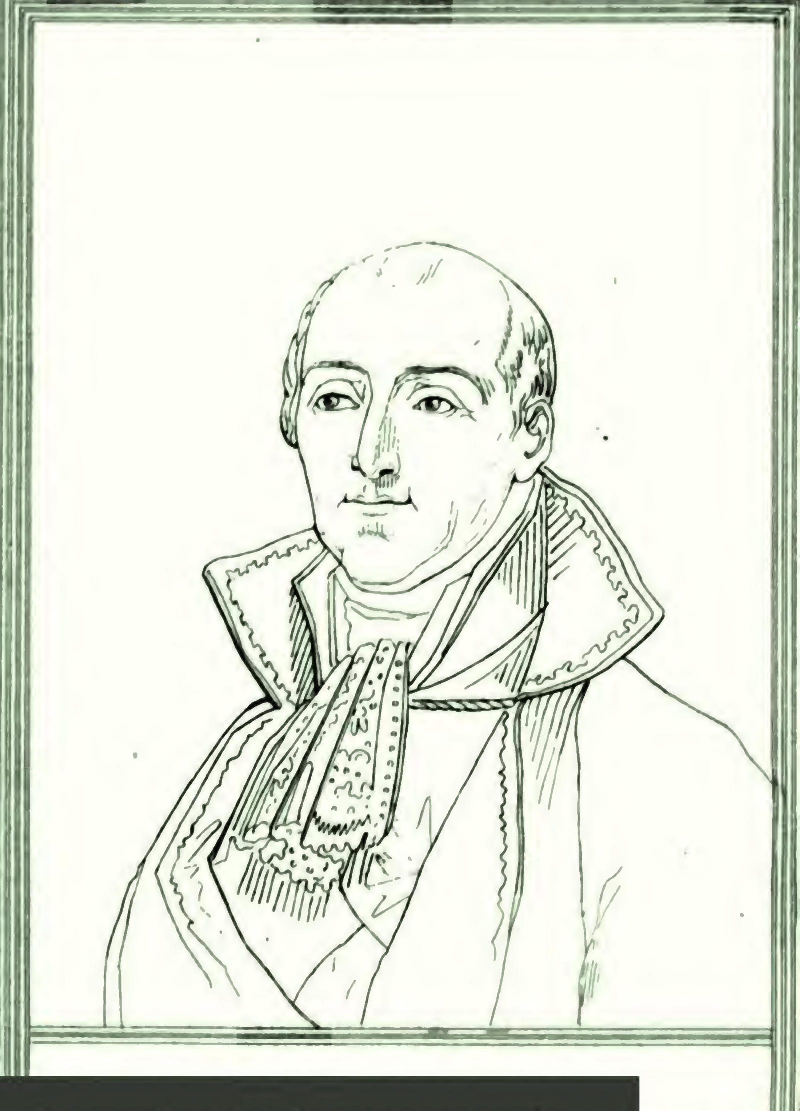
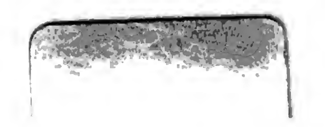
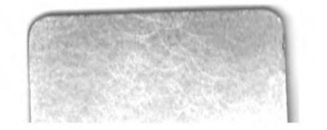






AA
Biog

BIOGRAPHIE

DES HOMMES VIVANTS.

LA—OZ.

DE L'IMPRIMERIE D'ANTHE. BOUCHER,

SUCCESSEUR DE L. G. MICHAUD,

RUE DES BONS-ENFANTS, Nº. 34.

BIOGRAPHIE
DES HOMMES VIVANTS,

OU

HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

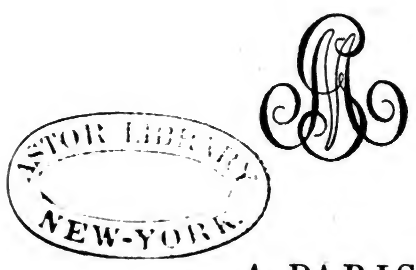
DE LA VIE PUBLIQUE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ACTIONS OU LEURS ÉCRITS.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit, aux morts, que la vérité. (VOLT., Ire. Lett. sur *OEdipe*.)

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

JUILLET 1818.

AVIS PRÉLIMINAIRE
SUR CETTE TROISIÈME ET DERNIÈRE LIVRAISON.

Enfin, après de longs et pénibles travaux, après des dégoûts de plus d'un genre, nous avons conduit cet ouvrage à son terme. Aucun des nombreux obstacles que nous avons rencontrés n'a pu nous décourager; et persuadés, comme nous l'étions, que nous faisions un ouvrage utile, rien n'a pu nous détourner de notre but.

Au milieu des passions qui se sont déchaînées contre nous, la vanité et l'amour-propre se sont montrés les plus violents et les plus acharnés, et cela n'étonnera pas ceux qui connaissent le cœur humain. Tel révolutionnaire, bien franc et bien invariable dans sa conduite et dans ses principes, nous en veut beaucoup moins, pour avoir rapporté des faits qui sont partout, que tout le monde connaît, dont au reste il n'a pas perdu l'espoir de se glorifier un jour; cet homme, disons-nous, nous en veut beaucoup moins, pour l'avoir peint tel qu'il ne craint pas de se montrer encore, que certain parvenu auquel nous n'avons pas voulu faire une généalogie, ou certain auteur, certain artiste médiocre, ou enfin tel mauvais comédien dont nous n'avons pas loué les productions ou ce qu'il appelle son talent, et dont nous n'avons pas voulu être les dociles échos, en répétant des louanges ampoulées que lui-même aurait voulu dicter.

Nous aurions fait un ouvrage peut-être plus piquant, mais qui eût été certainement moins vrai et moins utile, si nous avions imprimé, sans y rien changer, tous les matériaux de ce genre qui nous ont été envoyés; et il serait assez curieux pour le lecteur de voir ce que tel homme qui nous a dénoncés dans les journaux et jusqu'à la tribune, nous avait fourni lui-même de louanges ridicules sur son propre compte. N'osant pas entrer dans des détails par lesquels il se serait trahi, l'indiscret orateur a accusé le genre et la nature de cet ouvrage; et, dans son ignorance, il n'a pas craint de dire que c'est en France que l'on a publié, pour la première fois, l'Histoire des Hommes vivants. Nous nous bornerons, pour toute réponse, à lui dire qu'il existe en Allemagne au moins trois Biographies ou Dictionnaires historiques, dans lesquels se trouve l'Histoire des Hommes vivants; qu'il y en a à-peu-près le même nombre en Angleterre; enfin, que nous avons sous les yeux un ouvrage du même genre, imprimé dans les Pays-Bas.

Il est vrai que notre entreprise n'est pas une imitation de celles-là, et que nous l'avons exécutée sur un plan absolument neuf; mais la nouveauté de notre plan ne prouve pas que nous ayons les premiers osé publier la Vie des Hommes vivants; car, sans parler des Biographies ou des Dictionnaires historiques qui se font chez toutes les nations,

ne voit-on pas sans cesse livrés au public, dans les mémoires particuliers, dans les journaux, dans les tables de ces journaux, et dans des écrits de tous les genres, des faits relatifs à l'histoire des individus vivants ; et n'est-il pas évident qu'une action publique, manifeste, et dont l'auteur s'est lui-même livré à tous les regards, appartient à l'histoire, lorsqu'elle offre assez d'importance ; et que dans ce cas il importe qu'elle soit racontée publiquement lorsque des témoins peuvent encore en confirmer ou en démentir le récit.

Nous nous sommes, dès le commencement, abstenus de tout ce qui tient à la vie privée et à l'intérieur des familles, et ce système ne nous a pas seulement éloignés du genre des libellistes, il nous a encore garanti d'un grand nombre d'erreurs.

Ce sont surtout les gens qui réclament avec tant d'empressement des libertés dont ils ne veulent jouir que pour eux-mêmes, qui ont crié au scandale, parce qu'on a usé de ces libertés pour d'autres intérêts que pour les leurs. N'osant pas avouer la cause de leur mécontentement, ils ont fait grand bruit d'une fausse date ou d'un nom que l'imprimeur a défiguré ; et ils ont cherché à faire croire que le récit de faits beaucoup plus importants et très-incontestables, ne méritait pas plus de confiance.

Ce qui prouve, mieux que tout ce que nous pourrions dire, que notre plan était bon, c'est le succès qu'il a obtenu. Le caractère et les opinions connus du petit nombre d'hommes qui s'en sont plaints, pourrait servir à compléter notre justification : mais nos lecteurs savent assez que nous n'avons jamais eu le projet de faire un ouvrage de parti, et que dès le commencement tous nos efforts ont tendu à ne rapporter que les faits, et à n'offrir qu'un récit bien simple et bien impartial des événements les plus déplorables. Peut-être que nous n'avons pas toujours rapporté avec la même froideur les traits de vertu et de courage ; et ce tort, si ç'en est un, nous l'avouons sans détour. On nous pardonnera sans doute de nous être laissé entraîner à quelques mouvements de chaleur, lorsqu'il s'est agi de raconter des faits qui honorent nos contemporains.

Au reste, nous sommes également assurés de ne pas nous être plus écartés de la vérité sous ce dernier rapport que sous tous les autres ; et nous ne craignons pas d'affirmer qu'à l'exception de quelques fausses dates, et de quelques erreurs causées par la multiplicité des homonymes, cet ouvrage ne pouvoit offrir dans son ensemble plus d'exactitude et de perfection.

Décidés à ne rien négliger pour qu'il en offre encore davantage, nous invitons de nouveau tous les lecteurs à nous faire connaître les fautes qu'ils pourraient remarquer. Déjà nous avons réparé les plus importantes dans les errata qui se trouvent à la fin du troisième et du cinquième volumes ; nous ferons paroître plus tard un dernier Supplément et errata qui sera composé de tous les articles omis, de tous les événements postérieurs à l'impression, et de toutes les erreurs qui nous seront encore signalées.

BIOGRAPHIE
DES HOMMES VIVANTS.

L

LABANTI (G.-M.), professeur de langue italienne à Paris, a publié, en 1814, les *Œuvres d'Isocrate*, traduites du grec en italien, avec des Notes qui lui font honneur et qui contiennent la vie attribuée à Plutarque, plusieurs passages de Denys d'Halicarnasse, de Cicéron et de la traduction française que l'abbé Auger a donnée du rhéteur athénien. M. Labanti n'a perdu dans la sienne aucun des avantages que lui offrait l'harmonieuse flexibilité de la langue italienne, pour reproduire le genre de mérite oratoire qui domine chez Isocrate, et auquel se prête beaucoup moins la langue française. Sa traduction, composée de 2 vol. in-12, est dédiée à *Napoléon-le-Grand*. K.

LABAREYRE (ALEXANDRE-LAURENT GARNIER DE), chevalier de la Légion-d'honneur, et commandant de la garde nationale de Valence, fut le premier de cette ville qui, en avril 1814, proclama le rétablissement de la maison de Bourbon. Il remplissait les mêmes fonctions en mars 1815, lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe. A la nouvelle de son débarquement, il prit toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour s'opposer à son passage, et il fit arrêter plusieurs de ses émissaires; mais il fut contrarié dans ces mesures par le général Mouton-Duvernet, et par le préfet (*Voy*. DESCORCHES). Dès que le parti de Buonaparte prévalut dans Valence, M. de Labareyre fut destitué; mais la marche du duc d'Angoulême prévint son arrestation, dont l'ordre avait déjà été donné. Il servit le prince avec autant de courage que de zèle dans l'organisation des corps royaux de la 7e. division militaire, que S. A. R. lui confia. M. de Labareyre fut obligé de s'éloigner de Valence après la retraite de l'armée royale (*Voy*. l'art. ANGOULÊME, duc de). Il fut proscrit et ses propriétés furent livrées au pillage. S'étant réfugié dans le Vivarais, à Lyon, et ensuite à Paris, il ne cessa de servir partout la cause du Roi. Ces détails sont tirés d'une brochure intitulée, *Exposé succinct des événements qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Buonaparte jusqu'au 7 avril 1815*, Paris, 1815. Elle est attribuée à M. de Labareyre lui-même. D.

LABARTE (ÉMANUEL-FÉLICITÉ, comte DE), appartient à une famille de la Guienne, qui possédait, il y a plusieurs siècles, en toute souveraineté, la baronie des Quatre-Vallées, dont Jean Labarte de Terme, l'un de ses ancêtres, fit, par son testament, en 1382, don et hommage à Charles VI, roi de France. Admis, en 1784, à l'âge de quinze ans, dans les gendarmes de la garde du Roi, le comte de Labarte obtint, en 1788, le titre de commissaire des guerres, avec rang de capitaine. Au retour d'un voyage qu'il fit à Londres, en 1789, par ordre de M. de Montmorin, auprès de M. de la Luzerne, ambassadeur de France, il fut employé dans l'armée de Luckner, en qualité d'aide-de-camp du général Jarri qui, par le mauvais succès d'un projet d'enlèvement de la famille royale, se vit obligé de chercher un refuge en Angleterre. Par suite de l'émigration de son général, le comte de Labarte fut contraint de renoncer au service. Sa conduite dans la journée du 10 août le força de se cacher. Il parvint à se faire oublier pendant la terreur; mais dès 1795, il prit une part active à l'organisation des corps royalistes, dans la Guienne, et concourut, avec MM. Dupont-Constant, Lestrade-Kilton (*Voy*. ces noms) etc., à l'établissement d'une association fondée avec autorisation du Roi, dans les provinces du midi, sous le titre d'*Institut philantropique*. Il remplissait en même temps les fonctions de chef d'état-major

dans l'armée royale de Guienne, qui dut sa naissance à cet *institut*, et dont les cadres offraient, en 1798 plus de quatre mille hommes effectifs. Lorsque la police de Buonaparte eut jeté dans les fers, ou livré à des commissions militaires plusieurs chefs de cette organisation, M. de Labarte eut d'abord le bonheur d'échapper aux recherches; mais il finit par être arrêté. Il subit un emprisonnement de plusieurs mois, et une grande partie de ses propriétés fut vendue par un décret, le premier que Buonaparte ait daté de Fontainebleau en qualité d'empereur. Dans le cours de 1813, le comte de Labarte se rendit à Paris, où il forma, avec quelques royalistes, contre Buonaparte, un projet d'attaque personnelle; mais, le renvoi inattendu du corps législatif, dans l'enceinte duquel cette attaque devait avoir lieu, en fit manquer l'exécution. Ce fut lui qui ménagea des rapports entre MM. de Polignac, alors détenus, et le comte de Lynch, et qui concerta avec eux le plan que ce dernier, secondé de M. de la Rochejaquelein, exécuta depuis à Bordeaux. Pendant les derniers jours de mars 1814, M. de Labarte parut dans les rangs de ces royalistes qui, en arborant et faisant arborer la cocarde blanche, fixèrent, par l'éclat de leurs démonstrations publiques, les incertitudes des souverains alliés sur le vœu de la France en faveur des Bourbons. Quelque temps après, il fut pourvu de la place de secrétaire honoraire de la chambre et du cabinet du Roi, confirmé dans son grade de colonel, et nommé chevalier de St.-Louis et aide-de-camp du duc d'Aumont. Il se trouvait auprès de ce commandant de la Normandie, à l'époque du retour de Buonaparte, en 1815, et se disposait avec lui à combattre pour la cause royale, à laquelle ils avaient rallié un grand nombre d'habitants, lorsque, par la défection d'Augereau, qui, dans l'espace de vingt-quatre heures, fit deux proclamations, l'une contre et l'autre pour Buonaparte, ils furent obligés de gagner les côtes et de se rendre en Angleterre, pendant une affreuse tempête. A la suite d'une audience particulière qu'il eut du prince-régent et des ministres anglais, M. de Labarte se rendit à Gand, d'où il revint en Angleterre, avec des instructions, vers le commencement de juin, et passa de là à Jersey, où se formait un noyau d'armée de débarquement, pour agir sur les côtes de Normandie. A la tête d'un faible corps de troupes, sous le commandement de M. le duc d'Aumont, le comte de Labarte aborda sur les terres du Cotentin, entra dans Bayeux, et s'apprêtait, de concert avec le duc, posté au château de Livri, à attaquer le général Vedel, qui, de Caen, s'était avancé à leur rencontre, lorsque la nouvelle de la rentrée du Roi dans Paris, fit cesser toute hostilité. De retour dans la capitale, en septembre de la même année, le comte de Labarte y reprit, auprès de S. M., et de M. le duc d'Aumont, ses fonctions accoutumées, qu'il remplit encore (1818). — LABARTE (Charlotte de), femme du précédent, est fille du capitaine anglais Farmer, qui se distingua en 1781, dans le combat entre la frégate française la *Surveillante* et le vaisseau le *Quebec*, dont il était commandant. Mme. de Labarte, devenue française, non moins par ses sentiments politiques, que par ses affections de famille, a donné, en plus d'une occasion, des preuves de son attachement à la cause des Bourbons. Il s'agissait, en 1799, de transmettre au comte d'Artois, par une personne sûre, les contrôles de l'armée royale de la Guienne, que l'on avait transcrits avec soin sur de la batiste. La côte était sévèrement surveillée, et la saison très orageuse. Bravant tous les dangers, cette dame quitte sa famille à Bordeaux et s'embarque seule à Royan, par un gros temps, qui, pendant près de quinze jours, ne permit pas au navire d'aborder et le tint exposé au péril continuel du naufrage. Mme. de Labarte remplit sa courageuse mission avec un plein succès. F.

LABARTHE (P.), employé dans les bureaux de la marine, a publié: I. *Essai sur l'étude de la législation de la marine, tant ancienne que moderne, avec les notices des décrets rendus par les trois assemblées* (constituante, législative, et convention), *sur cette matière, rangés par ordre méthodique*, 1796, in-8°. II. *Voyage au Sénégal, pendant les années 1784-85, d'après les mémoires de Lajaille*, 1802, in-8°. III. *Voyage à la côte de Guinée*, ou *Description des côtes d'Afrique, depuis le Cap Tagrin, jusqu'au cap de Lopez Gonzalvez*, 1803, in-8°. IV. *Harmonies maritimes et coloniales, contenant un précis des établissements fran-*

çais en Amérique, en Afrique, en Asie, 1815, in-8°. V. *Intérêts de la France dans l'Inde* 1816, in-8°. M. Barbier lui attribue : *Annales maritimes et coloniales*, 1799, in-8°. OT.

LABASSÉE (Le baron), né le 11 février 1764, fit avec distinction plusieurs campagnes de la révolution, et fut nommé général de brigade, le 9 septembre 1803; et commandant de la Légion-d'honneur, le 14 juin 1804. Employé en Espagne, en 1808 et 1809, sous les ordres du maréchal Ney, il se distingua les 18 et 19 juin de cette dernière année, à la prise d'Oviedo. Après la chute du gouvernement impérial, il fut créé chevalier de St.-Louis par ordonnance du 8 juillet 1814, et appelé au commandement de la 2e. subdivision de la 14e. division militaire à Cherbourg. Le général Labassée occupait ce poste à l'époque du 20 mars 1815; et huit jours avant le débarquement de Buonaparte, il écrivit au Roi : « Sire, l'armée, toujours » fidèle à l'honneur, à son prince, à la » patrie, ne servira point l'ambition de » ses plus cruels ennemis. Elle servira » jusqu'à la mort son souverain légitime. » J'en jure par les sentiments qui m'animent pour votre auguste personne; j'en » jure par le bon esprit qui règne parmi » les troupes stationnées dans le commandement que V. M. m'a confié. *Vive » Louis XVIII!* nous n'en voulons pas » un autre. » Le général Labassée fut employé peu de temps après dans la 4e. division des gardes nationales, corps d'observation du Jura. Il a cessé d'être en activité depuis le second retour du Roi. S. S.

LABASTAYS (Le docteur), gradué en France et en Espagne, médecin de l'hôpital municipal et militaire de Lorient, est auteur de : I. *Précis d'une nouvelle théorie des maladies chroniques, particulièrement des scorbutiques et purulentes*. 1780, in-12; 1801, in-12. II. *Traité de l'affection vénérienne*, 1789, in-8°. III. *Culte philosophique*. 1794, in-8°., trad. en allemand. L'auteur s'intitule physicien et philosophe. IV. *Traitement des maladies cutanées*, in-12. OT.

LABAUME (EUGÈNE), capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes, chevalier de la Couronne-de-Fer, etc., né à Nîmes, vers 1780, fils d'un avocat; entra de bonne heure au service, dans le génie militaire. Aidé de quelques protecteurs auprès du vice-roi Eugène Beauharnais, il passa, en qualité de sous-lieutenant ingénieur-géographe, au service du royaume d'Italie. Il fut très favorisé par le vice-roi qui, le dispensant d'une grande partie du service, lui confiait des occupations relatives à ses vues particulières. C'est ainsi qu'il lui fit lever les plans des portions du territoire de Monza qu'il voulait réunir aux parcs de sa maison de plaisance. Il l'envoya ensuite à Venise, avec la mission de mesurer les lagunes, et de-là dans le Frioul, pour faire une carte du cours de la Brenta; enfin à Paris, en 1810, sous le prétexte de quelques travaux topographiques. Pendant le séjour assez long que fit M. Labaume dans cette capitale, il commença sa réputation d'écrivain, en publiant une *Histoire abrégée de la république de Venise*, 2 vol. in-8°., Paris, 1811. Comme, dans sa préface, il dit qu'il avait puisé ses matériaux dans les auteurs vénitiens, annonçant un grand mépris pour l'*Histoire de Venise*, par l'abbé Laugier, les journaux de Paris, l'en croyant sur parole, firent l'éloge de son ouvrage; mais on fut plus sévère en Italie. L'auteur du journal intitulé *Annali di scienze e lettere*, prouva, par des citations comparées, que M. Labaume n'avait fait qu'un abrégé, et souvent une copie littérale de l'Histoire de Laugier; qu'il n'avait pas même connu le titre des anciennes histoires vénitiennes, et enfin que les passages où il avait peint l'aventure romanesque de Blanche Capello et la barbare démonstration d'amour de Mahomet II envers Irène, étaient copiés mot pour mot d'après le *Dictionnaire historique de Chaudon*. Cette Histoire ajouta néanmoins à sa faveur auprès du vice-roi, à qui elle était dédiée; et M. Labaume fut élevé au grade de lieutenant ingénieur-géographe. Au départ du prince pour la campagne de Russie, en 1812, il devint un de ses officiers d'ordonnance. Ce fut en ces deux qualités que M. Labaume fit cette campagne, où il obtint la décoration de la Légion-d'honneur. Revenu de Moscou, sans accident notable, il résida à Milan, jusqu'au moment où le vice-roi partit pour le Frioul, à la fin de 1813. Il se retira avec lui sur le Mincio, à l'approche des Autrichiens; et lors de la chute du trône de Buonaparte, il revint à Paris,

à la suite de son prince, qui, ne cessant pas de le protéger, le fit employer par le général Dupont, alors ministre de la guerre. Le maréchal Soult ayant succédé au général Dupont, et le prince Eugène n'étant plus à Paris, Labaume fut remercié, et il alla habiter une propriété rurale qu'il a dans l'ancien comtat venaissin. Pendant son dernier séjour à Paris, il avait donné au public une histoire fort intéressante de la campagne de Russie, sous le titre de *Relation circonstanciée de la campagne de Russie en* 1812, ornée des plans de la bataille de la Moskwa et du combat de Malo-Jaroslavetz. Cette histoire ne comprend guère que les opérations du corps que commandait le prince Eugène. Elle est exacte et bien écrite, si l'on en excepte quelques passages, qui ont paru d'une autre main que le reste de l'ouvrage. Elle a eu trois éditions, et elle a été traduite en anglais en 1815. Après le second retour du Roi, M. Labaume, obtint d'entrer au bureau topographique du ministère de la guerre, et il est un des trois historiographes de ce ministère. N.

LABBEY DE POMPIERES (GUILLAUME-XAVIER), né le 3 mai 1751, entra au service en 1758, et devint lieutenant d'artillerie au régiment de Grenoble avant la révolution, dont il adopta les principes. Il fut, en 1793, administrateur de district. Après le 18 brumaire, il devint conseiller de préfecture du département de l'Aisne, qui le nomma, en 1813, membre du corps-législatif. Le 29 août 1814, il s'éleva avec force contre divers articles du projet de loi sur le budjet. Le lendemain, il déclara que les évaluations de l'arriéré étaient très défectueuses, notamment en ce qui concernait les 54,000,000 dus à la Hollande. Le 31 octobre, il parla sur le projet de restitution aux émigrés de leurs biens non vendus; prétendit que les nombreux amendements qui y avaient été proposés prouvaient l'impossibilité de prévoir tous les cas, et de prononcer sur le sort de tant de familles. Il proposa, en conséquence, de s'en rapporter au Roi, par un seul et unique article, ainsi conçu : « Tous les » biens immeubles confisqués par les lois » sur les émigrés, ou dont il n'a pas été » disposé par des actes du gouvernement, » seront remis entre les mains de S. M., » qui est suppliée d'en faire telle distri» bution qu'elle jugera convenable à ceux » qui ont perdu leur fortune en se dé» vouant à son service. » Le 21 novembre, il attaqua le système de prohibition absolue, contenu dans le projet de loi sur les douanes, et proposa quelques amendements en faveur de l'agriculture. Le 3 décembre, il parla sur la franchise du port de Marseille : « Je n'examine » pas, dit-il, si on accordera ou non la » franchise mentionnée dans l'article du » projet de loi, puisqu'elle existe déjà, » et que mon respect pour l'autorité » qui l'a concédée, m'interdit toute dis» cussion; mais il n'en est pas de même » de l'article, que je regarde comme déro» geant à la charte constitutionnelle, en » ce qu'il donne aux ministres la faculté » de faire des réglements administratifs, » ou plutôt les articles de la loi, dont » on ne nous présente que le principe » général. » M. Labbey développa ensuite son opinion, et demanda communication de l'ordonnance discutée au conseil-d'état, le 21 septembre, sur cette matière. Il fut nommé, en juin 1815, membre de la chambre des représentants, par le département de l'Aisne, et il y garda le silence. Depuis la dissolution de cette chambre, M. Labbey de Pompieres est rentré dans la vie privée. Il était chevalier de la Réunion sous le gouvernement impérial; il est aujourd'hui chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. S. S.

LABENETTE a publié : I. *Les hommes démasqués aux femmes, pour servir à leur éducation*, 1796, 2 vol. in-12. II. *Les dix-sept mariages*, ou *La colonie du bonheur*, 1805, 2 vol. in-12. M. Barbier dit qu'il a travaillé à l'*Orateur du peuple*. (*Voy.* FRÉRON le fils, dans la *Biographie universelle*). La rédaction du *Journal du Diable*, dont il parut quatre-vingt numéros à dater du 26 mars 1790, lui est aussi attribuée. OT.

LABERTECHE (Le général), né à Sedan, le 14 octobre 1764, entra, à quinze ans, dans les volontaires de la marine, y fut nommé sous-lieutenant en 1781, et fit, en cette qualité, la guerre d'Amérique. Revenu en France, en 1786, il entra dans la compagnie écosssaise des gendarmes de Lunéville. Nommé, au commencement de la révolution, lieutenant et ensuite capitaine de la gendarmerie nationale, il se signala à la bataille de Jemmappe, où il sauva la vie au gé-

néral Beurnonville, en tuant, de sa propre main douze dragons dont ils étaient l'un et l'autre entourés. Devenu ministre de la guerre, le général Beurnonville le présenta à la Convention, qui lui décerna une couronne de chêne, l'arma d'un sabre d'honneur, le 4 mars 1793, et chargea le ministre de son avancement. Celui-ci le fit successivement colonel de chasseurs, et commandant-général de l'école du Champ-de-Mars. C'est dans ce dernier emploi que M. Labertèche dut être l'exécuteur de quelques-unes des mesures révolutionnaires qui ont marqué cette époque. Sa conduite, dans ces circonstances, fut dénoncée à la Convention nationale après le 9 thermidor. Il s'en justifia à la barre de cette assemblée, et se retira dans sa ville natale avec une pension de retraite. Le général Labertèche fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, en 1812. Il était, en 1815, commandant du château de Sedan qu'il sut conserver au Roi, en faisant arborer le drapeau blanc avant que les alliés s'y présentassent. A.

LABEY (Jean-Baptiste), professeur de mathématiques aux écoles centrales du département de la Seine, pendant la révolution, est né en Normandie. Il a publié : I. *Introduction à l'analyse infinitésimale*, par L. Euler, traduit du latin en français, avec des notes et des éclaircissements, 1797, 2 vol. in-8°. II. *Traité de statique*, 1812, in-8°. III. *Lettres à une princesse d'Allemagne, suivies de l'Eloge de Condorcet*, nouvelle édition, avec des notes, 1812, 2 vol. in-8°. Ot.

LABILLARDIÈRE (Jean-Julien), né à Alençon, s'étant livré à l'étude de la médecine, se trouva entraîné vers la botanique, dont il apprit les premiers éléments, à Montpellier, du professeur Gouan. A peine eut-il achevé ses études, qu'il fit un voyage en Angleterre dans le seul but d'étudier les plantes qu'on y transportait de tous les points du globe. Accueilli par l'illustre Banks, il séjourna dix-huit mois dans ce pays. De retour en France, il se hâta de gagner les Alpes, et, sous la direction de Villars, il parcourut les montagnes du Dauphiné, passant de-là à Turin, où il fut guidé, dans ses recherches, par MM. Bellardi et de Balbi. Ces courses ne firent que lui donner plus d'ardeur pour en entreprendre de nouvelles. Il trouva dans M. Monnier un zélé protecteur qui lui procura les moyens de parcourir le Levant. Honoré d'une mission du gouvernement, il s'embarqua, à Marseille, le 19 novembre 1806, séjourna quelque temps dans l'île de Chypre, se dirigea ensuite vers la Syrie; mais arrêté tantôt par la peste, qui l'empêcha de se rendre à Alep, tantôt par la guerre, qui lui ferma les chemins du mont Amanus, il se borna à parcourir le Liban, visita les restes de la forêt de cèdres, qu'il trouva réduits à une centaine d'arbres, recueillit des plantes et fit des observations sur la culture et les mœurs des habitants. Il se livra aussi à des opérations de géométrie, et il fixa la hauteur du sommet le plus élevé de cette montagne célèbre (le Sannin) à 1491 toises au-dessus de la mer. Ayant poussé ses courses jusqu'à Damas, il revint en visitant l'île de Candie, la Sardaigne, la Corse, et il raporta un grand nombre de plantes, entre autres celles qu'il consacra, sous le nom de *fontainesia*, à son ami le professeur Desfontaines. Cet arbrisseau, qui est de la famille des jasmins, a continué depuis ce temps à se perpétuer dans nos jardins. C'est par lui que M. de Labillardière commença la publication de ses travaux, classés par décades de la manière la plus simple : *Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ, decas prima*, Paris, 1791, petit in-4°.; les figures, quoique peu chargées de travail, sont cependant très élégantes : elles sont de Redouté. M. Labillardière les fit suivre de deux autres décades du même genre; mais ce travail fut interrompu par un intervalle de trente années, car ce n'est qu'en 1812 qu'il a été complété par deux autres décades. Ce délai fut causé par l'ardeur qui portait toujours l'auteur vers les entreprises les plus avantageuses pour ses recherches, sans être effrayé des dangers qu'elles pouvaient entraîner, en sorte qu'il ne balança pas à accepter une place dans l'expédition de M. d'Entrecasteaux, pour la recherche de La Pérouse. Il partit de Brest le 28 septembre 1791, aborda à l'île de Ténérife, visita son pic fameux, relâcha au cap de Bonne-Espérance, parcourut plusieurs points de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud, séjourna à celle de Tongatabou, et visita ensuite quelques-unes des îles de la Sonde. Partout il avait recueilli des richesses immenses; il les aurait peut-

être doublées s'il eut pu profiter du séjour qu'il fit sur la grande île de Java ; mais ce séjour était forcé : il s'y trouvait en butte à des soupçons qui ne lui permirent pas de s'éloigner ; il fut même renfermé étroitement, et ce n'est qu'à l'Ile-de-France que, se trouvant au milieu de ses compatriotes, il put se livrer à son occupation favorite. Il profita de la première occasion pour revenir en Europe, mais il revenait sans ses collections ; ces fruits de tant de travaux étaient entre les mains des Anglais. Cependant ils lui furent rendus à la sollicitation de M. Banks, et il rentra en possession d'un herbier de quatre mille plantes dont les trois quarts étaient nouvelles. C'était un trésor acquis par des fatigues et des dangers sans nombre ; la plupart de ses compagnons de voyage y avaient succombé. Son ami Riche ne toucha le sol de sa patrie que pour y rendre le dernier soupir. M. Labillardière avait supporté toutes ces épreuves sans que sa santé en parût altérée. Peu de temps après son retour, il fut admis à l'Institut en remplacement de Lhéritier (1800). Il s'occupa bientôt de mettre en ordre ses matériaux, et il fit paraître la *Relation du voyage à la recherche de la Pérouse*, 1798, 2 vol. in-4°. et in-8°., avec atlas. Il publia ensuite la description de ses plantes, par livraisons, de 1804 à 1806, sous ce titre : *Novœ Hollandiœ plantarum specimen*, 2 vol. in-fol., contenant la description et la figure de 265 plantes de la Nouvelle-Hollande, exécutée avec la même exactitude et la même vérité que les plantes de Syrie, mais plus en grand. C'est la collection la plus nombreuse qu'on ait publiée sur cette contrée. Le docteur Smith a donné le nom de M. Labillardière à un genre d'arbustes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des *apocynées*. D. T.

LABLÉE (Jacques), né à Beaugenci, le 26 août 1751, est fils d'un négociant en vins de cette ville. Ses premiers vers ayant obtenu des succès dans le monde, il les publia en 1777, sous le titre d'*Essais de poésies légères*. Ce recueil fut suivi d'une comédie héroïque, en un acte et en prose, intitulée : *Apelle et Campaspe*, ou *Le triomphe d'Alexandre*. En 1787, il fit paraître un nouveau choix des ouvrages de sa première jeunesse, sous le titre d'*Etrennes d'amour*. M. Lablée exerçait la profession d'avocat au parlement de Paris, depuis 1781, lorsque la révolution éclata. Nommé, en 1790, officier municipal, et l'un des soixante administrateurs de la commune, il fut envoyé le 22 février 1791, par la section du Luxembourg, dont il était président, pour dissiper un attroupement auquel le bruit du départ de Monsieur avait donné lieu. Il s'acquitta heureusement de sa mission, et fut chargé d'annoncer à l'assemblée nationale, que Monsieur avait déclaré ne vouloir jamais se séparer du Roi. Remplacé depuis à la présidence de la section du Luxembourg, il devint, en 1792, administrateur-général des subsistances militaires. En 1793, il fut arrêté, à peu près à l'époque de la proscription du fameux Danton, avec lequel on prétend qu'il avait eu plusieurs rapports. Il resta détenu pendant six mois au Luxembourg, pour avoir inséré, dans le *Fanal parisien*, ouvrage périodique qu'il rédigeait, un article sur le procès de Louis XVI. Echappé à la mort, il fut nommé, en 1798, contrôleur-général des services de la guerre dans le Midi, sur la présentation de Louis Buonaparte. N'ayant pas voulu accompagner Napoléon en Egypte, il resta à Toulon, pour administrer les services militaires dans la 8e. division, et fut employé depuis à l'administration des droits-réunis. Il a été nommé par le Roi, en 1814, chevalier de la Légion-d'honneur. S'il n'est pas un des meilleurs écrivains de notre siècle, M. Lablée en est, sans aucun doute, l'un des plus féconds. On a de lui : I. (Avec S. Maréchal) *Essais de poésies légères*, 1777, in-8°. II. *Apelle et Campaspe*, 1780, in-8°. III. *Opuscules lyriques*, 1785, 2 vol. in-12. IV. *Etrennes d'amour*, 1787, in-12. V. *Werter à Charlotte*, héroïde, 1798, in-8°. VI. *Lettres au C. Carnot, relatives à l'inspection des services de la guerre*, 1800, in-8°. VII. *Romances historiques, et poésies diverses*, 1800, in-12; 1801, in-12 ; 1804, in-18; 1805, in-18. VIII. *Silvine, fille séduite, au général Blainville, son séducteur*, histoire récente, mise en ordre, 1801, in-12. IX. *Etrennes d'amour et d'amitié*, 1802, in-18. X. *L'homme aux six femmes*, ou *Les effets du divorce, le Nouveau chevalier*, 1802, 2 vol. in-12. XI. *La roulette*, histoire d'un joueur, 1802, cinquième

édition, 1814, in-12. XII. *La satyre d'Young sur la renommée*, traduction libre en vers français, 1802, in-12. XIII. *Amour et religion*, histoire morale, 1803, 2 vol. in-12. XIV. *Des jeux de hasard, au commencement du 19e. siècle*, 1803; seconde édition, 1815, in-12. XV. *Guillaume-le-Conquérant, ou La descente en Angleterre*, romance historique, 1804, in-8o. XVI. *Le couronnement de l'empereur Napoléon Ier. et de l'impératrice Joséphine*, 1804, in-4o. XVII. *La fin du monde*, poëme, 1806, in-8o.; 1816, in-18. XVIII. *Annales poétiques du 19e. siècle*, 1806-1807, 2 vol. in-18. XIX. *Tableau chronologique et historique des ordres de chevalerie*, 1807, in-12. XX. *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand, empereur des Français*, 1807, in-8o. C'est un recueil de vers faits à la louange de Buonaparte. XXI. *La mort d'Abel*, traduction en vers libres du poëme de Gesner, 1810, in-18. XXII. *Six nouvelles, à l'usage de la jeunesse*, 1814, in-18. XXIII. *Procès-verbal, avec notes explicatives, d'un événement qui a eu lieu au palais du Luxembourg, le 22 février 1791*, Paris, 1814, in-8o. Ce sont les détails d'un service que M. Lablée assure avoir rendu au Roi, à cette époque. XXIV. *Considérations sur le jeu, les joueurs, la théorie des jeux de hasard, les calculs des probabilités, la conduite à tenir au jeu*, etc., nouv. édition, 1816, in-12. On lui attribue une *Adresse aux électeurs de Paris*, 1789; des *Idées sur un plan de constitution*, et le *Tableau des poëtes vivants*. D.

LABORDE (Le comte ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH), maître des requêtes, membre de la Légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de St.-Etienne de Hongrie, né vers 1772, est le fils de J.-J. de Laborde, banquier de la cour. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, au mot BORDE, tom. v, page 159). Il fut élevé au collége de Juilly, et se trouvait, comme tous ses frères, destiné à servir dans la marine, lorque, la révolution arrivant, son père le mit au service d'Autriche, où il resta neuf ans, et fit les cinq premières campagnes de la révolution dans les dragons de Kinski. Il fut blessé plusieurs fois. Rentré en France après le traité de Campo-formio, il s'adonna aux arts par un goût que partageait toute sa famille. Après s'être perfectionné dans le dessin en Italie, il entreprit de décrire l'Espagne; passa trois ans dans ce pays, accompagné de plusieurs dessinateurs, et publia, à son retour, son *Itinéraire*, et son *Voyage pittoresque*. Napoléon l'emmena avec lui à Madrid en 1809, et le ramena en France, puis en Autriche. M. de Laborde entra alors dans les affaires, fut nommé directeur des domaines à Vienne et maître des requêtes à son retour. Depuis, il fut chargé du service des ponts et chaussées du département de la Seine. Nommé adjudant-commandant d'état-major de la garde nationale en 1814, il fut envoyé, la nuit de la reddition de Paris, pour traiter de la capitulation, en ce qui concernait la garde nationale. Les travaux littéraires de M. de Laborde l'ont fait recevoir, en 1813, de la 3e. classe de l'Institut, à la place de Toulongeon. Au retour d'un voyage en Angleterre, il rapporta tous les détails concernant la méthode d'enseignement mutuel, dite de Lancaster (*Voy.* LANCASTER), et contribua beaucoup à l'établir en France; par l'ouvrage qu'il publia, et par les efforts qu'il fit pour réunir la société dont il fut nommé secrétaire-général, et dont il est aujourd'hui vice-président. Voici la liste de ses écrits : I. *Description d'un pavé en mosaïque, découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santiponce, près de Séville; suivie de Recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monuments en ce genre qui n'ont point encore été publiés*, 1802, in-fol. II. *Lettre à Mme. de Genlis, sur les sons harmoniques de la harpe*, Paris, 1806, in-12; traduit en espagnol, par Marchena, Madrid (Paris), 1806, in-12. III. *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, 1807-1816, quarante-cinq livraisons in-fol. IV. *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, 1808-1815, seize livraisons in-fol. V. *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, 1808, 5 vol. in-8o.; seconde édition, 1809, 5 vol. in-8o. VI. *Collection des vases grecs de M. le comte de Lamberg, expliqués*, première livraison, 1813, in-fol. VII. *Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées de Bell et de Lancaster*, 1815, in-8o.; deuxième édition, 1816, in-8o. VIII. *De la représentation véritable de la com-*

munauté, ou *Du système de nomination aux deux chambres, basé sur la propriété*, 1815, in-8°. IX. *Rapport sur les travaux de la société pour l'instruction élémentaire pendant le dernier trimestre de* 1815, 1816, in-8°. X. *Les monuments de la France, classés chronologiquement, et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, 1816, in-fol. Cet ouvrage, qui embrassera toute l'histoire de notre architecture, depuis les monuments celtiques jusqu'aux édifices renouvelés des Grecs, qu'on élève de nos jours, doit avoir trente-six livraisons. Il en a paru six. XI. *Projet d'embellissement de Paris et de travaux d'utilité publique*, 1816, in-fol. OT.

LABORDE (JEAN-PIERRE), né le 15 novembre 1765, était attaché, avant la révolution, à l'administration des finances de sa province. Depuis, il fut successivement juge au tribunal de Lombès, en 1791, administrateur du district de l'île Jourdain, après le 9 thermidor, et maire de la ville de Lombès en 1795. Nommé, cette même année, par le département du Gers, député au conseil des cinq-cents, il y fit décider, le 30 mai 1796, que les biens des ecclésiastiques déportés seraient remis à leurs héritiers. Il sortit du conseil en mai 1799, et fut nommé, après le 18 brumaire, membre du corps-législatif, où il siégea jusqu'en 1806. Élu de nouveau par le sénat, le 6 janvier 1813, pour le département du Gers, il adhéra, en 1814, à la déchéance de Buonaparte, et au rétablissement des Bourbons. Le 6 juin, il fit partie de la commission chargée de présenter un projet de réglement pour la chambre des députés, et le 2 juillet, il appuya le projet portant exclusion des députés devenus étrangers à la France, et dit qu'aucune considération particulière ne devait l'emporter sur la justice et la vérité. Le 9 août, il se prononça en faveur du projet des ministres sur la presse, répondit aux objections du rapporteur de la commission, contre la loi présentée, et termina par solliciter son adoption. Le 26 octobre, lors de la discussion relative à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, M. Laborde attaqua les articles 11 et 13, en ce qu'ils s'opposaient à la restitution des canaux, et vota pour qu'ils fussent également rendus. Il parut de nouveau à la tribune, le 22 décembre, et parla en faveur du projet des ministres sur la cour de cassation, dont il fit ressortir les dispositions comme une marque de la bonté du Roi envers les peuples. M. Laborde fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur en novembre 1814. En mai 1815, il fut député par le département du Gers à la chambre des représentants; mais il ne s'y fit pas remarquer. M. Laborde a épousé la sœur du comte Soulas, pair de France.

LABORDE (L'adjudant) servait au commencement de la révolution d'une manière obscure, et n'était que simple officier d'infanterie à l'époque du *fédéralisme*, contre lequel on a lieu de croire qu'il seconda les projets de la Montagne, ce qui le fit arrêter du côté de Lisieux. On avait su qu'il s'y rendait avec des instructions de la Convention nationale, dirigées contre la sûreté du général Wimpfen, qui commandait les forces fédérales du Calvados. Après la terreur, Laborde fit, en Basse Normandie, un séjour assez prolongé, qui parut ne pas être étranger à la surveillance que le gouvernement d'alors faisait exercer sur les nombreux partisans de la *chouannerie* dans cette contrée. A son retour à Paris, il fut ostensiblement attaché à la police militaire, comme capitaine adjoint à l'état-major de Moulin, et il parvint, dans la même carrière, au grade de lieutenant-colonel sous le consulat. Il a justifié constamment, par la chaleur de son zèle, la confiance que les divers ministres lui ont accordée. Cette confiance fut portée à son comble, par le service qu'il rendit à Buonaparte, en arrêtant le général Mallet, en octobre 1812. (*Voyez* HULLIN.) Déjà les conjurés s'étaient emparés de divers postes, ils avaient conduit le préfet de police à la Force, et Mallet, après avoir tiré un coup de pistolet sur le général Hullin, s'apprêtait à faire le même parti à Laborde, lorsque celui-ci, se jeta sur lui, le terrassa, et l'entraîna en prison. Pour récompense, Buonaparte décora Laborde du titre de baron, et le nomma adjudant-commandant. Peu de temps après le retour du Roi, il a cessé d'être employé; cependant il se trouvait encore à Paris vers la fin de 1817. K.

LABORDE (Le général). *Voy.* DELABORDE.

LABOUDERIE (JEAN), licencié en droit et prédicateur distingué, est né à

Chalinargues, diocèse de St.-Flour, le 13 février 1776, et a étudié les langues anciennes au collége de France. Il était vicaire de Notre-Dame de Paris en 1815, lors de l'invasion de Buonaparte : il refusa le serment, et donna des preuves d'une courageuse fidélité au monarque légitime. Depuis, il est resté sans place. Le mardi de Pâques qui suivit l'arrivée de Buonaparte à Paris, on exécuta le fameux Dautun, qui avait été condamné à mort pour avoir assassiné son frère, l'avoir coupé en morceaux, et disséminé ses lambeaux dans divers quartiers de Paris : M. Labouderie fut chargé de lui donner les secours que la religion offre aux condamnés. Ce jour-là, l'affluence était innombrable. A la sortie de la conciergerie, Dautun se mit à crier en le désignant : « A bas la calotte, guillotinez » ce royaliste. » Ce n'est pas la seule fois que l'abbé Labouderie s'est vu exposé aux insultes des révolutionnaires. Nous avons de lui : I. *Pensées théologiques*, in-8°. II. *Un mot sur la constitution*, par un vicaire de Paris, en 1814. Dans cet opuscule, il a posé des principes conformes à ceux de la Charte. III. *Fragment d'un Discours prononcé à Notre Dame, le jour de l'Assomption*, en 1815. IV. *Adresse aux Parisiens*, *par un ami de l'ordre et de la paix*. (Elle circula pendant les cent jours de 1815.) V. *Discours pour le baptême d'un Juif converti*, prononcé à la métropole de Paris, le 14 juin 1815. VI. *Oraison funèbre de M. de la Roue*, *archiprêtre de Notre Dame*, prononcée à la métropole, le dimanche 15 octobre 1815. VII. *Discours pour la profession de trois religieuses hospitalières de St.-Augustin*, prononcé à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 4 novembre 1816. VIII. *Discours prononcés à Notre-Dame, le 7 mars* 1817, *à l'occasion du baptême, du mariage et de la première communion d'un Juif converti*. IX. *Discours prononcé dans la chapelle du collége royal des Ecossais, le* 11 *mai* 1817, *pour l'abjuration d'un luthérien*. X. *Discours prononcé dans la même chapelle, le* 19 *juin* 1817, *pour l'abjuration d'une calviniste*, etc. XI. *Considérations adressées aux aspirants au ministère de l'Eglise de Genève, faisant suite aux Considérations de M. Empeytaz sur la divinité de Jésus-Christ, avec une Réponse à quelques questions qui m'ont été proposées par M. Dellac, avocat à la cour royale de Paris*, 1817, in-8°. XII. *Précis historique du méthodisme, suivi d'un Discours pour l'abjuration d'un jeune homme de cette secte*, in-8°., etc. M. Labouderie travaille à la *Biographie universelle*. F.

LABOUILLERIE (Le baron), né dans une classe obscure, ne dut ses talents et sa fortune qu'à son goût pour le travail, et parvint d'abord à un emploi dans les bureaux de la Marine. Il épousa ensuite Mlle. de La Chapelle, fille de l'ancien commissaire-général de la maison du roi. Devenu caissier particulier de Buonaparte, il fut plus tard trésorier-général de l'armée des côtes d'Angleterre, puis administrateur de la caisse d'amortissement, chargé des fonds extraordinaires. Envoyé ensuite à Vienne avec le titre d'administrateur des fonds du pays conquis, il revint en France à la paix, et fut nommé trésorier-général du domaine extraordinaire dont M. Defermont était intendant. En 1814, il fut conservé par le Roi dans ses fonctions de maître-des-requêtes au comité des finances, et nommé intendant du trésor de la liste civile. M. de Blacas, ayant remarqué en lui de l'intelligence et de l'activité, le nomma secrétaire-général du ministère de la maison du Roi ; et il exerça une grande influence sur les opérations de ce ministère. Dans les cent jours de 1815, il ne remplit point de fonctions, quoi qu'en ait dit un Mémoire publié au nom de la maison Barandon, de Londres, dans un procès qui a fait beaucoup de bruit. Au mois d'octobre suivant, il fut désigné pour présider le comité des finances en l'absence du ministre secrétaire-d'état des finances. Nommé, en août 1816, membre de la chambre des députés par le département de la Sarthe, il prononça, le 13 février 1817, un discours dans lequel il traça un tableau de la situation financière de la France, et finit en engageant la chambre à adopter le projet de loi amendé par la commission. M. Labouillerie est aujourd'hui sous-secrétaire-d'état des finances et conseiller-d'état. Z.

LABOUISSE (Auguste de), plus connu par son amour conjugal dont il ne cesse d'entretenir le public, que par ses talents poétiques, est né en Languedoc vers 1780. Il était, en 1804, employé à Paris dans l'administration des

droits-réunis. Ayant voulu, quelque temps après la mort du général Lannes, parler dans ses vers de cet événement, et l'ayant fixé à la bataille de Wagram, M. de Labouisse fut rudement tancé par les rédacteurs du *Moniteur*, qui ne comprenaient pas qu'on pût se tromper sur de pareils faits. Il a publié : I. *Pensées*, 1801, in-12 ; 1809, in-18; 1810, 2 vol. in 18. II. *La contre-satire*, suivie de *Poésies diverses*, 1804, in-8°. III. *Voyage à Saint-Maur, Promenade à Longchamp, suivis de quelques opuscules*, 1807, in-18. IV. *Idylles imitées des cantates italiennes de Métastase*, 1808, in-18. V. *Voyage à Trianon, contenant des souvenirs sur Louis XVI, Marie-Antoinette, Henri IV, Sully*, etc., suivi du *Voyage à Mont-Rouge*, 1805, in-18. VI. *Œuvres de Venance*, 1810, in-18. VII. *Fragment d'une lettre sur la cérémonie du 2 avril* 1810 (le mariage de Napoléon), 1810, in-8°. VIII. *Mélanges littéraires*, ou *Lettres sur l'éducation, les romans*, etc. 1813, in-18. IX. *Mélanges littéraires*, 1814, in-18. X. *Ma petite brochure sur les événements*, 1814, in-18. XI. *Supplément de l'Eléonoriana*, 1815, in-18. XII. *Seconde lettre aux Français*, suivie de la *Réfutation d'un prétendu rapport du duc d'Otrante*, 1815, in-8°. XIII. *Les Amours, à Eléonore*, recueil d'Elégies, divisé en trois livres, 1816, in-18., avec cet épigraphe : *Et in Arcadiâ ego.* M. de Labouisse peut être surnommé le poète de l'hymen ; son dernier recueil offre le portrait de son Eléonore et le sien, et d'autres gravures d'après les dessins de sa femme, qui réunit plusieurs genres de talents. On trouve dans les *Amours*, quelques pièces de vers de sa composition, qui sont fort agréables. Les poésies de son mari se distinguent plus par la facilité et l'élégance que par la force et la verve. Z.

LABOULAYE (Jean-Baptiste-Louis Froc de), chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, né à Versailles, entra au service dans l'administration de la marine en 1780, fut fait commissaire en 1786, et secrétaire du conseil de la marine en 1788. M. de Bertrand, ministre de ce département, le chargea, en 1791, d'une mission en Angleterre. Envoyé, peu après son retour, à Lorient, en qualité de chef d'administration, et dans divers ports de Bretagne pour l'échange des prisonniers de guerre, il fut arrêté par ordre du comité de salut public, et enfermé pendant un an dans les prisons de St.-Malo, d'où il sortit après le 9 thermidor pour être intendant de l'armée navale commandée par l'amiral Villaret. Secrétaire-général du ministère de la marine en 1795, il fut ensuite ordonnateur à Nantes et à Lorient. En 1804, il passa au département des affaires étrangères. En 1814, il fut chargé, comme commissaire du Roi, avec le vice-amiral marquis de Sercey, de l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre ; et à la fin de la même année, le Roi le nomma premier secrétaire d'ambassade à Constantinople. Il était à Marseille avec l'ambassadeur, le marquis de Rivière, lors du débarquement de Buonaparte, et il contribua efficacement à la levée, l'armement et l'équipement des corps qui furent organisés pour servir sous les ordres du duc d'Angoulême. Retenu dans le midi par la maladie de sa fille unique, qui mourut à Toulon après le départ de ce prince, il resta quelque temps caché en Provence. Pendant son absence, il fut nommé, par le département de la Marne, membre de la chambre des représentants. Elu membre de la chambre des députés par le même département, en septembre même année, il a été réélu en 1816. M. de Laboulaye a voté, dans cette assemblée, avec la minorité en 1815, et avec la majorité en 1816. Le 18 décembre 1817, il parla en faveur du projet de loi sur la presse, présenté par les ministres. — Laboulaye, secrétaire-général de la maison du Roi, fut nommé par Monsieur, comte d'Artois, au mois d'avril 1814, commissaire pour veiller au renvoi en France des Français prisonniers en Angleterre. — Laboulaye, médecin, a publié : *Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie, dans les années* 1793-94, par le professeur Pallas, traduits de l'allemand (avec Tonnelier), 1805, 2 vol. in-4°., et sous le titre de *Second voyage de Pallas*, 1811, 4 vol. in-8°. — Laboulaye-Marillac, comte de Brioude, a publié : *Mémoire sur les couleurs inaltérables pour la teinture*, 1814, in-8°. F. et Ot.

LABOULINIÈRE (Pierre), secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, et sous-préfet de l'arrondissement de Beauvais en 1814, fut rem-

placé par M. Camusat de Thony à la seconde restauration. Cette place fut ensuite supprimée. M. Labouluière, qui peut être considéré comme un véritable royaliste, a cependant servi Buonaparte pendant les cent jours de 1815, avec une activité qu'on aurait pu prendre pour du zèle; et il y a apparence que cette conduite, fut cause de sa disgrace. Depuis, le gouvernement du Roi lui a rendu justice, en lui donnant une sous-préfecture dans le département de Seine-et-Oise. Correspondant de l'académie de Turin et de plusieurs sociétés savantes, il est auteur de : I. *Précis d'idéologie*, 1804, in-8°. II. *De l'influence d'une grande révolution sur le commerce, l'agriculture et les arts*, 1808, in-8°. Ce discours, qui ne fut l'ouvrage que de trois mois, fut couronné par l'académie de Lyon, imprimé à la Haye, et dédié au roi d'Hollande, Louis Buonaparte. L'auteur s'y montre un avocat zélé de la liberté politique. III. *Histoire politique et civile des trois premières dynasties françaises*, 1808, trois volumes in-8°. IV. *Considérations politiques sur la France et les divers États de l'Europe*, 1808, in-8°. V. *Des factions et des conquêtes, ou Précis des écarts politiques et militaires de la révolution française*, 1815, in-8°. U.

LABOURDONNAIE. *Voy*. BOURDONNAIE.

LABOUREAU (JEAN-BAPTISTE), médecin, premier commis du bureau de santé, fut, en 1793, membre de la société des Jacobins de Paris; il est né à Arnay-le-Duc en 1753. Ayant déplu à Robespierre, il fut arrêté et incarcéré, puis mis en liberté, ensuite impliqué dans la conspiration des Hébertistes, et le seul de tous les prévenus acquitté par les juges. Deux jours après (26 mars 1794), il reparut aux Jacobins, et y prononça une espèce d'éloge du tribunal révolutionnaire, dans lequel respirait encore la frayeur que lui avait causée ce tribunal de sang. Il reparut en 1799 dans la société populaire du Manége, qui se forma à la suite de la crise du 30 prairial, et depuis il exerce obscurément sa profession. B. M.

LABRADOR (Le chevalier DON PEDRO-GOMEZ), conseiller-d'état du roi d'Espagne, ancien ministre de Charles IV à la cour de Florence, s'était fait remarquer par ses talents dans la carrière diplomatique, avant que la révolution qui vint détrôner Ferdinand VII lui permît de signaler son zèle et son dévouement pour la cause de son souverain. Appelé à la faveur de l'accompagner à Baïonne en 1808 (*Voy*. FERDINAND VII), il eut, par ordre de ce prince, une conférence avec le ministre Champagny, relativement aux propositions que Buonaparte voulait faire accepter par Ferdinand VII. Ces propositions tendaient directement à renverser du trône la dynastie des Bourbons, pour y placer un membre de la famille de Buonaparte, comme celui-ci l'avait déjà annoncé par l'organe de Savary. Don Pedro Labrador exigea avant tout que M. de Champagny lui remît, dans une forme authentique, les propositions de Buonaparte; mais celui-ci s'y refusa, ainsi qu'à l'échange de ses pleins-pouvoirs, sous prétexte que *c'étaient des choses de forme, et tout-à-fait distinctes de l'objet essentiel de la négociation*. Cette conférence s'étant passée en discussions vagues et en réponses évasives de la part du ministre français, M. de Labrador lui demanda, en le quittant, *Si le roi était libre? — On ne peut*, dit M. de Champagny, *élever aucun doute à ce sujet. — Dans ce cas*, répliqua M. de Labrador, *on ne doit donc pas se refuser à le rendre à son peuple?* M. de Champagny répondit que, quant au retour de Ferdinand VII en Espagne, il était nécessaire qu'il s'entendît avec Buonaparte, de vive voix, ou par lettre. Don Pedro Labrador n'était pas homme à sacrifier sa patrie et son roi par une condescendance coupable; M. de Champagny jugea, d'après cette entrevue, qu'il ne pourrait jamais le faire entrer dans ses desseins; en conséquence, Buonaparte ne tarda pas à s'en débarrasser, sous prétexte qu'il n'était pas d'un rang égal à celui de M. de Champagny. Don Pedro Labrador partagea l'exil de Ferdinand VII, et ne rentra en Espagne qu'en 1814. Ce prince le nomma aussitôt conseiller-d'état et son ambassadeur en France et au congrès de Vienne. Le 28 juillet, pendant son séjour à Paris, le chevalier D.P. Labrador réclama, dans les journaux, contre l'insertion de certains articles qu'il regardait comme un outrage fait à sa nation et à son souverain, et il prouva par des nouvelles récentes de l'Espagne, que les faits avancés étaient dénués de fondement. Arrivé à Vienne au mois de septembre, il fut

membre du comité général des huit puissances signataires du traité de Paris, et pendant les discussions relatives à l'abolition de la traite des nègres, en février 1815, il s'opposa fortement à lord Castlereagh, qui demandait l'abolition immédiate, déclara que l'Espagne ne s'était engagée, par le traité du 5 juillet 1814, qu'à prendre en considération les moyens d'abolir la traite; que cependant, d'après les instances de l'ambassadeur anglais, la cour de Madrid avait fixé cette abolition définitive à huit ans, et avait, en attendant, circonscrit la traite aux seules côtes de l'Afrique situées entre l'équateur et le 10e. parallèle nord; que c'était tout ce qu'on pouvait accorder, vu la situation des colonies de Cuba et de Porto-Rico, où l'introduction des nègres, troublée par les croisières anglaises, est nécessaire pour soutenir les établissements nouvellement commencés. Il finit en disant que l'Angleterre pressait trop la conclusion d'une affaire que le parlement britannique avait discutée depuis 1788 jusqu'en 1807. Ayant reçu, en mars 1815, l'invitation adressée à Ferdinand VII par les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de Prusse, d'accéder au traité d'alliance conclu le 25 du même mois contre Buonaparte, il répondit que l'Espagne n'accéderait à aucun traité, si elle n'y était pas considérée comme partie principale. Au mois de juin suivant, il refusa de reconnaître l'acte par lequel les plénipotentiaires des quatre grandes puissances avaient irrévocablement prononcé entre eux, et sans sa participation, sur les droits du roi, son maître, et du roi d'Etrurie en Italie, et il déclara que ses instructions lui défendaient de signer aucune convention contraire à la restitution immédiate et totale des trois duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Le chevalier D. P. Labrador s'était presque exclusivement occupé, pendant la durée du congrès, d'obtenir, à cet égard, la solution qu'il desirait; mais ses efforts avaient été infructueux. Le duc de Casa, Fernand Nunès, ayant été chargé de continuer cette négociation, la termina heureusement par des traités conclus avec lesdites grandes puissances, et signés à Paris les 7, 8, 9 et 10 juin 1817. Le chevalier D. P. Labrador retourna en Espagne après le congrès de Vienne, et fut ensuite nommé ambassadeur d'Espagne.

LABRIFFE (Le comte Auguste), était avant la révolution sous-lieutenant au régiment de la Reine dragons; il fut un des grands propriétaires que Buonaparte força, en quelque sorte, d'être au nombre de ses chambellans. Dépêché à Murat pour lui porter la nouvelle de la naissance du fils de Napoléon, il reçut le cordon de l'ordre des Deux-Siciles. M. de Labriffe fut un des premiers à secouer le joug qu'on lui avait imposé, et entra comme capitaine dans la garde à cheval de Paris, formée, à l'arrivée de Monsieur, par le comte de Damas. Il fut ensuite pourvu de l'emploi de sous-lieutenant des Chevau-légers, qu'il remplit jusqu'à la suppression de cette compagnie. Il fut alors créé chevalier de Saint-Louis; et lors de la réorganisation de l'armée, en 1816, il fut nommé colonel des dragons de la Manche. Le 6 octobre 1814, le Roi lui avait fait l'honneur de signer son contrat de mariage avec la veuve du général Auguste de Colbert, fille du comte de Canclaux. Le 26 juillet 1815, il fut appelé à la présidence du collége électoral de l'Aube, et nommé à la chambre des députés, où il vota avec la minorité. Réélu en 1816, il vota avec la majorité, et ne se fit remarquer dans aucune de ces assemblées. S. S.

LABROUSSE (Suzette), née à Vauxin, en Périgord, vers 1743, montra de bonne heure, pour le métier de prophétesse, le même penchant auquel s'est livrée depuis avec tant d'éclat Mme. de Krudner. (*Voy.* Krudner.) A neuf ans, elle voulut s'empoisonner avec des araignées, afin d'aller plus vite au ciel, dont elle avait un tel desir, qu'elle restait, des journées entières, couchée sur le dos, dans les prairies, pour le contempler plus à son aise. Dès l'âge de vingt ans, se sentant appelée à *confondre les grands* et à réformer l'Eglise, elle se serait mise à courir le monde, sans la prudence de ses directeurs de conscience et de l'évêque de Périgueux, qui brûlèrent ses écrits, et ne cessèrent de la rappeler aux bienséances de son sexe et aux devoirs de la vie chrétienne. Trente ans, le feu prophétique couva ainsi dans son sein; mais aux premières étincelles de la révolution, il brilla d'un assez grand éclat, grâce au zèle innocent du chartreux dom Gerle, qui proclama le premier le nom et les vertus prophétiques de Suzette Labrousse, dans le sein même

de l'assemblée constituante. Léguée par le cénobite aux évêques constitutionnels Pontard, Fauchet et Desbois, la pythonisse du Périgord fit retentir la capitale du bruit de ses oracles. Dans un dîner de carnaval, elle promit à ces pontifes de la nouvelle Eglise, de se rendre à Rome en pélerine, d'y prêcher le pape, et, s'il refusait d'adhérer à la constitution civile du clergé, de s'élever dans les airs aux yeux de Rome entière. Elle partit en conséquence pour le lieu de sa naissance, afin d'aller, disait-elle, *du plus petit village à la plus grande ville du monde*. L'endurcissement du Saint-Père fut tel, qu'au lieu de permettre à la prophétesse de s'élever au ciel, il la fit enfermer dans le château St. Ange, d'où, par un esprit de contradiction, assez conforme à son rôle, elle refusa d'abord de sortir. Rendue à la liberté par l'invasion des Français, en 1798, elle revint à Paris, évitant de donner trop de solennité au séjour qu'elle fit dans les provinces. Sans se livrer aux actes extérieurs de la mission à laquelle Mlle. Labrousse persiste encore aujourd'hui à se croire appelée, elle n'a pas cessé de s'occuper d'études mystiques, de mêler ses méditations sur la Bible et l'Apocalypse, aux secrets de la philosophie isiaque; et de professer la nécessité d'une réforme ecclésiastique, dont les changements révolutionnaires, et ceux qui les ont suivis, ont fait, suivant elle, méconnaître la nature sans en atteindre le but. Parmi ses prôneurs les plus déterminés, on a compté, dans le temps, l'évêque constitutionnel Pontard. « C'est » dans les cahiers de Mlle. Labrousse, » écrivait ce prélat en 1792, qu'il faut » apprendre à connaître la religion; » non point cette religion que les vices » de l'ancien clergé ont rendue si diffé» rente de son origine, mais cette éma» nation pure des lumières célestes, etc. » Parvenue à un grand âge sans avoir rien perdu de sa mémoire et de ses facultés mentales, Mlle. Labrousse, guérie de la manie du prosélitisme, habite encore la capitale, et elle honore sa vieillesse par des vertus qui valent mieux que ses prophéties, dont elle a fait autrefois imprimer un volume, 1797, in-8°. K.

LABROUSTE (François-Marie-Alexandre), fut député en 1795 au conseil des cinq-cents, par le département de la Gironde. Le 25 juillet 1797, il présenta les projets de résolution relatifs à la réunion des lois sur les fermages. Il s'agissait d'une rentrée de 20,000,000 au trésor public; ce travail important avait toujours été retardé, malgré de fréquents arrêtés du conseil et les instances réitérées de M. Labrouste. Cette fois il parla avec force de la nécessité de terminer cette affaire, et soumit au conseil deux projets qui furent adoptés avec de nombreux amendements. Le 14 octobre suivant, il s'opposa à l'établissement d'une inspection générale pour le recouvrement des contributions directes. Le 24 novembre, il se plaignit de l'abandon auquel étaient livrés les hospices civils de Bordeaux, et fit décréter l'envoi au directoire d'un message, tendant à réclamer l'exécution entière de la loi du 16 vendémiaire an V. Le 15 avril 1798, il proposa de décréter en principe que tout noble ou ennobli que le peuple ou le directoire jugerait digne d'une fonction publique, ne pourrait y être nommé qu'après avoir justifié de son attachement constant à la république. Cette motion excita de violents murmures, et fut rejetée. Au mois de juillet, même année, il fit arrêter que l'anniversaire du 9 thermidor serait célébré dans le sein du conseil. Le 30 janvier 1799, il vota l'impôt sur le sel, demanda le 2 mai que les émigrés naufragés à Calais fussent simplement déportés, et il fut réélu pour le renouvellement de cette année. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Labrouste entra au tribunat, et en devint secrétaire, le 24 octobre 1803. Il refusa, au mois de mai 1804, les fonctions de directeur des droits-réunis du département du Rhône, et resta au tribunat jusqu'à la suppression de ce corps en 1807. Nommé, peu de temps après, administrateur de la caisse d'amortissement, il perdit cette place en 1815, lorsqu'elle fut supprimée, et fut nommé le 26 juin 1816, commissaire-liquidateur pour l'apurement des comptes des agents de cette caisse, jusqu'au 1er. juin, sous la surveillance du ministre des finances. Il lui fut alloué en cette qualité un traitement de 12,000 fr. M. Labrouste publia, dans le cours de cette même année, des *Considérations sur la caisse d'amortissement*. S. S.

LABUS (Jean), né dans le Brescian, vers 1776, d'une famille originaire de France, fit ses premières études à Brescia, et alla suivre les cours de l'univer-

sité de Padoue. La révolution étant venu le détourner de l'état sacerdotal auquel il était destiné, il fixa, par ses talents, l'attention des chefs de la nouvelle république cisalpine, qui lui confièrent des fonctions importantes dans le Véronais. Le docteur Labus, malgré sa jeunesse, et l'ardeur de son imagination, les remplit avec beaucoup de prudence et de réserve. Son goût pour le travail le portait à une vie moins agitée; il s'estima très heureux d'obtenir une modeste place de chef de division dans les bureaux de l'intendant-général des biens de la couronne, sous le règne de Buonaparte; et cet emploi lui laissa assez de loisir pour se livrer à l'étude de l'antiquité. L'explication des monuments lui devint si facile, qu'au premier aspect il était en état de dire quel événement ils rappelaient. Les dissertations qu'il publia à l'occasion de ces découvertes suffisent pour donner une idée de ses connaissances, et de la pureté de son style. La première est intitulée: *Sopra una colonna letterata di Maguzzano*, Brescia, 1812, in-8°. L'autre a rapport à un cippe nouvellement découvert, et son titre est: *Sulla tribu e su i decurioni dell' antico municipio Bresciano*, Brescia, 1813, in-8°. L'auteur a été qualifié par le chevalier Rosmini, d'*ardente e felice cultivatore di buoni studj*. Nous savons qu'il a en portefeuille un ouvrage d'érudition, bien avancé, et accompagné de dessins, sur le pays de Brescia. Pénétré de reconnaissance et d'admiration pour le savant abbé Morcelli, qui lui a inspiré le goût de l'archéologie, M. Labus ne néglige aucune occasion de manifester de si honorables sentiments; et c'est à lui qu'on doit l'édition récente de trois opuscules de ce célèbre archéologue. N.

LACALPRADE (Londios de), membre du conseil du prince de Condé, et président des conseils du duc de Bourbon et de la princesse de Condé, est l'un des plus célèbres jurisconsultes de la capitale. Né à Sarlat, dans le Périgord, vers 1744, il commença son éducation dans un collége dirigé par les jésuites, et sous les yeux de son père, qui exerçait la charge de procureur du Roi près le présidial. Après avoir terminé ses cours de droit, il alla se faire recevoir avocat à Toulouse, et devint bientôt le conseil des premières maisons du Périgord. Emprisonné à l'époque de la terreur, il ne fut délivré que par la mort de Robespierre, et se rendit à Paris, pour éviter de nouvelles persécutions. Il y vécut quelque temps dans l'obscurité; mais il ne tarda pas à être mis au premier rang aussitôt qu'il eut rédigé quelques mémoires. M. de Lacalprade est peut-être le premier jurisconsulte de Paris; c'est au moins celui qui connaît le mieux les loix romaines, dont il a fait l'étude de toute sa vie. Son style est remarquable par la précision et la clarté. Il a été consulté et a donné des mémoires sur la plupart des grandes affaires qui ont été soumises aux tribunaux depuis quinze ans. Il réunit une grande piété à une gaîté douce et piquante. Il n'a rien publié; mais il a plusieurs ouvrages manuscrits sur le droit romain, fruits du travail de sa longue carrière, et rédigés en forme de dictionnaire. — Son frère, aujourd'hui chanoine de Notre-dame de Paris, était, avant la révolution, chanoine de Sarlat. Il émigra, en 1792, et se retira en Espagne, où il remplit les fonctions d'aumonier de la légion de Bourbon. Il fut enfermé à Vincennes par ordre de Buonaparte, qui l'accusait d'avoir coopéré à la distribution d'une bulle du pape. Z.

LACÉPÈDE (Le comte Bernard-Germain-Étienne Laville de), né à Agen, le 26 décembre 1756, d'une famille noble, servit d'abord quelque temps en Bavière, et s'adonna ensuite, avec passion, à l'étude de l'histoire naturelle, dans laquelle il eut pour maîtres Daubenton et Buffon. Il dut à leurs soins d'être nommé garde des cabinets au jardin du Roi à Paris, place qu'il occupait à l'époque où éclata la révolution. Il débuta dans la carrière politique par l'emploi d'administrateur du département de Paris. Député par cette ville à l'assemblée législative, il y joua personnellement un rôle assez modéré. Ne voulant être ni Feuillant, ni Girondin, ni jacobin, il essaya d'être indépendant, ce qui était alors fort difficile. Sa présidence fut marquée par une adresse de l'assemblée au Roi, contre les émigrés réunis sur les bords du Rhin, et par la création de la haute cour nationale d'Orléans. Il accueillit l'hommage du club des Wighs d'Angleterre, avec lequel le corps-législatif crut devoir fraterniser, et se joignit à Français de Nantes, pour faire accorder des let-



LACÉPÈDE.

tres de naturalisation au fils du docteur Priestley, dont le peuple de Londres avait brûlé la maison, en haine de ses principes révolutionnaires. M. de Lacépède fut assez heureux pour se faire oublier pendant la terreur, et devint, en 1796, membre de l'Institut. On le vit, à la tête de ce corps, prêter le 20 janvier de cette année, à la barre du conseil des anciens, le serment de haine à la royauté. « Trop long-temps, dit-il dans » son discours, les sciences et les arts, » naturellement fiers et indépendants, » ont porté le joug monarchique, dont » leur génie n'a pu les préserver, et que » le courage du peuple a seul pu briser. » En octobre 1799, l'Institut de Bologne le nomma l'un de ses associés, et Buonaparte l'appela, en décembre suivant, au sénat conservateur, dont il fut président en 1801. Marchant avec rapidité dans la carrière politique, M. de Lacépède fut nommé, en 1803, grand chancelier de la Légion-d'honneur, pourvu, en 1804, de la sénatorerie de Paris, et décoré du grand-cordon de cet ordre en février 1805. Personne ne professa mieux que lui, dans ses rapports avec le public, cette politesse imperturbable dont se compose l'art de consoler les solliciteurs par les illusions de l'espérance. Tour-à-tour membre du grand conseil d'administration et président du sénat, il est peu d'occasions solennelles, parmi celles qui ont signalé les dix années de la domination impériale, où il n'ait fait entendre les accents d'une éloquence, dont les passages suivants suffiront pour déterminer le caractère. « Ce sera, disait-il, lors de l'élévation » de Buonaparte à l'empire, une grande » époque dans l'histoire, que celle où le » peuple français, faisant de nouveau » l'abandon de sa volonté souveraine, » met un frein aux fureurs des discordes » civiles, termine la plus mémorable des » révolutions, fixe ses glorieuses desti- » nées, et consacre un monument digne » de lui à la liberté, à l'égalité, à la » raison, à la reconnaissance, en assu- » rant, dans la famille de ce héros, cette » couronne impériale qui va briller sur un » front couronné tant de fois des lauriers » de la victoire. » Après la bataille d'Austerlitz, le nom de Buonaparte, selon notre orateur, « allait être à jamais cé- » lèbre sous le toit hospitalier des habi- » tants de l'Amérique, sous la hutte de » l'Arabe et du Maure, sous la cabane » de l'Indien........, près des monts fu- » mants du vieux empire des Chinois; » dans les régions les plus reculées, son » image vénérée devait honorer les pa- « lais des rois, embellir la retraite du » sage; et, ce qui est bien plus encore, » être consacrée sous le chaume du pau- » vre. » S'agissait-il de la guerre d'Espagne, « cette guerre ne pouvait être, » d'après M. de Lacépède, plus fortement » commandée par la politique, par la jus- » tice, par la nécessité. Quels droits plus » sacrés que des traités solennels, *libre- » ment* proposés, *librement* consentis, » *librement* exécutés; qu'un pacte so- » cial, *librement* discuté, *librement* » accepté, *librement* juré par une junte » nationale, sur les autels du Dieu qui » punit le parjure. Ah! combien les » ombres royales de Louis XIV, de Fran- » çois Ier. et du grand Henri, doivent » être consolées par la résolution gé- » néreuse de Napoléon?..... » « Que sa » vie, s'écriait plus tard l'orateur, en » s'adressant au sénat (décembre 1809), » s'étende bien au-delà des trente ans » qu'il a desirés pour la stabilité de son » empire; qu'il puisse voir autour de » son trône, des princes issus de son » sang, élevés dans son esprit, garantir, » pour nos arrière-petits-neveux, la du- » rée de tous les biens que lui devra no- » tre patrie, et que l'image du bonheur » des français, que lui offriront le pré- » sent et l'avenir, soit la récompense de » ses travaux et le prix de ses sacrifices. » Les sacrifices que la gloire du héros de M. de Lacépède imposait périodiquement à la France, en argent et surtout en hommes, se couvraient de fleurs sous les traits de son éloquence, qui ne voyait, dans la conscription annuelle qu'un moyen de décharger l'état du *luxe de sa population*, et dans les fatigues meurtrières de la guerre qu'un exercice propre à procurer *aux conscrits parvenus à l'âge où l'ardeur est réunie à la force, un mélange de jeux salutaires et de délassements agréables*. Cependant le comte de Lacépède, paraissant le 12 janvier 1814 à la tête du sénat, devant Buonaparte, lui fit entendre, pour la première fois, le mot de paix: « Nous combattons, dit-il, » entre les tombeaux de nos pères et les » berceaux de nos enfants; obtenez la » paix, sire, par un effort digne de vous » et des Français; et que votre main,

» tant de fois victorieuse, laisse échapper » les armes après avoir signé le repos du » monde. » Ce fut par ce discours qu'il termina le cours de harangues, auquel il avait cru devoir consacrer la même plume qui lui avait servi à tracer les mœurs et les habitudes des reptiles. Quoiqu'en 1814 il n'eût point négligé d'envoyer de Blois, où il avait suivi la princesse Marie-Louise, son adhésion à la déchéance de Buonaparte, il n'en fut pas moins privé de la place de grand chancelier de la Légion-d'honneur, que le gouvernement provisoire donna passagèrement à M. de Pradt; mais il fut nommé à la pairie, par ordonnance du 4 juin. En mai 1815, il refusa la grande maîtrise de l'université, que lui offrait Buonaparte, de la main duquel il accepta néanmoins la dignité de pair de France, ce qui n'a pas permis de le comprendre dans la nouvelle composition de cette chambre En mai 1817, M. de Lacépède annonçait, dans le cours de Zoologie qu'il faisait au jardin des Plantes, qu'il allait s'acquitter de la mission que lui avait donné, peu de jours avant sa mort, son ami Lagrange, de publier sa *Théorie sur la formation des comètes*. Il a fait paraître, en 1817, une nouvelle édition des *Œuvres de Buffon*, augmentée de notes, d'une Notice sur l'auteur, de son Eloge par Condorcet, et d'un Discours sur les progrès des sciences naturelles. On y a retrouvé avec plaisir cette franchise de talent qui rappelle la bonne école, et qui se joint, chez M. de Lacépède, à l'art heureux dont le secret lui a été légué par Buffon, de revêtir de tous les agréments d'un style correct et brillant les détails les plus arides de la science. Ce mérite, qui, lors de la publication de ses premiers ouvrages, annonça un successeur à Buffon et à Daubenton, et servit à tempérer les regrets de leur perte, se reproduisit avec le même avantage dans la continuation de l'*Histoire des Cétacées*, commencée par son prédécesseur; ouvrage où, à côté d'une éloquence pompeuse, on trouve une richesse d'observations et de faits, qui le place parmi les plus beaux monuments d'histoire naturelle dont s'honore la France. Voulant se délasser de ses travaux dans les sciences et la politique, M. de Lacépède a composé deux romans, dont le premier a d'abord obtenu quelque succès sous le voile de l'anonyme. Il en a publié, en 1817, une seconde édition, à laquelle il a donné son nom, sous ce titre: *Ellival et Caroline*, 2 vol. in-12. M. de Lacépède a donné, en même temps, *Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino, suite d'Ellival et Caroline*, 3 vol. in-12. On a encore de lui: I. *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle*, 1781, 2 vol. in-8°. II. *Physique générale et particulière*, 1782-84, 2 vol. in-8°. III. *La poétique de la musique*, 1785, 2 vol. in-8°. IV. *Eloge de M. J. L., duc de Brunswick*, 1786, in-8°. V. *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpents* (V. Buffon, dans la *Biogr. univ.*) VI. *Histoire naturelle des poissons*, pour servir de suite à l'ouvrage de Buffon, 1798-1803, 5 vol. in-4°. C'est le plus important de ses ouvrages. VII. *Eloge historique de Daubenton*. VIII. *Vues sur l'enseignement public*, 1790, in-8°. IX. *Notice sur Dolomieu*. M. de Lacépède a travaillé aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, à la *Ménagerie du Muséum*, dix cahiers in-fol., 1801 et années suivantes; collection recherchée pour les figures, gravées par Miger d'après Maréchal; au *Magasin encyclopédique*, et a composé des *Symphonies* et des *sonates*. On recherche aussi les *Discours d'ouverture* de ses cours au jardin des Plantes, dont la collection forme un volume in-4°. K.

LACHABEAUSSIERE (Ange-Etienne-Xavier Poisson de), né à Paris en 1752, embrassa d'abord la carrière militaire, qu'il quitta pour celle de la littérature. Persécuté par son propre gendre, il fut enfermé, en janvier 1794, aux Madelonnettes. Dans le même temps, sa femme fut emprisonnée dans la maison d'arrêt dite de la Bourbe, et deux de ses filles furent confinées dans la prison de Sainte-Pélagie, enfin toute sa famille fut au secret, sur la présomption qu'il avait donné asile au conventionnel Julien de Toulouse, avec lequel il n'avait jamais eu de relation. Quelques jours avant celui qu'on avait fixé pour son supplice, M. de Lachabeaussière composa des vers qu'il remit à un de ses compagnons d'infortune, pour les faire passer à sa femme, au moment de sa mort. Il était inscrit sur la liste fatale pour le 10 thermidor (28 juillet); Robespierre fut culbuté la veille, et le remplaça à l'échafaud. M. de Lachabeaussière sortit de prison dans le courant d'août, avec ses filles et sa

femme, qui avait horriblement souffert dans le cachot où on l'avait tenue renfermée. En 1796, le conseil des cinq-cents le désigna comme un des gens de lettres à employer pour l'instruction de la jeunesse. Il fut, en 1798, administrateur de l'Opéra; et on intenta contre lui une accusation de dilapidation dont un jugement solennel l'acquitta en janvier 1799. Ce fut à cette occasion que circula une épigramme terminée par ces deux vers:

. . . .
Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Depuis cette époque, M. de Lachabeaussière est entièrement livré à ses goûts pour les lettres. On le cite parmi les amateurs qui cultivent l'art dramatique sur les théâtres de société, avec un talent qui ne le céderait pas à celui des premiers acteurs. On a de lui plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue: *Azémia*, 1783, in-8°. — *Lasthénie.* — *Gulistan*, ou *le Hulla de Samarcande.* — *Les maris corrigés*; comédie en vers, 1781. *L'Heureuse erreur*, comédie, 1795, in-8°. Ses autres ouvrages sont: I. *Catéchisme français*, ou *Principes de morale républicaine*, en vers. — II. *OEuvres diverses*, contenant quelques Poésies, Essais de traductions en vers, d'Homère, de Virgile, d'Horace, etc., 1801, in-8°. III. *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon*, *Bion*, *Moschus*, *Catulle et Horace*, imitées en vers français, 1803, in-8°. IV. *Apologues moraux*, 1814, in-8°. Il a réclamé, comme étant son ouvrage, la traduction de *Tibulle*, publiée sous le nom de Mirabeau. D.

LACHABEAUSSIÈRE (POISSON DE), frère puîné du précédent, né le 6 août 1755, comptait, en 1817, plus de quarante années de travaux utiles, et se trouvait être, à cette époque, le doyen des *Minéralogistes* de France. Il fut successivement attaché à cette branche de l'administration publique, en qualité d'agent temporaire, d'inspecteur et de directeur, dans les mines du Limousin, de la Navarre et de la Loire-Inferieure. Il dirigea, pendant quelque temps, les salines de Cette, en Languedoc, où il fut persécuté comme aristocrate en 1793, et, à ce titre, fut exclu du nouveau corps des mines, qui s'organisait sous l'influence de M. Hassenfratz. Employé de nouveau dans les bureaux de la direction générale, en 1815, il fut compris dans la réforme qui eut lieu à cette époque, par la réunion de cette direction à celle des ponts-et-chaussées. M. de Lachabeaussière, qui avait servi temporairement, en 1776, dans les gardes-du-corps de Mgr. le comte d'Artois, entra, en 1814, en qualité de surnuméraire, dans les gardes-de-la Porte du Roi, et subit, par le licenciement de ce corps, une seconde réforme qui le laissa encore sans place et sans pension. Il a coopéré, en 1814, avec M. Viton de St.-Allais, à la publication du premier volume du *Nobiliaire universel*. M. de Lachabeaussière reçut du Roi, à la même époque, la croix de la Légion-d'honneur. On a de lui: *Vers sur le retour de Louis-le-Desiré*, 1816, in-8°. K.

LACHAISE (Le baron DE), né à Autun en 1744, d'une famille noble, entra très jeune dans le régiment de royal-Pologne cavalerie. Il servait comme officier-supérieur dans celui de royal-Normandie, au commencement de la révolution, et en ayant adopté les principes, il obtint dans les premières campagnes, le grade de général de brigade. Il était devenu maire de Beauvais, lorsque Buonaparte, passant par cette ville, pour se rendre au camp de Boulogne, le remarqua, et le nomma en 1803, préfet du Pas-de-Calais. Son administration, d'abord juste et eclairée, lui concilia l'estime de ses administrés qui, en 1804, le nommèrent candidat au sénat conservateur; mais bientôt il se fit un système de sévérité, qui lui suscita beaucoup d'ennemis. Ce fut lui qui dressa le discours suivant à Buonaparte, au camp de Montreuil, en présence de l'état-major-général de l'armée: « Tranquilles sur » nos destinées, nous savons tous que » pour assurer le bonheur et la gloire de » la France, pour rendre à tous les peu- » ples la liberté du commerce et des » mers, et fixer enfin la paix sur la terre, » *Dieu créa Buonaparte et se reposa.* » Un plaisant ajouta dans le temps à ce dernier trait:

Et pour être plus à son aise,
Auparavant il fit Lachaise

Le baron de Lachaise conserva son emploi en 1814, et il eut même l'honneur de recevoir le duc de Berri, qui le décora de la croix de la Légion-d'honneur; mais Buonaparte le destitua après son invasion du mois de mars 1815. Depuis

cette époque, il vit retiré dans une campagne près de Beauvais. D.

LA CHATRE (Le duc DE), né dans le Berri, vers 1750, partit de France en même temps que MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, qui l'avait dès-lors honoré d'une confiance particulière. Il leva un régiment, connu sous le nom de Loyal-Emigrant, et se distingua en différentes rencontres par des actions d'éclat. Ce régiment ayant été licencié en 1802, M. de La Châtre se retira à Londres, où il vécut jouissant du traitement de colonel de l'armée britannique. En 1805, le Roi Louis XVIII l'accrédita auprès de la cour d'Angleterre, et il a long-temps rempli cette mission avec honneur. Après le rétablissement des Bourbons sur le trône, le duc de La Châtre resta en Angleterre avec le titre d'ambassadeur de France. Il fut nommé membre de la chambre des pairs le 17 août 1815, et, après vingt-six ans d'absence, il est revenu à Paris en mai 1816. Le duc de La Châtre est le descendant des princes de Deols, qui possédaient jadis le duché de Berri, et qui se distinguèrent comme lui par leur bravoure et leur loyauté. Il est remarquable que pendant cent cinquante ans, les chefs des diverses générations de cette famille, ont tous trouvé la mort au champ d'honneur. — LA CHATRE (L'abbé), aumônier ordinaire du Roi, fut nommé, en août 1817, évêque de Beauvais. Né en 1743, il débuta dans la carrière militaire, et servit, en qualité de lieutenant, dans un régiment de carabiniers. A l'âge de vingt ans, il embrassa l'état ecclésiastique, et il exerçait les fonctions de grand-vicaire à l'époque de la révolution, dont les dangers pour sa famille et pour lui le forcèrent de quitter la France. — LA CHATRE-NANÇAY (Claude-Louis, comte DE) fut nommé lieutenant-général le 22 juin 1814. D.

LACHEVARDIÈRE (A.-L.), ancien consul-général de France à Hambourg, était, au commencement de la révolution, chef du bureau de la caisse de l'extraordinaire. Le 11 décembre 1791, il se présenta comme orateur de la section de la Halle-au-Bled à l'assemblée législative, pour demander qu'elle déclarât *constitutionnel* son décret contre les prêtres insermentés. Après la journée du 10 août 1792, il fut nommé vice-président de la commission administrative, remplaçant le département de Paris. Il parut, à cette époque, un journal, ou tableau général des émigrés, qui eut huit numéros seulement, et qui lui est attribué. Ce fut lui qui, de concert avec Réal, fit, dans la section de la Halle-au-Bled, un appel à toutes les autres sections de la capitale, pour qu'elles demandassent que les Girondins fussent expulsés de la Convention. Cet appel fut entendu : une pétition des quarante-huit sections contre les Girondins, fut lue à la barre. Envoyé ensuite dans la Vendée, M. Lachevardière montra une grande activité dans ses opérations relatives à la défense du pays. Lorsque le général Menou, qui y commandait, fut inculpé, il contribua à sa justification; on le vit depuis accuser Philippeaux et son parti des désastres de cette guerre; aussi Bourbotte et Turreau firent-ils l'éloge de sa conduite. A son retour à Paris, il fréquenta assiduement la société des Jacobins; y parla contre Goupilleau de Fontenay, qu'il accusa de fautes graves, et alla jusqu'à dire « que la Convention » était coupable de l'avoir envoyé en » mission dans son propre pays. » A ces mots, il fut accusé lui-même par Bentabolle d'avilir la Convention; mais Robespierre prit hautement sa défense. M. Lachevardière parla ensuite contre le gouvernement anglais, et fut chargé par la société de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois. Dans son discours sur le gouvernement britannique, il le chargea de tous les malheurs de la révolution de France. Le 18 fructidor (4 septembre 1797), il fut nommé secrétaire-général de la police; et en février 1798, il passa à une inspection dépendante du ministère de la guerre. Envoyé ensuite en qualité de consul à Palerme, il fut pris par les Anglais, et parvint à s'évader en septembre 1798. Il publia peu après des *Observations sur Naples*, et notamment sur l'accueil que les Anglais y recevaient. Après la chute du directoire, au 30 prairial, M. Lachevardière fut nommé membre de l'administration du département de la Seine; mais, lié particulièrement avec les directeurs Golier et Moulin, il succomba avec eux peu de temps après, et se vit obligé de renoncer à ses fonctions. Signalé comme opposé à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut condamné à la déportation. Depuis, il se rapprocha du gouverne,

ment; et le général Menou le présenta aux consuls, qui le nommèrent à la place de commissaire des relations commerciales à Hambourg, en 1802. Mais ayant été compromis dans l'affaire relative aux marchandises anglaises qui amena la disgrâce du maréchal Brune, il revint bientôt en France, et il y a vécu dans l'obscurité depuis cette époque. B. M.

LACHEZE-MUREL, né en 1745, exerçait, en 1789, les fonctions de lieutenant-général au bailliage de Martel, en Querci. Il fut député par l'ordre du tiers à l'assemblée des états-généraux, où, pendant toute la session, il vota avec le côté droit, et montra un dévouement sans réserve aux intérêts de la monarchie. Il s'opposa dès-lors à Robespierre, qui demandait l'envoi d'une députation à un service funèbre en l'honneur des *vainqueurs* de la Bastille, tués le 14 juillet; et, lors de la discussion du Code pénal, il vota contre le supplice de la décapitation, alléguant le danger qu'elle offre pour les mœurs du peuple, en l'accoutumant à la vue du sang. Persécuté en 1793, il se réfugia du côté de Versailles, et tomba dans les mains des agents de Robespierre, qui le plongèrent dans les cachots de la Conciergerie. A la journée du 9 thermidor, il rentra dans ses foyers, et fut nommé, en l'an VI, au conseil des anciens, où il ne parut que rarement à la tribune. Porté, en 1809, à la présidence du collége électoral de Figeac, il sema dans son discours d'ouverture, en l'honneur de Buonaparte, quelques traits d'éloge, qui ont donné lieu, en 1816, à des récriminations de la part de ses adversaires. A l'époque de la restauration, M. Lachèze obtint du Roi des lettres de noblesse, le titre de chevalier de la Légion-d'honneur, et la place de maître-des-requêtes au conseil-d'état; il reçut en outre, de l'ordre de Malte, la croix de chevalier. Porté par les suffrages des électeurs du Lot à la chambre des députés, en 1815, M. Lachèze-Murel y parut avec les mêmes principes, et, malgré son âge, avec la même ardeur qu'il avait manifestée à l'assemblée constituante. Combattant cette fois avec plus de bonheur sous les bannières de la majorité, il fit preuve, en plusieurs occasions, d'un talent estimable et d'un zèle éclairé. C'est sur sa motion que la chambre s'occupa d'un projet de loi tendant à rendre aux curés et desservants catholiques, les fonctions d'officiers de l'état civil, et à les étendre aux ministres des autres cultes chrétiens. Après avoir peint les heureux résultats de leur longue harmonie jusqu'aux jours de 1789, « Hélas ! s'écria l'orateur, la France avait mérité par ses crimes de perdre le bonheur dont elle jouissait; et cette première assemblée, tant exaltée par les apôtres de l'impiété et les ennemis de tout ordre, mais contre laquellle l'histoire formera une si terrible accusation, dérangea l'ordre des choses que j'ai rappelé, et décréta qu'il serait établi, pour tous les Français sans distinction, un mode uniforme pour constater les naissances, les mariages et les décès. » Tirant ensuite des inductions confirmées par l'expérience de l'influence de ce mode anti-religieux sur la dépravation des mœurs, M. Lachèze termina par ces paroles: « L'Evangile ne détermine aucune forme de gouvernement. Comment en aurait-il déterminé, lorsque son divin auteur disait que son royaume n'était pas de ce monde? Il les approuve toutes; il oblige seulement à respecter le gouvernement qui est établi, et à obéir à ceux qui sont les dépositaires de la puissance, *non par le fait, mais lorsqu'ils ont pour eux la sanction du temps.* » D'après la proposition de M. de la Bourdonnaye, la chambre des députés ayant ordonné qu'il lui serait fait un rapport sur des allégations relatives à la responsabilité de quelques-uns des ministres, la commission chargée de cette enquête, confia la rédaction de son travail à M. Lachèze-Murel, qui allait le communiquer à la chambre, au moment où la clôture de la session de 1815 vint lui en ôter les moyens. Dans les élections qui eurent lieu vers la fin de 1816, en vertu de l'ordonnance du 5 septembre, M. Lachèze-Murel, conjointement avec M. Sirieys de Marinhac, autre ex-député, présenta à la nouvelle chambre, dont ni l'un ni l'autre ne faisaient plus partie, une dénonciation souscrite de quarante-sept électeurs, au sujet des voies illégales dont on accusait MM. Lezai-Marnesia, préfet, et trois autres magistrats du département du Lot, de s'être servis pour influencer les choix, et donner l'exclusion à ceux qu'on désignait sous le nom d'*ultra-royalistes*. De quelques expressions peu

mesurées contenues dans cette pièce, malgré laquelle la chambre prononça la validité des élections du Lot, naquit un procès en calomnie, dirigé par MM. Delpons de Campagne, et de Courpon, membres du collége électoral de ce département, contre MM. Lachèze et Sirieys, qui furent condamnés à cent francs d'amende et aux dépens, non pour fait constant de calomnie, mais pour avoir dépassé les limites du droit de pétition, en distribuant aux pairs et aux députés, une plainte *contenant des faits étrangers à son objet, et de nature à ne pouvoir être prouvés.* K.

LACOMBE (DOMINIQUE), né à Montrejeau, près Toulouse, en 1749, entra jeune dans les doctrinaires, et à l'époque de la révolution en adopta les principes, et mérita, par son empressement à faire le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, d'être nommé curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Paul à Bordeaux. Son zèle pour le système révolutionnaire le fit encore nommer, en 1791, député de la Gironde à l'assemblée législative, d'où il sortit en donnant sa démission le 7 avril 1792. Il revint à Bordeaux, où il contribua, pendant la terreur, à sauver la vie à plusieurs proscrits fédéralistes, parmi lesquels se trouvait Isac Tarteyron de Ganges, riche négociant, et l'un des chefs du parti protestant. M. Lacombe, d'ailleurs, ne fut point du nombre de ceux qui abjurèrent leur état. Par suite du conciliabule que le clergé constitutionnel tint à Paris en 1797 (*Voy.* GRÉGOIRE), et dans lequel il fut décidé que l'on pourvoirait à ce que les siéges vacants fussent remplis, on fit élire M. Lacombe pour succéder à Pacareau, décédé évêque métropolitain de la Gironde; et il fut sacré le 14 février 1798. Il assista, en cette qualité, au second concile des constitutionnels, en 1801, et donna sa démission avec tous ses collègues, quand elle leur fut demandée par le gouvernement d'alors. En 1802, il fut un des douze évêques constitutionnels que le ministre Fouché eut le crédit de faire entrer dans le nouvel épiscopat. L'intention du pape était qu'au moins ils fissent quelque satisfaction, et M. Lacombe dit en effet, dans une lettre que nous citerons plus bas, que le cardinal Caprara, légat, lui demanda une rétractation, et lui proposa de signer une lettre au pape. M. Lacombe le refusa ainsi que deux de ses collègues, et eut à ce sujet, avec le légat, une explication, qu'il raconte à sa manière, et avec quelque jactance, dans une lettre, du 4 juin 1802, adressée *au vénérable prêtre Binos, ancien chanoine de Saint-Bertrand.* Après y avoir dit ce qui s'était passé chez le cardinal, il ajoutait: « Je déclarai » que je ne faisais l'abandon de la cons- » titution civile du clergé, que parce » qu'une nouvelle loi la rendait impra- » ticable; que loin de me repentir d'y » avoir été fidèle, je regardais comme » les meilleurs actes de ma vie, tous » ceux qu'elle m'avait prescrits, et aux- » quels je me féliciterai toujours de m'être » prêté. Si quelqu'un ose vous dire que » nous nous sommes rétractés, ne crai- » gnez pas de lui dire: *mentiris impu- » dentissimè.* On vous dira peut-être que » M. le légat nous a donné l'absolution, » que la preuve en est dans les registres » de sa légation; vous direz avec moi, » que M. le légat, au mépris des règles » us tées dans l'administration du sacre- » ment de pénitence, au mépris de ces » paroles célèbres d'une infinité de pa- » pes: *Nisi verè contritis et confessis*, » a donné une absolution qui n'était ni » voulue, ni demandée; que lorsque le » *decretum* en a été remis par l'évêque » Bernier à quelques-uns d'entre nous, » ils en ont fait justice en le jetant au feu » en présence de celui de qui il l'avaient » reçu, sous les yeux du citoyen Portalis » (ministre des cultes), qui nous a as- » suré en avoir agi de même lorsque M. » le légat lui a transmis un semblable » *decretum* pour le relever et l'absoudre » des censures qu'il a pu encourir, en » prenant part à la révolution. Vous di- » rez de plus que le constitutionnel La- » combe n'a pas été gratifié de ce *decre- » tum.* Sans doute qu'on a craint qu'il » fût moins patient que les autres; qu'a- » près avoir déclaré hautement qu'il en » ferait plainte à qui de droit, il le ren- » verroit, bien et dûment conditionné, » à son auteur, avec une lettre bien pro- » pre à attester que s'il est plein de res- » pect pour le siége apostolique, il ne » l'est pas également pour ceux qui, » ayant sa confiance, prodiguent et ris- » quent témérairement ses grâces. » Cependant, à la suite de son entretien avec le cardinal, M. Lacombe s'était rendu chez le conseiller-d'état Portalis, qui

avait convoqué tous les évêques constitutionnels, et avec eux l'abbé Bernier, nouvel évêque d'Orléans. Ce dernier rédigea une lettre que tous signèrent, et dans laquelle ils dirent « qu'ils renonçaient volontiers à la constitution civile du clergé. » M. Lacombe la signa comme les autres; et quoiqu'il assure ne s'être point rétracté, l'évêque d'Orléans a notifié, dans un acte signé de lui, « que ces évêques avaient donné des marques de résipiscence, et qu'ils s'étaient conformés aux dispositions du décret d'absolution, qu'ils avaient reçu avec tout le respect convenable. » M. Bernier contredit donc ici M. Lacombe, et il faudrait aujourd'hui peser ces deux autorités différentes. Au surplus, si le récit du dernier était vrai, il en résulterait seulement que le pape a été trompé, que ses intentions n'ont pas été suivies, et que les constitutionnels ont invoqué des secours de l'autorité civile pour se dispenser d'obéir. Quoi qu'il en soit, il fut alors élevé sur le siége d'Angoulême; et ce fut le protestant Tarteyron qui, mû par la reconnaissance, lui fit présent de sa chapelle pontificale. La lettre de M. Lacombe au vénérable Binos a été inséré dans les *Annales de la religion*, que redigeait le constitutionnel Dubois, et elle a été discutée d'une manière assez piquante dans l'écrit intitulé: *Entretiens politiques sur les affaires de la religion en France* (par M. l'abbé Cazaintre), 1802, in-8°. L'auteur y relève les inconséquences et les rodomontades de la lettre. Nous ne nous étendrons point sur la conduite que M. Lacombe a tenue à Angoulême. Il y protégea constamment le parti constitutionnel, et attira, des diocèses voisins, les prêtres de ce parti. Plusieurs de ses mandements sont remarquables, soit par la singularité de leur disposition, soit par la bizarrerie du style. Dans un de ces mandements donné en conséquence de la lettre de Buonaparte aux évêques, du 13 juillet 1809, il se félicitait du dépouillement du pape, qu'il faisait regarder comme avantageux pour la religion. Cet évêque est peut-être le seul qui n'ait pas encore établi un séminaire dans sa ville épiscopale. On dit que des plaintes fréquentes furent portées contre lui au ministère des cultes. En 1806, il y avait même eu une pétition d'ecclésiastiques et de laïcs contre son administration. Les réclamations se multiplièrent depuis la restauration, et M. Lacombe essuya plusieurs désagréments : le plus remarquable fut le refus du duc d'Angoulême de recevoir le prélat lorsqu'il passa par Angoulême le 23 mai 1814; refus qui devint plus mortifiant par la persévérance de M. Lacombe à se présenter à l'audience du prince, quoiqu'il eût été averti de n'en rien faire. M. Beauregard, neveu de l'évêque, publia quelques *Réflexions* sur cette circonstance. Le clergé d'Angoulême, qui avait eu l'honneur d'être présenté à S. A. R., fit paraître une *Courte réponse à l'éditeur de Quelques réflexions*, et celui ci répliqua par un écrit intitulé: *Quelques vérités au clergé d'Angoulême*. Il paraît que M. Lacombe conserva quelque ressentiment de cet affront. Au retour de Buonaparte, il exhorta ses curés, par une lettre pastorale, à se montrer *sensibles à la faveur signalée par laquelle Dieu leur a redonné Napoléon*, et il y forme des vœux pour que *nous jouissions long-temps de l'avantage qui nous a été procuré par son retour à son poste*. Ce prelat voulut même venir présenter ses bénédictions en personne, et il assista à la cérémonie du Champ-de-Mai. M. Lacombe est encore en possession du siége d'Angoulême, et il a donné, en 1817, un mandement, où il défend à ses ecclésiastiques, sous peine de suspense, de célébrer les fêtes supprimées en 1802

P. et K.

LACOSTE (Jean-Baptiste), avocat, député du Cantal à la Convention, y vota la mort de Louis XVI : « Le tyran vivant, s'écria-t-il, est le fanal de » nos ennemis du dehors et du dedans; » mort, il sera l'effroi des rois ligués et » de leurs satellites; son ombre déconcertera les projets des traîtres, mettra » un terme aux troubles, aux factions, » donnera la paix à la république, et détruira enfin les préjugés qui ont trop » long-temps égaré les hommes. Le tyran » est déclaré convaincu du plus grand » des crimes, celui d'avoir voulu asservir la nation. La loi prononce la peine » de mort contre un pareil attentat : soumis à la loi, je vote pour la mort: » point de sursis. » Après le supplice de Louis XVI, Lacoste figura peu dans l'assemblée, et fut presque toujours en mission, dans les départements de la Haute-Loire, du Rhin et de la Moselle, et près les armées du Nord, où il se

conduisit avec la plus grande bravoure. A Haguenau, il servit lui-même le canon, et à Kaiserslautern, où il fut témoin de l'échec éprouvé par Hoche en décembre 1793, il parut sur le champ de bataille dans le plus fort de la mêlée. Il assista ensuite à la conquête de la Hollande, faite sur les glaces de l'hiver de 1795. Il fit exécuter, dans ses missions, toutes les mesures de terreur sur lesquelles était fondé le gouvernement d'alors; mais on ne le vit point, comme tant d'autres, s'enrichir des dépouilles de ses victimes. Aussi, lorsque, le 1er. juin 1795, il fut dénoncé pour sa conduite pendant ses missions, et accusé par Faure et Hentzel d'avoir organisé en Alsace la commission qui y fit couler le sang sous la direction de Schneider, il trouva un défenseur dans Delahaye, qui, bien que proscrit comme Girondin, ne put s'empêcher de prendre parti pour Lacoste, et demanda qu'il fût autorisé à rester, *sans gendarmes*, chez lui, où il était malade: « At» tendu, dit-il, qu'il n'a pas le moyen » de les payer. » Néanmoins le décret d'arrestation fut porté contre lui. Il fut ensuite amnistié. A la fin de 1800, Lacoste a été appelé à la préfecture du département des Forêts, qu'il a administré pendant plusieurs années. Il a été nommé préfet de la Sarthe après le retour de Buonaparte, en avril 1815, et s'est trouvé ainsi compris dans l'exception à la loi d'amnistie, ce qui l'a obligé de se réfugier d'abord dans la Belgique, puis dans une contrée plus éloignée. B. M.

LACOSTE (Pierre-François), ancien professeur à Clermont-Ferrand, membre de la société des antiquaires de France, etc., est né à Plaisance, village de l'arrondissement de Toulouse. On a de lui : I. *Lettre de M. l'abbé Lacoste, de Plaisance, vicaire de la Dalbade, à un curé non conformiste*, Toulouse, 1791, in-8º. Il y a eu, par ordre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, une seconde édition de cet ouvrage. II. *Réponse à la Lettre d'un curé non conformiste*, suite de l'ouvrage précédent, Toulouse, 1791, in-8º. III. *Discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie*, Toulouse, in-8º. IV. *Discours pour une fête civique*, Toulouse, 1793, in-8º. V. *Discours sur les obligations que les Français se sont imposées en acceptant la constitution*, Toulouse, an IV, in-8º. VI. *Discours sur les vertus républicaines*, imprimé par ordre du département, an IV, in-8º. VII. *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne*, Clermont, in-8º. VIII. *Réflexions sur la nécessité de se rallier tous à la constitution et de la maintenir*, 1801, in-8º. IX. *Quelques observations concernant l'agriculture dans les montagnes du département du Puy-de-Dôme*, 1801, in-8º. X. *Discours sur les dispositions des habitants du département du Puy-de-Dôme pour les sciences*, 1801, in-8º. XI. *Discours sur les avantages qui résultent de l'étude de l'histoire naturelle*, suivi de notes, 1801, in-8º. XII. *Observations sur les volcans d'Auvergne, suivies de notes sur divers objets recueillis dans une course minéralogique*, 1802, in-8º.; 1803, in-8º. XIII. *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans de l'Auvergne, écrites dans un voyage fait en* 1804, 1805, in-8º. M. Lacoste a fait annoncer une nouvelle édition de ses opuscules, ainsi qu'une *Histoire naturelle de l'Auvergne et des départements environnants*. Ce dernier travail formera 3 vol. in-8º. Habitant depuis dix-huit ans cette contrée, consacrant tous ses loisirs à des excursions dans les diverses régions qui la composent, il a réuni lui-même les éléments de son ouvrage. E.

LACOSTE (Henri Verdier de) fut, comme chef des fédéralistes dans le Gard, décrété d'accusation par la Convention nationale en 1793, mis hors la loi et inscrit sur la liste des émigrés. Après le 9 thermidor, il rentra en France, et fut promu à plusieurs places administratives. Nommé au corps législatif en l'an VIII, il y a siégé jusqu'en l'an XIII (1805). N'ayant pas été réélu à cette époque par le sénat, il fut nommé chef de division aux archives de la police générale. En 1814, il fut envoyé, au nom du Roi, dans sept départements de l'Ouest. La hardiesse de ses observations le fit rappeler. Elu membre de la chambre des représentants par le collége de l'arrondissement de Nîmes en mai 1815, il s'y fit remarquer, dès les premiers jours, par son opposition au gouvernement. Après le désastre de Waterloo, lors du comité secret qui eut lieu, il combattit le rapport des ministres, et proposa l'un des premiers la déchéance de Buonaparte. Le 28 juin, il demanda que l'assemblée expri-

mât la reconnaissance de la nation envers l'armée. Après le retour du Roi, il concourut à la rédaction de divers journaux. On a de lui un drame intitulé, *Washington*, joué avec succès à l'Odéon en 1813, et une brochure publiée à l'époque où parurent les suppléments aux constitutions de l'empire; elle avait pour titre : *Appel aux promesses de l'empereur*. F.

LACRETELLE aîné (P. L.), ancien avocat au parlement, né à Metz, vint à Paris avant la révolution, publia quelques mémoires qui produisirent de la sensation dans le public, et écrivit sur les lettres-de-cachet, dont on avait abusé vers la fin du règne de Louis XV. M. de Lacretelle coopéra, en même temps, à la rédaction du *Mercure de France*, avec Laharpe et d'autres littérateurs distingués; travail qu'il a repris en 1817, avec MM. de Joui, Benjamin de Constant, Jay et Dufresne-Saint-Léon. Il adopta les principes de la révolution, mais avec modération, fut employé quelque temps en qualité de secrétaire dans les bureaux du ministre Necker; et devint, en 1789, membre de la première Commune de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui fut en partie renouvelée, lors de la nomination de Pétion à la place de maire, et encore moins avec celle qui s'empara de l'autorité pour opérer la révolution du 10 août. Lors des élections de 1791, M. de Lacretelle fut nommé député suppléant de la ville de Paris à l'assemblée législative, dont il ne tarda pas à devenir membre. Deux partis cherchaient alors à influencer les délibérations de cette assemblée : les révolutionnaires jacobins qui, momentanément dispersés par la fusillade du Champ-de-Mars, avaient repris leurs séances; et les constitutionnels, ou feuillants, qui voulaient conserver ce qui restait de la royauté. M. de Lacretelle se fit recevoir au club des feuillants, et en fut un des membres les plus zélés. Ce fut lui qui leur fit adopter pour devise: *La constitution, toute la constitution, rien que la constitution*. Cette formule fut adoptée avec beaucoup d'empressement, et les feuillants eurent la bonhomie d'y rester constamment fidèles; mais leurs ennemis se moquèrent de cette scrupuleuse fidélité, qui devint un véritable piége où les constitutionnels furent exterminés. Pendant toute la session, M. Lacretelle défendit franchement la cause, malheureusement désespérée de la royauté constitutionnelle; il chercha même à l'appuyer de l'influence du peuple anglais. Dans son opinion sur la politique de ce pays, le parti des Wighs devait être considéré comme la saine partie de la Grande-Bretagne, et il demanda, dans la séance du 5 septembre, que le président de l'assemblée législative fût chargé de remercier le club de ce parti qui avait adressé ses félicitations à la nation française et au Roi, sur l'établissement de la constitution de 1791. Insulté et frappé à la sortie de la séance du 9 août, pour avoir défendu cette constitution jusqu'à ses derniers moments, en votant contre le décret d'accusation que les Girondins voulaient faire rendre contre Lafayette, M. Lacretelle écrivit à l'assemblée une lettre très forte, où il fit sentir les dangers que courait l'état, si elle ne prenait pas des mesures contre de telles violences. On passa à l'ordre du jour, et M. Lacretelle disparut de la scène politique. La révolution du 10 août et ses suites ne lui permirent d'y reparaître qu'en 1801, comme membre du corps législatif. Il en sortit un an après, et fut nommé membre de l'Institut, en remplacement de M. de Laharpe. On a de lui, sur cet homme célèbre, un discours qui a été amèrement critiqué. Il en fut de même lors de la publication de ses Mélanges de politique et de littérature, qui devinrent, dans quelques journaux, le sujet d'une guerre polémique assez vive, à laquelle le public attacha quelqu'intérêt. M. Lacretelle est un partisan zélé des principes que depuis quelque temps on appelle *libéraux*, mais sans aucune arrière-pensée, et par conséquent sans le moindre danger pour le gouvernement. On a de lui : I. Divers plaidoyers précédés d'un *Essai sur l'éloquence du barreau*, 1779, in-8°. II. Discours sur ce sujet : *Assigner les causes des crimes et donner les moyens de les rendre plus rares et moins funestes*, 1774, in-8°. III. *Mélanges philosophiques*, 1779, in-8°. IV. *Eloge de Montausier*, 1781, in-8°. Cet Eloge obtint l'*accessit* de l'académie française. V. *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, couronné par l'académie de Metz, 1784, in-8°. VI. *De l'établissement des connaissances humaines et de l'instruction publique dans la constitution française*, 1791,

in-8°. VII. Les articles de logique, de métaphysique et de morale, dans l'*Encyclopédie méthodique.* VIII. *Du système du gouvernement, pendant la session actuelle, et l'affermissement de la constitution par la préférence à la réélection sur le tirage au sort, pour les deux tiers conventionnels*, 1797, in-8°. IX. *Sur le 18 brumaire, à Sieyes et à Buonaparte*, 1799, in-8°. X. *Idée sommaire d'un grand travail sur la nécessité, l'objet et les avantages de l'instruction*, 1800, in-8°. XI. *OEuvres diverses*, 1802-7, 5 vol. in-8°. XII. *Fragments politiques et littéraires*, 1817, deux parties in-8°. On trouve dans la première un Tableau du système représentatif, des Fragments sur la monarchie de Louis XIV, un Plan d'une nouvelle organisation de l'institut, etc. La seconde partie est consacrée à des Pensées politiques et littéraires. M. Lacretelle est éditeur des *Lettres d'un cultivateur américain*, par Crévecœur U.

LACRETELLE (CHARLES), frère cadet du précédent, était encore très jeune lorsque la révolution éclata et qu'il vint à Paris : sa première occupation fut de suivre les séances de l'assemblée constituante. L'ordre qu'il savait mettre dans sa conversation et une sagacité de discussion très remarquable à une époque où tout était mis en discussion, fixèrent l'attention sur lui, et il fut choisi conjointement avec M. Ducos, aujourd'hui receveur-général, pour rédiger le *Journal des débats*, qui n'était point alors ce qu'il est devenu depuis, mais qui offrait une analyse étendue des opérations de l'assemblée. Tel fut le début de M. Lacretelle dans la carrière politique et littéraire qu'il a poursuivie depuis avec un brillant succès. Son second travail fut un *Précis historique de la révolution*, qui fait suite à celui de Rabaud-St.-Etienne. Il concourut pendant les troubles, à la rédaction de plusieurs journaux du parti modéré, entre autres à celle du *Précurseur*, et fut proscrit au 13 vendémiaire (6 octobre 1795), pour s'être déclaré contre la Convention dans les sections et dans l'assemblée électorale de Paris; il fut arrêté après la révolution du 18 fructidor, et détenu à la Force et au Temple, pendant deux ans. En 1806, il fut nommé par Buonaparte membre du bureau de la presse, attaché au ministère de la police, et passa, en avril 1810, aux fonctions de *censeur*, qu'il exerçait encore en 1816. Il fut rédacteur en chef du *Publiciste*, quelque temps avant la suppression de ce journal, fondu, en 1810, dans la *Gazette de France*, pour avoir alarmé Buonaparte. M. Lacretelle avait obtenu, en 1813, la décoration de l'ordre de la Réunion, et le fauteuil académique, vacant par la mort d'Esmenard. Il a tracé, d'une plume facile, et souvent éloquente, les grandes époques de l'histoire de France pendant le 18e. siècle ; on a surtout remarqué son Tableau des guerres de religion. En qualité de président de l'académie française, dont il a été confirmé membre par ordonnance royale du 21 mars 1816, M. Lacretelle a porté la parole dans les circonstances solennelles qui ont amené les événements de 1814 et des années suivantes. Le talent oratoire et de discussion qu'il a constamment déployé, dans son cours d'histoire à l'académie de Paris, le placent parmi les professeurs les plus distingués de la capitale. On a de lui : I. *Précis historique de la révolution française, assemblée législative*, 1801, in-18; 1804, in-18; 4e. édit., 1815. II. Id. *Convention nationale*, 1803. 2 vol. in-18; 3e. édition, 1810. III. Id. *Directoire exécutif*, 1806, 2 vol. in-18; 3e. édition 1816. IV. *Histoire de France pendant le XVIIIe. siècle*, 1808-1812, 6 vol. in-8°.; 3 édit. V. *Discours prononcé pour sa réception à l'académie française*. 1811, in-4°. VI *Eloge de Florian*, 1812, in-8°. VII. *Histoire de France pendant les guerres de religion*, 1814-1816, 4 vol. in-8°. M. de Lacretelle est aussi l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, et l'on y a surtout remarqué ses articles de *Henri IV* et de *François Ier*. K.

LACROIX (SILVESTRE-FRANÇOIS), membre de l'Institut de France et de la Légion-d'honneur, a débuté par être professeur de mathématiques des Gardes de la marine à Rochefort en 1782; il a été depuis professeur à l'école des Quatre-Nations, et examinateur des élèves de l'école polytechnique, place qu'il a quittée lors de sa nomination à la chaire de mathématiques au collége de France. Son *Cours de mathématiques à l'usage de l'école centrale des Quatre-Nations* (1796), a remplacé dans les écoles publiques, par le choix spontané des profes-

seurs, les éléments que les anciens examinateurs du génie de la marine et de l'artillerie y avaient introduits. Dans son *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, ce savant a réuni en un seul corps de doctrine, non seulement la substance des ouvrages d'Euler sur ces deux calculs, mais celle des meilleurs mémoires qui ont paru jusqu'à présent sur ces matières. On a de M. Lacroix : I. *Eléments de géométrie descriptive*, 1796, in-8°.; nouvelle édition, sous le titre de *Essai de géométrie sur les plans et les surfaces courbes*, ou *Compléments des éléments de géométrie*, 1802, in-8°.; quatrième édition, 1812, in-8°. II. *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, 1797, 2 vol. in-4°.; 2e. édition, 1810-1814, 2 volumes in-4°. III. *Traité des différences et des séries*, faisant suite au *Traité du calcul intégral*, 1800, in-8°. IV. *Les Eléments d'algèbre de Clairaut, avec des notes et des additions tirées, en partie, des leçons données à l'école Normale*, par Lagrange et Laplace, et précédés d'un *Traité élémentaire d'Arithmétique*, 1797, 2 vol. in-8°. V. *Traité élémentaire de trigonométrie rectiligne et sphérique, et d'application de l'algèbre à la géométrie*, 1798, in-8°.; 1800, in-8°.; sixième édition, 1813, in-8°., traduit en allemand en 1805. VI. *Traité élémentaire d'Arithmétique*, 3e. édition, 1803, in-8°. quatorzième édition; 1817. VII. *Eléments de géométrie* 1799, in-8°.; 1802, in-8°.; 10e. édition, 1814. VIII. *Eléments d'algèbre*, 1799, in-8°.; troisième édition, 1803, in-8°.; dixième édition, 1812, traduit en allemand. IX. *Complément des éléments d'algèbre*, 1799, in-8°.; 4e. édition, 1817, in 8° X. *Eloge de Borda*, 1800, in-8°. XI. *Discours sur l'instruction publique*, 1800, in-12, refondu dans le n°. XIII ci-après. XII. *Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1801, in-8°.; 1806, in-8°. XIII. *Essais sur l'enseignement en général, et sur celui des mathématiques en particulier*, 1805, in-8°.; 1816, in-8°. XIV. *Traité du calcul des probabilités*, 1816, in-8°. XV. *Introduction à la géographie mathématique* (dans la *Géographie de Pinkerton*, traduite par M. Walckenaer). M. Lacroix a donné quelques articles au *Dictionnaire des sciences naturelles*, et à la *Biographie universelle*. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en italien et en anglais. Il a été nommé membre de l'Institut le 25 mai 1799, en remplacement de Borda (Voy. la *Biographie universelle* au mot Borda). Ot.

LACROIX (Pierre-Firmin de), ancien avocat au parlement, né à Paris, était, en 1785, professeur au Lycée, où il ouvrit le premier cours de droit public. En 1790, il publia un ouvrage *Sur les moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société*, et développa au Lycée la supériorité du gouvernement monarchique sur l'aristocratique. Il fut dénoncé, en 1794, à la Convention nationale au sujet du *Spectateur*, comme provocateur au rétablissement de la royauté. Traduit devant le tribunal criminel, il justifia ses intentions et fit ordonner la distribution d'un exemplaire de son écrit à chacun de ses jurés. Un décret l'ayant renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, il y fut acquitté. Il publia, en 1805, *le Danger des souvenirs*, espèce de roman qui fut d'abord prohibé par la police, et ensuite autorisé à cause de son insignifiance. M. Lacroix est aujourd'hui un des juges du tribunal civil de Versailles. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, entre autres : I. *Mémoires du chevalier de Gonthieu*, 1766, 2 volumes in-12. II. *Lettre d'Asti à Zuras*, 1767, in-12. III. *Le spectateur en Prusse*, 1767, in-12. IV. *Lettre d'un philosophe sensible*, 1769, in-12. V. *Memoires de Victoire*, 1769, in-12. VI. *Memoires d'un Américain, avec une Description de la Prusse, et des Réflexions sur l'Amérique*, 1771, 2 volumes in-12. VII. *Le spectateur français*, 1771-73, 6 vol. in-12, réduits en 2 vol., sous ce titre : VIII. *Peinture des mœurs du siècle*, ou *Lettres et discours sur différents sujets*, 1777, in-12, et sous le titre de *Spectateur français avant la révolution*, 1795, in-8°. IX. *Prospérité du commerce*, 1774, in-4°. X. *Combien le respect pour les mœurs contribue au bonheur des états*, 1776, in-8°. XI. *Eloge J.-J. Rousseau*, 1778, in-8°. XII. *Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation et sur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraîne*, 1780-83, 2 vol. in-8°.; réimprimées sous le titre de *Moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société*, 1788, in-8°. (Cet ouvrage avait, en

1787, remporté le prix d'utilité à l'académie française). XIII. *Mémoire sur la tenue prochaine des états-généraux*, 1788, in-8°. XIV. *Catéchisme patriotique, à l'usage de tous les citoyens* 1789, in-8°. XV. *L'Ami du Roi*, 1790, in-8°. XVI. *Constitution des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis de l'Amérique*, 1790-92, 4 vol. in-8°.; troisième édition, 1793, 5 vol. in-8°.; le tome VI a paru en 1802. XVII. *Défense des constitutions américaines*, ou *De la nécessité d'une balance dans les pouvoirs d'un gouvernement libre*, par J. Adams, avec des notes et observations, 1792, in-8°. (*Voy.* Adams (John), dans la *Biogr univ.*) XVIII. *Opinion sur le procès de Louis XVI*, 1793, in-8°. XIX. *Le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire*, 1794, in-8°.; 1815, in-8°. XX. *Des moyens de régénérer la France, et d'accélérer une paix durable avec ses ennemis*, 1797, in-8°. XXI. *Montesquieu considéré dans une république*, 1798, in-8°. XXII. *Le Danger des souvenirs*, 1805, 2 vol. in-8°.; 1806, 2 vol. in-8°. XXIII. *Réflexions morales sur les délits publics et privés*, 1807, in-8°. L'auteur s'y prononce pour le maintien de la peine de mort, mais en en restreignant beaucoup l'application. Il y donne le projet d'un hospice maternel. XXIV. *L'Instituteur français*, suivi des *Maximes d'un solitaire*, 1809, in-8°. XXV. *Tableau historique et politique de la France sous les trois premières dynasties*, 1813, 3 vol. in-8°. XXVI. *Le spectateur sous le gouvernement royal et légitime de Louis XVIII, par M. de Lacroix, juge au tribunal civil de Versailles*, 1817, in-8°. M. Barbier lui attribue: *J.-J. Rousseau à M. de Montillet, archevêque d'Auch* (1764), in-12. — Lacroix (A.-D.-E.) a publié: *Abrégé de l'histoire de France sous les trois dynasties qui ont précédé la révolution*, 1805, in-12. —Lacroix-Niré est auteur d'un poëme intitulé: *L'hymen*, ou *le choix d'une épouse* (Voy. le *Journal de l'empire*, 10 juillet 1810). K.

LACROIX (Jean-Alex.), chirurgien-herniaire du Roi, né à Paris en 1767, recommandable par l'habileté avec laquelle il construit les appareils mécaniques propres à corriger les difformités naturelles ou accidentelles du corps humain. Indépendamment du talent rare avec lequel il exécute ces mécaniques, on doit lui reconnaître un génie particulier pour en inventer d'applicables aux plus singulières difformités. Jamais l'art orthopédique n'a été poussé aussi loin. Pour suppléer aux corps garnis de baleines et de plaques de fer, vêtements gothiques dont les inconvénients ont fait tant de poitrinaires, M. Lacroix a imaginé des corsets, tout-à-la-fois fermes, légers, élastiques, et parfaitement accommodés à toutes les formes. Il fabrique aussi des corsets propres à dissimuler les désavantages de la taille. Parmi les mécaniques les plus remarquables qui lui sont dues, on cite: 1°. celle qui a pour objet de suppléer à l'action des muscles extenseurs des doigts de la main, détruite par une paralysie, dont MM. Hallé et Thillaye ont fait l'éloge dans leur rapport à la faculté de médecine; 2°. celle qui, introduite dans l'intérieur du nez, sert à en relever les cartilages latéraux, rompus à la suite d'un accident; 3°. celle à *arbalète*, tendant à détruire la flexion de l'avant-bras sur le bras, à la suite des coups de feu. On pourrait en citer encore un grand nombre; nous ajouterons seulement que M. Lacroix a chez lui un atelier de gymnastique, où les personnes qui éprouvent des paralysies partielles, des difformités, des affections de poitrine, etc., peuvent aller s'exercer. Nous avons été témoins de guérisons inattendues, résultant de ces exercices. Il a été reçu, en 1806, chirurgien-mécanicien à la faculté de médecine de Paris. F—r.

LACROIX (François-Joseph-Pamphile, baron de), commandant de la Légion-d'honneur en 1814 et lieutenant-général depuis le 10 mars 1815, est né le 1er. juin 1774. Il fut créé chevalier de St.-Louis le 8 juillet 1814, et devint chef d'état-major du 2e. corps d'armée du Nord, commandé par le général Reille, en juin 1815. Ce corps ayant été accusé de désertion dans un rapport fait à la chambre des représentants, le baron Pamphile de Lacroix réclama contre cette imputation. « Nous étions, écrivait-il, 25,000 hommes le 15 juin; » dès ce jour nous avons été aux prises » avec l'ennemi, et nous lui avons fait » beaucoup de prisonniers. Le 17 juin, » c'est le 2e. corps qui a frappé le duc » de Brunswick, le prince d'Orange et » le général Picton; nous perdîmes 4000

» hommes, et 5000 le 18 : les états vous » prouveront que ce n'est pas la division » Reille qui est la plus démoralisée, » puisque de Namur ici, son nombre est » resté le même. » A.

LACROSSE (JEAN-BAPTISTE-RAIMOND), capitaine de frégate à l'époque de la révolution, fut chargé, en 1793, de faire rentrer sous les lois de la France les îles de la Martinique et de la Guadeloupe. De retour de cette mission, dont il s'était acquitté avec succès, il annonça à la Convention que les contre-révolutionnaires de la Martinique avaient pris la fuite, et qu'on leur avait confisqué pour deux cent millions de biens. Destitué peu de temps après et mis en arrestation par ordre du comité de salut public, il fut remis en liberté conjointement avec Kellermann et Miranda, par un décret de la Convention du 15 janvier 1795. Au mois de décembre 1797, il fut nommé contre-amiral, commandant une division en rade de Brest, et commissaire de marine pour l'organisation de l'armement annoncé contre l'Angleterre. En mai 1799, il fut porté sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell au directoire, et on le chargea de faire expulser les émigrés de tous les ports d'Espagne; ce qui eut lieu au mois de juillet. Nommé en 1801, par le premier consul, capitaine général de la Guadeloupe, il fut d'abord accueilli avec des témoignages de joie par les nègres et par les habitants; mais le jacobinisme avait jeté dans cette colonie des racines plus profondes peut-être qu'à St.-Domingue même : une résistance sourde eut bientôt lieu. Le contre-amiral Lacrosse crut devoir imprimer la terreur par des exemples, et mit en état de siége la Basse-Terre, où les conscrits avaient commencé à témoigner de la mauvaise volonté. En peu de temps, l'explosion devint générale; et, dès le mois de décembre 1801, les insurgés étaient maîtres de l'île. M. Lacrosse fut contraint de se retirer à la Dominique, après avoir été quelques jours au pouvoir des rebelles. Il vit retiré à la campagne, près de Tonneins. S. S.

LACUÉE (JEAN-GÉRARD DE), comte DE CESSAC, né à Massas, près d'Agen, le 4 novembre 1752, d'une famille noble, fut d'abord officier dans le régiment de Dauphin, et vivait retiré dans son pays avant la révolution. Il en adopta les principes, et fut nommé procureur-syndic du département du Lot en 1790; puis député à l'assemblée législative, où il vota avec le parti modéré, et s'occupa principalement d'objets militaires. En décembre 1791, il chercha à arrêter l'influence des adresses contre les prêtres réfractaires. En avril 1792, il présida l'assemblée; et ce fut lui qui embarrassa si fort, le 13 juin, les amis de Dumouriez, par ce dilemme : « Ou Dumouriez savait » l'état de nos armées et de nos places » quand il a précipité la guerre, et alors » c'est un traître; ou il l'ignorait, et c'est » un ministre incapable. » Le 19 juillet, il s'éleva encore contre Dumouriez, qui, feignant d'ignorer qu'il y eût un ministre de la guerre, entretenait l'assemblée de sa correspondance. M. de Lacuée ne fut pas réélu à la Convention, et il s'attacha alors aux bureaux de la guerre. En octobre 1792, il fut porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer M. Servan. On voulut l'en faire effacer, comme ayant toujours voté *avec peu de patriotisme* à la législative; mais Vergniaud lui évita cet affront. En juin 1793, il fut accusé par Baudot de participer à la rébellion des autorités de Toulon, où il paraît qu'il se trouvait; néanmoins, ayant survécu aux proscriptions de l'an II (1794), il fut nommé en 1795 au conseil des anciens, en fut secrétaire le 20 mai 1796, et président le 22 octobre. Il y fit adopter successivement quelques lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions, enfin sur les rentiers; combattit l'établissement du droit de passe, et vota en faveur d'un impôt sur le sel. Il était membre de la commission des inspecteurs en juillet 1797, époque de la plus violente division entre le directoire et les conseils; mais, quoiqu'il ne fût point compté parmi les députés directoriaux, et qu'il fût très lié avec Carnot, il ne se trouva pas frappé dans la défaite du parti contraire, et après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il eut le courage de parler en faveur de ce même Carnot. Etant sorti en 1799 de ce conseil, il fut aussitôt réélu à celui des cinq-cents, où il présenta encore divers travaux sur les finances et sur le militaire, notamment sur la levée des conscrits : il y célébra aussi le désintéressement du général Chérin, tué en Suisse. S'étant prononcé en faveur de la révolution du 18 brumaire (9 novem-

bre 1799), il devint conseiller-d'état et membre de l'Institut. Il présenta au corps législatif différents projets militaires, au nom du gouvernement. En 1800, il fut chargé par *interim* du portefeuille de la guerre. Le 21 mars 1801, il prononça un discours pour la clôture de la session; et après le départ du général Brune pour l'ambassade de Constantinople, il devint président de la section de la guerre au conseil-d'état. En 1804, il fut nommé gouverneur de l'école polytechnique et grand officier de la Légion-d'honneur. En novembre de cette année, il se rendit à Fontainebleau, pour faire visite au pape, et en fut accueilli. Il proposa en janvier 1805, au corps législatif, la levée de la conscription de cette année. En mars 1806, il fit un rapport sur la répression des délits qui pouvaient être commis contre les établissements militaires, et proposa une loi à ce sujet. Il fut nommé, le 31 juillet, directeur-général des revues et de la conscription. Le 15 novembre 1807, il fut nommé ministre-d'état, comme président du conseil de la guerre. Le 3 octobre 1809, il parut à la tribune du sénat, pour y provoquer la levée de 360,000 hommes sur 1806, 7, 8, 9, 10, et dit: « Il est inutile de vous » démontrer qu'une prévoyance, fille du » génie et d'une haute sagesse, qu'un » amour ardent, mais raisonné de la paix » ont seuls dicté la résolution de S. M. » En effet, tout autre prince que Napo- » léon-le-Grand, qui aurait laissé dans » les Espagnes des forces aussi capables » que les siennes de combattre et de » vaincre les Anglais; qui se fût trouvé » à la tête d'une armée la plus belle que » le Danube ait vue sur ses bords; qui » eût été maître de la capitale de l'enne- » mi et de plus de moitié de ses plus » belles provinces, qui aurait remporté » une foule de victoires éclatantes, même » quand cette armée était à peine réunie » dans ses premiers éléments, qui aurait » vu la nation se lever presque en masse, » mais avec ordre, avec calme, pour » repousser un ennemi qui avait osé pen- » dant son absence menacer le territoire » de l'empire; tout autre prince, dis-je, » ne vous eût pas demandé de mettre de » nouvelles forces à sa disposition? Et » le premier capitaine du monde, le plus » grand homme de son siècle vous le de- » mande...» Le 3 janvier 1810, M. Lacuée fut nommé ministre directeur de l'administration de la guerre, après la démission du comte Dejean, place dans laquelle il se maintint jusqu'à la chute de Buonaparte. Il avait été créé comte de Cessac plusieurs années auparavant. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 27 décembre 1814. Admis à la retraite l'année suivante, il n'a pris dès-lors aucune part aux affaires publiques. On a de lui: I. *Projet de constitution pour l'armée des Français* (avec Servan), 1789, in-8°. II. *Le Guide des officiers particuliers en campagne*, 1786, 2 vol. in-8°.; troisième édition, 1815, 2 vol. in-8°. (*Voy.* MELLINET aîné.) III. *Un militaire aux Français*, 1789, in-8°. M. Lacuée a rédigé la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique*, et il a fait insérer des Mémoires dans ceux de l'Institut. Il a été compris au nombre des membres de l'académie française par l'ordonnance royale de 1816. — Son frère aîné (Le baron Jean-Chrisostome), né en 1747, était, avant la révolution, lieutenant-assesseur au sénéchal d'Agen. Il fut successivement juge de paix, juge au tribunal civil et président de la cour d'appel; prêta serment en cette qualité entre les mains de l'empereur le 6 décembre 1804. Le 24 avril 1811, il fut confirmé dans ses fonctions. En avril 1813, il fut présenté comme candidat à la place de sénateur. B. M.

LADEVÈZE (POUJADE DE), homme-de-lettres, avait, avant la révolution, embrassé l'état ecclésiastique; mais les événements le firent changer de projet: il s'occupa, dès le commencement des troubles, de la rédaction de divers journaux, tous opposés aux principes révolutionnaires, notamment *l'Ami du Roi*, dont l'abbé Royou, et M. l'avocat Royou, son frère, étaient les principaux auteurs: il entreprit ensuite le *Courrier universel*, composé avec les débris d'une autre feuille. Le *Courrier* porta différents titres, et finit par être réuni à une ancienne feuille de la révolution, appelée *Journal des débats*, qu'avait entreprise le constituant Biauzat, et qui fut continuée par l'imprimeur Baudoin, mais qui ne contenait que le tableau des opérations des diverses assemblées. De cette réunion, s'est formé, en 1800, le *Journal des débats politiques et littéraires*, qui, élevé au plus haut degré de prospérité par le professeur Geoffroi, est encore aujourd'hui l'une des plus impor-

taires des feuilles françaises. Cette réunion eut lieu au commencement du consulat de Buonaparte ; et, d'après des arrangements entre les entrepreneurs, on assura à M. Ladevèze une rente, qui cessa de lui être payée quand Buonaparte jugea à propos, en 1810, de s'emparer de la propriété de ce journal pour en gratifier ses serviteurs les plus zélés. Cette propriété ayant, à la restauration, été rendue à qui elle appartenait, M. Ladevèze a actionné devant les tribunaux les hommes de Buonaparte, et les a sommés de lui restituer ce qui lui revenait sur les produits du journal. Cette affaire a été évoquée au conseil-d'état, qui n'a point encore prononcé. Dans la séance de la Convention du 19 septembre 1795, Tallien avait provoqué l'arrestation de M. Ladevèze, en l'accusant d'être salarié par le parti royaliste, pour prêcher la guerre civile. De nouvelles dépositions furent recueillies contre lui, et il fut condamné à mort par contumace, le 22 octobre suivant, pour avoir dit dans son journal, en parlant des membres de la Convention : « Vous prétendez qu'il y a des » hommes purs dans son sein ; eh bien ! » choisissez-les, et je trouverai encore » parmi eux des voleurs, des brigands » et des assassins. » Quelques mois après cette catastrophe le système du gouvernement ayant un peu changé sous le directoire, M. Ladevèze vint se constituer prisonnier pour purger sa contumace, et il fut renvoyé absous. U.

LADOUCETTE (J. C. F.), préfet des Hautes-Alpes, sous le gouvernement impérial, occupa ce poste assez long-temps, et passa à la préfecture de la Roër, où il remplaça M. Alexandre de Lameth, et revint à Paris lorsque ce pays fut séparé de la France, en 1814. M. Ladoucette cultive les lettres, et il a publié : I. *Rose et noir, une nouvelle dite très ancienne et une chinoise*, 1801, in-12. II. *Philoclès*, imitation de l'*Agathon* de Wieland, 1802, in-8°. III. *Archéologie du mont Seleucus*, ville romaine, Gap, 1806, in-4°. On avait déjà quelques soupçons de l'existence des ruines de cette ancienne ville, située à la Bâtie de Mont-Saléon, et Bimard de la Bastie en avait fait mention. M. Ladoucette, pendant qu'il était préfet des Hautes-Alpes, fit faire des fouilles et des travaux considérables dont ce volume donne le résultat. U.

LAENNEC (René-Théophile-Hyacinthe), médecin de la faculté de Paris et de l'hôpital Necker, est né à Quimper en 1781. Après avoir remporté, en 1803, les premiers prix de médecine et de chirurgie de l'école de Paris, il s'est livré constamment à la pratique de son art et à des recherches d'anatomie pathologique, qui ont été mentionnées avec éloge en 1810, dans le rapport de l'Institut sur les progrès des sciences. Le premier travail qu'il ait publié sur cette matière est son *Mémoire sur la péritonite*, (Journal de médecine, 1802). On lui doit la découverte et la description d'une *Membrane propre du foie*, qui avait échappé aux recherches des anatomistes. M. Boyer, et les éditeurs de l'*Anatomie descriptive* de Bichat, ont vérifié cette description, et l'ont insérée dans leurs ouvrages. (*Ibid.*, ventose, XI). C'est encore à M. Laennec qu'on doit le procédé anatomique de la dissection de la membrane interne des ventricules du cerveau, dont les anatomistes admettaient l'existence par analogie, sans que le scalpel eût encore pu la démontrer. (*Ibid.*, frim., XI). Indépendamment de sa thèse inaugurale, intitulée : *Propositions sur la doctrine d'Hippocrate*, et d'un grand nombre d'articles dans le *Journal de Médecine* (de MM. Corvisart, Boyer, etc.), dont il a été, pendant plusieurs années, l'un des principaux collaborateurs, il en a aussi fourni à la *Bibliothèque médicale*, au *Dictionnaire des sciences médicales*, etc. On distingue dans ce dernier recueil ses articles *anatomie pathologique*, *ascarides*, *encéphaloïde*. Un de ses ouvrages les plus importants est sa *Monographie des vers vesiculaires*, contenant la description de plusieurs espèces nouvelles. Ce travail, imprimé en 1804, dans les *Memoires* de la faculté, n'a pas encore été publié. M. Laennec a lu, à la même société, plusieurs autres mémoires, encore inédits, sur les *Mélanoses* (espèce d'altération organique, non encore décrite) ; sur l'angine de poitrine ; sur une espèce nouvelle de vers intestinaux, qui ne peut être rangée sous aucun des genres connus, et à laquelle l'auteur donne le nom de *distomus intersectus*, etc. Son *Mémoire sur une nouvelle espèce de hernie*, a été inséré par M. Cayol, à la suite de sa traduction du traité de Scarpa sur les

hernies. M. Laennec s'occupe en ce moment de recherches sur les maladies du poumon et du cœur, au moyen d'une méthode d'exploration, fondée sur la propriété qu'ont plus ou moins tous les corps de transmettre le son. L'instrument qu'il a imaginé pour cet objet a été cité par M. Portal, dans sa Lettre sur la maladie de Mme. de Staël (*Journal universel des sciences médicales*, VI. 115). Les *Annales polit., moral. et littéraires* (26 sept. 1817), et les *Annales encyclopédiques* (V, 315), ont parlé plus exactement de cette découverte, qui peut être de la plus grande importance. Né à l'extrémité la plus reculée de la Basse-Bretagne, M. Laennec en connaît bien tous les dialectes, et sans adopter les systèmes de ceux qui voyent toutes les langues dans le Celtique, il a fait beaucoup de recherches sur la langue des Bas-Bretons. Cette étude lui a fourni l'occasion de se rendre utile à ses compatriotes, en faisant gratuitement le service de santé à l'hôpital de la Salpêtrière, lors de la campagne de 1814, dans une salle où l'on avait réuni tous les conscrits bretons. T.

LAFAURIE DE MONBADON (Le comte LAURENT), ancien colonel, né le 3 août 1757, exerçait, depuis la révolution, la profession d'avocat à Bordeaux, lorsqu'il fut nommé maire de cette ville, en 1805, et installé le 7 octobre. Il obtint, l'année suivante, la croix de la Légion-d'honneur, et fut présenté par Buonaparte, le 28 février 1809, comme candidat au sénat, où il fut appelé le 6 mars. Elevé, le 23 octobre 1811, à la dignité de comte, avec majorat, il devint, en 1813, gouverneur du palais de Bordeaux, et signa, le 1er. avril 1814, la déchéance de Buonaparte. Le Roi le créa pair de France par ordonnance du 4 juin 1814, et chevalier de St.-Louis le 30 août. Il était encore revêtu de la dignité de pair en 1817. S. S.

LAFAYETTE (Le marquis MARIE-PAUL-JOSEPH-ROCH-YVES-GILBERT MOTTIERS DE), né en Auvergne en 1757, d'une des familles les plus anciennes de cette province, commença à paraître dans le monde à l'époque où les idées les plus extraordinaires tourmentaient toutes les imaginations. La jeunesse devait être formée pour un gouvernement monarchique, et l'instruction était toute républicaine. La constitution politique, que n'avait pas improvisée une audacieuse théorie, mais que le temps avait lentement formée, avait pour base la distinction des rangs et la gradation dans les états; tout était inégal et distinct dans l'ordre social comme dans l'ordre physique; et ceux qui s'établirent les réformateurs des institutions politiques, proscrivirent toutes les distinctions, et passèrent le niveau sur tous les états. La noblesse, attaquée dans les écrits, ridiculisée au théâtre, avait cessé d'obtenir la déférence et le respect des classes inférieures; elle était même attaquée par quelques-uns de ses membres. Les jeunes seigneurs surtout, au lieu de se maintenir dans le rang assigné par leur naissance, s'y trouvaient mal à leur aise et aspiraient à descendre. M. de Lafayette fut de ce nombre. Benjamin Franklin était à Paris, sollicitant l'intervention de la France en faveur des colons américains, insurgés contre leur métropole. Le spirituel vieillard avait charmé tout le monde et surtout les personnes qui, par leur caractère et leur rang, exerçaient le plus d'influence sur les destinées de l'État. Entraîné par leur ascendant, Louis XVI se détermina à secourir les Américains. M. de Lafayette se trouvait alors maître d'une fortune considérable; et il obtint la main de Mlle. de Noailles, fille du duc d'Ayen, capitaine des gardes-du-corps. Avant que la funeste résolution de Louis XVI fut connue, M. de Lafayette fit secrètement équiper un vaisseau qu'on remplit d'armes, échappa aux surveillants qui l'observaient, et fit voile pour l'Amérique, où il servit, d'abord comme simple volontaire dans le parti des insurgés, sans autre dessein que de se distinguer comme militaire. M. de Rochambeau, envoyé dans ce pays à la tête du corps auxiliaire français, lui ayant reconnu du courage et de l'activité le mit à la tête d'un corps de volontaires qui, réuni aux habitants, contribua puissamment aux succès de la révolution américaine. Durant cette lutte, le jeune Lafayette se montra d'une manière assez brillante, et il devint l'ami de l'illustre Washington. L'indépendance étant reconnue, il revint en France avec le grade de maréchal-de-camp, enivré des témoignages de reconnaissance des Américains, et plein des idées de liberté que le succès de ces peuples et leurs délibérations républicaines avaient fait naître dans son

esprit. Il fut reçu à Paris, avec une sorte d'enthousiasme. On ne parlait que de M. de Lafayette; partout on célébrait sa gloire; partout on trouvait son portrait. Lors de la convocation des états-généraux, il fut nommé, sans opposition, député à cette assemblée par la noblesse d'Auvergne, et il y arriva environné de l'opinion publique. On demandait alors de toutes parts une constitution, comme si le royaume le plus ancien et le plus civilisé de l'Europe eût été gouverné sans règles et sans principes. Cette manie des constitutions nouvelles ne s'était pas seulement emparée du tiers-état; il est certain que, même avant la réunion des ordres en une seule assemblée, on en parlait moins dans la chambre du tiers que dans celle de la noblesse. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter les yeux sur les procès-verbaux de l'une et de l'autre de ces chambres; et, ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que, dans ces réunions particulières, M. de Lafayette, qui s'est placé depuis au premier rang dans les entreprises constitutionnelles, n'en parla pas. Quelques biographes ou auteurs de mémoires, qui ont écrit d'après des oui-dire et des suppositions, ont prétendu qu'il fit partie de la minorité de la noblesse qui, le 25 juin 1789, se réunit au tiers-état, constitué dès le 17, sous la dénomination d'*assemblée nationale*. La liste de ces nobles est imprimée dans les procès-verbaux de cette assemblée : le nom de M. de Lafayette ne s'y trouve pas; et, ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'il continua de siéger avec la majorité de la noblesse dans sa chambre particulière, jusqu'au 27 juin, époque à laquelle le Roi, effrayé par l'audace des révolutionnaires, ordonna à cet ordre de se réunir aux deux autres. M. de Lafayette protesta, avec la majorité de son ordre, le 3 juillet 1789, contre tout ce qui s'était fait de contraire aux principes de la monarchie et aux droits particuliers des ordres; et il demanda même qu'il lui fût donné par la chambre, ainsi qu'à ses collègues de la noblesse d'Auvergne, acte qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour que le système du vote par ordre triomphât. Il est sûr que ce ne fut qu'après l'inutilité de ces efforts qu'il se détermina à se rendre dans le sein de l'*assemblée nationale*. Comme ses mandats étaient impératifs, il ne voulut point prendre part aux délibérations avant d'avoir obtenu de ses commettants de nouveaux pouvoirs où cette clause ne fût pas stipulée. Il demanda un congé pour aller les solliciter (1); et c'est à son retour seulement, qu'il commença sa carrière révolutionnaire. Le 11 juillet 1789, il proposa une déclaration des droits, qui obtint beaucoup d'applaudissements. Ce fut en motivant cette déclaration, qu'il lui échappa de dire que lorsque la tyrannie était à son comble, *l'insurrection était le plus saint des devoirs*. Cette doctrine, qu'il était au moins très imprudent de manifester, fait, depuis vingt-huit ans, crier anathème contre M. de Lafayette; la vérité est cependant qu'il ne fit que répéter ce qui avait été dit, peu de temps auparavant, par le comte d'Entraigues, qui s'est montré depuis comme l'un des hommes les plus prononcés pour les anciennes institutions. (*Voy.* ENTRAIGUES, dans la *Biographie universelle.*) La séance du 11 juillet fixa encore davantage l'attention publique sur M. de Lafayette, et ce fut de ce jour-là que commença le pouvoir immense qui lui a été déféré. A cette époque, la cour faisait des préparatifs militaires qui paraissaient annoncer l'intention de dissoudre l'assemblée de vive force. Dans la soirée du 12 juillet, une violente insurrection dont le renvoi de Necker était le prétexte, se manifesta dans la capitale. Le 13, MM. de Lally-Tollendal et Mounier firent décréter que la dette publique était mise sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté des Français. M. de Lafayette fit ajouter à cette décision que les ministres qui venaient d'être appelés par le Roi, étaient, ainsi que tous les agents civils et militaires, responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'assemblée nationale. Après cette délibération, qui fut prise très tard, l'assemblée continua de siéger pendant toute la nuit, et fut présidée par M. de Lafayette, en remplacement de M. Lefranc-de-Pompignan, archevêque de Vienne, à qui son grand âge ne permettait pas de remplir des fonctions aussi pénibles. Le 15 juillet, il fut nom-

(1) Nous devons faire observer que cette démarche de M. de Lafayette était sans objet, et qu'elle dut être sans résultat, puisque les assemblées électorales s'étaient séparées, et que M. de Lafayette ne fut pas le maître de réunir celle dont il tenait ses pouvoirs.

mé par la commune de Paris commandant de la *milice parisienne*, qui fut presqu'aussitôt appelée *garde nationale*. Le jeune général accepta cette nomination *avec reconnaissance et respect*, dit M. Bailly, nommé maire le même jour; et, tirant son épée, il fit serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette précieuse liberté, dont on daignait lui confier la défense. Tout était alors dans le trouble et la confusion; ce n'étaient pas seulement ceux qui n'avaient rien à perdre, mais aussi ceux qui pouvaient perdre beaucoup, qui entretenaient le désordre. Malgré son extrême popularité, M. de Lafayette ne put sauver Foulon, qu'il avait pris sous sa sauve-garde. (*Voy*. Foulon, dans la *Biographie universelle*.) Ce malheureux fut pendu à une lanterne, presque sous les yeux du commandant de la garde nationale, le 22 juillet; environ deux heures après, M. Berthier, gendre de Foulon, eut le même sort que son beau-père. Le 5 octobre, une nouvelle insurrection ayant éclaté, les gardes-françaises y parurent encore en première ligne, et sommèrent le général de les conduire à Versailles, non pas pour demander du pain, comme les femmes dont ils étaient entourés, mais pour tirer vengeance, disaient-ils, des injures qui avaient été faites par les gardes-du-corps à la cocarde et aux couleurs nationales. M. de Lafayette essaya inutilement de les détourner de leur projet : il descendit sur la place, monta à cheval, se mit à leur tête, et les harangua de nouveau, mais sans succès. Les cris *à Versailles! à Versailles!* l'interrompirent; il ne put même se faire entendre. Enfin, il exposa que, n'étant que le chef de la force armée, il ne pouvait agir sans un ordre des représentants de la commune. Ceux-ci lui firent aussitôt parvenir la décision suivante : « Vu les circonstances et le » desir du peuple, et sur la représenta- » tion de M. le commandant général, » qu'il est impossible de s'y refuser, » l'assemblée autorise M. le comman- » dant général, et même lui ordonne de » se transporter à Versailles. » La populace n'eut pas plutôt connaissance de cette décision, qu'elle prit les devants, et commença le désordre à Versailles, avant que la garde nationale pût être rassemblée. Celle-ci arriva à onze heures du soir, commandée par M. de Lafayette, qui voulut qu'elle occupât tous les postes. Présumant qu'il n'y avait rien à craindre, il alla prendre du repos, après avoir assuré le Roi et la reine que la tranquillité était rétablie; mais dès six heures du matin, le château fut attaqué par des brigands qui s'y introduisirent par les jardins. Trois gardes-du-corps furent égorgés, et la reine, obligée de s'enfuir à moitié habillée, fut près d'être assassinée dans son lit. M. de Lafayette, éveillé par le bruit de la générale et les cris de la multitude, arriva enfin, se mit à la tête de ses grenadiers, et expulsa du château les brigands qui s'y étaient introduits. Quinze gardes-du-corps qu'ils allaient égorger furent sauvés. Mais ce fut ce jour-là que le malheureux Louis XVI, cédant aux cris des séditieux, se laissa entraîner à Paris avec sa famille, et dès-lors son pouvoir cessa d'exister. Peu de jours après ce déplorable événement, M. de Lafayette, dans une conférence très animée qu'il eut avec le duc d'Orléans, lui fit entendre que son nom était le prétexte de tous les mouvements, le signal de tous les désordres, et qu'il était nécessaire qu'il s'absentât pendant quelque temps du royaume. On donna au prince une mission apparente, et il se rendit en Angleterre. Depuis cette époque jusqu'au départ du Roi, quoique l'agitation fût extrême à Paris, il ne s'y commit point de grands attentats. A la vérité, un boulanger fut pendu par la populace; mais les assassins furent exécutés par un arrêt du grand-prévôt. Un autre individu était dans les mains de quelques brigands; déjà ils le suspendaient à une lanterne sur le quai de la Ferraille, lorsque le commandant-général étant accouru coupa la corde lui-même, et sauva ce malheureux. Mais le plus grand triomphe de M. de Lafayette est l'époque de la fédération du 14 juillet 1790; ce fut ce jour-là qu'on lui déféra le commandement général des gardes nationales de France. Toutes ces gardes nationales et les troupes de ligne, réunies par députations au Champ-de-Mars, jurèrent, en présence du Roi et de l'assemblée, de maintenir une constitution qui n'existait pas encore. Toute la France avait les yeux sur le commandant-général de la garde nationale : entouré des hommages de tous les gens armés, il fut réellement le maître du royaume, et son pouvoir était immense. Les esprits s'agi-

tèrent alors dans tous les sens, et partout des insurrections prêtes à éclater, faisaient craindre de toutes parts un bouleversement général. M. de Lafayette réussit long-temps à les contenir. L'activité du service dont il s'était chargé, l'empêcha de prendre part à une grande partie des délibérations; cependant il y vota pour toutes les innovations importantes, telles que le jugement par jury, les droits civils et politiques des gens de couleur; mais non pour l'abolition immédiate de l'esclavage, comme quelques biographes l'ont avancé. Il voulait, comme Mirabeau, auquel il sauva la vie lors de la discussion du droit de faire la paix et la guerre, que l'initiative de ce droit fût réservée au Roi. Barnave, qui s'était montré moins *libéral* que lui dans la question sur le régime des colonies, soutenait l'opinion contraire. A l'époque de la semaine-sainte, en 1791, le Roi voulut se rendre à Saint-Cloud. Aussitôt que le parti jacobin fut instruit de ce projet, il fit répandre que le monarque allait sortir du royaume; la garde nationale elle-même le crut, et, au lieu de favoriser ce petit voyage, elle l'empêcha, malgré les ordres contraires de son général, auquel elle avait jusqu'alors obéi avec un véritable enthousiasme. M. de Lafayette, mécontent de cette désobéissance, donna sa démission; mais la garde nationale lui témoigna tant de regrets, qu'il reprit le commandement. Lors du départ du Roi en juin même année, il fut accusé par les Jacobins de l'avoir favorisé. La vérité est que, bien qu'il eût quelques soupçons des projets du monarque, il ne savait rien de positif à cet égard. Dans la matinée, lorsque la nouvelle de ce départ commença à circuler, il était encore dans son lit: lorsqu'on l'eut éveillé pour lui apprendre ce qui se passait, il ne voulut pas y croire; enfin il monta à cheval, et courut chez le maire. Lorsqu'on le vit dans les rues, on cria: *Vive Lafayette*, et *A bas Lafayette!* Les groupes se formèrent, et on commençait à demander sa tête: le député Rewbell essaya de jeter dans l'assemblée, à peine formée, des soupçons sur sa fidélité; mais Barnave repoussa ces insinuations avec beaucoup d'énergie; et ce fut à ce député que M. de Lafayette dut son salut. Les mesures qu'il prit, ayant concouru à faire arrêter le Roi à Varennes, il recouvra pour quelque temps sa popularité; mais il devint plus que jamais l'objet de la haine des royalistes. Avant cet événement, ces derniers lui reprochaient, indépendamment de son attachement au système révolutionnaire, sa conduite dans deux circonstances remarquables, savoir: la part qu'il avait prise à l'arrestation du marquis de Favras; ensuite, le désarmement opéré par ses ordres, de plusieurs gentilhommes, qui, le 26 février 1791, étaient accourus aux Tuileries pour défendre la famille royale qu'ils croyaient menacée par un rassemblement de factieux que lui-même venait de disperser. Quant aux Jacobins, M. de Lafayette avait déjà provoqué toute leur fureur, par sa conduite envers le duc d'Orléans, et en faisant arrêter les émissaires des régiments insurgés à Nanci, qui étaient venus à Paris pour y soulever la populace. Il se montra, dans cette affaire, l'apologiste de M. de Bouillé, son cousin, avec lequel il n'avait pas été toujours d'accord (*Voy.* BOUILLÉ, dans la *Biographie universelle*); et dès ce moment les Jacobins ne gardèrent plus de mesures avec lui. L'auteur de l'*Ami du peuple*, Marat, leur coryphée, qu'il avait poursuivi vainement, ne cessait de le dénoncer; on ne parlait plus dans leurs groupes et dans leurs réunions, que du *traître Lafayette* et de l'*assassin Bouillé*. L'affaire du Champ-de-Mars mit le comble à cette rage. Alors le parti républicain, qui commençait à se manifester, voulait déjà faire juger le Roi; ce parti se réunit aux Jacobins, et ce fut de cette réunion que se forma l'insurrection. M. de Lafayette la dispersa; des coups de fusil et de canon furent tirés sans ses ordres, ou plutôt contre ses ordres; un révolutionnaire (*Voy.* FOURNIER), lui tira un coup de pistolet presqu'à bout-portant: on arrêta Fournier; il le fit relâcher, et cependant il fut accusé, conjointement avec le maire, d'avoir fait assassiner *les patriotes*. (Voy. BAILLY, dans la *Biogr. univers.*) Après l'événement, les gardes nationaux furieux, les anciens gardes-françaises surtout, s'exhalaient en imprécations contre les jacobins: ils voulaient détruire à coups de canon le club, qu'ils appelaient une caverne, et disperser les brigands qui le fréquentaient. M. de Lafayette s'y opposa. Lors de l'acceptation de la constitution de 1791, il vota pour

l'amnistie demandée par le Roi, et donna sa démission de commandant de la garde nationale, motivée sur ce que, tenant ses pouvoirs de la révolution, ces pouvoirs devaient cesser avec elle. A cet égard, il fit la même faute que l'assemblée constituante, dont il avait été le véritable pouvoir exécutif. Comme elle, il ne vit pas que les institutions qu'on venait d'établir, ne seraient consolidées, en supposant qu'elles pussent l'être, que par ceux qui les avaient formées. En se retirant, il fit décréter que le commandement de la garde nationale alternerait entre les chefs des légions. Ce décret, dégoûta du service, en donnant aux révolutionnaires la facilité d'introduire les gens à piques dans les rangs de la garde, qui, alors très proprement équipée, aima mieux se dissoudre insensiblement, que d'avoir de tels camarades. (*Voy*. Carra, dans la *Biographie universelle*). La municipalité, alors constitutionnelle, fit frapper une médaille d'or en l'honneur de M. de Lafayette, et lui fit hommage du buste de Washington. Il avait sacrifié une grande partie de sa fortune pour la révolution, sans vouloir accepter les dédommagements que la ville de Paris lui avait offerts plusieurs fois. Lorsque la guerre fut sur le point d'être déclarée, le Roi lui donna le commandement de l'armée du centre, destinée à couvrir la frontière des Ardennes. Cette armée entra en campagne dans les premiers jours de mai 1792; elle était, comme celles du Nord et du Rhin, commandées par Rochambeau et Luckner, composée d'excellentes troupes, et fort supérieure à l'ennemi; mais elle se borna à des marches insignifiantes et à des démonstrations sans objet, vivant au sein de la France lorsqu'elle eût pu sans peine envahir une contrée riche et ouverte de toutes parts. Son inaction fut telle qu'elle n'empêcha pas même son avant-garde d'être deux fois culbutée par des attaques soudaines, devant Philippeville et Maubeuge. Il n'est pas possible de supposer que M. de Lafayette fût assez inhabile et assez peu éclairé sur sa position, pour qu'il ait voulu lui-même rester dans cette fâcheuse nullité, lorsque des succès faciles, en lui donnant un grand ascendant, eussent infailliblement rendu quelque force au trône qu'il voulait sincèrement défendre. Il est donc probable que M. de Lafayette ne fut pas le maître de commencer les opérations que Dumouriez exécuta plus tard avec les mêmes moyens, et qui donnèrent aux jacobins une si grande influence. Lors de l'attentat du 20 juin, il adressa à son armée un ordre du jour qui y excita, contre les jacobins, une indignation universelle. Des adresses, où l'on demandait la punition de ce crime, furent à l'instant signées par tous les corps, et le général fut prié de les faire parvenir au Roi et à l'assemblée nationale. Les républicains, qui étaient les véritables auteurs de ces attentats, et qui avaient jusqu'alors ménagé M. de Lafayette, espérant l'attirer dans leur parti, s'élevèrent contre lui avec violence. (*Voy*. Guadet dans la *Biographie universelle*). Ses réclamations ne produisant pas tout l'effet qu'il en avait attendu, le général se rendit lui-même à Paris, parut à la barre de l'assemblée, et demanda vengeance de l'insulte faite au Roi et à la constitution. Il ne put rien obtenir; l'affaire fut renvoyée aux comités, et au lieu de faire droit à sa demande, les républicains, de concert avec les jacobins, eurent l'audace de demander qu'il fût mis en accusation. Cependant il fut très bien reçu de la garde nationale. Une députation de grenadiers des divers bataillons vint lui présenter les hommages de ses anciens frères d'armes, planta devant la porte de son hôtel un énorme arbre de la liberté, garni de rubans aux trois couleurs, et le supplia de se mettre à leur tête et de détruire, avant son départ, l'infernal club où se fomentaient tous les désordres. Il s'y refusa, disant que la majorité de l'assemblée étant constitutionnelle, il n'y avait rien à craindre. Les événements lui apprirent bientôt combien cette majorité, malgré sa pluralité nominale, avait peu de moyens pour résister à ses audacieux adversaires. Avant de partir, il invita le Roi à se rendre au milieu de son armée, pour échapper aux poignards des factieux; et il se fit garant de sa sûreté; mais l'indécision de Louis XVI, et surtout les préventions de la reine, mirent encore un obstacle à ce dernier moyen de salut. Les républicains firent délibérer l'assemblée sur leur projet de mettre le général en accusation. Il fut rejeté aux deux tiers des voix; mais cette délibération elle-même fut le signal de la révolution du 10 août. M. de Lafayette était près d'avoir à combattre les Prussiens, lorsqu'il apprit cette révolu-

tion. Il voulut d'abord faire face à l'orage, ordonna l'arrestation des commissaires qui étaient venus pour le destituer, et adressa à ses troupes une proclamation dans laquelle, après avoir présenté l'événement sous les couleurs les plus odieuses, il leur disait de choisir entre *Pétion* pour roi et la *Constitution*. Personne ne balança : toute l'armée cria : *Vive le Roi! vive la Constitution!* Le lendemain, elle apprit avec étonnement que son chef, comptant peu, avec quelque raison, sur ce premier élan de l'enthousiasme, s'était enfui avec quelques officiers. Ce fut ainsi que M. de Lafayette termina sa carrière révolutionnaire, exemple frappant des récompenses que le peuple réserve à ses favoris. On l'a généralement accusé d'avoir trop peu fait pour arrêter les désordres commis sous son généralat, et même d'en avoir favorisé plusieurs. On lui a reproché surtout d'avoir laissé dévaster l'hôtel de Castries, attaqué en sa présence, par des brigands peu nombreux, qu'il lui eût été facile de punir et de disperser. Lorsqu'on apprit son départ, le capucin Chabot venait de faire mettre sa tête à prix : il fut déclaré émigré, et la commune de Paris, entr'autres outrages dont elle essaya de le flétrir, fit briser, par le bourreau, le coin de la médaille dont on lui avait fait hommage un an auparavant. A peine eut-il dépassé la frontière, qu'il fut arrêté à Luxembourg, où quelques émigrés, qui le regardaient comme le principal auteur de la révolution, ne lui ménagèrent pas les insultes. Le duc de Saxe-Teschen lui dit même qu'on le réservait pour l'échafaud. Il fut ensuite livré au roi de Prusse, qui le fit conduire à Wesel, puis à Magdebourg, où il resta un an dans un cachot. Le roi de Prusse, en faisant la paix avec la France, en 1795, rendit son prisonnier aux Autrichiens, qui le transférèrent à Olmutz, où il fut encore plus sévèrement traité, et essuya une longue maladie. Les médecins demandèrent quelques adoucissements à sa situation, et ce fut alors que le docteur Bolleman, et un jeune homme, nommé Huger, dont le père avait reçu chez lui M. de Lafayette, en Amérique, exécutèrent le projet hardi de l'enlever, au moment où on le faisait sortir pour prendre l'air; mais il fut arrêté à huit lieues d'Olmutz, et détenu encore plus étroitement. Sa maladie devint plus grave; on le laissa sans secours, même sans lumière et sans linge. A la fin de 1796, sa vertueuse épouse et ses filles obtinrent la permission de venir partager ses fers, faisant, par un si grand dévouement, le plus bel éloge de ses vertus comme père et comme époux. M. de Lafayette se souvint alors de ceux de ses amis qui avaient suivi son sort, et il trouva le moyen de leur faire parvenir des secours. Enfin, les événements de la guerre amenèrent sa délivrance. Le général Buonaparte, poursuivant ses succès contre l'Autriche, dans sa campagne de 1797, força cette puissance à le mettre en liberté. M. de Lafayette ne rentra pas d'abord en France; il s'arrêta à Hambourg, et ne revint dans sa patrie qu'après le 18 brumaire. Buonaparte lui offrit, à cette époque, une place dans son sénat; mais il s'excusa et se retira dans une de ses terres, qui n'avait point été vendue, et où il a vécu long-temps étranger à la politique. Buonaparte, irrité de son refus, avait voué à M. de Lafayette une haine qui rejaillit jusque sur le fils. Quelque zèle que témoignât ce jeune homme pour son service, jamais il ne voulut l'élever en grade, ni même lui donner la croix de la Légion-d'honneur. Toutes les fois qu'il trouvait le nom de Lafayette sur un rapport, il le rayait avec humeur. Après le 20 mars 1815, le marquis de Lafayette fut nommé député à la chambre des représentants, par les électeurs du département de Seine-et-Marne, et il obtint cinquante suffrages pour la présidence. Il n'éleva la voix dans cette assemblée qu'au moment où Buonaparte, vaincu à Waterloo, fut considéré comme perdu sans ressource. M. de Lafayette ne vota alors ni pour Napoléon, ni pour son fils, mais pour ce qu'il appelait l'indépendance nationale. Voici le discours qu'il prononça le 21 juin 1815 : « Lorsque, pour la » première fois depuis bien des années, » j'élève une voix que les vieux amis de » la liberté reconnaîtront encore, je me » sens appelé à vous parler des dangers » de la patrie que vous seuls à présent » avez le pouvoir de sauver. Des bruits » sinistres s'étaient répandus; ils sont » malheureusement confirmés. Voici le » moment de nous rallier autour du vieux » étendard tricolore, celui de 89, celui » de la liberté, de l'égalité et de l'ordre » public; c'est celui-là seul que nous

» avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives » intérieures. Permettez, Messieurs, à » un vétéran de cette cause sacrée, qui » fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables, dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité. Art. 1er. » La chambre des représentants déclare » que l'indépendance de la nation est » menacée. 2. La chambre se déclare en » permanence. Toute tentative pour la » dissoudre est un crime de haute-trahison; quiconque se rendrait coupable de » cette tentative, sera déclaré traître à la » patrie, et sur-le-champ jugé comme tel. » 3. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, » l'indépendance et le territoire de la » France, ont bien mérité de la patrie. » 4. Le ministre de l'intérieur est invité » à réunir l'état-major-général, les commandants et majors de légion de la » garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis » vingt-six ans, offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la » tranquillité de la capitale, et à l'inviolabilité des représentants de la nation. » 5. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de la police et de » l'intérieur, sont invités à se rendre » sur-le-champ dans l'assemblée. » Ce projet fut adopté avec de légères modifications. M. de Lafayette fut ensuite un des commissaires nommés par la commission de gouvernement, pour entamer une négociation avec les chefs des armées alliées, qui s'avançaient sur Paris. On sait que cette mission n'eut aucun succès. Après la dissolution de la chambre, M. de Lafayette rentra dans ses foyers : il a reparu sur la scène politique aux élections de 1817, et il a obtenu un grand nombre de voix pour la députation de Paris. Au second tour de scrutin, il avait la pluralité relative, ce n'est qu'au balotage qu'il a été écarté. On trouve dans les *Mémoires* de lady Morgan, qui lui fit une visite en 1816, des détails sur la vie domestique et champêtre de celui qu'elle nomme le *patriarche de la liberté*. D et U.

LAFERRIÈRE - L'ÉVÊQUE (Le comte LOUIS-MARIE), né à Redon, le 9 avril 1776, entra au service comme sous-lieutenant, en 1792, dans le 99e. régiment d'infanterie, fit deux campagnes dans ce corps, et devint aide-de-camp du général Monnet, qui le conduisit aux armées de l'ouest, où il fut nommé commandant des guides du général en chef Bernadotte. Resté sans emploi par la suppression de cette troupe, M. Laferrière obtint, en 1802, un brevet de chef d'escadron au 2e. régiment de hussards, qui se trouvait alors dans le Hanovre, et devint major en 1805. Ce fut en cette qualité qu'il commanda le 3e. régiment de hussards à la bataille de Iéna, où il reçut une blessure grave. Il fut nommé colonel peu de temps après, et passa en Espagne, à la tête du même régiment. Il se distingua dans cette contrée à la bataille de Tudela et dans la retraite de Portugal sous Massena, où il reçut une nouvelle blessure qui l'obligea à s'éloigner de l'armée. Il avait déjà reçu le titre de baron et le grade de commandant de la Légion-d'honneur, avec une dotation en Westphalie. Buonaparte le nomma général de brigade en 1811, dans une de ses audiences à St.-Cloud, et, peu de temps après, il lui donna le titre de comte; enfin, il lui confia, en 1813, le commandement des grenadiers à cheval de sa garde. Le général Laferrière se distingua à la tête de cette belle troupe dans la campagne de Saxe, notamment à Hanau; puis, en 1814, à Champ-Aubert, à Reims, d'où il délogea le corps russe du général St.-Priest, et enfin à Craonne, où il eut une jambe emportée d'un coup de canon. Après la déchéance de Buonaparte, à laquelle il donna son adhésion, le général Laferrière-L'Evêque fut nommé, par ordonnance du Roi du 1er. juin, inspecteur-général de cavalerie dans les 13e. et 22e. divisions militaires, chevalier de St.-Louis le 19 juillet, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 27 décembre. Dans le mois de janvier suivant, le maréchal Soult, devenu ministre de la guerre, lui confia le commandement de l'école de cavalerie établie à Saumur. Buonaparte l'accueillit, dit-on, d'abord fort mal, après son invasion au 20 de mars 1815; et il lui reprocha d'avoir épousé une *royaliste* (Mlle. de FOULON); mais cette affaire ne tarda pas à s'arranger à la satisfaction du général Laferrière, qui fut alors créé mem-

bre de la chambre des pairs, et continué dans le commandement de l'école d'instruction des troupes à cheval, qu'il a conservé depuis cette époque, A.

LAFERTÉ (Papillon de) est fils de Denis-Pierre Jean, intendant des Menus, qui fut condamné à mort à l'âge de soixante-sept ans, en 1794, comme complice d'une conspiration tramée en la prison du Luxembourg, où il était détenu. Le jeune de Laferté servait alors, comme simple hussard, à l'armée de Pichegru. Dans le même temps, un général de division (Moreau), son capitaine, nommé Tassin, et lui, apprirent que leurs pères venaient d'être guillotinés, pendant qu'eux-mêmes prodiguaient leur sang aux frontières. Le jeune homme, désespéré, passa en pays étranger, exemple qui ne fut point suivi par ses deux compagnons d'infortune. Rentré en France après le 18 brumaire, M. Papillon devint auditeur au conseil-d'état; et, en décembre 1813, il fut envoyé par Buonaparte pour *remonter* l'esprit public dans les départements. Il fit un rapport de cette mission, très remarquable, qui fut inséré au *Moniteur*. M. de Laferté a été employé pendant plusieurs années à la caisse d'amortissement. Il est aujourd'hui intendant des Menus, et chargé, en cette qualité, de l'Opéra et des grands spectacles de Paris. Il est aussi lieutenant-colonel de l'état-major de la garde nationale de Paris. H.

LAFFECTEUR (Boyveau), médecin à Paris, se disant *médecin-chimiste*, est connu par son *rob anti-siphylitique*, dont les annonces sont, depuis plus de vingt ans, placardées sur tous les murs de la capitale, et insérées dans tous les journaux, sans que ce remède inspire plus de confiance. M. Laffecteur ne s'en est pas tenu, pour le faire connaître, aux affiches et aux journaux; il a encore publié des livres dont cette découverte paraît être le seul objet, savoir : I. *Observations sur les effets du rob anti-siphylitique*, 1783, in-8°. II. *Recherches sur la méthode la plus propre à guérir les maladies vénériennes, soit récentes, soit invétérées*, 1789, in-8°., souvent réimprimées. III. *Essai sur les maladies physiques et morales des femmes*, 1798, in-8°.; quatrième édition, 1812, in-8°. traduit en allemand, 1799, in-8°. D.

LAFFON-LADÉBAT (André-Daniel), est né à Bordeaux le 30 novembre 1746, d'une famille noble devenue victime des guerres de religion. Après avoir terminé son éducation à l'université de Franeker dans la Frise hollandaise, il vint partager les travaux de son père, qui faisait à Bordeaux un commerce très étendu. L'économie politique, l'agriculture et les arts furent simultanément l'objet de ses études. Il écrivit sur la liberté du commerce de l'Inde, entreprit des défrichements considérables dans les landes du Haut-Médoc, fut un des fondateurs de l'académie de peinture de Bordeaux, et devint ensuite membre de l'académie des sciences et des arts de la même ville, et des sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris. Il publia alors un Mémoire à l'occasion d'une contestation assez vive qu'il eut avec M. Necker, relativement à des indemnités qu'il réclamait pour divers armements qu'avait faits sa maison pour l'Inde et pour l'Amérique. M. Laffon-Ladébat présidait les deux académies de Bordeaux, à l'époque de la révolution, lorsqu'il devint, au mois d'octobre 1791, membre de l'assemblée législative, où il présida le comité des finances pendant toute la session. Il parla constamment dans l'intérêt de la monarchie et du crédit public. Le 20 juin, il se rendit au château, et reçut du Roi et de la reine les témoignages de la plus vive reconnaissance. Il présidait l'assemblée le 23 juillet 1792, lorsque les citoyens de Paris vinrent demander la déchéance de Louis XVI; M. Laffon se vit contraint de leur accorder les honneurs de la séance, parce que par les réglements il était défendu au président, d'approuver ou d'improuver une députation. Mais, deux jours après, il rappela à l'ordre Chabot, qui renouvela la même motion contre Louis XVI. Il s'éleva un grand tumulte dans l'assemblée à cette occasion : on força M. Laffon de quitter la présidence, et Aubert-Dubayet, qui le remplaça au fauteuil, le rappela à l'ordre par un décret. Merlin de Thionville demanda même qu'il fût envoyé à l'Abbaye. M. Laffon se trouvait encore occuper le fauteuil lorsque le Roi se rendit à l'assemblée le 10 août avec sa famille; il lui parla avec respect et déférence, et quitta presqu'aussitôt la salle, cédant la présidence à Guadet. On lui fit bientôt un crime d'avoir arraché à la mort quelques-uns des Suisses qu'on

massacrait dans l'enceinte et autour du palais, et il fut arrêté dans le mois suivant. Il prit la direction de la caisse d'escompte après sa mise en liberté, et il conserva la liquidation de cet établissement, lorsque la suppression en eut été décrétée. Arrêté en 1794, il fut renfermé aux Carmes, et dut sa délivrance au besoin qu'on avait de ses connaissances pour le service du trésor public. En septembre 1795, les départemens de la Gironde et de la Seine le nommèrent député au conseil des anciens. M. Laffon-Ladébat y professa encore les mêmes principes. Il parla plusieurs fois sur des objets de finances; combattit les mesures proposées pour assurer le cours forcé des mandats, et fut traité, à cette occasion, de contre-révolutionnaire par Clauzel; il s'opposa aussi à l'établissement des patentes et à la prohibition des marchandises anglaises; il fut élu secrétaire le 20 mai 1797, et président le 18 août. Ayant osé, sur la lecture des adresses de l'armée d'Italie, demander la destitution et l'arrestation de Buonaparte, cette proposition ne fut pas oubliée, dans la suite, par les créatures de ce dernier. M. Laffon présidait le conseil le 18 fructidor (4 septembre 1797). Il fit les plus grands efforts pour déjouer les projets du directoire; mais, trompé par de faux rapports, il fut arrêté chez lui avec plusieurs de ses collègues qui s'y étaient réunis pour délibérer sur les moyens de résistance. Ils furent tous conduits au Temple, et, deux jours après, déportés à la Guiane. Sidney Smith était alors détenu dans cette prison; il écrivit aux lords de l'amirauté, et, sur sa demande, le commodore Edward Pelew fut expédié pour enlever la corvette la *Vaillante*, où les députés devaient être embarqués; mais le commodore ne put entrer dans les rades de l'île d'Aix que le lendemain du départ de cette corvette. La *Vaillante* arriva à Caïenne après une longue traversée. M. Laffon-Ladébat fut conduit à Sinamari avec les autres déportés. Intimement lié alors avec M. Barbé-Marbois qui partageait sa proscription, ils refusèrent l'un et l'autre d'échapper à leur captivité avec Pichegru, Ramel, etc., et ne cessèrent d'adresser des pétitions aux directeurs, auteurs de leurs maux. Murinais, Tronçon-Ducoudray, Brotier, Lavilleheurnois, expirèrent dans les bras de M. Laffon. Resté seul avec M. Barbé-Marbois, et transportés ensemble de Sinamari à Caïenne, et de Caïenne à Sinamari, ils éprouvèrent de grandes vexations de la part de Jeannet, et surtout de Burnel, commissaires du directoire. Un des griefs que ce dernier leur imputa, fut de terminer leurs lettres et leurs pétitions par la formule: *Nous avons l'honneur de vous saluer*. Burnel voulait absolument du respect en formule: il n'en obtint pas, et s'en plaignit dans ses dépêches au ministre de la marine. Deux tentatives furent faites, mais sans succès, pour leur évasion; l'une, par le comte d'Aranjo, ministre du Portugal et du Brésil; l'autre, par un jeune Français nommé Adel. Ayant enfin obtenu la permission de revenir à Caïenne, ils y calmèrent, peu de temps après leur arrivée, une agitation qui pouvait avoir les suites les plus funestes. Burnel s'étant bientôt résolu lui même à partir pour la France, M. Laffon-Ladébat rédigea une partie des arrêtés qui furent pris par le gouvernement provisoire de la colonie. Rappelés enfin par le directoire en août 1799, pour être transférés à l'île d'Oléron, ils s'embarquèrent sur la frégate la *Sirène*, et arrivèrent au mois de décembre à Paris, où la révolution du 18 brumaire avait terminé leur proscription. Plusieurs départements donnèrent alors à M. Laffon-Ladébat leurs suffrages pour une place au sénat, mais il ne fut point élu par Buonaparte. Il continua à s'occuper de commerce, et se chargea de la direction d'une banque territoriale, qui ne se soutint que peu de temps, malgré les sacrifices et les efforts du directeur pour résister aux intrigues qui la renversèrent. Ayant appris que sa comptabilité avec le gouvernement avait été attaquée par de faux rapports, il demanda l'examen le plus sévère, et publia le compte-rendu de toutes les opérations de la caisse d'escompte, depuis son origine jusqu'à sa liquidation. Enfin, après avoir longtemps poursuivi devant les tribunaux le règlement de ses droits, M. Laffon obtint de la cour des comptes, en 1813, la justice la plus éclatante. Une ordonnance royale statua, en 1814, sur une partie de ses droits; et il se rendit à Londres, en 1815, en vertu de cette ordonnance, pour réclamer les valeurs qu'il avait fait déposer, en 1793, à la banque d'Angle-

terre. Cette réclamation fut ajournée par les événements de 1815. Pendant son séjour en Angleterre, M. Laffon-Ladébat recueillit des notes précieuses sur l'administration, le commerce et sur les établissements de bienfaisance et d'éducation. Il soumit au Roi, après son retour, un travail sur les finances, intitulé: *Des finances de la France*, ou *Les Budgets de* 1816 *et des années suivantes, avec des observations préliminaires sur l'opinion d'un membre de la commission du Budget de* 1817. Il est actuellement administrateur de l'institution royale des jeunes aveugles, et membre du comité cantonal du 1er. arrondissement pour la surveillance de l'éducation primaire. — Son frère, le chevalier DE LADÉBAT, colon de St.-Domingue, y a été secrétaire du général Maitland, avec rang de major dans l'armée anglaise. Il est en ce moment à la Jamaïque. — Son second fils, Auguste DE LADÉBAT, est sous-préfet à St.-Jean-d'Angély. — Le troisième (Edouard), est chef du bureau des secours dans la seconde division du ministère de l'intérieur. Il occupait cette place quand Buonaparte revint de l'île d'Elbe en 1815. Lorsque l'acte additionnel, portant exclusion des Bourbons, fut proposé à la signature, M. Edouard Ladébat refusa d'y mettre la sienne; et il aima mieux perdre sa place, qu'en effet il perdit à cette époque. B. M.

LAFITTE (JACQUES), né à Baïonne en 1768, d'une famille peu fortunée, embrassa la profession du commerce dans sa patrie, et vint de bonne heure à Paris, pour y suivre la même carrière. Reçu, en qualité de teneur de livres, dans la maison Perregaux et Cie., il ne tarda pas à y obtenir une forte participation d'intérêt, et devint, à la mort de ce banquier, l'associé de son fils, et le véritable directeur des opérations importantes auxquelles il a dû, après plusieurs années de travaux honorables, la fortune qu'il continue d'accroître de jour en jour. Ces succès brillants et soutenus, dont le public a fait honneur non moins à la justesse de son coup-d'œil qu'au bonheur de quelques circonstances, l'ont placé en première ligne parmi les banquiers les plus éclairés de la capitale. Il fut nommé, en 1813, juge au tribunal de commerce de Paris, et, en avril 1814, gouverneur de la banque par le gouvernement provisoire, à la place de M. Jaubert, qui avait suivi l'impératrice-régente à Blois. Depuis ce temps, il a conservé cette fonction, qu'il remplit sans aucun traitement. Elu membre de la chambre des représentants dans le mois de mai 1815, pour le commerce de la capitale, M. Lafitte ne se fit point remarquer dans cette assemblée. Lors de la seconde capitulation de Paris en juillet 1815, le trésor public ne pouvant fournir aux frais de la retraite de l'armée française sur la Loire, il fallait, ou s'exposer aux plus grands malheurs par l'inexécution du traité, ou ruiner le crédit et la fortune publique, en puisant de force dans les fonds de la banque. M. Lafitte ne balança pas à tirer de sa propre caisse une somme de deux millions, pour la verser dans les mains du ministre Mollien, et il sauva ainsi la capitale par un service que l'on a mal-à-propos confondu, dans la chambre des députés de 1815, avec une vente de trois millions de rentes, opérée quelque temps auparavant par Buonaparte lui-même, et qui donna lieu à une enquête contre M. Ouvrard. (*Voy*. OUVRARD.) M. Lafitte fit, en janvier 1816, sur l'état de la banque de France, un rapport remarquable par la précision et la clarté, et duquel il résultait que, pendant l'exercice de 1815, troublée par une guerre qui attaquait toutes les sources de la prospérité publique et par une invasion qui menaçait de les tarir, la banque de France, administrée dans une ville devenue la place d'armes de l'Europe, avait su, en inspirant une confiance méritée, faire préférer ses billets à l'argent même, subvenir au trésor public, alimenter la circulation par l'escompte de plus de 200 millions de valeurs, et présenter aux actionnaires un dividende de 6 2/5 pour 100. M. Lafitte fut appelé dans la commission du budget, chargée de préparer les moyens de finances et de crédit adoptés pour 1817. Ce fut par ses lumineuses observations, dont il publia l'analyse, que les avis furent ramenés à un système de crédit que le succès a justifié. Par ordonnance royale du mois de mai 1816, M. Lafitte fut nommé membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et porté, dans le mois d'octobre suivant, à la chambre des députés par le collége électoral du département de la Seine. Ce fut dans l'impor-

tante discussion de la loi des finances, qu'il parut pour la première fois à la tribune; son discours, qui, dans la partie technique, offrait une discussion motivée et précise des besoins de l'Etat et des moyens d'y subvenir, et, dans la partie morale, des opinions qui n'étaient pas toujours en harmonie avec les systèmes adoptés par les deux partis qui partageaient l'assemblée, lui valut tour-à-tour des applaudissements et des murmures. Sans présenter, au surplus, aucune vue nouvelle, quant aux bases du projet du ministère, modifié par la commission de la chambre, l'orateur, après avoir évalué à la somme d'un *milliard deux cent neuf millions* le déficit auquel il fallait pourvoir par les seuls moyens de crédit, jusqu'en 1821, appuya avec force l'affectation de la totalité des bois de l'Etat à la caisse d'amortissement; mais il désapprouva la distraction projetée de quatre millions de ces bois en faveur du clergé, sur lequel il fit tomber, en passant, quelques traits de censure, applicables, peut-être, à son ancien état d'opulence, mais certainement déplacés, en les dirigeant contre l'existence nécessiteuse et précaire des débris de ce grand corps. Votant ensuite pour l'emprunt de 30 millions déjà entamé avec des banquiers de Paris, d'Amsterdam et de Londres, ainsi que pour la réduction des dépenses de tous les ministères, M. Lafitte terminait son discours par les réflexions suivantes, sur les motifs de confiance et de sécurité que présentait l'état actuel de la France : « Le gouvernement représentatif, objet de tant de » vœux, et qui a coûté tant de sacrifi- » ces, de plus en plus consolidé; la » Charte exécutée; le grand ressort de » l'opinion publique mis en mouvement; » les partis comprimés; les défiances dé- » truites, contribueront à achever ce » grand ouvrage de notre régénération » financière. » Le 3 du mois suivant, dans la discussion relative à l'article particulier de l'emprunt, il examina avec le même talent et avec une influence plus marquée sur l'opinion générale de la chambre, la nécessité de cette opération de finances, et la juste mesure des inconvénients attachés à son mode d'exécution. Il vota pour que les sommes résultant de cet emprunt, qui ne trouveraient pas un emploi nécessaire pour l'année 1817, fussent portées à imputation sur l'exercice de 1818. Réfutant ensuite l'opinion de ceux qui paraissaient croire que les nationaux étaient exclus de toute participation aux avantages de l'emprunt, « Personne n'a pu espérer, dit-il, que les » capitalistes français seuls, pussent suf- » fire à une aussi grande opération; ils y » ont concouru; mais dans les opérations » de cette nature, où l'on court des » chances si variées et si importantes, » il ne serait pas juste d'assurer les plus » avantageuses précisément à ceux qui » arriveraient le plus tard. Les circons- » tances deviennent plus favorables; » mon opinion particulière est connue. » Je me suis présenté le premier, dans le » sentiment de confiance que m'inspire » le gouvernement du Roi; mais je suis » sûr que si des Français seuls se présen- » taient, l'emprunt ne serait pas rem- » pli; que si les étrangers se retiraient, » il ne le serait pas non plus. Sa réalisa- » tion ne peut donc s'opérer que par » l'alliance et le concours des maisons » les plus respectables de l'Europe, et » c'est de ces maisons qu'on a obtenu » ce concours. C'est une erreur de croire » que l'intérêt de ces maisons soit de » s'emparer du cours de la place et de » l'avilir; ce serait diminuer leur crédit, » avilir les propres valeurs qu'elles vont » posséder; quand on prête à un gou- » vernement, ce n'est pas le gouverne- » ment qui dépend du prêteur, c'est le » prêteur qui dépend du gouverne- » ment; car il a donné et il attend ses » remboursements et ses intérêts; aussi » leur fortune se trouve-t-elle liée à » celle du gouvernement, leur crédit à » son crédit, leur intérêt à son inté- » rêt..... » Après la session de 1816, M. Lafitte parut de nouveau fixer l'attention du public, moins par le compte qu'il rendit, en août 1817, des opérations de la compagnie d'assurance maritime dont il est président, que par les circonstances des nouvelles élections à la chambre des députés. On ne doutait pas que, par l'éclat de ses opinions pendant la session précédente, il ne parût avec avantage dans les rangs des candidats. On chercha vainement son nom dans la liste des vice-présidents des sections électorales; mais on le vit bientôt paraître d'abord dans la formation du bureau de son arrondissement dont il fut élu secrétaire, et ensuite au premier tour de scrutin, où il réunit seul la majorité suf-

bondante des suffrages. Il prononça un long et éloquent discours à la chambre des députés, dans la séance du 16 décembre, sur la liberté de la presse, et vota contre le projet présenté par les ministres. K.

LAFITTE (Le baron JUSTIN), maréchal-de-camp, né le 4 juin 1772, était major du 20e. régiment de dragons, lorsqu'il fut nommé, le 20 septembre 1806, colonel du 18e. régiment de même arme. Il fut créé officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1807, fit les campagnes d'Espagne de 1808 et 1809, et se distingua, particulièrement le 8 août, au passage du Tage, près de Talavéra, où il soutint l'effort de l'ennemi avec un sang-froid extraordinaire. Il fut fait prisonnier, en mai 1811, sur la route de Vittoria à Baïonne, par une troupe de partisans que commandait Mina. La voiture où se trouvait le colonel Lafitte fut criblée de balles, et lui-même fut grièvement blessé. Revenu bientôt en France, il fut nommé général de brigade, le 16 janvier 1813, commandant de la Légion-d'honneur le 18 juin de la même année, et chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814. Il commandait le département de l'Arriége en juin 1815. — LAFITTE (Le baron Michel-Pascal), né le 28 septembre 1774, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 2 septembre 1812; maréchal-de-camp le 9 mars 1813; chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814, et commandant militaire à Privas. Il commandait, en juin 1815, une brigade de la 21e. division d'infanterie au 6e. corps de l'armée du Nord. D.

LAFLOTTE (A.), ancien major au service de France, fut employé, en 1792, comme chargé d'affaires à Florence, et ensuite comme secrétaire d'ambassade à Naples. En 1793, Cacault l'envoya à Rome, pour y signifier à Bassville d'arborer devant sa porte les nouvelles armes de France. Bassville vint à bout de différer encore cette mesure; mais ayant pris, à l'exemple de M. Laflotte, la cocarde tricolore, et autorisé la formation d'un club, il éclata, le 13 janvier, parmi le peuple, une insurrection qui lui coûta la vie, et à laquelle M. Laflotte lui-même n'échappa qu'avec peine. Ce dernier reprit la route de Naples, devint quelque temps après consul à Livourne, et fut obligé, en octobre, de quitter cette ville, d'après une injonction du gouvernement. De retour à Paris, il fut enfermé au Luxembourg, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor; il rentra dès-lors dans l'obscurité. M. Barbier lui attribue : *Essai historique et politique sur l'Etat de Gènes*, an II (1793), in-8o. B. M.

LAFOLIE (CHARLES-JEAN), né à Paris vers 1780, fut employé à la préfecture du département de la Seine, dans la partie de l'instruction publique jusqu'en 1805. Lors du procès du général Moreau en 1804, il répandit dans le public, la veille du jugement, un petit écrit dont la lecture décida, dit-on, Buonaparte à exiler Moreau plutôt que de le faire condamner à mort. Cet écrit avait pour titre : *L'Opinion publique sur le procès du général Moreau*, dédié à Napoléon Buonaparte. L'auteur y disait : « Des mercenaires à gages osent affirmer que personne ne doute plus de » la complicité de *Moreau*; que personne ne doute plus de la part qu'il a prise » à la *conspiration*; que son crime est » avéré; et ces misérables libellistes, jugeant de l'ame du chef de l'Etat, par » les passions honteuses dont la leur est » dévorée, appellent déjà la vengeance » sur la tête de l'illustre et malheureux » général. Il importe d'éclairer le gouvernement...Tous ceux qui ont assisté à » la procédure; tous ceux qui ont lu les » pièces du procès imprimées par l'ordre » même du gouvernement, tous ceux » qui ont lu et les Discours du général » Moreau et son Mémoire justificatif, » ont une même opinion, et cette opinion est celle de l'innocence de l'accusé. Le peuple, qui ne juge que par » sentiment, mais que le sentiment conduit si souvent à la vérité, l'a aussi, » cette opinion. L'intérêt pour ce général s'est accru au point de ne pouvoir » plus croître. Tous les citoyens se sont » étonnés d'être frappés d'un sentiment » qui n'était pas encore celui du chef de » l'Etat : ils se sont étonnés que, par une » de ces inspirations familières à un héros, il n'eût pas pressenti l'innocence » de cet illustre général, lorsqu'ils en » étaient tous convaincus. » M. Lafolie fut appelé à Milan en 1805, par M. Méjean, pour y être chef de ses bureaux. En 1812, il fut disgracié pour avoir peint vivement, dans une correspondance politique qu'il entretenait avec M. Méjean, qui était alors près du vice-roi, au quar-

tier-général en Autriche, l'horreur qu'inspiraient aux Italiens les sanglants lauriers de Buonaparte. Il fut envoyé à Trévise, comme secrétaire-général de la préfecture du Tagliamento qu'il administra lui-même seul pendant plusieurs mois. Ensuite il devint sous-préfet de Ravenne. Il est aujourd'hui conservateur des monuments des arts à Paris, sous la direction du ministère de l'intérieur. M. Lafolie a publié des éditions nouvelles, I. Du *Janua linguae latinae reserata*, Paris, 1800. II. De la *Grammaire italienne de Port-Royal*, Paris, 1804. III. Une traduction en italien du charmant roman de Mme. Cottin, *Elisabeth*, ou *Les exilés en Sibérie*, Milan, 1806. On a aussi de lui : *L'Angleterre jugée par elle-même*, Milan, 1806, in-8°. Il a été, dans cette dernière ville, un des collaborateurs du journal littéraire *Il Poligrafo*. N.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacinthe), connu sous le nom de l'abbé Lafon, ex-commissaire du Roi dans les départements de l'Est, et sous-précepteur des pages, est né dans le département de la Gironde. Jeune encore lorsque la révolution éclata, il devint membre d'une association organisée dans le midi, sous le nom d'*Institut philantropique*, pour le renversement du directoire et le rétablissement des Bourbons. (*Voy.* Labarte et Dupont Constant.) M. Lafon fut chargé d'étendre cette institution dans plusieurs sous-préfectures, et montra dans sa mission un zèle infatigable. Il se rendit ensuite en Bretagne, où il gagna de nombreux partisans à la cause du Roi. Arrêté à Bordeaux au moment où il faisait imprimer secrètement les protestations du pape sur l'occupation de ses états, et la bulle d'excommunication lancée contre Buonaparte, il fut conduit à Paris à ses frais, et mis au secret dans les prisons de la préfecture. C'en était fait de lui, si, profitant d'une distraction de son captieux interrogateur, il n'eût adroitement soustrait du dossier deux pièces dans lesquelles il était grièvement inculpé. Bons et mauvais traitements, menaces et promesses, offres d'argent et d'emplois lucratifs, rien ne fut oublié pour lui faire nommer ses complices. La police échoua dans toutes ses tentatives. Jeté à la Force, M. Lafon y fut confondu avec ce que la société renferme de plus impur. Il fut ensuite transféré, pour cause de maladie, à la maison de santé de la barrière du Trône, où se trouvaient MM. de Polignac, Berthier de Sauvigny et le général Malet. Il conçut avec eux le projet de détrôner Buonaparte, alors occupé contre la Russie. Malet, républicain par système, ne consentit à cette association, et au rappel des Bourbons, qu'en stipulant que le Roi se soumettrait à la constitution de 1791, duement modifiée. D'accord sur les principes, on s'occupa des moyens d'exécution. Le 23 octobre 1812, Malet et l'abbé Lafon sortent de prison pendant la nuit; ils se présentent aux casernes, annoncent aux soldats la mort du tyran, courent à la Force délivrer les généraux Guidal et Laborie, partagent leur troupe en plusieurs sections, et se dirigent, l'abbé Lafon sur la préfecture de police dont il s'empare, et Malet vers l'état-major de la place, où il est arrêté par Laborde (*Voy.* Laborde.) M. Lafon, ne recevant point de nouvelles du principal conjuré, confie la garde de la préfecture au jeune Boutreux, et se rend au ministère de la police, où Laborie était établi. De là il se transporte à l'état-major, où il demande à parler au *commandant de la place*, sans le nommer. On lui répond que *s'il entre, il ne sortira pas quand il voudra*. Il se retire; mais deux soldats le suivent et l'arrêtent dans le jardin des Tuileries; M. Lafon prend à leur égard le ton de l'accusation, et se laisse conduire à Laborde, qui lui rend la liberté. Arrêté de nouveau, il reparaît pour la seconde fois devant Laborde. Son intrépidité s'accroît avec le danger; il se plaint hautement de ce qu'on se joue de sa liberté; il échappe enfin. Son premier soin fut d'aller avertir le jeune Boutreux de ce qui s'était passé. Ce malheureux jeune homme dont le dévouement méritait un meilleur sort, fut arrêté trois jours après à Pontoise, et fusillé au bout de trois mois. Quant à l'abbé Lafon, il se cacha dans Paris pendant un mois, fit courir le bruit qu'il était mort, et se rendit à Louhans, où il obtint, sous un autre nom, une place dans l'enseignement public. Il est à remarquer que son signalement était à la gendarmerie et à la sous-préfecture de Louhans. Ainsi on vit un homme dont la tête avait été mise à prix par Buonaparte, salarié et nourri par lui, comme fonctionnaire, jusqu'à la restauration en 1814. De re-

tour dans la capitale à cette époque, M. Lafon signala de nouveau son dévouement pendant les cent jours de 1815, dans la Suisse et dans les départements de l'Est. Il y ranima le courage des royalistes, fit arborer le drapeau blanc dans plusieurs communes après la bataille de Waterloo, et décida plusieurs commandants à rendre au Roi les places qu'ils tenaient au nom de Buonaparte. Ces services ont valu à M. Lafon la décoration de la Légion-d'honneur, et les témoignages de satisfaction des premiers souverains de l'Europe. On a de lui : *Histoire de la conjuration de Malet, avec des détails officiels sur cette affaire*, 1814, in-8o., deux éditions. S. S.

LAFOND, jadis élève en médecine, né en Gascogne vers 1770, abandonna l'école d'Hippocrate pour celle de Melpomène, et débuta sur la scène française, le 8 mai 1800, par le rôle d'Achille dans *Iphigénie en Aulide*. Son succès fut brillant. On lui reconnut de l'à-plomb, une taille avantageuse; mais on croit que les autres comédiens cabalèrent contre lui, et ils furent accusés d'entraver ses débuts. Les ennemis de Talma soutinrent le nouvel acteur; et il trouva dans Mlle. Raucourt, et particulièrement dans le journaliste Geoffroi, un appui non moins salutaire. Il joua successivement *Tancrède*, *Orosmane*, *Rodrigue*, *Ninias*, *Oreste*, *Fayel*, *Néron*, *Mahomet*. Les trois premiers rôles sont ceux où il réussit le mieux, et il y est supérieur à Talma. Celui d'Oreste fut toujours au-dessus de ses forces. Ses antagonistes ont dit qu'il manque de noblesse et de chaleur, et que son organe est quelquefois désagréable; il avait l'accent des provinces méridionales, mais il a réussi dans les louables efforts qu'il a faits pour le vaincre. Au bout de quelque temps, il a voulu parcourir une nouvelle carrière, et s'est essayé dans la comédie. Il a joué, avec quelques succès, le Clitandre des *Femmes savantes*, le Dorsan de la *Femme jalouse*, l'Etieulette de la *Gageure imprévue*, le Misantrope, l'Empyrée, l'Amant Bourru, le Valentin des *Fausses Infidélités*. Lors de la formation du Conservatoire, Lafond en fut nommé professeur. Ye.

LAFOND-BLANIAC, lieutenant-général, né le 25 juillet 1773 à Bordeaux, d'une ancienne famille parlementaire, commandait le 14e. régiment de dragons à la bataille d'Austerlitz. Il s'y fit remarquer par son courage, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 25 décembre 1805. Promu au grade de lieutenant-général le 25 novembre 1813, il fut employé par le Roi dans la 11e. division militaire à Bordeaux, en 1814, et créé chevalier de St.-Louis le 10 décembre. Buonaparte le nomma, après le 20 mars 1815, inspecteur-général de cavalerie dans le 4e. arrondissement, composé des 9e., 10e. et 11e. divisions militaires. Il cessa d'être employé après la rentrée du Roi. S. S.

LAFONT (Charles-Philippe), célèbre professeur de violon, né à Paris, eut pour maître Bertheaume, qui était son oncle, et prit des leçons de composition, d'abord de M. Navoigille l'aîné, et ensuite de M. Berton. Il apprit le chant de lui-même, et fit avec Bertheaume son premier voyage dans diverses parties de l'Europe. En 1794, M. Garat le présenta au public comme chanteur. Il brilla ensuite, comme violon, aux concerts de l'Opéra et de la salle Olympique; et, dès-lors, il fit entrevoir cette élégance, cette expression et tous les dons heureux qui l'ont placé à la tête de l'école française. Nul violoniste ne fait mieux chanter son instrument. On est ravi de l'extrême facilité avec laquelle il sait voiler les plus grandes difficultés, sous le prestige de la grâce. Mais la qualité prédominante qu'on ne saurait trop admirer en lui, c'est la justesse irréprochable de son jeu. On ne conçoit pas comment, au milieu de tant de traits hardis et rapides, qui passent des tons les plus graves aux octaves les plus élevées, cet artiste ne laisse jamais échapper un son faux ou douteux. M. Lafont, après avoir été pendant plusieurs années le premier violon de l'empereur de Russie, est revenu en France, et il a été nommé, en 1816, premier violon de la chambre du Roi. — Mme. Lafont chante quelquefois avec lui dans les concerts. Elle réunit le talent à la beauté, et ces deux époux se font valoir réciproquement. S. S.

LAFONT-D'AUSSONNE (L'abbé) est auteur de l'*Histoire de madame de Maintenon, fondatrice de St-Cyr, et de la cour de Louis XIV*, 1814, deux volumes in-8o. On lui doit encore, une *Epître à M. l'abbé Sicard*, et une Élégie intitulée : *Marie Stuart, reine d'Écosse, prête à monter sur l'échafaud.*

l'*Almanach poétique des demoiselles* avait attribué, en 1816, cette dernière production à M. le comte de Proisy-d'Eppe. M. Lafont-d'Aussone réclama contre cette erreur par la lettre suivante, qui fut publiée dans les journaux : « Je » composai, il y a onze ans, les vers allégoriques de Marie Stuart; je les envoyai au concours de l'académie des » Jeux Floraux, qui les fit paraître, en » 1808, dans son recueil officiel; et il » me serait facile de retrouver deux lettres que M. de Villeneuve, l'un des » quarante académiciens, voulut bien » m'écrire à cette occasion. En 1808, » j'eus l'honneur de faire parvenir ces » vers à une auguste princesse, dans les » pays étrangers. En France, je les répandis gratuitement, par milliers » d'exemplaires. Durant l'usurpation du » 20 mars, je les publiai de nouveau dans » un recueil de mes *Poésies fugitives*, » que j'eus l'honneur de présenter à LL. » AA. RR. MADAME et le prince-régent. » Cette pièce, malgré son titre, fit plaisir en Angleterre. A Paris, elle m'avait attiré des persécutions. Je persiste, Monsieur, à m'en déclarer l'auteur, dans ces jours de calme, comme » je l'ai fait, jadis, au milieu des dangers. » — LAFONT de MONTFERRIER (Jean-Joseph-Mamertin), directeur d'un pensionnat et officier de la garde nationale de St.-Gilles, département du Gard, a publié : I. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, 2, 143). II. *Le royalisme comme il doit être, ou Le martyre et le triomphe des Saint Gillois*, 1816, in-12. — LAFONT (A.-J.) est auteur de *l'Espérance des Français*, ode, 1811, in-8°. OT.

LAFONTAINE (AUGUSTE), fils d'un peintre, est né à Brunswick le 6 février 1756, d'une famille de réfugiés protestants. Il étudia la théologie à l'université de Helmstaedt; mais, n'ayant pas de goût pour l'état ecclésiastique, il accepta, en 1786, une place de gouverneur des enfants du général prussien de Thadden, à Halle. Par cette liaison, il devint, en 1789, aumônier d'un régiment prussien, et fit, en cette qualité, la fameuse campagne de 1792 en Champagne. Après la paix de Bâle, il retourna à l'université de Halle, où il vit encore dans ce moment. La plume féconde de M. Auguste Lafontaine a produit un très grand nombre de romans et de nouvelles, où l'on trouve du naturel et de la sensibilité, et dont plusieurs ont été traduits en français, entre autres : *Blanche et Minna*, ou *Les mœurs bourgeoises*; — *les Systèmes de morale*; — *le Civisme et l'amour de famille*; — *Aristomène*; — *Raphaël*, ou *la Vie paisible*; — *Charles et Emma*, ou *Les amis d'enfance*, trad. par R. de Chaset, 1810 ou 1811, 1 vol. in-12; — les *Tableaux de famille*, ou *Journal de Charles Engelman*, 2 vol. in-12; — *le Ministre de campagne*, ou les *Nouveaux tableaux de famille*, 5 vol. in-12. Ces deux derniers ouvrages, pleins d'intérêt, ont été traduits par Mme. la baronne de Montolieu. K.

LAFORCE (Le duc LOUIS-JOSEPH NOMPAR DE CAUMONT DE), grand d'Espagne de 1re. classe, maréchal-de-camp, né le 22 avril 1768, est arrière-petit-fils des maréchaux de Laforce, et, par les femmes, du maréchal de Tourville. Il entra au service à l'âge de douze ans, fut major en second des carabiniers avant la révolution, émigra, et devint aide-de-camp de MONSIEUR, aujourd'hui Roi. Le duc de Laforce a constamment fait la guerre pendant tout le cours de la révolution; il commandait un escadron du corps noble de Bcon, qui fut successivement au service de la Hollande et de l'Angleterre. Il se distingua à l'affaire de Mons, en 1794, et reprit trois pièces de canon appartenant au régiment de Barco, avec lequel il était en brigade; l'empereur d'Autriche lui a accordé, pour ce fait d'arme, une croix militaire, accompagnée de la lettre la plus flatteuse. Le duc de Laforce rentra au service de France en 1809. Il s'est trouvé à toutes les grandes batailles qui se sont données depuis cette époque, a reçu plusieurs blessures, et a été nommé officier de la Légion-d'honneur sur le champ de bataille de la Moskwa. Membre du corps législatif, à l'époque de la première rentrée de S. M., il fut des premiers à signer la déchéance de Napoléon Buonaparte. Passé à la chambre des pairs lorsque S. M. l'institua, il y fit quelques rapports importants, notamment sur l'affaire du général Excelmans (*Voy.* EXCELMANS), où il proposa de passer à l'ordre du jour. Après le 20 mars 1815, il rejoignit le duc d'Angoulême à Nîmes, fut chargé, par ce prince, de missions importantes, et nommé commissaire du Roi, pour les départements du Lot-et-Garonne, du Tarn et

Garonne et du Lot. Ayant appris que la ville de Cahors était au moment d'abandonner le parti royal, il s'y transporta seul, et quoiqu'il eût aperçu, en arrivant près de cette ville, le drapeau tricolore flottant sur ses tours, il crut de son devoir de faire ses efforts pour ramener cette ville à l'obéissance, et se rendit à la préfecture portant à son chapeau la cocarde blanche; toute la ville et les troupes qui s'y trouvaient avait déjà arboré les signes de la révolte. Cette témérité fut au moment de lui coûter la vie. Toute la préfecture fut entourée par une populace furieuse. Le duc de Laforce fut traîné aux casernes au milieu des vociférations les plus atroces, jeté dans une voiture, et conduit de brigade en brigade à Paris, où il est resté privé de sa liberté jusqu'au moment du second retour du Roi. Z.

LA FOREST (Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de), d'une famille noble du Limousin, est né le 8 août 1756, à Aire en Artois, où son père, chevalier de St.-Louis et capitaine au régiment de la Reine, infanterie, remplissait les fonctions d'aide-major. Le jeune Laforest servit d'abord, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Hainaut; mais, entraîné par goût vers la carrière diplomatique, il obtint, en 1779, la permission d'accompagner aux Etats-Unis le chevalier de la Luzerne, en qualité de secrétaire de légation. Il fut ensuite nommé successivement vice-consul à Savannah, à Philadelphie et à New-York; et, lorsque le marquis de Moustier remplaça, en 1788, le chevalier de la Luzerne, comme ministre du Roi auprès des Etats-Unis, M. de Laforest fut appelé au consulat-général de France à la place de M. Barbé-Marbois. Il abandonna ces fonctions pendant les orages de la révolution, et ne rentra en France qu'après la chute de Robespierre. Il se tint éloigné des affaires depuis cette époque, jusqu'à la révolution du 18 brumaire, qui le plaça à la tête de l'administration des postes. Au mois d'octobre 1800, il quitta momentanément cet emploi, pour aller remplir au congrès de Lunéville la place de premier secrétaire de légation. Après la signature de la paix, ayant été envoyé à Munich, comme ministre plénipotentiaire, il alla, pendant le cours de cette mission, déployer à Ratisbonne, près de la diète germanique, le caractère de ministre médiateur, conjointement avec le baron de Bühle, ministre de Russie, afin d'y régler le complément de la paix de Lunéville et la répartition des indemnités accordées aux princes dépossédés par la cession de la rive gauche du Rhin. Après la conclusion de cette négociation, il passa à Berlin, où il a résidé comme ministre plénipotentiaire, jusqu'à la rupture de 1806. Il avait été fait commandant de la Légion-d'honneur le 4 juin 1804. De retour en France, il fut nommé conseiller-d'état, et désigné pour l'ambassade de Berlin après la paix de Tilsitt. Cette destination ayant été changée, il reçut brusquement l'ordre de partir, dans les vingt-quatre heures, pour l'Espagne, où il se rendit en 1808, et où il fut bientôt reconnu comme ambassadeur. Après avoir occupé pendant cinq ans un poste aussi pénible, le délabrement de sa santé lui fournit un prétexte pour insister sur l'autorisation de rentrer en France. Lorsque Buonaparte, effrayé des résultats de ses projets sur le continent, eut résolu de terminer les affaires de l'Espagne, le comte de Laforest, qui vivait depuis plusieurs années retiré dans sa terre de Frechine, près de Blois, fut envoyé à Valençay, pour negocier avec Ferdinand VII les conditions auxquelles il serait permis à ce monarque de retourner dans ses états. Il se présenta à lui le 17 novembre 1813, sous le nom de M. *Dubosque*, et lui exposa ainsi l'objet de sa mission : « L'empereur m'a ordonné de » me présenter devant V. A. (1), sous » un nom supposé, afin que ma mission » fût secrète. Je suis chargé d'assurer V. » A. que S. M. souhaite de vous rapprocher de vos augustes parents; il tenta » à cet effet des efforts infructueux à » Baïonne. L'Espagne est en proie à l'anarchie et au jacobinisme. Sa noblesse » déchue, son clergé anéanti, sa marine » sans ressources, ses colonies en pleine » révolte; voilà ce qu'ont produit les » Anglais, qui se servent du nom de V. » A., et l'invoquent, contre son gré, » pour substituer la république à la monarchie, à l'aide des Cortès. Les véritables Espagnols gémissent sur le sort » de leur patrie; ils demandent la sûreté » des propriétés et le rétablissement de

(1) On doit remarquer que M. de Laforest, parlant au roi, ne lui donne que le titre d'*altesse*.

» l'ordre. L'empereur a entendu leurs » plaintes; il m'a chargé de les faire connaître à V. A., afin de régler avec elle » l'intérêt bien entendu de la France et » de l'Espagne, qui demande d'être gouvernée par un souverain du mérite de » V. A. On m'a confié la mission dont » je m'acquitte, à cause de l'expérience » qu'on suppose que quarante ans de » travaux diplomatiques et l'habitude » des cours m'ont donnée. Je ne négligerai rien pour plaire à V. A. pendant » tout le cours de cette négociation; je » la prie d'aider à ce que je conserve le » plus sévère *incognito*. Mon nom étant » connu, ma présence ici inquiéterait les » Anglais, qui tenteraient tout pour s'opposer aux résultats heureux que l'accord de V. A. et de l'empereur peuvent produire. » Après plusieurs entrevues dans lesquelles l'objet principal de M. de Laforest était d'obtenir de Ferdinand VII, pour condition de son rétablissement sur le trône, l'expulsion des Anglais du territoire espagnol, voyant que le roi ne consentirait jamais à déclarer la guerre à l'Angleterre, il se relâcha un peu de ses premières prétentions, et consentit à signer, le 13 décembre, avec le duc de San-Carlos, le traité qui rendait la paix aux deux puissances. Malgré les égards que le comte de Laforest eut toujours pour le roi d'Espagne, et que ce prince lui-même se plut à reconnaître dans une lettre qu'il adressa à Buonaparte, il était aisé de s'apercevoir que la bonne foi de ce ministre avait long-temps combattu dans son cœur contre le sentiment d'obéissance qu'il croyait devoir à son maître; de là le trouble qui l'agitait, et le soin qu'il prenait de se tenir caché. On peut donc, sans crainte de se tromper, attribuer au desir qu'il avait de voir le roi et les princes promptement en liberté, plutôt qu'à l'adresse diplomatique de MM. Macanaz et Escoiquiz, les démarches qu'il fit auprès de Buonaparte pour lui persuader de lever tous les obstacles qui s'opposaient encore au retour de Ferdinand dans ses Etats. Il défendit si bien les intérêts de ce monarque, il sut présenter avec tant de force les avantages que cette conduite généreuse et loyale devait procurer à la France, que Buonaparte en fut frappé, et qu'il lui fit expédier l'ordre de prévenir le roi et les princes qu'ils pouvaient rentrer en Espagne, sans se soumettre à aucune condition, et qu'il allait leur envoyer des passe-ports à cet effet. Ces détails, dont l'exactitude ne peut être contestée, puisqu'ils sont extraits d'un journal que Ferdinand rédigea lui-même pendant le cours de cette négociation, serviront à fixer l'opinion sur la conduite du comte de Laforest. Lors du rétablissement des Bourbons, le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié par *interim*. Le Roi lui donna ensuite le titre de conseiller-d'état, et, par une ordonnance du mois d'août de la même année, il le décora du grand cordon de la Légion-d'honneur. Après le 20 mars 1815, M. de Laforest fut d'abord rayé par Buonaparte de la liste des conseillers d'état; mais il fut bientôt après élu par le département de Loir-et-Cher, membre de la chambre des représentants. La Commission de gouvernement le nomma, à la fin de juin, un de ses ministres plénipotentiaires auprès des puissances alliées; cette mission n'eut aucun résultat. (*Voy.* Lafayette.) M. de Laforest est au nombre des conseillers-d'état en service extraordinaire. Il passe la plus grande partie de l'année dans sa terre de Franchine, où il s'occupe, avec succès, de l'agriculture. Il a présidé, en août 1815, le collége d'arrondissement de Vendôme. Sa fille unique a épousé le comte de Monstier. F.

LAFORGUE (L.), dentiste à Paris, a publié : I. *Effets des nerfs et du fluide des nerfs*, 1788, in-8°. II. *Dissertations sur l'art de conserver les dents*, 1788, in-8°.; 1790, in-8°. III. *Etrennes aux amateurs de la propreté et de la conservation des dents*, 1793, in-18. IV. *Dix-sept articles relatifs aux maladies des dents*, 1799, in-8°. V. *Théorie et pratique de l'art du dentiste*, 1802, in-8°.; deuxième édition, 1806, 2 vol. in-8°.; avec 16 planches, 1810. VI. *De la séméiologie buccale*, 1810, in-8°. VII. *Le triomphe de la première dentition*, 1815, in-24. Ot.

LAFORTELLE, poëte dramatique, a composé seul, et en société, quelques pièces de théâtre pour le Vaudeville et pour les Variétés, parmi lesquelles nous citerons : *Tout pour l'enseigne*, ou *La manie du jour*. — *Le mot de l'énigme*. — *L'école des gourmands*. — *Le château et la chaumière*. — *Cassandre malade imaginaire*. — *Crouton*, ou *L'aspirant au salon*, 1814. — *Poisson*

chez Colbert. — *Une visite à St.-Cyr.* — *Voltaire chez Ninon.* — *Le cordier de Samarcande*, 1815. Ot.

LAFOSSE (Le baron JACQUES-MATHURIN), maréchal-de-camp d'infanterie, né à Lisieux le 10 mars 1757, entra dans la carrière militaire à l'âge de dix-huit ans, dans le régiment de Blaisois. Il y servit jusqu'à la révolution, et fut nommé, à cette époque, capitaine dans un des bataillons du Finistère. Il passa, avec le même grade, au 9e. régiment de ligne, devint chef de bataillon le 21 fructidor (7 septembre 1799), puis major du 44e. régiment le 22 décembre 1803. Il obtint le grade de colonel par décret du 4 janvier 1806; la décoration d'officier de la Légion - d'honneur le 30 mai 1807, furent une nouvelle récompense accordée à sa valeur. Buonaparte y ajouta peu de temps après le titre de baron avec majorat et une dotation de 6000 francs, tant en Westphalie qu'en Italie. Employé en Espagne en 1808, il se distingua, le 28 octobre, à l'attaque de Lérida, sur la rive gauche de l'Ebre, et fut élevé au rang de général de brigade le 6 juillet 1811. Le 28 décembre de cette année, il se fit remarquer dans une sortie des assiégés, et se signala de nouveau à l'attaque de Cifuentes. Le général Lafosse fut nommé, en 1813, commandant du département du Trasimène à Spolète; il perdit cet emploi par les événements de 1814. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis par ordonnance du 17 janvier 1815. Buonaparte l'employa, après le 20 mars, au commandement des gardes nationales actives dans la 16e. division militaire. Le général Lafosse obtint ensuite sa retraite, et il habite aujourd'hui Lisieux. A.

LAFOSSE (PHILIPPE - ÉTIENNE), médecin - vétérinaire, né à Paris en 1738, a publié : I. *Dissertation sur la morve des chevaux*, 1761, in - 12. II. *Guide du maréchal, avec un Traité sur la ferrure*, 1767, in-4o. III. *Cours d'hippiatrique, ou Anatomie physiologique et pathologique du cheval*, 1769, in-fol.; 1774, in-fol. IV. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manége et maréchallerie*, 1775, 2 vol. in-4o.; 1786, 4 vol. in-8o. V. *Observations et découvertes d'hippiatrique, lues dans plusieurs sociétés savantes*, 1801, in-8o. VI. *Manuel d'hippiatrique*, troisième édition, 1802, in-12; 5e. édition, 1813, in-12. Ot.

LAFRENAYE (DE) a publié : I. *Nouvelle histoire de Normandie*, 1814, in-8o.; 1816, in-8o. II. *Notice sur Falaise*, 1816, in-8o. Ot.

LAGALLISSONNIÈRE (AUGUSTIN-FÉLIX-ELISABETH BARRIN, comte DE), ancien colonel de la légion de Flandre et des chasseurs des Pyrénées, fut nommé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et employé, en cette qualité, dans le Dauphiné en 1788 et en 1789. Grand sénéchal d'épée héréditaire des cinq sénéchaussées de l'Anjou et du pays saumurois, il présida, comme tel, les trois ordres, lors de la convocation des états-généraux en 1789, fut nommé premier député de la noblesse d'Anjou, et vota toujours avec le côté droit de l'assemblée constituante. Dans la chambre de la noblesse, à la séance du 16 juin 1789, il fit des observations sur les subsistances et les grains; posa les vrais principes de cette législation; et, en parlant, au milieu de quelques murmures, de l'administration de M. Necker, il ne craignit pas de dire : « Beaucoup de personnes » défendent, sur parole, ce ministre : il » sera un jour connu; il n'en sera plus » temps; et quand les yeux seront des» sillés, la monarchie sera enveloppée » d'un crêpe funèbre !!..... » La confusion des ordres étant opérée, M. de Lagalissonnière se distingua dans l'assemblée par la loyauté de son caractère, la pureté de ses principes, et il fut remarqué parmi les orateurs. On a de lui un grand nombre d'opinions, qu'il a fait imprimer, ou qui l'ont été par ordre de l'assemblée : I. *Sur l'établissement proposé d'une milice ou garde bourgeoise.* II. *Sur le rapport de M. Mounier, concernant la constitution.* III. *Sur la déclaration des droits de l'homme.* IV. *Sur la gabelle.* V. *Contre la vente des biens du clergé.* VI. *Sur la question, si l'exercice du droit de la guerre et de la paix doit être délégué au Roi ou au corps législatif.* VII. *Sur les moyens de payer la dette publique.* VIII. *Contre la suppression de la noblesse.* IX. *Contre le changement de la couleur du pavillon de France.* X. *Sur les inconvénients de réunir la marine militaire à la marine marchande*, opinion imprimée par ordre de l'assemblée, et qui a servi de base à l'organisation de cette

marine. XI. *Sur les assignats*. XII. *Sur les invalides*. XIII. *Sur le droit d'initiative réclamé par les colonies; Sur les domaines congéables de la Bretagne*. (C'est le seul orateur qui les ait défendus.) XIV. *Sur la faculté d'accorder des lettres de grâce, que l'on proposait d'enlever au Roi*. XV. *Sur la question : Le Roi est-il, oui ou non, justiciable d'un tribunal quelconque?* XVI. *Sur la liberté et la sanction du Roi*. XVII. *Sur le serment exigé des ecclésiastiques*; et beaucoup d'autres, dont un grand nombre a été improvisé. M. de Lagallissonnière s'opposa fortement à la séparation de l'assemblée, le 31 octobre 1791, et fut l'un des signataires des protestations contre l'illégalité de ses opérations. Il avait aussi parlé contre la suppression des parlements, et demandé la réduction des départements, puisqu'on voulait, contre son opinion, supprimer les intendances qui coûtaient beaucoup moins, une seule intendance ayant été divisée en plusieurs départements, ce qui en a à-peu-près quadruplé la dépense. Sorti de France en 1792, il fut un des officiers-généraux commandant l'avant-garde de l'armée des princes. Licenciée à la fin de la campagne, il passa à l'armée de Condé en 1795, et rentra en France en 1801. Il fut élu député au corps législatif par le département de la Sarthe en 1809, candidat au sénat en 1810 et candidat à la présidence du corps législatif en 1811. Après le retour des Bourbons en 1814, et lorsque la parole fut rendue aux députés, il fit au corps législatif quelques propositions et rapports, qui ont été imprimés par ordre, entre autres sur l'importation des grains; sur le traitement à accorder aux députés hollandais; sur les naturalisations; sur la liste civile; sur la garde royale; sur la responsabilité des ministres; sur les tribunaux, etc. Nommé lieutenant-général le 22 juin 1814, et commandeur de St.-Louis le 23 août suivant; il n'a pas été employé. Le corps législatif, où il était député, a été dissous par l'ordonnance du 13 juillet 1815. F.

LAGARDE (le chevalier de), ancien lieutenant de la marine royale, émigra dès le commencement de la révolution, servit comme capitaine dans les Hullans-Britanniques, et passa, en 1793, dans l'Anjou, à l'armée de Stofflet. Là, il devint secrétaire de l'abbé Bernier, qui l'envoya à Londres, en 1795, en qualité d'agent-général des armées royales auprès des puissances belligérantes. Chargé de solliciter des secours près du ministère anglais, il fit à cette occasion un mémoire, et après beaucoup de démarches, il obtint 5 000 liv. sterl. destinées à l'armée de Stofflet. Ce chef étant mort dans l'intervalle, l'argent fut remis à son successeur. M. de Lagarde allait repartir pour Londres, chargé de plusieurs dépêches du curé de Saint-Lô, qui l'avait nommé secrétaire-général de l'agence royale, lorsqu'il tomba dans une patrouille de républicains, sur la côte du Morbihan. Blessé à l'épaule, et sur le point d'être pris, il abandonna sa correspondance, et n'échappa qu'avec beaucoup de peine. Au mois de mars 1795, il fut envoyé par Bernier aux différents quartiers-généraux des armées royalistes. Il eut ensuite une autre mission auprès de S. A. R. MONSIEUR, qui était alors à Edimbourg, avec des instructions du comte de Puisaye. Il rentra en France après la pacification consulaire, vécut paisiblement, et reparut dans les rangs des royalistes en 1814 et 1815. P.

LAGARDE (Le baron JOSEPH-JEAN), ancien procureur flamand, né le 11 mai 1755, devint, vers la fin de 1795, par l'entremise de Carnot et de Merlin de Douai, son compatriote, secrétaire-général du directoire de France, à la place de Trouvé. D'un caractère fin et délié, il conserva cet emploi au milieu de toutes les commotions qu'éprouva la constitution directoriale, et même lors de l'établissement du consulat. Cependant, le 11 juillet 1799, il avait été accusé par Frison, au conseil des cinq-cents, de faire des dépenses excessives dans ses ameublements, et de tromper le directoire relativement à l'entreprise des journaux intitulés le *Rédacteur* et le *Défenseur de la patrie*, dont il était propriétaire. Un message eut lieu sur cette dénonciation, et, dans la discussion qui s'en suivit, Chalmel accusa de nouveau le secrétaire-général de dilapidations, et s'opposa à la lecture du message et du mémoire justificatif de M. Lagarde; le conseil ordonna le renvoi de cette affaire à une commission. En 1800, il eut un procès avec l'imprimeur Gratiot, au sujet du journal le *Défenseur de la patrie*; et, peu de temps après, il obligea ses co-associés dans cette

feuille à lui en faire abandon moyennant une indemnité. M. Gratiot fit imprimer plusieurs affiches virulentes contre le secrétaire des consuls; mais celui-ci obtint une justice complète devant les tribunaux. A la fin de 1801, il fut nommé préfet du département de Seine-et-Marne, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1810, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Plancy. Depuis ce temps, il vit dans la retraite. Il est auteur d'une *Instruction donnée par le préfet du département de Seine-et-Marne aux maires du département*, dont la sixième édition est de 1809, in-8°. U.

LAGARDE, homme de lettres, était professeur d'une classe inférieure du collège Mazarin au commencement de la révolution. L'instruction publique ayant été à-peu-près abondonnée à cette époque, il se chargea de la rédaction du journal qui portait le nom de Perlet, et dont cet homme trop fameux était l'entrepreneur. M. Lagarde se montra dans ce journal, aussi modéré qu'il était possible de l'être alors; et il échappa aux proscriptions du terrorisme. Après le 9 thermidor, cette feuille prit une couleur plus forte, l'auteur fut du nombre de ceux qui, en attaquant la secte révolutionnaire, contribuèrent le plus à empêcher qu'elle ne se relevât de sa chute. M. Lagarde fut porté sur la liste des journalistes proscrits par suite des événements du 18 fructidor; mais cette proscription n'eut pas lieu à son égard; il eut le bonheur de trouver des protecteurs puissants parmi ceux qui avaient le plus contribué à sa persécution, et il leur en témoigna depuis une très vive reconnaissance dans le *Publiciste*, journal dont il fut un des coopérateurs. En cédant ainsi aux circonstances, M. Lagarde continua sa carrière politique avec quelque avantage. Après le 18 brumaire, on le vit successivement commissaire du gouvernement français à Milan, à Livourne et à Venise; il avait été auparavant chargé de la surveillance de la presse, et plus particulièrement des journaux, au ministère de la police. A son retour de sa dernière mission, il obtint une place de chef de division au même ministère, et il la conserva lors de la première restauration, sous MM. Beugnot et Dandré. Buonaparte le nomma, peu de jours après le 20 mars 1815, préfet du département de la Sarthe. Il perdit cet emploi après le retour du Roi, et chercha dans le même temps à se faire nommer par ce département membre de la chambre des députés. Il adressa à cet effet, aux électeurs, une circulaire dans laquelle on remarquait le passage suivant : « J'ai une » longue expérience des affaires d'état, » des questions politiques et adminis- » tratives..... J'ai, depuis vingt ans, mon » domicile à Paris... Je puis donc, sans » déplacement, vous offrir de me consa- » crer à vos plus chers intérêts.... » U.

LAGARDE (Le comte DE), de l'académie de Naples, né en France, quitta sa patrie au milieu des troubles politiques dont elle était devenue le théâtre, et se retira en Pologne. Il trouva une hospitalité généreuse chez le comte Félix Potocki, si célèbre par sa fortune, sa popularité et la part qu'il prit aux affaires de son pays. L'agriculture était devenue depuis l'occupation favorite de cet homme, dont un patriotisme ardent avait été la passion dominante. Il avait transformé des déserts sauvages en campagnes délicieuses; et il venait d'achever la création d'un jardin qu'il appelait Sophiowka, du nom de la comtesse son épouse. Trembecky, poète polonais, intimement lié avec le comte Potocky, venait de composer, à l'âge de soixante-dix ans, un poème sur ce magnifique jardin; le comte de Lagarde en entreprit la traduction en vers français, et ce tribut, que sa reconnaissance paya à ses bienfaiteurs, a obtenu à M. de Lagarde un rang distingué parmi nos poètes les plus estimables. Il a accompagné sa traduction de notes pleines d'érudition et d'intérêt, dont il a puisé les matériaux dans les ouvrages du comte J. Potocky, connu par ses savantes recherches sur l'origine des peuples slaves. Cet ouvrage est d'ailleurs embelli de toute la richesse typographique; les gravures ont été exécutées par les plus habiles artistes de Vienne. Le comte de Lagarde est revenu en France en 1815. S. S.

LAGARDE (Le comte AUGUSTE-MARIE-BALTHASAR-CHARLES PELLETIER DE), maréchal-de-camp, émigra très jeune avec ses parents, en 1792, et prit du service en Russie, où il fut d'abord aide-de-camp du marquis d'Autichamp, son parent, et ensuite major-général, puis chambellan de l'empereur Alexandre. Revenu en France à l'époque de la restauration, il fut nommé par le Roi commandant militaire à Nîmes, et y reçut, en

1815, un coup de pistolet, qui lui fut tiré dans une émente qu'il s'efforçait d'appaiser. Les suites de cette blessure l'ayant obligé de quitter le service militaire, il fut nommé, en 1816, ministre plénipotentiaire de France à la cour de Bavière. Il a fait tous ses efforts pour soustraire à l'action de la justice celui qui avait tiré sur lui. Le roi de Prusse lui envoya, au mois de janvier de cette même année, la croix de l'Aigle-Rouge.—LAGARDE-MARTIN (Le baron Jacques-Marie), né le 16 mai 1770, fut nommé maréchal-de-camp le 30 mai 1813, chevalier de St.-Louis le 11 octobre 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 17 janvier 1815. Il était employé, en juin 1815, dans la 11e. division d'infanterie, 3e. corps de l'armée du Rhin. S. S.

LAGENETIÈRE (FRANÇOIS-GUILLAUME LAMOUREUX comte DE), major en second au 64e. régiment de ligne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, né en 1780, était à la demi-solde à Besançon à l'époque de l'invasion du 20 mars 1815. Il alla offrir ses services au comte de Bourmont, pour marcher contre Buonaparte sous les ordres du maréchal Ney, et le 11, il se rendit à l'état-major-général à Lons-le-Saulnier. Le 14, il fut désigné par le maréchal pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la 1re. division, commandée par le général Lecourbe, et il eut provisoirement le commandement de l'état-major, pendant l'absence du baron de Préchamp. Cependant le maréchal avait adressé une proclamation aux troupes, dans laquelle il leur déclarait que le retour de Buonaparte était le vœu de toute l'armée. Les troupes eurent ordre en conséquence de partir, le 15, de Lons-le-Saulnier, pour arriver, le 16 et le 17, à Dijon, où se trouvait le général Bertrand, et où l'on supposait que Buonaparte devait se rendre. Le comte de Lagenetière n'alla pas plus loin que Dôle, et là, il écrivit au maréchal Ney : « Ne sachant point transiger avec les serments de l'honneur, et » ne me croyant pas dégagé des promesses solennelles que j'ai faites au Roi, » entre les mains de S. A. R. MONSIEUR, » lorsqu'il me reçut chevalier de Saint-Louis; ne pouvant, d'après mes principes, continuer plus long-temps des » fonctions préjudiciables à l'intérêt de » mon prince, je quitte l'état-major, et » je me rends à Besançon. J'ai eu long-temps l'honneur de servir sous vos ordres, M. le Maréchal; aujourd'hui je » n'ai qu'un regret, c'est celui de les » avoir exécutés pendant près de vingt-quatre heures. Quel que soit l'événement, mon existence même pût-elle être » compromise, je la sacrifie à mon devoir. » Dès ce moment, le comte de Lagenetière ayant pris les ordres du duc de Feltre, ministre de la guerre, alla remplir en Suisse les fonctions de sous-chef d'état-major de l'armée royale de l'est, sous les ordres de M. le comte Gaëtan de Larochefoucault. Il parut, en 1815, dans le procès du maréchal Ney, et ses dépositions jetèrent un grand jour sur cette affaire. S. S.

LAGRANGE (Le comte JOSEPH), lieutenant-général, né le 10 janvier 1761, dans les environs d'Auch, fut employé dans l'expédition d'Egypte en qualité de général de brigade, et fut chargé, à son retour, de l'inspection générale de la gendarmerie. Promu au grade de général de division le 25 septembre 1800, il obtint, en 1801, le commandement de la 14e. division militaire à Caen, et la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804. En 1805, il fut mis à la tête de l'expédition qui, transportée par la flotte de l'amiral Missiessy, alla attaquer les colonies anglaises, secourir St.-Domingue assiégé par les noirs, et revint, dans les ports de France, chargée des dépouilles de l'ennemi. Le général Lagrange commandait, au mois de janvier 1806, une division de l'armée du Nord, cantonnée en Hollande, après la paix de Presbourg. Il fit la campagne de cette année contre les Prussiens, et fut nommé, au mois de novembre, gouverneur-général de la Hesse, après l'occupation de ce pays par les troupes françaises. Il passa depuis au service du roi de Westphalie, et fut nommé ministre de la guerre et chef d'état-major au mois de décembre 1807. Employé en Espagne en 1808, il se distingua, le 18 novembre, à l'attaque de Cascarte, et poursuivit l'ennemi jusqu'à Tarracina; mais il ne tarda pas à être rappelé en France, et fut chargé du commandement en chef des troupes badoises dans la Haute-Souabe. Pendant la campagne de Russie, il commandait une division du 9e. corps, sous les ordres du maréchal Victor, et fut nommé, le 3 avril 1815, grand-croix

de l'ordre de la Réunion. La dernière campagne du général Lagrange fut celle de 1814, pendant laquelle il se signala par un brillant courage, notamment le 10 février, au combat de Champ-Aubert, où il fut blessé à la tête. Le 6 avril, il adressa, de sa maison de campagne, près Gisors, son adhésion, ainsi conçue, au rétablissement des Bourbons : « Je » m'empresse d'envoyer aux membres » du gouvernement provisoire, mon ad- » hésion à tous les heureux changements » qui viennent d'avoir lieu ; je me féli- » cite que ma prochaine guérison me » permette de me rendre bientôt à Pa- » ris, pour offrir mes services à notre » nouveau gouvernement. » Il fut créé chevalier de St.-Louis par ordonnance du 27 juin ; il est en retraite depuis le 4 septembre 1815. Le Roi l'a nommé, en 1817, président du collége électoral du Gers. Le comte Lagrange a épousé, en 1802, Mlle. de Talhouet, d'une des premières familles de Bretagne. S. S.

LAGRANGE (Le marquis François-Adélaïde-Blaise Lelièvre de), lieutenant-général, né le 21 décembre 1766, d'une famille noble, entra dans la carrière des armes avant la révolution, servit avec distinction sous le gouvernement impérial, s'y éleva aux premiers grades militaires, et devint grand-officier de la Légion-d'honneur. Il commandait, en 1812, un corps de la garde-d'honneur. En 1814, le marquis de Lagrange fut nommé par le Roi capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs. On l'accusa, en 1815, d'avoir, à l'époque du 20 mars, licencié la maison du Roi à Béthune, sans en avoir reçu l'ordre ; comprimé l'élan de plusieurs officiers et gardes-du-corps, qui voulaient suivre S. M. ; enfin, d'être revenu à Paris, auprès de Buonaparte, pour le servir. Ces accusations donnèrent lieu, le 6 juillet, à une scène violente, lorsque M. de Lagrange se rendit à Arnouville, pour y reprendre son service auprès du Roi. Les détails de cet événement sont rapportés dans un Mémoire adressé au Roi, et qui a été imprimé. C'est dans cet exposé justificatif que nous avons puisé les détails de la conduite de cet officier-général pendant les cent jours. Il partit de Paris avec les princes, à la tête de la compagnie dont il était le commandant, et reçut, à Béthune, l'ordre de rester dans cette ville pour y commander, en l'absence du général Lauriston, les troupes qui n'avaient pu accompagner les princes. Il devait, d'après les instructions qu'il avait reçues du comte d'Artois, tenir fermées les portes de la ville, pour prévenir une irruption de la part des troupes qui avaient reconnu Buonaparte. Cette précaution ne parut aux troupes fidèles qu'une trahison calculée. On se porta à des excès, on menaça de briser les portes de la ville, si elles restaient fermées plus long-temps. Cependant l'ordre se rétablit, grâce à la conduite ferme du marquis de Lagrange. Le comte Lauriston arriva sur ces entrefaites à Béthune, chargé de licencier la maison militaire du Roi, et l'ordre de départ fut donné, le 26 mars, aux quatre compagnies rouges. Le marquis de Lagrange conduisit la sienne jusqu'à Croix ; et, après son licenciement, il se rendit à Paris, pour y régler toutes les dispositions d'une retraite loin de cette capitale. Il se retira en effet dans le Bourbonnais, où il devint l'objet de la plus rigoureuse surveillance. Enfin, il parvint à s'échapper le 30 juin avec ses deux fils, et arriva, le 6 juillet, à Arnouville, où était S. M. C'est là qu'il fut assailli par plusieurs militaires. Voici comme il raconte lui-même ce qui se passa : « J'étais seul » dans ma voiture de voyage, conduit » par des chevaux de poste. Mon habille- » ment était le petit uniforme de lieute- » nant-général. J'avais l'épée au côté, » les décorations du Lis, de la Légion- » d'honneur et du Mérite militaire de » Bavière. Mon cordon rouge n'était pas » apparent. Au moment où je descendis » de ma voiture, je demandai à des gar- » des-du-corps de V. M., si le château » où j'arrivais était celui qu'elle habitait » dans ce moment ? On ne me répondit » qu'en m'environnant et m'assaillant de » toutes parts. Plusieurs mains se portè- » rent à-la-fois sur mon épée. On l'arra- » cha de mon côté ; outrage que j'étais » hors d'état de prévenir, n'ayant qu'un » bras. Je fus heurté vivement. Je ne » sais pas bien quelles autres armes que » des baïonnettes y furent employées ; » mais je suis certain qu'on dirigea des » baïonnettes, et plusieurs fois, contre » ma tête et contre ma poitrine. Des » militaires se porter à cet excès d'éga- » rement et de fureur contre un officier- » général ! Je ne distinguai pas l'unifor- » me. Le fond cependant en était bleu, » et je vis des collets rouges. Je voulus

» parler et demander la cause de ces » violences que je ne pouvais comprendre; on me cria que j'étais un traître, » que je servais Buonaparte, et que je » venais de Paris. Mon habit fut mis en » pièces. On prit sur moi mon lis, mes » croix, mes épaulettes, mon chapeau » et mon épée. Je me réfugiai dans une » maison où M. le duc de Feltre, alors » ministre de la guerre, prit la peine de » venir me trouver et me fit rendre mon » épée. Le sentiment profond des outrages que je venais de recevoir, et, » surtout de leur affreuse injustice, ne » me permit de lui dire que quelques » mots pour demander justice d'un attentat sans exemple, assurément, dans » aucune des armées de l'Europe. Il » voulut bien me le promettre et m'en» voyer deux officiers pour ma sûreté. » Après avoir éprouvé ces indignes traitements, le marquis de Lagrange partit pour Louvres, avec l'un des officiers auxquels M. le duc de Feltre avait donné ordre de l'accompagner, et il le chargea, à son retour, d'une lettre dans laquelle il demandait justice au Roi. Ce prince s'empressa de le rappeler au commandement des mousquetaires noirs, et le nomma en outre gouverneur de la 20e. division militaire, par ordonnance du 7 septembre 1815. Lorsque les quatre compagnies rouges furent licenciées, les mousquetaires noirs, pour témoigner à leur chef leur estime et leurs regrets, l'invitèrent à un banquet, et lui firent hommage d'une épée. Ce général a perdu un bras à la Guadeloupe où il a été employé. S. S.

LAGRAVE (Mme. DE) a publié : I. *Sophie de Beauregard*, ou *Le véritable amour*, 1798, in-12. II. *Zabeth*, ou *La victime de l'ambition*, 1798, 2 vol. in-12. III. *Minuit*, ou *Les aventures de Paul de Mirabon*, 1798, in-12. IV. *Le château d'Alvarino*, ou *Les effets de la vengeance*, 1799, 2 vol. in-12. V. *M. Menard*, ou *L'homme comme il y en a peu*, 1802, 3 vol. in-12. VI. *La chaumière incendiée*, 1802, 2 vol. in-12. VII. *Juliette Belfour*, ou *Les talents récompensés*, nouvelle anglaise, 1803, in-12. VIII. *Hector de Romagny*, ou *L'erreur d'une bonne mère*, 1803, 2 vol. in-12. IX. *Paulina*, 1804, 2 vol. in-12. X. *La méprise du coche*, ou *A quelque chose malheur est bon*, 1805, 2 vol. in-12. OT.

LAGUETTE-MORNAY, né à Nantua en Bugey, vers 1780, d'une famille noble, vint achever ses études à l'école polytechnique, entra ensuite au service, fit plusieurs campagnes, et perdit un bras dans une bataille. Ayant alors obtenu sa retraite, il retourna dans sa patrie, et fut nommé, en mai 1815, membre de la chambre des représentants par le département de l'Ain. Il parla peu dans cette assemblée; mais il fut un des commissaires qui furent envoyés auprès de l'armée campée sous les murs de Paris dans les derniers jours de juin. S'étant trouvé, en cette qualité, dans la réunion qui eut lieu au quartier-général de la Villette; il eut, avec le baron de Vitrolles, une discussion très vive. Voici comment le général Fressinet rapporte, dans son écrit intitulé: *Appel aux générations présente et future*, ce qui se passa dans cette circonstance. « M. Laguette-Mornay, homme de beaucoup » d'esprit, de lumières et de zèle patrio» tique, qui a perdu un bras en com» battant les ennemis de son pays, noble » par le hazard de la naissance, plus » noble par ses qualités et ses principes, » parla aussi sur les circonstances dans » l'intérêt de l'honneur national. Il s'at» tacha surtout à démontrer combien » peu on devait se fier à cette nombreuse » suite de *revenants*, lorsqu'on les avait » vus, sans respect pour eux-mêmes, » trahir leurs serments. Son raisonne» ment, ses manières, son éloquence, » et surtout la force des vérités qu'il » exprimait, confondirent M. de Vitrol» les, et couvrirent de confusion le ma» réchal Davoust, qui n'en resta pas » moins sourd aux inspirations des sen» timents les plus généreux. » D.

LAHARPE (FRÉDÉRIC-CÉSAR), fut d'abord avocat dans le pays de Vaud, sa patrie, et se rendit ensuite en Russie, où il fut employé à l'éducation des grands-ducs fils de Paul Ier., ce qui lui valut le grade de colonel. Après cette éducation, il revint dans sa patrie, et y écrivit en faveur des principes révolutionnaires. Obligé en conséquence de quitter le pays de Vaud, il se retira en France, où il publia un ouvrage sous le titre de *Lettres de Philantropus* sur une prétendue révolution arrivée en Suisse, en 1790, traduit de l'anglais. Le colonel Laharpe fut chargé, en 1798, ainsi que Ochs, par Rewbell et Merlin, de préparer la Suisse à une révolution par des écrits et des proclama-

tions. Il s'acquitta de cette mission avec un zèle qui lui mérita de l'assemblée provisoire du pays de Vaud, le 30 mars 1798, jour où elle se sépara, une médaille d'or du prix de 500 francs, portant d'un côté un faisceau de lances, surmonté du chapeau de la liberté helvétique, et de l'autre, cette inscription: *A Frédéric-César Laharpe, le peuple vaudois reconnaissant.* Après que les armées françaises eurent changé le gouvernement de la Suisse, M. Laharpe devint un des directeurs de cette république, en remplacement de Bay. Sa nomination ayant été infirmée par le commissaire Rapinat, il s'adressa au directoire, qui agréa sa promotion. Non content de cette dignité, il voulut, en décembre 1799, imiter, avec deux de ses collègues, la révolution qui venait de s'opérer en France; mais il échoua dans ses projets, et voici en substance la manière dont le député Kuhn rendit compte de cette conspiration à la séance du grand Conseil, le 7 janvier 1800. « Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1799, M Laharpe fit appeler chez lui le secrétaire-d'etat Mousson, et lui dit que, depuis long-temps, le parti *austro-oligarchique* régnait dans les deux conseils; que tous les messages du directoire y étaient mal accueillis, et que la puissance exécutive était entravée par eux; que, de concert avec les deux directeurs Secrétan et Oberlin, il avait résolu de les dissoudre; que, comme ils formaient à eux trois la majorité du directoire, rien ne pourrait leur résister; que les mesures étaient déjà prises, les proclamations, les messages déjà rédigés, etc. M. Laharpe exigea de Mousson le plus profond secret, surtout envers Dolder, alors président du pouvoir exécutif. Mousson le promit; mais, dès la nuit même, il écrivit à M. Laharpe pour être délivré de cet engagement. Ce dernier le lui refusa, et se mit, dès le lendemain, en devoir d'exécuter son projet; mais la faiblesse d'Oberlin le força de différer; ce qui donna le temps aux deux autres directeurs et aux conseils de prendre des mesures qui ne lui permirent plus de rien tenter.» A la suite de ce rapport, Kuhn présenta la correspondance de Mousson avec M. Laharpe, les messages, proclamations, lettres, etc., préparés par ce dernier; et, après une assez vive discussion, le grand-conseil cassa le directoire, confia momentanément le pouvoir exécutif aux ex-directeurs Dolder et Savary, et nomma une commission exécutive provisoire, composée de sept personnes, et dont ces deux derniers furent encore membres. Ces dispositions ayant été approuvées par le sénat, M. Laharpe se vit dépouillé de toute autorité. Au commencement de 1800, il fut question au grand conseil de le mettre en jugement; mais cette proposition fut écartée, et il fut soumis à une simple surveillance. Le 2 mai, il se présenta à Buonaparte lors de son passage à Bâle. Il avait auparavant publié un Précis de sa conduite privée et politique. Ayant ensuite obtenu la permission de se rendre à Paris, trois cantons le chargèrent de les représenter à la consulta qui y fut convoquée en 1802, pour régler les affaires de la Suisse; mais il refusa cette mission, et il a vécu pendant plusieurs années retiré des affaires. Il était à Paris en 1814, lorsque les événements de la guerre y amenèrent l'empereur Alexandre. Ce monarque revit avec plaisir son ancien maître; et il lui donna beaucoup de preuves de son estime, le décora des ordres de Russie, et lui conféra le titre de général dans son armée. M. Laharpe se rendit ensuite à Vienne, pour y défendre au congrès les intérêts du pays de Vaud; il retourna en Suisse après la séparation de ce congrès; et, depuis ce temps, il a vécu dans la retraite. B. M.

LAHARY (Le chevalier), avocat à Bordeaux à l'époque de la révolution, y exerça, en 1798, les fonctions de commissaire directorial auprès de l'administration du département. Il passa ensuite au conseil des cinq cents, et fut l'un de ceux qui admis au secret de la révolution du 18 brumaire, y contribuèrent avec le plus de zèle. Buonaparte le fit entrer au tribunat, où il siégea jusqu'à la destruction de ce corps. M. Lahary fut élu, en 1810, membre du corps législatif par le département de la Seine, et continua de faire partie de cette assemblée jusqu'en 1815. Le 9 août 1814, il parla en faveur du projet de loi sur la presse, et retraça avec force tous les arguments qui militaient en faveur de son opinion. Il s'attacha ensuite à détruire l'espèce de contradiction qui existait entre les restrictions du projet et la déclaration du Roi, du 2 mai; remonta jusqu'à la création de l'homme, pour y trouver un grand exemple de restriction aux droits naturels les plus incontestables, et termina par faire un

tableau des dangers de la liberté de la presse sans limitation. M. Lahary parut souvent à la tribune, comme rapporteur du comité des pétitions, notamment le 9 septembre, où il rendit compte de diverses demandes en suppression de l'arriéré des droits-réunis. K.

LAHOUSSAYE (Armand Lebrun, baron de), lieutenant-général de cavalerie, né le 20 octobre 1768, entra de bonne heure au service, et s'éleva rapidement jusqu'aux grades d'adjudant-commandant et de maréchal-de-camp, en 1804, avec le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, et se distingua particulièrement à la bataille d'Eylau; ce qui lui valut le grade de général de division, le 14 mai 1807. Employé en Espagne en 1808, il contribua, au mois de décembre, à la prise de Madrid, et prit possession, le 5, du palais de l'Escurial. Dans le mois de janvier 1809, il soutint une attaque très vive au combat de Prieras, et fit ensuite partie du 5e. corps, sous les ordres du maréchal Mortier, avec lequel il se signala, le 8 août, au passage du Tage, près de Talaveyra. Il se fit de nouveau remarquer à Tarançon le 21 octobre 1810, à Villar-del-Orno, le 22 avril 1811, et, le 10 juillet de la même année, au pont d'Occana, où il fit 1200 prisonniers. Rappelé en France au commencement de 1812, le général Lahoussaye partit aussitôt pour la Russie, et fut fait prisonnier à la bataille de la Moskwa. Revenu dans sa patrie après la chute de Buonaparte, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. En juin 1815, il fut employé, dans le 1er. corps d'armée du Nord, 2e. division de cavalerie. On le compte aujourd'hui parmi les lieutenants-généraux en activité. S. S.

LAHURE (Le baron Louis-Joseph), né le 29 décembre 1766, fut fait maréchal-de-camp d'infanterie le 21 juillet 1799, et commandant de la Légion-d'honneur le 25 prairial an XII (1804). Nommé ensuite par le sénat membre du corps législatif pour le département de Jemmapes, il en remplit les fonctions jusqu'en 1813, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. Il commandait le département du Nord en juin 1815, et il a cessé ensuite d'être employé. A.

LAIGNELOT (Joseph-François), né à Versailles en 1752, cultivait les lettres avant la révolution, et avait donné au théâtre *Agis*, tragédie jouée à Versailles en 1779, et à Paris en 1782. Appelé à la Convention nationale en 1792, il s'y conduisit en révolutionnaire ardent. Dans le procès de Louis XVI, il s'opposa à l'appel, au sursis, et vota sur la peine par ces deux mots froidement prononcés: *La mort.* Dans les divisions qui déchirèrent bientôt l'assemblée, il servit les Montagnards; mais son dévouement fut subordonné au soin de ne pas s'engager dans leur lutte. On le vit ensuite presque toujours en mission avec Lequinio, dont il partagea les opérations à Brest, à Lorient, à la Rochelle, et dans la Vendée. Pendant sa mission à Rochefort, en novembre 1793, il envoya au tribunal révolutionnaire, auprès duquel Victor Hugues (*Voy.* Hugues), remplissait les fonctions d'accusateur public, l'état-major du vaisseau l'*Apollon*, prévenu de conspiration, et y fit brûler une grande quantité de livres de religion. De retour à la Convention, il dénonça des jeunes gens qui avaient abattu le buste de Marat au théâtre Feydeau; mais, changeant de marche avec les circonstances, il parla avec force, dans le courant de septembre, contre Carrier et tous ceux qui, *suivant les principes de Robespierre, avaient éternisé la guerre de la Vendée.* Le 5 novembre 1794, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et, le 12, il fit, au nom des quatre comités réunis, un rapport sur la nécessité de suspendre les séances des jacobins et de fermer leur salle. Sa proposition fut décrétée au milieu d'applaudissements tels, qu'aucune autre séance n'en offrit de semblables pendant toute la révolution. En décembre suivant, il parla encore avec beaucoup de vigueur contre les dominateurs du régime révolutionnaire, et répondit aux plaintes des jacobins sur les progrès du royalisme, « que ceux-là aussi étaient des royalistes, » qui avaient versé le sang, protégé les » dilapidateurs, fait venir à Paris des » scélérats pour les défendre, et dressé » des échafauds dans tous les départe- » ments. » Cependant on a prétendu qu'il avait été pour ainsi dire contraint par les membres des comités à faire le rapport dont nous venons de parler; et ce qui semble le confirmer, c'est qu'il prit ensuite une part active à la révolte

jacobine du 12 germinal (1er. avril 1795), et surtout à celle des 1, 3 et 5 prairial (20, 22 et 24 mai, même année). Il fut, en conséquence décrété d'arrestation le 8 du même mois (27 mai), malgré les efforts de son ami Pams; il fut ensuite amnistié. S'étant jeté, en 1796, dans la conspiration de Babeuf, il fut de nouveau arrêté; mais la haute cour de Vendôme l'acquitta, et on lui offrit, en 1799, une place de receveur des droits de passe, qu'il refusa. Depuis, il se livra aux jouissances paisibles de la littérature, et donna, en 1804, une nouvelle édition de sa tragédie de *Rienzi*, dont la publication lui causa des désagréments et une espèce de persécution. Il l'a fait réimprimer en 1805. N'ayant rempli aucune fonction publique dans les cent jours de 1815, il n'a pas été compris dans l'exil des régicides, et il habitait encore Paris en 1817. B. M.

LAIGUE (Antoine-Louis de), chef des archives du ministère de la justice, né, en 1765, d'une ancienne famille du Dauphiné, dont les diverses branches se sont établies dans le Berri et en Provence (*Voy.* Philibert de Laigue, dans la *Biographie universelle*), est auteur d'un ouvrage, publié en 1815, in-8o., ayant pour titre : *Les familles françaises, considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires*, ou *Recherches historiques sur l'origine de la noblesse, les divers moyens dont elle pouvait être acquise en France, l'institution des majorats, l'établissement des ordres de chevalerie, de la Légion-d'honneur, et des noms et armoiries*. Ce dernier objet, en particulier, concernant l'imposition des noms, celle des armes, leurs substitutions, les cris de guerre, les devises, etc., forme un chapitre très étendu et très curieux. Une *Table chronologique* des lois et ordonnances rendues sur chaque matière, ajoute à l'ouvrage un nouvel intérêt. E.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim Hostein), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, suivit long-temps dans cette ville avec beaucoup d'éclat la carrière du barreau. Élu, en 1808, membre du corps législatif par le département de la Gironde, il saisit la première occasion qui se présenta d'émettre au sein de cette assemblée une opinion indépendante, mais qui ne fut point accueillie. Il s'agissait de combattre le système des confiscations, que Buonaparte voulait établir dans son Code criminel. Afin d'engager la discussion sur cet article, M. Lainé voulut faire usage de la faculté accordée par le règlement au corps législatif, de se former en comité secret, sur le vœu d'un certain nombre de membres; il dressa en conséquence sa demande; mais il ne put réunir à sa signature le nombre qui devait en légaliser l'effet. On s'attendait, pour lui, à quelque disgrâce : loin de là, il reçut la croix de la Légion-d'honneur, et l'explosion du ressentiment que dut exciter cet acte de courage, parut ajournée jusqu'aux moments critiques de 1814. Chargé, à cette époque, de présenter au corps législatif le rapport de la commission extraordinaire, pour connaître le vœu de la nation, dans la crise où se trouvait la France par l'invasion des armées étrangères, M. Lainé lut à la tribune le travail fait en commun avec ses collègues; MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine-de-Biran, et auquel on pense qu'il eut la plus grande part. Dans cette pièce mémorable, les commissaires, après avoir présenté le tableau des négociations antérieures, et le point où elles se trouvaient alors, ajoutaient : « Les » desirs de l'humanité se dirigent vers » une paix honorable et durable; honorable, parce que parmi les nations, » comme parmi les individus, l'honneur consiste à maintenir leurs prétentions légitimes et à respecter les droits » des autres; durable, parce que la meilleure garantie de la paix consiste dans » la détermination des puissances contractantes à s'être fidèles à elles-mêmes.... Qui donc nous privera de ses » bienfaits? A une époque pareille à » celle où nous vivons, la puissance de » l'empire se déploierait plus vigoureusement encore, en resserrant les liens » qui unissent la nation et son souverain. » Des assurances, en forme de proclamations, seraient un moyen d'imposer » silence aux reproches de l'ennemi, au » sujet de la soif des conquêtes et d'une » puissance colossale; elles tranquilliseraient le peuple... Il ne nous appartient » pas de mettre des paroles dans la bouche du prince. Mais une semblable déclaration, pour pouvoir faire une impression avantageuse sur les puissances » étrangères, et avoir en France une » juste influence, ne devrait-elle pas annoncer solennellement, à la face de

» l'Europe, que nous ne faisons la guerre » que pour l'indépendance du peuple » français et pour l'inviolabilité de notre » territoire? Toutefois les noms de paix » et de patrie ne seraient qu'un vain » son, tant que les hommes ne peu- » vent assurer des limites constitutionnel- » les dont dépendent les bienfaits de » l'une et de l'autre. Votre comité re- » garde donc comme un devoir impé- » rieux, tandis que le gouvernement » adopte les mesures les plus promptes » pour la défense de l'Etat, de supplier » S. M. de maintenir l'exécution pleine » et entière des lois qui assurent aux » Français les droits de la liberté per- » sonnelle et la sûreté des propriétés, » ainsi que le libre développement de » leurs droits politiques. » On jugera de l'état des choses, à cette époque, en se rappelant la colère qu'excita dans Buonaparte un pareil langage, et que la dissolution du corps législatif en fut la suite immédiate. On n'a pas oublié les injures qu'il prodigua aux membres de la commission, en présence de leurs collègues, rassemblés aux Tuileries pour la visite de la nouvelle année. A l'entendre, M. Laîné n'était *qu'un traître, vendu aux Anglais, et qui conspirait avec les ennemis de la France, dans des conciliabules tenus chez l'avocat Desèze.* Ce député se rendit à Bordeaux vers la fin de janvier, et il se trouvait dans cette ville le 12 mars 1814. Quoiqu'il n'eût pas pris de part active aux événements de cette journée, le duc d'Angoulême lui offrit la préfecture, qu'il refusa d'abord, se fondant sur ce que la place n'était point légalement vacante par la démission du préfet actuel, et il ne l'accepta enfin que provisoirement, sur les instances de S. A. R. Rappelé à Paris en juin de la même année, par la convocation du corps législatif, que le Roi venait de transformer en chambre des députés, M. Laîné en exerça la présidence pendant toute la session. Dans la séance du 3 novembre, où fut votée la loi pour la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, il descendit du fauteuil pour monter à la tribune, et il combattit ainsi un article additionnel, contenant une déclaration spéciale touchant l'inviolabilité des biens nationaux : « C'est » surtout comme inutile, s'écria-t-il, » que je demande le rejet de cet article. » Rassurés déjà par le temps, qui a con- » solidé leur possession, rassurés plus » encore par la parole royale, qui, sans » doute, n'ayant pas été donnée sans » qu'il en coutât au cœur du monarque, » n'en sera que plus sacrée et plus irré- » vocable, les nouveaux propriétaires » ne le sont-ils pas encore par la Charte » constitutionnelle? Comment cet arti- » cle pourrait-il ajouter à leur sécuri- » té? Il me semblerait d'ailleurs prépa- » rer dans l'avenir d'injustes rigueurs, » en s'opposant, dans un temps où la » prospérité de nos finances pourrait en- » fin le permettre, à la restitution des ef- » fets mobiliers, ainsi que de ceux actuel- » lement affectés aux hospices, en rem- » placement des propriétés qu'on leur a » ravies. Mais si un jour des ames pieu- » ses, en perspective de la remise même » qu'elles desirent, faisaient des dons à » ces établissements; lorsque les hospi- » ces auraient eu d'autres biens, et » lorsque, surtout, ces filles célestes, » qui se dévouent au soin des pau- » vres, rassurées par de nouveaux dons, » viendraient demander au Roi ou aux » législateurs la remise de ces biens, » qu'elles souffrent peut-être d'employer » au soulagement de l'humanité, quels » seraient donc les hommes, appelés à » concourir à la rédaction de la loi, qui » pourraient se refuser à cette remise » dont l'humanité n'aurait plus à souf- » frir?..... Je ne crois pas que l'assem- » blée ait le droit de poser, pour l'avenir, » les bornes de la justice et de la géné- » rosité nationales. A cette tribune, » quelqu'un a prononcé hier le sinistre » augure d'une guerre possible : si jamais » les ennemis nous attaquent, les émi- » grés, comme leurs enfants, se réuni- » ront avec les nôtres pour défendre le » territoire attaqué; et cependant la » plupart d'entre eux, ceux à qui on ne » remet rien, ne trouveront rien à dé- » fendre que leur Roi et les acquéreurs de » leurs propres domaines. Après avoir » combattu, après avoir versé leur sang » pour le Roi, pour la patrie et les nou- » veaux propriétaires de leurs biens, ils » ne demanderont rien, sans doute; mais » si vous jugez à propos, à cause de leur » indigence, de leurs malheurs, d'écou- » ter aujourd'hui l'humanité et alors la » reconnaissance, pouvez-vous souffrir » dans la loi une déclaration qui vous » interdise à vous-mêmes ces sentiments, » et qui les interdise à vos successeurs?

» Non, Messieurs, je ne crois pas que » l'assemblée ait épuisé, pour le pré- » sent, et moins encore pour l'avenir, » les trésors de la justice, et j'ose dire » les trésors de la miséricorde natio- » nale. » Après ce discours, dont la chaleur de l'improvisation augmenta encore l'effet, et qui détermina le rejet de l'article, M. Lainé garda le silence jusqu'au discours de clôture. Dans ce dernier discours, prononcé le 30 décembre, il présenta une analyse rapide des objets dont l'assemblée s'était occupée pendant la session. Il motiva par la nécessité de rassurer le gouvernement, les mœurs et la paix des familles, les tempéraments mis à la liberté de la presse; par la pénurie du trésor, le maintien temporaire du mode abusif des contributions indirectes; par les besoins de l'armée active et retraitée, le fardeau non allégé des charges publiques; par l'embarras des finances, l'ajournement de l'amélioration du sort des prêtres; par le contre-coup inévitable de l'ancien système du blocus continental, l'ébauche si imparfaite de nos lois sur le commerce. Faisant ensuite honneur à l'esprit éminemment français de l'assemblée, de l'unanimité des votes pour cette même liste civile, il ajouta : « L'*honneur de la patrie*, » pour emprunter les expressions d'un » homme dont la France se glorifie » (1), continuera les miracles que le » Ciel a fait éclater à l'apparition d'un » fils de Saint Louis..... Allons donc en » paix, Messieurs, dans nos foyers... » Ces paroles retentissaient encore, en quelque sorte, aux oreilles des députés, lorsque Buonaparte reparut sur le territoire français. La session, indiquée pour le mois de mai, fut extraordinairement convoquée par l'ordonnance royale du 6 mars 1815; elle s'ouvrit le 11 du même mois, sous la présidence de M. Lainé, à qui la rapidité de la marche de Napoléon ne permit autre chose, ainsi qu'à ses collègues, que d'y manifester des vœux inutiles avec la dignité convenable aux circonstances. « Que les hommes de » tous les partis, disait-il dans la séance » du 16 mars, à laquelle le Roi s'était » rendu, oublient aujourd'hui leurs res- » sentiments, pour ne se ressouvenir » que de leur qualité de Français. Nous » réglerons nos différends après; mais, » aujourd'hui, réunissons nos efforts » contre l'ennemi commun. » Le surlendemain, l'assemblée s'étant séparée après avoir adopté la proclamation nationale proposée par le général Augier, et développée par M. Barrot, M. Lainé reprit la route de Bordeaux, où, dès le 28, il publia, en sa qualité de président et au nom de ses collègues, une déclaration dans laquelle, après avoir protesté contre la dissolution de la chambre et contre tous les décrets que pourrait rendre Buonaparte, il dégageait les Français de la double obligation de payer les impôts et d'obéir aux lois conscriptionnaires pour le recrutement de l'armée. « Puisqu'on attente, dit-il, d'une ma- » nière aussi outrageante aux droits et à » la liberté des Français, il est de leur » devoir de maintenir individuellement » leurs droits. L'histoire, en conser- » vant une reconnaissance éternelle pour » les hommes qui, dans les pays libres, » ont refusé tout secours à la tyrannie, » couvre de son mépris les citoyens qui » oublient assez leur dignité d'homme » pour se soumettre à ses misérables » agents. » Les événements qui commandèrent bientôt la retraite de MADAME, duchesse d'Angoulême, rendirent impossibles de nouveaux efforts de zèle de la part de M. Lainé. Il se refusa au serment que Buonaparte exigeait de lui, et se rendit en Hollande. Quelque temps après son retour à Paris, il fut désigné par le Roi membre de la commission d'enquête, chargée d'examiner des inculpations dirigées contre MM. Gaudin et Mollien, ex-ministres, Ouvrard et Perregaux-Lafitte, au sujet d'un dépôt de 1,500,000 francs, fait par cette dernière maison à la Banque de France, inculpation que le résultat de l'enquête mit à néant, sauf, en ce qui concernait M. Ouvrard, renvoyé seul devant une commission nouvelle, dont M. Lainé ne fit plus partie. Dans le mois d'août suivant, il fut réélu à la chambre des députés par le collége électoral de la Gironde, dont il était secrétaire, sous la présidence de Mgr. le duc d'Angoulême. Appelé de nouveau aux fonctions de président de la chambre des députés de 1815, M. Lainé descendit encore une fois dans la lice, lors des débats relatifs à la loi des élections. Dans son discours, il écarta la réduction de 300 francs à 50, dans la quotité de contributions nécessaire à l'exercice du droit

(1) M. de Châteaubriant.

d'électeur; il adopta les assemblées d'arrondissement de préférence à celles de canton; pencha pour l'institution des électeurs de droit, pris parmi les fonctionnaires publics, pourvu toutefois qu'ils réunissent les qualités voulues par la loi constitutionnelle; « Par là, dit-il, » nous trouverions l'avantage de recueillir quelques débris de nos anciennes » institutions. » En approuvant la formation des listes d'électeurs et d'éligibles par l'autorité administrative, il desira qu'on renvoyât à l'autorité judiciaire les réclamations qu'elles feraient naître. Quant à l'âge d'éligibilité, en laissant subsister, pour les célibataires seuls la disposition de la Charte qui le fixe à quarante ans, il vota pour qu'il fût réduit à vingt-cinq pour les hommes mariés. Il ne dissimula point son vœu pour de nouvelles catégories d'élection, et dit qu'il serait à desirer que les savants attachés, sous le régime de l'université, à l'enseignement public, ainsi que les membres des chambres de commerce, fussent autorisés à se réunir dans un petit nombre de villes désignées, en collége électoral, pour la nomination d'un certain nombre de députés pris dans leur sein. Développant ensuite la théorie des corporations dans leur rapport avec les bases graduelles de la représentation nationale, il ajouta : « Les corporations exis» tent par le fait. Quel inconvénient y » aurait-il à ce que chacune d'elles nom» mât des notables dont la réunion éli» rait les conseils municipaux? C'est là » qu'est, pour les campagnes, la politi» que et le véritable exercice des droits » et de la liberté; c'est là qu'existe le » charme des habitudes, des convenan» ces locales, des mœurs héréditaires; » c'est leur perpétuité qu'il faut en» courager. » M. Lainé finit en exprimant son vœu pour suspendre toute indemnité de présence en faveur des députés, jusqu'en 1820, à raison des charges du trésor public. Outre ce discours, dont ce rapide aperçu rappelle en substance les points les plus importants de cette question, débattue, quoique sans résultat, avec tant de chaleur et de solennité, M. Lainé fit imprimer une opinion relative au renouvellement de la chambre, qu'il admettait par cinquième, et non intégralement, comme semblait le demander la majorité, contre le texte de la Charte. Le renvoi de cette loi par la chambre des pairs à celle des députés, où elle devait subir l'épreuve d'une nouvelle discussion, provoqua un second rapport dont fut chargé M. de Villèle, et donna lieu à un incident, par suite duquel le président, après avoir rappelé à l'ordre un membre qui venait de lui donner un démenti (*Voy.* Forbin-des-Issarts), et voyant que l'assemblée substituait à la reprise de la discussion sur les douanes, indiquée par l'ordre du jour, la lecture du rapport sur les élections, annonça que sa santé ne lui permettait pas de continuer la présidence, céda le fauteuil à M. de Bouville, et sortit de la salle. Il y reparut le surlendemain, et ouvrit la séance par la lecture d'une lettre, dans laquelle le duc de Richelieu, au nom du Roi, *priait* M. Lainé, et au besoin *lui ordonnait* de continuer de présider la chambre, au moins jusqu'à la fin de la discussion du budget. « Cette lettre, ajouta M. Lainé, » explique la présence du président au » fauteuil. » Les honneurs en étaient devenus plus pénibles dans cette session, pendant laquelle on vit, par une sorte de phénomène politique, le ministère et le président de la chambre marcher presque toujours en sens contraire de la majorité. M. Lainé, après la lecture, donnée par un ministre, de la proclamation royale qui ordonnait la clôture, dans la séance du 29 avril, se contenta de lire deux articles du règlement, relatifs à la séparation immédiate des députés, sans l'accompagner, comme les années précédentes, d'un discours récapitulatif des travaux de l'assemblée. Il fut appelé, le mois suivant, au ministère de l'intérieur, et signa, le 5 septembre, en sa nouvelle qualité, l'ordonnance du Roi portant dissolution de la chambre des députés de 1815, et abrogation d'un acte précédent de la couronne, qui permettait la révision de quelques articles de la Charte. Le 4 octobre, l'académie française, dont il fait partie, en vertu d'une ordonnance royale, le nomma son directeur pour le trimestre. M. Lainé remplit par une grande activité administrative, qui eut souvent pour but les mesures préparatoires de la réunion des colléges électoraux et le résultat futur des élections, l'intervalle qui s'écoula jusqu'à la rentrée des chambres. Dans les discussions importantes qui donnèrent tant d'éclat à cette session, pendant laquelle la majorité de 1815 se

trouva être, à son tour, l'opposition de 1816, M. Lainé parut souvent à la tribune comme ministre et comme député. Au premier titre, il présenta, au nom du gouvernement, les projets de loi sur la formation des colléges électoraux, sur l'autorisation donnée aux établissements ecclésiastiques, d'acquérir des immeubles, etc. Appelé, comme député, à défendre le premier projet contre d'éloquents adversaires, dans la séance du 20 janvier 1817, il commença par repousser l'idée que les ministres du Roi eussent eu l'intention de déshériter la France de la gloire de ses anciens preux, en fermant par une composition d'électeurs trop démocratique, la porte des élections aux enfants des Bayards et des Malesherbes, « qui, dit-il, ont ajouté à leurs titres » l'illustration du malheur. » Après avoir vengé par quelques phrases dignes de son talent, la mémoire politique de Démosthène et de Cicéron, attaquée par un des préopinants, le ministre plaida en faveur de la disposition qui appelle au droit de suffrage tous ceux qui versent au trésor public 300 francs de contributions, et de celle qui n'admet qu'un seul degré d'élection : « Si l'appel dans les » colléges électoraux, dit-il, de tous les » contribuables qui payent un impôt de » trois cents francs, et dont le nombre » s'élève, pour toute la France, à cent » mille environ, empreint d'un carac- » tère démocratique les éléments de la » faculté élective, la restriction de l'éligi- » bilité aux seuls propriétaires payant » 1000 francs d'impositions, et qui ne dé- » passent pas le nombre de seize mille » dans tout le royaume, leur conserve un » caractère monarchique, capable de ras- » surer sur ces réunions, dont la forma- » tion partielle dans un cinquième seu- » lement de nos provinces, la durée » fixée au court intervalle de cinq jours, » et l'objet constitutionnellement res- » treint aux seules opérations relatives à » la nomination des députés, écarteront » facilement tout danger politique...... » Loin de favoriser l'influence person- » nelle des ministres, rien ne la déjoue- » rait avec plus de succès, que des col- » léges nombreux, qui réunissent à-la- » fois et ces grands propriétaires qu'on » ne tente pas, et ces médiocres pro- » priétaires qu'on n'a pas besoin de ten- » ter. Ce serait bien plutôt en restrei- » gnant le cercle des electeurs, qu'on » redonnerait une activité plus grande à » l'influence du ministère. La seule in- » fluence que peuvent, que doivent » exercer, non les ministres, mais le gou- » vernement du Roi, c'est celle que lui at- » tribue le projet de loi par la nomination » des présidents, qui sont, en quelque » sorte, des candidats que le monarque » présente à ses sujets ; ce qui lui impose » la nécessité de faire porter son choix » sur des hommes dignes de lui et des » contrées qu'ils doivent représenter. » Dans la discussion relative à l'affectation de quatre millions de bois aux établissements ecclésiastiques, M. Lainé s'attacha à réfuter l'opinion des membres du côté droit, qui, par des motifs puisés dans les anciens principes de la monarchie, et dans les garanties de la propriété, au lieu d'un équivalent pris sur la masse des biens domaniaux, demandaient identiquement les bois qui avaient appartenu à des corporations ecclésiastiques : « A quoi » bon parler, dit-il, des anciennes lois » sur l'inaliénabilité des domaines de la » couronne? Sans doute ils étaient ina- » liénables, et l'on reprenait, un siècle » après, ce qu'on avait vendu un siècle » avant; mais cela tenait à des institu- » tions qui, pour être regrettées, n'exis- » tent plus. C'est désormais sur la Charte » et sur la loi concernant la liste civile, » dont la chambre de 1815 a fait hom- » mage au Roi, au nom de toute la Fran- » ce, que doivent reposer, à cet égard, » nos résolutions législatives. C'est ici le » lieu, ajouta-t-il, de vous rendre le » compte qu'on m'a demandé de ces » mots : *Le sacrifice est consommé.* Ils » s'appliquaient et à ces biens ecclésias- » tiques irrévocablement aliénés, et à » ces biens que des lois dont vous adop- » tez d'autres conséquences, ont réunis » au domaine de l'Etat. Le projet qu'on » vous propose a pour but d'adoucir la » consommation du sacrifice, en attri- » buant au clergé des bois de l'Etat, » parmi lesquels les premiers sont con- » fondus. » Par des circonstances que la commission des finances reconnut être indépendantes de l'ordre et de l'économie qui avaient présidé aux dépenses du département de l'intérieur, ce ministère se trouvait, comme plusieurs autres, avoir dépassé le crédit de 51,000,000 qui lui avait été ouvert pour 1815, et auquel, dans le nouveau budget, le ministre demandait une addition de cinq

millions, qui fut réduite par la loi dispositive des finances, à une augmentation de deux millions seulement. Du sein des débats animés auxquels donna lieu le chapitre des économies dont le ministre adopta, en général, le principe, sortit une révélation qui n'est pas sans intérêt, lorsqu'on observe les difficultés que les circonstances opposent souvent à la marche du gouvernement, et dont il serait injuste de ne pas lui tenir compte : « Je passe, dit-il, à l'instruction publique, qui est, non pas sous l'administration, mais sous la surveillance du » ministre de l'intérieur. On nous accuse » d'avoir tardé à présenter une loi organique. Ce n'est pas la faute du ministère; il a été nommé successivement » deux commissions, qui n'ont pu s'entendre sur les bases les plus essentielles du travail, et dans le sein desquelles, par suite de la même divergence » d'opinions et de principes, il s'est aussi » formé une majorité et une minorité. » En sorte qu'il a fallu ajourner cette » grande question à des moments plus » favorables à l'accord des pensées. » L'article du budget relatif à la continuation des secours accordés aux réfugiés de plusieurs nations, et principalement aux Espagnols, rappela M. Lainé à la tribune, pour répondre à M. Clausel de Coussergues, dont l'opinion, motivée sur la conduite séditieuse et l'attachement de ces étrangers au parti de Buonaparte, tendait à nous débarrasser du fardeau de 4500 *hommes, entretenus à nos dépens, pour nous punir peut-être un jour de nos bienfaits.* Sans entrer dans l'examen des faits, le ministre, rattachant la question à des considérations tirées du caractère français, de l'honneur national et de la miséricorde publique, dont les malheurs de nos propres émigrés nous ont imposé la touchante solidarité : « Ce n'est pas la première fois, » dit-il, que de tels articles parent les » budgets des rois de France : dans un » compte mémorable imprimé en 1788, » on voit figurer des secours donnés à » deux espèces de réfugiés, dont l'une, » sous une monarchie, semblait ne pas » mériter un égal intérêt. Un sentiment » plus doux encore que la bienfaisance » s'oppose à la radiation d'un article » maintenu par l'humanité. Les rois qu'on » a justement comparés à des pères de » famille, quelquefois irrités comme » eux, ferment l'entrée de leur pays à » des enfants égarés; au fond du cœur, » ils ne sont pas fâchés que des parents » ou des voisins recueillent ces fugitifs pour les leur rendre aux jours de » la miséricorde. » L'article dont ce discours détermina l'adoption, ayant, dès le lendemain, ramené une discussion dans laquelle un membre supposa que le gouvernement du Roi de France donnait la qualification de *roi* à Joseph Buonaparte, et accordait des *traitements de non activité aux officiers de son armée*, M. Lainé, parlant comme député, demanda et obtint que son collègue fût rappelé à l'ordre. Il en avait déjà usé de même à l'égard d'un autre membre, M. de La Bourdonnaie, qui, dans la séance du 28 novembre, s'était servi des mots de *directoire gouvernant*, pour désigner le ministère. Dans la question de la centralisation ou de la spécialité des centimes départementaux, à laquelle les membres du côté droit avaient incidemment rattaché celle de la réduction du nombre des préfectures et de la division politique du territoire en provinces, M. Lainé écarta ce rapport accessoire; il déduisit ensuite, par le rapprochement des doctrines opposées de MM. Benoît et de Villèle, la nécessité d'adopter une prompte mesure pour supprimer la centralisation générale, contre laquelle les conseils de département avaient émis leurs vœux, et pour diviser la spécialité en dépenses *fixes* ou *communes* à plusieurs départements, et en *dépenses variables* de chaque département en particulier; ce qui réunirait, pour le gouvernement et les contribuables, les avantages d'une action plus rapide et d'une indépendance plus respectée dans l'emploi de ces fonds. Pendant la durée de la session et après sa clôture, qui eut lieu le 26 mars, le ministre de l'intérieur eut à s'occuper de plusieurs actes de haute administration, sous divers rapports d'utilité publique, tels que l'établissement de quelques compagnies d'assurance et l'emprunt fait par la ville de Paris. C'est aussi dans cet intervalle que fut prononcée la suppression des secrétaires-généraux de préfecture, et que l'on autorisa les préfets et sous-préfets à assister à toutes les séances des conseils-généraux et de ceux d'arrondissement. L'exécution des lois relatives à la circulation des grains et à l'approvisionnement des marchés, exigea

d'ailleurs, une persévérance soutenue au milieu des embarras de la disette des subsistances. A la suite de quelques mouvements séditieux dans les marchés, le ministre de l'intérieur provoqua de la justice du Roi, des récompenses honorifiques en faveur de plusieurs fonctionnaires civils et militaires, qui avaient fait preuve de dévouement et de zèle, en même temps qu'il fit casser quelques gardes nationales qui n'avaient pas secondé le dévouement des autorités. M. Laîné parla encore dans plusieurs occasions à la chambre des députés, dans la session de 1817, notamment en présentant le Concordat; dans la discussion sur la loi répressive de la presse; dans celle du budget, etc.; il conservait encore le portefeuille du ministère de l'intérieur en 1818; et l'on remarquait qu'il était le seul des ministres du Roi, qui n'eût point de titres ajoutés à sa dignité.—LAÎNÉ, frère du précédent, a exercé à Bordeaux la profession de négociant jusqu'en 1814. Il vint alors s'établir à Paris, dans la maison de son frère, et fut nommé, en 1816, l'un des administrateurs de la loterie. K.

LAINÉ (PIERRE-MARIE), lieutenant-colonel de gendarmerie et chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, né à Nantes le 22 décembre 1768, fit partie, en 1789 et 1791, de la garde nationale de Nantes et du 1er. bataillon de la Loire-Inférieure, où il entra comme simple fusilier. C'est par une conduite constamment honorable, et par des actions d'éclat, que M. Lainé a conquis chacun de ses grades, sur les divers champs de bataille où il a combattu, à St.-Domingue, dans la Vendée, en Italie, dans l'intérieur de la France et sur l'Océan, où il prit, en 1794, à l'abordage, un navire anglais, avec les chaloupes de la frégate l'*Embuscade*, dont il commandait le feu. A l'époque de mars 1815, il se trouvait en garnison à Compiègne avec le régiment de chasseurs à cheval de Berri, dont il était major, au moment où éclata la révolte du général Lefebvre-Desnouettes. Il repoussa ses émissaires avec une fermeté qui soutint la fidélité de ses chasseurs, et força les insurgés à la retraite. L'un des aides-de-camp du général l'ayant menacé de la colère de son chef, qui, disait-il, le ferait pendre, s'il ne se rendait, M. Lainé répondit : *Dites au général que, s'il me fait prisonnier, je lui demande l'honneur d'être fusillé; et que, s'il tombe entre mes mains, il subira le même sort.* Destitué par Buonaparte le 5 mai 1815, M. Lainé cessa, pour la première fois depuis vingt-six ans, son service militaire; mais il le reprit au retour du Roi, qui lui accorda, le 29 novembre 1816, des lettres de noblesse, et l'attacha, en qualité de lieutenant-colonel de gendarmerie, à la place de Paris, où il remplissait encore les mêmes fonctions en 1818. — Un autre LAÎNÉ servit, en 1815, dans l'armée royale de Bretagne, en qualité de chef de bataillon. Au combat de Redon et à la prise de cette ville par les royalistes, il entra un des premiers dans les faubourgs; un officier ennemi voulut s'opposer à ses progrès; M. Lainé le saisit, se bat avec lui corps à corps, le terrasse et rapporte à son chef de Légion (Joseph Cadoudal) l'épée de son adversaire. K.

LAINEZ (ETIENNE), chanteur de l'Opéra de Paris, est né à Vaugirard en 1756. Il était très jeune encore, lorsque M. Berton, directeur de l'académie de musique, ayant appris qu'il annonçait de grandes dispositions pour le chant, le vint chercher lui-même chez ses parents, et le fit étudier à ses frais. M. Lainez débuta en 1770, à l'âge de quatorze ans, dans un des petits actes connus sous le nom de *Fragments*. Il se montra, dès le commencement de la révolution, attaché au parti royaliste. A une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, le 9 décembre 1791, quelques jeunes gens cherchèrent à se venger des succès qu'avait eus, à cette époque, le parti jacobin, en accueillant par des *bravos*, des cris de *bis*, le chant de cet opéra commençant par ces mots : *Chantons, célébrons notre reine*. L'opposition était violente, mais en minorité; au milieu de la lutte, Lainez voulut terminer la querelle en adressant ces paroles au public : « Messieurs, je crois que tout » bon Français doit aimer le Roi et la » reine; » et il reprit aussitôt le chant demandé, au milieu des applaudissements et des huées, des *bravos* et des coups de sifflet. On jeta à l'acteur, du parterre, une couronne de laurier; ce qui augmenta encore le tumulte, et rendit cette représentation très orageuse. A celle du dimanche suivant, le parti révolutionnaire occupa la salle en grand nombre, et, dès que Lainez parut dans la pièce de *Jephté*, il fut accueilli par

un déluge d'apostrophes, de menaces, et se vit obligé de quitter la scène; toutes les fois qu'il voulut reparaître, sa présence excita le même tumulte. Enfin, il ne put appaiser ces furieux, qu'en se soumettant à faire des excuses au public, en se déclarant *bon citoyen*, et en brisant lui-même sous ses pieds la couronne qui lui avait été décernée. Après le 9 thermidor, il fut souvent dédommagé des désagréments que lui avait fait éprouver le parti révolutionnaire, par les applaudissements unanimes que lui valut le *Réveil du peuple* contre les Jacobins. Il le chantait avec une force et un enthousiasme qui excitaient les spectateurs à des transports de rage contre les révolutionnaires. Il s'est retiré de l'Opéra depuis plusieurs années. Sous le rapport musical, Lainez est plutôt l'élève de la nature que celui de l'art; il s'est fait remarquer au théâtre par la chaleur de sa déclamation; il possède au suprême degré le talent d'échauffer la scène; mais sa voix n'est pas agréable. Il a créé un grand nombre de rôles, auxquels il a su imprimer un cachet tout à-fait dramatique. Il fut très lié avec le célèbre Sacchini, qui lui confia les premiers rôles de ses opéras. En quittant Paris, il prit la direction du théâtre de Lyon: elle fut très malheureuse pour lui; des pertes énormes le contraignirent d'y renoncer. Lainez a voulu reparaître sur la scène lyrique, dans la représentation donnée à son bénéfice en 1817: mais on ne l'y a vu que comme l'ombre de lui-même. S. S.

LAING (Malcolm), avocat écossais, membre du parlement, distingué par ses écrits historiques, a publié: I. Le VIe. volume de l'*Histoire d'Angleterre* du docteur Henry, avec la vie de cet historien, et une suite à son ouvrage, 1793, in-8o. II. *Histoire d'Ecosse, depuis l'union des deux couronnes par l'avènement de Jacques VI au trône d'Angleterre, jusqu'à la nouvelle union, sous le règne de la reine Anne*, 1800, 2 vol. in-8o.; une seconde édition a été faite en 1807, 4 vol. in-8o. Fox estimait beaucoup cet ouvrage pour l'exactitude des faits, et pour la force et la justesse de raisonnement, il le regardait comme l'antidote des écrits de Hume, Dalrymple, Macpherson, Somerville, etc. Cette histoire est précédée d'une dissertation sur la part qu'a eue Marie, reine d'Ecosse, au meurtre de Darnley. III. *Poésies d'Ossian*, contenant les ouvrages poétiques de James Macpherson, avec des notes et des éclaircissements, 1805, 2 vol. in-8o. On reproche au style de Laing un peu de diffusion. Z.

LAIR (Noel-Pierre-Aimé), né à Caen le 21 mai 1769, fut destiné à remplir dans sa ville natale la place de lieutenant de police, qui avait été occupée par son grand-père. La révolution ne lui permit pas d'entrer dans cette carrière. Poursuivi, en 1793, comme réquisitionnaire, il se livra avec succès à l'étude de la médecine, sous Dessault et Corvisard; mais, n'étant pas hors d'inquiétude, il prit le parti de voyager. Il parcourut successivement, dans les années 1796, 97, 98 et 99, une grande partie de la France, des Pays-Bas, de la Hollande et de l'Allemagne; fit tous ses voyages à pied, et en décrivit une partie. Lorsque la tranquillité fut rétablie en France, il se fixa à Caen, où, depuis seize ans, il est secrétaire de la société d'agriculture et de commerce. Trois expositions publiques des productions des arts du Calvados, faites par ses soins, ont donné beaucoup d'essor à l'industrie de ce département. Il fut nommé, en 1809, adjoint à la mairie de Caen; et, en 1811, conseiller de préfecture. Il remplit, depuis ce temps, les mêmes fonctions. On a de lui: I. *Essai sur les combustions humaines, produites par un long abus des liqueurs spiritueuses*, Paris, 1800, vol. in-12. II. *Notice historique sur Moisson Devaux*, 1803, in-12. III. *Notices historiques lues à la société d'agriculture et de commerce de Caen*, 1807, in-8o. IV. Différents *rapports sur les travaux de la société d'agriculture de Caen*, 1809, in 8o. V. *Description des jardins de Courset, situés aux environs de Boulogne-sur-mer*, 1815, in-8o. VI. *De l'utilité de la culture des pommes-de-terre dans le Calvados*, 1812. VII. *Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg, qui a eu lieu le 27 août 1813*, in-8o. VIII. *Notice sur les bains de Bagnoles*, 1813. M. Lair a fourni plusieurs articles aux *Annales des voyages* de M. Malte-Brun; au *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle* de Déterville, et à la *Biographie universelle*. C'est à lui qu'on doit l'heureuse idée de frapper dans une forme agréable des médailles en l'honneur des grands

hommes français. Celle qu'il a fait exécuter en 1815, par M. Gatteaux, à la mémoire de Malherbe, a servi de modèle à toutes celles qu'on publie en ce moment. Il a eu l'honneur de la présenter au Roi et à la famille royale, dans le mois de février 1817. F.

LAJARD, et non LAJARRE, comme le portent fautivement plusieurs pièces officielles insérées dans le Moniteur, (Pierre-Auguste), né à Montpellier, le 20 avril 1757, d'une famille ennoblie sous Louis XIV, servit d'abord en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Médoc, d'où le desir de faire la guerre l'engagea à sortir, pour passer en Hollande avec la légion de Maillebois. Il y obtint le grade de capitaine de la compagnie Colonelle, et à la suppression de de ce corps, il entra, avec le même grade, dans le bataillon des chasseurs des Alpes. Il s'attacha ensuite au marquis de Lambert, père du général de ce nom, actuellement au service de Russie (*Voy.* Lambert), et il remplit auprès de lui, au camp de St.-Omer, et jusqu'en 1789, les fonctions d'aide-de-camp. A la première formation de la garde nationale parisienne, M Lajard, devenu premier aide-major-général, rendit, pendant trois ans, d'importants services à la capitale, par le zèle avec lequel il s'acquitta de ses fonctions. Promu au grade d'adjudant-général-colonel, en 1792, lors de l'organisation des compagnies soldées, il reçut en même temps la croix de Saint-Louis, et fut attaché à la division de Paris. Ce fut dans cet emploi, qui le mit à portée d'entretenir quelquefois Louis XVI, qu'il reçut, le 16 juin 1792, sa nomination au ministère de la guerre, vacante par la retraite du général Servan. On ignore par quels motifs, après avoir d'abord refusé cette place, M. Lajard finit par l'accepter, dans des circonstances devenues de jour en jour plus difficiles; mais le zèle avec lequel il y combattit le parti révolutionnaire, prouve du moins que l'influence de ces circonstances fut entièrement étrangère au choix du prince. Le 20 juin, quatre jours après son entrée en fonction, le nouveau ministre, au moment de l'invasion du château des Tuileries, par la populace des faubourgs, se trouvait seul auprès de Louis XVI, avec MM. de Laborde, valet-de-chambre du prince, Acloque, chef de division de la garde nationale, et deux fusiliers de la même garde. M. Lajard vit aussitôt que le Roi était perdu s'il pouvait être tourné par les assaillants; il eut alors l'heureuse idée d'engager ce prince à se placer dans une embrasure de croisée, au devant de laquelle ces cinq personnes soutinrent les efforts des premiers groupes, et sauvèrent ainsi, ce jour-là, le monarque et sa famille. Dans le court espace de deux mois, que dura son ministère, au milieu des embarras d'une guerre naissante et d'une désorganisation complète, M. Lajard ne cessa de joindre ses efforts à ceux de ses collègues (1) qui s'efforçaient encore de résister au torrent révolutionnaire. Il parut plusieurs fois à l'assemblée, provoqua la levée de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux, developpa les avantages de la formation d'une légion batave, et conclut, pour l'achat de 60,000 fusils, avec Caron de Beaumarchais (*Voy.* ce nom dans la *Biog. univ.*), un traité dont l'exécution motiva plus tard contre celui-ci un décret d'accusation. M. Lajard, bien que convaincu de l'avantage que tireraient les jacobins de la démission simultanée de tous les ministres, à laquelle il voulut en vain s'opposer, se rendit, le 10 juillet, avec ses collègues, à la séance de l'assemblée législative, où le ministre de la justice (M. Dejoli), portant la parole au nom de tous, déclara que « vu l'anéantissement de la force » publique, l'avilissement des autorités » constituées, et les attentats impunis et » toujours croissants de l'anarchie, qui » paralysaient tous leurs efforts pour » le bien, ils avaient de concert, dès la » veille, donné leur démission au Roi. » Cette annonce inattendue fut d'abord applaudie par les tribunes et par une faible partie des députés; mais les ministres s'étant retirés brusquement, leur sortie de la salle fut suivie d'un silence morne et prolongé, qui forme, avec la démarche extraordinaire qui le produisait, un trait caractéristique de la situation des choses à cette époque. Malgré cette démission collective, M. Lajard ne remit que le 6 août le portefeuille à M. d'Abancourt. Dans le courant de juillet, au sujet de la formation des états-majors-généraux des deux armées du Nord et du Rhin, il avait écrit à MM. Luckner et Lafayette, une lettre où ses ennemis pui-

(1) MM. Dejoli, Chambonat et de Monciel.

sèrent dans la suite des armes contre lui. Le 14 du même mois, jour où l'on craignait le renouvellement des attentats du 20 juin, le ministre de la guerre resta pendant toute la cérémonie de la fédération, avec ses collègues, auprès de la famille royale. Dans la journée du 10 août, il fut chargé, comme adjudant-général de la division sous les ordres du général Boissieu, de défendre la porte royale du château des Tuileries, et lorsque la détermination du Roi eut rendu toute résistance impossible, M. Lajard eut ordre de former l'escorte qui protégea le trajet de ce prince et de sa famille, jusqu'à la salle du Manége. Proscrit bientôt après par la faction qui venait de renverser le trône, et décrété d'accusation, il passa en Angleterre, d'où, lors du procès du Roi, il offrit à la Convention de se rendre en France, et de se soumettre à toute la responsabilité de ses actes administratifs, trait de dévouement dont cette assemblée ne tint aucun compte. Rentré en France, en 1800, M. Lajard, rayé de la liste des émigrés, obtint sa réforme d'adjudant-général-colonel, grade qu'il avait en 1792, en entrant au ministère, offrant ainsi l'exemple, peut-être unique, d'un officier qui, devenu ministre, n'ait pas songé à se donner l'avancement dont il disposait pour les autres. En 1808, sur la présentation du collége électoral de la Seine, il fut nommé député au corps législatif, où il se trouvait encore en 1814. A cette époque il fit partie de la réunion des 77 députés qui, d'après l'invitation du gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de Buonaparte et le rappel des Bourbons. Quelque temps après, il fut fait officier de la Légion-d'honneur, et promu au grade de maréchal-de-camp. Dans la session de 1814, il vota avec la minorité, fut membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux contributions indirectes, et fit, le 4 octobre, un rapport particulier sur une ordonnance du Roi du 6 juillet, qui, en rappelant l'édit de Louis XV de 1751, concernant l'établissement de l'école militaire, semblait exiger pour l'entrée aux nouvelles écoles réunies de St.-Germain et de St.-Cyr, l'ancienne preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Après avoir fixé l'attention de la chambre sur cette disposition, qui lui avait été signalée par un pétitionnaire, et l'avoir rapprochée de celle qui établit, dans la Charte, *l'admissibilité constitutionnelle de tout Français aux emplois civils et militaires*, le rapporteur s'exprima ainsi : « Conservateurs du dépôt sacré de la » Charte, il vous appartient, Messieurs, » lorsqu'une déviation, involontaire sans » doute, y porte atteinte, d'intervenir et » de chercher dans votre sagesse, le » moyen le plus convenable de rétablir » les véritables principes. » Exclu, par la modicité de sa fortune, des dernières élections, M. Lajard, après quarante ans de service dans la carrière des armes et dans celle de la politique, est rentré dans le repos de la vie privée, avec sa pension de retraite ministérielle, qu'il a obtenue en 1816. — LAJARD de l'Hérault (Jean-Baptiste), parent du précédent, né comme lui à Montpellier, est beau-frère de l'ex-ministre Chaptal, comte de Chanteloup. A l'occasion d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes, M. Lajard, dénoncé en 1792, par MM. Boissy-d'Anglas, Vitet et Alquier, commissaires conventionnels à Lyon, fut décrété d'accusation, arrêté à Montpellier, renvoyé devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, et enfin acquitté par un nouveau décret de la Convention, avec Lebrun, son associé. Il se fit oublier dans les temps orageux; et sous l'influence de son beau-frère, il fut nommé au corps législatif par le collége électoral de l'Hérault, dont on a toujours ajouté le nom au sien, pour le distinguer de l'ex-ministre, désigné sous celui de Lajard de la Seine. Sorti du corps législatif par la réélection de 1815, M. Lajard occupe, à Montpellier, la place de directeur des contributions directes, qu'il a obtenue en 1816. Il est officier de la Légion-d'honneur. N.

LAKANAL (JOSEPH), ancien prêtre doctrinaire, professeur de collége, et ensuite vicaire-général constitutionnel, est né le 14 juillet 1762. Il fut député de l'Arriége à la Convention nationale, et il y vota la mort de Louis XVI. Il avait dit, en se prononçant contre l'appel au peuple : « Si le traître Bouillé, si le » fourbe Lafayette, si Thierry et les intrigants ses complices, votaient sur » cette question, ils diraient, *oui :* comme je n'ai rien de commun avec ces » gens-là, je dis, *Non.* » On le vit tour à tour *Brissotin*, *montagnard*, du Ventre et de la Plaine. Envoyé en mission, il déploya l'appareil de la puis-

sance avec un faste extraordinaire dans ces temps-là, marchant toujours entouré de troupes et de canons. En mars 1793, la Convention le chargea d'aller dépouiller le château de Chantilly, et il en tira, pour le compte du trésor public, 2208 marcs d'or et d'argent. Il s'empara aussi de tous les papiers de la maison de Condé, parmi lesquels se trouvaient, écrivit-il à l'assemblée, *les plans de campagne de ce brigand illustre appelé le grand Condé*. On le vit, pendant toute la session, paraître à chaque instant à la tribune, pour y présenter des rapports au nom du comité d'instruction publique; ce qui le fit placer ensuite sur la liste des membres de l'Institut. Ce fut lui qui, le 1er. juin 1793, fit décréter de nouveaux noms pour différentes villes de France, dont les anciennes dénominations rappelaient des idées de royauté. Il fut nommé secrétaire le 22 août; et, le 17 avril 1794, il proposa d'élever une colonne en l'honneur des citoyens morts en renversant la royauté le 10 août 1792. Lakanal, né dans les montagnes de l'Auvergne, d'une famille pauvre, est redevable de son éducation à un frère, qui, par sa bonne conduite et un travail opiniâtre, était devenu procureur au parlement de Paris. Celui-ci détestait la révolution, et il portait encore la cocarde blanche, lorsque toute la population de Paris avait pris la cocarde tricolore. Les révolutionnaires se souvinrent de cette particularité, lors de la loi des suspects, et ils confinèrent, comme tel, M. Lakanal dans la prison du Luxembourg, d'où il était destiné à monter sur l'échafaud. Ses amis crurent que son frère pourrait l'y soustraire, et ils s'adressèrent à lui; mais ce fut en vain : la révolution du 9 thermidor put seule amener sa délivrance. Le conventionnel Lakanal fut chargé, en 1794, de surveiller les travaux de l'école normale; et il fit un rapport sur les langues orientales. Il fit décréter l'établissement des écoles primaires le 17 novembre, et les écoles centrales le 25 février suivant. En août 1795, il prononça plusieurs discours sur la manière de désigner et de remplacer le *tiers* qui devait sortir du corps législatif; présenta, le 7 octobre, comme moyen d'achever la destruction du royalisme, le projet de faire démolir le Palais-Royal, pour élever sur ses ruines la statue de la liberté; et passant à la révolte des sections, il tonna contre la garde nationale parisienne, qui n'avait pas secondé l'assemblée dans le combat qu'elle venait de soutenir contre l'*immonde* royauté; il demanda le désarmement de cette milice, l'expulsion de tout ce qui n'habitait point Paris avant 1789, la formation d'une garde pour le corps législatif, et surtout qu'on prît tous les moyens pour diminuer la population de la capitale. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, et, en janvier 1796, il fit décréter que le serment de haine à la royauté serait signé individuellement par tous les députés, et déposé aux archives. Dans le même mois, il se livra, au conseil des cinq cents, à une violente sortie contre les réquisitionnaires, qu'il nomma *des polissons, des enfants déhontés*. C'était lui qui avait présenté à la Convention le rapport sur les honneurs à rendre à Marat. Sorti du conseil en mai 1797, il fut employé comme commissaire du gouvernement près des départements réunis; mais les consuls le destituèrent après le 18 brumaire. Il obtint cependant une place d'inspecteur des poids et mesures dans les départements qui avoisinent la capitale; mais il n'inspectait réellement rien, et faisait seulement acte de comparution pour toucher ses appointements. Il devint ensuite censeur d'un lycée de Paris, et perdit cette place en 1809. Il a cessé depuis d'être employé, même sous le gouvernement de Buonaparte. Rayé, au mois d'avril 1816, de la liste des membres de l'Institut, il est sorti de France et a passé aux Etats-Unis. Les journaux d'Amérique annoncèrent, quelque temps après, qu'il avait acheté une propriété sur les bords de l'Ohio. U.

LALANDE (Michel-Jean-Jérôme Lefrançais), neveu du célèbre astronome de ce nom, et membre de l'Institut, occupe un rang assez distingué parmi les astronomes de nos jours, et l'on trouve de lui différents morceaux dans la *Connaissance des temps*. Il s'est beaucoup occupé de la théorie elliptique de la planète de Mars, et il a fait une description exacte de toute la partie du ciel étoilé qui se voit sur l'horizon de Paris. M. D'Agelet avait déjà consacré beaucoup de temps à ce travail pénible, lorsqu'il périt dans l'expédition de La Pérouse. Jérôme Lalande l'avait recommencé sur

un plan plus régulier; mais il le laissa imparfait à son neveu, qui l'a complété d'une manière très satisfaisante. L'habitude d'observer les astres a fait contracter à ce savant celle de dormir un œil ouvert.— Mme. Amélie LE FRANÇAIS DE LALANDE est l'auteur des Tables de l'*Abrégé de navigation historique, théorique et pratique* de son oncle. S. S.

LALANNE (JEAN-BAPTISTE), homme de lettres, né à Dax, en 1772, a publié : I. *Le potager*, essai didactique, 1800, in-8o.; 1803, in-8o. Ce poème, distingué par un véritable talent, a eu beaucoup de succès. II. *Voyage à Sorèze*, 1802, in-8o. III. *Les oiseaux de la ferme*, 1804, in-18. On lui a faussement attribué une *Ode sur l'incendie de Moscou*, insérée dans le *Mercure de France*, publiée par un autre Lalanne. M. J.-B. Lalanne travaillait, vers la fin de 1817, à un *Poème sur Bagnères et ses environs*. Palissot lui a consacré un article dans ses *Mémoires littéraires*. K.

LALAUZE (C.-F.-A.) a publié : I. *Economie rurale et civile*, 1790-91, 5 vol. in-8o. II. *Traité sur l'éducation des abeilles et des vers à soie*, 1809, in-12. Il a coopéré au *Cours complet d'agriculture* de Rozier et à la *Statistique de la France*, par Herbin. OT.

LALLEMAND (Le baron FRANÇOIS-ANTOINE), maréchal-de-camp de cavalerie, né à Metz le 23 juin 1774, est fils d'un confiseur de cette ville. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et devint aide-de-camp du général Junot. A l'époque de l'expédition de St.-Domingue, en 1802, il remplit une mission du premier consul auprès du général Leclerc. Il fit la campagne de 1805, comme colonel du 27e. régiment de dragons, et s'y distingua en plusieurs occasions. Employé en 1806 et 1807 à la grande armée, il fut souvent cité dans les rapports comme un militaire plein de courage, et obtint la croix d'officier de la Légion-d'honneur le 11 juillet de cette dernière année. Il passa en Espagne en 1808; et, le 11 juin 1812, il battit à Maguilla, près de Valencia-de-los-Torres, une colonne de cavalerie anglaise commandée par le major-général Slade. Il obtint encore d'autres succès jusqu'à l'évacuation de la péninsule, notamment, le 13 décembre 1812, près d'Alicante, où il culbuta une division espagnole. Revenu en France, il combattit, en 1814, pour la défense du territoire français, et fut créé par le Roi chevalier de St-Louis le 27 juin; puis nommé commandant du département de l'Aisne, au mois de janvier 1815. Le général Lallemand était employé en cette qualité, lorsqu'on apprit le débarquement de Buonaparte. Il quitta aussitôt le département de l'Aisne; et, ayant réussi à mettre en mouvement les dragons et chasseurs des garnisons de Guise et de Chauny, il rejoignit le général Lefebvre-Desnouettes (*V.* LEFEBVRE-DESNOUETTES), et se porta avec lui sur la Fère, pour s'emparer de l'arsenal, et marcher de là sur Paris. Cette entreprise échoua par la fermeté du général d'Aboville (*Voy.* ABOVILLE); et le général Lallemand, abandonné des troupes qu'il avait séduites, prit la route de Lyon, où il espérait rencontrer Buonaparte. Il était accompagné de son frère, dont l'article suit, et des colonels Marin et Dubuard. Arrivés à la Ferté-Milon, leur déguisement ayant fait naître des soupçons, ils furent poursuivis par la gendarmerie et arrêtés sur la route de Château-Thierry. Lallemand fut conduit de prison en prison avec son frère. Il recouvra la liberté à l'époque du 20 mars, et fut nommé, par Buonaparte, lieutenant-général et membre de la chambre des pairs. Il combattit à Fleurus et à Waterloo; et, après les désastres de cette campagne, il passa en Angleterre avec Napoléon qu'il ne put suivre à Ste.-Hélène. Il fut embarqué pour Malte sur un vaisseau anglais, et renfermé avec Savary et le colonel Mercher (*Voy.* SAVARY), au fort de la Valette, dont, quelques mois après, le gouverneur anglais leur ouvrit les portes en leur donnant ordre de quitter l'île; ce qui effraya beaucoup Savary, qui, se rappelant les usages de la police de Buonaparte, craignit que ce ne fût un piége pour les livrer au gouvernement français. Ils se rendirent à Smyrne; mais des ordres du grand-seigneur les obligèrent à quitter cette ville peu de temps après leur arrivée, et ils allèrent chercher un asile en Perse. Le général Lallemand, compris dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, a été cité, en 1816, devant le 2e. conseil de guerre de la 1re. division militaire, et condamné à mort par contumace, comme coupable de trahison envers le Roi. — LALLEMAND (Le baron DOMINIQUE), frère du précédent, embrassa fort jeune la carrière des armes,

et il y était parvenu au grade de maréchal-de-camp d'artillerie, lorsque la coalition européenne renversa Buonaparte en 1814. Créé chevalier de St.-Louis le 20 août, il prêta serment au Roi en cette qualité; mais dès les premiers jours de mars 1815, il se joignit, avec son frère, au général Lefebvre-Desnouettes, dont il seconda le mouvement insurrectionnel dans le département de l'Aisne. Arrêté, comme lui, sur la route de Château-Thierry, il fut renversé de son cheval en se défendant, et conduit dans la prison de la Ferté-Milon, puis dans celle de Meaux, et enfin dans celle de Laon. L'arrivée de Buonaparte à Paris lui rendit la liberté, et il fut alors nommé lieutenant-général. Il combattit à Waterloo à la tête de l'artillerie de la garde, et revint ensuite sous les murs de Paris avec l'armée, qu'il suivit au-delà de la Loire. Compris, comme son frère, dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, il passa aux Etats-Unis. Il a été aussi condamné à mort par contumace en 1816, et sa nomination au grade de lieutenant-général a été annulée par ordonnance du 1er. août 1815. Les journaux annoncèrent qu'il avait épousé, en 1817, une riche héritière des États-unis, et qu'ayant armé quelques bâtiments chargés de munitions de guerre, etc., il est devenu le fondateur de la colonie formée au Texas par des refugiés français, sous le nom de *Champ d'asile.* — LALLEMAND, chef de bataillon de la 1re. légion de la garde nationale de Paris, fut admis à présenter à MONSIEUR, comte d'Artois, et au duc de Berri, en nov. 1816, un ouvrage intitulé: *Le guide des gardes nationales de France.* — LALLEMAND-BOISSOLON a publié: *Le retour de Napoléon*, ode patriotique. S. S.

LALLY-TOLLENDAL (Le marquis TROPHIME-GÉRARD DE), né à Paris le 5 mars 1751, fils du célèbre Lally, que l'acharnement de ses ennemis conduisit à l'échafaud avec un caractère de cruauté jusqu'alors sans exemple (*Voy.* LALLY, dans la *Biographie universelle*), fut élevé au collége d'Harcourt sous le nom de Trophime, marqué dans les fastes de l'université par les palmes qu'il y a obtenues pendant cinq ans. Voici comment il a raconté lui-même, dans un de ses Mémoires juridiques, l'époque la plus intéressante de sa jeunesse: « Instruit » de mon sort lorsqu'il m'importait le » plus de l'ignorer, je n'ai appris le nom » de ma mère que plus de quatre ans » après l'avoir perdue (1); celui de mon » père, qu'un jour, un seul jour avant » de le perdre. J'ai couru pour lui porter » mon premier hommage et mon » éternel adieu, pour lui faire entendre » au moins la voix d'un fils parmi les cris » de ses bourreaux, pour l'embrasser du » moins sur l'échafaud où il allait périr, » et peut-être aurais-je eu le bonheur » d'y périr avec lui. J'ai couru vainement. » On avait craint la clémence, ou » plutôt la justice du souverain. On avait » hâté l'instant... Je n'ai plus trouvé mon » père; je n'ai vu que la trace de son » sang. » Après ce cruel événement, le jeune comte de Lally continua d'être élevé au même collége par les soins de Mlle. de Dillon sa cousine, et par la bonté du Roi Louis XV, qui regretta toujours de ne pouvoir lui rendre une justice plus complète (*Voy.* le supplément et errata à la fin du 5e. volume); et à quinze ans et demi, il dédia à son professeur Mauduit un poëme latin sur le procès de Calas, dans lequel la mort de son père était indiquée clairement et avec beaucoup de chaleur. Dès qu'il fut à même de paraître devant les tribunaux, il vint y demander la réhabilitation de la mémoire de son père, et il déploya dans ses plaidoyers une éloquence et une énergie qui furent encouragées par les hommes les plus distingués de ce temps-là, et surtout par Voltaire. Quatre arrêts du conseil cassèrent successivement les jugements des parlements. Celui-ci de Paris, qui était partie dans cette affaire, ne pouvant en être juge, elle fut renvoyée devant le parlement de Rouen, et elle n'était pas encore terminée en 1789. Cependant M. de Lally avait obtenu une grande partie de la justice qu'il réclamait, et l'opinion publique l'avait surtout beaucoup encouragé. Les provisions de la charge de grand bailli d'Étampes, qu'il acheta plus tard, portent qu'elles lui ont été accordées pour les services rendus à l'État par son père, et à cause de sa piété filiale. La réputation que sa défense lui avait acquise le fit nommer député de la noblesse de Paris aux états-généraux, en 1789. Ses principes, et peut-être plus encore l'envie de créer un gouvernement où il pût briller à la tribune, l'entraînèrent dans le système de la mo-

(1) La comtesse de Lally, Félicité Crafton, mourut en Irlande le 21 janvier 1762.

narchie tempérée. Il fit ainsi partie de la minorité de la noblesse qui, le 25 juin 1789, se réunit au tiers-état, et il déclara qu'il ne prendrait pas voix délibérative jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux pouvoirs, parce que ses cahiers lui défendaient l'opinion par tête, quoiqu'elle fût dans ses principes personnels (1). Le 6 juillet, il prononça, sur la disette des grains, un discours dans lequel il déploya, au milieu de ses reproches contre le gouvernement, cette sensibilité qu'il sait répandre sur tous les sujets. Il contribua à faire prononcer l'admission de M. Malouet, contestée pour quelques irrégularités. Le 11 juillet, après un éloge de la déclaration des droits de l'homme, proposée par M. de Lafayette, il demanda qu'on ne la mît point en délibération, mais que l'on se contentât de la regarder comme un développement des principes sur lesquels devait reposer la constitution. « L'auteur de la déclaration, dit-il, » a parlé de la liberté comme il l'a défendue. » (*V.* LAFAYETTE.) Ce fut dans cette séance (13 juillet 1789) que, de concert avec M. Mounier, il fit déclarer que la dette publique était sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française. Le 14 juillet, il entra au comité de constitution, et, dans le même jour, il fit partie d'une députation envoyée pour calmer le peuple de Paris. Le 15, il le harangua à l'Hôtel-de-ville, et lui assura « que l'assemblée avait dessillé les yeux » du Roi, que la calomnie avait voulu » aveugler. » Le 17, quand Louis XVI se rendit à l'Hôtel-de-ville, M. de Lally adressa au peuple un discours que, par une légèreté bien déplorable, au milieu de circonstances si funestes, les beaux esprits d'alors nommèrent la parodie de l'*Ecce Homo*. « Le voilà, s'écria-t-il, » en effet, le voilà ce Roi que vos cœurs » appelaient, que vous desiriez voir au » milieu de vous; le voilà ce Roi qui » vous a rendu vos assemblées nationales, et qui vient d'affermir vos libertés » sur des bases inébranlables, parce » qu'il n'a voulu être gardé que par » l'amour de son peuple : prouvez-lui qu'il » a gagné mille fois plus de puissance » qu'il n'a voulu en sacrifier. — Sire » (se tournant vers le monarque), vous » voyez ces sujets généreux qui vous » idolâtrent; écoutez leurs acclamations, » lisez sur leurs visages, pénétrez dans » leurs cœurs, vous n'y verrez que l'impression de l'an ur et de la fidélité. » Loin de nous les hommes pervers qui, » par des insinuations coupables, pourraient chercher encore à calomnier les » sentiments d'une nation généreuse et » fidèle, pour un Roi juste et bon, qui, » ne voulant plus rien devoir à la force, » devra tout à la vertu. » Il faudrait pouvoir isoler la démarche du Roi des scènes affreuses qui l'avaient amenée, et des malheurs qui la suivirent, pour s'abandonner au noble sentiment qui a pu dicter cette harangue, dont le ton animé avec lequel elle fut prononcée, en présence d'un prince déjà si mal payé de son amour pour ce même peuple, fut généralement blâmé par les gens sages. Le 23 juillet, lendemain de l'assassinat de M. Berthier, intendant de Paris, M. de Lally supplia l'assemblée de prendre des mesures qui, à l'avenir, garantissent la société de pareilles horreurs, et s'écria douloureusement : « Un jeune homme, » éploré, s'est présenté ce matin chez » moi, s'est précipité à mes pieds en » m'embrassant les genoux : ô vous qui » avez passé votre vie à pleurer un père, » à rétablir sa mémoire; par ce nom sacré, Monsieur, intercédez pour moi » auprès de l'assemblée. Rendez-moi le » mien, sauvez-le du sort qui l'attend... » Cet infortuné jeune homme était le fils » de M. Berthier. Hélas! je n'ai pu appuyer ses touchantes prières; l'assemblée ne s'est pas formée, et le soir le » père de ce malheureux a été mis à » mort de la manière la plus affreuse. » Ce fut dans cette circonstance, que Barnave fit entendre ces paroles cruelles qu'on lui a tant reprochées depuis : « Ce » sang est-il donc si pur que ce soit un » si grand crime de le répandre? » M. de Lally continua de parler sur la nécessité d'étouffer l'esprit de révolte : « Autrement, s'écria-t-il, nous n'aurions secoué le joug du ministère que pour en » prendre un plus pesant. On peut avoir » de l'esprit, de grandes idées, et être » un tyran. » En prononçant cette phrase, il regarda fixement Mirabeau; ce qui produisit des murmures dans une partie de la salle. Le 7 août, il pressa

(1) Il est à croire que les assemblées électorales étant dissoutes, M. de Lally ne put en obtenir des pouvoirs nouveaux; mais l'assemblée constituante ayant, sur la proposition de M. l'évêque d'Autun, annulé tous les mandats impératifs, le noble pair ne se crut pas obligé de s'y conformer.

l'assemblée d'accepter un projet d'emprunt présenté par Necker, et l'appuya de motifs puissants ; la nécessité de solder l'armée, et le désespoir de la capitale si les capitalistes n'étaient pas payés. Le lendemain, il développa de nouveau, et avec plus d'étendue, ses idées sur l'emprunt. Le 19, il prononça un long et éloquent discours sur la division des pouvoirs. Après avoir jeté, en débutant, quelques phrases sur les dangers de la déclaration des droits, il détailla son plan qui admettait trois pouvoirs distincts. En qualité de rapporteur du premier comité de constitution, M. de Lally essaya d'abord de faire adopter un système de constitution à-peu-près semblable à la charte actuelle, c'est-à-dire une chambre de pairs nobles et une chambre de représentants. Cette proposition ayant été rejetée, MM. Mounier, Bergasse, l'archevêque de Bordeaux et lui, proposèrent un sénat et une chambre de représentants. Pour être membre du sénat, on aurait seulement exigé une fortune plus considérable que pour être admis à la chambre des représentants. Mais l'assemblée ne voulut pas plus entendre parler du second projet que du premier, et même, pour qu'on n'y revînt plus, elle ordonna à son comité de se dissoudre, et en forma un nouveau qui rédigea la constitution dite de 1791. Le 20 août, M. de Lally se déclara pour l'admission de tous les citoyens à tous les emplois, sans autres distinction *que celle des talents et des vertus*, amendement à la déclaration des droits qui fut adopté au milieu des applaudissements universels. Le 31, ainsi que le 11 septembre, il défendit le *veto* absolu, malgré les menaces des groupes du Palais-Royal. Tout en louant les concessions faites par les deux premiers ordres, pendant la nuit du 4 août, il se plaignit, le 14 septembre, de ce qu'on s'était permis de les étendre dans la rédaction, et de ce qu'on avait par-là attaqué jusqu'aux véritables propriétés. Après les événements des 5 et 6 octobre, M. de Lally ne douta plus que la monarchie ne fût perdue, et désespérant de pouvoir contribuer au rétablissement de l'ordre, il quitta l'assemblée et se retira en Suisse où M. Mounier, son ami, qui professait les mêmes principes, ne tarda pas à se rendre. M. de Lally publia alors un ouvrage intitulé : *Quintus Capitolinus*, dans lequel il retraça les opérations de l'assemblée nationale, dévoila les vices de la constitution, et s'éleva contre l'expropriation des deux premiers ordres. Il rentra en France en 1792, et travailla quelque temps, de concert avec MM. de Montmorin, Bertrand-Moleville et Malouet, à la défense du roi. Il était à cette époque convaincu de la sincérité des intentions de M. de Lafayette, et il voulut se servir du crédit de ce général sur son armée, et sur une partie de la garde nationale de Paris, pour faire prendre à Louis XVI un parti de vigueur qui le mît hors de la tutelle de l'assemblée ; mais ce prince s'y refusa constamment. M. de Lally finit par être arrêté et mis à l'Abbaye. Il y consacra tout son temps à composer des plaidoyers en faveur de ses compagnons d'infortune, notamment de M. de Montmorin. Plus heureux que ce dernier, il échappa aux massacres de septembre, et se retira en Angleterre, où il obtint une pension du gouvernement. Lors du procès de Louis XVI, il écrivit à la Convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince, et fit imprimer peu après un plaidoyer en sa faveur. Il publia, en 1796, une défense des émigrés. La question délicate de l'émigration est traitée, dans cet ouvrage, avec autant d'éloquence que d'adresse ; mais on y reconnaît encore l'homme qui, par caractère ou par calcul, s'en tient toujours à un *mezzo termine*. M. de Lally rentra en France peu de temps après le 18 brumaire (9 novembre 1799), et se retira à Bordeaux, d'où il vint à Paris en 1805, exprès pour présenter ses hommages au S. Père, qui s'y trouvait alors, et dont il reçut un accueil très gracieux, qu'il dut peut-être en partie aux lettres qu'il avait publiées dans le sens du concordat, et dans l'une desquelles on remarquait ces paroles : « Quelque attaché que l'on soit au Roi, il ne faut » pas sacrifier trente millions d'ames pour » un seul homme. » Livré depuis cette époque aux douceurs de la vie privée et au loisir des lettres, M. de Lally ne reparut sur la scène politique qu'aux jours de la restauration. Il fut nommé par Louis XVIII, en 1814, membre de son conseil privé, suivit ce prince à Gand, où il concourut à la rédaction du *Courrier universel*, et fit, en conseil-d'état, le rapport d'après lequel fut rédigé le manifeste du Roi à la nation française. Désigné en août 1815 pour la présidence du

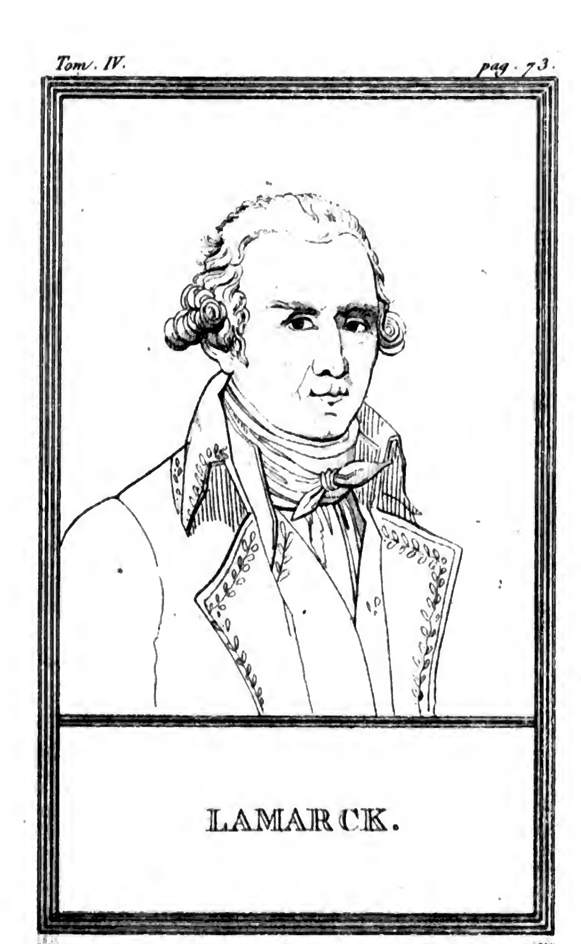
collége électoral de l'Hérault, que le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'aller remplir, il écrivit aux électeurs une lettre dans laquelle, après leur avoir montré la route qu'ils avaient à tenir pour arriver par de bons choix à la consolidation d'un gouvernement tout-à-la-fois *ferme et modéré*, *royaliste et national*, il ajoutait : « S'il est une » province, s'il est une cité à laquelle il » appartienne de s'élever à la méditation » de ces grands objets, et de se donner » des leçons plutôt que d'en recevoir, » c'est assurément celle qui a été le siége » de ces états antiques, illustres, pater- » nels (les états du Languedoc), dignes » même aujourd'hui de fournir des exem- » ples à l'administration la plus éclairée, » également éloignée de cette supersti- » tion servile qui veut que les gouverne- » ments soient au-dessus des lois, et de » ces abstractions glaciales qui envient » au peuple le bonheur de chérir un » père commun dans un bon roi... » L'élévation de M. de Lally-Tolendal à la pairie, par ordonnance du Roi du 19 du même mois, vint lui rouvrir la carrière de l'éloquence délibérative. En janvier 1816, il vota pour la loi d'amnistie; mais les mots de *bonté toute gratuite*, par lesquels le procès-verbal caractérisait le sentiment qui avait porté le Roi à associer les deux chambres à cette mesure extraordinaire, lui fournirent l'occasion de développer la nature du concours respectif des trois branches de la législation à des actes de ce genre. Le 19 janvier, M. de Lally mêla sa voix à celles de MM. Desèze et de Châteaubriand, sur le deuil général, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et demanda que chaque année, à pareil jour, tous les offices publics, et notamment les tribunaux, fussent en vacance. Parlant ensuite des preuves produites par M. Desèze, contre l'opinion qui tendrait à faire de la mort du Roi un crime national, il ajouta : « Plus » que jamais, il reste démontré que l'ap- » pel au peuple, si on lui eût laissé un » libre cours, eût tourné contre les » meurtriers eux-mêmes leur hache » parricide. Ils l'ont senti, ils ont trem- » blé : et, en interdisant l'appel de leur » jugement, ils ont absous la nation de » leur forfait. » Dans l'opinion qu'il émit, quelque temps après, sur la loi des élections, M. de Lally fit remarquer, comme une conséquence naturelle de la position respective des ministres et des députés, la préférence qu'ils avaient dû donner, dans le choix des dispositions législatives, les premiers à celles qui garantissaient davantage la tranquillité publique, les seconds à celles qui assuraient mieux la liberté des suffrages. Il adressa ensuite aux auteurs de l'un et de l'autre projet, le reproche de ne point établir le grand principe de la propriété, surtout de la propriété territoriale, *comme la base fondamentale de l'exercice des droits politiques, qui sont autre chose que les droit civils;* et tirant de cette omission la nécessité de refondre ce double travail, et l'impossibilité d'y réussir, à cause de l'imminence de la séparation des chambres, et des longues méditations qu'exige une matière aussi grave, il conclut à l'inadmissibilité du projet ministériel et des amendements de la chambre des députés. Le seul objet pour lequel il déclara qu'il y avait urgence, fut le renouvellement par cinquième. Lorsque cette même question se reproduisit en janvier 1816, agrandie, en quelque sorte, par la situation politique dans laquelle le résultat des nouvelles élections avait placé la chambre des députés, en transportant la majorité sur des opinions que la minorité seule avait défendues en 1815, M. de Lally fut chargé d'en faire le rapport au nom de la commission, et d'en résumer les débats. Il défendit le projet des ministres « comme le plus pur » dans son principe, dit-il, comme le » plus nécessaire dans son but, le plus sage » dans ses moyens et le plus salutaire » dans ses effets. » Entrant ensuite dans l'examen des objections dirigées contre l'article le plus important, celui qui établissait un seul degré d'élection immédiate pour tous les contribuables de 300 francs et au-dessus, il s'attacha à prouver que ce nouveau mode s'appuyait à-la-fois, *sur les principes du gouvernement représentatif; sur les exemples que nous fournissent tous les gouvernements de ce genre*, tels que la Suisse, les Etats-Unis et l'Angleterre, *enfin sur la supériorité des résultats du nouveau mode;* et il ajouta : « Pour calmer les craintes » que l'on éprouve, ou que l'on exprime » aujourd'hui sur l'esprit démagogique » des nouveaux colléges, j'en appelle » aux prochaines assemblées : partout où » parmi les candidats se présenteront » un serviteur du Roi ou de l'Etat, il-

» lustré par ses services; un nom ancien » avec des vertus héréditaires; une » grande richesse employée libérale- » ment; une grande industrie noblement » exercée; un génie bienfaisant qu'aura » compensé une fortune médiocre; la » foule des suffrages ira au-devant de » pareils choix.» Le noble pair, d'après ces divers motifs, dont il sema l'exposé de quelques digressions, conclut à l'admission pleine et entière du projet présenté par les ministres. Ce vote, était une application des principes que M. de Lally avait professés à la tribune dans la séance du 16 novembre 1816, où, à l'occasion d'une adresse au Roi, il offrit à la chambre, sur l'état moral de la France, des considérations générales dont le but était évidemment de justifier les motifs qui avaient dicté l'ordonnance du 5 septembre 1816, pour affranchir le royaume des dangers auxquels l'exposaient, selon lui, *le desir immodéré de toutes les réparations à-la-fois et à tout prix*, dont la chambre de 1815 avait paru animée, ainsi que *la précipitation et la roideur de volonté qu'elle avait portées dans le bien qu'elle desirait.* Ce fut à cette même époque, que M. de Lally-Tollendal, parlant contre la pétition de Mlle. Robert (*V.* ROBERT), qui réclamait la liberté de son père, fournit au public l'occasion de se rappeler la chaleur avec laquelle il avait lui-même plaidé la mémoire du sien. En mars 1816, adoptant l'ensemble de la loi du budget, M. de Lally se borna à combattre l'opinion de ceux qui insistaient pour la restitution des bois invendus du clergé. Il soutint, à cet égard, que la spécialité des titres prouvait que ces biens n'avaient été affectés par les donateurs, qu'à tel ou tel établissement religieux en particulier, dont la destruction en avait dans la suite, par droit de déchéance, rendu l'Etat propriétaire. A l'occasion de la résolution relative à la saisie des livres, en février 1817, il toucha incidemment la grande question de la liberté de la presse: « Les principes, dit-il, sont maintenant » connus; des volumes ne parviendraient » pas à les obscurcir, et quatre mots suffi- » sent pour les résumer: point de gouver- » nement représentatif qui n'ait pour ob- » jet et pour fondement la liberté publi- » que et individuelle. Point de liberté, » ni publique, ni individuelle, sans la » liberté de la presse. Point de liberté » de la presse, sans la liberté des jour- » naux. Point de liberté de la presse, ni » des journaux, partout où les délits » des journaux et de la presse sont ju- » gés autrement que par un jury, soit » ordinaire, soit spécial; enfin, point de » liberté d'aucun genre, si, à côté d'elle, » n'est une loi qui en garantisse la jouis- » sance par-là même qu'elle en réprime » les abus. » Dans le mois précédent, M. de Lally avait entretenu la chambre sur la responsabilité des ministres, prenant pour base le rapport fait à celle des députés par M. Faget de Baure en 1815: après avoir présenté la responsabilité ministérielle *non seulement comme la condition, mais comme le résultat nécessaire de l'inviolabilité royale*, il la distingua *de l'accusation*, qui n'en est pas toujours la suite. « L'une peut écar- » ter des affaires un ministre dangereux, » quoiqu'innocent, un ministre probe, » mais incapable; l'autre ne peut frap- » per qu'un ministre présumé coupa- » ble.... Sous un point de vue, ajouta-t- » il, que l'on ne considère pas assez, la » responsabilité protége le ministre plus » qu'elle ne l'expose, en lui donnant à-la- » fois le droit et le moyen de résister à » des sollicitations, à des directions qu'un » crédit transcendant, que des autorités... » que la plus haute des autorités quel- » quefois rendraient trop pressantes sur » l'esprit de l'administrateur, et trop » préjudiciables à la chose administrée. » Il conclut par demander que l'initiative d'une telle loi fût placée dans la chambre des pairs, « qui, par sa position in- » termédiaire et modératrice, est naturel- » lement appelée à poser de justes bornes » entre la couronne et le peuple que re- » présente la chambre des députés. » En décembre 1817, il parla en faveur de la loi qui soumettait encore pour un an les journaux au ministère de la police. Dans la nouvelle classification de la chambre des pairs en 1817, M. de Lally fut mis au nombre des marquis. Il a obtenu, en 1815, comme sujet de S. M. britannique, le remboursement d'une somme considérable dont il avait été privé par les spoliations révolutionnaires. M. de Lally a donné, en 1814, une édition nouvelle de son *Essai sur la vie du comte de Strafford*, ouvrage dont la composition demandait la réunion des connaissances pratiques de la politique au talent

de l'historien. Il travaille depuis longtemps à une traduction des *Oraisons de Cicéron*. Par ordonnance du 3 octobre 1815, il fut nommé membre honoraire du bureau gratuit des établissements et colléges fondés en France pour les sujets catholiques des trois royaumes de la Grande-Bretagne, et, le 21 mars 1816, il fut compris dans le tableau des membres de l'académie française. On a de lui: I. *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau, au comité des recherches, contre M. le comte de St.-Priest, ministre d'état*, 1789, in-8°. II. *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France*, 1789, in-8°. III. *Lettres à ses commettants*, réunies en un volume in-8°., avec des pièces justificatives, contenant les différentes motions de M. le comte de Lally-Tollendal, Paris, 1790. IV. *Mémoire* ou *seconde lettre à ses commettants*, 1790, in-8°. V. *Quintus Capitolinus aux Romains*, extrait du troisième livre de Tite-Live, 1790, in-8°. VI. *Lettre à M. Burke*, 1791, in-8°. — *Post Scriptum*, 1791, in-8°. VII. *Seconde lettre à M. Burke*, 1791, in-8°. VIII. *Lettre à M. l'abbé D., grand-vicaire, auteur de l'écrit intitulé: Lettre à M. le comte de Lally*, par un officier français, 1793, in-8°. IX. *Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793, in-8°. X. *Mémoire au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de Lafayette*, 1795, in-8°. XI. *Le comte de Strafford*, tragédie en cinq actes et en vers, Londres, 1795, in-8°. XII. *Essai sur la vie de T. Wentworth, comte de Strafford*, Londres, 1795, in-8°.; Leipzig, 1796, in-8°.; Paris, 1814, in-8°. XIII. *Défense des émigrés français, adressée au peuple français*, 1797, 2 vol. in-8°. XIV. *Lettre au rédacteur du Courrier de Londres, sur le bref du pape aux évêques français*, 1801, in-8°. XV. *Lettre aux rédacteurs du Journal de l'Empire*, 1811, in-8°. C'est une réponse à un article de ce journal, où la mémoire du père de M. de Lally avait paru attaquée. XVI. *Déclaration demandée par M. Ferris*, 1814, in-4°. Il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*, notamment ceux de *Charles Ier*., d'*Anne* et d'*Elisabeth* d'Angleterre. En janvier 1816, M. de Lally publia, dans le *Journal des débats*, une lettre apologétique de la conduite de Mme. de Campan. K.

LALOI (Pierre-Antoine), avocat à Chaumont à l'époque où éclata la révolution, devint administrateur de la Haute-Marne, et fut député de ce département à l'assemblée législative, et à la Convention, après le 10 août 1792. Il vota la mort de Louis XVI sans sursis, et fut membre du comité de sûreté générale, alors que de son sein partaient les ordres sanguinaires qui envoyaient tant de victimes à l'échafaud. Laloi présidait la Convention le 2 frimaire an II, quand une députation y apporta les dépouilles du *temple élevé à St. Roch et à son chien*. « Citoyens, dit le président, vous ne » serez plus dupes de votre patron; mais » fidèles comme son chien, vous resterez » inviolablement attachés à la républi- » que. » M. Laloi présidait aussi la Convention lors des extravagantes fêtes de la *Raison*, et il donna, en cette qualité, l'accolade fraternelle à toutes les filles publiques qui parurent à la cérémonie sous le nom de *vertus*. Ayant passé, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, il le présida en février 1797, en sortit en 1798, fut aussitôt réélu à celui des anciens, dont il devint secrétaire, puis président; il fut ensuite membre de la commission intermédiaire de ce conseil après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et entra, en décembre, au tribunat. Il s'est occupé constamment d'objets de détail et de mesures administratives. Ses rapports les plus importants ne vont pas au-delà de quelques dispositions pour des ventes de biens d'émigrés. Nommé, après la suppression du tribunat, membre du conseil des prises, il en remplit les fonctions jusqu'en 1814, époque à laquelle ce conseil fut supprimé. Le 19 mai 1815, il fut nommé, par Buonaparte, conseiller de préfecture du département de la Seine. Banni de France, en 1816, par la loi contre les régicides, M. Laloi vendit sa bibliothèque, remarquable surtout par une nombreuse collection de brochures et de pièces politiques sur la révolution. B. M.

LALOUETTE (Claude-Joseph), sous-préfet de Baïeux, fut élu par le sénat, le 3 mai 1811, député au corps législatif pour le département du Calvados. En novembre 1812, il publia: *Eléments de l'administration pratique*, avec cette épigraphe: *L'art d'administrer est de tout régulariser en rendant tout facile*, in-4°. Ce volume, sans avoir été rém-


LAMARCK.

primé, fut reproduit, en 1817, sous le titre de *Classification des lois administratives*. Le 9 septembre 1814, M. Lalouette provoqua un projet de loi sur les revenus et la comptabilité des communes, et en développa les principales dispositions. Le 26 octobre, il parla sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et dit, entre autres choses : « La révolution » française a été nationale ; il n'est plus » permis d'en demander compte aux in- » dividus ; tous les Français y ont con- » couru ; les malheurs qui en ont été la » suite sont devenus communs à tous. » Le passé n'est plus à nous ; les émigrés » ont beaucoup souffert ; mais tous les » Français ont souffert comme eux. La » remise proposée en leur faveur est juste » et politique ; mais il faut la combiner » de manière à ne pas troubler l'ordre » public. » Il discuta ensuite le projet de loi, appuya les conclusions de la commission, et proposa quelques amendements. — LALOUETTE (Jean-François-Achille), médecin, est auteur de : *Réflexions sur la nature de la goutte, sur ses causes, ses effets et les moyens de la combattre*, Paris, 1815, in-8°. de 76 pages. A.

LA LUZERNE, *Voy*. LUZERNE.

LAMARCK (Le chevalier JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-PIERRE MONET DE), naturaliste français, membre de l'ancienne académie des sciences, et ensuite de l'Institut, né, en Picardie, vers 1745, d'une famille noble, entra au service dans le régiment de Beaujolais, infanterie, vers 1760. Un accident fâcheux l'entraîna dans une autre carrière. Blessé grièvement par suite de l'un de ces défis de tour de force que se proposent trop souvent entre eux les jeunes gens, il vint à Paris chercher des secours ; mais sa guérison se retardant sans cesse, il se trouva obligé de quitter le service. Alors ne pouvant espérer de la médiocrité de son patrimoine une existence indépendante, il se livra à l'étude de la médecine ; mais une première distraction vint, en 1776, détourner son attention. De l'appartement élevé qu'il occupait, ne pouvant apercevoir que le firmament, cette contemplation devint l'unique objet de ses observations, et il crut reconnaître que les nuages se réunissaient ou se dissipaient par des lois particulières qui peuvent indiquer les changements de temps. Il fit part, en 1778, de cette découverte à l'académie des sciences, qui engagea l'auteur à continuer ses recherches. Une autre route devait le conduire plus rapidement à la célébrité. Dans une de ces herborisations que Bernard de Jussieu savait rendre si intéressantes par son aménité, on vint à parler de la manière d'enseigner la botanique ; Lamarck, après avoir passé en revue les méthodes qui avaient été employées jusqu'alors, et en avoir fait sentir les défauts, en présenta une qui lui paraissait meilleure. Par son développement, il entraîna le suffrage de tous les assistants, et on l'engagea vivement à donner suite à cette idée ; il s'y détermina en l'appliquant à l'ensemble des plantes de la France, et bientôt il se trouva en état de présenter à l'examen de l'académie des sciences sa *Flore française*, ou *Description succincte de toutes les plantes qui croissent en France*. Ce livre fut accueilli avec beaucoup d'éloges, et d'après le compte qu'on en rendit, le gouvernement fit les frais de l'édition au bénéfice de l'auteur. Cette édition parut en 1780, sous la date de 1778, 3 vol. in-8°. On y vit, pour la première fois, l'exposition des richesses végétales du sol français, dans un traité spécial, et ce fut une réponse aux reproches de négligence que nous faisaient, sur ce point, les autres nations de l'Europe. Le discours préliminaire frappa tous les lecteurs par son ensemble, les vues nouvelles qu'il présentait, et surtout par le style. M. Lamarck ne voulant qu'une gloire légitimement acquise, se hâta de déclarer que ce dernier mérite appartenait à l'abbé Haüy, comme rédacteur. Mais ce qui frappa surtout, ce fut la facilité de la méthode employée pour parvenir au nom des plantes. Il parut une nouvelle édition en 1793, mais ce n'était qu'une simple réimpression. Celle que M. Decandolle a exécutée, en 1805, semble un ouvrage entièrement neuf, quoique sous le même titre. Le chevalier de Lamarck avait annoncé dans sa *Flore*, qu'il voulait s'occuper d'un ouvrage général sur les plantes ; il travailla dès-lors à recueillir des matériaux : le hazard lui procura des herbiers très riches, entre autres celui de Sonnerat. Il voulut aussi faire quelques excursions en France ; il en avait déjà parcouru quelques parties, ayant même séjourné en Provence, mais seulement lorsqu'il était au service, et

alors il ne s'occupait pas de Botanique. Il avait aussi voyagé en Allemagne, où il avait accompagné le fils de Buffon, et il avait, particulièrement, visité avec lui les mines du Hartz. Pour cette fois, se réunissant avec plusieurs amateurs, M. Thouin entre autres, ils visitèrent l'Auvergne en naturalistes. De retour à Paris, M. Lamarck allait s'occuper de mettre en œuvre le fruit de ses recherches; mais elles prirent encore une autre destination. Pankouke, ayant formé le plan d'une *Encyclopédie par ordre de matières*, chercha à réunir, comme collaborateurs, les savants les plus distingués dans chaque partie. M. de Lamarck fut des premiers qu'il s'associa, et il se montra bientôt un des collaborateurs les plus actifs, car il fut en état de publier, en 1783, un demi-volume précédé d'une Introduction, dans laquelle se trouve une histoire abrégée de la science. Cette composition se ressent, il est vrai, de la précipitation avec laquelle elle fut écrite. Il continua rapidement ce travail; le second volume avait paru en 1788, tout annonçait qu'en peu d'années il serait complet; mais il fut retardé d'abord par le libraire lui-même, qui proposa à M. de Lamarck de faire exécuter une suite de planches qui devaient présenter le caractère de tous les genres connus; mais il aurait voulu que les plantes eussent été rangées par famille. Pankouke, qui avait un autre plan dans la tête, s'y refusa, et elles parurent suivant le système de Linné. L'explication devait suivre chaque livraison de cent planches, mais elle en est restée à la première, et celles-ci ont continué jusqu'à la neuvième, qui a terminé cette collection encore si loin d'être complète. Au moment de la révolution, les professeurs du jardin du Roi, allant au-devant des réformes que l'on voulait introduire dans cet établissement, présentèrent un plan dans lequel ils formaient un ensemble de dix professeurs; par ce moyen tous ceux qui étaient en titre étaient conservés; mais M. de Lamarck, n'étant que sous-démonstrateur, eût été réformé. On imagina de partager la zoologie en deux parties : la première, comprenant les animaux parfaits ou à sang rouge, et la seconde les imparfaits. On proposa donc à M. de Lamarck de se charger de ces derniers, ce qu'il accepta; mais il voulut se mettre à même de remplir cette fonction, et toute son attention se dirigea vers ces objets, dont il commençait l'étude. Le travail de l'*Encyclopédie* s'en ressentit; il prit d'abord pour collaborateur Desrousseaux: le nom de celui-ci parut dans le troisième volume, par l'article important de *Liseron;* mais il ne se trouve plus qu'au commencement du quatrième, une mort prématurée l'ayant enlevé. Ventenat fit aussi quelques articles ; enfin Poiret, après s'être essayé, a pris toute l'entreprise sous son nom à partir du tome cinquième. C'est là que se borne la carrière botanique de M. de Lamarck. A ces ouvrages importants, il faut ajouter quelques Mémoires dans le recueil de l'académie, entre autres *sur les classes des plantes*, en 1785, sur le *Brucea*, et sur le *Muscadier*, en 1788; dans un *Journal d'histoire naturelle*, pour la composition duquel il s'associa avec l'abbé Haüy, Fourcroy, Bruguière, Olivier et Pelletier : il commença en 1792 et se borne à deux volumes. Tous ces travaux font regretter qu'il ait abandonné une carrière où il s'était montré si avantageusement. Il reste maintenant à le considérer comme zoologiste. D'abord il rendit service à cette science en donnant le moyen de trancher nettement la partie dont il se chargeait, par la considération de l'absence ou de la présence de la colonne vertébrale: de-là les animaux *vertébrés* et les *invertébrés;* il exposa dans ses cours la suite de ces derniers, et il porta dans cette science la même sagacité que dans la botanique; mais il se livra bientôt à des considérations plus étendues : c'est en cherchant à tracer la route que, suivant lui, la nature a prise pour s'élever depuis le point animé, qu'on n'aperçoit qu'à l'aide du microscope, jusqu'à l'animal le plus parfait, adoptant l'existence des générations spontanées; suivant lui, il ne faut qu'une masse gélatineuse *souple*, mais cependant *brute*, qui soit traversée par les fluides environnants, pour produire un mouvement permanent; s'il est privé d'irritabilité, il devient le type de toutes les plantes; s'il en est pourvu, c'est celui des animaux. Du reste, l'usage et les circonstances déterminent l'existence de nouveaux organes qui rendent l'être de plus en plus parfait ; il en donne cet exemple : « Un oiseau, que le besoin attire sur l'eau pour y trouver sa nourriture, écarte les doigts de ses pieds

pour frapper l'eau ; la peau qui les unit s'étend insensiblement, de-là les larges membranes qui forment les nageoires des oies et des canards : si au contraire un oiseau se perche souvent, ses doigts s'alongent. » On voit que ces principes sont une suite de ceux qu'avait développés de Maillet dans son *Telliamed*, qui veut que nous ayons commencé par être poissons, mais que notre queue s'est changée en pieds lorsque nous nous sommes trouvés sur le sec. Cela se rapproche encore de l'idée de Buffon, qui veut que la nature se soit essayée pour la formation des animaux, mais que les premiers étaient tellement imparfaits qu'ils n'ont pu se propager. M. de Lamarck a exposé successivement ces principes, d'abord de vive voix dans ses cours depuis 1792, ensuite dans le *Discours d'ouverture* de 1800, qui sert de discours préliminaire au *Système des animaux sans vertèbres*, ou *Tableau général des classes, des ordres et des genres de ces animaux*, un vol. in-8°., Paris, 1801. Il les a développés ensuite dans sa *Philosophie zoologique*, 2 vol. in-18, écrit servant de base à l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, etc., dont le premier volume a paru au mois de mars 1815. Il y en a quatre maintenant : deux autres termineront l'ouvrage ; ainsi ce sera le plus complet qu'il ait publié. Adoptant les mêmes bases que dans les ouvrages précédents, il divise les animaux en trois classes, les apathiques, les sensibles et les intelligents ; dans celle-ci se trouvent tous les animaux vertébrés jusqu'aux quadrupèdes, et par conséquent l'homme. Mais après les avoir fait suivre la progression par laquelle la nature les a conduits à leur perfection, il ne regarde plus celle-ci que comme l'expression de la volonté de l'Etre-suprême, dont il ne parle qu'avec le plus grand respect. En 1794, M. de Lamarck avait publié : *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, 2 vol. in-8°., dans lesquels il combattait la nouvelle doctrine des chimistes en cherchant à expliquer la marche du calorique, et il donna dans le même sens, deux ans après, sa *Réfutation de la théorie pneumatique ou de la doctrine nouvelle des chimistes modernes*, 1796, in-8°. Il y a encore publié une suite, dans ses *Mémoires de physique et d'histoire naturelle*. Enfin, voulant rassembler ses observations météorologiques, il produisit son *Annuaire météorologique*, pour l'an VII ou 1799 ; il le continua jusqu'en 1809. Ayant, à l'exemple de Toaldo et de beaucoup d'autres, regardé la lune comme le principal agent dans les changements de temps, il ne se contenta pas de prendre en considération ses phases, il y joignit ses différents degrés d'éloignement de la terre et son obliquité, et il annonça, avec une certaine précision, les changements de temps ; mais on ne fit pas attention qu'il ne donnait cela que comme des probabilités, et on le regarda comme le successeur de Mathieu Laensberg. Buonaparte, lui-même, adoptant cette idée, lui en fit des reproches publiquement dans une réception de l'Institut. M. de Lamarck suspendit la publication de son *Annuaire*. Plusieurs auteurs ont cherché à rendre à M. de Lamarck les honneurs botaniques en attachant, suivant l'usage, son nom à une plante ; d'abord Lhéritier, en nommant *Monetia* un arbuste ; mais M. de Lamarck a rejeté cette dédicace pour cette plante, qu'il avait déjà nommée *Azima*. Richard donna ensuite le nom de *Lamarkea* à une plante de Caïenne ; mais il paraît être resté à une graminée d'un aspect agréable, à laquelle il a été donné par Manch. D. P.

LAMARQUE (François), avocat avant la révolution, devint juge au tribunal du district de Périgueux en 1790, et fut nommé, en 1791, député de la Dordogne à l'assemblée législative, commença à s'y faire connaître par des travaux sur l'ordre judiciaire, et par des motions contre les émigrés, dont il proposa de séquestrer les biens le 21 janvier 1792, en annonçant que c'était à ceux qui provoquaient la guerre à en supporter les frais, et que ceux qui défendraient la patrie seraient indemnisés aux dépens de ses ennemis. Trois jours après, il fut élu secrétaire. Le 8 mars suivant, il attaqua indirectement la constitution, en demandant que le séquestre qu'il avait provoqué ne fût pas soumis au *veto* du Roi. Le 28 juin, il proposa de casser tous les membres des tribunaux, « parce qu'ils n'étaient pas assez patriotes. » Le 9 août, il pressa l'assemblée législative de prononcer la déchéance du Roi, et fit la motion que l'assemblée se déclarât permanente jusqu'à la décision de cette importante question. Le 10, il fut envoyé pour arrêter l'attaque

du château des Tuileries, et il rentra bientôt dans la salle des séances avec ses collègues, annonçant *qu'ils n'avaient pas pu se faire reconnaître*. Lamarque s'était offert lui-même pour marcher à la tête de cette députation, et il rédigea ensuite une adresse au peuple pour lui faire approuver les événements de cette journée. Le 20 du même mois, il fut chargé d'une mission auprès de l'armée de Luckner : il écrivit alors « Que » partout on trouvait la preuve des trahi- » sons du pouvoir exécutif; que Metz » était sans canons, et les soldats sans » armes, etc., etc. » A son retour, il devint membre de la Convention nationale, et y vota la mort de Louis XVI, de la manière suivante : « Louis est cou- » pable de conspiration; il fut parjure, » il fut traître. Son existence soutient » les espérances des intrigants, les efforts » des aristocrates. La loi a prononcé la » peine de mort; je la prononce aussi, » en desirant que cet acte de justice, qui » fixe le sort de la France, soit le der- » nier exemple d'un homicide légal. » Il rejeta l'appel au peuple et le sursis. Lamarque se prononça de bonne heure contre le parti de la Gironde, et défendit, contre Gensonné, la commune de Paris, accusée de faire délibérer la Convention sous le couteau. Il entra ensuite au comité de défense générale, demanda la suspension des procédures commencées contre les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre; s'opposa, le 27 mars, à ce que le duc d'Orléans fût compris dans le décret d'expulsion provoqué contre les Bourbons, et célébra les services rendus par ce prince à la révolution. A la suite d'un rapport sur tous les pamphlets répandus depuis la mort de Louis XVI, il fit décréter la peine de mort contre les auteurs d'écrits provoquant le retour de la royauté. En avril, il se rendit à l'armée du Nord, avec Beurnonville, Camus, Quinette, etc., pour y faire arrêter Dumouriez; mais ce général les ayant livrés au prince de Cobourg, ils furent tous détenus par les Autrichiens jusqu'au mois de décembre 1795, époque à laquelle ils furent échangés à Bâle contre la princesse, fille de Louis XVI, aujourd'hui MADAME, duchesse d'Angoulême. Lamarque entra alors au conseil des cinq-cents, où il reprit bientôt son système de diffamation contre la royauté, et on l'y vit se dédommager, par de longs et violents discours, du silence qu'il avait été contraint de garder dans sa prison. Nommé secrétaire le 23 janvier 1795, il déclara, le 28 février, qu'il regardait comme ennemi de la république quiconque provoquerait la suppression des associations de citoyens : à cette occasion, il attaqua vivement le royalisme, dont plusieurs de ses collègues niaient l'existence, et soutint qu'il ne pouvait exister de système d'anarchie. En septembre, il présenta une motion sur l'instruction publique et l'enseignement des langues vivantes, pour lesquelles il réclama, contre l'avis de Mercier, l'institution de chaires publiques et gratuites : c'est à ce sujet qu'il se livra à une discussion curieuse et originale sur l'origine des langues. Il prononça ensuite un discours en faveur de la loi du 3 brumaire, invoqua une amnistie générale et absolue, et parla en faveur de Barère, auquel il aurait surtout desiré la faire étendre. Il se déclara fortement, le 28 décembre, contre toute atteinte à la liberté de la presse, et vota néanmoins pour le projet de Daunou, relatif à la calomnie. Il fit ensuite ordonner un rapport sur les prêtres réfractaires. Le 4 fevrier 1797, il se livra à une nouvelle sortie contre le royalisme, et fit remarquer qu'il résultait des pièces de la conspiration de Lavilleheurnois, que ses complices n'étaient pas de la faction d'Orléans, mais bien des émissaires de Louis XVIII, des Anglais, des émigrés et des Autrichiens. Il fut élu président le 20 avril; puis demanda, pour amener le rappel de Barère, que toutes les lois inconstitutionnelles fussent abolies. Il s'éleva peu après contre le libre exercice des cultes, rappela les crimes commis au nom de la religion, et s'efforça de faire soumettre à un nouveau serment les ministres catholiques. Il fut, à cette époque, un des ardents défenseurs du directoire, dans la lutte établie entre cette autorité et les conseils; et s'opposa, dans la séance du 10 août, à l'adoption des propositions de Bailly, tendantes à faire examiner la conduite du directoire, relativement à la marche des troupes vers Paris et aux adresses des armées. Il eut part ensuite à tous les plans du directoire contre le parti clichien, et présida le conseil des cinq-cents à l'Odéon, le 18 fructidor (4 septembre 1797.) Peu de jours après cette révolution, il

prononça le discours commémoratif de la fondation de la république ; vota, le 27 novembre, en faveur de la successibilité des enfants naturels ; demanda ensuite des indemnités pour les complices de Babeuf, acquittés par la haute cour de Vendôme ; et le 22 mars 1798, présenta une opinion sur l'influence des théâtres, qu'il voulait faire servir à la régénération des mœurs et de l'esprit public. L'époque des nouvelles élections approchait, et Lamarque essaya vainement de seconder le parti qu'on désignait alors sous le nom d'*anarchique*. Il dénonça, le 1er. mai, un libelle contre les élections de la Dordogne ; mais malgré ses soins, le directoire, qu'il avait servi avec tant de chaleur, se montra peu reconnaissant : il vint à bout de faire éliminer les élections qui ne lui convenaient pas. Le jour où Bailleul exécuta cette mesure au nom du directoire, et prétendit que la *moralité* des élus devait être la seule règle des choix, Lamarque, que cette maxime nouvelle frappa d'étonnement, monta à la tribune, et dit avec une feinte sensibilité : « On ose avancer » que le temps des principes est passé, et » que la *moralité* des élus doit être la seule » règle de votre décision ! Et ce blas» phême déjà fort étrange, on ose l'ap» puyer d'un exemple plus étrange enco» re, du 18 fructidor. Ah ! que ceux qui » l'invoquent connaissent peu cette jour» née et les hommes qui l'ont faite ! » Ceux-ci ont versé des *larmes de sang* » sur le plus nécessaire des triomphes. » Ils ne se dissimulaient pas qu'ils met» taient la constitution de côté, et la li» berté en danger. Mais il fallait opter » entre cette mesure et le renversement » de la république. » Lamarque, bien qu'il eût été nommé dans trois départements, bien qu'on rappelât en sa faveur sa présidence du 18 fructidor, fut du nombre des exclus. On le vit alors donner son adhésion au coup d'état qui suspendait, selon lui, les droits du peuple, « parce » que, dit-il, la résistance serait inutile, » et que l'adhésion pouvait avoir son uti» lité. » Et en effet, pour récompenser cet exemple de soumission, le directoire le nomma, dans le même mois, ambassadeur à la cour de Stockholm : mais le roi de Suède, qui n'avait pas les mêmes raisons de le dédommager, lui fit signifier de ne pas mettre le pied dans ses états. L'ambassadeur éconduit s'en revint doucement à Paris de Hambourg, où il s'était rendu. Réélu au conseil des cinq-cents en mars 1799, il lui fut permis cette fois d'y entrer, et il fut nommé secrétaire le 20 août. Le triomphe momentané des Jacobins, à cette époque, ayant amené de nouveaux projets d'amnistie, Lamarque eut encore occasion de réclamer, mais toujours sans succès, en faveur de son cher Barère. Il vota la suppression du mot *haine à l'anarchie* dans le serment civique, parce qu'il pensait que c'était pour calomnier la liberté qu'on l'y avait inséré, fit l'éloge du général Joubert, tué à Novi, et le proposa pour modèle aux défenseurs de la patrie. Il se prononça, dans le même temps, contre la licence de la presse, appuya le général Jourdan lorsque celui-ci voulut faire déclarer la patrie en danger, examina, en cette circonstance, s'il était nécessaire d'imprimer une force extraordinaire à la marche constitutionnelle ; et si, au lieu de conserver le caractère ministériel et secret, cette force ne devait pas recevoir un caractère national et public ? Il vota pour l'affirmative, et rappela l'époque de 1792, où cette déclaration des dangers de la patrie avait produit les plus grands avantages. Il nia cependant qu'en cette circonstance, l'assemblée législative eût voulu amener le renversement de la constitution royale qu'elle avait fait serment de défendre, et déclara que c'était là son intention et celle de ses collègues ; ce qui fut démenti par Poultier. Lamarque termina son discours par ces mots : « La liberté ou la » mort. » Le conseil répéta ce cri, mais ne déclara point la patrie en danger. Cette résistance paralysa toutes les manœuvres du parti jacobin, qui rentra dans une espèce d'inaction, et donna le temps à ses ennemis de préparer le 18 brumaire (9 novembre 1799). Lamarque ne fut point cependant formellement exclu du corps législatif à cette époque ; seulement il n'y entra point lors de sa recomposition ; et, en mars 1800, il fut nommé aux fonctions de préfet du département du Tarn, qu'il remplit jusqu'en 1804, époque à laquelle il fut nommé membre de la Légion - d'honneur et substitut du procureur-général au tribunal de cassation, qui était alors Merlin de Douay : ce qui fit dire aux mauvais plaisants qu'on avait mis à celui-ci *la marque sur le dos*. Il y sié-

gea jusqu'en février 1815, ne fut pas compris dans la nouvelle organisation de cette cour, et y fut rétabli par ordre de Buonaparte après le 20 mars. A l'époque du Champ-de-mai, il présida les colléges électoraux de la Dordogne, et harangua Napoléon en cette qualité. Compris dans la loi contre les régicides, Lamarque se réfugia, en 1816, à Genève où il obtint l'autorisation de résider, et passa de-là en Autriche. B. M.

LAMARQUE (Le comte MAXIMILIEN), né à Saint-Sever le 22 juillet 1770, s'enrôla, en 1792, comme simple soldat, et devint, au bout de quelques mois, capitaine des grenadiers de Latour-d'Auvergne, connus sous le nom de *colonne infernale*. Il fit la campagne de 1793 dans l'avant-garde de l'armée des Pyrénées occidentales, commandée par le général Moncey; et, le 3 février, il reçut deux blessures graves, en arrêtant, avec une seule compagnie, une colonne espagnole qui tournait la gauche de l'armée. Plus tard, lorsque les Français eurent franchi les Pyrénées, Lamarque, à la tête de deux cents grenadiers, marcha contre Fontarabie. Il s'empara des redoutes qui dominaient la ville; et, malgré un feu terrible d'artillerie, il se précipita dans les fossés, suivi de soixante-quinze grenadiers avec lesquels il abattit le pont-levis, et pénétra dans la place. Quatre-vingts bouches à feu et dix-huit cents prisonniers furent le résultat de cette journée, qui valut à Lamarque le grade d'adjudant-général. Employé depuis aux armées d'Angleterre et du Rhin, il fut nommé général de brigade en 1801, et se distingua en cette qualité à la bataille de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il commanda une division sous les ordres de Leclerc, fit la campagne d'Allemagne, en 1805, dans le corps d'Augereau, et fut désigné, dans le rapport de la bataille d'Austerlitz, pour rejoindre les troupes qui marchaient sur Naples, sous la conduite de Joseph Buonaparte. Ce voyage du nord au midi l'exposa plusieurs fois à de grands dangers, surtout en traversant les montagnes du Tyrol et les frontières du royaume de Naples, où il fut attaqué par 50 brigands commandés par le féroce Fra-Diavolo. L'armée française de Naples ouvrit la campagne par le siége de Gaëte, que défendait le prince de Hesse. Le général Lamarque eut souvent occasion de s'y faire remarquer. Chargé, en 1807, de réduire les insurgés calabrois, il battit auprès de Marathea 1200 Anglais qui étaient débarqués pour les soutenir, et s'empara de la ville où il fit 1800 prisonniers. Ces succès lui valurent le grade de général de division, auquel il fut promu le 6 décembre 1807. Le nouveau roi Joseph le nomma alors son chef d'état-major, titre qui lui fut conservé dans la suite par Murat. Celui-ci lui confia, en octobre 1808, le commandement de 1800 hommes d'élite, destinés à enlever aux Anglais l'île de Caprée. La première enceinte de l'île fut escaladée sous le feu des canons et de la mousqueterie de 1400 Anglais. Le général Lamarque y monta avec 500 hommes, et fit éloigner les bateaux, s'ôtant ainsi tout moyen de retraite. Il attaqua ensuite les Anglais dans leurs différents postes, et décida, par sa courageuse résolution, la prise entière de Caprée. Après cette conquête, il fut appelé dans la haute Italie, où il eut le commandement d'une division, sous les ordres de Murat. Il se distingua, dans cette nouvelle campagne, à Villa-Nova, sur les bords de la Piave, à Oberloitz, à Laybach, enfin à Wagram, où il eut quatre chevaux tués sous lui. Employé, en 1812, en Russie, et ensuite en Espagne, il rentra en France après l'évacuation de la péninsule, et fut créé chevalier de St.-Louis le 27 juillet 1814. Nommé par Buonaparte, après le 20 mars, commandant de la 1re. division militaire, et général en chef de l'armée de la Loire, il adressa d'Angers, le 29 mai, aux habitants de la Vendée, une proclamation qu'il terminait ainsi: « Quelle est aveugle et insensée votre fureur! Contre qui vous armez-vous? Quel est celui qui a reconstruit vos villages? quel est celui qui, pour réparer les pertes de votre population, vous exempta long-temps de toute conscription? n'est-ce pas Napoléon? Ministres d'un Dieu de paix, qui vous a rappelés d'un long exil, qui a réédifié vos temples et paré vos autels? n'est-ce pas Napoléon, Napoléon-le-Grand, qui, après une longue anarchie, rétablit en France l'édifice social, et fit triompher à-la-fois la cause des lois, de la liberté et de la religion? Habitants de la Vendée, ceux qui soufflent parmi vous le feu de la guerre civile vous cachent le

» but qu'ils veulent atteindre. Si jamais » ils pouvaient l'emporter sur l'intérêt » et la volonté de l'immense majorité de » la nation, alors ils rétabliraient les » dîmes, la féodalité, les impôts arbi- » traires, l'avilissement de tout ce qui » est plébéien, et le double despotisme » des nobles et des rois. Abandonnez » donc une cause qui n'est pas la vôtre; » retournez dans vos champs que cou- » vrent de riches moissons; dites à ceux » qui vous égarent *que leur présence* » *vous fut toujours funeste, et qu'il* » *est maudit de Dieu et des hommes* » *celui qui déchire le sein de sa pa-* » *trie.* » Le 4 juin, le général Lamarque prit la mesure suivante contre les parents des royalistes vendéens : « Dans les trois jours de la publication » du présent, les pères, mères, épouses, » enfants des individus qui font partie » des bandes de révoltés, seront tenus » de quitter la ville d'Angers, et tous » autres lieux du département où ils » peuvent faire leur résidence, à moins » qu'ils n'aient obtenu du commissaire de » police l'autorisation d'y rester. » Cependant il parut montrer, dans le cours de cette campagne, le desir d'épargner le sang, et, après avoir obtenu quelques succès à la Roche-Servière, il réussit à opérer une pacification dont les articles furent signés à Chollet le 26 juin 1815. Après le retour du Roi, il fut compris dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, et se retira d'abord à Saint-Sever, sous la surveillance du ministre de la police. Il se réfugia ensuite à Bruxelles, aux termes de la loi du 17 janvier 1816, et fut arrêté dans cette ville au mois d'août. Ayant été remis en liberté sous caution, il reçut, du roi des Pays-Bas, l'ordre de se rendre dans les provinces méridionales du royaume, d'où il passa en Autriche. Il a publié en 1815: *Défense de M. le lieutenant-général Maximilien Lamarque*, in-4°. — LAMARQUE (Le baron Jean-Baptiste-Isidore), né le 23 août 1762, a été nommé officier de la Légion-d'honneur le 16 juin 1809, et maréchal-de-camp d'infanterie le 24 mai 1812. Il commandait, en juin 1815, les gardes nationales du 9e. corps d'observation sur le Var. S. S.

LAMARTELIÈRE (J.-H.-F.) a publié : I. *Robert, chef de brigands*, drame en cinq actes et en prose, imité de l'allemand de Schiller, 1793, in-8°. Cette pièce a eu beaucoup de succès, et a fait, en partie, la réputation du comédien Baptiste, qui y jouait le principal rôle avec un véritable talent. II. *Le tribunal redoutable, ou la suite de Robert*, drame en cinq actes et en prose, 1793, in-8°. III. *Théâtre de Schiller*, traduit de l'allemand, 1799, 2 vol. in-8°.; 1806, 2 vol. in-8°. IV. *Les Trois Gilblas*, ou *Cinq ans de folie*, histoire pour les uns, et roman pour les autres, 1802, 4 vol. in-12. V. *Fiorella*, ou *l'Influence du Cotillon*, faisant suite aux *Trois Gilblas*, 1802, 4 vol. in-12. VI. *Gustave en Dalécarlie*, ou *les Mineurs suédois*, anecdote historique en cinq actes et en prose, 1803, in-8°. VII. *Alfred et Liska*, ou *le Hussard parvenu*, roman historique du XVIIe. siècle, 1804, 4 vol. in-12. VIII. *Le cultivateur de la Louisiane*, 1808, 4 vol. in-12. IX. *La Partie de campagne*, comédie, 1810, in-8°. X. *Pierre et Paul*, ou *une Journée de Pierre-le-Grand*, comédie, 1815, in-8°. XI. *Conspiration de Buonaparte contre Louis XVIII*, 1815, in-8°.; cinquième édition, 1816. La chambre des représentants n'avait point encore terminé ses séances, lorsque ce dernier écrit fut livré à l'impression. A cette époque (30 juin), l'auteur l'invitait, avec une franchise fort courageuse, à se rendre, *toute affaire cessante*, au-devant du Roi, pour lui présenter l'hommage et les vœux des Français. OT.

LAMARTILLIERE (Le comte DE), général d'artillerie, né en 1732, entra au service en 1757, comme sous-lieutenant d'artillerie, et fit la guerre de 7 ans. Employé depuis à la Guadeloupe, il y servit d'une manière distinguée. Ses écrits sur l'artillerie et surtout la fonderie, ont obtenu une réputation méritée, et long-temps avant la révolution, le général Lamartillière était compté parmi les plus savants officiers de l'artillerie française. Colonel en 1789, il fit toutes les campagnes de la révolution, et contribua au succès des plus importantes opérations. Chargé du commandement de l'artillerie à l'armée des Pyrénées orientales, il conserva Perpignan, dirigea la défense du fort de Bellegarde, fit les siéges de la citadelle de Rose et du fort de la Trinité, et fut blessé du même coup qui enleva Dugommier à l'attaque

de Porestorte et du village de Lupia. Il fut élevé au grade de général de division en 1795, et signala ses talents militaires à l'armée de Rhin et Moselle et à celles d'Allemagne. Envoyé à Gênes, il établit le meilleur ordre dans l'immense artillerie de cette place, où tout était à créer, et malgré son grand âge, il suffit à tous les détails de son commandement avec une étonnante activité. Il fut proclamé sénateur le 4 janvier 1802, grand-officier de la Légion-d'honneur en 1804, et pourvu en 1805 de la sénatorerie d'Agen. Après la restauration, le général Lamartillière fut créé pair de France le 4 juin 1814, et au mois de septembre 1816, il fut nommé membre des conseils de perfectionnement et d'inspection de l'école polytechnique. En 1817, il fit hommage à la chambre des pairs d'une nouvelle édition de ses *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu*. On a encore de lui: *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir dans l'artillerie*, 1812, 2 vol. in-8°. B. M.

LAMB, membre de la chambre des communes d'Angleterre, vota en mars 1817, pour la suspension de l'*habeas corpus*, en motivant son vote sur les dispositions connues de la populace, qui, même sans qu'il existât un plan de conspiration, se laisserait facilement entraîner à des désordres. « Les menaces qu'on » adresse aux jurés, dit-il, paralysent la » force des tribunaux et des lois ordi- » naires. Cette inquiétude générale va » cesser dès que le bill sera adopté; les » craintes salutaires qu'il inspirera aux » agitateurs, feront qu'on n'entendra » plus parler de séditions ni de complots. » Je suis jeune, mais j'ai été témoin d'as- » sez de révolutions, d'assez de calamités; » je desire en voir la fin. » M. Lamb appuya encore cette mesure dans le mois de juillet suivant. Il dit entre autres choses, que le malheureux penchant vers une révolution n'avait été que trop secondé par les feuilles publiques. Combien n'a-t-on pas vu paraître dans les journaux, surtout dans les feuilles populaires du dimanche, d'articles tendant à exagérer tous les prétextes de plaintes, à rabaisser tous les bienfaits de la législation actuelle? Tout en appréciant la liberté de la presse, il ne saurait méconnaître le mal qu'elle a produit de nos jours. — Un M. Lamb est envoyé britannique près la cour de Bavière. Z.

LAMBERT (le comte Marie-Charles de), né à Paris, le 15 juillet 1773, fils aîné du marquis de Lambert, maréchal-de-camp, était enseigne au régiment des gardes-françaises au moment où la révolution éclata. Il fit la campagne de 1792, comme aide-de-camp de son père, qui était chargé des affaires des princes à l'armée prussienne, et passa en 1793 au service de Russie avec le grade de major: se trouva à l'assaut de Prague, faubourg de Varsovie, où il s'empara d'une redoute à la tête du détachement qu'il commandait, ce qui lui valut la croix de St.-George de 4e. classe. Il fit la campagne de Perse à la tête d'un régiment de cosaques, concourut à la prise de Derbent en 1797, fut nommé colonel, et passa en Suisse, où il reçut une blessure grave à la bataille de Zurich en 1799. Créé général-major chef d'un régiment de cuirassiers de son nom, de celui d'Alexandre-hussards, en 1803, il défendit le 27 décembre 1806, sous les ordres du comte d'Osterman, le passage du Bug, et trois jours après, il commanda une division à Pultusk, fut blessé dans ces différentes affaires, et reçut la croix de St. George de 3e. classe. Il sauva à Friedland, par une manœuvre habile, une division d'artillerie qui était compromise, et reçut à cette occasion l'ordre de Sainte-Anne de 1re. classe, fut décoré ensuite de ceux de St.-Wladimir et de l'Aigle-rouge. Devenu lieutenant-général, il commandait l'avant-garde de l'armée de Wolhynie, aux ordres du général Tchitchagof, lorsqu'elle s'avança vers Minsk en 1812: il rencontra le corps polonais du général Kossetzki, qu'il battit, et arriva le 20 novembre à cinq lieues de Borissow. Le lendemain, il attaqua Dombrowski, le força dans ses retranchements défendus avec beaucoup d'opiniâtreté: six pièces de canon, deux aigles et beaucoup de prisonniers, tombèrent au pouvoir des Russes, qui passèrent la Bérésina. Le général de Lambert ayant été blessé grièvement à la fin de l'action, laissa le 22 son commandement au général comte de Pahlen. Ainsi, il ne se trouvait plus à la tête de son corps lorsque les Français forcèrent le passage du fleuve. Dans la campagne de 1814, il suivit l'empereur Alexandre dont il était aide-de-camp-général. Le 30 mars, il reçut l'ordre d'attaquer, avec le corps des grenadiers russes qu'il commandait, les vil-

lages de Belleville et de Ménilmontant, qui furent enlevés de vive force. Il reçut dans cette occasion le cordon de St.-Alexandre - Newski de 1re. classe, fut nommé, le 21 septembre 1815, commandeur de St.-Louis, puis décoré de l'ordre militaire de Bavière de 2e. classe et de celui de Léopold, à la suite de cette dernière campagne. M. de Lambert retourna en Russie en 1816, et y reçut le commandement d'une division en Ukraine. — LAMBERT (le comte Henri de), frère cadet du précédent, naquit à Paris, le 1er. février 1778. Il s'embarqua, comme volontaire, et en qualité de mousse, en 1791, sur la frégate la *Recherche*, commandée par d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de la Pérouse. Dans le cours de leur navigation, ils doublèrent en 1793 l'extrémité orientale de l'île St.-Aignan, formée par le cap auquel on donna le nom d'Henri. De retour en Europe en 1795, M. de Lambert entra, avec le grade de major, au service de Russie, fit la campagne de Perse, et se trouva avec son frère à la prise de Derbent. Cette guerre terminée, il passa au département des affaires étrangères, et fut envoyé en 1804, comme secrétaire de l'ambassade russe, en Espagne. De retour à Pétersbourg, il remplit les mêmes fonctions dans l'ambassade destinée pour la Chine. Il est aujourd'hui conseiller-d'état de l'empereur Alexandre, son chambellan, et chevalier de Sainte-Anne de 1re. classe. Il a été nommé, en 1817, chef de la caisse d'amortissement nouvellement établie à Pétersbourg. F.

LAMBERT (AYLMER-BOURKE), membre de la société royale de Londres, de celle des antiquaires, et vice-président de la société linnéenne, a publié en anglais : I. *A description of the genus Cinchona*, in-4°, 1797. C'est la description des espèces connues de quinquina. II. *A description of the genus Pinus*, in-fol., Londres, 1803. Dans cet ouvrage magnifique, on trouve la description et la figure de toutes les espèces connues de pin et de sapin. L'auteur a fait connaître aussi une variété remarquable de chien d'Irlande. Le nom de *Lambertia* a été donné à un genre de très beaux arbustes de la Nouvelle-Hollande. B. T. R.

LAMBERTI (Le comte JACQUES), chevalier de la Couronne de Fer, membre du collége des *Dotti*, était directeur d'une maison de jeu à Milan avant l'invasion des Français. Il se montra partisan du nouvel ordre de choses, et fut membre du grand conseil de la république cisalpine, où il fit décréter, en mars 1797, l'abolition de la noblesse et de tous les symboles monarchiques. En avril 1798, il réfuta avec force la motion de Compagnoni, en faveur de la polygamie, et la fit rejeter. Il fut nommé, au mois de mai suivant, membre du directoire cisalpin, par le général Brune, en remplacement de Paradisi, démissionnaire, et fut conservé par l'ambassadeur Trouvé, lors du renouvellement des autorités et de la constitution. A l'époque de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), Lamberti quitta les rênes du gouvernement cisalpin : mais il obtint depuis de Buonaparte les titres de comte et de sénateur. Lors de l'assemblée extraordinaire du sénat, le 18 et 20 avril 1814, où il fut question de demander Eugène Beauharnais pour roi aux puissances alliées, il fut un de ceux qui se montrèrent les plus zélés pour sa cause, et courut même quelques risques en voulant haranguer le peuple révolté, pour le ramener à des sentiments plus convenables à Eugène. — Un autre LAMBERTI fut condamné à mort en 1816, par le *tribunal del governo*, comme auteur d'un ouvrage qui renfermait des jugements sacriléges contre le Saint-Siége; mais S. S. commua la peine en un emprisonnement à vie dans le château de St.-Léon. S. S.

LAMBERTYE (Le marquis PIERRE-MICHEL DE), entra au service le 24 mars 1770, et se trouvait maréchal-de-camp avant la révolution; il fut député de la noblesse du Poitou aux états-généraux en 1789, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et passa dans l'étranger après la session. Le marquis de Lambertye fut licencié à l'époque de la dissolution des corps royaux, nommé commandeur de St.-Louis, par ordonnance du Roi du 3 mai 1816, et il habite la ville de Moulins avec une pension de retraite. S. S.

LAMBESC (CHARLES - EUGÈNE DE LORRAINE, prince DE), grand écuyer de France avant 1789, et colonel propriétaire du régiment de Royal-Allemand, est fils du comte de Brionne, il se montra fort dévoué à la reine Marie-Antoinette dont il était parent, et fut employé en juillet 1789, dans l'armée que la cour forma alors près de Paris. Le 12, il se porta à

la place Louis XV, franchit le Pont-Tournant, et entra dans le jardin des Tuileries avec un détachement de son régiment, pour balayer la foule qui s'y était rassemblée; mais n'ayant pas été soutenu, il se retira à l'approche des Gardes-Françaises qui s'étaient réunies à la foule qui jetait des pierres, injuriait, barrait les chevaux avec des chaises. Le comité des recherches le dénonça aussitôt comme un des agents de la conspiration royale, et l'accusa d'avoir tué un vieillard et blessé un jeune homme: ces accusations furent ensuite déclarées fausses par le Châtelet. Il s'était déjà retiré alors en Allemagne, où son régiment le suivit au commencement de 1792; il servit à l'armée des frères de Louis XVI, en Champagne; puis entra, en 1793, au service de l'empereur. Le prince de Lambese fut fait général-major à la même époque, et en 1796 feld-maréchal-lieutenant. Constamment employé dans l'armée autrichienne pendant la guerre de la révolution française, il en fait encore aujourd'hui partie, ainsi que son frère, le prince de Vaudémont. Il a épousé, en 1812, la comtesse douairière de Colloredo. Le prince de Lambesc est porté sur la liste des pairs de France sous le nom de duc d'Elbeuf. B. M.

LAMBRECHTS (le comte Pierre-Ignace), ancien sénateur, ministre de la justice, né en Belgique, le 31 juillet 1746, était docteur en droit à Louvain, et sur le point d'être nommé membre du grand-conseil de Malines, lorsque les armées impériales abandonnèrent les Pays-Bas en 1794. Il se tourna alors du côté des Français, et réussit à se faire nommer, après le 18 fructidor (4 septembre 1797), au ministère de la justice, à la place de Merlin de Douai, et le garda jusqu'à l'entrée de Sieyes au directoire. Il eut alors (juillet 1799) Cambacérès pour successeur, et devint président du département de la Dyle. Il avait été mis sur les rangs, en 1798, pour remplacer Rewbell au directoire. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé au sénat, et nommé, en 1804, commandant de la Légion-d'honneur. Il prit part à tous les actes du sénat, jusqu'à la restauration en 1814, et fut à cette époque un des premiers sénateurs qui exprimèrent leur vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon. M. Lambrechts passe pour un habile jurisconsulte. Il a obtenu en 1814 des lettres de naturalisation. On a de lui: *Principes politiques*, 1815, in-8°. S. S.

LAMBTON, membre de la chambre des communes d'Angleterre, du parti de l'opposition, s'éleva avec beaucoup de force, en février 1815, contre la réunion de Gênes aux états du roi de Sardaigne: « Un général anglais arrache les Génois » au joug de Buonaparte, dit-il; il les » invite à s'armer pour l'indépendance » de l'Italie; il les engage à rétablir leur » ancienne constitution. Tout annonce » que les guerriers de l'Angleterre » n'ont paru à Gênes que pour y faire » triompher la liberté; et ce sont les Anglais eux-mêmes qui livrent Gênes au » roi de Sardaigne.... » Ce discours produisit une sensation extraordinaire, et les ministres même en firent compliment à M. Lambton. Cet orateur parla, en mai 1817, contre l'ambassade de Lisbonne donnée à M. George Canning, par suite de son traité avec le ministère, quoique cette ambassade fût jugée inutile. Z.

LAMETH (Le comte Charles-Malo-François de), né le 25 juin 1750, d'une ancienne famille de Picardie, servit d'abord en Amérique, où il montra beaucoup d'intelligence et de courage, et fut fait, à son retour, colonel en second des dragons d'Orléans, puis colonel commandant du régiment des cuirassiers du roi, et gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte d'Artois. Sa mère, sœur du maréchal de Broglie, avait obtenu, pour lui et pour ses frères, la protection de la reine, qui les fit élever avec des soins particuliers. Comblés des bienfaits de la cour, les frères Lameth semblaient être appelés plus que personne à défendre les droits de la monarchie et surtout de la famille régnante. La reine, qui protégeait M. Charles de Lameth encore plus particulièrement que ses frères, lui fit épouser M[lle]. Picot, fille d'un riche négociant de Baïonne et propriétaire d'établissements considérables dans les colonies. Nommé, en 1789, député de l'Artois aux états-généraux, il s'y montra ardent ennemi de l'autorité royale, et ne fit pas cependant partie de la minorité de la noblesse, qui, après la fameuse séance royale du 23 juin, s'empressa de se réunir au tiers-état; mais il avait protesté auparavant contre la délibération de la majorité et la déclaration qu'elle avait faite que le vote par ordre était

un des principes constitutifs de la monarchie. Le comte Charles de Lameth semblait alors avoir beaucoup d'impatience dans le caractère, et être sans cesse tourmenté de l'ambition de faire effet; mais on est obligé de dire que le véritable talent de l'orateur n'était pas le sien; il paraissait très rarement à la tribune, parlait souvent de sa place, et ne traitait jamais de question à fond; il se bornait à jeter au milieu de la discussion quelques phrases, arrangées suivant le goût du temps, et assaisonnées de sarcasmes qui provoquaient les applaudissements des tribunes, mais produisaient peu d'impression sur les personnes réfléchies, et excitaient plus souvent le rire que la conviction. M. Charles de Lameth appartenait dans les premiers temps de l'assemblée constituante, au parti qu'on appelait le Palais-Royal ou le camp des Tartares, qui, quoique peu nombreux, venait cependant à bout de dominer la majorité, et de forcer ses délibérations. On lui attribue, ainsi qu'à ses amis, qu'on regarde comme les fondateurs du club des jacobins à Paris, et qu'ils dirigeaient effectivement à cette époque, l'idée de semblables établissements dans les provinces, et leur affiliation avec la *société-mère* dans la capitale; invention qui mit tout le royaume à la disposition de quelques individus, et constitua au nom de la liberté un despotisme nouveau, le plus extraordinaire peut-être dont on ait conservé la mémoire. M. Charles de Lameth fut un jour publiquement accusé d'avoir, en qualité de membre du comité de surveillance, fait une perquisition *nocturne* dans un couvent de religieuses Annonciades, pour y chercher M. de Barentin, l'un des ministres proscrits, qu'on disait s'y être réfugié; il ne désavoua pas le fait; et M. le marquis de Bonnay publia, à cette occasion, un petit poëme plein d'esprit et de malice, intitulé *Le siége des Annonciades*, qui égaya beaucoup aux dépens de M. de Lameth. Celui-ci prit assez bien la plaisanterie, et parut s'en amuser lui-même; mais il eut une aventure plus sérieuse avec M. le duc de Castries, qui lui donna un coup d'épée. Cette blessure, quoique peu dangereuse, irrita ses partisans au point qu'à l'imitation de ce qu'on voit souvent en Angleterre, des rassemblements se portèrent à l'hôtel de Castries, brisèrent les meubles et les jetèrent par les fenêtres. Cet événement fut dénoncé à l'assemblée, y excita du tumulte, et n'eut pas d'autre suite. Un des votes les plus remarquables de M. Charles de Lameth, fut son opposition à ce qu'on accordât le *veto* au Roi, ainsi qu'au projet qui attachait l'éligibilité des députés au paiement d'une certaine quotité de contributions, comme *consacrant l'aristocratie des richesses*. En avril 1790, il proposa d'ôter au Roi le droit de faire grâce; et s'éleva ensuite contre la motion de déclarer la religion catholique, religion de l'état. Dans la discussion sur le livre rouge, il garda le silence, parce qu'il s'y trouva porté pour des sommes considérables, que son éducation et celle de ses frères avaient coûtées au Roi, et fit reporter au trésor royal les sommes qui en avaient été tirées pour sa famille. Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, il voulut que l'exercice de cette prérogative appartînt exclusivement à la nation; appuya aussi la suppression des titres honorifiques, et contribua à plusieurs décrets concernant l'ordre militaire. Ce fut à-peu-près vers ce même temps que M. de Lameth fit ainsi, en pleine assemblée, sa profession de foi politique : « Je suis ennemi de » toute aristocratie. J'entends par aristo» cratie le desir de dominer, desir con» traire à l'égalité politique, qui se » trouve dans les états despotiques, où » les hommes sont égaux, parce qu'ils ne » sont rien, et qui est la base de notre » constitution, dans laquelle les hom» mes sont égaux, parce qu'ils sont » tout...... Je faisais autrefois partie d'un » ordre qui avait quelques avantages » aristocratiques, j'y ai renoncé par » haine pour l'aristocratie. » Le 28 juillet, il s'opposa à la motion faite par Mirabeau, de déclarer traître le prince de Condé, s'il ne désavouait pas le Manifeste qui lui était attribué. Il profita d'une adresse envoyée de Londres au nom des amis de la constitution, dénonçant les armements de l'Angleterre, pour faire une sortie contre les despotes, et inviter les peuples à s'entendre sur les moyens de se tirer de l'esclavage. Le 18 décembre, il soutint contre Mirabeau, qu'on ne devait plus traiter que comme simples citoyens tous les membres de la famille royale, excepté le Roi et le dauphin, qui seuls étaient privilégiés. En janvier 1791, il demanda avec beaucoup de

force, que tous les ecclésiastiques prêtassent serment à la nouvelle constitution du clergé, ou que leurs places fussent déclarées vacantes. De toutes les délibérations auxquelles il prit part, celle du 6 avril, où il accusa le ministère, fut sans contredit la plus remarquable. Lors de la fuite du Roi, en juin 1791, il engagea fortement l'assemblée à prendre des mesures de salut public; demanda que le canon d'alarme fût tiré, et provoqua la prestation, par tous les militaires de l'assemblée, du serment de fidélité à la nation. Il réclama aussi l'arrestation du marquis de Bouillé, et la suspension des officiers suspects. Le 3 juillet suivant, il parvint à la présidence, et il l'occupait encore lors du rassemblement du Champ-de-Mars. (*Voy*. Lafayette.) Il contribua beaucoup aux diverses mesures qui firent disperser les insurgés. C'est à cette époque qu'on vit MM. de Lameth changer entièrement de système, et rentrer dans les intérêts de la monarchie, en se réunissant au parti constitutionnel ou feuillant. Le comte Charles passa, en 1792, à l'armée de Lafayette, et après la journée du 10 août, il s'enfuit au Hâvre, où il fut arrêté, mais aussitôt remis en liberté. Il demanda sans succès d'être admis à la barre, pour prêter serment à la liberté et à l'égalité. Il se retira alors à Hambourg, où il vécut longtemps ignoré, et ensuite à Basle en Suisse. Il partagea le sort de son frère Alexandre, et rentra en France avec lui, en 1800. Il devint, en 1807, aide-de-camp de Murat, et se distingua en cette qualité, le 10 juin, au combat de Heilsberg, où il fut blessé. Il fit aussi la campagne de 1809, contre l'Autriche; obtint le commandement de l'une des brigades de l'armée de réserve, organisée par le maréchal Kellermann; et fut autorisé, en 1810, à porter la décoration de commandant de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg. Employé en Espagne, il commanda, en 1812, la place de Santona, et fournit, en mai 1813, un équipage de siége qui amena la réduction de la ville de Castro. Étant rentré en France en 1814, il fut nommé lieutenant-général, par ordonnance du 22 juin. S. S.

LAMETH (Le comte Alexandre de), frère du précédent, chevalier de Malte, est né le 16 octobre 1757. Il fit la guerre d'Amérique comme aide-de-camp de Rochambeau, et y montra de la bravoure et de l'intelligence. A son retour, il devint colonel en second au régiment de la couronne, et fut nommé, en 1789, député de la noblesse de Péronne aux états-généraux. Il embrassa le parti de la révolution avec plus de suite et moins de chaleur apparente que son frère. Le 8 août, il proposa d'offrir pour hypothèque les biens du clergé aux créanciers de l'état. Le 29, il parla sur l'organisation des deux pouvoirs, et s'appliqua surtout à subordonner le pouvoir exécutif aux délibérations de l'assemblée: il accorda néanmoins le *veto* suspensif au Roi, avec le droit d'en appeler au peuple. Le 13 octobre, il fut nommé secrétaire. Le 3 novembre, il demanda que les vacances du parlement de Paris fussent prolongées, et l'assemblée décréta sa motion, qui fut la mesure préliminaire de la suppression de tous les parlements. En février 1790, il présenta un rapport sur l'organisation de l'armée, et parla souvent sur des objets militaires. Ce fut lui qui commença la petite révolution qui eut lieu dans la séance du soir du 13 juin 1790, en demandant que les trophées élevés sur la place des Victoires en l'honneur de Louis XIV, fussent détruits, par égard pour les habitants de la Franche-Comté et de l'Alsace, pour lesquels ces trophées ne pouvaient être que des monuments d'humiliation. Le 15 mai, il fut le premier à mettre en question si on laisserait au Roi le droit de paix et de guerre, et se trouva, dans cette circonstance, en opposition avec Mirabeau. Des rassemblements prirent part à cette lutte; Mirabeau, qui faillit être leur victime, répondit avec beaucoup d'aigreur à son antagoniste, et triompha. Le 2 août, M. de Lameth réclama vivement contre un projet tendant à contenir les journalistes; et lors de l'admission à la barre d'une députation de Liégeois, accueillie avec la plus grande défaveur par le côté droit, il s'emporta en menaces contre la noblesse: « Qu'elle frémisse, dit-il, *de » peur que la patience de la nation ne » s'altère !* » Le 20 novembre suivant, étant parvenu à la présidence, il rappela à l'ordre Cazalès pour son opinion en faveur du jeune Desilles, tué dans l'insurrection de Nanci. En février 1791, il devint membre du département de Paris; dans le courant de mai et juillet, il présenta plusieurs rapports au nom du

comité militaire, et fit décréter différentes mesures relatives aux frontières, aux milices et aux armées. Ce fut à l'époque de l'insurrection du Champ-de-Mars que, comme son frère Charles, le comte Alexandre de Lameth changea de système, quitta les Jacobins, et concourut, avec les députés constitutionnels, à la formation de la société des Feuillants; mais très habile pour détruire, il manqua de moyens pour réparer. Le 24 août, il s'écria, au milieu d'une discussion sur l'organisation de la garde du Roi, « que » l'on ne cherchait qu'à avilir tout ce » qui approchait de ce prince. » Le 23, il s'éleva contre ceux qui favorisaient les insurrections des soldats, et dénonça Robespierre et les Jacobins comme auteurs de ces désordres; mais ces discours ne servirent qu'à user sa popularité, et il acheva de la détruire, le 5 septembre, par une sortie contre les décrets qui bouleversaient les colonies. Après la session, il continua de suivre ses plans pour la restauration de l'autorité royale; et eut, ainsi que Barnave et Duport, plusieurs conférences avec Louis XVI, qui suivit quelquefois leurs plans. M. de Lameth se trouva, dans cette nouvelle situation, d'accord avec M. de Lafayette, avec lequel il avait été souvent en rivalité; mais tous leurs efforts furent sans fruits: la plupart des ex-constituants inspiraient peu de confiance au Roi. En 1792, M. de Lameth s'était rendu comme maréchal-de-camp, dans l'état-major de l'armée de Lafayette, et il fut décrété d'accusation, le 15 août 1792, par la législature, avec Barnave, sur des pièces trouvées dans le château des Tuileries, et qui prouvaient qu'ils avaient fourni à la cour des projets, dans le dessein de l'aider à soutenir la constitution de 1791 contre le parti populaire. Trois gendarmes nationaux furent aussitôt dépêchés à Mézières pour l'arrêter; mais il avait déjà pris la fuite avec Lafayette, et étant tombé, ainsi que lui, entre les mains des Autrichiens, il partagea sa captivité jusqu'en décembre 1795, époque à laquelle sa mère, secondée par le maréchal de Broglie, dont elle était la sœur, obtint sa délivrance. S'étant rendu en Angleterre au commencement de 1796, il reçut, du gouvernement, l'ordre de quitter le royaume, et il se retira à Hambourg avec son frère. Ils tentèrent, en 1797, de se faire rayer de la liste des émigrés, et rentrèrent même en France au mois de juin; mais la journée du 18 fructidor (4 septembre même année) les força d'en sortir. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), ils rentrèrent de nouveau, et furent, en 1800, rayés de la liste des émigrés. En avril 1802, M. Alexandre de Lameth fut nommé préfet des Basses-Alpes, et, en février 1805, préfet de Rhin et Moselle, avec le titre de chevalier de la Légion-d'honneur. Devenu ensuite officier de la même légion, il fut appelé successivement à la préfecture de la Roër en 1806, et à celle du Pô en 1809. Il administra cette dernière jusqu'à la remise de Turin au roi de Sardaigne en 1814. Il fut alors nommé, par le Roi, préfet de la Somme, chevalier de St.-Louis et lieutenant-général; et, après le 20 mars, il fut continué dans ses fonctions, et devint ensuite membre de la chambre des pairs. Mais il paraît qu'il ne fut pas long-temps flatté de cette faveur; car on l'entendit, le 22 juin, après la bataille de Waterloo, chercher à éluder de reconnaître Napoléon II, et se plaindre, le 23, de ce qu'en opposition au règlement qui prescrivait de ne pas nommer les pairs dans les procès-verbaux, le secrétaire avait énoncé le nom de Lucien: « Pourquoi cela? demanda M. de Lameth, ce prince » n'est pair que dans la chambre des » pairs; cette distinction est contraire » à l'égalité. » Le 26, il appuya l'opinion de M. Boissy-d'Anglas, relativement à la suppression du projet de police et de sûreté générale: « Il n'est, dit- » il, aucune responsabilité en corps. » Il nous faut des hommes pour répon- » dre. Je conçois les motifs qui ont en- » gagé la commission à adopter la réso- » lution textuelle de la chambre des re- » présentants; je sais qu'on doit cher- » cher, par une similitude de résolu- » tions, à entretenir l'harmonie entre » les deux chambres: mais il est une au- » tre considération qui doit surtout nous » émouvoir, nous qui, depuis vingt- » cinq ans, avons vu tant de révolutions. » Cette révolution-ci passera comme les » autres; mais les principes ne passent » jamais. Craignons qu'en votant cette » loi dans toute sa rigueur, nous n'ayons » voté contre nous-mêmes, et que tel » gouvernement qui pourrait survenir ne » s'en fît des armes contre les législa-

» teurs. » M. Alexandre de Lameth est resté sans fonctions depuis la rentrée du Roi. Quoiqu'il parût moins brillant que plusieurs de ses collègues aux états-généraux, il doit être considéré comme l'une des plus fortes têtes de cette assemblée, où il y avait un si grand nombre d'hommes de talent. Comme préfet, il s'était concilié l'estime et la confiance publiques; et ce qui est plus remarquable chez des peuples conquis, il paraît qu'il a laissé des regrets en Piémont. Ayant su, en 1817, que quelques électeurs voulaient lui donner leurs voix, il a fait publier, dans un journal, que ce seraient des suffrages sans objet, attendu qu'il ne paie pas les contributions exigées pour être membre de la chambre. M. de Lameth avait été nommé baron sous le gouvernement impérial : il a repris le titre de comte après le retour du Roi. On lui attribue une part dans le *Logographe*, et dans le *Précis des événements militaires*, par le général Mathieu Dumas. U.

LAMETH (le comte Théodore-Alexandre-Charles de), frère des précédents, né le 29 octobre 1760, embrassa fort jeune la carrière des armes, et servit avec distinction en Amérique, d'où il revint avec le grade de colonel en second. A son retour, il avait obtenu le régiment de Royal-Etranger, avec une pension. Il se lia avec MM. de Lafayette et de Biron, adopta leurs idées, et fut nommé, en 1790, président du département du Jura, député à l'assemblée législative en 1791, et maréchal-de-camp de cavalerie un mois après. Lorsqu'il arriva à l'assemblée législative, ses frères et le parti qu'il avait embrassé avec eux, avaient changé de système, et auraient voulu rendre au Roi au moins une partie de son pouvoir. Ainsi, c'est à tort que quelques biographes ont avancé que M. Théodore Lameth avait siégé dans le côté gauche, c'est-à-dire parmi les révolutionnaires de cette assemblée : il siégeait, au contraire, dans le côté droit, c'est-à-dire parmi les constitutionnels ou feuillants, qui se trouvaient précisément dans la même situation que les aristocrates de l'assemblée précédente. Il parut plusieurs fois à la tribune, et y fit divers rapports sur l'organisation de l'armée. Il resta caché pendant le règne de la terreur, et fut accusé, par les patriotes du Jura, le 16 décembre 1797, d'avoir organisé une nouvelle Vendée dans ce département. Cette affaire n'eut pas de suite, et M. Théodore Lameth se tint prudemment à l'écart depuis cette époque jusqu'en 1814. Il fut alors nommé chevalier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du Roi, du 12 octobre, et ensuite chevalier de St.-Louis. Après le 20 mars, il fut appelé, par le département de la Somme, à la chambre des représentants; mais il ne parut pas vouloir s'y faire remarquer; et la rentrée du Roi, en mettant un terme à ses nouvelles fonctions législatives, l'éloigna en outre de tout service militaire. — LAMETH (Le marquis Augustin-Louis-Charles), frère aîné des précédents, né le 20 juin 1755, ne prit aucune part aux événements de la révolution. Il fut appelé au corps législatif, en 1805, par le collége électoral de la Somme, et y siégea jusqu'en 1810. S. S. et U.

LAMOIGNON (Christian, vicomte de), fils du garde-des-sceaux de ce nom, émigra dès le commencement de la révolution, et fut blessé à Quiberon. Rentré en France, et marié à sa nièce, sœur de M. Molé, il fut nommé, le 26 mars 1812, membre du conseil-général du département de la Seine, et, le 12 janvier 1813, son nom fut mis au bas de l'adresse que ce conseil présenta à Buonaparte, à l'occasion de la défection des Prussiens, quoiqu'il ne se fût pas trouvé à l'assemblée où cette adresse avait été arrêtée. Le 1er. avril 1814, il fut un des signataires de l'adresse du même conseil contre Buonaparte. (*V.* Bellart.) Créé par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur, le 27 juillet suivant, il fut appelé à la chambre des pairs le 17 août, et fut, dans cette assemblée, membre de la commission spéciale chargée, au mois d'avril 1816, de l'examen du projet de loi relatif à l'abolition de la loi du divorce. Le 26, il présenta un rapport qu'il terminait en votant l'adoption de la loi proposée, sauf quelques légers changements qui ne devaient avoir pour but que de rendre sa rédaction plus claire. A.

LAMONTAGNE (Pierre de) est auteur des ouvrages suivants : I. *La Lévite conquise*, poëme en deux chants, 1782, in-8°. II. *La Théâtromanie*, comédie en deux actes et en vers, 1783, in-8°. III. *L'Enthousiasme*, comédie en deux actes et en vers, 1784, in-8°. IV. *La Visite d'été*, ou *Portraits modernes*, par l'auteur de *G. Bateman et Maria*,

traduit de l'anglais, 1788, 3 vol. in-12. V. *Mémoires relatifs à l'état de l'Inde par M. Hastings*, traduits du persan et de l'anglais par MM. Langlès et de Lamontagne, 1788, in-8°. VI. *Influence des passions sur les maladies du corps humain*, par Falconer, traduit de l'anglais, 1788, in-8°. VII. *Poésies diverses*, 1789, in-8°. VIII. *Cornelia Sedley*, ou *Mémoires d'une jeune veuve*, traduit de l'anglais, 1789, 4 vol. in-12. IX. *Arabelle et Altamont*, tragédie, 1792, in-8°. X. *Traduction de quelques écrits de Xénophon* (à la suite de la *Vie de Xénophon*, par M. de Fortia.) XI. *Ethelinde*, ou *la Récluse du lac*, par Ch. Smith, traduit de l'anglais, 1796, in-8°. XII. *Discours prononcé dans la cérémonie de la translation des cendres de Michel Montaigne*, 1801, XIII. *La Bataille de Marengo*, ode, 1808, in-8°. XIV. *Les saints Stigmates*, 1810, in-8°. XV. *Les oreilles d'âne*, contes, 1814, in-8°. XVI. *La Mort*, ode philosophique, 1816, in-8°. — LAMONTAGNE (J.-L.), frère de Pierre, a publié : I. *L'Orphelin polonais*, tragédie en cinq actes et en vers, 1801, in-8°.; réimprimée en 1812, in-8°. II. *Le culte rétabli*, ode à Napoléon Buonaparte, 1802, in-8°. III. *L'Europe vengée*, ode à l'empereur et roi, 1808, in-8°. IV. *Le Cri des Français*, dythirambe, 1814, in-8°. V. *Ode sur la campagne faite par la légion de Mirabeau en 1793*, 1814, in-8°. VI *Anniversaire du 21 janvier*, 1816, in-8°. OT.

LAMORENDIÈRE DE ROCBERT (Le baron ETIENNE-FRANÇOIS), né le 13 décembre 1769, servit en Espagne en qualité de colonel, et se distingua, le 22 avril 1811, au combat de Villadel-Orio. Elevé au grade de maréchal-de-camp, le 25 novembre 1813, il fut créé chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 22 août 1814. Il était employé, en juin 1815, au commandement des gardes nationales actives de la 6e. division militaire. S. S.

LAMOTHE (Le baron ETIENNE-AUGUSTE GOURLET DE), lieutenant-général, né le 5 avril 1772, fut nommé aide-de-camp du maréchal Oudinot après la bataille du Mincio, et donna des preuves d'une valeur brillante à la bataille de Friedland, comme colonel du 4e. régiment de dragons. Il y fut blessé, et on le cita honorablement dans le bulletin. Nommé général de brigade, il fit la guerre en Espagne sous Masséna. S'étant trouvé compromis, en 1812, dans l'affaire de Mallet (*Voy.* LAFOND), il tomba dans une disgrâce complète auprès de Buonaparte, qui le remit cependant en activité peu de temps avant sa chute. M. de Lamothe fit la campagne de Champagne en 1814, et il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 20 août 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 23. Il se trouvait à Bordeaux au moment du retour de Buonaparte en mars 1815, et S. A. R. MADAME lui donna le commandement de Baïonne. Pendant le court exercice de ces fonctions délicates, il fit preuve d'une grande énergie, et maintint dans l'obéissance la garnison prête à se révolter. Les habitants lui témoignèrent à cet égard la plus vive reconnaissance. M. de Lamothe fut envoyé de Paris auprès du Roi dans les premiers jours du mois de juillet 1815, par une partie des généraux de l'armée, avec une mission importante, et il fut présenté à S. M. à Cambrai. S. S.

LAMOTHE-HOUDANCOURT (Le baron LÉON DE), de l'académie des jeux floraux et de celle des sciences de Toulouse, né dans cette ville en 1787, d'une ancienne famille originaire de Guienne, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1809, puis sous-préfet à Toulouse, où il se concilia l'estime de ses administrés, en adoucissant la rigueur des lois conscriptionnelles. En 1812, le baron de Lamothe contribua à apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans son département à l'occasion de la cherté des grains. Nommé vers la fin de 1813, à la sous-préfecture de Livourne, il montra du courage dans plusieurs occasions périlleuses. De retour en France, à l'époque de la restauration, il rentra dans la vie privée, et fut nommé sous-préfet de Carcassonne, le 15 mai 1815, en remplacement du chevalier des Carrières. Dépossédé en vertu de l'ordonnance du 9 juillet 1815, il se livra à l'étude; et il travaille depuis à une Histoire de la guerre et de la croisade des Albigeois. Le baron de Lamothe a publié plusieurs romans, entre autres : *Clémence Isaure*, traduit en anglais, en italien et en allemand; *Gabriel*, *l'Ermite de la tombe mystérieuse*, *la Croix du cimetière de*

Saint-Adrien, *les cinq Chapitres*, ou *les Rêves de ma cousine* ; *Tête de mort*, ou *la Croix du cimetière de St. Adrien*, 1817, 4 vol. in-12. Il est aussi l'auteur d'un grand nombre de romances, parmi lesquelles on cite : *Roland*, *le marquis Olivier*, *Renaud de Montauban*. *Ogier le Danois*, *Adolphe*, *l'archevêque Turpin*, *la pucelle d'Orléans*, etc. M. de Lamothe travaille en ce moment à un poëme dont Constantin est le héros, et dont divers fragments ont déjà paru dans des recueils de poésies. — Son frère, le chevalier Achille de LAMOTHE, capitaine d'infanterie, se distingua à Toulouse, lors des événements du 20 mars. Aidé de quelques royalistes, il essaya d'arracher la ville de Limoux au pouvoir de Buonaparte ; et il fit partie de l'armée royale d'insurrection, organisée dans le Midi, en juin 1815. — Son oncle, François-Tristan-Marguerite de LAMOTHE, chevalier de St.-Louis, colonel et ancien major-général, né à Toulouse le 5 août 1756, fut reçu page de madame la dauphine en 1767, et rentra, avant sa quatorzième année, dans le régiment de Périgord. Il devint, en 1774, sous-lieutenant de grenadiers, et passa adjudant-major le 7 mai 1791. Ayant émigré au mois d'octobre de cette année, il servit à l'armée des princes, dite du centre, en qualité de major-général, et fut ensuite employé à la correspondance de MONSIEUR (Louis XVIII), qui lui confia plusieurs missions importantes en Angleterre, en Portugal et en Allemagne. Il suivit le duc de Castries en Portugal en 1795, et fut nommé major-général du régiment que celui-ci leva à la solde de l'Angleterre. De retour en France, il s'adonna aux travaux de l'agriculture ; mais à l'époque du 20 mars, il reparut sous les armes pour la défense de la monarchie. Les étudiants en droit de Toulouse, qui s'étaient levés en masse, le demandèrent pour les commander, et ce fut lui qui dirigea leurs mouvements. Il obtint, en 1816, une pension de retraite et le grade de colonel. — LAMOTHE (Benoît), né à Paris, a publié : I. *L'Ami d'Erato*, recueil de poésies, 1788, in-12. II. *Les veillées du presbytère*, suivies de quelques autres *Opuscules* patriotiques et littéraires, 1797, in-12. III. *Mémoires de miss Bellamy*, actrice du théâtre de *Covent-Garden*, à Londres, trad. de l'anglais sur la 4e. édit., 1799, 1 vol., in-8o. IV. *Laurent de Médicis*, acte héroïque en vers, 1800, in-12. V. *Catéchisme des Muses*, ou *Abrégé des Règles de la versification française*, mis par demandes et par réponses, 1801, in-12. On a cité de lui une Elégie sur le calendrier républicain. Il a été rédacteur de l'*Observatoire du département de l'Yonne*. — LAMOTHE (A. François), était en Angleterre, en 1807, lorsqu'il fut chargé d'accompagner, dans leurs voyages sur le continent, deux jeunes étudiants d'Oxford. Il publia en français, en 1813, in-8o., *Voyage dans le nord de l'Europe*, etc., avec quinze planches et une carte de Norvège. Dans cet ouvrage, il a cru devoir se défendre avec chaleur, d'être partisan de la philosophie moderne. S. S.

LAMOUROUX (J.-V.), professeur d'histoire naturelle à l'académie royale de Caen, et membre de plusieurs sociétés savantes, né à Agen, où il a publié, en 1805, un cahier de *Dissertations sur plusieurs espèces de fucus peu connues et nouvelles, avec leurs descriptions en latin et français* ; et, en 1816, une *Histoire générale des polypiers coralligènes flexibles*, 1 vol. in-8o., avec 15 planches contenant plus de 130 figures dessinées par l'auteur. Cet ouvrage a été présenté à la première classe de l'Institut d'abord en 1810, et ensuite en 1813. A cette dernière époque, M. Lamouroux s'était borné à parler des espèces qu'il possédait dans sa riche collection de productions marines ; en 1815, il traita de tous les polypiers mentionnés par les auteurs, et il les divisa en 56 genres, dont 14 seulement étaient connus avant lui, et en plus de 560 espèces, dont 140 au moins sont nouvelles. Ainsi, sous le rapport des genres et des espèces, l'ouvrage de M. Lamouroux est le plus complet qui ait paru sur la famille des polypiers. Il a aussi fait connaître, dans un écrit publié à Caen, 1817, une espèce ou variété de froment cultivée avec avantage sous le nom de *blé lamma*. B. T. R.

LAMPREDI (l'abbé), neveu du célèbre avocat de ce nom mort en 1793, naquit à Pise vers 1760, et fut doué par la nature des plus heureuses facultés ; mais l'extrême mobilité de son imagination retarda ses progrès. Voué à l'état ecclésiastique, il parvint au sacerdoce, et ne put trouver dans sa patrie, au milieu de ses paisibles fonctions, le bonheur

grecque et latine, qu'il avait cultivées avec autant de succès que celle de sa nation; les mathématiques, dans lesquelles il avait fait de rapides progrès, lui fournissaient les moyens de se rendre partout utile. Il vint en France, et y obtint une chaire de professeur dans le collége de Sorèze; mais il ne put y rester longtemps. L'entrée des Austro-Russes en Italie, d'où s'étaient enfui beaucoup de partisans de la révolution, ayant fait venir plusieurs littérateurs italiens à Paris, Lampredi les eut bientôt rejoints. Il passa pour avoir été l'un des principaux auteurs de la critique amère qui y fut faite du poëme de Monti, *Il Bardo della Selva Nera*, dans la *Décade philosophique*. Monti l'en accusa vivement dans sa diatribe contre tous ceux qui l'avaient critiqué, et qui fut publiée à Milan, sous le titre de *Lettera all' abate Saverio Bettinelli*. Lampredi quitta Paris, et alla, on ne sait pourquoi, en Espagne quelque temps avant l'invasion de ce royaume par Buonaparte. Il revint ensuite à Paris, d'où il ne tarda pas à retourner en Italie. Milan fut la ville où il voulut fixer son établissement. Il s'y réconcilia avec le poëte Monti, et fut admis dans la nombreuse société de gens de lettres qui se réunissaient chaque jour chez leur Mécène, le sénateur Paradisi. S'étant mis par-là sur la voie des faveurs, il fut nommé professeur de hautes mathématiques dans la maison des pages, où il fit en peu de temps de fort bons élèves. Quelques dégoûts lui firent perdre sa place; il s'était attiré des ennemis dans l'intervalle, en travaillant à un journal littéraire intitulé : *Il Poligrafo*. La précaution qu'il avait d'y flatter Paradisi, ne le mit point à l'abri du ressentiment des gens qu'il injuriait. Il alla dans le royaume de Naples, où régnait Murat; là, revenant à des goûts simples et tranquilles, il se retira dans une cure de village. L'imagination ardente et mobile de l'abbé Lampredi, ne lui a jamais permis de composer un ouvrage de longue haleine; cependant les dissertations qu'il a publiées sur quelques passages obscurs d'Homère, prouvent assez ses connaissances helléniques. Son amour pour le grec perce jusque dans ses petites satires; mais il y montre peu d'esprit et de finesse. N.

LANCASTER (Joseph), maître d'école anglais, d'abord de la secte des quakers, fut ensuite exclus de cette communion. Il s'est fait une immense réputation non seulement en Angleterre, mais dans toutes les parties du monde, en mettant en pratique, dans Saint-George's-Fields, sur une grande échelle, le plan d'éducation que le docteur Bell avait fait connaître le premier dans le royaume-uni. (*Voy.* Bell.) Les encouragements que reçut Lancaster le mirent à même de voyager dans toute la Grande-Bretagne, faisant des cours et donnant des instructions pour la formation d'écoles semblables à celles qu'il avait d'abord établies. Il cacha soigneusement tout ce qu'il devait au docteur Bell, dont il ne prononça jamais le nom. Ce dernier s'éleva avec force contre cette ingratitude : il en résulta une controverse fort animée, qui amusa quelque temps le public, et des institutions rivales qui s'élevèrent à côté les unes des autres. Lancaster, se servant avec avantage de sa popularité et de ses protections, ouvrit, en 1812, une espèce de séminaire à Lower-Tooting. Le prospectus qu'il publia était rempli de pompeuses promesses que la suite fut loin de réaliser. En peu de temps, l'établissement fut abandonné, et les meubles du directeur, parmi lesquels se trouvaient trois équipages, furent vendus au bénéfice des créanciers. Au surplus, la méthode de l'enseignement mutuel n'est pas nouvelle. Vers 1618, le voyageur italien Pietro Della Valle, la trouva établie dans l'Inde, et elle était pratiquée en France, avant la révolution, dans l'établissement des dames de St.-Cyr, où les élèves les plus avancées instruisaient les autres. Voici comment s'exprime Della Valle : « Mais » afin de profiter du temps qui se passa à » disposer toutes ces choses, je demeurai » sur le vestibule du temple (1), pour y » voir de certains jeunes enfants qui y » apprennent à lire d'une façon fort » extraordinaire, dont je vous ferai part, » comme d'une chose très curieuse à mon » avis. Ils étaient quatre qui avaient pris » du maître une même leçon; et afin de » l'inculquer parfaitement en leur mémoire, et de répéter les précédentes » qui leur avaient été prescrites, et, » de peur de les oublier, un d'eux chantait, d'un certain ton musical, une li-

(1) Pietro Della Valle l'appelle le temple d'Hanimant, près la forteresse de Gourrada Naghar.

» gne de la leçon, comme, par exemple, » deux et deux font quatre ; et, pendant qu'il chantait cette partie de le» çon, pour l'apprendre mieux, il l'é» crivait en même temps, non pas avec » une plume et sur du papier, mais pour » l'épargner et n'en pas gâter inutilement, » il en marquait tous les caractères avec » le doigt sur le même plancher où ils » étaient assis en rond, et qu'ils avaient » couvert, à cet effet, de sable très dé» lié. Après que le premier de ces en» fants avait écrit de la sorte en chan» tant, les autres chantaient et écrivaient » la même chose tout ensemble. Ensuite » le premier recommençait, chantait et » écrivait une autre ligne de la leçon, » comme, par exemple, quatre et qua» tre font huit, que les autres répétaient » incontinent après, et ainsi toujours » alternativement de la même façon ; et, » lorsque le terrain était couvert de ca» ractères, ils passaient la main par-des» sus, les effaçaient et y répandaient » d'autre sable, s'il était nécessaire, pour » y tracer de nouvelles lettres, et con» tinuaient toujours de la sorte pendant » le temps qui leur était donné pour étu» dier. Ces enfants me dirent aussi que, » de cette façon, ils apprenaient à lire » et à écrire sans papier, sans plumes et » sans encre : et sur ce que je leur de» mandai qui les enseignait et qui les cor» rigeait lorsqu'ils manquaient, vu qu'ils » étaient tous écoliers, et que je ne » voyais point de maîtres parmi eux, ils » me répondirent fort raisonnablement » qu'il était impossible qu'une seule dif» ficulté les arrêtât tous quatre en même » temps, sans la pouvoir surmonter, et » que, pour ce sujet, ils s'exerçaient » toujours ensemble, afin que si l'un » manquait, les autres fussent ses maî» tres. » Le mode d'enseignement mutuel, appelé, mal à propos, lancastérien, a fait de grands progrès en Europe depuis quelques années; il a été reporté en Asie par des missionnaires anglais de différentes communions, et introduit partout où l'Angleterre a des possessions. Il s'est aussi répandu en France. Comme toutes les nouveautés, accueilli d'abord avec trop d'enthousiasme par beaucoup de personnes, il a été traité par d'autres avec une excessive sévérité. On compte, parmi ses adversaires de bonne foi, des personnes très éclairées, même des ecclésiastiques, dont les vertus, la piété et les lumières ne peuvent être mises en doute; d'un autre côté aussi, il a, pour partisans, des hommes non moins recommandables sous les mêmes rapports. On en a fait tour-à-tour une invention capable d'illustrer toute seule le siècle qui l'a vu naître, ou un mode d'instruction qu'il fallait se hâter de proscrire, parce qu'il était en opposition avec la religion, la saine morale et les gouvernements monarchiques. Ses admirateurs ont prétendu que la plupart de leurs antagonistes jugeaient la méthode avant d'avoir pris la peine de l'examiner, ou après l'avoir examinée légèrement; que s'ils l'eussent bien observée, ils auraient été convaincus qu'elle ne créait des ennemis, ni à la morale, ni à la religion, ni à aucune espèce de gouvernement; que c'était uniquement un moyen perfectionné d'instruire la jeunesse. Les adversaires de cette méthode font observer, que les connaissances, lentement acquises, le sont aussi plus sûrement; que c'est dans l'enfance que se contractent les bonnes habitudes, que se forment les bonnes mœurs, et qu'une méthode qui abrège le temps de l'éducation, pour des enfants surtout qui n'en auront jamais d'autre, peut, chez une nation décomposée par une révolution telle que la nôtre, avoir des inconvénients que ne compenseront pas ses avantages. Ils ajoutent, que cette méthode consiste trop en des mouvements mécaniques, qu'elle ne dit rien au cœur, et que former le cœur est pourtant le but essentiel de l'éducation. On peut garder un juste milieu entre des opinions si opposées, et dire que cette méthode, confiée à des mains pures, à des hommes religieux et moraux, peut être d'une grande utilité, en abrégeant le temps ordinairement si long de l'instruction élémentaire, et en donnant ainsi les moyens de consacrer celui qui reste à acquérir des connaissances utiles. Au reste, cette méthode ne diffère de celle qui est suivie dans l'Inde depuis si long-temps, que par de légères améliorations. Elle vient d'être appliquée depuis peu en France à l'enseignement de la musique, et elle est en usage dans plusieurs provinces et dans des régiments. Les Juifs l'ont adoptée avec succès, si l'on s'en rapporte au journal qu'ils font paraître depuis quelque temps à Paris. On a publié, tant en France qu'en An-

gleterre, beaucoup d'ouvrages pour et contre la méthode des écoles lancastériennes. (*Voy.* Laborde.) J. Lancaster a publié : I. *Améliorations dans l'éducation*, in-8°., 1803 ; troisième édition, 1806. II. *Lettre au très honorable Jean Foster, sur les meilleurs moyens d'élever et de rendre utiles les pauvres en Irlande*, in-8°., 1805. III. *Appel à la justice dans la cause de dix mille enfants pauvres*, in-8°., 1807. IV. *Syllabaire* (*A Spelling-book*) *à l'usage des écoles*, in-12, 1808. V. *Notice sur les progrès du plan de Joseph Lancaster pour l'éducation des enfants*, in-8°., 1810. VI. *Rapport sur les progrès de Joseph Lancaster depuis 1798*, in-8°, 1811. VII. *Substance d'une leçon prononcée à la Taverne des francs-maçons*, in-8°., 1812. Z.

LANCETTI (Vincent), littérateur italien, a publié, en 1808, une élégante et fidèle Traduction italienne du *Satyricon de Pétrone*, avec le texte en regard et des notes fort instructives, deux vol. in-8°. Malgré le ton licencieux de cet ouvrage, le grand-juge ministre de la justice, comte Luosi (*Voy.* ce nom), en accepta la dédicace. M. Lancetti était alors, dans le ministère de la guerre, chef de la division des écoles militaires, et il s'acquittait de cet emploi en homme plein d'honneur, de zèle et d'urbanité. N.

LANDIÉ (Édouard), a publié I. *Développements historiques de l'intelligence et du goût par rapport à l'éloquence*, 1813, in-8°.; seconde édition, 1813, in-8°. II. *Lettre d'un ami de la liberté à S. Ex. Mgr. le comte Carnot sur la constitution*, 1815, in-8°. Ot.

LANDOLPHE (Antoine), ancien capitaine de la marine française, né à Montbelet, en 1760, était, avant la révolution, directeur de la société coloniale philantropique d'Ouère en Afrique, dont l'institution avait pour but d'étendre le commerce français dans le vaste royaume de Benin. M. Landolphe avait prudemment recherché l'amitié du roi d'Ouère, et aidé de son appui, il avait fait construire un fort à l'embouchure du fleuve de Benin : un terrain très étendu avait été mis en culture par ses soins, et plusieurs centaines de nègres secondaient ses vues par un travail actif. Cet établissement recevait chaque jour de nouveaux accroissements, lorsqu'en 1792, deux vaisseaux de commerce anglais, armés de canons, débarquèrent près du fort quelques individus qui s'annoncèrent comme étant au service de la maison Dobson et compagnie de Liverpool, et comme chargés de remettre à M. Landolphe de riches présents, en reconnaissance des services qu'il avait rendus, l'année précédente, à un bâtiment de cette compagnie. M. Landolphe, forcé par des instances réitérées, accepta ces présents qui consistaient en objets d'ameublement, et il donna aux Anglais un dîner splendide. La journée se passa dans des témoignages réciproques d'amitié. A minuit, M. Landolphe fut réveillé au bruit des armes, et il se vit entouré de soldats, la baïonnette au bout du fusil. Il n'avait avec lui que deux Européens : les nègres qui auraient pu le défendre, ayant pris part à la gaîté de la journée, étaient ensevelis dans un profond sommeil ; poursuivi à coups de pistolet, et n'ayant aucun moyen de résistance, il se précipita du haut d'une fenêtre dans les fossés du fort qui étaient pleins d'eau. Les assaillants le croyant mort, se mirent à piller les magasins, et chargèrent leurs canots de butin : mais quelques nègres, qui s'étaient éveillés, ayant sonné l'alarme, on courut aux armes, et les pillards, se voyant sur le point d'être attaqués, se sauvèrent en mettant le feu aux habitations, et en faisant sauter le magasin à poudre. Cet acte de brigandage, commis en pleine paix, excita une vive indignation en Angleterre ; mais l'affaire n'a jamais été éclaircie. La guerre, qui éclata six mois après cet événement, empêcha les réclamations de M. Landolphe, et les recherches qu'il tenta, lors du traité d'Amiens, sont restées sans résultat. Il n'avait pas encore obtenu justice en 1817. S.S.

LANDON (C. P.), peintre de S. A. R. le duc de Berri, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, conservateur des tableaux du Musée, membre de plusieurs sociétés littéraires, et correspondant de la quatrième classe de l'Institut, a publié : I. *Nouvelles des arts*, 5 vol. in-8°. Il en paraissait un numéro tous les huit jours. Chaque année forme un volume d'environ 400 pages avec six ou sept planches. II. *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, 1801-1810, 17 vol. in-8°., dont il est l'auteur et l'éditeur ; on y ajouta

les *Paysages et tableaux de genre*, 1805, 4 vol. in-8°. III. *Annales du Musée*, seconde collection, 12 vol. in-8°. (y compris le salon de 1817, la *Galerie Giustiniani* et la *Galerie Massias*) : ces 33 volumes forment une collection très estimée, quoique gravée au simple trait. Chaque volume contient 72 planches ; l'ancienne collection surtout est d'autant plus recherchée, que la plupart des chefs-d'œuvre dont on y donne le trait, ne sont plus en France aujourd'hui. IV. *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres*, 1803 et suiv., 20 vol. in-4°., contenant le portrait et l'œuvre complet du Dominiquin, de Michel-Ange, de Raphaël, du Poussin et de Lesueur, avec un choix de l'Albane, de Daniel de Volterre et de Baccio Bandinelli, et le 1er. volume des peintures antiques. V. *Description de Paris et de ses édifices*, avec un Précis historique et des observations, par Legrand, 1806-9, 2 vol. in-8°. VI. *Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations*, 1805-9, 12 vol. in-12 (Plusieurs gens de lettres y ont fourni des articles). VII. *Choix de biographie ancienne et moderne*, 2 vol. in-12, avec 144 portraits; c'est un abrégé de l'ouvrage précédent. VIII. Les *Antiquités d'Athènes*, d'après Stuart et Revett, 3 vol. in-fol. Le texte est traduit de l'anglais par M. Feuillet. IX. *Description de Londres et de ses édifices*, in-8°., avec 42 planches. X. *Les amours de Psyché et de Cupidon*, in-fol., imprimerie de Didot, avec 32 planches au trait, d'après Raphaël. XI. *Le St. Evangile de N. S. J.-C.*, in-4°., imprimerie de Didot, avec 51 planches au trait d'après Raphaël, le Dominiquin, le Poussin et l'Albane. XII. *Recueil des ouvrages de peinture et sculpture qui ont concouru pour les prix décennaux*, in-8°., avec 45 planches. XIII *Atlas du Musée*, ou *Catalogue figuré de ses tableaux et statues*, la 1re. livraison, en 6 planches in-fol., était annoncée comme étant sous presse en 1814. M. Landon a plusieurs fois exposé au salon du Musée, des productions de son pinceau, qui ont obtenu les suffrages des amateurs. — Son fils, architecte, pensionnaire du Roi à l'académie de France à Rome, fut nommé, en 1817, dessinateur d'architecture du cabinet de Mgr. le duc d'Angoulême. OT.

LANDREMONT, général français, était capitaine de dragons avant la révolution, dans le régiment de Schomberg, et s'était marié à Nanci. Employé, en 1793, sous Custine, il s'avança, en février, dans le duché de Deux-Ponts, dont il s'empara, licencia les troupes du duc qui se sauva à son approche, et fut ensuite battu deux fois devant le Karlsberg. Beauharnais ayant remplacé Custine, M. Landremont, devenu général de division, commanda son avant-garde, et jeta, le 12 août, un convoi dans Landau, qui commençait à être cerné. Il prit ensuite le commandement de cette armée. Forcé, le 13 octobre, dans les lignes de Weissembourg, il se conduisit, dans cette affaire, ainsi que pendant les journées suivantes, moins en général qu'en soldat courageux. Destitué après cet échec, il fut enfermé à l'Abbaye, le 19 octobre. Il échappa aux massacres de cette époque, et, en septembre 1795, Aubry le fit rappeler aux armées ; il fut employé sur les Côtes du Nord, où il commandait, lorsque M. de Choiseul, et plusieurs autres émigrés, firent naufrage près de Calais. Malgré les ordres du directoire, M. Landremont parvint à les sauver. (*Voy.* CHOISEUL-STAINVILLE.) Ce trait d'humanité lui coûta presque aussitôt son emploi; le directoire le destitua, et renvoya les prisonniers devant un nouveau tribunal. Depuis ce temps, M. Landremont est resté sans activité, et il vit encore, retiré à Nanci, dans un âge très avancé. B. M.

LANGEAC (Le chevalier DE), conseiller ordinaire de l'université, né vers 1750, d'une famille noble originaire d'Auvergne, fut autrefois secrétaire d'ambassade à Vienne, puis à Pétersbourg et à Moscou, où il eut une mission secrète lors de la révolte de Pugatscheff. M. de Langeac n'est pas moins connu par l'excellence de ses opinions politiques qui le firent comprendre dans la proscription du 13 vendémiaire (10 oct. 1795), que par ses différents ouvrages. Sa traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile passe pour la meilleure, et surtout pour la plus exacte de celles qui ont été publiées. Il possédait autrefois une fortune considérable, et il en faisait le plus digne usage pour l'intérêt des lettres et de ceux qui les cultivent. On a de lui: I. *Lettre d'un fils parvenu à son père, laboureur*, qui a remporté le prix de l'académie française,

1768, in-8°. II. *Epître d'un fils à sa mère*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1768, in-8°. III. *Eloge de Corneille*, 1768, in-8°. IV. *Traduction d'un morceau de l'Iliade* (prière de Patrocle à Achille), qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1778, in-8°. V. *La servitude abolie*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1780, in-8°. VI. *Poème séculaire d'Horace*, 1780, in-8°. VII. *Colomb dans les fers, à Ferdinand et Isabelle, après la découverte de l'Amérique*, couronné à Marseille, avec un Précis historique sur Colomb, 1782, in-18, très rare; réimprimé in-8°. VIII. *Les Bucoliques de Virgile traduites en vers français*, 1806, in-4°., in 8°. et in-18. Cette traduction concourut, en 1810, pour le grand prix décennal de deuxième classe décerné par l'institut. On lui attribue, 1°. *Essai d'instruction morale*, 2 vol. in-8°. et in-12, 1812; — 2°. *Précis historique sur Cromwell*, suivi d'un extrait de l'*Eikon basilike*, 1789, in-8°.; 1801, in-8°. — 3°. *Anecdotes anglaises et américaines*, années 1776 à 1783, 2 vol. in-8°., Paris, 1813; — 4°. *Réponse à un cuistre*, 1814. On a aussi de M. de Langeac de fort jolis vers adressés au poète Delille, avec une branche de laurier que l'auteur avait cueillie sur le tombeau de Virgile, dans un voyage qu'il fit en Italie pour visiter les lieux qu'avait habités le poète de Mantoue. M. de Langeac exprima son vœu en 1814, pour la déchéance de Buonaparte et le rappel des Bourbons, et il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du Roi du 17 octobre même année. D.

LANGERON (Le comte DE), né en 1764, entra de bonne heure au service, fit la guerre d'Amérique sous le général de Rochambeau, et se trouvait colonel en second en 1787, lorsqu'il quitta la France pour se rendre en Russie, où l'impératrice Catherine l'employa dans la guerre contre les Turcs, et lui fit don, en 1791, d'une épée d'or, en témoignage de sa protection. En 1792, il fut, avec les ducs de Laval, de Polignac, et d'autres gentilshommes, chargé de l'organisation d'un corps d'émigrés, destiné à défendre la cause des Bourbons. Employé ensuite dans les armées russes, le comte de Langeron s'y distingua par ses talents, et parvint au grade de lieutenant-général. Il commandait la quatrième division de l'armée russe à la bataille d'Austerlitz, et fut forcé à la retraite, avec les généraux Buxowden, Miloradowitch et Bagration, par la défaite du général Pribitchinsky, qui occupait le centre. Le comte de Langeron eut souvent part aux nombreuses affaires des campagnes suivantes, particulièrement en 1812; mais on doit moins admirer les talents qu'il y déploya que le zèle généreux avec lequel il prodigua des secours aux prisonniers français, ses compatriotes, lors de la retraite de Moscou. Le 17 août 1813, il obtint un succès important à Plagwitz; le 26, il cerna la division du général Puthod, à Lœwenberg, et le fit lui-même prisonnier. Le 8 septembre, il passa la Neisse à Ostriz, à la suite du comte de Saint-Priest, dont il seconda l'attaque contre un corps polonais. A la bataille de Leipzig, il commandait le corps russe qui, avec les Suédois, formait l'armée du Nord. Le 18 octobre, il passa la Partha pour marcher sur Leipzig, et rencontra les Français dans le village de Schœnfeld. Ayant reçu ordre d'attaquer, il éprouva une forte résistance, et ne put s'emparer de la position qu'en perdant beaucoup de monde. Délogé presque aussitôt, il ne parvint à la reprendre que vers le soir, lorsque les forces des Français eurent été divisées par une attaque imprévue du général Sacken. L'armée française ayant été obligée, par suite des désastres de Leipzig, d'abandonner ses conquêtes au-delà du Rhin, le général de Langeron passa ce fleuve le 1er. janvier 1814, avec l'armée de Silésie, sous les ordres du maréchal Blucher; le 3, il s'empara de Bingen, où il fit quelques prisonniers, et se porta sur Maïence et sur Trèves. Il prit part, dans le courant de la campagne, aux affaires de Laon, le 11 mars, d'Arcis-sur-Aube le 21; et le 28, il se réunit à Meaux avec la grande armée, pour marcher sur Paris. Son corps formait l'aîle droite de l'armée de Silésie. Le 30, à onze heures du matin, soutenu par les généraux d'York et de Kleist, il attaqua les hauteurs de Montmartre, et s'en rendit maître. Ce fait d'armes lui valut le grand cordon de St.-André. L'empereur Alexandre lui dit, en le lui remettant, « qu'il avait trouvé » cet ordre sur les hauteurs de Montmar-

» tre. » Comme on le soupçonnait de n'être pas, à beaucoup près, étranger aux dispositions qui s'étaient manifestées tout-à-coup dans le conseil d'Alexandre en faveur des Bourbons, une dame de sa famille vint pour lui rendre visite aussitôt après qu'il fut entré dans Paris avec l'armée russe, et ne le trouvant pas, se contenta de laisser à sa porte une carte avec cette devise de la maison de Langeron : *Alors content*. En 1815, le comte de Langeron commandait un corps de 35,000 hommes, et il fut chargé, après la campagne, de diriger la marche rétrograde des troupes russes par Manheim. Il quitta Paris au mois d'octobre, et se rendit à Odessa, capitale de la Crimée, dont il avait été nommé gouverneur-général, en remplacement de M. le duc de Richelieu. En 1816, il vint à Pétersbourg solliciter de l'empereur la franchise du port d'Odessa, et il l'obtint. S. S.

LANGLÈS (Louis-Mathieu), né en 1763, à Pérenne, près Montdidier, a fait la plus grande partie de ses études chez ses parents, qui l'amenèrent à Paris pour y terminer son éducation. A peine était-il sorti de l'enfance, que son père, militaire et chevalier de St.-Louis, voulut lui faire embrasser la profession des armes; mais la vie que l'on mène dans les garnisons ne convenait pas aux goûts de M. Langlès; il persuada à ses parents de lui permettre d'étudier les langues orientales, pour servir avec plus d'avantage dans l'Inde, en qualité de militaire, et même de diplomate. Sa demande lui ayant été accordée, il se mit à étudier l'arabe et le persan, aidé des conseils de M. Silvestre de Sacy, et il suivit les cours de MM. Ruffin et Caussin de Perceval. En 1785, MM. Bertin et de Breteuil, ministres et secrétaires-d'état, l'engagèrent à se livrer à l'étude du mantchou. Il fit graver les caractères de cette langue, et publia, en 1787, un *Alphabet mantchou*. C'est le premier ouvrage sur cette langue, imprimé avec des caractères mobiles. Quelques mois avant l'apparition de l'Alphabet mantchou, M. Langlès avait publié les *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, traduits du persan, 1 vol. in-8°. L'académie des inscriptions agréa la dédicace de cette traduction, et celle de l'*Alphabet mantchou*. M. Langlès était depuis deux ans attaché au tribunal des maréchaux de France. Le maréchal de Richelieu, alors doyen de ce tribunal, accueillit de la manière la plus flatteuse le traducteur, et lui procura même une des douze pensions du mérite, dont le tribunal disposait en faveur de ses officiers les plus distingués. L'année suivante, le premier volume du *Dictionnaire mantchou-français* sortit des presses de Didot l'aîné, et M. Langlès eut l'honneur d'en présenter un exemplaire à Louis XVI, le 28 décembre 1788. Dans le discours préliminaire d'un petit ouvrage, publié la même année, sous le titre de *Contes, fables et sentences, tirés de différents auteurs arabes et persans*, etc., in-18 et in-8°., M. Langlès a fait connaître, le premier en France, et même sur le continent, l'existence de la société asiatique de Calcutta, le but et l'utilité des travaux des membres qui la composent. Nous indiquerons encore deux autres ouvrages publiés en 1788, et plus importants par leur objet que par leur étendue. Le premier est intitulé : *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, etc., et d'un empereur de la Chine*, traduites du persan d'Abdoul-Rizâc de Samarcand, avec la vie de ces deux souverains, in-8°.; le deuxième est un *Précis historique sur les Mahrattes*, traduit de l'original persan, en dialecte de l'Inde, in-8°. Les événements qui signalèrent l'année 1789 ayant fait naître de justes inquiétudes sur les établissements français d'outre-mer, M. Langlès renonça au projet de passer dans l'Inde, et résolut de se livrer tout entier à l'étude des langues orientales vivantes. Il présenta à l'assemblée nationale, en 1790, une *Adresse* sur l'importance de ces langues pour l'extension du commerce, les progrès des sciences et des lettres, 1 vol. in-8°. C'est le premier ouvrage écrit en français, dans lequel on ait envisagé ces langues sous ce double point de vue. En même temps, parurent les *Fables et contes indiens*, nouvellement traduits, avec un discours préliminaire, et des notes sur la religion, la littérature et les mœurs des Hindous, 1 vol. in-18 et in-8°. Ce recueil renferme la première partie de l'Hitopadès, ou prototype des fables attribuées à Bidpay. La composition de ces deux opuscules a été pour M. Langlès, une espèce de délassement des soins qu'il donnait à l'édition du *Dictionnaire mant-*


LANGLÈS.

chou-français, dont le deuxième volume parut en 1790. Quoiqu'il n'ait jamais rempli d'autre place administrative que celle de conservateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque du roi, à laquelle il fut promu en 1792, il s'estima heureux d'être appelé à la formation de cette commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique, qui contribua, en 1793, à sauver la plupart des objets de sciences et d'arts qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire. Après le 9 thermidor, le comité d'instruction publique de la Convention lui confia la garde du dépôt littéraire des Capucins-Saint-Honoré. M. Langlès profita de l'accès que ses fonctions lui donnaient auprès de l'autorité, pour provoquer la création de l'école spéciale des langues orientales vivantes. La commission le chargea d'organiser cet établissement, qui a puissamment contribué à répandre en France le goût et la connaissance des langues orientales. Il se chargea d'y professer le persan. Ces travaux le détournaient de ses occupations favorites; mais il ne les abandonna pas entièrement. Il s'occupa de la révision d'une nouvelle édition in-8°. des *Voyages de Pallas*, traduits par Lapeyronie, à laquelle il ajouta, avec M. Lamarck, des notes fort étendues. Cette édition parut en 1795, huit volumes in-8°., et un atlas, ainsi que sa traduction du *Voyage de Thunberg au cap de Bonne-Espérance, aux îles de la Sonde et au Japon*, avec ses notes et celles de M. Lamarck, 1796, in-8°. 4 vol. ou in-4°. 2 vol. Il s'occupait en même temps d'une nouvelle édition in-4°. du *Voyage de Norden en Egypte et en Nubie*, avec des notes. Les deux premiers volumes parurent en 1795. Le troisième, qui est presque entièrement composé du travail de l'éditeur, renferme des *Mémoires sur le canal de Suez*, *sur les Pyramides*, qui étaient originairement, selon lui, des monuments héliaques, *sur Alexandrie*, etc., composés surtout d'après les écrivains arabes. Dans ce dernier Mémoire, M. Langlès fait voir que, si Omar a détruit une collection de livres, cette collection n'avait rien de commun avec les bibliothèques du Brucheïon et du Sérapéïon d'Alexandrie, qui avaient été détruites longtemps avant l'Islamisme. Il publia en même temps la traduction et l'extrait de la version anglaise du *Voyage de l'Inde à la Mekke*, par Abdoul Kérym, pèlerin musulman qui accompagna Tahmas Couly Khân dans l'Inde. C'est le premier volume de sa *Collection portative de voyages*, traduits de différentes langues orientales et européennes, dont il a paru jusqu'à présent cinq volumes; savoir: *Voyage de la Perse dans l'Inde, en* 1442-44, traduit du persan d'Abdoul-Rizâc et du Bengale, par M. Franklin, traduit de l'anglais, 1798, 2 vol.; *Voyage pittoresque de l'Inde*, par Hodges, traduit de l'anglais. Le soin qu'il a donné à cette collection, et l'affection toute particulière qu'il a témoignée pour le format in-18, lui ont attiré les reproches de plusieurs savants, que n'a pas encore désarmés la publication des *Voyages de Sindbad le marin* (1814). La commission temporaire des arts ayant été dissoute par le gouvernement directorial, et le dépôt des Capucins ayant été dispersé dans différents établissements, M. Langlès n'a plus rempli d'autre fonction que celle de conservateur - administrateur des manuscrits orientaux, et celle de professeur de langues orientales. Ayant eu les secondes voix à la dernière nomination de l'ancienne Académie des inscriptions, il avait la certitude d'être admis à la nomination suivante; mais le jour même où cette nomination devait avoir lieu, l'académie fut dissoute (1793). Au moment de la création de l'Institut, M. Langlès fut appelé par les vœux du premier tiers dans les deux autres tiers. Cette société savante s'étant occupée de remettre en activité tous les travaux entrepris par les académies auxquelles elle succédait, M. Langlès fut nommé membre de la commission des travaux littéraires pour laquelle il a rédigé plusieurs notices de manuscrits, et des Mémoires qui sont insérés dans la collection de la classe de littérature et beaux-arts de l'institut. Il tenta aussi, en 1796, avec MM. Camus, Daunou et Baudin des Ardennes, de ressusciter le *Journal des savants*, qui ne subsista que six mois entre leurs mains. Nous nous contenterons de citer celles de ses nombreuses *Dissertations* ou *Notices*, insérées dans le *Magasin encyclopédique*, qui concernent les *Travaux littéraires et typographiques des Anglais dans l'Inde*, ainsi que la traduction et les notes du *Catalogue des manuscrits samskrits* de

la bibliothèque du roi, composé en anglais, par M. Alexandre Hamilton. Ce travail a été imprimé séparément, et forme un volume in-8°., devenu rare. Nous citerons encore un autre petit volume in-12, intitulé : *Recherches sur la découverte de l'essence de rose*, 1804. L'auteur prouve que la découverte de ce parfum ne date que de l'an 1612, et qu'elle est due au hasard. Cet opuscule, qu'on peut regarder comme un petit chef-d'œuvre de typographie orientale, était originairement destiné à former une des notes dont l'auteur a enrichi la traduction française des deux premiers volumes des *Recherches asiatiques*, imprimées à l'imprimerie royale. MM. Delambre, Cuvier, Olivier et Lamark, ont bien voulu le seconder dans cette entreprise, et par leurs nombreuses notes, cette traduction a acquis une grande importance. Obligé d'abandonner une opération si conforme à ses goûts, M. Langlès céda aux sollicitations d'un libraire, qui le pria de diriger une nouvelle édition des *Voyages de Chardin en Perse*. On se formera une idée des soins et du travail qu'il a consacrés à cette édition, quand on saura qu'il y a répandu plus de deux mille notes, et que près de la moitié du dixième volume est remplie par une *Notice chronologique de la Perse*, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1806. C'est la première histoire suivie de ce grand empire qui ait été composée, jusqu'à l'apparition du grand ouvrage du général Malcolm. L'espèce de commentaire suivi que M. Langlès a ajouté aux dissertations des savants anglais de Calcutta dans les deux volumes de la traduction française des *Recherches asiatiques*, a été pour lui une suite d'études préparatoires pour la composition du grand ouvrage qu'il publie maintenant sur les *Monuments anciens et modernes de l'Hindoustan*, dont douze livraisons ont déjà paru. Il commence son voyage monumental de l'Inde par l'extrémité de la presqu'île du cap Comorin, et monte ainsi jusqu'à Dehly et Srinagar, en passant alternativement de l'Orient à l'Occident. Outre les manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi que M. Langlès a à sa disposition, et dont il fait part avec empressement à tous les savants qui viennent la visiter, il possède la collection de livres orientaux, ou relatifs à l'Orient, imprimés tant en Europe qu'en Asie, la plus complète peut-être qui existe sur le continent. La générosité d'un ami l'a rendu propriétaire d'un magnifique exemplaire de l'*Ayïn Akbéry* (Voy. l'art. ABOUL-FAZL dans la *Biogr. univ.*, I, 90). On a encore de lui, 1°. *Voyage du Bengale à Pétersbourg par G. Forster*, traduit de l'anglais par M. Langlès, Paris, 1802, 3 vol. in-8°.; — 2°. *Voyage de F. Hornemann dans l'Afrique septentrionale*, traduit de l'anglais, avec des *Notes* de M Langlès, Paris, 1803, 2 vol. in-8° ; — 3°. *Notice sur les travaux des missionnaires dans l'Inde*, 1817, in-8°., extrait des *Annales encyclopédiques*. M. Langlès a coopéré à la rédaction de différents journaux littéraires, et il a composé, pour la *Biographie universelle*, un grand nombre d'articles, parmi lesquels nous citerons *Abbas-le-Grand*, roi de Perse : *Aureng Zeyb*, *Akbar*, *Djenguyz Khân*, *Ferdoucy*, *Hafiz*, *Hyder Aly*, etc. M. Langlès est chevalier de l'ordre de St.-Wladimir de Russie. En 1817, la Société Asiatique de Calcutta l'a reçu au nombre de ses membres honoraires. F.

LANGSDORFF (GEORGE H. DE), fils aîné du vice-chancelier de ce nom, au service du grand-duc de Bade, est né en 1774, à Lake, dans le cercle de Souabe. Après avoir commencé son éducation à Buchsweiler, il la termina à l'université de Goettingue, où il s'appliqua exclusivement à l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle : la botanique et la minéralogie devinrent surtout ses occupations favorites, et il ne tarda pas à y acquérir de grandes connaissances. Ayant pris le degré de docteur, il accompagna, comme médecin, le prince de Waldeck dans son voyage à Lisbonne, et, à la mort de ce prince, il retourna en Allemagne. Il accompagna ensuite le capitaine russe de Krusenstern dans son voyage autour du monde, et se rendit très utile au gouvernement russe, en suggérant plusieurs améliorations pour lesquelles l'empereur Alexandre lui accorda l'ordre de Ste.-Anne de seconde classe, le fit conseiller de cour, et le nomma son consul-général à Rio-Janeiro, où il réside en ce moment. Il a publié : *Voyages dans différentes parties du monde pendant les années* 1803 à 1817, 2 vol. in-4°., avec vingt et une gravures et une

tarte, Francfort, 1812. Cet ouvrage a été traduit en anglais (*Voy.* KRUSENSTERN). Le premier volume contient un voyage au Brésil, dans la mer du Sud, au Kamschatka et au Japon; le deuxième volume, un voyage aux îles Aleutiennes et sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et le retour par terre, par le nord-est de l'Asie, à travers la Sibérie jusqu'à Pétersbourg: cette route n'avait pas encore été suivie. Z.

LANJUINAIS (Le comte JEAN-DENIS), né, à Rennes, le 12 mars 1753, était avocat et professeur en droit ecclésiastique à l'université de cette ville, et l'un des conseils des états de Bretagne, élus par les trois ordres avant la convocation des états-généraux, où il fut député par le tiers-état de la sénéchaussée de Rennes. La révolution était déjà commencée en Bretagne avant cette convocation. Des assemblées des députés des paroisses, connues sous la dénomination de *chambres de lecture*, avaient en préparant leurs cahiers, commencé à discuter les priviléges de la noblesse en matière d'impôts; les partis s'étaient formés, le sang avait coulé, et l'animosité était extrême. La noblesse, forcée de se disperser, n'avait point fait d'élections, et avait protesté contre celles du tiers-état. Le parti populaire, où M. Lanjuinais figurait en première ligne, n'avait tenu aucun compte de ces protestations, qui n'eurent d'autre effet que d'irriter de plus en plus les esprits. Tel était l'état des choses, lorsque les députés bretons se rendirent aux états-généraux. En général, cette députation avait un caractère de républicanisme dont il faut chercher le principe dans les statuts particuliers à leur province, et cette disposition eut une grande influence sur les premières délibérations de l'assemblée constituante. A cet esprit, qui était éminemment le sien, M. Lanjuinais joignait des sentiments religieux, des mœurs sévères, et une très grande fermeté à suivre les conséquences des principes qu'il avait adoptés. Ses collègues et lui, établirent à Versailles ce fameux comité breton, qui, transporté un peu plus tard à Paris, dans l'ancien couvent des Jacobins, devint la société des amis de la constitution, puis la société populaire, mère de tous les autres clubs de la république, et domina toute la France. Les députés bretons, en formant leur comité, n'avaient d'abord intention que d'y traiter des intérêts particuliers de leur province; mais lorsqu'ils virent le parti qu'ils pouvaient en tirer pour les affaires générales, ils s'empressèrent d'y admettre ceux de leurs collègues des autres provinces, qui suivaient le même système. La plupart des députés qui fréquentaient cette réunion, n'avaient point sans doute le projet de détrôner le prince régnant; mais ils voulaient restreindre considérablement son pouvoir, et le dépouiller des prérogatives qui jusqu'alors en avaient été l'appui. Dès le 27 juin 1789, M. Lanjuinais s'éleva contre les expressions *je veux*, *j'ordonne*, dont s'était servi le Roi dans la séance du 23. Il ne voulut pas qu'on donnât le titre de prince aux membres de la famille royale. On le vit ensuite parler avec force contre la noblesse de Bretagne, comme ayant publié des actes contraires à la liberté, et appuyer les mesures qui furent prises contre les parlements. Il demanda aussi l'abolition des décorations, et, après la loi qui les rejetait, il s'opposa à ce que le Roi et le prince royal portassent le cordon bleu. Il repoussa l'établissement des deux chambres qu'avait proposé le premier comité de constitution: enfin il opina pour l'anéantissement de tous les priviléges, et demanda que les gens de couleur fussent admis à l'exercice des droits civils et politiques. Très religieux, mais fortement attaché aux libertés de l'église gallicane, M. Lanjuinais se montra l'un des adversaires les plus prononcés des prétentions de la cour de Rome. En qualité de membre du comité ecclésiastique, il fut un des députés qui contribuèrent le plus à la constitution civile du clergé, s'efforçant d'en écarter ce qui, à son avis, aurait occasionné un schisme. Il parla souvent sur cette matière délicate, et y fit preuve de beaucoup d'instruction. Quoique réformateur de la discipline temporelle de l'Église, il ne fut pas du nombre de ceux qui la dépouillèrent de ses biens: il voulut au contraire les lui conserver, en s'opposant à ce qu'ils fussent déclarés nationaux, et en soutenant que les dîmes inféodées venaient, pour la plupart, des dîmes ecclésiastiques, comme il s'efforce de le prouver dans son livre *sur l'origine des dîmes*. Le 7 novembre 1789, il empêcha le succès d'une délibération qui, si elle

n'eût pas arrêté le mouvement révolutionnaire, lui aurait certainement donné une direction différente. Après les événements des 5 et 6 octobre, Mirabeau s'étant rapproché de la cour, et le Roi ayant consenti à l'admettre dans le ministère, ce député demanda que les ministres fussent admis dans l'assemblée avec voix consultative, sauf à statuer dans la constitution sur laquelle on délibérait, s'ils en seraient membres. Cette motion fut vivement débattue, et sur le point de passer; mais M. Lanjuinais demanda que, pendant la session, aucun député ne pût faire partie du ministère; et sa motion fut décrétée au milieu de nombreux applaudissements. Il se réunit au parti constitutionnel ou feuillant, lors de l'insurrection du Champ-de-Mars; et, après la session, il devint membre de la haute-cour nationale. En septembre 1792, il fut nommé député à la Convention nationale par le département d'Ille-et-Vilaine. Plus modéré à mesure que la révolution prenait un caractère plus funeste, il y combattit les terroristes, et dès le 24 septembre, appuya la proposition faite par Kersaint, de rendre un décret contre les provocateurs à l'assassinat. En octobre, il fut injurié perpétuellement par les feuilles de Marat, pour avoir demandé qu'une garde départementale assurât l'indépendance de la Convention. Le 5 novembre, il s'unit à Louvet contre Robespierre. Le 15 décembre, il parla en faveur de Louis XVI, et demanda qu'on lui laissât les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Le lendemain, il appuya vivement la motion faite par Buzot pour forcer la famille d'Orléans à quitter la France. Le 19, il s'éleva de nouveau contre le duc d'Orléans, malgré les huées des tribunes et les épigrammes de Billaud, Tallien et autres. Le 26 décembre, il osa attaquer l'acte d'accusation de Louis XVI. Inébranlable à la tribune, il y développa, au milieu des clameurs, toute l'atrocité d'un procès où les ennemis déclarés du Roi devenaient à-la-fois accusateurs, témoins, jurés, juges, et où ils le chargeaient de crimes qu'eux-mêmes avaient commis, notamment du sang répandu le 10 août; enfin, il alla jusqu'à qualifier quelques-uns de ses collègues du titre de conspirateurs, et à les sommer d'annuler l'acte d'accusation. A l'appel nominal du 15 janvier 1793, il prononça que Louis XVI était coupable, sans consentir néanmoins à se reconnaître pour son juge; et, le 16, il vota sa réclusion et son bannissement à la paix, demandant au reste que, quel que fût le jugement qu'on allait porter, il ne pût avoir force de loi que s'il réunissait les deux tiers des suffrages. Cette opinion fut combattue par Garran-Coulon, et rejetée. MM. Tronchet, Desèze et de Malesherbes, reproduisirent ce moyen après l'arrêt; mais Merlin le combattit de nouveau, et détermina l'assemblée, qui paraissait indécise, à passer à l'ordre du jour. Le 8 février, M. Lanjuinais, environné d'hommes menaçants, armés de poignards et de pistolets, soutint avec chaleur le décret qui ordonnait la poursuite des auteurs des massacres de septembre 1792, décret que le parti jacobin voulait faire rapporter. Au commencement de mars, il combattit le projet d'un tribunal révolutionnaire, et demanda que ses attributions ne s'étendissent pas au-delà de Paris. Sommé de se rendre au comité de législation pour coopérer à la rédaction de la loi, il refusa hautement, s'abstint de ce travail, et vota contre le projet. Les 27 et 28 mai, il attaqua encore les terroristes de la manière la plus vive, défendit la commission des douze (*Voy.* GUADET, dans la *Biogr. univ.*), et dénonça, le 30, Chabot, comme l'un des chefs du complot que l'on formait contre une partie des députés. Le 2 juin, il parla avec la plus grande énergie, malgré les injures de Drouet et la fureur de Legendre, qui lutta inutilement avec lui en lui tenant le poignard sur la gorge, pour l'éloigner de la tribune. Barère, ayant invité alors tous les membres qu'on avait proscrits à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions pour leur propre sûreté, M. Lanjuinais dit avec le plus admirable sang-froid: « Si j'ai montré jusqu'à présent » quelque courage, je l'ai puisé dans » mon ardent amour pour la patrie et la » liberté. Je serai fidèle à ces sentiments, » je l'espère, jusqu'au dernier souffle. » Ainsi n'attendez pas de suspension... » Alors le prêtre Chabot ayant interrompu et raillé Barbaroux, qui annonçait sa soumission, M. Lanjuinais reprit: « Je dis » à mes interrupteurs, et surtout à Chabot, qui vient d'injurier Barbaroux: on » a vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de bandelettes, mais » le prêtre qui les immolait ne les in-

» sultait pas... Je ne suis pas libre pour » me démettre, vous ne l'êtes pas vous-» mêmes pour accepter ma démission : la » Convention est assiégée, etc. » Ce discours fut imprimé dans le temps et eut deux éditions. Mis en arrestation chez lui, à la fin de la même séance, M. Lanjuinais parvint à s'évader le 23, malgré le gendarme chargé de le surveiller, et échappa ainsi à la mort. La Convention le mit hors de la loi le 28 juillet; mais il sut échapper à toutes les recherches en restant dix-huit mois confiné dans une cachette de sa maison à Rennes, gardé par une domestique courageuse et par son épouse (1). Il sollicita sa réinstallation en novembre 1794, fut alors rejeté, puis rappelé le 8 mars 1795. Dès le mois de juin, il fut nommé président de l'assemblée, et s'y distingua toujours par la justice, le courage et la modération. Il parla souvent et avec force en faveur des prêtres déportés, des parents d'émigrés et de la liberté du culte. Le 4 mai 1795, il montra beaucoup de fermeté contre les Jacobins; mais se prononça, au 13 vendémiaire (octobre 1795), contre les sectionnaires royalistes, et s'opposa cependant à toute mesure tyrannique contre les uns et les autres. Lors de la réélection des deux tiers de la Convention, il fut réélu par soixante-treize départements, et presque dans tous le premier de la liste. Devenu membre du conseil des anciens, il y combattit avec un courage invariable toutes les lois qui parurent se rapprocher du système révolutionnaire, notamment celle qui excluait du corps législatif les parents d'émigrés, les signataires d'actes réputés inciviques, etc.; celle qui privait les pères et mères des biens qui devaient échoir à leurs enfants émigrés, celle qui attribuait au directoire la radiation des listes d'émigrés, etc. Le 26 octobre 1795, il fut élu secrétaire du conseil, d'où il sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé membre du corps législatif; et, le 22 mars 1800, il entra au sénat, et fut toujours un des chefs du faible parti d'opposition qui se fit un peu remarquer dans ce corps. Il s'y prononça avec la plus grande énergie contre l'élévation de Buonaparte au consulat à vie, et l'on a même dit qu'il s'était écrié à cette occasion : « Vous voulez choisir un » maître dans un pays où les Romains » ne voulaient pas prendre leurs escla-» ves. » Mais cela est invraisemblable; et il faut avoir peu connu le caractère de Buonaparte pour supposer que l'auteur d'une pareille sortie fût resté au sénat jusqu'à la fin de son règne. M. Lanjuinais se tut sur le titre d'empereur, et fut nommé, à cette époque, commandant de la Légion-d'honneur. Le 1er. avril 1814, il vota au sénat pour l'établissement d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Buonaparte. Le Roi le nomma pair de France le 4 juin. Le noble pair, qui crut apparemment voir le résultat de la volonté nationale dans le peu d'opposition qu'éprouva Buonaparte à son retour de l'île d'Elbe en 1815, se montra encore favorable à ce nouveau gouvernement de fait, et il accepta une nomination de député à la chambre des représentants, dont il fut élu président à une très grande majorité. Le Roi, à son retour, ne considéra point ces fonctions comme une place à la nomination de Buonaparte, et le comte Lanjuinais resta membre de la chambre des pairs. Il s'y opposa avec force et succès à ce que les prêtres mariés fussent privés de la pension qu'ils recevaient comme ecclésiastiques : il combattit, surtout avec une énergie extraordinaire, la loi portant suspension de la liberté individuelle, qu'il compara à l'odieuse loi des suspects. Peu content d'attaquer cette mesure dans la chambre des pairs, il l'attaqua encore dans son discours, qui fut répandu avec profusion. Des membres de la chambre des pairs désapprouvèrent cet écrit, et plusieurs journaux en firent la critique la plus vive : ils en prirent occasion de censurer les opinions politiques de M. Lanjuinais, et rappelèrent une brochure publiée en 1776, par un auteur du même nom, et que le parlement avait fait brûler par la main du bourreau. En septembre 1815, il fut nommé président du collége électoral de l'Ille-et-Vilaine. Le discours qu'il prononça à cette occasion donna encore prise aux attaques de ses adversaires : ils en signalèrent plusieurs phrases, comme étant l'expression du républicanisme qu'il avait long-temps professé, et d'un respect équivoque pour

(1) Le dévouement de madame Lanjuinais et de Julie Poirier, leur domestique, en cette occasion, a été célébré par Legouvé dans son *Mérite des femmes*.

l'autorité monarchique. Cent soixante-deux électeurs réclamèrent contre sa nomination à la présidence, dans une adresse qu'ils firent parvenir au Roi. Dans cette pièce, qui a été imprimée, les électeurs passent rapidement en revue sa conduite pendant la révolution, et ils en font une critique des plus amères. Cependant on ne peut nier que M. Lanjuinais soit un homme estimable par ses mœurs, son courage et sa probité. Il s'est livré sans doute à beaucoup d'erreurs; mais ses intentions ne furent jamais coupables. Heureux ceux qui, placés, comme lui, dans le torrent de la révolution, n'ont pas commis de fautes plus graves. A la fin de 1817, il publia, sur le concordat, une brochure où cet acte important est critiqué avec beaucoup d'aigreur, et dans laquelle on retrouve toute la haine de l'auteur pour la bulle *unigenitus*, et sa prédilection pour la constitution civile du clergé. Nommé membre de la 3e. classe de l'Institut, le 16 décembre 1808, à la place de Bitaubé, il a été conservé dans l'académie des inscriptions par l'ordonnance royale de 1816. On a de lui: I. *Mémoire sur l'origine, l'inscriptibilité, les caractères distinctifs des différentes espèces de dîmes, et sur la présomption légale de l'origine ecclésiastique de toutes les dîmes tenues en fief*, 1786, in-8o. II. *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*, 1791, in-8o.; 1815, in-8o. III. *Discours sur la question de savoir s'il convient de fixer un maximum de population pour les communes de la république*, Paris, 1793, in-8o. IV. *Dernier crime de Lanjuinais, aux assemblées primaires, sur la constitution de 1793*, Rennes, 1793; ibid., an III (1795), in-8o. V. *Rapport sur l'effet rétroactif des lois du 5 brumaire et du 17 nivôse an II*, 1795, in-8o. C'est en conséquence de ce rapport, que l'effet rétroactif de la funeste loi du 17 nivôse, sur l'égalité du partage des successions, fut retiré. VI. Notice sur l'ouvrage de l'évêque et sénateur Grégoire, intitulé: *De la littérature des nègres*, 1808, in-8o. VII. *Mémoire justificatif*, 1815, in-8o., deux éditions. VIII. *Histoire naturelle de la parole*, par Court de Gebelin, avec un Discours préliminaire et des notes, 1816, in-8o. IX. *Notice de la Dissertation de feu M. Baradère sur l'usure*, Pau, 1817, in-8o. X. *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, Paris, décembre, 1817, in-8o. XI. *Extraits de la grammaire slave de la Carniole*, du *Mithridates* d'Adelung, etc., dans les *Mém. de l'académie celtique*. Il a lu, à l'Institut, des Mémoires sur la littérature indienne, et en particuliers sur les alphabets indous et les écritures indoues du samscrit: ce travail n'est pas encore imprimé. Enfin, il est un des collaborateurs du *Magasin encyclopédique*, où l'on distingue surtout de lui une excellente analyse de l'*Oupnek'hat*. U.

LANNOY-WATTIGNY (Le comte DE), fils du général de ce nom mort en 1790, fut député de la noblesse de Lille, aux états-généraux, en 1789. Il s'y fit peu remarquer, et ne parut qu'une fois à la tribune, le 4 mars 1790, pour demander l'abolition du droit de triage. Le 21 avril 1804, il fut nommé sénateur; et le 1er. mars 1814, il signa la déclaration du sénat, portant l'établissement d'un gouvernement provisoire. Il a vécu dans la retraite depuis cette époque. — LANNOY, officier d'ordonnance de Buonaparte, fut envoyé, par Buonaparte, dans le midi en 1815. On lit dans un rapport qu'il lui adressait de Marseille, à la date du 8 juin, « que l'esprit public dans cette ville était très prononcé contre le gouvernement impérial; qu'on y criait *vive le Roi!* et que le cri de *vive l'empereur!* y était regardé comme une provocation; que pour forcer la garde nationale à prêter le serment de fidélité à Sa Majesté, et à prendre le drapeau tricolore, il avait fallu déclarer la ville en état de siége, et traîner du canon sur les places publiques. » Il disait dans un autre rapport, daté de Montélimart, « que l'esprit public, dans le département de l'Ardèche, était *travaillé* par les prêtres et par les nobles. » S. S.

LANSDOWNE (HENRY PETTY lord, marquis DE), de l'ancienne famille des Fitzgerald, deuxième fils du célèbre comte de Shelburne, créé marquis de Lansdowne en 1784, et de Louise Fitzpatrick, s'est distingué à la chambre des communes comme chancelier de l'échiquier, pendant l'administration de Fox. Admis à la chambre des pairs à la mort de son frère, il prononça, le 8 juin 1810,

un discours sur les affaires d'Espagne, et, quelque temps après, parla avec chaleur en faveur de l'émancipation des catholiques. En novembre 1814, il demanda que le texte même des traités relatifs au séjour des troupes britanniques sur le continent, fût déposé sur le bureau. Il peignit la situation du continent sous le jour le plus défavorable, et termina ainsi : « Quelle force a sauvé l'Europe? » Sont-ce les armées régulières? Elles » ont toutes été battues? Sont-ce les » places-fortes? Elles se sont rendues. » Tout le système de défense militaire » était comme abattu aux pieds de l'usur- » pateur. Chacun sait que la puissance » de Buonaparte a été renversée princi- » palement par ce sentiment patriotique » qui fit, de chaque Allemand bien éle- » vé, un officier, de chaque homme du » peuple, un soldat. Garantir et perpé- » tuer ces nobles sentiments, voilà le » but que les puissances devraient se » proposer. C'est la seule base solide » qu'on puisse donner au système d'é- » quilibre européen. Ce principe a été » reconnu, il y a huit mois, dans la dé- » claration faite à Châtillon. Les puis- » sances déclarèrent qu'elles maintien- » draient les maximes de la justice so- » ciale, et qu'elles avaient en horreur » les partages violents et les usurpations » de nations indépendantes. Ces décla- » rations solennelles sont-elles déjà ou- » bliées?........... C'est le mépris de ces » principes éternels qui, en amenant le » partage de la Pologne, ce grand cri- » me européen, a donné le signal de tous » les bouleversements qui ont marqué » notre âge...... Sans le démembrement » de ce royaume, Buonaparte n'aurait » pas trouvé 100,000 Polonais prêts à » l'aider dans son plan de tyrannie uni- » verselle....... Veut-on de nouveau créer » de semblables foyers de méconte- » ment? Veut-on affaiblir, dissoudre, » ces doux liens du patriotisme qui font » la force des nations?...... C'est sur la » seule base de l'éternelle justice qu'on » peut élever le solide édifice de l'équi- » libre Européen. Le respect le plus iné- » branlable pour le droit des nations » donnerait aux gouvernements une » force infiniment supérieure à celle que » les armes peuvent lui assurer. Si on » abandonne ces maximes, que l'Angle- » terre est digne de proclamer et de sou- » tenir, rien ne garantit qu'un nouvel » usurpateur militaire ne paraisse sur la » scène politique; qu'un autre aigle ne » vienne montrer à l'Europe ses griffes » menaçantes et ses yeux foudroyants... » Le marquis de Lausdowne refusa, le 10 février 1816, d'émettre aucune opinion sur l'adresse proposée au prince-régent, pour le féliciter sur les succès obtenus par les armées anglaises, le renversement de la puissance de Buonaparte, et le rétablissement de la paix en Europe, avant que la chambre eût été assez complètement informée pour exprimer son opinion. Il s'éleva ensuite contre l'énormité des taxes qu'on avait été forcé d'augmenter, par l'état militaire, hors de toute proportion avec les besoins réels. Il demanda que S. A. R. fût suppliée de vouloir bien ordonner une réduction dans les dépenses de l'armée. On a publié sous son nom : I. *Substance d'un discours prononcé au comité des finances, le 29 janvier* 1807. II. *Discours sur le budget, avec des détails sur le nouveau plan de finance*, in-8°., 1807. Z.

LANSKOY, sénateur et major-général russe, fut employé dans les campagnes de 1813 et 1814. Le 29 avril de cette première année, il eut un engagement très vif avec le général Souham, en avant de Weissenfels, et fut repoussé de ses différentes positions. Les Français pénétrèrent dans la ville, et le général Lanskoy, ayant voulu s'en rapprocher, fut attaqué de nouveau et obligé de se retirer. Le 14 août suivant, il contribua au succès de la bataille de Katzbach, en attaquant avec sa cavalerie le flanc gauche des Français, tandis que le général Wasiltchikoff, soutenu par la cavalerie prussienne, l'attaquait sur le front. Le général Lanskoy fut nommé, en 1814, gouverneur-général du grand duché de Varsovie. Il se concilia l'affection des habitants par son affabilité, et retourna à Pétersbourg en 1816. S.S.

LANTEIGNE-LOGIVIÈRE, fils d'un receveur des tailles, est né à Caen, en 1771. Il se réfugia, en 1793, dans les administrations militaires pour se soustraire à la réquisition. Rentré dans ses foyers, il suivit quelque temps le palais, qu'il abandonna bientôt pour être adjoint municipal de la ville de Caen, dont il fut nommé maire en 1807. Lors du remboursement des avances faites par les notables de la ville pour la fondation du lycée, M. Logivière leur proposa, par

une circulaire, de faire l'abandon de leur finance pour l'érection d'une statue de Buonaparte, mais cette proposition n'eut pas de suite. Une émeute, occasionnée par le prix des grains, et dans laquelle M. Lanteigne et le préfet Méchin furent insultés par quelques individus, eut des suites bien déplorables en 1811. Ces deux magistrats qui, par excès de zèle, s'étaient présentés seuls à cette poignée de gens égarés, virent leur autorité un moment méconnue, et s'enfuirent, saisis d'une espèce de terreur panique. L'effervescence populaire se dirigea alors sur un moulin, dont on pilla les farines. Quelques piquets de garde nationale suffirent pour dissiper cet éclair de sédition, dont il ne restait plus de trace le lendemain; mais d'après les rapports du préfet et du maire, qui exagérèrent sans doute ce mouvement, le ministre fit partir, en poste, de Paris, un train d'artillerie et de forts détachements de la garde impériale, qui s'arrêtèrent à la hauteur des faubourgs, s'attendant à une grande résistance. Bientôt rassuré par le calme profond qui régnait dans la ville, le commandant fit entrer sa troupe. Dès le lendemain, de vingt-un prévenus qui comparurent devant un conseil de guerre, huit, parmi lesquels trois femmes, furent condamnés à mort, et six aux travaux forcés. Les autres furent déposés dans la prison de Bicêtre, où M. Logivière alla les chercher lui-même, en avril 1814, pour les placer sur le théâtre lors de la représentation à laquelle assista le duc de Berri (*voyez* ce nom), qui sollicita, et obtint du Roi la grâce de ces malheureux. Buonaparte, passant à Caen, en 1811, avait accordé sur sa cassette particulière à M. Lanteigne, une pension de 6000 fr. A la fin d'octobre 1813, M. Lanteigne envoya à l'impératrice, au nom du conseil municipal et des habitants, une adresse conçue dans les termes du dévouement le plus inviolable. Le 9 mai 1814, il fut présenté au Roi, et lui adressa ce discours: « La » ville de Caen, dans tous les temps, se » distingua par sa constante fidélité en- » vers les rois vos ancêtres, et elle con- » serve avec orgueil, dans ses archives, » le témoignage autographe de la bien- » veillance dont ils l'honorèrent. Aucun » des sujets de V. M. ne peut sentir plus » vivement que les habitants de cette » cité le bonheur d'être rendus à leurs » légitimes souverains... » En 1816, M. Lanteigne reçut sa démission, et il eut pour successeur M. de Vandœuvre. K.

LANTIER (É. F. DE), chevalier de Saint-Louis, né à Marseille, a donné au public: 1°. *L'Impatient*, comédie en un acte et en vers, 1778, in-8°. — 2°. *Le Fakir*, conte, 1780, in-8°. — 3°. *Le Flatteur*, comédie, 1782, in-8°. — 4°. *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire*, 1783, in-8°. — 5°. *Les Travaux de l'abbé Mouche*, 1784, in-12. — 6°. *Erminie*, poëme en trois chants, 1788, in-12. — 7°. *Voyage d'Antenor en Grèce*, avec des notions sur l'Égypte, 1798, 3 vol. in-8°.; seconde édition, la même année; troisième édition, 1800, 5 vol. in-18; huitième édition, 1805, 3 volumes in-8°.; onzième édition, 1810, 5 volumes in-18. Ce dernier ouvrage, destiné à former une sorte de complément au *Voyage d'Anacharsis*, doit une partie du succès qu'il a obtenu à celui de l'abbé Barthelemy. Il a été traduit en allemand par Muller, en anglais par Brand, en espagnol par Calzava, en portugais par Vasconcellos, en russe par Harrow. — 8°. *Contes*, en prose et en vers, suivis de *Pièces fugitives*, et du poëme d'*Herminie*, 1801, 3 vol. in-18; 1806, 2 vol. in-8°.; 1809, 2 vol. in-8°. — 9°. *Les Voyageurs en Suisse*, 1803, 3 vol. in-8°.; nouvelle édition, 1817; traduit en anglais, 6 vol. in-12. — 10°. *Voyage en Espagne du chevalier de S. Gervais, officier français, et les divers événements de son voyage*, 1809, 2 vol. in-8°., avec le portrait de M. de Lantier. — 11°. *Correspondance de mademoiselle Suzette Césarine D'Arly*, 1814, 2 volumes in-8°.; 1815, 3 volumes in-12. — 12°. *Recueil de poésies*, 1817, in-8°. OT.

LANUSSE (Le baron PIERRE-ROBERT), né le 2 novembre 1768, embrassa la carrière militaire au commencement de la révolution, et devint aide-de-camp de Murat. Il était chef de bataillon en 1805, et, le 27 décembre de la même année, il fut nommé colonel du 17e. régiment de ligne. Promu au grade de général de brigade en 1808, il passa au service de Naples, et obtint, au mois de septembre, le titre de grand-dignitaire des Deux-Siciles. Il fut employé, en 1812, dans la campagne de Russie, et nommé commandant de la Légion d'honneur le 14 mai 1813, puis

général de division le 4 mai. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 29 juillet 1814. Il était, en juin 1815, commandant de la 3e. division militaire; et, en 1817, on le comptait encore parmi les lieutenants généraux en activité. S. S.

LAPI, chambellan sous le gouvernement impérial, partagea volontairement l'exil de Buonaparte en 1814, et fut nommé par lui, gouverneur de l'île d'Elbe, au moment de son évasion. Le 28 février 1815, il annonça aux habitants de l'île le départ de Napoléon et les pouvoirs dont il l'avait revêtu, dans une proclamation dont voici quelques passages: « Notre auguste souverain, rappelé par la Providence dans la carrière de sa gloire, a dû quitter notre île; il en a confié le commandement à mes soins, l'administration à une junte de six habitants, et la défense de la forteresse à votre dévouement et à votre bravoure. « Je » quitte, a-t-il dit, l'île d'Elbe; je suis » extrêmement content de la conduite des » habitants; je leur confie la défense de » ce pays, auquel j'attache le plus grand » prix. Je ne puis leur donner une plus » grande preuve de ma confiance qu'en » laissant ma mère et ma sœur sous leur » garde. Les membres de la junte et tous » les habitants de l'île peuvent compter » sur ma bienveillance et sur ma protec» tion particulière. » — Habitants de l'île d'Elbe, voici une époque bien remarquable et bien heureuse pour vous; votre gloire et votre bonheur ne dépendent que de votre conduite. Voulez-vous garantir l'un et l'autre? Continuez de seconder les sages dispositions que la junte, les autorités et les fonctionnaires publics sauront prendre dans toutes les occurrences, etc. » M. Lapi fut nommé général de brigade par Buonaparte le 3 mai 1815; le Roi annula cette nomination par ordonnance du 1er. août. S. S.

LAPIE, directeur du cabinet topographique du Roi, capitaine de première classe au corps des ingénieurs-géographes, est le plus célèbre de nos auteurs de cartes géographiques. Les matériaux qui lui ont été fournis par des navigateurs et par d'anciens militaires, l'ont mis à portée d'en tirer les résultats les plus positifs. On regrette seulement que la vie active de M. Lapie ne lui ait pas permis d'acquérir une connaissance assez étendue des langues savantes pour s'élever au-dessus de la sphère de la géographie moderne. On remarque parmi les cartes qu'il a publiées, la grande carte de la Méditerranée, en 4 feuilles; celle de l'empire de Russie, en 6, celle des îles Britanniques, en 6, et celle des Etats-Unis, en 4. Ses autres ouvrages sont: I. *Carte de l'Empire français et du royaume d'Italie* (avec M. Picquet), 1807. II. *Carte d'Europe, avec les nouvelles divisions*, 1815. III. *Nouveau globe terrestre*, 1815. IV. *Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne*, 1re. edit., 1817, in 4°. M. Lapie a aussi publié un *Mémoire sur le cadastre de la France*, dans lequel il indique le moyen de perfectionner cette opération, tout en obtenant une diminution de vingt ans sur sa durée, et de cent millions sur sa dépense. Ce moyen consiste à faire rentrer l'opération dans sa première marche, qui était celle qu'on suivait avec succès avant la révolution, pour tracer le cadastre de la généralité de Paris. S. S.

LAPLACE (Le marquis PIERRE-SIMON), célèbre géomètre, né le 23 mars 1749, à Beaumont-en-Auge, près de Pont-Lévêque, est fils d'un cultivateur. Il professa pendant quelque temps les mathématiques à l'école militaire établie dans ce bourg, et vint ensuite à Paris, où il trouva d'utiles protecteurs. Le premier ouvrage qu'il publia fut imprimé aux frais du président de Saron, qui voulait par-là encourager un mérite naissant, dépourvu des avantages de la fortune. M. Laplace ne tarda pas à se faire une grande réputation par ses connaissances dans l'analyse et dans la géométrie transcendante. Il remplaça Bezout dans les fonctions d'examinateur du corps royal d'artillerie, et devint successivement membre de l'académie des sciences, de l'Institut et du bureau des longitudes. En 1796, il fit hommage au conseil des cinq-cents, de son ouvrage intitulé: *Exposition du système du monde*. Le 26 septembre de la même année, il vint, à la tête d'une députation, présenter à cette assemblée le compte annuel des travaux de l'Institut; et, en rappelant dans son discours les noms des hommes célèbres qui avaient honoré la France par leur savoir, il rendit un hommage touchant à la mémoire de son bienfaiteur, le président de Saron. Après le 18 brumaire (9 nov. 1799), M. La-

place fut nommé par les consuls, ministre de l'intérieur; mais ayant été remplacé presque aussitôt par Lucien Buonaparte, il entra au sénat, par décret du mois de décembre 1799. Il en devint vice-président en juillet 1803, et chancelier au mois de septembre suivant, avec le titre de grand-cordon de la Légion-d'honneur. Il fit, le 12 fructidor an 13 (septembre 1805), un rapport au sénat, sur la nécessité de reprendre le calendrier grégorien et d'abandonner celui de la révolution. En 1811, il fut nommé conseiller de la société maternelle, et grand-cordon de la Réunion le 3 avril 1813. En avril 1814, il vota pour l'établissement d'un gouvernement provisoire, ainsi que pour la déchéance de Buonaparte; et, le 4 juin, il reçut du Roi la dignité de pair, dont il est encore revêtu. M. Laplace est depuis long-temps au premier rang de nos géomètres. « Son livre *de la Mécanique céleste* (*voyez* le rapport de M. Delambre sur le progrès des sciences, du 6 février 1808), où brille à chaque page le génie de l'analyse, offre partout des théories qui lui sont propres, ou qu'il a su s'approprier par les formes nouvelles qu'elles ont reçues entre ses mains. Il en a donné, sous le nom d'*Exposition du système du monde*, une espèce de traduction en langue vulgaire, dans laquelle, sans employer aucun calcul, il développe, au lecteur un peu géomètre, l'esprit des méthodes et la marche des inventeurs. Dans cet ouvrage, il a ramené aux principes des vitesses virtuelles, ses recherches nombreuses sur le système du monde; il a repris la mécanique dans ses fondements, et démontré rigoureusement toutes les parties de cette science. » M. Laplace est le premier qui ait analytiquement constaté l'existence et la grandeur de l'atmosphère de la lune, et découvert son équation séculaire. Il a déterminé les perturbations réciproques de toutes les planètes principales, et il a avancé, par des découvertes importantes, un travail semblable pour les satellites de Jupiter, que Lagrange avait commencé, et qui a été complété par M. Delambre. Enfin il a puissamment contribué par ses immenses travaux, à reculer les bornes d'une science qui avait déjà exercé l'imagination de tant de profonds génies. Il s'est aussi occupé de chimie; et on lui doit, ainsi qu'à Lavoisier, l'invention d'un calorimètre. Il a répété les expériences de Monge et de Cavendish sur la décomposition de l'air, et les résultats de ces expériences ont été consignés dans le Journal polytipe du 26 juillet 1786. M. Laplace a été nommé, en 1816, membre de l'académie française, et président de la commission de réorganisation de l'école polytechnique. Il a été mis au nombre des marquis, en 1817, par la nouvelle classification des pairs. On a de lui: I. *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planètes*, 1784, in-4°. II. *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes*, 1785, in 4°, III. *Exposition du système du monde*, 1796, 2 vol in-8°.; 1799, in-4°. (*voy.* PRONY), 4e. édition, 1813, in-4°. ou 2 vol. in-8°. IV. *Traité de mécanique céleste*, 1799, 2 vol. in-4°.; tom. IIIe., 1803, in-4°.; tom. IVe., 1805, in-8°. V. *Théorie analytique des probabilités*, 1812, in-4°.; 1814, in-4°.; 3e. édition, 1816, in-8°. VI. *Essai philosophique sur les probabilités*, 1814, in-4°., deux éditions; 3e. édition, 1816, in-8°. Il a encore donné un grand nombre de Mémoires, insérés dans la collection de l'Institut, de l'académie des sciences, et dans le Journal de l'école polytechnique. S. S.

LAPLAIGNE (ANTOINE), avocat avant la révolution, était président du tribunal d'Auch en 1791, lorsqu'il fut député par le département du Gers à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis à l'exécution. Le 6 août 1793, il fut accusé par Chabot, d'exciter son département à la révolte, et, le 3 octobre suivant, il fut décrété d'arrestation comme coupable d'opposition aux journées des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793. Il parvint à se soustraire à la garde de ses gendarmes, et fut mis hors la loi sur la proposition de Montaut. Le 8 mai 1795, il fut rappelé dans le sein de la Convention, d'après une motion de Chénier et de Merlin de Douai. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798, et fut nommé, en 1800, président du tribunal civil d'Auch, et en exerça les fonctions pendant plusieurs années. Compris, en 1816, dans la loi contre les régicides, il fut obligé de quitter la France, et il se retira en Suisse. S. S.

LAPLANCHE (GOYRE), moine bé-

nédictin, ensuite vicaire épiscopal constitutionnel, et enfin député de la Nièvre à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans le plus bref délai, fut presque toujours en mission dans les départements. On l'a accusé, après le 9 thermidor, de s'y être livré à des actes de despotisme et des exactions tout-à-fait inouis. Envoyé dans le Nivernois, sa patrie, il y poursuivit surtout ses anciens confrères, et en fit exporter et conduire à Nantes un grand nombre, qui y furent noyés. Au commencement de 1793, il dénonça le mauvais esprit d'Orléans, et fit mettre de nouveau cette ville en état de siége. Cependant il fut quelque temps après dénoncé lui-même par Louvet, mais sans succès, comme y protégeant le meurtre et le pillage, et ayant organisé un comité révolutionnaire composé de sans-culottes, qui dépensaient en orgies les deniers publics. S'étant rendu ensuite dans les départements du Loiret et du Cher, Laplanche y imposa des taxes révolutionnaires. *Ceux qui n'aiment pas la révolution doivent payer ceux qui la font*, disait-il; et, d'après ce principe, il s'empara du numéraire et de tous les assignats que possédaient les gens aisés. On remarquait parmi les dépouilles dont il fit l'énumération à l'assemblée, des montres, des boucles, des jetons, des vases sacrés, des reliques, etc. La Convention approuva sa conduite, par décret du 18 octobre 1793. Envoyé dans le Calvados, au commencement de 1794, il continua à mettre, selon ses expressions, *la terreur à l'ordre du jour*; et ayant remarqué, à son arrivée à Caen, l'effroi que sa présence y causait, il ordonna un bal républicain, annonçant qu'il jugerait du patriotisme par l'empressement qu'on mettrait à s'y rendre. La frayeur y conduisit beaucoup de femmes, dont les pères, les époux, les enfants étaient en prison. Ayant ouï dire qu'une ex-religieuse avait des stigmates sur le corps, il la fit amener devant lui, la força à se dépouiller en sa présence, et l'envoya ensuite en prison. Il fit fusiller à Avranches beaucoup d'insurgés vendéens, même des blessés qui furent arrachés des hôpitaux. Il annonça aussi qu'à Rennes la commission militaire délivrait avec activité la république des *scélérats, contre-révolutionnaires et aristocrates.* Après la chute de Robespierre, Laplanche siégea encore long-temps dans la Convention, sans éprouver d'attaques. Ce fut lui qui, aux journées de prairial (21 mai 1795), détermina les négociations qui s'établirent entre les sections insurgées et six députés qu'il leur fit envoyer, et qui arrêtèrent l'action sanglante prête à s'engager; mais les terroristes perdant chaque jour de leur empire, il se trouva enfin des hommes qui osèrent le dénoncer. Le maire de St.-Lô se rendit exprès à Paris, et l'accusa d'avoir entre autres crimes, volé 60,000 francs à un riche particulier de cette ville, dont il avait occupé l'hôtel pendant sa mission. Cette accusation ne fut pas suffisamment prouvée; mais il en survint d'autres, et la Convention le décreta d'arrestation, le 22 thermidor (9 août 1795), pour avoir levé des contributions sans en justifier l'emploi; pour avoir fait des arrestations arbitraires; avoir cassé à son gré les autorités constituées; avoir désorganisé la morale publique par son exemple, et invité publiquement les filles au libertinage, sous prétexte que la république avait besoin d'enfants. Quoi qu'il en soit de toutes ces accusations, Laplanche ne paraît nullement s'être enrichi comme tant d'autres de ses collègues, puisqu'il n'a encore aujourd'hui d'autre bien que celui de sa femme, fille du conventionnel La Gueulle, qu'il a épousée en 1793, et avec laquelle il vit retiré à Salbris, dans le département de Loir-et-Cher. Après la révolution du 20 mars 1815, cet homme, qui n'avait pris aucune part aux affaires politiques depuis vingt ans, crut que les circonstances devaient lui être favorables, et il intrigua pour se faire nommer maire de sa commune, mais il échoua complètement. Irrité du mauvais succès de ses efforts, il refusa de signer l'acte additionnel aux constitutions de Buonaparte, et cette circonstance est cause qu'il s'est trouvé compris dans l'amnistie de 1816. — LAPLANCHE (Jean-Baptiste-Antoine), né, à Velhaguet, en 1757, ancien général de brigade de la 2e. division de dragons de Compiègne, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en 1804, et fait maréchal-de-camp. Il jouit aujourd'hui de sa retraite à Charleville. S. S.

LAPLANE (Le baron JEAN-GRÉGOIRE-BARTHÉLEMI ROUGÉ), lieutenant-général, né le 13 octobre 1765, était colonel du 6e. régiment d'infanterie légère,

et commandant de la Légion-d'honneur, lorsqu'il fut nommé général de brigade, en 1807. Employé en Espagne, il se distingua, le 28 juillet 1809, à la bataille de Talavera de la Reyna, et, dans la nuit du 12 au 13 avril 1810, à l'attaque de Santa-Catharina, où il força les Anglais à se rembarquer. Rappelé en France, en 1812, il fit la campagne de Russie, et, après la désastreuse retraite de Moscou, il s'enferma dans Glogau avec 6,000 hommes, et s'y défendit vaillamment jusqu'à l'issue de la campagne de 1814. Il se mit alors en marche pour la France, en traversant la Bavière, et fut nommé commandant à Montauban, puis chevalier de Saint-Louis. Le général Laplane a été mis en retraite, par ordonnance du 9 septembre 1815, et il n'est plus compté parmi les officiers-généraux en activité. S. S.

LAPOINTE (Le baron EMMANUEL DE), ancien aide-de-camp du maréchal Mortier, né le 26 juin 1772, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 25 juin 1807, et fut autorisé, le 16 avril 1808, à porter la décoration de l'ordre de Maximilien de Bavière; il était alors chef d'escadron, et il fut employé en cette qualité en Espagne, où il se distingua particulièrement, le 8 octobre 1809, au passage du Tage, près de Talavera, et, le 18 novembre suivant, à la bataille d'Occana. Devenu colonel, il se fit remarquer, le 18 février 1811, à la bataille de la Gebora, et revint en France, en 1812, pour faire la campagne de Russie. Nommé général de brigade, le 4 mai 1813, il prit le commandement de la place de Hambourg le 1er. août. Le 6 avril 1814, il adressa, du quartier-général du Plessis-le-Chenet, son adhésion aux actes du sénat contre Buonaparte et sa famille. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 13 août 1814, et chef de l'état-major de la 16e. division militaire, à Lille. Il fut mis à la disposition du ministre de la guerre après le retour du Roi, en 1815. S. S.

LAPORTE (ARNAUD-FERDINAND DE), frère du vertueux intendant de Louis XVI, né à Versailles, le 27 septembre 1756, entra dès sa première jeunesse au séminaire de St.-Sulpice, et s'y fit remarquer par sa piété. Nommé à l'abbaye de St.-André-de-Jau, qu'il rendit bientôt après, il devint, en 1781, grand-vicaire de M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, et remplit ces fonctions jusqu'à la révolution. Il montra dans cette place de grands talents administratifs, et sut si bien se faire connaître, que déjà son nom se trouvait inscrit sur la liste des membres du clergé destinés à l'épiscopat, lorsque les troubles de la France l'éloignèrent de ce rang éminent. La révolution du 10 août 1792 dispersa toute la famille de M. de Laporte. Mis dans les journaux au nombre des ecclésiastiques égorgés durant les premiers jours de septembre, il dut à cette erreur quelques instants de repos, et la possibilité de passer en Angleterre. L'hospitalité qu'il reçut dans ce royaume, d'une illustre famille, le préserva des malheurs qui pesèrent sur ses compagnons d'infortune. Il cultiva dans la retraite les lettres et les arts. Rentré dans sa patrie après le 18 brumaire, il fut arrêté à Bordeaux, par ordre de Pierre Pierre, commissaire-général de police, et du fameux Dubois, qui s'accusèrent réciproquement de cette persécution. M. de Laporte était à peine sorti de prison, qu'il fut nommé à l'évêché de Carcassonne, et sacré le 5 juillet 1802, étant encore porté sur la liste des émigrés. En arrivant dans son diocèse, il trouva les esprits divisés à l'excès: la populace de Carcassonne se souleva contre lui; mais il ne tarda point, par son caractère conciliant, à réunir toutes les opinions. Au mois de mars 1814, lorsque le comte Caffarelli ordonna aux autorités de quitter leur résidence à l'approche des Anglais, M. de Laporte répondit que son devoir était de demeurer au milieu de son troupeau, et que rien ne le lui ferait abandonner. L'un des premiers à proclamer les Bourbons, il employa toute son influence à faire triompher leur cause, et il leur resta fidèle pendant les cent jours de 1815. M. de Laporte réunit à toutes les vertus de l'épiscopat, l'amour des sciences et des beaux-arts. Il possède une très belle bibliothèque. Très versé dans les langues hébraïque, grecque, latine et anglaise, profond théologien, littérateur estimable, il dessinait autrefois avec beaucoup de goût, et gravait assez bien. Après le concordat de 1817, il a été nommé à l'archevêché d'Auch. — LAPORTE-LALANE (de), un des frères du précédent, était maître des requêtes avant la révolution, et jouissait d'une grande considération dans le conseil. Il ne quitta pas la France pendant les temps malheureux; mais vécut retiré, tantôt à Paris, tantôt dans une petite terre appartenant à son beau-

père. Après le 18 brumaire, on lui offrit une préfecture qu'il refusa, parce que ses principes ne lui permettaient pas de faire exécuter les lois existantes contre les prêtres et les émigrés. Un des chefs du gouvernement consulaire qui lui avait fait cette offre, ne fut pas étonné de son refus, et lui dit: « Vous avez raison, la » révolution n'est pas assez mûre pour » vous, ou vous ne l'êtes pas assez pour » elle. » Lors de l'établissement de l'université, il accepta la place de recteur de l'académie de Rouen. Au retour du Roi, il fut fait conseiller-d'état en service ordinaire. Il est attaché au comité de l'intérieur, et de plus président du conseil du prince de Condé. L. L. et Z.

LAPORTE (Hippolyte de), né à Paris, en 1770, d'une famille de magistrature qui a fourni plusieurs intendants de province recommandables, est élève du collége de Jully. Il se destinait à la carrière de ses pères, lorsque la révolution vint y mettre obstacle. Le desir de se soustraire à ce fléau et de compléter son instruction, le conduisit en Italie, au commencement de 1792. Il y résida jusqu'en 1797, principalement dans l'état Vénitien, dont il vit avec douleur la capitale envahie, et le gouvernement changé par les ordres de Buonaparte. Profitant, pour revoir sa patrie, du retour graduel aux idées et aux sentiments monarchiques, ou du moins anti-révolutionnaires, qui se faisait remarquer alors jusque dans la saine partie de l'armée républicaine, il traversa cette armée, et arriva tout juste à Paris pour y être témoin du funeste 18 fructidor (1797). L'espérance de se faire rayer de la liste des émigrés, le décida à rester dans la retraite pendant une année entière; mais, ayant été maintenu sur cette liste par le directoire, malgré les efforts et les démarches multipliées de sa sœur (Mme. de Salaberry), qui déjà, en 1793 et 1794, s'était montrée une des héroïnes de la piété filiale, il fut obligé de partir pour Hambourg, vers la fin de 1798. Revenu en France après le 18 brumaire, il eut le bonheur de demeurer, ainsi que sa famille, absolument étranger à la contagion et aux grands désastres du règne de Buonaparte. Il habite pendant une partie de l'année une terre du Vendômois, où son père, ancien intendant de Lorraine, jouit d'une considération méritée. M. Hippolyte de Laporte, dénué de toute ambition, et cultivant, par goût, la littérature, dont il ne s'occupe qu'en amateur, a donné dans la bibliothèque des romans, en 1803, 1804 et 1805, quelques traductions ou imitations de *Nouvelles allemandes* d'Auguste La Fontaine, et un roman anglais de peu d'étendue, qu'il avait encore réduit en le traduisant. Il a aussi transporté de cette langue, en français, un peu trop fidèlement peut-être, *La forêt de Hohenelbe*, roman en cinq volumes. Enfin, il est auteur de beaucoup d'articles de la *Biographie universelle*, entre autres de ceux de Mme. *Geoffrin* et de Mlle. *L'Espinasse*. D.

LAPOTERIE (Arthur). Voy. Guillot.

LAPOYPE (Le marquis Jean-François de), né à Grenoble, le 13 octobre 1765, d'une ancienne famille, était officier aux gardes-françaises avant la révolution, et fréquentait beaucoup la maison de Fréron par amour pour les lettres. Il y fut séduit par les grâces de l'une des filles de ce célèbre critique, et l'épousa malgré sa mère, qui fut tellement irritée de cette mésalliance qu'elle ne voulut pas le revoir, et qu'elle le déshérita en mourant. Toutes ces circonstances concoururent à faire embrasser au marquis de Lapoype la cause de la révolution. Il fut nommé, en 1792, colonel du 10e. régiment d'infanterie, et, peu de temps après, maréchal-de-camp. Il fut employé en cette qualité à réprimer les mouvements séditieux qui éclatèrent à Chartres, à cause de la cherté des grains. Il alla ensuite servir sous les ordres de Biron, à l'armée des Alpes, et, le 15 mai 1793, il fut élevé au grade de général de division. Il commandait la division de l'Est au siége de Toulon, et, le 9 septembre, la Convention lui accorda une mention honorable dans son procès-verbal, pour la conduite qu'il avait tenue devant cette ville, lorsqu'elle s'était livrée aux Anglais, et surtout pour avoir secouru personnellement, à Pignans, les députés Barras et Fréron, qui y avaient été attaqués. Sa femme ayant été faite prisonnière à Toulon avec ses enfants, la Convention décréta, sur la proposition de Jean-Bon-Saint-André, que les détenus anglais seraient responsables de sa sûreté sur leurs têtes. On ne tarda pas à répandre le bruit que Mme. de Lapoype avait été assassinée; mais elle démentit elle-même cette assertion, et rendit justice aux égards

que l'amiral Hood avait eus pour elle. Le général Lapoype commandait la colonne qui attaqua le fort Pharon, et, après la reddition de la place, il prit le commandement de Marseille, qu'il mit en état de siége au mois de janvier 1794, et où il seconda les mesures révolutionnaires des proconsuls, notamment de Fréron, dont il avait épousé la sœur. (*Voy*. Fréron fils, dans la *Biog. univ.*) Le 9 novembre 1793, Hébert adressa des plaintes à la société des jacobins, contre le général Lapoype, et il demanda qu'il fût soumis à la loi qui excluait les nobles des armées; cette affaire n'eut pas de suite. Après le 9 thermidor, on l'accusa d'avoir commis des abus d'autorité dans le midi, et il fut cité, au mois de février 1794, à la barre de la Convention, pour rendre compte de sa conduite; mais il fut absous, et admis aux honneurs de la séance. Le général Lapoype passa, en 1799, à l'armée d'Italie, et après le traité de Léoben, il remplaça successivement le général Ménard dans le Piémont, et le général Dessolles dans la Ligurie. Les efforts qu'il fit alors pour entretenir la bonne intelligence entre les Français et le gouvernement génois, lui méritèrent des éloges de la part du directoire. Il fit, en 1800, une expédition dans les montagnes de la Ligurie, et après des succès peu importants, il se réunit avec sa division, à l'armée de réserve, et fut chargé du blocus de Mantoue, après la bataille de Marengo. Le général Lapoype commandait, en 1802, la 12e. division militaire à Nantes, lorsqu'il s'embarqua pour St.-Domingue, où il montra beaucoup de courage et de zèle. Il fut cependant obligé de traiter avec Dessalines; et il négocia avec ce chef de noirs pour l'évacuation du Cap. S'étant alors embarqué pour retourner en France (1803), il fut pris dans la traversée, et conduit à Portsmouth, où il arriva au mois de février 1804. Ayant été échangé, il revint en France; mais il y fut long-temps en disgrâce et sans activité. Il commandait, cependant, en 1809, le 21e. division militaire à Poitiers. Employé contre la Russie, en 1812, il prit, après la retraite de Moscou, le commandement de la place de Wittemberg, sur l'Elbe, où il arrêta long-temps autour de faibles murs de terre qu'il avait élevés à la hâte, un corps russe considérable, qui fut contraint de lever le blocus après la bataille de Lutzen. Cerné de nouveau après la bataille de Leipzig, le général Lapoype ne remit la place qu'en vertu d'ordres supérieurs, et, en 1814, il revint en France, où le Roi le nomma commandant à Agen, et chevalier de St.-Louis le 19 juillet. Pendant les cent jours de 1815, le général Lapoype fut nommé gouverneur de la place de Lille, et il y publia, le 30 mai, une proclamation qu'il terminait ainsi: « Braves et bons habitants de cette » illustre cité! quelques individus que » vous désavouez agitent le peuple, for- » ment des complots, ourdissent des » trames, fomentent des dissensions, » organisent des partis: ils entretiennent » des correspondances illicites; ils se dé- » gradent jusqu'à faire le vil métier d'es- » pion et d'embaucheur; ils cherchent, » par des moyens que la délicatesse ré- » prouve, que la sagesse interdit, qu'une » bonne police doit prohiber, à vous met- » tre en opposition avec la France en- » tière qui est une, fortement unie, pour » la cause la plus noble, la plus juste, » celle de la défense de son territoire et » de ses droits imprescriptibles. Ne vous » laissez pas entraîner par des hommes » audacieux et imprudents qui ne sont » conduits que par le vil appât du gain, » ou par des sentiments de haîne et de » vengeance. Restez calmes, suivez tou- » jours le sentier de l'honneur; fidèles à » nos devoirs, à la patrie, à l'empereur, » nous triompherons de l'Europe entière, » si elle prétendait nous asservir. Que » notre cri de ralliement soit toujours: » *Napoléon, gloire et patrie*! » Après le retour du Roi, le général Lapoype hésita long-temps à ouvrir les portes de la place qu'il commandait, et il résista pour cela aux sollicitations réitérées du comte de Bourmont; mais enfin il la remit aux commissaires de S. M. Il fut mis à la retraite le 9 septembre suivant. D.

LARDENOY DE BOLANDRE, ou LARDENOIS (le comte Antoine-Philippe de), d'une ancienne famille originaire du pays de Luxembourg, est un de ces zélés serviteurs qui ont constamment suivi le Roi dans son exil, et tout sacrifié pour la cause de la monarchie. Page de Louis XVI en 1762, il entra, comme enseigne, au régiment des gardes-françaises en 1766, et devint, en 1780, colonel en second du régiment de la Reine, cavalerie. En 1782, il obtint

la croix de St.-Louis, et fut nommé, en 1788, colonel du régiment provincial d'artillerie de Strasbourg. Ayant émigré en 1791, il rassembla, à Trèves, et organisa en compagnies, la noblesse de Champagne, sous les ordres du général d'Allonville, et combattit avec elle dans la campagne de 1792, ainsi qu'à Maëstricht en 1793. Le comte de Lardenoy passa ensuite au service de S. M. Britannique, en qualité de capitaine de la 1re. compagnie des gentilshommes français, et s'embarqua à Bremen, en juin 1793, avec 300 gentilshommes sous ses ordres, pour former ce corps et servir la cause du Roi dans la Vendée; mais l'affaire de Quiberon empêcha l'exécution de ce plan. Il rentra en France au mois d'avril 1814, avec le titre de maréchal-de-camp, et fut créé successivement, lieutenant-général, le 13 août, et commandant militaire à Toulon. Obligé de quitter ce commandement à l'époque du 20 mars 1815, il le reprit le 28 juillet suivant, lorsque la ville de Toulon se trouvait livrée à l'anarchie la plus complète. Il se montra ferme au milieu de ces circonstances difficiles, et réussit à comprimer la malveillance. Les habitants de Toulon lui exprimèrent leur reconnaissance en 1816, dans une adresse au Roi, signée de toutes les autorités civiles et militaires. Nommé, le 11 avril de cette année, gouverneur-général de la Guadeloupe, il s'embarqua le 19 juin, sur la frégate l'*Aréthuse*, et arriva le 12 juillet à la Martinique. Il y fit célébrer l'anniversaire du retour du Roi, par une fête magnifique. Le 21, il débarqua à la Guadeloupe, et, le 22, il descendit à la Basse-Terre, séjour du gouvernement, où le général anglais, sir James Leith (*voy.* Leith), lui fit solennellement remise de la colonie, le 25 suivant. Le comte de Lardenoy est grand-croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne. S. S.

LARDIZABAL (Don Miguel de), ancien conseiller du tribunal suprême de Castille, membre de la régence, conseiller intime de Ferdinand VII, et ministre des Indes, est connu par sa longue disgrâce sous Charles IV, et par le rôle qu'il a joué pendant la captivité du roi d'Espagne. Il fit partie, en 1808, de la commission qui fut nommée par Buonaparte à Baïonne, pour préparer une nouvelle constitution au royaume espagnol; et, le 7 juillet suivant, il fut un des quatre-vingt-douze signataires de cette constitution. Au milieu des divisions qui déchirèrent ensuite l'Espagne, don Miguel de Lardizabal se montra l'ennemi déclaré des cortès, et il les attaqua vivement dans un écrit qu'il publia à Alicante, en 1811, sous ce titre : *Le gouvernement et la hiérarchie d'Espagne vengés*. Cet ouvrage fut accueilli avec enthousiasme par la noblesse dont l'auteur prenait la défense; mais la faction, dite républicaine, s'empressa de le décrier, et les journaux en parlèrent comme d'un livre qu'il fallait proscrire. L'irritation des esprits parvint au plus haut degré. Il y eut des rassemblements, des scènes tumultueuses. Lardizabal fut arrêté, ses papiers furent saisis, et on le conduisit à Cadix, où l'on nomma, pour le juger, un tribunal dont tous les membres prirent le titre d'*altesses*. Le conseil royal de Castille, et les autres tribunaux, soupçonnés d'être ses complices, furent tous suspendus. Les débats commencèrent le 14 octobre 1811 : cette première séance fut très animée, et plusieurs cris de mort s'élevèrent contre l'accusé, aux applaudissements des spectateurs. Cependant l'effervescence se calma; le tribunal se relâcha insensiblement de sa première rigueur; et les débats, commencés avec les formes les plus sévères, se terminèrent par un jugement qui priva Lardizabal de ses titres et fonctions. Il resta loin des affaires, et sans aucune influence, jusqu'à l'époque de la délivrance de Ferdinand VII, qui fit rapporter le jugement du tribunal des cortès, et le nomma ministre des Indes, et conseiller-d'état, par ordonnances des 14 et 26 mai 1814. C'était la seconde fois que Lardizabal éprouvait un retour de l'opinion en sa faveur. Le premier usage qu'il fit de son autorité, comme ministre des Indes, fut d'adresser une proclamation aux habitants du Pérou, pour les engager à se ranger sous les drapeaux de leur légitime souverain, et à mettre un terme à la guerre civile. Attaché par principes à l'ancien état de choses que Ferdinand VII venait de rétablir, le nouveau ministre mérita l'estime des Espagnols et la confiance de son maître, par la sagesse de son administration; mais, en 1816, un événement imprévu le fit tomber tout-à-coup en disgrâce. Sa correspondance avec Abadia à Cadix, et celle de ce dernier avec son frère à Lima,

ayant été saisies, sur le vaisseau *le Neptune*, faisant voile pour Porto-Bello, fut portée à Carthagène peu de temps avant la prise de cette place par Morillo. Ces correspondances contenaient la révélation des secrets de l'état relativement aux mariages du roi et de son frère avec les princesses de Portugal, à l'état de dépendance dans lequel se trouvait le cabinet de Madrid, et à la mesure que le gouvernement se proposait de prendre pour les affaires commerciales. Cette indiscrétion irrita fortement Ferdinand VII, qui ordonna sur-le-champ l'arrestation de Lardizabal et d'Abadia. Le premier fut d'abord relégué à Valladolid, et enfermé dans une cellule du couvent de Saint-François. Il a été transféré depuis dans la citadelle de Pampelune. — Un autre LARDIZABAL (Don José), général espagnol, se distingua à la bataille de Sagonte, et sous les murs de Valence, au mois d'octobre 1811. Il commandait la 1re. division du corps d'expédition, et fit ensuite partie de la garnison de Valence. Ainsi il se trouvait dans cette place lors de sa reddition en janvier 1812, à l'armée d'Aragon, commandée par le général Suchet. Il fut amené à Paris et renfermé dans le château de Vincennes, d'où il ne sortit qu'en avril 1814, à l'époque de l'arrivée des alliés. Il mourut à Madrid, six mois après, à l'âge de trente-sept ans, des suites de sa longue et rigoureuse captivité, et vivement regretté par toute l'Espagne. S. S.

LA RÉVEILLÈRE. *Voy*. REVEILLÈRE.

LARIGAUDIE (Le baron PIERRE-ANTOINE CHILLAUD DE), conseiller au présidial de Périgueux avant la révolution, devint membre du directoire du district de cette ville, et ensuite administrateur du département de la Dordogne, où il se conduisit avec beaucoup de fermeté pendant les orages de 1793 et 1794. Incarcéré comme royaliste et fédéraliste, il fut conduit à Paris, et renfermé à la Conciergerie, d'où il devait être traduit devant le tribunal révolutionnaire, lorsque le 9 thermidor vint l'arracher à l'échafaud. Il échappa de même, à travers de nombreux dangers, aux proscriptions de fructidor an V, et fut encore décrété d'arrestation en avril 1798. Cette nouvelle proscription cessa après le 18 brumaire, et M. de Larigaudie devint successivement juge au tribunal civil de Périgueux, et membre du corps législatif en 1804. Il fut confirmé dans ces fonctions en 1809, et obtint une place de conseiller à la cour royale de Bordeaux, puis la croix de la Réunion et celle de la Légion-d'honneur. Il vota, en 1814, pour la déchéance de Buonaparte, et se montra l'un des plus zélés partisans de la monarchie. Le 25 octobre, il attaqua, comme inutile et incomplet, le projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, et prétendit qu'une ordonnance du Roi devait suffire pour l'exécution de cette mesure de justice. On trouva qu'il allait si loin dans son opinion à cet égard, qu'il fut interrompu, à plusieurs reprises, par un murmure d'improbation. La révolution du 20 mars 1815 suspendit un moment les fonctions législatives de M. de Larigaudie; mais il ne tarda pas à les reprendre après le retour des Bourbons, comme membre de la chambre des députés pour le département de la Dordogne, et les conserva jusqu'à la dissolution de cette chambre par l'ordonnance du 5 septembre 1816. Il y avait voté avec la majorité. Le 24 janvier 1817, M. de Larigaudie fut nommé président de chambre à la cour royale de Bordeaux. S. S.

LARIVE (J. MAUDUIT DE), le plus ancien et l'un des plus célèbres de nos acteurs tragiques, est né, en 1749, à la Rochelle. Il débuta à Lyon, sous la mémorable direction de Mme. Lobreau, et vint à Paris, où il parut, en 1771, au Théâtre-Français, sous les auspices de Mlle. Clairon dont il était élève, et qui l'avait tant annoncé comme un prodige, que le public, le trouvant au-dessous de ces pompeux éloges, le plaça plus bas qu'il ne devait être réellement. Le jeune comédien, d'un caractère fier et très susceptible, supporta avec beaucoup d'impatience les désagréments d'un pareil début. Cependant, les avantages de son physique et l'étendue de ses moyens lui attirèrent quelques encouragements; il fit des progrès, et finit par être fort applaudi: il le fut même long-temps à côté de Lekain. Ayant encore éprouvé plus tard quelques désagréments, il se retira momentanément, et parut vouloir renoncer au théâtre; mais ses camarades, sentant le besoin qu'ils avaient de lui, le

supplièrent avec tant de chaleur, qu'il ne put résister à leurs instances. Partisan modéré des idées révolutionnaires, M. Larive conserva toujours dans sa conduite une espèce d'indépendance d'opinion, qui le fit estimer des gens de bien. Le 12 février 1790, il fit présent au général Lafayette de la chaîne qu'avait portée à son cou le chevalier Baïard. Le 14 décembre suivant, il vint, à la tête d'une députation du corps électoral de Paris, présenter à l'assemblée constituante une adresse, où il développa les avantages du système représentatif; jura, au nom des électeurs, soumission à la constitution et aux décrets de l'assemblée, et fut admis aux honneurs de la séance. Il fut arrêté et détenu avec une partie de ses camarades, en 1793 jusqu'au 9 thermidor. Au mois de mars 1795, il démentit, par une lettre rendue publique, le bruit d'un mariage qui l'unissait, disait-on, à Mlle. de Sombreuil, et justifia ensuite Talma, accusé d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français. Voici un portrait de Larive que l'on trouve dans les Mémoires attribués à Dazincourt : « Quand il paraît sur la scène, je m'imagine voir Baron. Que de noblesse dans » sa physionomie! que d'aisance dans » son maintien! Il parle: c'est encore » Baron. L'énergie, la vérité qu'il donne » à l'expression de ses traits, forment à » tous moments de ces tableaux faits » pour servir de modèle aux plus grands » peintres. C'est Baïard; c'est Ninias; » c'est Montaigu. Le désordre de la » douleur ajoute encore à la beauté de » sa figure, etc. » Nous citerons, à côté de cet éloge, un jugement plus sévère, mais peut-être plus vrai, qu'on a porté de cet acteur dans un ouvrage sur l'histoire du Théâtre-Français : « On a reproché à Larive une déclamation emphatique et souvent fausse : il manquait de cette sensibilité communicative, la première qualité d'un tragédien. Il criait quelquefois lorsqu'il fallait pleurer, et sacrifiait souvent la » vérité d'une intention au desir d'enlever » les applaudissements par ces éclats qui » séduisent toujours la multitude. » Larive quitta le théâtre long-temps avant l'époque où une sage prévoyance lui aurait conseillé de le faire. On a généralement attribué sa dernière retraite aux critiques trop sévères de Geoffroi. Cette opinion ne nous parait pas vraisemblable; et il nous semble qu'il n'est pas impossible d'assigner les véritables causes qui ont éloigné Larive de la scène tragique. Lorsque les comédiens français, après plusieurs essais malheureux, tentés soit à Feydeau, soit à Louvois, soit à l'Odéon, eurent senti la nécessité de se réunir aux acteurs de la rue de Richelieu, les principaux sujets se retrouvèrent presque tous dans la même position relative qu'ils occupaient avant la première séparation. Larive, seul par un concours singulier de circonstances, se trouva dans une exception particulière. Son emploi était occupé par Talma, qui avait introduit sur la scène une méthode nouvelle, toute différente de l'ancienne, et que le public applaudissait. Dans cet état de choses, Larive avait deux partis à prendre: il devait lutter contre Talma, en opposant à ses innovations le modèle toujours constant des belles traditions, ou bien il devait sacrifier ses anciennes habitudes, et se plier au goût dominant. De ces deux partis, il n'en prit aucun; il voulut adopter une méthode qui n'était ni la sienne, ni celle de son rival, et dès-lors il ne fut plus rien. Il altéra par des convulsions la beauté régulière de ses traits, et substitua des mouvements désordonnés à la noble simplicité de son geste. La critique inflexible signala des fautes qui ne pouvaient être déguisées, et Larive, humilié de sa méprise, laissa Talma maître du champ de bataille. Retiré à Moulignon, dans la vallée de Montmorency, il y fit bâtir successivement deux maisons charmantes, et devint maire de sa commune, où il entreprit de fonder un établissement d'eaux minérales. Pour faire diversion aux occupations de sa retraite, il alla, pendant quelques années, donner des représentations en province; puis il ouvrit, en 1804, une école de déclamation qui eut peu de succès. En 1806, il fut appelé à Naples par Joseph Buonaparte, qui dans ses fréquents moments d'ennui faisait débiter, en sa présence, des morceaux de tragédie, et récompensait magnifiquement l'acteur. Larive revint en France après le départ de Joseph; et il y vécut encore dans la retraite. Ayant reparu, en 1816, sur le théâtre italien, par une intention de bienfaisance, dans le rôle de Tancrède, après une absence de plus de trois lustres, et à l'âge de soixante-neuf ans, il s'y est montré digne de son ancienne réputa-

tion ; et les amateurs, tout en faisant la part des années, ont retrouvé dans son jeu les traits caractéristiques de son premier talent. Il fut réélu, en 1817, associé correspondant de l'académie de Naples, dont il était membre depuis quelques années, et sa nomination fut confirmée par le roi des Deux-Siciles. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés : I. *Pyrame et Thisbé*, scène lyrique, 1784, in-18 ; 1791, in-18. II. *Réflexions sur l'art théâtral*, 1801, in-8°. III. *Cours de déclamation, divisé en douze séances*, 1804, in-8°.; tomes deuxième et troisième, 1810, in-8°. D.

LARIVIÈRE (Pierre-François-Joachim-Henri de), né à Falaise en 1761, était avocat dans cette ville lorsqu'il fut nommé, par le département du Calvados, en 1791, député à l'assemblée législative, où il s'attacha au parti de la Gironde (*Voy.* Guadet et Brissot, dans la *Biographie universelle.*) Quelques jours après le 10 août, il repoussa avec force la proposition que fit J. Debry (*Voyez* Debry), d'établir une légion de tyrannicides. Il ne prit aucune part à la révolution de cette époque ; et il est vrai de dire que le parti auquel il appartenait alors recula d'effroi devant cet attentat : mais il chercha à en profiter pour instituer cette république qu'il avait si imprudemment imaginée. M. de Larivière fit tous ses efforts pour sauver Louis XVI ; et il vota pour l'appel au peuple et le bannissement : ce qui était le seul moyen de soustraire ce prince à la mort. Il se prononça ensuite fortement dans la lutte qui s'éleva entre la Montagne et la Gironde, et fut membre de la commission des douze, instituée pour arrêter les complots de la municipalité de Paris, et qui céda, à cette même municipalité, le champ de bataille en donnant sa démission, au milieu des dénonciations dont elle fut l'objet. M. de Larivière fut à cette époque spécialement poursuivi par le parti de la Montagne. Décrété d'arrestation le 2 juin, il prit la fuite, et se retira dans le Calvados. Caché avec plusieurs de ses collègues, il fut mis comme eux hors de la loi. Il réclama contre cette proscription après le 9 thermidor (27 juillet 1794), et demanda à rentrer à l'assemblée : ce qui ne lui fut accordé que le 8 mars 1795, lors de la rentrée des soixante-treize. Dans les discussions relatives aux membres de l'ancien comité de salut public, il parla contre Robert-Lindet et Carnot ; et lors de la révolte des premiers jours de prairial (20 mai et jours suivants), il se prononça avec beaucoup d'énergie contre les terroristes, et ne contribua pas peu à leur défaite. Au mois de mai 1795, il devint membre du comité de salut public. Le 4 août, il combattit un long discours de Dubois Crancé contre la réaction, et n'y vit que les regrets du régime de la *terreur.* Deux jours après, il proposa de faire juger par les tribunaux les agents de ce régime ; il s'opposa ensuite à l'arrestation des prêtres insermentés, sortit du comité de salut public à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), et fut vivement accusé alors d'avoir contribué à faire opprimer la convention par les royalistes. Compromis dans la conspiration de Lemaître, et entouré de toute la faveur des sectionnaires insurgés, il fut vivement attaqué les 15 et 16 octobre, pour ses liaisons avec ceux qu'on appelait les conspirateurs de vendémiaire ; mais, malgré cet instant de défaveur, il entra triomphant au conseil des cinq-cents, où il redoubla d'énergie contre le jacobinisme. Il se jeta tout-à-fait dans le parti anti-directorial, et fit quelques rapports sur les finances et les colonies. Le ministre Cochon ayant dénoncé la conspiration de Babeuf, M. de Larivière s'écria : « Voilà la réaction » de Tallien ! » A la suite, il fit une véhémente sortie contre les Babouvistes, et reprocha à plusieurs de ses collègues leur obstination à ne voir que dans les royalistes les ennemis de la république, et non dans ces *féroces Jacobins*, qui avaient couvert la France de ruines. Lors de la conspiration de Lavilleheurnois, il parla en sa faveur, et s'efforça d'affaiblir l'importance que le parti républicain voulait lui donner. Peu de temps après, dénonçant encore les opérations du directoire, il assura que l'ancien ministre de la justice, qu'il appela *Garat-Septembre*, allait être nommé à un emploi considérable (*Voy.* Garat). Au plus fort de la lutte entre le directoire et les deux conseils, en 1797, il appuya vivement les projets de Pichegru, pour mettre le corps législatif hors des atteintes du directoire. Après le 18 fructidor, M. de Larivière se réfugia en Angleterre, et s'y attacha au parti du Roi et des princes, qu'il servit avec zèle. Les rapports qu'il avait conservés

avec des personnes influentes lui en donnaient les moyens. Le révolutionnaire Méhée, en apparence proscrit par Buonaparte, mais chargé réellement d'une mission de sa police, chercha, sous prétexte de servir la cause des Bourbons, à avoir des conférences avec MM. Bertrand et de Larivière. Celui-ci fut chargé par les princes d'examiner quel parti on pourrait tirer du sieur Méhée, et l'on s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait que nuire à la cause qu'il paraissait vouloir servir (*Voy.* MÉHÉE). M. de Larivière fut encore chargé en Angleterre, par le Roi de France, de plusieurs autres opérations; et il n'est revenu dans sa patrie qu'avec S. M. en 1814. Il a été nommé, le 3 mars 1815, avocat-général à la cour de cassation. On a de lui: I. *Lettre à MM. les députés composant le comité des finances dans l'assemblée nationale*, 1789, in-8°. II. *Palladium de la constitution politique*, ou *Régénération morale de la France*, 1790, in-8°. III. *L'heureuse nation*, ou *Relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu de ses lois*, 1792, in-8°. Il a fait insérer dans divers recueils des morceaux de poésie très ingénieux. M. Ersch lui attribue à tort l'*Ordre des sociétés politiques*, 7 vol. in-12, auxquels il donne la date de 1767; et *De l'instruction publique*, 1775, in-8°. Les dates de ces deux ouvrages ne s'accordent pas avec celle de la naissance de M. de Larivière, et l'on sait qu'ils sont de M. Lemercier de Larivière, ancien intendant de la Martinique. U.

LARMAGNAC, président du département de Saône-et-Loire, en 1791, 1792, etc., fut député au conseil des anciens en septembre 1795. Le 15 novembre, il attaqua le droit, conféré au directoire, de compléter les élections, et dit que les craintes sur la réunion des électeurs n'étaient pas assez fondées pour qu'on violât ainsi la constitution. Le 20 avril 1796, il fut nommé secrétaire, et combattit ensuite la résolution relative au partage des biens des parents d'émigrés. Le 12 juillet, il s'opposa à l'expropriation des biens des détenus condamnés ou des prêtres déportés, et aux mesures de proscription contre les nobles et les parents d'émigrés. Dans plusieurs autres occasions, il prit les intérêts des individus persécutés. Cependant il ne fut point inquiété au 18 fructidor; il sortit du conseil en mai 1798, et devint, en 1800, président du tribunal civil de Louhans. Le 2 août 1804, M. Larmagnac fut appelé par le sénat au corps-législatif, sur la présentation du collége électoral de son département, et il en sortit en 1809. Il fut alors nommé aux fonctions de président du tribunal de première instance de son arrondissement, et il les remplissait encore en 1817. B. M.

LAROCHE (CASIMIR DE), né à Varsovie le 4 mars 1769, est fils d'un chargé-d'affaires de France auprès de la cour de Pologne et de la Sublime Porte. Dès l'âge de vingt et un ans, il fut employé comme secrétaire de légation auprès de M. Descorches (*Voy.* ce nom), ministre plénipotentiaire en Pologne. La prépondérance russe ayant rendu impossible la présence d'un ministre de France à Varsovie, M. de Laroche y resta, après la retraite forcée de M. Descorches, pour suivre les affaires de la légation. Mais le grand-maréchal de la couronne ayant voulu mettre, pour condition à cette résidence, le serment au gouvernement polonais, motivé sur ce qu'il était né à Varsovie, M. de Laroche répondit « qu'il ne » connaissait qu'un seul serment; celui » qu'il avait prêté à la France, » et il demanda ses passe-ports. Après avoir remis les archives de la légation entre les mains du consul-général, il quitta la Pologne. Revenu en France, il y fut accueilli par Dumouriez, qui avait été envoyé avec son père auprès des confédérés de Bar: il fit ses premières campagnes dans la légion des Ardennes, sous les ordres de Miazinsky, qui l'honorait d'une amitié particulière. Après la mort de ce général et la retraite de Dumouriez, M. de Laroche remplit les intervalles de la cessation forcée de son service, par la culture des arts et de la littérature, qui l'isolèrent en quelque sorte au milieu de la tourmente révolutionnaire, et le rendirent étranger à ses agitations. La traduction d'une partie de l'*Histoire de l'art* par Winkelman, une collection de matériaux pour les *Fastes militaires*, ainsi que pour une nouvelle édition de *la Bibliothèque des beaux-arts*, de Théophile Murr, furent les fruits de son loisir. Lorsque, en 1795, des symptômes d'indépendance se manifestèrent de nouveau en Pologne, il se rendit en Saxe pour y préparer les moyens de recrutement des légions po-

lonaises, puis il vint reprendre du service dans les armées françaises, et fut employé successivement sous divers généraux. M. de Laroche se distingua au passage du Mincio, aux batailles de Taun, Ratisbonne, Wagram, et devint chef de bataillon à l'état-major. C'est en cette qualité qu'il soutint, en 1813, avec un petit nombre de Français, de Polonais et de Bavarois, commandés par le général Zanun, le siége de Thorn, contre les forces supérieures des Russes et des Prussiens. Le prince Poniatowski le nomma chevalier de l'ordre militaire de Pologne. Sa conduite, dans le commandement de la place et de la tête de pont de Straubing, lui avait mérité, en 1809, de la part du roi de Bavière, l'ordre de Maximilien-Joseph. Mis à la demi-solde en 1814, M. de Laroche s'est fixé à Paris, où il se livre de nouveau à son goût pour les arts et les lettres. F.

LAROCHEFOUCAULT. *Voy.* ROCHEFOUCAULT.

LAROCHEJAQUELEIN. *Voy.* ROCHEJAQUELEIN.

LAROMIGUIÈRE (PIERRE), ancien doctrinaire, naquit à Levignac en 1756. Il est aujourd'hui professeur de philosophie à l'académie de Paris. On a de lui : *Leçons de philosophie*, ou *Essai sur les facultés de l'ame*, tome 1er., 1815, in-8°. M. Barbier lui attribue : I. *Eléments de métaphysique*, Toulouse, 1793, 2 cahiers in-8°. II. *Paradoxes de Condillac*, 1805, in-12. (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot CONDILLAC.) — LAROMIGUIÈRE aîné a publié : *Prise à partie contre la cour royale de Montpellier, section civile*, 1815, in-4°. — M. LAROMIGUIÈRE, avocat de Toulouse, frère du précédent, déploya beaucoup de talent, en 1817, dans le procès de Fualdès. OT.

LARREY (LE baron DOMINIQUE-JEAN), chirurgien distingué, né, en 1766, à Bodeau, près de Bagnères-de-Bigorre, accompagna Buonaparte en Egypte en 1798, comme chirurgien en chef de son armée, et fit dans cette contrée des observations médicales qu'il a publiées en 1803, dans un volume in-8°. intitulé : *Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie.* « Ce Recueil, dit » la classe des sciences mathématiques » et physiques de l'Institut, dans son » rapport présenté en 1810, est digne » d'être distingué à beaucoup d'égards; » il est rempli d'observations curieuses, » de traitements hardis et heureux, et » de faits importants, sur l'ophtalmie, » la peste, le tétanos, la lèpre, le scorbut, et sur une maladie que l'auteur, » à raison de son siége, a désignée par » le nom de *sarcocèle.* » Cet ouvrage a fourni à M. Alibert des observations savantes sur les différentes espèces de lèpres. M. Larrey a encore publié : I. *Mémoire sur les amputations des membres à la suite des coups de feu, étayé de plusieurs observations*, 1797, in-8°.; 1808, in-8°. II. *Mémoires de chirurgie militaire, et campagnes*, 1811, 3 vol. in-8°. La première partie a été traduite en anglais par Walker, 1815, in-8°. Le docteur Larrey a donné quelques articles au *Dictionnaire des sciences médicales.* S. S.

LARUE. *Voy.* DELARUE.

LASALLE (ANTOINE DE), ancien officier de vaisseau, et l'un de nos métaphysiciens les plus remarquables et les moins connus, est né à Paris en 1754. Il passe pour être le fils naturel du comte de Montmorenci-Pologne, et a été élevé dans la maison et sous la tutelle du prince de Montmorenci-Tingri, légataire universel du comte. Orphelin de père et de mère dès l'age de six ans, il fut destiné par son tuteur à l'état ecclésiastique, et il porta l'habit violet; mais lorsqu'il eut terminé sa philosophie, ayant témoigné beaucoup de répugnance pour cet état, on lui fit apprendre l'anglais, afin de le placer à Londres dans le commerce, pour lequel il ne montra pas plus de goût. Il avait à peine atteint sa seizième année, qu'on l'envoya à St.-Malo étudier l'hydrographie. On l'embarqua, en 1770, sur le navire le *St.-Pierre*, expédié pour la pêche de Terre-Neuve; en 1773, sur le navire l'*Américain*, employé à la traite des nègres; et, en 1776, sur le vaisseau le *Superbe*, équipé pour la Chine, aux frais d'une compagnie d'actionnaires, dont M. de Lasalle lui-même fit partie. De retour de l'Inde en 1778, ayant essuyé un passe-droit dans la demande du commandement d'une frégate, il quitta la marine, et voyagea en Suisse et en Italie, où il encourut la disgrâce du prince de Tingri. M. de Lasalle, revenu à Paris, finit par être un homme de lettres, et, de plus, un métaphysicien. Le *Novum Organum* de Bacon lui étant tombé entre

les mains, il se jeta dans la carrière de l'analyse. Un premier essai, original par les idées et le style, sous le titre bizarre de *Désordre régulier*, Berne (Auxerre), 1786, 1 vol. in-12, qu'il composa, dit-il, en trente jours, durant une convalescence, fut annoncé par M. Garat, qui faisait alors les réputations dans le *Journal de Paris*, comme le début d'un homme nouveau, qui venait après Diderot, Rousseau, etc., nous offrir des lumières. Cet éloge extraordinaire d'un opuscule anti-académique, où Buffon, encore vivant, était attaqué et persiflé, occasiona, par le crédit de celui-ci, la suspension du Journal, mais fit rechercher notre moderne philosophe par les admirateurs même de Buffon, entre autres par Hérault de Séchelles, alors avocat-général. Ce dernier fit les frais d'impression d'un second ouvrage de M. de Lasalle, la *Balance naturelle*, Londres (Paris), 1788, 2 vol. in-8°, que l'auteur lui dédia. En n'annonçant pas moins que le système du monde, et en nous apprenant, ce qui n'est pas nouveau, que *tout va et vient* en vertu d'une loi universelle, ce livre, en quatre chapitres, d'ailleurs pleins d'idées et de verve, écrit avec une sorte d'enthousiasme, n'en excita aucun dans le public, malgré l'éveil donné par le rédacteur du *Journal de l'Oise* (Mathieu de Mirampal). M. Azaïs paraît néanmoins y avoir pris sa loi des *compensations*. Il en fut de même d'un troisième ouvrage, la *Mécanique morale*, Genève (Auxerre), 1789, 2 vol. in-8°., qui est l'application utile et plus mesurée, mais par fois abstraite, de la *Balance naturelle*, à l'homme moral, intellectuel et physique. On y trouve, en autant de livres, un art de disposer son esprit, un art d'apprendre, un art de raisonner, un art de connaître les hommes, un art de disposer son caractère, un art de s'exprimer, un art d'agir et de déterminer soi et les autres. Un ami de l'auteur (M. Gence), fit, dans le *Journal encyclopédique* d'octobre 1790, l'analyse de cet ouvrage, que la singularité du titre n'a pu tirer de l'obscurité. Il est resté tellement ignoré, qu'on a depuis attribué, d'après M. Salgues, à Hérault de Séchelles (Voy. la *Biograph. univers.*), une *Théorie de l'ambition*, communiquée à ce dernier, retenue par lui, et rétablie de mémoire par son auteur dans la *Mécanique morale*, sous le nom de *Théorie du charlatanisme*. La copie d'une première traduction du traité de Bacon, *De Augmentis scientiarum*, a de même passé au compte de la succession du conventionnel; et l'auteur, l'ayant réclamée vainement auprès du député Grégoire, a traduit une seconde fois ce traité. M. A. de Lasalle émigra en 1790: il avait fait et il proposa un plan dirigé contre la révolution et ses principaux agents. Une modique rente sur biens-fonds, son unique ressource, fut bientôt saisie: mais il ne put alors être ramené en France par ce même ami dont on a parlé, qui alla le chercher à Rome, et qui parvint à retirer l'écrit contre-révolutionnaire, devenu inutile. Après avoir de nouveau signalé des personnages trop fameux, dans les notes de la *Campana a martello*, traduite du *Tocsin* (de Dutens) avec l'abbé Nivoletti; après avoir publié encore un *Examen critique de la constitution de* 1791, *J.-J. Rousseau à l'assemblée nationale*, des *Dialogues des vivants*, et une *Défense contre les légistes, publicistes et autres juristes*, M. de Lasalle, forcé de quitter Rome, revint en France, au fort même de la terreur; et ce fut dans l'asile de quelques amis, soit à Paris, soit surtout à Semur, qu'indépendamment de plusieurs opuscules qu'il publia, tels qu'un *Recueil* de petites pièces de vers adressées à ses amis, des *Méthodes abréviatives* en mathématiques, des *Observations* sur une *Période de grands hivers*, il s'occupa principalement de la traduction des *OEuvres* de Bacon, d'abord entreprise et abandonnée, mais reprise enfin et achevée malgré les difficultés de sa position. C'est aujourd'hui à ce seul titre de traducteur qu'on le connaît un peu, quoiqu'il soit de plus le commentateur, ou même le continuateur de Bacon. Mais il s'est permis de supprimer, à l'époque de la *théophilantropie*, des passages où le philosophe anglais fait sa profession de foi chrétienne; ce qui a valu au traducteur la critique d'un docte protestant (*Voy.* DELUC), et a nui au succès de l'ouvrage. Cette version, imprimée à Dijon en 1799-1802, 15 vol. in-8°., n'a pas fait la fortune du malheureux Lasalle, qui se trouve, à l'âge de 63 ans, réduit à vivre des secours passagers de la bienveillance. E.

LASALLE-D'OFFEMONT (Le marquis DE), ancien commandeur de Mal-

te, fils d'un conseiller au Châtelet, du pays de Soule, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, avait épousé une demoiselle d'Offemont, de la même famille que la Brinvilliers. Il tenait dans la capitale une banque de jeu, et il fut un des premiers gentilshommes qui embrassèrent le parti de la révolution. Elu le 14 juillet 1789 (jour de la prise de la Bastille), membre du comité permanent à l'Hôtel-de-ville, il fut nommé ensuite, par ce comité, commandant de la milice parisienne. Lafayette ayant été, le 16, reconnu commandant-général, il conserva sous lui la place de commandant en second; mais il faillit, dès le 5 août, payer cher un instant de faveur. Ayant voulu faire sortir de la capitale un bateau de poudres avariées, le peuple imagina qu'il cherchait à dégarnir la ville de munitions, et se saisit de lui pour le pendre. Déjà le fatal réverbère était descendu: il fut assez heureux pour se sauver à travers la foule, tandis que M. de Lafayette calmait les esprits; et, le lendemain, il reparut devant le peuple, et se justifia. Au bout de quelque temps, il fut nommé maréchal-de-camp. On le vit, le 14 juillet 1795, paraître dans la salle de la Convention, pour y recevoir le baiser fraternel, en commémoration des services qu'il avait rendus six ans auparavant. Il a été, pendant quelques années, colonel du 10e. régiment de vétérans, en garnison à Paris, et il vit maintenant dans un état d'infirmité habituelle. Le général Lasalle a traduit de l'anglais, en 1798, deux romans intitulés l'un *Clara Lennox*, et l'autre *Andronica*. On lui doit aussi quelques pièces de théâtre. A.

LASALLE (Henri), né à Versailles, a été reçu avocat, mais s'est peu occupé de jurisprudence. Très jeune encore lors de la révolution, il en adopta les principes, sans se livrer toutefois aux excès qui ont flétri cette époque. M. de Lasalle a été pendant quelque temps l'un des trois administrateurs du bureau central de police à Paris, après le 18 fructidor; mais il y a rendu service à beaucoup de personnes que des dénonciateurs et des furieux de toute espèce entraînaient à chaque instant dans cette dangereuse administration, dont la modération de sa conduite le fit bientôt exclure. Après le 18 brumaire, Buonaparte le nomma commissaire-général de police à Brest: mais M. Lasalle trouva une telle opposition dans les autorités locales de cette ville, qu'il se vit obligé de revenir à Paris, sans avoir pu remplir sa mission. Il s'occupa alors de travaux politiques. Les émigrés rentraient successivement en France, et il publia une brochure dans laquelle il prouva combien il était juste de leur rendre ceux de leurs bois qui n'avaient point été aliénés. Cet écrit fut bien reçu du public, mais très mal de Buonaparte, qui refusa constamment d'employer l'auteur. Cependant, après son retour de l'île d'Elbe en avril 1815, M. de Lasalle fut un des huit commissaires-généraux de police qu'il envoya dans les départements. On a de lui: I. *Sur l'arrêté des consuls du 24 thermidor, relatif aux lois des prévenus d'émigration*, 1801, in-8°. II. *Sur le commerce de l'Inde*, 1802, in-4°. III. *Des finances de l'Angleterre*, 1803, in-8°. IV. *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat, l'état actuel, et la régie de la dette nationale de la Grande-Bretagne*, par Robert Hamilton, traduites de l'anglais sur la deuxième édition, 1 vol. in-8°. 1817. M. de Lasalle a encore publié, en janvier 1818, une brochure contre le concordat de 1817. Il a concouru à la rédaction de plusieurs journaux. U.

LASALLE (Achille-Etienne-Gigault de), né à Paris le 25 février 1772, est fils d'un gentilhomme ordinaire sous Louis XV, qui fut ensuite maître des comptes jusqu'à la révolution. Constamment attachée à la monarchie, sa famille ne pouvait échapper aux désastres révolutionnaires. M. de Lasalle était retiré dans une terre voisine de Paris, lorsqu'il y fut arrêté, comme suspect, en 1792. Conduit dans les prisons de Melun, et transféré dans celles de Provins, il revint dans sa commune en surveillance, et se livra à l'étude des arts et des lettres. Il a épousé, en 1794, la seconde fille du marquis de Vaugiraud, qui fut massacré, le 3 septembre, dans les prisons de l'Abbaye. En 1806, il fut attaché au ministère des relations extérieures pour l'analyse des papiers anglais; et travailla, dans le même temps, à la rédaction de la *Gazette de France*. Il fut nommé référendaire de la cour des comptes au rétablissement de ce corps en 1807, et il joignit à ces fonctions, en 1810, celles de censeur de la librairie, où l'appelèrent l'amitié et la confiance de M. Portalis. Ce fut en cette qualité

que M. de Lasalle attaqua vivement, dans un rapport, le projet de distribution des prix décennaux, et les principes qui l'avaient dicté. Il fut chargé de la rédaction des articles de l'*Histoire du Bas-Empire*, et des artistes grecs et romains, dans la *Biographie universelle ;* travail qu'il a continué jusqu'au seizième volume. Il est éditeur du dernier ouvrage de Séroux d'Agincourt sur les terres cuites antiques. M. de Lasalle prit une part active au mouvement qui s'opéra, à Paris, dans la matinée du 31 mars 1814, pour le rappel des Bourbons ; fit, avec sept de ses collègues, une déclaration énergique dans le même sens (imprimée dans le *Journal des Débats* et la *Gazette de France*) ; fut nommé par le Roi membre de la Légion-d'honneur ; concourut, pendant les cent jours, à l'impression secrète et à la distribution d'un grand nombre d'écrits royalistes ; fut nommé, au retour de S. M, préfet de la Haute-Marne ; ranima, dans ce département, les sentiments de fidélité et d'amour pour le Roi, et, en s'opposant avec fermeté aux demandes exagérées des généraux alliés, mérita et obtint leur estime et leurs égards. On a de lui un *Eloge de madame Elisabeth de France*.—Un autre LASALLE (Le comte de), sous-préfet à Autun en 1815, montra autant de fermeté que de prudence lors de l'enlèvement d'un drapeau blanc, dans la commune de Mesvres, par quelques malintentionnés que l'on ne put découvrir : ce qui exposait toute la commune à être traitée militairement par les troupes wurtembergeoises qui occupaient le pays. Ce drapeau blanc fut rétabli par les soins de M. de Lasalle : il le confia à la fidélité des habitants connus par leur attachement au Roi, et l'offrit aux autres comme un gage de la modération du gouvernement, qui voulait bien, pour cette fois, se contenter d'une expiation aussi faible. Cette conduite et ce langage eurent un plein succès. M. de Lasalle a été nommé préfet des Ardennes le 12 février 1816, et il a reçu, en 1817, la croix de Saint-Henri-de-Prusse. A. et F.

LASAUSSE (JEAN-BAPTISTE), né à Lyon le 22 mars 1740, prêtre, ci-devant directeur du séminaire de la congrégation de Saint-Sulpice à Tulle et à Paris, devint, en 1792, grand-vicaire de Lamourette, archevêque de Lyon. Ce fut lui qui accompagna au supplice, le fameux Chalier, à qui il donna le crucifix à baiser avant que de monter à l'échafaud, circonstance que les journaux révolutionnaires ont cru devoir taire, sans doute comme peu conforme aux idées qu'ils ont voulu prêter à ce prétendu martyr de la liberté, dans ses derniers moments (*V.* CHALIER, *Biogr. universelle*, VII, 630). L'abbé Lasausse est auteur, éditeur ou abréviateur d'un grand nombre de livres de piété, dont les principaux sont : I. *Cours de méditations ecclésiastiques*, in-12, 2 vol., Tulle, 1781. *Cours de méditations religieuses*, in-12, 2 vol., ibid. *Cours de méditations chrétiennes*, in-12, 2 vol., ibid. II. *Dialogues chrétiens sur la religion*, etc., in-8°, 3 vol., Paris, 1802. *Dialogues entre deux chrétiens instruits, sur la fin de l'homme*, etc. in-18, Saint-Brieuc, an XI de la république. III *Cours annuel de sujets de piété*, in-8°, 3 vol., Paris, 1805. IV. *La Vie de Jésus-Christ, selon la concorde, mise dans la bouche de J.-C.*, in-12, 2 vol., Paris, 1806. V. *La doctrine de Jésus-Christ, puisée dans les Epîtres des apôtres*, in-12, 2 vol., Paris, 1807. VI. *Entretiens instructifs et pieux sur la confession et la communion*, in-18, Paris, 1808. VII *Les pécheurs pensant à l'éternité*, in-32, Paris, 1811. VIII. *Le sage réfléchissant sur l'éternité*, etc., in-24, Paris, 1813. IX. *Le fervent ecclésiastique*, in-12, Paris, 1814. X. *Explication du Catéchisme*, avec des traits historiques après chaque explication, in-12, édition stéréotypée, Paris, 1814. L'explication du quatrième commandement contient une leçon sur les devoirs des Français envers Louis XVIII et ses successeurs légitimes. XI. *L'Ami zélé, donnant des conseils à son ami chaque jour de l'année*, in-24, Paris, 1815. XII. *L'ami des pécheurs*, où, après de courtes exhortations, se trouvent des anecdotes, in-12, Paris, 1817. Le même auteur est aussi traducteur des ouvrages suivants : I. *Retraite du père Cataneo*, traduite de l'italien, in-18, Paris, 1783. II. *Le vrai Pénitent*, traduit de l'italien, in-12, Tulle ; ensuite à Lyon, 1785. III. *Ecole du Sauveur*, traduction libre de l'ouvrage latin intitulé : *Schola Christi*, in-12, 7 vol., Paris, 1791. IV. *Homélies sur la liberté, l'égalité et la philosophie moderne*, traduites de l'italien de Mgr.

Turchi, évêque de Parme, avec le texte original en regard, in-12, Paris, 1816, V. *L'heureuse année*, traduction libre du livre italien intitulé : *Diario spirituale*, in-12, Tulle, ensuite Rouen, 1814. VI. *Vie et OEuvres de Corneaux*, *zélé missionnaire pendant la révolution*, in-12, 3 vol., Paris, 1796. VII. *Le guide spirituel*, par le père Surin, suivi de *Dialogues sur la vie intérieure*, in-12, Paris, 1801. VIII. *Doctrine spirituelle du père Berthier, du père Surin, de Mgr. de la Mothe*, plusieurs éditions in-12 et in-18, dont la dernière est de 1811. E.

LASCASES ou LESAGE (Emmanuel), marquis de la Caussade, d'une ancienne famille originaire d'Espagne, et que celui qui fait l'objet de cet article prétend faire remonter jusqu'au fameux évêque de Chiapa (*Voy.* Casas (las), dans la *Biographie universelle*, tome VII, pag. 255). M. Lascases entra dans la marine de France en 1782, devint lieutenant de vaisseau en 1789, et fut présenté au Roi la même année. Obligé d'émigrer en 1791, il servit comme soldat volontaire sous Monsieur en 1792, obtint un grade d'officier dans le régiment de Dudresnay, en 1794, et échappa au désastre de Quiberon, en 1795. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1797, il rentra en France en 1802, et y fit, pendant quelques années, le commerce de la librairie. Mais s'étant insinué dans les entours de Buonaparte, il devint baron de l'empire en 1808, et fit, en qualité de volontaire, la campagne d'Anvers et de Flessingue, en 1809. Officier de la maison de l'empereur, la même année, il présida le conseil de liquidation de la dette illyrienne, en 1811, et fut, en 1813, créé chevalier de l'ordre de la Réunion. Comblé de plus en plus des faveurs de Buonaparte, M. de Lascases devint enfin un de ses chambellans; et il s'attacha tellement à sa personne, qu'il l'a accompagné à l'île Ste.-Hélène en 1815, avec l'aîné de ses enfants. Il a épousé une demoiselle de Kergariou-Laetillian. M. de Lascases publia, en 1804, sous le nom de *Lesage*, à Paris, lorsqu'il y faisait le commerce de la librairie, un *Atlas historique et géographique*, qu'il avait emprunté de divers auteurs anglais. Cet ouvrage, qui obtint un grand débit, et eut plusieurs éditions, avait beaucoup contribué à la fortune de l'auteur, avant que son maître lui en donnât une plus considérable. Lorsque le bruit se répandit, au commencement de 1817, que Buonaparte avait disgracié tous les gens de sa suite, et jusqu'au général Bertrand, on en exceptait M. Lascases, qu'il employait comme secrétaire à la rédaction des Mémoires de sa vie, pour lesquels il avait inutilement demandé au gouvernement anglais l'envoi d'une imprimerie dans son île. C'est d'après cette assertion qu'on a attribué à M. de Lascases le *Manuscrit venu de l'île Ste.-Hélène*, qui a paru en 1817; mais cette conjecture est sans vraisemblance. Il paraît, d'après la discussion à laquelle donnèrent lieu, dans le parlement britannique, les plaintes de l'ex-empereur, nommément les mauvais traitements dont il était l'objet, que M. Lascases s'était sérieusement occupé d'un projet d'évasion : ce qui fit que les Anglais le transportèrent, ainsi que son fils, hors de l'île Ste.-Hélène vers la fin de 1816. Le bruit courut d'abord qu'ils avaient été relégués l'un et l'autre au cap de Bonne-Espérance; mais on sut bientôt après qu'ils avaient été emmenés en Angleterre, puis sur le continent. Ils se rendirent à Bruxelles, d'où ils furent conduits à Kœniggratz en Bohème, où ils doivent être soumis à une surveillance très sévère. En passant dans la Belgique, M. de Lascases publia, dans les journaux, des lettres adressées aux lords Holland et Sydmouth, par lesquelles il se plaignait des mauvais traitements qu'il avait éprouvés à Ste-Hélène et en Angleterre. Il y avait joint des fragments d'une lettre de Buonaparte, assez curieux, sur l'état de maladie et de souffrance où se trouvait celui-ci à l'époque où M. de Lascases fut obligé de le quitter. D.

LASCOURS (Le baron de), fut un des officiers français qui passèrent dans l'Amérique septentrionale pour y soutenir la cause de l'indépendance. Il en revint avec la réputation d'un bon officier et la croix de Cincinnatus. Il obtint ensuite du Roi celle de St.-Louis. Pendant le cours de la révolution, M. de Lascours a fait successivement partie du conseil des cinq-cents et du corps-législatif. Après avoir exercé dans le département de la Haute-Vienne les fonctions de préfet auxquelles le Roi l'avait appelé en 1814, il fut créé chevalier de St.-Louis le 20 novembre de la même année. Il

passa, au commencement de 1817, à la préfecture du Gers. — LASCOURS-RAUNAUD-BOULOGNE (Le baron Louis-Joseph-Elisabeth-Fortuné), né le 17 décembre 1786, fut nommé adjudant-commandant de cavalerie le 14 juin 1814, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'honneur, et l'un des officiers de la 5e. compagnie des gardes-du-corps, dans la même année. K.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (Le comte CHARLES-PHILIBERT DE), né à Brive-la-Gaillarde le 4 novembre 1759, fit ses premières études à Limoges. Étant venu à Paris pour perfectionner son instruction, les collections d'arts et d'histoire naturelle qu'offre cette capitale lui inspirèrent du goût pour ce genre d'étude, et il se livra surtout à l'économie rurale. Cherchant à étendre ses connaissances par les voyages, il entreprit celui d'Angleterre en 1780. Il parcourut, en 1784, l'Italie et la Sicile, fit un second voyage en Angleterre en 1788, et visita la Suisse en 1789. La révolution ayant interrompu le cours de ses voyages, il les reprit après la terreur, et se rendit en Espagne pour examiner l'agriculture de ce pays, et surtout l'éducation des bêtes à laine. C'est lui qui a démontré le premier, par des faits, la possibilité de naturaliser en France la précieuse race des mérinos. Peu de temps après (1799), il visita la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, et une partie de l'Allemagne. Il entreprit un second voyage en Espagne en 1803. Le desir de revoir la Suisse et l'Italie lui fit parcourir de nouveau ces contrées en 1809. Il se rendit à Munich, en 1812, dans le dessein d'apprendre la lithographie, et de transporter dans sa patrie un art qui doit avoir une si grande influence sur la propagation des lumières. Les événements de la guerre de Russie l'ayant contraint de revenir en France, il retourna en Bavière, en 1814, pour engager des ouvriers, et se procurer les machines et autres objets nécessaires à l'établissement litographique qu'il a fondé à Paris, en 1815, d'abord pour l'impression des circulaires du ministre de la police, et, bientôt après, pour toutes sortes de dessins, à une époque où aucun établissement de ce genre n'existait dans cette ville; et il a égalé, ou même surpassé tous ceux qui s'y sont formés depuis. (Voyez le *Moniteur* du 7 avril 1817.) M. de Lasteyrie est un des fondateurs de la société d'encouragement, de la société philantropique, et de celle d'instruction mutuelle. Il avait aussi fondé une *Société pour les hommes de lettres et les savants*, dont le but était de donner des secours aux savants accablés par les infirmités et la détresse, ou aux jeunes gens dont le génie n'attend souvent, pour produire des fruits, que de faibles secours qui leur sont refusés par la fortune (1). Cette société, après avoir trouvé des fonds, s'être réunie, et avoir fait imprimer ses règlements, a été détruite par le despotisme de Buonaparte. M. de Lasteyrie a formé pour l'économie rurale un cabinet et une bibliothèque qui renferment tous les objets et les ouvrages élémentaires sur cette science. Il a offert plusieurs fois ce cabinet au gouvernement, sous la seule condition qu'il deviendrait un établissement public. Mais les circonstances n'ont pas encore permis d'accepter des offres si généreux. M. de Lasteyrie est gendre de M. de Lafayette. Il a publié, dans divers journaux, plusieurs Mémoires sur l'économie rurale, domestique et industrielle, et il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle* Il est l'auteur ou le traducteur des ouvrages suivants : I. *Essai pour diriger et étendre les recherches des voyageurs qui se proposent l'utilité de leur patrie*, etc., par le comte Léopold Berchtold, Paris, 1797, 2 volumes in-8o., traduit de l'anglais. II. *Traité sur les bêtes à laine d'Espagne, leur éducation, leurs voyages, la tonte, le lavage et le commerce des laines, les causes qui donnent la finesse aux laines*, etc., Paris, an VII (1799), in-8o., avec fig. III. *Société en faveur des savants et des hommes de lettres*, ibid., an XI (1801), in-8o. IV. *Traité des constructions rurales*, ouvrage publié par le bureau d'agriculture de Londres, trad. de l'anglais, avec des notes et des additions, Paris, 1802, in-8o., avec un atlas in-fol. V. *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers états de l'Europe et au cap de Bonne-Espérance*, etc., Paris, 1802, in-8o. VI. *De l'engraissement des bestiaux*, etc., Paris, 1804, in-12. VII. *Du cotonnier et de sa culture, ou Traité*

(1) Il existe en Angleterre une société sous le nom de *Fonds littéraire*, dont l'objet est le même que l'établissement projeté par M. de Lasteyrie.

sur les diverses espèces de cotonniers; sur la possibilité et les moyens d'acclimater cet arbuste en France, etc., avec fig., Paris, 1808, in-8°. VIII. *Du pastel, de l'indigotier, et des autres végétaux dont on peut extraire une couleur bleue*, etc., Paris, 1811, in-8°. IX. *Constitution de la monarchie espagnole*, Paris, 1814, in-8°., trad. de l'espagnol. X. *Catéchisme politique de la constitution de la monarchie espagnole, à l'usage des écoles primaires*, traduit de l'espagnol, Paris, 1815, in-8°. XI. *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires, adopté dans les quatre parties du monde; exposé de ce système; histoire des méthodes sur lesquelles il est basé; de ses avantages, et de l'importance de l'établir en France*, Paris, 1815, in-8°. M. de Lasteyrie a concouru au *Cours d'agriculture* de Rozier. F.

LASTOURS (Le marquis DE), fut nommé, en 1815, membre de la chambre des députés pour le département du Tarn, et vota avec la majorité. Réélu après l'ordonnance du 5 septembre, il vota avec la minorité. Dans la séance du 20 janvier 1817, il présenta un travail très étendu sur l'inégalité de la contribution foncière; inégalité fondée par les lois de 1791, et que l'immense et dispendieux travail du cadastre ne fera point disparaître, selon lui, tant qu'on n'adoptera pas, pour base de l'impôt foncier, au lieu du revenu net, la valeur intrinsèque de la propriété. « Les clauses des » ventes, dit-il, sont connues; elles sont » palpables; elles offrent un moyen » d'appréciation plus positif que les baux » et loyers variables de leur nature. Per» sonne n'aurait à se plaindre : le luxe » de la propriété serait atteint, et le pe» tit propriétaire ménagé. » Le marquis de Lastours conclut par demander qu'il fût présenté, dans la session de 1818, un plan conforme à ces principes, et que les communes fussent autorisées à procéder, à leurs frais, à la confection de leurs cadastres parcellaires. U.

LATAPIE, colonel d'un corps-franc, fut employé sous Buonaparte, en 1814 et 1815. Sa conduite le fit comprendre, après le retour du Roi, au nombre des individus qui durent sortir du royaume. Retiré à Bruxelles, il attira sur lui l'attention du gouvernement de ce pays, par une sorte de jactance à publier des faits de la nature de ceux qui avaient motivé son exil. Arrêté et conduit à Aix-la-Chapelle, il s'échappa de sa prison, fut repris sur le chemin de Liége, et parvint encore à s'évader des mains des gendarmes, au moment où l'on se disposait à le remettre aux autorités françaises. On annonça quelques mois après, que s'étant rendu dans le Brésil, lors de la révolte de Fernambouc, il y avait été arrêté et fusillé; mais cela ne s'est pas confirmé. K.

LATHAM (JOHN), de la société royale de Londres, président du collége royal de médecine, et médecin extraordinaire du prince-régent, etc., fut elevé à l'université d'Oxford, et admis au doctorat en 1788. Il se rendit ensuite à Londres, fut nommé l'un des médecins de l'hôpital de St.-Barthelemi, et se fit une grande réputation dans sa profession et par ses connaissances en histoire naturelle. J. Latham est auteur de : I. *Abrégé de l'histoire générale des oiseaux*, trois volumes in-4°., 1798. II. *Index ornithologicus*, 2 volumes in-4°., 1801. On en a donné en France une édition abrégée (*Voy.* JOHANNEAU). III. *Plan d'une institution charitable qu'on pourrait établir sur les bords de la mer en faveur des personnes dont les maladies les obligent à prendre des bains de mer*, in-8°., 1791. IV. *Oratio anniversaria in theatro coll. reg. med. Lond. ex Harveii instituto, habita octob.* 18, 1794. V. *Traité sur le rhumatisme et la goutte*, in-8°., 1796. VI. *Pharmacopée d'Healde*, revue et augmentée, in-8°., 1805. VII. *Faits et observations sur le diabetès*, in-8°., 1809. Le docteur Latham a inséré des morceaux intéressants dans les Mémoires de la société linnéenne. Z.

LATIL (JEAN-BAPTISTE-MARIE-ANNE-ANTOINE DE), évêque de Chartres, est né, en 1761, aux îles de Ste.-Marguerite et de Lérins, dont son père, chevalier de Saint-Louis, était le commandant. Le jeune de Latil, destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, entra au séminaire de St.-Sulpice, à Paris, reçut la prêtrise en 1784, et devint membre de la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, où il fut du nombre des ecclésiastiques particulièrement chargés de la distribution des aumônes. Il remplissait ce ministère de charité lorsqu'il reçut sa nomination de grand-vicaire de l'évêque de Vence, qui le char-

gea de le représenter à l'assemblée baillagère de son diocèse, lors de la convocation des états-généraux, l'abbé de Latil se fit remarquer dans cette assemblée électorale par son esprit de conciliation, en défendant néanmoins avec fermeté les droits inséparables de l'autel et du trône. Conformément à ces principes, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé en 1791, et il émigra avec un grand nombre de prêtres fidèles. Il rentra néanmoins en 1792; mais la France n'était plus habitable pour les ecclésiastiques. M. l'abbé de Latil fut arrêté à Montfort-l'Amaury, et détenu pendant quelque temps dans les prisons de cette ville. Remis en liberté, il se retira en Allemagne, où il s'adonna, avec succès, à la prédication, particulièrement à Dusseldorf, où il eut pour auditeurs, avec la population du pays, les émigrés des classes les plus élevées, qui avaient choisi cette jolie ville pour retraite. Ce fut alors (1794), que le comte d'Artois l'appela auprès de lui et qu'il le fit son aumônier. Ce fidèle ecclésiastique n'a pas quitté ce prince depuis cette époque, et il est actuellement son premier aumônier. M. l'abbé de Latil a été d'abord nommé évêque d'Amyclèe, *in partibus*, d'après l'usage qui veut que le premier aumônier d'un prince de la maison de France soit revêtu du caractère épiscopal. En 1817, par les dispositions du nouveau concordat, il a été pourvu de l'évêché de Chartres, et chargé, vers la fin de cette même année, conjointement avec M. de Pressigni, évêque de St.-Malo, et M. de Lafare, évêque de Nanci, de procéder, en vertu d'une délégation du St.-Siége, aux informations d'usage pour les ecclésiastiques nommés aux évêchés, par suite de ce même concordat. M. l'abbé de Latil passe pour avoir une grande influence dans les délibérations qui ont pour objet la restauration de l'Eglise. La modération de son caractère, son instruction solide, et surtout son entier dévouement à la dynastie légitime, sont une sûre garantie qu'il n'en abusera pas. — Il ne faut pas confondre M. l'évêque de Chartres avec un abbé LATYL, oratorien, député par le clergé de Nantes aux états-généraux, qui prêta tous les serments civiques, et périt, en 1793, sur l'échafaud révolutionnaire. U.

LATOUR (ETIENNE-JEAN-BAPTISTE-LOUIS DES GALOIS DE), nommé archevêque de Bourges en 1817, était, avant la révolution, grand-vicaire d'Autun; doyen de la collégiale de Saint-Pierre de Moulins et official dans cette résidence. Il était né à Aix, fils de M. des Galois de Latour, premier président de ce parlement et intendant de la généralité de Provence. Il avait été question, avant la révolution, d'ériger un évêché à Moulins, et M. de Latour avait été désigné pour ce siége. Lors de la révolution, il se retira en Italie, et, à la mort de M. de Narbonne-Lara, évêque d'Evreux, il eut le titre de premier aumônier de Madame Victoire de France, alors retirée à Rome. Il suivit cette princesse dans le royaume de Naples, lorsqu'elle s'y rendit, en 1796, sur l'invitation du roi Ferdinand. Elle mourut à Trieste le 8 juin 1799, et M. l'abbé de Latour, après lui avoir rendu les derniers devoirs, passa en Angleterre. Lors du concordat de 1801, il s'attacha aux évêques non-démissionnaires, et fut admis à joindre sa signature à la leur dans les actes qui portent leurs noms. Ainsi il adhéra à la lettre du 26 mai 1802, sur le refus des démissions, aux *Réclamations* du 6 avril 1803, et à la *Suite* du 15 avril 1804, quoique n'ayant aucune juridiction, il n'eût pas proprement de titre à faire valoir. On dit qu'il visita plusieurs fois les prisonniers français en Angleterre, et qu'il leur porta les secours et les consolations de son ministère. De retour en France, à la suite du Roi en 1814, il fut chargé d'aller chercher à Trieste les corps de Mesdames Victoire et Adélaïde, et il les déposa, le 20 décembre 1814, à Toulon, où les cercueils restèrent jusqu'au 7 janvier 1817. M. l'abbé de Latour, que S. M. avait choisi pour achever sa mission, fit partir à cette époque les corps des deux princesses, étant accompagné de M. l'abbé de Richery, nommé aujourd'hui évêque de Fréjus, et de M. l'abbé Vigne, curé de Notre-Dame de Toulon, qui avait sauvé ce précieux dépôt de la profanation pendant les cent jours de 1815. Les corps arrivèrent à Saint-Denis le 20 janvier suivant. La même année, M. l'abbé de Latour fut nommé, par le Roi, à l'archevêché de Bourges. Il avait signé, le 8 novembre 1816, avec cinq évêques non-démissionnaires en 1801, une lettre au pape, pour protester de leur obéis-

sance, l'engager à oublier le passé, et l'assurer de leur disposition à seconder ses pieux desirs pour le bien de l'Eglise de France. Il fut, en conséquence, préconisé archevêque de Bourges, par le pape, dans le consistoire du 1er. octobre 1817; mais les bulles ne lui ont pas encore été remises. P. C.

LATOUR (S. M.) a publié: I. *Œuvres complètes de Claudien*, traduites en français pour la première fois, 1798, 2 vol. in-8°. II. *Poésies de Némésien*, suivies d'une *Idylle de Fracastor sur les chiens de chasse*, 1799, in-18. III. *Sylves de Stace*, traduites d'après les corrections de J. Markland, avec le texte et des notes, 1803, 3 vol. in-8°. M. de Latour a coopéré aux *Soirées littéraires* de Coupé. Ot.

LATOUR-DUPIN-GOUVERNET (Le marquis DE), appartient à la branche aînée des Latour-Dupin, d'où descendent toutes les autres, et qui remonte elle-même, par les ascendances cadettes, jusqu'à la maison des dauphins du Viennois. Son père, le comte Paulin de Latour-Dupin, ministre de la guerre sous Louis XVI, immédiatement après les événements du 14 juillet 1789, montra, lors du procès de la Reine, dans lequel il intervint comme témoin, une noble fermeté qui le fit condamner à mort par le tribunal révolutionnaire. Le marquis était colonel d'un régiment d'infanterie avant la révolution, et il servit, en 1790, sous M. de Bouillé à Nanci. Il occupa ensuite la place de ministre plénipotentiaire de France à la Haye, depuis le mois de mars 1791 jusqu'à la chute du trône. Revenu dans sa famille à Bordeaux, il parvint à s'échapper de cette ville en 1793, avec sa femme, née Dillon, en s'embarquant sur un vaisseau américain. Ils abordèrent à Boston avec M. de Chambeau, leur compagnon d'infortune. Peu de temps après leur arrivée, ils eurent la douleur d'apprendre tous les trois la mort de leurs pères: M. de Dillon, M. de Latour-Dupin, ex-ministre, et M. de Chambeau, avaient péri le même jour sur l'échafaud. Cette affreuse nouvelle fortifia encore la résolution qu'ils avaient prise d'aller vivre loin d'un pays où ils venaient de perdre tout ce qu'ils avaient de plus cher. Il leur restait cinq cents louis pour toute ressource; il fallait en déterminer l'emploi sans délai et sans méprise; il fallait surtout aller chercher, dans la solitude et dans une vie laborieuse, un asile contre les souvenirs trop déchirants de la révolution française. Leur parti fut bientôt pris, et le plan fut exécuté avec autant de courage que d'intelligence. Ils arrivèrent chez un paysan de la province de New Yorck, recommandés par le général Hamilton, et plus encore par leur malheur; ils prièrent le fermier de les recevoir en pension, pour s'instruire à son école des détails de l'exploitation d'une ferme, et de la culture des terres en Amérique. Ils passèrent ainsi six mois chez leur hôte, devenu leur instituteur et leur ami; ils allèrent ensuite s'établir sur les bords de la Delaware, à quelques lieues d'Albany: là, aidés de deux négresses et d'un nègre esclaves, M. et Mme. de Latour-Dupin n'ont plus connu que les soins et les plaisirs de la vie champêtre. M. de Latour-Dupin labourait lui-même les champs et abattait les arbres des forêts; tantôt agriculteur, tantôt architecte et maçon, chaque jour il agrandissait sa chaumière et étendait son domaine. Il était parvenu à faire le meilleur cidre de la contrée. Madame de Latour-Dupin, qui était la ménagère, portait au marché d'Albany, les légumes du jardin et les produits de la basse-cour, qui étaient sous son inspection particulière; elle faisait elle-même le pain, et s'occupait de tous les détails du ménage. Aussitôt que la France fut abordable pour les proscrits, leurs parents et leurs amis se réunirent pour les engager à y revenir. Ils arrivèrent en France, et se fixèrent, avec M. de Lally-Tollendal, au château Dubouïl, paroisse de St.-André de Cubzac près de Bordeaux. M. de Latour-Dupin ne quitta cette habitation que pour aller prendre possession de la préfecture de Bruxelles, à laquelle Buonaparte le nomma en 1809, et qu'il a conservée jusqu'à la restauration. A cette époque, M. de Latour-Dupin fut envoyé par le Roi, comme ambassadeur et ministre plénipotentiaire, au congrès de Vienne, d'où il est passé, avec les mêmes titres, à la cour des Pays-Bas, auprès de laquelle il résidait encore à la fin de 1817. Il présida, en août 1815, le collége électoral de la Somme, et fut compris dans la promotion des pairs de France, qui eut lieu à cette époque. Le roi de Naples lui a donné, en 1817, le

grand-cordon de Saint-Ferdinand.—Latour-Dupin-Lacharce (Le comte Louis de), est fils du vicomte mort en retraite de lieutenant-général dans l'année 1816, et qui, attaché à Monsieur, frère du Roi, depuis 1773, n'avait cessé avant, pendant et depuis la révolution, de donner des preuves de son attachement à la famille royale. Son fils, nommé lieutenant-colonel, fut attaché à l'état-major de la garde royale en 1815; et a succédé à son père, en 1817, dans les fonctions de gentilhomme d'honneur de Mgr. le comte d'Artois. B. M.

LATOUR-FOISSAC (Le chevalier Henri), fils du général de ce nom mort en 1806, fut fait successivement maréchal-de-camp de cavalerie le 15 mars 1814, chevalier de Saint-Louis le 1er. juillet suivant, commandant de la Légion-d'honneur, et chef d'état-major de la 2e. division de cavalerie de la garde royale par ordonnance du 9 septembre 1815. C'est en cette qualité qu'il présida, en 1816, le conseil de guerre, nommé pour juger le général Cambronne. (*Voy.* ce nom.) K.

LATOUR-LAURAGUAIS (H.-R.-J.-C.), surnommé *Dauvergne*, naquit à Anziville, dans la Haute-Garonne, le 14 août 1768, embrassa l'état ecclésiastique, et fut sacré évêque d'Arras, le 16 mai 1802, par suite du concordat de la même année. En janvier 1803, il ordonna, pour le général Leclerc, beau-frère de Buonaparte, un service solennel, qu'il fit précéder d'une lettre pastorale. En 1804, il obtint la croix de la Légion-d'honneur, et publia, dans cette année et la suivante, divers mandements sur les événements politiques et militaires de la France. Dans celui qu'il donna à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, il mêlait aux justes éloges de la valeur des troupes françaises, les expressions de l'enthousiasme le plus vif pour leur chef. A la déchéance de celui-ci, en 1814, il s'empressa d'adhérer aux actes du sénat dont il était membre, et ne montra pas moins de zèle à paraître, avec quelques autres prélats, à la fête du Champ-de-mai, ordonnée par Buonaparte en 1815. Il fut confirmé, en août 1817, dans le siége d'Arras. — Latour-Dauvergne-Lauraguais (Le comte Joseph-Denis-Edouard-Bernard), frère du précédent et ancien officier, entra dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi, en qualité de second lieutenant, au mois de juillet 1814; il était maréchal-de-camp du 4 juin précédent. Après la suppression de cette compagnie, il fut nommé au commandement du département des Landes. Il a été remplacé, à la fin de 1817, par suite des changements qui ont été faits à cette époque. Nommé membre de la chambre des députés du département des Basses-Pyrénées pour la session de 1815, il y a voté avec la majorité, et n'a pas été réélu après l'ordonnance du 5 septembre 1816. K.

LATOUR-MAUBOURG (Le comte Marie-Charles-César Fay de), lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis depuis 1790, d'une des plus anciennes familles du Vivarais, né le 22 mai 1768, était, à l'époque où éclata la révolution, colonel du régiment de Soissonnais. Il fut nommé député de la noblesse du Puy-en-Velay aux états-généraux, et passa, un des premiers de son ordre, à la chambre du tiers-état. Dans la nuit du 14 août 1789, il renonça à son titre héréditaire dans les états de Languedoc. Il vota pour la réunion d'Avignon à la France; en 1791, prêta serment de fidélité à la nation, et fut l'un des commissaires nommés pour ramener Louis XVI à Paris, lors de l'arrestation de ce monarque à Varennes. Il accompagna ensuite M. de Lafayette, comme maréchal-de-camp, à l'armée du centre dont il commanda l'avant-garde après la mort du général Gouvion. Il quitta l'armée avec M. de Lafayette. Arrêté par les avant-postes autrichiens, il partagea la captivité de ce général, et fut mis en liberté, en 1797, par l'entremise du directoire. Rappelé par Buonaparte en 1800, il fut élu, en janvier 1801, membre du corps-législatif, et nommé, le 28 mars 1806, membre du sénat dont il était, en 1812, l'un des secrétaires. Il avait été successivement envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire, en Normandie, en 1807, et en Bretagne en 1810, pour l'organisation de la garde nationale. Renvoyé de nouveau dans la Normandie au mois de décembre 1813, afin de prendre des mesures de salut public, M. de Latour-Maubourg montra, dans cette mission délicate, un esprit de modération qui lui concilia l'estime des habitants. Il transmit, le 8 avril 1814, son acte d'adhésion à la déchéance de Buonaparte. Le 11, il annonça, par un ordre du jour, que puisqu'il n'avait reçu

aucun ordre du gouvernement provisoire, il cessait toutes fonctions, sans cependant abandonner son poste, où il pouvait, disait-il, encore être utile, sinon par son autorité, au moins par ses conseils. Il fut nommé, à cette époque, par S. A. R. MONSIEUR, commissaire extraordinaire à Montpellier, pour contribuer au rétablissement de la monarchie des Bourbons. Le 4 juin, il fut nommé pair par le Roi; et, dans la session de 1814, il défendit constamment les principes constitutionnels. Après le 20 mars 1815, il accepta la place de pair dans la chambre formée par Buonaparte. On le vit signaler avec courage, dans cette assemblée, les actes arbitraires de cette courte et désastreuse période. Dans la séance du 20 juin, il fit une motion tendant à obliger les ministres à fournir à la chambre une note exacte des arrestations qui avaient eu lieu depuis le retour de Buonaparte, à l'effet de faire sortir de prison ceux qui n'étaient prévenus que de délits imaginaires. Le 22, quand une discussion s'éleva au sujet de l'exposé de la situation des armées, que venait de faire Carnot, après la bataille de Waterloo, M. de Latour-Maubourg dit avec énergie : « Ces nouvelles ont tout le caractère de l'invraisemblance ; et je » demande que, si les faits ne sont pas » vrais, le ministre soit mis en état d'ac- » cusation. » Dans les séances des 26, 27 et 28 juin, il parla de nouveau avec force en faveur de la liberté individuelle, demanda la suppression des commissions de haute police, et combattit le projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale. Voici ce qu'il dit de plus remarquable sur ce dernier projet : « Dans » cette même chambre autrement com- » posée, et où l'on regrette de ne pas » voir aujourd'hui une partie de ceux » qui y siégeaient, on a proposé, sous » un autre gouvernement, une loi d'une » nature pareille à celle qui vous est » soumise : les mesures en étaient très » sévères; mais c'est moins sa sévérité » que l'arbitraire auquel elle pouvait » donner lieu, qui nous eût déterminés, » non pas à voter contre, car elle n'a » pas même pu être mise en délibération; » mais à la rejeter par un mouvement » tel, que l'on a demandé qu'il n'en fût » pas fait mention au procès-verbal. Si » la chambre l'avait laissée passer, vrai- » semblablement on en aurait fait usage » contre elle, et plusieurs de ses mem- » bres en auraient été les victimes. Nous » autres anciens amis de la liberté, et » ses défenseurs contre tous les partis, » nous ne pourrons jamais consentir à » des lois oppressives, soit d'un parti, » soit d'un autre. » M. de Latour-Maubourg fut chargé à la même époque, par M. Boissy-d'Anglas, qui était en mission, de mettre, sous les yeux de la chambre, une proposition tendant à concilier les garanties de la liberté individuelle avec la sûreté publique, et il lut ce projet à la séance du 27 juin; mais les événements empêchèrent cette proposition d'avoir des suites. Quelques relations le désignent comme ayant été envoyé en parlementaire, après la bataille de Waterloo, par le gouvernement provisoire au duc de Wellington, sous les murs de Paris, pour entamer des négociations. Le Roi, de retour dans sa capitale, comprit M. le comte de Latour-Maubourg au nombre des pairs qui étaient censés avoir donné leur démission en acceptant la pairie des mains de Buonaparte. Depuis ce temps, il vit dans la retraite. Y.

LATOUR-MAUBOURG (Marquis DE), fils aîné du précédent, embrassa la carrière diplomatique; et, après avoir été auditeur au conseil-d'état, fut nommé second secrétaire d'ambassade à Constantinople, où il arriva au mois de novembre 1806. Il y resta, jeune encore, comme chargé-d'affaires jusqu'en juillet 1812, et montra, dans cette place, beaucoup de fermeté et de prudence. Lors de la révolution du 15 novembre 1808, qui renversa le grand-visir Mustapha Bayractar, il reçut chez lui tous les étrangers qui pouvaient craindre les mouvements d'une pareille sédition, et les protégea efficacement. De retour en France, il fut nommé, en 1813, ministre plénipotentiaire près la cour de Wurtemberg; en 1814, chargé-d'affaires à Hanovre; et, en 1816, ministre plénipotentiaire du Roi dans la même résidence. Il est officier de la Légion-d'honneur. — LATOUR-MAUBOURG (Rodolphe vicomte DE), frère du précédent, entra au service, comme sous-lieutenant, en 1806, se trouva à la bataille de Iéna, et obtint la croix de la Légion-d'honneur, fit la campagne de Pologne, et passa en Espagne comme aide-de-camp du général Caffarelli. Il y servit avec distinction, et

fit preuve de courage, ainsi que de dévouement à son général, en allant seul, à travers une fusillade de l'ennemi, le chercher et l'enlever sur ses épaules, en avant d'une position que ce général avait essayé d'emporter, et où il était resté abandonné, après avoir reçu un coup de feu à la tête. Nommé par le Roi colonel en 1814, M. de Latour-Maubourg obtint, en 1815, le régiment des chasseurs à cheval de la Meuse, qu'il commande en ce moment. Y.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR DE FAY, comte DE), lieutenant-général, pair de France, comme frère aîné de l'ancien sénateur, naquit le 11 février 1756. Il débuta dans la carrière militaire par le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Beaujolais infanterie, en 1782; et passa, en 1786, comme capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie. Nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, il était de service, le 5 octobre 1789, près de la personne du Roi; et fut à portée, dans cette circonstance, de donner des preuves de son dévouement à la famille royale. Il sortit de France au 10 août 1792, et ne rentra qu'à l'époque du 18 brumaire. Ayant repris du service, il fut envoyé en Egypte, auprès du général Kléber, dont il devint aide-de-camp. Il eut ensuite le commandement du 22e. de chasseurs à cheval, et fut blessé grièvement étant à la tête de ce régiment, devant Alexandrie, lorsque les Anglais, après avoir débarqué sur la plage d'Aboukir, s'avancèrent vers cette place. De retour en France en même temps que l'expédition, et nommé officier de la Légion-d'honneur, il combattit avec son régiment à Austerlitz, et s'y distingua de manière à être promu, immédiatement après, au grade de général de brigade. Pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, où il eut des corps de cavalerie sous ses ordres, il se signala aux combats de Bergfield et de Deppen, les 3 et 5 février 1807, et reçut une balle dans le bras. Cité avec éloge pour sa conduite au combat d'Eidelberg, le 10 juin, et nommé général de division, il fut grièvement blessé à la bataille de Friedland. Il passa, en 1808, en Espagne, où il commanda la cavalerie de l'armée du midi, en Andalousie, jusqu'au commencement de novembre 1812. Pendant ce long intervalle, il se distingua aux affaires qui précédèrent la prise de Madrid, à laquelle il eut beaucoup de part; aux combats de Cuença, de Santa-Martha, de Villalba, au siége de Badajoz, à la bataille de Gebora, etc. M. de Latour-Maubourg mérita l'estime des Espagnols par sa modération et son intégrité. Lorsqu'il fit sa retraite de Cordoue, la population entière se porta hors de la ville, sur son passage, pour jouir plus long-temps de sa présence. Il avait refusé de voyager avec escorte pour prouver aux habitants la confiance qu'il avait en eux. Il trouva, à la sortie de toutes les villes et bourgades, pendant une route de quarante lieues, des piquets d'Espagnols qui se présentaient volontairement pour lui faire honneur. On lui renvoya, sans les ouvrir, plusieurs paquets de lettres à son adresse, qu'il avait perdus en route. Employé, en 1812, à la grande armée de Russie, il se distingua particulièrement à la bataille de Mojaïsk. Il fit la retraite de Russie à la tête du corps de cavalerie qu'il commandait, et qu'il sut maintenir en bon ordre. En 1813, il fut nommé au commandement du premier corps de cavalerie. Ce corps se couvrit de gloire par la supériorité de ses manœuvres, le 27 septembre, devant Dresde. Enfin, le 18 octobre, à la bataille de Leipzig, le comte de Latour-Maubourg, après des prodiges de valeur, eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. Doué de ce sang-froid et de ce coup-d'œil qui maîtrisent le succès, peu de généraux de cavalerie ont montré autant d'habileté. Malgré son mérite et ses services, ce général n'eut aucune part aux faveurs de Buonaparte; et, couvert d'honorables blessures, il languirait aujourd'hui dans le besoin, si le Roi n'eût songé à sa fortune, et ne l'eût comblé de flatteuses distinctions. Il fut, le 24 avril 1814, nommé, par S. A. R. MONSIEUR, membre d'une commission chargée de l'organisation de l'armée, et créé pair de France, le 4 juin suivant. Lors des événements du mois de mars 1815, il contribua à la formation de plusieurs bataillons royaux dans le sein de la capitale. Par ordonnance du 3 mai 1816, le Roi l'a nommé commandeur de Saint-Louis. — LATOUR-MAUBOURG (Charles comte de), frère des précédents, sortit de France en même temps que ses frères, et épousa, pendant l'émigration, la fille aînée de M. de Lafayette. Rentré dans son pays en 1800, il ne prit du service que momen-

tanément en 1813, à l'époque de la première invasion. Après le rétablissement du Roi sur son trône, il obtint une sous-lieutenance dans les gardes-du-corps de S. M., et fut fait lieutenant en 1815. Y.

LATOUR EN VOIVRE (CHARLES-DOMINIQUE comte DE), chevalier de St.-Louis, d'une maison ancienne de Lorraine, entra au service, en 1772, comme sous-lieutenant au régiment de Schomberg-dragons, d'où il passa, en 1784, en qualité d'officier supérieur, dans le corps de la gendarmerie, compagnie de MONSIEUR. Sorti de France à la suite des princes, il contribua de ses deniers à la réorganisation de son corps en 1792, et servit jusqu'au licenciement. Depuis sa rentrée en France, en 1802, jusqu'à l'époque de la restauration, il vécut éloigné de toute fonction publique. Ce ne fut qu'en 1814 qu'il accepta le commandement de la garde nationale de Nanci, qui mérita, par sa loyale conduite, d'être dissoute pendant les cent jours de 1815. Vers la fin de cette même année, le comte de Latour reçut le grade de maréchal-de-camp, ainsi que les ordres de la Légion-d'honneur et de St.-Hubert — LATOUR en VOIVRE (le comte François-Charles de), frère du précédent, est au service de Naples, où il remplit, auprès du Roi, les fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Il est en outre lieutenant-général, vice-amiral, inspecteur de la marine de Naples et des Deux-Siciles, et réunit les décorations de plusieurs ordres. — Sa femme, née Dugaillard-d'Heyllimes, ancienne maison de Lorraine, alliée à celle de Latour, est gouvernante des infants de Naples. C'est elle qui a présidé à l'éducation de la princesse Caroline, devenue duchesse de Berri, qu'elle accompagna en France lors de son mariage en 1816. — LATOUR (Emmanuel-Dieudonné, comte de), frère des précédents, passa de bonne heure au service d'Autriche, et fit sous les drapeaux de cette puissance, les diverses campagnes de la révolution, avec le grade de colonel. Il est attaché à la personne de l'empereur, en qualité de chambellan. K.

LATREILLE (P. A.), membre de l'académie des sciences et l'un des professeurs au Muséum d'histoire naturelle, a enrichi la science de plusieurs productions, dont quelques-unes, telles que son Histoire des testacées et celle des insectes, concourent utilement à former, avec les ouvrages de M. de Lacépède et de feu M. Daudin, une partie de la continuation de Buffon. M. Latreille a publié en outre une Dissertation sur les connaissances des anciens dans l'intérieur de l'Afrique, qui présente quelques aperçus curieux, auxquels on desirerait qu'il eût donné plus de développements. Il débuta dans la carrière entomologique par un *Précis des caractères génériques des insectes*, Brive, 1797, in-8°. On a encore de lui: I. *Essai sur l'histoire des fourmis de la France*, Paris, 1798, in-8°. II. *Histoire naturelle des salamandres*, précédée d'un *Tableau méthodique des autres reptiles indigènes*, 1800, in-8°. III. *Histoire naturelle des singes*, 1801, 2 vol. in-8°. IV. *Histoire naturelle des fourmis*, 1802, in-8°. V. *Histoire naturelle des salamandres de France*, précédée d'un *Tableau méthodique des autres reptiles indigènes*, 1805, in-8°. VI. *Histoire naturelle des crustacées et des insectes* (Voy. la *Biogr. universelle*, au mot BUFFON). VII. *Genera crustaceorum et insectorum, secundùm ordinem naturalem, in familias disposita*, 1807-1809, 4 vol. in-8°. VIII. *Considérations générales sur l'ordre naturel des animaux composant les classes des crustacées*, 1810, in-8°. IX. *Observations sur le système métrique des peuples anciens les plus connus, appliqué aux distances itinéraires*, 1817. M. Latreille est un des auteurs du *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*, et il travaille aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle*. OT.

LATTANZI (JOSEPH), né dans l'état romain vers 1762, eut accès dans la maison du duc Braschi, où son père avait un emploi, dont le poète Monti était alors secrétaire. L'un et l'autre y portaient l'habit ecclésiastique. Les rapports qui s'établirent entre ces deux personnages furent le principe d'une animosité réciproque, et dont la durée sera peut-être celle de leur vie. M. Lattanzi, dès-lors soupçonné d'être l'auteur d'un écrit latin sur les droits de l'empire et de l'Eglise, fut obligé de quitter Rome. Il se réfugia à Vienne, où régnait Joseph II. Revenu dans sa patrie, il y fut accusé de délits plus graves, et fut mis en prison. S'étant échappé en 1786, il s'enfuit encore dans la capitale de l'Au-

triche, d'où l'empereur le renvoya en Italie pour qu'il s'y lavât des calomnies qui attaquaient sa réputation ; et il le recommanda toutefois à son ministre près la cour de Florence, où régnait Léopold, encore archiduc. Les esprits étaient alors agités par la tenue du fameux concile de Pistoia, où certains priviléges des papes étaient contestés vivement. M. Lattanzi fut employé à faire un journal littéraire dans l'intérêt du concile et de Léopold. Les partisans de la cour de Rome se mirent à le dénigrer: il publia une lettre apologétique de sa conduite, adressée au grand-duc, en date du 20 septembre 1787. Sur ces entrefaites, il épousa une jolie Florentine que le prince avait prise sous sa protection. Celui-ci ayant succédé à l'empereur Joseph, M. Lattanzi le suivit à Vienne, d'où il fut bientôt après envoyé à Mantoue, comme secrétaire-perpétuel de l'académie de cette ville. Il n'y fut pas vu de bon œil par les jésuites Andrès et Bettinelli, membres de cette académie. Une dissertation qu'il osa lire, *Sur l'influence des opinions religieuses dans l'état*, le fit dénoncer aux gouverneurs de Mantoue et de Milan. Léopold étant mort en 1792, M. Lattanzi perdit une pension de 1200 florins que ce prince lui avait faite, et même sa place de secrétaire. Quand les armées françaises envahirent l'Italie, en 1796, il se montra un de leurs zélés partisans, et fut chargé par Buonaparte d'écrire en faveur du régime qu'il établissait. Mantoue, que M. Lattanzi avait été obligé de quitter, le vit revenir dans ses murs. Il y fut nommé officier municipal et administrateur du pays. Lors des négociations de Léoben, il s'y fit envoyer comme député du peuple mantouan, pour demander la réunion du pays à la république cisalpine. Mécontent du résultat de sa mission, il se mit à écrire contre la politique de Buonaparte: mais les événements l'eurent bientôt réconcilié avec ce général. La réunion des deux pays s'étant opérée, M. Lattanzi devint membre du corps-législatif de la république cisalpine. On lit dans le *Moniteur français* du 19 messidor an VI, sous la date de Milan, que ce fut sur la motion de M. Lattanzi que le grand-conseil de la république cisalpine arrêta l'érection d'un monument en pierre sur la place publique, en mémoire du grand jour où la république *mère* et la république *fille* avaient serré les liens *indissolubles* de leur union et de leur *éternelle* amitié. Cependant il n'eut pas plutôt vu une nouvelle république s'établir à Rome, qu'il s'y rendit, et y acquit quelques propriétés, dont il fut dépouillé à la chute de cet éphémère état. Fugitif de Rome, il ne laissa pas, dans sa course errante et rapide, d'observer ce qui se passait, et le recueil de ses observations fut l'objet d'un *Voyage* qu'il publia, et dont on trouve un extrait dans le *Moniteur* des 5, 6 et 8 nivôse an VIII (déc. 1799). Dans les vicissitudes qu'éprouvèrent les armées françaises en Italie, M. Lattanzi suivit Championnet à Naples, revint avec lui à Rome; et, lors de l'arrivée des Austro-Russes en 1798, se réfugia à Gènes, où il fut secrétaire du général Davoust. Se trouvant sur la frégate française que les Anglais prirent dans le port (*V.* BOCCARDO), il fut enlevé par eux : mais, par suite de la capitulation qui suivit la bataille de Marengo, les Anglais le déposèrent dans le port d'Antibes, d'où il revint à Milan. On l'y fit juge d'un tribunal. Lors de la *Consulta* italienne que Buonaparte réunit à Lyon en 1801, M. Lattanzi se rendit dans cette ville, comme s'il y eût été envoyé par l'académie de Mantoue. On lui contesta la légalité de son mandat; mais Buonaparte, pensant qu'il n'aurait pas trop de votants dévoués à ses vues, le fit admettre ; et M. Lattanzi put assister aux dernières séances. Revenu à Milan, il y fut, sans le paraître, de quelque utilité à Melzi, vice-président de la république italienne; il rédigea, sous le nom de sa femme, un petit journal de modes, publia beaucoup de pièces de vers, et quelques écrits politiques. Le plus important de ses poëmes eut pour sujet les victoires remportées par Buonaparte sur les puissances du nord ; et afin de fixer davantage l'attention sur ce poëme, par lequel il se mettait en rivalité avec Monti, auteur du *Bardo della Selva Nera*, il le publia en quatre grands tableaux gravés. Doué d'une singulière facilité pour la versification, il a inondé l'Italie de ses poésies. Flexible dans son admiration et ses louanges, toujours exagéré comme le sont les poëtes, après avoir porté aux nues Buonaparte et sa famille, il s'est mis à chanter, avec le même enthousiasme, l'empereur d'Autriche et son gouvernement. Il n'y a pas long-temps que nos journaux citaient

avec ironie, des vers de M. Lattanzi en l'honneur de Mme. Catalani, qui sont un vrai chef-d'œuvre d'exagération. On dit qu'il s'occupe à présent d'alchimie. Parmi ses innombrables productions, nous citerons : I. *Lettere in risposta all'abbate Marchetti, e la Esposizione della dottrina de' protestanti da servire per conciliarli et riunirli alla communione della chiesa romana*, Florence, 1787. II. *Lettere apologetica della condotta de Giuseppe Lattanzi al granduca Leopoldo*, Florence, 1787. III. *Analisi della morale de' Gesuiti*, Mantoue, 1792. IV. *Funebre orazione dell'imperatore Leopoldo*, Vienne, 1792. V. *Piano di pace con la repubblica francese, l'impero, la casa d'Austria, ed il rè di Sardegna*, Mantoue, 1795. VI. *Discorso storico-politico sul quesito : Quale de' governi liberi meglio convenga alla felicità dell'Italia* (sous le nom de *Publicola Tiberino*), Milan, 1796. VII. *Discorso sulla necessità di conservar Mantova alla repubblica*, Mantoue, 1797. VIII. *Discorso e progetto di legge sulla necessità di reformare i theatri in Italia*, Rome, 1797. IX. *Passa-tempi melanconici*, en vers, Gênes, 1800. X. La *Mascheroniana*, sur les mêmes rimes que celle du poète Monti. XI. *Satire sui costumi della rivoluzione*, Milan, 1805. C'est le meilleur ouvrage poétique de M. Lattanzi. XII. *La guerra della terza lega nordica*, en quatre grandes tables, gravée et dédiée à l'année 1906, Milan, 1806 et 1807. XIII. *Il Corriere delle dame*, dont la collection, depuis 1804 jusqu'à ce jour, offre un recueil de vers pour tout le monde. O.

LAUBERDIÈRE-PONTAUBEVOYE (Le comte LOUIS-FRANÇOIS-BERTRAND DE), né le 27 octobre 1759, d'une ancienne famille originaire de Touraine, entra, en 1773, à l'école militaire de Paris, et en sortit, en 1776, comme officier dans le régiment de Saintonge. Devenu capitaine de cavalerie le 15 avril 1780, aide-maréchal-général-des-logis en 1788, sous le prince de Condé, chevalier de St.-Louis en 1790, et adjudant-général en 1791, il fit les quatre campagnes d'Amérique, où sa conduite mérita souvent les éloges du maréchal de Rochambeau, son parent, et lui valut la croix de Cincinnatus. Le comte de Lauberdière a fait les campagnes de l'armée française depuis 1803 jusqu'en 1815, d'abord comme adjudant-commandant, et ensuite comme maréchal-de-camp. Pendant cet espace de temps, il fut élu et réélu sans interruption au corps-législatif, pour le département de Maine-et-Loire. Employé, en 1806, comme chef d'état-major de la cavalerie légère, il s'y fit remarquer en plusieurs occasions, et fut blessé, le 5 février 1807, au combat de Deppen. Le 12, il fut nommé général de brigade, et combattit à Eylau en cette qualité. Il passa en Espagne en 1808, et commandait la place d'Astorga le 6 juin 1810, lorsqu'il fut attaqué par l'ennemi, qui lui fit éprouver des pertes considérables. Rentré en France en 1813, le comte de Lauberdière fut nommé par le Roi commandant de la Légion-d'honneur le 29 juillet 1814, et lieutenant-général le 23 août suivant. S.S.

LAUBERT (CHARLES-JEAN), membre du conseil de santé militaire à Paris, et pharmacien en chef des armées, né à Naples, le 8 septembre 1762, de parents français, s'adonna de bonne heure à l'étude des mathématiques et des sciences médicales. Il fut nommé professeur de chimie pharmaceutique à Naples, où il eut l'avantage de devenir le collègue des Cirillo, des Vaizo et des Boccanera, qui avaient été ses maîtres. Il signala ses premiers pas dans la carrière de l'enseignement, par la publication d'un Mémoire curieux sur l'équilibre des corps, faisant l'application de la formule, aujourd'hui si connue, de Lagrange, à diverses circonstances des mouvements et de l'équilibre. Il fut l'introducteur, dans sa patrie, de la nouvelle doctrine chimique, enseignée par Lavoisier, et répéta la plupart des expériences de ce grand chimiste, entre autres, celle de la decomposition de l'eau. Ayant quitté Naples en 1791, par suite des premiers symptômes de la révolution, M. Laubert se rendit en France, où il se lia avec les généraux Moreau, Joubert et Marchant. Lorsque Championnet se porta sur Naples en 1798, il témoigna le besoin d'avoir auprès de lui un homme qui fût instruit dans la langue et dans les usages du pays : Joubert lui envoya le pharmacien Laubert ; et bientôt le général eut à se féliciter des services qu'il en reçut. L'armée française s'était rendue maîtresse de Naples, M. Laubert fut nommé l'un des cinq membres du gouvernement provisoire, et il calma les

esprits par des mesures prudentes. Cette autorité dura quatre mois; et, pendant ce temps, il n'y eut pas une seule arrestation pour raison d'opinion. Lorsqu'il quitta la ville pour suivre le sort de l'armée française, où il reprit ses fonctions de pharmacien-major, M. Laubert fut très bien traité par les généraux Championnet et Macdonald, et les commissaires Feypoult et Abrial. Revenu en France, il composa sur la construction, des cartes géographiques, un Mémoire qui fut publié en 1802. L'année suivante, M. Laubert fut nommé pharmacien en chef de l'expédition qui dut se rendre à la Louisiane, sous les ordres du général Victor. En 1806, il fut nommé pharmacien principal à l'armée du nord, et passa en Espagne, en 1808, en la même qualité. Il a fait la campagne de Russie, en 1812, comme pharmacien en chef de la grande armée. Après les désastres de Leipzig, M. Laubert, étant renfermé dans Torgau, fut nommé, en 1814, inspecteur-général du service de santé militaire, en remplacement de Parmentier, dont il était l'ami et le collaborateur. Cette même année, le Roi le nomma chevalier de la Légion-d'honneur, et, peu après, officier de cet ordre. Enfin, M. Laubert obtint des lettres de naturalité; et, en 1816, il fut nommé membre du conseil de santé. Il s'occupe avec ardeur d'un travail du plus haut intérêt sur le quinquina. Déjà il a publié, en 1816, un volume in-8o., contenant l'histoire de la découverte du chinchona, la description botanique de cet arbre précieux, et plusieurs analyses de son écorce. FR.

LAUDERDALE (Lord JAMES MAITLAND comte DE), membre de la chambre des pairs d'Angleterre, d'une ancienne famille d'Écosse, est né dans ce royaume en 1752. Après avoir terminé son éducation à l'université de Glasgow, il suivit la carrière du barreau, où il obtint des succès. Nommé, par l'influence de sa famille, membre de la chambre des communes, il ne tarda pas à se faire distinguer dans les rangs de l'opposition, composée à cette époque de personnages d'un grand mérite. Connu alors sous le nom de lord Maitland, il parla contre le ministère dans la plupart des discussions du parlement, soutint avec énergie le bill de l'Inde présenté, en 1783, par M. Fox, et, en 1787, fut nommé l'un des commissaires pour diriger l'acte d'accusation contre Hastings (*Voy.* ce nom). A la mort de son père en 1789, il succéda aux honneurs et à la fortune de sa famille. Nommé bientôt après l'un des seize pairs d'Écosse, malgré les efforts du ministère, soutenus par une grande concurrence d'illustres rivaux, il s'éleva avec force, en avril 1791, contre la conduite des ministres qui, saisissant, pour prétexte, la prise d'Oczakoff par la Russie, voulaient faire déclarer la guerre à cette puissance et pour cela cherchaient à persuader que son ambition tendait à envahir la Turquie, et à attaquer l'indépendance de la Prusse. Le peu de succès de ses discours n'empêcha pas lord Lauderdale de blâmer avec aigreur les mesures prises dans l'Inde contre Tippoo-Saïb. Il se fit encore remarquer lors de la discussion du bill sur la formation du jury pour les libelles. La révolution française, dont il se montra l'admirateur, faisant des progrès rapides, il voulut les observer par lui-même, et se rendit à Paris au commencement de 1792, avec le docteur Mawe. Il se trouvait encore dans cette capitale au moment des massacres de septembre. Malgré de telles atrocités, dont il fut presque témoin oculaire, il ne cessa pas d'admirer les révolutionnaires, de proclamer le bonheur dont la France allait jouir, et de déclamer contre les abus de l'ancien régime. La lecture des cahiers des trois ordres, que lord Lauderdale paraît avoir faite avec quelque attention, lui fournit l'occasion de s'élever contre ces abus. Il fut long-temps d'ailleurs en correspondance avec le fameux Brissot, qui a parlé souvent de lui dans son journal le *Patriote français*, et même à la tribune de l'assemblée législative et de la Convention, comme d'un véritable ami de la liberté. Lord Lauderdale, qui attribuait la révolution française à la mauvaise administration des finances à la prodigalité de la cour, fut vivement réfuté par John Gifford, son compatriote; celui-ci lui reprocha avec amertume sa partialité et son ignorance. Revenu dans sa patrie, il s'opposa vivement à l'incorporation et à l'armement de la milice, proposés dans le discours du roi. On le vit ensuite attaquer successivement le bill qui suspendait la loi d'*habeas corpus*, et toutes les mesures tendantes à soutenir la guerre contre la France. En février 1793, il protesta contre cette guerre, et présenta,

à la fin de cette même année, une pétition venant d'Ecosse, suivie, dit-il, de cinquante mille signatures, pour demander la paix. En novembre 1795, il combattit le bill présenté par lord Grenville, relativement aux moyens de mettre à l'abri des complots séditieux la personne du Roi et le gouvernement. Il le compara à celui qui fit déposer Richard II, et qui causa sa mort. Une autre fois, il fit une violente sortie contre l'évêque de Rochester, qui prêchait l'obéissance passive. Enfin, il s'éleva, dans une autre occasion, en faveur de la libération des esclaves et de l'abolition de la traite des nègres. En juin 1797, il se fit marchand d'aiguilles dans la cité de Londres, afin de pouvoir être élu shériff; mais il ne réunit que peu de voix en sa faveur. A peine Fox fut-il secrétaire d'état, que lord Lauderdale devint pair de la Grande-Bretagne, et fut nommé membre du conseil-privé, et garde du grand sceau d'Ecosse; place d'un revenu considérable. Il conserva peu ces emplois, ayant été forcé d'en donner sa démission au changement de ministère. Depuis ce temps, il a été un des membres les plus actifs de l'opposition. Pendant le court ministère de Fox, lord Lauderdale fut envoyé, en juillet 1806, comme ambassadeur extraordinaire auprès du gouvernement français, pour négocier la paix; n'ayant pu réussir dans sa négociation, il quitta Paris au moment du départ de Napoléon pour la campagne de Prusse, et retourna à Londres dans les premiers jours d'octobre. En juillet 1814, il s'opposa à ce qu'on accordât un secours de cinq cent mille livres sterling aux habitants de l'Allemagne qui avaient le plus souffert de la guerre, et demanda que ce secours fût accordé de préférence aux malheureux habitants des campagnes de l'Angleterre, accablés de taxes depuis vingt-cinq ans. Lord Lauderdale s'opposa encore, en février 1817, à la nouvelle suspension de l'*habeas corpus*, et protesta formellement contre cette mesure. Il est auteur des ouvrages ci-après : I. *Lettres aux pairs d'Ecosse*, in-8°., 1794. Il s'y plaint de son exclusion, qu'il attribue aux ministres qui voulaient se venger de son opposition à leurs mesures. II. *Discours sur les finances*, in-4°., 1796. III. *Pensées sur les finances*, in-4°., 1796. IV. *Lettres sur les mesures de finances actuellement proposées, dans lesquelles on examine particulièrement le bill soumis au parlement*, in-8°., 1798. V. *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique*, in-8°., 1804. VI. *Avis aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande*, in-8°., 1805. VII. *Pensées sur l'état alarmant de la circulation et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de l'Irlande*, in-8°., 1805. VIII. *Recherche sur le mérite pratique du système du gouvernement de l'Inde sous la surintendance de la commission du contrôle*, in-8°., 1809. IX. *Considérations sur la dépréciation du papier en circulation*, in-8°., 1812. X. *Nouvelles considérations sur l'état de la circulation*, in-8°., 1812. XI. *Lettres sur les lois concernant les grains*, in-8°., 1814. Z.

LAUJEACQ, député de Lot-et-Garonne au conseil des cinq-cents en 1797, s'y occupa principalement de matières administratives et de législation civile. Ce fut lui qui fit rayer Tarbé de l'Yonne de la liste des déportés de fructidor. Le 19 décembre, il fit passer à l'ordre du jour sur la pétition des frères de Michel Lepelletier, relativement au mariage de leur nièce. Il demanda aussi la question préalable sur le projet de rétablir la contrainte par corps. Le 26 août 1799, il présenta un rapport sur les parents des déportés échappés du lieu de leur déportation, et proposa de les déclarer non atteints par les lois relatives aux parents des émigrés. Il fit ensuite réduire la somme de 50,000 francs, proposée pour élever un monument en l'honneur du général Joubert. M. Laujeacq fut nommé, en 1800, juge au tribunal d'appel de Lot-et-Garonne. Il est devenu depuis conseiller à la cour royale d'Agen, et il en exerçait encore les fonctions en 1817. B. N.

LAUJON (A. P. M.), fils de l'académicien mort en 1811 (Voyez la *Biographie universelle* au mot LAUJON), était employé, en 1815, dans les contributions indirectes, et il fut, avec M. Maffioli, le seul de cette administration, à Paris, qui signa *non* à l'article additionnel aux constitutions. Il a été supprimé depuis. On a de lui : I. *Précis historique de la dernière révolution de St.-Domingue* 1805, in-8°. II. *Moyens de rentrer en possession de la colonie de St.-Domingue et d'y rétablir la tranquillité*, 1814, in-8°. Ot.

LAUMOND (le comte JEAN-CHARLES-JOSEPH), conseiller-d'état, né à Lille en 1753, commença par être employé à l'intendance de Flandre, et consacra ensuite, dans la capitale, quelques années à l'étude et aux belles-lettres. Le duc d'Aiguillon, disgracié et exilé dans une de ses terres, voulant mettre en ordre les papiers de son administration de Bretagne, et rédiger ses mémoires particuliers, attira auprès de lui M. Laumond, qui le quitta, en 1784, pour aller remplir à Nanci les fonctions de secrétaire en chef de l'intendance de Lorraine. Cette intendance ayant été supprimée à la fin de 1789, il fut placé, comme chef de division, à la caisse de l'extraordinaire, et, par suite, en 1793, il fut nommé l'un des quatre directeurs auxquels la caisse fut confiée. On sait que, créée par M. Necker, cette caisse fut l'origine de ce qu'on appela ensuite l'administration des domaines, et, plus tard, la commission des revenus nationaux : M. Laumond devint membre de cette dernière; et, en 1794, il donna sa démission. Quelque temps après, il partit, comme consul-général, pour Smyrne. Cette ville, où l'on a également à craindre la peste, les incendies, de fréquentes révoltes et les tremblements de terre, lui parut d'abord un paradis en comparaison de sa triste et malheureuse patrie; mais son imagination s'exaltait en pensant au voisinage de la Grèce, lorsqu'un incendie, dans lequel quatre mille maisons, la sienne comprise, furent brûlées, et quinze cents Grecs égorgés, vint le désenchanter des terres classiques. Après un voyage à Constantinople, et un examen assez rapide des îles de l'Archipel, il regagna la France. Buonaparte venait de faire sa descente en Egypte. A cette époque, M. Laumond refusa le consulat de Hambourg. Le directoire, pensant que le zèle et la probité d'un tel administrateur seraient utiles pour empêcher quelques dilapidations dans l'armée d'Italie, l'envoya, avec la qualité de commissaire du gouvernement, près cette armée; mais l'autorité de sa place fut méconnue par tout le monde, excepté par Moreau, qui était alors dans une espèce de disgrâce. M. Laumond s'en alla donc, comme il était venu, du beau pays où l'on voyait alors s'établir tant de miniatures de républiques, et pour dire la vérité, tant d'employés subalternes de l'armée s'enrichir d'une manière aussi rapide et aussi scandaleuse. Il fut, pendant trois mois, administrateur des monnaies à Paris, et accepta, en 1801, la préfecture de Strasbourg. Buonaparte, qui était assez accommodant quand il avoit besoin des gens, donna carte blanche à M. Laumond. Celui-ci en profita pour vider les prisons, qui étaient remplies de ces cultivateurs connus sous le nom d'*émigrés du Bas-Rhin*; pour donner aux émigrés, en général, toutes les facilités de rentrer; pour protéger la religion jusqu'alors persécutée; enfin pour abolir les fêtes païennes qui avaient encore lieu, tous les dix jours, dans la cathédrale, et où assistaient les fonctionnaires civils et militaires. Les églises et les temples furent rouverts : la police générale trouva que le préfet était allé trop vite; mais il tint ferme, et l'on n'osa pas l'obliger à revenir sur ses pas. En reconnaissance de ce service, six mois après son rappel de cette préfecture, la ville de Strasbourg lui fit présent d'un bas-relief en argent, qui représentait la cathédrale. Il fut appelé au conseil-d'état en 1802, et, l'année suivante, il fut nommé commissaire du gouvernement en Piémont, et commandant de la Légion-d'honneur. Envoyé ensuite (1804) par Buonaparte, en qualité de préfet à Aix-la-Chapelle, pour y faire la police, il eut, avant de partir, une longue conversation avec ce fameux conquérant, qui finit par convenir qu'il fallait un siècle pour se faire aimer par un peuple conquis; qu'en conséquence, l'obéissance et le paiement exact des impôts étaient tout ce qu'on pouvait exiger; que l'espionnage tendant à lire au fond des cœurs, ou bien la sévérité prodiguée pour quelques mots échappés à l'humeur des vaincus, seraient ce qu'il y aurait de plus nuisible. En suivant ces règles de conduite, M. Laumond quitta le département de la Roër sans avoir signalé au gouvernement français un seul individu, ni donné lieu au moindre reproche d'abus d'autorité. En 1806, il passa à la préfecture de Seine-et-Oise, reçut, deux ans après, le titre de comte, et fut nommé, en 1810, directeur-général des mines. Cette place fut réunie, au mois de juillet 1815, à la direction-générale des ponts et chaussées, dont était chargé M. Pasquier. Le Roi, à son premier retour, avait nommé M. Laumond conseiller-d'état. Buonaparte,

pendant les cent jours, l'exclut du conseil. S. M. l'y fit rentrer, d'abord en service extraordinaire, puis en service ordinaire; mais pour peu de temps. Après tant de missions et d'emplois importants, M. Laumond se trouve réduit à une fortune des plus modiques; mais il doit aux bontés particulières du Roi un traitement ou pension de retraite. Il est membre de la société d'encouragement et de la société d'agriculture. T—E.

LAURENCE-VILLEDIEU (A. F.), député de la Manche à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, avec la restriction « de ne pas exécuter la sen» tence, si l'empereur ne continuait pas » la guerre, et si le roi d'Espagne ne la » déclarait pas. » Ayant signé les protestations du mois de juin 1793 contre le despotisme de la *Montagne*, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation, et qui furent réintégrés en décembre 1794. Il s'opposa, en 1795, à ce que l'assemblée prît la défense des bustes de Marat, qui étaient devenus l'objet de la risée publique. Le 4 février, il fut nommé secrétaire, et parla ensuite en faveur de la famille de Diétrich, ancien maire de Strasbourg. Ayant passé au conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1798, et fut employé comme commissaire du directoire. Après le 18 brumaire, il se trouva sans fonctions et vécut long-temps dans l'obscurité. Compris, en 1815, dans les lois d'exception contre les régicides, il se réfugia en Suisse au mois de février 1816. B. M.

LAURENCIN (Le comte AIMÉ-FRANÇOIS), chevalier de Malte et de Saint-Louis, émigra en 1792, fit cinq campagnes tant à l'armée des princes que dans les corps à la solde de l'Angleterre. Il était adjoint du maire de Lyon au moment de l'invasion du territoire français en 1814; et il avait rempli plusieurs fois, avec zèle et discernement, les missions les plus délicates; on espérait beaucoup de ses talents dans les circonstances critiques où la ville se trouvait; et l'attente de ses concitoyens ne fut pas trompée. Il contribua beaucoup, le 19 janvier 1814, à dissiper un attroupement nombreux, composé en partie de citoyens bien intentionnés, en partie de malveillants, qui demandaient, à grands cris, que la ville fût mise en état de défense. Le 30 mars, il fut nommé pour faire partie de la députation que l'on envoya à l'empereur d'Autriche, à Dijon (*V.* Camille JORDAN), et il se rendit préalablement à Vienne, près de Lyon, pour demander des passeports au prince de Hesse. Ce prince venait de recevoir la nouvelle de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux. Il en fit part à M. de Laurencin, et lui accorda sur-le-champ les passeports qu'il desirait. La députation fut bien accueillie par l'empereur d'Autriche; mais l'objet principal qu'elle avait en vue ne fut pas rempli; elle ne put obtenir le moindre éclaircissement sur ce qui touchait à la politique extérieure des puissances. De retour à Lyon, le 8 avril, la députation trouva le conseil municipal assemblé. M. de Laurencin rendit un compte fidèle de sa mission, et déposa sur le bureau l'ordre du jour du 6 février, comme offrant l'unique résultat de ce qu'ils avaient pu recueillir. Malgré ce qu'il y avait d'équivoque et de mystérieux dans cette déclaration des puissances, l'assemblée ne voulut point ajourner sa résolution, et proclama, à l'unanimité, Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Le lendemain, le conseil municipal adressa aux habitants une proclamation, dont il fut fait trois publications. Le 12 avril, les alliés ayant communiqué à la mairie le *Moniteur* du 7, contenant un nouvel acte du sénat, en forme de constitution, où il était dit (article 2), que le *peuple français appelait librement au trône de France, Louis-Stanislas-Xavier*, etc., le conseil de ville regarda cette déclaration comme une déviation du droit d'hérédité, et consigna dans ses registres, le 15 avril, la déclaration suivante: « Louis XVIII est Roi de France, par la » loi fondamentale de l'état; l'exercice » de l'autorité royale, en la personne de » l'héritier du trône, ne peut être sus» pendu par aucune condition; aucune » révolution, aucuns événements n'ont » pu porter atteinte à ces antiques maxi» mes de la monarchie française. » Cette délibération a été mise sous les yeux du Roi par les soins du comte de Laurencin, qui fut un des membres de la députation nommée pour faire connaître à S. A. R. MONSIEUR, la délibération du conseil municipal, du 8 avril; il se rendit ensuite auprès du maréchal Augereau, au camp de Valence, avec une lettre de MONSIEUR, qui l'instruisait des événements qui venaient de rendre la

France aux Bourbons. M. de Laurencin, appelé aux fonctions de maire de Sens, en novembre 1814, n'exerça aucunes fonctions sous Buonaparte pendant les cent jours de 1815. Après la rentrée du Roi, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de l'Yonne. Lors du procès du général Mouton-Duvernet, en 1816, il figura comme témoin avec la comtesse sa femme, et déposa que le général, ayant reçu l'ordre de les arrêter, les avait fait prévenir pour leur donner le temps de mettre leurs personnes en sûreté. M. de Laurencin cultive les lettres avec succès, et s'est surtout occupé de grammaire française. Domergue en a, sous ce rapport, fait plusieurs fois mention avec beaucoup d'éloges. — LAURENCIN (Philippe-Angélique, comte Beaufort de), ancien colonel retraité, domicilié à Besançon, est né, en 1755, à Courtesoul; il est officier de la Légion-d'honneur S. S.

LAURENT (FRANÇOIS-GUILLAUME-BARTHÉLEMI), lieutenant-général, né à St.-Amand le 24 août 1750, est du nombre de ces guerriers qui doivent tout à leur épée Il n'était que simple soldat au commencement de la révolution, et bientôt un avancement, mérité par des actions de bravoure, le porta au grade de général de brigade en 1794. C'est en cette qualité qu'il servit successivement dans les différentes armées Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en juin 1804, et employé dans le département de Jemmapes où il resta jusqu'en 1812. A l'époque de la guerre de Russie, il commanda la 3e. brigade des gardes nationales du premier ban, et vint, avec ces troupes, à Magdebourg, dont la défense lui fut confiée. C'est là que Buonaparte l'éleva, au mois de juillet 1813, au grade de général de division. Au retour du Roi, le général Laurent a été fait chevalier de Saint-Louis et commandant militaire de Montmédy, où il se trouvait lors du retour de Buonaparte en 1815. Une ordonnance du 9 septembre 1815 l'a admis à la retraite. — LAURENT (Henri) a continué la publication, commencée par son père avec M. Robillard-Péronville, du *Musée français*, 1803 et années suivantes, in-fol., ouvrage dont le rapport sur les prix décennaux a rendu un compte favorable. — LAURENT (J.-A.), peintre de genre d'un talent distingué, a aussi peint avec succès plusieurs sujets nationaux, tels que la reine *Bathilde*, exposé au salon de 1814, et *Jeanne d'Arc*, en 1817. Plusieurs de ses ouvrages ont été gravés. — LAURENT, colonel du 10e. régiment de chasseurs à cheval, faisait partie, en avril 1815, des troupes sous les ordres du général Gilly, et conclut, au Pont-St.-Esprit, avec le général Daultanne, envoyé par le duc d'Angoulême, une convention d'après laquelle ce prince pouvait se retirer à Marseille, sous l'escorte du régiment dont il était colonel. Mais le général Gilly refusa, comme l'on sait, de ratifier cette convention. S.

LAURENT-BEAUPRÉ (JACQUES-JOSEPH), libraire à Paris, fut traduit au mois de juin 1816, devant la cour d'assises de cette ville, comme prévenu d'avoir pris une part active dans l'affaire du *Nain tricolore*, de concert avec Babeuf. Convaincu d'avoir distribué et vendu ledit écrit, Laurent-Beaupré, fut condamné à la déportation. Détenu à Paris jusqu'au 16 novembre 1817, on le fit partir, à cette époque, avec les autres condamnés, pour le dépôt du Mont-St.-Michel, sur les côtes de Bretagne; mais il réussit, en chemin, à s'échapper des mains des gendarmes, et depuis ce temps il a disparu. D.

LAURISTON (Le comte JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD LAW DE), fils d'un ancien maréchal-de-camp au service de France, et de la famille du fameux Law (*Voy*. LAW, dans la *Biograph univers.*), est né le 1er. février 1768. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, servit constamment dans l'arme de l'artillerie, et y obtint un avancement rapide qu'il dut autant à ses connaissances qu'à la faveur de Buonaparte, dont il était devenu l'aide-de-camp, et qui lui confia souvent des missions importantes. M. de Lauriston commandait, en 1800, en qualité de général de brigade, le 4e. régiment d'artillerie à cheval, à La Fère. En 1801, il fut choisi pour porter en Angleterre la ratification des préliminaires de paix, et fut accueilli avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui dételа les chevaux de sa voiture, et le conduisit en triomphe à Downing-Street. Après la mort du duc d'Enghien, il se trouvait dans le salon qui précédait le cabinet de Buonaparte, avec M. de Caulaincourt; la conversation s'étant engagée sur la mission remplie par ce dernier, M. de Lauriston lui dit fièrement : « Le premier

» consul m'estime assez pour ne pas me » l'avoir proposée. » On s'échauffa, et la querelle était sur le point de finir autrement que par des paroles, lorsque Buonaparte, averti, fait entrer ses deux aides-de-camp et leur défend de se battre. Quoique offensé de la réponse de M. de Lauriston, le maître de la France n'osa le disgracier; mais il l'envoya en Italie, en lui donnant des fonctions assez insignifiantes, entre autres celle de commandant d'un dépôt d'artillerie à Plaisance. Devenu empereur, il évita long-temps que ce général et M. de Caulaincourt se trouvassent dans le même lieu. Lorsque celui-ci fut dans le cas de céder sa place d'ambassadeur en Russie à M. de Lauriston, il ne l'attendit pas (par ordre supérieur, suivant les apparences), et comme l'un des deux était parti de St.-Pétersbourg la veille précisément de l'arrivée de l'autre, leurs voitures se croisèrent en route. Revenu d'Italie, M. de Lauriston passa en Espagne, et, après la bataille navale de Trafalgar, il rejoignit la grande armée en Allemagne. Devenu gouverneur de Braunau, au mois de novembre 1805, il fut chargé, en mai 1806, de la prise de possession des arsenaux et magasins de Venise, à la suite du traité de Presbourg. En 1808, il fut employé dans la guerre qui commença en Espagne; et il se distingua, en plusieurs occasions, pendant la campagne de 1809, contre l'Autriche, notamment, le 21 avril, au passage du pont de Landshut. Il pénétra ensuite dans la Hongrie, et mit le siége devant Raab, qu'il força de capituler après huit jours de bombardement. Le 6 juillet, il décida la victoire à Wagram, en chargeant, au trot, avec cent pièces d'artillerie. Cette charge fit perdre une lieue de terrain au centre de l'armée autrichienne, dont la déroute entraîna celle des deux ailes, attaquées en même temps par Masséna et Davoust. C'est au mois de février 1811, que le général Lauriston fut nommé ambassadeur à Pétersbourg. L'objet de sa mission était d'obtenir de la Russie l'occupation des ports de Riga et de Revel, et l'exclusion des vaisseaux anglais de la Baltique. Les négociations se prolongèrent jusqu'en juin 1812; mais elles ne produisirent aucun résultat, et, sous ce rapport, elles furent probablement conformes aux instructions de Buonaparte. La guerre ayant éclaté, par l'invasion de l'armée française en Lithuanie, M. de Lauriston quitta Pétersbourg, et se rendit au quartier-général de Buonaparte, qui, après la prise de Moscou, l'envoya de nouveau proposer un armistice au prince Kutusoff; mais ses propositions ne furent point accueillies. Voici comment cette conférence fut rapportée dans les journaux les plus accrédités: « Je ne suis point autorisé, dit le prince, à écouter des propositions de paix ou d'armistice. Quant à » la lettre adressée à S. M., je ne m'en » chargerai certainement pas. Je dois » vous déclarer que l'armée russe a trop » d'avantages pour les sacrifier; elle n'a » pas besoin d'armistice: vous ferez comme vous pourrez pour vous en retourner, et nous ferons tout ce que nous » pourrons pour vous en empêcher. » Kutusoff avait reçu le général Lauriston au milieu de ses généraux. Celui-ci voulut se plaindre de la fureur qu'on avait inspirée aux Russes, afin de rendre tout rapprochement impossible, en attribuant aux Français l'embrasement de Moscou, tandis que le feu y avait été mis par les habitants eux-mêmes. « C'est la première » fois, lui répondit Kutusoff, que j'entends porter des plaintes de l'enthousiasme et du dévouement d'un peuple » tout entier, qui défend son sol contre » un ennemi qui l'a envahi, sans y avoir » été provoqué, et qui, par cette aggression injuste, excite cette animosité, » cette rage, dont cet ennemi se plaint, » mais que tous les autres peuples admireront. Quant à l'embrasement de Moscou, je suis vieux, M. Lauriston, j'ai » un peu d'expérience à la guerre. Soyez » donc bien sûr que je sais tous les jours » et à toutes les heures du jour, ce qui » se passe à Moscou. J'ai ordonné que » l'on mît le feu à quelques magasins; » mais depuis l'arrivée des Français à » Moscou, les Russes n'ont brûlé que les » ateliers des charrons; les habitants ont » brûlé peu de maisons. Vous avez détruit systématiquement le reste; les » jours étaient fixés; les quartiers qui » devaient être livrés aux flammes étaient » marqués. J'ai eu des renseignements » précis, et je pourrais vous dire les édifices dont vous avez abattu les murs à » coups de canon, parce qu'ils étaient si » solidement construits, que les flammes » ne les consumaient pas. Attendez-vous » à ce que nous nous vengerons. M. Lauriston, notre conférence est finie. » Le

général Lauriston revint à Paris après la désastreuse retraite, et il en repartit, au mois de janvier 1813, pour prendre, à Magdebourg, le commandement du corps d'armée d'observation de l'Elbe, et, pendant trois mois, il couvrit ce fleuve, depuis Hambourg jusqu'à Magdebourg, avec peu de monde, empêchant l'ennemi de pénétrer dans le Hanovre. Il préluda ainsi aux nombreux combats qui signalèrent la campagne de Saxe, par l'occupation des ponts de Wettin et de Halle, les 27 et 28 avril. Dans le courant de mai, il se distingua à Kœnigswarta, à Weissig et à Bautzen, entra dans Breslau le 1er. juin, culbuta les Russes, le 18 août, à Liebenichen, passa le Bober le 21, et obtint de nouveaux succès, à Jauer et à Wachau, le 16 octobre. Le 19, après avoir combattu avec la même valeur à Leipzig, il se replia sur le pont situé entre cette ville et Lindenau, et, le voyant détruit, se jeta dans l'eau avec son cheval, fut fait prisonnier et conduit à Berlin, où il fut traité avec de grands égards. Le comte de Lauriston rentra en France après la conclusion de la paix générale, et fut nommé, par le Roi, chevalier de Saint-Louis, le 1er. juin 1814, grand-cordon de la Légion-d'honneur, le 29 juillet, et capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, après la mort du général Nansouty. Il suivit la maison du Roi, après le 20 mars, jusque sur la frontière de France: revint à Paris, mais ne remplit aucune fonction, et resta dans sa terre de Richecourt, près de la Fère. Après son retour, le Roi le nomma président du collége électoral du département de l'Aisne, lieutenant-général de la 1re. division d'infanterie de la garde royale, et membre de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui avaient servi depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet. Il fut créé commandeur de St.-Louis, le 3 mai 1816, et présida, dans le courant de cette même année, les conseils de guerre formés pour juger le contre-amiral Linois, le comte Delaborde, etc. — La comtesse de LAURISTON, née Julie Leduc, est fille d'un ancien maréchal-de-camp et sœur de Mme. de la Bouère (*Voy.* BOUÈRE). Elle fut arrêtée, avec toute sa famille, pendant le règne de la terreur, et détenue dans les prisons de Chauny et de Soissons. Elle a été dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, puis de l'impératrice Marie-Louise, et elle est attachée à la maison de Mme. la duchesse de Berri, en qualité de dame pour accompagner. — Son fils, ancien officier d'ordonnance de Buonaparte, et depuis colonel et sous-lieutenant des gardes-du-corps, fit ses premières armes en 1809, en sortant des pages, et se distingua, le 5 mars, au combat d'Amstetten. Il attaqua, en combat singulier, le commandant d'un régiment de hulans, le terrassa et le fit prisonnier. Il obtint la croix de la Légion-d'honneur sur le champ de bataille, en récompense de cet acte d'intrépidité. Il a été nommé chevalier de Saint-Louis le 1er. juillet 1814, et colonel du 5e. régiment de chasseurs à cheval, au mois d'octobre 1815. S. S.

LAUSSAT (Le baron PIERRE-CLÉMENT), né à Pau en Bearn, le 23 novembre 1756, d'une famille noble, était, avant la révolution, receveur-général des finances, dans l'intendance de Pau. Détenu pendant plusieurs mois en 1793, comme suspect, il dut sa liberté aux commissaires de la trésorerie, qui le nommèrent payeur-général de l'armée des Pyrénées occidentales. Appelé au conseil des anciens en 1797, il s'y tint entre les deux partis extrêmes. Le 27 mai, il combattit la résolution relative à l'établissement d'une inspection des contributions, prononça peu après un discours sur le délabrement des finances, sur l'insuffisance des rentrées et les faux calculs de la commission, prétendant qu'il existait dans les caisses un déficit de 35 millions par mois. Le 29 juillet, on le vit se prononcer contre le directoire, et déclarer qu'il avait fait de grandes fautes; qu'il s'était défié du corps législatif, et avait cherché un appui dans le rétablissement des sociétés populaires et dans l'opinion des armées, sans songer aux résultats de ces terribles éléments de force et de protection; qu'il avait bravé le corps législatif par la destitution subite et simultanée de tous les ministres qui jouissaient de quelque faveur; mais en même temps, M. Laussat convint aussi que le corps-législatif n'était pas sans reproche, et l'accusa d'avoir tourné en récrimination, en clameurs, des communications établies pour amener, entre le directoire et lui, des éclaircissements utiles; que le trésor public ne devait pas être fermé au gouvernement, au milieu des pressants besoins de l'état,

sous prétexte de prodigalités. Il combattit ensuite la résolution sur les limites constitutionnelles proposées par Pichegru, échappa aux proscriptions du 18 fructidor (4 septembre 1797); et, le 15 octobre suivant, fut dénoncé comme compris dans les dispositions de la loi du 3 brumaire : un ordre du jour écarta cette dénonciation. M. Laussat attaqua ensuite, avec force, les mesures sévères proposées contre les nobles, donna l'idée d'un supplément à la constitution, relativement aux périls urgents qui n'y étaient pas prévus, fit un rapport relatif au projet d'impôt sur le tabac, et en détermina le rejet. Le 21 janvier 1799, il fut nommé secrétaire, et il appuya la levée de 200,000 hommes. Le 14 juillet, il prononça une opinion très étendue sur les dangers de la liberté de la presse, et vota contre la résolution qui l'affranchissait des entraves directoriales. Le 20 octobre, il vota le rejet de celle qui prononçait la peine de mort contre les auteurs ou signataires de traités portant atteinte à la constitution et à l'intégralité du territoire français. A l'époque du 18 brumaire (9 novembre 1799), il écrivit à ses commettants « qu'il avait » embrassé de toute son âme la grande » révolution opérée dans cette journée ;» et devint membre de la commission intermédiaire qui remplaça le corps-législatif, et prépara la constitution consulaire, en vertu delaquelle M. Laussat entra au tribunat. Sa première proposition, dans cette assemblée, eut pour but d'ôter aux orateurs la faculté de prononcer leurs opinions, et de les obliger à les faire lire par un secrétaire, pour donner plus de calme aux discussions. Il appuya ensuite la création des tribunaux spéciaux, défendit, en 1802, le Code civil, et fut élu président le 20 août de la même année. Peu de temps après, il fut nommé préfet colonial de la Louisiane; il devança la flotte qui devait s'y rendre; et lorsque cette colonie fut cédée aux Etats-Unis, il la reçut des mains des Espagnols pour la transmettre aux Américains, et fut presque aussitôt nommé préfet colonial de la Martinique, où il eut quelques démêlés avec Villaret Joyeuse, et se fit remarquer, dans l'administration, par son esprit d'ordre et son intégrité. Lorsque cette île fut prise par les Anglais en 1809, il fut conduit prisonnier en Angleterre. Bientôt après échangé, il fut nommé, le 10 février 1810, à la préfecture maritime d'Anvers, et, le 9 mars 1812, à la préfecture de Jemmapes. Il occupait ce dernier poste en 1814, lors de l'entrée des alliés en France. M. Laussat se retira alors dans ses terres du Béarn. En 1815, par décret du 2 avril, Buonaparte le nomma préfet du Pas-de-Calais, et il fut, à la même époque, député à la chambre des représentants pour le département des Basses-Pyrénées. Au retour du Roi, le baron Laussat a quitté sa préfecture, et il est resté sans fonctions. F.

LAUTH (Thomas), docteur en médecine, né à Strasbourg en 1758, professe l'anatomie et la physiologie à l'école de cette ville, depuis sa création en 1794. Outre une dissertation latine *De aëre*, qui fait partie d'un recueil imprimé à Rouen, in-8°., 1779, il a publié : I. *Dissertatio de analysi urinæ et acido phosphoreo, præside Spielmann*, Strasbourg, 1781. II. *Scriptorum latinorum de aneurysmatibus collectio*, ib., 1785, in-4°. III. *Ueber den Einfluss des Mondes auf die Fieber, von Baflour, a. d. e., mit einer Vorrede von Th. Lauth*, ibid., 1786. IV. *Nosologia chirurgica*, ibid., 1788. V. *Vom ausziehen fremder Kœrper aus Schusswunden von Percy, a. d. fr. übersezt und mit Anmerkungen herausgegeben von T. Lauth*, ibid., 1789. VI. *Vom Witterungs, Zustand, dem Scharlach Friefel und dem bosen Hals, M. V.* 1800. VII. *Eléments de Myologie et de Syndesmologie*, 1798, 2 vol. in-8°. VIII. *Vita Johannis Hermann, prof. medic. et historiæ naturalis*, Strasbourg, 1800. IX. *Histoire de l'anatomie*, tome 1er., 1815, in-4°. X. *De l'esprit de l'instruction publique*, 1816, in-8°. Ce dernier ouvrage fut présenté à la chambre des députés en 1816. — Lauth (Gustave), a publié : I. *Précis d'un voyage botanique fait en Suisse*, 1812, in 8°. II. *Mémoires lus à la société d'agriculture du Bas-Rhin*, 1812, in-8°. Ot.

LAUZE de PERET (Pierre-Joseph), avocat, fils du conventionnel de ce nom, a été employé comme chef de bureau au ministère de la police générale. On a de lui : I. *Traité de la garantie individuelle et des diverses preuves en matière criminelle*, 1805, in-8°. II. *Dénonciation au Roi et à l'opinion publique d'iniquités et d'attentats commis sous le pré-*

fet de police Dubois, 1814, in-8°. L'ancien préfet de police, Dubois, publia, dans les journaux, le 21 août 1814, en réponse à cette dénonciation, une lettre énonçant des faits très fâcheux pour M. Lauze de Peret. D.

LAVAL (Anne-Pierre-Adrien de Montmorency-Laval duc de), pair de France, grand d'Espagne de 1re. classe, sous le titre de San Fernando-Luis, qui lui a été conféré par S. M. C., a été nommé ambassadeur de France à Madrid dans l'année du retour de Louis XVIII dans ses états. Il fut connu sous le nom d'Adrien de Montmorency, puis de prince de Laval jusqu'à la mort de son père, arrivée en 1817, époque où il devint le chef de cette branche de son illustre famille. Né en 1769, et neveu du cardinal de Montmorency, il fut destiné, dès sa première jeunesse, à l'état ecclésiastique; mais un goût prononcé l'entraîna vers la carrière militaire : il fit ses premières armes dans le régiment des chasseurs d'Alsace, commandé par le vicomte de Noailles. Le 14 mai 1788, il épousa sa cousine Bonne-Charlotte, fille aînée du duc de Piney-Luxembourg, président de la chambre de la noblesse aux états-généraux de 1789, et sœur du duc actuel de ce nom, qui est capitaine des gardes de S. M. Pendant l'émigration, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, fut capitaine dans un régiment français soldé par l'Angleterre, et dont le duc de Laval, son père, était colonel. A la dissolution de ce corps, il continua de servir dans un régiment anglais en Italie et en Corse; mais il revint bientôt en Angleterre, où il prit la résolution de parcourir les différents états de l'Europe, et d'acquérir par-là une expérience et des notions qui, plus tard, devaient lui être si utiles dans les hautes fonctions de la diplomatie. Rentré en France en 1801, il ne voulut accepter aucun emploi, et se consacra tout entier aux douceurs de l'étude et de la vie privée : cependant son activité ne se ralentit pas pour une cause à laquelle ses sentiments personnels l'attachaient non moins que sa naissance. Il s'était ménagé adroitement les moyens d'être utile à un grand nombre de royalistes, même des plus marquants. Il est intéressant aujourd'hui de se rappeler que, parmi des projets d'entreprises courageuses qui, plusieurs fois, tentèrent les sentiments chevaleresques de M. Adrien de Laval, il avait été surtout séduit par l'idée d'enlever, à Valençay, le roi d'Espagne, Ferdinand VII; mais des obstacles sans nombre rendaient cette tentative trop hasardeuse pour la vie des princes captifs, et il dut y renoncer. En mars 1814, le duc de Laval, qui attendait, entre Orléans et Tours, des nouvelles de la Vendée, traversa la France pour se rendre auprès de Monsieur, dès qu'il connut son arrivée. Après avoir couru souvent le danger d'être pris, il rejoignit, un des premiers, S. A. R. à Nanci. Il fut envoyé par ce prince, avec son cousin Mathieu de Montmorency et le comte Alexis de Noailles, pour annoncer et préparer sa prochaine arrivée dans la capitale. En novembre 1814, il partit pour l'ambassade d'Espagne. Après les désastres du 20 mars 1815, il eut l'honneur de recevoir chez lui le duc d'Angoulême et le duc de Bourbon, et rendit à ces princes, ainsi qu'à la cause royale, de grands services près la cour de Madrid. C'est de lui que Mme. de Staël disait (dans une lettre publiée par le *Constitutionnel*, le 14 juillet 1817, jour de la mort de cette femme célèbre) : » Adrien de Montmorency, le souverain » juge de tout ce qui tient au bon goût » et à la noblesse des manières.... » Il a été fait maréchal-de-camp le 8 octobre 1814. — Le marquis Eugène de Montmorency-Laval, né en 1773, frère puîné du précédent, fut, comme lui, destiné à l'état ecclésiastique; mais ayant également émigré, il servit à l'armée de Condé; se montra avec distinction à l'affaire des lignes de Weissembourg, et obtint, peu de temps après, la croix de St.-Louis. A la même époque, il eut la douleur de voir tomber à ses côtés Achille de Montmorency, son jeune frère, aide-de-camp, comme lui, du comte de Viomesnil, et dont la brillante valeur et les autres qualités donnaient les plus grandes espérances. Le marquis de Montmorency, après sa rentrée en France, où il a épousé la veuve du comte de Charost, née Bethune, continua de montrer un véritable dévouement à la cause royale. En 1815 et 1816, il fut employé en qualité de maréchal-de-camp dans la 13e. division militaire sous les ordres de M. le maréchal de Viomesnil. A. R.

LAVAL-MONTMORENCY (Mathieu). *Voy*. Montmorency.

LAVALETTE (MARIE CHAMANS, dit), naquit à Paris, en 1769, de parents pauvres : son père était petit marchand détaillant dans le marais, et sa mère garde-malade, souvent employée par le fameux accoucheur Baudelocque. Ayant eu occasion de voir le jeune Chamans, et lui trouvant d'heureuses dispositions, ce chirurgien fournit à sa mère, devenue veuve, les moyens de lui donner une éducation bien au-dessus de sa fortune. L'enfant en profita, et parut consentir au dessein que ses parents avaient de lui faire embrasser l'état ecclésiastique : il en porta même l'habit. Ayant terminé ses études en 1789, il commença un cours de droit que la révolution vint interrompre. M. Lavalette n'en partagea pas les excès; il fut même l'un des signataires de ces fameuses pétitions dites des *dix-mille* et des *vingt-mille*, qui, dans les mains des *patriotes* de ce temps-là, devinrent des tables de proscription. A la journée du 10 août 1792, étant officier de la garde nationale, il marcha au secours du château des Tuileries. Pour échapper ensuite aux persécutions des révolutionnaires, il s'enrôla dans la légion des Alpes, et servit successivement dans les armées du Rhin et d'Italie, avec une distinction qui le fit parvenir rapidement aux grades supérieurs. Buonaparte, dont il devint l'aide-de-camp après la bataille d'Arcole, et qui, l'ayant chargé long-temps de sa correspondance secrète à Paris, avait fait l'essai de ses talents et de sa discrétion, crut devoir se l'attacher par des nœuds plus intimes, et il lui fit épouser la nièce de sa femme, Mlle. de Beauharnais, fille de M. François de Beauharnais, pair de France. Au retour de l'expédition d'Egypte, dont il avait fait partie, M. Lavalette obtint le titre de commissaire, et bientôt celui de directeur-général des postes, et de conseiller-d'état. En 1803, il devint commandant de la Légion-d'honneur et comte de l'empire. Remplacé, en 1814, après la chute de Buonaparte, par M. Ferrand, il fut souvent consulté, avec une grande confiance, et l'on pourrait même dire avec une extrême bonhomie, par le nouveau directeur, sur des objets importants de son service. A peine la nouvelle du départ du Roi, en 1815, commençait-elle à se répandre dans Paris, que, sans attendre l'arrivée de Buonaparte, M. Lavalette, accompagné du général Sébastiani, se présenta, le 20 mars, à sept heures du matin, dans les bureaux de la poste, s'y proclama directeur-général de la part de Napoléon; et sans s'écarter du ton de politesse qui le caractérise, dit à M. Ferrand, à qui il n'avait laissé que quelques minutes pour ranger ses papiers et lui remettre son cabinet : « J'en suis fâché, » Monsieur, mais je suis obligé de re- » prendre ma place. » Dès qu'il se fut installé, il donna des ordres pour arrêter le départ des journaux, celui des dépêches ministérielles et des lettres du préfet de la Seine; il fit défense de délivrer des chevaux à aucun voyageur, sans un ordre signé de lui, d'un des ministres de l'empereur ou du général Excelmans. Il expédia en même temps un courrier à Buonaparte, et fit répandre, dans diverses directions, une circulaire dont le but était de faire connaître aux départements la situation de la capitale. Il fut nommé, le 2 juin suivant, pair de France, et parla une seule fois dans la chambre, le 22 du même mois; ce fut pour demander que les lois relatives à l'abdication de Buonaparte et à la création d'une commission de gouvernement, fussent envoyées par des courriers extraordinaires. M. Lavalette continua de remplir les fonctions de directeur-général jusqu'au retour du Roi dans le mois de juillet. A cette époque, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet, arrêté par les soins du préfet de police de Cazes, et traduit, en novembre 1815, devant la cour d'assises du département de la Seine. Ce tribunal le condamna, le 21 du même mois, à la peine de mort, comme « coupa- » ble de complicité dans l'attentat commis » par Buonaparte contre l'autorité royale » et la sûreté de l'état. » Pour détruire les bases de ce jugement, son avocat, M. Tripier, avait cherché à établir que M. Lavalette « n'avait pas agi pour que Buo- » naparte entrât, mais parce qu'il était » impossible que Buonaparte n'entrât » pas. » L'accusé lui-même avait pris la parole pour soutenir ce système. Il entendit sa sentence avec le même calme qu'il avait montré dans les débats. « Que » voulez-vous, mon ami, dit-il à M. » Tripier? C'est un coup de canon qui » m'a frappé ». Et saluant de la main les nombreux employés des postes, dont la plupart avaient figuré, dans le procès, comme témoins à charge : « Adieu,

« dit-il, messieurs de la poste. » Son pourvoi en cassation et sa demande en grâce ayant été rejetés, tout se disposait pour son exécution, fixée au jeudi 21 décembre, et déjà l'on dressait l'échafaud, lorsque le 20, sur la permission qu'elle en avait obtenue de M. le procureur-général, Mme. Lavalette se fit transporter à la prison, en chaise à porteurs, selon sa coutume, et vint dîner avec son mari, accompagnée de sa fille, âgée de 12 ans, et de sa bonne, la veuve Dutoit, âgée de 70. Vers les sept heures, ces deux dernières se présentèrent à la grille et demandèrent qu'on les laissât sortir. Elles paraissaient soutenir Mme. Lavalette, enveloppée dans sa fourrure, ayant la tête couverte d'un chapeau, et tenant son mouchoir sur ses yeux. Quelques minutes après, le concierge Roquette étant allé dans la chambre du condamné, n'y trouva plus que Mme. Lavalette restée à sa place. Ce fut en vain qu'il mit aussitôt en campagne ses gardiens et ses porte-clés; toutes leurs perquisitions n'aboutirent qu'à s'emparer de la chaise à porteur de Mme. Lavalette, où sa jeune fille remplaçait son père, qui avait disparu aux yeux de ses porteurs sur le quai des Orfèvres. Pendant que, sur le premier bruit de cette évasion, on destituait le concierge, qu'on fermait les barrières de la capitale, et qu'on faisait partir, sur toutes les routes, des estafettes chargées du signalement du condamné, celui-ci s'était ménagé une retraite, qui le déroba, pendant quinze jours, à la surveillance de la police, et du fond de laquelle il chercha les moyens les plus sûrs pour franchir la frontière. Il eut recours, pour cela, à l'assistance de trois officiers anglais, MM. Bruce, Hutchinson et Wilson (*Voyez* Bruce), connus par le zèle qu'ils avaient montré pour le maréchal Ney, et par leur esprit d'opposition au gouvernement des Bourbons. Par les soins de ces messieurs, Lavalette, revêtu de l'uniforme de général anglais, se rendit, le 7 janvier, à neuf heures et demie du soir, rue du Helder, au logement du capitaine Hutchinson; et, le lendemain, à sept heures du matin, il monta en cabriolet avec le général Wilson, dépassa les barrières sans être reconnu, et arriva, dès le lendemain à Mons, où son guide prit congé de lui. De là il prit la route de Munich, où il a trouvé des protecteurs naturels et puissants. — Lavalette (Emilie-Louise Beauharnais, comtesse de), femme du précédent et nièce de feu Mme. de Beauharnais, épouse de Buonaparte, s'est acquis une grande célébrité par le courage et la présence d'esprit qu'elle a déployés pour sauver son mari. Arrêtée aussitôt après l'évasion, puis remise provisoirement en liberté, et traduite, en mars 1816, avec les auteurs et complices de cette évasion, devant la cour royale de Paris, elle fut, ainsi que la veuve Dutoit, renvoyée de la prévention de complicité, quoique, dans ses interrogatoires, elle eut persisté, par la crainte de compromettre ceux qui l'avaient aidée, à prendre sur elle seule le plan, la conduite et l'exécution de l'entreprise; système de défense dans lequel la fertilité de son esprit lui fournit plus de moyens de se compromettre, que l'innocence même n'en aurait trouvé pour se justifier. — Lavalette, d'une autre famille que les précédents, ancien receveur-général des Basses-Alpes, fut compromis en 1816, dans une affaire politique, et condamné à la détention, qu'il subissait encore, à la fin de 1817, au château d'If. — Lavalette (La marquise de), sa femme, accusée de complicité avec les chefs de l'insurrection qui éclata à Lyon dans le mois de juin 1816, fut arrêtée à Paris, peu de temps après, avec les généraux Julien, Belair et Dommanget. Conduite dans les prisons de Roanne, elle en sortit acquittée dans le mois d'octobre suivant, en vertu de l'arrêt de la cour prévôtale du Rhône, qui condamna plusieurs de ses co-accusés. — Lavalette (Mme. C. G. F. de), a publié: *Elisabeth, reine d'Angleterre*, roman traduit de l'anglais, 1809, 2 volumes in-12. K.

LAVAU (Pierre-François), né en 1754, ancien curé et professeur de belles-lettres à Versailles, a publié: I. *Travaux classiques et littéraires*, 1798, in-12. II. Le *Songe de Lucien*, la *Fable des Alcyons et le Misantrope* du même auteur, trad. en français, avec des remarques, 1801, in-8o. III. *Nisus et Euriale*, épisode extrait du IXe. livre de l'*Enéide*, trad. en vers français, 1804, in-8o. IV. *Œuvres lyriques* d'*Horace*, trad. en vers, 1810, in-12. — Lavau (Gui), né, en 1789, d'une ancienne famille de Bretagne, dont plusieurs membres ont été présidents de la chambre des

comptes de cette province, fut auditeur puis conseiller à la cour royale de Paris. Il présida, en cette qualité, avec la plus grande distinction, plusieurs cours d'assises, nommément celle de 1808. Ot.

LAVAUX (Etienne-Maynand-Bizefranc), né le 8 août 1751, fut nommé lieutenant-général le 13 octobre 1793. Il était alors employé sous le général Rochambeau, à St.-Domingue, où il fit rompre toutes les négociations et rendit inutiles les conférences entamées pour rapprocher les différents partis. Le mulâtre Villate, contre lequel il se déclara, le fit enfermer dans les prisons du Cap; mais Toussaint-Louverture le délivra. En 1797, MM. Dumolard, Vaublanc, Bourdon de l'Oise et plusieurs autres députés l'accusèrent d'avoir commis des excès à St.-Domingue; mais lorsque le directoire eut triomphé le 18 fructidor (4 septembre 1797), du parti royaliste, M. Lavaux fut appelé dans le sein même du conseil des anciens, comme député de St.-Domingue; et le 20 du même mois, il y fit son apologie, parla de ses services, de sa fidélité, de son humanité, et assura avoir sauvé la vie à plus de 600 émigrés des colonies. On le vit cependant, sept jours après, parler contre eux. Il fut élu secrétaire le 21 décembre, et président le 20 juillet 1798. Le jour anniversaire de la révolution du 18 fructidor, il fit un discours apologétique de cette révolution : « Cette journée, dit-il, » rendra à jamais chers les noms de ceux » qui l'ont organisée et dirigée. Peut-on » se rappeler cette grande époque sans » se sentir pénétré de reconnaissance pour » nos braves armées? Que leur attitude » fut belle et imposante pendant tout le » temps de cette cruelle réaction! Partout » leur souvenir se lie à notre pensée. Si » nous avons l'admiration et le respect » de l'Europe, ce sont elles qui ont pro» duit ces sentiments... » M. Lavaux fit ensuite approuver la résolution concernant la nouvelle conscription militaire. Un an après, à la suite de la crise du 30 prairial, il demanda qu'on rendît la presse libre, défendit la société du Manège, dont il déclara qu'il était membre, et dit « que » l'effervescence que l'on reprochait à » cette société était bien moins à craindre » que les menées secrètes des ennemis de » la république. » Il prononça ensuite l'éloge de Joubert, tué à Novi, le 4 septembre. Le général Lavaux fut nommé par le directoire, commissaire près l'île de la Guadeloupe, et ensuite désigné pour agent de la même autorité à Saint-Domingue. Il transmit alors sa démission de membre du conseil des anciens; revint en France après le 18 brumaire (9 novembre 1799), y reprit son grade de général de division, mais ne fut pas employé. Il a obtenu sa retraite depuis plusieurs années. B. M.

LAVAUX, avocat à la cour de cassation et au conseil des prises jusqu'à la suppression de ce dernier tribunal, puis avocat aux conseils du Roi depuis 1814, s'était fait connaître en 1812 par un *Traité sur les faillites*, ouvrage utile, et que l'on peut consulter avec fruit. Il publia dans un autre genre, en 1815, sous le titre de *Campagnes d'un avocat*, un recueil d'anecdotes pour servir à l'histoire de la révolution, qui offre des traits intéressants, racontés d'une manière convenable. On a aussi de lui : *Exposition de l'Esprit des lois concernant la cassation en matières civiles*, 1809, in-12; — *Manuel des tribunaux et des arbitres en matières de commerce et de manufactures*, 1813, in-12; — *Tableau des faillites*, 1814, in-12. K.

LAVEAUX (Jean-Charles-Thiébault), né en 1740, habitait la Prusse avant la révolution de France, où il vint à cette époque, comme beaucoup d'autres étrangers qui contribuèrent à ses déplorables succès autant que les nationaux eux-mêmes. M. Trenttel, libraire à Strasbourg, ayant établi un journal dans cette ville, en confia la rédaction à M. Laveaux, qui y professa des principes révolutionnaires tellement outrés que le maire, M. de Dietrich, bien qu'il fût lui-même partisan de la révolution, mais dans un système modéré, se vit contraint de le faire arrêter en mai 1792. Remis en liberté, M. Laveaux se rendit à Paris, fit connaissance avec les chefs du parti révolutionnaire, les aida de tous ses moyens, et devint, après la sanglante catastrophe du 10 août, membre du tribunal institué, le 17 de ce mois, pour juger les vaincus. Le 14 août 1793, il dénonça M. de Dietrich comme coupable d'actes arbitraires, particulièrement à son égard; il n'en fallut pas davantage pour fixer l'attention des proscripteurs sur le maire de Strasbourg qui fut arrêté, envoyé dans les prisons de la Conciergerie à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire. Pendant

la terreur, M. Laveaux fut chargé de la rédaction du journal de *la Montagne*, et il eut souvent des démêlés très vifs avec les généraux et les députés en mission, qui se voyaient chaque jour dénoncés dans cette feuille. Il fut même, momentanément, arrêté par ordre du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, et remis en liberté sur les remontrances des Jacobins. Ce fut lui qui, le 16 octobre 1793, réclama le premier les honneurs du Panthéon pour Châlier. Dénoncé par Hébert pour quelques articles du journal de *la Montagne* il cessa de le rédiger. Il fut arrêté après le 9 thermidor, mais la société des Jacobins réclama encore sa liberté et l'obtint. M. Laveaux, échappé aux poursuites des réacteurs, crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'occuper désormais de travaux littéraires. Il passe pour l'homme le plus instruit qu'ait eu le parti jacobin. Il a été long-temps chef du bureau militaire du département de la Seine, et n'a perdu cet emploi qu'en 1815, après le second retour du Roi. On a de lui : I. *Œuvres de Hedlinger, avec explication*, 1776, in-fol., 2 vol. II. *Musarion*, poème de Wieland, trad. de l'allemand, 1780, in-8°. III. *Entretiens avec les enfants, sur quelques histoires de la Bible*, traduits de l'allemand, 1782, in-8°. IV. *Défense de M. l'abbé Raynal et de M. Borelli contre les attaques clandestines de quelques chenilles littéraires*, 1783, in-8°. V. *Traits détachés de l'histoire*, 1783, in-8°. VI. *Les Nuits champêtres*, 1783, in-8°.; 1784, in-8°. VII. *Le Maître de langue*, ou *Remarques instructives sur quelques ouvrages français écrits en Allemagne*, 1783, in-8°. VIII. *Cours théorique et pratique de langue et de littérature françaises*, ouvrage entrepris par ordre du Roi, Berlin, 1784, in-8°. IX. *De l'Art de penser*, 1784, in-8°. X. *Dictionnaire français-allemand et allemand-français*, 1784-85, 2 volumes in-8°.; 4e. édition, 1789, in-8°., 2 volumes. XI. *Les vrais principes de la langue française*, 1787, in-8°. XII. *Histoire des Allemands*, traduite de Schmidt, 1784, 9 vol. in-8°. XIII. *Eusèbe*, ou *les beaux profits de la vertu dans le siècle où nous vivons*, 1787, in-8°. XIV. *Essai sur le peuple*, traduit de l'allemand de M. Gossler, 1786, in8°. XV. *Réponse à M. le président de Reuber, au sujet du nouvel ordre judiciaire établi en Prusse*, 1786, in-8°. XVI. *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand contre les puissances réunies de l'Empire, de l'Autriche, de la Russie, de la France, de la Suède, de la Saxe*, etc, traduit de l'allemand de L. Muller, 1787, in-8°. XVII. *Tactique pure pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie*, par F. Müller, traduite de l'allemand, 1787, in-8°. XVIII. *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, 1788-89, sept volumes in-8°., y compris 3 vol. de correspondance de Frédéric, Voltaire, J. J. Rousseau. et l'Académie de Berlin vengée du secrétaire-perpétuel de cette académie, 1789, in-8°. XIX. *Grammaire de Wailly pour les Allemands*, 1790, in-8°. XX. *Courrier de Strasbourg*, 1791-92, in-4°. XXI. *Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France*, 1797, 3 volumes in-8°. XXII. *Sermons sur le prix des choses les plus importantes de ce monde*, trad. de l'allemand de Zollikofer, 1798, deux vol. in 8°. XXIII. *Histoire de Pierre III, empereur de Russie*, imprimée sur un manuscrit trouvé dans les papiers de Montmorin et composé par un agent secret de Louis XV, à la cour de Pétersbourg, 1798, 3 vol. in-8°. XXIV. *Histoire des origines, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, trad. de l'allemand de Ch. Meiners, 1798, cinq vol. in-8°. XXV. *Dictionnaire de l'Académie française*, nouvelle édition, 1803, 2 vol. in-4°. (Ce fut la cause de ce célèbre procès entre MM. Moutardier et Leclerc, d'un côté, et MM. Bossange et Masson, de l'autre. M. Laveaux a inséré dans cette édition un grand nombre de mots techniques outre une foule de nouveaux mots que la révolution a introduits dans notre langue; ces additions sont, il est vrai, notées par un astérisque. U.

LAVILLE (Pierre-Joseph de), médecin, maire de Cherbourg, fut nommé président du collége-électoral de l'arrondissement de Valogne (Manche), le 14 mai 1806, et le 10 janvier 1812 président de celui de Cherbourg. Le 6 janvier 1813, il fut élu par le sénat, membre du corps-législatif pour le département de la Manche. Devenu membre de la chambre des députés de 1814, il combattit fortement, le 25 octobre, le projet de loi sur la restitution à faire aux

émigrés de leurs biens non vendus, prétendit qu'elle ne tendait qu'à consacrer des injustices passées par une injustice présente, s'indigna contre les exceptions proposées par la commission, et présenta une nouvelle loi plus conforme aux principes et appropriée aux circonstances. Le 3 décembre, il demanda, par amendement au projet de loi sur la franchise du port de Marseille, qu'elle fût restreinte à un seul quartier, et qu'il ne fût pas permis d'y établir des manufactures. M. de Laville fut député par le département de la Manche à la chambre des représentans de Buonaparte, et y montra des principes modérés. S. S.

LAVILLE (Le comte DE), ancien chambellan à la cour de Sardaigne, né à Turin, fut membre de la Consulta du Piémont en 1800, puis préfet du département du Pô, de là appelé aux fonctions de chambellan de la mère de Buonaparte, et enfin sénateur. Il est actuellement à Paris, sans fonctions.—LAVILLE (Le baron CÉSAR DE), né le 15 septembre 1775, fut fait maréchal-de-camp de cavalerie, le 5 décembre 1812. Il était, en 1815, secrétaire-général du ministère de la guerre. — LAVILLE (Le baron ALEXANDRE DE), né en 1774, fut créé officier de la Légion-d'honneur le 21 juillet 1811, maréchal-de-camp d'infanterie le 3 septembre 1813, et chevalier de St-Louis le 17 septembre 1814. Il était employé en 1815 au dépôt de cavalerie à Versailles. A.

LAVOLLÉE, auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, s'attacha plus particulièrement à l'archichancelier Cambacérès, dont il devint le secrétaire et le parent par son mariage avec Mme. Basterrèche, veuve du banquier de ce nom. M. Lavollée fut nommé, au retour de Buonaparte, en 1815, secrétaire-général du ministère de la justice. Il quitta ensuite la France avec Cambacérès, et se trouvait avec lui à Bruxelles à la fin de 1817. K.

LAW, membre de la chambre des communes d'Angleterre, prononça dans la séance du 4 février 1816, une opinion remarquable, sur la nécessité de tenir sur pied une grande armée, par les dangers imminents de nouvelles dissensions politiques, à raison de l'état pitoyable où le congrès de Vienne avait, suivant lui, laissé les affaires de l'Europe. « L'Autriche, dit-» il, domine à la vérité en Italie; mais ce » pays dont elle dépend pour ses finan-» ces, ne lui obéit qu'à regret, et tend » vers l'unité politique à laquelle les Fran-» çais l'avaient appelé. La Prusse et la » Saxe s'observent et s'attendent à des » guerres; la Russie, redoutable par son » étendue et par le caractère de ses habi-» tants, tournant dans un cercle, comme » la représentait lord Chatam, touchant » d'un côté, à la mer Baltique, de l'autre » à la mer Noire, et d'un autre, aux » confins du monde, regarde les élé-» ments comme ses barrières, et fait » sortir une population inépuisable pour » les guerres du dehors. Dans cet état de » choses, la Prusse est par elle tenue en » réserve, et la France n'a d'autre es-» poir de salut que dans une alliance » avec la Russie. » M. Law termina son discours en déclarant qu'il ne croirait à la tranquillité du monde, que lorsque le *péché originel* commis en Pologne, péché qui encouragea les révolutionnaires Français et dégrada l'esprit des cabinets de l'Europe, aurait été entièrement expié. K.

LAYA (JEAN-LOUIS), né à Paris vers 1764, d'une famille originaire d'Espagne, débuta en 1783 dans la carrière littéraire par des *héroïdes* et une comédie intitulée *le Nouveau Narcisse*, qui n'a jamais été représentée, et qu'il publia en commun avec Legouvé, son ami et le compagnon de ses études. Il donna seul au théâtre, avec quelque succès, *les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes, dans lequel il attaquait le préjugé des *peines infamantes*, et le drame de *Jean Calas*, que l'intérêt du fond soutint contre l'imperfection du plan et des caractères. Quoique ce défaut se fît remarquer d'une manière aussi sensible dans la comédie de l'*Ami des lois* qui fut jouée, pour la première fois, le 2 janvier 1793, le courage avec lequel il osait attaquer, non seulement les doctrines révolutionnaires qui dominaient alors, mais les hommes puissants qui les professaient aux tribunes des Jacobins et de la Convention, et surtout un portrait de Robespierre, assez ressemblant, lui valurent un succès que favorisèrent singulièrement les circonstances et le parti de la Gironde, dont la lutte venait de commencer avec celui de la montagne et de la commune de Paris. La pièce fut représentée presqu'en même temps, dans toutes les villes de France. La-

rive se rendit à Lyon pour y jouer le personnage de l'Ami des lois, et tel fut l'enthousiasme que cette pièce excita à Marseille, qu'on la donna deux fois, en un seul jour, sur le même théâtre. La commune de Paris, alarmée d'un pareil effet, voulut en vain, le 12 janvier, en arrêter les représentations. Un mouvement général, qui eut lieu dans la capitale, força le même jour la Convention à casser l'arrêté de la commune. Au milieu de la pièce, que l'on ne commença qu'à neuf heures du soir : *Allons*, s'écria-t-on de toutes parts, *murer les Jacobins dans leur antre*. Santerre, qui avait osé se montrer sur le théâtre, fut couvert de huées, et peut-être ne manqua-t-il qu'un chef à cette multitude si noblement exaltée, pour empêcher le crime du 21 du même mois. L'hommage des sections de Marseille, consigné dans des registres que Fréron rapporta, à son retour de cette ville, au comité de salut public, motivèrent la *mise hors la loi*, sous laquelle M. Laya gémit pendant plus d'une année. Après le règne de la terreur, on croit qu'il fut le rédacteur principal du rapport relatif aux papiers trouvés chez Robespierre, rapport qui parut sous le nom de Courtois, et que l'abbé Mulot renforça de quelques coups de pinceau révolutionnaire. On met aussi sur le compte de M. Laya, *la Motion d'ordre* du même Courtois, qui fit fermer le club du Manège, ainsi que l'*Opinion* prononcée à la tribune par ce conventionnel, pour la restitution des biens des condamnés. Obligé de recourir à l'utile emploi de son talent, M. Laya s'attacha successivement à la rédaction de plusieurs feuilles périodiques. Il travailla aux *Veillées des Muses*, avec MM. Arnault, Legouvé et Vigée, à l'*Observateur des spectacles*, avec M. Salgues, et pendant plus de quinze ans il a fourni des articles de littérature au *Moniteur*. En 1797, il fit, pour le théâtre de Louvois, dont Mlle. Raucour était directrice, une petite pièce d'ouverture intitulée les *deux Sœurs*, et donna en 1799 deux autres pièces, le drame de *Falkland* et *Une Journée du jeune Néron*, qui n'eurent qu'un petit nombre de représentations, et n'ont point été imprimées. Après avoir publié quelque temps après l'*Epître à un jeune cultivateur*, M. Laya parut s'éloigner entièrement des muses pour se jeter dans la carrière administrative, d'où cependant on chercha à le repousser par cela seul qu'il était *homme de lettres*. C'est ainsi que s'en expliquait à son égard, l'un des trois consuls de la république, en lui refusant la sous-préfecture de Fontainebleau, qu'il ne s'était permis cependant de solliciter qu'après s'être, en quelque sorte, lavé de ce tort singulier par l'exercice des fonctions de secrétaire auprès de M. de la Rochefoucault, préfet de Seine-et-Marne. Quand ce dernier fut nommé ambassadeur en Saxe, M. Laya le suivit à Dresde, et en revint six mois après, au moment de la réorganisation de l'instruction publique. Il fut désigné suppléant de M. de St.-Ange, dans la chaire de belles-lettres au lycée Charlemagne. Vers 1807 et 1808, il se vit en butte à des attaques virulentes et répétées de la part du *Journal de l'Empire*, attaques qui ne lui ont causé d'autre tort que de le faire sortir un moment de la modération de son caractère. Après avoir rempli la chaire de rhétorique du collége de Henri IV (alors lycée Napoléon), il fut nommé professeur d'éloquence française à la faculté des lettres, et à la mort de M. Delille, on lui confia la chaire d'histoire littéraire et de poésie française, qu'il occupait encore à la fin de 1817. Le 6 août de cette même année, M. Laya fut élu successeur de M. de Choiseul-Gouffier, à l'académie française, et prononça le 27 novembre suivant son discours de réception. Le duc de Levis, chargé de la réponse, loua de la manière la plus noble et la plus ingénieuse, la conduite de M. Laya comme auteur de l'*Ami d s lois*. On a de lui : I. (Avec Legouvé), *Essai de Deux-Amis*, 1786, in 8°. II. *Voltaire aux Français, sur leur constitution*, 1789, in-8°. III. *La Régénération des comédiens en France, ou leurs droits à l'état civil*, 1789, in-8°. IV. *Les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes et en vers, 1790, in-8°. V. *Jean Calas*, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une préface historique, 1791, in-8°. VI. *L'Ami des lois*, comédie en cinq actes et en vers, 1793, in-8°. VII. *Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député*, 1799, in-8°. VIII. *Les derniers moments de la présidente de Tourvel*, héroïde, 1799, in-8°. IX. *Essai sur la satire*, 1800, in-8°. X. *Eusèbe*, héroïde, 1807, troisième édition, 1815.

F. et D.

LAYS (FRANÇOIS LAY, dit), célèbre chanteur, est né, le 16 février 1758, à la Barthe de Nesté, ancien diocèse de Comminges. A l'âge de sept ans, il entra à la chapelle de Guaraison. Cette chapelle, située au milieu des forêts, et où les voyageurs venaient chercher l'hospitalité dans les temps orageux, avait pourtant de la musique trois fois par jour, et jamais la même. On imagine les progrès que dut y faire le jeune Lays. A dix-sept ans, il se rendit à Auch pour étudier en philosophie, et fut en même temps nommé précepteur des enfants du secrétaire de l'intendance. Il retourna ensuite à Guaraison pour y faire, pendant deux ans, un cours de théologie et se destiner à l'état ecclésiastique; mais il abandonna bientôt ce projet si peu conforme à ses penchants. Son talent, comme chanteur, avait déjà fait du bruit. Des chanoines de Saint-Étienne le prévinrent qu'on le demandait à Paris, et il n'hésita pas à s'y rendre (1779). Six semaines après son arrivée, il débuta à l'Opéra, où, à cette époque, les sujets ne faisaient pas leur noviciat par des rôles. On cherchait d'abord à connaître leurs moyens, et le public était ensuite seul jury. Le début de Lays eut lieu à la fin d'un ballet, et il chanta l'air de Berton père: *Sous les lois de l'hymen, quand l'amour nous engage*, qui commença sa réputation. Le premier rôle qu'il créa fut celui du *Seigneur bienfaisant*. Depuis, il se distingua dans les opéras de Gluck, de Piccini, de Sacchini, notamment en jouant le rôle d'Oreste dans *Iphigénie en Tauride*, avec la célèbre Saint-Huberti. C'est avec la même cantatrice qu'il chanta plusieurs fois au concert spirituel des morceaux où l'expression fut portée au plus haut degré. On se rappelle aussi avec quel accent expressif il chantait cet air, *Du malheur auguste victime*, dans *Œdipe à Colonne*. Les amateurs l'ont souvent applaudi dans le *Vidit suum* du *Stabat* de Haydn. Comme Lays avait appris la langue latine, il accentuait les paroles qu'il chantait dans la musique d'église. C'est à lui que Grétry dut le succès de son opéra de *Panurge*. Le jour même de la première représentation, deux individus le menacèrent de le rouer de coups de bâton, s'il avait l'audace d'articuler une parole du rôle de Panurge. Le soir, il eut le courage de chanter: il fut sifflé à chaque mot; et parvint néanmoins à faire aller la pièce, sans trop s'écarter du respect qu'il devait au public, et de l'amitié qu'il avait pour l'auteur de la musique. Un des rôles où il a obtenu le plus de succès est sans contredit celui d'Anacréon, où il a su passer par toutes les nuances de la mélodie et de la déclamation jusqu'au simple débit. Lays a composé beaucoup de musique, non pour la publier, mais pour apprendre à mieux juger celle des autres et à l'exécuter. Parmi les élèves qu'il a formés, on distingue M[me]. Chéron. Au mois de janvier 1808, il reçut de ses compatriotes une marque d'attachement d'autant plus flatteuse, que ses talents seuls le recommandaient à leur souvenir. Un de ses frères avait demandé à M. de Chazal, alors préfet de son département, la permission de lui offrir le portrait d'un artiste qui honorait son pays. Le préfet accepta cette offrande, et le portrait fut inauguré dans le salon de musique de la préfecture à Tarbes. La carrière de Lays n'a cependant pas été sans écueils ni désagréments: des critiques sévères ont souvent attaqué sa manière de chanter, et surtout la faiblesse de son jeu. Ses opinions politiques, dans le cours de la révolution, lui ont attiré des désagréments d'un autre genre. Dans le mois de septembre 1792, à l'époque où la terreur commença à frapper tous les esprits, on l'avait entendu protester au conseil-général de son zèle pour la liberté et l'égalité. Réal annonça même, peu de temps après, que cet acteur parcourait les départements pour y répandre l'esprit de la révolution. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se trouvait à Bordeaux lors de la révolution du 31 mai 1793, et qu'il s'y montra fort opposé au parti de la Gironde. Après le 9 thermidor (1794), le public eut beaucoup de peine à lui pardonner cette conduite en faveur de ses talents; et plusieurs fois on l'obligea à chanter le *Réveil du peuple*, sur la scène, comme une sorte d'amende honorable de ses principes. Le 2 avril 1814, le public l'obligea encore, dans le même sens, à chanter, en présence des souverains alliés, des couplets en faveur des Bourbons. D.

LAZANSKY (Le comte PROCOPE DE), a été employé dans divers gouvernements de la monarchie autrichienne, et particulièrement dans celui de la Bohème. Il était, en 1805 et en 1809, gouverneur

de la Moravie et de la Silésie, et il notifia, en janvier 1806, aux habitants de ces deux provinces, la conclusion de la paix avec la France, par une proclamation où l'on remarquait à-la-fois des sentiments de véritable humanité et de fidélité à son souverain. Il peut être considéré comme un des fonctionnaires publics les plus sages, ayant constamment justifié la confiance dont il a été investi par son gouvernement, et l'estime que les habitants lui ont vouée. K.

LAZAROFF, ou LAZAREW, capitaine de vaisseau au service de la compagnie russe des Indes orientales, commandait, en 1813 et 1814, le vaisseau le *Suwarow*, destiné à former des établissements militaires et commerciaux sur les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale, et nommément à l'île de Kodiak, située par les 55e. degré de latitude nord, et 160e. degré de longitude ouest, qui forme le point des terres américaines le plus voisin du Kamtschatka. Parti, le 20 octobre 1813, de Cronstadt, le capitaine Lazaroff relâcha successivement à Carlskrone, en Angleterre, au Brésil, à la Nouvelle-Hollande, et se trouva, le 27 septembre 1814, dans une direction également distante de l'île des Navigateurs et de celles de la Société. Des nuées d'oiseaux, qui voltigeaient autour de son navire, lui firent soupçonner et découvrir plusieurs îles qu'il trouva désertes, et auxquelles il donna le nom de Suwarow, de celui de son bâtiment. On a jugé qu'un établissement sur ce point procurerait à la Russie de nouveaux moyens de continuer avec avantage son commerce de fourrures avec la Chine. Le *Suwarow*, dont la cargaison fut évaluée à 100,000 liv. sterl., en contenait pour plus d'un million. Après avoir relâché, pendant plus de deux mois, à Lima, le capitaine Lazaroff revint à St.-Pétersbourg à la fin de 1816. K. B.

LÉAUMONT (Marie-Robert, chevalier de), d'une ancienne famille de Guienne, né à Saint-Domingue le 7 mai 1764, entra comme cadet-gentilhomme au régiment d'Agénois, dont était colonel le comte d'Autichamp (*Voy.* Autichamp), à l'époque du débarquement des troupes françaises, commandées par le général Rochambeau, à Yorktown en 1781. Dans la nuit du 13 octobre, il fut placé, avec un détachement, dans une redoute que l'on construisait en avant de la tranchée; l'ennemi sortit en force de ses lignes. Parlant la même langue que les Américains, nos alliés, il fut facile aux troupes anglaises de s'approcher de la redoute sans être reconnues; et ce ne fut que lorsque la première sentinelle française, surprise, tomba, frappée mortellement, que le chevalier de Léaumont reconnut l'erreur : son détachement fut presque entièrement détruit; lui-même reçut deux coups de baïonnette dans la poitrine. Alors, comme un autre d'Assas, il s'écria : « Agénois, c'est l'ennemi. » Aussitôt les régiments de service accoururent et repoussèrent les Anglais. Le Roi accorda une pension de cent écus au chevalier de Léaumont, et cette faveur fut accompagnée de la lettre suivante du marquis de Ségur, ministre de la guerre : « Le Roi, voulant vous marquer sa satisfaction de la conduite distinguée que » vous avez tenue au siége d'York, où » vous avez reçu deux coups de baïonnette dans la poitrine, S. M. vous a » accordé une pension de 300 livres. Je » me trouve heureux, Monsieur, d'avoir » à vous donner cet avis. » Depuis longtemps retiré à Charlestown, le comte de Léaumont y vit heureux du souvenir de ses services. Il a publié, en 1786, quelques morceaux de musique.—Son frère, le vicomte de Léaumont, a été fait chevalier de St.-Louis en novembre 1814. F.

LEBAILLI (Antoine-François), né à Caen le 4 avril 1758, fut avocat dans cette ville, et débuta, dans la carrière des lettres, sous les auspices de Court de Gébelin, qui l'honorait de son estime particulière, par une Fable allégorique, présentée, en 1784, au duc d'Orléans, le lendemain de la naissance d'un de ses fils. En 1810, le même poète offrit à Buonaparte, sous le titre d'*Oracle du Destin*, une autre allégorie à l'occasion de la naissance du roi de Rome. M. Lebailli a suivi avec modestie, mais non pas sans succès, la carrière de l'apologue, que le nom seul de La Fontaine rend si difficile aux auteurs français. Il a publié : I. *Fables nouvelles*, suivies de Poésies fugitives, Paris, 1784, in-12; 2e. édition, très augmentée, Paris, 1811, in-12. II. *Vie de Lefranc de Pompignan* et autres *Vies* de quelques auteurs dramatiques, insérées dans la *Petite bibliothèque des théâtres*, pendant les années 1785-86-87 et 1788.

III. *Corisandre, ou les Fous par enchantement*, comédie-opéra en trois actes, composée en société avec le comte de Linières, musique de Langlé, Paris, 1792, in-4°. IV. *Notice sur les ouvrages de feu Grainville*, membre de plusieurs académies, Paris, 1806, in-8°. V. *Le choix d'Alcide*, opéra-ballet en deux actes, musique de Langlé, Paris, 1811, in-8°. VI. *Œnone*, opéra en deux actes, musique de Kalkbrenner, Paris, 1812. VII. *Fables nouvelles*, divisées en quatre livres, avec fig., in-12, faisant suite au premier recueil, Paris, 1814. VIII. *Diane et Endymion*, opéra-ballet en deux actes, avec un intermède, Paris, 1814. IX. *Le gouvernement des animaux*, ou l'*Ours réformateur*, poème épisodique, divisé en 5 fables, avec un prologue, et dédié à M. le comte de Pradel, directeur de la maison du Roi, Paris, 1816, in-8°. X. *Arion ou le pouvoir de la musique*, cantate à deux parties, musique parodiée de Mozart, Paris, 1817, in-8°. Kl.

LEBAS (P. L.) a publié: I. *Voyages de Dixon*, traduit de l'anglais, 1789 (*Voyez* Dixon). II. *Voyages en Suisse*, par W. Coxe, traduit de l'anglais, 1790, deux volumes in-8°. III. *Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique*, par un officier de l'armée royale, trad. de l'anglais, 1791, 2 vol. in-8°. IV. *Cinthelia ou Une sur dix mille*, trad. de l'anglais de G. Walker, 1798, 4 vol. in-12. V. *La famille napolitaine*, roman trad. de l'anglais de miss Exter, 1798, 3 vol. in-12. VI. *Le château de Gallicie*, trad. de l'anglais d'Hugill, 1798, 2 vol. in-12. VII. *Promenades instructives d'un père et de ses enfants*, trad. de l'anglais de Elis. Helme, 1799, 3 vol. in-8°.; 1809, 4 vol. in-18 VIII. *Théodore Cyphon ou le Juif bienfaisant*, trad. de l'anglais de G. Walker, 1799, 2 vol. in-12. IX. *Bonheur et vertu*, ou *Il était temps*, 1799, in-12. X. *Antoine*, ou *le crime et les remords*, 1799, 2 vol. in-12. — Lebas (J.-Ph.) a publié: I. *Extrait de la pharmacie vétérinaire*, 1811, in-8°. II. *Pharmacie vétérinaire chimique, théorique et pratique*, 2e. édition, 1816, in-8°. Ot.

LEBLANC (Jean-Baptiste)), ancien maire de Vitry-le-Français, montra, en 1814, beaucoup de zèle à faire arborer le drapeau blanc et reconnaître les Bourbons dans cette ville; il obtint, pour récompense de cette conduite, des lettres de noblesse et la croix de la Légion-d'honneur dans la même année. M. Leblanc, prétendant qu'on l'avait confondu, dans le 1er. volume de cette *Biographie*, avec le conventionnel Blanc, qui a voté la détention dans le procès de Louis XVI, et qui est mort depuis plusieurs années, a intenté, aux éditeurs de cet ouvrage, un procès en calomnie, qu'il a perdu, et pour lequel il a été condamné aux frais. — Leblanc (Jean-Antoine), sous-lieutenant des chasseurs de la garde impériale, fut condamné à la dégradation et aux travaux forcés à perpétuité, le 31 mai 1816, par un conseil de guerre, pour avoir assassiné à coups de sabre, le 29 juin précédent, sur le boulevard, un ouvrier qui criait *vive le Roi*. — Leblanc, curé de Cosne, a publié un *Discours sur le retour de Napoléon-le-Grand*, 1815, in-8°., imprimé à Lyon, et réimprimé à Paris. A.

LEBLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), né à Paris, le 26 mai 1753, entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Ste.-Geneviève. Lorsque le refus du serment eut fait vaquer la plupart des cures de la capitale, en 1791, M. Leblanc de Beaulieu devint curé constitutionnel de St.-Séverin. Mais il ne prit point de part aux scandales que donna peu après le clergé constitutionnel, et réclama, avec Brugière, contre la conduite d'un nommé Aubert, que Gobel installa comme curé, quoique marié. Après la terreur, il devint curé de St.-Etienne-du-Mont. On ne voit point qu'il ait assisté au concile des constitutionnels en 1797 (*Voy.* Grégoire). Mais M. Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, étant mort le 5 juin 1799, ceux de son parti qui craignaient que le schisme ne s'éteignît, firent choix de M. de Beaulieu pour le remplacer, et il fut sacré, le 18 janvier 1800, dans l'église de St.-Etienne-du-Mont. Il tint à Rouen, le 5 octobre suivant, un concile des évêques de son arrondissement, et les actes en ont été imprimés. Ce concile, qui dura jusqu'au 12 du même mois, était composé de six évêques et de huit prêtres constitutionnels. Il contient quelques réglements mêlés à des plaintes contre la majorité du clergé qui ne voulait pas reconnaître le prétendu metropolitain. M. de Beaulieu publia, dans le même sens, une circulaire, et l'année suivante, il

assista au concile dit national que les constitutionnels tinrent à Paris, et il donna sa démission lors de la demande qui lui en fut faite après la signature du concordat. En 1802, il fut nommé au siége de Soissons, et se trouva à la séance du 16 avril chez le cardinal-légat, où il fut question d'amener les constitutionnels à une rétractation, que M. de Beaulieu refusa, si l'on s'en rapporte à une lettre publiée par un de ses collègues (*V.* LACOMBE). Quoi qu'il en soit, le nouvel évêque de Soissons abandonna peu après le parti constitutionnel. Il écrivit au pape, et renonça, non seulement au schisme, mais encore au jansénisme. Ce changement lui a été fort reproché par ses anciens amis; et il n'a répondu à leurs plaintes que par un zèle plus vif pour remplir les devoirs de sa place. Il a établi dans sa ville épiscopale un séminaire, et a pourvu, autant que les circonstances l'ont permis, aux besoins de son diocèse. Invité à se rendre au Champ-de-Mai, en 1815, il écrivit au ministre de Buonaparte, une lettre pour protester de son attachement et de sa fidélité à Louis XVIII, et pour annoncer qu'il ne prendrait part à rien qui fût contraire à ce devoir. Après cette déclaration, qui a été imprimée, ce prélat se retira en Angleterre, d'où il ne revint qu'après le retour du Roi. Il a été nommé, en 1817, à l'archevêché d'Arles, rétabli par le concordat de cette année. P. C.

LEBLOIS (J.-M.), membre de la Légion-d'honneur, a été accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres. La commission chargée, après la mort de Robespierre, d'épurer le tribunal révolutionnaire de Paris, le nomma, en août 1794, accusateur public à la place du trop fameux Fouquier-Tinville; et ce fut lui qui fit, le 19 octobre, le rapport du procès des quatorze membres du comité révolutionnaire de Nantes, qui, de concert avec Carrier, avait fait couler tant de sang dans cette ville. Il reprit ensuite sa place d'accusateur public près le tribunal des Deux-Sèvres, et, en 1805, il en devint le procureur-impérial. Lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, M. Leblois fut nommé substitut du procureur-général de la cour de Poitiers, pour le service des cours d'assises et spéciale; il en remplit les fonctions jusqu'en 1816. A cette époque, il fut mis à la retraite avec pension. M. Leblois a pour gendre le comte de Neuilly, écuyer du Roi, et l'un de ses fils sert dans les gardes-du-corps, compagnie de Noailles. K.

LEBLOND (ANTOINE-FRANÇOIS-GABRIEL), marchand de draps à Arras, et ex-membre du comité de surveillance de cette ville, s'est montré partisan de la révolution, mais sans cesser d'être homme de bien: ce qui lui attira l'animadversion des terroristes de son pays, dont il ne voulut pas imiter l'exemple. Lebon et Duquesnoy furent ses plus ardents persécuteurs. Le premier lui en voulait surtout, parce que, étant juré à Arras, dans une affaire où il y avait vingt-quatre accusés, il avait refusé de voter contre ceux que Lebon destinait à la mort. Cette courageuse résistance, et celle qu'il déploya plus tard dans l'affaire des généraux Gillet et Rochette, tous deux condamnés à mort, furent cause de son arrestation. Il fut conduit à Paris, les fers aux pieds et aux mains, et enfermé aux Madelonnettes. Guffroy s'intéressa en sa faveur, et il obtint sa liberté de Robespierre, qui ne consentit à cet acte de clémence que dans l'espoir d'attacher Leblond au parti de la terreur; mais, dès le mois suivant, Leblond fut incarcéré de nouveau à Arras, par ordre de Lebon. Guffroy recommença ses démarches auprès du comité de salut public; mais Lebon, qui avait résolu de le perdre, fit faire une ample information contre lui, et trouva moyen de retarder sa mise en liberté, qui eut enfin lieu le 6 thermidor. M. Leblond a repris sa première profession, qu'il exerce encore aujourd'hui à Arras. — LEBLOND, adjudant-général, frère du précédent, fut arrêté avec lui par ordre de Lebon, et enfermé aux Madelonnettes, à Paris. Son crime était d'avoir reproché au proconsul ses cruautés et ses injustices. Il recouvra la liberté comme son frère, quoique Lebon l'eût menacé de sa vengeance, et il parvint à échapper à de nouvelles poursuites. Cinq jours après sa sortie de prison, ayant appris l'arrestation de son frère, il se rendit à Paris, parut, le 5 messidor an II, à la barre de la Convention, et, secondé par Guffroy, se plaignit avec énergie de la conduite arbitraire de Lebon. Robespierre lui témoigna quelques dispositions favorables: et, le 6 thermidor, il le fit mettre en liberté. S. S.

LEBON, ex-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, membre de la Légion-d'honneur, est né, en 1770, à Labassée, en Flandre. Négociant à Lille, il se trouvait commandant de la garde nationale de cette ville en mars 1815. A la première nouvelle de la marche de Buonaparte sur Paris, il déploya la plus grande activité pour l'organisation des volontaires royaux, et, lorsque le Roi fut entré dans la ville, il composa une garde pour faire le service auprès de sa personne. Après le départ de S. M., M. Lebon écrivit au préfet de son département : « J'ai servi le Roi par inclination et par devoir; je n'en servirai » point d'autre : reprenez le commandement de ma légion. » Redevenu simple particulier, M. Lebon ne laissa pas de rendre beaucoup de services aux royalistes persécutés pendant les cent jours. Le bruit ayant couru qu'il allait être arrêté, un grand nombre d'ouvriers vinrent s'offrir pour veiller à sa sûreté. A l'entrée du général Bourmont dans Lille, il reprit le commandement des gardes nationales de son arrondissement. K.

LEBON (N. REGNIER), femme du fameux conventionnel Lebon (*Voy.* ce nom dans la *Biographie universelle*), naquit à Saint-Pol, en Picardie. Elle accompagna son mari dans toutes ses missions en 1793, et prit une grande part à ses opérations révolutionnaires. Guffroy rapporte, dans son *Histoire des crimes de Joseph Lebon*, une conversation qu'elle eut avec l'accusateur public, en arrivant à Arras avec son mari, et qui caractérise bien ces temps désastreux. Cette femme dont l'éducation avait été la plus négligée, endoctrinait elle-même les jurés, et se répandait en injures grossières contre ceux qui paraissaient hésiter. Guffroy ajoute d'après des pièces officielles, que, pendant son séjour à Arras, elle parut plusieurs fois au balcon de la comédie, au moment où s'y faisaient les exécutions; que souvent elle assistait aux débats du tribunal, où elle se plaçait, comme son mari, en face des jurés, etc. Cette femme habite encore aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. G.

LEBORGNE DE BOIGNE (CLAUDE-PIERRE-JOSEPH), né en 1764, et frère du général de Boigne, connu par ses exploits dans l'Hindoustân (*V.* BOIGNE), était employé dans les colonies à l'époque de la révolution. Vivement poursuivi pour les principes qu'il avait manifestés, il vint à Paris, où il fut arrêté et envoyé à la Conciergerie à la fin de 1793; mais il fut assez heureux pour trouver des protecteurs dans le gouvernement d'alors, fut mis en liberté, et traversa sain et sauf les derniers temps de la terreur. Il fut nommé, en 1797, député de St.-Domingue au conseil des cinq-cents, on ignore par quels électeurs. Le 16 novembre, il proposa d'établir un comité qui serait chargé d'aviser aux moyens de réorganiser la marine et de faire en Angleterre la descente que Buonaparte feignit de vouloir exécuter plus tard. Il fit aussi une motion pour que les élections de St.-Domingue, en 1798, fussent annulées, attendu que, suivant lui, elles avaient été influencées par Toussaint-Louverture, dirigé lui-même par les prêtres et les émigrés. Le 7 septembre 1799, M. Leborgne présenta un travail sur l'armement en course, qu'il appelait la marine auxiliaire, et proposa d'encourager les armateurs par des primes. Lorsqu'il fut question d'aggraver le sort des déportés de fructidor, et que M. Rouchon, éleva en leur faveur une voix noble et courageuse, M. Leborgne prit vivement le parti des proscripteurs. Après la cessation de ses fonctions législatives, il fut nommé commissaire-ordonnateur des guerres. Il est depuis quelque temps chevalier de Saint-Louis. En 1817, il a publié un ouvrage sur la colonisation de Saint-Domingue, contenant un plan plus facile à tracer qu'à mettre à exécution, pour rattacher cette colonie à la métropole. Quoi qu'il en soit, on doit féliciter M. Leborgne de chercher à réparer des désastres auxquels le système qu'il a professé n'a pas peu contribué. Cet ouvrage est intitulé : *Nouveau Système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce pour rétablir les relations de la France avec cette île.* U.

LEBOUVIER DES MORTIERS (URBAIN-RENÉ-THOMAS), né à Nantes le 1er. mars 1739, ancien magistrat, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, de la société philotechnique, a publié : I. *Mémoire, ou Considérations sur les sourds-muets de naissance, et sur les moyens de donner l'ouïe et la parole à ceux qui en sont*

susceptibles, 1800, in-8°., fig. II. *Recherches sur la décoloration spontanée du bleu de Prusse, et sur le retour de cette couleur*, 1801, in-8°. III. *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*, 1809, deux parties, in-8°. Cette édition fut saisie par la police, au nombre de deux mille exemplaires, et il ne s'en trouva que 300 lorsqu'elle fut rendue à l'auteur en 1814. IV. *Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique*, 1813, in-8°. V. *Supplément à la Vie du général Charette*, 1814, in-8°. VI. *Examen de la Charte constitutionnelle*, 1815, in-8°. (*Voy*. Bouviers des Mortiers, tom. I, pag. 465.) VII. Beaucoup de poésies dans *l'Almanach des Muses*, et dans d'autres recueils; des Mémoires sur la chimie, la physique, etc. Ot.

LEBRETON (Joachim), est fils d'un maréchal-ferrant de la Bretagne qui avait une famille nombreuse. On obtint pour lui une bourse dans un collége, où il fit d'assez bonnes études. Il entra dans l'ordre des théatins, et arriva bientôt jusqu'à la prêtrise. Dans la révolution, il a épousé la fille de M. Darcet, directeur de la monnaie, dont la protection le soutint constamment. Il devint tribun, secrétaire de la classe des beaux-arts de l'Institut, et conçut le projet, au commencement de 1816, de passer au Brésil, avec une compagnie d'artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs. Il s'embarqua au Havre, vers la fin de janvier, et arriva au Brésil après une heureuse traversée, avec ses compagnons de caravane, qui furent très bien reçus du gouvernement, et dont plusieurs furent, ainsi que leur chef, présentés au Roi. Il a donné une Notice sur Raynal, dans *la Décade philosophique*, des articles dans divers autres journaux; a fait, en qualité de secrétaire de la 4e. classe de l'Institut, le rapport sur l'état des beaux-arts en 1810, plusieurs Notices des travaux de la classe, et des Eloges de ses membres ou associés. M. Barbier lui attribue : I. *La Logique adaptée à la rhétorique*, 1789, in-8°. II. La rédaction de *l'Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé, par les évêques constitutionnels*, 1791, in 8°.—Lebreton (M. E. Dessaux), membre du conseil municipal de St.-Omer, du collége électoral du Pas-de-Calais, et de plusieurs sociétés d'arts et d'agriculture, publia à Gand, en mai 1815 : *Mes Angoisses de trente heures, des 5 et 6 avril 1814, pour avoir, le premier, arboré le signe chéri des Français, la cocarde blanche*, brochure in-8°. K.

LEBRUN (Charles-François), duc de Plaisance, né d'une famille peu fortunée dans les environs de Coutances, vint jeune à Paris, et y obtint des succès par la protection de M. de Maupeou, dont il fut le secrétaire après avoir été le précepteur de ses enfants. Il passe pour avoir composé en 1770 les discours que prononça ce chef de la justice dans sa querelle avec les parlements. M. Lebrun vécut ensuite long-temps dans la retraite, uniquement livré aux soins de l'éducation de ses enfants. Nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Dourdan aux états-généraux, il s'occupa pendant la session d'objets de police, de finances et d'administration, et fit rendre plusieurs décrets sur ces matières. Lorsqu'il fut question de déclarer nationales les propriétés du clergé, M. Lebrun soutint que les églises étaient les seules propriétaires de ces biens; il témoigna le désir qu'on fît d'utiles réformes par une nouvelle répartition; mais déclara que l'expropriation serait une injustice (*Voy*. les *Essais sur la révolution* par M. Beaulieu, vol. 2, p. 243). Le 16 août 1790, il fit un rapport pour la suppression de trois places de contrôleurs-généraux des domaines, et la conservation des académies. « En créant l'académie française, dit-il, Richelieu n'y » chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves. Elle a expié son » origine. On n'oubliera pas que plusieurs de ses membres ont été les » apôtres de la liberté. » Le 28 septembre suivant, M. Lebrun s'étant présenté à la tribune, pour énoncer les vœux des départements, des directoires et des municipalités, contre l'établissement des assignats, ne put parvenir à se faire entendre et fut repoussé par Mirabeau, qui traita sa démarche d'attentat aux principes du gouvernement représentatif. Le 6 mars 1792, il parut à la barre de l'assemblée législative à la tête d'une députation du département de Seine-et-Oise, pour dénoncer le massacre du maire d'Etampes et les mauvais traitements exercés sur celui de Montlhéri, et il invita l'assemblée à rallier toutes les parties de

l'empire qui tendaient à la dissolution. Échappé au régime révolutionnaire et devenu membre du conseil des anciens, M. Lebrun s'y occupa des mêmes objets. Il appuya l'admission de J.-J. Aymé. Le 22 janvier 1796, il fut nommé secrétaire, et le 20 février président. En novembre 1799, il se montra en faveur de la révolution du 18 brumaire; fut nommé président de la commission intermédiaire du conseil, et en décembre troisième consul. En 1803, la troisième classe de l'Institut, dont il était membre depuis sa fondation, le nomma son président. En mai 1804, il fut élevé à la dignité d'archi-trésorier de l'empire, et en février 1805, décoré du cordon rouge. En juin, il passa au gouvernement général de la Ligurie, et au mois de juillet, il reçut le cordon de Charles III d'Espagne. En 1806, il fut envoyé à Gènes pour l'organisation de cet état en département français. Cette mesure ayant éprouvé quelques obstacles de la part des habitants de Salso Maggiore, Vigonello, Lugognano et de quelques autres cantons, M. Lebrun leur adressa, au nom de l'empereur, une proclamation dans laquelle on lisait : « Ah! ne me » forcez pas à dépouiller le caractère de » l'indulgence, et à frapper ceux que je » veux rendre heureux. Songez aux dan» gers qui vous menacent; la force armée » vous environne; si un seul mot est pro» noncé, innocents ou coupables, vous » serez tous frappés. » Lors de la retraite de Louis Buonaparte, du trône de Hollande, l'empereur confia à M. Lebrun, sous le titre de gouverneur-général, la haute administration de ce pays, d'où il fut obligé de s'éloigner dans le mois de novembre 1813, par suite des événements de la guerre. A peine l'insurrection hollandaise eut-elle éclaté contre les Français, dans les villes de Rotterdam, d'Amsterdam et de la Haye, qu'un habitant de cette dernière ville, monta chez le gouverneur, et lui fit cette singulière harangue : « Vous qui êtes main» tenant le plus faible, vous savez fort » bien que nous sommes les plus forts. » Vous ferez donc une chose sage et pru» dente en partant avec toute la diligence » possible; car plutôt vous vous mettrez » en route, et moins vous serez exposé » aux insultes et probablement aux dan» gers. » M. Lebrun ne perdit pas un moment pour mettre à profit une aussi sage harangue, et il arriva sain et sauf en France, où, dès le 6 avril 1814, il signa la constitution qui rappelait au trône les princes de la maison de Bourbon, et fut envoyé à Caen en qualité de commissaire extraordinaire. Le 4 juin suivant, il fut crée pair de France, et dans les premiers jours de juillet il obtint la présidence du premier bureau de la chambre. Le 4 juin 1815, M. Lebrun accepta encore la pairie de Buonaparte, et la place de grand-maître de l'université qu'avait refusé M. Lacépède. Exclu pour cette conduite de la nouvelle chambre des pairs formée par le Roi en août 1815, M. Lebrun a continué d'habiter la capitale. Il s'était fait connaître avant la révolution par un Éloge fort exagéré de l'abbé Terray, qu'il vantait à l'égal de Sully et de Colbert. Il avait aussi publié, sans nom d'auteur, une traduction en prose de la *Jérusalem délivrée*, plus élégante que fidèle, qu'on attribua dans le temps à J.-J. Rousseau, et il en a paru, en 1805, sous le voile de l'anonyme, une nouvelle édition, précédée d'une Notice sur la vie du Tasse, par Suard, 2 vol. in-8°. On a encore de lui : *L'Iliade*, traduction nouvelle en prose, 1776, 3 vol. in-8°., ou 2 vol. in-12, souvent réimprimée dans ce nouveau format. — LEBRUN (Anne-Charles), fils du précédent, né en 1775, embrassa en 1798 la carrière militaire, et se trouva à la bataille de Marengo; où il servait comme aide-de-camp du général Desaix. Un beau tableau de la manufacture des Gobelins, le représente recevant dans ses bras son général blessé à mort dans cette journée. Il fit la campagne de 1805, comme colonel du 3e. régiment de hussards, et fut chargé d'apporter à Paris la nouvelle de la bataille d'Austerlitz. Sa conduite à Eylau lui valut le grade de général de brigade. Il obtint celui de général de division le 23 février 1812. En 1813, le général Lebrun parut un instant à Anvers, dont il céda le gouvernement à Carnot. Il reçut la croix de Saint-Louis le 29 juillet 1814. Dès le 27 mars 1815, il fut envoyé en Champagne par Buonaparte, pour y prendre le commandement que venait de quitter le duc de Bellune. Il fut ensuite nommé membre de la chambre des représentants par le département de Seine-et-Marne. Depuis le retour du Roi, M. Lebrun fils est en non-activité. Il a épousé Mad^{lle}. Bar-

bé-Marbois. — Lebrun de Rochemont (Le comte de), frère de l'ex-archi-trésorier de l'empire, était, avant la révolution, commissaire à terrier du duc de Penthièvre, au comté de Dreux, et fut avocat pendant la révolution. Parvenu au sénat-conservateur, par la faveur de son frère, et nommé, en 1804, commandant de la Légion-d'honneur, il vota en 1814, la déchéance de Buonaparte, et fut compris dans la chambre des pairs créée par le Roi. N'ayant pas été nommé pair par Buonaparte en 1815, il y siége encore en ce moment (1818). K.

LEBRUN (Isidore), né à Caen en 1786, d'une famille de robe, ex-professeur de rhétorique, quitta, pour entrer au barreau, l'université à laquelle il a appartenu pendant huit ans. On a de lui : I. *Conciones ex græcis epicis poëtis excerptæ*, 1813, in-12. II. *De l'instruction publique sous Napoléon, et de l'université*, 1814, in-8o. III. *Haro sur Buonaparte*, juillet 1815 IV. *Vues sur l'organisation de l'instruction publique et sur l'éducation des filles*, 1816, in-8o. V. *Cours d'éloquence et de littérature militaire chez toutes les nations, anciennes et modernes*, auquel il travaillait encore en 1817, et dont le plan se trouve dans le No. 18 du *Mercure* de 1816. M. Lebrun a en porte-feuille des mémoires historiques depuis le 18 brumaire jusqu'en 1817. — Lebrun (Jean-François), frère du précédent, procureur du Roi aux Andelys, fit brûler, dès le 9 juillet 1815, sur les places de cette ville, le buste de Buonaparte, ses couleurs et son acte additionnel. Il conservait encore sa place à la fin de 1817. — Un autre Lebrun a publié plusieurs brochures sur l'architecture moderne, dans lesquelles il attaque la pratique de cet art telle qu'elle est enseignée par l'académie, et suivie par nos architectes. Soit dédain, soit impuissance, ceux ci n'ont pas jusqu'à présent (1817), voulu entrer en discussion avec M. Lebrun, quelques provocations qu'il ait pu leur faire. C'est sans doute comme *ultimatum* qu'il a annoncé un cours *gratuit*, auquel il appelle tous les gens de l'art et toutes les personnes qui travaillent en bâtiments, et dans lequel, d'après son prospectus, il s'engage à démontrer les véritables principes de la science, selon les anciens, à réfuter victorieusement les fausses doctrines des modernes, et à abréger de dix ans les études de ceux qui se destinent à cette carrière. — Lebrun, de Grenoble, a publié le *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale*, ou *Essai sur l'instruction publique*, Paris; 1800, in-8o. — Lebrun (Pierre), né en 1792, était encore élève du prytanée, en 1805, et n'avait que treize ans, lorsqu'il composa, à l'époque de la bataille d'Austerlitz, une Ode à la grande-armée, dont la première strophe surtout respirait un enthousiasme si pindarique, que plusieurs journalistes l'attribuèrent d'abord, par ressemblance de nom, à Ecouchard-Lebrun, le poète lyrique. Ce premier fruit de sa verve fit obtenir au jeune auteur, une pension, qu'il a conservée. Il appartenait encore à cette époque à l'administration des droits-réunis, à laquelle il avait été attaché au sortir du prytanée. Il donna, cette même année, sa tragédie d'*Ulysse*, dont le sujet est plus épique que théâtral. Ses liaisons littéraires avec M. Arnault de l'Institut, engagèrent M. Lebrun a se charger de tous les soins relatifs aux répétitions et à la représentation de la tragédie de *Germanicus*, suspendue par la police en raison du trouble dont elle fut l'occasion ou le prétexte au Théâtre-Français. En 1817, il a partagé avec M. Saintine le prix de poésie décerné par l'académie française, au meilleur discours en vers, *sur le bonheur que procure l'étude*. On a encore de lui une *Ode sur la campagne de* 1807, 1808, in-8o. K.

LEBRUN (Madame), fille d'un peintre en portraits et sœur de M. Vigée, lecteur du Roi, perdit de bonne heure son père, et prit ensuite, de Vernet, quelques leçons de peinture. Dès l'âge de seize ans, elle se distingua dans cet art. Sa célébrité commençait à s'établir, lorsque l'académie française, par l'organe de son secrétaire-perpétuel, d'Alembert, accorda à Mlle. Vigée, ses entrées à toutes les séances publiques, en reconnaissance du portrait de la Bruyère et de celui de l'abbé Fleury, qu'elle avait offerts aux quarante. M. Lebrun, qu'elle épousa, était un connaisseur du premier ordre en peinture, et faisait un commerce considérable de tableaux : elle se trouva donc entourée à Paris des plus beaux modèles des écoles d'Italie et de Flandre. Son talent ne

pouvait qu'y gagner. La gravure s'était emparée des premières compositions de Mme. Lebrun; elle se voua plus particulièrement au genre du portrait, et, pendant long-temps, elle ne put suffire au nombre de ceux qui lui furent demandés. Un beau tableau de sa composition, représentant la Reine auprès du berceau du premier dauphin, ainsi qu'une partie de la famille royale, a heureusement survécu aux destructions révolutionnaires. Admirée, chérie même par les hommes les plus distingués dans les arts et dans les lettres, Mme. Lebrun réunissait chez elle, une fois par semaine, des peintres, des littérateurs, des architectes et des musiciens. Bientôt des hommes du premier ordre de la société, briguèrent l'avantage d'être admis aux concerts qui étaient le plus souvent l'objet de ces réunions. A l'époque où le *Voyage du jeune Anacharsis* paraissait avec tant d'éclat, Mme. Lebrun imagina de faire à l'auteur une surprise charmante. Une invitation à souper est adressée au bon abbé Barthélemy : il arrive; et au lieu d'une maîtresse de maison et d'une société toute française, il se voit en présence d'Aspasie, d'Alcibiade, de Socrate, etc. Les costumes étaient fidèlement observés : Mme. Lebrun et quelques-uns de ses amis avaient bien saisi l'esprit de leurs rôles; le repas même était grec, mais non pas exclusivement. On avait, dans cette scène d'Athènes, transportée à Paris, emprunté aux Lacédémoniens jusqu'à leur brouet noir, qui fut, avec raison, trouvé détestable. Barthélemy sortit enchanté de cette fête si ingénieuse et si aimable. Mme. Lebrun, ayant quitté la France au mois d'octobre 1789, se rendit d'abord en Italie, y obtint de grands succès, et y reçut des hommages flatteurs. Elle a laissé des souvenirs durables à Rome, où son ami Ménageot lui avait offert un appartement à l'hôtel de l'académie de France, dont il était directeur. L'académie de St.-Luc, à laquelle Mme. Lebrun appartenait depuis long-temps, conserve son portrait fait par elle-même. A Naples, elle fut bien traitée par la reine, et retraça plusieurs fois, avec une grâce et une force de coloris dignes des maîtres de l'art, les traits de la belle lady Hamilton; on a vu le même personnage peint par elle, au salon de Paris, sous la figure d'une bacchante. Elle peignit aussi le célèbre Paësiello. A Florence, on lui demanda de marquer, ou plutôt de remplir elle-même sa place parmi les peintres fameux qui y ont reproduit leurs propres traits. L'académie de Parme voulut aussi avoir Mme. Lebrun peinte par elle-même; et cette dame y joignit un joli tableau représentant sa fille unique. Elle porta ensuite ses pinceaux à Vienne, à Berlin et à St.-Pétersbourg, éprouvant partout l'accueil le plus honorable, et laissant des ouvrages estimés. Son mari, qui était resté en France, la voyant inscrite sur la liste des émigrés, malgré les décrets qui exceptaient de la loi de proscription tous ceux qui allaient se livrer, en pays étranger, à l'étude des sciences, arts ou métiers, réclama contre cette injustice dans un *Précis historique de la vie de la citoyenne Lebrun, peintre, par le citoyen J. B. P. Lebrun, an deuxième de la république*, in-8°. de 22 pag. Ce Précis, qui a bien la couleur du temps où il fut écrit, est apologétique sous tous les rapports, et répond à des inculpations antérieures à 1789. Depuis son retour en France, Mme. Lebrun, qui maintenant est veuve, s'est bornée à faire quelques portraits, parmi lesquels on peut citer ceux de Mme. de Staël en Corinne, et de Mme. Catalani. Elle a aussi rapporté, d'un voyage en Suisse, des vues qui ont été fort goûtées des amateurs. Enfin elle a été à Londres pendant plusieurs années et elle y a fait beaucoup de portraits. L'abbé Delille lui a consacré de fort jolis vers dans plusieurs de ses poëmes. T. D.

LEBRUN des CHARMETTES, né à Bordeaux en 1783, est fils d'un receveur des douanes, qui périt, comme fédéraliste, sur l'échafaud révolutionnaire de cette ville, en 1793. S'étant livré de bonne heure à l'étude de la langue anglaise, M. des Charmettes a, pendant long temps, exploité la mine féconde des romans anglais, dont il a donné plusieurs traductions, auxquelles il faut joindre celle de l'ouvrage de lady Morgan sur la France (*Voy.* MORGAN). M. Lebrun a rédigé une feuille intitulée : *L'Abeille*; mais, dès-lors même, il préparait, par des recherches, son *Histoire de Jeanne d'Arc*, publiée en 1817, 4 vol. in-8°., fig., que l'on doit considérer comme la meilleure compilation qui ait paru sur l'héroïne de Domremi, mais qui n'apprend rien de nouveau (Voy. le *Journal des Savants*, novembre 1817),

M. Lebrun est aujourd'hui sous-préfet à Saint-Calais. K.

LEBRUN-TOSSA, né à Donzère en Dauphiné, vint à Paris au commencement de la révolution, dont il adopta les principes, moins par ambition que par enthousiasme. Il donna successivement, au théâtre Montansier et à Feydeau, un assez grand nombre de pièces empreintes de la couleur de ses opinions. Il célébra, dans des vers pleins d'énergie, l'héroïsme de Charlotte Corday, et montra des principes anti-religieux dans un petit roman intitulé : *Alexandrine de Bauny*. Sans abandonner la littérature, M. Lebrun travailla quelque temps dans les bureaux de la police générale. C'est là qu'il paraît avoir trouvé, parmi beaucoup de papiers mis au rebut, un manuscrit auquel la pièce des *Deux Gendres* a donné plus tard une sorte de célébrité (*Voyez* Étienne). Appelé, en 1804, par M. Français de Nantes, dans les bureaux des droits-réunis, M. Lebrun, tout entier à ses devoirs administratifs, semblait, depuis quelques années, avoir oublié les lettres et la politique, lorsqu'il se montra de nouveau dans la lice; d'abord, en 1812, comme l'antagoniste de son ancien ami, M. Etienne, au sujet de l'exhumation de la comédie de *Conaxa*, sur laquelle il prétendit que l'auteur des *Deux Gendres* avait calqué la sienne; et ensuite, en 1815, pour proclamer, pendant le règne éphémère de Buonaparte, les maximes d'égalité et de liberté auxquelles il semble toujours attaché. Il attaqua alors dans des pamphlets ceux de ses anciens amis ou camarades qui avaient embrassé le parti royaliste, et dont il n'avait jamais eu à se plaindre. Compris dans les dernières réformes qu'a subies la régie des droits-réunis, M. Lebrun vit à Paris de sa pension de retraite et des droits d'auteur que lui rapportent ses travaux pour quelques théâtres. Il a publié : I. *La Folie de George, ou l'ouverture du parlement d'Angleterre.* II. *Le Cabaleur*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, 1794, in-8°. III. *Apothéose de Charlotte Corday.* IV. *Alexandrine de Bauny, ou l'innocence et la scélératesse*, anecdote historique, 1797, in-12. V. *L'honnête Aventurier*, comédie, 1798, in-18. VI. *Le Terne à la loterie, ou les aventures d'une jeune dame, écrites par elle-même, et traduites de l'italien*, 1800, in-12. VII. (Avec Bonel), *La jolie Parfumeuse, ou la robe de conseiller*, comédie-vaudeville, 1802, in-8°. VIII. *Mes révélations sur M. Etienne, les Deux Gendres, Conaxa*, 1812, in-8°., deux éditions. IX. *Supplément à mes révélations, en réponse à MM. Etienne et Hoffmann*, 1812, in-8°. X. *La patrie avant tout! eh! que m'importe Napoléon!* 1815, in-8°. K.

LECARPENTIER, né à Hesleville, près de Cherbourg, d'une famille pauvre, était huissier à Valogne, à l'époque où commença la révolution. Il s'en montra le partisan zélé, et fut nommé, en 1792, député de la Manche à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, après avoir pressé son jugement avec chaleur, et s'être indigné qu'on pût mettre en question si ce prince était criminel. Il s'était déclaré auparavant contre l'appel au peuple, de la manière suivante : « Ce » serait servir les intrigants, les modé- » rés, les aristocrates, que de dire *oui*; » je dis *non* ». Envoyé dans les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, il y poursuivit les nobles et les prêtres avec un acharnement qui le fit accuser plus tard de cruautés et d'exactions. « Ce député monta- » gnard, dit Prudhomme dans son *His-* » *toire des crimes*, l'un des agents les » plus actifs et les moins scrupuleux du » comité de salut public, eut, pour sa » part, trois départements à purger de » leur population....... Même conduite, » même amour pour le sang humain et » le régime révolutionnaire, à Cherbourg, » Saint-Malo et Coutances. — A votre » exemple, écrivait-il au comité de sa- » lut public, le 30 mai 1794, j'ai ap- » pesanti, pour ma part, le poids de » la justice nationale; je n'ai fait grâce » à personne. *Voilà du gibier!* » (Il voulait parler des victimes qu'il envoyait au tribunal révolutionnaire de Paris). Ce fut Lecarpentier qui dirigea la défense de Granville contre les Vendéens. On raconte que, contre tout usage des sièges, il fit tirer deux mille coups de canon aux assiégeants, qui y répondirent à peine par une centaine, et que si ces derniers avaient su y mettre de la persévérance, la place eût été obligée de se rendre faute de munitions. Lecarpentier resta fidèle à la Montagne après la chute de Robespierre; et s'étant montré un des

chefs de l'insurrection jacobine qui éclata le 1er. prairial (20 mai 1795) contre la Convention, il fut décrété d'arrestation le même jour, conduit au château du Taureau, et ensuite amnistié. Lecarpentier, n'ayant point occupé de place à la nomination de Buonaparte pendant les cent jours de 1815, ni signé l'acte additionnel aux constitutions, est resté en France, et vit obscurément à Valogne, où il donne des consultations à quelques paysans des environs. B. M.

LECARPENTIER (L. F.), professeur à l'école de dessin de Rouen, a publié : I. *Galerie des peintres*, 1810 et années suivantes, in-8°. II. *Notice sur Bouteiller*, 1812, in-8°. III. *Notice sur Houel*, 1814, in-8°. IV. *Itinéraire de Rouen*, ou *guide des voyageurs*, 1816, in-8°. V. *Essai sur le paysage, dans lequel on traite des diverses méthodes pour se conduire dans l'étude du paysage*, 1817, in-8°. VI. *Notice sur Jean Letellier* (peintre du XVIIe. siècle), et beaucoup d'autres morceaux insérés dans le Recueil de la société d'émulation de Rouen. T.

LECHEVALIER (Jean-Baptiste), né à Trely près de Coutances, en 1752, était un des savants qui suivirent M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et contribuèrent, par leurs travaux, à rassembler les matériaux immenses qui servirent à la confection de son magnifique ouvrage sur la Grèce. Ce fut à M. Lechevalier que l'on dut la découverte des tombeaux d'Ajax, d'Achille et de Protésilas. Revenu en France dans les premières années de la révolution, lorsque M. de Choiseul en était éloigné par les lois de ce temps-là, M. Lechevalier publia les résultats de ses recherches, dans son *Voyage dans la Troade*, ou *Tableau de la plaine de Troie dans son état actuel*, deuxième édition, 1799, in-8°., avec cartes et figures. (La première édition avait paru en Angleterre et en anglais); troisième édition, 1802, 3 vol. in-8°., et atlas in-4°. C'est l'*Iliade* à la main que le voyageur français visite les champs de la Troade; et, confrontant Homère avec lui-même, fait partager à ses lecteurs son enthousiasme pour la profonde exactitude de ce grand poète, et réfute les critiques dirigées contre l'authenticité de ses ouvrages. La troisième édition surtout du voyage de M. Lechevalier, fort supérieure à celles qui l'avaient précédée, ne renferme pas seulement l'histoire analytique du théâtre de l'*Iliade*, mais celle des lieux qu'Homère décrit dans son *Odyssée*. Le troisième volume contient une discussion du savant Anglais, Morritt, qui est allé vérifier, dans la Troade, les faits avancés par M. Lechevalier. Le zèle de cet observateur brille encore dans son *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin*, 1800, 2 vol. in-8°. Un grand nombre de problèmes d'antiquité ont été résolus par M. Lechevalier, à qui ces deux productions assurent une place distinguée parmi les voyageurs et antiquaires. Elles sont accompagnés de plans et de cartes fort estimées. M. Lechevalier est actuellement premier conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. D. S.

LECHI (Joseph), général italien, d'une ancienne et puissante famille du Brescian, ayant pris parti pour la révolution d'Italie, dès ses commencements, entra au service de la république cisalpine, et y eut bientôt de l'avancement. Il fit toutes les premières campagnes, et vint, à la fin de 1799, organiser à Dijon la légion cisalpine. Il suivit ensuite l'armée de réserve, et eut part à la bataille de Marengo. Mis au nombre des membres du collége électoral des *Possidenti* du département de la *Mella* ou de Brescia, et devint général de division dans l'armée du royaume d'Italie, et commandeur de l'ordre de la Couronne-de-fer. Il fut en outre décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur. En février 1806, il commandait l'aile gauche de l'armée française qui entra dans le royaume de Naples, sous les ordres de Joseph Buonaparte. Ayant conduit un corps de troupes italiennes en Espagne, en 1809, il abusa de son pouvoir, à Barcelone, d'une manière si criante, que Buonaparte le fit arrêter. Amené à Paris, il resta long-temps détenu à Vincennes, et il devait être livré à un conseil de guerre. Soit que les délits de Lechi fussent d'une nature assez grave pour rendre cette guerre encore plus odieuse, soit que l'on eût des égards pour sa famille et pour les services qu'il avait rendus, on ne le fit pas juger ; et Murat l'ayant demandé pour commander un de ses corps de troupes, Buonaparte le céda volontiers. Le général Lechi fut employé dans le corps d'armée que Murat envoya, en novembre 1813, du côté où les Au-

trichiens avaient leurs positions. Des colonnes s'avancèrent jusqu'à Fermo, Bologne, etc.; mais celle que commandait Lechi resta quelque temps sous les ordres du général La Vauguyon à Rome, où il eut des conférences avec Fouché, duc d'Otrante, qui, revenant de Naples, n'avait pu manquer de pénétrer les secrets desseins de Murat, si toutefois il n'en avait reçu la confidence formelle. De là, le général Lechi, qui commandait quatorze cents hommes de cavalerie, se dirigea vers la Toscane, à la suite du général napolitain Minutolo, qui commandait un gros corps d'infanterie. Celui-ci arriva à Florence avec ses troupes le 31 janvier 1814, et Lechi y entra les 5 et 6 février avec sa cavalerie. Il y publia aussitôt une proclamation par laquelle il déclarait qu'il prenait possession de la Toscane au nom du roi Murat; et disait aux Toscans: « Nous n'avons d'autre but que celui de rétablir votre indépendance et votre bonheur. Vous voulez un gouvernement italien accommodé à vos usages et à vos mœurs: vos vœux seront exaucés. Vous vous plaignez de taxes arbitraires dont le produit a été employé à des intérêts qui vous sont étrangers. Vous déplorez la nécessité où vous êtes de sacrifier vos enfants pour des guerres lointaines et interminables, et pour ne plus les revoir; bientôt vous les reverrez, et vous jouirez d'une paix durable, garantie par toutes les puissances de l'Europe..... Peuples de la Toscane, bénissez les intentions bienfaisantes de notre souverain, etc. » C'était provoquer réellement l'insurrection contre les Français qui occupaient la Toscane au nom de Buonaparte, et contre Buonaparte lui-même. Fouché, qui était muni de pleins-pouvoirs de sa part, s'était rendu à Lucques; et lorsque le général Lechi s'avança avec des apparences hostiles devant cette ville et celle de Pise, il s'empressa de déclarer qu'il traiterait volontiers avec lui pour l'évacuation non seulement de la Toscane, mais encore pour celle des états romains par les troupes françaises, en ajoutant qu'il stipulerait même, que celles qui rentreraient en France ne serviraient pas d'un an contre les alliés. Si l'on en croit une *Histoire des campagnes d'Italie en* 1813 *et* 1814, écrite en Bavière, sous les yeux du prince Eugène, et la dictée de son aide-de-camp Bataille, et imprimée en Allemagne, sous la rubrique de Londres, 1817, sous le nom du général F. Guillaume (*Voy.* ce nom); si l'on en croit, disons-nous, cette Histoire « cette dernière disposition appartient au rôle flétrissant que le duc d'Otrante commençait à jouer. » Lechi, étant entré dans Livourne, y signa, le 19 février, la convention par laquelle les forts et les ports du littoral de la Toscane, de l'île de la Gorgone, les châteaux de Volterra et de Florence, devaient être évacués par les troupes françaises. Les Anglais, qui semblaient attendre cette capitulation, débarquèrent aussitôt à Livourne. « Le duc d'Otrante, dit la même *Histoire*, les servit avec un zèle qui n'est pas méconnaissable. » Comme la même convention portait que les états romains seraient aussi évacués par les troupes françaises, ce qu'il en restait dans cette contrée, la céda entièrement aux Napolitains, le 10 mars, grâce au duc d'Otrante et à Lechi. Dans la seconde campagne que Murat fit vers le nord de l'Italie, en 1815, Lechi commandait une des trois colonnes qui se dirigèrent sur Bologne. On sait comment elles furent battues et chassées par les généraux autrichiens, Bianchi et Neipperg. Depuis lors, on n'a plus entendu parler du lieutenant-général Lechi. — Lechi (Théodore), frère du précédent, comme lui, décoré de l'ordre de la Légion-d'honneur et commandeur de celui de la Couronne-de-fer, était, en 1813, général de division dans les troupes du royaume d'Italie, et chef d'état-major des grenadiers de la maison militaire du vice-roi. Il combattit, en cette qualité, sous les ordres de celui-ci, et se distingua particulièrement, le 17 février 1814, dans une attaque contre les Autrichiens à Maderno. L'*Histoire*, que nous avons citée au sujet de Joseph Lechi, porte en note, à la page 262: « Il était frère du général Théodore Lechi, commandant la garde royale, et dont la fidélité ne s'est jamais démentie. » Théodore Lechi ne fut pas du nombre des généraux que le gouvernement autrichien maintint dans leurs grades en prenant possession de la Lombardie; et, se trouvant impliqué, vers la fin de 1814, dans une conspiration, il fut arrêté avec plusieurs conjurés, et conduit à Mantoue, où ils restèrent enfermés dans la cita-

delle pendant dix-huit mois. Le jugement porté contre eux condamna à une prison perpétuelle ceux des conspirateurs qui avaient précédemment prêté serment de fidélité à l'empereur d'Autriche, et ceux qui ne l'avaient pas fait, à dix-huit mois de détention, suivis d'un bannissement du royaume Lombardo-Vénitien. — LECHI (Ange), frère des précédents, était adjudant-commandant à l'armée d'Italie et chevalier de la Couronne-de-fer. X.

LECKIE (GOULD-FRANCIS), voyageur anglais, a résidé plusieurs années dans l'Inde, et ensuite dans différentes parties de la Méditerranée, et principalement en Sicile, où il possédait des terres considérables. Il a publié : I. *Recherches historiques sur les affaires extérieures de la Grande-Bretagne, avec un examen des causes des désastres de la dernière guerre et de la guerre actuelle*, in-8°., 1808. II. *Etat des affaires extérieures de la Grande-Bretagne*, in-8°., 1809. III. *Revue historique des affaires extérieures de la Grande-Bretagne*, in-8°., 1810. IV. *Essai sur la pratique du gouvernement anglais*, in-8°. Z.

LECLERC (JEAN-LOUIS), frère du général de ce nom qui avait épousé une des sœurs de Buonaparte, et qui est mort à St.-Domingue en 1803, naquit à Pontoise en 1768, et servit, pendant plusieurs années, dans les armées, avec son frère. Il fut nommé, en 1803, préfet de la Meuse, et il a conservé cette place jusqu'en 1813, époque à laquelle Buonaparte le destitua, parce qu'il avait refusé d'exercer toutes les violences qui lui furent prescrites. Après son retour de l'île d'Elbe, en 1815, Buonaparte lui offrit une préfecture, mais M. Leclerc la refusa, et il a continué à vivre dans la retraite.—Un autre LECLERC (Jean-Baptiste) fut député de Maine-et-Loire à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il donna sa démission en août 1793; mais le même département le réélut en 1795, au conseil des cinq-cents. On le vit, l'année suivante, proposer d'établir, pour toute la république, un culte théophilantropique, fondé sur l'immortalité de l'âme et la croyance en un Dieu, appuyant cette demande sur la nécessité d'une religion, comme seule base véritable de la morale. Ce discours, dans lequel des raisonnements sages se trouvaient accolés à des idées bizarres et incohérentes, fut mal accueilli ainsi qu'un rapport très diffus que le même député présenta sur les institutions civiles, la célébration des décadis, etc. Il fut élu président le 21 janvier 1799, et prononça un discours commémoratif du supplice de Louis XVI, dans lequel, après s'être livré à quelques déclamations contre les parjures, il s'écria : « Roi fugitif de Naples, vois où t'a conduit la violation du traité conclu avec nous!...... Tremble, tu n'as pas encore subi le sort que tu mérites; un plus rigoureux t'attend : poursuivi jusque dans le dernier asile qui te reste, tu donneras à l'Europe un nouvel exemple d'un roi parjure et puni de ses forfaits, etc. » M. Leclerc sortit du conseil en 1799. On a de lui : I. *Mes Promenades champêtres*, ou *Poésies pastorales*, 1786, in-8°.; réimpr. sous le titre de : *Idylles et Contes*, 1798, 2 vol. in-12. II. *Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement*, 1796, in-8°. B. M.

LECLERC (JULIEN-RENÉ), né, en 1762, à Bazoches, venait d'être fait prêtre, lorsque la révolution éclata. Inviolablement attaché aux anciens principes, il se prononça ouvertement contre les nouvelles maximes; ce qui l'exposa souvent aux dangers que coururent les royalistes aux diverses époques qui précédèrent la chute du trône, notamment aux journées des 21 juin et 10 août 1792. Poursuivi par une troupe d'assassins au moment des massacres de septembre, il ne leur échappa qu'en fuyant jusque dans le bois de Vincennes. Il dédaigna de profiter de la loi de la déportation volontaire offerte à ceux qui avaient échappé à ces massacres, et il retourna même fixer son domicile à Paris, où il se fit clerc de procureur, afin de pouvoir obtenir une carte de sûreté; et, à l'aide des connaissances en droit qu'il avait acquises, il parvint à se faire passer pour un homme de loi, et même accréditer comme jurisconsulte. Il se lia successivement avec les hommes connus depuis pour avoir appartenu aux diverses agences du parti royaliste, tels que Le Maître, le chevalier des Pommelles, Labarbarie, Brottier, etc., et il s'associa à leurs travaux comme à leurs périls. Le 14 mars 1797, ayant reçu l'avis que Brottier, Lavilleheurnois et Duverne, venaient d'être arrêtés à l'Ecole militaire,

dans un piége que le directoire leur avait fait tendre par Malo, M. Leclerc se rendit sur-le-champ à l'hôtel de l'agence, et par ses soins on mit dans des malles qu'il fit transporter dans un lieu sûr, toutes les brochures du parti, les états de l'organisation générale, les minutes et chiffres des diverses correspondances secrètes, nommément de celle qui avait été suivie avec Sa Majesté elle-même, et un grand nombre de croix de St.-Louis. Informé, le lendemain, que le directoire, qui depuis long-temps était instruit du plan de l'organisation royaliste, n'avait différé jusque-là l'exécution de cette mesure contre les trois principaux membres de l'agence, que pour faire avorter ce même plan à la veille des élections, M. Leclerc se hâta de réunir les autres agents pour prendre des mesures convenables, et il fut décidé qu'on continuerait, quant aux élections prochaines, le système qui avait été adopté avant l'événement arrivé à l'Ecole militaire. Cet événement ne produisit réellement aucun effet sur les élections, et elles furent presque toutes dans le sens royaliste. M. Leclerc donna ensuite à ses collègues plusieurs avis tendant à faire adopter des mesures énergiques contre le directoire, telles que l'enlèvement des directeurs, l'organisation de la garde nationale, et d'une nombreuse garde du corps-législatif; mais on mit beaucoup de lenteur à les exécuter, et la catastrophe du 18 fructidor (4 septembre 1797) vint renverser tous les plans. Après cette catastrophe, différentes rumeurs ayant fait penser que Barras pouvait être gagné au parti royaliste, M. Leclerc, quoique proscrit, parvint à avoir, à ce sujet, pendant plus de six mois, des rapports suivis avec Massé-de-Bagneux, intime ami du directeur. En 1800, il se rendit à Londres, où il eut diverses conférences avec l'évêque d'Arras sur les moyens de rapprocher le général Moreau de Pichegru, son ancien ami. Il lui remit même, sur sa demande, un projet que le prélat trouva fort bon, et dont il confia la principale exécution à M. Leclerc lui-même, en l'envoyant à Paris pour y renouer les fils de la correspondance interrompue par la saisie des papiers de M. Hyde-de-Neuville. Arrivé dans la capitale, M. Leclerc s'y entoura d'hommes éclairés et courageux, et il entretint, avec les ministres du Roi, une correspondance très active. Cette correspondance dura jusqu'à ce que l'arrestation de M. Fauche-Borel et la saisie de quelques objets de la correspondance, ayant fixé sur lui l'attention de la police, il fut obligé de se réfugier sur le bord de la mer, où il continua de suivre les mêmes relations. Mais le nommé Philippe, de Tréport, qu'il avait employé long-temps à porter ses paquets, s'étant vendu à la police, fit connaître sa retraite au général Savary, et cet agent de Buonaparte vint à Abbeville pour l'arrêter. Il se présenta devant sa demeure dans la nuit du 15 au 16 février 1804. M. Leclerc, dont les soupçons étaient éveillés depuis plusieurs jours, par les nombreuses arrestations qui avaient eu lieu, fut aussitôt debout, reconnut Philippe et les soldats qui se cachaient dans la rue, réveilla Durrieu, l'un de ses agents (*Voyez* DURRIEU), et la dame Denys, propriétaire de la maison, à laquelle il traça la marche qu'elle devait suivre, pour son propre intérêt, après leur évasion, qu'ils effectuèrent en franchissant deux murailles, dont une avait quarante pieds de hauteur. Ils apprirent ensuite que la veuve Denys, consternée de voir Philippe à la tête des gendarmes, et effrayée par ses menaces, avait elle-même conduit le sous-préfet et Savary à la cachette qui recélait tous les effets et papiers de M. Leclerc. Ces papiers ont été publiés dans le temps par ordre de la police (Voy. le *Moniteur* des 23 février, 13 avril 1804). M. Leclerc prit alors la résolution de passer en Angleterre; mais ce ne fut qu'en traversant, pendant la nuit, le nord de la France, la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne, et après avoir couru mille dangers jusque dans le Holstein, qu'il put arriver à Londres. Il revint en Allemagne, peu de temps après, pour les affaires du Roi, et il se trouvait à Munster en Westphalie, lorsqu'il apprit sa condamnation à mort par contumace, prononcée le 10 brumaire an XIII (1er. novembre 1804), par la commission militaire, séant à Rouen. Il retourna ensuite en Angleterre; et, depuis ce temps, il y a vécu, fort retiré jusqu'au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Il fit alors plusieurs voyages à Paris, et il est retourné en Angleterre, où il vit d'une pension que lui fait le gouvernement. I.

LECLERC-DESESSARTS (Le comte

Nicolas), né le 25 avril 1770, fut fait maréchal-de-camp d'infanterie le 29 septembre 1808, et commandant de la Légion-d'honneur le 21 septembre 1809. Il avait été autorisé, l'année précédente, à porter la décoration de l'ordre de St.-Henri de Saxe. Nommé chevalier de St.-Louis en 1814, il fut élevé par Buonaparte, quand celui-ci revint de l'île d'Elbe, au grade de lieutenant-général; cette nomination fut annulée par le Roi, le 1er. août 1815. D. S.

LECLERQ (Le baron Jean-Pierre-Gauthier), né le 25 février 1765, était, en 1804, chef d'escadron au 18e. régiment de dragons. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 28 novembre 1813, maréchal-de-camp de cavalerie le 26 décembre, même année, chevalier de St.-Louis le 8 juillet 1814; et fut successivement, pendant les cent jours de 1815, destitué et réintégré par Buonaparte. Il avait été nommé par le Roi, en 1814, commandant de la 1re. subdivision de la 8e. division militaire, à Avignon. D. S.

LECOCQ, lieutenant-général au service de Saxe, commanda en 1812, dans l'expédition de Russie, les troupes saxonnes sous les ordres du général français Régnier, et se distingua dans toutes les occasions, par sa bravoure et son intelligence. Il était en 1813, gouverneur de la forteresse de Torgau. Lorsque le sort de la Saxe excita les inquiétudes de ses habitants, en 1815, le général Lecocq fut, avec le colonel Zeschwitz, l'un des auteurs et signataires de l'adresse dans laquelle l'armée saxonne demanda, au congrès de Vienne, la conservation de son roi et de sa patrie. Ce dévouement déplut à une puissance voisine, et les généraux Lecocq et Zeschwitz furent enfermés à Torgau. Le général prussien Kleist prit un vif intérêt à leur sort, et la décision du congrès, favorable au roi de Saxe, les rendit à la liberté. — Un autre général Lecoq, ancien ingénieur au service de Prusse, est surtout connu pour une belle *Carte de la Westphalie*, qu'il a publiée à Berlin, 1805, en vingt-deux feuilles. Il commandait la forteresse de Nyenburg en 1806, et il fut mis en jugement, après la paix de Tilsitt, pour n'y avoir pas fait une défense convenable, et par suite de ce jugement il a été enfermé dans une place forte D. S.

LECOINTE-PUIRAVAUX (Mathieu), homme de loi à St.-Maixant, fut administrateur des Deux-Sèvres, en 1791, puis député de ce département à l'assemblée législative, où il se montra l'un des plus ardents révolutionnaires. Le 10 décembre 1791, il appuya vivement une pétition de citoyens de Paris contre les ministres, et en fit décréter la mention honorable. En janvier 1792, il dénonça lui-même le ministre Duportail; le 28 mars, il attaqua avec acharnement l'évêque de Mende. Le 15 mai, il prononça encore un discours très violent contre les prêtres insermentés, contribua beaucoup, le 25, à faire rendre le décret de déportation contre eux, et s'opposa, le 21 juin, à ce qu'on défendît les *pétitions armées*. La veille, des brigands s'étaient introduits dans le château des Tuileries, et sous prétexte de présenter une pétition au Roi, avaient fait craindre pour sa vie et surtout pour celle de la reine. Réélu à la Convention par son département, il fit décréter que les ministres ne pourraient être choisis dans l'assemblée. Comme on ne l'avait pas mis dans la confidence des massacres de septembre, on l'entendit dénoncer Marat le 14 octobre, et on le crut un instant girondin. Dans le procès du Roi, il vota l'appel au peuple; mais tous les forcenés s'étant prononcés contre cette opinion, la peur saisit Lecointe; et, après avoir voté la mort, il vota contre le sursis. Il fut néanmoins d'avis d'appeler à Paris une force départementale pour garantir la sûreté de la Convention, mesure que les partis de Robespierre et de Danton repoussaient avec force et firent rejeter. Le 10 mai, il fut envoyé dans les Deux-Sèvres, et se trouva, le 24, à Fontenai, lorsque l'armée républicaine y fut défaite par les royalistes. Au retour de sa mission, Lecointe fut encore assez souvent en opposition avec les Montagnards; il fut même dénoncé à son tour par Marat. Il osa justifier la destitution de Rossignol, protégé par les Jacobins, parla en faveur de Biron, poursuivi par eux, et combattit, comme arbitraire, la proposition de comprendre parmi les suspects les marchands qui vendraient trop chers les objets de première nécessité: aussi Amar essaya-t-il de l'envelopper dans la proscription des débris de la Gironde, au moyen d'une *lettre contre-ré-*

volutionnaire qui lui était adressée de Rouen. Cependant Lecointe échappa au régime de la terreur, et, le 1er. avril 1795, il attribua aux Jacobins, destitués depuis le 9 thermidor, la composition des écrits royalistes qui paraissaient. A la fin de cette même année, on le vit s'opposer aux exceptions sollicitées en faveur des émigrés, postérieurement au 31 mai, et demander, à la suite du 13 vendémiaire, « que les biens des » rebelles servissent à indemniser les » familles des citoyens morts en défen» dant la Convention. » Devenu membre du conseil des cinq-cents, il y fut plus exagéré qu'à la Convention, sans cependant s'écarter de la ligne directoriale. On le vit, le 1er. mars 1796, parler contre les magistrats qui avaient refusé de prêter le serment de haine à la royauté, et appuyer, le 7 avril, la proposition de mettre le sequestre sur les biens des pères et mères d'émigrés, soutenant que cette mesure était juste en morale, comme nécessaire en politique; mais ces différentes sorties furent mal reçues, même des tribunes, et il n'obtint pas plus de faveur lorsqu'il proposa, dans la suite, des moyens de rigueur pour empêcher l'importation des marchandises anglaises. Il se montra aussi un des soutiens de la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés. Il attaqua spécialement Polissard, Ferrand-Vaillant et autres députés atteints par cette loi. Il voulut faire attribuer au directoire les radiations des émigrés, soutint la déportation des prêtres et les projets de réunion pour limiter la liberté de la presse, et cita, à l'appui de cette mesure, le journal de Barruel-Beauvert, qui avait eu l'audace d'attaquer Buonaparte. Il présida le conseil en mars 1797, en sortit en mai suivant, et fut employé en qualité de commissaire près l'administration de son département. Réélu, en mars 1798, au même conseil, il s'y opposa, le 3 juillet, à ce qu'on sursît à l'exécution de la sentence de mort de M. d'Ambert, condamné comme émigré, en alléguant que Paris se remplissait *de ces sortes de gens*, et qu'il y avait vu lui-même un chef de Chouans. Les Chouans et les émigrés l'épouvantaient tellement qu'il en voyait partout. Ce fut lui qui fit rendre, à cette époque, un décret portant qu'il serait fait des visites domiciliaires dans toute la France, pour y rechercher les chouans et les émigrés. Ce décret portait que les biens des personnes qui leur auraient donné asile seraient confisqués. M. Lecointe vota aussi, à cette époque, la confiscation des propriétés des déportés qui se seraient échappés du lieu de leur exil. Peu de jours après, il se plaignit du mépris des institutions républicaines, et de l'ouverture des boutiques les décadis, et demanda que l'on s'occupât de moyens répressifs. Elu de nouveau à la présidence, le 20 juillet, il célébra les fêtes des 9 thermidor et 10 août. Voici un extrait de ses opinions sur la royauté et la religion : « Pour sentir la faiblesse » des rois, disait-il le 28 juillet 1798, il » suffit de savoir par quels moyens ils » étayèrent leur puissance. Presque tous » inventèrent des prêtres pour se faire » proclamer au nom de la divinité. La » Minerve de Pisistrate, la nymphe Egé» rie de Numa, la montagne en feu de » Moyse, le pigeon de Mahomet, la pièce » de monnaie de César, et, parmi nous, » la sainte et ridicule ampoule, sont la » preuve de ce que j'avance. Enlevons » aux rois l'appui de la divinité; qu'on » n'attribue pas à l'auteur de la nature » les sottises des hommes; que chacun » devienne le prêtre de son culte; que » les peuples sentent leurs forces, et les » rois sont dans le néant. Celui-là est » leur ennemi, qui, déchirant le voile, » dit ce qu'ils sont, et les montre isolés, » seuls et nus au milieu des hommes. Le » vainqueur des Romains, tous les bri» gands célèbres, furent moins redou» tables aux rois, que ne l'est, dans le » silence du cabinet, le philosophe qui » s'interroge sur l'origine des rois et sur » la puissance héréditaire. Voltaire, Rous» seau, Mably, Raynal, brisèrent plus de » sceptres et de couronnes qu'Alexandre » et les plus célèbres consuls. » Le 23 septembre, après une nouvelle sortie contre la *perfidie* des rois, M. Lecointe proposa la levée de 200,000 conscrits, parla plusieurs fois, en 1799, sur les impôts et les lois relatives au paiement des biens nationaux, ainsi que sur les élections, et sur la liberté de la presse, dont il réclama la compression, en attribuant aux journalistes les excès de la révolution. Il combattit aussi le parti jacobin, qui voulait faire mettre en accusation les directeurs renversés par la crise du 30 prairial, et a faire déclarer, en septembre, la patrie

en danger, et peignit les périls auxquels la constitution serait exposée par cette mesure, dont il soutint que l'assemblée législative s'était servie à dessein de renverser la monarchie. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat, ayant été, à la fin de novembre, envoyé en mission dans les départements de la Mayenne, de la Vendée, etc. En mars 1800, il devint commissaire-général de police à Marseille, d'où il fut rappelé en 1803. Il a vécu depuis à Paris. Après le 20 mars, Buonaparte, imaginant que ce qu'il avait de mieux à faire était d'appeler à son secours ceux même qu'il avait disgraciés, le nomma, sous la dépendance de Fouché, commissaire-général de police ambulant à Lyon et dans les départements voisins. Cette faveur a fait bannir M. Lecointe, comme régicide, en 1816. Il se réfugia alors en Italie. B. M.

LECOMTE (Pierre-Charles), né, à Guyencourt (Ile de France), en 1757, était maître de pension à Versailles, et quitta cette profession, en 1792, pour se soustraire à la tyrannie révolutionnaire. Il prit du service dans l'équipage d'artillerie de l'armée du Nord et de la Moselle, où il fut employé, en 1794, comme conducteur-général, et dans différentes missions de confiance, par le général d'Aboville. Réformé, en 1798, il fut contrôleur aux octrois de Paris jusqu'en 1815. Cet ancien instituteur, aujourd'hui pensionnaire du Roi, a publié: I. *Tableau historique et géographique de la France*, 1788, un volume in-8°. II. *Aventures d'un orphelin français*, 1781, un vol. in-12. III. *L'observateur impartial aux armées de la Moselle, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et de Rhin, depuis la fin de 1792 jusques et compris le premier trimestre de l'an* v*e*. *de la république*, 1797, in-8°. Cet ouvrage contient quelques détails curieux sur la tyrannie qui pesa sur les armées comme sur le reste de la France. IV. *Mémorial anecdotique et impartial de la révolution de France*, 1800-1802, 3 volumes in-18, avec une gravure représentant la France monarchique endormie. V. *Des faits, et non pas des mots, sur Napoléon*, 1804, in-8°. VI. *L'esprit du gouvernement anglais, ou son système politique, et celui des puissances de l'Europe pendant deux siècles*, 1805, in-8°. VII. *Les quatre âges de l'homme, comparés aux quatre saisons de l'année*, 1808, in-12. VIII. *Annuaire d'Hercule*, 1809, vol. in 16. IX. En 1814 et 1815, deux brochures intitulées: 1°. *Quelle fut depuis vingt ans l'opinion des vrais Français;* 2°. *De la force de l'opinion contre l'oppression*. M. Lecomte a été nommé, en janvier 1817, l'un des commissaires au recensement de Paris. E.

LECOMTE (N.) était employé au tribunal de commerce de Rouen, lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, député suppléant de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, où il ne siégea qu'après le procès du Roi. En 1794, il s'opposa à ce qu'on obligeât les enfants à se rendre aux écoles primaires; et, dans la discussion relative au rappel des députés mis hors la loi, fit observer que Robespierre mettait en doute la liberté d'exprimer son opinion quand il voulait proscrire un représentant; il reprocha, en 1795, à Maignet, l'incendie de Bedouin, et attribua aux complots des agents du cabinet de St.-James, la révolte du 12 germinal, ainsi que la disette qui y avait donné lieu, et qu'il peignit comme factice. Il défendit Robert Lindet, et demanda qu'il fût mis en liberté. Le 23 juillet, il prononça un discours sur l'état des colonies; et s'élevant contre le rapport présenté le même jour, au nom du comité de salut public, par Defermont, il s'étendit sur la triste situation de la colonie de St.-Domingue, en proie aux fureurs de Polverel et de Santhonax. On l'entendit aussi se plaindre de l'esprit de royalisme que manifestait le journal l'*Observateur de l'Europe*, et dénoncer l'auteur comme conspirant, au 13 vendémiaire, contre la Convention, et entretenant des correspondances avec Louis XVIII. Il appuya, à cette occasion, une motion faite par Goupilleau contre les journalistes incendiaires. M. Lecomte parla encore pour s'opposer à la proposition de clorre l'épuration de la Convention, et fit passer à l'ordre du jour sur un projet de fête pour la réconciliation générale des Français. Il ne fut point réélu aux conseils, mais fut nommé, en 1801, juge au tribunal d'appel de Rouen, où il est aujourd'hui (1818) conseiller à la cour royale. B. M.

LECOR (Charles-Frédéric), lieutenant-général au service de Portugal,

se trouvait, en mai 1816, à la tête de l'expédition de Buenos-Ayres, au moment où elle fut dirigée sur les provinces occupées par les insurgés espagnols. Cet événement, qui surprit toute l'Europe, et dont les causes ne sont pas encore bien connues, a excité la plus vive sensation à cette époque. 4000 hommes de troupes portugaises, jointes à 6000 de milices brésiliennes, s'avancèrent sous la conduite du général Lecor, qui publia une proclamation, dont voici quelques passages : « Peuples de la rive gauche du Rio de la Plata, les insultes » réitérées que le tyran Artigas a faites » aux paisibles habitants de Monte-Video et à ceux de Rio-Grande, la défense absolue de communiquer sur la » frontière avec vos amis les Portugais, » et, enfin, la position hostile qu'il a » fait prendre à ses troupes, sont des » faits notoires et plus que suffisants pour » prouver les intentions de ce tyran.... » C'est pour écarter vos maux que je suis » envoyé par mon souverain, avec les » troupes qui sont rangées autour de moi.. » Habitants! vous qui desirez le salut de » votre pays, restez tranquilles chez vous, » et fiez-vous aux promesses que je vous » fais au nom de mon souverain. Je vous » promets, foi de vieux militaire et de » fidèle sujet, que je remplirai tous les » ordres que me donne mon auguste souverain, et qui ne sont que pour votre » bonheur. » Cette proclamation, dont la conséquence fut de prendre possession du pays au nom de S. M. très fidèle, donna lieu à de vives réclamations de la part du cabinet de Madrid, et à une note adressée au ministre portugais, M. de Marialva, par les puissances médiatrices entre les deux cours d'Espagne et de Portugal (*Voy.* JEAN, 3e. vol.) Malgré cette puissante intervention, le général Lecor était toujours à la tête de l'armée d'occupation des provinces de la Plata. Divers mouvements de sa part paraissaient, au reste, avoir pour but, plutôt la défense de cette colonie contre les entreprises des insurgés, que sa conservation pour l'Espagne. C. D. S.

LECORDIER-VALENCOURT (LOUIS-HIPPOLYTE), né à Lisieux le 18 août 1752, était marchand de toiles à l'époque où éclata la révolution. Devenu, en 1794, procureur-syndic, il fut élu, par son département, membre du conseil des anciens en 1795, et en sortit en octobre 1799. Nommé, en 1800, sous-préfet de Lisieux, il a conservé cette place, sans interruption, jusqu'en 1816. M. Lecordier a été honoré trois fois des suffrages de son département comme candidat au corps-législatif. D. S.

LECOURBE (H.), frère du général de ce nom, était juge au tribunal criminel de Paris lors du procès de Moreau, et vota pour l'absolution de ce général. On sait que son frère fut proscrit par Buonaparte pour avoir assisté aux débats de ce procès, et avoir exprimé, par un geste très expressif, son attachement à Moreau. Un an environ après cet arrêt de proscription lancé contre le général Lecourbe, le juge se rendit un jour aux Tuileries, au lever de Buonaparte, pour solliciter le rappel de son frère. A peine Napoléon l'eut-il aperçu qu'il courut à lui, et, sans s'informer du sujet qui l'amenait, s'écria, en présence de tous ses courtisans et du corps diplomatique : « Comment osez-vous, juge prévaricateur, venir souiller mon palais par » votre présence; sortez aussitôt, ou je » vous f.. par la croisée. » On pense bien que M. Lecourbe n'attendit pas d'autres explications pour se retirer. Peu de temps après, il fut suspendu de ses fonctions. Il a été nommé conseiller-honoraire par le Roi, en 1814. On a de lui: I. *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres*, 1814, in-8o. II. *A Messieurs les rédacteurs de journaux*, même année, in-8o. D. S.

LECOURTOIS, habitant de Caen, publia dans cette ville, en 1817, le premier chant d'un poëme intitulé : *La Buonapartide, ou les crimes de l'Attila des Français, ouvrage historique et national en douze chants*, et que l'auteur annonce au public par souscription. C'est une espèce d'histoire en vers qui embrasse méthodiquement et chronologiquement toute la vie de Napoléon. D.

LECOUSTURIER D'ARMENOUVILLE (Le vicomte ROBERT-ANTOINE-MARIE), maréchal-de-camp et membre de la chambre des députés en 1815, né le 7 mars 1745, d'une famille noble de la Normandie, n'avait que quinze ans lorsqu'il entra au service. Il fit les campagnes de l'Inde de 1778 à 1782, devint chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'Austrasie en 1788, et colonel au commencement de la révolution, puis maréchal-de-camp, et fit les premières

campagnes sous Custine, Dumouriez et Lamarlière. Cependant le règne de la terreur l'obligea de quitter la carrière des armes, et il n'y rentra pas depuis. Il obtint une pension, et avait été ensuite chargé de différentes opérations relatives aux levées de la conscription dans son département. En 1814, il fut nommé, par le département de l'Eure, membre de la chambre des députés, qui fut dissoute par le retour de Napoléon en mars 1815. — LECOUSTURIER (François-Edouard-Gervais), né, à Guibray, le 13 juin 1768, fut nommé adjudant-commandant le 12 octobre 1808, et chevalier de St.-Louis le 27 novembre 1814. Il était, en juin 1815, chef d'état-major général du 2e. corps d'observation. D. S.

LECOUSTURIER (A.-F.), l'aîné, sous-chef de bureau à l'administration de la poste aux lettres, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur au commencement de 1815. Il a publié : I. (avec F. Chaudouet) *Nouveau dictionnaire géographique et universel des postes aux lettres de tous les départements de la république*, 1802-1803, 3 vol. in-8o. ; nouvelle édition, 1817, tom. 1er. II. *Le petit livre de poste, ou départ de Paris des courriers de la poste aux lettres*, 1811-1816, un vol. in-8o. par an. Ot.

LECOUTEULX DE CANTELEU (Le comte), né, en 1749, d'une famille distinguée dans la bourgeoisie de la province de Normandie, était premier échevin de Rouen, lorsqu'il fut nommé député aux états-généraux de 1789, par le tiers-état du bailliage de cette ville. Il embrassa, avec modération, les principes des novateurs. Ses connaissances dans les affaires de commerce dirigèrent ses travaux vers les matières de finances et d'administration. Il appuya presque tous les plans proposés par M. Necker, avant l'éloignement de ce ministre. Dans un des premiers rapports qu'il fit à l'assemblée nationale, il vota la vente de 400 millions des biens du clergé, somme que le clergé lui-même offrait de payer pour secourir l'état. En 1790, M. Lecouteulx fut indiqué pour remplir la place lucrative de caissier de l'extraordinaire : mais il refusa cet emploi comme incompatible avec l'indépendance dont il pensait qu'un député doit jouir. Il eut plus tard occasion de défendre cette opinion, et soutint que, pendant sa mission, un député ne pouvait accepter un emploi à la nomination du gouvernement; et cette proposition devint une loi (*Voy.* LANJUINAIS). M. Lecouteulx proposa, à une séance du mois de mars, un projet de caisse ou banque territoriale; il prononça, quelques jours après, un discours sur la question du privilége de la Compagnie des Indes, et demanda qu'avant d'en décréter la suppression, on prît de plus amples renseignements sur sa situation et les droits des actionnaires. M. Necker ayant fait la demande d'un emprunt de 40 millions, M. Lecouteulx en appuya la proposition le 17 avril. Dans les séances subséquentes, jusqu'au 13 août, il fit divers rapports sur des opérations de finances, et rendit compte du montant de la contribution patriotique, présenta les embarras du trésor pour faire face aux dépenses, fit adopter la suspension de l'échange des billets de la caisse d'escompte contre les assignats, et obtint qu'ils fussent admis dans les caisses publiques. Ce fut vers cette époque qu'on l'accusa dans le public de s'être rendu à Rouen pour soulever les esprits contre le remboursement de la dette exigible en assignats monnaie. Il fit insérer, dans le *Moniteur* du 18 septembre 1790, une réponse à ses dénonciateurs. Pendant le reste de cette année, il fit encore adopter diverses mesures de finances, telles que la suppression des receveurs-généraux et particuliers, la création de ceux de districts, etc. En 1791, il fut le rapporteur d'un projet de loi sur une monnaie de cuivre; s'opposa à la formalité du timbre pour les lettres-de-change venant de l'étranger; et proposa la sous-division des assignats en petites fractions. M. Le Couteulx ne fut appelé à aucune fonction publique pendant la durée de l'assemblée législative; il se tint éloigné du théâtre des événements après le 10 août 1792, et eut le bonheur, pendant les trois années suivantes, d'échapper aux agents de la terreur. Au mois de septembre 1795, il fut élu membre du conseil des anciens, et s'y attacha, comme dans la première assemblée, aux objets de finances. Il fit un grand nombre de rapports, fut nommé secrétaire du conseil, le 27 janvier 1796; vota en faveur de l'emprunt forcé, parla, le 31 janvier, pour la loi du 9 floréal an IV, concernant les parents d'émigrés, et fit un rapport contre la réso-

lution qui exceptait les maisons religieuses de Paris de la vente des biens nationaux. Elu président, le 20 avril 1796, il fit adopter des résolutions relatives au paiement des biens soumissionnés d'après la loi du 28 nivôse; parla en faveur de l'adoption du droit de patentes; proposa le rejet de la résolution pour le paiement en mandats des biens nationaux, et fit adopter celle qui prohibait l'entrée des marchandises anglaises. Il fit ensuite deux rapports importants sur la résolution qui ordonnait le paiement en numéraire du traitement des fonctionnaires publics, et fit adopter la restitution aux actionnaires de la banque de St.-Charles et de la Compagnie des Philippines, des actions déposées au trésor public. Le 31 mars 1797, il s'opposa au rétablissement de la loterie nationale, et fit, le 4 décembre, un long rapport sur la liquidation de la dette publique et le mode de remboursement des deux tiers. Trois jours après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il avait eu le courage de s'opposer à la proscription de plusieurs de ses collègues, et de déclarer qu'il ne voyait, dans les pièces fournies contre eux, rien qui pût motiver leur déportation. Il fut ensuite nommé membre de la députation que le commerce de Paris envoya au directoire pour l'ouverture d'un emprunt. Il fit approuver une résolution sur une émission de 25 millions en mandats territoriaux, pour l'extinction de la dette publique; fit un rapport détaillé, au nom de la commission de surveillance de la trésorerie, sur cet établissement; vota en faveur de la résolution sur les créanciers et co-partageants des biens des émigrés; combattit celle qui accordait des pensions aux veuves des défenseurs de la patrie, et qui fut cependant adoptée. Le 9 novembre 1797, il défendit la cause des familles de quelques déportés, et celle de Vermanton, député des cinq-cents, représenta le sort déplorable des déportés à la Guyane, et demanda qu'il fût nommé une commission chargée d'aviser aux moyens de l'adoucir. Mais si M. Lecouteulx se montra généreux envers ses collègues proscrits, il fut très sévère pour de malheureux auteurs de journaux, qui, à cette époque, n'avaient d'autre tort que de rappeler les véritables principes d'ordre et de morale publique, principes auxquels il a bien fallu revenir depuis (1). M. Le Couteulx publia, en 1798, un *Essai sur les contributions proposées en France pour l'an VII*, dans lequel on trouve des idées utiles. L'auteur se montra défenseur de l'impôt sur le sel, et vota au conseil pour son rétablissement. Ses derniers discours, dans cette chambre, eurent pour objet des questions relatives aux prises maritimes et aux douanes. D'autres biographes ont considéré, par erreur, M. Lecouteulx de Canteleu comme fils de M. Le Couteulx de la Noroye, dont il n'est que le cousin. Ce n'est pas lui non plus, qui, comme l'ont dit les mêmes auteurs, fit construire, à Paris, une rue connue sous le nom de *Cour Mandar*; c'est M. Lecouteulx du Molé, son cousin, dont le fils, préfet de la Côte-d'Or, est mort en 1812. M. Lecouteulx de Canteleu, sorti du conseil des anciens au moment de sa suppression, fut membre du sénat conservateur, après le 18 bru-

(1) Il nous sera sans doute permis de répondre ici à des insultes aussi injustes que grossières, dirigées récemment contre les journalistes et tous les écrivains qui, dans le cours de la révolution, ont fait de si généreux efforts pour défendre les principes de la morale et de la religion. C'est méconnaître étrangement l'histoire de cette funeste révolution, que de considérer comme vile et méprisable une classe de citoyens illustrée par les Durozoi, les Royou, les Richer de Sérizy et tant d'hommes courageux qui payèrent de leur tête leur résistance aux factieux. Qui peut avoir oublié la lutte qu'un petit nombre d'écrivains ne craignit pas de soutenir, après le 9 thermidor, contre la Convention nationale et le parti des féroces démagogues encore tout couvert du sang qu'il venait de répandre? N'est-ce pas par le talent et l'énergie de ces écrivains que l'opinion publique fit alors vers le bien des progrès tellement rapides, que les conventionnels furent eux-mêmes obligés de céder à cette impulsion, et qu'il ne manqua peut-être à ces courageux efforts qu'une main habile pour qu'ils fussent dès lors couronnés du plus beau triomphe? Comme aujourd'hui, les chefs du parti révolutionnaire haïssaient fortement les écrivains dont la plume dévoilait sans cesse leur infamie; mais on ne les appelait pas de *vils gazetiers*, et les proscriptions du 13 vendém. et du 18 fruct., dirigées presque en entier contre des journalistes, témoignent assez qu'on ne les regardait pas comme des hommes méprisables. Dès son début dans la carrière du despotisme, Buonaparte leur imposa silence par la seule force de son autorité; il chercha ensuite à les gagner, et il mit pour cela en usage tous les moyens de séduction; enfin, il donna à ses agents et à ses favoris les dépouilles de ceux qui restèrent inébranlables. Ce résultat fut l'ouvrage de quinze ans de ruses et d'efforts; tout avait été mis en usage pour y parvenir. Au milieu de sa toute-puissance, le despote savait tout ce que peut, sur l'esprit des Français, le courage d'un écrivain indépendant; il craignait les effets d'un tel courage; il fit tout pour s'en garantir; mais jamais il n'insulta ceux qu'il voulait gagner; jamais il ne considéra comme méprisables des hommes qu'il avait tant de raisons de craindre.

maire (9 novembre 1799), puis un des régents de la banque de France, lorsque le premier consul organisa cet établissement. Nommé commandant de la Légion-d'honneur, il obtint, en 1804, la sénatorerie de Lyon, et, en janvier 1814, il fut fait commissaire extraordinaire dans la 22e. division militaire, à Tours. Le Roi le créa, en 1814, membre de la chambre des pairs, et n'ayant pas été nommé par Buonaparte en 1815, il continue de faire partie de cette chambre. P.

LECUY (Jean-Baptiste), cinquante-septième abbé-général de Prémontré, né à Yvoi-Carignan dans le Luxembourg français, le 3 juillet 1740, prit, en 1759, l'habit de chanoine régulier à l'abbaye chef d'ordre de Prémontré, où il fit profession en 1761. Il fut envoyé, par ses supérieurs, pour faire ses études de théologie au collége de l'ordre à Paris; il y prit, en janvier 1765, le degré de bachelier, et professa la théologie, d'abord à Prémontré, ensuite à Paris. Reçu docteur de Sorbonne en 1770, il fut nommé secrétaire-général de son ordre; et, en 1775, prieur et maître des études au collége de Prémontré à Paris. En 1780, il fut élu abbé-général et chef de tout l'ordre. Il a tenu et présidé, en 1782, 1785, 1788, trois chapitres nationaux, et y a fait décréter l'amélioration des études, la réforme et la réimpression, avec plus de critique, du bréviaire et autres livres liturgiques de l'ordre (*Voyez* sa Lettre encyclique à la tête du *Breviarium canonicorum regularium ordinis Præmonstratensis*, Nanci, 1786). Il établit des conférences théologiques et divers cours d'études dans son abbaye, des examens pour les religieux appelés aux cures, et fit, au gouvernement, l'offre de joindre l'enseignement public aux autres branches d'utilité de son ordre (*Voy.* les Actes des chapitres nationaux cités ci-dessus, et imprimés à Soissons en 1782, 1785, 1788). Il fit composer des livres pour les cours d'études de son abbaye (*Voy.* l'article Hédouin dans la *Biographie universelle*). En 1788, il traita avec le cardinal de Loménie, ministre principal, de l'introduction de chanoines réguliers de son ordre dans le collége militaire de Brienne, pour y professer; projet dont la révolution empêcha l'accomplissement. En 1787, M. L'Ecuy fut nommé, par le gouvernement, membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais, et président de l'assemblée de district de Laon. Forcé, en novembre 1790, de sortir de son abbaye; dépouillé de sa prélature et de ses bénéfices, en vertu des décrets de l'assemblée constituante, il fut, en 1793, incarcéré à Chauny. Rendu à la liberté, il se retira à la campagne, et s'y occupa de l'éducation de quelques jeunes gens. Il revint à Paris en 1801. L'année suivante, pour être attaché à une église, ayant perdu la sienne, il demanda à M. de Belloy une stalle au chapitre de Notre-Dame, en qualité de chanoine honoraire, et il chercha dans la culture des lettres, un emploi de son temps, les consolations qu'elle offre, et, peut-être, quelques ressources contre le dénuement auquel les législateurs révolutionnaires ont réduit tous ceux qui appartenaient à l'état ecclésiastique. Ses ouvrages sont: I. Une *Traduction des OEuvres de Franklin*, revue, corrigée et publiée par Barbeu-du-Bourg, Paris, 1773, 2 vol. in-4°. (*V.* Franklin dans la *Biographie universelle*). II. La *Traduction de l'interrogatoire de Franklin, subi au parlement d'Angleterre en février* 1766, imprimée dans les *Ephémérides du Citoyen*, et dans le livre intitulé: *La Science du bon homme Richard*, pages 27-31, Paris 1774, in-12. III. *Discours prononcé à l'ouverture du chapitre national de Prémontré*, en 1779, Soissons, 1779; traduit en latin par le prélat Wenceslas, abbé de Strahow, Prague, 1781, in-4°. IV. *Amintor et Théodora, suivi de l'Excursion, ou les merveilles de la nature*, traduits de l'anglais de David Mallet, Paris, an VI (1798), 3 vol. in-18, fig. V. *Nouveau Dictionnaire universel, historique, biographique, bibliographique et portatif*, traduit de l'anglais de John Watkins, Paris, an XI (1803), gros in-8°. VI. *Dictionnaire de poche latin-français, contenant non seulement les mots qui se trouvent dans les auteurs des temps de la bonne latinité, mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen âge*, Paris, an XIII (1805), un volume petit in-4°. VII. *Abrégé de l'histoire de la Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament*, 2 vol. in-8°., fig., avec atlas; le même, deuxième édition un volume in-12. VIII. Un *grand nombre d'articles dans le Journal de Paris*, depuis le 30 floréal

an IX (20 mai 1801), jusques et compris le mois de septembre 1811. IX. *Discours pour les fêtes réunies de l'anniversaire du rétablissement du culte, de l'Assomption et de St.-Napoléon*, 1813, in-8°. X. *Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz*, 1813, in-8°. XI. Des articles dans la *Biographie universelle*, parmi lesquels on distingue ceux de FLEURY et GERDIL, et enfin des articles dans le journal l'*Ami de la religion et du Roi*. F.

LEDANOIS DE LA SOISIÈRE (ANDRÉ-BASILE), né le 8 mars 1750, était lieutenant-général du bailliage d'Orbec et Bernay à l'époque où éclata la révolution. Il devint maire de sa commune, commanda la garde nationale, et fut nommé président de l'administration du district de Bernay en 1791. Il fut député, par le département de l'Eure, au conseil des anciens, en septembre 1795, et travailla dans les bureaux et les commissions. Il y parut souvent occupé d'apporter des adoucissements au sort des prêtres. C'est donc à tort qu'on lui a imputé, dans une autre Biographie, sur la foi du *Moniteur*, une motion tendant à exciter contre eux l'indignation publique. Le 18 août 1797, M. Ledanois fut nommé secrétaire, et fit adopter plusieurs résolutions concernant les rentes et les contributions. Il sortit du conseil en 1799, devint juge au tribunal d'appel de l'Eure, et fut appelé, en mars 1802, au corps-législatif. Réélu par le sénat en 1807, il en sortit au commencement de 1812, obtint du Roi, en 1814, des lettres de noblesse, et fut nommé, en 1815, membre de la chambre des représentants par le département de l'Eure. Il y garda un silence profond; et, depuis, il est rendu à la vie privée. On a de lui: *Des vices de la législation sur la contrainte par corps pour délits*, Paris, 1816. F.

LEDRU (AUGUSTIN), officier dans la légion lithuanienne, fut fait prisonnier dans la campagne de Moscou en 1812, et envoyé en Sibérie, d'où il revint en France après le rétablissement des Bourbons. Dévoué alors au monarque par qui il avait recouvré sa liberté, il refusa de marcher sous les drapeaux de Buonaparte en 1815, et se réunit aux défenseurs de la légitimité. Il fut mis en activité, pendant les cent jours, par le commissaire du Roi, M. Delandine de Saint-Esprit, et fut dirigé dans l'Alsace et la Lorraine, pour y organiser des corps de volontaires royaux. De concert avec M. Champion de Villeneuve, il effectua de nombreux enrôlements qui attirèrent la surveillance des agents de Buonaparte: ils furent arrêtés, l'un et l'autre, et traduits dans les prisons de Schelestadt. Délivrés par les chances de la guerre, ils revinrent à Colmar, où leur zèle contribua à faire rétablir le drapeau blanc. F.

LEDRU (ANDRÉ-PIERRE), né à Chantenay, dans le Maine, le 22 janvier 1761, entra dans l'état ecclésiastique, prêta serment à la constitution civile du clergé en 1791, et fut nommé, la même année, curé de la paroisse du Pré, au Mans. Lors de l'abolition du culte, M. Ledru se retira au sein de sa famille; mais la guerre civile, qui désolait le département de la Sarthe, mettant sa vie en danger, il se réfugia à Paris en 1796, et obtint du directoire d'être associé, comme botaniste, à l'expédition du capitaine Baudin aux Canaries et aux Antilles. Lors de son retour en France en 1798, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale de la Sarthe, et joignit à l'enseignement de cette science, celui de la physique, dont la chaire était vacante. Il est membre de la société royale des arts du Mans, de celle des antiquaires de France, du musée de Tours et de la société littéraire de Nantes. M. de Candolle lui a dédié un nouveau genre, de la famille des ombellifères, sous le nom de *Drusa* (*Annales du Muséum*, tome X.). Il a publié: I. *Essai sur l'établissement d'une bibliothèque publique dans la ville du Mans*, février 1791, in-8°., 27 pages. II. *Adresse aux habitants de la paroisse du Pré, au Mans*, mai 1791, in-8°., 18 pages. III. *Discours contre le célibat ecclésiastique*, au Mans, janvier 1793, deuxième édition, 32 pages in-8°. IV *Histoire de la prise du Mans par les calvinistes en 1562*, 57 pages, imprimé dans l'*Annuaire de la Sarthe*, an X. V. *Observations sur l'histoire du Maine, et Catalogue des meilleurs ouvrages, imprimés ou manuscrits, à consulter pour écrire l'histoire de cette province*, 68 pages, dans les *Annuaires de la Sarthe*, ans XI et XII. VI. *Mémoire sur les cérémonies religieuses et le vocabulaire*

des Guanches, premiers habitants des îles Canaries (imprimé dans les *Mémoires de l'académie celtique*, tom. IV, 1809). VII. *Voyage aux îles de Teneriffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Porto-Rico, exécuté par ordre du gouvernement français, de septembre 1796 à juin 1798*, Paris, 2 volumes in-8°., carte. VIII. *Recherches sur les statues mérovingiennes et sur quelques autres monuments de l'église cathédrale du Mans*, ib., 1813, in-8°. (imprimé dans le *Magazin encyclopédique*, février 1814). IX. *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de quelques hommes célèbres de la province du Maine*, au Mans, 1817, in-8°. M. Ledru est un des auteurs de la *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni, entre autres articles, ceux de Forbonnois, Fromentières, Garnier (Robert), Geofroi-le-Bel, etc. F.

LEDRU-DES-ESSARTS (Le baron François-Roch), frère du précédent, s'est formé à l'art militaire, et a obtenu tout son avancement dans les camps et sur les champs de bataille. Entré au service comme sous-lieutenant, en 1791, dans le 55e. régiment de ligne, il y devint successivement capitaine et chef de bataillon pendant les campagnes des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, suivit son corps en Italie, dans la division Bernadotte, et en fut nommé colonel à la bataille de la Trebbia, où il reçut un coup de feu; il fit, en cette qualité, cinq campagnes, à Gênes, sur le Var, en Piémont, en Hollande. Promu au grade de général de brigade à Austerlitz, où son régiment s'était distingué, il commanda l'avant-garde du 4e. corps de la grande armée à Iéna, à Lubeck, où il pénétra par la porte de Mühl; à Hof, où il eut deux chevaux tués sous lui; à Eylau, où il fut blessé; à Heilsberg et à Kœnigsberg, où il obtint le titre de commandant de la Légion-d'honneur le 11 juillet 1807. Commandant la brigade d'avant-garde du corps de Masséna, pendant la campagne de 1809, il passa la Traun, sur le pont d'Ebersberg, sous le feu de l'armée autrichienne, força le château après un combat meurtrier, et ouvrit le passage aux Français; combattit pendant deux jours à Gross-Aspern, fit l'arrière garde à Esling, et rentra le dernier dans l'île de Lobau, le 22 mai; repassa le premier sur la rive gauche du Danube près d'Ensersdorf, le 30 juin suivant, avec vingt compagnies d'élite, dans des barques, pour protéger l'établissement d'un pont de bateaux, et fut grièvement blessé. Elevé au rang de général de division, en juillet 1811, il commanda la première division du 3e. corps d'armée en Russie, en 1812; fut honorablement cité pour sa conduite au combat de Valontina, le 19 août; eut un cheval tué sous lui à la Moskwa, et combattit sans cesse à l'arrière-garde de l'armée, depuis Moscou jusqu'à la Vistule. Employé au 11e. corps, en 1813, il commandait une division à Bautzen, Wurtschen, Leipzig, à Hanau, en Belgique et en Champagne. Créé chevalier de Saint-Louis le 2 juin 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet suivant, le général Ledru obtint, à la même époque, le commandement de la division d'infanterie de la garnison de Paris. Il reçut ordre de prendre position à Essone, le 19 mars 1815, et de rétrograder, le lendemain, sur la capitale, où il rentra, le 20 mars au soir, avec cinq régiments qu'il sut maintenir malgré les manœuvres employées pour les entraîner. Le 9 juin 1815, il se rendit à l'armée des Alpes. Il sert aujourd'hui comme inspecteur-général d'infanterie. F.

LEBRUT (A.-L.) a publié: I. *Buonaparte justifié aux dépens de qui il appartiendra*, 1814, in-8°. II. *Aux militaires français*, in-8°, 1814. III. *La vérité au Roi, en deux fables*, ou *le danger d'une excessive clémence*, démontré dans ces deux fables de Phèdre, *l'homme mordu par un chien*, et *l'homme et la belette*, 1815, in-8°; et plusieurs autres brochures en faveur de la restauration. A.

LEDUC (Viollet), l'un de nos meilleurs versificateurs, a publié: I. *Nouvel art poétique*, 1809, in-12, deux éditions. II. *Rome et le Tibre* (pour la naissance du roi de Rome, dans les *hommages poétiques* de Lucet). III. *Le retour d'Apollon*, poëme satirique, 1812, in-12. IV. L'*Art de parvenir*, poëme en un chant, 1817, in-12. Ot.

LEFAIVRE (François-Joseph), né à Baume-les-Dames en Franche-Comté, en 1745, professait la médecine dans son pays natal, où il avait le titre de médecin du roi, et, en cette qualité, était médecin des hôpitaux lorsque la

révolution commença ses ravages. Destiné, dès son enfance, au soulagement de l'humanité souffrante, il se fit un devoir de suivre les infortunés que la proscription bannissait du sein d'une patrie égarée. M. Lefaivre émigra dès le commencement de 1792, et alla prodiguer les consolations et les soins de son art à ses compatriotes qui se trouvaient réunis sous les drapeaux du prince de Condé. Il fut nommé premier médecin de cette armée, dont il partagea les dangers pendant toutes ses campagnes. En 1798, le Roi daigna lui conférer l'ordre de St.-Michel; et S. M. ayant perdu M. Devergne, son premier médecin, appela auprès d'elle M. Lefaivre en qualité de son médecin ordinaire, faisant les fonctions de premier médecin. Aussi modeste que dévoué, il ne réclama jamais d'autre titre et se trouva trop heureux de suivre son roi en Russie, en Angleterre et en Belgique. Sans ambition, sans pédantisme, son extrême franchise et sa grande modestie le font aimer de tous ceux qui savent apprécier le vrai mérite. M.

LEFANU (Mistriss), Anglaise, sœur du fameux Shéridan, et veuve de Pierre Lefanu, gentilhomme irlandais, paraît avoir hérité de l'esprit qui a rendu sa famille si célèbre; elle a publié: I. *Les fleurs ou la reine des sylphes*, conte de fée, in-12, 1810. II. *Les fils d'Erin*, ou *le sentiment du jour*, comédie in-8o., 1812. — Sa fille, LEFANU (Alicia), n'est pas moins distinguée par son esprit; elle a publié: I. *La chaîne de Rosara*, ou *le choix de la vie*, poème in-8o., 1811. II. *Le voyage de l'Inde*, roman, 2 vol. in-12. III. *Strathaltan*, 4 vol., 1816. Ce roman jouit d'une grande réputation. Le caractère de lady Towendale offre un des portraits les plus frappants d'une femme à la mode, vaine, séduisante et trompeuse; plusieurs autres caractères sont tracés d'après nature. Le dialogue est soutenu avec beaucoup d'art, et pourrait, sans de grands efforts, être adapté à la scène. Z.

LEFEBURE (LOUIS), botaniste, membre de plusieurs sociétés littéraires, a publié: I. *Méthode signalementaire pour servir à l'étude des noms des plantes*, 1814-15, 3 cahiers in-8o. II. *Concordance des trois systèmes de Tournefort, Linnœus et Jussieu, par le système foliaire, appliqué aux genres de plantes qui croissent spontanément dans le rayon de dix lieues autour de Paris*, 1816, in-8o., 2 éditions. III. *Vrai système des fleurs*, poëme, 1817, in-8o. IV. *Atlas botanique*, ou *Clé du jardin de l'univers, d'après les systèmes de Tournefort et de Linné, réunis*, 1re. partie, 1817, in-8o. M. Lefebure a fait en 1816, à l'Athénée, l'exposition d'un nouveau système foliaire, destiné à faciliter l'étude de la botanique, en faisant disparaître les difficultés de la classification des genres, toujours si rebutantes pour les commençants. — Un autre LEFEBURE a donné: I. *Tableau historique, politique, et moderne de l'empire ottoman*, trad. de l'anglais de W. Eton, 1799, 2 vol. in-8o. II. *Albert*, ou *le désert de Strathnarvern*, trad. de l'anglais de mistriss Helme, 1800, 3 vol. in-12. OT.

LEFEBVRE (Le maréchal FRANÇOIS-JOSEPH), duc de Dantzig, né à Ruffach, en Alsace, le 25 octobre 1755, est fils d'un ancien hussard qui s'était retiré dans cette ville, où il commandait la garde bourgeoise. Ayant perdu son père dès l'âge de huit ans, le jeune Lefebvre fut confié aux soins éclairés d'un oncle paternel, alors curé recteur de Guémar; mais, à dix-huit ans, jaloux de marcher sur les traces de son frère, qui venait d'être nommé officier au régiment de Strasbourg, il s'enrôla, le 10 septembre 1773, dans le régiment des gardes-françaises, où il obtint, le 9 avril 1788, le grade de premier sergent, compagnie de Vaugiraud. Ce fut dans ce grade qu'il eut la gloire de défendre la vie des officiers de sa compagnie (12 juillet 1789) contre un rassemblement de factieux, qui voulaient enfoncer les portes de la caserne, et les égorger. Dans le courant de cette année, il fut incorporé, avec moitié de sa compagnie, dans le bataillon des Filles-St.-Thomas, dont l'instruction lui fut confiée, et qui a donné des témoignages remarquables de son attachement à l'ordre et à la discipline. M. Lefebvre fut blessé deux fois à la tête d'un détachement de ce bataillon, d'abord en protégeant la rentrée de la famille royale aux Tuileries, le jour où elle tenta vainement de se rendre à St.-Cloud, et, plus tard, en assurant le départ de Mesdames de France pour Rome. Ce fut encore lui qui, en 1792, préserva la caisse d'escompte du pillage, et, le 14 juillet de cette même année, il mérita, par sa

conduite, la reconnaissance particulière de la reine. M. Lefebvre était, à l'époque de ces événements, capitaine au 13e. régiment d'infanterie légère. Il obtint le grade d'adjudant-général le 3 septembre 1793, celui de général de brigade, le 12 frimaire an II, et celui de général de division, le 21 nivôse, même année, à la suite des combats de Lambach et de Giesberg. Depuis l'entrée du général Lefebvre dans la carrière des armes, chaque grade qu'il avait obtenu avait été le prix d'une action éclatante. Il acquit ensuite d'autres titres à la gloire, et son nom se rattache à tous les hauts faits des armées des Vosges, de la Sarre, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse, et du Danube, dont il commanda presque toujours l'avant-garde. Chargé, en 1793, du commandement des quatre divisions qui eurent ordre d'assiéger le fort Vauban, il entra à leur tête dans le Palatinat, et bloqua le pont de Manheim, sur la rive gauche du Rhin. Victorieux à Apach, à Ste. Croix près Arlon, à Nadelange, à Dinant, il préluda, par ces succès, aux glorieux résultats de la bataille de Fleurus. Cette bataille se donna le 8 messidor an II. Le général Lefebvre y commandait la droite de l'armée française; il eut un cheval tué sous lui, et décida, par son sang-froid et son courage, la victoire long-temps incertaine. La campagne de cette année se termina par les combats de Marmont, de Nivelles, de Florival et de Frimont, auxquels il prit une part très active. L'année suivante, sa division combattit seule à Ept et à Oebtrup; elle concourut aux affaires de la Ruër et de Welp. Le 2d fructidor, il franchit le Rhin au passage d'Eichkamp, força Spick, Angersbach, et se porta sur Augermonde, après avoir chassé l'ennemi de Kercum. Ces succès furent suivis du combat d'Hénef, où le général Lefebvre donna seul, avec sa division, et repoussa les Autrichiens jusques sur les hauteurs d'Amlshorn, d'où il les débusqua de nouveau. En novembre 1796, il marcha sur la Sieg, combattit à Nidda et à Oberdiffembach, et se replia ensuite sur son point de départ, pour tenir en échec la colonne ennemie du général Boroz. Un armistice vint suspendre les hostilités; mais elles recommencèrent dès le printemps de 1796, par l'attaque de Siegberg, qui fut exécutée avec un plein succès par le général Lefebvre. Il poursuivit l'ennemi jusqu'à Altenkirken; et là, il eut à soutenir le combat le plus disputé et le plus glorieux de cette campagne. Il prit part ensuite aux journées de Kaldeich, de Friedberg, de Bamberg et de Sulzbach. Pendant la campagne de 1798, le général Lefebvre eut le commandement provisoire de l'armée de Sambre-et-Meuse après la mort du général Hoche, et fut désigné pour commander l'expédition projetée contre l'électorat de Hanovre. Cette entreprise n'ayant pas eu lieu, il fut employé, en 1799, à l'armée du Danube, sous les ordres de Jourdan, et, le 30 ventôse, il opposa une vigoureuse résistance à trente-six mille Autrichiens qui l'avaient attaqué à Stockach, où il n'avait que huit mille hommes. Grièvement blessé d'un coup de feu au bras, il quitta l'armée et revint en France, où il reçut, du directoire, une armure complète en récompense de ses services, et obtint le commandement de la 17e. division militaire, à Paris. Ce poste était difficile à remplir; il exigeait de la fermeté contre les démagogues qui reparaissaient plus actifs et plus audacieux. Le général Lefebvre sut les comprimer. Le 18 brumaire, il accompagna Buonaparte à la barre du conseil des anciens, pour y entendre la lecture du décret qui nommait celui-ci général en chef de l'armée de l'intérieur. Mandé lui-même, ensuite devant le directoire, pour rendre compte de sa conduite, comme commandant de la 17e. division, il répondit qu'il n'avait plus de compte à rendre qu'à Buonaparte, puisque celui-ci venait d'être nommé son général. Il était présent à la fameuse séance de St.-Cloud, du 19 brumaire, et Buonaparte, pour le récompenser du dévouement dont il lui donna des preuves ce jour-là, le conserva au commandement de la 17e. division. Il concourut depuis à la pacification des départements de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Le général Lefebvre fut admis au sénat le 11 germinal an VIII, sur la proposition des consuls, et en fut préteur jusqu'à la dissolution de ce corps, en 1814. Elevé, en mars 1804, à la dignité de maréchal d'empire, il fut nommé successivement chef de la 5e. cohorte, grand-officier et grand-cordon de la Légion-d'honneur.

Lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, en 1805, il fut chargé du commandement général des gardes nationales de la Roër, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre, et reparut, en 1806, à la grande-armée contre les Prussiens. On le vit alors, quoique âgé de plus de cinquante ans, commander la garde à pied à la bataille de Iéna, le 14 octobre, protéger, avec le 10e. corps, les derrières de l'armée à Thorn, sur la gauche de la Vistule, jusqu'après la victoire d'Eylau (8 février 1807), époque à laquelle il reçut l'ordre d'aller investir Dantzig, avec l'armée polonaise, l'armée saxonne et le contingent de Bade. Cette place fut investie le 10 mars. Le premier bombardement eut lieu le 23 avril; et la garnison, qui avait fait des sorties vigoureuses et multipliées, se rendit, avec les honneurs de la guerre, le 26 mai, après cinquante-un jours de tranchée ouverte. Le général Kalkreuth, qui la commandait, obtint la même capitulation que celle qu'il avait accordée, quatorze ans auparavant, à la garnison de Mayence (*Voy.* KALKREUTH). Le 28 mai, le maréchal Lefebvre reçut le titre de duc de Dantzig. Employé en Espagne en 1808, à la tête du 5e. corps, il y soutint sa réputation. Le 31 octobre, il gagna la bataille de Durango sur les généraux Blacke et la Romana. Le 1er. novembre, il entra dans Bilbao, et triompha encore, le 15 novembre, à Espinosa. En 1809, il commandait en Allemagne l'armée bavaroise, ayant sous ses ordres le prince-royal de Bavière et les généraux Wrède et Deroi. Il combattit encore à Tann, à Abersberg, à Eckmühl, à Wagram, et, dans l'intervalle de ces opérations, il s'occupa à soumettre le Tyrol insurgé. Cette campagne, dans laquelle la Russie fut auxiliaire de la France, se termina par la paix de Vienne, en octobre 1809. Cette paix ne fut pas de longue durée, et, dans la campagne de Russie, où l'Autriche, à son tour, unit momentanément ses armes à celles des Français, le maréchal Lefebvre commanda en chef la garde impériale. Les chances de la guerre ayant ramené les débris de l'armée française sur le territoire national, le maréchal en dirigea l'aile gauche, combattit à Montmirail, à Arcis-sur-Aube, à Champ-Aubert, où il eut un cheval tué sous lui, et rentra dans la capitale après l'abdication de Buonaparte. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis et pair de France, les 2 et 4 juin 1814, et il accepta cette dernière dignité de Buonaparte en 1815. Dispensé, par son âge, de partager les dangers de la campagne qui s'ouvrit à cette époque, il siégea constamment à la chambre; mais il n'y prit aucune part aux discussions. Après la seconde rentrée du Roi, il fut compris dans la loi d'exclusion du 24 juillet; mais il fut confirmé, en 1816, dans son titre de maréchal de France, et reçut le bâton des mains du Roi. Un courage réfléchi, un coup-d'œil juste, une expérience consommée, ont acquis au duc de Dantzig la réputation d'un des meilleurs généraux de l'armée française. F.

LEFEBVRE (FRANÇOIS-NICOLAS), né le 6 décembre 1769, fut nommé adjudant-commandant de cavalerie, le 3 septembre 1813, officier de la Légion-d'honneur le 24 août 1814, chevalier de St.-Louis le 27 septembre suivant. Il était aide-de-camp du général Gilly, lors des événements de 1815, et fut nommé chef d'état-major du 1er. corps d'armée commandé par ce général. Il fut choisi par lui pour signer le 8 avril, au pont St.-Esprit, avec le baron de Damas, la convention relative au licenciement de l'armée royale du Midi, et à l'embarquement du duc d'Angoulême au port de Cette (*Voy.* ANGOULÊME). — LEFEBVRE (Le baron Simon), né le 18 novembre 1768, fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 29 mai 1801, et commandant de la Légion-d'honneur en 1804. Il commandait en juin 1815 la 2e. division des réserves des gardes nationales, au 4e. corps de l'armée de la Moselle, et fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. — LEFEBVRE (Achille), aide-de-camp du général Bouvet-de-Lozier, commandant à l'île de Bourbon pour le Roi, fut envoyé en Europe par son général à la nouvelle des événements du 20 mars 1815, pour déposer au pied du trône, l'expression des sentiments d'amour et de fidélité, spontanément renouvelés à cette époque par les troupes et les habitants de cette colonie. Il arriva à Paris en janvier 1816, et obtint une audience particulière du Roi, qui s'entretint longtemps avec lui des moyens de donner à l'île de Bourbon, une importance commerciale qui augmentât sa prospérité. M. Lefebvre repartit pour cette colonie à la fin d'août, même année. — LE-

FEBVRE (M. H. T.), a publié : *Observations sur l'Histoire de la session de* 1815, par M. Fiévée, 1816, in-8°. — LEFEBVRE (Claude-Noël), ex-employé des postes aux lettres, né à Meudon en 1784, a publié : I. *Lettres à une dame, sur la poésie légère, suivies de pièces fugitives*, 1810. II. *Epître au Roi*, 1817. — LEFEBVRE (Denis-Joseph-Claude), né à Meaux, en 1764, fut successivement instituteur, clerc de notaire, employé dans les fermes, puis, sur la fin de 1789, au contrôle-général des finances, et devint, en 1792, secrétaire-général de la trésorerie, place qu'il a conservée sous tous les gouvernements qui se sont succédés jusqu'en 1814. Il a été nommé membre de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial. M. Lefebvre a publié en 1816 : *Observations sur le mode de perception des impôts indirects*. — LEFEBVRE, ordonnateur, membre de la chambre des représentants, pendant les cent jours de 1815, fut appelé le 21 juin à faire partie de la commission administrative chargée de s'occuper des logements de la garde nationale, à laquelle était confiée la sûreté de la chambre. Le 24, il proposa au nom de cette commission, que chaque représentant adoptât pour signe de reconnaissance, une écharpe tricolore, ce qui fut rejeté. Dans la séance du 1er. juillet, il demanda l'impression à 20,000 exemplaires, de l'adresse de l'armée à la chambre des représentants (*Voyez* DAVOUST), vota pour que tous les membres la signassent, et demanda, avec M. Bory de St.-Vincent, que le procès-verbal fût porté à l'armée par une députation. — LEFEBVRE (Xavier), professeur au Conservatoire et à l'école royale de musique et de déclamation, est le premier des virtuoses français sur la clarinette, joue les solos à l'académie de musique. Il a fait graver des concertos qui sont admirables, surtout quand il les exécute lui-même. — LEFEBVRE, ancien notaire, administrateur du département de Loir-et-Cher, puis maire de Blois, remplissait ces dernières fonctions en 1801, lorsque l'infant don Louis de Bourbon, prince de Parme, passa par cette ville pour aller prendre possession du royaume d'Etrurie. M. Lefebvre le reçut à la tête du conseil municipal, et lui adressa ces paroles remarquables : « Béni soit le héros pacificateur qui nous » procure le bonheur de revoir, après » tant d'orages, un membre de l'auguste » famille des Bourbons, dont le souvenir » est toujours si cher à la France. » M. Lefebvre fut appelé, quelque temps après, à la sous-préfecture de Vendôme ; il est aujourd'hui juge à Savigny. — Un autre LEFEBVRE a publié : *Nouveau traité de l'arpentage*, 1803, deux vol. in-8°. 3e. édit., 1811, 2 vol. in-8°.

S. S. et YE.

LEFEBVRE-DESNOUETTES (Le comte CHARLES), lieutenant-général, né à Paris le 14 décembre 1775, est fils d'un marchand de drap de cette ville. S'étant enrôlé dès le commencement de la révolution, il parvint successivement aux premiers rangs de l'armée. En 1804, il était colonel du 18e. régiment de dragons, et il commanda ce régiment à la journée d'Austerlitz, où il se fit remarquer, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur au mois de janvier 1806. Promu au grade de général de brigade par décret du 19 septembre 1806, il passa au service du roi de Westphalie, reçut, après la paix de Tilsitt, la décoration du Lion de Bavière, et fut nommé général divisionnaire le 28 août 1808. Il était employé à cette époque dans la guerre contre l'Espagne, où il fut blessé et fait prisonnier au mois de janvier, près de Benavente, dans la poursuite de l'armée anglaise, où sa témérité l'entraîna avec les chasseurs de la garde au-delà d'une rivière qu'ils ne purent repasser lorqu'ils furent attaqués par des forces supérieures. Conduit en Angleterre, le général Lefebvre y obtint une ville pour prison sur sa parole; mais il s'échappa quelque temps après, et revint en France, où Buonaparte, dont il a épousé une cousine, approuva sa conduite, l'emmena avec lui en Autriche (1809), et lui donna encore le commandement des chasseurs de sa garde. En 1812, le général Lefebvre suivit Napoléon en Russie. Dans cette campagne, il fut toujours auprès de lui pendant la retraite, et partagea, avec le mameluck Rustan, un des traineaux qui formaient son escorte. L'année suivante, il fut employé dans la campagne de Saxe, et le 19 mai il contribua au succès de la bataille de Bautzen, et s'empara le 19 août des montagnes de Georgenthal. Battu à Altembourg, le 29 septembre, par l'hetman



LEFÊVRE DESNOUETTES.

Platow et le général saxon Thielmann il s'en vengea le 30 octobre, sur un corps de cavalerie russe, et reparut en 1814 au combat de Brienne, où il fit plusieurs belles charges de cavalerie, et fut blessé de plusieurs coups de lance et d'un coup de baïonnette. Après l'abdication de Buonaparte à Fontainebleau, le général Lefebvre-Desnouettes commanda l'escorte qui le conduisit jusqu'à Roanne. Revenu de ce voyage, il fut nommé chevalier de St-Louis, et conservé par le Roi dans le commandement des chasseurs de la garde impériale, devenus chasseurs royaux. C'est ce régiment que le général Lefebvre-Desnouettes essaya de soulever contre le Roi, aux premières nouvelles du débarquement de Buonaparte. Secondé des deux frères Lallemand (*Voyez* ces noms), il se porta sur La Fère. pour se rendre maître de l'arsenal et de la garnison de cette ville, et y fit son entrée le 10 mars. Il devait marcher de là sur Paris, entraîner dans son parti les troupes qui se trouveraient sur sa route, et arrêter la famille royale prisonnière aux Tuileries. Cette conspiration, concertée dès-longtemps avec Buonaparte et ses agents de Paris, échoua devant la fermeté du général d'Aboville (*Voyez* ABOVILLE). Lefebvre-Desnouettes se dirigea ensuite sur Compiègne, où il tenta en vain de mettre en mouvement les chasseurs de Berri. Obligé de chercher son salut dans la fuite, il prit la route de Lyon avec les frères Lallemand, et ayant échappé aux gendarmes qui vinrent pour l'arrêter, il alla demander un asile au général Rigau, l'un des agents de la conspiration, chez lequel il attendit l'arrivée de Buonaparte. Nommé par ce dernier, membre de la chambre des pairs, il l'accompagna dans la Belgique, et combattit à Fleurus et à Waterloo. Le général Lefebvre-Desnouettes, compris après le retour du Roi, dans l'article 1er. de la loi du 24 juillet, réussit à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. Il a été condamné à mort par contumace, en mai 1816, par le 2e. conseil permanent de la 1re. division militaire. On le croit réfugié aux Etats-Unis d'Amérique. — Son frère, qui a aussi servi sous Buonaparte, a épousé la fille du fabricant Richard-Lenoir. S. S.

LEFEBVRE GINEAU (Le chevalier LOUIS), né en 1754, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences exactes, et devint professeur au collége de France. Il fut successivement électeur en 1789, officier municipal de la commune de Paris, et montra, dans ces différentes fonctions, beaucoup de modération. Lors de la formation de l'Institut national, il en devint membre pour la classe de physique générale, fut nommé membre de la Légion-d'honneur, le 25 novembre 1803, inspecteur-général des études, et administrateur du collége de France en 1804. En 1793, il avait été un des physiciens envoyés dans les départements pour s'y occuper de recherches minéralogiques. On trouve plusieurs de ses rapports dans le *Journal des Mines* de cette époque. Élu par le sénat, membre du corps-législatif, pour le département des Ardennes, le 17 février 1807, il fut nommé, le 9 novembre 1809, membre de la commission des finances, et fut rappelé, en 1813, aux fonctions législatives, par le même département. Après la chûte de Buonaparte, en 1814, il fut un des signataires de la délibération de l'Institut, du 5 avril, en conséquence des mesures prises par le gouvernement provisoire ; le 26, il fut présenté à MONSIEUR, comte d'Artois, à la tête d'une députation du collége de France ; et le 11 mai, il porta la parole devant le Roi, comme président de la 1re. classe de l'Institut. Pendant cette session de la chambre des députés, M. Lefebvre-Gineau s'occupa beaucoup des discussions diverses qui en furent l'objet. Le 2 juillet, il se déclara en faveur des députés qu'on voulait exclure comme étrangers, et fit valoir le courage et le dévouement qu'ils avaient manifestés pendant les derniers jours de crise. Le 10 août, il s'opposa au projet de loi sur la presse, le regardant comme attentatoire à la constitution, et s'attacha surtout à réfuter les motifs de crainte allégués par d'autres orateurs : « Que voyez-vous, dit-» il, dans la capitale, si ce n'est des ci-» toyens occupés de leurs travaux ou de » leurs plaisirs? Le repos et la confiance » règnent dans tous les esprits, et cepen-» dant la liberté de la presse existe depuis » quatre mois. » Le 22 septembre, il parla en faveur des habitants des départements cidevant réunis à la France ; demanda qu'ils fussent considérés comme français, et vota l'adoption des amendements de son collégue Raynouard, sur la naturali-

sation. Le projet de loi relatif à l'importation des fers étrangers attira aussi au mois d'octobre, l'attention de M. Lefebvre-Gineau, qui prit beaucoup de part à sa discussion. Le 26, il adopta, conformément au projet de la commission, les restrictions à opérer dans la restitution des biens non-vendus des émigrés, et combattit l'opinion émise par M. de Perrigny, que ces biens pouvaient être rendus par une ordonnance du Roi, sans le concours de la puissance législative. Il termina son discours en témoignant le desir de voir la chambre se prononcer de suite sur les créanciers hypothécaires des émigrés, en déclarant que leurs créances seraient réduites au tiers, et qu'ils ne pourraient exercer aucune poursuite avant le 1er. janvier 1816. Il parla encore le 22 décembre, contre le projet de loi concernant la réduction des membres de la cour de cassation, et proposa des amendements propres à atténuer son inconstitutionnalité et ses dangers. M. Lefebvre-Gineau fut élu, en mai 1815, par le département des Ardennes, membre de la chambre des représentants, où il fit partie de la commission qui fut chargée de la révision des lois constitutionnelles. Il a concouru, avec M. Cuvier et d'autres savants, à la rédaction des notes qui ajoutent un nouveau prix au poëme des *Trois règnes de la nature*, par Delille. Il a eu beaucoup de part à la fixation du kilogramme définitif, dans le nouveau système métrique. S. S.

LEFESSIER DE GRANDPREY (MARIE-JACQUES), né à Argentan, était avocat au parlement de Rouen avant la révolution. Nommé substitut du procureur du Roi à Saint-Domingue, il y montra beaucoup de courage et de fermeté lors de l'insurrection des noirs. Il revint en France, et fut nommé, peu de temps après, substitut du commissaire du gouvernement, près le tribunal de cassation. En 1802, M. Lefessier passa, en qualité de grand-juge, à la Martinique, et y fit l'application du Code civil et des autres nouvelles lois. A son retour en France, en 1808, il rentra à la cour de cassation, dont il fait encore partie en 1817. Il était chevalier de l'ordre de la Réunion, sous le gouvernement impérial, et il est aujourd'hui chevalier de la Légion-d'honneur. S. S.

LEFIOT (JEAN-ALBAN), exerçait obscurément la profession d'homme de loi à St.-Pierre-le-Moustier, lorsqu'en 1790 il fut nommé procureur-syndic du district. Ayant été choisi, en 1792, pour présider l'assemblée électorale du département de la Nièvre, il fut député à la Convention, où il se montra un des plus ardents révolutionnaires, et vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Toujours en mouvement sur les degrés de la Montagne, il attaquait à outrance ceux qu'il appelait les aristocrates, les royalistes, les modérés. Il obtint cependant peu d'influence; mais il porta souvent la parole aux Jacobins, s'y prononça vivement contre Desmoulins et Philippeaux, qui, quoique Jacobins eux-mêmes, essayaient cependant de rappeler des sentiments d'humanité. Lefiot fut accusé, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), de plusieurs actes de cruauté et de tyrannie dans les départements de la Nièvre et du Cher, où il avait été en mission. La Convention le décréta d'arrestation le 8 août 1795, notamment pour avoir fait guillotiner quatre citoyens de Montargis, sous prétexte qu'ils avaient écrit, le 26 juin 1792, au Roi, une lettre dans laquelle ils improuvaient la journée du 20 du même mois. Il fut emprisonné dans la maison des Quatre-Nations, mais fut amnistié, après avoir publié un compte justificatif de sa mission. On l'avait vu précédemment défendre Carrier; Dubois-Crancé lui reprocha, le 5 avril 1795, de lui avoir dit lors du procès de ce proconsul: « Ce n'est pas Carrier qui est » un homme de sang, mais bien ceux » qui veulent le condamner. » Sorti de la Convention, M. Lefiot fut employé au département de la justice, par les ministres Merlin et Génissieux. Mais en 1796, il se retira à Nevers pour obéir à une loi d'exil. Il y devint tour-à-tour secrétaire du département et administrateur, et fut destitué de ce dernier emploi, pour avoir provoqué, comme avocat, la délivrance d'un prisonnier détenu sans formalités par les ordres du ministre de la justice, Cambacérès. Il fut nommé, en 1798, membre du tribunal de cassation par l'assemblée électorale qu'il présidait; mais d'autres nominations prévalurent. Ennemi du luxe et sans ambition, Lefiot est du petit nombre des révolutionnaires qu'un aveugle enthousiasme conduisit aux plus grands

excès, mais qui, ne s'étant pas lancés dans la carrière des révolutions pour arriver aux spoliations qui en sont la suite, sont restés sans biens et sans fortune. Obligé de sortir de France, en 1816, par la loi contre les régicides, il avait à peine de quoi faire son voyage. D.

LEFOL (Le baron Nicolas-Etienne), né le 24 octobre 1764, était adjudant-commandant en 1799, et fut nommé général de division le 30 mai 1813. Il fut créé chevalier de St.-Louis le 29 juillet 1814, et commandant de la 2e. subdivision de la 19e. division militaire, à Aurillac. En juin 1815, il commandait la 8e. division d'infanterie, 2e. corps de l'armée du Nord. Il n'est plus compris parmi les lieutenants-généraux en activité. S. S.

LEFORTIER (Jean-François), ancien officier de santé de la marine, et professeur émérite de l'école militaire, est né à Paris en 1771. Il rédigea, pendant quelques mois, en 1795, un journal intitulé : *Correspondance politique et littéraire*, et fut nommé, en l'an VI (1798), professeur de belles-lettres à l'école centrale du Morbihan. Il obtint, l'année suivante, au concours la chaire de littérature de l'école centrale de Seine-et-Marne. A la création de l'école spéciale militaire à Fontainebleau, en 1803, il fut désigné pour y remplir les mêmes fonctions, qu'il continua d'exercer lorsque l'établissement fut transporté à St-Cyr, où il resta jusqu'en 1814. Admis à la retraite en 1815, avec une pension, M. Lefortier a travaillé au *Journal général de France*, où ses articles étaient signés L. F. R. Il rédige aujourd'hui le *Journal des Maires*. On a de lui : I. *Discours* prononcé à l'ouverture du cours de belles-lettres de l'école centrale de Vannes, an VI. II. *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France*, an VII. III. Une Traduction du livre du P. Jouvancy, intitulé : *Ratio discendi et docendi*, 1803. S. S.

LEFRANC (Jean-Baptiste-Antoine) se livrait à l'étude et à la pratique de l'architecture, à Paris, lorsque la révolution commença. Né avec une imagination ardente, il se laissa entraîner par le mouvement des idées nouvelles, et les professa avec enthousiasme jusqu'au 10 août. Depuis cette époque, il se déclara l'ennemi de toute autorité; et le directoire, qui lui rendit guerre pour guerre, trouva moyen de lui faire jouer un rôle dans la conjuration de Babeuf. Envoyé à la haute-cour de Vendôme, il y fut acquitté. M. Lefranc, dans son ouvrage intitulé : *Les infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Buonaparte*, assure que, rendu à ses foyers, il *s'éloigna des hommes et des choses, et se renferma dans sa propre nullité*. Cependant il se trouva compris dans la proscription qui suivit l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse (24 décembre 1800). Il proteste qu'il n'avait appris cet événement que par la voix publique, lorsqu'on vint lui annoncer son arrêt de déportation. M. Lefranc, après avoir long-temps erré de mers en mers; après s'être échappé des îles Séchelles, et avoir vu périr presque tous ses compagnons d'infortune, ne revit, au bout de trois ans d'exil, les rivages de sa patrie, que pour être plongé, en arrivant, dans les cachots de Brest. Il demeura en surveillance, pendant quelque temps, dans une petite ville du Languedoc; mais il éprouva bientôt de nouvelles persécutions, et fut emprisonné au château de Ha, à Bordeaux. Conduit mourant à Pierre-Châtel, il y fut délivré par les troupes alliées en 1814. On lit, dans l'ouvrage que nous avons cité, et qui parut en 1816, le passage suivant : « O » mes concitoyens! vous ne pouvez être » heureux qu'en entourant votre Roi de » votre respect et de votre amour! Vous » n'irez plus rougir de votre sang les » plaines glacées du Nord, ni les eaux du » Pô, du Tage et du Guadalquivir. Vos » nouveaux enfants ne seront plus moissonnés à la fleur de l'âge!.... Pour » moi, tranquille maintenant au sein de » l'amitié, j'y coulerai le reste de mes » jours, à l'abri des écueils de l'Océan » indien, des plages brûlantes de la zone » torride et des hordes barbares de l'Afrique. Je suis enfin rentré au port » après de longs orages; je n'ai plus à » craindre l'obscure humidité des cachots. La mort ne m'appellera plus » avant le terme fixé par la nature : il » existe un gouvernement protecteur, » un Roi qui est le père de tous ses sujets... » Il y avait à peine deux mois que ce livre était publié, lorsque M. Lefranc, accusé d'avoir conspiré contre la vie et l'autorité du Roi, vint figurer dans le procès des *patriotes* de 1816,

dont Plaignier était le chef, et fut condamné à la déportation. S. S,

LEGAT (A.-J.) a publié : I. *Leçons élémentaires de la langue française*, 1796, in-8°. II. *Bucoliques de Virgile, à l'usage des enfants qui étudient la langue latine*, 1802, in-12. III. *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811. Ot.

LEGAY a publié un grand nombre de romans dont voici les titres : I. *Eglai, ou l'amour et le plaisir*, 1807, 2 vol. in-12 II. *Elisabeth Lange*, ou *le jouet des événements*, 1808, 2 vol. in-12. III. *L'enfant de l'amour*, 1808, 3 vol. in-12. IV. *Le marchand forain*, 1808, 4 vol. in-12. V. *La roche du diable*, 1809, 5 vol. in-12. VI. *Le fils chéri et le fils abandonné*, ou *le Mentor moderne*, 1809, 5 vol. in-12. VII. *Le spectre de la montagne de Grenade*, 1809, 3 vol. in-12. VIII. *L'innocence et le crime*, 1810, 3 vol. in-12. IX. *Les trois mères et leurs filles*, ou *la vanité des systèmes*, 1812, 3 vol. in-12. X. *Les mères dévouées*, ou *histoire de deux familles françaises*, 1814, 3 vol. in-12. XI. *Isaure*, ou *le château de Montano*, 1816, 3 vol. in-12. XII. *L'hermite de la vallée de Luz et les désespérés*, 1816, 3 vol. in-12. XIII. *Récréations de l'enfance*, 1816, 3 vol. in-18. M. Barbier attribue à un auteur de ce nom, *Mes souvenirs*, 1785, in-8°.; 1788, 2 vol. in-8°. Ot.

LEGENDRE (Adrien-Marie), ancien professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris, membre de l'Académie des sciences, est connu par plusieurs belles découvertes, consignées dans les Mémoires de cette académie. Lorsqu'en 1787, des doutes élevés sur la position respective des observatoires de Londres et de Paris, firent naître l'idée de vérifier les points placés entre Dunkerque et Boulogne, M. Legendre fut nommé, avec MM. Cassini et Méchain, pour s'occuper de ce travail important, qui était exécuté en même temps par les commissaires de la société royale de Londres. Les appareils nouveaux, employés pour cet objet, donnèrent, de part et d'autre, une exactitude qu'on n'avait pu obtenir jusqu'alors. Les commissaires français publièrent le compte de leurs opérations, en 1792, dans un ouvrage intitulé : *Exposé des opérations faites en France en 1787, et description d'un nouvel instrument propre à donner la mesure des angles à la précision d'une seconde*. M. Legendre fit paraître, en 1794, un *Mémoire sur les transcendantes elliptiques* et des *Eléments de géométrie*, avec des notes, dont la deuxième édition parut en 1799, augmentée de la trigonométrie ; la troisième en 1800, la quatrième en 1802; la sixième en 1806. Cet ouvrage, devenu classique, et que l'auteur a traité suivant l'esprit des anciens, et cependant d'une manière qui souvent lui est propre, a eu quatre éditions depuis cette époque. En 1795, M. Legendre fut nommé membre de l'agence temporaire des poids et mesures, et il a occupé cette place jusqu'à la réunion de l'agence au ministère de l'intérieur, en 1805. Il fit paraître, en 1798, son *Essai sur la théorie des nombres*, ouvrage recommandable par la science analytique, par la difficulté du sujet, et par la profondeur des recherches. M. Legendre s'est placé, depuis long-temps, au premier rang parmi les mathématiciens du XVIIIe. siècle. Il suffira, pour donner une idée de l'étendue de ses connaissances, de présenter, en abregé, les détails de ses travaux. On lui doit d'abord, sur l'attraction des sphéroïdes elliptiques, de savantes recherches, qu'il commença en 1782 ; il est le premier qui ait démontré que la figure elliptique pouvait seule convenir à l'équilibre d'une masse fluide homogène, animée d'un mouvement de rotation, et dont toutes les molécules s'attirent en raison inverse du carré des distances. En 1789, un usage heureux des transformations indiquées par Euler et Lagrange, pour simplifier l'intégration des différences partielles prises successivement par rapport à diverses variables, le conduisit à démontrer, sans le secours des séries, que si deux sphéroïdes elliptiques ont leurs trois sections principales décrites du même foyer, les attractions qu'ils exercent sur un même point extérieur, auront la même direction et seront entre elles comme leurs masses. En 1790, M. Legendre communiqua à l'académie des recherches sur les sphéroïdes hétérogènes; il s'est aidé, dans ce travail, de l'équation différentielle partielle que M. Laplace a mise le premier en usage. En 1794, il concourut, avec M. Prony, à la construction de nouvelles tables trigonométriques

pour la division décimale du cercle. Tous les collaborateurs associés à cette vaste entreprise avaient été partagés en trois sections relatives aux trois genres d'opérations dont se composait la formation des tables. M. Legendre présidait la section chargée de la partie analytique, et il imagina des formules très élégantes pour déterminer les différences successives des sinus. Il fut nommé, en 1808, conseiller à vie de l'université; en février 1815 conseiller honoraire du conseil de l'instruction publique; et, en septembre 1816, examinateur des candidats pour l'école polytechnique, conjointement avec M. Poisson. On a de M. Legendre, indépendamment des ouvrages déjà cités: I. *Nouvelle théorie des parallèles*, 1803, in-8°. II. *Nouvelles méthodes pour la détermination des orbites des comètes*, 1805, in-8°. III. *Supplément à l'essai sur la théorie des nombres*, 1816, in-4°. IV. *Exercices de calcul intégral*, 6e. partie, 1807, in-4°. V. *Eléments de géométrie*, 11e. édition, 1817, in-8°. La nouvelle méthode qu'il a publiée sur les orbites des comètes, est toute fondée sur des principes purement analytiques. Cette innovation a fait dire que son ouvrage renfermait des idées paradoxales. Voici le jugement qu'en porta la classe des sciences mathématiques de l'Institut, dans son rapport de 1808 : « La » méthode de M. Legendre a les avanta- » ges et quelques-uns des inconvénients » attachés à toutes les solutions analyti- » ques, c'est-à-dire la longueur des cal- » culs; le grand nombre de lettres et de » symboles, dont il est presque impos- » sible de retenir la signification; enfin » l'espèce d'obscurité qui fait que le cal- » culateur est réduit à suivre une mar- » che longue, sans voir clairement, à » chaque instant, ce qu'il fait, ni où il » va..... » Depuis, M. Legendre a revu et refondu sa méthode qu'il a singulièrement améliorée. Ce qui la distingue est la manière dont il fait concourir les observations à la correction des premiers éléments d'une comète. Une autre chose importante pour les astronomes, dans le Mémoire de M. Legendre, c'est l'usage des indéterminées dans le calcul logarithmique. L'auteur en avait déjà donné plusieurs exemples dans des mémoires plus anciens, et notamment en 1788; mais cette théorie a reçu des développements très avantageux dans sa dernière solution du problème des comètes. S. S.

LEGENDRE, maître de forges, fut député de la Nièvre à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut un des commissaires chargés de faire exécuter le décret du 23 août 1793, ordonnant la levée en masse; il ne figura point dans les partis qui déchirèrent la Convention. Le 20 août 1795, il fit, dans un discours fort étendu, l'historique des événements qui avaient signalé le cours de cette session, et présenta, comme ayant bien mérité de la patrie, les hommes qui, dans les circonstances orageuses, avaient montré une énergie qui n'était plus nécessaire alors. Lorsqu'il fut sorti du corps-législatif après la session, une résolution du conseil des cinq-cents, du 10 mai 1796, l'y rappela pour remplir une place vacante dans les deux tiers d'ex-conventionnels; mais cette résolution ne fut pas approuvée par les anciens. Legendre fut réélu, en 1798, par le même département, au conseil des anciens, pour un an. Il n'a point reparu depuis dans les assemblées législatives; mais, exilé de France, comme régicide, au mois de février 1816, il s'est réfugié en Suisse, où il a obtenu la permission de résider, sous la condition qu'il ne donnerait lieu à aucune plainte. B. M.

LEGENDRE D'HARVESSE (Le baron FRANÇOIS-MARIE-GUILLAUME), né le 1er. octobre 1766, fut nommé colonel du 40e. régiment de ligne au camp de Boulogne, en 1804, et prêta serment à l'empereur, en cette qualité, le 4 décembre de la même année. Ses services dans la campagne de 1805, et des actions brillantes à la bataille d'Austerlitz, lui valurent le rang de général de brigade, au mois de janvier 1806. Il fut disgrâcié, peu de temps après, sans qu'on en ait su le motif, et resta long-temps sans emploi. Il fut rétabli dans son grade, en avril 1814, par une ordonnance de MONSIEUR, comte d'Artois, devint secrétaire-général du ministère de la guerre sous le comte Dupont, et fut nommé Chevalier de St.-Louis. Lorsque ce ministre fut remplacé par le maréchal Soult, M. Legendre quitta la place qu'il occupait, pour aller prendre celle de chef d'état-major de la 22e. division militaire à Tours. Le 10 mars 1815, il adressa aux troupes sous ses ordres, une proclamation dont voici le passage le plus remar-

quable: « Si nous sommes appelés à la dé» fense du trône, nous saurons tous dé» ployer un courage et un zèle dignes » de si grands intérêts; et la confiance » du plus juste et du plus paternel des » rois n'aura jamais été plus légitime. » Le général Legendre resta en effet fidèle à la cause du Roi, et il ne prit aucune part aux événements de cette époque. D. S.

LEGER (F.-P.-A.) est auteur d'un grand nombre de vaudevilles, seul ou en société avec MM. Barré, Chazet, Deschamps et autres. En 1791, une de ses pièces, intitulée, *L'auteur du moment*, où Chénier était désigné de manière à ce que personne ne pût s'y méprendre, donna lieu à un mouvement révolutionnaire au théâtre du Vaudeville, dont quelques pages de Louis XVI pensèrent être victimes. Les plus remarquables des pièces de M. Léger, sont : *L'heureuse décade.—La papesse Jeanne. — L'apothéose du jeune Barra. — Sans façon*, ou *le vieux cousin. — Le berceau d'Henri IV. — La gageure inutile. — Jocrisse*, ou *la poule aux œufs d'or. — La journée de St.-Cloud*, ou *le 19 brumaire. — Caroline de Lichfield. — Joconde. — La cinquantaine. — La revue de l'an VI*, etc. Il a encore publié : I. *Petite réponse à la grande Epître de M. Chénier*, 1797. II. *Rhéthorique épistolaire*; et a donné, au théâtre de l'Odéon, en 1817, *Maria*, ou *la demoiselle de compagnie*. M. Léger, qui est acteur et auteur, quitta le Vaudeville en 1800, et essaya de former, au théâtre Louvois, une troupe qui ne put s'y soutenir long-temps. Il a été, pendant quelques années, secrétaire de la municipalité de St.-Denis. — Un autre LÉGER, ancien chef de division à la préfecture de police, a rempli divers emplois publics, pendant la révolution, avec beaucoup de sagesse et de modération. Il a été mis à la retraite en décembre 1817. D. S.

LEGIER, surnommé *des Forêts*, était procureur au parlement de Paris avant la révolution. Devenu commissaire près l'administration du département des Forêts, il fut député au conseil des cinq-cents en 1798, et entra, en décembre 1799, au tribunat. On le vit s'y occuper des finances, comme il avait fait au conseil, et il en sortit en 1803. Après avoir habité la Belgique plusieurs années, et y avoir acquis de très belles forges, il s'est retiré à Pontoise depuis la restauration.—Son frère, LEGIER-GRANDMAISON, président du tribunal civil du Loiret, fut député de ce département au conseil des cinq-cents en mars 1799, et passa, en décembre, au corps législatif, où il resta jusqu'en 1804. Nommé conseiller à la cour royale d'Orléans, à l'époque de l'organisation, il a conservé cette place en mai et juin 1815. Il est encore à cette même cour. On a de lui quelques vers, insérés dans les journaux de son pays. D. S.

LEGLISE (Le baron PIERRE), né le 4 octobre 1772, à Mielan dans le Gers, fut employé en Espagne, en qualité de chef de bataillon, au 27e. régiment d'infanterie, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 24 novembre 1808, à la suite de la bataille de Burgos. Ses autres titres militaires furent la récompense du courage qu'il déploya dans les campagnes suivantes. Le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis le 25 juillet 1814, et le grade de maréchal-de-camp le 31 décembre. Il fut employé, après le 20 mars 1815, au commandement des gardes nationales actives de la 5e. division militaire, et jouit ensuite du traitement de demi-solde. S. S.

LEGONIDEC (J.-F.-M.-M.-A.), né à Rennes, passa à St.-Domingue avant la révolution de cette colonie, où il se montra très modéré. Il y exerçait la profession d'avocat en 1791, et fut contraint de fuir, en 1793, la tyrannie des commissaires civils. Après quelque temps de séjour aux Etats-Unis, il repassa en France et obtint la place de substitut du commissaire du directoire près le tribunal criminel de Dax, présidé par Roger Ducos. Il avait été ensuite nommé grand-juge à l'Ile de France ; mais diverses circonstances s'étant opposées à son départ, il obtint l'emploi de procureur-général près la cour impériale de Rome, le 24 juin 1810. L'évacuation de l'Italie lui fit perdre cette place en 1813. Il en fut dédommagé par le Roi, qui le nomma, en 1814, membre de la cour de cassation. M. Legonidec, en cette qualité, prêta serment de fidélité à Louis XVIII. En mars 1815, il signa l'adresse de cette cour (*Voyez* MURAIRE), dont il n'a pas cessé de faire partie. On a de lui : *Grammaire celto-bretonne*, 1807, in-8°., et cinq Mémoires ou fragments archéo-

logiques ou philologiques dans le Recueil de l'académie celtique, dont il fut nommé vice-président lors de sa fondation en 1805. — Un de ses cousins a été tribun sous le gouvernement consulaire. A.

LEGORREC (N.), député des Côtes-du-Nord au conseil des cinq cents, s'y fit peu remarquer. Nommé, par le même département, à la chambre des représentants en 1815, il présenta, en cette qualité, une adresse de ses commettants à Buonaparte On y remarquait le passage suivant: « Inébranlables dans » leurs principes, les Bretons se pressent, avec la grande famille, autour » du chef qu'elle s'est choisi........... Ils » savent que les nobles desseins de Votre » Majesté sont, en perfectionnant les » constitutions, d'asseoir la liberté pu- » blique sur des bases dignes d'un peu- » ple qui la défend avec tant de gloire » depuis 25 ans, et d'un génie qui veut » l'immortaliser par des institutions pro- » pres à entretenir ce feu sacré de la » patrie, premier élément de la grandeur » et de la prospérité des nations. » M. Legorrec ne parut à la tribune, pendant cette session, que pour se plaindre, le 6 juillet, d'un article du *Journal de l'Empire* sur la liberté illimitée de la presse: « Vous avez sans doute lu cet » article avec indignation, dit le repré- » sentant breton; ce n'est pas là de la li- » berté; c'est une provocation à l'assas- » sinat. Il n'est pas de manœuvre plus » séditieuse et plus dangereuse. » Depuis la dissolution de cette chambre, M. Legorrec est rentré dans l'obscurité. D. S.

LEGOUX-DE-FLAIX (ALEXANDRE), a publié: I. *Mémoire sur les travaux des constructions hydrauliques*, 1802, in-4°. II. *Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan*, 1807, 2 volumes in-8°. OT.

LEGRAND, membre de la chambre des représentants, convoquée par Buonaparte en mai 1815, fit, le 9 juin, une motion qui fut accueillie par de violents murmures; elle avait pour but d'obliger tous ses collègues décorés, tant ducs que comtes et barons, à se dépouiller de leurs titres et décorations: « Qui de nous, » dit-il, pourrait balancer à imiter ces » sénateurs qui dédaignaient la pourpre » quand ils étaient dans le lieu de leurs » séances? » — LEGRAND (N.), chef de bataillon en 1807, devint colonel du 56e., et fit la guerre d'Espagne, où il se distingua, le 28 juillet, à la bataille de Talavera de la Reyna. Une blessure qu'il y reçut ne l'empêcha pas de continuer le commandement. Il était officier de la Légion-d'honneur, et fut nommé, en novembre 1814, chevalier de Saint-Louis. — Un autre LEGRAND, colonel au corps royal du génie, a publié: *Relation de la surprise de Berg-op-Zoom, le 8 et le 9 mars 1814, avec un Précis du blocus et des événements qui l'ont amené; précédée d'une Notice historique et topographique militaire et d'un plan croquis.* D. S.

LEGRAS, ancien procureur au parlement de Dijon, fut chargé, en 1803, par le ministre de l'intérieur, de concourir au projet de code de commerce, qui depuis a été converti en loi, et reçut, pour récompense de son travail, la croix de la Légion-d'honneur. Il fut nommé, le 8 juillet 1806, avocat au conseil-d'état. M. Legras est auteur d'un ouvrage intéressant sur les faillites. Il vit aujourd'hui retiré à Dijon, sa patrie. — LEGRAS DE BERGAGNY fut nommé par Buonaparte, après son retour, en 1815, préfet de la Côte-d'Or. Il adressa alors une proclamation très pathétique à un bataillon de volontaires qui partaient pour l'armée, et remplit ses fonctions avec beaucoup de zèle, mais il fut obligé de les cesser après le retour du Roi. D.

LEGRAVEREND (JEAN-MARIE), chevalier de la Légion-d'honneur, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, a publié: I. *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes de toute espèce*, 1809, 2 vol. in-8°. II. *Traité de la législation criminelle en France*, tom. 2, 1816, in-8°. Ce dernier écrit est dédié à Mgr. le chancelier Dambray. M. Legraverend fut nommé en mai 1815, membre de la chambre des représentants par le département d'Ille-et-Villaine. D. S.

LE GRICE (CHARLES-VALENTIN), savant Anglais, curé de Penzance, membre du collége de la Trinité à Cambridge, a été élevé à l'hôpital du Christ, et s'est fait distinguer par une grande connaissance des auteurs classiques. Il a publié: I. Le *Tineum, contenant l'Estianomie ou l'art d'attiser le feu; l'Icéad*, poème héroï-comique imité d'Horace, Epigram-

mes, etc., in-12, 1794. II. *Dissertation sur ce sujet : Si Richard Cromwell avait eu les talents de son père, aurait-il pu conserver le protectorat ? Avec un discours tendant à prouver que le règne de la reine Anne a été improprement appelé le siècle d'Auguste de la littérature anglaise*, in-8°, 1795. III. *Analyse des principes de philosophie morale et politique* du docteur Paley, in-8°., 1796. IV. *Daphnis et Chloé*, roman pastoral, traduit du grec de Longus, in-12, 1803. M. Le Grice est encore auteur de plusieurs sermons. Il a mérité d'être compté parmi les premiers fondateurs de la société géologique, et s'est distingué surtout par sa vive et constante opposition au fanatisme des méthodistes, qui se sont excessivement multipliés, depuis peu de temps, dans le voisinage de sa cure. Il a fait paraître en 1814, un sermon remarquable contre les convulsions extraordinaires auxquelles les nouveaux convertis étaient excités par leur prédicateur. Z.

LEGRIS-DUVAL (L'abbé), né, à Landernau, vers 1765, est l'un des prédicateurs les plus distingués de la capitale; il prononça, en mai 1814, l'oraison funèbre de Louis XVI. Les journaux de cette époque rapportèrent alors le trait suivant de cet ecclésiastique : En 1793, lorsque le Roi fut condamné, M. l'abbé Duval courut à la Maison Commune, supplia les officiers municipaux de permettre qu'il lui donnât les secours de la religion, et il offrit de se constituer prisonnier aussitôt après, pour le reste de ses jours. Cette proposition excita des cris de rage dans l'assemblée, et M. Legris en eut, sans aucun doute, été victime, si Camille Desmoulins ne l'eût alors reconnu pour avoir été son camarade de collége, et si, pour le sauver, il n'eût dit, que depuis long-temps, il avait la tête dérangée par son excessive *superstition*. Lorsque l'abbé Legris-Duval briguait ainsi le dangereux ministère de confesseur du Roi martyr, il ignorait que Louis XVI avait fait choix de l'abbé de Firmont. M. Duval se chargea depuis de l'éducation de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, fils de M. le duc de Doudeauville. Il remplit aujourdhui les fonctions du ministère ecclésiastique à Paris, sans être attaché à aucune paroisse; il prêche dans des assemblées de charité, et il est à la tête de beaucoup de bonnes œuvres. Il fut chargé, en 1814, de prononcer un discours, aux Carmes, le 2 septembre, lors du service qui y fut célébré pour les victimes assassinées dans ce lieu même vingt-deux ans auparavant, ainsi qu'à St.-Thomas-d'Aquin, en faveur des départements ravagés par la guerre, le 22 février 1815, dans une assemblée de charité. Ce dernier discours a été imprimé, trente-neuf pages in-8°. L'auteur a prêché, devant le Roi, la station de l'Avent de 1816. Le genre d'éloquence de M. Legris-Duval, est une onction douce qui prend sa source dans un grand esprit de piété, et dans l'étude et la méditation de l'Ecriture-Sainte. Il lui arrive quelquefois de ne point écrire ses discours, et de parler sur un simple canevas et après une courte préparation : et même alors son style offre la même facilité et d'heureux mouvements. Ses vertus et ses talents lui ont concilié, depuis long-temps, l'estime générale. S. M. l'avait elle-même désigné pour l'épiscopat en 1817; mais M. Duval a refusé cette dignité. On dit qu'il doit être nommé aumônier de S. A. R. MONSIEUR, et grand-vicaire de Paris. On lui attribue un petit ouvrage, fort bien écrit, intitulé : *Le Mentor chrétien*, ou *Catéchisme de Fénélon*, Paris, 1797, in-18, reproduit sous le titre de *Fondements de la morale*, ou *Fénélon et Théodore*. L'auteur faisait espérer une suite qui n'a pas paru. T.

LÆGROING-LAMAISONNEUVE (ANTOINETTE), née en 1764, a publié : I. *Zénobie*, *reine d'Arménie*, 1795, in-8° ; 1800, in-12. II. *Essai sur le genre d'instruction qui paraît le plus analogue à la destination des femmes*, 1795, in-18. III. *Clémence*, roman moral, 1802, 3 vol. in-12. IV. *Retraite pour la première communion*, 1804, in-12; 1808, in-12. V. *Le Prince joyeux*, *le Prince gentil*, *Perinette*, contes; 1809, in-18. Elle a encore travaillé à la *Bibliothèque française*, de Pougens. OT.

LEGROUING DE FONTNOBLE, chevalier de Malte, se trouvait dans cette île lors de l'invasion de Buonaparte, en 1798. Il le suivit en Egypte, en qualité de savant, et vint à Paris après la retraite de l'armée française. Il a publié en 1814 : *Considérations sur l'ordre de Malte*, in-8°., dédié au prince de Talleyrand, et il a eu l'honneur de présenter cet ouvrage au Roi. D.

LÉGUEVEL (Mathurin-Jean), né le 3 janvier 1750, était avocat à l'époque où commença la révolution, et il en adopta les idées avec enthousiasme. Il devint successivement juge au tribunal de son district, juge de paix, et chef de bataillon de la garde nationale de Lorient. Nommé, en mai 1815, membre de la chambre des représentants, par le département du Morbihan, il y fit, dans la séance du 15 juin, une sortie contre les Vendéens, et y proposa l'adoption d'une loi dont l'objet était de réprimer les délits commis parce qu'il appelait *les brigands, les prêtres et les bandes royales*, etc. Voici quelques-uns des articles de son projet : « Art. 1er. Les biens meubles et immeubles des révoltés, etc., seront séquestrés, sauf la confiscation qui pourra en être faite par une loi. Ces biens seront administrés pour le compte de l'état, et la restitution, dans le cas de soumission, pourra être accordée par le gouvernement, après le dépôt des armes, etc; mais les revenus seront perdus pour tout le temps du séquestre; 2°. Tous ceux qui seront connus pour faire partie des bandes des révoltés, seront solidairement responsables des dommages éprouvés par les communes ou particuliers, non-seulement par suite de vol ou de pillage, mais pour les frais et les pertes essuyées par ceux qui auront été obligés d'abandonner leur domicile; 3°. les procureurs-impériaux, sur avis donné par les parties lésées, feront leurs diligences pour obtenir un jugement au profit des communes, et faire prononcer des dommages et intérêts contre tous ceux qui seraient connus par la suite; 4°. les jugements seront rendus sur un simple réquisitoire des procureurs-impériaux, sans frais, ni écriture; 5°. ils seront exécutés par privilége et sans exceptions; 6°. toute vente faite par des révoltés sera nulle; 7°. tous les révoltés, leurs descendants et ascendants seront mis hors la loi... » Ici des murmures interrompirent l'orateur, qui ne quitta la tribune qu'après avoir long-temps essayé, inutilement, de se faire entendre. On remarqua que les tribunes prirent part à l'agitation de l'assemblée, et que l'orateur s'écria plusieurs fois en traversant la salle : « *Voulez-vous protéger le crime et soutenir des assassins?* » M. Léguevel, qui s'était éloigné de la scène politique après cette session, fut d'abord mis en surveillance dans son département, puis nommé président du collége de son arrondissement en sept. 1816. S. S.

LEHAULT, député suppléant de la Sarthe, fut appelé à la Convention après le procès de Louis XVI. Il passa au conseil des anciens en septembre 1795, et en sortit en mai 1797. En 1800, il fut nommé juge au tribunal civil de Mamers, et en exerçait encore les fonctions en 1806. Il les continua jusqu'en 1815, époque où il fut remplacé. B. M.

LEHIR (Le chevalier César-Marie) fut élu par le sénat, le 3 mai 1811, député au corps-législatif pour le département du Finistère. Le 4 octobre 1814, il attaqua le projet de loi sur les fers étrangers, comme prématuré, impolitique, destructif du commerce extérieur, ruineux pour la classe industrieuse, et renfermant un effet rétroactif et dangereux. Le 11 novembre, il parla en faveur du projet présenté par les ministres sur l'exportation des laines, et vota le rejet des amendements de la commission centrale; plusieurs expressions de son discours parurent tellement inconvenantes que les journaux n'osèrent pas les répéter. M. Lehir n'a pas été rappelé aux fonctions de député. D. S.

LEHODEY de SAULTCHEVREUIL (N.) fit paraître, dès l'ouverture des états-généraux, un journal qu'il appela d'abord *Des états-généraux*, puis *De l'assemblée nationale*, et dont la rédaction fut principalement attribuée à Rabaut de St.-Étienne. Cette feuille, qu'on a confondue avec le *Logographe*, offrait avec assez d'exactitude les opinions des membres de l'assemblée, ce qui peut en rendre la collection précieuse; mais l'intérêt qu'elle avait dans les premiers temps, déclina insensiblement lors de l'établissement du *Moniteur*; et elle cessa de paraître (*Voyez* Maret). Ce fut alors que le *Logographe* fut entrepris sous le nom de M. Lehodey, par les principaux membres du côté gauche de l'assemblée constituante, qui, devenus Feuillants, ou royalistes constitutionnels, obtinrent de la liste civile des fonds pour en couvrir les frais qui étaient très considérables. Cette feuille avait la dimension des journaux anglais, et contenait mot pour mot tout ce qui se disait dans l'assemblée, même les expressions les plus fugitives. Sept à huit jeunes gens, réunis autour d'une table, recueillaient

ce qui se disait, sur des feuillets numérotés et qu'on rapprochait ensuite. Ce *Logographe* fut supprimé le 11 août, sur la dénonciation de Thuriot. On fit un crime à Louis XVI d'avoir fourni des fonds pour cet objet, et M. Lehodey fut dénoncé pour les avoir reçus. Le comité de surveillance agréa cependant la justification qu'il lui présenta. En l'an III, M. Lehodey fut exposé à un danger pareil à celui qu'il avait couru en 1792, par l'inculpation de Louvet, qui lui imputa un propos sur les députés poursuivis au 31 mai. Il occupa, en 1799, la place de chef du bureau des journaux et de l'esprit public à la police générale. Lors de l'organisation des préfectures en 1800, il fut nommé secrétaire-général d'un de ces établissements en Belgique, mais n'occupa cette place que peu de temps. On a de lui : I. *De la Conduite du sénat sous Buonaparte, ou les Causes de la journée du 31 mars 1814*. II. *Histoire de la régence de l'impératrice Marie-Louise et du gouvernement provisoire*, in-8°., 1814.—Lehodey (Jean-Baptiste), a publié en 1811 : *Cours de grammaire française*, in-12. A.

LEISSEGUES (Le contre-amiral) a fait toutes les guerres de la révolution, et a soutenu de son mieux, pendant cette époque si funeste à notre marine, la gloire du pavillon français. Cette marine, privée de la plupart de ses meilleurs officiers, était dans l'impossibilité de lutter avec quelque avantage. Le contre-amiral Leisseigues combattit néanmoins toujours avec la même constance; mais ce fut souvent avec plus d'intrépidité que de bonheur. Parti de Brest, en décembre 1801, dans l'intention d'attaquer quelques-unes des îles britanniques, il eut à combattre dans la baie de Santo-Domingo, l'amiral anglais Duckworth. L'escadre ennemie était forte de sept vaisseaux de ligne, un de 84, un de 80, quatre de 74, et un de 64 : l'escadre française était également de sept voiles, dont une de 120 canons, deux de 80, deux de 74; et de deux frégates, chacune de 40 canons. Suivant la relation qui fut donnée en France, les vaisseaux que commandait le contre-amiral Leisseigues, attaqués dans la baie même, avec une violence inouie, par l'escadre britannique, et surtout par cet amiral Cochrane, si fameux depuis par sa conduite en Angleterre (*Voyez* Cochrane), furent pris ou forcés de se jeter à la côte; mais après avoir extrêmement maltraité l'escadre victorieuse. Au surplus, aucun des vaisseaux du contre-amiral ne revit les ports de France. Le gouvernement de Buonaparte prétendit que la perte de cette bataille devait être attribuée à la faute qu'avait faite, le contre-amiral Leisseigues, de rester, pendant seize jours, dans une rade foraine, tandis que ses instructions lui prescrivaient de continuer sa mission de croisière; mais la question était de savoir si cette mission, nécessairement subordonnée aux événements de mer de toute nature, pouvait être remplie aussi facilement qu'elle avait été donnée. Par ordonnance du Roi, du 9 décembre 1815, le contre-amiral Leisseigues a été compris dans la liste des contre-amiraux en activité, mais celle du 21 août 1817 ne l'y a pas maintenu. Le 3 mai 1816, il a été nommé commandeur de Saint-Louis. U.

LEITH (Le major-général sir James), l'un des officiers les plus distingués des troupes de terre britanniques, fut d'abord colonel du 4e. régiment des Indes occidentales. Il servit dans plusieurs expéditions, et avait déjà mérité le grade de major-général, lorsqu'il fit la guerre d'Espagne sous les ordres de lord Wellington. Il se fit particulièrement remarquer au siége de Badajoz, et fut un des officiers-généraux auxquels le parlement anglais vota des remercîments pour leur conduite en cette occasion. Il fut nommé en 1814, capitaine-général et gouverneur en chef des îles du Vent; il l'était encore en 1815, lorsque la nouvelle du retour de Buonaparte parvint dans ces parages, et excita de nouveaux troubles dans les colonies françaises par la défection de quelques officiers-généraux. Après plusieurs actions partielles, sir James Leith s'étant emparé des hauteurs de la Guadeloupe, força les généraux français Linois et Boyer à se rendre prisonniers de guerre. Il prit possession de la Guadeloupe au nom du Roi de France, et sa conduite pendant l'occupation de cette île par les Anglais, prouva le desir qu'il avait de la conserver au souverain légitime (*Voy.* Linois). Dans les premiers jours de mai 1816, il informa M. le comte de Vaugiraud, gouverneur de la Martinique, qu'ayant reçu de S. A. R. le prince-régent ordre de re-



LE JEUNE.

mettre la Guadeloupe au Roi, à l'arrivée de l'expédition qui devait être envoyée pour en prendre possession, il avait ouvert sur-le-champ les ports de cette colonie au commerce français. La remise solennelle en fut faite le 25 juillet suivant, au comte de Lardenoy, nommé gouverneur, qui exprima à sir James Leith les remerciments de son souverain pour tous les soins qu'il avait donnés au gouvernement d'une colonie qui devait à sa fermeté et à sa prévoyance de n'avoir pas été le théâtre d'une guerre civile. Avant de faire cette remise, sir James Leith publia le 24, une proclamation aux habitants de la Guadeloupe, pour les en prévenir et prendre congé d'eux. La noble conduite du major-général anglais fut récompensée par le roi de France, qui, en octobre 1816, lui donna la croix du Mérite militaire. Le major-général Leith a été blessé plusieurs fois en Espagne, entr'autres au combat de Busaco et à la prise de Saint-Sébastien. S. M. B., l'a créé chevalier grand-croix de l'ordre du Bain. Le roi de Portugal l'a nommé chevalier-commandeur de l'ordre de la Tour et de l'Épée. Z.

LEJEAS-CHARPENTIER (Le comte Martin), sénateur et officier de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial, fut d'abord attaché à M. Joly-de-Fleury, ensuite récompensé des services qu'il rendit à ce ministre par la place de directeur du grenier à sel de Montluel près de Lyon. M. Charpentier-Lejeas ayant perdu cet emploi en 1790, se montra d'abord fort opposé à la révolution, et il fut même déclaré suspect et détenu comme tel en 1793. En 1796, il devint président du tribunal de commerce de Dijon, et maire de cette ville après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Le mariage de sa fille avec M. Maret, depuis duc de Bassano, alors secrétaire d'état, et dont il avait épousé une cousine, fut pour lui la source d'une brillante fortune. D'abord membre du corps-législatif dont il était questeur en 1804, il devint sénateur et comte en 1807. M. Lejeas donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte en avril 1814. Il ne fit point partie de la chambre des pairs que créa le Roi dans le mois de juin suivant; mais il reparut sur la scène pendant les cent jours de 1815, sous les auspices de son gendre Maret, et il fit partie de la chambre des pairs, créée par Buonaparte. Après le second retour du Roi, il rentra dans la retraite.—Lejeas (Louis), fils du précédent et receveur-général de la Côte-d'Or, était un des quatre prévenus qui furent mis en jugement au mois d'août 1816 devant la cour d'assises de Dijon, étant accusés d'avoir contribué en mars 1815, à faire soulever en faveur de Buonaparte les cinq départements composant la 18e. division militaire. M. Louis Lejeas était, en particulier, accusé d'avoir fourni à la dépense qui se faisait dans un certain cabaret de Dijon, où l'on proclamait d'avance le retour de Napoléon. L'acte d'accusation portait encore qu'il avait fait compter une somme considérable au maréchal Ney, et avait, par dons et promesses, engagé un jeune homme, nommé Pâris, à se joindre au corps de ce maréchal, qui marchait sur Paris, pour renverser le gouvernement royal; enfin, qu'il avait, dans la nuit du 16 au 17 mars, reçu des dépêches de Buonaparte. Cependant les débats n'ayant pas établi d'une manière suffisante la culpabilité des accusés, ils furent absous et remis en liberté. D. S.

LEJÉAS (Le baron François-Antoine), frère du sénateur, né le 12 juillet 1744, avait embrassé l'état ecclésiastique avant la révolution; et après le 18 brumaire (1800), éprouva, comme son frère, les heureux effets de l'alliance contractée par ce dernier avec M. Maret. Il fut nommé, en 1812, vicaire-général de l'archevêché de Paris, dignité qui lui fournit souvent l'occasion d'exprimer à Buonaparte et à sa famille son amour et sa reconnaissance. L'abbé Lejeas fut nommé, en 1809, au siége épiscopal de Liége, vacant par la mort de M. Zaplel. Les journaux annonçaient en 1810 son retour dans son diocèse. D. S.

LEJEUNE (Le baron Louis-François), entra au service le 1er. juin 1792, fit la campagne d'Egypte en 1798, et devint aide-de-camp du maréchal Berthier. Il fut autorisé, le 4 avril 1810, à porter la décoration de Saint-Léopold d'Autriche. Devenu maréchal-de-camp du génie, il fit ensuite la guerre d'Espagne, et il revenait en France lorsqu'il fut fait prisonnier par les guérillas commandés par don Juan Médico. Envoyé en Angleterre, il y resta quelque temps prisonnier sur parole, s'échappa et rentra en France. Le combat où il fut pris en Espagne a fourni au général Lejeune,

qui possède en peinture un talent très distingué, le sujet d'un tableau qui a été admis à l'exposition de 1817. On a encore de lui d'autres beaux tableaux représentant la *Bataille des pyramides*, la *Vue d'un bivouac*, *La veille de la journée d'Austerlitz*, la *Bataille de Somo-Sierra en Castille*, etc. Il est à la demi-solde depuis le licenciement de 1815. D. S.

LEJEUNE (S. P), député de l'Indre à la Convention nationale, y vota la mort du Roi, en s'exprimant ainsi sur la question de l'appel au peuple : « Je me croirais coupable de tout le sang qui sera » versé; je dis, *non*. » Sur la peine à infliger, il ajouta : « La déclaration des » droits dit expressément que la loi doit » être égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège; je vote la » mort du tyran, sans craindre les reproches de mes contemporains, ni de la » postérité. » Il s'opposa au sursis. Après le 31 mai 1793, Lejeune demanda la mise hors la loi de tous ceux qui prendraient parti pour les députés girondins et l'expulsion des étrangers suspects. Il voulut ensuite faire fermer tous les spectacles, et établir des forges sur toutes les places publiques, afin que le peuple vît *forger les armes de la vengeance*. Envoyé en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, il y fit incarcérer les nobles, et provoqua un décret d'accusation contre M. de Sillery. Nommé commissaire dans le département de l'Oise pour faire exécuter la loi sur les subsistances, il y déploya la même rigueur. Revenu à Paris, on l'entendit reprocher, dans une séance des Jacobins, à Billaud et à Collot, leur silence, et se plaindre de la persécution qui frappait les amis de la liberté, en disant qu'il ne fallait pas regarder en arrière. Peu de temps après, il dénonça, comme royaliste, un ouvrage intitulé : *Almanach du bon vieux temps*. Enfin, poursuivi, lors de la réaction, comme l'un des représentants les plus sanguinaires, il fut accusé, par le district de Besançon, d'avoir fait périr un grand nombre de citoyens de cette ville, et fut décrété d'accusation le 1er juin 1795. A cette accusation s'en joignait une autre plus violente encore. Selon cette dernière, Lejeune avait imaginé une petite guillotine dont il faisait usage pour couper la tête des volailles qu'on lui servait, et même pour trancher des fruits, en faisant remarquer à ses convives l'utilité de cette machine. Lejeune nia ce fait, quoique Durand-Maillane eût dit, dans son rapport, que la petite guillotine était déposée au comité de législation, et il ajouta : « Si je n'eusse pas envoyé des hommes » mis hors la loi au tribunal révolutionnaire, ne m'eût-on pas moi-même » décrété d'accusation et envoyé à l'échafaud ? » Il fut amnistié, et, depuis ce temps, il a vécu dans l'obscurité. D. S.

LEJOYAND (CLAUDE-FRANÇOIS), ancien administrateur-général des hôpitaux militaires, né à Jussey, en Franche-Comté, le 6 juin 1759, écrivit, le 12 novembre 1792 et le 18 janvier 1793, à la Convention nationale, pour lui représenter l'iniquité de l'arrêt qu'elle s'apprêtait à rendre contre Louis XVI. Ces deux lettres sont consignées dans l'histoire du procès, par M. Maurice Méjan. M. Lejoyand fit imprimer à ses frais, pendant les cent jours de 1815, et tirer à un grand nombre d'exemplaires, les deux brochures suivantes : 1°. *Six cents pièces de canon sur les hauteurs de Paris*, ou *le Buonaparte de* 1815 *en contradiction avec celui de* 1809. 2°. *Buonaparte n'a plus d'armée*. M. Le Joyand a eu l'honneur, après le retour du Roi, de lui porter les félicitations des habitants de Gray. Il a encore publié : I. *Précis du siècle de Paracelse*, 1787, in-8°. Il n'a paru que ce volume, qui a été reproduit sous le titre de *Principes naturels*, an 11 de la république; il y avait 3 autres vol. d'ajoutés. II. *Principes naturels sur l'air, l'électricité*, etc., 5 vol. in-8°., Paris, an VIII (1800). III. *Notice sur la vie et les ouvrages d'Adanson* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot ADANSON), 1806. IV. *Services rendus par Lejoyand depuis* 1776 *jusqu'en* 1815, in-8°. — Un autre LEJOYAND, chef de bataillon d'artillerie, retiré dans le département de la Haute-Marne, a offert au Roi, pour subvenir aux besoins de l'état, la somme de 1517 francs. F.

LELIEUR, de Ville-sur-Arci, (le comte), chevalier de Saint-Louis, fut administrateur des parcs, jardins et pépinières sous le gouvernement impérial, et a conservé la même place sous le gouvernement royal. Il est connu depuis long-temps par ses heureux essais dans le règne végétal. Le rapport de l'Institut, sur les progrès des sciences natu-



Mme LE BRUN.

relles en 1811, fait mention d'une tentative, faite par M. Lelieur, pour l'introduction en France de la patate d'Amérique; tentative qui a été couronnée d'un plein succès. Ses connaissances étendues, dans cette branche intéressante de l'économie rurale, l'appelèrent à la place qu'il occupe encore aujourd'hui; et cette place a été pour lui une source féconde de nouvelles observations qu'il publia, en 1817, sous le titre de *Pomone française*, ou *Traité de la culture et de la taille des arbres fruitiers*, in-8°. Cet ouvrage, dédié à MADAME, a été présenté au Roi par l'auteur. D. S.

LELIEVRE (Les quatre frères), dont l'un était chanoine régulier de Ste.-Geneviève, sont fils d'un propriétaire de la commune de Creuille, près Caen, qui occupa, le premier, dans cette ville, la place de président de l'administration départementale, lors de sa formation. A sa mort, ses fils furent obligés de faire la garde autour de sa tombe, de peur que les jacobins n'enlevassent son corps et ne le fissent inscrire sur la liste des émigrés. Doués d'une force de corps extraordinaire, et d'une opinion royaliste très prononcée, deux de ces jeunes gens enlevèrent, en plein jour, en 1795, un nommé Ameline, chef de Chouans, détenu à l'hôpital militaire de Baïeux, traversèrent la ville, chargés de leur ami, et le déposèrent chez une ancienne abbesse, la veille même du jour fixé pour son exécution. Ils se signalèrent encore par d'autres expéditions utiles au parti royaliste, sans se souiller, comme quelques soi-disant Chouans, d'actions contraires à l'honneur et à la probité. Rentrés, par l'effet de la pacification, dans leurs foyers, ils ne s'y sont plus occupés que de leurs affaires particulières.. K.

LELORGNE-D'IDEVILLE (R.) était chef du bureau de statistique au ministère des relations extérieures en 1813, et avait précédemment rempli une mission secrète en Russie. Dans la même année, il devint secrétaire-interprète du cabinet de Buonaparte. Intimement lié avec Courtin, il fut, comme lui, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815; il était encore en France au mois d'août suivant, et il fut arrêté à Melun. Banni, par l'ordonnance du 7 janvier 1816, il s'est réfugié en Angleterre. D. S.

LEMAIGNANT (LOUIS-ALEXANDRE), officier vendéen, gentilhomme de l'Anjou, dont le père fut massacré par les républicains, à la suite de la bataille du Mans, en 1794, servait alors dans l'armée du prince de Condé. Rentré en France à l'époque du licenciement, il figura dans l'insurrection royaliste de 1799, et servit, en 1815, dans le 4e. corps de l'armée royale, sous les ordres de M. Auguste de Larochejaquelein. Il se distingua dans cette courte campagne; et, à la tête d'un faible détachement, tint, pendant une heure, l'ennemi en échec, à la défense de Legé, où il mit cent vingt hommes hors de combat. P.

LEMAIRE (HENRI), né à Nancy, est un des auteurs les moins connus, et cependant les plus féconds de notre temps. Il s'est essayé tour-à-tour dans le roman, la morale et l'histoire, le mélodrame, et il compte de véritables succès aux théâtres des Boulevards. Voici la liste de ses écrits: I. *Le Gilblas français*, ou *les aventures de Henri Lançon*, troisième édition, 1792, 2 vol. in-12. II. *Rosine*, ou *le pas dangereux*, 1798, in-18. III. *Virginie Bellemont*, roman français, 1798, in-12. IV. *Mélanie et Félicité*, ou *la différence des caractères*, 1798, in-12. V. *La pauvre rentière*, 1799, in-18. VI. *Hortense et Sélicourt*, 1799, in-12. VII. *Le conscrit*, ou *les billets de logement*, 1800, in-8°. VIII. *Cœlina*, ou *l'enfant du mystère*, mélodrame, 1801, in-8°. IX. *Petit Robinson*, 1810, in-18; quatrième édition, 1816; cinquième édition, 1817, in-18. X. *Beautés de l'histoire sainte*, 1811, in-12; 1816, in-12. XI. *Vie de Ste. Geneviève*, 1812, in-12. XII. *Conseils d'un père à ses enfants*, 1812, in-12. XIII. *Histoire des invasions faites en France depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à ce jour*, 1814, in-12. XIV. *Les exemples célèbres*, ou *nouveau choix de faits historiques et d'anecdotes propres à orner la mémoire de la jeunesse*, 1816, in-12. XV. *Modèles de la jeunesse chrétienne*, 1817, in-18. XVI. *Le nouvel écolier vertueux*, 1817, in-18. M. Henri Lemaire a publié l'*Indispensable*, ou *raisonnement humain*, ouvrage qui a été reproduit sous le titre d'*Epictète de la jeunesse*, 1816, in-18. —LEMAIRE (Antoine-François), né à Montargis le 30 novembre 1758, a donné au public: I. *Le plus original des cahiers*, 1789, in-8°. II. *L'orateur des assemblées primaires*, 1797, in-12. III.

Du gouvernement républicain et de la constitution de l'an III, 1799, in-8°. IV. *De la révolution du 18 fructidor an V*, 1799, in-8°. V. *La révolution du 18 brumaire, présentée sous sa véritable forme, ou la vérité au peuple français sur la ruine de la constitution de l'an III*, 1799, in-8°. M. Lemaire a été l'un des rédacteurs du journal des *Hommes libres* (*Voy.* ANTONELLE), et ensuite du *Citoyen français*, qui fut supprimé par la police de Buonaparte. — LEMAIRE (Jules), auteur dramatique, a donné : I. *Les méprises de l'amour*, ou *les traits confondus*, 1806, in 8°. II. *L'étourdie, ou la coquette sans le savoir*, 1808. III. *M. Bref*, comédie, ibid. — LEMAIRE-LISANCOURT est auteur de *Notions générales et remarques particulières sur la physique générale*, 1814. — Joseph LEMAIRE, dentiste, a publié : *Le dentiste des dames*, 1812, in-18. D. S.

LEMAIRE (NICOLAS-ETIENNE), ex-professeur au collége du cardinal Lemoine, à Paris, présenta à la Convention, le 10 novembre 1793, comme orateur de la section des *Sans-Culottes*, huit ci-devant prêtres qui abjuraient solennellement *leurs jongleries et leur charlatanisme*, et prononça, à cette occasion dans le style du temps, un discours où sont développés des principes, que M. Lemaire se fait aujourd'hui gloire d'avoir abjurés. Il demanda encore, le 27 mars 1794, au nom du tribunal du 6e. arrondissement de Paris, la suppression du costume des juges, qui retraçait, disait-il, le souvenir des nobles et des prêtres. Le 5 août 1799, il remplaça Astier au commissariat près le bureau central de Paris; mais il ne fut pas conservé dans l'organisation qui suivit la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). M. Lemaire fut nommé, en 1811, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, à la place de M. Luce de Lancival. Il était digne, par ses talents, de succéder à cet habile professeur. Il publia dans la même année : *Carmen in proximum et auspicatissimum Augustæ prægnantis partum*, in-4°., et en 1812, *Premier anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Rome, ou Virgile expliqué par le siècle de Napoléon*, in-4°. Les amateurs de poésie latine assistent toujours avec plaisir aux cours très fréquentés de M. Lemaire. On a encore de lui plusieurs autres pièces de poésie latine. D. S.

LEMARANT (RENÉ-CONSTANT), capitaine de vaisseau, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, se distingua contre les Anglais en 1810, dans les parages de l'Ile-de-France, où il commandait l'*Astrée* sous les ordres de M. Bouvet. Il contribua, par ses habiles manœuvres, à l'avantage remporté sur la frégate anglaise l'*Africaine*, mise hors de combat, mais que l'arrivée de forces supérieures obligea d'abandonner à l'ennemi. M. Lemarant fit partie, en 1812, du conseil de guerre qui condamna le capitaine St.-Cricq. Il se trouvait, à la fin de 1817, en activité de service dans le même grade. K.

LE MARCHAND-GOMICOURT (A.-J.), élève du collége de Juilly, né, à Albert en Picardie, en 1764, fut nommé, en 1795, député de la Somme au conseil des cinq-cents, où il fit annuler la nomination de Barère (*Voy.* BARÈRE). Attaché aux principes que professait la partie saine du conseil, il se montra l'antagoniste des jacobins, et, saisissant l'occasion d'un message du directoire sur la destruction des loups, il fit, dans la séance du 27 juin 1797, un rapport que son originalité et son peu d'étendue nous engagent à rapporter dans son entier : « Avant-hier, dit-il, on vous a fait » sentir la nécessité de remettre sous vos » yeux le message du directoire, relatif » aux sociétés populaires; aujourd'hui, je » viens prier le conseil de statuer sur un » autre message relatif à la destruction » des loups. Là, c'est une discussion qui » intéresse les amis de l'ordre et du gouvernement; ici, vous aurez à prononcer en faveur des moutons contre une » race justement abhorrée, celle des » loups. Des renseignements postérieurs » au premier rapport que je vous ai soumis, ont instruit votre commission que » ces animaux féroces commencent à » donner de justes inquiétudes; que, » voyant sans doute quelques moutons se » réunir, ils ont cru devoir en faire autant. Mais, citoyens, vous saurez protéger les porteurs de laine; et peut-être, pour anéantir leurs ennemis, » adopterez-vous le projet de résolution » que je représente à la discussion. » Cette courageuse philippique, qui égaya un instant l'assemblée, produisit dans le parti qui en était l'objet, des dispositions

moins bienveillantes, qui firent comprendre, deux mois après, M. de Gomicourt dans la proscription du 18 fructidor ; ce qui lui a valu, au retour du Roi, des lettres de noblesse. Elu, en 1816, membre de la chambre des députés par son département, il doit, d'après la série des renouvellements, y siéger jusqu'en 1819.
K.

LEMARE (Pierre-Alexandre), né, en 1766, dans le canton de St.-Laurent, en Franche-Comté, d'un pauvre laboureur, montra de bonne heure une passion démesurée pour l'étude, et fit presque seul son éducation. A 19 ans, il fut nommé professeur de rhétorique et principal du collége de Saint-Claude. Suivant le desir de ses parents, il entra dans l'état ecclésiastique, qu'il quitta bientôt pour aller remplir les fonctions de membre de l'administration du département du Jura, après le 31 mai. Ardent ami de la révolution, il voulut cependant en arrêter les excès, et il détermina l'administration dont il était membre, à suspendre les comités de surveillance. Proscrit ensuite par un décret de la Convention, il fut rétabli dans ses fonctions après le 9 thermidor : proscrit de nouveau pour s'être prononcé contre le système de réaction, il fut encore réintégré en 1799. Il présidait le département du Jura, lorsque Buonaparte revint d'Egypte, et, à la nouvelle du 18 brumaire, il fit proclamer traître à la patrie le nouveau consul. L'administration centrale le nomma chef de la force-armée pour marcher contre *le traître*, qui bientôt le fit mettre en jugement et condamner, par contumace, à 10 ans de fers, par le tribunal criminel du Jura. M. Lemare alla se constituer prisonnier à Challon-sur-Saône, fit casser son arrêt, et vint afficher lui-même son jugement à Lons-le-Saulnier. Dès-lors il se livra tout entier aux lettres, professa le latin, pendant plusieurs années, à Paris, au collége des Colonies, et forma l'athénée de la jeunesse, où, pendant huit ans, il attira un grand concours. Plus tard, méditant la chute de Buonaparte, il eut avec le général Malet des entretiens d'un autre genre. Le 30 mai 1808, à trois heures du matin, les conjurés devaient avoir établi au Carrousel, chez l'archichancelier, leur quartier-général, lorsqu'à deux heures du matin, du même jour, l'affaire fut ajournée au dimanche suivant. Dès ce moment, M. Lemare, qui s'était opposé à tout ajournement, songea aux moyens d'assurer sa retraite ; et voyant que Malet et d'autres conjurés étaient arrêtés, il quitta la France, et voyagea en Europe sous différents noms. Arrêté en Autriche et reconduit sur la frontière, il rentra *incognito* dans sa patrie, vint suivre les cours de l'école de médecine de Montpellier, se fit commissionner chirurgien-aide-major, sous le nom de *Jacquet*, par le ministre de la guerre, et fit, en cette qualité, diverses campagnes, notamment celle de Moscou, où il fut nommé chirurgien-major. En prenant son doctorat à la faculté de Paris, il choisit pour sujet de sa thèse, l'influence des idées libérales sur la santé, et cette thèse a été imprimée, en 1815, sous ce titre : *Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgò dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et facilis usus*, Paris, in-4°. A la première entrée des alliés, il couvrit les murs de Paris d'une affiche violente contre Buonaparte, et dans laquelle il votait pour une *monarchie constitutionnelle et libérale*. Au 20 mars 1815, il fut un des agents du Roi dans les départements de l'Est, pour rallier les citoyens au nom de *la liberté et du trône*, proclama ses anciennes doctrines avec quelques modifications, enrôla des volontaires, fit arborer, le 12 juin, le drapeau blanc dans une partie du département du Doubs, osa se présenter seul au fort de Joux, et n'en descendit qu'après avoir fait tirer vingt-un coups de canon, et flotter sur les tours le même drapeau. De retour de sa mission, il fut présenté au Roi ; mais il crut devoir alors abandonner les routes de la politique, et il se livra tout entier à des travaux littéraires. On a de lui : I. *Panorama des verbes français*, 1801, in-8°., ou en un grand tableau in-folio. Il y en a eu plusieurs éditions, dont quelques-unes, imprimées en rouge et en noir, offrent une plus grande facilité pour distinguer la partie variable de chaque forme d'un verbe, de sa partie radicale ou invariable. II. *Panorama latin*, 1802, in-8°., ou une grande feuille offrant le tableau synoptique de tous les paradigmes de la langue latine. III. *L'Abréviateur latin*, ou *Manuel latin*, 1802, in-8°. Cet ouvrage et le *Panorama latin* ont été refondus sous le titre de

Cours théorique et pratique de langue latine, ou *Abréviateur et ampliateur latins*, suivi du *Novitius*, ou *Dictionnaire*, etc., Paris, 1804, 2 volumes in-4°. oblong. Le lycée des arts, sous la présidence de Fourcroy, proclama l'auteur digne du *maximum* d'encouragement décerné aux découvertes utiles. Ce cours est en effet sur un plan absolument neuf, et renferme, en moins de deux cents pages, plus de choses que beaucoup de livres. IV. *Le Rudiment*, ou *Grammaire latine de Lhomond*, augmenté de cent quatre-vingt-dix-sept notes et d'une table, 1805, in-8°. V. *Le* De Viris *de Lhomond prototypé*, *c. a. d*, *indiquant*, *à côté du texte*, *la forme sous laquelle chaque mot se trouve dans les dictionnaires*, par brevet d'invention, 1805, in-24; procédé ingénieux, mais d'une exécution difficile, à cause de l'extrême précision qu'il exige dans la correction typographique : aussi n'a-t-il pas été réimprimé. VI. *Cours théorique et pratique de langue française*, 1807, 2 volumes in-4°. oblong. Au moyen des tableaux synoptiques insérés presque à chaque page, cet ouvrage est beaucoup plus complet que les grammaires les plus volumineuses. Cinq cent trente notes y relèvent diverses erreurs accréditées. Par exemple, le Dictionnaire de l'académie y est réfuté trente-neuf fois, et Wailly cinquante-deux. *Idem*, 2e. édition, totalement refondue sous le titre de *Cours pratique et théorique*, 1817, 2 vol. in-8°. VII. *Racines latines mises en phrases et mnémonisées d'après la méthode de M. de Fenaigle*, *suivies des règles de la prosodie et des conjugaisons latines*, *également mnémonisées et avec gravure*, in-18 oblong; ouvrage curieux, dont le mérite est surtout dans les dérivations et les étymologies, car les phrases ne sont pas en latin classique. VIII. *Le Chevalier de la vérité*, roman de caractère, traduit de l'allemand de Langbein, 3 vol. in-12. IX. *Système naturel de lecture*, avec cinquante figures en taille-douce. L'auteur a perfectionné et refondu cet ouvrage, sous le titre de : *Cours de lecture où*, *procédant du composé au simple*, *on apprend à lire des phrases*, *puis des mots*, *sans connaître ni syllabes*, *ni lettres*, composé de quarante-une figures, etc., quatrième édition, 1817, in-8°. et in-folio. X. *Manière d'apprendre les langues*, *suivie de l'analyse et de l'examen des méthodes ou projets de méthode de Despautère*, *Comenius*, *Port-Royal....... et d'un mot sur le procédé de Lancastre*, août, 1817, in-8°. Les jugements de l'auteur sont sévères, mais souvent d'une justesse frappante. XI. *Cours pratique et théorique de langue latine*, 1817, 1 gros volume in-8°. C'est moins une troisième édition du n°. III, qu'un nouvel ouvrage où le plan du n°. X est développé et appliqué à la langue latine. Ce cours paraît supérieur à tout ce que l'on connaissait en ce genre. XII. *Cours abrégé de langue française et exercices*, 1817, in-8°. XIII. *Dictionnaire des dictionnaires*, *car il n'y a point encore de dictionnaire de quelque étendue qui*, *à proprement parler*, *soit dans l'ordre alphabétique*, novembre, 1817, in-8°. de huit pages. C'est le prospectus d'un travail qui promet de grands avantages sur tous les dictionnaires connus. F.

LEMARROIS (Le comte JEAN-LÉONARD-FRANÇOIS), lieutenant-général, né, en 1776, de parents cultivateurs dans le département de la Manche, fut, en 1793, élève de l'Ecole de Mars, et, à sa dissolution, entra dans l'armée, devint aide-de-camp du général Buonaparte, se distingua particulièrement à la bataille de Lodi et à celle de Roveredo, et présenta au directoire, le 30 décembre 1797, quatre drapeaux pris à la bataille d'Arcole. En 1803, il accompagna le premier consul dans son voyage de la Belgique, fut chargé peu après de la surveillance des côtes, depuis Brest jusqu'à Cancale, et partit avec l'empereur lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, en septembre 1805; il le suivit pendant toute la campagne, fit celle de 1806 contre les Prussiens, devint gouverneur de Wittemberg, et reçut le portrait du roi de Saxe, pour avoir rétabli l'ordre dans Torgau. Après la paix de Tilsitt, il fut nommé gouverneur d'Ancône, Urbin et Macerata, et fit célébrer à Rome, en mai 1809, les victoires remportées sur les Autrichiens à Ratisbonne et à Eckmuhl. Le 10 janvier 1812, il fut nommé président du collége électoral du département de la Manche; et chargé, le 3 avril 1813, du commandement de deux divisions formées à Wesel. Le 23 mai 1814, il évacua la place de Magdebourg, par suite d'une convention avec les prussiens, et il arriva à Paris le

1er. juillet, après avoir laissé à Metz la garnison de Magdebourg avec laquelle il était rentré en France. Il reçut, le 8 du même mois, la croix de St.-Louis. Au retour de Buonaparte, en 1815, il accepta le commandement des 14e. et 15e. divisions militaires, ainsi que la pairie. Depuis le licenciement, le comte Lemarrois est resté sans fonctions.— Son frère, qui avait servi, sous Moreau, en qualité d'adjudant-général, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et colonel du 43e. de ligne. Il se distingua à la bataille d'Eylau. K.

LEMAZURIER (Pierre-David), né à Gisors le 30 mars 1775, était, en 1817, un des professeurs de l'athénée royal de France, et il y a lu quelques contes en vers, dans les séances publiques. On a de lui : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français depuis 1600 jusqu'à nos jours*, 1809, in-8o., et des pièces dans divers recueils. M. Lemazurier est secrétaire du conseil d'administration de la Comédie française. Ot.

LEMERCIER (Le comte Louis-Nicolas), pair de France, était, à l'époque où éclata la révolution, lieutenant-général criminel au présidial de Saintes. Il fut député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux, où il se fit peu remarquer, et vota avec le côté gauche; devint par la suite président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, et, en mars 1798, député de ce département au conseil des anciens. Le 24 octobre, il en fut secrétaire. Il combattit ensuite le projet d'un impôt sur le sel; et dans un discours sur les besoins de la guerre, il proposa une retenue sur les traitements des fonctionnaires publics. Le 28 août suivant, il dénonça au conseil un écrit contenant le plan d'une confédération royaliste. Il fit décréter, quelques jours après, l'établissement des conseils de guerre dans tout département où le directoire l'ordonnerait. A la chute de ce gouvernement, au 18 brumaire, M. Lemercier, qui s'était concerté avec plusieurs de ses collègues, occupa, au 18 brumaire, le fauteuil de la présidence, favorisa de tous ses efforts le triomphe de Buonaparte, et demanda la formation d'un comité général pour sauver la patrie. Il reçut, le 4 décembre suivant, sa nomination au sénat conservateur, fut pourvu, en 1804, de la sénatorerie d'Angers, décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur; et entra, le 1er. février 1806, dans la commission administrative du sénat. Il s'empressa, en 1814, d'adhérer aux actes de ce corps pour la déchéance de Buonaparte et le rappel des Bourbons. Le Roi le comprit dans la première composition de la chambre des pairs en 1814; et Buonaparte ne l'ayant pas appelé à la chambre qu'il forma en 1815, il est resté pair de France au second retour du Roi. — Lemercier (Le baron), frère du précédent et gendre du maréchal Jourdan, était, à la fin de 1817, en activité de service, avec le grade de chef d'escadron des dragons du Rhin. K.

LEMERCIER (Pierre-Claude) a tenu pendant quelques années à Paris, une maison de banque et de commerce, dont de graves discussions avec les gouvernements directorial et consulaire, ont amené la chute. Ayant encouru la disgrâce de Buonaparte, M. Lemercier fut arrêté sous prétexte de comptes avec le gouvernement, et détenu pendant longtemps. On le regardait personnellement comme un des hommes les plus instruits dans les hautes opérations financières et commerciales. Un ouvrage qu'il a fait paraître en 1816, n'a point démenti cette idée. Après avoir écarté l'opinion de ceux qui ne veulent rien emprunter au système des finances de l'Angleterre, et celle de ces admirateurs passionnés qui en prêchent l'imitation servile, M. Lemercier établit la restauration des finances en France sur une sage combinaison des ressources du crédit public et de la conservation des propriétés foncières qui doivent lui servir de gage. Au lieu d'aliéner, comme on a fait jusqu'à présent, les biens nationaux, il pense qu'on doit les offrir comme un gage impérissable, et créer sur ce gage des annuités dont le remboursement ne paraîtrait pas douteux, tant que ce gage subsisterait. Cet ouvrage est intitulé : *Comparaison des bases de la loi des finances du 18 avril 1816, avec quelques principes applicables au budget de 1817*. K.

LEMERCIER (Népomucène-Louis), membre de l'Institut, né à Paris vers 1770, doit la meilleure partie de sa réputation littéraire à la tragédie d'*Agamemnon*, qui fut considérée, dès sa première représentation, comme une des

bonnes pièces modernes de notre théâtre, et fit concevoir de l'auteur, encore fort jeune, des espérances qu'il n'a pas réalisées. Cette pièce était, au reste, en grande partie imitée de l'italien d'Alfieri. La conduite de M. Lemercier, au commencement du consulat, fut noble et courageuse. Elle occasionna même une perte considérable de fortune à son père. La nécessité finit cependant par amener M. Lemercier à chanter l'empereur des Français et la naissance de son fils; et ce fut à cette époque (1811) qu'il fut appelé à l'académie française. Il a professé, à l'Athénée, d'excellentes doctrines, qu'il semble avoir dédaigné d'observer lui-même dans la composition de la plupart de ses ouvrages. On a de lui : I. *Méléagre*, tragédie, 1788; *Lovelace*, comédie, 1792. II. *Le Lévite d'Ephraïm*, tragédie, 1795. III. *Le Tartufe révolutionnaire*, comédie en trois actes, 1795, in-8°. IV. *Agamemnon*, tragédie, 1797, in-8°.; 1798, in-8°. V. *La Prude*, comédie, 1797, in-8°. VI. *Ophis*, tragédie, 1799, in-8°. VII. *Les quatorze métamorphoses*, poëme, 1755, in-8°. VIII. *Pinto, ou la Journée d'une conspiration*, comédie historique en cinq actes et en prose, 1800, in-8°. IX. *Homère et Alexandre*, poëmes, 1801, in-8°. Ces poëmes sont au-dessous du médiocre, et l'on y trouve des vers fort étranges. X. *Les Trois Fanatiques*, poëme philosophi-comique en quatre chants, 1801, in-12. XI. *Ismaël au désert, ou l'origine du peuple Arabe*, scène orientale, 1802, in-12. C'est la même pièce, ou plutôt le même épisode, que M. Lemercier a fait représenter, en janvier 1818, à l'Odéon. XII. *Un de mes Songes* ou *quelques vers sur Paris*, 1802, in-8°. XIII. *Isule et Orovèse*, tragédie en cinq actes et en vers avec une préface et des notes, 1803, in-8°. XIV. *Les Ages Français*, poëme en quinze chants, 1803, in-8°. XV. *Hérologue ou chants du poëte-roi, et l'Homme renouvelé*, récit moral en vers, 1804, in-12. XVI. Traduction des *Vers dorés de Pythagore et de deux idylles de Théocrite*, 1806, in-8°. XVII. *Epître à Talma*, 1807, in-8°. XVIII. *Essais poétiques sur la théorie Newtonienne*, 1808, in-8°. XIX. *Plaute, ou la Comédie latine*, comédie, 1808., in-8°. XX. *Baudouin empereur*, tragédie en trois actes, 1808. XXI. *Christophe Colomb*, comédie historique en trois actes et en vers, 1809, dont la représentation a donné lieu à des scènes très bruyantes dans la salle de l'Odéon. XXII. *Ode sur le doute des vrais philosophes, à qui les faux zélés imputent l'athéisme*, 1813, in-8°. XXIII. *Epître sur le bonheur de la vertu*, 1813, in-4°. XXIV. *Epître à Buonaparte sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des Commentaires historiques*, 1814, in-8°. XXV. *Réflexions d'un Français sur une partie factieuse de l'armée française*, 1815, in-8°. XXVI. *Charlemagne*, tragédie en cinq actes, 1816, in-8°. XXVII. *Le frère et la sœur jumeaux*, comédie en trois actes, 1816, in-8°. XXVIII. *Le faux bonhomme*, comédie en trois actes, 1817, in-8°. XXIX. *Le Complot domestique* ou *le Maniaque supposé*, comédie en trois actes, 1817, in-8°. XXX. *Cours analytique de littérature générale, tel qu'il a été professé à l'athénée*, 1817, trois vol. in-8°.; le 3e. est en deux parties. M. Lemercier a mis dans ce Cours ce qu'on trouve dans tous ses autres ouvrages, beaucoup d'esprit, mais trop de prétention à l'originalité, et surtout un goût décidé pour les innovations littéraires. On y remarque, sur le *Tartufe* de Molière, un long article qui est en opposition avec tout ce que l'on a dit sur ce grand homme. M. Lemercier, qui a beaucoup écrit en vers, peut avoir quelques-unes des qualités du poëte, mais à coup sûr ce n'est pas un bon versificateur. Quelques-uns de ses poëmes offrent un néologisme, un étalage de science et un défaut d'harmonie qui repoussent beaucoup de lecteurs. H.

LEMERER (R.-Gaspard), était avocat à Rennes, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791, député suppléant de l'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative où il ne prit pas séance, et en septembre 1795 au conseil des cinq-cents. Le 7 février 1796, il s'opposa à ce que la radiation définitive de dessus la liste des émigrés fût attribuée au directoire exécutif, et demanda qu'elle fût soumise aux tribunaux. Le 27, il combattit le projet de Lecointre, tendant à remplacer, par des ex-conventionnels, les députés morts ou démissionnaires. Le 17 mars, il prononça un discours énergique en faveur de la liberté de la presse, que le parti directorial tâchait de restreindre depuis qu'il voyait l'opinion se former de

plus en plus contre lui : « On ne veut » suspendre, disait-il, que certains » journaux! Les arts, ajoute-t-on, » les lettres, ne nous reprocheront pas » leur asservissement. Nous ne faisons » qu'arracher aux factions une arme » fatale... Fort bien! Vous laisserez le » peuple libre de publier des romans, » des vers, quelques comédies; mais » les écrits qui fixent la sollicitude publi- » que, parce qu'ils appellent l'attention » sur les plus chers intérêts, vous les » défendrez!... Représentants, écoutez : » Il est écrit dans l'histoire que les lé- » gions romaines attendaient avec im- » patience, sur les bords du Rhin, le » journal qui leur retraçait le discours » de Traséas; mais il n'est pas écrit » que Tibère, oui l'infâme Tibère, ait » osé intercepter le journal, en lui subs- » tituant un écrit au gré de ses caprices » et dissimulant ses fureurs. » Le 22 du même mois, M. Lemérer fut élu secrétaire. Il réclama ensuite des restrictions aux lois qui condamnaient les prêtres à la déportation, et proposa de déclarer que le directoire avait honorablement rempli ses devoirs dans la découverte de la conspiration Babeuf. Le 29 août, il appuya le projet de Camus, relatif à une amnistie; mais en y ajoutant plusieurs additions ou restrictions, entre autres celle d'en exclure les auteurs des massacres de Paris et de ceux du Midi. « Les seuls délits » susceptibles d'amnistie, s'écria-t-il, » sont ceux que l'opposition a fait com- » mettre; ce sont, dans toute la vérité » du terme, les malheurs de la guerre; » une égale amnistie doit couvrir, et les » crimes qui auraient accompagné la dé- » faite des uns, et les crimes qui auraient » déshonoré la victoire des autres. Mais » je nie hardiment que vous ayez le » droit d'absoudre tous les assassins et » les brigands, de les enhardir à de nou- » veaux crimes, en jetant un voile sur » des crimes dont l'univers a retenti... » Le 8 septembre, il s'éleva vivement contre ceux qui voulaient enlever le droit d'éligibilité à un grand nombre de citoyens, et leur reprocha avec tant de force d'attaquer la constitution par ces mesures révolutionnaires, que tout le parti directorial demanda qu'il fût envoyé à l'Abbaye. Le 11 octobre, dans un discours éloquent, M. Lemerer combattit un projet de loi criminelle présenté par une commission, l'accusa d'être trop rigoureux, chercha à ramener vers la douceur des anciennes lois françaises, et insista beaucoup sur le droit de faire grâce, qu'il prouva être applicable à une république comme à une monarchie. Le 22 mars 1797, il appuya les réclamations de Brotier, Lavilleheurnois et autres co-accusés de conspiration royaliste, contre leur traduction à un conseil militaire, et accusa le directoire qui les avait envoyés à un tel tribunal. Le 9 juillet, il osa parler le premier en faveur de la religion catholique, et réclamer la rentrée des prêtres et le libre exercice de leur culte, qu'il appela le plus beau, le plus étonnant et le plus magnifique des systèmes. Le 27 août, il appuya avec force un projet de décret tendant à défendre la violation du secret des lettres. Enfin, dans toutes les occasions il se prononça contre le directoire, pendant la lutte qui avait alors lieu entre cette autorité et la majorité des conseils, ce qui le fit comprendre dans la proscription du 18 fructidor (4 sept. 1797): ayant évité la déportation, il se retira en pays étranger, ne fut point rappelé à la fin de 1799 par les consuls, et rentra néanmoins en France dans les premiers mois de 1800. Il ne tarda pas à être pourvu de la place de juge au tribunal criminel de son département, et il en exerça les fonctions pendant plusieurs années. S'étant rendu à Paris lors du procès de George et de Moreau, il y fut arrêté, mais bientôt remis en liberté. Il en profita pour s'éloigner des affaires publiques, et vécut ainsi retiré jusqu'aux jours de la restauration. Il obtint alors du Roi des lettres de noblesse, le titre de chevalier de la Légion-d'honneur, et fut nommé, en 1816, conseiller à la cour royale de Rennes. Il occupait encore cette place en 1818. K.

LEMIERRE DE CORVEY, ancien aide-de-camp du général Thiébault et chef de bataillon, est un excellent musicien. Né à Rennes, il fut élève de M. Berton. Il a composé la musique de plusieurs opéras, qui ont réussi sur les théâtres des boulevards, entre autres de celui intitulé, *Les Suspects*, paroles de M. Picard. Il est auteur, avec Dorvo, du roman intitulé : *Mon histoire ou la tienne*, qu'on a faussement attribué à Lemière d'Argy, mort en 1816 (*V.* DORVO). S. S.

LEMOINE (LOUIS), lieutenant-général, né à Saumur, le 23 novembre

1764, entra au service dans le régiment de Brie, infanterie, en 1783. A l'époque où commença la révolution, il était sous officier et réputé l'un des meilleurs instructeurs de ce corps, qu'il quitta, à la première formation des volontaires nationaux, pour se rendre à Saumur, où il fut fait commandant de bataillon. Il se trouvait dans Verdun avec les généraux Marceau et Dufour, lorsque après le suicide du commandant Beaurepaire, cette ville se rendit aux Prussiens. Renfermé dans la citadelle, M. Lemoine obtint une capitulation particulière, et sortit avec quelques bagages, parmi lesquels il fit transporter à Ste.-Menehould le corps du général Beaurepaire, et lui rendit les honneurs funèbres. Il se distingua ensuite, en qualité de chef d'état-major de la division Miranda, aux affaires de Grand-Pré, du Camp-de-la Lune, de Jemmapes et de Nerwinde. Après la reddition de Valenciennes, où il se trouvait, il fut envoyé contre Lyon, alors assiégé par les troupes de la Convention. C'est aux déplorables succès qu'il obtint sur les habitants de cette ville, que M. Lemoine dut le grade de général de brigade, auquel il fut promu sur la demande des représentants du peuple. Il passa, après le siège, à l'armée des Pyrénées-Orientales sous les ordres d'Augereau; et, à l'époque de la paix avec l'Espagne, il fut employé dans l'armée de l'Ouest, commandée par le général Hoche, qui lui confia, en 1795, une division destinée à agir contre les émigrés débarqués à Quiberon. Ayant été averti le 15 juillet, par des déserteurs, qu'on l'attaquerait le lendemain, il masqua plusieurs batteries qui écrasèrent les royalistes et contribuèrent beaucoup aux succès des républicains. Après la déroute de Quiberon, le général Hoche le laissa dans le Morbihan, où il établit une commission pour juger les prisonniers. Il continua à servir, en 1796, contre les Chouans, suivit, en 1797, Hoche à l'armée du Rhin, et contribua le 16 avril à la prise des redoutes de Bendorff. Il commandait peu après une des divisions qui furent envoyées par ce général dans les environs de Paris, et dont la marche motiva la discussion qui eut lieu au corps-législatif, sur les limites constitutionnelles (*Voy.* HOCHE dans la *Biogr. univers.*) Le général Lemoine étant venu peu après à Paris à la tête de sa division, concourut à la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797). Chargé par Augereau de s'emparer des Tuileries et d'arrêter les inspecteurs des salles, il fit, dans son rapport à ce général, les plus grands éloges des généraux Poinsot et Verdier et du citoyen Audrieu, pour l'avoir parfaitement secondé dans cette affaire, « qui n'avait, à la vérité, présenté, disait» il, aucunes difficultés, ni dangers, » mais qui faisait infiniment honneur à » ceux qui l'avaient préparée et ordon» née, puisqu'elle avait sauvé la répu» blique, en écrasant les infâmes parti» sans du royalisme. » En 1798, ce général commandait dans les départements de l'Ouest, où, malgré la rigueur avec laquelle il avait traité les prisonniers de Quiberon, il fut accusé par les Jacobins de faste et de condescendance pour le *parti modéré*. En 1799 et 1800, il fut employé en Italie, où il donna de nouvelles preuves de bravoure, et prit Civita-Ducale sur les Napolitains. Après être resté plusieurs années sans activité, il obtint, en 1812, le commandement de la place de Wesel, et, en 1813, celui d'une division qui tint la campagne aux environs de Magdebourg. En 1814, il prit le commandement de la place de Mézières, qu'il défendit opiniâtrement, au nom du Roi, contre des troupes saxonnes, pendant deux mois, malgré des attaques continuelles et très vives. Vaincu par les instances du conseil-municipal, qui lui représenta qu'après avoir combattu pour l'honneur, il convenait de capituler pour la conservation de la ville et de ses habitants, le général Lemoine sortit, le 3 septembre, de la citadelle, par suite d'une convention, tambour battant, mèche allumée, avec plusieurs canons, munitions et caissons, qu'il conduisit à Paris, où il publia un Mémoire sur sa conduite en cette occasion. Le nom du général Lemoine ne se trouvait pas, en 1817, sur la liste des lieutenants-généraux en activité. K. T.

LEMOINE (J. J.), ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, a publié: I. *Discours qui a obtenu la première mention honorable sur cette question proposée par l'Institut*: Quelle a été l'influence des Croisades? 1808, in-8°. II. *Discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon, sur cette question*: La Nation française mérite-t-elle le reproche de légèreté que lui font les nations

étrangères, 1809, in-8°.; réimprimé sous le titre de: *Les Français justifiés du reproche de légèreté*, 1815, in-8°. — LEMOINE (Léonor) a publié: I. *Cours de culture des arbres à fruits et de la vigne des jardins*, 1801, in-8°. II. *Cours complet sur la taille du pêcher et autres arbres à fruits, sur toutes les parties de leur culture, et de celle de la vigne*, 1804, in-12. III. *Manuel du pépiniériste*, 1805, in-8°. IV. *Description de nouvelles machines hydrauliques et de nouveaux leviers, balanciers*, 1805, in-8°. — LEMOINE (Henri) a publié: *La Bibliothèque nationale de Versailles*, poëme, 1800.—LEMOINE, ou LEMOYNE, a publié: *Ode sur la guerre maritime et les deux guerres continentales*, 1813, in-8°. K.

LEMONTEY (PIERRE-ÉDOUARD), né à Lyon, vers 1760, d'une famille de commerçants, fit de bonnes études, et surtout son droit avec beaucoup de distinction. Ayant offert aux protestants sa plume, lorsque ceux-ci, prévoyant la prochaine tenue des états-généraux, voulurent sortir des limites prescrites par l'édit de 1787, qui, en leur accordant l'état civil, les excluait des places d'administration publique, M. Lemontey acquit dès lors une sorte de célébrité. Après l'assemblée que les protestants tinrent aux Carmes, pour se faire déclarer éligibles aux états-généraux, un négociant dont on a de jolis vers dans l'*Almanach des Muses* de ce temps-là, Andrieux Poulet, publia un écrit contre leurs prétentions. Cet écrit fut aussitôt réfuté par le jeune avocat Lemontey dans une brochure intitulée: *Examen impartial des réflexions sur la question de savoir si les protestants peuvent être électeurs et éligibles pour les états-généraux*. Cette réponse fut elle-même réfutée aussitôt par un autre jeune avocat, nommé Vernet, qui publia: *Essai sur cette question, la plus importante du droit public français: Les protestants ont-ils droit de voter aux états-généraux? sont-ils investis du pouvoir législatif? contenant la réfutation de l'examen impartial d'un écrit*, etc., Lyon, 1789. Les protestants de Lyon nommèrent un député aux états-généraux, et le jeune Lemontey parvint à être, en 1789, membre du comité provisoire, substitué aux anciennes autorités par le mouvement révolutionnaire; et bientôt après substitut du procureur de la commune. Il insista beaucoup dans cette place pour faire intervenir la ville de Lyon dans les intérêts de M. Necker, et pour qu'elle demandât sa réintégration dans le ministère: « Nous avons un Henri IV, dit-il, il nous » faut un Sully. » On obtint en effet le nouveau Sully, mais quoique ce fût pour très peu de temps, on sait ce qui en est arrivé. M. Lemontey ne prévoyait pas sans doute de pareils malheurs. Il était alors, comme la plus grande partie des Français, dans les premiers accès de la fièvre qui nous dévore encore. Nommé député à l'assemblée législative, en 1791, il y parut attaché à la nouvelle constitution, et tenta vainement de faire rejeter les décrets contre les émigrés, et ensuite d'en retarder l'exécution, ou d'en tempérer la rigueur par des modifications; il voulait qu'on en exceptât les artistes, les voyageurs, les négociants; ce qui eût au moins offert un moyen d'échapper à la proscription. M. Lemontey fut plus sévère envers les ecclésiastiques: il proposa, le 3 novembre, à la suite d'un discours dont l'assemblée ordonna l'impression, d'appliquer aux indigents les pensions que l'assemblée constituante avait décrétées pour les prêtres non-sermentés. Il montra à la même époque la plus grande sensibilité dans un rapport qu'il fit sur la révolution avignonnaise; et, obligé de rendre compte des horreurs qui s'étaient commises dans ce malheureux pays (*Voyez* JOURDAN, dit *Coupe-tête*, dans la *Biographie universelle*), il ne put retenir ses larmes, et fut forcé de descendre de la tribune. Il présidait l'assemblée le 8 octobre 1791, lorsque Louis XVI s'y rendit, et reçut ce prince, ayant le chapeau sur la tête. Il fit au discours de S. M. une réponse qui parut fort sèche et peu respectueuse; mais il est juste de dire que cette réponse lui avait été imposée d'avance par l'assemblée elle-même. (*Voyez* LACROIX et COUTHON dans *la Biographie universelle.*) Voici cette réponse: « L'assemblée délibérera sur les » propositions que vous venez de lui » faire, et vous instruira, par un mes- » sage, de ses résolutions. » M. Lemontey témoigna, le lendemain, ses regrets du rôle qu'on lui avait fait jouer, et voulut glisser dans le message qui fut adressé au Roi, quelques phrases qui exprimassent ses véritables sentiments; mais le

côté gauche s'y opposa avec violence, et l'assemblée, entraînée par les cris des factieux et les vociférations des tribunes, lui ordonna de les effacer. Quoique, par les couleurs qu'il avait prises, M. Lemontey fût exposé, en 1793, à la fureur des démagogues, il parvint à leur échapper, et s'occupa d'affaires de commerce, dans une heureuse obscurité. En 1804, il fut nommé membre du conseil de l'administration générale des droits-réunis; il obtint en même temps la place de chef de bureau de la police littéraire, qui depuis a pris la dénomination de direction générale de la librairie, sous les ordres du ministre de la police. Quand le Roi fut rétabli, en 1814, M. Lemontey obtint la décoration de la Légion-d'honneur, et fut nommé l'un des censeurs royaux des ouvrages littéraires. Après le retour de Buonaparte, en mars 1815, Fouché, redevenu ministre de la police, appela M. Lemontey à son ancien emploi de chef de bureau de la librairie, qu'il perdit sous le ministère de M. Decazes, en 1816. Ce ministre, cependant, le nomma un des examinateurs des ouvrages dramatiques; et il exerce encore cet emploi. En 1804, M. Lemontey composa, pour le couronnement de Napoléon, un roman allégorique, intitulé: *Irons-nous à Paris*, ou *la Famille du Jura* (in-12), qui fut très proné par les partisans de Buonaparte; et en 1811, sous le titre de *Thibault*, ou *la Naissance d'un comte de Champagne*, une autre allégorie sur la naissance du roi de Rome. Ces productions de circonstance, exigées d'une plume facile et ingénieuse, ne sont pas les seuls titres littéraires de M. Lemontey. On a encore de lui: I. *Éloge de Cook*, discours qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de l'académie de Marseille, le 25 août, 1785, 1789, in-8°. II. *Palma*, ou *le Voyage en Grèce*, opéra, 1798, in-8°. III. *Raison, Folie, chacun son mot, petit cours de morale à la portée des vieux enfants*, 1801, in 8°.; 2ᵉ. édition, 1801, in-8°.; 3ᵉ. édition, 1816, 2 vol. in-8°.; recueil d'écrits pleins de légèreté et d'une fine satire, ainsi que la plaisanterie suivante. IV. *Récit exact de ce qui s'est passé à la séance de la société des Observateurs de la femme, le mardi 20 novembre* 1802, an XI, in-18, réimprimé dans la 3ᵉ. édition de l'ouvrage précédent. C'est une plaisanterie fort ingénieuse, mais un peu trop libre. M. Lemontey a rédigé dans le *Journal-Général*, en 1814 et 1815, quelques articles sous le nom *du Frileux*. U. et N.

LEMOT (François-Frédéric), statuaire, de l'académie des beaux-arts, né à Lyon, en 1773, fut l'élève de Dejoux, remporta, à l'âge de dix-sept ans, le grand prix de sculpture par un bas-relief représentant le jugement de Salomon, et se fit connaître par différents morceaux du premier ordre, notamment les sculptures du fronton du Louvre, une Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle, une femme couchée et plongée dans une douce rêverie, le bas-relief en marbre qui décore la tribune de la chambre des députés; une statue de Lycurgue méditant sur les lois de Sparte; celle de Léonidas aux Thermopyles, placée dans la salle des délibérations de la chambre des pairs; et enfin Cicéron découvrant la conjuration de Catilina. Cette dernière statue, qui a sept pieds de proportion, décorait l'ancienne salle du tribunat, au Palais-Royal. On voit encore de M. Lemot, plusieurs bas-reliefs au Luxembourg et à l'école royale de musique. Le char et les figures des victoires qui composaient le quadridge de l'arc de triomphe du Carrouzel, étaient aussi de lui, ainsi que les sculptures de l'arc de triomphe élevé sur le pont de Châlons, qui a été détruit dans la dernière guerre; plusieurs portraits et figures en pied, entre autres celle de Murat, etc. Le fronton de la colonade du Louvre fut désigné, en 1810, par le jury pour le grand prix décennal. Le Roi confia, en 1814, à M. Lemot, l'exécution de la statue d'Henri IV, en bronze, qui doit être placée sur le Pont-Neuf. L'épreuve de la fonte fut faite en octobre 1817, en présence de la famille royale et d'un grand nombre de spectateurs. La statue du grand roi doit être placée sur son piédestal, le 4 mai 1818, jour de l'anniversaire du retour de Louis XVIII. M. Lemot était déjà chevalier de la Légion-d'honneur, lorsqu'il fut nommé chevalier de Saint-Michel le 7 janvier 1817. D.

LEMPRIERE (William), médecin du dépôt des troupes anglaises dans l'île de Wight, est né à Jersey, et fut de bonne heure placé à Gibraltar comme


LEMOT.

chirurgien. Il reçut là, en septembre 1789, l'invitation de se rendre à Maroc pour y soigner le fils de l'empereur, alors dangereusement malade. Il n'eut qu'à se louer de l'accueil de l'empereur et de son fils; mais, lorsque l'objet de sa mission fut rempli, il n'est sorte de désagréments qu'on ne lui fît éprouver. Non seulement on ne parla pas de récompense, mais on fit encore naître tous les jours de nouveaux obstacles à son départ. Il paraît que l'empereur voulait le conserver à son service. Il quitta cependant enfin Maroc en février 1790, et publia une relation fort curieuse de son voyage, sous le titre de : *Voyage de Gibraltar à Tanger, Salé, Mogadore, Ste.-Croix, Tarudant, et de là, en traversant le Mont-Atlas, à Maroc; renfermant une description particulière du harem royal*, etc., in-8°., 1791. On a encore de lui : I. *Observations pratiques sur les maladies de l'armée de la Jamaïque, en* 1792 *et* 1797, deux vol. in-8°., 1799. II. *Rapport sur les effets médicinaux d'une source découverte dernièrement à Sandrocks, dans l'île de Wight*, in-8°., 1812. Z.

LENGLET aîné (Etienne-Henri), était avocat à Arras en 1789, lorsque la révolution vint à éclater. Il contribua à l'établissement de la première société populaire formée dans cette ville, et publia, pendant la révision des premiers décrets constitutionnels, un écrit intitulé : *Sur les assemblées constituantes.* Cet ouvrage était moins destiné à combattre le système des réviseurs, qu'à proposer des moyens sages et modérés sur la réformation d'une constitution, et conformes à ceux qu'avait proposés M. Frochot, et qui furent adoptés depuis. Il osa ensuite blâmer hautement la révolution du 31 mai, et refuser de signer une adresse approbative des événements qui en avaient été la suite. Etant devenu député du Pas-de-Calais au conseil des anciens en 1797, il réclama dans la journée du 18 brumaire en faveur de la constitution de l'an III. Il ne fut pas réélu, et passa néanmoins à la vice-présidence du tribunal d'appel à Douai, où il était président de la cour royale en 1817. B. M.

LENNEP (David-Jac. Van) est né à Amsterdam le 15 juillet 1774, d'une famille qui a rempli les premières places de la magistrature. Sa naissance fut célébrée en fort beaux vers latins par M. de Bosch : c'était une sorte d'initiation littéraire. Le jeune Lennep suivit les leçons de l'athénée *Illustre* d'Amsterdam, où il eut pour maîtres MM. Van Ommeren, de Bosch, Wyttenbach, Van Santen; et nous remarquerons que M. Wyttenbach, qui, en général, est économe de louanges, l'a nommé, dans la préface de ses *Selecta historica*, parmi ses élèves les plus distingués. Pendant le cours de ses études à Amsterdam et à Leyde, où il prit, sous le professeur Cras, ses degrés en droit, il publia quelques productions qui durent faire concevoir de ses talents la plus grande espérance : *Carmina juvenilia*, Amsterdam, 1790; *Disputatio ethico-juridica ad locum Ciceronis, qui est de Finibus bonorum et malorum*, Amsterdam, 1790; *Exercitationes juris*, Leyde, 1796. Il est question dans ce dernier ouvrage de quelques lois romaines, favorables à l'agriculture. M. Lennep donna la même année, sous le titre de *Rusticatio Manpadica*, un autre recueil de vers latins, composés pour la plupart pendant son séjour au Manpad, terre qui alors appartenait à son frère, et dont le nom est célèbre dans les fastes de la Hollande. Ce fut en ce lieu que Witt Hamsted remporta une victoire signalée sur les troupes de Gui de Namur, et le champ de bataille fut appelé *Het Mannepad* (le Chemin des Hommes). Depuis 1796 jusqu'en 1799, M. Van Lennep suivit le barreau d'Amsterdam, se destinant à la carrière des affaires publiques, qui était celle de sa famille, mais s'occupant toujours des lettres et des langues savantes, vers lesquelles il était entraîné par une inclination naturelle, que ses succès venaient de justifier, et qu'ils avaient encore augmentée. Ce fut vers cette époque que M. Wyttenbach, appelé à Leyde, laissa vacante la chaire d'éloquence et de langues grecque et latine qu'il occupait dans l'athénée d'Amsterdam. On l'offrit à M. Van Lennep, qui s'empressa d'accepter cette heureuse occasion de se vouer tout entier à la littérature, et il entra en fonction, au mois de novembre 1799, par un excellent discours inaugural, *De præclaris vitæ præsidiis contrà adversam fortunam, quibus veterum scripta abundant*, Amsterdam, 1800. M. Van Lennep fut, en 1808, nommé, par le roi Louis Buonaparte, membre de l'Institut de Hollande, et depuis il a été successivement aggrégé à différentes sociétés

savantes. Il donna, en 1809, une excellente édition des *Héroïdes* d'Ovide et de Sabinus, qu'il a réimprimées, en 1812, avec des additions importantes, et dont il annonce une troisième édition, pour laquelle il a recueilli de nombreux matériaux. On attend aussi de M. Van Lennep une édition complète d'Hésiode et de ses scholiastes, à laquelle il travaille depuis plusieurs années, et qui sera corrigée d'après les variantes des divers manuscrits de Paris et de Florence, qu'il a fait soigneusement collationner. C'est aussi M. Van Lennep qui achèvera la publication de l'*Anthologie* de Grotius, que M. de Bosch a laissée au quatrième volume (*Voy*. Bosch dans la *Biographie univ.*) Il doit pareillement terminer l'édition de Térentianus Maurus, commencée par Van Santen. Les deux premiers volumes des *Mémoires* de la troisième classe de l'Institut de Hollande contiendront plusieurs savantes dissertations de M. Van Lennep, dont voici les titres, qui nous ont été communiqués : *Memoria imp. Gallieni à Trebellii Pollionis aliorumque calumniis vindicata; Nova explicatio Epist. Horatii ad Bullatium; Disputatio de Daphnide Theocriti et aliorum; Commentatio de Judæorum origine Damascenâ ad loc. Justini*, XXXVI, 2. Nous n'oublierons pas qu'en 1810 M. Van Lennep a commencé, sous le titre d'*Exercitationes Amstelodamenses*, un recueil d'observations de critique et d'érudition, où se trouvent quelques chapitres de la composition de MM. Bosscha et Hamaker. Ce sont deux élèves fort savants de M. Van Lennep. Le premier est professeur à Deventer, et a donné, en 1809, une élégante édition de la *Galatée* de Réland; le second est depuis quelque temps professeur de langues orientales à Leyde, et s'est fait beaucoup d'honneur par ses *Lectiones Philostrateæ*. Il a promis une édition des *Chiliades* de Tzetzès, que l'on doit attendre avec impatience, parce que cet ouvrage manque depuis long-temps à la littérature. M. Van Lennep compte encore parmi ses élèves M. Reuvens, aujourd'hui professeur au gymnase de Harderwick, et auteur des *Collectanea litteraria*, production fort estimable; et M. Van Cappelle, à qui l'on doit une bonne édition des *Mécaniques* d'Aristote. Lors de la grande révolution de novembre 1813, M. Van Lennep fut élu membre du conseil provisoire de régence à Amsterdam. Il résigna ces fonctions lorsque la tranquillité fut rétablie, pour reprendre ses travaux littéraires. Le roi des Pays-Bas lui a donné l'ordre du Lion-Belgique, et l'a nommé membre des états provinciaux de Hollande. Esb.

LENOBLE, commissaire-ordonnateur des guerres, chevalier de St.-Louis, de la Légion-d'honneur, et membre de l'académie de Brescia, fut employé dans la guerre d'Espagne et de Portugal. Il a publié : I. *Mémoire sur les moyens administratifs dans la vallée du Tage, lors de la retraite de l'armée de Portugal*. II. *Considérations générales sur l'état actuel de l'administration militaire en France*, mars 1816. III. *Projet de loi*, ou *ordonnance pour l'institution d'une magistrature militaire*, 1817. Les journaux ont rendu un compte favorable de ces différents ouvrages. M. Lenoble n'a pas été compris dans la nouvelle organisation des commissaires des guerres, transformés en intendants et sous-intendants militaires. D. S.

LENOIR (Etienne), né, en 1744, à Mer, se livra de bonne heure à la fabrication des instruments à l'usage des sciences. Le degré de précision auquel il était parvenu dès l'année 1786, et sa belle exécution du cercle de réflexion, inventé par Borda en 1772, pour la détermination des longitudes en mer, lui méritèrent, à cette époque, un brevet de Louis XVI, avec le titre d'ingénieur du Roi. Le cercle astronomique répétiteur, dont la construction suivit de près celle du cercle de réflexion, ayant rapidement accru la réputation de cet artiste, il fut chargé, par le gouvernement, de l'établissement de tous les instruments qui furent fournis à MM. de la Pérouse, d'Entrecasteaux et Baudin, lors de leurs voyages autour du monde, et aux savants et marins qui furent employés dans l'expédition d'Egypte. Ce fut aussi à M. Lenoir que le gouvernement s'adressa, en 1792, pour la confection des instruments qui ont servi à MM. Méchain et Delambre, pour mesurer un arc du méridien terrestre. On sait que la longueur de cet arc a servi de base à la détermination du mètre, et que c'est à M. Lenoir que l'on doit l'exécution non seulement du mètre-étalon en platine, qui est déposé aux archives dans l'armoire à trois clés, mais encore de tous les

mètres-étalons qui furent commandés par le gouvernement, lors de l'établissement du nouveau système des poids et mesures. Ces divers instruments et plusieurs autres du même artiste ont figuré dans les quatre expositions publiques des produits de l'industrie française. La première valut à M. Lenoir une médaille d'or qui lui fut décernée en 1799; et les procès-verbaux des trois autres expositions constatent qu'à chacune d'elles cet artiste a été trouvé digne de la distinction du premier ordre. Le *Comparateur*, qu'il exécuta pour M. Pictet, qui en a donné la description dans la *Biblioth. britann.*, a servi à donner avec plus de précision qu'on ne l'avait encore, le rapport entre les mesures anglaises et les nôtres. Sur la demande de M. Lenoir, S. M. l'autorisa, en 1814, à reprendre le titre d'ingénieur du Roi, et, la même année, il fut appelé au bureau des longitudes, en qualité de premier artiste. F.

LENOIR (ALEXANDRE), chevalier de la Légion-d'honneur, né à Paris le 26 décembre 1762, fit ses études au collége Mazarin, et ensuite aux académies de peinture, de sculpture et d'architecture. Élève de Doyen, il cultiva la peinture jusqu'en 1790, époque où il conçut l'idée de réunir, dans un seul dépôt, tous les monuments des arts exposés au vandalisme par la suppression des maisons religieuses où ils existaient. MM. de Larochefoucauld et d'Ormesson eurent la principale part à la commission nommée à cet effet. (*V.* le *Journ. des savants* de 1796, pag. 201). Le projet, soumis à M. Bailly, maire de Paris, fut accepté par l'assemblée nationale, et son comité d'aliénation des biens nationaux nomma M. Lenoir conservateur de ces monuments. Depuis cette époque, il était parvenu à réunir beaucoup de tombeaux, statues et autres anciens monuments de la monarchie française, dont il a fait monter le nombre à près de cinq cents, et qu'il a restaurés et classés par siècles. Ce dépôt fut placé au couvent des Petits-Augustins, érigé en Musée des monuments français, le 29 vendémiaire an IV (1796), sur la demande de M. Lenoir. Le 15 floréal an VII (1799), il fut chargé de recueillir les restes de Turenne, de Molière et de La Fontaine, et de les déposer dans des sarcophages préparés dans le jardin du Musée. L'année suivante, il se rendit à Nogent-sur-Seine, où se trouvait tout ce qui reste encore des dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abailard; et, de retour à Paris, il fit construire, avec les débris du Paraclet, une chapelle gothique, où il déposa les ossements de ces amants malheureux. Ce fut à cette même époque que M. Lenoir, en passant à Autun, adressa au Musée du Louvre le seul tableau qui existât en France, de Fra-Bartolomeo-di-San-Marco. Le 4 vendémiaire an IX (1800), il fut nommé administrateur du jardin de Mousseaux, et il eut, en cette qualité, la direction des travaux ordonnés par le gouvernement, pour y établir une succursale au Musée des monuments français. Cet établissement ayant été supprimé par le Roi, le 18 décembre 1816, et les monuments religieux devant être rendus à leur première destination, M. Lenoir fut désigné, en vertu de la même ordonnance, administrateur des monuments de l'église royale de St.-Denis. On lui doit: I. *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée*, etc., 1795, in-8°. souvent réimprimé. II. *Musée des monuments français*, 6 vol. in-8°. avec 258 planches gravées au trait. Le 6e. vol. a paru séparément sous ce titre: *Histoire de la peinture sur verre et description des vitraux anciens et modernes, pour servir à l'histoire de l'art relativement à la France*, 1804, in-8°. III. *Histoire des arts en France prouvée par les monuments*, in-4°. avec un atlas in-fol. de 164 planches et le portrait de l'auteur. IV. *Recueil de portraits inédits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France*, in-8°. contenant 30 portraits. V. *Nouvelle explication des hiéroglyphes*, 3 vol. in-8°. avec 74 planches. VI. *Nouvelle collection d'arabesques*, 1810, in-4°. VII. *Explication d'un monument égyptien*, avec gravures, 1813, in-8°. On a encore de lui plusieurs Notices dans les *Mémoires de l'académie celtique* et dans ceux *de la Société royale des antiquaires de France*; un ouvrage intitulé: *La franc-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, ou *l'antiquité de la franc-maçonnerie, prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, 1814, in-4°., avec des planches gravées par Moreau le jeune; un Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abailard, 1815, in-8°.; enfin un Mémoire intitulé: *Considérations générales sur les sciences et*

les arts, 1816, in-8°. M. Barbier lui attribue: *Recueil d'observations sur le déluge*, 1806, in-8°. — Lenoir, professeur de langue et de littérature françaises à Londres, y a publié une *Ode pindarique adressée aux nations qui gémissent sous le joug tyrannique et oppresseur de ce fléau de l'humanité, qui s'appelle empereur des Français*, etc., dédiée, par permission spéciale, à S. M. T. C. Louis XVIII, 1808, in-8°. de 15 pages. Cette pièce fut composée à l'occasion de l'insurrection des Espagnols contre Buonaparte. F. et T.

LENOIR-LAROCHE (Le comte), né à Grenoble, était avocat à Paris avant la révolution. Elu député du tiers-état de la prévôté et vicomté de Paris aux états-généraux en 1789, il y garda le milieu entre les partis opposés. Plusieurs de ses collègues passaient leur temps à rédiger des journaux; M. Lenoir se chargea de fournir des matériaux à celui qu'à cette époque entreprit Perlet. Ayant alors à sa disposition une foule de pièces importantes, il donna quelque intérêt à ce journal. Il fournit aussi, par la suite, des articles au *Moniteur* et au *Mercure*; mais ces articles furent peu remarqués. Il eut le bonheur d'échapper au régime de la terreur et de se soustraire aux persécutions dirigées, à cette époque, contre tous ceux qui n'étaient pas, franchement et ouvertement, jacobins. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la fin de la Convention et pendant le régime directorial jusqu'à son admission au conseil des anciens, M. Lenoir-Laroche entretint le public dans l'opinion qu'on s'était déjà formée de son attachement au régime républicain, par divers écrits qu'il publia successivement. Lors de la lutte qui s'établit, avant le 18 fructidor, entre le directoire et les deux conseils, il prit le parti du directoire avec assez de chaleur pour que les triumvirs pussent croire qu'il serait un de leurs plus zélés serviteurs dans l'exécution du système de proscription qu'ils avaient arrêté, et ils le nommèrent leur ministre de la police, quelques jours avant cette révolution funeste; mais ils ne furent pas long-temps à s'apercevoir que le nouveau ministre n'aurait pas, dans une telle crise, toute l'énergie sur laquelle ils avaient compté, et ils le remplacèrent par un apothicaire, nommé Sottin, girondin nantais, que Carrier avait envoyé autrefois à Paris, comme *brigand* de la Vendée. M. Lenoir-Laroche, très lié avec M. Lanjuinais, dont il partageait en tout les principes, les a développés dans un grand nombre d'articles, insérés dans les ouvrages périodiques dont nous venons de parler. Il ne se borna pas à de simples notices, et publia, en 1795, un *Examen de la constitution qui convient le plus à la France*, où il se montra, comme dans ses autres écrits, ennemi déclaré de ce que l'on appelait alors les *anarchistes* et les *clichiens*. Sa réputation devait l'appeler aux fonctions législatives: aussi fut-il nommé professeur de législation à l'école centrale du Panthéon d'abord, et, bientôt après, élu au conseil des anciens, par l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, dans laquelle il s'exprimait ainsi, le 18 février 1799: « On ne parle point de ces royalistes qui croient au rétablissement de la vieille royauté, avec une joie plus digne de pitié que de mépris; cette opinion extravagante ne trouve plus de partisans parmi ceux qui font quelque usage de leur raison, etc. » Cependant les événements déterminèrent M. Lenoir-Laroche à modifier au moins son système. Lors de la révolution du 18 brumaire, on le vit, se relâchant un peu de la sévérité de ses principes républicains, se montrer partisan des changements qu'elle opéra. Il fut nommé, bientôt après, membre de la commission intermédiaire du conseil des anciens, et passa ensuite au sénat conservateur, dont il fit partie jusqu'en 1814, époque où il adhéra, avec ses collègues, à la déchéance de Buonaparte. Le Roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814, et il a continué de faire partie de la chambre, n'ayant pas été nommé pair par Buonaparte en 1815. Il est comte et commandant de la Légion-d'honneur depuis 1804. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui: I. *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires*, 1795, in-8°. II. *Discours prononcé au Cercle constitutionnel*, le 19 vendémiaire an VI, 1798, in-8°. D. et U.

LENORMAND (L.-S.), ancien professeur de physique, a publié: I. *Essai sur l'art de la distillation*, 1811, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, présenté à la société d'encouragement, dont l'auteur fait partie, renferme l'historique de la distillation depuis son origine jusqu'à nos jours; il a mérité les éloges de M. Chaptal. II. *Manuel du fabricant*, 1813, in-

8°. Au mois d'août 1817, M. Lenormand a annoncé, par souscription, la publication d'un ouvrage composé en société avec M. Fournier, et intitulé : *Essai sur la désinfection, la conservation et la préparation des substances alimentaires*, etc. On a encore de lui un grand nombre d'articles de physique et de technologie dans la *Bibliothèque physico-économique*, les *Annales des arts et manufactures*, le *Bulletin de la société d'encouragement*, et autres recueils du même genre. On y voit que l'auteur avait fait, avant Garnerin, l'expérience du parachute. — LENORMAND, avocat, a donné au public : I. *Observations sur la charte constitutionnelle de France*, 1814. II. *Morceaux choisis d'éloquence judiciaire, ouvrage utile aux jeunes gens qui se destinent au barreau*, 1815, in-8°. III. *Vote contre l'acte additionnel*, etc., 1815.—LENORMAND DE BRETTEVILLE, ancien chef d'escadron et chevalier de St.-Louis, né en Normandie, vers 1750, a fait imprimer, en 1814, un *Recueil de pièces publiées dans le cours de la révolution* ; ce recueil est dédié au Roi. D. S.

LENORMAND (Mlle.), célèbre nécromancienne, est réputée depuis longtemps la première parmi les nombreuses pythonisses de la capitale ; aussi fait-elle payer fort cher ses oracles. Les dames du haut parage, pouvant seules déposer sur le trépied sacré d'assez riches offrandes, ont seules le privilége de pénétrer dans l'antre que cette moderne sibylle s'est formé dans la rue de Tournon, où la première femme de Buonaparte est allée la consulter plus d'une fois. C'est dans cette rue que Mlle. Lenormand tire gravement les cartes, ou fait voir l'avenir au travers d'un œuf frais. Cette habile devineresse ne voulant pas, à l'exemple des prophétesses qui écrivaient leurs oracles sur des feuilles volantes, s'exposer à perdre par un coup de vent tout le fruit de ses savantes lucubrations, a publié un gros volume in-8°. sous ce titre : *Les souvenirs prophétiques d'une Sibylle, sur les causes de son arrestation, le 11 décembre* 1809. Il paraît, d'après cette brochure, que Mlle. Lenormand, ayant fait quelques prédictions un peu hardies et peut-être hors de la sphère habituelle de ses rêveries, le gouvernement impérial l'avait envoyé rêver en prison. M. Hoffman ayant, au sujet de ces Souvenirs, lancé dans le *Journal des Débats* quelques traits fort piquants contre Mlle. Lenormand, qu'il qualifiait de *sorcière ennuyeuse*, celle-ci lui riposta par une longue lettre qu'elle fit insérer dans le *Courrier*, le 20 septembre 1815. On a encore de Mlle. Lenormand : I. *Les oracles sibillyns* ou *suite des Souvenirs prophétiques*, 1812. II. *Anniversaire de la mort de l'impératrice Joséphine*, 1815, in-8°. III. *La Sibylle au tombeau de Louis XVI*, 1816, in-8°. K.

LEOPOLD (Le prince JOSEPH-MICHEL), second fils du roi de Naples, né le 1er. juillet 1790, partagea avec sa famille les malheurs qu'elle éprouva par suite de l'invasion des Français en Italie, et son espèce d'exil en Sicile (*Voyez* FERDINAND IV). Lors des événements qui, en 1815, rappelèrent le roi de Naples sur le trône de ses pères, le prince Léopold se joignit aux troupes autrichiennes qui se trouvaient déjà sur le territoire napolitain, pour s'avancer avec elles sur la capitale ; tandis que son auguste père, à la tête d'une armée considérable, préparait un débarquement. Le 22 mai, Naples ouvrit ses portes au fils de son souverain, qui adressa aux habitants une proclamation dont voici quelques passages : » Je suis ravi de vous » retrouver, au bout de dix ans, tels que » vous avez toujours été, et je vous re- » mercie de la consolation inappréciable » que vous me procurez de pouvoir l'an- » noncer à mon auguste père et souve- » rain. Il revient au milieu de ses enfants » comme le chef de la grande famille... » Le 28 juillet 1816, le prince Léopold unit son sort à celui de l'archiduchesse Marie-Clémentine, troisième fille de l'empereur d'Autriche. Ce mariage fut célébré à Schœnbrunn. Les jeunes époux n'ont point quitté l'Autriche sans avoir recueilli les marques les plus touchantes de l'attachement de l'empereur, qui a donné à son gendre le régiment de Nassau-Usingen. On sait que le prince Léopold écrivit, peu de temps après son mariage, une lettre à S. A. R. MONSIEUR, dans laquelle il lui fit part des bonnes intentions des souverains, membres de la sainte alliance, en faveur de la France et de la dynastie des Bourbons. C. D.

LEOPOLD (N.), ancien docteur en droit de la faculté de Paris, et l'un de nos plus laborieux compilateurs, s'est surtout attaché à exploiter le vaste domaine

de la jurisprudence administrative et commerciale. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Manuel des juges de paix, des maires, des adjoints de maire et des commissaires de police*, 1811, deux vol. in-12. II. *Traité des locations*, 1811, 2 volumes in-12; 3e. édition 1817. III. *Manuel des prudhommes, et guide des marchands, fabricants, contre-maîtres*, etc., 1811, in-12. IV. *Formulaire de tous les actes tant civils que commerciaux*, 1812, in-12; 1813, in-12; troisième édition, 1817, in-12. V. *Annales de législation judiciaire et des tribunaux de l'empire français*, 1811, in-12. VI. *Manuel des commerçants*, 1812, in-12. VII. *Le guide des maires et adjoints*, 1813, in-12; 3e. édition, 1817. VIII. *Dictionnaire général de police civile et judiciaire de l'empire français*, 1813, in-8o., réannoncé en 1816 comme seconde édition. IX. *Mémoire justificatif de Louis XVI, tendant à faire connaître, d'après les événements, les causes de la destruction de la monarchie en France, et de la mort de Louis XVI; à prouver que Louis XVI a été illégalement mis en jugement*. X. *Mémoire en faveur des Bourbons*, 1815, in-8o. XI. *Projet de pompe funèbre à célébrer à perpétuité dans tout le royaume de France et autres possessions étant sous sa domination, le 21 janvier de chaque année*, 1816, in-8o. XII. *Paris pendant le cours de la révolution, avant et après la restauration*, 1816, deux volumes in-12. XIII. *Livre des époux et des épouses, ou des moyens d'être heureux en mariage*, 1817, in-12. — LÉOPOLD, auteur dramatique, a donné sur différents théâtres : I. *Le dernier bulletin, ou la paix impromptu*, 1816, in-8o. II. *La Sibylle, ou la mort et le Médecin*. III. *Jean Sans-peur, duc de Bourgogne*. IV. *Le connétable Duguesclin*. V. *Le sacrifice d'Abraham*. VI. (Avec Cuvelier), *Rolland le furieux*, pantomime, chez Franconi. VII. (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot GANGES.) OT.

LEOPOLD (CHARLES-GUSTAVE DE), poète et littérateur, né en Suède vers l'année 1760, fit encore jeune un voyage dans l'étranger, et séjourna quelque temps à Greiffswald et à Stralsund. Revenu dans son pays, il fut connu de Gustave III, qui apprécia ses talents et l'admit dans sa société. Il a été accueilli avec la même faveur à la cour, sous les règnes suivants. Nommé d'abord bibliothécaire au château de Drothningholm, M. de Léopold est devenu ensuite secrétaire des commandements du roi, conseiller de la chancellerie, commandeur de l'Etoile polaire, et a reçu des lettres de noblesse. Il est membre de l'académie suédoise, ainsi que de l'académie des sciences et de celle des belles-lettres de Stockholm. On a de lui deux tragédies qui ont été très applaudies au théâtre de la capitale : *Odin* et *Virginie*. Sa traduction de la *Métromanie* n'a pas eu moins de succès. M. de Léopold a composé, outre ses pièces de théâtre, des odes, des épîtres, et un grand nombre de pièces fugitives, où il a pris Voltaire pour modèle. Il a paru, il y a déjà quelque temps, un recueil de ses œuvres, à Stockholm, en 3 vol. in-8o. On n'y trouve pas les dernières poésies de l'auteur. Les mémoires de l'académie suédoise contiennent des discours et des morceaux de littérature de M. Léopold, qui prouvent qu'au talent poétique il joint le mérite d'écrire en prose d'une manière distinguée. AU.

LEPAGE (L.-F.-M.), médecin à Montargis, fut député du Loiret à la Convention nationale en 1793, et y vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. En 1792, il fut envoyé à Orléans pour calmer le mouvement occasionné par la suspension de la municipalité, accusée d'avoir laissé accaparer les grains, et d'avoir montré trop de dévouement à la cour. Il s'y conduisit avec prudence, et rétablit l'ordre. Le 20 mars 1793, M. Lepage osa dénoncer les troubles de Montargis, où l'ex-député Manuel, alors proscrit pour son vote dans le procès de Louis XVI, avait été couvert de blessures. Après la session, il entra dans l'administration de la loterie, et il y était encore chef de bureau en 1817. — LEPAGE, chef d'escadron au régiment des dragons du Roi, se trouvait à Chauny en mars 1815, à la tête d'un escadron de son régiment, lorsque Lefebvre-Desnouettes (*Voy.* ce nom) tenta d'ébranler sa fidélité. Il sut maintenir les soldats dans l'obéissance au Roi; et sa conduite en cette occasion mérita d'être citée dans un ordre du jour du 17 mars, adressé par le comte Maison aux troupes de la première division. — LEPAGE (P.), ancien avocat, à

publié : I. *Nouveau style de la procédure civile*, 1805, in-4°. II. *Questions sur le code de la procédure civile*, 1807, in-4°. III. *Traité des saisies et des contraintes*, 1807, 2 vol. in 8°. IV. *Lois des bâtiments*, ou *le nouveau Desgodets*, 1808, in-4°. V. (Avec Delaporte) *Mémorial des jurisconsultes*, 1811, in-8°. VI. *Traité du temporel des églises et du gouvernement des paroisses*, 1813, in-8°. D.

LEPAN (Edouard-Marie-Joseph), né à Paris en 1765, ancien rédacteur du *Courrier des spectacles*, est auteur de : I. *Principes généraux de la langue française*, en vers, 1788. II. *Confidences trompeuses*, comédie, en trois actes et en vers, donnée au théâtre de Molière en l'an VII (1799). III. *Méthode anglaise simplifiée*, 1816. IV. *Fables du docteur Lorenzo Pignotti*, traduites en français, 1817. M. Lepan a donné en 1816, une nouvelle édition, au profit de Mlle. J. M. Corneille, des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille, avec les commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces commentaires, 5 vol. in-12 et in-8°. Il a aussi publié dernièrement une Vie de Voltaire, qui contient des détails curieux, et dont plusieurs journaux ont fait l'éloge, tandis que d'autres l'ont sévèrement critiquée. U.

LEPEL (Le baron), chambellan de l'électeur de Hesse, conseiller intime de régence et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, fut envoyé extraordinairement, en août 1816, auprès de la diète de Francfort, pour les arrangements territoriaux, conformément à la confédération germanique. Il défendit avec chaleur les prétentions de l'électeur, et montra, dans la discussion, des talents oratoires et des connaissances diplomatiques. Dans la séance du 13 mars 1817, il présenta une note relative aux acquisitions des domaines de Westphalie, dans laquelle il reprochait à la diète d'avoir outrepassé ses pouvoirs et agi contre les intentions de ses commettants. Le baron Lepel revint à Cassel, à l'époque des vacances de Pâques, pour recevoir de nouvelles instructions relatives à sa mission. On crut qu'il allait retourner à son ancien poste près la cour de Vienne; mais il y fut remplacé par le baron de Munchhausen d'Apelern. S. S.

LEPELLETIER de St.-FARGEAU (Félix), né dans une famille distinguée de l'ancienne magistrature, doit à la funeste destinée de son frère (*Voy.* Lepelletier dans *la Biographie universelle*), peut-être plus encore qu'à sa conduite personnelle, la malheureuse célébrité à laquelle il est parvenu. Lorsque la révolution commença, il était aide-de-camp du prince de Lambesc, et entra avec lui dans les Tuileries, le 12 juillet 1789, à la tête d'un corps de cavalerie, pour dissiper les attroupements. A cette époque, il se fit remarquer par une aversion très prononcée pour toutes les innovations; mais lorsque son frère, l'un des plus riches propriétaires de France, se fut lancé sans réserve dans le parti jacobin, il abandonna tout-à-coup lui même ses anciens principes, et s'y précipita d'une manière encore plus violente; dès-lors on le vit figurer au premier rang dans toutes les intrigues des démagogues, et vivre sans cesse entouré de misérables, dont sa naissance et son éducation devaient à jamais le séparer. Devenu, après la mort de son frère, tuteur de sa nièce encore enfant, il voulut attirer sur lui une partie de la considération dont les meneurs de ce temps-là cherchèrent à environner sa pupille. Il la conduisit à la barre de la Convention, comme une orpheline abandonnée, et réclama pour elle la protection de l'assemblée, qui sûrement lui était peu nécessaire; car son père lui avait laissé une fortune considérable. Sur sa demande, la Convention adopta sa nièce, au nom de la nation, et Barère saisit cette occasion pour faire décréter que l'adoption ferait désormais partie des lois de la république. Les auteurs du Code civil actuel ont eux-mêmes adopté cette loi, qui est entrée dans la législation française. On a prétendu que M. Félix Lepelletier avait voulu forcer sa nièce à l'épouser; mais rien ne constate cette violence. Ce révolutionnaire n'a point occupé de places lucratives pendant la révolution. En 1796, Carnot lui ayant offert celle de commissaire du directoire à Versailles, il la refusa avec dédain, lui déclarant qu'il le regardait comme un *tyran* et qu'il ne cesserait de travailler à le renverser. M. Lepelletier fut enveloppé dans la conspiration de Babeuf, comme un des chefs les plus dangereux de ce complot, et traduit par contumace à la haute-cour de Vendôme, qui l'acquitta. Sorti de sa retraite, il adopta un des enfants de Ba-

beuf (*Voyez* Babeuf), reprit ses manœuvres révolutionnaires, figura très activement, en 1799, dans la société du Manège, et fut inscrit sur une liste de déportés, dressée après le 18 brumaire ; mais cette mesure ne fut pas exécutée. On trouve encore M. Lepelletier sur une seconde liste du même genre, après l'explosion du 3 nivôse (1800). Il fut alors arrêté encore une fois et transféré à l'île de Rhé, d'où sa famille parvint à le faire sortir en 1803, avec le consentement tacite du gouvernement. Son apparition à Paris ayant donné lieu à quelques plaintes, il fut arrêté de nouveau et enfermé dans la prison du Temple, d'où il sortit bientôt après, pour être envoyé en surveillance en Italie. Il en revint en 1805. Sa fougue démagogique parut alors un peu calmée. Il se retira dans ses propriétés en Normandie, où il devint président du canton de Bricqueville et maire de sa commune. Dès-lors on n'entendit plus parler de lui jusqu'au retour des Bourbons, époque à laquelle il cessa d'être maire. En novembre 1814, il fit paraître une brochure sur le *Serment des fonctionnaires publics*, dans laquelle l'ancien démagogue commençait à découvrir ses couleurs, tout en montrant beaucoup de zèle pour la Charte qu'il craignait de voir renverser par ceux qui, selon lui, avaient formé le dessein d'avilir et de *polluer* l'institution des maires et du régime communal. Il invoquait un génie puissant, pour qu'il vînt, disait-il, « précipiter dans le tartare de la nullité » les perfides déprédateurs des espérances du genre humain. » On serait tenté de croire que c'est cette ridicule boursouflure qui, en mai 1815, attira sur M. Félix Lepelletier l'attention des électeurs de Dieppe, si, immédiatement après le 20 mars, il ne s'était déclaré pour Buonaparte dans des proclamations, où il prenait la qualité de commissaire ou d'agent du nouveau gouvernement. Les électeurs le nommèrent donc membre de la chambre des représentants. (On prétend qu'ils n'étaient que douze). Il déclara dans cette chambre, dès les premières séances, que Buonaparte était le sauveur de la patrie ; et le 23 juin, il proposa l'établissement d'un journal logo-tachygraphique, qui aurait eu seul le privilége de publier le compte-rendu des séances. Il se prononça, le 4 juillet, pour une déclaration de principes en tête de la nouvelle constitution : « Il » est urgent, dit-il, de déclarer à l'Europe sous quels principes nous voulons » vivre. L'évangile de nos droits doit » être le préambule de la constitution. » Lors de la communication qui fut faite, dans la même séance, de diverses pièces parmi lesquelles se trouvaient des proclamations de Louis XVIII, M. Lepelletier insista pour l'impression de ces dernières. Dès le 30 mars précédent, il avait manifesté ses sentiments sur ce prince et sur sa famille, dans une proclamation datée de Dieppe, où il exerçait, en qualité de *commissaire de l'empereur*, les fonctions d'administrateur d'arrondissement : « Les » Bourbons ont paru, disait-il, et la » France a frémi ! L'empereur a paru, » les cœurs se sont pressés vers lui ! C'est » au Champ-de-Mai que nous le proclamerons le véritable père de la patrie et » de la liberté. » Après la dissolution des chambres, M. Félix Lepelletier, compris dans l'ordonnance du 24 juillet et mis en surveillance, fut définitivement banni par celle du 17 janvier 1816. Il sortit du royaume en février, et résida successivement à Bruxelles, dans un faubourg de Namur, où sa maison était le rendez-vous des exilés les plus marquants, et à Liége, où l'on croit qu'il était encore au commencement de 1818. U.

LEPELLETIER-ROSAMBO, pair de France, est petit-fils de Malesherbes, l'un des défenseurs de Louis XVI, et fils d'un président à mortier du parlement de Paris, qui, après avoir présidé longtemps à la Tournelle, avec autant de talent que d'humanité, mourut fidèle et courageusement dévoué à sa compagnie, comme à son roi. M. Lepelletier de Rosambo fut élevé à l'école du malheur, et quel malheur que celui qui a fait dire à l'abbé Delille :

Trois générations en un jour ont péri !

En effet, il eut à pleurer à-la-fois son illustre aïeul, son père et sa mère, sa sœur et son beau-frère, M. de Chateaubriand l'aîné. Pendant sa minorité, les créanciers de sa famille avaient été remboursés, par son tuteur, en assignats fort dépréciés. Devenu majeur, M. de Rosambo convoqua ces mêmes créanciers, et leur dit : « Mon tuteur a peut-être » fait son devoir : je vais remplir le » mien, en vous indemnisant de toute » la perte que vous avez éprouvée sur

» votre paiement en assignats. » On assure qu'il s'agissait d'une somme de cent cinquante mille francs. M. de Rosambo n'a jamais varié dans ses sentiments religieux et monarchiques. Une attaque dirigée par Geoffroy, dans un de ses feuilletons, contre Malesherbes, comme ancien directeur de la librairie, protecteur de l'*Encyclopédie*, etc., décida le petit-fils de ce magistrat à réclamer dans les journaux; et, suivant son usage, le fameux et rigide critique ne voulut pas céder. Lors des votes sur l'acte additionnel proposé par Buonaparte en 1815, M. Lepelletier publia son vote négatif, dans une note portant que: « c'est attenter à » la liberté publique que d'interdire aux » Français le droit de manifester le cri de » leurs cœurs en faveur de l'antique et » légitime famille des Bourbons. J'ai d'au» tant plus besoin, ajoutait-il, de dire à » cet égard ce que je pense, que je suis » convaincu que la France ne peut avoir » ni repos ni bonheur que par le retour » de son Roi. Tels sont les sentiments » d'amour et de fidélité dont j'ai hérité » de mes pères; ma signature est le ga» rant de ce que j'exprime. » G. E.

LEPIC (Le comte Louis), né le 20 septembre 1765, était officier de chasseurs dans l'armée de l'ouest en 1793. Ce fut lui qui recueillit alors, avec une si louable humanité, une jeune orpheline à laquelle les tribunaux ont attribué, en 1818, après un long procès, la qualité de fille de M. Duv... de Ch..., seigneur d'une paroisse de la Vendée. M. Lepic fut élevé au rang de major-colonel des grenadiers à cheval de la garde, après la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué, et devint, le 13 février 1807, général de brigade. Il reçut, en 1809, le titre de baron et celui de commandant de la Légion-d'honneur. Promu, le 9 février 1813, au grade de général-de-division, il fut désigné pour commander le second régiment des gardes-d'honneur, qui s'organisait à Metz. Après les résultats de la campagne de 1814, il fut nommé par le Roi, commandant de la 21e. division militaire à Bourges; chevalier de St.-Louis le 29 juillet, et comte le 17 janvier 1815. Il fut employé par Buonaparte en 1815, et admis à la retraite par ordonnance du 9 septembre même année. Le général Lepic a épousé la fille d'un cultivateur d'Andrezy près Pontoise, et il s'est retiré dans cette commune. S. S.

LEPICART (Jean-Marie-Martin), ancien avocat, né à Amiens vers 1760, fut arrêté comme suspect et enfermé, en 1793, aux Madelonnettes, d'où il ne sortit que par la révolution du 9 thermidor. Depuis cette époque, il avait exercé à Paris, sans interruption, sa profession d'avocat, lorsqu'il fut appelé, en 1814, par M. Dambray, à la place de secrétaire-général de la Chancellerie, et nommé membre de la Légion-d'honneur en juillet de la même année. M. Lepicart cessa d'exercer ses fonctions lors du retour de Buonaparte en 1815, et aussitôt après le second retour du Roi, il fut nommé conseiller à la cour royale de Paris, puis conseiller en la cour de cassation, par ordonnance du 25 mai 1816. D.

LEPIN (Le baron Pierre-Henri), maréchal-de-camp, né le 16 octobre 1772, était employé, en 1809, à Magdebourg, en qualité de colonel-directeur d'artillerie. Nommé général de brigade le 23 juin 1811, et commandant de la Légion-d'honneur le 26 juin 1813, il commanda l'artillerie pendant le siége de Dantzig, et fut cité avec éloge dans le bulletin de la prise de cette place. Le 4 juin 1814, il adressa de Kiow, où il était prisonnier, son adhésion aux opérations du gouvernement provisoire, et fut créé chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 19 juillet suivant. Le Roi lui confia en outre le commandement de l'école de Strasbourg. Une ordonnance du mois de septembre 1816 l'appela au commandement provisoire du département de la Haute-Garonne, en remplacement du comte de Sabran. Il commandait, en 1817, l'école régimentaire à Toulouse. S. S.

LEPITRE (Jean-François), ancien professeur de rhétorique en l'université de Paris, et chef d'une des plus fortes maisons d'institution de Paris, était membre de la commune de cette ville, lorsqu'il fut nommé, le 8 décembre 1792, un des commissaires chargés de surveiller la famille royale au Temple. Le sort, qui assignait à chacun le poste qu'il devait occuper, donna à M. Lepitre celui de la chambre de la Reine et des princesses. Malgré l'active surveillance à laquelle il était soumis dans ses fonctions, il ne craignit point de s'en acquitter d'une manière bien différente de sa mission. Le 11, il fut désigné pour être auprès du Roi, dont ses manières lui gagnè-

rent facilement la confiance. Secondé par un autre commissaire, nommé Toulan, il procurait à ce prince les journaux et les livres dont on le privait, et faisait toutes ses commissions au-dehors. C'est M. Lepitre qui nous apprend lui-même ces particularités, dans la relation qu'il en a publiée, en 1814, sous le titre de *Quelques souvenirs*, ou *Notes fidèles de mon service au Temple*. Il nous dit encore que, se trouvant un jour de garde auprès de Louis XVI, et ne sachant comment passer son temps avec un collègue maussade, qui ne répondait jamais que par un signe de tête, ce qui l'avait fait surnommer la *Pagode* par la Reine, il demanda au Roi la permission de prendre les OEuvres de Virgile qui étaient sur sa cheminée. « Vous savez» donc le latin, lui demanda Louis XVI? » — Oui, Sire, répondit M. Lepitre :

Non ego cum Danaïs trojanam exscindere gentem Aulide juravi.....

Un regard expressif lui prouva qu'il avait été compris. Lorsqu'il reparut, pour la première fois, au Temple, après la mort de ce monarque, il offrit à la Reine une romance qu'il avait composée, pour le fils de Louis XVI, sur cette sanglante catastrophe; et, quelques jours après, il eut la satisfaction de voir la Reine la faire chanter elle-même au jeune prince, en présence de MADAME. M. Lepitre ne s'en tint point à de stériles marques d'humanité et d'intérêt; il conçut le projet de faire évader la famille royale, et se concerta, avec Toulan et le chevalier de Jarjayes, pour son exécution, qui devait avoir lieu le 2 mars 1793. Tout était prêt; le jour et l'heure étaient indiqués; des relais et des postillons étaient distribués : mais un soulèvement, qui fut excité le même jour dans Paris, déconcerta toutes les mesures, et fit manquer une occasion qui ne devait plus se retrouver. Les trois auteurs de ce triste complot furent devinés : Toulan périt sur l'échafaud; le chevalier de Jarjayes reçut, de la Reine, ordre de quitter la France; et M. Lepitre, devenu suspect à la commune, fut envoyé à Sainte-Pélagie, traduit devant le tribunal révolutionnaire, confronté avec la Reine, et n'échappa à la mort que par un bonheur inespéré. Il a été présenté à MADAME, duchesse d'Angoulême, le 19 mai 1814. « Monsieur, lui dit cette princesse, je » n'ai point oublié et n'oublierai jamais » les services que vous nous avez rendus. » Il a été nommé, en 1816, professeur de rhétorique au collége royal de Rouen. On a encore de lui : I. *Histoire des dieux, des demi-dieux et des héros adorés à Rome et dans la Grèce*, nouvelle édition, 1814, in-12. II. *Cinq romances composées en 1793 et 1795, pour les illustres prisonniers du Temple*, musique de Mme. Cléry, 1814. S. S.

LEPRÉVOST-D'IRAY (Le vicomte JEAN-JACQUES), né au Puy en 1743, d'une famille noble et originaire de Bretagne, fut reçu garde-du-corps du Roi, compagnie de Villeroi, en 1758. Ayant émigré à la révolution, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, en qualité de maréchal-des-logis des gardes-du-corps, où il avait en 1814, étant rentré avec le Roi, le grade de sous-lieutenant avec rang de colonel. Il a été admis à la retraite en 1815. — LE PRÉVOST-D'IRAY (Chrétien Siméon), fils du précédent, né le 13 juin 1768, reçut une éducation soignée, et se livra particulièrement à l'étude de l'histoire. Ses connaissances en ce genre lui avaient déjà mérité une place de professeur aux écoles centrales de Paris, lorsqu'il publia un *Tableau comparatif de l'histoire ancienne, à l'usage des écoles publiques*, 1802, deux feuilles grand-aigle; 1804, in-fol. Cet ouvrage, qui le fit avantageusement connaître, ne contribua pas peu à le faire nommer aux fonctions de censeur des études au lycée impérial; et, quelque temps après, à celles d'inspecteur-général de l'université, place qu'il occupait encore en 1816. Il fit paraître, en 1805 : *Tableau comparatif de l'histoire moderne*, in-folio, faisant suite au *Tableau de l'histoire ancienne*. Ces deux productions ne sont point une nomenclature sèche et aride, mais un véritable cours d'histoire qui se lit de suite et avec intérêt. M. Le Prévost a cultivé les muses avec succès dans différents genres, et on a de lui : *Manlius Torquatus*, tragédie, représentée au théâtre de l'Odéon en 1798, et qui a obtenu un succès d'estime; quelques pièces au Vaudeville, et plusieurs chansons dans différents recueils. Il a encore donné, en 1816 : *Histoire de l'Egypte sous le gouvernement des Romains*, in-8°., tom. 1er. M. Le Prévost-d'Iray était un des collaborateurs de la Bibliothèque française. En 1814, il publia une

pièce de vers sur la convalescence de Monsieur, comte d'Artois. S. S.

LEPRINCE (Nicolas-Thomas), né à Paris en 1749, a été successivement (de 1765 à 1792) employé à la bibliothèque du Roi, au dépôt des livres imprimés, puis à celui des manuscrits, ensuite inspecteur de la librairie près la chambre syndicale de Paris, et inspecteur au recouvrement des livres dûs à la bibliothèque du Roi, dont S. M. le nomma secrétaire en 1789; il fut dépouillé de cet emploi, en 1792, par Carra et Chamfort. M. Leprince a publié : I. *Essai historique sur la bibliothèque du Roi*, Paris, 1782, 1 vol. in-12. II. *Petite bibliothèque des théâtres*, ibid., 1783 et années suiv., in-18. III. Édition du *Traité du choix et de la méthode des études*, par l'abbé Fleury, augmentée et réimprimée plusieurs fois. IV. *Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de M. Hue de Miromesnil*, Paris, 1781, in-4°., tiré à douze exemplaires. V. *Lettres sur l'époque de plusieurs inventions du moyen âge, des moulins, de l'horlogerie*, etc., dans le *Journal des savants* de 1779 et 1782, et tirées à part, in-12. VI. L'auteur a déposé en manuscrit, à la bibliothèque du Roi, lors de sa retraite, une *Bibliothèque pittoresque*, ou *Catalogue raisonné des livres qui traitent de la peinture, sculpture, architecture, gravure, perspective*, etc. E.

LEQUIEN (E. A.), né en 1778, a publié : I. *Traité des participes*, 1806, in-12; cinquième édition, 1810. II. *Traité de la conjugaison des verbes*, 1807, in-12; quatrième édition, 1815, in-12. III. *Concordance des temps des verbes, et particulièrement des temps du subjonctif*, 1808, in-12; 1810, in-12. IV. *Grammaire française élémentaire*, troisième édition, 1815, in-12. V. *Éléments d'arithmétique*, 1815, in-8°. Ot.

LEQUINIO (Joseph-Marie), né à Sarzeau, près de Vannes, fut maire de Rennes au commencement de la révolution, puis juge au tribunal de Vannes, et député du Morbihan à l'assemblée législative. Le 20 octobre 1791, il combattit ceux qui voulaient faire décréter des mesures de rigueur contre les émigrants. Le 26, il parla avec moins d'indulgence contre les prêtres insermentés, et proposa de conserver le traitement aux ecclésiastiques qui se marieraient. Le 1er. janvier 1792, il vota pour la mise en accusation des princes français, et demanda que le séquestre fût apposé sur les biens des émigrés. En février, il publia un pamphlet sur la nécessité du divorce, et, le 6 avril, il prononça un long discours sur l'amélioration des finances. Réélu à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, en regrettant que la sûreté de l'état ne permît pas de le condamner aux galères perpétuelles; et assurant que « si la peine de la détention obtenait la majorité, ce ne serait qu'au bagne qu'on pourrait l'enfermer. » En avril 1793, Lequinio fut envoyé à l'armée du Nord, et remplacé par Gossuin. A son retour, il fit décréter que les évêques qui s'opposeraient au mariage des prêtres, seraient déportés; et, bientôt après, il retourna en mission pour faire exécuter, dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, l'incarcération des suspects. Dans le courant de septembre, il fit imprimer un nouvel ouvrage, intitulé : *Les préjugés détruits*, dans lequel il prit le titre de *citoyen du globe*. Le 9 du même mois, il fut envoyé avec Laignelot pour *régénérer*, c'est-à-dire bouleverser le port de Rochefort, mettre en fuite ou envoyer à la mort ce qui pouvait rester encore des chefs de la marine. Sa correspondance suffit pour donner une idée de ses opérations. Il écrivit « qu'ayant lutté dans l'église avec le curé, il avait terrassé les mystères par les arguments, et que le peuple, après avoir hué son pasteur, venait de nommer l'église, le temple de la vérité. » Le 17 novembre, il manda encore « qu'il avait eu l'avantage de trouver, à Rochefort, plus de *guillotineurs* qu'il n'en voulait, et qu'après en avoir choisi un, il l'avait fait manger avec lui et ses collègues, Guezno et Topsent. » Il annonça, quelque temps après, qu'il venait de brûler lui-même la cervelle à deux Vendéens, dans la prison où ils étaient renfermés, et de donner l'ordre d'en fusiller 500. Lequinio étendit ses travaux révolutionnaires à Lorient, Brest, La Rochelle, et dans la Vendée. « J'ai dit » partout, mandait-il à cette époque à » la Convention, qu'il ne fallait plus » faire de prisonniers vendéens, et il faudrait en effet ce décret pour finir cette » guerre. » De retour à Paris, il fit, le 7 mai 1794, à la tribune des jacobins, un pompeux éloge du discours prononcé

à la Convention par Robespierre, sur l'immortalité de l'ame. Peu de temps auparavant, il avait fait parade de l'athéisme le plus monstrueux. Le 11, Robespierre repoussa ses éloges avec dédain, et le dénonça, dans la même tribune, comme un fade adulateur, lui prouvant qu'il était en contradiction avec lui-même, puisque, dans ses pamphlets, il s'était efforcé de démontrer qu'il n'existait point d'Etre-Suprême, et que tout finissait pour l'homme avec la vie. Lequinio voulut se disculper, mais on refusa de l'entendre. Après la chute de la *Montagne*, on le vit, le 6 novembre 1794, proposer de décréter qu'aucun législateur ne pourrait être membre d'assemblées populaires; mais cette proposition, qui causa de grands débats, fut rejetée. Le 30 décembre, il fit la motion de *purger le sol de la liberté du dernier rejeton de la race impure du tyran-roi.* Dans le courant de mai 1795, il quitta l'assemblée sous prétexte de mauvaise santé; mais la Convention, où on l'accusa de machiner quelques complots, de concert avec les débris des terroristes, lui ordonna de revenir à son poste. A son retour, il voulut se justifier, et déclara qu'il abhorrait également les *buveurs de sang* et les *ambitieux*, les *terroristes* et les *royalistes ;* mais ce langage ne le sauva pas des dénonciations, et enfin, le 8 août, il fut décrété d'accusation pour cruautés et vols commis dans la Vendée, à Rochefort et La Rochelle; entre autres, pour avoir mangé habituellement avec les bourreaux, qu'il avait surnommés les *vengeurs du peuple*; avoir, du fruit de ses rapines, payé 12,000 liv. de dettes, acquis des propriétés, et fait passer, en outre, des sommes considérables à son frère, ancien moine trinitaire à Vannes; avoir (ainsi que Guezno et Topsent) fait servir la guillotine de tribune aux harangues; avoir brûlé lui-même la cervelle à des détenus; avoir forcé des enfants à tremper leurs pieds dans le sang de leurs parents exécutés, etc., etc. Lequinio fut compris dans l'amnistie, décrétée en août 1796, sur la proposition de Camus. Il s'est beaucoup occupé d'agriculture, et a souvent écrit, dans la *Feuille du cultivateur*, sur les prairies artificielles, et autres objets d'économie rurale. M. de Bertrand-Moleville, qu'il dénonça à l'assemblée législative, l'accuse violemment, dans son *Histoire de la Révolution*, notamment d'avoir reçu, en 1786, des états de Bretagne, une somme de 12,000 livres pour des plantations de mûriers, qu'il n'a jamais faites. Sous le directoire, il fut élu député du Nord au conseil des cinq-cents, en 1798, et exclu par la loi du 22 floréal (12 mai 1798). Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il se présenta plusieurs fois pour demander une préfecture, et peu s'en fallut qu'il ne l'obtînt. On lui donna une place d'inspecteur-forestier, qu'il occupa peu de temps : il fut ensuite nommé sous-commissaire des relations commerciales à Newport, dans les Etats-Unis, où il resta plusieurs années. Lequinio, considéré sous le rapport littéraire, est au-dessous de la médiocrité; c'est un phraseur monotone qu'on ne peut lire sans bâiller, même quand il essaie d'être raisonnable. Il a publié : I. *Ecole des laboureurs*, journal imprimé d'abord à Rennes, ensuite à Paris. II. *Les préjugés détruits*, 1792, in-8°.; 1793, in-8°.; 1798, in-8°. III. *La richesse de la république*, 1792, in-8°. IV. *La guerre de la Vendée et des Chouans*, 1795, in-8°. V. *Philosophie du peuple, ou éléments de philosophie politique et morale, à la portée des habitants des campagnes*, 1796, in 12. VI. *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura*, 1801, 2 vol. in-8°. Lequinio, avait d'abord dédié cet ouvrage à Buonaparte; son hommage n'ayant pas été agréé, il se contenta de changer trois ou quatre mots à la dédicace, et l'adressa au tonnerre. B. M.

LEREBOURS (PIERRE-RENÉ), né en Franche-Comté, était membre de la commission des secours publics, à Paris, en 1794, et fut mis hors la loi le 11 thermidor (29 juillet 1794), sur le rapport de Barère; il se tint caché, pendant quatre jours, dans le bois de Boulogne, partit de nuit pour la Suisse, et après avoir habité cette contrée pendant plusieurs années, il rentra en France, et fut nommé, par Bernadotte, directeur-général des postes de l'armée, puis commissaire près l'administration du Mont-Tonnerre, directeur des contributions à Aix-la-Chapelle, et enfin à Laval et au Mans, où il demeura jusqu'en 1816. M. Lerebours fut admis à la retraite à cette époque. Il a publié : I. *Mémoire sur la nature et l'origine du droit de*

pêche, *et sur les causes du dépeuplement des rivières*, *et sur les moyens d'utiliser des ressources qui peuvent devenir aussi productives au trésor public*, *qu'avantageuses aux particuliers*. II. *Sur la répartition de l'impôt foncier et sur le cadastre*. M. Lerebours est père du jeune acteur qui a débuté, avec succès, en 1816, au Théâtre-Français, sous le nom de Victor. — Mme. LEREBOURS, sa mère, qui est âgée de plus de quatre-vingts ans, habite le Mans; elle a publié un *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*. Ce livre fut recommandé dans le temps par la faculté de Paris, et le célèbre Tissot écrivit à l'auteur les choses les plus flatteuses. — LEREBOURS (R.), un des plus habiles opticiens de nos temps, a fait, pour le perfectionnement de son art, les découvertes les plus précieuses, et a beaucoup agrandi le commerce auquel il a donné naissance. La science de l'optique était peu cultivée en France, il y a quelques années, et les instruments les plus parfaits se fabriquaient en Angleterre, dans les ateliers du célèbre Dollond. M. Lerebours, aidé de MM. Dartigues et Cauchois, est parvenu à égaler, sinon à surpasser, les instruments anglais. Déjà, en 1810, cet habile artiste avait présenté à l'observatoire deux lunettes fort supérieures, dit le rapport sur les prix décennaux, aux lunettes de Dollond; mais elles étaient construites avec des cristaux étrangers. Des recherches assidues ont convaincu M. Lerebours que les cristaux de manufacture française peuvent donner un résultat aussi satisfaisant. Il est opticien de l'observatoire et du bureau des longitudes. S. S.

LERMINIER (NILAMMON-THÉODORIC), docteur en médecine, est né à Abbeville, le 27 juin 1770, d'une ancienne famille de robe. Il étudiait la médecine, lorsqu'en 1793 il fut forcé, par la loi de la réquisition, de se rendre aux armées comme soldat. Il parvint à se faire employer, comme chirurgien, dans les hôpitaux militaires, revint à Paris après la chute de Robespierre, pour y achever ses études médicales, et fut l'un des premiers élèves de cette école de santé, si féconde en sujets distingués. L'un des fondateurs de la société médicale d'émulation, il en fut le premier secrétaire-général. M. Lerminier soutint, en 1805, une thèse *sur les crises*, d'après la doctrine des anciens. Cette dissertation obtint un grand succès; elle est du petit nombre de celles qui survivent aux circonstances qui les font naître. Depuis lors, M. Lerminier a publié peu d'écrits sur son art; mais tout ce qui est sorti de sa plume décèle l'observateur habile. En 1806, une épidémie de typhus s'étant développée en Bourgogne, par suite de la présence des prisonniers austro-russes, M. Lerminier fut chargé de se rendre sur les lieux avec M. Desgenettes, et, à son retour de cette mission, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, et membre de la société de médecine de la même ville. En 1808, il fut nommé médecin par quartier de Napoléon, en remplacement du professeur Leclerc, décédé. Il a fait, en cette qualité, la campagne d'Espagne et celle de Russie. Il rendit de grands services à nos malades pendant la désastreuse retraite de 1812, et fut nommé chevalier de l'ordre de la Réunion. En 1813, son expérience le fit employer, à Paris, au traitement des nombreux militaires attaqués du typhus, et admis à l'hôpital de la Pitié. Le Roi lui donna, en 1814, la croix de la Légion-d'honneur. Depuis deux ans, M. Lerminier est médecin de la Charité : là, se consacrant aux progrès de la médecine pratique, il a ouvert d'utiles conférences en faveur des jeunes médecins qui, ayant terminé leurs études, sentent la nécessité de faire une sorte de stage dans les hôpitaux. Chaque observateur reçoit un certain nombre de sujets dont il surveille la maladie, et pour la guérison desquels il propose au professeur les moyens de traitement sur lesquels il a médité. Après la visite, M. Lerminier réunit ces mêmes auditeurs, et discute avec eux, tantôt sur les cas qui viennent d'être observés, tantôt sur quelque point de doctrine. Cette institution, si utile aux progrès de l'art, fait beaucoup d'honneur à M. Lerminier, qui s'occupe de recueillir, dans les conférences qu'il préside, les matériaux d'un ouvrage qu'il destine au public. F. R.

LEROUX (LAURENT-CHARLES-PIERRE), doyen de la faculté de médecine, était officier municipal de la commune de Paris en 1792, et se trouvait, en cette qualité, au château des Tuileries, dans la nuit qui précéda le 10 août. Il resta constamment auprès du Roi, qu'il accompagna aussi à l'assemblée législative. Devenu président de

la section de l'Unité, M. Leroux fut accusé, en 1795, d'avoir été l'un des auteurs de la révolte de sa section contre la Convention, dans la journée du 13 vendémiaire, et d'avoir fait battre la générale pour appeler le peuple aux armes. Condamné à mort par contumace, par un conseil de guerre, il parvint à se soustraire aux recherches. Il a obtenu du Roi, en 1814, la décoration de la Légion-d'honneur. M. Leroux fit partie de la commission chargée, en novembre 1815, de rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Il est rédacteur principal du *Journal de médecine* commencé en 1800 avec MM. Boyer et Corvisart. On a de lui : I. *Observations sur les pertes de sang des femmes en couche, et sur les moyens de les guérir*, Lyon, 1776, in-8°. II. *Traité sur la gale simple, sur sa complication avec d'autres maladies*, 1809, in-12. III. *Eloge de Baudelocque*, à la suite des éditions posthumes de *l'Art des accouchements*. — Leroux (F. M.), de Rennes, a publié : *Opposition aux erreurs sur la science médicale*, ou *les médecins défendus dans leurs principes moraux, et la stabilité des dogmes de leur art opposée aux idées subversives de M. Broussais, mis en parallèle avec Sydenham*, 1817, in-8°. — Leroux (Adrien), capitaine de génie, a publié : *Les charmes de la solitude*, rêveries et contes en vers, 1799. II. *Les Adriennes*, nouvelles en vers, Paris, 1805, in-18. III. *L'Ausoniade*, ou *la bataille de Marengo*, poème en dix chants, trad. de la langue helvétienne et accompagné de notes, 1806, in-12. M. Barbier lui attribue : *Contes et historiettes critiques, philosophiques, comiques et moraux*, en vers, an 11, in-18. — Leroux (R.) a publié : *L'Art entomologique*, poème didactique en six chants, 1814, in-8°. Ot.

LEROUX-DUCHATELET (Louis-Onuphre), est né à Arras, en 1763 d'une ancienne famille de magistrature. Après avoir fait de bonnes études, terminées au collége de Navarre à Paris, il fut reçu, en 1788, au conseil supérieur d'Arras, en qualité de conseiller, et à la chancellerie de ce même conseil, en qualité de garde-des-sceaux. Des affaires relatives à ces deux charges l'avaient amené dans la capitale, lorsqu'à l'époque des premières élections, il fut nommé, quoique absent, officier municipal d'Arras. M. Leroux ne remplit ces fonctions que neuf mois. Envoyé à Paris pendant sa gestion, pour y solliciter la rentrée des fonds communaux dont on s'était emparé, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on voulait renverser le trône. De retour à Arras, il donna sa démission et se retira à la campagne. Peu de temps après, le règne de la terreur commença, et il fut forcé de revenir dans la ville, qu'on lui donna pour prison. Devenu suspect, il fut transféré de cachot en cachot, et partagea avec sa famille, la persécution que lui attirait l'émigration de son frère puîné, garde-du-corps du Roi. Malgré ces vexations, il osa plus tard, voter trois fois publiquement contre Buonaparte en faveur des Bourbons, et, sur la demande du préfet de son département, il donna par écrit les motifs de son vote. A l'époque du 20 mars 1815, M. Leroux était sous-préfet par intérim; mais il se démit de ses fonctions, refusa de signer l'acte additionnel, et fit brûler les proclamations de Buonaparte qu'on avait envoyées dans ses bureaux. En même temps, son fils unique suivait le Roi à Gand. Nommé membre de la chambre des députés par le département du Nord, en septembre 1815, il continua de professer les mêmes opinions; parla plusieurs fois, et y prononça surtout un discours sur le budget, remarquable par la sagesse de ses vues. Après avoir tracé le tableau des administrations gigantesques de Buonaparte, et fait voir le contraste de ces établissements avec les principes que ramenait la légitimité; « Autrefois, dit-il, l'honneur » était en France l'unique mobile qui nous » dirigeait : l'honneur était encore, dit » Montesquieu, au-dessus de la volonté » souveraine; la considération publique » payait les plus grands services; les veilles » du magistrat n'augmentaient pas ses re» venus. Les dangers, l'intrépidité, les » fatigues du soldat, ne lui donnaient pas » des trésors; l'honneur, l'honneur seul » dirigeait nos pères vers le bien, leur » faisait sacrifier leur temps, leur vie, » leur fortune. Heureux temps, qu'on » n'a pu détruire que par les secousses » les plus affreuses; siècles heureux, » qu'il dépend de nous de faire revivre; » l'honneur est encore dans le cœur des » Français : il est inné chez eux. » De-là passant à l'examen des dépenses admi-

nistratives, M. Leroux fit successivement la revue des différents ministères, et proposa d'établir, comme principes généraux, qu'il ne serait accordé aucun traitement, sauf ceux des ministres, du président de la chambre, des ambassadeurs, des maréchaux de France, au-dessus de 30,000 francs, et qu'on ne permettrait la cumulation d'aucun emploi. Dans tout le cours de cette session, M. Leroux vota avec la majorité, et il n'a pas été réélu après l'ordonnance du 5 septembre 1816. Il est auteur d'une brochure intitulée : *Des assemblées provinciales*, ou *de la nécessité de réorganiser les administrations secondaires et municipales, et de les mettre en harmonie avec les principes de la Charte*, 1817, in-8°. Cette brochure est extraite d'un ouvrage plus considérable sur les mœurs des peuples et les gouvernements, qu'il se propose de publier. Il a aussi fait paraître, sous un nom étranger, quelques brochures en faveur des émigrés. On a encore de lui : *Des finances d'après le système présenté par Sully à Henri-le-Grand, adapté à la situation de la France en* 1818, 1818, in-8°. F.

LEROY (Le chevalier), né en 1773, à Longny en Normandie, d'une ancienne famille de bourgeoisie, partit pour l'armée en 1792, au sortir du collége; fut fait lieutenant dans le 4e. bataillon de l'Orne, et fit quelques campagnes, d'abord comme simple officier dans ce corps, et ensuite comme officier d'état-major. Envoyé à Paris en 1799, il fut nommé capitaine-rapporteur du premier conseil de guerre de la division, en exerça les fonctions pendant trois ans et acquit une réputation d'intégrité qui lui valut une place au tribunat en 1802. Il s'y prononça constamment dans le sens du gouvernement. En avril 1804, il fut élu secrétaire; et se trouvant retenu chez lui par maladie, lors de la discussion relative à l'élévation du premier consul à l'empire, il envoya son vote par écrit, témoignant sa satisfaction sur cette grande mesure. Il obtint la décoration de la Légion-d'honneur, et, lors de la suppression du tribunat, passa au corps-législatif, où il fut élu en 1810, membre de la commission des finances, porté le second sur la liste des candidats à la questure, et enfin nommé préfet du Var et présenté à Buonaparte le 28 juillet 1811, pour lui prêter serment en cette qualité. Il occupait encore cette place au moment du passage de Buonaparte en Provence, pour se rendre à l'île d'Elbe; il le protégea contre les insultes de la populace, et l'accompagna jusqu'à Fréjus. Remplacé au mois de juillet 1814, M. Leroy resta sans fonctions jusqu'au retour de Napoléon, qui le nomma, le 30 mars 1815, à la préfecture du Loiret. On doit des éloges à la conduite et aux talents de M. Leroy : pendant les trois mois que durèrent ses fonctions ; il sut se concilier l'estime de tous les partis, et donna tous ses soins au maintien de la tranquillité et au respect des personnes. Au retour du Roi, il passa au-delà de la Loire, avec l'armée française, et continua son administration dans cette partie du département du Loiret, jusqu'au rétablissement des communications. Il s'est fixé depuis à Paris, et n'a pas été rappelé à de nouvelles fonctions.

LEROY (Alphonse), fils du célèbre médecin Alphonse Leroy, né à Paris, s'est beaucoup occupé d'objets de chimie et d'industrie, et surtout des moyens d'améliorer les filatures de coton. Il a publié : *De l'État du commerce en France avant et depuis la révolution; des progrès de l'industrie nationale sous le gouvernement de S. M. l'empereur Napoléon*, et *des erreurs du gouvernement royal de* 1814 *dans l'administration commerciale*, 1815, in-8°. — Leroy, médecin à Montpellier, a publié : *Du Pronostic dans les maladies aiguës*, 1804, in-8°.— Leroy (O.) a publié : *Le Méfiant*, comédie, 1814, in-8°.—Leroy (J.) a publié : *Epître à Napoléon-le-Grand*, poème en 3 chants, 1807, in-8°. — Leroy (Joseph-Louis), bibliothécaire des cabinets du Roi, a publié : *Chant de joie des Israélites, sur la chute du roi et du royaume de Babylone*, traduction libre, avec le latin en regard, 1814, in-8°.—Leroy de la Brière a publié : *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*).—Leroy (Aimé), avocat. On a de lui : *Molière et les deux Thalies*, dialogue en vers, in-8°., 1816. — Leroy de Liancourt, peintre de genre, a exposé aux salons de 1814 et 1817 des sujets d'enfants, d'un goût gracieux et expressif. — Leroy (Sébastien), a exposé, aux mêmes époques, un tableau, et un dessin à la *sepia* d'*Ariane et Thésée*. Ot.

LEROY DE BACRE (Alexandre-Jacques), né à Paris, fut élevé à l'école

militaire, et devint sous-lieutenant au régiment de Vintimille, avec lequel il fit les campagnes du nord en 1792 et 1793. Dans cette dernière année, il était aide-de-camp de Dumouriez, qu'il suivit en Autriche, où il prit du service. Rentré en France, il devint officier dans le régiment du prince d'Isembourg, dont il a été l'aide-de-camp pendant plusieurs années. M. Leroy fut ensuite employé comme capitaine-adjoint à l'état-major-général de la grande-armée, où il a fait les dernières campagnes. Après avoir parcouru avec honneur la carrière des armes, il a obtenu des succès dans celle des lettres, et on a de lui plusieurs ouvrages dramatiques qui ont réussi tant sur les grands que sur les petits théâtres de la capitale, entre autres: I. *Geneviève de Brabant*, opéra en trois actes, à Louvois. II. *Mélinde et Ferval*, à Feydeau. III. *Caroline et Dorine* ou *Turenne aux Dunes*. IV. *La femme romanesque*. V. *Arlequin au village*, etc. M. Leroy est aussi l'inventeur d'un genre de portraits faits avec des cheveux, et qui imitent parfaitement la gravure. — Leroy-Duverger (Le chevalier Augustin), né en 1780, accompagna Buonaparte en Egypte, en 1798, et fit ensuite les différentes campagnes des armées françaises. Il fut nommé adjudant-commandant de cavalerie, le 7 juillet 1813, aide-de-camp du maréchal Victor, officier de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il devint, par ordonnance du 10 janvier 1816, prévôt à Colmar. Le Roi lui accorda, le 10 octobre suivant, de nouvelles lettres-patentes du titre de chevalier. S. S.

LÉRY (Le baron François-Joseph Chausse-Gros), né le 11 septembre 1754, d'une famille originaire d'Angleterre, fit les premières campagnes de la révolution dans le corps du génie, et devint capitaine de 2e. classe en 1794. Il fut employé, en 1796, à l'armée de Sambre-et-Meuse, en qualité de sous-directeur des fortifications. Il était général de brigade en 1800, lorsqu'il fut nommé commandant en chef du génie à l'armée de réserve. Le 1er. février 1805, il fut promu au grade de général de division. Sa conduite, dans la campagne contre l'Autriche, lui valut, après la bataille d'Austerlitz, le titre de grand-officier de la Légion-d'honneur. Il était alors inspecteur-général des fortifications. Le général Léry se distingua de nouveau en 1806, et à la bataille de Friedland en 1807. Il passa en Espagne en 1808, avec le commandement en chef de son arme, et fut chargé, en 1811, des travaux du siége de Badajoz, où il déploya de grands talents. Il fut présenté à l'empereur le 16 mai 1813, et après sa chute, il fut nommé membre du conseil de la guerre pour le génie, sous les ordres immédiats du Roi, qui le créa commandeur de St.-Louis, le 23 août 1814, et grand-cordon de la Légion-d'honneur, le 27 décembre de la même année. Le général Léry a épousé la fille du maréchal Kellermann. A.

LESAGE, ancien avocat à Douay, se montra, dès le commencement de la révolution, fort attaché aux principes de la monarchie, éprouva de nombreuses persécutions, et rendit de grands services à la cause du Roi. Il a été nommé, en 1816, un des commissaires de police de Paris, et il a publié, dans la même année, une brochure intitulée: *Peut-on être plus royaliste que le Roi?* D.

LESAGE. *Voy.* Lascases.

LESAGE-SENAULT (J.-H.), négociant à Lille, fut député du département du Nord à la Convention nationale en 1793, y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures, et fut constamment attaché au parti terroriste. Envoyé en mission à l'armée du Nord, en avril 1793, il rendit compte de la défection de Dumouriez, et destitua ensuite Lavalette, partisan de Robespierre; ce qui le brouilla avec ce dernier, contre lequel il se prononça vivement au 9 thermidor (27 juillet 1794.) Lesage-Senault figura, en septembre 1794, dans le comité de sûreté générale, et devint un des coryphées des Jacobins, après la chute de la Montagne. A la fin de 1794, et dans le courant de 1795 et 1796, il se déclara avec audace le défenseur de tous les crimes révolutionnaires, et ne cessa de se faire remarquer par sa fougue, ses emportements et ses vociférations, au milieu des scènes violentes qui se multiplièrent alors entre les restes de la Montagne et le parti thermidorien. Dans les séances des 27 et 29 décembre 1794, il fut rappelé deux fois à l'ordre, pour avoir apostrophé le président en criant: « Assassine-nous! » et avoir dit à Girod-Pouzol, qui était à la tribune: « Tu en as menti. »

Accusé en avril 1795, dans un rapport de Pémartin sur les événements du 12 germinal, il repoussa ces inculpations et fut justifié par Riou et Legendre, qui firent écarter la demande de son arrestation. A la fin de la session, il réclama la liberté de Duhem et Choudieu (*V.* CHOUDIEU). Devenu membre du conseil des cinq-cents, il continua à y tenir la même conduite; et le 12 avril 1796, au milieu d'une discussion très vive qui s'éleva sur l'impunité dont jouissaient les égorgeurs des terroristes dans le Midi, il s'élança sur leurs défenseurs, en vint aux mains avec eux, et fut reporté à sa place tout meurtri et couvert de contusions. Le 8 octobre, il excita un nouveau tumulte dans le conseil, par une sortie violente contre les royalistes; qu'il dit se multiplier partout, dans les autorités constituées, dans le directoire même et dans les conseils. Le 17 février 1799, il reproduisit de nouvelles plaintes contre les prêtres réfractaires, et contre la faveur qu'ils trouvaient dans le corps-législatif. Étant sorti du conseil en mai 1797, il y fut réélu en 1798, pour deux ans. Il avait été dans l'intervalle président du département du Nord. Il attaqua alors les impôts indirects, dont on proposait le rétablissement, et demanda aussi la suppression des maisons de prêts. Pendant l'été de 1799, il se joignit au parti jacobin pour faire supprimer du serment civique la formule de *haine à l'anarchie*, et faire déclarer la patrie en danger. Par suite, il se montra peu favorable à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), fut exclu du corps-législatif, et condamné à être détenu momentanément dans le département de la Charente-Inférieure. Il fut aussi un des membres auxquels les inspecteurs de la salle du conseil des anciens n'envoyèrent point, le 9 novembre à cinq heures du matin, de billets de convocation pour la séance extraordinaire de ce jour, afin de se débarrasser, au moins pour le premier moment, de la résistance qu'ils prévoyaient devoir éprouver de leur part. Après avoir vécu retiré, pendant plusieurs années, à Douay, il a été obligé de sortir de France, en 1816, comme régicide, et il s'est réfugié en Belgique. B. M.

LESCALLIER (Le baron DANIEL), conseiller-d'état et ancien commissaire de la marine, fut nommé, en 1804, commandant de la Légion-d'honneur, et, en 1810, consul-général de France aux États-Unis d'Amérique. On a de lui : I. *Vocabulaire des termes de marine*, anglais et français, 1777, in-4°.; 1800, in-8°. II. *Relation de l'enlèvement du navire* le Bounty, *commandé par Bligh*, traduite de l'anglais de Bligh, 1790, in-8°.; 1792, in-8°. III. *Traité pratique du gréement des vaisseaux et autres bâtiments de mer*, 1791, 2 vol. in-4°. IV. *Essai historique et méthodique sur la tactique navale*, trad. de l'anglais de Clerk, 1792, in-4°. V. *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, 1791, in 8°.; 1798, in-8°. avec carte. VI. *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède, fait en* 1775, 1800, in 8°. VII. *Bakschiar Numeh*, ou *le favori de la fortune*, conte traduit du persan, 1805, in-8°. VIII. *Description botanique du Chéranthodendron*, etc., traduit de l'espagnol, 1805, in-4°. IX. *Journal d'un voyage fait en* 1764 *dans l'intérieur de la partie espagnole de Saint-Domingue* (manuscrit in-4°.) On doit aussi à M. Lescallier, sur l'origine de la boussole, une savante Dissertation, dans laquelle il réfute victorieusement quelques paradoxes de M. Azuni. OT.

LESCHENAULT-DE-LA-TOUR (LOUIS-CHARLES-THÉODORE), naturaliste français, né à Châlons-sur-Saône, le 13 novembre 1773, a fait partie, avec MM. Péron et Lesueur, de l'expédition ordonnée, en 1803, par le gouvernement, pour la Nouvelle-Hollande et l'archipel Indien, dans le but d'y recueillir, et d'en transporter en France, les productions les plus rares et les plus remarquables. De toutes les brillantes et trop malheureuses tentatives, faites depuis trente ans, pour le progrès de nos découvertes en ce genre, sous les ordres de MM. de La Pérouse, d'Entrecasteaux, Baudin, etc., aucune n'a obtenu des résultats plus abondants. Les animaux et les végétaux inconnus nous ont été rapportés de ces plages lointaines, dont, grâces à l'activité de M. Leschenault et de ses collègues, nous sommes maintenant en état de connaître les productions aussi complètement que les nations européennes qui les habitent depuis tant d'années. Ce naturaliste a encore eu plusieurs missions relatives à l'économie rurale dans nos départements, et il est parti récemment pour les Grandes-Indes. U.

LESCOT (Mlle. Hortense-Vict.), née à Paris, est la belle-fille d'un pharmacien de cette ville. Elève de M. Lethiers, elle s'adonna de bonne heure à la peinture, et très jeune encore elle fit des portraits qui annoncèrent un grand talent; mais ayant suivi son maître à Rome, inspirée par les costumes et les scènes pittoresques de ce beau pays, elle essaya, dans le genre familier quelques compositions qui lui méritèrent une couronne à l'exposition du Capitole. Jalouse d'obtenir un pareil honneur dans sa patrie, elle envoya, au salon de 1810, une *Prédication* qui fixa l'attention des artistes, et lui mérita une médaille. En 1814, elle exposa deux grands tableaux de chevalet, l'un représentant le *Baisement des pieds de la statue de St.-Pierre*, qui fait maintenant partie de la galerie du Luxembourg, et l'autre, une *Confirmation dans l'église de Ste.-Agnès à Rome*. Ces ouvrages, où l'on remarque un faire large et spirituel, lui assignent un rang distingué parmi les peintres de genre. De retour, après sept ans d'absence, Mlle. Lescot n'a cessé de faire paraître, aux expositions, de nouveaux ouvrages qui ont fixé sa réputation. Mlle. Lescot est peintre de Mme. la duchesse de Berri. F.

LESCOURS (Le marquis Amable Bechef de), ancien page de Monsieur, comte d'Artois, fut nommé par ce prince, en 1814, commandant militaire du département des Ardennes; et, par le Roi, colonel de la légion de la Marne, en octobre 1816. Devenu chef des diverses branches de la famille de Lescours, il a obtenu le rétablissement du titre de marquis dans la branche aînée, par lettres-patentes enregistrées à la cour royale de Paris, en février 1817. K.

LESÉNÉCAL (Le baron George-Hippolyte), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'honneur, né en Normandie vers 1767, était employé dans les finances au commencement de la révolution. Entré au service, en qualité de sous-lieutenant, par suite de la suppression de son emploi en 1793, il parvint, par tous les grades, à celui de général de brigade, auquel il fut promu le 1er. juillet 1809. Il avait suivi Buonaparte en Egypte, où il remplit les fonctions d'adjudant-commandant, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée sous les ordres de Kléber et de Menou. De retour en Europe, il fut employé, en cette qualité, en Italie, et devint chef d'état-major du corps d'observation envoyé dans la Pouille, sous le commandement du général Gouvion, et ensuite de celui que commandait le général Regnier dans les Calabres. Après avoir servi dans cette contrée jusqu'en 1812, il passa en Allemagne avec la division du général Grenier, et ne rentra en France qu'en 1814, avec la garnison de Magdebourg, dont il faisait partie. Dans la campagne de 1815, il fut attaché au corps de Grouchy (*Voy.* Grouchy), comme chef d'état-major-général, et ne suivit pas les débris de l'armée française sur la Loire. Dans les divers commandements supérieurs dont il a été chargé dans les Abruzzes, la Pouille, Salerne, Naples et Rome, le baron Lesénécal, qui compte vingt-deux ans de service non interrompu, et plusieurs blessures, a fait preuve de désintéressement et de modération. Il s'est retiré en Normandie, où il résidait encore au sein de sa famille, au commencement de 1818. K.

LESLIE (John), de la société royale d'Edimbourg, a le plus contribué, conjointement avec MM. de Rumford et Dalton, aux découvertes modernes sur la chaleur. Tandis que M. de Rumford, après avoir établi en principe que *les qualités de surface qui aident les corps à prendre de la chaleur, les aident aussi à perdre celle qu'ils ont*, assurait sa théorie par l'expérience, au moyen d'un instrument qu'il a nommé *thermoscope*. M. Leslie obtenait les mêmes résultats d'un instrument à peu près semblable, de son invention, auquel il a donné le nom de *thermomètre différentiel*, et dont l'usage a prouvé, en outre, que beaucoup d'enveloppes et d'enduits accélèrent le refroidissement au lieu de le retarder. Par une nouvelle découverte, dont il ne partage l'honneur avec personne, ce même professeur a trouvé, en 1817, que la pierre-ponce, et, en général, les substances volcaniques réduites en poudre grossière et dans un parfait état de dessication, exercent une puissance absorbante sur le principe aqueux, aussi forte que celle de l'acide sulfurique, et opèrent, avec le même succès, une congélation artificielle. M. Leslie a été élu professeur de mathématiques à l'université d'Edimbourg mal-

gré une vive opposition des théologiens écossais, motivée sur le scepticisme qu'ils lui attribuaient. Il a publié, outre quelques écrits insérés dans des journaux : I. *Recherche expérimentale sur la nature et la propagation de la chaleur*, 1804, in-8°. II. *Éléments de géométrie, analyse géométrique et trigonométrie plane*, 1809, in-8°.; 2e. édition, 1811. III. *Description d'expériences et d'instruments relatifs aux rapports de l'air avec la chaleur et l'humidité*, 1813, in-8°. Rr.

LESPERUT (Le chevalier), né à Maïenne dans le Maine, vers 1772, vint de bonne heure à Paris, et y travailla à la rédaction de quelques journaux, notamment du *Messager du soir*, pour la partie des séances du corps-législatif. Ces journaux ayant été supprimés pour la plupart après le 18 brumaire, M. Lesperut, aidé de la protection de M. de Volney, devint secrétaire du général Berthier, qui venait d'être nommé ministre de la guerre. Il ne tarda pas à l'accompagner à l'armée de réserve ; et il se trouvait ainsi, au commencement de 1800, à la suite de l'armée qui triompha à Marengo. Il revint aussitôt après à Paris, où, méritant de plus en plus la confiance du ministre Berthier, il acquit en peu de temps une fortune considérable. Lorsque madame Bacciochi, sœur de Buonaparte, fut devenue souveraine de la Toscane, il l'accompagna à Livourne en qualité de chambellan ; puis il revint à Paris et continua à montrer beaucoup d'attachement à la famille de Buonaparte. Il se trouvait en Champagne au commencement de 1814, et il y fut enlevé par un parti de cosaques. M. Lesperut vit aujourd'hui retiré dans une fort belle terre qu'il a acquise près de Château-Thierry. On lui attribue une relation de la campagne d'Egypte en 1799, et quelques autres ouvrages que le général Berthier a publiés sous son propre nom; cependant les amis de M. Lesperut ne reconnaissent pas son style dans cette relation. D.

LESSEPS (Le baron JEAN-BAPTISTE-BARTHELEMI), chargé-d'affaires de France en Portugal, est né à Cette en 1765. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, à laquelle son père avait été attaché, en qualité de consul-général à St.-Pétersbourg, M. Lesseps, après avoir rempli pendant cinq ans les fonctions de vice-consul, fut désigné par le Roi, en 1785, sur la présentation du duc de Castries, alors ministre de la guerre, pour faire, comme interprète, partie de l'expédition de La Pérouse. Il suivit l'infortuné navigateur jusqu'à l'extrémité méridionale de la presqu'île du Kamtschatka, où le 29 septembre 1787, il reçut ordre de quitter la frégate *l'Astrolabe*, pour porter en France des dépêches relatives au succès, jusqu'alors si heureux, de l'expédition. Pour remplir cette mission de confiance, il ne fallait pas moins que traverser, dans la saison la plus rigoureuse, les contrées presque inhabitées de la Sibérie et du Kamtschatka. Aussi reçut-il les adieux les plus touchants de tous ses compagnons de l'*Astrolabe*, qui croyaient le voir partir pour une mort certaine, ne prévoyant pas qu'un jour, resté seul d'entre eux, ce serait à lui à pleurer sur leur perte. Aidé de tous les soins du colonel russe Kastoff-Ougrenin, commandant à Ochôtsk, à qui M. de La Pérouse l'avait recommandé comme son propre fils, M. Lesseps arriva, le 22 septembre 1788, à Saint-Pétersbourg, où, conformément à ses instructions, il remit ses dépêches à M. de Ségur, ambassadeur de France. Il continua sa route pour Versailles; et Louis XVI, à qui il fut présenté, le 18 octobre suivant, par M. de Vergennes, l'interrogea sur diverses circonstances de son voyage, et voulut le voir en habit de Kamtschatkadale. Cette curiosité ayant gagné toute la cour, valut à M. Lesseps une suite non interrompue de visites qui exercèrent sa complaisance pendant plus de deux mois. Du consulat de Cronstadt, auquel le Roi l'avait nommé le lendemain de sa présentation, M. Lesseps passa à celui de Saint-Pétersbourg, dont il remplissait encore les fonctions en 1812. Quittant à cette époque, par ordre de Buonaparte, un ministère dans lequel il avait acquis l'estime des Russes, il alla dans Moscou, alors au pouvoir des Français, exercer la charge d'intendant et y travailla à l'organisation d'une municipalité et de plusieurs commissions administratives. Rentré en France après les désastres de nos armées, il a obtenu du Roi, le poste de chargé-d'affaires de France à Lisbonne, où il résidait encore au commencement de 1818. Après son premier retour en France, il publia, en 1790, ses observations sur la Sibérie et le Kamtschatka,

sous le titre de *Journal historique*, etc., 2 vol. in-8°. K.

LESSEPS (Mathieu), frère du précédent, est né à Hambourg vers 1775. Comme lui, il fut attaché à la carrière des consulats. Depuis l'âge de 16 ans, il exerça diverses fonctions consulaires dans les échelles du Levant, à Cadix, Maroc, Malaga et en Égypte, où il se trouvait à l'époque de l'invasion de l'armée française. Il a résidé trois ans dans ce dernier pays, comme consul-général. Nommé aux mêmes fonctions en Toscane en 1807, il y resta jusqu'après la réunion de ce pays à la France; à cette époque il passa à Corfou comme commissaire-général des îles Ioniennes. Il était, en 1817, commissaire extraordinaire auprès de l'empereur de Maroc. Chargé de négocier avec ce monarque la permission d'importer des bleds de ses états pour la France, il remplit cette mission avec succès. L'empereur, qui lui avait témoigné beaucoup d'amitié lorsqu'il était consul auprès de lui, lui accorda tout ce qu'il demandait et le combla d'honneurs et de marques d'estime, en le faisant asseoir à sa table. M. Lesseps a épousé Mlle. Grivigni, fille d'un des plus riches négociants de Malaga. — Lesseps (Jean-Baptiste de), cousin des précédents, né vers 1774, est fils de feu Dominique Lesseps, ancien ministre de France à la cour des Pays-Bas, anobli par Louis XVI en récompense de ses longs services. Il émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée des princes, comme mousquetaire. Rentré en France à la faveur de l'amnistie, il suivit son cousin Mathieu en Egypte en qualité d'élève consul, fut chargé ensuite du consulat d'Alexandrie, et eut le bonheur de sauver plusieurs Français au péril de sa vie. Pris par les Arnautes et conduit sur la place publique pour y avoir la tête tranchée, le fatal coutelas était déjà levé, lorsqu'un habitant qu'il avait obligé, l'arracha à ses bourreaux, sous prétexte de lui faire souffrir une mort plus douloureuse. Entré dans l'administration de l'intérieur à son retour en France, puis attaché au consulat de Livourne, à la réunion de la Toscane, il fut nommé sous-préfet de Sienne; il le fut depuis de Montauban, et enfin de Lombez, où il est encore. Z.

LESTRADE (L.-F.), ancien membre du collége électoral du département de l'Hérault, a publié les ouvrages suivants: I. *La voix de la patrie à Buonaparte, sur l'événement du 3 nivôse*, 1801, in-12 (Cette brochure fut dénoncée à Fouché, qui fit faire des recherches contre l'auteur.) II. *Les nuits romaines au tombeau des Scipions*, traduit de l'italien du comte Al. Verri, 1812, deux volumes in-12. (Il en a paru une seconde édition en 1817, augmentée d'une préface, et dans laquelle on a rétabli des parties notables, retranchées de la première par la censure.) III. *Le cri du cœur*, dédié à Madame, duchesse d'Angoulême, 1814, in-8°. IV. *Petite répétition d'une grande comédie*, ou *une matinée de Napoléon*, 1814, in-12. V. *Opinion d'un ancien militaire sur la constitution, la France et les Français*, 1814, in-12. VI. *Observations sur un projet de loi concernant les droits-réunis et le maintien des exercices*, 1814, in 8°. VII *Supplément aux Observations sur un projet de loi concernant les droits réunis*, etc., 1814, in-4°. VIII. *Mémoire sur l'exportation des soies indigènes et l'introduction en France des soies étrangères*, 1815, in-4°. IX. *Des octrois municipaux*, 1815, in-4°. X. *La vie d'Erostrate*, découverte par Alex. Verri, et publiée en français, avec des notes, 1817, in-8°. K.

LESTRANGE (Augustin de), prieur de la Trappe, était maître des novices au monastère de ce nom, chef-lieu de l'ordre, dans la province du Perche, diocèse de Séez, à l'époque où des commissaires du département de l'Orne vinrent, en 1790, notifier aux religieux le décret de l'assemblée nationale qui proclamait *leur liberté*, et recevoir leur déclaration. Cette déclaration fut unanime de la part des religieux; ils refusèrent de rentrer dans le monde. Entraînés par leur enthousiasme et les touchantes exhortations de l'abbé de Lestrange, cette colonie entière de cénobites quitta la France, et parvint, non sans beaucoup de peines, à se fixer, sous sa direction, dans le canton de Fribourg, en Suisse, à la Val-Sainte, dont le nom semblait appeler un pareil établissement. C'est de là que, par le zèle infatigable de leur chef, les trappistes ont multiplié sur divers points de l'Europe, et jusqu'en Amérique, les maisons de leur ordre, et que ces *Spar-*

tiales de la religion, si l'on peut les appeler ainsi, se sont vus recherchés et accueillis, même dans des états protestants, et des gouvernements les plus éloignés de leur culte. Dans le courant de 1817, une portion de ces religieux, qui avait trouvé en Angleterre une honorable hospitalité, est revenue en France. L'on a pu juger, aux brûlantes expressions dont l'abbé de Lestrange animait ses discours, combien la religion, en épurant l'amour de la patrie dans les cœurs, semble ajouter à son énergie. Doué d'une activité inépuisable, cet abbé non seulement a surmonté tous les obstacles que l'aliénation des biens du monastère de la Trappe opposait à son rétablissement, mais il a fondé plusieurs succursales, à Laval, à Chollet, à la Milleraye, à Lyon et à Aiguebelle, en Savoie. C'est maintenant à Soligni, département de l'Orne, que se trouve la maison-mère, composée de trente religieux. Leur nombre était de cent au moment de leur émigration; mais on remarque que la discipline y est plus sévère qu'autrefois, et qu'en même temps, par une disposition qui tient davantage à l'état actuel des opinions, on s'est occupé d'y établir, dans un bâtiment séparé du monastère, un collége qui comptait déjà, au commencement de 1818, un grand nombre d'écoliers. K.

LESUEUR (Jean-François), musicien-compositeur, membre de la 4e classe de l'Institut, descendant du grand peintre de ce nom, est né à Paris le 15 février 1763. Reçu, en 1770, à l'école de musique de la cathédrale d'Amiens, il en sortit à quatorze ans, et entra au collége de cette ville pour y achever ses études. A seize ans, il fut nommé maître de musique de la cathédrale de Séez, en Normandie; et, à dix-sept ans, maître de musique de la cathédrale de Dijon; il occupa ce poste pendant trois années, et fut promu, en 1784, à la maîtrise des SS. Innocents, sur le rapport de Grétry, de Gossec et de Philidor. C'est à cette époque qu'il eut le bonheur de se lier avec Sacchini. Ce célèbre compositeur revoyait les duos, les trios et les morceaux d'ensemble de la musique théâtrale du jeune Lesueur, et lui indiquait ce qu'il fallait faire pour que *le lit harmonique dans lequel devait couler toute la mélodie d'un morceau, ne présentât rien de raboteux*. En 1786, M. Lesueur obtint au concours, à vingt-trois ans, la maîtrise de la métropole de Paris. Sur sa demande, le chapitre érigea une musique à grand orchestre pour les grandes solennités de l'année. M. Lesueur suspendit, pour un an, ses études dramatiques, et composa de la musique *une, imitative et particulière* à chaque fête. On se rappelle l'immense concours qui vint entendre cette musique dans les années 1786 et 1787. Tandis que l'archevêque de Paris pressait M. Lesueur de se consacrer uniquement à la musique d'église, le compositeur suivait son penchant et les conseils réitérés de Sacchini. Il se détermina enfin à essayer, sur le théâtre de l'Opéra, *Télémaque*, tragédie lyrique, qu'il tenait de Sacchini, à qui l'auteur du poëme l'avait d'abord destinée. Après plusieurs années de démarches infructueuses, il se vit forcé de retirer *Télémaque* de l'Opéra, pour le porter au théâtre Feydeau, où il obtint un plein succès. En 1788, M. Lesueur quitta le chapitre de Notre-Dame, et vint se réfugier chez M. Bochard de Champagny, où il demeura jusqu'à la fin de 1792. Pendant son séjour dans cette maison, il passait habituellement les nuits au travail. Son bienfaiteur avait donné l'ordre de ne lui laisser qu'une lumière suffisante pour l'éclairer jusqu'à minuit. M. Lesueur composait *la Caverne*. Un soir, pendant qu'il achevait un chœur, la lumière s'éteignit.... Il jette aussitôt les yeux dans l'âtre de la cheminée, et voit deux tisons mourants avec lesquels il parvient à faire du feu. Comme l'éclat de la flamme n'arrivait pas à sa plume, il se couche à plat-ventre sur le parquet, et, dans cette position, achève son ouvrage: mais six heures du matin sonnent. M. de Champagny, déjà réveillé, aperçoit, à travers les vitres, une lumière qui l'inquiète; il monte doucement avec un domestique, ouvre brusquement la porte, et s'écrie: « Que fait-il donc là? — Je fais la *Caverne*, » lui répond le compositeur. L'auteur avait vingt-neuf ans lorsqu'il fit représenter cet opéra, en 1793; il refondit ensuite sa partition de *Télémaque*; et composa *Paul et Virginie*. Depuis il a donné, au théâtre de l'Opéra, *La Mort d'Adam* et *les Bardes*. Ce dernier ouvrage est resté au répertoire. On y trouve beaucoup d'originalité et une couleur locale. Le *songe* est un

morceau d'un excellent effet, et les chœurs, que le compositeur fait entendre séparément et réunit ensuite harmoniquement, sont une des belles conceptions de son génie, transportées de sa musique religieuse à sa musique théâtrale. Attaché d'abord au conservatoire, en qualité de professeur et d'inspecteur des exercices, il s'éleva contre cet établissement, dont il accusait plusieurs membres d'avoir intrigué contre la réception d'un de ses opéras. Il compta, dans cette lutte, parmi ses adversaires, le sénateur Chaptal, qui publia contre lui des lettres, auxquelles il répondit par un très long mémoire, qui eut le malheur de ne pas amuser le public. M. Lesueur fut dédommagé de cet échec polémique, par la manière dont Buonaparte lui témoigna sa satisfaction de son opéra *des Bardes*, en l'attachant à sa chapelle, et le décorant de la croix de la Légion-d'honneur. Il a conservé tous ces avantages sous le Roi, avec le titre de surintendant. M. Lesueur a concouru, avec Chérubini, Méhul, Langlé et Rigel, à l'ouvrage publié par M. Catel, sur les Principes élémentaires de musique; et, dans le courant de 1816, il a fait paraître, sur Paësiello, une Notice dans laquelle sont appréciés, avec une sage impartialité, le talent et le caractère de ce compositeur. On a de lui: I. *Essai sur la musique sacrée*, 1787, in-8°. II. *Lettre et réponse à Guillard, sur l'opéra de* la Mort d'Adam *et sur plusieurs points d'utilité relatifs aux arts et aux lettres*, 1801, in-8°. K.

LESUEUR (Charles-Alexandre), né au Havre le 1er. janvier 1778, peintre naturaliste, dessinateur en chef de l'expédition des découvertes aux terres australes, collaborateur du célèbre Fr. Péron, accompagne actuellement un savant distingué (M. Maclure), avec lequel il a déjà visité tous les grands lacs des Etats-Unis, pour en connaître les poissons, dans la vue de procurer à l'Europe les espèces qui pourraient convenir aux eaux douces de ses fleuves. Il a proposé, dans le courant de 1817, à M. Noël de la Morinière (*Voyez* ce nom), de lui en expédier plusieurs, qu'il suppose, d'après leur nature amphibie, pouvoir plus facilement supporter le transport depuis la Delaware jusqu'au Havre et à Paris. Il pense que ces espèces, douées d'ailleurs d'une grande fécondité, multiplieraient de préférence dans les rivières à fond vaseux, telles que la Somme, la Marne et la Charente. — Lesueur (J. B. D.), ex-officier de l'amirauté et armateur au port du Havre, a publié: I. *Extrait du mémoire présenté au consul Buonaparte, le 20 brumaire an IX, sur les moyens de procurer en peu d'années au trésor public un revenu de 400 millions et plus, de favoriser l'agriculture, le commerce, la navigation, les sciences et les arts, et de rendre la France une des nations les plus florissantes*, 1801, in-8°. II. *Mémoire sur les moyens qu'a le gouvernement actuel de la France, pour contraindre l'Angleterre à la paix, et de rendre la liberté des mers à toutes les nations*, adressé à Buonaparte, 1801, in-8°. III. *Recherches historiques sur la navigation de la Seine*, 1817. — Lesueur (J. L.) a donné *Madame Revêche*, monologue-folie en prose, mêlé de vaudevilles, 1802, in-8°. — Lesueur, sculpteur, membre de l'académie des beaux-arts, est auteur de la statue du bailli de Suffren. Ot.

LESUR (Charles-Louis), né à Guise, vers 1770, vint, jeune encore, à Paris au commencement de la révolution, et embrassa la carrière des armes; mais son goût pour les lettres le retint dans la capitale, et il y composa d'abord plusieurs pièces de théâtre. Il fut ensuite employé au ministère des relations extérieures sous M. de Talleyrand, et il est aujourd'hui inspecteur de la loterie royale. On a de lui: I. *Apothéose de Beaurepaire*, pièce en un acte et en vers, 1792, in-8°. II. *La Veuve du Républicain*, ou *le Calomniateur*, comédie en trois actes et en vers, 1793, in-8°. III. *Les Francs*, poème héroïque en dix chants, 1797, in-8°. Ce poème présente l'historique des campagnes de l'armée française, en 1796 et 1797, sur le Rhin et en Italie. IV. *Histoire des Kosaques*, 1814, 2 vol. in-8°. V. *La France et les Français*, tableau moral et politique, précédé d'un *Coup-d'œil sur la révolution*, 1817, in-8°. Cet ouvrage a obtenu quelque succès, et les différents journaux en ont parlé avec éloge. On attribue à M. Lesur: *Des progrès de la puissance russe, depuis son origine jusqu'au commencement du XIXe. siècle*, par M. L***., imprimé à Paris en 1807, et réimprimé

dans la même ville, Fantin, 1812, in-8°. Ot.

LETELLIER (Charles-Constant), professeur de belles-lettres, a composé pour l'éducation, un grand nombre d'ouvrages, dont voici la liste: I. *Nouvelle Géographie élémentaire à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe*, 1803, in-12; 5e. édition, 1812, in-12. II. *Eléments de la grammaire française*, par l'Homond, revus, 1805, in-12, souvent réimprimés. III. *Epitome historiæ sacræ, auctore* l'Homond, nouvelle édition, 1805, in-12. IV. *La nouvelle Abeille du Parnasse*, 1806, in-18. V. *Mythologie élémentaire*, 1806, in-12; 1812, in-12. VI. *Instruction sur l'Histoire de France*, par Le Ragois, nouvelle édition, continuée, 1806, 2 vol. in-12; 1813, in-12. VII. *Géographie des commençants*, 1806, in-12, 8e. édition, 1816, in-12. VIII. *Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française*, 1811, in-8°.; 1815, in-8°. IX. *Instructions sur l'histoire d'Angleterre*, par Mme. de G..., revues, 1812, in-12. X. *Grammaire des commençants*, 1811, in-18.; 1816, in-12. XI. *Eléments de la Grammaire latine de l'Homond*, revus, in-12, souvent réimprimés. XII. *Nouvelle Cacographie*, 1812, in-12; 1813, in-12. XIII. *Corrigé de la Nouvelle Cacographie*, 1812, in-12; 1813, in-12. XIV. *Exercices d'analyse grammaticale*, 1812-13, 2 parties. XV. *Manuel mythologique*, 1812, in-12. XVI. *Nouvel Abrégé d'arithmetique pratique*, 1814, in-12. XVII. *Instruction sur l'Histoire ancienne*, 1816, in-12. XVIII. *Instruction sur l'Histoire-Sainte*, 1816, in-12. XIX. *Nouvelle Géographie*, 7e. édition, 1817, in-12. Ot.

LETELLIER (Henri), né 19 février 1783, fut promu au grade de général de brigade le 4 août 1813. Créé chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du Roi, du 29 octobre 1814, il montra du dévouement au Roi lors des événements qui eurent lieu dans le midi, en 1815; et S. M., pour lui en témoigner sa satisfaction, lui accorda, après sa rentrée, le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Il est resté depuis cette époque à la disposition du ministre de la guerre. S. S.

LETHIERS, peintre français, fut long-temps l'ami de Lucien Buonaparte, qu'il accompagna à Rome, et par la protection duquel il fut nommé directeur de l'académie de France dans cette ville, et chevalier de l'ordre de la Réunion. Il fut élu, en novembre 1816, membre de l'académie des beaux-arts de l'Institut de France, en remplacement de M. Ménageot. M. Lethiers est logé au Palais des Beaux-Arts, et il a exposé au Salon de 1817, des vues intéressantes de la Villa-Medicis, du Musée du Vatican et de Saint-Pierre de Rome. On a de lui un tableau de la plus grande dimension, *Brutus condamnant ses fils à mort*, qui a été fort remarqué à l'exposition de 1812. Ce.

LETOURNEL, ancien membre de l'université, a publié: I. *Ode sur le débarquement des Anglais en Zélande*, 1809, in-8°. II. *La famille Van-Pol*, ou *les Effets de la démoralisation*, roman, 1816, 3 vol. in-12. III. (Avec Dartois) *La Rosière de Hartwell*, vaudeville en un acte, représenté le 24 août 1816, au théâtre de la rue de Chartres, à l'occasion de la fête du Roi. Ot.

LETOURNEUR (Antoine-Pierre, marquis), lieutenant-général, commandeur de l'ordre de St.-Louis et major des gardes-du-corps de Monsieur, fils du marquis Letourneur, officier au régiment des gardes, tué sur le champ de bataille dans la campagne de 1761, est né à Paris, en 1752. Sa famille, une des plus anciennes du royaume, est divisée en deux branches, dont l'une, établie en Angleterre, s'appelle Letorneur, et l'autre existe encore en France sous celui de Letourneur; quoique le nom originaire soit Letourneux, qui provenait d'un ancien fief possédé par cette famille bien avant l'arrivée en France des premiers Ecossais qui formèrent la compagnie écossaise des gardes-du-corps du Roi, parmi lesquels se trouvaient des Letourneux. Ce fief, enlevé aux Letourneur pendant les guerres de la Ligue, leur fut restitué quarante ans après, et a continué de leur appartenir jusqu'aux troubles de la révolution. Le marquis Letourneur commença sa carrière militaire en 1765, dans la 2e. compagnie des mousquetaires; deux ans après, il fut nommé capitaine de cavalerie. Ses services lui valurent, en 1769, le titre de maréchal-général-des-logis de l'armée, et, en 1775, le grade de colonel. A la fin de cette même année, S. A. R., alors comte d'Artois, qui avait eu occasion de le distinguer,

l'attacha à sa personne comme major de ses gardes-du-corps Resté en France par ordre de ce prince, lorsqu'il crut devoir émigrer, M. le marquis Letourneur se trouvait à Versailles lors des tristes événements dont cette ville fut le théâtre : il y courut plusieurs fois de grands dangers, parce qu'il avait donné l'ordre qu'on transportât au château les armes de l'hôtel d'Artois, pour éviter qu'elles fussent livrées au pillage. L'animosité que la municipalité et la populace de Versailles montraient contre lui, forcèrent Louis XVI à lui défendre de rester auprès de sa personne, en lui disant obligeamment qu'il ne lui donnait cet ordre, que parce que son attachement pour la famille royale était trop connu. M. Letourneur se retira dans sa terre près de Chantilly ; mais, toujours prêt dans les moments de péril, il ne tarda pas à rejoindre Sa Majesté, et se trouvait au château lors de la scène dite des poignards. Ce fut lui qui, avec le comte d'Agout, voulut, à la tête des fidèles sujets, défendre le Roi et l'accompagner dans sa fuite au péril de leur vie. Leurs efforts furent vains par la volonté négative du monarque, qui leur fit déposer leurs armes dans les tiroirs de ses commodes, avec promesse qu'on les leur remettrait le lendemain. Bien convaincu que cette promesse ne serait pas réalisée, le marquis Letourneur confia les siennes à M de Maillardoz, lieutenant-colonel des gardes-suisses, et ne conserva que son épée, avec laquelle il sortit du château en traversant les rangs de la garde nationale, qui le sauva en lui facilitant les moyens d'aller rejoindre les Suisses. La garde nationale donna dans cette occasion, à M. Letourneur, une nouvelle preuve de l'attachement qu'elle lui avait déjà témoigné, en se rendant plusieurs fois chez lui, drapeaux déployés et tambours battants, pour lui offrir de la commander, à la place de M. d'Ormesson. Ce fut de madame Elisabeth qu'il apprit le prochain voyage du Roi, qui se termina si malheureusement à Varennes, et qu'il reçut l'ordre de partir. Il précéda Sa Majesté de vingt-quatre heures, passa dans tous les endroits où elle devait elle-même se rendre, et arriva à Deux-Ponts, non sans avoir couru plusieurs fois le risque d'être arrêté. Il alla de suite à Binghen, pour inviter le prince de Condé, qui s'y trouvait, à se rendre à Coblentz, auprès de MONSIEUR. Là, il fut chargé d'organiser les gardes-du-corps de Mgr. le comte d'Artois, dont il n'avait jamais cessé d'être major, et ceux de MONSIEUR, comte de Provence, le Roi actuel, sous les ordres du Bailli de Crussol, du comte François d'Escars et du comte de Puységur, capitaines des gardes du comte d'Artois, et sous ceux de MM. le comte d'Avaray et le comte Charles de Damas, capitaines des gardes du comte de Provence. Cette organisation fut fort entravée, et il ne parvint à réussir qu'après beaucoup de peines et de précautions exigées par la surveillance de M. de Sainte-Croix, alors ambassadeur de France, qui avait ordre de s'opposer à tous rassemblements, et à tout ce qui pouvait paraître hostile, tant de la part des émigrés, que de celle des princes sur les terres desquels ils se trouvaient. Le marquis Letourneur fut chargé de la remonte de l'armée des princes, dans les campagnes de 1792 et de 1793, et il commandait les avant-postes de deux jours l'un. Après le licenciement, il entra, en 1794, dans le régiment de Royal-Louis, qu'il fut chargé de recruter ; ce régiment, fort de 1800 hommes, fut formé en trois mois à Lindsors en Angleterre ; sa tenue et son instruction étaient parfaites. M. Letourneur se trouva aux malheureuses affaires de Quiberon et de l'Isle-Dieu. Le Roi le nomma, en 1797, maréchal-de-camp, à prendre rang de 1791. Il a servi sans interruption auprès de MONSIEUR, qu'il a accompagné lors de son premier retour en France et dans la Belgique en 1815. S. M. l'a nommé, en 1814, lieutenant-général et commandeur de St.-Louis Parmi les preuves de dévouement que le marquis Letourneur a données à ce prince, on peut citer ce fait : qu'il avait demandé qu'on lui fît passer le plus d'argent possible de sa fortune pour le mettre aux pieds de ses maîtres. Il conserve, dans un âge avancé, toute la vigueur, l'activité et la gaîté d'un jeune homme, sans ressentir aucune infirmité ; il monte tous les jours à cheval, et serait en état de supporter de plus grandes fatigues. Il a épousé Mlle. de Leer, d'une ancienne famille du Brabant, et il en a eu plusieurs enfants qui ont émigré, en 1791, avec leur mère, dont toute la fortune a été confisquée.

Z.

LETRONNE (Antoine-Jean), de l'académie des inscriptions, est né à Paris, le 25 janvier 1787. Ses parents, dont la fortune était médiocre, firent des sacrifices pour lui donner une éducation qui devait être son seul patrimoine : ils le destinaient à suivre la carrière des arts; et, dans le cas où ses dispositions pour le dessin n'auraient pas répondu à leurs espérances, ils songeaient à le faire entrer à l'école polytechnique : il apprit donc le latin, le dessin et les mathématiques. La mort de son père, en 1801, ne permit de réaliser aucun de ces deux projets. Sa mère, demeurée presque sans ressource, avec deux fils âgés, l'un de quatorze ans, l'autre de treize, ne voulut cependant pas que les études de ses enfants fussent subitement interrompues : ils continuèrent à suivre tous deux, pendant une année encore, leurs études commencées, l'un dans l'atelier de David, l'autre aux écoles centrales. De tous les cours que le jeune Letronne suivit, celui d'histoire et de géographie, fait par Mentelle, lui présenta le plus d'attraits. L'ardeur qu'il avait montrée et sa situation intéressèrent ce professeur, qui lui proposa de l'aider à rassembler les matériaux d'un dictionnaire de géographie moderne. Cette proposition, qui offrait au jeune homme à-la-fois des ressources dont il avait grand besoin, et l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances, fut accueillie avec empressement. Il remplit, par son travail, les intentions de son professeur, qui lui procura, en outre, quelques écoliers pour le latin, l'histoire, la géographie, les mathématiques, et même pour l'écriture et la grammaire. Le produit de ces leçons le mit un peu à l'aise; il put aider son frère à suivre le cours de ses études en peinture, et sa mère trouva désormais en lui un soutien plus assuré. M. Letronne n'avait alors que dix-huit ans. L'Hérodote de Larcher, les ouvrages de d'Anville, et l'Examen des historiens d'Alexandre, de Sainte-Croix, qu'il lut avec avidité, lui donnèrent un vif desir de marcher sur les traces de ces savants, et lui firent sentir tout ce qui lui manquait : il conçut le projet de reprendre entièrement son éducation. La nécessité d'occupations lucratives le força néanmoins de coopérer à plusieurs compilations : et c'est ainsi qu'il fit une bonne partie du dernier volume d'une *Géographie de toutes les parties du monde*, Paris, 1806, quatre volumes in-8°.; et un *Tableau du système planétaire*, qui accompagne cet ouvrage. En même temps, il recommençait toutes ses études, d'après un plan qu'il s'était fait à lui-même, avec le serment de ne point l'abandonner avant de l'avoir entièrement exécuté. Il apprit donc de nouveau, et tout seul, le latin, l'anglais, les mathématiques et l'histoire. Il se livra surtout, avec une ardeur sans égale, à l'étude du grec; et il commença par suivre les cours de M. Gail, au collége de France, en 1807 et 1808. Bientôt il s'annonça dans la philologie, par une *Lettre sur un passage de Thucydide* (*Annales des Voyages*, t. v, p. 202); il fit ensuite presque toutes les recherches qui servirent à la composition d'une *Histoire universelle du Commerce*, par Jullien du Ruet, Paris, 1809, 2 vol. in-4°. (ouvrage qui n'a point eu de succès); et il rédigea la partie des antiquités dans la *Statistique des Départements*, par Peuchet et Chanlaire. Plein d'ardeur pour l'étude de l'antiquité, M. Letronne accepta la proposition qui lui fut faite par un étranger, de l'accompagner dans un voyage en Italie : c'était, d'ailleurs, le seul moyen de rétablir une santé naturellement frêle, qui s'était beaucoup affaiblie par des travaux opiniâtres et des inquiétudes continuelles sur le présent et sur l'avenir. Dans l'intervalle d'octobre 1810 à mai 1812, il parcourut la France, l'Italie, la Suisse et la Hollande, et revint se livrer à ses études favorites à Paris, où il donna un *Essai sur la topographie de Syracuse, dans le* v^e. *siècle avant J.-C.*, 1812, in-8°. Cet essai, lu à la 3e. classe de l'Institut, en l'absence de l'auteur, fut bien accueilli des savants; de même qu'une *Lettre sur Eunapius* (*Magasin encycl.*, avril 1813) : mais, toujours obligé de travailler pour vivre, M. Letronne publia (sous le pseudonyme d'Auguste L***.), une nouvelle édition du *Dictionnaire géographique de Vosgien*, augmentée et entièrement refondue, Paris, Saintin, 1813, in-12. Dans le cours de la même année, il fut choisi pour coopérer à la rédaction des *Description des départements de la France*, publiée, par le gouvernement; et, l'année suivante, il donna des *Recherches critiques et géographiques sur le livre* De Mensurâ orbis terræ,

composé en Irlande, au commencement du IXe. siècle, par Dicuil, suivies du texte restitué, Paris, 1814, in-8o. L'auteur prouva, par cet ouvrage, combien il était versé dans les antiquités géographiques, et dans la critique des textes; et, comme il avait fait preuve de connaissances dans la langue grecque par ses ouvrages précédents, et notamment par un article sur la traduction de *Pausanias* de M. Clavier, le gouvernement le choisit, en juillet 1815, pour terminer la traduction de *Strabon*, après la mort de M. Laporte du Theil. Ce choix, très flatteur pour un homme de vingt-sept ans, mit un terme à la lutte continuelle entre ses goûts et ses besoins. En 1814, l'académie des inscriptions proposa au concours, l'*Explication du système métrique d'Héron d'Alexandrie*. M. Letronne remit un Mémoire très étendu, ayant pour titre : *Recherches sur les fragments d'Héron d'Alexandrie*, ou *Histoire du système métrique des Égyptiens, depuis le règne des Pharaons jusqu'à l'invasion des Arabes*. Il obtint le prix, et fut couronné, en juillet 1816, étant déjà académicien, par ordonnance du Roi du 21 mars 1816. Depuis son entrée à l'académie, il a lu plusieurs *Mémoires*, 1o. *sur la population de l'Attique, lors de la guerre du Péloponnèse*; 2o. *sur la composition du conseil des Amphictyons, et sur les fonctions de plusieurs magistrats*; 3o. *sur plusieurs points de l'astronomie chaldéenne*. En mai et juin 1817, il s'est élevé fortement, dans le sein de l'académie, contre le *Mémoire* de M. Garnier, *sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*. Dans ce discours, M. Letronne s'est attaché à prouver que le système de M. Garnier repose sur des raisonnements spécieux, et qu'il est en contradiction avec tous les témoignages de l'antiquité. Il a aussi démontré que les monnaies de compte des anciens étaient *réelles* et non pas *idéales*. Ce discours a été publié, en octobre 1817, sous le titre de *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique*. Nommé, dans le même temps, pour travailler au *Journal des Savants*, M. Letronne y a donné un assez grand nombre d'extraits, parmi lesquels on distingue ses articles sur l'*Hérodote* de M. Schweighæuser; sur la *Retraite des dix mille*, par le major Rennell; sur le *Jupiter olympien*, par M. Quatremère de Quincy; sur l'*Almageste* de Ptolémée, traduction de M. Halma, et *sur l'origine de la division de l'équateur en* 360 *degrés* (1817, pag. 378). F.

LETURQUIER DE LONGCHAMP (Joseph-Alexandre), né le 6 novembre 1748 à Boishéroult en Normandie, ancien curé, est aumônier des gardes-du-corps; il a publié: *Flore des environs de Rouen*, 1816, 2 parties in-12. Ot.

LEVACHER de la FEUTRIE est auteur d'un *Traité du rachitis*, 1772, et de *Recherches sur la pellagre, maladie cutanée-endémique dans la Lombardie*, 1805, in-8o.—Levacher, capitaine de la 9e. légion de la garde nationale, est auteur d'un *Mémoire* ou requête des marchands de Paris sur le rétablissement des maîtrises des arts et métiers, 1817 C. C.

LEVAILLANT (François), l'un des plus ingénieux, mais peut-être le moins véridique de nos voyageurs, est né à Paramaribo, en Guiane. Il a publié : I. *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance*, 1789, 2 vol. in-8o. ou 1 vol. in 4o. II. *Second voyage*, etc., 1796, 2 vol. in-8o. III. *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, 1799-1807, cinquante livraisons, in-fol. IV. *Histoire naturelle d'une partie d'oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes*, 1800, in-fol. V. *Histoire naturelle des perroquets*, 1801-1805, 2 vol in-fol. VI. *Histoire des promerops et des guêpiers*, vingt-six livraisons in-fol. Ot.

LEVAL (Le comte Jean-François), lieutenant-général, est fils d'un orfèvre de Paris. Né le 17 avril 1761, il s'enrôla, en 1779, dans le régiment de Poitou, et fit, comme simple soldat, sur un vaisseau de guerre, les campagnes de 1781, 1782 et 1783. Nommé, en septembre 1792, capitaine au 1er. bataillon de Paris, il mérita successivement, par sa bravoure, aux affaires de Valmy et de Nerwinde, les grades de lieutenant-colonel, de colonel de l'ancien régiment de Deux-Ponts, et enfin de général de brigade. Après s'être également distingué dans les armées des Ardennes et de la Moselle, sous le commandement du général Hoche, et dans celles de Sambre-et-

Meuse et du Danube sous le général Jourdan, il fut nommé général de division, et obtint de nouveaux succès au siége de Philipsbourg, où il commanda, en 1799, une des trois divisions chargées du blocus et du bombardement de cette place. Son corps, presque toujours engagé pendant les dernières campagnes de Moreau sur le Rhin, mérita d'être remarqué par sa discipline et la part glorieuse qu'il prit aux grandes opérations de l'armée. Le général Leval fut ensuite nommé commandant de la 5e. division militaire à Strasbourg; et il occupa cette place pendant quelques années. Il reprit le cours de ses exploits dans la guerre de 1806 et 1807, et se distingua aux journées de Iéna et de Berfield. Après la paix de Tilsitt, il partit pour l'Espagne, où il n'a cessé de commander, principalement dans l'Andalousie, sous les ordres des maréchaux Victor et Soult. A la suite de la bataille de Burgos, en 1808, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, et obtint, en 1809, le gouvernement de Sarragosse, après la prise de cette place, le 21 juillet 1812. Il battit le général espagnol Ballesteros, au passage de la Guadiana, et vint, en janvier 1814, occuper le camp retranché de Baïonne, où il ne resta que peu de jours. Sa division fut appelée en Champagne, et elle combattit d'une manière très brillante, sous ses ordres, à Champ-Aubert, dans le mois de février. Après la chute de Buonaparte, il s'empressa d'envoyer son adhésion au rétablissement des Bourbons, et fut créé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814. Le Roi lui confia ensuite l'inspection générale de l'infanterie des 21e. et 22e. divisions militaires. Il était gouverneur de Dunkerque à l'époque du second retour du Roi, et il se réunit alors aux principaux habitants de cette ville, pour faire arrêter le commissaire-général de police, qui cherchait à y entretenir l'esprit de révolte (*V.* Choudieu). Le général Leval commandait à Strasbourg en 1804, lorsque le duc d'Enghien y fut amené prisonnier. Il donna à ce malheureux prince des preuves multipliées d'intérêt et de respect. Le chevalier Jacques, secrétaire de S. A., qui en fut témoin, lui a donné à cet égard les témoignages les plus positifs. Le général Leval a été admis à la retraite en 1815. D.

LEVALLOIS (J.-P.) a publié : I. *L'orpheline sans l'être*, ou *le danger de se livrer à ses passions*, 1812, in-12. II. *Hommage au beau sexe*, ou *discours sur les femmes*, 1813, in-8o. III. *Buonaparte dévoilé par lui-même*, ou *Journal raisonné des actions et des paroles de Buonaparte, depuis sa sortie de l'île d'Elbe et sa rentrée en France jusqu'à sa chute*, 1815, in-8o. Ot.

LEVASSEUR (René) était chirurgien accoucheur au Mans, et renommé dans sa profession, lorsqu'il fut, en 1792, député du département de la Sarthe à la Convention nationale : il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Ardent Montagnard, il se montra l'un des ennemis les plus acharnés des Girondins. Le 3 décembre 1792, il proposa une loi tendant à obliger les fermiers et propriétaires à déclarer la quantité de leurs grains, et à ordonner des visites domiciliaires, à l'effet de vérifier ces déclarations. Le 9 mars 1793, il fit décréter l'établissement d'un tribunal extraordinaire, chargé de juger les prévenus sans appel ni recours; et, le 5 avril, il s'opposa à ce qu'on échangeât le prince de Linanges et quelques officiers autrichiens, contre les commissaires arrêtés par Dumouriez, « parce que, dit-il, » les rois eux-mêmes ne pourraient être » échangés contre des membres de la » Convention nationale. » Le 23 mai, il demanda, à propos de l'assassinat de Lepelletier, que toute maison où un député serait assassiné, fût aussitôt rasée. Le 12 juin, il compara les efforts que faisaient les Girondins pour échapper aux Jacobins, à ceux qu'avait faits Louis XVI pour éviter l'échafaud; traitant ces efforts d'attentat contre la nation, et invoquant à grands cris le décret d'accusation contre les membres déjà signalés par Robespierre et par la commune. Le 29 juin, il fut élu secrétaire. Ce fut lui qui provoqua la sévérité de la Convention contre Defermon et Coustard, opposants au 31 mai, et contre les habitants de Sedan, qui, après le 10 août, avaient fait arrêter les commissaires de l'assemblée législative par ordre de Lafayette; vingt-sept de ces habitants, tous des premières familles, périrent sur l'échafaud. Levasseur prit ensuite le parti de Robespierre contre Philippeaux et autres. Envoyé plusieurs fois en mission, il s'y conduisit (excepté à la Vendée) avec

moins de rigueur que ses principes connus ne semblaient l'annoncer. Le 28 décembre 1793, il fit aux Jacobins l'éloge de Marat, et assura qu'il avait contribué à la reprise de Toulon, en défendant Dugommier, qui s'y était conduit en héros. La chute de Robespierre ne ralentit point son zèle démagogique. En septembre 1794, il s'éleva aux Jacobins contre la mise en liberté des *Aristocrates*, et dénonça Lecointre, Tallien et le parti thermidorien. « Ce » n'est pas, dit-il, pour l'amour de la » liberté, que certains personnages ont » attaqué le tyran; c'était pour lui succéder. » En octobre suivant, il continua à figurer parmi les défenseurs des Jacobins et de toutes les sociétés populaires. On le vit, le 3 novembre, à la Convention, défendre Carrier dont on venait de commencer le procès, se livrer à des accès de fureur contre les Vendéens, les restes des Girondins, les Modérés, et tous ceux qu'il imagina être les ennemis de ce député; il alla jusqu'à accuser la Convention de *modérantisme*, et soutint « que la guerre » civile étant nécessairement accompa» gnée d'horreurs, la liberté justifiait » tout. » Ayant été accusé de la révolte jacobine qui éclata, le 10 germinal (1er. avril 1795), contre la Convention, il fut décrété d'arrestation le 16 (5 avril); et, le 18 avril, l'assemblée lui enjoignit, sur le rapport de Rovère, de se constituer prisonnier dans les vingt quatre heures, sous peine d'être déporté: il obéit à ce décret, et fut amnistié en octobre 1795. Il retourna ensuite au Mans, et y reprit sa profession de chirurgien-accoucheur. En août 1815, les Prussiens l'ayant arrêté, l'envoyèrent à Paris, puis à Coblentz, où, après être resté quelque temps détenu, il s'est fixé en reprenant sa profession de chirurgien qu'il y exerce encore. D.

LEVASSEUR (Antoine-Louis), ancien député de la Meurthe à la Convention et au conseil des cinq-cents, débuta dans la carrière des fonctions publiques, par la place de procureur-syndic du district de Toul, en 1790. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça pour la mort, sans sursis, et contre l'appel au peuple: « Pour obéir, dit-il, au vœu de » mes commettants; pour ne pas leur » rendre un hommage dérisoire, en leur » renvoyant un jugement que je dois » rendre, je dis: *non*; et je vote pour » la mort, comme la seule peine qui » doive être appliquée aux conspira» teurs » M. Levasseur fut nommé, quelque temps après, secrétaire de la Convention et membre du comité de sûreté générale. Entré au conseil des cinq-cents, en 1796, il fut choisi pour secrétaire-rédacteur des procès-verbaux des séances, fonctions qu'il remplit ensuite dans le corps-législatif, et dont il cumula le traitement avec celui d'administrateur des hospices de Paris. Privé de la première de ces places en juillet 1814, il y rentra pendant les cent jours de 1815; mais ayant été compris dans la loi d'exil contre les régicides, il partit pour la Suisse dans le courant de mai 1816. K.

LEVATI (Ambroise), né en 1789 à Milan, où il remplit encore (1818), avec distinction, la chaire d'histoire et des belles-lettres au collège impérial, a publié, en 1817, un Éloge du comte Verri, mort à Rome à la fin de 1816, et qui est si avantageusement connu par son ouvrage des *Nuits romaines au tombeau des Scipions*. Outre cet excellent morceau de biographie, qui unit le mérite du style à celui d'une critique judicieuse, l'auteur a concouru avec M. Ferrario, éditeur des classiques italiens, à l'ouvrage intitulé: *Il costume antico e moderno di tutti popoli*, non moins remarquable par l'intérêt des matières que par la beauté des dessins et le luxe typographique. Les chapitres qui traitent des mœurs des Carthaginois, des Numides, des Maures, des Syriens, des Phéniciens, des Arabes et des Romains, sont du professeur Levati. K.

LEVÉE (Jean-Baptiste), docteur ès-lettres, ex-censeur des études à Bruges, a publié, en 1817, une seconde édition du livre de Delaporte, imprimé en 1580, sous le titre d'*Épithètes françaises*, auquel le nouvel éditeur a fait des changements très utiles. M. Levée travaille à une traduction de *Cicéron*, dont les livraisons se succèdent assez rapidement. On a de lui: I. *Les Vers à soie*, poëme de Jérôme Vida, suivi du poëme *des Échecs*, etc., trad. du latin, 1809, in-8°. II. *Ode sur l'heureux retour de S. M. Louis XVIII*, 1814, in-8°. III. *Conseils d'un Français à ses compatriotes, au sujet du rétablissement de l'auguste famille des Bourbons*, 1814, in-8°. Il a publié le prospectus d'une traduction des comédies de Plaute en huit volumes in-8°. K.

LÉVEILLÉ (J. B. F.), membre des sociétés de médecine et d'histoire naturelle, et médecin des prisons de Paris, a publié : I. *Exposition d'un système plus simple de médecine*, ou *Eclaircissements et confirmation de la nouvelle doctrine de Brown*, trad. d'après l'édit. italienne et avec les notes de J. Frank, 1798, in-8°. II. *Manuel pour servir à l'histoire naturelle des oiseaux*, *des poissons*, *des insectes et des plantes*, traduit du latin de J. R. Forster, 1799, in-8°. III. *Dissertation physiologique sur la nutrition du fœtus, considérée dans les mammifères et dans les oiseaux*, 1799, in-8°. IV. *Traité pratique des maladies des yeux*, par Scarpa, traduit de l'italien sur le manuscrit, 1802, deux vol. in-8°.; 1807, 2 vol. in-8°. V. *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique*, par Scarpa et Léveillé, 1804, in-8°. VI. *Traité élémentaire d'anatomie et de physiologie*, 1810, 4 vol in-8°. VII. *Nouvelle Doctrine chirurgicale*, ou *Traité complet de pathologie*, 1811-1812, 4 vol. in-8°. VIII. *Mémoire sur l'état de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France*, 1816, in-4°. K.

LEVERD (Jeanne-Emilie), une des premières actrices du Théâtre-Français, est née à Paris, d'une famille aisée, qui fut ruinée par la révolution. Dès l'âge le plus tendre, elle annonçait d'étonnantes dispositions pour la danse, le chant et la comédie; mais, trop jeune pour se livrer aux deux derniers genres, elle ne suivit que le premier, dansa les *amours*, parmi les enfants de son âge, à l'Opéra, et se fit distinguer dans la classe où se trouvaient des artistes devenus fameux, tels que Duport et sa sœur, Mlles. Gosselin et Fanny Bias. Son instruction n'était cependant point négligée. Elle eut occasion de réciter quelques rôles devant M. Picard, qui l'engagea à débuter au théâtre Louvois, dont il était directeur. Ses progrès furent tellement rapides qu'ils lui firent desirer de paraître sur la scène française; mais elle eut le bon esprit de s'y préparer par des études sérieuses. M. de Rémuzat, qui était alors surintendant des spectacles, ne jugea point Mlle. Leverd digne de ce théâtre. Elle débuta néanmoins, le 30 juillet 1808, par le rôle de Célimène du *Misantrope*, et celui de Roxelane des *Trois Sultanes*. Peu de débuts ont eu autant d'éclat; aussi la comédie française les prolongea-t-elle pendant neuf mois. Mlle. Leverd n'était que depuis peu de jours à ce théâtre, lorsqu'elle fut mandée à St.-Cloud pour y jouer dans le *Legs*, à la suite d'une représentation d'*Artaxerce*; c'est ce qui a fait dire, par erreur, dans cette *Biographie*, à l'article de M. Delrieu, que Mlle. Leverd avait joué le rôle principal dans sa tragédie. Elle obtint une gratification, et son admission comme sociétaire à demi part fut ordonnée. Ce fut à peu près à cette époque qu'eut lieu la retraite de Mlle. Contat et de Mme. Talma; Mlle. Leverd se trouva seule chargée du grand emploi, qu'elle conserva pendant quatre ans sans interruption. Dans le courant de 1812, Mlle. Mars s'essaya dans quelques rôles de *coquettes* avec tant de succès que bientôt elle aspira à jouer cet emploi en chef, et une grande partie du public parut approuver sa prétention. Une discussion assez vive s'éleva entre ces deux dames; les journaux s'en mêlèrent; et des brochures furent lancées de part et d'autre. Buonaparte voulut terminer la querelle en envoyant de Moscou un décret sur les théâtres, qui ordonnait qu'aucun sujet ne pourrait tenir deux emplois en chef; cependant M. de Rémuzat rendit un arrêté qui investissait Mlle. Mars des deux emplois diamétralement opposés d'ingénue et de grande coquette. Mlle. Leverd, perdant l'espoir qu'elle avait conçu, voulut quitter le théâtre, et resta plusieurs mois sans paraître; mais sollicitée par ses amis, et redemandée par ceux qui préféraient son jeu à celui de sa rivale, elle fit sa rentrée par le rôle de l'*Intrigante* que lui avait confié M. Étienne. Depuis ce temps, les dégoûts, les contrariétés ont traversé sa carrière : forcée de chercher des rôles hors de son emploi et même hors de son âge, elle a été récompensée de son zèle par le succès qu'elle y a obtenu. On doit citer particulièrement ceux de la *Femme jalouse*, de *la Mère coupable*, de Mme. Evrard dans le *Vieux Célibataire*, et de Mme. Patin dans *le Chevalier à la mode*. Elle a joué plusieurs fois l'opéra-comique dans des représentations extraordinaires, et l'agrément de sa voix et de son chant lui ont mérité des applaudissements unanimes. Son attachement connu à la cause de la

restauration lui a fait éprouver quelques désagréments en 1815, et surtout en juin 1817, lors de la première représentation de *Germanicus*, où son cocher fut assailli par des furieux qui l'obligèrent à se sauver en abandonnant sa voiture. V.

LEVESQUE DE POUILLY (JEAN-SIMON), né à Reims vers 1734, était, en 1790, conseiller-d'état, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris depuis 1768, et honoraire de l'académie des sciences, arts et belles lettres de Châlons-sur-Marne, président, lieutenant-général, commissaire-enquêteur et examinateur honoraire. Il avait été élu lieutenant des habitants de la ville de Reims le 20 février 1782. Son père, auteur de la *Théorie des sentiments agréables*, avait tellement pris à cœur son éducation, que dès l'âge de treize ans il était très instruit dans les belles-lettres grecque, latine et française. Il quitta la France au commencement de la révolution, y revint lorsque les premiers orages furent passés, et se retira à la campagne, où il continue à vivre tranquille et ignoré. M. Levesque de Pouilly a publié: I. *Eloge de M. Rogier de Mauclin, lieutenant de la ville de Reims*, 1755. II. *Vie du chancelier de L'Hôpital*, Londres, 1764, in-12. III. *Eloge de Charles Bonnet*, imprimé en Allemagne. IV. *La théorie de l'imagination*, Paris, 1803, in 12.—M. LEVESQUE DE POUILLY, membre de la chambre des députés pour le département de l'Aisne, est fils de M. Jean-Simon de Pouilly. K.

LEVESQUE (M[lle]. MARIE-LOUISE-ROSE), née à Paris le 5 novembre 1768, de P. Ch. Levesque, et connue depuis sous le nom de M[me]. Petigny de Saint-Romain, a publié: *Idylles et Contes champêtres*, 1786, in-12, 2[e]. édition, 1803, 2 vol. in-18. M. Barbier lui attribue *Aurélie*, ou l'*Intéressante orpheline*, 1806, 2 vol. in-8°. Z.

LEVIS (Le duc PIERRE-MARC-GASTON DE), lieutenant-général et pair de France, de l'une des plus anciennes familles du royaume (1) et fils du maréchal de ce nom, fut député aux états-généraux par la noblesse du bailliage de Dijon, et embrassa, mais avec une sage modération, le parti réformateur, sans se réunir néanmoins à la fameuse minorité de la noblesse. Quoiqu'ayant de grands moyens et beaucoup d'esprit, M. le duc de Lévis ne chercha point à se faire remarquer dans l'assemblée constituante; mais, le 12 mai, avant la formation des états-généraux en une seule assemblée, il avait protesté dans la chambre de la noblesse, avec quinze de ses collègues, contre les opérations de la majorité, qui, sans prendre en considération l'absence de la députation de la noblesse de Paris et de quelques autres bailliages, poursuivait avec beaucoup d'activité le système qu'elle s'était formé. Il est à remarquer qu'à cette époque on avait fait naître des doutes sur la régularité de la nomination du duc d'Orléans, qui était en effet très équivoque. Le 23 mai, la majorité de la chambre ayant arrêté qu'il serait adressé une déclaration au tiers-état, portant que la noblesse faisait abandon de ses priviléges pécuniaires, le duc de Lévis annonça, au nom de la noblesse dijonnaise, qu'elle était résolue à cet abandon, mais qu'elle le subordonnait à l'établissement de la constitution. Dans le cours de la session de l'assemblée constituante, on vit M. de Lévis voter le plus ordinairement avec le côté gauche, mais quelquefois s'en séparer. Il s'opposa à la publication d'une déclaration des droits, la regardant comme au moins inutile, si elle n'était dangereuse; et il demanda que si on se décidait à en rédiger une, elle fût renvoyée à la suite de la constitution, et ne la précédât pas. Lors de l'affaire du malheureux Favras, M. de Lévis demanda que le comité des recherches de l'assemblée se concertât avec celui de la ville pour répandre le plus grand jour sur une cause aussi grave; mais sa proposition fut rejetée. Il signa les protestations de la minorité contre les innovations révolutionnaires. La catastrophe du 10 août 1792 l'ayant forcé de sortir de France, il se rendit à l'armée des princes, où il voulut servir comme simple soldat. Il fit ensuite partie de l'expédition de Quiberon, où il fut blessé. S'étant depuis réfugié en Angleterre, il y publia une *Oraison funèbre* de Louis XVI et de la reine Marie Antoinette. M. de Lévis revint en France peu de temps après le 18 bru-

(1) Lady Morgan, dans son ouvrage sur la France, assure qu'il existe, dans le château du duc de Lévis, un tableau qui représente la vierge Marie disant à un individu de la famille de Levis (cette famille prétend descendre de la tribu de Lévi) qui est devant elle, la tête nue: « Mon » cousin, couvrez-vous, » et que celui-ci lui répondit: « Ma cousine, c'est pour ma commodité. »

maire. Il s'y tint à l'écart, s'occupant uniquement de littérature, et il fit imprimer plusieurs écrits aussi remarquables par la finesse des pensées que par la pureté du style, et surtout par le talent d'observation et le ton d'urbanité que donne une parfaite connaissance du monde. Ses anciennes liaisons avec le vieux maréchal de Richelieu, lui avaient procuré sur Louis XIV et sur le règne de son successeur, des renseignements curieux, qu'il a reproduits avec beaucoup d'intérêt dans son livre des *Souvenirs et Portraits*, publié en 1813. A l'époque de la restauration, il fut compris dans la première promotion de pairs, et devint, en juin 1814, successivement président et secrétaire de divers bureaux de la chambre. Ce fut lui qui fit le rapport du projet de loi qui fixait la liste civile, projet dont il proposa l'adoption, sauf quelques légères modifications. M. le duc de Lévis présida en 1815, le collége électoral du Pas-de-Calais. L'année suivante, il publia son ouvrage des *Considérations morales sur les finances*. Il en reproduisit les principes dans son opinion émise lors des débats du budget de 1816, qu'il avait été appelé à discuter dans les conférences privées qui précédèrent la session, et il en vota l'adoption sans amendement : « Ce n'est » pas, dit-il, la volonté qui manque au » gouvernement pour effectuer des éco- » nomies si importantes à l'accroissement » du crédit ; il s'en occupe avec ardeur ; » mais il faut inventer l'instrument qui, » avec moins de dépense, fera le même » travail, et cette recherche exige des » soins et des méditations d'autant plus » pénibles, que les ministres à cet égard » ne peuvent guère demander conseil à » ce qui les entoure. » Nommé membre du conseil privé, par ordonnance du 19 septembre, il présida, en cette qualité, la commission chargée d'examiner l'opération des rentes confiées au sieur Ouvrard (*Voy.* OUVRARD), et qui conclut unanimement au maintien intégral de tous les résultats du traité fait par Buonaparte avec ce fournisseur. M. de Lévis fut nommé, en 1816, membre de l'Académie française par l'ordonnance royale qui réorganisa ce corps savant : il la présida en novembre 1817, lors de la réception de MM. Laya et Roger. Le discours d'usage qu'il prononça à cette occasion fit une vive sensation ; on y distingua surtout le passage où l'auteur rappela l'effet qu'avait produit sur le public, en 1793, la représentation de l'*Ami des lois* (Voy. LAYA). « Dans ce temps de douloureuse mémoi- » re, dit-il, où la terreur planait sur la » France consternée, où son Roi était » dans les fers, votre talent courageux » jusqu'à l'audace, osa faire entendre sur » la scène déshonorée les accents de la » justice et de la raison. Les cœurs si » long-temps oppressés répondirent à » votre voix, l'indignation éclata de » toutes parts ; la salle retentit d'impré- » cations contre les factieux. Il est permis » de croire que, si le théâtre eût été dans » ces vastes proportions que la magnifi- » cence des anciens donnait à ces grands » édifices, il en serait sorti une armée » entière, la tyrannie était détruite, le » Roi était sauvé..... » On a de M. de Lévis : I. *Maximes et Réflexions sur différents sujets*, 2e. édition, 1808, in-12 ; 4e. édition 1812, 2 vol. in-12. C'est dans cet ouvrage que, parmi tant de choses remarquables, fines, justes ou spirituelles, on trouve cette maxime si admirable dans sa concision : *Noblesse oblige*. II. *Voyages de Kanghi*, ou *Nouvelles lettres chinoises*, 1812, 2 vol. in-12. III. *Notice sur Senac de Meilhan* (à la tête de l'édition des Portraits et caractères), 1813, in-8o. IV. *Suite des quatre Facardins* et de *Zénéide*, 1812, in-8o. (dans la nouvelle édition des OEuvres d'Hamilton donnée par M. Renouard), V. *Souvenirs et Portraits*, 1813, in-8o. ; 1815, in-8o. VI. *L'Angleterre au commencement du XIXe. siècle*, 1814, in-8o. VII. *Considérations morales sur les finances*, 1816, in-8o. — Le vicomte Gaston de LÉVIS, fils du précédent, aide-de-camp du duc d'Angoulême, n'a pas quitté un seul instant ce prince pendant les événements qui se passèrent dans le midi au printemps de 1815. — LÉVIS-MIREPOIX (Le marquis Gustave de), né dans l'étranger pendant l'émigration, est petit-fils du comte de Lévis, maréchal-de-camp, député aux états-généraux de 1789, et qui périt, en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire. Il épousa, en avril 1817, Mlle. Laval-Montmorency, et il est aide-de-camp du maréchal Oudinot. U. et Z.

LEVRIER, ancien lieutenant-général du bailliage de Meulan, est né à Genève d'une famille originaire d'Italie. Un de ses ancêtres, connu sous le nom de *Levrery*, eut beaucoup de part à la révolution de

Genève en 1535. M. Levrier, membre de l'académie d'Orléans, et correspondant de l'Institut, s'occupe avec succès de travaux relatifs à l'histoire du moyen âge, et possède des matériaux précieux sur celle du Vexin et du Thimerais. Il a travaillé à la 3e. édition de l'*Art de vérifier les dates* et a fourni quelques articles au *Magazin encyclopédique*; mais il est surtout connu par sa *Chronologie historique des comtes de Genevois*, Orléans, 1787, 2 vol. in-8o., ouvrage plein d'érudition et de critique, sur un sujet absolument neuf. M. Levrier a aussi inséré, dans le *Journal des savants* de 1790, un *Mémoire sur le jugement par jurés*, où il fait voir que cette forme de procéder était usitée en France en 1211 (pag. 425). T.

LEWIS (Mathieu-Grégoire), poète anglais, fils d'un sous-secrétaire de la guerre, est né en 1774. Lorsqu'il eut atteint l'âge requis, c'est-à-dire sa vingtième année, il fut élu membre du parlement par le bourg de Hindon. Pendant ses voyages, il écrivit un roman extrêmement connu (*le Moine*), où il déploya une brillante imagination, mais qu'il déshonora par des tableaux obscènes et impies; et quoique, dans une seconde édition, il en ait fait disparaître les plus dangereux, on doit cependant éviter avec soin de le laisser entre les mains de la jeunesse qu'il corromprait, et dans celles des lecteurs peu instruits, qui ne sauraient reconnaître le poison qu'il renferme. Les productions de M. Lewis sont : I. *Le Moine*, roman, 3 vol. in-12, 1795; traduit en français sous le même titre et dans son intégrité, par M. Benoist. Il y en a une autre traduction, où l'on a supprimé ce que l'original présentait de surnaturel, et qui est intitulée *Le jacobin espagnol*, 4 volumes in-18. On pense que la lecture de cet ouvrage a pu contribuer à multiplier les dispositions des femmes aux affections nerveuses, devenues si communes. II. *Les Vertus du village*, drame, in-4o., 1796. III. *Le Ministre*, tragédie, traduite de l'allemand de Schiller, 1797, in-8o. IV. *Le Spectre du château*, drame 1798, in-8o., qui a eu cinq éditions en peu de semaines, et a fait courir tout Londres pendant plusieurs mois. L'auteur y a fait le plus grand usage de la terreur : la musique accompagne l'action, et rompt de temps en temps la monotonie du dialogue; enfin, les lazzis et l'esprit des tréteaux y reviennent fréquemment. Néanmoins, ce drame renferme des beautés qui en expliquent le succès. On y trouve des caracteres bien tracés, et des situations fortes et touchantes. Une traduction ou imitation du *Spectre du château* a été représentée à Paris sur le théâtre des Variétés étrangères. V. *Rolla*, tragédie, 1799, in-8o. VI. *L'amour du gain*, poème, 1799, in-4o. VII. *L'habitant des Indes orientales*, comédie, 1800, in-8o. VIII. *Adelmorn*, ou *le Proscrit*, drame, 1801, in-8o. IX. *Alphonse*, tragédie, 1801, in-8o. X. *Contes merveilleux*, 1801, 2 vol. in-8o. XI. *Le Brigand de Venise*, roman, 1804, in-8o.; trad. en français, 1810, in-12. XII. *Rugantino*, mélodrame, in-8o., 1805. XIII. *Adelgitha*, comédie, in-8o. 1806. XIV. *Les tyrans féodaux*, roman, 1806, 4 vol. in-12. XV. *Contes terribles*. 3 vol. XVI. *Contes romantiques*, 1808, 4 volumes in-12. XVII. *Venoni*, drame, 1809, in-8o. XVIII. *Monodie sur la mort de sir John Moore*, 1809, in-8o. XIX. *Une Heure*, ou *le chevalier et le démon de la forêt*, romance, 1811, in-8o. XX. *Timur le Tartare*, mélodrame, 1812, in-8o. XXI. *Poëmes*, 1812, in-12. XXII. *Le Riche et le Pauvre*, opéra-comique, 1812. Z.

LEWIS MERRYWEATHER, capitaine au service américain, fut employé par son gouvernement, conjointement avec le capitaine Clarke, à des voyages de découvertes vers les établissements les plus éloignés, pour étendre les branches de commerce dans le grand Océan pacifique. Le résultat de ces recherches fait honneur au zèle et aux talents de ces voyageurs aventureux; et leur ouvrage, réimprimé à Londres, a beaucoup ajouté aux connaissances géographiques. Il est intitulé : *Voyages des capitaines Lewis et Clarke, en 1804, 1805 et 1806, par les fleuves Missouri et Colombia, jusqu'à l'Océan pacifique*, in-8o., 1809. Ce n'était qu'un extrait d'un journal plus étendu, qui a paru depuis sous le titre de : *Voyage à la source du Missouri, à travers le continent américain jusqu'à l'Océan pacifique*, publié d'après le rapport officiel, et enrichi de plusieurs cartes; et, en particulier, de la route qui a été suivie, 1814, in-4o. La première relation a été traduite en français, par Lallemand, in-8o. Z.

LEYRAUD, député de la Creuse à la chambre dite des représentants, en 1815, ne s'y fit connaître que par une motion tendant à abolir toute espèce de titre honorifique. « Nous avons, dit-il, à combattre l'opinion des gens titrés. Ne conservons pas de titres nous-mêmes, et soyons représentants : faisons comme les magistrats qui se dépouillaient de la pourpre en entrant dans le lieu des séances. » Des murmures et l'ordre du jour écartèrent cette proposition, qui probablement n'était que prématurée. D.

LEYRIS (A.-J.), vice-président du district d'Alais, fut député du Gard à l'assemblée législative en 1791, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. « J'étais ici, dit-il, lorsqu'on assassinait le peuple au nom de Louis: j'ai pris l'engagement de le venger; je vote pour la mort. » M. Leyris se prononça aussi contre le sursis. Il fut ensuite envoyé plusieurs fois en mission, sortit du corps-législatif à la fin de la session, fut réélu, en mars 1798, par le même département, au conseil des cinq-cents, et en fut exclu, en novembre 1799, comme opposant à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Banni de France comme régicide, il se réfugia à Bruxelles en février 1816. K.

LEZAI-MARNÉSIA (Le comte), fils du marquis de Marnésia, député aux états-généraux, ne doit pas être confondu, comme il l'a été dans quelques écrits, avec Adrien Lezai de Marnésia son frère qui a figuré dans la révolution, après le 9 thermidor, et à la fameuse époque du 13 vendémiaire: celui-là est mort en octobre 1814, des suites d'une chute de voiture, lorsqu'il était préfet à Strasbourg. Le comte Lezai, dont il est ici question, n'a paru sur la scène politique qu'en 1815, époque où le Roi, après son second retour, le nomma préfet du département du Lot, où il éprouva quelques désagréments lors des élections qui se firent après l'ordonnance du 5 septembre 1816. M. Lezai a été accusé, par MM. Lachèze-Murel et Syrieis (*Voy.* ces noms), dans un Mémoire adressé à la chambre des députés, d'avoir souffert qu'on le reçût à Figeac sous un arc de triomphe surmonté d'une couronne tricolore; d'avoir tronqué les instructions ministérielles sur les élections; d'en avoir écarté certains électeurs adjoints, pour y en introduire d'autres de son choix, nommément le secrétaire-général de la préfecture. La chambre des députés s'étant déclarée incompétente pour prononcer sur ces sortes d'irrégularités, passa à l'ordre du jour, et déclara valides les nominations faites par les électeurs du Lot, de MM. Barairon, Noysant et Lezai-Marnésia lui-même, contre le vœu des pétitionnaires, qui demandaient leur exclusion. Cet incident donna lieu à une plainte en calomnie, dirigée par plusieurs membres du collége électoral du Lot, contre MM. Syrieis et Lachèze. Quoiqu'il fût devenu étranger au département du Lot par sa nomination à la préfecture de la Somme, M. Lezai-Marnésia crut devoir s'en expliquer dans une lettre imprimée au *Moniteur* : « Puisqu'on m'a présenté au public, dit-il, tel que je ne suis pas, il m'importe de me présenter à lui sous un aspect plus juste. Ce n'est pas moi qui parlerai pour moi; je me bornerai à opposer, aux témoignages de MM. Syrieis et Lachèze, deux témoignages d'un autre poids; le témoignage du Roi et celui du conseil-général du département du Lot. Le Roi, en m'appelant du département du Lot à celui de la Somme, a qualifié cette faveur de *récompense à un administrateur aussi dévoué à sa personne et aussi sage.* A ce témoignage si glorieux, je joins celui du département du Lot, consigné dans son arrêté du 18 juin 1816. » Dans une réponse à cette lettre, MM. Lachèze et Syrieis prétendirent « qu'il y aurait beaucoup de choses à dire sur l'arrêté du conseil-général. Nous desirons, ajoutèrent-ils, qu'on ne nous force pas à les révéler. On se borne dans ce moment à observer que le conseil est composé de vingt membres; qu'un grand nombre n'a pas signé; et que cet arrêté est d'une date antérieure à la tournée du préfet dans le département, et à tout ce qui s'est passé relativement aux élections. » Dans le discours qu'il prononça, en juillet 181[illegible], à l'ouverture du conseil-général de la Somme, M. Lezai-Marnésia, rappelant les suites de la révolution, dont il avait expliqué les causes et jugé les résultats, y apercevait quelques obstacles à réparer les maux qu'elle a produits : « Personne, disait-il, au milieu de si grands chan-

» gements, ne veut trouver sa place » bonne; les enrichis ne savent pas en- » core être riches; les appauvris ne sa- » vent pas encore être pauvres; les am- » bitieux n'ont encore appris ni à tom- » ber, ni à se soutenir, ni à être ce » qu'il faudrait, ni à renoncer à être » quelque chose : il n'y a pas jusqu'aux » coupables qui ne se refusent à la clé- » mence, ne pouvant renoncer aux pom- » pes et aux priviléges dont leurs crimes » avaient été si long-temps honorés. » M. de Marnésia siége toujours dans la chambre des députés, où il vote avec la majorité. Il a passé, à la fin de 1817, de la préfecture d'Amiens à celle de Lyon, où il a remplacé M. de Chabrol. — Lezai-Marnésia (Le bailli) fut promu au grade de lieutenant-général des armées du Roi, en décembre 1814. Il ne se trouvait pas compris sur la liste des officiers supérieurs de ce grade, en activité de service, en 1817. K.

LEZURIER DE LA MARTEL (Louis), négociant de Rouen, fut créé baron par Buonaparte, à qui il porta, en 1810, les félicitations du corps électoral de la Seine-Inférieure. Nommé au corps-législatif la même année, il fit, en qualité de président de la commission des finances, sur le budget de 1813, un rapport dans lequel, après s'être attaché à prouver l'accord qui avait régné entre les députés et les orateurs du conseil-d'état, il faisait remonter jusqu'au peuple, comme vers la véritable source, le zèle dont le corps-législatif était animé pour Buonaparte et l'intégrité de son empire. Après avoir envoyé dans le mois d'octobre de cette année une adresse à Marie-Louise, dans laquelle il lui promettait « que l'honneur du trône impérial ne se- » rait point flétri, » M. Lezurier envoya en avril 1814, son acte d'adhésion à la déchéance de Napoléon; et le 7 mai suivant, il félicita le Roi sur son retour au trône de ses ancêtres. Dans la session de 1814, il parla sur la question relative à la prohibition et au tarif des fers étrangers, adopta l'un avec des modifications, et repoussa l'autre, par le double motif de ne pas sacrifier au seul intérêt des maîtres de forges, les manufactures, l'industrie et la production des substances, et surtout « de ne point faire passer les matières premières dans les mains de nos éternels rivaux. » M. Lezurier cessa ses fonctions législatives en mars 1815; il fut élu, dans le mois de mai, à la chambre des représentants; mais il n'accepta pas cette mission. Au passage de Madame, duchesse d'Angoulême, par Rouen, il occupait la place de maire, dont il avait été pourvu en 1813, après la démission de M. Hellot, et dans laquelle il a été remplacé, en 1815, par M. Ribard. Il est actuellement trésorier de la société maternelle de cette ville. K.

LHÉRITIER (N.), ancien officier de la marine marchande, était capitaine de vaisseau en 1798, et commandait l'*Hercule* lorsqu'il fut attaqué par le *Mars*, vaisseau anglais de 74. Il se défendit vaillamment, mais il ne put parvenir dans la rivière de Quimper, et l'arrivée de deux autres vaisseaux ennemis le força de se rendre. Couvert de blessures et fait prisonnier, il passa pour mort. Cependant les journaux anglais vantèrent beaucoup ce succès, et dirent que le *Mars*, tout seul, avait forcé le capitaine Lhéritier d'amener. Une lettre qui parut dans le *Moniteur*, et par laquelle un marin démentait cette assertion, vengea le commandant de l'*Hercule*. Lui-même, peu de temps après, détruisant à-la-fois et le bruit de sa mort et les faux rapports des gazettiers anglais, adressa de Plymouth, le 20 floréal an VI, une lettre justificative au ministre de la marine. Le 8 messidor même année, il reçut de Bruix, alors chargé de ce ministère, la lettre suivante : « J'ai soumis au directoire, » citoyen, tous les détails de votre glo- » rieuse défense sur l'*Hercule*. Il est sans » doute affreux pour un Français de » tomber au pouvoir des ennemis, » quel que soit leur nombre; mais il » est beau de vendre chèrement sa dé- » faite, et d'attester son courage par ses » blessures; c'est ce que vous avez fait. » Le directoire vous plaint et vous es- » time, ainsi que tous les braves qui ont » combattu sous vos ordres. » Échangé quelque temps après, M. Lhéritier fut nommé, en 1799, chef de division de l'armée navale rassemblée à Brest, sous les ordres du contre-amiral Delmotte. Il prit part aux événements qui signalèrent cette campagne maritime. Quoique chef de division à cette époque, il ne fut point conservé parmi les contre-amiraux. En 1804, il était capitaine de vaisseau officier de la Légion-d'honneur. Au mois d'août 1814, le Roi fit M. Lhéritier chevalier de St.-Louis. D. S.

LHÉRITIER (Le baron SAMUEL-FRANÇOIS), né le 6 août 1772, entra de bonne heure au service, et fit les diverses campagnes de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Il était aide de camp du général Bellavenne, lorsqu'il fut envoyé à Paris pour présenter au directoire les drapeaux conquis par cette même armée dans la fameuse retraite qui a immortalisé son général. Le directoire l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et lui fit présent d'une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. M. Lhéritier fit la campagne de 1805 comme chef d'escadron du 11e. régiment de cuirassiers, et fut nommé colonel du 10e. de même arme, le 5 octobre 1806. Ses services pendant la campagne de 1807, lui valurent le titre d'officier de la Légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il fit, en cette qualité, la campagne de 1812 en Russie, dans le corps d'armée du maréchal Gouvion-St.-Cyr. Il se signala dans plusieurs occasions, notamment les 18 et 19 novembre au combat de Polotsk. Nommé le 15 mars 1813, général de division, il fut posté sur les bords du Rhin, en défendit long-temps le passage, et ne rentra sur le territoire français qu'à l'époque de l'invasion générale des alliés. Il a été fait commandant de la Légion-d'honneur le 23 août 1814, et il avait été précédemment décoré de l'ordre de Saint-Louis. Il commandait, en juin 1815, la 4e. division de cavalerie à l'armée de la Moselle, et il avait cessé d'être employé en 1817. Cet officier-général compte vingt-cinq de service. D. S.

LHERMITE (Le baron JEAN-MARTHE-ADRIEN) entra dans la marine, et parvint au grade de contre-amiral, après avoir passé par tous les postes inférieurs. Il était déjà promu à cette dignité importante, lorsqu'il remplit les fonctions de rapporteur près le conseil de guerre convoqué à Rochefort en 1809, pour juger les capitaines La Roncière, Lafon, Proteau et Lacaisse, mis en accusation lors de l'attaque des Anglais en rade de l'île d'Aix (*Voyez* ALLEMAND et COCHRANE). Le rapport du baron Lhermite, dans cette affaire importante, est fort étendu. On y reconnaît un marin instruit. Ses conclusions, assez modérées contre les autres prévenus, furent sévères à l'égard du capitaine Lafon, qui fut condamné à mort. En 1814, le baron Lhermite était préfet maritime du 6e. arrondissement; mais les ordonnances royales sur la marine, en 1816, ne l'ont point maintenu dans ce poste. Il est officier de la Légion-d'honneur. — Un autre LHERMITE (Pierre Louis), aussi contre-amiral et officier de la Légion-d'honneur, a été également admis à la retraite. C. S.

LHUILLIER (Le baron FRANÇOIS), né le 24 janvier 1759 à Cuisery, était colonel du 75e. régiment d'infanterie en 1805, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, en 1806, à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Ses services et sa valeur lui valurent le grade de général de brigade, le 10 février 1807, et celui de général de division le 31 juillet 1811. Fait chevalier de St. Louis en novembre 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur en janvier 1815, le général Lhuillier n'est plus en activité. — Un autre LHUILLIER, chevalier de la Légion-d'honneur, a été fait adjudant-commandant le 30 septembre 1813. — LHUILIER (Simon), professeur de mathématiques à l'académie de Genève, a publié: I. *Eléments raisonnés d'algèbre*, 1804, 2 vol. in-8o. II. *Eléments d'analyse appliqués à la recherche des lieux géométriques*, 1809, 1 vol. in-4o C. S.

LIBES (ANTOINE), professeur de physique à Paris, et l'un des savants les plus distingués de nos jours, est né à Toulouse vers 1750, et a consacré toute sa vie à l'étude et à l'enseignement de cette science, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages fort estimés, savoir: I. *Physicæ conjecturalis elementa*, 1788, in-12. II. *Leçons de physique-chimique*, ou *Application de la chimie moderne à la physique*, 1796, in-8o. III. *Théorie de l'élasticité, appuyée sur des faits, confirmés par le calcul*, 1800, in-4o. IV. *Traité élémentaire de physique, présenté dans un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes*, 1802, in-8o.; 1808, 3 volumes in-8o. V *Nouveau Dictionnaire de physique*, 1816, 4 vol. in-8o VI. *Histoire philosophique des progrès de la physique*, 1810-1813, 4 vol. in-8o. VII. *Le monde physique et le monde moral*, ou *Lettres à Mme. de****, 1815, in-8o. M. Libes est auteur des articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Deter-

ville en 1800. Il a joint des notes au poème des *Trois règnes de la nature*, de Delille, et inséré différents Mémoires dans le *Journal encyclopédique*. Ot.

LIBRI-BAGNANO (Le comte de), né en Italie, d'une famille très ancienne, et qui a fourni à la Toscane des hommes d'état distingués, se montra, à l'époque de l'entrée des Français en Italie, un de leurs plus chauds partisans. Il leva à ses frais plusieurs régiments, qu'il commanda lui-même avec distinction : ce qui lui attira ensuite des persécutions de la part des autorités autrichiennes. Il ne cessa pas néanmoins de combattre jusqu'à la fin pour la cause qu'il avait embrassée, et il reçut plusieurs blessures sur le champ de bataille. Il était rentré dans l'obscurité de la vie privée, lorsqu'il fut arrêté, en 1802, à Toulouse, comme prévenu d'escroquerie; mais la procédure n'ayant fourni aucune charge contre lui, il fut mis en liberté. Arrêté de nouveau en 1816, et traduit devant la cour d'assises de Lyon, il y fut condamné à dix ans de travaux forcés, à la marque et au carcan, comme coupable de plusieurs faux en écritures de commerce et en négociations d'effets. Le comte de Libri avait lui-même porté la parole, pendant plusieurs heures, après son défenseur; et cette cause, dans laquelle avaient figuré les noms de quelques personnages fameux en France, surtout à l'époque des derniers événements, présenta un nouvel intérêt dans la personne de l'accusé. Son air d'assurance, son élocution, son habileté à manier l'ironie, la facilité avec laquelle il traita des points qui n'avaient pas été touchés par son avocat, semblèrent annoncer un homme d'un talent supérieur. S. S.

LICHTENAU (La comtesse de) a eu tant d'influence sur l'intérieur de la cour de Prusse, sous le règne de Frédéric Guillaume II (*V.* Frédéric-Guillaume II dans *la Biogr. univ.*, XV, 598), que l'histoire de sa vie ne saurait manquer d'être instructive et piquante, soit par les événements auxquels elle a pris part, soit à cause des personnages avec lesquels elle s'est trouvée en scène. Née à Potsdam, en 1754, elle était la plus jeune des trois filles d'Elie Enke, musicien de la chapelle du grand Frédéric. Trois garçons augmentaient encore le nombre de ces enfants et le malaise de toute la famille, lorsque le prince royal, neveu du roi, jeta les yeux sur la fille aînée de Enke; elle avait de la beauté dans la figure, de la violence dans le caractère, et de l'audace dans l'esprit. La stricte économie de Frédéric, qui en avait reçu lui-même de si rudes leçons de son père, ne permettait pas au prince-royal de répandre une grande aisance dans cette famille. La troisième fille, âgée à peine de treize ans, était une espèce de servante dans la maison. Sans cesse grondée, elle reçut un jour des soufflets de sa sœur aînée, la favorite. Le prince prit le parti de l'enfant battu, avec tant de chaleur, qu'il s'en suivit une rupture formelle. La fière répudiée se jeta dans les bras du comte de Matuschka, qu'elle suivit dans ses voyages. On la vit avec lui à Paris, où elle fut connue sous le nom de *la belle Polonaise*. Cependant la petite Enke, qui avait inspiré tant de pitié au prince, devint l'objet de ses soins, et bientôt celui de ses affections. Il lui donna les premières leçons de musique; une dame de la colonie française lui apprit sa langue. Les princes, plus encore que les autres hommes, s'attachent aux objets qu'ils regardent comme leur ouvrage. A seize ans, l'élève docile devint une maîtresse en titre. La jeune Enke n'était point alors, et n'a jamais été d'une figure remarquable : de beaux yeux, de belles dents, ne pouvaient effacer beaucoup d'irrégularité dans les autres traits de son visage; mais ses bras, ses mains, sa taille, auraient offert à l'art des détails précieux à peindre ou à modeler. Sa physionomie, où l'on remarquait un mélange d'étourderie et de bonté, était la juste expression de son caractère; mais, trop souvent, ce ne fut pas la bonté qui l'emporta sur l'étourderie. Les dépenses auxquelles le prince se livrait, pour faire régner une espèce de luxe dans ses amours, et qu'il ne pouvait exécuter qu'au moyen d'emprunts usuraires, firent froncer le sourcil à l'oncle ombrageux, qui laissa percer quelques mécontentements. Les amants obéirent à la nécessité d'une douloureuse séparation. La jeune exilée se réfugia auprès de la belle Polonaise de Paris, qui se chargea d'achever l'éducation de sa sœur, et de la polir pour le monde, en la présentant dans ses sociétés. L'absence de la jeune Enke laissa le prince livré à toutes les erreurs d'une jeunesse ardente et volage : des beautés se présentèrent en foule, ou

furent offertes, pour consoler sa douleur; beaucoup furent acceptées, et toutes se firent généreusement récompenser. Le vieux monarque, après avoir bien calculé, trouva qu'une liaison d'habitude valait encore mieux que toutes ces fantaisies dispendieuses; il résolut de rappeler la favorite. On négocia avec elle par l'intermédiaire d'un conseiller de cour, nommé Philippi; on lui traça un plan de conduite économique; elle reparut à Berlin, et reçut, en présent, la petite maison de campagne de Charlottembourg, qui s'est changée depuis en une habitation somptueuse. Cette réunion ralluma les feux les plus vifs : trois enfants en resserrèrent successivement les nœuds. L'aîné, élevé sous le nom de comte de la Marche, fut moissonné dans la fleur de sa jeunesse. La douleur du père fut consacrée par la munificence du prince : un superbe tombeau fut élevé; et ce monument, qui orne et profane un des temples de Berlin, passe pour être le chef-d'œuvre du célèbre sculpteur Schadow. Cependant le bonheur du couple amoureux eut un terme. Cédant à cette mélancolie vague, qui s'allie dans une ame sensible à l'amour du merveilleux, persécuté d'ailleurs par la haine railleuse et maligne de son oncle, et peut-être par un peu d'ennui, le prince-royal se jeta dans les visions des illuminés. Bischofswerder, l'un des initiés les plus ardents de la secte, eut tout l'honneur de cette conquête; et comme les associations religieuses débutent toujours par affecter la plus grande austérité dans les mœurs, on déclara bientôt au prince, de la part du chef suprême, qu'il fallait renoncer à une liaison scandaleuse. Le néophyte obéit avec quelque peine; il commença par se réunir à son épouse légitime; mais, pour dédommager sa bien-aimée d'un tel sacrifice, il imagina de la marier à un valet-de-chambre, fils d'un de ses jardiniers de Potsdam, nommé Rietz, qu'il affectionnait particulièrement. Le mariage fut célébré en présence de Bischofswerder et de quelques autres adeptes. Le prince fit les fonctions de pontife, suivant le rite de la nouvelle secte. Quelque bizarre que fût cette union, Mme. Rietz se soumit à son sort, et donna le jour à un fils dont le prince fut parrain. Cependant le nouveau ménage ne tarda pas à se brouiller : une séparation devint nécessaire à ces deux époux, qui la desiraient avec une égale impatience (1). Cependant la faveur politique de Mme. Rietz n'avait point diminué avec son changement d'état. A la mort du grand Frédéric, en 1786, elle était toujours l'amie de prédilection, la confidente intime du nouveau roi, et cet empire ne s'affaiblit jamais. Entourée de toutes les jouissances de la richesse, elle s'était éloignée du grand monde, vivait en simple particulière au sein d'une société choisie, et composée d'artistes, de quelques individus du second ordre, et d'un petit nombre d'étrangers, qu'elle recevait, tantôt dans son magnifique hôtel de Berlin, tantôt dans la délicieuse retraite de Charlottembourg. Le roi la voyait souvent, mais d'une manière clandestine. Légère, inconséquente, mais affable et généreuse, elle attirait tous les hommages, et ne se défendait pas d'en agréer quelques-uns. Au reste, la gêne qu'on lui imposait à cet égard n'était pas très sévère. Soit raison de prudence, soit motif de politique, on lui avait seulement interdit de laisser tomber ses choix sur les sujets des états prussiens; mais on lui permettait les plus grandes bontés pour les étrangers. Parmi ceux-ci, le chevalier de Saxe jouissait, pour le moment, de la plus grande faveur; mais, en 1795, il était parti pour Naples, et Mme. Rietz résolut de l'aller joindre. Sous différents prétextes, elle obtint du roi la permission de voyager en Italie. Elle s'arrêta quelque temps à Vienne, où son nom et sa position équivoque ne lui firent pas obtenir les distinctions qu'elle aurait desirées. L'ingénieuse adresse de l'envoyé prussien, le marquis de Lucchesini ne parvint point à la sauver de quelques désappointements de vanité; elle résolut de s'en affranchir désormais, en obtenant de son royal protecteur une faveur signalée, qui la plaçât dans un rang plus respectable. Ses lettres pressantes et multipliées arrachèrent à Frédéric-Guillaume un diplôme de comtesse de Lichtenau, qu'elle reçut à Flo-

(1) Quelques années après, lors de l'invasion des Prussiens en Champagne, on découvrit, par des lettres interceptées et publiées dans la correspondance des émigrés, que l'austère Bischofswerder, quoique marié, entretenait des relations très vives avec une autre femme. Cette hypocrisie refroidit beaucoup le zèle du prince pour ses nouvelles croyances, mais ne l'en détacha pas complètement. Bischofswerder répudia sa femme, épousa sa maîtresse, et les choses restèrent d'ailleurs à-peu-près sur l'ancien pied.

sence, et qui la mit en mesure d'être présentée à la cour de Naples, et même d'être admise aux réunions intimes de la reine. Ce fut là qu'elle vit la femme du chevalier Hamilton, dont la destinée avait tant d'analogie avec la sienne. (*Voy*. lady HAMILTON dans *la Biogr. universelle*.) Elle y rencontra aussi le vieux lord Bristol, évêque de Londonderry, possesseur d'une fortune immense, qui afficha près d'elle le ridicule, ou plutôt le scandale, d'un galant suranné et d'un prêtre amoureux. Enfin les adulations, les fêtes, les plaisirs de tout genre ne cessèrent d'enivrer la nouvelle comtesse pendant tout le cours de ce voyage enchanteur. Elle ne songeait guère à y mettre un terme, lorsque les premiers symptômes de la maladie qui conduisit lentement Frédéric-Guillaume au tombeau, réclamèrent sa présence à Berlin. La comtesse de Lichtenau revint dans cette ville, encore étourdie des vapeurs de l'encens qu'elle venait de respirer en Italie. Les délices de Naples lui avaient tourné la tête. Son cortège, semblable à celui d'une princesse, blessait tous les regards. Elle traînait à sa suite l'évêque anglais; elle amenait dans sa voiture le comte de Saint-Ygnon, émigré français, auquel elle fit bientôt obtenir une clé de chambellan. Tout fléchit devant la favorite; ses réunions devinrent une espèce de cour. On y était présenté avec des cérémonies d'étiquette; la famille royale s'y soumit elle-même. Par un excès de bonté inconcevable, ou plutôt par les insinuations d'une confidente subalterne, la reine permit que la comtesse portât son portrait. Celle-ci poussa l'audace ou la sottise jusqu'au point de faire représenter chez elle, dans une salle magnifique, un opéra italien, dont le sujet était *les amours d'Antoine et de Cléopâtre*. Les grands, les ministres, tout le corps diplomatique, les princes et les princesses du sang, toutes les personnes de la cour y assistèrent. Près d'une courtisanne resplendissante de diamants, à côté d'une loge remplie des enfants naturels du roi, la reine, d'un maintien calme, mais sérieux, retraçait aux ames sensibles la position de cette généreuse Octavie, si intéressante par ses vertus et ses ennuis. Mais son imprudente rivale ne faisait qu'animer de plus en plus contre elle la jalousie et l'indignation publique. Le luxe de sa table, entretenue par les propres officiers du roi, la magnificence de son ameublement, les recherches de sa toilette, attiraient la foule, et ses manières repoussaient toutes les affections. Elle offensait, par des airs de hauteur, ses relations anciennes; elle affligeait, par l'oubli des soins, ses vrais amis, et mortifiait, par une pénible contrainte, ses nouvelles connaissances. Cependant le comte Haugwitz, ministre des affaires étrangères, croyant que cette femme pouvait servir ses projets ambitieux, affecta de lui rendre quelques soins. La comtesse, qui ne savait pas combien l'amour d'un diplomate est peu sincère, et qui ne sentait pas non plus combien l'amour d'une femme de quarante ans passés est ridicule, n'eut plus de secret pour ce nouvel adorateur; mais celui-ci ne tarda pas à juger que sa conquête ne valait pas les attentions d'un homme d'état. Loin de se montrer capable de graves conceptions, l'ancienne maîtresse du roi n'était occupée que de galanteries, de plaisirs et d'ajustements. Lord Bristol et les autres conseillers intimes, qui lui citaient sans cesse, comme des modèles à étudier, Mme. de Montespan et Mme. de Pompadour, n'obtinrent qu'à grand peine qu'elle se fît assurer une fortune proportionnée à l'essor qu'on lui avait fait prendre; et quand elle l'eut obtenue, elle ne sut pas la mettre en sûreté. Au milieu de ce tourbillon de désordres et de frivolités, la santé du roi dépérissait sensiblement; les médecins lui ordonnèrent, pour la seconde fois, les eaux de Pyrmont, et il s'y rendit dans le courant de l'année 1797. Frédéric-Guillaume, regardé en ce moment comme l'arbitre de l'Europe, voulut étaler en quelque sorte le faste de Louis XIV. Des souverains de l'Allemagne, le prince-royal de Danemark, deux fils du roi d'Angleterre, les princes et les princesses de la maison de Brandebourg, les envoyés de presque toutes les puissances, les ministres du cabinet de Berlin, une foule d'étrangers de la plus haute distinction, environnèrent le monarque mourant d'une majestueuse représentation. Mme. de Lichtenau tenait une petite cour dans le château de Pyrmont: on s'y disputait l'avantage de plaire à la souveraine. Parmi les prétendants, Zouboff, l'un des derniers objets des amours de la grande Catherine, en éclipsant tous ses rivaux, fut près d'enflammer

la colère de l'irascible évêque de Londonderry. Cependant le crédit de la comtesse manqua de succomber aux attaques de ses adversaires : une personne de la famille royale, remplie de grâces et de vertus, avait saisi un moment d'ascendant qu'elle avait su obtenir sur l'esprit du roi, pour le décider à permettre que la favorite cherchât une retraite en Angleterre. On lui accordait une somme considérable pour les frais de son voyage; elle pouvait emporter sa vaisselle d'argent, des diamants estimés 80,000 écus de Prusse, et des effets de banque de la valeur de 130,000 liv. sterl. La comtesse résista à toutes ces offres par un faux calcul d'amour-propre, qu'elle colora de grandeur d'ame et de sensibilité. Au retour des eaux, l'état de la santé du roi devenant plus alarmant, la comtesse le renferma, pour ainsi dire, dans l'enceinte du palais de marbre, où elle ne laissait pénétrer qu'un petit nombre d'élus. Bischofswerder venait tous les matins régler en peu d'instants les affaires civiles et militaires du royaume. Une fois la semaine, il amenait avec lui le ministre Haugwitz, qui présentait ses rapports sur les relations étrangères. Rietz donnait les détails sur la cassette, les jardins et sur l'intérieur du palais; le reste du jour demeurait à la disposition de la comtesse. Trois enfants naturels du roi, l'un de la comtesse d'Ingenheim et deux de la comtesse Doenhoff, le fils de la comtesse, des gouverneurs et des gouvernantes, ou émigrés, ou de la colonie française, le comte de St.-Ygnon et Mme. de Shulzky, maîtresse subalterne, formaient une population rendue assez nombreuse par les gens de service. Celle qui donnait à tout ce monde des ordres absolus, appelait tous les soirs cinq ou six émigrés, soit hommes, soit femmes, qui soulageaient les ennuis du malade par le charme de leur société. La reine, les princes et les princesses du sang ne pénétraient point dans ce cercle, dont eux seuls au contraire eussent dû avoir l'entrée. Le marquis de Saint-Mexent répéta souvent à ce sujet : « La comtesse de » Lichtenau agit comme la gouvernante » d'un vieux curé, qui tient loin de lui » ses parents et ses héritiers. » Lorsque le danger fut au dernier point, le roi donna ordre d'appeler près de lui la reine et le prince-royal. Pendant cette douloureuse conférence, le roi affecta de se faire soutenir par la comtesse. Après trois quarts-d'heure d'un entretien pénible et déchirant, il fit ses derniers adieux. La comtesse ayant reçu ordre de reconduire les augustes personnages, la reine daigna prononcer quelques paroles bienveillantes; le prince garda le silence. Le roi, instruit de ces détails, aperçut aussitôt la tempête qui grondait sur sa protégée; un profond soupir lui échappa, plus douloureux peut-être que celui qui devait bientôt terminer sa vie. Dans ces moments suprêmes, un officier-général d'un service étranger vint offrir à la comtesse un plan de fuite qu'elle refusa, et dont le succès eût été fort douteux; car, depuis plusieurs jours, les nouveaux jardins étaient cernés par un cordon de sous officiers du régiment des gardes. Au début de l'agonie, elle fut conseillée de quitter l'appartement du roi, et de se retirer dans son habitation particulière : ce perfide avis fut écouté. Cette femme ne sut pas s'honorer du moins par un dernier acte de courage, et ne fut instruite de la mort de son bienfaiteur qu'au moment où les mesures étaient prises pour lui ôter les moyens d'échapper. Tout abandonna Mme. de Lichtenau, abandonnée de la fortune. Les courtisans qui, la veille même, l'encensaient encore, furent les premiers à lui tourner le dos, et à la fuir comme une pestiférée. Les valets, qui, dans ces occasions, rivalisent d'insolence et de bassesse avec les courtisans, joignirent les insultes au mépris; les médecins de la cour allèrent jusqu'à refuser de lui donner des secours dont l'humanité leur faisait un devoir sacré : l'un d'eux lui devait sa fortune. Le chef d'un bataillon de la garde fut ému de pitié, et lui envoya le chirurgien qui servait sous ses ordres. Plusieurs négociateurs détachés à *son véritable ami*, le comte Haugwitz, furent repoussés avec dureté. Le comte de Saint-Ygnon, plus importun que les autres, se vit renfermé dans un corps-de-garde. On vint annoncer à la comtesse le général de Zastrow, qui lui apportait les ordres du nouveau souverain. Aussitôt elle se plaça sur un canapé, prit dans ses bras les trois enfants naturels du roi, plaça son propre fils à ses pieds, et couvrit ses yeux d'un vaste mouchoir. Le général, fort peu touché de ce tableau de mélodrame, se fit livrer les papiers

de la comtesse, avec les clés des bureaux et des secrétaires, soit de l'hôtel de Berlin, soit de la maison de Charlottenbourg. Il termina par la défense de quitter les jardins sans en avoir reçu la permission expresse. Le surlendemain, un soi-disant conciliateur essaya, par des paroles affectueuses, d'engager Mme. de Lichtenau à la révélation des prétendus secrets d'état qui pouvaient lui avoir été confiés. Bien convaincu de l'inutilité de ses recherches, il l'assura que le roi ne l'avait retenue en apparence captive, que pour la dérober aux insultes du peuple; qu'au reste, elle serait libre sous deux fois vingt-quatre heures. A l'instant marqué pour la délivrance, un major parut à la tête d'un détachement. Il déclara la comtesse prisonnière, réclama le portrait de la reine douairière, et plaça dans un des carrosses de la cour les enfants naturels du feu roi, avec les personnes qui les entouraient. On mit dans deux voitures de louage, et sous escorte, la vieille Enke et une demoiselle de compagnie; on arrêta le comte de St.-Ygnon, et l'on renvoya le plus grand nombre des domestiques. La comtesse resta enfermée dans son habitation avec M. de Dampmartin, qui fut enveloppé dans sa disgrâce. Cet émigré français (*V.* DAMPMARTIN) avait demandé au roi la place de gouverneur du jeune comte de Brandebourg. Frédéric-Guillaume la lui avait accordée, en lui disant néanmoins que son propre choix devait être approuvé par la comtesse, qui voyageait alors en Italie. Celle-ci, de retour à Berlin, eut l'adresse de faire changer ces dispositions, et fit ordonner à M. de Dampmartin de se charger de l'éducation de son propre fils, en recevant d'elle une pension viagère. M. de Dampmartin ne s'en regarda pas moins comme attaché à la mère de son élève. L'officier chargé des arrestations, lui dit: « Monsieur, on vous laisse le maître de demeurer ou de vous éloigner; mais, avant » de vous décider, faites vos réflexions. » La réponse ne se fit point attendre: « J'ai » été, dit M. de Dampmartin, reçu dans » la maison de la comtesse de Lichtenau, lorsqu'elle se trouvait au faîte » des grandeurs; je ne l'abandonnerai » pas volontairement, lorsqu'elle tombe » dans l'abîme de l'infortune. » Mme. de Lichtenau a du moins été juste envers lui. Voici comme elle en parle dans ses Mémoires, publiés d'abord en allemand, et ensuite en français, à Paris, en 1809 (p. 89). « Quelle reconnaissance ne » dois-je pas à M. de Dampmartin pour » toutes les consolations que j'ai reçues » de lui pendant l'espace de quatre mois » qu'il a partagé ma captivité! Loin de » se laisser abattre, il soutenait mon » courage par l'espoir d'un avenir plus » prospère; et si j'avais eu, comme on » l'a prétendu, le dessein de me donner » la mort, ses sages conseils m'en auraient détournée. Mais rien n'est comparable au procédé généreux qu'il eut » alors pour moi. J'ai dit à mes lecteurs » que je lui avais assuré par contrat, sa » vie durant, une pension de 400 écus: » eh bien! il me conjura, il me força de » reprendre ce contrat, en me disant » qu'une obligation que j'avais contractée dans des temps heureux, devenait » nulle pour lui, du moment que la fortune m'était contraire. » Au bout de six semaines, une commission, présidée par le baron de Reck, fut nommée pour examiner la conduite de la prévenue. Les rigueurs de sa prison furent alors adoucies; elle obtint, ainsi que ses compagnons d'infortune, la permission de prendre l'air pendant deux heures: on leur rendit du linge; ils purent recevoir leurs lettres, et le procès prit une marche régulière. Le fait le plus grave à la charge de la comtesse était l'enlèvement d'un énorme porte-feuille, qu'elle avait eu l'inexplicable étourderie de faire prendre dans la chambre du roi, en plein jour et sous les yeux d'une foule de témoins. Toute l'Allemagne attendait, avec la plus vive curiosité, l'ouverture de ce fameux porte-feuille; il se trouva rempli de billets doux et de chansons; et l'on acquit ainsi la preuve que la comtesse ne s'était jamais mêlée d'autres choses que de plaisirs, de fêtes, de spectacles, et qu'elle était complètement incapable de pénétrer dans les affaires d'état, dont, au surplus, Bischofswerder et autres l'auraient éloignée avec la plus scrupuleuse attention. L'innocence de ses intentions et la frivolité de ses desseins furent portées au plus haut degré d'évidence, lorsqu'on vit amoncelés, dans le bureau de son boudoir, les titres de possession de sa terre et ses effets sur la banque de Londres. L'idée ne lui était pas même venue de prendre les précautions commandées par la plus simple prévoyance. La commission fit un rapport justificatif. Le 17

avril 1798, quatre mois après la mort de Frédéric-Guillaume II, le général Ruchel parut à onze heures du soir chez la comtesse. Un greffier lui lut l'ordre du cabinet, qui la dépouillait de ses terres et de ses effets de banque, et qui confisquait, au profit des hôpitaux, son hôtel de Berlin et sa maison de Charlottembourg. On affectait sa vaisselle d'argent et ses diamants à l'extinction de ses dettes, qui étaient très nombreuses, par suite de son étourderie. On lui laissait, à titre de bienveillance, la propriété de son mobilier, et la jouissance d'un revenu viager de quatre mille écus; enfin elle était condamnée à demeurer dans la forteresse du grand Glogau. Son désespoir fut extrême; elle eut à peine la permission de voir quelques parents et amis pendant quelques instants à Berlin. Trois heures lui furent accordées pour régler quelques affaires domestiques. Avant la naissance du jour, elle prit la route de son exil. Le comte de St.-Yguon fut, par le même jugement, pleinement justifié, et recouvra sa liberté. Il revint en France, et mourut à Paris, en 1810. M. de Dampmartin fut aussi honorablement acquitté, et reçut même du roi actuel plusieurs lettres remplies de bienveillance et d'estime. Quant à la comtesse, après être restée dix-huit mois dans la forteresse de Glogau, elle obtint la permission de passer quinze jours à Berlin et de se retirer à Breslau. Le roman de toute autre eût été fini là; le sien ne l'est pas encore. Elle chercha de nouvelles aventures, et trouva de nouveaux chagrins. Le hasard lui fit connaître un musicien beaucoup plus jeune qu'elle : le voir, l'aimer, l'épouser, en un mot, tout ce qui constitue l'action d'un drame de ce genre, fut mené assez rapidement par Mme. de Lichtenau; mais bientôt l'inconstance du mari, la jalousie de la femme, ajoutèrent le ridicule à tous les inconvénients d'un mariage mal assorti, et préparèrent le scandale d'une rupture indispensable. Elle ne fut pas plus heureuse avec un jeune et beau Hongrois, qui quitta le service militaire pour un amour suranné. Cependant la fortune sembla vouloir un moment rendre quelques consolations à Mme. de Lichtenau. Les généraux français, que les événements de la guerre conduisirent à Breslau, lui firent obtenir la protection de Buonaparte, qui demanda au roi que les terres confisquées lui fussent rendues. En 1812, elle est venue passer un an à Paris. Le principal objet de son voyage était de voir le dernier rejeton de ses amours avec Frédéric-Guillaume II. C'était la comtesse de la Marche, reconnue fille naturelle du roi, qui, par une suite de circonstances presque romanesques, après avoir été mariée avec appareil à un comte immédiat de l'Empire, l'avait quitté pour épouser un gentilhomme polonais, qu'elle avait à son tour abandonné pour s'unir à M. Thierry, capitaine de dragons de la garde impériale. Enlevée par une mort inopinée, elle a laissé des enfants provenant de ses trois mariages. Le roi de Prusse a fait ramener ces enfants en Prusse, en 1815. Ce prince conféra à M. Thierry, comme une marque de faveur, l'ordre de l'Aigle-Rouge de la troisième classe. La comtesse de Lichtenau vit aujourd'hui à Berlin, obscure, et, ce qu'il y a de mieux pour elle, presque oubliée. Dominée dans sa jeunesse, et même au-delà, par des goûts qui n'ont pas toujours eu pour excuse les séductions du cœur; égarée, dans un âge plus mûr, par des accès de vanité qui trop souvent ont altéré sa bonté naturelle; condamnée, dans sa vieillesse, à des reproches qui ne sont pas tous calomnieux; négligée par quelques ingrats, mais justement repoussée par les personnes que sa faveur a blessées; obligée de survivre à tant de fautes et de malheurs, elle offre, dans sa personne, un problème assez difficile à résoudre, celui de savoir si elle doit être plus embarrassée de son existence actuelle, que des souvenirs de sa vie passée. D. S.

LICHSTENSTEIN (Le prince Jean-Joseph de), feld-maréchal, chambellan de l'empereur d'Autriche, propriétaire d'un régiment de hussards, chevalier de la Toison d'or, et grand'croix de Marie-Thérèse, né le 26 juin 1760, ne s'est pas rendu moins utile à sa patrie par ses talents militaires que par ses connaissances diplomatiques. Employé comme colonel, en 1793, il montra beaucoup d'intelligence et de valeur le 12 septembre, près de Bouchain. Au mois de juin 1794, il fut élevé au grade de général-major, et se conduisit de la manière la plus brillante, les 24, 25 et 26 août 1796, aux combats de Forcheim, Bamberg et Hernspach, ainsi qu'aux affaires qui eurent lieu près de Wurzbourg, les 1er., 2 et 3 septembre suivant. Nommé, peu de temps après, feld-

maréchal-lieutenant, il fit la campagne de 1799 à l'armée d'Italie, et se fit aimer par sa bienfaisance envers les soldats blessés, auxquels il accorda de ses deniers un supplément de paye. Employé de nouveau, en 1805, il fut fait prisonnier à Ulm, et renvoyé sur parole en Autriche, avec Mack et Klenau. Après la bataille d'Austerlitz et l'entrevue du 4 décembre, entre l'empereur d'Autriche et Buonaparte, le prince de Lichstenstein fut désigné pour régler les conditions d'un armistice qu'il signa le 6 décembre, au château d'Austerlitz, avec le maréchal Berthier. Il reçut à cette occasion un accueil très affectueux de Napoléon, qui voulut même s'entretenir pendant plusieurs heures avec lui; et, dans une lettre qu'il écrivait à cette époque à l'empereur François, il dit à ce monarque « qu'il était étonné de ne pas voir un aussi habile homme à la tête des affaires, *au lieu des brouillons vendus à l'Angleterre, dont il s'était servi jusqu'alors.* » Le prince de Lichstenstein fut ensuite nommé, avec les comtes de Stadion et de Giulay, pour convenir des articles du traité de paix qu'il signa, en cette qualité, à Presbourg le 27 décembre, avec M. de Talleyrand. En décembre 1806, il reçut le commandement général de la haute et basse Autriche, et fit célébrer des fêtes brillantes à Vienne, en 1808, à l'occasion du mariage de l'empereur. A l'ouverture de la campagne de 1809, il avait sous ses ordres une réserve de 20,000 hommes, avec laquelle il combattit à Taun, et fut blessé le 19 avril. S'étant alors réuni à la grande armée commandée par l'archiduc Charles, il fit des prodiges de valeur les 21 et 22 mai, à Aspern et à Essling, à la tête de la cavalerie, et fut remarqué de l'archiduc, qui s'exprima ainsi sur son compte, dans un ordre du jour général du 24 : « Le prince Jean de Lichstenstein a immortalisé son nom. Son mérite éclatant est reconnu par l'armée entière, et le hasard m'a mis à portée de le juger de plus près. Mes sentiments et mon vif attachement pour sa personne sont de sûrs garants de la reconnaissance de notre monarque. Je ne puis le récompenser qu'en exprimant publiquement mon estime. » On assure que ce général insista beaucoup pour que l'armée autrichienne passât immédiatement le Danube afin de pouvoir profiter de la victoire, et qu'il offrit même inutilement de se mettre à la tête d'un corps de trente mille hommes. Le prince de Lichstenstein se distingua de nouveau, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. Le 11, il fut envoyé auprès de Buonaparte, pour lui proposer un armistice, qu'il obtint le même jour. On a dit que cet armistice avait été conclu sans l'aveu de l'empereur d'Autriche, et qu'il fut cause de la disgrâce de l'archiduc Charles qui en était l'auteur. Delà le reproche qu'on a fait au prince de Lichstenstein d'avoir mis tant de zèle dans ces négociations préliminaires, dont le complément ne pouvait être que préjudiciable aux intérêts de l'Autriche. Par le traité de paix qui fut signé à Vienne, le 14 octobre, cette puissance perdit une grande partie de son territoire, et elle se soumit aux plus pénibles conditions (*V.* FRANÇOIS II). Le prince de Lichstenstein fut alors pourvu, pour la seconde fois, du commandement de la haute et basse Autriche, dans lequel il a été remplacé, en septembre 1810, par le prince de Wurtemberg. Il continua cependant à jouir de la confiance de son souverain, et ses talents ont encore été employés avec succès dans plusieurs circonstances, jusqu'à la conclusion de la paix générale en 1814. Il fut blessé sur le Bugg, en 1812, et se retira pour quelque temps à Varsovie. Là, il eut occasion de voir l'abbé de Pradt, qui parla de lui dans des termes très flatteurs à Buonaparte, lorsque celui-ci traversa cette ville après les désastres de Moscou; mais, si l'on en croit l'abbé de Pradt lui-même, cet éloge fut assez mal reçu de l'empereur fugitif. Le prince de Lichstenstein a été élu, en 1816, un des douze directeurs permanents de la banque nationale d'Allemagne. Il a épousé, le 12 avril 1792, une fille du landgrave de Furstenberg.—LICHSTENSTEIN (Le prince Maurice-Joseph), feld-maréchal-lieutenant, cousin-germain du précédent, est né le 21 juillet 1775. Il se distingua en 1813, à la bataille de Leipzig, où il commandait la 1re. division légère formant l'avant-garde de l'armée autrichienne, ayant sous ses ordres le prince Gustave de Hesse-Hombourg et le brigadier Scheither. Il fit aussi la campagne de 1814, et pénétra en France par la Suisse, au mois de janvier, à la tête de la deuxième division. —Son frère, le prince Aloys-Gonzague-Joseph de LICHSTENSTEIN, feld-maré-

chal-lieutenant, né le 1er. avril 1780, fut employé avec succès dans la campagne de 1813, notamment à la bataille de Leipzig, où il commandait sous les ordres du comte de Meerfeld. L'empereur lui envoya dans la nuit qui suivit la bataille, une épée en or, garnie de diamants, avec une inscription relative à son honorable conduite. S. S.

LICHTENSTEIN (Antoine-Auguste-Henri), professeur allemand, né à Helmstadt en 1753, fut d'abord chargé de la direction du collége de la ville dans sa patrie; en 1782, il devint recteur du *Johanneum*, professeur de langues orientales, et deuxième bibliothécaire à Hambourg, et en 1800, surintendant, premier pasteur et professeur de théologie à Helmstadt. Il a publié à Helmstadt un écrit remarquable sur les anciennes langues de la Perse, le zend et le pehlvi, dont l'étude peut jeter un grand jour sur une classe de monuments qui, dans ces derniers temps, ont exercé sans fruit la sagacité de plusieurs savants; ces monuments sont: les ruines gigantesques de Persépolis, les innombrables bas-reliefs dont elles sont chargées, et les inscriptions qu'elles présentent. Ces inscriptions se retrouvent sur d'autres monuments, et surtout sur les briques qu'on a retirées des fondations de l'ancienne Babylone. Il s'agit de savoir si elles appartiennent à l'ancienne écriture hiéroglyphique, si elles sont plus anciennes que l'écriture syllabique, et si l'on peut espérer qu'elles seront expliquées. Tel est le problème que le docteur Lichtenstein a entrepris de résoudre: il prétend y être parvenu; mais l'opinion des savants n'a pas été favorable à ses essais. M. Silvestre de Sacy et plusieurs autres orientalistes célèbres ont fait les mêmes tentatives, sans obtenir une solution plus concluante. L'ouvrage du professeur Lichtenstein est intitulé: *Tentamen palæographiæ assyrico-persicæ sive simplicis compendii ad explicandum antiquissima monumenta populorum qui olim circà mediam Asiam habitârunt, prœsertim verò cuneatas quas vocant inscriptiones*, 1803, in-4°. Parmi ses autres écrits, nous citerons: I. *Num Liber Job cum Odyssed Homeri comparari possit?* Helmstadt, 1773, in-4°. II. *De simiarum quotquot veteribus innotuérunt formis earumque nominibus... ad systema linneanum*, Hambourg, 1791, in-8°. III. *Histoire des insectes aptères*, Berlin 1798, in-8°. (en allemand), et plusieurs morceaux intéressants dans le *Magasin Brunswicois*, la *Bibliothèque de littérature biblique*, et autres recueils périodiques. T.

LICHTENTHAL (Pierre), médecin allemand, a publié dans sa langue (Vienne, 1807, in-8°.), un *Traité de l'Influence de la Musique sur le corps humain, et de son usage dans certaines maladies*, avec quelques observations sur ce qu'on doit entendre par une bonne musique. Il donna pour épigraphe à son ouvrage, un passage de Kaau-Boerhaave, qui, dans son livre *Impetum faciens*, s'est montré disposé à croire qu'on ne doit attribuer qu'aux effets de la musique, dans laquelle les anciens excellaient, ce qu'on nous raconte de leurs enchantements et de leurs oracles. Lichtenthal a pensé qu'avec un pareil moyen on pouvait conjurer non seulement les fièvres aiguës, nerveuses, intermittentes et quartes, mais encore la peste et l'hydrophobie. Meusel croit que ce nom est un pseudonyme. N.

LIENART, jurisconsulte à Paris, a rédigé l'ouvrage intitulé: *Charles, ou Mémoires historiques de M. de la Bussière, ex-employé au comité de salut public, servant de suite à l'Histoire de la révolution française*, avec des notes sur les événements extraordinaires arrivés sous le règne des décemvirs, 1804, 4 vol. in-12. — Liénart fils (A. F.) a publié *Le Drapeau blanc*, ou *Louis XVIII à Cambrai*, comédie-vaudeville, 1815, in-8°. Ot.

LIGER-BELAIR (Le vicomte Louis), lieutenant-général de cavalerie, né le 11 juillet 1772, a fait la campagne de 1806 en qualité d'adjudant-général, et y a obtenu la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il a constamment servi dans les campagnes suivantes, et a été nommé général de brigade en 1808, baron et général de division le 31 juillet 1811. Après la campagne de France, en 1814, il donna son adhésion aux mesures prises par le gouvernement provisoire, et reçut du Roi la croix de Saint-Louis le 27 juin, celle de commandant de la Légion-d'honneur le 23 août, et le commandement de la 4e. division militaire à Nanci, dans le courant du mois d'octobre. Le général Liger-Belair, resté fidèle au Roi pendant l'interrègne de 1815, a été créé vicomte par S. M. après son retour, et appelé à

la même époque au commandement de la 2e. division militaire, à Châlons. S. S.

LIGERET-DE-CHAZEY (François), né le 28 octobre 1759, est neveu de Ligeret de Beauvais, membre du conseil des anciens, mort en 1797. Il embrassa comme son oncle la carrière du barreau, et se fit recevoir avocat au parlement de Dijon, le 23 juillet 1782. Au commencement de la révolution, il devint juge au tribunal de Sémur, et fut élu, en septembre 1792, député suppléant de la Côte-d'Or à la Convention nationale. Il remplissait en même temps les fonctions de procureur-syndic de ce département. En 1793, il devint accusateur public près le tribunal criminel de Dijon, et il se montra l'un des agents les plus actifs du système de ce temps-là, pendant le proconsulat de Bernard de Saintes, dans le département de la Côte-d'Or. Il obtint, en 1799, la place de receveur des contributions à Sémur, et fut nommé, en 1808, sous-préfet de Tonnerre; fonctions qu'il exerçait encore en mars 1815, lorsqu'il fut élu membre de la chambre des représentants, par le département de l'Yonne. Après le second retour du Roi, il est rentré dans la vie privée. S. S.

LIMODIN (Charles-Louis), imprimeur à Paris au commencement de la révolution, fut nommé électeur en 1792, et se montra dès-lors attaché au parti de Danton, qui, bien que l'un des plus furieux démagogues, avait cependant quelques idées de gouvernement, et aurait voulu terminer l'anarchie. Après la chute de Robespierre, ce parti devint réactionnaire, et ouvrit, sans le vouloir, la carrière aux royalistes. M. Limodin le favorisa, devint membre du bureau central, et servit utilement son parti, vivement attaqué par les vendémiaristes, contre lesquels il prit des mesures très sévères. En 1796, il fut impliqué dans une affaire grave, relativement à des mandats d'amener décernés contre Froger, Delamarre et Delleville, ex-conventionnels. Suspendu de ses fonctions, il fut cité à la barre pour y rendre compte de sa conduite. On l'accusait d'avoir voulu avilir le corps-législatif, en attentant à la liberté de quelques-uns de ses membres. A cette accusation se joignaient plusieurs imputations, qui furent réfutées par Bourdon de l'Oise, et dont il prouva lui-même la fausseté dans son interrogatoire. Il fut rétabli dans ses fonctions, et servit puissamment le directoire dans sa lutte contre le parti clichien, à l'époque du 18 fructidor (4 septembre 1797). En 1798, il devint vérificateur dans les bureaux de la comptabilité intermédiaire, et il en sortit, en 1799, pour entrer à la préfecture de police, comme chef de division. Il exerçait encore cet emploi en 1816, sous le titre de commissaire-interrogateur, lorsqu'il fut remplacé et admis à la retraite. M. Limodin est auteur d'un ouvrage intitulé: *Réflexions sur la police*, qui a été vivement critiqué dans le *Moniteur* du 11 nivôse (31 décembre 1796). U.

LIMOELAN (Joseph-Pierre Picot de), gentilhomme breton, beau-frère de Desilles, se jeta fort jeune, avec toute sa famille, dans le parti de la Rouerie, dont il devint l'aide-de-camp. Après la mort de ce chef royaliste, il émigra en Angleterre, d'où il servit avec zèle le parti du Roi dans l'intérieur. Il revint en Bretagne et exerça en 1799, dans l'armée de George, les fonctions de major-général. Impliqué, en 1802, dans le complot de la machine infernale pour faire périr Buonaparte, complot dont on lui attribua la principale idée, il se déroba par la fuite aux recherches de la police, qui l'avait signalé dans les journaux. Il passa aux États-Unis, où il embrassa l'état ecclésiastique, et il était encore dans cette contrée en 1816. P.

LIMOGES (Antoine) était avocat au moment de l'explosion révolutionnaire. Nommé accusateur public près le tribunal de la Dordogne, il fut député de ce département au conseil des cinq-cents, en mars 1799, et s'y prononça pour le parti anarchique. Il ne fut pas réélu après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et devint néanmoins, en 1800, juge au tribunal d'appel de la Gironde: mais il ne tarda pas à se démettre de ces fonctions. Il s'abstint même par la suite de tout emploi public, exerça la profession d'avocat près le tribunal de Sarlat, et fut nommé, en 1816, candidat de cet arrondissement pour la chambre des députés. B. M.

LIMONADE (Le comte de), ainsi nommé d'une plantation de Saint-Domingue, érigée en seigneurie par Henri-Christophe (*Voy.* Christophe), lors de son couronnement en 1811, a été l'un des compagnons d'armes de ce roi nègre, et depuis est devenu son ministre-secré-

taire-d'état et des affaires étrangères. Quoique fort ignorant, on assure qu'il se connaît en administration, et qu'il montre dans ses fonctions beaucoup de sagacité. Sa popularité l'a rendu cher aux Haïtiens, et son ardent patriotisme lui a gagné la confiance de Christophe. En juin 1814, le comte de Limonade écrivit à M. Peltier, qui lui avait envoyé plusieurs numeros de l'*Ambigu*, où il était question de la déchéance de Buonaparte et des circonstances qui l'avaient précédée, une lettre remplie de témoignages d'amitié, et dans laquelle il exprimait toute la joie que cette nouvelle avait répandue à la cour d'Haïti. Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'avoir une idée du style de ce ministre, et de connaître son opinion sur les événements et sur l'homme de ce temps-là. « Les » détails que vous nous donnez, écri» vait-il, sur les grands événements qui » viennent d'avoir lieu en Europe, et » particulièrement en France, ont fait » beaucoup de plaisir au Roi. S. M., » qui avait suivi avec attention la sé» rie des événements qui se sont passés » depuis la retraite de Moscou, avait » jugé que Napoléon, sans le concours » entier du peuple français, par une » levée en masse, ne pourrait jamais » faire face à ses nombreux ennemis, » d'autant plus redoutables qu'ils étaient » instruits par l'expérience, qu'ils avaient » de longues querelles à venger ; que la » sûreté, l'honneur du trône étaient » compromis; qu'ils avaient senti la né» cessité de se réunir pour former une » masse de forces agissantes, à laquelle » rien ne pût résister. S. M., calcu» lant les pertes immenses éprouvées » par les Français, les nouveaux sacri» fices qu'il aurait fallu faire, prévit » que, si Napoléon n'était pas secondé » du peuple, il échouerait immanqua» blement. S. M. pensait en outre » que, si Napoléon succombait, il ne » manquerait pas de s'ensevelir sous ses » ruines ; mais S. M. n'aurait jamais » pu deviner qu'il aurait fini d'une ma» nière aussi peu digne d'un soldat. Les » pronostics de S. M. viennent en » partie de se vérifier dans la *subjuga*» *tion* de l'implacable ennemi du mon» de. Cependant le repos du globe ne » sera jamais assuré tant que Napoléon » vivra. » Quelques journaux ont fait courir, en 1817, le bruit de la mort du comte de Limonade ; d'autres ont assuré qu'il avait été tué par Henri Christophe ; mais ces nouvelles ont été démenties par des avis ultérieurs. S. S.

LIMOUSIN (JEAN), homme de loi et administrateur du département de la Dordogne, fut député à l'assemblée législative en 1791. Il plaida, le 19 juillet 1792, avec courage, la cause de Lafayette, persécuté par les Girondins, pour avoir sollicité la punition des attentats commis le 20 juin, contre le Roi ; et il osa même demander qu'au lieu de poursuivre ce général, on prît en considération l'adresse qu'il avait présentée à l'assemblée sur ce délit. Echappé aux proscriptions de 1793, il fut nommé, le 25 avril 1800, à la sous-préfecture de Riberac, qu'il conserva pendant plusieurs années. Il fit aussi partie du corps-législatif, depuis 1804 jusqu'en 1810, et fut désigné par le Roi, en 1816, pour présider le collége électoral de Riberac. B. M.

LINDET (ROBERT-THOMAS), curé de Ste.-Croix-de-Bernay, fut député du clergé du bailliage d'Evreux aux états-généraux, et embrassa le parti révolutionnaire ; ce qui le fit élire, en mars 1791, évêque constitutionnel du département de l'Eure. Il fut nommé, en septembre 1792, député de ce département à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI. « Je ne puis voir, dit-il » en prenant sa lorgnette, des républi» cains dans ceux qui hésitent à frap» per le tyran. Je vote pour la mort. » Thomas Lindet joua un rôle très obscur à l'assemblée constituante, ainsi qu'à la Convention, et il ne marcha guère qu'à la suite de son frère dans cette dernière assemblée; mais il sut s'environner d'une espèce de popularité en se mariant à Paris, dès le mois de novembre 1792. Il fut le premier évêque qui donna ce scandale, et fit célébrer la cérémonie par un prêtre déjà marié. Il renonça à l'épiscopat le 7 novembre 1793, et remit, le 16, à la Convention, les lettres de prêtrise de plusieurs ecclésiastiques d'Evreux, qui avaient suivi son exemple. Dirigé par son frère, dont il fut, pour ainsi dire, le secrétaire, en suivant constamment ses traces, il le défendit, le 20 mai 1795, lorsqu'il fut dénoncé comme un des auteurs de la révolte jacobine de cette journée. Devenu membre du conseil des anciens, Thomas Lindet en sortit en 1798, vécut depuis dans l'obscurité ;

et, frappé par la loi contre les régicides, il se dirigea vers l'Italie, en 1816. K.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), homme de loi, procureur-syndic du district de Bernay, et frère cadet du précédent, fut député de l'Eure à l'assemblée législative. Il y parut d'abord assez modéré; mais voué ensuite au parti de la Montagne, il fut regardé généralement comme un des chefs les moins fougueux, mais les plus fins de cette faction. Député à la Convention par le même département, il fit, le 10 décembre 1792, au nom de la commission des vingt et un, le rapport sur les crimes imputés à Louis XVI, et vota ensuite la mort de ce prince. « J'éprouve, dit-il, ce sentiment pénible, naturel à un homme sensible qui » est obligé de condamner son semblable; mais je crois qu'il seroit imprudent de vouloir exciter la compassion » en faveur de Louis. L'expérience n'a-t-elle pas prouvé que l'impunité ne » fait qu'enhardir les tyrans? Je vote » pour la mort, et point de sursis. » Le 10 mars 1793, Robert Lindet proposa un projet d'organisation du tribunal révolutionnaire; projet qui portait, entre autres choses, que les juges ne seraient soumis à aucune forme dans l'instruction des procès; que ce tribunal n'aurait point de jurés; et qu'il pourrait poursuivre tous ceux qui, par les places qu'ils avaient occupées sous l'ancien régime, rappelaient des prérogatives usurpées par les despotes. Il se montra ensuite l'ennemi des Girondins; et on rapporte même que Brissot le surnomma *la Hyène*. Quoiqu'il fût, pendant le régime de la *terreur*, membre du comité de salut public, où il entra pour la première fois en remplacement de Jean Débry, le 7 avril 1792, Lindet se conduisit avec modération dans les départements du Calvados, de l'Eure, du Finistère, où il se rendit, en juillet suivant, pour réprimer les partisans des Girondins, et même à Lyon, où il avait été envoyé, dans le mois de juin, pour prendre des renseignements sur l'état de cette ville. Le rapport qu'il fit à son retour est remarquable par l'art qu'il employa pour ne pas se compromettre, quelle que fût l'issue des mouvements qui se préparaient dans cette grande cité. Quand la Montagne se divisa en deux factions, et que plusieurs de ses membres hasardèrent enfin de s'élever contre Robespierre, qui méditait leur perte, Lindet, que le tyran n'avait point encore inscrit sur la liste de proscription, demeura spectateur tranquille de cette lutte terrible; mais lorsque les Thermidoriens attaquèrent Collot, Barère et Billaud-Varenne, Lindet, sentant que l'on voulait détruire peu à peu les membres des comités de gouvernement, prit vivement leur défense, prononça, le 22 mars 1795, un long discours, dans lequel il chercha, avec beaucoup d'art, à relever les services de ces comités, en les opposant à la conduite de ceux qui leur avaient succédé, et demanda, surtout avec instance, qu'au lieu d'isoler les prévenus, on jugeât à-la-fois tous les membres qui avaient eu part au gouvernement. Cette manière de procéder eût pu devenir funeste aux thermidoriens, qui auraient eu à combattre une faction nombreuse et puissante; aussi eurent-ils soin de ne frapper d'abord que quelques-uns des chefs les plus abhorrés; et Lindet, ainsi que ses autres collègues, se vit poursuivi à son tour. Dénoncé le 1er. prairial (20 mai 1795), comme un des auteurs de la révolte qui éclata contre la Convention, et dont le principal but était de sauver Barère et ses collègues des comités, il fut défendu par son frère (*Voy.* l'article précédent); mais, huit jours après (28 mai), l'assemblée le décréta d'arrestation, comme ayant été membre du comité de salut public pendant le règne de la *terreur*. Lehardy, Dubois Crancé et Gouly, furent ses principaux accusateurs: il trouva cependant des défenseurs jusque dans le parti modéré; Clauzel, Taveau, Doulcet, Dubois-Dubais, parlèrent pour lui, mais inutilement. Les villes de Nantes, du Havre et de Caen, envoyèrent des adresses en sa faveur. Amnistié par la suite, Lindet fut, en 1796, impliqué dans la conspiration de Babeuf, jugé par contumace devant la haute-cour, et acquitté en 1797. Il fut appelé, en 1799, après la journée du 30 prairial, au ministère des finances, et il conserva cette place jusqu'à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Négligé par Buonaparte, à l'élévation duquel il n'avait pas concouru, il rentra dans l'obscurité, et ne reprit pas même son ancienne profession d'avocat, partageant son séjour entre Rouen et la campagne. Cet éloignement de toute fonction publique l'a placé hors de l'atteinte de la loi

contre les régicides. Dans une lettre où il expliquait sa conduite à Lyon, et les difficultés presque insurmontables que la Convention avait à vaincre dans la situation où ses meneurs l'avaient jetée, on remarque les réflexions suivantes : « Quand on voudra juger les hommes et » les événements, il faudra reporter » son attention sur l'année 1789, et sur » les travaux de l'assemblée constituante. » *Il était facile alors de réformer les* » *abus et de préparer le bonheur de* » *la France.* On aima mieux tout bouleverser par la force et l'injustice ; on » arma, on enivra la nation ; on la précipita dans des excès, pour en profiter » et la traiter ensuite de nation de cannibales. Tous les partis firent de gran» des fautes, s'engageant dans un la» byrinthe d'intrigues, de perfidies, de » trahisons. Le résultat de tous leurs » plans était toujours la perte et le sa» crifice entier de la nation... » U.

LINGARD (JOHN), prêtre catholique anglais, établi à Newcastle-sur-Tyne, déploya beaucoup d'adresse et d'énergie dans la défense de sa communion contre les attaques de quelques écrivains protestants ; mais le principal objet de ses écrits polémiques fut l'évêque de Durham, dont le mandement au clergé, en 1806, excita son animosité. Les pamphlets anonymes qu'il publia attirèrent également l'attention des protestants et celle des catholiques ; ils donnèrent lieu à une vive controverse, dans laquelle prirent part plusieurs personnes d'un grand talent. M. Lingard a publié : I. *La loyauté catholique vengée, dans une série de lettres qui ont paru d'abord dans le journal de Newcastle*, in-12, 1805. II. *Remarques sur un mandement adressé au clergé de Durham* (par Shute, évêque de Durham), in 12, 1807. III. *Justification des Remarques sur une Adresse de l'évêque de Durham, contenant une Réponse à la Lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Durham, une Réplique aux Observations des rév. Thomas Le Mesurier et Faber, avec quelques observations sur la manière la plus commune d'interpréter l'Apocalypse*, in-12, 1808. IV. *Antiquités de l'église saxonne*, 2 volumes in-8°, 1809. V. *Documents sur les sentiments des catholiques anglais du premier siècle à l'égard de la puissance papale*, in-8°, 1812. VI. *Revue de quelques écrits anti-catholiques*, in-8°, 1813. Z.

LINOIS (Le comte CHARLES-ALEXANDRE-LÉON-DURAND DE), contre-amiral, né à Brest le 27 janvier 1761, entra au service le 1er. avril 1776, comme volontaire de la marine royale, et reçut le brevet de lieutenant de frégate le 27 février 1779. Nommé, le 1er. juillet 1781, enseigne de vaisseau et de port, il fit, en cette qualité, les campagnes de 1782 et 1783 ; devint sous-lieutenant de port l'année suivante, et lieutenant le 1er. mai 1789. En 1794, l'amiral Villaret l'envoya croiser dans le golfe, et lui confia le commandement d'une division composée de la frégate l'*Atalante*, et des corvettes la *Levrette* et l'*Epervier*. Il fit quatre prises ; mais ayant été séparé des deux corvettes, il fut chassé, pendant quarante-deux heures, par le *Switfsure*, de 74 canons, et se rendit à ce vaisseau, le 18 floréal (mai 1793), après un combat inégal et sanglant, qui dura deux heures, à portée de pistolet. Il resta dix mois prisonnier en Angleterre, et fut nommé capitaine de vaisseau le 4 mai 1795. Il commandait le *Formidable*, vaisseau de 74, dans les actions des 28 prairial et 5 messidor (18 et 28 juin), où il reçut une forte contusion à la tête et une blessure à l'œil gauche. Le feu s'étant manifesté à son bord, il tomba au pouvoir de l'armée anglaise, victime de son obéissance aux signaux du général, et pour soutenir le vaisseau l'*Alexandre*, enveloppé par l'ennemi. Etant venu à Paris sur parole, il devait être échangé contre sir Sidney Smith. Le comité de salut public se refusa à l'échange, et engagea le capitaine Linois à rester en France ; mais celui-ci, au lieu d'écouter cette proposition, s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre, et alla se constituer prisonnier à Tavistock. Il revint dans sa patrie au bout de deux mois, et, le 22 mars 1796, il fut fait chef de division. Le vaisseau le *Nestor*, sous son commandement, fit partie de l'expédition d'Irlande. Dans la baie de Bantry, il réunit sous ses ordres quatre vaisseaux, quatre frégates, et d'autres petits bâtiments, proposa aux officiers-généraux de terre, dans un conseil qu'il convoqua, d'effectuer la descente de quatre mille hommes qui se trouvaient à bord, et, sur leur refus, ne s'occupa plus qu'à sauver cette portion d'armée, qu'il ramena à

Brest, malgré les forces ennemies qui bloquaient ce port. Nommé contre-amiral en 1800, il remplit les fonctions de chef d'état-major d'armée, qu'il quitta pour commander en second l'escadre expéditionnaire aux ordres du contre-amiral Gantheaume. Il contribua à la prise de la frégate le *Succès*, et aux attaques par mer de la forteresse de Porto-Ferrajo et de l'île d'Elbe, qui eurent lieu les 5 et 8 mai 1801. Parti de Toulon, dans cette même année, avec une division de trois vaisseaux et une frégate, il chassa l'ennemi qui était sur la côte, et prit la corvette anglaise le *Speedy*. Ayant ensuite mouillé à Algésiras, il y soutint un combat de six heures contre six vaisseaux anglais et une frégate. L'*Annibal*, de 74, resta en son pouvoir. Le 24 du même mois, il était réuni à l'amiral espagnol Moreno, dans l'affaire désastreuse qui eut lieu la nuit au détroit de Gibraltar. Le premier consul lui décerna, à titre de récompense, un sabre d'honneur, par brevet du 28 juillet 1801. En l'an x, le contre-amiral Linois partit de Cadix, ayant sous ses ordres trois vaisseaux et trois frégates, pour transporter des troupes à Saint-Domingue. Peu après son retour en France, il fut nommé au commandement des forces navales à l'est du cap de Bonne-Espérance, et partit de Brest avec un vaisseau et trois frégates. A la reprise des hostilités, il se porta à Bencoul, incendia trois magasins et cinq bâtiments, en prit deux, et fit éprouver à l'ennemi une perte de 15 millions. Dans les mers de la Chine, il attaqua, le 14 février 1804, la flotte de la compagnie, et, après un court engagement, convaincu de la supériorité des Anglais, il fit sa retraite. A une seconde sortie, il visita quelques rades ennemies sur la côte de Coromandel, notamment celle de Visigapatnam, où il combattit le *Centurion*, de 56 canons, embossé et protégé par un fort, y fit jeter à la côte un bâtiment de 600 tonneaux, et en amarina un autre. Il rentra à l'Ile-de-France avec cinq prises. Dans une troisième sortie, à vue du port de Galle, il fit perdre un bâtiment ennemi de 1000 tonneaux et armé de 30 canons. Le 6 août 1805, il rencontra et attaqua, à l'entrée de la nuit, dix vaisseaux de la compagnie, armés et chargés de troupes, escortés par le *Blenheim*, de 74, monté par l'amiral Trowbridge. L'obscurité et le mauvais temps obligèrent à cesser le combat, après une canonnade de trente-cinq minutes. Le lendemain, il alla s'approvisionner au Cap, d'où il se rembarqua pour visiter la côte d'Angola. Il n'y rencontra que deux bâtiments anglais, de 16 et 18 canons, qui furent amarinés et envoyés au Cap. Rendu à la croisière de Ste.-Hélène, le contre-amiral Linois fut instruit, par un Américain, de la prise du cap de Bonne-Espérance, et il se détermina aussitôt à faire route pour l'Europe. Le 13 mars 1806, étant par 26 degrés de latitude nord et 32 de longitude ouest, il donna, pendant la nuit, dans une escadre ennemie de sept vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Warren. A cinq heures du matin, le vaisseau à trois ponts le *London*, de 110 bouches à feu, se trouvant à portée de voix du *Marengo*, celui-ci commença le feu et chercha à prendre son ennemi à l'abordage. Le *London* parvint à l'éviter, en laissant arriver. On se battit long-temps au tiers de la portée de pistolet. Enfin, le *Marengo*, cerné par quatre vaisseaux, amena ses couleurs, ayant perdu soixante-trois hommes, outre quatre-vingt-deux blessés. Après huit années de détention en Angleterre, l'amiral Linois rentra en France le 22 avril 1814. Le 13 juin, il fut nommé, par le Roi, gouverneur de la Guadeloupe, et créé chevalier de St.-Louis, par ordonnance du 5 juillet. Il fit son entrée à la Basse-Terre le 14 décembre suivant. Instruit, en 1815, du débarquement de Buonaparte, par une lettre de M. de Blacas, il se montra d'abord résolu à rester fidèle au Roi, comme on en peut juger par ce passage de la proclamation suivante qu'il adressa aux habitants : «..... Ne nous portons à aucun » excès dont nous puissions rougir un » jour ; tenons-nous toujours unis au- » tour du drapeau sans tache que le Roi » nous a donné, et que nous avons juré » de défendre : nos serments, l'honneur, » le devoir, et même nos intérêts les plus » chers nous attachent à jamais au meil- » leur des rois. Lorsque ce Monarque » chéri nous nomma pour gouverner la » colonie, nous jurâmes de la lui conser- » ver ; ses malheurs ne font que nous » rendre nos serments plus sacrés. » Cependant, au mois de juin, les troupes sous ses ordres s'étant déclarées pour Buonaparte, l'amiral Linois parut hésiter, et finit par arborer la cocarde tri-

colore. Il faut déclarer toutefois que l'adjudant-général Boyer fut le principal moteur de l'insurrection; cet officier fit même arrêter et emprisonner le comte de Linois, dont il craignait l'opposition. On a seulement reproché à celui-ci de n'avoir pas déployé, dans cette circonstance difficile, toute la fermeté et le caractère nécessaires (*Voyez* GUILHERMY). Après sa défection, l'amiral Linois fit au ministre de Buonaparte, Decrès, un rapport qu'il terminait ainsi: « Les habitants, à la très » grande majorité, sont animés du meil- » leur esprit, *principalement les gens* » *de couleur*: tous promettent de se » rallier autour du drapeau qui a fait » pendant vingt ans la gloire des armées » françaises. Je pense que les Anglais » respecteront notre intention de défen- » dre, jusqu'à la mort, les couleurs que » nous avons arborées avec tant d'en- » thousiasme. » Mais les Anglais, profitant de cette occasion pour soumettre la colonie, s'en emparèrent le 10 août. Le contre-amiral Linois, fait prisonnier, fut embarqué pour la France avec l'adjudant-général Boyer, et enfermé à l'Abbaye. Traduits tous les deux, en mars 1816, sur la demande de l'amiral Linois lui-même, devant le conseil de guerre permanent de la 1re. division, il a été acquitté à l'unanimité. Il habite aujourd'hui Versailles. S. S.

LINWOOD (Mlle.), fille d'une maîtresse de pension de Leicester, est née dans le comté de Warwik, et s'est fait une grande réputation, en Angleterre, par ses ouvrages à l'aiguille. En 1782, une amie lui ayant envoyé une collection de gravures coloriées, la vue de ces dessins lui fit naître l'idée de les reproduire avec son aiguille. A des essais imparfaits succédèrent bientôt des copies très bien exécutées et pleines de goût. L'impératrice de Russie, à qui elle avait adressé quelques-uns de ses ouvrages, se déclara sa protectrice. Ce fut surtout en 1785, que Mlle. Linwood essaya de reproduire les effets de la peinture, d'après les tableaux les plus fameux du Guide et de Reynolds. La société pour l'encouragement des arts, à laquelle elle avait offert quelques-uns de ses ouvrages, lui vota une médaille sur laquelle étaient gravés ces mots: *excellentes imitations de peintures, en ouvrages faits à l'aiguille.* Malgré ses admirables productions qu'elle augmentait tous les jours, elle ne put cependant être reçue à l'académie royale, à cause de la loi que s'était imposée cette société de ne recevoir que les auteurs d'ouvrages originaux. Mlle. Linwood a exposé plusieurs fois ses productions, avec un très grand succès, dans *Hanover-square.* On vient de construire, dans *Leicester-square*, des salles tout exprès pour les recevoir. Les poètes ont célébré à l'envi son talent extraordinaire. Z.

LION (Le comte JEAN-DIEUDONNÉ), né le 28 octobre 1771, a fait avec distinction, la plupart des campagnes de l'armée française. Nommé général de brigade de cavalerie, le 23 juin 1813, il reçut, le 27 février, le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 19 juillet, et le nomma major des chasseurs royaux de France. Il se trouvait en garnison à Lille dans les premiers jours du mois de mars, lorsque le général Lefebvre-Desnouettes, qui avait formé le projet de faire insurger les troupes de la 16e. division, pour marcher sur Paris et s'emparer de la famille royale, donna ordre à son régiment de se mettre en route pour La Fère. Le général Lion y fut témoin des efforts du général Lefebvre-Desnouettes, pour se rendre maître de l'artillerie. Il commença dès-lors à soupçonner ses projets. Arrivé à Compiègne, il ne lui resta plus aucun doute, après la proposition que celui-ci lui fit, ainsi qu'aux corps d'officiers, de se jeter en partisans sur Lyon. Ayant nettement refusé de le suivre, il retrograda sur Cambrai, et adressa aussitôt au ministre de la guerre, un rapport de ce qui venait de se passer. C'est en parlant de ce rapport, qui fut lu, le 13 mars, à la chambre des députés, que le duc de Feltre s'exprimait en ces termes: « Avec quelques » balafres dans la figure, le général Lion » sait mieux manier le sabre que la plu- » me. Son rapport, écrit d'un style mi- » litaire, est empreint des plus nobles » sentiments. » Le général Lion fut promu le même jour au grade de lieutenant-général. Il a obtenu, depuis, le titre de comte, et a été nommé, en 1816 et 1817, inspecteur-général de cavalerie dans les 16e. et 12e. divisions. S. S.

LIOULT (PIERRE-JEAN), ancien chirurgien de Bicêtre, est né à Germigny en 1767; il a publié: I. *Les charlatans dé-*

voilés, ou *Réflexions sur la liberté considérée dans le rapport qu'elle a avec la liberté des professions*, 1800, in-8°. II. *Des maladies vénériennes*, 1801, in-8°. III. *Dissertation sur les bougies œtaliques*, 1803, in-8°. Ot.

LISFRANC DE SAINT-MARTIN, né près de Lyon, en 1786, était médecin de première classe à la grande-armée, en 1812. Il a lu, le 13 mars 1815, à la première classe de l'Institut, et publié en septembre même année, un mémoire intitulé : *Nouvelle Méthode opératoire pour l'amputation partielle du pied, dans son articulation tarso-métatarsienne*; méthode précédée de nombreuses modifications qu'a subies celle de Chopart, et suivie du rapport fait par MM. les commissaires de la première classe de l'Institut. M. Lisfranc annonce dans ce mémoire, pouvoir faire l'amputation du pied en sept minutes, tandis que les plus fameux opérateurs emploient au moins une demi heure. In.

LISTON (Le chevalier Robert), ministre d'Angleterre en Suède, en 1792, quitta cette cour dans le courant de septembre, fut envoyé, en mars 1794, à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, et en fut rappelé à la fin de 1795. En 1802, il fut envoyé auprès du gouvernement batave, de qui il eut sa première audience le 16 septembre. Il continua d'y résider jusqu'au moment de la rupture de ce gouvernement avec l'Angleterre, en juin 1803, et passa peu après en Danemark, en la même qualité. Il a été nommé, en mai 1817, ambassadeur de S. M. Britannique à Constantinople; il se trouvait en juin à Marseille, où il s'embarqua avec sa famille sur la frégate le *Tage*, et se rendit à son poste en août suivant. Z.

LITTA (Le duc Antoine), né à Milan en 1748, fils du marquis Pompeo et d'Elisabeth Visconti, appartient à une des premières familles de cette ville, tant par sa noblesse que par son opulence. Il fut du nombre des grands seigneurs que Buonaparte exila de Milan en 1799; et il passa le temps de son exil à Nice. Le duc Litta a épousé la fille du prince Albéri de Belgioioso, qui, sous le titre de duchesse, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, faisait les fonctions de cette charge auprès de la vice-reine d'Italie. Dans les différentes fonctions qu'il a remplies, le duc Litta a toujours montré des sentiments très élevés. Il fut nommé en 1805, grand-chambellan du royaume d'Italie, grand-aigle de la Légion-d'honneur et de la Couronne-de-fer, et fut depuis élevé à la dignité de duc, titre qui lui a été confirmé par l'empereur d'Autriche, dont il est chambellan. Quoique sérieux et peu communicatif, le duc Litta a quelquefois des saillies très piquantes. S'étant aperçu, un jour, qu'à la table du vice-roi, où souvent il mangeait, le même système d'économie qui y avait supprimé le double service, faisait que le maître-d'hôtel enlevait les plats avant qu'on eût le temps d'y toucher, pour les faire reparaître le lendemain, le duc Litta, adressant la parole à des perdreaux qui partaient de cette manière, dit à haute voix : *à rivederci* (à nous revoir). Lorsque son frère, le cardinal, fut proscrit par Buonaparte, le premier mouvement du duc Litta fut de lui faire une pension, ce qui déplut fort à Napoléon. Le vice-roi ayant été chargé de faire connaître ce mécontentement au duc, celui-ci répondit avec une noble franchise : « J'étais frère du cardinal avant d'être » chambellan de l'empereur. » Ce grand seigneur jouit aujourd'hui, dans sa patrie, de toute la considération que donne une grande fortune et un beau caractère. — Son frère (le comte Alphonse), est chambellan de l'empereur d'Autriche, et capitaine de la garde noble de la Lombardie. Il fut envoyé à Turin, en janvier 1816, pour complimenter le roi de Sardaigne, au nom de son souverain. F.

LITTA (Laurent), frère des précédents, cardinal, naquit à Milan, le 13 février 1754. Etant entré, à Rome, dans la prélature, il fut successivement protonotaire apostolique, membre de la consulte, archevêque de Thèbes, et chargé d'une mission en Russie, auprès de l'empereur Paul. Pie VII, à son avènement au trône pontifical, en 1800, le fit trésorier de la chambre, puis cardinal dans la promotion du 23 février 1801; mais il ne le déclara que le 28 septembre suivant. Le nouveau cardinal eut le titre presbytéral de Sainte-Pudentienne, et fut fait préfet de l'index. En 1808, lorsque Buonaparte obligea la plupart des cardinaux de quitter Rome, le cardinal Litta eut ordre de se rendre à Milan, sa patrie, et il fut conduit hors des états du pape. En 1809, on le fit venir à Paris, ainsi que ses collègues; et, l'année suivante, il fut exilé

par Buonaparte, pour s'être abstenu de paraître à la cérémonie de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Lui et douze autres cardinaux eurent défense de porter les marques de leur dignité ; de là la distinction de cardinaux noirs et de cardinaux rouges. On retrancha aux premiers leurs pensions, et on les dispersa deux à deux dans différentes villes de Champagne et de Bourgogne. Ils furent rappelés auprès du pape en 1813, et restèrent un an à Fontainebleau; mais lorsque le souverain pontife quitta ce séjour, en janvier 1814, les cardinaux furent de nouveau dispersés : le cardinal Litta eut Nîmes pour résidence; il y resta jusqu'à l'entrée des alliés, et prit alors la route de l'Italie. De retour à Rome, il fut nommé à la place importante de préfet de la propagande; et, le 26 septembre 1814, il passa dans l'ordre des évêques, et fut fait évêque de Sabine. Il accompagna le pape à Gènes, en 1815; et c'est de cette ville qu'il adressa un rescrit important au vicaire apostolique de Londres, sur les questions agitées alors entre les catholiques anglais au sujet du *veto*. Ce rescrit, daté du 26 avril 1815, a été imprimé, et il est remarquable par une grande modération. On a publié aussi une autre lettre du cardinal Litta, datée de Gènes le 16 mai suivant, sur le serment et les prières demandées aux ecclésiastiques français, par Buonaparte, pendant les cent jours. Le cardinal Litta retourna ensuite à Rome avec le saint Père; et il fut chargé d'aller complimenter l'empereur d'Autriche à son passage par Milan. Depuis cette époque, il réside à Rome, et il continue d'y vaquer aux fonctions d'une place à laquelle le rendent infiniment propre ses connaissances, sa piété et son zèle pour la religion. P. T.

LIVINGSTON (Robert R.), dernier chancelier de l'état de New-York, et ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à la cour de France, descend d'une ancienne famille anglaise, aujourd'hui très nombreuse et fort distinguée, qui s'établit dans la colonie de New-York, peu de temps après qu'elle eut été acquise des Hollandais, sous le règne de Jacques II. Il naquit à New-York, en 1745, et, après avoir suivi la carrière du barreau, fut envoyé, en 1776, à une réunion des délégués des différents états, qui devint ensuite le congrès, mais qui n'avait alors aucune autorité. Aussitôt que ce congrès fut reconnu par quelques puissances de l'Europe, il créa deux ministères : l'un des affaires étrangères, l'autre de la guerre : M. Livingston fut pourvu du premier, et en exerça les fonctions pendant tout le temps de la guerre ; après quoi il fut nommé chancelier de l'état de New-York, et céda sa place au congrès à M. John Jay. M. Livingston s'attacha a faire fleurir l'agriculture dans son pays natal, en donnant le premier l'exemple. Ce fut à ses soins que New-York dut l'établissement d'une société d'agriculture. En 1794, il fut nommé ambassadeur auprès de la république française ; mais il refusa d'aller occuper ce poste, qui fut rempli par M. James Monroe. Il continua ses fonctions de chancelier jusqu'en 1801, qu'il les quitta pour se rendre en France, avec le titre d'ambassadeur des États-Unis. Ce fut par ses soins et ceux de M. James Monroe, que se termina avec le gouvernement français la négociation par suite de laquelle la Louisiane fut cédée à sa patrie. Il obtint son rappel en 1804, et il vit depuis ce temps sans emploi public, s'occupant uniquement d'agriculture. M. Livingston jouit d'une grande réputation sous le double rapport d'homme d'état et d'agriculteur. Il a acquis des propriétés considérables dans la Louisiane, et a conçu l'idée de naviguer contre le courant du Mississipi, avec des bâtiments construits d'une certaine manière. Plusieurs de ses concitoyens préfèrent cependant l'idée d'un canal creusé parallèlement à cette immense rivière. Z.

LIVRY (Hippolyte, marquis de), l'un des écrivains les plus ridicules de nos jours, et qui, faute de pouvoir fixer autrement sur ses écrits l'attention publique, les a quelquefois semés dans les cafés et jusque sur les tables des restaurateurs. Ces écrits sont : I. *Pensées, Réflexions, Impatiences, Maximes*, etc., 1810-1815, neuf cahiers in-8°. II. *Recueil de Lettres à Grétry ou à son sujet*, in-8°. (sans date.) III. *Rebut des Journaux*, 1806-1807, quatre cahiers. IV. *Retour de l'empereur*, 1815, in-8°. Ot.

LIZOT (Pierre-Jean-Charles-Florent), né à Brionne, en Normandie, le 1er. novembre 1768, est fils d'un avocat de la cour de Rouen. Avocat lui-

même à l'époque de la révolution, il ne voulut pas, lors de la suppression des parlements en 1790, exercer son état devant les nouveaux tribunaux, et il se retira à Montfort, petit bourg dans l'arrondissement de Pontaudemer, où ses principes monarchiques lui attirèrent plusieurs persécutions. Décrété d'arrestation en 1793, par Legendre, Lacroix et Souchet, en mission au Havre, il n'évita que par la fuite d'être traduit au tribunal révolutionnaire. En l'an III (1794), il essuya un procès criminel, comme accusé d'avoir insulté les signes de la liberté et de l'égalité. Le 22 mars 1815, il requit à l'audience publique, en qualité de procureur du Roi à Bernay, l'enregistrement de l'ordonnance royale qui déclarait Buonaparte traître et rebelle. Plus tard, il refusa de prêter serment à celui-ci, motivant et signant son refus. Il continua cependant d'exercer ses fonctions pendant les cent jours. Après la rentrée du Roi, M. Lizot fut nommé, en août 1815, secrétaire du collége électoral du département de l'Eure, qui le porta à la chambre des députés. Il parut plusieurs fois à la tribune pendant cette session, et vota avec la minorité. Au mois de février 1816, il s'opposa à la restitution des biens du clergé, encore invendus, et termina son opinion en disant: « J'ignore si mon opinion peut » donner lieu de suspecter mes senti» ments; mais j'ai suivi ma conscience, » mon attachement pour le Roi et pour » la patrie; j'ai rempli mon devoir. » A la séance du 30 mars suivant, il s'opposa fortement à l'impression du discours de M. de la Bourdonnaie, qui avait attaqué avec véhémence le ministre de la police, tant au sujet de l'impôt perçu sur les journaux, les jeux, etc., que de l'esprit des feuilles quotidiennes. « Un député, » dit M. Lizot, n'a droit de dénoncer » un ministre qu'en signant sa dénoncia» tion. Un ministre est l'homme du Roi; » sous ce rapport, je respecte tous les » ministres de S. M. C'est une extrême » inconvenance que d'avancer que les » ministres ne peuvent se soutenir sans » avoir la majorité. S'il en était autre» ment ce ne serait pas le Roi qui gou» vernerait, ce serait nous. » L'impression du discours ne fut point ordonnée. Appelé, en 1816, à présider le collége électoral de son département, M. Lizot fut de nouveau nommé député. Il prit part, en janvier 1817, à la discussion relative à la liberté de la presse, et s'exprima sur ce sujet avec une grande liberté d'opinion. Il vota en faveur du projet de loi, et fit une sortie contre des membres de la chambre: « Qui naguère, dit-il, regar» dant comme un blasphême toute idée » libérale, se proclament aujourd'hui les » apôtres de la liberté, de la civilisation » et des lumières. Je pourrais me plain» dre, que dans plusieurs journaux nos » opinions sont défigurées; mais je pour» rais me plaindre aussi que des hommes » qui ne sont pas des journalistes, doutent » de nos bons sentiments. Vous repro» chez sans cesse au ministre de la police » l'ordonnance du 5 septembre, qui a » sauvé la France. C'était l'ouvrage du » Roi, et loin de réjouir les ennemis du » trône, comme on l'a dit, elle a rassuré » ses amis. Le discours éloquent pronon» cé par le ministre de la police a pro» duit en France un bien incontestable. » De toutes parts on s'est écrié en lisant » ses paroles: Oui, notre sang avait » coulé pour la cause d'une fausse gloire, » il coulerait encore pour la cause de la » légitimité s'il était besoin de la défen» dre. Que m'importe, à moi, de savoir » si un homme a bien ou mal pensé au» trefois, pourvu qu'aujourd'hui il pense, » parle et agisse bien! Je ne me rappelle » les anciennes opinions, que lorsque je » vois des royalistes de quelques jours » se mettre en première ligne pour effa» cer tous les autres. » M. Lizot avait auparavant parlé en faveur du projet de loi des élections. Il fut nommé, au mois d'avril, à la place de juge de paix du 5e. arrondissement de Paris. Il fait encore partie de la chambre actuelle des députés.

Z.

LLORENTE (Don Juan-Antonio), savant ecclésiastique espagnol, né à Rincon del Soto, près de Calahorra, le 30 mars 1756, a publié, en 1812, à Madrid, un discours intitulé: *Memoria historica*, etc., sur l'établissement du tribunal de la Foi dans les diverses parties des Espagnes; en 1814, à Paris, sous le nom de Nellerto (anagramme de Llorente), une *Histoire de la révolution d'Espagne*, 2 vol. in-8o. On a encore de lui: I. *Sobre la opinion nacional de Espana acerca la guerra con Francia*, Saragoce, 1813, in-4o. II. *Observaciones sobre las dinastias de Espana*, ibid., 1813, in-4o. III.

Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, d'après les registres et archives du conseil suprême de l'Inquisition, 2 vol. in-8°., Paris, 1815. Cet ouvrage a été traduit de l'espagnol en français par Alex. Pellier, 4 vol. in-8°., sous les yeux et sur le manuscrit de l'auteur. Quelques journaux l'ont accusé d'avoir fait une froide compilation plutôt qu'une relation exacte et impartialement discutée. IV. *Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'Inquisition d'Espagne*, 1817, in-8°. V. *Notice biographique* (en espagnol), ou *Mémoires* pour l'histoire de sa vie, Paris, Bobée, 1818, in-8°. de 264 pages, avec son portrait. Il a en portefeuille un Dictionnaire de l'Espagne ancienne et moderne, une Dissertation qui démontre que *Gil-Blas* et autres romans de Lesage sont traduits (librement) de l'espagnol, etc., etc. S. S.

LOBSTEIN (Jean-Frédéric-Daniel), docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, et membre de plusieurs sociétés savantes, a publié : I. *Recherches et Observations anatomico-physiologiques sur la position des testicules dans le bas-ventre du fœtus et leur descente dans le scrotum*, 1801, in-8°. II. Traité de A. V. A. Leroy, intitulé : *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse*, 1801, in-8°. III. *Essai sur la nutrition du fœtus*, 1802, in-4°. IV. *Fragments d'anatomie physiologique, sur l'organisation de la matrice dans l'espèce humaine*, 1803, in-8°. V. *Rapports sur les travaux exécutés à l'amphithéâtre d'anatomie de l'école de médecine de Strasbourg, pendant le premier semestre de l'an XII*, 1804, in-8°. VI. *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, présentée et soutenue à l'école spéciale de médecine de Paris, 1804, in-8°. VII. *Recherches et Observations sur le phosphore*, 1815, in-8°. VIII. *Traité sur l'usage des vins dans les maladies dangereuses et mortelles, et sur la fabrication de cette boisson*, ouvrage traduit de l'allemand de M. Loebenstein-Loebel, professeur de médecine à Iéna. Ot.

LOCRÉ (Le baron Jean guillaume), ancien procureur, né à Lepzig le 25 mars 1758, a rempli successivement la place de secrétaire-général du comité de législation sous la Convention, et celle de secrétaire-rédacteur du conseil des anciens, à laquelle il fut nommé en octobre 1796. Devenu baron, chevalier de la Légion-d'honneur et secrétaire-général du conseil-d'état, sous le gouvernement impérial, il fut conservé dans ces dernières fonctions par le Roi, en 1814, et il le fut également par Buonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, en 1815. Il signa en conséquence la délibération du conseil-d'état du 24 mars (*V.* Defermon). M. Locré a été nommé en 1816, conseiller de l'empereur Alexandre. Il passe pour avoir des connaissances en législation judiciaire. On a de lui : I. *La législation française*, ou *Recueil des lois, des règlements d'administration et des arrêtés généraux, basés sur la constitution*, tome 1er., 1801, in-4°. II. *Procès-verbal du Conseil-d'état, contenant la discussion du projet de Code civil*, 1801-1804, 5 vol. in-4°. III. *Esprit du Code Napoléon*, 1806 et années suiv., 5 vol. in-4°., ou 7 vol. in-8°. IV. *Esprit du Code de commerce*, 10 vol. in-8°. V. *Esprit du Code de procédure civile*, 1816, tom. I et II, in-8°.; III, IV et V, 1816, in-8°. S. S.

LOEWENOERN (Paul de), contre-amiral et premier adjudant de la marine en Danemark, est né à Copenhague le 11 août 1751. Après avoir fait des croisières dans la Baltique, et des voyages dans la Méditerranée, il fut nommé premier lieutenant de vaisseau. Pendant la guerre d'Amérique, on l'envoya, avec plusieurs autres officiers de la marine danoise, pour prendre du service en France, et il fit des campagnes très instructives pour lui sous les ordres du capitaine Verdun de la Crenne et du comte d'Estaing. En 1781, il fut rappelé dans son pays pour être mis à la tête d'une expédition en Amérique, ayant pour but d'essayer des montres marines présentées au gouvernement danois par un horloger suisse. Cette expédition s'étendit, par Madère et les Açores, aux îles d'Amérique. En 1784, M. de Loewenoern fut nommé directeur des *Archives royales des Cartes marines*, établies à Copenhague d'après le plan qu'il avait donné lui-même. Il est sorti de cet établissement, sous ses auspices, un nombre considérable de cartes et de notices, les unes et les autres d'une grande utilité pour la navigation des mers du Nord. En 1786, on lui confia une expédition pour reconnaître les côtes du Groenland, et en

particulier la côte orientale, fameuse dans les anciennes relations du Nord : les glaces l'empêchèrent de parvenir au but qu'on s'était proposé; mais il fit sur la route plusieurs observations qui le mirent en état de perfectionner les cartes d'Islande. En 1787, il fut envoyé en mission particulière à Pétersbourg; et, en revenant l'année suivante, il passa par la Suède : Catherine II le nomma peu après chevalier de Saint-Wladimir. Chargé, en 1796, de prendre des mesures pour établir un lieu de quarantaine en Norvège, il visita les côtes de ce pays, et recueillit en même temps des observations importantes pour la navigation. L'amiral Lons, intendant-général des pilotes-côtiers, étant mort, M. de Loewenoern obtint cette charge importante. Il avait déjà été avancé de plusieurs grades dans la marine royale; en dernier lieu, il a reçu le titre de contre-amiral : il a aussi été nommé commandeur de l'ordre de Danebrog. C'est à son activité éclairée qu'est dû l'établissement du bureau des longitudes de Copenhague. La société royale des sciences de cette ville le compte parmi ses membres depuis 1784, et il a enrichi de plusieurs *Mémoires* la collection de cette société savante. En 1816, M. de Loewenoern fut nommé correspondant de l'académie des sciences de Paris; et dans la même année le roi de France lui envoya l'ordre du Mérite militaire, accompagné d'une lettre très flatteuse de son ministre de la marine M. Dubouchage. Au.

LOEWENHIELM (Charles-Frédéric, comte de) est né en Suède. Après avoir fait ses études à Colmar en Alsace, il retourna dans sa patrie, entra au service militaire, et obtint en même temps des charges à la cour. Il s'est aussi distingué dans la carrière diplomatique, et il a accompagné l'empereur Alexandre à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Suède. Le comte C.-F. Loewenhielm est maintenant général-major, avec le titre et le rang de lieutenant-général, premier gentilhomme de la chambre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Russie, commandeur de l'Etoile polaire, chevalier des ordres de l'Epée, de Sainte-Anne, de St.-George et de l'Aigle-rouge, etc. — Loewenhielm (Gustave, comte de), frère du précédent, a fait, comme lui, ses études à Colmar; il entra également au service militaire à son retour en Suède. En 1805, il commandait un corps suédois stationné dans le pays de Lauenbourg. Il avait été chargé, à la même époque, par le roi de Suède, de missions en Prusse. Ayant été blessé pendant la guerre de Finlande, en 1808, dans un combat contre les Russes, il fut transporté à Moscou, et, après sa guérison, il retourna en Suède. Le comte Gustave de Loewenhielm est maintenant général-major, chef de la première brigade de cavalerie et ministre plénipotentiaire près la cour d'Autriche, commandeur grand-croix de l'Epée, chevalier de Ste.-Anne, de l'Aigle-rouge, de Marie-Thérèse, etc. Au.

LOFFICIAL, lieutenant-général au bailliage de Vouvant avant la révolution, fut député du tiers-état du Poitou aux états-généraux en 1789, travailla, pendant l'assemblée nationale, dans le comité de judicature, et parut quelquefois à la tribune sans se faire beaucoup remarquer. Nommé, en septembre 1792, par le département des Deux-Sèvres à la Convention, il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. On le vit s'occuper ensuite de l'organisation des archives de la république; et, lors du procès de Carrier, attaquer ce monstre avec assez de vivacité. La Convention le nomma, en décembre 1795, un des commissaires chargés de se rendre aux armées de l'Ouest, pour y porter le décret d'amnistie accordée aux Vendéens. A son retour, il dénonça Hentz et Francastel. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il accusa, dans la séance du 14 novembre 1795, le général Turreau d'avoir fait massacrer dans la Vendée des femmes, des enfants, des vieillards, des municipalités en écharpe, et demanda son renvoi devant les tribunaux, puisqu'il s'agissait de crimes et non de mauvaises opérations militaires. M. Lofficial sortit du conseil en 1798. Il devint ensuite juge au tribunal civil d'Angers, et il exerce aujourd'hui les fonctions de conseiller à la cour royale de cette ville. B. M.

LOFFT *Capel*, avocat anglais, naquit, en 1751, à Saint-Edmunds'-Bury, en Suffolk. Il reçut son surnom de son oncle Capel, commentateur de Shakespeare. Elevé à Eton, puis envoyé à Cambridge, il entra ensuite au barreau, où il se distingua comme un avo-

est intègre et laborieux. Ses ouvrages sont : I. *Eloge de la poésie*, poème, in-8°., 1775. II. *Aperçu de quelques plans sur l'Amérique*, 1775, in-8°. III. *Dialogue sur les principes de la constitution*, 1776, in-8°. IV. *Rapport sur les différents procès qui se sont présentés à la cour du banc du Roi, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, 1776, in-fol V. *Observations sur une adresse de Wesley, et sur d'autres écrits relatifs à l'Amérique*, 1777, in-8°. VI. *Observations sur l'Histoire d'Angleterre, de Mme. Macaulay*, 1778, in-4°. VII. *Principia cùm juris universalis tùm præcipuè anglicani*, 2 vol. in-12, 1779. VIII. *Eléments de la loi universelle* (traduit du 1er. volume des *Principia*), in-12, 1779. IX. *Argument sur la nature du parti et des factions*, 1780, in-8°. X. *Eudosie*, poëme sur l'Univers, 1781, in-8°. XI. *Observations sur un dialogue sur l'état présent du Parlement*, 1783, in-8°. XII. *Recherches sur la légalité et l'utilité du moyen d'augmenter la marine royale par des souscriptions, pour construire des vaisseaux dans chaque comté*, 1783, in-8°. XIII. *Traduction de la première et de la deuxième Géorgique de Virgile*, 1784, in-8°. XIV. *Essai sur la loi des libelles*, 1785, in-8°. XV. *Trois Lettres sur la question de la Régence*, 1789, in-8°. XVI. *Observations sur les témoignages de la divinité du Christ pendant les quatre premiers siècles*, par le docteur Knowles, 1789, in-8°. XVII. *Histoire des actes de corporation et du test*, 1790, in-8°. XVIII. *Remarques sur une Lettre d'Edmond Burke, relative à la révolution française, et sur les procédés de certaines sociétés établies à Londres, concernant cet événement*, 1790, in-8°. XIX. *Essai sur l'effet d'une dissolution du Parlement, à l'occasion d'un acte d'impeachment de la chambre des communes, pour crimes de haute trahison*, etc., 1791, in-8°. XX. *Remarques sur une Lettre d'Edmond Burke, à un membre de l'assemblée nationale, avec différents documents en addition aux Remarques sur les Réflexions d'Edmond Burke sur la révolution française*, 1791, in-8°. XXI. *Premier et deuxième livres du Paradis perdu, de Milton*, avec des notes, 1792, in-4°. XXII. *La Loi sur les témoignages, par le baron Gilbert, considérablement augmentée ; avec une notice sur l'auteur, son extrait de l'Essai de Locke, et ses réflexions sur un cas d'homicide en Irlande*, 1791-1796, 2 vol. in-8°. XXIII. *Sur le renouvellement de la cause de la réforme dans la représentation des communes au parlement*, 2e édit., 1810, in-8°. XXIV. *Aphorismes de Shakespeare*, 1812, in-12. XXV. *Laurana, ou Anthologie de sonnets et élégies, originaux et traductions*. 1812, 5 vol. in-8°. M. Lofft a aussi inséré de nombreux articles dans les papiers publics, et dans le *Monthly magazine*, le *Philosophical magazine* de Tilloch, les *Annales d'agriculture d'Arthur Young*. Z.

LOISEAU (Victor), avocat et maire d'une commune rurale, a publié : I. *Cause célèbre : Enfant égaré dans la Vendée*, 1809, in-8°. II. *Dictionnaire des arrêts modernes*, 1809, 2 vol. in 8°. III. *Traité des enfants naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*, 1811, in-8°. IV. *Jurisprudence du Code civil* (avec M. Bavoux ; journal in-8°. dont le 1er. vol. a paru en 1804 et le 19e. en 1812.) V. *De la juridiction des maires de village, ou Traité des contraventions de police, d'après les Codes pénal et d'instruction criminelle*, 1813, in-12 : 2e. édition, 1816. Ot.

LOISEL de la Manche (Gilbert-Jean-François), député de ce département au conseil des anciens, en septembre 1795, y parla plusieurs fois sur des matières judiciaires, et en sortit en mai 1799. En 1800, il devint juge du tribunal criminel du même département, et successivement conseiller aux cours impériale et royale de Caen, où il était encore en 1817.—Loisel, aîné, était commissaire près la municipalité de Fougères en mars 1798, lorsqu'il fut élu au conseil des anciens, où il s'occupa d'objets de finances ; combattit l'impôt du timbre et du tabac ; et fut élu secrétaire le 22 avril 1799. Après le renouvellement du corps législatif par la constitution consulaire, il devint en 1800 président du tribunal de Fougères ; il en a exercé les fonctions jusqu'en 1815. B. M.

LOISELEUR - DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Dreux, le 24 mars 1774. Un penchant très vif pour la botanique lui fit cultiver cette science dès

sa plus tendre jeunesse; et depuis longtemps, ses travaux, communiqués au public, ou soumis au jugement de l'académie des sciences, lui ont mérité une place distinguée parmi les plus savants botanistes. En 1783, M. Loiseleur entreprit un voyage dans le midi de la France, afin d'y observer les plantes de ces contrées : il parcourut les Pyrénées, et rapporta de cette excursion une collection nombreuse. Il a fait des expériences multipliées sur l'emploi des plantes indigènes, en remplacement des plantes exotiques. M. Loiseleur a publié : I. *Flora gallica*, Paris, 1806-1807, 2 vol. in-12. II. *Notice sur les plantes à ajouter à la Flore de la France*, Paris, 1810, in-8°. III. *Recherches historiques, botaniques et médicales, sur les Narcisses indigènes, pour servir à l'histoire des plantes de France*, Paris, 1810, in-4°. IV. *Recherches et observations sur la possibilité de remplacer l'ipécacuanha par les racines de plusieurs euphorbes indigènes*. Cet intéressant mémoire a été imprimé dans le 41e. vol. du *Journal général de Médecine*. V. *Observations sur la propriété purgative de la solanelle* (convolvulus solanella); mémoire inséré dans le 4e. vol. du même recueil. VI. *Recherches et observations sur les propriétés purgatives de plusieurs plantes indigènes*. Ce mémoire, dont l'objet est d'une grande utilité, a été publié dans la *Bibliothèque médicale*. VII. *Observations sur la possibilité de retirer du pavot somnifère, cultivé en France, soit un véritable opium en larmes, soit différents extraits avec lesquels on puisse remplacer, dans la médecine, l'opium thebaïcum*. Cet important travail est consigné dans les mémoires et prix de la société de médecine de Paris, Paris, 1817, in-8°. VIII. *Nouveau Duhamel*, ou *Traité des arbres et des arbustes que l'on cultive en France en pleine terre*. Cet ouvrage sera composé de sept volumes in-fol. avec figures. M. Loiseleur est auteur des trois derniers volumes, qui sont sous presse; les quatre premiers sont de divers auteurs. IX. *Nouveau voyage dans l'empire de Flore*, ou *Principes élémentaires de botanique*, Paris, 1817, in-8°. L'auteur a fourni plusieurs articles de matière médicale dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, et les articles sur les plantes de l'Europe, dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*. Il continue, avec M. Turpin, l'*Herbier général de l'amateur*, commencé par Mordant-Delaunay, et il promet, en commun avec le docteur Marquis, professeur de Botanique à Rouen, une histoire générale des plantes de France. Fr.

LOIZEROLLES (François-Simon Aved de) exerçait à Paris la profession d'avocat plaidant, lorsqu'il fut arrêté comme suspect, en 1793, ainsi que son père, ancien lieutenant-général du bailliage de l'Arsenal, et envoyé avec lui dans la prison de St.-Lazare. Le 7 thermidor an II, deux jours avant la chute de Robespierre, l'huissier du tribunal révolutionnaire se présente à cette prison avec la liste de ceux qui devaient être mis en jugement, et appelle Loizerolles fils. Le jeune homme dormait; le père, n'hésitant point à faire le sacrifice de sa vie pour sauver celle de son fils, se laisse conduire à la Conciergerie et paraît à l'audience. Le greffier, ne voyant qu'une erreur dans la différence d'âge, substitue le nom de *François* à celui de *Jean*, le mot *père* au mot *fils*, l'âge de *soixante-un* ans à celui de *vingt-deux*, puis il ajoute l'ancienne qualité du père, qui est conduit à l'échafaud, quoiqu'il n'existât contre lui aucun acte d'accusation. Ainsi, M. Aved de Loizerolles est deux fois redevable de la vie à son père. Il est devenu, depuis, directeur d'une maison d'éducation à Paris. On a de lui : I. des Vers élégiaques sur les arbres funèbres plantés autour du tombeau du naturaliste Valmont de Bomare. II. *le Printemps*, poëme, 1811, in-8°.; deuxième édition, 1812, in-8°. III. *Le Roi de Rome*, poëme allégorique imité de la 4e. Eglogue de Virgile, 1811, in-8°. IV. *La Mort de Loizerolles*, ou *le Triomphe de l'amour paternel*, poëme en trois chants, avec des notes historiques, 1813, in-18. — Loizerolles (Le chevalier de), frère du précédent, ancien chevau-léger de la garde du Roi, a publié : *Captivité de Saint-Louis II et son martyre; contenant les journées des 5 et 6 octobre 1789, des 20 juin et 10 août 1792, et du 21 janvier 1793*; Elégie augmentée de notes relatant des *faits peu connus*, dont l'auteur a été témoin. S. S.

LOMBARD, conseiller de cabinet prussien, fils d'un perruquier, reçut, malgré le peu d'aisance de ses parents, une

éducation soignée, et dont il profita sous quelques rapports. Il cultiva surtout la poésie française, et l'on se souvient qu'il a fait dans sa jeunesse des traductions assez heureuses de quelques morceaux d'*Ossian* et de *Virgile*. Ce mérite, qui lui a tenu lieu toute sa vie de connaissances solides, lui acquit une espèce de réputation, et attira sur lui l'attention de Frédéric II. Aux talents de l'homme de lettres, il joignait quelques avantages extérieurs, de la facilité dans les manières et la légèreté de l'homme de cour. Le monarque, séduit par ces dehors, et s'exagérant à lui-même les qualités de son protégé, le nomma secrétaire de cabinet. Dans ce poste important, M. Lombard pensa qu'il devait surtout s'occuper d'accroître la réputation qui devenait l'instrument de sa fortune. De-là l'aversion qu'il conçut insensiblement pour les occupations de son état. Loin de chercher à se pénétrer des obligations nouvelles qui lui étaient imposées, il ne cessait de faire des vers qui couraient les salons, et il écrivait des lettres rimées au roi et aux ministres. Admis aux plaisirs et aux intrigues de Rietz et de la comtesse de Lichtenau (*Voy*. LICHTENAU), il en contracta bientôt les goûts et les habitudes. Tel était M. Lombard, lorsqu'en 1800, à un âge où l'on ne change plus, il fut fait conseiller de cabinet. La mort de Frédéric-Guillaume II, et la disgrâce de la comtesse de Lichtenau, qui en fut la suite, n'affaiblirent point la faveur dont il jouissait. Ce fut à cette époque, et par l'entremise de son frère, que s'établirent, entre le comte de Haugwitz et lui, les rapports intimes auxquels le public a attribué une si grande influence sur les destinées de la Prusse (*Voyez* HAUGWITZ). Chargés tous les deux de la direction suprême des affaires, mais sans avoir aucune idée des véritables intérêts de leur pays, ils firent approuver à Frédéric un système dont on ne commença qu'en 1806 à entrevoir les dangers. Alors pourtant les conseils de M. Lombard ne furent pas écoutés, et la guerre avec la France fut résolue. En sa qualité de conseiller de cabinet, il reçut ordre de composer ce fameux manifeste qui fut publié le 9 octobre, au quartier-général d'Erfurt, et qui réunit si bien, dans un cadre étroit, tous les traits odieux de la politique de Buonaparte. C'est un monument précieux des injustices du conquérant et de la conduite pusillanime des conseillers du roi de Prusse. A peine ce manifeste venait-il de paraître à Berlin, que déjà M. Lombard s'occupait à faire emballer les archives; car, après deux batailles livrées le même jour, et perdues toutes deux, il fallait s'éloigner sans délai. Il n'ignorait pas d'ailleurs qu'il s'était fait de nombreux ennemis, surtout parmi le peuple, et cette pensée lui causait de vives inquiétudes. Dans plusieurs villes où il passa, il fut injurié et menacé. A Stettin, il fut couvert de boue par la populace, et traîné en prison par ordre de la reine. Mais un pareil traitement parut trop dur à Frédéric-Guillaume III, et ce prince le fit mettre en liberté. L'auteur d'un Mémoire que nous avons cité à l'article du comte Haugwitz, a tracé le portrait suivant du conseiller Lombard. On y trouvera peut-être quelque exagération; mais on doit remarquer qu'il a été publié il y a douze ans, et dans un temps où les plaies que l'on attribuait à ses mauvais conseils étaient encore ouvertes: « Cet homme est physiquement et moralement énervé; ses » connaissances se bornent à la littérature française; les sciences plus solides » ne l'ont jamais occupé. Plongé dans les » jouissances sensuelles, il est devenu » également indifférent pour le bien et » pour le mal. C'est dans les mains faibles et impures d'un bel esprit de » basse extraction; d'un roué qui joint » à la perversité morale le délabrement » physique; d'un hébété qui perd son » temps au jeu, dans des sociétés insipides et insignifiantes; c'est dans les mains » d'un homme pareil que se trouve le » maniement des affaires étrangères de la » Prusse, dans une période qui est sans » exemple dans l'histoire moderne! » Depuis la guerre de 1807, M. Lombard n'a plus eu aucune part aux affaires publiques. Après la paix de Tilsitt, il fut nommé secrétaire-perpétuel de l'académie de Berlin, dont il était membre depuis plusieurs années. Mme. de Genlis lui a dédié un de ses romans. L'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*, Paris, 1808, in-12, lui a consacré un long article.

S. S.

LOMBARD DE TARADEAU, lieutenant-général du bailliage de Grasse, à l'époque où éclata la révolution, fut député du tiers-état des sénéchaussées de cette ville, Draguignan et Castellane, aux

états-généraux en 1789. Il y vota avec le côté droit, et s'y fit peu remarquer. En 1797, il fut choisi par Paré, Duveyrier, Lejoyant, Mayer-Lazare et Collombel, pour secrétaire-général de l'entreprise des hôpitaux militaires, et devint, en 1800, secrétaire-général du ministère de la police. Il entra, en mai 1802, au corps législatif, lors de son premier renouvellement, en sortit en 1807, et obtint la place d'archiviste du ministère de la police, qu'il occupait encore en 1817. —LOMBARD (Claude-Antoine), correspondant de l'Institut et chevalier de la Légion-d'honneur, est chirurgien honoraire de l'hôpital militaire de Strasbourg. Il a publié : I. *Observations sur la complication du vice vénérien et scorbutique*, Strasbourg, 1782, in-8°. II. *Dissertation sur l'utilité des évacuants dans la cure des plaies*, ibid., 1783, in-8°. III. *Sur l'utilité et l'abus de l'eau froide et chaude dans les maladies*, 1786. IV. *Sur l'art des pansements*, 1797. V. *Clinique chirurgicale relative aux plaies*, 1798. N.

LOMBARD, de Langres, est né dans cette ville vers 1765. Venu à Paris dans les premières années de la révolution, il s'y livra au barreau, et donna au théâtre quelques pièces peu importantes, mais remarquables par l'esprit et l'originalité. S'étant lié avec le directeur Barras, il devint par son crédit l'un des juges du tribunal de cassation, et en octobre 1798, fut nommé envoyé extraordinaire de France près la république batave. Il demanda au gouvernement de ce pays une amnistie générale pour les délits révolutionnaires, et fut rappelé en juillet 1799. On a de lui : I. *École des enfants*, ou *choix d'historiettes instructives et amusantes propres à former le cœur de l'enfance, lui faire haïr le vice et aimer la vertu*, 1795, 3 vol. in-18. C'est une collection de divers ouvrages précédemment publiés par M. Lombard. II. *Les tombeaux*, ouvrage philosophique, 1796, in-8°. III. *Neslie*, poème, 1797, in-18. IV. *Le journaliste*, ou *l'ami des mœurs*, comédie en un acte et en vers, 1798, in-8°. V. *Le banquier*, ou *le négociant de Genève*, comédie, 1798, in-8°. VI *Le meunier de Sans-Souci*, vaudeville, 1798, in-8°. VII. *OEuvres*, troisième édition, 1801, in-8°. (dédié à l'ex-directeur Treilhard). VIII. *Peters*, ou *le petit chévrier*, 1805, in-12; 1806, in-12. IX. *Berthe*, ou *le pet mémorable*, anecdote du IX[e]. siècle, 1807, in-18. X. *Joseph*, poème en vers et en huit chants, 1807, in-8°. XI. *Le dix-neuvième siècle*, poëme, 1810, in-8° XII. *Contes militaires*, 1810, in-8°. XIII. *Le dix-huit brumaire*, faussement attribué à M. Rœderer (imprimé chez Garnery). XIV. *L'athée*, ou *l'homme entre le vice et la vertu*, pièce en cinq actes, en vers, reçue au Théâtre-Français depuis vingt-quatre ans, mais dont les gouvernements qui se sont succédés ont toujours empêché la représentation. XV. Le *Mémoire*, si connu, pour Fauche Borel contre Perlet (*Voy*. ces deux noms), Paris, 1816. Lalande l'ayant placé sur son *Dictionnaire des athées*, M. Lombard réclama fortement dans les journaux contre cette assertion, en décembre 1805, et il apostropha durement l'astronome incrédule. — LOMBARD (C. P.), habitant des Thermes, près Paris, où il élève des abeilles avec beaucoup de succès, a publié : I. *Manuel nécessaire au villageois, pour soigner les abeilles*, 1802, in-8°.; 1803, in-8°.; 1805, in-8°.; 5[e]. édition, 1812, in-8°. II. *État de nos connaissances sur les abeilles au commencement du* XIX[e]. *siècle*, 1805, in-8°. III. *Mémoire sur la difficulté de blanchir les cires de France*, 1808, in-8°. M. Lombard est un des collaborateurs du *Cours d'Agriculture*, édition de Sonnini. OT.

LOMONT (J. B.), du Calvados, que l'on a quelquefois confondu avec M. Laumond, conseiller-d'état, est né à Caen, vers 1750, et y exerçait la charge de procureur du Roi à la Monnaie, au commencement de la révolution, dont il se montra le partisan. En 1791, il devint l'un des administrateurs du département du Calvados, qui, l'année suivante, le nomma député à la Convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, M. Lomont se rangea parmi ceux de ses collègues qui refusèrent de se reconnaître la qualité de juges, et persistèrent à ne point voter dans les quatre appels nominaux. « Je déclare, » dit-il, que tous les efforts qu'on a faits » même à cette tribune, ne m'ont pas » persuadé que nous pouvons cumuler » les pouvoirs les plus incompatibles; » que je suis resté bien convaincu que » nous devons faire des lois, et non les » appliquer; prendre toutes les mesures

» de sûreté générale que peut commander l'intérêt du peuple, et non prononcer des jugements. En conséquence, » puisque la Convention demande mon » opinion comme membre du jury de jugement, je déclare que, tout entier à » mes fonctions de législateur, je m'abstiens de voter. » Quoiqu'il fût devenu suspect au parti jacobin, par cette conduite courageuse et par un congé qu'il demanda pour se rendre au sein de sa famille, M. Lomont échappa aux proscriptions de la terreur, et, après le 9 thermidor, il fut nommé l'un des membres du comité de sûreté générale (4 décembre 1794); mais il se trouva compromis dans la correspondance de Lemaître, agent royaliste, à l'époque du 13 vendémiaire, fut décrété d'arrestation, et resta deux mois en prison. Cette affaire n'eut pas d'autres suites, et M. Lomont passa au conseil des cinq-cents, où il continua de professer les mêmes principes; ce qui le fit comprendre dans la déportation du 18 fructidor (septembre 1797). Ayant été arrêté, il fut transporté à l'île d'Oléron, d'où il ne fut rappelé qu'en décembre 1799, après la chute du directoire. Depuis ce temps, il vit retiré aux environs de Coutances, et il est maire de sa commune. K.

LONG, ancien président du collége des Irlandais, après avoir exercé ces fonctions avec beaucoup de distinction, quitta la France au commencement de la révolution, et se réfugia en Angleterre. Il rentra en France en octobre 1814, avec des pleins-pouvoirs des quatre archevêques catholiques d'Irlande, pour réclamer l'exécution de l'article du traité de paix, et du décret du Roi, qui rendaient aux sujets anglais leurs propriétés. M. Long avait été précédé, pour le même motif, par l'archevêque coadjuteur de Dublin. Forcé de s'éloigner à l'arrivée de Buonaparte, en mars 1815, il reprit l'exercice de ses fonctions au second retour du Roi. Z.

LONGCHAMP (Le baron Louis), né en Franche-Comté, le 25 mai 1770, s'enrola, le 10 août 1792, dans un bataillon de volontaires nationaux du Jura, y devint capitaine, et fit ainsi toutes les premières campagnes de la révolution, aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Il devint chef de bataillon, et fut en 1798 de l'expédition d'Égypte, où il fut blessé au siége de St.-Jean-d'Acre. Après le 18 brumaire, il entra dans la garde des consuls; y fut major des grenadiers; fit avec cette troupe les différentes guerres qu'entreprit Buonaparte; parvint au grade de général de brigade, le 9 décembre 1811, et se trouvait en février 1814 à Soissons, lorsque cette ville fut prise par les Russes que commandait Czernichef. Le général Longchamp fut créé chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814, et commandant d'armes a la même époque. Il a cessé d'être employé depuis 1815, et il vit retiré à Besançon. D.

LONGCHAMPS, né à l'île Bourbon en 1767, a été secrétaire des commandements de Mme. Murat, sœur de Buonaparte, qu'il accompagna à Naples en 1809. Il fut chargé, dans cette ville, de la direction du spectacle français; mais disgracié par le roi Joachim, il revint en France avant sa chûte. M. Longchamps est auteur de plusieurs pièces de théâtre, qu'il a presque toutes faites en société avec divers auteurs : I. *Le séducteur amoureux*, comédie en trois actes. II. *L'arbitre*, ou *les consultations de l'an cinq*. III. *Le Baiser et la quittance*. IV. *Dans quel siècle sommes-nous?* V. *L'Esquisse d'un grand tableau*. VI. *L'Ivrogne corrigé*. VII. *Le Tableau des Sabines*. VIII. *Le Vaudeville au Caire*. IX. *Comment faire?* ou *les Epreuves de Misantropie et repentir*. X. *Emma*, ou *la Prisonnière*. XI. *La Fille en loterie*. XII. *Ma Tante Aurore*. XIII. *Le Duel nocturne*. Ot.

LONGHI (Joseph), graveur italien, né dans les états romains, vers 1768, fit ses études à Rome, en conservant l'habit ecclésiastique que ses parents lui avaient fait prendre, et acquit de la réputation dans l'art de la gravure. La révolution d'Italie l'ayant conduit en 1797 à Milan, les Français comme les Italiens y rendirent justice à ses talents. Excellent dessinateur, il pouvait, avec son crayon seulement, obtenir d'aussi grands succès qu'Isabey en avait en France; mais à cet avantage, que le célèbre Morghen ne possède point, Longhi joint celui d'un burin non moins parfait, dans une manière différente. L'extrême délicatesse qu'il réunit à la précision et à la fermeté, exige un talent peut-être supérieur à celui qu'il faut pour des gravures où le trait se fait sentir davantage aux regards de ceux qui ne sont point artistes, et qui croient y trouver plus de vigueur.

Aucun graveur de nos jours ne rend les chairs avec autant de vérité que Longhi, dont les figures, surtout dans le nu, font oublier aux connaisseurs qu'elles ne sont qu'en noir. C'est ce que l'on a surtout remarqué dans la gravure qu'il a faite en 1810, de la *Madelène couchée*, du Corrège, qui est dans la galerie de Dresde. La délicatesse et la transparence qui distinguent cette peinture, se retrouvent dans la gravure, avec la même perfection de contours et tout le caractère de l'original. Ces divers mérites se montrent peut-être à un degré plus éminent encore, dans une *Galathée nue, flottant dans une conque sur les eaux*, que Longhi a gravée en 1813, d'après un tableau de l'Albane. Doué de beaucoup d'instruction et d'imagination, Longhi ne pouvait rester dans la sphère de copiste. Il a composé et gravé, en 1814, un sujet du 1er. livre des *Métamorphoses d'Ovide*. C'est la naïade *Syrinx*, poursuivie par le dieu Pan. Les connaissances littéraires de ce graveur l'ont fait briller dans l'institut du royaume d'Italie, où il n'était entré que comme artiste. On y a entendu avec beaucoup d'intérêt, la lecture de plusieurs fragments d'un ouvrage qu'il a entrepris pour l'histoire de son art, auquel, dans son enthousiasme, il donne la préférence sur la sculpture, et même sur la peinture. Il a commencé la gravure d'un tableau de Raphaël, le plus beau sans doute de tous ceux que ce grand peintre ait faits dans la manière de son maître, le Perugin : ce tableau représente les *Epousailles de la Sainte Vierge*. Le dessin que Longhi en exposa au salon de Milan, en 1812, ravit tous les connaisseurs, par la manière intelligente et précise avec laquelle il avait reproduit l'original. La belle école royale de gravure que Milan possède dans le Palais des Arts, a Longhi pour professeur, et il en est déjà sorti des élèves célèbres. Le vice-roi, Eugène Beauharnais, lui a donné l'ordre de la Couronne-de-Fer ; vers 1813, il lui avait demandé son portrait, qui n'était pas encore fort avancé, en 1814, quand le gouvernement changea. Le prince Eugène, retiré en Bavière, insistait pour avoir ce portrait, et Longhi l'achevait, lorsqu'un jour, dînant chez le comte de Saurau, gouverneur autrichien, celui-ci lui demanda de quel ouvrage il s'occupait. Longhi répondit qu'il achevait le portrait d'Eugène Beauharnais, et le gouverneur n'en parut point étonné ; mais ayant réfléchi le lendemain aux inconvénients politiques d'une pareille déclaration en présence de plusieurs convives, il fit enlever le cuivre de chez Longhi, en l'assurant qu'il en serait indemnisé, et que l'ouvrage serait envoyé au personnage pour lequel il l'avait entrepris. Ce graveur s'est trouvé par-là dispensé de s'arrêter plus long-temps à une œuvre qui avait perdu beaucoup de son intérêt; et les amateurs y gagneront de voir plutôt achever la belle gravure des *Epousailles de la Sainte-Vierge*. N.

LONSDALE (WILLIAM LOWTHER, comte DE), neveu du célèbre sir James Lowther, créé vicomte en 1797, naquit en 1757, et, du vivant de son oncle, représenta au parlement de la Grande-Bretagne la ville de Carlile. Il fut un des plus zélés partisans de la politique de Pitt. En 1781, il épousa Augusta Fane, sœur du comte de Westmoreland dont il a plusieurs enfants. Il cultive la littérature et les arts libéraux, et lorsque les œuvres historiques de Fox parurent, il fit imprimer un manuscrit de son aïeul John, lord vicomte Lonsdale, confident de Guillaume III. A cet ouvrage, l'éditeur ajouta un Précis de la vie et du caractère de l'auteur. Cette publication jette un grand jour sur l'histoire de la révolution anglaise. L'ouvrage est intitulé : *Mémoires sur le règne de Jacques II*, 1808, in-4°. Z.

LOQUEYSSIE (BERNARD DE), chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de feu la reine Marie-Antoinette, et garde-du-corps depuis quarante-cinq ans, est né en 1747. M. de Loqueyssie fut un de ces guerriers fidèles qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, firent à la reine un rempart de leurs corps, et la sauvèrent au prix de leur sang. Attaché de nouveau, en 1814, à la maison militaire du Roi, il composa, dans l'espoir d'en prévenir la supression, un *Essai sur la maison militaire-équestre du Roi*. Il venait de livrer son manuscrit à l'imprimeur, lorsque l'ordonnance du 1er. septembre 1815 parut. Sa cause était ainsi perdue, M. de Loqueyssie voulut d'abord retirer un plaidoyer qui semblait n'avoir plus d'objet. Il s'est ensuite décidé à le publier, comme un monument de son attachement au corps dont il a fait partie. S. S.

LORAUX (MICHEL), homme de let-

tres, né à Paris, le 10 août 1779, fut employé dans l'administration des forêts, en 1801, et devint depuis secrétaire particulier de M. Bergon, directeur-général de cette administration; il est actuellement inspecteur de la librairie à Paris, et administrateur du théâtre de l'Odéon. M. Loraux a fait représenter sur le théâtre Louvois, *une Heure d'absence*, comédie en 1 acte et en prose, 1801; à Feydeau (avec M. Picard), *Valentin*, ou *le Paysan romanesque*, opéra-comique en 3 actes, 1813; à l'Odéon, en 1814, une *Nuit de la Garde nationale*, comédie en 1 acte et en prose; en 1816, *la Rivale d'elle-même*, comédie en 3 actes et en vers. Il a fait imprimer, dans la même année, un vaudeville intitulé: *le Dîner de Famille*, *bouquet offert à Louis-B. Picard*, *par son ami Michel Loraux*, *représenté par les comédiens du théâtre royal de l'Odéon, devant M. Picard*, *leur directeur*, *le* 25 *août* 1816. Il est encore auteur d'une comédie en un acte et en vers, intitulée: *la Double Méprise*, représentée en province, et de plusieurs ouvrages anonymes et pseudonymes, tant en prose qu'en vers. M. Loraux est plus connu par sa traduction des *Baisers*, des *Odes* et du premier livre des *Elégies* de *Jean Second*. Cette production lui assure une place distinguée parmi nos poètes érotiques. Des notes pleines de goût et d'érudition enrichissent l'édition qu'il en a donnée, en 1812, in-8o. — François Loraux, son frère, né le 25 novembre 1780, est auteur de *la Fausse apparence* et de *la Romance*, opéras-comiques, imprimés à Paris, 1802 et 1804. F.

LORCET (Le Baron Jean-Baptiste), né le 18 mars 1768, après avoir fait différentes campagnes fut promu au grade de général de brigade de cavalerie le 30 juillet 1799, et employé en 1801 dans la 13e. division, à Rennes. Il passa en 1804 dans la 2e. division, avec le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Après les campagnes de 1806 et 1807, où il avait donné des preuves d'un brillant courage, il fut envoyé en 1808, en Espagne, sous les ordres du maréchal Ney; et le 18 mai, il enleva le pont de Penaflor dans une attaque hardie, et qui hâta la prise d'Oviedo. Le général Lorcet se distingua de nouveau le 28 novembre au combat d'Alba de Tormès, et à celui de Fuentès-Onoro, les 4 et 5 mai 1809. Revenu en France, il fut employé en 1812 et 1813, et fait prisonnier par les cosaques dans cette dernière campagne. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et lui confia le commandement de l'arrondissement et place de St.-Malo. Après les événements du 20 mars, le baron Lorcet fut nommé lieutenant-général de cavalerie. Il signa en cette qualité, au camp de la Villette, le 30 juin 1815, l'adresse de l'armée à la chambre des représentants (*Voy.* Davoust), et se retira ensuite avec l'armée sur la rive gauche de la Loire. Depuis cette époque, il vit retiré à Autry dans les Ardennes avec la demi-solde de maréchal-de-camp. S. S.

LORDAT (J.), professeur de médecine à l'école de Montpellier, est né à Tournay près de Tarbes, le 11 février 1773. Après avoir achevé ses études chez les doctrinaires de cette ville, il se disposait à entrer dans leur congrégation lorsqu'elle fut dissoute. Incertain sur le choix d'un état, il étudia les éléments de plusieurs sciences; la médecine fut de ce nombre; les connaissances qu'il possédait à cet égard n'étaient encore que superficielles, lorsque pour se soustraire aux lois de la réquisition en 1793, il se présenta pardevant le conseil de santé des armées afin d'être employé comme élève en chirurgie dans les hôpitaux militaires. L'excellent Parmentier, membre de ce conseil, examina M. Lordat, et lui ayant reconnu d'heureuses dispositions, il lui donna un certificat qui, en le dispensant de marcher comme réquisitionnaire, lui permit d'étudier la médecine pendant un an. Au bout de ce temps, il fut employé comme chirurgien de 3e. classe, à l'hôpital militaire de Perpignan, où il se livra à l'étude de l'anatomie. On lui offrit de l'avancement, mais il préféra le grade d'élève qui lui permettait de rester dans les hôpitaux, où chaque jour son instruction augmentait. Son heureuse étoile fit qu'on l'envoya à l'hôpital militaire de Montpellier, où il fut à portée de suivre les leçons des professeurs de la célèbre école de cette ville. Il y fut reçu docteur en l'an V. Immédiatement après sa promotion, M. Lordat se livra à l'enseignement public de l'anatomie et de la physiologie, et successivement de toutes les autres parties de la médecine. Il entretenait une correspondance scientifique, très régulière, avec Barthèz, qui vivait

alors à Carcassone; lorsqu'en 1800 ce célèbre professeur vint prendre possession de sa chaire dans la nouvelle école de médecine, M. Lordat se lia avec lui d'une amitié intime, et dont Barthez lui a donné un honorable témoignage par le legs de ses manuscrits sur la médecine. M. Lordat fut nommé, en 1802, prosecteur inamovible de l'école de médecine de Montpellier. Ce fut Barthez qui, à son insu, sollicita du gouvernement cette honorable distinction. En 1804, il fut nommé chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine. La place de professeur des opérations à la même faculté, étant devenue vacante, M. Lordat l'obtint au concours en 1811. En 1813, il passa à la chaire d'anatomie et de physiologie, que la mort de Dumas laissait vacante. Il a publié : I. *Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et Réflexions physiologiques sur le même sujet*, 1804, in-8°. II. *Traité des hémorrhagies*, 1808, in-8°. III. *Conseils sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme*, 1814, in-8°. On a encore de lui une dissertation inaugurale intitulée : *Réflexions sur la nécessité de la physiologie dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*, Montpellier, 1797, in-8°.; des *Observations sur la sympathie de la maladie avec les glandes conglobées du cou* (*Bulletin de la société des sciences de Montpellier*), et des *Nouvelles remarques sur les hernies abdominales* (ibid.) Enfin il a sous presse, *Exposition de la doctrine médicale de P. J. Barthez et Mémoires sur la vie de ce médecin*. M. Lordat a fourni divers articles au *Journal général de médecine* publié par la société de médecine de Paris. On y remarque des observations sur la fièvre nerveuse (synaque), sur l'éléphantiasis, sur la maladie que les anciens ont nommée *morbus cardiacus*. C'est à ce médecin que nous devons la publication de l'excellent recueil des consultations de Barthez. FR.

LORENCEZ LATRILLE (Le comte GUILLAUME), né le 21 avril 1772, entra au service au commencement de la révolution, et montra, dès ses premières campagnes, un courage qui l'a élevé aux premiers rangs de l'armée. Il fut employé, en 1809, contre l'Autriche, en qualité de général de brigade, et fut cité honorablement dans plusieurs rapports. Il a épousé, en 1811, la fille du maréchal Oudinot. Devenu chef d'état-major général du corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, dans la campagne de 1812, il se signala au combat de Polotsk, fut blessé à la bataille de Bautzen, et obtint le grade de général de division le 13 mars 1813. Il se trouva à Cherbourg, en avril 1814, lorsque le duc de Berri y débarqua. Le général Lorencez alla sur un canot au-devant de S. A. R., et lui adressa les protestations de dévouement les plus positives. Il fut chargé, en juin 1815, du commandement et de l'organisation des gardes nationales actives de la 3e. division militaire, à Metz. Le comte de Lorencez faisait partie, en 1817, des lieutenants-généraux en activité. S. S.

LORENZI (L'abbé BARTHÉLEMI), poète italien, est auteur d'un poème en quatre chants sur la culture des montagnes : *Della coltivazione de' monti*; dont la troisième édition parut en 1811, à Vérone, in-4°.; l'auteur avait corrigé son ouvrage, et y avait ajouté des notes. M. Lorenzi est aussi doué du talent de l'improvisation; et les Italiens disent, dans leur enthousiasme, que Lorenzi leur semble être Apollon *oracoleggiante*. N.

LORGE (JEAN-LAURENT DE DURFORT-CIVRAC, duc DE), pair de France, né en 1746, arriva très jeune à Versailles, et fut du petit nombre de seigneurs que Louis XV admit dans l'intimité de ses petits-enfants. En 1770, époque du mariage de M. le dauphin, depuis Louis XVI, le duc de Lorge fut nommé un de ses menins. Ayant suivi la carrière militaire, il fut colonel du régiment de Royal Piémont, et maréchal-de-camp en 1788. Louis XVI l'honora toujours de bontés particulières; sûr de son dévouement, et sachant combien il était aimé du régiment qu'il avait commandé, il lui ordonna, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, d'aller chercher ce corps, et de le joindre partout où il serait. Ce prince ayant changé de projet, et cédant aux sollicitations qui l'entraînèrent à Paris, le duc de Lorge se retira en Gascogne, d'où il émigra, en 1791, avec ses deux fils. Il réunit à Limbourg un corps composé de beaucoup d'officiers de cavalerie et de gentilshommes. Les princes réunirent à ce corps les officiers de Colonel-général cavalerie,

escortant la cornette blanche sauvée par le lieutenant-colonel de ce corps. Après la campagne de 1792, les princes lui ordonnèrent de conserver ce premier étendard de la cavalerie, et lui permirent, s'il pouvait pénétrer en France, de l'arborer quand il le jugerait nécessaire à leur service, s'en rapportant à son courage et à sa prudence. Il s'est toujours tenu à portée des princes pour les suivre au premier ordre, dans les différentes expéditions projetées. En 1794, il passa en Angleterre pour demander à y être employé; le roi d'Angleterre, se rappelant la conduite du maréchal de Lorge dans le Hanovre, lui fit dire, par le duc de Portland, qu'il lui accordait un corps de cavalerie; mais cette promesse n'eut pas d'effet. Le duc de Lorge, avec ses enfants et plusieurs officiers qui s'étaient réunis à lui, était de l'armée destinée à débarquer en France, et suivit à l'Ile-Dieu S. A. R. MONSIEUR. Revenu en Angleterre, les royalistes de plusieurs provinces, particulièrement du Poitou, le demandèrent au Roi pour les commander; S. M., qui savait que sa famille était aimée en Gascogne, voulut l'y envoyer, et l'en désigna gouverneur. Personne n'a donné au Roi des marques d'un plus constant dévouement. Il n'est rentré en France qu'au moment où les événements de 1814 rendirent à ce royaume son souverain légitime. Il remit alors au Roi la cornette blanche qui lui avait été confiée depuis 1791. Au vingt mars 1815, après le départ de Louis XVIII, il se rendit à Bordeaux, auprès de MADAME, qui l'envoya en Angleterre demander des secours au prince-régent; mais les événements se succédèrent si rapidement, que cette princesse fut obligée, peu de jours après, de quitter elle même la ville. Le duc de Lorge a été fait pair et lieutenant-général en 1814. Il est frère de Mme. la marquise de Donnissan (*Voy.* ce nom). F.

LORGE (Le baron JEAN-THOMAS-GUILLAUME), né à Caen le 25 novembre 1768, s'enrôla à 17 ans dans le septième régiment de dragons. Sorti de ce corps en 1790, il entra comme volontaire au premier bataillon des Lombards, et y devint successivement, en 1792, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Nommé général de brigade le 25 septembre 1793, il fit, en cette qualité, la campagne de cette année à l'armée des Ardennes, et favorisa par des manœuvres habiles l'expédition de Jourdan sur Arlon. Il combattit avec succès à Naline, à Gerpine, au camp de la Tombe et à Marcinelles, dont il se rendit maître le 9 prairial. Plus tard, il défendit pendant dix-sept heures, à Fleurus, le poste que lui avait confié le général Marceau. Ce dernier ayant fait une chute dans cette bataille, le général Lorge prit le commandement de sa division, balaya les deux rives de la Sambre, alla bloquer Namur, et contribua aux succès des batailles de l'Ourthe et de la Roër, ainsi qu'à la prise de Coblentz. Dans la campagne de 1795, il passa le Rhin à Urdingen, sous les ordres de Kléber, et soutint avec sa brigade un combat des plus meurtriers au confluent de la Nidda, pour couvrir la retraite d'une colonne qui se dirigeait sur Kœnigstein. En 1796, il repassa une seconde fois le Rhin, combattit à Altenkirchen, à Ukeratz, et fut appelé, à la fin de cette campagne, au commandement d'une brigade de l'armée qui venait de bloquer Maïence, sous la conduite de Marceau. Il concourut aux opérations du siége, et poursuivit encore ses succès sur la Naw, la Glann et l'Alzeins, pendant l'hiver de cette année. Le général Lorge fut employé, en 1797, à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Sainte-Suzanne. L'année suivante, il passa en Helvétie, et reçut ordre presque aussitôt de se rendre dans le Valais, insurgé contre les Français: la prise de Sion porta le dernier coup à l'insurrection. Le général Lorge reçut à cette occasion des éloges du directoire. Nommé général de division le 4 avril 1799, il continua de combattre en Suisse sous les ordres de Masséna; et au mois d'août, il prit le commandement des troupes réparties dans le Frikthal et dans les villes forestières. Au commencement de 1800, il commanda la division d'avant-garde de l'armée du Rhin; et ayant passé la Limmath, il repoussa l'ennemi jusque sous les murs de Zurich. Le lendemain, à l'attaque de cette ville, il chargea en personne à la tête de la cavalerie, et pénétra dans Zurich qui se rendit sans résistance. Lorsque l'armée du Danube fut réorganisée sous les ordres de Moreau, le général Lorge reçut le commandement de la 3e. division de l'aile droite, et se distingua à Eugen le 13 floréal an VIII. Le lendemain, il se réunit à Lecourbe, et con-

tribua au gain de la bataille de Moëskirch. Le combat de Memmingen, qui suivit cette journée, réduisit à 5000 hommes la division du général Lorge. Le 22 floréal, il reçut l'ordre de passer en Italie. Il déboucha par la Lombardie, et fut chargé par le général Berthier d'observer la citadelle de Milan, Pizzighitone, le château de Plaisance, les débouchés de la Valteline et de la Rocca-d'Anfo. Il tint ensuite en échec, avec 1400 hommes, la garnison de Mantoue, forte de 4000 hommes; et plus tard, il eut aussi part à la gloire dont se couvrit l'armée française à Marengo. A la paix, le général Lorge fut nommé au commandement de la 26e. division qu'il conserva jusqu'en 1806, époque où il rejoignit la grande armée en Allemagne, et fut employé dans le Hanovre. En 1808, il passa en Espagne, et s'y distingua particulièrement le 3 janvier 1809. De retour en France, il fit partie de l'expédition contre la Russie; et le 6 septembre 1813, il se distingua encore à la bataille de Denwitz contre les Prussiens. Le général Lorge fut nommé par le Roi, en 1814, un des commissaires chargés de présider à la rentrée des Français prisonniers en Espagne et en Portugal; puis créé chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 8 juillet, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août suivant. S. S.

LOSTANGES (Le comte DE), fils du marquis de Lostanges, maréchal-de-camp et premier écuyer de Mme. Adelaïde, fut successivement colonel en second du régiment d'Enghien et colonel du régiment de Picardie. Il émigra en 1791, et commanda la compagnie des gentilshommes du Périgord, rassemblée près de Turcoing. Il fit la campagne des princes, en 1792, à la tête de ce corps de cavalerie, fut ensuite lieutenant-colonel du régiment de Waldstein à la solde de l'Angleterre, et passa à la Martinique. Après le licenciement de ce régiment, il revint en France en 1802, et vécut dans la retraite jusqu'au retour du Roi, époque à laquelle il fut nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Wagram. A la réforme de cette compagnie, il a été fait lieutenant-général et admis à la retraite. Sa fille unique a épousé le vicomte de Virieu, colonel sous-aide-major de la garde royale. — Le chevalier DE LOSTANGES, frère du précédent, officier de marine, perdit un œil, à l'âge de dix-sept ans, dans le fameux combat de la frégate *la Surveillante;* ce qui lui valut immédiatement la croix de Saint-Louis. Il a publié, en 1817, le récit de ce combat, rendant également justice au courage des Anglais et des Français. Le chevalier de Lostanges, nommé membre de la Légion-d'honneur en 1804, a été employé, sous le gouvernement impérial, à Boulogne, sur le Danube, à Venise, et enfin dans le royaume de Naples, sous le règne de Murat. — L'abbé de LOSTANGES (François-Hugues), né à Figeac en 1753, frère des précédents, grand-vicaire de Dijon avant la révolution, a été nommé, en août 1817, à l'évêché de Périgueux. Il émigra avec toute sa famille en 1791. Etant rentré en France, il ne voulut, tant que Buonaparte occupa le trône de France, accepter aucunes fonctions ecclésiastiques, quelques instances qu'on lui fît à ce sujet. Il préféra, n'ayant aucun moyen d'existence, se charger de l'éducation de deux jeunes gens d'une famille estimable de Paris.—LOSTANGES (Armand et Arthur), fils du marquis de Lostanges, aîné de la famille, mort à Londres en 1807, sont tous les deux capitaines de grenadiers dans la garde royale, après avoir servi avec distinction sous le gouvernement impérial, et fait les campagnes de Prusse, d'Espagne et de Russie. Z.

LOUIS (Le baron), plus généralement connu sous le nom de l'*abbé Louis*, est né à Toul, vers 1755. Il était conseiller-clerc au parlement de Paris et lié aux ordres sacrés à l'époque de la révolution. Il parut à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, en 1788, et s'y montra partisan des innovations politiques qui commençaient à occuper les esprits. Lors de la première fédération, au 14 juillet 1790, l'abbé Louis, faisant les fonctions de diacre, assista l'évêque d'Autun, qui célébra la messe sur l'autel élevé au milieu du Champ-de-Mars. Par ses liaisons avec ce prélat, l'abbé Louis fut ensuite chargé de quelques missions confidentielles et diplomatiques, et il fit plusieurs voyages à Bruxelles. Il cessa d'approuver la révolution lors du retour de Varennes, lorsque les républicains voulurent mettre Louis XVI en jugement, ou, en d'autres termes, le détrôner. M. Louis, retiré en Angleterre pendant la terreur, s'y livra à des études

suivies du système de finances établi et soutenu par le célèbre Pitt. A sa rentrée en France, après le 18 brumaire (1800), il obtint une place de chef de bureau de liquidation au ministère de la guerre, fut ensuite employé à la chancellerie de la Légion-d'honneur, devint maître des requêtes au conseil-d'état, et fut chargé, en 1810, de présider le conseil de liquidation établi en Hollande. Il obtint, sous le ministère de M. Mollien, une des places d'administrateurs du trésor public, dont il dirigea le contentieux avec une sévérité très profitable aux intérêts du fisc. En mars 1813, il fut chargé, conjointement avec MM. Begouen et Molé, de présenter au corps-législatif la loi sur les finances, dont l'exposé, lu à la tribune par M. Molé, renfermait un grand éloge de l'ordre et de l'économie introduits dans cette administration par Buonaparte. Après la déchéance de celui-ci, en avril 1814, l'abbé Louis, ayant obtenu définitivement le portefeuille des finances dont le gouvernement intermédiaire l'avait d'abord chargé, fit, en cette qualité, à la tribune du même corps-législatif, le 22 juillet, un rapport sur la situation des finances du royaume et sur les budgets des années 1814 et 1815. « Le système de l'ancien » gouvernement, dit-il alors, présentait » les apparences de l'ordre et de l'exac- » titude. Dans les derniers mois de cha- » que année, les ministres devaient faire » connaître au ministre des finances les » sommes nécessaires pour les dépenses » de l'année suivante; le ministre des » finances réunissait ces demandes et en » formait l'état général des dépenses » de l'Etat. Le même ministre formait » l'aperçu des revenus pendant l'année » ou le budget des recettes. Si ce travail » avait été complet et exact, il aurait pu » être utile; mais jamais il n'a été présenté » au corps-législatif un budget sincère et » complet, offrant l'ensemble et le mon- » tant réel des recettes et des dépenses » de tous les exercices réunis. Les dé- » penses ont toujours été atténuées, et » les recettes exagérées. Nous venons, » ajoutait-il en finissant, de présenter le » triste, mais fidèle tableau de la situa- » tion de nos finances; n'offrant, à côté » d'un vide immense, pour toutes res- » sources, que des impôts troublés dans » leur perception, incertains dans leurs » produits, et une matière imposable » appauvrie par vingt ans de guerre et » de malheurs. Mais, par le résultat de » notre fidélité à remplir nos engage- » ments, de cette fidélité trop rare dans » l'histoire des finances, nous obtien- » drons le retour d'un crédit stable et » d'une prospérité renaissante, qui, de- » puis trop long-temps, étaient étrangers » à la France. » Ces réflexions, qui détruisent les éloges donnés en 1813 à la marche suivie sous Buonaparte, ayant paru à M. Gaudin (*V.* ce nom) contenir une imputation grave contre sa gestion financière, il s'éleva, entre cet ex-ministre et son successeur, une discussion assez vive, d'où sortirent plusieurs brochures oubliées aujourd'hui, mais qui firent alors une assez grande sensation. Pour faire face à la dépense des années 1814 et 1815, s'élevant à 1 milliard 445 millions, le ministre proposa, comme moyens extraordinaires, le produit des ventes des biens des communes; celui de la vente de trois cent mille hectares de bois de l'état, sol et superficie; l'excédent de la recette sur la dépense de 1815; et enfin la création de bons royaux à ordre, à trois ans, portant un intérêt de 8 pour 100, à partir de la date des ordonnances, et spécialement garantis par les produits dont on vient de parler. Ce plan, faiblement combattu par les orateurs des deux chambres, fut plus vivement attaqué au dehors par l'opinion et les écrits de plusieurs financiers recommandables. La meilleure apologie qu'on puisse en faire, est dans les 58 millions de réserve qui restèrent dans les caisses du trésor le 20 mars 1815, et sans lesquels Buonaparte n'aurait pas pu soutenir un seul jour son usurpation. Le ministre Louis se rendit à Gand, auprès du Roi; et, lors du retour du monarque dans la capitale, au mois de juillet, il rentra au ministère des finances, en remplacement de M. Gaudin, qui l'avait remplacé lui-même pendant les cent jours. En septembre suivant, l'abbé Louis céda le porte-feuille à M. Corvetto, auquel il laissa dans les caisses du trésor, tant en espèces qu'en valeurs actives, une somme de 22 millions, au lieu de celle de 2 millions seulement qu'il y avait trouvée, au dire de quelques journaux. Elu successivement membre de la chambre des députés, en 1815 et 1816, par les colléges des départements de la Seine et de la Meurthe, il a voté avec la minorité, dans la session de 1815, et avec

la majorité, depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816. Cet ex-ministre n'est monté que fort rarement à la tribune, et seulement pour y soutenir le travail de plusieurs commissions dont il a fait partie. Parlant quelquefois de sa place, il a, dans plusieurs circonstances, adressé aux orateurs, des apostrophes dures et violentes, qui peignent bien la brusquerie de son caractère. Outre les divers rapports dont il a été chargé, comme commissaire du gouvernement, ou en qualité de ministre, on attribue à l'abbé Louis : *l'Opinion d'un créancier de l'État, sur le budget et sur les observations et réflexions dont il a été l'objet* (1814); pamphlet polémique, en réplique à des observations de M. Gaudin, qui revint à la charge par une nouvelle brochure, à laquelle il n'a pas été répondu. L'abbé Louis habite près de Melun, une belle terre, dont il a fait l'acquisition depuis 1815. K.

LOUVET (Pierre-Florent), né en Picardie, en 1760, exerçait à Paris la profession d'avocat avant la révolution. En 1790, lors de la première organisation des tribunaux, il fut nommé juge à Montdidier, et ensuite député, par le département de la Somme, à la première assemblée législative, où il vota avec le parti constitutionnel; fit différents rapports, et ne professa que des opinions modérées. Le 8 août, on le vit combattre le decret d'accusation contre le général Lafayette; mesure qui fut le prélude de la révolution du 10 août. Dans la Convention, où il fut également député par le département de la Somme, M. Louvet fut du nombre de ceux qui essayèrent de sauver le Roi, en faisant quelques concessions à ses cruels ennemis. Après avoir opiné pour l'appel au peuple du jugement à intervenir, il vota la détention, le bannissement à la paix, et enfin le sursis à l'exécution : il avait fait imprimer auparavant un écrit, où il établissait l'incompétence de la Convention. Ce député prit aussi la défense de ses collègues, proscrits par suite des événements du 31 mai, et fut vivement attaqué pour avoir fait circuler un *factum*, où il demandait leur retour dans l'assemblée, et pour avoir signé une protestation en leur faveur, que les Jacobins d'Amiens firent brûler par la main du bourreau. Quoique dénoncé au comité de salut public pour ces divers écrits, M. Louvet en fut quitte pour quelques tracasseries; et il arriva sans encombre à la révolution du 9 thermidor, après laquelle il continua de se faire remarquer par la modération de ses opinions, et souvent aussi par la justesse de ses vues. Elu membre du conseil des cinq-cents, il y parla plusieurs fois sur les contributions. M. Louvet devint ensuite commissaire du directoire près les tribunaux de la Somme. Rappelé, en 1798, au corps-législatif, il en fit partie jusqu'au retour du Roi. Il fut membre de la commission qui a concouru à la rédaction des deux codes criminels; ce qui lui fit accorder la croix de la Légion-d'honneur. Il vota, en avril 1814, la déchéance de Buonaparte; et devint néanmoins, en 1815, membre de sa chambre des représentants, où il arriva assez tard, ne se fit point remarquer, et ne parut point au champ-de-mai. On voit que M. Louvet a constamment fait partie des assemblées politiques, en France, depuis l'établissement de la constitution de 1791, jusqu'à la restauration; et, s'il faut en croire ses concitoyens, sans avoir jamais recherché ces dangereuses fonctions, qu'il a remplies avec toute la sagesse qu'il était permis de montrer. On a de lui : I. *Discours prononcé, le 1er. décembre 1787, à l'ouverture des conférences de l'ordre des Avocats*, Paris, 1787. II. *De la Contribution foncière, de sa perception, de sa répartition*, etc., 1802, in-8°. III. *Discours qui a été honoré d'une distinction particulière de la part de l'institut, sur cette question proposée en l'an IX :* « Quels sont les moyens de » perfectionner en France l'institution du » jury ? » Paris, 1808. F.

LOUVOIS (Auguste-Michel-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de), arrière-petit-fils du ministre de ce nom, sous Louis XIV, est né en décembre 1783. Il perdit son père étant encore en bas âge. Emigré avec sa mère, née de Bombelles, et rentré en France, à l'âge de 11 ans, pour conserver sa fortune, il épousa, en 1804, la fille puînée du prince Joseph de Monaco. Quoiqu'il n'eût jamais paru à la cour de Buonaparte, il reçut, en 1809, un brevet de sous-lieutenant de cuirassiers, avec ordre de partir de Paris sur-le-champ. Fort malade à cette époque, il obtint, à force de sollicitations, la permission d'aller rétablir sa santé dans les pays méridionaux. Mais se trouvant ainsi

exempté du service militaire, il reçut bientôt une nomination de chambellan. Cependant il demeura presque toujours dans le midi jusqu'à l'époque du 31 mars 1814. Se trouvant alors à Paris, il parut un des plus zélés à se réunir sur la place Louis XV, avec la cocarde blanche; entra dans l'état-major de la garde nationale parisienne, et fut un de ceux qui présentèrent à MONSIEUR, frère du Roi, les premiers soldats français qui crièrent: *Vive le Roi!* Au mois de juin 1814, il fut nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg, et accompagna le Roi jusqu'à la frontière, après les événements du 20 mars 1815. Nommé pair dans le mois d'août suivant, il s'opposa, dans la session de 1816, au projet de loi relatif aux journaux, desirant qu'une censure légale limitât cette liberté, mais hors des attributions du ministre de la police; il demanda que cette censure fût confiée à une commission indiquée par l'article 6 de la loi du 21 octobre 1814. M. de Louvois se montra encore fort opposé à la vente des biens du clergé non-vendus, et à celle des biens de l'état, lors de la discussion du budget de 1817, et il fit imprimer son opinion à ce sujet. P. L.

LOUYER-VILLERMAY (JEAN-BAPTISTE) naquit en 1776, à Rennes, où il étudia la médecine. Chirurgien à l'hôpital militaire de cette ville, lors des années désastreuses de la révolution, il donna ses soins à plusieurs militaires des armées royales pris à Quiberon ou dans la Vendée. Ces infortunés n'avaient d'espoir qu'en une évasion qui était très difficile: notre jeune chirurgien, secondé par deux de ses collègues, leur procura les moyens de fuir, mais non sans courir lui-même quelques périls. Son énergique opposition aux misérables qui dominaient alors dans sa patrie, lui valut l'honneur d'une détention, et celui de traverser sa ville natale les fers aux mains. Depuis ce temps, il n'a pas cessé de manifester la même aversion pour toute mesure révolutionnaire. Reçu docteur médecin à Paris, en 1803, il présenta pour thèse ses *Recherches historiques et médicales sur l'hypocondrie, l'hystérie et la mélancolie*, vol. in-8°. Cette dissertation fut citée avec distinction par le professeur Hallé, dans le compte qu'il rendit à la fin de l'année scholaire. On lui doit encore différents travaux dont il a fourni les résultats aux Mémoires de la société d'émulation, à l'Encyclopédie méthodique, au Recueil de la société de médecine, enfin aux Mémoires de cette compagnie, publiés récemment. Conduit, par suite de sa première dissertation, à une étude spéciale des maladies nerveuses, ce médecin a consigné les fruits de son expérience dans son *Traité des maladies nerveuses proprement dites*, 1817, 2 vol. in-8°. M. Louyer-Villermay est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. F. F. P.

LOVERDO (Le comte NICOLAS DE), né le 6 août 1773, dans l'île de Céphalonie, d'une famille distinguée, se trouvait en France lors de la révolution, et embrassa la carrière militaire; s'y fit remarquer par son bouillant courage et sa sévère probité, et parvint au grade de maréchal-de-camp, le 19 novembre 1813. Les foles entreprises de Buonaparte ayant éloigné de lui une partie de ses officiers, et amené sa chute, le général Loverdo se prononça pour sa déchéance, et jura fidélité au Roi. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 24 octobre de la même année. Se trouvant employé dans les départements méridionaux, en mars 1815, sous les ordres du duc d'Angoulême, il y montra beaucoup de zèle à exécuter les ordres de ce prince, et, de concert avec le général Ernouf, fit tous ses efforts pour maintenir les troupes dans le devoir. N'ayant pu y réussir, il se jeta dans la place de Sisteron, avec un corps de Provençaux fidèles, espérant par ce moyen assurer la retraite du duc d'Angoulême, dont la sûreté était compromise, au milieu les bandes séditieuses qui se formaient de toutes parts. Lorsque Buonaparte eut de nouveau établi sa domination dans toutes les parties de la France, le comte de Loverdo donna sa démission; et le 10 avril, Napoléon le plaça sous la surveillance de son ministre de la police. Poursuivi par ses agents, il eût été plus sûr pour lui de dépasser les frontières, et il le pouvait facilement; mais l'espoir de servir le monarque dont il avait franchement embrassé la cause, lui fit préférer à sa propre sûreté le parti dangereux que l'honneur lui avait prescrit. A la première nouvelle des revers de Buonaparte, il reparut avec l'armée sur le champ de

bataille; fit arborer le drapeau royal dans le Midi, et comprima les partisans de Buonaparte, devenus extrêmement audacieux dans ces contrées. Le 4 juillet 1815, le comte de Loverdo fut désigné par le duc d'Angoulême, pour le grade de lieutenant-général, désignation qui fut confirmée par ordonnance du Roi, du 26 septembre 1815, S. M. le créa, le 3 mai 1816, commandeur de St.-Louis. En 1815, le Roi avait accordé au comte de Loverdo des lettres de naturalisation, qui furent honorablement confirmées, le 9 novembre 1815, par la chambre des pairs, sur le rapport du duc de la Force. Voici le considérant de l'ordonnance royale : « Vu que nous n'avons rien tant » à cœur que de faire éprouver les effets » de notre munificence à ces guerriers » qui se sont signalés par leur valeur dans » nos armées, et qui s'y sont distingués » par leur zèle pour l'autorité légitime ; » que le comte de Loverdo a mérité d'être » placé dans cette classe honorable par » ses longs services, et principalement » par le dévouement qu'il a montré pour » notre personne dans le Midi de notre » royaume, nous avons dit et déclaré, » etc. » Le maréchal Maséna ayant publié à cette époque un Mémoire dans lequel il semblait inculper le général Loverdo, il parut dans les journaux une réfutation qui, sans être signée par le comte de Loverdo, parut avoir été dictée par ce général. Il fut nommé, à cette époque commandant de la 11e. division militaire, à Bordeaux, et il a constamment obtenu depuis, l'estime et la considération des habitants. D. et U.

LOWE (Joseph), homme de lettres anglais, domicilié à Caen, est né à Brechin, en Écosse, où son père était médecin. Il fit de bonnes études aux universités de St.-André et d'Edimbourg, et passa, en 1792, en Hollande, où il resta pendant plusieurs années, employé dans une maison de commerce. A son retour de l'étranger, il se fixa à Londres, et il y partagea son temps entre les entreprises du commerce et la littérature. Ayant acquis une portion de la propriété des journaux intitulés : *Lloyd's Evening Post* et *the Patriot*, il y inséra de temps en temps des morceaux sur la politique et le commerce. Chaud partisan de Pitt, M. Lowe crut de son devoir de défendre l'administration de cet homme célèbre, attaquée par le fameux Brougham dans un pamphlet anonyme publié en 1806, et fit paraître à cette occasion une réponse (*an Answer to the Inquiry into the state of the nation*), qui fit beaucoup de sensation, et fut généralement regardée comme un triomphe par les amis du ministre. Encouragé par ce succès, M. Lowe se livra entièrement aux lettres, et publia, en 1807, in-8°., une brochure sur l'état des colonies anglaises dans les Indes occidentales, laquelle a eu plusieurs éditions. Il fit imprimer en même temps une défense de l'administration de la marine, sous le titre de : *Naval anecdotes*. Il fournissait aussi, pendant une certaine époque, des rapports sur l'état du commerce, au recueil périodique *the Athenæum*, rédigé par le docteur Acheen. En 1808, il se retira, avec sa famille, à Ludlow, dans le Shropshire, où il resta jusqu'en 1814, occupé exclusivement de littérature, et particulièrement d'un ouvrage sur les hommes d'état de l'Angleterre, continuation du livre de M. Macdiarmid, dont il avait acheté le droit de copie. Au mois de juin de la dernière année, il passa en France, et s'établit à Caen, où il continue ses travaux littéraires, aidé de cinq collaborateurs. M. Lowe est un des principaux rédacteurs du journal critique intitulé : *Monthly review*, et il a contribué aussi à celui d'Edimbourg (*Edimburg review*). Tous les articles signés d'un (X), dans l'*Encyclopédie* de Brewster, ainsi que dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*, sont de lui. Parmi les ouvrages français qu'il a traduits en anglais, celui des *Harmonies de la Nature*, par Bernardin de Saint-Pierre, est le seul qui ait paru; les autres sont encore en manuscrit. La *Vie de Luther*, publiée sous le nom de M. Bonet, a été écrite en grande partie par M. Lowe. F.

LOYAUTÉ (Anne-Philippe-Dieudonné de), né à Metz en 1750, fut, dès l'âge de onze ans, simple bombardier sous le nom de guerre l'*Espérance*, dans une compagnie de la brigade de Loyauté son père, avec laquelle il fit en Allemagne les campagnes de 1761 et 1762. A quatorze ans il entra, en qualité d'officier, dans le corps royal de l'artillerie, sous les auspices de son père, commandeur de Saint-Louis, et qui, à la fin de sa carrière, réunissait au grade d'inspecteur-général de cette arme, le commandement de la province des trois évêchés

Il fit les deux campagnes de Corse, en 1768 et 1769, comme sous-aide-major de son régiment. Capitaine en 1776, il fut envoyé au continent de l'Amérique, conduisant 50 pièces de canon de campagne et dix mille fusils. Il fit dans cette contrée toute la guerre de cette époque, en qualité d'inspecteur-général de l'artillerie et des fortifications des Etats de Virginie. Rentré en France, le gouvernement lui a reconnu, en 1791, vingt-quatre ans de service qui furent récompensés par la croix de Saint-Louis; il avait déjà la décoration de Cincinnatus. Dès le commencement de cette même année, M. de Loyauté s'était empressé de joindre le prince de Condé à Worms, mais revenu aussitôt en France, afin de servir plus efficacement la cause royale, il fut l'auteur d'un plan qui avait pour but de s'emparer par surprise de la citadelle de Strasbourg, et de lever une armée royale en Alsace. Ce projet adopté, les fonctions de major-général de l'expédition lui furent dévolues; mais tout étant disposé pour en assurer le succès au 15 novembre, deux ordres supérieurs vinrent successivement en ajourner l'exécution jusqu'au jour de Noël. Déjà, depuis trois mois, M. de Loyauté affrontait tous les dangers dans la ville de Strasbourg, au milieu d'un grand nombre d'officiers et d'agents royalistes, entre autres MM. de Saint-Paul, lieutenant du Roi de la ville de Strasbourg; le comte de la Tour, colonel du Royal-Liégeois; le vicomte de Foucault, lieutenant-colonel des carabiniers; le baron de Paravicini, lieutenant-colonel du régiment de Vigier-Suisse; M. de Cappi, commandant les chasseurs bretons; le chevalier de Colonge, capitaine d'artillerie, aujourd'hui général de cette arme en Bavière; le vicomte de Corn, capitaine au régiment de Bourbonnais; le chevalier de Silly, du même régiment; Salins, agent des royalistes, etc. M. de Loyauté fut arrêté le 12 décembre 1791, par ordre du directoire du département du bas-Rhin, et décrété d'accusation le 16 du même mois par l'assemblée nationale, pour être transféré dans les prisons de la haute cour nationale, à Orléans; neuf mois après, traîné à Versailles, il s'est trouvé au massacre du 9 septembre 1792, où il reçut cinq blessures graves, entre M. de Brissac et M. de Lessart. Echappé miraculeusement, et à peine convalescent, il se sauva en Angleterre, où il saisit toutes les occasions de servir la cause royale. En 1794, il inventa une machine propre à lancer des grenades à la grande portée du fusil, dont il fit des expériences avec un succès extraordinaire, le 15 février, en présence du prince de Galles; S. A. R. la nomma *bombardière royale*. En 1795, M. de Loyauté fut l'un des 136 volontaires émigrés qui devaient suivre lord Moira à Quiberon. L'année suivante, le gouvernement britannique le fit colonel d'un régiment d'artillerie, créé pour servir à St.-Domingue, et, quelques mois après, le nomma inspecteur-général de l'artillerie de cette colonie, que les troupes anglaises furent bientôt obligées d'évacuer. En 1799, à l'époque des succès du général Suwarow, il présenta à MONSIEUR, frère du Roi, le plan d'une descente, à la suite de laquelle on devait opérer une marche rapide sur Paris. S. A. R. lui fit témoigner sa satisfaction de ce travail. En 1802, il vint en France avec un passeport anglais; mais arrêté plusieurs fois, et enfin enfermé au Temple en 1804, sa famille ne put obtenir sa liberté qu'à condition qu'il resterait sous la surveillance de la police. Comme chevalier de Saint-Louis, il s'est refusé à tout service militaire. Cependant, en 1812, poursuivi par une affreuse misère, il accepta un emploi supérieur dans l'administration de l'armée, et se trouva ainsi à Moscou, où il fut fait prisonnier, et conduit sur les confins de la Sibérie. En 1814, revenant dans sa patrie, et arrivé à Byalistock, il fut témoin du déplorable état des prisonniers français abandonnés de toutes parts, et il s'empressa de faire un rapport à ce sujet, qu'il fit parvenir au comte Dupont, ministre de la guerre, ainsi qu'à l'ambassadeur de France à Berlin, le comte de Caraman. Ce dernier proposa aussitôt à M. de Loyauté de distribuer, au nom de Louis XVIII, des secours à ces malheureux; il se dévoua pendant quatre mois au service de S. M., oubliant que sa famille et ses intérêts personnels le rappelaient à Paris. On trouve dans *le Moniteur* du 26 janvier 1815, une lettre écrite par trois de ces prisonniers, qui publièrent alors dans les journaux français et étrangers tout ce qu'ils devaient au zèle de M. de Loyauté. De retour en France, cet officier reçut du ministre de la guerre l'accueil le plus flatteur, et l'assurance d'un témoignage de la satisfaction royale.

Pendant les cent jours de 1815, il se retira dans sa famille, à Ecouen, et le 15 janvier 1818, il a publié un mémoire ayant pour titre : *Exposé des réclamations de M. de Loyauté, chevalier de Saint-Louis, contre les* INDÉCISIONS *et les* DÉCISIONS *du ministère de la guerre*, et ayant pour épigraphe : *Voilà mes actions, en voici le salaire.* F.

LOYSON (CHARLES), élève de l'école normale, employé au ministère de la justice et l'un des rédacteurs du *Journal général de France*, a présenté au Roi, en 1817, un Recueil de ses essais poétiques. La première pièce de ce recueil, sur le *Bonheur que procure l'étude*, a obtenu l'accessit au concours de poésie à l'Académie française. Dans son discours au Roi, M. Loyson avait jeté, sans s'en apercevoir, un vers alexandrin dans une phrase de prose; l'auteur a avoué cette légère incorrection, dans une note, où il n'ose dire à quelle critique auguste il doit la correction de cette faute. M. Charles Loyson ne s'occupe pas seulement de poésie; il a fait imprimer à Angers, en 1815, un petit écrit politique; et on lui en attribue généralement un second, beaucoup plus important, publié, au commencement de 1818, sous ce titre: *Guerre à qui la cherche*, ou *petites lettres sur quelques-uns de ces grands écrivains, par un ami de tout le monde et même de tous les partis.* Loin de remplir le but annoncé dans ce titre, l'auteur de cette brochure attaque avec beaucoup d'aigreur les opinions et même le talent de MM. de Bonald, de Châteaubriand et Fiévée; mais par compensation, ou plutôt par suite du système des contrepoids qui dirige tant de choses aujourd'hui, il ne ménage pas davantage MM. de Pradt et Benjamin de Constant, ce qui a fait dire, avec quelque raison à l'un de ces messieurs, que cette brochure était marquée *au coin d'une certaine influence.* U.

LUBERSAC (Le marquis DE), lieutenant-général, né en 1731, entra au service à l'âge de onze ans, fit la guerre en 1745, se trouva au siége de Tournai, et fut blessé, ce qui ne l'empêcha pas de combattre encore à Fontenoi, quoique sa blessure ne fût point encore cicatrisée. Il continua de suivre la carrière militaire, et fit avec gloire la guerre de sept ans. Devenu lieutenant-général, lors des troubles révolutionnaires, le marquis de Lubersac sortit de France avec ses enfants, et fit la guerre de l'émigration. Deux de ses fils périrent à Quiberon; le troisième, qui avait été officier aux gardes, est rentré en France avec son père, et porte le titre de comte de Lubersac. Il est maréchal-de camp en activité.—LUBERSAC (J.-B.-Joseph de), frère du précédent, naquit à Limoges le 15 janvier 1740, fut nommé, en 1767, aumônier du roi, devint évêque de Tréguier et ensuite de Chartres; fut député du clergé de cette ville aux états-généraux, et l'un des premiers prélats qui se réunirent au tiers-état, après la séance royale du 23 juin 1789. Quelques jours après le 14 juillet, l'assemblée, instruite que la populace de Saint-Germain venait de pendre un marchand de grains, sous prétexte que c'était un accapareur, et qu'un autre individu, nommé Thomassin, était sur le point de subir le même sort, chargea M. de Lubersac et quelques autres députés de se rendre à Saint-Germain, pour tâcher de le sauver. Lorsque la députation arriva, Thomassin avait déjà la corde au cou, et ce qu'il y avait de bizarrement atroce dans cet assassinat, c'est que les assassins, les femmes surtout, plus forcenées encore que les hommes, mêlaient les pratiques religieuses à ces cruautés; quelques-unes d'entr'elles étaient allées chercher un prêtre pour lui administrer les sacrements; ce délai donna à M. de Lubersac le temps d'intercéder en faveur de ce malheureux, mais peu s'en fallut qu'il n'échouât dans ce projet. Il fit monter Thomassin dans sa voiture, et promit qu'il serait mis en prison à son arrivée à Versailles, promesse qu'il fut obligé de tenir; car les assassins eurent l'audace de le suivre, pour s'en assurer. A la séance nocturne du 4 août 1789, où le clergé et la noblesse s'empressèrent à l'envi de renoncer à leurs priviléges, M. de Lubersac proposa, le premier, le sacrifice du droit de chasse, demanda que les principes de la religion ne fussent pas écartés de la déclaration des droits; et vota ensuite pour que les impôts fussent renouvelés à chaque législature, afin de donner aux assemblées ce moyen d'influence contre la cour; mais les progrès de la révolution l'écartèrent bientôt de sa route, et on le vit combattre les innovations dans le clergé. Après la session, il se retira en Allemagne. M. de Lubersac

donna sa démission lorsque le pape la lui demanda en 1801. Il est actuellement chanoine du chapitre de St.-Denis. U.

LUBIENSKI (Le comte François), Polonais, député des districts de Szkœlmierez et de Hebdow, fut un des signataires de l'acte de confédération polonaise, provoqué par Buonaparte, pour le rétablissement du royaume de cette antique nation. Cet acte, qui n'a point eu les suites qu'en espéraient ses auteurs, est rédigé dans les termes les plus énergiques. U.

LUCET (J. J.), ancien ecclésiastique, a concouru, pendant la révolution, à la rédaction de quelques journaux, entre autres la *Petite poste de Paris*, qui finit au 18 fructidor, et le *Bulletin de la littérature des sciences et des arts*, in-8°., feuille qui n'était pas sans mérite, et qui, après une assez longue interruption, fut reprise en prairial an x, et parut tous les cinq jours. Il rédigea ensuite le *Messager des dames*, et coopéra au *Journal des modes*; mais une circonstance assez bizarre l'a fait plus connaître que tous ses travaux littéraires. Il proposa pour prix, en 1802, un exemplaire des OEuvres de Voltaire pour celui qui devinerait une énigme de sa façon. Cet avis fut imprimé dans tous les journaux, avec beaucoup d'éclat. Tous les désœuvrés s'en occupèrent, et, pendant plusieurs mois, il ne fut question à Paris et dans toute la France que de cette sorte de défi, proposé par M. Lucet, sans que la munificence de ce nouveau Sphinx pût être mise à l'épreuve. Forcé de donner enfin lui-même la clef de ce mystère impénétrable, il la fit connaître dans une brochure (*Correspondance des OEdipes*, ou *le mot de l'énigme*, 1803, in-8°. de 63 pages), qui fut vendue à un grand nombre d'exemplaires. Il y porte à 5347 le nombre des lettres qui lui furent écrites (franc de port), à cette occasion; ce qui fit croire à quelques uns des curieux attrapés que le vrai mot de l'énigme était un jeu convenu de concert avec l'administration des postes. On y trouva le mot *contraste*, sur lequel M. Lucet avait rassemblé un grand nombre d'antithèses et d'oppositions forcées, et qui n'étaient qu'une mystification, dont on chercha à se venger par des quolibets et des rébus qui ne valaient pas mieux que l'énigme. On distingua néanmoins dans la foule des brocards que l'orgueil blessé des œdipes fit éclore en cette circonstance, une caricature représentant l'auteur monté à rebours sur un âne, et tenant au lieu de bride la queue rayonnante du quadrupède, avec cette inscription : *Asinus lucet*. De la bouche du personnage sortait une bande, portant cette phrase : *Je suis le Jocrisse des bêtes*, qui était un des vers de l'énigme. Cette caricature avait elle-même donné lieu à l'épigramme que voici :

> Aux yeux malins du public on expose
> Monsieur Lucet, sur un âne monté.
> Bien, je voudrais en connaître la cause,
> Mais vainement je m'en serais flatté.
> Point ne me sens un esprit assez vaste,
> Tout franchement je dois le déclarer.
> Car je ne puis vraiment me figurer
> Qu'il soit ici question de *contraste*.

Depuis cet innocent badinage, la renommée était restée silencieuse sur le compte de M. Lucet jusqu'en 1811, où il publia (avec M. Eckard) : *Hommages poétiques à LL. MM., sur la naissance du roi de Rome*, 1811, 2 vol. in-8°. et un appendice. M. Lucet a fourni dans ce recueil deux odes et une chanson. K.

LUCOTTE (Le comte Edme-Aimé), lieutenant-général, né en 1770, en Bourgogne, fit de bonnes études, par les soins de son père, qui le plaça au collége de Dijon. Il prit les armes dès le commencement de la guerre de la révolution, et partit avec l'un des fameux bataillons de la Côte-d'Or. M. Lucotte devint, en 1795, colonel de la 60e. demi-brigade, et enfin général de brigade en 1799. Le général Lucotte se trouvait à Lyon avec son régiment, lors des troubles de cette ville, en 1793; il refusa de commander le feu sur les Lyonnais révoltés contre les commissaires qu'on accusait des horreurs commises dans cette ville. Cette conduite, qui contribua au rétablissement de l'ordre, fut considérée par l'autorité comme un acte de faiblesse ou de désobéissance, et le jeune colonel fut exilé à Chambéri. Il servait en 1797, en Italie, sous Buonaparte, et signa les adresses que le directoire demanda à l'armée et à son chef, ce qui lui rendit les bonnes grâces du directoire, qui l'employa de nouveau, en 1798, mais lui retira bientôt ses faveurs, pour avoir pris, à Marseille, la défense de quelques personnes qu'il lui importait de faire condamner, en paraissant suivre les formes de la justice. Le général Lucotte fut désigné pour faire partie de l'expédition

d'Égypte ; mais un événement de mer le sépara de la flotte ; il fut forcé d'aborder en Italie, et se trouva, en 1799, chargé de la défense d'Ancone, où il acquit beaucoup de gloire. Nommé commandant militaire du département de l'Oise, à la résidence de Beauvais, il épousa, dans cette ville, la fille de M. le marquis de Corberon, qui avait péri sur l'échafaud révolutionnaire. Il fut fait commandant de la Légion-d'honneur en 1804. Lors de la prise de possession de Naples, le général Lucotte quitta le service de France, et s'attacha à la fortune de Joseph Buonaparte qu'il suivit ensuite en Espagne, en conservant néanmoins son rang dans l'armée française. Dans ce pays, où il était si difficile à un Français de jouir de quelque estime, le général Lucotte eut cependant plusieurs fois des droits à la reconnaissance des Espagnols, pour avoir rendu moins insupportable la tyrannie de ceux auxquels il était forcé d'obéir. Il protégea Séville, dont il était le gouverneur, contre les fureurs de la soldatesque, sauva les églises qu'on voulait piller et détruire, et les prêtres qu'on voulait immoler. De retour à Madrid, il garantit également du pillage l'hôtel du marquis de Villa-Franca, où il était logé. Quoiqu'il ait occupé à Naples et en Espagne plusieurs places importantes, où il lui était facile de faire une grande fortune, M. Lucotte est rentré en France comme il en était sorti, n'ayant guère d'autre ressource que ses appointements. Ce général a fait, avec beaucoup de valeur, la campagne de 1814 ; et il commandait, dans les premiers jours d'avril, à Corbeil, une division de réserve qu'il maintint dans le meilleur ordre. Il fut ensuite un des généraux qui allèrent offrir leurs services au Roi, à St.-Ouen, et qui l'accompagnèrent aux Tuileries. Le 16 mars, 1815, il fut tiré de son inactivité pour marcher contre Buonaparte, et chargé, avec sa division, de la défense de Paris. Témoin de la défection de l'armée dans la journée du 19 mars, il refusa d'obéir aux ordres du général Sébastiani, qui voulait l'entraîner. Il sépara de la contagion les troupes qu'il commandait, et les ramena à leurs casernes, dans le meilleur ordre, avec la cocarde blanche. Ce fut là qu'il apprit le départ du Roi, des princes et de son général en chef, sans qu'on lui eût laissé ni ordres ni instructions. Il refusa d'abord de se joindre à ses troupes, et desira rester dans l'inactivité ; mais il finit par accepter un commandement à Périgueux, où il agit encore au nom de l'ex-empereur, dont ses amis savent néanmoins qu'il a toujours très énergiquement improuvé le despotisme. Après le second retour de Sa Majesté, en 1815, le général Lucotte fut mis à la demi-solde. Cet officier passe pour connaître parfaitement l'administration militaire : il s'occupe aussi avec succès de poésie et de beaux-arts, et vit actuellement retiré dans sa famille. D.

LUCY (An.-J.-At.), administrateur du département de l'Oise, puis député à la législature, attaqua, le 23 mai 1792, le ministre Clavière, pour abus de pouvoir dans la destitution du directeur des postes. La majorité ayant rejeté son accusation, il lui reprocha d'avoir, la veille, admis sans examen une dénonciation contre les ministres de Bertrand-Moleville et Montmorin, et de refuser de recevoir la sienne, quoique fondée en preuves, parce que Clavière était jacobin. M. Lucy fit, dans le courant de 1792, de longs rapports sur les droits féodaux, échappa aux proscriptions de la terreur, et fut nommé, en 1800, président du tribunal civil de Meaux. Il est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Paris, et chevalier de la Légion-d'honneur. K.

LUDIÈRES, député du bailliage de Tulle aux états-généraux, en 1789, se fit remarquer dans cette assemblée par son attachement à la monarchie, et vota constamment avec la minorité. Le 19 avril 1790, il protesta contre le décret rendu le 13, concernant la religion. Le 30 mars 1791, il signa la déclaration tendant à frapper de nullité le décret du 28, conçu en ces termes : « Si le Roi » sortait du royaume, et si, après avoir » été invité par une proclamation du » corps-législatif, il ne rentrait pas en » France, il serait censé avoir abdiqué » la couronne. » Le 29 juin, M. Ludières protesta contre les décrets qui avaient rendu le Roi et la famille royale prisonniers, ainsi que contre celui qui ôtait au monarque le droit de présider à l'éducation de l'héritier de la couronne ; et le même jour, il déclara, avec la minorité de l'assemblée, qu'il ne prendrait aucune part aux délibérations qui n'auraient pas pour objet les seuls intérêts de la personne du Roi. Après la

dissolution des états-généraux, M. Ludières rentra dans la vie privée. A l'époque de la restauration, il fut nommé procureur du Roi auprès du tribunal de Tulle. Il a reçu des lettres de noblesse, par ordonnance du 21 novembre 1816, en récompense de sa fidélité et de sa conduite à l'assemblée constituante. Il remplissait encore, en 1818, les fonctions de procureur du Roi. S. S.

LUDOT (A.-N.), député-suppléant du département de l'Aube, fut admis dans le sein de la Convention, après le procès de Louis XVI, pour y remplacer Perrin, qu'un jugement inique venait de condamner aux galères. Devenu membre du conseil des cinq-cents, M. Ludot s'y attacha au parti directorial; fut réélu, en 1798, pour deux ans; prononça plusieurs opinions sur les jurés, les transactions sociales, sur le droit de patentes, dont il voulut faire exempter les artistes; amenda aussi le projet de Daunou sur la calomnie, et vota pour que les électeurs fussent astreints à prêter serment à la république. Il fit rendre quelques décrets sur la législation maritime, et, le 20 décembre 1798, combattit un projet sur la répression du vagabondage, et un autre pour la confiscation des marchandises de toutes les puissances en guerre avec la république. Le 20 août 1799, il fut nommé secrétaire; se montra, ensuite, favorable à la révolution du 18 brumaire; fut nommé alors membre de la commission intermédiaire du conseil, et ensuite du tribunat; puis, à sa sortie de ce corps, en 1802, grand-juge à St.-Domingue. On a de lui : *Des lois de police et criminelles d'Angleterre*, traduit de l'anglais de Blackstone, avec des notes, 1801, in-8°. — LUDOT (Le baron DENIS-ELOI), né le 25 juin 1768, entra au service le 20 août 1792, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 18 septembre 1808, maréchal-de-camp le 30 mai 1813, et chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814; il commandait, en juin 1815, la première division de réserve de cavalerie. Il était aussi adjoint à l'inspection du lieutenant-général Fririon. Le général Ludot est à la demi-solde depuis le licenciement de 1815; et il habite le département de l'Aude. — LUDOT (E.-A.) a publié : *Hommage au Roi, de mes pensées sur les Elections et sur leur résultat*, 1816, in-8°. OT.

LUDOVISI-BUONCOMPAGNI (D. LOUIS, prince DE), d'une ancienne maison d'Italie, qui posséda long-temps la souveraineté de Piombino et de l'île d'Elbe, acquise par elle, en 1654. Lorsque Buonaparte fut maître de Naples et de la Toscane, dont les souverains avaient le droit d'occuper militairement les places fortes de l'île d'Elbe, il obtint du prince Ludovisi une cession du territoire et la renonciation à ses droits de souveraineté. S'il faut en croire un mémoire publié par ce même prince, en 1814, après la chute de Buonaparte, celui-ci l'aurait dépouillé injustement, non-seulement de ses droits de principauté, mais encore de ses revenus particuliers, qui n'avaient pas fait la matière du traité, évalués à plus de 200,000 florins. Par suite de cette réclamation portée au congrès de Vienne, le prince Ludovisi a obtenu une compensation des pertes qu'il avait éprouvées. Il a été encore indemnisé par le grand-duc de Toscane de tous les revenus que sa famille tirait des droits régaliens avant 1801. K.

LULLIN (C. L. M.), capitaine, est membre de la société des arts et du comité d'agriculture de Genève, où sa famille, originaire du Chablais, est établie depuis plusieurs siècles, car son entrée au conseil des deux-cents remonte au temps de la réformation de cette république en 1535. On a de lui : I. *Observations de plus de vingt ans sur les bêtes à laine*, Genève, an XIII (1804), in-8°. II. *Des prairies artificielles d'été et d'hiver, de la nourriture des brebis et de l'amélioration d'une ferme dans les environs de Genève*, ibid., 1806, in-8°. de 450 pag. III. *Le cultivateur du Léman*, 1re. et 2e. années, 1815 et 1816, in-8°. — Charles LULLIN, autre savant agronome genevois, a publié : I. *Des associations rurales pour la fabrication du lait, connues en Suisse sous le nom de fruitières*, Genève, 1811, in-8°., fig. On y trouve de curieux détails sur les laiteries suisses. II. *Instruction pratique sur la carie ou pourri des blés...*, ibid., in-8°. C'est un extrait du savant ouvrage de M. Benéd. Prévost sur le même sujet. — Frédéric LULLIN de Châteauvieux, est auteur de *Lettres écrites d'Italie à M. Ch. Pictet* en 1812 et 1813, qui ont paru successivement dans la *Bibliothèque britannique*, et ensuite publiées sépa-

rément, 1817, 2 vol. in-12 : elles sont instructives, mais uniquement relatives à l'économie rurale. — LULLIN-FABRI a aussi donné, dans le même journal, une *Lettre sur le séjour de son troupeau* (de mérinos) *à la montagne*. — C.-F. LULLIN, imprimeur-libraire à Chambéri, et originaire de Taninge, a publié une *Notice sur la découverte d'un lieu d'ancienne sépulture rière la commune de Drumettaz* (près d'Aix en Savoie), 1809, in-8°. Il s'agit de 25 tombes en pierre, mais sans inscriptions, trouvées en 1808 dans un lieu éloigné de toute habitation, et qui semblent appartenir à une époque antérieure aux monuments historiques et aux plus anciennes traditions du pays. T.

LUOSI (Le comte JOSEPH), jurisconsulte italien, né à la Mirandole, vers 1758, reçut une éducation soignée à l'université de Modène; embrassa la profession d'avocat, et devint avocat-général de la Mirandole. Parmi les nombreux habitants de Modène que la révolution attira à Milan, en 1797, on vit paraître, avec des connaissances rares, M. Luosi, que Buonaparte fit nommer ministre de la justice, et, ensuite, l'un des trois directeurs de la république cisalpine. Fouché, étant venu remplacer M. Trouvé dans les fonctions d'ambassadeur, expulsa les trois directeurs Luosi, Adeluzio et Sopransi : celui-ci résista par une protestation; mais les deux autres se retirèrent paisiblement. La conduite de Fouché irrita les républicains de Lombardie; et le directoire français, dont sans doute il contrariait les vues, le destitua, et il faillit être alors la victime du ressentiment des Milanais. Son successeur, nommé Rivaud, réinstalla le précédent directoire cisalpin, qui fut obligé de se disperser à l'approche des austro-russes, en 1798. Luosi vint en France, et ne reparut en Italie qu'après la victoire de Marengo. Il fut alors nommé membre du corps-législatif (juillet 1800). Il assista, comme député, à la *consulta* de Lyon, en 1801; et, retourné en Lombardie, il devint membre de la *consulta* d'état. Quand Buonaparte se fut fait couronner roi d'Italie, en 1805, il nomma Luosi président de la section de justice au conseil-d'état, et ensuite grand-juge et ministre de la justice, à la place de Spanocchi. Le nouveau ministre remplit ses fonctions avec sagesse et dignité; et il ne négligea rien pour honorer la simarre dont Buonaparte l'avait revêtu. Celui-ci le nomma d'abord grand-aigle de la Légion-d'honneur, puis grand-dignitaire de la Couronne-de-fer, sans qu'il eût été chevalier; enfin, il le fit comte et l'un des sénateurs du royaume d'Italie. M. Luosi a tenu le portefeuille de la justice jusqu'à la chute de Buonaparte; et, à cette époque, il se conduisit avec beaucoup de prudence et de loyauté. Il vit maintenant, en simple particulier, à Milan, où sa conduite lui a concilié l'estime publique. Il a présidé à la traduction du Code Napoléon dans les langues latine et italienne, ainsi qu'à la rédaction d'un Code pénal, d'un Code d'instruction criminelle, et d'un Code de commerce, pour le royaume d'Italie. Le Code pénal et le Code de commerce étaient déjà terminés et imprimés en projet, quand Buonaparte ordonna que ceux de l'empire français fussent mis en activité dans le royaume d'Italie. Il permit seulement que l'on conservât celui de procédure pénale, rédigé, à Milan, par une commission qu'avait présidée le grand-juge. N.

LUXEMBOURG (CHARLES-EMANUEL-SIGISMOND, duc DE), né à Paris, le 27 juin 1774, est fils du duc de Luxembourg, président de la noblesse aux états-généraux. Aide-de-camp de son père en 1792, il servit, en cette qualité, à l'armée des princes; passa, en 1793, au service du Portugal; devint colonel du régiment d'Evora, cavalerie; et fit, à la tête de ce corps, la campagne de 1801, à l'avant-garde de l'armée portugaise. Il était devenu l'aîné de sa famille, par la mort de son frère le duc de Châtillon. Au retour du Roi, en 1814, le duc de Luxembourg fut nommé pair de France, capitaine des gardes-du-corps, 3e. compagnie, et chevalier de Saint-Louis. En 1815, il suivit S. M. à Gand, et devint lieutenant-général le 31 octobre, et le 5 décembre de la même année, nommé ambassadeur extraordinaire de France près la cour du Brésil. Le duc de Luxembourg partit, au commencement d'avril 1816, pour Brest; arriva, le 31 mai, à Rio-Janeiro, et fut admis le lendemain à l'honneur de voir le roi de Portugal. Il eut la satisfaction de retrouver, dans ce pays, une de ses sœurs, la duchesse de Cadaval, mariée à Lisbonne pendant l'émigration. Il revint à Paris avant la fin de l'année. A. R.

LUZERNE (César-Guillaume de la), d'une des premières familles de Normandie, et, par sa mère, petit-fils de M. de Lamoignon, chancelier de France, naquit à Paris, en 1738. Il annonça de bonne heure les qualités d'esprit et de cœur qui se sont développées depuis. Au sortir du collége, il passa aux études théologiques, dans lesquelles il obtint de grands succès, d'abord au séminaire de St.-Magloire, puis à la maison de Navarre. En 1762, il fut proclamé le premier de sa licence. M. de la Luzerne était depuis trois ans vicaire général de Narbonne, lorsqu'en 1765 il fut nommé agent général du clergé. Il dut à ses services et à ses talents, l'honneur d'être choisi par le Roi, en 1770, pour succéder à M. de Montmorin sur le siége ducal de Langres : sa réputation l'y précéda; sa présence acheva de lui gagner l'estime et le cœur de son clergé et de ses diocésains. L'administration de son évêché, la visite de ses paroisses, la lecture et l'étude, qui ont toujours été un charme et un besoin pour lui, occupaient presque tous ses moments; ceux qui lui restaient, il les donnait à la société. Son hospitalité, l'enjouement de son humeur égale, la vivacité de son esprit, jointe à une mémoire étonnante, attiraient chez lui ce qu'il y avait de plus distingué dans son diocèse, et lui attachaient ceux qui l'avaient connu. Accessible et affable, personne n'a eu plus d'amis, et n'a plus mérité d'en avoir. On l'a vu, sollicitant une pension pour un d'eux, abréger les délais, en offrant et obtenant qu'elle fût placée sur l'abbaye dont il était déjà pourvu lui-même. En 1773, il prononça l'oraison funèbre du roi de Sardaigne, à Notre-Dame, devant Monseigneur comte d'Artois. L'année suivante, il prononça, dans la même église, celle de Louis XV, devant Monsieur. En 1787, il fut appelé à l'assemblée des notables, et l'année d'après, élu unanimement aux états-généraux par son clergé. La décision rendue pour la double représentation du tiers, et l'opinion par têtes qu'elle devait entraîner, lui firent sur le-champ pressentir nos malheurs. « Tout va se » perdre », s'écria-t-il à cette nouvelle : et, après y avoir beaucoup pensé, il ne vit qu'un moyen d'y remédier; ce fut de former deux chambres à-peu-près pareilles à celles d'Angleterre. Il proposa donc que les trois cents députés du clergé se réunissent, dans une chambre, aux trois cents députés de la noblesse; le tiers restant en pareil nombre dans la sienne. Ce projet ne fut goûté d'aucun parti : il déplut surtout aux factieux. Le comte de Mirabeau consacra trois *Lettres à ses commettants*, pour le réfuter. Le second du clergé, porté à la présidence, fut M. l'évêque de Langres. Après les horreurs des 5 et 6 octobre, il se retira dans son diocèse, d'abord à Clairvaux, ensuite à Langres, où il resta jusqu'à ce que sa présence irritant deux partis, près d'en venir aux mains à cause de lui, il crut devoir l'abandonner, et se retira en Suisse. L'émigration, qui fut pour tous une carrière de malheurs et d'expiations, fut encore pour lui une occasion de manifester les vertus les plus touchantes de l'épiscopat. Il accueillit, à Constance, les prêtres de son diocèse; en eut tous les jours douze à sa table, et vendit, pour les faire subsister, jusqu'à ses boucles d'or. De Wels, où le séjour momentané de ses parents l'avait attiré, il passa en Italie. Venise conservera long-temps le souvenir des exemples de vertu et de bonté qu'il lui a donnés pendant plusieurs années. Son zèle pour le salut des prisonniers français, qu'il y visitait dans les hôpitaux, à l'âge de 75 ans, faillit lui coûter la vie : il y prit le typhus, qui le fit beaucoup souffrir, et dont les suites, après son retour en France, l'ont mis deux fois au bord du tombeau. Tant de travaux, de services rendus à l'état et à l'église furent récompensés, en 1814, par l'invitation que lui fit S. M. de venir, à Paris, reprendre son ancien rang de duc et pair, et par son élévation à la pourpre romaine. Après lui avoir remis la barrette, en août 1817, le Roi lui dit : « Quant à moi, si je vaux quelque chose, » c'est parce que je me suis constamment » appliqué à suivre les conseils que vous » m'avez donnés, il y a quarante-trois » ans, en terminant l'éloge funèbre de » mon grand-père. » Voici la liste des ouvrages de M. de la Luzerne, dont la plupart ont été réimprimés récemment à Paris. I. *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne*, 1773, in-4°. et in-12. II. *Instructions sur le rituel*, in 4°. (Voy. l'*Ami de la religion et du Roi*, Nos. 359 et 363.) III. *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-4°. et in-12. IV. *Dissertation sur la*

liberté de l'homme, 1808, in-12; — *sur l'existence et les attributs de Dieu*, 1808, in-12. V. *Instruction pastorale sur le schisme de France*, 1808, 2 vol. in-12. VI. *Dissertation sur les églises catholiques et protestantes*, 1816, 2 vol. in-12. VII. *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de Pâques* 1795, 1818, in-8°. VIII. *Dissertation sur la Loi naturelle*, 1810, in-12. IX. *Considérations sur l'Etat ecclésiastique*, 1810, in-12. X. *L'Excellence de la Religion*, nouvelle édition, 1810, in-12. XI. *Dissertation sur la Révélation en général*, 1810, in-12. XII. *Dissertation sur les Prophéties*, 1810, in-12. XIII. *Dissertation sur la Vérité de la Religion*, 1811, 2 vol. in-12. XIV. *Sur la Différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, 1816, in-8°. XV. *Sur la Responsabilité des ministres*, 1816, in-8°. XVI. *Considérations sur divers Points de la morale chrétienne*, seconde édition, 1816, 4 vol. in-12. XVII. *Dissertations morales*, lues à Venise dans l'Académie des Filareti et dans l'Athénée de cette ville, Paris, 1816, in-8°. XVIII. *Explication des Evangiles*, etc., nouvelle édition, 1816, 4 vol. in-12. XIX. *Sur l'Instruction publique*, 1816, in-8°. XX. *Réponse au Discours de M. de Lally-Tollendal, sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°. XXI. *Observations sur le projet de Loi* touchant le même sujet, 1817, in-8°. M. de la Luzerne a composé plusieurs autres ouvrages restés inédits. F.

LUZURIAGA (Ignace-Marie Ruiz de), membre des sociétés royales de médecine et d'histoire naturelle d'Edimbourg, du Lycée et de la société médicale de Londres; secrétaire du collége royal des médecins, de l'académie de médecine de Madrid, etc., est né à Bilbao, en Espagne. Il a publié: I. *Mémoire sur la respiration et le sang, considérés comme source et premier principe de la vitalité des animaux*. Madrid, 1790, in-4°. II. *Tentamen medicum inaugurale: de reciprocâ atque mutuâ systematis sanguinei et nervosi actione*. Aranda, 1786, in-4°. III. Un grand Appendice à l'ouvrage précédent, intitulé: *Parallèle des Expériences que publia le docteur Girtanner, dans le Journal de Physique du mois d'août de 1790, et dans son Mémoire sur l'irritabilité, considérée comme principe de vie dans la nature organisée; avec celles que je publiai dans mon Tentamen medicum inaugurale*, etc. Madrid, 1792, in-4°. IV. *Traité sur la colique de Madrid*. Madrid, 1796, in-4°. V. *Essai apologétique, dans lequel on établit que la découverte de rendre potable l'eau de la mer, par le moyen de la distillation, appartient aux Espagnols; et où l'on propose une méthode nouvelle pour dessaler cette eau*. Madrid, 1796, in-4°. F.

LYNCH (Le comte Jean-Baptiste), pair de France, issu d'une famille catholique venue d'Angleterre en Irlande sous le règne d'Henri II, est né à Bordeaux en 1749. Son grand-père ayant perdu ses biens par suite de la dernière révolution d'Angleterre, vint s'établir à Bordeaux, où il chercha, sans beaucoup de succès, à réparer la perte de sa fortune par le commerce. Le fils de celui-ci, père de M. le comte de Lynch, fut plus heureux. Il épousa une riche héritière, ce qui fixa son séjour en France, où il obtint de Louis XV, des lettres de reconnaissance de noblesse, d'ancienne extraction, pour lui et son frère, dont deux fils servaient dans la brigade irlandaise, où ont toujours servi des hommes de ce nom. Le comte de Lynch entra dans la magistrature, fut reçu, en 1771, au parlement de Bordeaux, et exilé avec cette cour à la fin de la même année. Le parlement ayant été rétabli en 1775, le comte de Lynch reprit ses anciennes fonctions. Il épousa, peu après, la fille de M. Leberton, premier président du parlement de Bordeaux, fut pourvu de la charge de président aux enquêtes, et fit, en 1788, de vains efforts pour engager le parlement, alors exilé à Libourne, à enregistrer les premières et secondes lettres de jussion relatives à l'établissement des assemblées provinciales. Il continua d'exercer les fonctions de la magistrature jusqu'à l'époque des états-généraux, et vint alors à Paris avec son beau-père, l'un des députés de la noblesse de la Guienne. Ces deux magistrats furent successivement renfermés dans trois prisons différentes, et les biens du comte de Lynch furent séquestrés comme s'il eût émigré. La chute de Robespierre lui rendit sa liberté et ses biens; alors il se retira dans son département, où il fut nommé d'abord membre du conseil-général, d'après le



LYNCH.

refus qu'il fit d'être présenté candidat au conseil des cinq-cents. En 1808, il fut nommé maire de Bordeaux, et reçut de Buonaparte le titre de comte et la croix de la Légion-d'honneur, sans avoir sollicité ces deux distinctions. En novembre 1813, il se rendit à Paris pour se fixer sur la situation générale des affaires; il avait également intérêt à connaître les personnes de Bordeaux qui s'intéressaient plus particulièrement aux Bourbons, et qui étaient le plus en état de servir une cause pour laquelle il avait toujours conservé un vif attachement. Ce fut pour ne pas compromettre cette cause, qu'il évita soigneusement de faire cette recherche sur les lieux. Il partit après avoir mis un seul homme dans la confidence de ses desseins et de ses plus intimes sentiments; c'était M. de Mondenard. Sachant que M. de Labarthe (*Voy.* ce nom), avait été dans une des associations royalistes, il le fit prier, à son arrivée à Paris, de venir le voir; ce fut ce dernier, en effet, qui indiqua à M. de Lynch les plus zélés royalistes de Bordeaux et le lieu où MM. de Polignac étaient détenus; ce fut aussi M. de Labarthe qui lui parla de M. Michaud aîné, comme d'un très chaud partisan du Roi. M. de Lynch, se rappelant alors ses anciennes liaisons avec cet homme de lettres, desira le voir, et eut beaucoup à se féliciter des entrevues qu'il eut avec lui. A son retour à Bordeaux, d'après les renseignements que lui donna M. de Mondenard, il eut à l'hôtel-de-ville un entretien avec M. Taffard de Saint-Germain, qui lui fit connaître les pouvoirs qu'il avait reçus, et lui apprit qu'il devait y avoir une réunion de quelques personnes attachées à la cause du Roi. M. de Lynch assista à quelques-unes de ces réunions, où furent faites, avec empressement et franchise, des ouvertures mutuelles, et il promit de se mettre à la tête du premier mouvement qu'il serait possible d'opérer; les bonnes dispositions de la grande majorité du peuple de Bordeaux étaient un sûr garant que ce mouvement serait appuyé. Aussi, dès que les troupes anglaises eurent pénétré en France, et qu'un détachement de l'armée du général Wellington se fut dirigé vers Bordeaux, sous les ordres du maréchal Béresford, le 12 mars 1814, M. le comte de Lynch, qui sentait tout ce qu'une première démarche pouvait avoir d'avantageux ou de nuisible à la cause du Roi, suivant le succès dont elle serait suivie, agit avec beaucoup de prudence en préférant que l'explosion fût faite hors la ville, et que l'étonnement, en y entrant avec la troupe fidèle et les Anglais, leur servît d'auxiliaires. Il pria donc le comte Maxime de Puységur, un de ses adjoints, de demeurer à l'hôtel-de-ville pour en imposer au besoin, et alla au-devant du général anglais, accompagné de ses autres adjoints et de M. de Tauzia. MM. de Puységur et de Tauzia n'étaient cependant pas dans le secret de ce que M. le comte de Lynch se proposait de faire; il était sûr d'eux, et les avait devinés lorsqu'il les avait présentés pour adjoints. A l'approche du maréchal Béresford, le maire de Bordeaux, détachant son écharpe tricolore et la jettant au loin, prit une écharpe blanche, et invita le général anglais, au cri de *Vive le Roi*, à entrer comme allié, et non comme vainqueur, dans une ville française qui venait de reconnaître son souverain légitime. Il détermina ainsi par une dangereuse, mais honorable initiative, le mouvement de royalisme dont l'influence seconda alors si puissamment la chute de Buonaparte et le rétablissement des Bourbons. Quoique d'un caractère doux et d'un âge avancé, M. de Lynch montra ensuite une fermeté convenable et un dévouement sans bornes, dans la situation critique où sa démarche, et celle des royalistes, venait de placer Bordeaux, dont un traité, possible encore à cette époque, entre les alliés et Napoléon, aurait causé la ruine. Dès le 12 mars, il annonça aux habitants, par une proclamation, qu'ils jouiraient les premiers du retour des Bourbons, et en effet, ce jour-là même, S. A. R. le duc d'Angoulême fit son entrée dans la ville. Quelques jours après avoir reçu la nouvelle de l'entrée des alliés dans la capitale, et du concours unanime des souverains en faveur des Bourbons, M. de Lynch se rendit à Paris, où il reçut du Roi et des princes l'accueil le plus flatteur. S. M. le nomma grand-croix de la Légion-d'honneur. En mars 1815, il se trouvait, à Bordeaux, auprès de MADAME, duchesse d'Angoulême, dont il seconda le zèle héroïque, autant que le permettaient les circonstances. Lorsque la résistance devint impossible, MADAME se

rendit à Pouillac, où M. de Lynch, qui avait précédé la princesse, eut le douloureux honneur de la placer lui-même sur le bateau qui devait la conduire au sloop de guerre anglais le *Wanderer*, sur lequel elle se rendit en Espagne. M. de Lynch s'embarqua aussi au même endroit et se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'au mois de juillet 1815, époque de la seconde chute de Buonaparte, qui, dès sa rentrée en France, avait fait connaître qu'il pardonnait tout en exceptant cependant, parmi les habitants de Bordeaux, ceux qu'il qualifiait du titre de ses plus grands ennemis, MM. le comte de Lynch et Lainé. Le Roi le nomma pair de France par ordonnance du 17 septembre 1815. Admis, ce jour-là, à l'audience de S. M., à la tête d'une députation du collége électoral de la Gironde : « J'aime à annoncer, lui dit » ce prince, les récompenses que mérite » une conduite telle que la vôtre, et c'est » ce qui m'a fait différer jusqu'à ce jour » votre nomination à la chambre des » pairs, afin de pouvoir vous le dire » moi-même. » Depuis cette époque, M. de Lynch, à qui ses fonctions de pair de France ne permettent pas de cumuler celles de maire, en a néanmoins conservé le titre honoraire, par autorisation du Roi, pour perpétuer le souvenir du courage qu'il a montré dans cette place, en 1814. M. de Lynch n'a eu de son mariage avec M[lle]. Leberton qu'une fille qu'il a perdue. — Lynch (Thomas-Michel), frère puîné du précédent, a servi dans la compagnie des chevau-légers de la maison du Roi jusqu'à son licenciement. Il se retira alors à la campagne, pour s'y livrer à l'agriculture et à l'étude des belles-lettres; il fut détourné de ses paisibles occupations pour être envoyé au conseil des cinq-cents en 1796; il y vota avec le parti royaliste, et fut exclu du corps-législatif à la suite du 18 brumaire. Fatigué du despotisme qui pesait sur la France, il passa à Londres, où il résida jusqu'au moment de la restauration. Il fut désigné, en 1815, avec M. le duc de Lorges, pour précéder Louis XVIII à Bordeaux; mais ce voyage n'ayant pas eu lieu, le chevalier Lynch retourna à ses anciennes occupations, qu'il n'a plus quittées, depuis cette époque. Il est célibataire. Z.

M

MABIL (Louis), secrétaire-archiviste du sénat à Milan, né à Padoue, fut décoré par Buonaparte, de l'ordre de la Couronne-de-Fer, et obtint d'abord la chaire d'éloquence dans l'université de cette ville. Il y prononça, lors de la clôture des études en 1807, le 15 juin, un pompeux discours sur la reconnaissance des gens de lettres envers les gouvernements qui leur accordent des récompenses, discours qui fut imprimé à Brescia, en 1808. L'auteur était déjà membre de celui des trois colléges d'électeurs politiques qu'on nommait *Collegio de' dotti*. En 1811, il donna au public un abrégé des leçons de logique et de morale aristotéliques (*Lezioni di etica*) de Jacques Stellini, auteur italien du commencement du XVIII[e]. siècle, dont les idées métaphysiques et le style obscur rendaient l'intelligence difficile. Stellini avait écrit en latin; M. Mabil l'a mis en italien, en l'abrégeant, et en renfermant sa doctrine dans plusieurs lettres agréablement écrites, sous le titre de : *Lettere Stelliniane del Cav. Luigi Mabil*, in-8°., Milan, avec le portrait de Stellini. Ce volume fut dédié au comte Paradisi, président du sénat (*Voy.* ce nom). Les journaux de Milan en firent beaucoup d'éloge. En même temps, M. Mabil publiait, par livraisons, une traduction des *Décades de Tite-Live*, à laquelle il a ajouté les Suppléments de Freinshémius. N.

MACANAZ (don Pedro), ministre espagnol, est né vers 1760, d'une famille noble, transplantée, depuis cinq générations, d'Irlande en Espagne, où elle s'établit en Castille. Son aïeul honora le ministère par ses vertus et ses talents, et mourut dans l'exil sous Philippe V, pour avoir écrit contre l'inquisition. Son père mena une vie paisible, et demeura inconnu. Don Pedro Macanaz suivit les écoles, selon l'usage de son pays, et passa ensuite dans les bureaux des affaires étrangères. Devenu secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, il fut nommé intendant du royaume de Jaën, et, quoiqu'il n'eût gardé ce poste que peu de temps, il obtint à son retour les fonctions de conseiller des finances, qui ne s'accordent en Espagne que comme

récompense de services rendus dans les intendances. Lorsque Ferdinand VII se rendit à Baïonne en 1808, M. Macanaz l'y précéda, avec l'infant don Carlos, en qualité de secrétaire; il eut beaucoup de part aux discussions qui eurent lieu avec Buonaparte, et il partagea ensuite la captivité des princes espagnols à Valençay. Au mois de juillet de la même année, Ferdinand VII l'envoya à Paris, pour des arrangements relatifs à sa maison, qu'il s'agissait de régler avec le ministère de Buonaparte. On le fit arrêter au commencement de septembre, et il fut conduit au donjon de Vincennes, où il resta jusqu'au mois de mai 1809. Il s'établit alors à Paris, sous la surveillance de la police, faisant venir par ordre, et comme garantie, ses trois enfants, une fille et deux fils. Depuis cette époque, M. Macanaz s'occupait uniquement de leur éducation, lorsque les négociations qui rendirent le roi d'Espagne à son peuple, commencèrent à la fin de 1813. Recherché alors par les ministres français, il fit plusieurs voyages à Valençay, et en partit en 1814 pour rentrer en Espagne, où il fut nommé ministre de grâce et de justice. A son arrivée au ministère, il signa la fameuse circulaire du 30 mai, par laquelle le séjour de l'Espagne est interdit, pour un temps illimité, à tous ceux qui ont prêté serment à Joseph et à Napoléon. M. Macanaz, élevé pour prix de ses services à l'une de premières charges de l'état, jouissait de la faveur d'un roi reconnaissant; il ne sut pas la conserver. Une marchande de modes de Paris, qui avait pu occuper son désœuvrement, acquit une si grande influence sur lui, qu'il la fit venir à Madrid, sous un nom suisse, et comme gouvernante de sa fille. L'avidité de cette femme entraîna M. Macanaz à trafiquer des emplois publics. Le scandale de sa conduite parvint jusqu'à Ferdinand VII, qui voulut s'assurer des faits par lui-même. Le 10 novembre, à huit heures du matin, il se rendit en personne au ministère, fit mettre les scellés sur tous les papiers, s'occupa long-temps à lire ceux du secrétaire de M. Macanaz, et donna ordre qu'il fût gardé à vue dans sa maison. Un événement aussi extraordinaire fit beaucoup de sensation à Madrid, et donna lieu à une infinité de conjectures. On l'attribuait assez généralement à un ouvrage de M. Amoros, imprimé à Paris, dans lequel il était dit que M. Macanaz, le duc de San-Carlos, et don Escoiquiz avaient plusieurs fois sollicité des emplois du roi Joseph. La démission du duc de San-Carlos, arrivée dans le même temps, semblait confirmer cette opinion. Le 18 novembre, le roi appela, par *interim*, au ministère de grâce et de justice, don Thomas Moyano, conseiller d'état, et le 23, il rendit un décret, par lequel il privait Macanaz de son traitement et de ses honneurs, et le condamnait à être enfermé, aussi long-temps que sa volonté royale serait telle, au château de Saint-Antoine de la Corogne. C'était-là précisément qu'avait été détenu le ministre son aïeul. Après avoir subi un emprisonnement de deux années, M. Macanaz obtint sa liberté et la permission de se retirer en Castille, dans son château, qu'il habite depuis ce temps. T. E. et S. S.

MAC ARTHUR (JOHN), Ecossais, exerça auprès de l'amiral Hood les fonctions de secrétaire pendant la guerre d'Amérique. Il était dans le même temps juge avocat. On a de lui : I. *Principes et pratique des cours martiales de la marine*, in-8°., 1792. Ouvrage qu'il a considérablement augmenté dans une 4e. édition, 2 vol. in-8°., 1813. II. *Faits relatifs aux finances et à la politique* (*Financial and political facts*) *du XVIII*e. *siècle*, in-8°., 1801. Cet ouvrage fut réimprimé en 1803, avec des addit. III. *Poèmes d'Ossian, en original gallique, avec des traductions en latin, par feu Robert Macfarlane, accompagnés d'un Essai sur l'authenticité de ces poèmes, par sir John Sinclair, et d'une traduction, avec des notes, de la Dissertation critique sur cette authenticité, par l'abbé Cesarotti*, 3 vol. in-8°., 1807, superbe édition. IV. En 1806 (avec le révérend J. Stanier Clarke, bibliothécaire du prince de Galles), *Histoire de la vie et des hauts-faits de lord Nelson*. Cet ouvrage a été composé d'après un mémoire dans lequel lord Nelson avait tracé lui-même, avec beaucoup de détails, les différents événements de sa vie, depuis son enfance jusqu'au mois d'octobre 1799, époque à laquelle il le confia aux soins de M. Mac Arthur. Ce précieux manuscrit a été déposé au muséum britannique, avec un exemplaire de l'ouvrage de MM. Mac Arthur et Clarke. Z.

MACCARTHY - LEVIGNAC (Le comte JOSEPH - ROBERT DE), ancien

militaire, émigra en 1791, et fit plusieurs campagnes dans l'armée des princes, en qualité d'aide-de-camp du prince de Condé. Le 4 juin 1814, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp de cavalerie, et nommé, en août 1815, membre de la chambre des députés, par le département de la Seine-Inférieure. Élu de nouveau, en 1816, par le département de la Drôme, il se montra, avec MM. Piet, Delaunay et Marcellus, un des plus zélés défenseurs des intérêts du clergé, et vota pour les amendements au projet des ministres proposés par la commission. Dans le mois de janvier 1817, il attaqua le projet de loi relatif à la liberté de la presse, comme donnant naissance aux plus grands abus, sous prétexte de les prévenir. « Je le répéterai, dit-il : je » ne veux point la licence de la presse; » mais, enfin, la liberté de publier » ses opinions nous est garantie par la » Charte : qu'on ne nous en montre pas » les bienfaits comme les fruits de la » terre-promise, auxquels il serait dé» fendu de toucher. Les malheurs de la » révolution sont nés de l'esclavage de » la presse..... Buonaparte comprima la » presse, et il fit bien. Ce que je blâme » dans les ministres de Louis XVIII, je » l'approuve dans les conseillers de Na» poléon. L'usurpateur bâtit sur le sable, » le maître légitime fonde sur le roc. » Voici, en faveur de la liberté des jour» naux, un argument sans réplique. De» puis plusieurs semaines, on agite ici la » question la plus grave, celle qui inté» resse directement l'universalité des » Français. Hé bien! pas un journal n'a » émis une opinion libre sur ce projet » de loi; la France a gardé un aussi » profond silence que s'il était question » d'une législation à faire pour une autre » partie du globe. » Au mois de mars suivant, M. de Maccarthy prit part à la discussion relative au budget; et, dans un discours dont l'impression fut ordonnée par la chambre, il combattit, avec beaucoup d'éloquence, l'opinion de M. Camille Jordan, qui avait prétendu que les biens du clergé étaient la propriété de l'état. Analysant ensuite tous les inconvénients présentés par le budget, il demanda la radiation de l'article 1er. du titre XI, vota pour la conservation des forêts de l'état, et pour la restitution des biens non-vendus appartenant à la religion ou à l'ordre de Malte; et déclara qu'il croyait de son devoir de rejeter le budget, tant qu'il contiendrait un article contre lequel sa conscience ne cesserait de réclamer. Le comte de Maccarthy remplissait les fonctions de juge, en juin 1816, dans l'affaire du général Bonnaire. Il fait encore partie de la chambre des députés. — Maccarty-Lyragh, colonel au service d'Angleterre, servait en France, au commencement de la révolution, dans le régiment de Berwik, et commandait un dépôt à Givet, lorsqu'il apprit que son régiment tout entier s'était rendu auprès des princes. Il réunit aussitôt sa troupe, et passa également à Coblentz. Il fit les premières campagnes dans les armées des princes, et se rendit ensuite en Angleterre, où il prit du service, et parvint au grade de colonel. M. de Maccarty était gouverneur du Sénégal depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé, en 1814, au gouvernement de Sierra-Leone. Les habitants du Sénégal ne le virent s'éloigner de leur colonie qu'avec la plus vive douleur, et ils lui exprimèrent leurs regrets dans une adresse fort touchante. Le colonel de Maccarty est beau-frère de M. de Mervé, sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi de France. D.

MACDONALD (Etienne-Jacques-Joseph-Alexandre), duc de Tarente, maréchal de France, est issu d'une famille d'Ecosse établie en France, où il est né, le 17 novembre 1765, dans la petite ville de Sancerre. Après avoir terminé ses études, il entra, avec le grade de lieutenant, dans le régiment irlandais de Dillon, et fut employé, en 1784, sous M. de Maillebois, dans la légion qui devait appuyer, en Hollande, le parti patriotique. Lors de la révolution, M. Macdonald en embrassa modérément les principes, et se décida à en suivre les destinées dans la carrière des armes. Il commença à se distinguer à la bataille de Jemmapes, où son intelligence et sa bravoure lui méritèrent le grade de colonel de l'ancien régiment de Picardie. Bientôt nommé général de brigade, et commandant, en cette qualité, à l'avant-garde de l'armée du nord, sous Pichegru, il se signala aux combats de Warwick, de Menin et de Commines, où cette armée prit quarante-huit canons aux Autrichiens; il poursuivit ensuite, depuis Valenciennes jusqu'au-delà de l'Ems, l'armée anglaise, commandée par le duc

d'York; et ouvrit la conquête de la Hollande, en passant le Vahal sur la glace, sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdum. Ces exploits lui ayant fait obtenir le grade de général de division, il commanda quelque temps, en cette qualité, à Cologne et à Dusseldorf, en 1796, et passa, un peu plus tard, à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie. Lorsque l'armée française s'empara, en 1798, de Rome et des états de l'église, M. Macdonald en eut le gouvernement; et il donna des instructions au nouveau consulat, qui ne sut pas les suivre, et qui devint la risée de l'Europe par ses extravagantes prétentions et la bizarrerie de sa conduite. Les prêtres réputés perturbateurs furent éloignés des états romains; le cours forcé d'un nouveau papier-monnaie fut établi, et l'on institua une force militaire, composée de Romains que l'on voulait assimiler à ceux de l'antiquité, mais qui n'en furent qu'une misérable caricature. Toutes ces mesures n'empêchèrent pas les révoltes; mais l'énergie du général les réprima, et les insurgés furent traités avec beaucoup de sévérité, surtout à Frosinone, où tous ceux qui étaient en armes furent passés au fil de l'épée, et leurs maisons livrées aux flammes. En 1798, le roi de Naples forma une armée de quatre-vingt mille hommes, sous le commandement de ce fameux Mack, que lui avait envoyé l'empereur d'Allemagne. A l'approche d'une telle armée, le général Macdonald fut obligé d'évacuer Rome sans combattre. Mack, l'ayant poursuivi, l'attaqua à Otricoli; mais il fut défait et contraint de prendre la fuite devant vingt-cinq mille Français, qui s'étaient réunis sous les ordres de Championnet, et dont Macdonald commandait le principal corps. Ce général rentra bientôt dans Rome, et y rétablit l'autorité de la république (*Voyez* MACK). Il contribua ensuite puissamment aux succès de Championnet dans les états napolitains, et lui succéda dans le commandement général de l'armée, après sa destitution (*Voy.* Championnet, dans la *Biographie univers.*). Mais les succès de Suwarow (1799) ayant forcé Macdonald d'évacuer le royaume de Naples, l'armée française se dirigea sur Rome; et, après avoir réuni toutes les troupes qui se trouvaient sur son passage, ce général traversa la Toscane, lorsqu'on le croyait cerné et obligé de capituler; il se porta avec audace sur le derrière de l'aile gauche des alliés, la culbuta le 12 juin, et se dirigea sur Parme. Le 15, il rassembla toutes ses forces près de Plaisance; et ce fut près de cette ville qu'il perdit, contre le maréchal Suwarow, la sanglante bataille de la Trébia, dont l'issue ne fut pas moins glorieuse pour le vaincu que pour le vainqueur. Le champ de bataille fut disputé pendant trois jours: le général français y reçut plusieurs blessures; et malgré ces blessures, malgré les avantages de l'ennemi, il vint à bout d'opérer sa jonction avec l'armée que le général Moreau commandait alors dans l'état de Gênes. C'est par cette brillante opération que se terminèrent, à cette époque, les succès du général Macdonald. Il fut employé aussitôt après dans l'intérieur; et il commandait à Versailles lors de la révolution du 18 brumaire. Il parut en adopter les résultats avec beaucoup de chaleur, et concourut à l'affermir de tout son pouvoir. Quelque temps après la bataille de Marengo, il fut chargé de diriger en Suisse une armée que Buonaparte avait formée à Dijon. Au commencement de 1801, il chassa les Autrichiens, de poste en poste, dans le pays des Grisons, sur une ligne de soixante lieues de montagnes inaccessibles; mais ce qui l'honore encore plus que de pareils exploits, c'est la sagesse et la modération de sa conduite envers les habitants, dans cette circonstance comme dans toutes les autres. A la fin de mars 1801, il fut nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Danemark, et ne revint en France qu'en 1803. Il fut alors fait grand-officier de la Légion-d'honneur. Peu de temps après, Moreau trouva dans son ancien compagnon d'armes un défenseur généreux. Le général Macdonald ne craignit pas, pendant tout le cours du procès, de manifester hautement l'intérêt qu'il lui portait. Buonaparte n'osa pas l'envelopper dans la même proscription, mais il l'éloigna de sa cour, et cessa de l'employer. Le général Macdonald, qui avait tant de droits à être fait maréchal dès la première promotion, se retira à la campagne, sans se plaindre; et il vécut dans la retraite jusqu'à ce que les folles entreprises de Buonaparte l'ayant mis aux prises en même temps avec l'Espagne et

l'Autriche, il se vit obligé d'employer le secours de tant d'habiles généraux que de petites passions lui avaient fait éconduire. Il offrit alors à Macdonald le commandement d'une division en Italie, où le prince Eugène venait d'essuyer quelques échecs. Cette division forma l'aile droite de l'armée d'Eugène. Elle passa l'Isonzo, et dans les journées des 14 et 15 avril, chassa les Autrichiens de la position de Goritz; prit onze canons avec beaucoup d'approvisionnements; concourut à la victoire de Raab, et par suite de ce succès se réunit sous les murs de Vienne à la grande armée, que Buonaparte commandait en personne (*Voy.* BEAUHARNAIS). Le général Macdonald combattit ainsi à Wagram, où il eut la plus grande part à la victoire, en enfonçant, avec deux divisions, le centre de l'armée autrichienne, couvert par deux cents pièces de canon. Quelque peu disposé que fût Buonaparte à lui rendre justice, il parla de cette attaque avec beaucoup d'admiration dans son bulletin, et nomma le général Macdonald, maréchal d'empire sur le champ de bataille; c'est le seul maréchal qu'il ait nommé de cette manière. Peu de temps après, il le créa duc de Tarente. Le maréchal Macdonald commanda à Gratz, après la bataille de Wagram, et il maintint dans son armée une discipline si sévère, qu'à son départ les états le prièrent d'accepter un présent de 200,000 francs, qu'il refusa: il ne voulut pas non plus accepter un écrin d'une grande valeur, qu'ils lui offrirent comme un présent de noces pour une de ses filles. Il répondit aux députés des états que s'ils se croyaient redevables envers lui, ils avaient un moyen de lui prouver leur gratitude, par les soins qu'ils prendraient de trois cents malades qu'il était forcé de laisser dans leur ville. En avril 1810, il fut envoyé en Catalogne pour y prendre le commandement du corps d'armée d'Augereau, récemment tombé dans la disgrâce de Buonaparte. Le maréchal Macdonald rétablit l'ordre dans cette contrée, qui venait d'être livrée aux plus odieuses concussions (*V.* LECCHI); il s'empara de Figuières, par capitulation, le 17 août 1811, et laissa, l'année suivante, ce commandement au général Decaen. Dans la trop fameuse campagne de Russie, en 1812, le maréchal Macdonald eut le commandement du 10e. corps, dont les Prussiens faisaient partie. Il passa le Niémen à Tilsitt, le 24 juin, s'empara de Dunabourg, dont les fortifications avaient coûté à la Russie des travaux et des sommes considérables, et occupa la ligne de Riga. Après avoir, pendant près d'un mois, livré sous les murs de cette ville de très sanglants combats, le 10e. corps fut obligé de faire sa retraite, par suite des désastres de Buonaparte, après l'évacuation de Moscou. Il fut abandonné, le 13 décembre 1812, en présence de l'ennemi, par le corps prussien que commandait le général Yorck. Malgré cette défection, il soutint avec la plus grande vigueur les attaques des Russes qui le suivaient, et il ne fut entamé sur aucun point, dans toute sa retraite, jusque sur l'Oder. Il commanda encore un corps d'armée dans la campagne de Saxe, en 1813; et il eut l'avantage de battre, le 29 avril, à Mersebourg, les mêmes Prussiens, du corps du général Yorck, qui l'avaient abandonné sur le Niémen. Le 2 mai, à Lutzen, il attaqua la réserve de l'ennemi, et la dispersa après une forte résistance. Il passa la Sprée, le 20, et contribua au succès de la bataille de Bautzen. Buonaparte lui donna ensuite le commandement d'un corps d'armée qu'il fit entrer en Silésie, mais qui fut obligé de se retirer, à travers un pays très difficile, et presque entièrement inondé, après la funeste affaire de la Kalsbach (*Voy.* BLUCHER). Le duc de Tarente combattit avec acharnement à la fameuse journée de Leipzig, les 18 et 20 octobre 1813. Obligé de céder, comme les autres corps de l'armée française, il fut chargé de la mission difficile, après la défection des Saxons, de faire évacuer les bagages qui encombraient la ville, et d'assurer la retraite de l'armée. Le pont de Leipzig ayant été coupé, le maréchal Macdonald se jeta tout armé dans l'Elster, et le passa à la nage. Le prince polonais Poniatowski, chargé comme lui de couvrir la retraite, s'y précipita également et périt dans les flots. Plus heureux, le duc de Tarente vint rejoindre les débris de son corps d'armée, et il eut encore beaucoup de part à la bataille de Hanau (*Voy.* WREDE). Après cette désastreuse retraite, il fut envoyé à Cologne, pour y organiser une nouvelle armée; mais il ne put rassembler que très peu de monde, et se vit obligé de quitter la ligne du

Rhin, que les alliés ne tardèrent pas à traverser. Rejeté dans l'intérieur de l'ancienne France, il continua de former la gauche de l'armée ; et dans la glorieuse et courte campagne de 1814, il eut part aux plus belles opérations, et soutint à plusieurs reprises, avec de faibles débris auxquels les bulletins donnaient encore le nom de corps d'armée, les efforts de toute l'armée de Blucher (*V.* BLUCHER). Ce fut sur la Marne, et principalement à Nangis, le 17 février, qu'eurent alors lieu ses exploits les plus remarquables. Lorsque les alliés marchèrent sur Paris, le maréchal Macdonald avait suivi le mouvement de Buonaparte, et il se trouva avec lui à Fontainebleau, dans le moment de son abdication, à laquelle il contribua beaucoup. Il donna aussitôt après, en ces termes, son adhésion au nouvel ordre de choses : « Maintenant que je suis » dégagé de mon devoir envers l'empe- » reur Napoléon, j'ai l'honneur de vous » annoncer (au gouvernement provi- » soire) que j'adhère et me réunis à la » majorité du vœu national, qui rappelle » au trône de France la dynastie des » Bourbons. » Le 6 mai, il fut nommé membre du conseil de la guerre, chevalier de Saint-Louis, le 2 juin, et pair de France le 4. A peine le Roi était établi sur son trône, qu'il s'éleva des incertitudes sur la validité de la vente des biens des émigrés; le maréchal Macdonald vit le présage des plus grands malheurs dans la direction qu'on voulait faire prendre à l'opinion, sur une matière aussi délicate, et le 3 décembre 1814, à la suite d'un discours qui avait pour objet de tranquilliser les acquéreurs de ces biens, et de secourir en même temps les infortunés que leur fidélité aux principes de la monarchie avait réduits à la situation la plus déplorable, il proposa à la chambre des pairs, de créer, au profit des émigrés, pour 12 millions de rentes annuelles; lesquelles seraient réparties entre eux, en proportion de leurs droits et de leurs besoins. Cette proposition fut reçue avec la plus grande faveur par tous les hommes justes, et elle environna son auteur d'une grande considération auprès de tous les partis. Le maréchal Macdonald proposa en même temps de remplacer, par une mesure à-peu-près semblable, les dotations qui avaient été accordées à des militaires par le gouvernement impérial, et que les événements de la guerre leur avaient fait perdre. Rien n'était plus capable alors de satisfaire tous les intérêts, et de rapprocher tous les partis. Cependant cette noble pensée n'eut aucun résultat, et bientôt de nouveaux événements, qui peut-être n'auraient pas eu lieu si la proposition du maréchal eût été adoptée, rendirent impossible l'exécution de ce beau projet. Lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, le duc de Tarente n'hésita pas à se joindre aux amis du Prince auquel il avait prêté serment. A la première nouvelle du débarquement, il eut ordre de se rendre à Lyon, où il arriva le 8 mars, et trouva MONSIEUR, comte d'Artois, qui venait de passer la garnison en revue, et qui était resté désespéré par le morne silence des troupes. Le maréchal, ne pouvant comprendre une pareille conduite de la part des soldats français, desira être lui-même témoin d'une seconde épreuve, mais cette épreuve n'eut pas plus de succès : les officiers et les soldats continuèrent de garder le silence en présence du prince et du maréchal. Cependant celui-ci voulut encore faire de nouveaux efforts, et, après le départ de MONSIEUR, il résolut d'attendre l'événement. Il conduisit lui-même deux bataillons vers les ponts du Rhône, et leur fit prendre position derrière des barricades qu'on avait élevées à la hâte. Cette troupe obéit en silence; mais des hussards du 4e. régiment, qui formaient l'avant-garde de Buonaparte, ayant marché droit aux barricades, en criant *Vive l'empereur!* les troupes du maréchal répétèrent les mêmes cris, et se confondirent avec les hussards. Les barricades furent à l'instant détruites, et la voix du maréchal n'étant plus entendue, il fut contraint de se retirer. Les hussards le suivirent un instant, et voulurent s'emparer de sa personne ; mais, guidés par un sentiment d'honneur assez inexplicable de la part d'hommes qui violaient dans l'instant même leurs devoirs les plus sacrés, les dragons entourèrent leur général, et exigèrent des hussards qu'ils ne l'empêchassent pas de s'éloigner. Le duc de Tarente se rendit en toute hâte à Paris, et il reçut du Roi l'ordre de commander, sous les ordres du duc de Berri, l'armée qui se formait sous les murs de la capitale. Mais les troupes qui devaient former cette armée se laissèrent aussi entraîner dans la défection générale dès que

Buonaparte commença à s'approcher. Le maréchal Macdonald revint alors auprès du Roi, et il partit avec S. M. dans la nuit du 19 au 20 mars. Il accompagna ce prince dans toute sa retraite, jusqu'à Menin, et revint à Paris, où il refusa constamment de servir Buonaparte. Rentré dans la classe des simples particuliers, il fit régulièrement son service, comme grenadier, dans la garde nationale, et parut sous cet uniforme devant le Roi, le lendemain de son retour aux Tuileries. L'armée française venait de se retirer au-delà de la Loire, par suite de la capitulation, après la seconde entrée des alliés à Paris: le duc de Tarente fut chargé du commandement de cette armée, dont il dut opérer le licenciement. Il s'acquitta avec le plus grand succès de cette difficile mission. Cette armée, dont on avait tant de raisons de redouter le mécontentement, obéit en silence à la voix de l'un de ses plus illustres chefs. Après la première restauration, la place de grand-chancelier de la Légion-d'honneur, qu'occupait sous Buonaparte M. de Lacépède, avait été donnée à l'ancien archevêque de Malines, plus connu sous le nom de l'abbé de Pradt (*Voy.* Pradt). Le gouvernement reconnut que la direction d'un ordre beaucoup plus militaire que civil, ne pouvait être convenablement attribuée à un ecclésiastique; il la confia au maréchal Macdonald, qui fut nommé grand-chancelier. Par ordonnance du 10 janvier 1816, le duc de Tarente a été nommé gouverneur de la 21e. division militaire, où il a des possessions; et, par une autre ordonnance du 3 mai même année, commandeur de Saint-Louis. Il est un des quatre maréchaux de France qui sont chargés, au château des Tuileries, du commandement en chef de la garde royale de service. Il a fait à la chambre des pairs, le 24 février 1818, au nom de la commission dont il était membre, un rapport sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. Après avoir établi que le service personnel est devenu obligatoire chez toutes les nations de l'Europe, excepté l'Angleterre, il s'éleva avec force contre le système des enrôlements volontaires, et attaqua, comme une violation de la foi publique, la disposition par laquelle les hommes mariés, même ceux qui avaient été libérés par un congé, seraient encore obligés de servir. Il proposa ensuite de borner les droits de l'ancienneté, pour l'avancement, au grade de capitaine. M. Ph. de Ségur a publié: *Lettre sur la campagne du général Macdonald dans les Grisons en* 1800 *et* 1801, in-8°., 1802, et M. de Châteauneuf a consacré un article à ce maréchal dans son *Cornelius Nepos français.* M. le duc de Tarente a épousé la fille de Mme. de Montholon, qui a pour second mari le comte de Sémonville. Il n'a point d'héritiers mâles. Il a trois filles, de deux mariages: l'aînée a épousé le duc de Massa (Régnier), pair de France; et la seconde, M. Perregaux.

D. et U.

MACDONALD, lieutenant-général au service de Murat, fut un des officiers qui s'attachèrent à lui, et le suivirent en Italie, lorsqu'il monta sur le trône de Naples. Le général Macdonald fut nommé ministre de la guerre, et il conserva cette place jusqu'à la chute de son maître, en 1815. A cette époque, il suivit la femme du roi fugitif, et s'embarqua avec elle, par suite de la capitulation conclue avec les Anglais. Il débarqua à Trieste; mais la découverte d'un projet d'évasion qu'elle avait formé, et auquel avait coopéré le général Macdonald, éveilla l'attention du gouvernement autrichien, qui exigea leur séparation. Les journaux annoncèrent, au commencement de 1817, que le général Macdonald avait épousé la veuve Murat; mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée. D.

MACDONALD (sir Archibald), troisième fils de Macdonald de Slate et d'une demoiselle de la maison d'Eglinton, né en Écosse, se destina d'abord au barreau, où, malgré ses talents, il obtint peu de succès. Sa bonne fortune le servit, en l'introduisant dans la maison de lord Gower, depuis marquis de Stafford, dont il épousa la fille. Cette alliance lui assura une brillante carrière. Il fut d'abord nommé, en 1780, conseil du roi et juge du pays de Galles (*welsh juge*). Il était entré quelque temps auparavant dans la chambre des communes, présenté par le bourg d'Hindon; il fut réélu par le bourg de Newcastle sur la Tyne, soumis à l'influence de son beau-père. Dans le parlement, il partagea les opinions politiques de la famille qui l'avait adopté, c'est à dire qu'il soutint le parti de lord North jusqu'à son changement. Il entra à cette époque, comme Gower,

dans le parti de l'opposition, et s'y fit remarquer par une attaque virulente contre le premier ministre, à l'occasion de la guerre de Hollande. M. Macdonald, comme orateur parlementaire, réunit une très grande facilité d'élocution à beaucoup de clarté et de précision. Lord Stafford ayant embrassé le parti de M. Pitt, fit obtenir à son gendre, en 1784, la place de solliciteur-général; et, quatre ans après, le fit créer chevalier et procureur-général. Dans ces hautes fonctions, sir Archibald Macdonald est accusé d'avoir apporté de grands obstacles à la liberté de la presse; néanmoins, après les avoir conservées quelques années, il fut nommé lord baron de l'échiquier, ayant auparavant été promu au rang de sergent-jurisconsulte (*sergeant at law*). Comme juge, sir Macdonald s'est fait remarquer par une sévère probité. Z.

MAC GILL (Thomas), négociant anglais, a publié, en 1811, un *Nouveau Voyage à Tunis*, 1 vol. in-8°., dont la traduction française n'a pu paraître qu'en 1816, en raison sans doute de la haine que l'auteur exhale contre Buonaparte, et dans laquelle, par un excès de patriotisme exclusif, il enveloppe trop souvent la France, ses habitants et ses institutions. Cet ouvrage, qui doit beaucoup au talent de son traducteur anonyme, offre, au reste, des renseignements précieux sur le commerce des Européens avec Tunis et la côte d'Afrique. M. Mac Gill avait publié, en 1809, *Voyage en Turquie*, *en Italie et en Russie*, 2 vol. in-8°. K.

MAC-GRÉGOR (*Voy*. Grégor).

MACHAULT (Louis-Charles de), né à Paris, le 29 décembre 1737, fut d'abord sacré évêque d'Europée, le 15 mars 1772. M. de la Motte, évêque d'Amiens, l'ayant obtenu pour son coadjuteur, en 1774, dit à son chapitre: « Je ne vous donne pas un Saint-Jean » Chrysostôme, mais un Saint-Jean » l'Aumônier. » En effet, une résidence austère et une charité sans bornes, distinguèrent l'épiscopat de M. de Machault. En 1789, il fut nommé député du clergé du bailliage d'Amiens et Ham aux états-généraux; il y vota constamment contre les innovations, et signa toutes les protestations de la minorité. Il émigra ensuite, et se rendit à Londres. Il fut accusé par Achille Viard, en 1792, d'y *intriguer* en faveur du Roi et de la royauté; passa de là en Allemagne, se réfugia à Paderborn, et y publia, en octobre 1800, une Lettre d'adhésion au nouveau concordat qu'il était question d'établir. Il est revenu depuis à Paris, et il habite encore cette capitale. — Machault-d'Arnouville (Le comte de), son frère, est lieutenant-général et commandeur de St.-Louis. Il était déjà colonel à la bataille de Fontenoi, où il combattit à la tête de son régiment. M. de Machault a été créé pair de France, le 17 août 1815. C'est dans son château d'Arnouville que le Roi et les princes restèrent quelques jours, avant d'entrer à Paris, en juillet 1815. B. M.

MACHECO (Le comte Palamède de), maréchal-de-camp, se fit remarquer, pendant les cent jours de 1815, à la tête des volontaires royaux du département de la Haute-Loire, et se porta même au secours des royalistes de la Corrèze. En 1816, Monsieur, comte d'Artois, écrivit à M. de Macheco, en lui envoyant l'ordonnance par laquelle le Roi accordait aux gardes nationaux de la Haute Loire, les faveurs et priviléges déjà accordés à plusieurs départements: « Cette ordonnance consacre et honore les services des gardes » nationales de la Haute-Loire: le Puy, » Issengeaux, Saugnes, vos villes, vos » campagnes, se sont armées pour le Roi. » Leur dévouement a effrayé les rebelles, » quand la force les a repoussés de leurs » foyers. Elles ont soutenu avec un cou- » rage égal la persécution. Au retour du » Roi, rien n'a pu les empêcher de dé- » ployer l'antique couleur des Français. » Dans les orages de la révolution, elles » ont offert un réfuge aux ministres des » autels. Dans tous les temps, ces con- » trées hospitalières furent l'asile des » malheureux. Continuez, M. le comte, » d'être le guide, le modèle et l'image » de ces ames sensibles et généreuses, et » recevez l'assurance de tous mes senti- » mens. » Le général de Machéco fut élu, en août 1815, membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Loire. Il y a voté avec la majorité, et ne fit point partie de la session suivante. S. S.

MACIRONE (François), dernier aide-de-camp de Murat, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, d'une famille noble originaire de Rome, qui, ruinée par des spéculations maleureuses, s'é-

tait dispersée. Il naquit en Angleterre, où son père s'était établi pour suivre la carrière du négoce, et où il avait épousé une anglaise. Envoyé à Naples pour y apprendre le commerce, le jeune Macirone fut considéré par les Français comme anglais et retenu prisonnier de guerre; il finit par entrer au service de Murat et devint son aide-de-camp. Il fit la campagne de 1814 en Italie, et en 1815. Murat, après son désastre, l'envoya en Angleterre avec une mission qui n'eut aucun succès. De retour en France où il venait de passer, M. Macirone se trouva à Paris après la bataille de Waterloo. Fouché l'employa alors comme agent politique auprès de lord Wellington, pour obtenir des conditions favorables. Après la capitulation de Paris et l'entrée des alliés, M. Macirone s'occupa avec autant de zèle que de dévouement, des intérêts de Murat qui, débarqué en Provence, s'était caché aux environs de Toulon. Il réussit, et fut chargé par le prince de Metternich d'aller offrir à Murat une retraite en Autriche. Mais à son arrivée à Toulon, Murat venait de mettre à la voile pour l'île de Corse. M. Macirone le suivit, débarqua en Corse et le joignit à Ajaccio. Murat était au moment de s'embarquer pour sa malheureuse expédition de Calabre, et rien ne put le déterminer à accepter les propositions de l'Autriche; il remit à M. Macirone sa réponse, qui contenait un refus motivé. M. Macirone revint à Toulon, et en passant à Marseille au mois d'octobre, il fut arrêté par ordre du marquis de Rivière et transféré ensuite à Paris, escorté par un détachement de gendarmerie. Il y resta détenu pendant plusieurs semaines, et ne fut remis en liberté qu'à la recommandation de lord Stuart et du duc de Wellington, sous la condition expresse de sortir de France. Il passa aussitôt en Angleterre, où il a publié en 1816, en anglais, une brochure intitulée: *Faits intéressants relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples; à la capitulation de Paris, en 1815, et au deuxième rétablissement des Bourbons: Lettres du roi Joachim à l'auteur M. François Macirone, son dernier aide-de-camp, et récit des persécutions qu'a fait éprouver à cet officier le gouvernement français.* Quoique cette brochure, qui n'a pas été traduite en français, soit une espèce d'apologie de la conduite de Murat, elle n'en contient pas moins des détails fort curieux, et que l'histoire doit recueillir avec soin. Z.

MACK (Le baron CHARLES), ancien général autrichien, est né en 1752, à Neuslingen, en Franconie, d'une famille pauvre et roturière. Il reçut néanmoins une éducation soignée; commença par être soldat, devint fourrier dans un régiment de cavalerie, et fut attaché, pendant la guerre des Turcs, à l'état-major de l'armée. Il se fit remarquer du feld-maréchal Lascy, qui le nomma capitaine. Les sentimens d'estime que Mack laissait voir pour son bienfaiteur, déplurent à Laudon, qui lui succéda. Ce général adressa un jour, en regardant Mack, un propos très offensant aux créatures de M. de Lascy. « M. le maréchal, répondit Mack, j'ai l'honneur de vous » prévenir que je ne sers ici ni M. de » Lascy, ni vous, mais S. M. l'empe» reur, à qui ma vie est consacrée. » Deux jours après, Mack se distingua par le trait suivant: M. de Laudon, campé à huit lieues de Lissa, hésitait à attaquer cette place, la croyant défendue par trente mille hommes; Mack, qui voulait le décider à cette attaque, le quitta à neuf heures du soir, traversa le Danube avec un seul houlan, pénétra dans un faubourg de Lissa, y fit prisonnier un officier turc, et le présenta, le lendemain à sept heures du matin, au général, qui apprit de lui que la garnison de la place n'était composée que de six mille hommes. Le maréchal lui adressa alors des éloges flatteurs, le fit son aide-de-camp, et lui demanda de ne jamais le quitter. Laudon, à sa mort, le présenta à l'empereur, en lui disant: « Je vous laisse un » homme qui vaudra mieux que moi; » c'est le major Mack. » Devancé par une certaine célébrité, celui-ci servit, en 1793, sous le prince de Cobourg, comme quartier-maître général; et dirigea, en cette qualité, les premières opérations de la campagne, le passage de la Roër, la délivrance de Maestricht, et les batailles de Nerwinde. Il eut aussi une grande part aux négociations qui eurent lieu avec Dumouriez, et dont les généraux autrichiens tirèrent si peu de parti. Il fut appelé pour cet objet à Anvers, où des ministres de plusieurs puissances s'étaient réunis. Cette espèce de congrès

s'étant séparé sans résultats, le général Mack retourna à l'armée, et il fut blessé à l'attaque du camp de Famars. Ses plans ayant alors été écartés, il fut rappelé à Vienne, et remplacé par le prince de Hohenlohe. En février 1794, l'empereur l'envoya à Londres, afin d'arrêter, avec le cabinet britannique, les plans de la campagne qui allait s'ouvrir. Il fut reçu, dans cette capitale, avec les marques de la plus haute considération. Le ministre Pitt approuva ses idées, et le roi lui fit don d'une épée enrichie de diamants. Il repartit, au bout de deux jours, pour rejoindre l'empereur dans les Pays-Bas; fut fait général-major, puis quartier-maître-général de l'armée de Flandre. Mack avait disposé une attaque générale pour écraser Pichegru; il voulait faire mouvoir toutes ses forces sur une étendue de plus de vingt lieues : mais un si vaste mouvement ne pouvait être exécuté avec assez de précision; les Français prirent l'initiative, portèrent toutes leurs forces sur un seul point, et les Anglais furent battus à Hondscoote. L'armée autrichienne, après des combats sanglants, se retira sur Tournai. Le 22, Pichegru attaqua à son tour les coalisés, pour les obliger à repasser l'Escaut. Cette bataille dura depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et ne fut point décisive. L'empereur se détermina peu après à retourner à Vienne, et laissa le commandement de l'armée au prince de Cobourg, qui avait peu de confiance dans Mack, et estimait beaucoup le général Fischer, l'un de ses antagonistes. Mack, voyant alors qu'il serait sans influence, demanda à retourner à Vienne, ce qui lui fut accordé. Il servit encore, en 1797, à l'armée du Rhin lorsque l'archiduc Charles se rendit à l'armée d'Italie, et fut chargé, après la paix de Campo-Formio, de réorganiser l'armée d'Italie. La guerre ayant éclaté, en 1798, entre Naples et la république française, il alla prendre le commandement de l'armée napolitaine, et les destinées de cet état lui furent en quelque façon confiées. Bien au-dessous d'un rôle aussi important, Mack remporta d'abord quelques succès sur des corps particuliers, peu nombreux; mais il fut ensuite complètement défait, et son armée mise dans la plus entière déroute par Macdonald et Championnet (*Voy.* MACDONALD). Mack commit alors des fautes capitales. (Voyez *l'Histoire des Guerres des Français*, par Servan, tome 5, page 420.) Perdant tout-à-fait la tête, il voulut entamer des négociations avec les généraux ennemis; ce qui fit naître des soupçons sur son compte : on cria à la trahison; une partie de ses soldats, et surtout le peuple de Naples, se soulevèrent, et il n'échappa à leur fureur, qu'en se jetant dans les bras des Français, après avoir remis le commandement de l'armée au duc de Salandra. Le général Championnet le reçut à son quartier-général, à Caserta, où, dès ce moment, il fut regardé comme prisonnier de guerre, malgré ses réclamations. Il est difficile de nier qu'il se conduisit, dans cette occasion, d'une manière pusillanime. On a dit depuis long-temps que la bravoure guerrière (que l'on ne saurait refuser au général Mack), ne donne pas toujours cette présence d'esprit qui commande aux événements, et qui entraîne ou réprime la multitude. Les chansons, les épigrammes se multiplièrent contre Mack, au moment de sa fuite et de sa captivité; et la conduite du comte Roger de Damas, étranger comme lui, prouva encore ce qu'il eût pu faire, s'il avait su, comme ce dernier, gagner la confiance du soldat, et l'animer de quelque enthousiasme. Transféré en France, il fut détenu au château de Dijon jusqu'au 18 brumaire, époque où Buonaparte lui permit de venir habiter Paris. Il avait en même temps sollicité de retourner en Allemagne, s'engageant à revenir, dans quatre mois, en France, s'il ne pouvait obtenir de son gouvernement l'échange des généraux Grouchy et Pérignon. Buonaparte fit demander l'échange; mais la cour de Vienne s'y refusa constamment. Mack déclara alors, par écrit, au ministre de la guerre, qu'il se dégageait de sa parole. Il avait fait d'avance les préparatifs de sa fuite; et, le 15 avril 1800, il s'évada furtivement de Paris, avec une courtisanne nommée Louise, dirigeant sa route vers Maïence et les avant-postes autrichiens. Le gouvernement français, comme s'il eût voulu faire ressortir davantage la honte de cette infraction de lois toujours sacrées pour un militaire, s'empressa de rendre la liberté à tous les officiers de l'état-major du général Mack, et les invita à lui ramener ses domesti-

ques, ses effets et ses chevaux, qu'il leur avait recommandés en partant. Il parait que toutes ces circonstances ne lui firent rien perdre de la confiance de son gouvernement; car, en 1804, il fut nommé commandant en chef de toutes les forces stationnées dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie, et il présenta un nouveau plan d'organisation pour les troupes autrichiennes, que le prince Charles fit exécuter. En 1805, il devint membre du conseil de guerre, et il eut une grande influence dans la direction des affaires militaires. Ayant obtenu, dans le mois de septembre, le commandement de l'armée de Bavière, il se retira derrière le Danube à l'approche de l'armée française; et s'étant renfermé dans la place d'Ulm avec une armée nombreuse, il laissa passer ce fleuve par l'empereur Napoléon, qui avait d'abord paru vouloir pénétrer en Bavière, mais qui revint tout-à-coup sur Ulm, coupa l'armée autrichienne par sa gauche, en s'emparant de Memmingen, rendu sans résistance par le général Spangen, et vint avec des forces supérieures présenter la bataille au général Mack. Celui-ci resta enfermé dans Ulm, tandis que l'archiduc Ferdinand, après avoir fait de vains efforts pour le déterminer à une entreprise courageuse, se retirait en Bohême par la Franconie, avec un corps considérable de cavalerie. Pressé alors par l'armée française, après deux ou trois attaques d'avant-garde, Mack accepta, à la tête de quarante mille hommes, la capitulation la plus ignominieuse dont les annales militaires fassent mention. Toute son armée fut prisonnière de guerre, et lui seul, avec son état-major, eut la permission de se rendre sur parole en Autriche. Lorsqu'il se présenta aux portes de Vienne, il lui fut défendu d'entrer dans la ville, et il fut aussitôt arrêté et conduit, sous escorte, à la citadelle de Brunn, en Moravie. On assure qu'avant de quitter Napoléon, il lui avait demandé un certificat de ses talents et de ses bonnes dispositions militaires, et qu'il apportait ce papier à Vienne pour justifier sa conduite; on ajoute qu'il était en même temps porteur d'une lettre de Buonaparte pour l'empereur, et qu'il s'était chargé d'être lui-même le médiateur d'une négociation pacifique entre ces deux souverains. Mack publia, en 1806, un mémoire justificatif de sa conduite, dans lequel il prétendait démontrer 1°. que la bataille d'Ulm avait été perdue par trahison; 2°. qu'il ne commandait pas en chef; 3°. que la réunion imprévue des Bavarois aux Français l'avait mis dans une position très critique; 4°. enfin, qu'on avait commencé les hostilités trop tôt et sans son consentement. Transféré, dans le cours de cette même année, à la forteresse de Josephstadt, en Bohême, il fut traduit devant une commission militaire, présidée par le comte de Colloredo, et fut condamné à mort; mais l'empereur commua la peine en deux ans de prison et à la dégradation. Il a depuis obtenu sa grâce, et il vit obscurément dans une petite terre, en Bohême. D.

MACKENZIE (sir Alexandre), voyageur anglais, a publié une relation estimée d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique, sous le titre de *Voyage de Montréal sur le fleuve Saint-Laurent, à travers le continent de l'Amérique septentrionale jusqu'à la mer Glaciale et l'océan Pacifique, dans les années 1789 et 1793*, 1801, in-4°. Les observations de ce voyageur et de son compatriote Hearne, sur les côtes de la mer Glaciale, n'ont fait connaître que quelques parties de ces côtes; le reste est totalement ignoré. Mais elles établissent que la route pour pénétrer dans l'intérieur est ouverte, et qu'il est possible d'y arriver. Ce voyage a été traduit en français par M. Castera, Paris, 1802, 2 vol. in-8°. —Mackenzie (Roderick), général anglais qui a servi avec beaucoup de distinction avec lord Cornwallis, en Amérique et dans l'Inde, a publié : I. *Remarques sur l'Histoire des campagnes de l'Amérique septentrionale, par le lieutenant-colonel Tarleton*, in-8°., 1787. II. *Esquisse de la guerre contre Tipoo-sultan*, ou *Détails sur les opérations militaires depuis le commencement des hostilités en 1789, jusqu'à la paix de 1792*, 2 vol. in-4°., 1794. Ce dernier ouvrage, qui fut imprimé à Calcuta, renferme des renseignements intéressants. Z.

MACKINTOSH (sir James), baronet anglais, membre de la chambre des communes, est né en 1765, dans la paroisse de Dores, comté d'Inverness. Après avoir terminé ses études dans le collége d'Aberdeen et y avoir pris le degré de docteur dans la faculté de médecine, vers 1787, il se rendit sur le

continent, visita Liége, et s'arrêta à Leyde pour se perfectionner dans l'art de guérir. Il abandonna néanmoins cette carrière à la mort du capitaine Mackintosh son père, et se livra tout entier à l'étude des lois. Au commencement de la révolution française, il se lia intimement avec Godwin et d'autres personnes signalées par leur zèle pour les réformes, et publia, en faveur des révolutionnaires, plusieurs écrits virulents. Cet amour de l'indépendance et cet esprit d'opposition s'évanouirent à la suite d'une entrevue que M. Mackintosh eut avec Burke, dont il s'était déclaré l'antagoniste dans son ouvrage intitulé *Vindiciæ Gallicæ*; il avoua qu'il était converti par les raisons concluantes de son adversaire, et fut bientôt après nommé, à la recommandation de M. Pitt et de lord Loughborough, professeur à Lincoln's-inn. Il y fit un cours de droit sur les lois et la constitution de l'Angleterre, dans lequel il déclama avec véhémence contre ses anciens amis, dont il ridiculisa les opinions, qu'il avait cependant partagées peu de temps auparavant. M. Peltier, émigré français, rédacteur de l'*Ambigu*, journal très prononcé en faveur de la maison de Bourbon, imprimé à Londres, ayant été attaqué, en février 1803, comme libelliste, devant la cour du banc du roi, par le ministre de Napoléon Buonaparte, alors premier consul de la république française, M. Mackintosh fut choisi pour être son défenseur. L'ambassadeur français demandait que M. Peltier fût chassé d'Angleterre, comme ayant provoqué dans son journal l'assassinat de Buonaparte (*Voy.* PELTIER). M. Mackintosh, dans un plaidoyer fort étendu, déploya une grande éloquence, et écarta victorieusement les inculpations faites à son client. Peu de temps après cette affaire, qui augmenta infiniment sa réputation, il fut nommé juge-assesseur (*recorder*) de Bombay, et y fit admirer fréquemment son courage, son humanité et ses talents oratoires par les européens et les naturels du pays. Il y fut le créateur d'une société littéraire dont il accepta la présidence. M. Mackintosh a, dit-on, composé dans ses moments de loisir, une Histoire d'Angleterre depuis la révolution de 1688, jusqu'à nos jours. Ce fut lui qui, le premier, établit, dans un jugement célèbre qu'il fit rendre en 1805, malgré la lettre de l'instruction du gouvernement anglais de 1803, que les cours des prises n'étaient « que de simples tribunaux, institués pour juger les réclamations des neutres, d'après les principes du droit des gens, et que, pour prononcer la confiscation d'un bâtiment neutre qui avait commercé avec des colonies ennemies, il aurait fallu que le commerce avec ces colonies eût été défendu aux neutres, même en temps de paix. » A son retour en Angleterre, il fut nommé député à la chambre des communes par le comté de Nairn; on prétend qu'il n'a pas justifié par ses discours dans cette chambre, les espérances que ses succès au barreau avaient fait concevoir. Dans la séance de la chambre des communes du 24 février 1818, M. Mackintosh fit soumettre à l'examen du parlement divers éclaircissements relatifs au nombre, toujours croissant, des exécutions pour la fabrication des faux billets de banque. Il établit que le nombre de ces exécutions avait centuplé depuis vingt ans; qu'il n'y en avait eu que quatre depuis 1783 jusqu'en 1797, et quatre cent quarante-huit depuis 1797 jusqu'en 1811. Il fit observer que le but de la législature était d'améliorer le genre humain, désavouant pourtant toute intention d'exciter une dangereuse pitié pour le crime. On a de lui: I. *Sur la question de la régence*, in-8°., 1789. II. *Vindiciæ Gallicæ*, ou *Défense de la révolution française et de ses admirateurs anglais*, *contre les accusations d'Edmond Burke*, renfermant quelques réflexions sur les dernières productions de M. de Calonne, in-8°., 1791. Cet ouvrage, qui montre un très grand talent, mêlé cependant de beaucoup de partialité, et qui commença la réputation de son auteur, lui fit déférer le titre de citoyen français, par un décret de l'assemblée législative. III. *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, in-8°., 1799. IV. *Discours sur les lois anglaises*, 1799, in-8°. V. Diverses critiques de Burke, Gibbon, et autres articles insérés dans le *Monthly review*, lui sont attribués. On assure qu'il est en ce moment un des coopérateurs de l'*Edinburgh review*. Z.

MACLAREN, poète anglais, né dans les montagnes d'Écosse en 1755, entra de bonne heure au service, et fit la guerre d'Amérique comme soldat, sous Howe et Clinton. Pendant ce temps, il inséra

quelques essais poétiques dans les journaux de Philadelphie et de New York. A la paix, il obtint son congé, et à son retour en Écosse, il se réunit à une troupe de comédiens ambulants, parmi lesquels il se fit distinguer. En 1791, il s'enrôla comme sergent dans les montagnards du comté de Dumbarton, qu'il accompagna à Guernesey, où il resta deux ans, et où il fit représenter plusieurs de ses pièces de théâtre. Il servit ensuite en Irlande; mais peu après la bataille de Vinegar-hill, il fut licencié, et se rendit à Londres, où il a publié beaucoup de petites pièces fort ingénieuses. Les principales sont : *Le Coup de main.* — *Le Siége de Perth.* — *La vieille Angleterre pour toujours.* — *Les Chances de la guerre.* — *La Mode.* — *Anglais, aux armes!* — *Le couronnement.* — *Kenneth, roi d'Écosse*, etc. Z.

MAC MAHON (Le comte MAURICE-FRANÇOIS DE), chevalier de Saint-Louis dès 1789, fut nommé maréchal-de-camp le 4 juin 1814, et admis à la retraite le 4 septembre 1815. MAC MAHON, colonel anglais, entra de bonne heure au service, et fit avec distinction toutes les campagnes de la guerre d'Amérique sous William Howe, lord Cornwallis et lord Moira. Sa bravoure et ses connaissances militaires le firent particulièrement remarquer de lord Moira, qui, à son retour en Angleterre, le présenta au prince de Galles qui l'attacha à sa personne en 1796. S. A. R. ayant été nommé prince-regent, l'a élevé au poste important de son secrétaire public (*public secretary*). Son instruction solide et sa grande habitude des affaires l'ont mis à même de remplir cette charge difficile à la satisfaction du prince, qui lui accorde toute sa confiance. Z.

MACNEMARA (Le comte), neveu du comte de Macnemara, massacré à l'Ile de France, en 1790, est le seul qui existe de l'ancienne famille de ce nom. Il a fait toutes les campagnes dans le corps de Béon, et autres corps, où il a été blessé plusieurs fois. Rentré en France, avec le Roi, en 1814, il a été nommé gouverneur des pages de sa chambre, au mois de novembre 1815. F.

MADALINSKI (A.), brigadier au service de Pologne, et commandant d'un régiment de cavalerie, leva le premier, en 1794, l'étendard de l'insurrection contre les Russes. Depuis long-temps, il entretenait des correspondances avec Kosciusko (*Voy.* ce nom), et, pressé par la commission chargée de licencier l'armée polonaise, il rassembla son régiment, composé de 700 chevaux, se renforça de quelques chasseurs à pied, quitta son quartier de Pultusk, passa la Vistule, surprit les détachements prussiens postés le long de la nouvelle frontière, les défit l'un après l'autre dans le courant de mars, et se rendit maître de tout l'argent qui se trouvait dans les bureaux des douanes. Cependant Kosciusko qui s'était rendu à Cracovie, sur la nouvelle de cette insurrection, avait fait soulever ce palatinat, et venait d'être nommé généralissime. Madalinski, poursuivi par un corps de 7000 Russes, aux ordres des généraux Denisow et Tormanstoff, se replia vers lui, opéra sa jonction le 1er avril, et le seconda vivement le 4 à Reslavice, où les Russes furent défaits. Après la levée du premier siége de Varsovie, il continua à commander, conjointement avec le général Dombrowski, un corps dans la Grande-Pologne contre les Prussiens; battit le colonel Szekuly, qu'il fit prisonnier; s'empara de Bromberg et de plusieurs autres villes, où il leva de fortes contributions, et montra au milieu de ses succès autant d'humanité que de bravoure. Pressé ensuite par des forces supérieures, il se retira sur Varsovie, contribua à la défense de cette place, et fut blessé pendant le siége. D'après la capitulation convenue avec Suwarow, il quitta Varsovie, ainsi que le généralissime Wawrzecki, et se rendit, avec les troupes qui refusèrent de déposer les armes, dans les environs de Nowemiasto. Arrêté en décembre par les Prussiens, il fut enfermé à Pietrikau, et transféré dans les prisons de Breslau. Six mois après, le roi de Prusse lui fit rendre la liberté. Le général Madalinski vit encore aujourd'hui en Pologne, où il jouit de l'estime de ses concitoyens. B. M.

MADIER DE MONT-JAÑ, avocat, consul et maire de Saint-Andéol, en 1789, fut député aux états-généraux, par le tiers-état de la sénéchaussée de Ville-Neuve de Berg, et se rangea dès les premières séances dans le parti de l'opposition, qui était alors formé, comme aujourd'hui, des amis les plus prononcés de la monarchie. M. Madier vota constamment avec ce parti. Le 7 avril 1790, on le vit, après un discours de Cazalès,

dans lequel cet illustre orateur avait demandé que les juges de tous les tribunaux fussent nommés par le Roi, courir à la tribune, en même temps que l'abbé Maury, auquel il était très attaché, et embrasser Cazalès avec l'expression d'un véritable enthousiasme. Le 7 août 1790, M. Madier appuya vivement la motion que fit l'abbé Maury, de poursuivre les auteurs ou complices des crimes des 5 et 6 octobre, sans avoir égard pour les députés qui pourraient se trouver compromis dans cette affaire. Le 8 octobre de la même année, il défendit le parlement de Toulouse, attaqué pour son arrêt contre les opérations de l'assemblée. Le 28 mars 1791, il s'opposa de tous ses moyens au décret constitutionnel qui assignait les cas où le Roi serait censé avoir abdiqué, et demanda qu'on mît en délibération la question de savoir si l'assemblée avait le droit de faire des lois de cette nature. Le 1er. juin, lorsqu'on proposa de décréter que la peine de mort serait réduite à la simple privation de la vie, par les moyens les moins douloureux, M. Madier demanda une exception contre les régicides. Le 8 août, il se plaignit de nouveau des continuels empiètements des auteurs de la nouvelle constitution, sur l'autorité royale, et signa, avec le parti royaliste, les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Après la session, M. Madier disparut de la scène politique, se cacha, et fut assez heureux pour échapper aux proscripteurs de 1793 et de 1794, qui, ne pouvant le saisir, l'inscrivirent sur leur liste d'émigrés. En 1795, il en fut rayé. Au mois de juin 1797, il fut député au conseil des cinq-cents, par les électeurs de l'Ardèche, et ne tarda pas à attaquer les Jacobins, avec sa véhémence habituelle; notamment le 24 décembre, dans l'orageuse discussion sur la question de savoir si le député J.-J. Aymé serait exclus de l'assemblée, ou s'il y serait admis, quoique parent d'émigré. M. Madier accusa Bentabolle, de parler comme un factieux. Le 19 janvier 1798, il s'exprima avec force en faveur des pères et mères des émigrés, qu'on voulait dépouiller de leur fortune. Le 11 mai, il fit partie de la commission chargée d'un rapport sur la conspiration de Babœuf, dans laquelle Drouet, membre du conseil, se trouvait compromis (*Voyez* DROUET). Le 24 août, il s'éleva contre le mode de radiation de la liste des émigrés, et prouva que si ce travail était continué par le pouvoir exécutif, il ne serait pas terminé dans cinquante ans; demanda en conséquence qu'il fût confié à une commission spéciale, qui opérerait plus promptement, et d'après des principes plus équitables. Le 20 septembre, il demanda, dans des vues politiques relatives à la situation où se trouvait son parti, qu'on s'occupât enfin du *milliard* promis aux défenseurs de la patrie, et que cette promesse sortît de la région des vaines paroles. Le 24 mai, l'assemblée, dont M. Madier faisait partie, étant fortifiée par l'arrivée du second tiers légalement élu, les conventionnels se trouvèrent en minorité, et il fut du nombre de ceux qui attaquèrent, avec le plus de fermeté, les mesures révolutionnaires. Le 24 mai 1797, il réclama contre l'inique détention d'une foule de prêtres, que, par zèle pour la théophilantropie, le directeur Laréveillère s'acharnait à persécuter. Enfin, M. Madier fut un des membres du conseil des cinq-cents, qui, avant la journée du 18 fructidor, combattirent le directoire avec le plus d'énergie: aussi fut-il compris dans la proscription de cette époque. Echappé à la déportation, il fut rappelé, après le 18 brumaire, et revint à Paris, où il a séjourné long-temps, sans être employé. M. Madier est sans contredit un des membres connus du tiers-état qui a défendu la monarchie avec le plus de zèle et de constance. Il est aujourd'hui juge à la cour royale de Lyon. U.

MADISSON (JAMES), ancien président des Etats-Unis d'Amérique, né dans la Virginie vers 1758, fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau; et fit pour cela d'excellentes études. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut employé au service de l'état, et depuis il a constamment occupé des places importantes. Long-temps membre du congrès, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses vues et la facilité de son élocution. Elevé à la dignité de secrétaire-d'état sous la présidence de Jefferson, il sut se concilier tous les suffrages et satisfaire tous les partis, par son patriotisme éclairé. Enfin, au mois de mars 1809, il fut appelé à la présidence des Etats-Unis, en remplacement de M. Jefferson; et le 4, il fit l'ouverture du congrès par un discours éloquent, dans lequel il déclara que, jaloux

de l'indépendance de son pays, il travaillerait sans relâche à l'établir sur des bases solides, et combattrait de toutes ses forces le parti fédéraliste, trop justement accusé d'être favorable à l'Angleterre. Ce discours fut suivi, quelques jours après, d'un décret qui interdisait, après le 15 mai, tout commerce et tout rapport quelconque entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, dans le cas où ces deux pays ne révoqueraient pas leurs édits ou leurs ordres en conseil. Mais, en même temps, pour témoigner à la France qu'il desirait conserver à son égard le système de neutralité qu'avait suivi son prédécesseur, et sans doute aussi pour provoquer le gouvernement anglais, M. Madisson déclarait qu'attendu que la Hollande était un pays neutre, les Etats-Unis pretendaient y trafiquer. La France ne tarda pas à envoyer la révocation de ses édits; et elle obtint aussitôt qu'à dater du 1er. novembre, ses vaisseaux armés pourraient être admis aux Etats-Unis. A la même époque, M. Madisson adressa au cabinet britannique une circulaire, par laquelle, en lui annonçant que les restrictions imposées à la France ayant cessé d'exister, il déclarait que l'acte de suspension de commerce, par rapport à l'Angleterre, aurait son exécution, si les ordres du conseil n'étaient pas révoqués avant le 2 février 1810. Cette déclaration fut regardée à Londres comme le présage d'une rupture, qui, en effet, n'était pas éloignée. Un vaisseau de guerre anglais ayant attaqué, en 1811, une frégate américaine qui croisait sur les côtes des Etats-Unis, M. Madisson saisit l'occasion de cette insulte pour se plaindre amèrement au congrès, le 5 novembre de cette même année, de la conduite déloyale de l'Angleterre, et pour provoquer contre cette puissance des mesures de sûreté publique. Il proposa, en conséquence, de prolonger l'enrôlement des troupes réglées, de lever une force auxiliaire, d'accepter le service des corps de volontaires, de fabriquer des canons, et d'augmenter les magasins d'armes. Ces mesures étaient urgentes; elles précédèrent à peine d'une année la déclaration des hostilités, qui commencèrent en 1812. Leurs résultats n'avaient encore présenté aucun avantage signalé, que déjà M. Madisson, manifestant des dispositions pacifiques, avait fait proposer au cabinet britannique, un armistice, dont les conditions étaient, que les ordres du conseil seraient révoqués en ce qui affectait les Etats-Unis; que les matelots américains seraient renvoyés immédiatement des vaisseaux anglais; que la presse cesserait sur les vaisseaux américains, et que ce même armistice serait converti en un accommodement définitif. Ces conditions ne furent point agréées. L'Angleterre, à son tour, envoya l'amiral Warren proposer un rapprochement à M. Madisson, qui ne jugea pas à propos de l'accepter, et la guerre, un moment interrompue, se poursuivit des deux côtés. L'administration de M. Madisson touchait à sa fin. Il réunit de nouveau les suffrages en 1813, et fut continué dans ses fonctions. A cette époque, l'empereur de Russie ayant offert d'intervenir comme médiateur entre les Etats-Unis et l'Angleterre, le président nomma trois fondés de pouvoir pour conclure à St.-Pétersbourg un traité de paix, et pour stipuler des réglements de commerce. Il avait annoncé le 25 mai, par un message au congrès, qu'il espérait un heureux résultat de l'intervention de l'empereur Alexandre, et qu'il le desirait pour le bonheur des deux nations. Les négociations eurent lieu, mais on ne s'accorda point, parce que les plénipotentiaires américains avaient ordre d'exiger, comme condition *sine quâ non*, l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer. Cette clause avait été jusque-là le prétexte de la guerre; mais lorsque Buonaparte fut renversé du trône de France, M. Madisson, privé d'un allié sur lequel il avait toujours compté, consentit à renoncer désormais à cette condition. De nouvelles négociations s'ouvrirent à Gand le 8 août 1814, et elles prouvèrent, comme toutes celles qui les avaient précédées, que les prétentions réciproques des deux gouvernements n'étant point de nature à être également satisfaites, la paix devenait impraticable. M. Madisson, en transmettant au congrès les pièces relatives à ces négociations, déclara qu'il les regardait comme humiliantes pour la nation; et en conséquence, sur l'avis du congrès et des comités, il envoya ordre aux commissaires à Gand de rompre toutes les conférences. Les Anglais continuèrent alors la guerre vigoureusement, et l'on sait que cette fois ils pénétrèrent jusqu'à la capitale des Etats-Unis, dont ils s'emparèrent. M. Madisson commandait lui-même, pendant l'attaque de Washing-

ton, l'infanterie et la cavalerie qui couvraient cette ville, et il s'y défendit avec courage. Après la prise de Washington, il se vit plus que jamais en butte aux efforts du parti fédéraliste. On lui fit alors un crime de son patriotisme, et il fut accusé d'avoir négligé les archives nationales, pour mettre ses richesses en sûreté. Il fut même question pendant quelque temps de faire une enquête sur sa conduite. Malgré ces attaques, M. Madisson a conservé son poste jusqu'à la fin de 1817, après avoir signé le traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il a publié à Washington, en février 1815 : *Manifeste du gouvernement américain*, ou *Causes et caractère de la dernière guerre de l'Amérique avec l'Angleterre*. Cet ouvrage fut imprimé à un million d'exemplaires. Il a été traduit en français par M. Ch. Malo, et a eu deux éditions, 1816, in-8°. Il a paru sous le titre du *Fédéraliste* un recueil d'écrits en faveur de la constitution des Etats-Unis par MM. Hamilton, Madisson et Gay, 1792, 2 vol. S. S.

MAFFIOLI (Jean-Nicolas), curé de Plombières, est né à Raon-l'Étape, arrondissement de Saint-Dié, le 15 décembre 1747. Lors des divisions du clergé de France, il se retira dans le pays des Grisons, dont il est originaire, et de-là à Milan, où il profita de la protection de l'archevêque et du gouverneur, M. le comte de Vildsek, pour se rendre utile aux émigrés français de toutes les classes, et particulièrement aux ecclésiastiques. Revenu en France, à la suite du concordat de 1802, il fut nommé à la cure de Plombières. C'est dans cette petite ville qu'il eut l'honneur de recevoir S. A. R. Monsieur, le 16 mars 1814, et qu'il se rendit, auprès de ce prince, l'interprète des habitants, dans un discours plein des plus nobles sentiments. Le lendemain 17, M. Maffioli se présenta devant S. A. R., à la porte de l'église, et lui adressa cet heureux à-propos : *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Le prince répondit : *Et in adjutorio Altissimi*. Au mois de mai suivant, M. Maffioli fit partie d'une députation envoyée par la ville de Plombières, pour féliciter S. M. sur son heureux avènement au trône, et il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur par ordonnance du 9 novembre 1814. En 1815, au moment où la défection du maréchal Ney retentissait dans les Vosges, ce courageux ecclésiastique célébra publiquement l'anniversaire du 16 mars, époque chère aux habitants de Plombières, et qu'il a consacrée depuis par une inscription lapidaire destinée à en perpétuer le souvenir. — Maffioli (Jean-Pierre), frère du précédent, ancien avocat au parlement de Nanci, et membre de l'académie de la même ville, quitta la France sous le règne de la terreur, et se retira aussi, avec sa famille, dans le pays des Grisons. Il composa dans cette retraite un ouvrage intitulé : *Principes de droit naturel, appliqués à l'ordre social*, 2 vol. in-8°., qu'il publia à Paris, en 1803, et dans lequel il démontre que les maximes de la révolution portent sur des idées fausses ; que cette proposition : *Le peuple est souverain*, implique contradiction en elle-même, et qu'elle est destructive de tout ordre. M. Maffioli, étant juge de paix à Nanci, fut présenté à une chaire de droit, et nommé, quelque temps après, juge à la cour prévôtale. Il est aujourd'hui conseiller à la cour royale de la même ville. — Maffioli, fils du précédent, chevalier de la Légion-d'honneur, employé à l'administration des contributions indirectes, et officier dans la 11e. légion de la garde nationale parisienne, s'enrôla, en mars 1815, dans les volontaires royaux, y fut promu au grade de lieutenant, et suivit, en cette qualité, le Roi jusqu'à Beauvais. Pendant les cent jours, lui et M. Laujon (*Voyez* ce nom), furent les seuls de leur administration qui votèrent négativement, sur l'acte additionnel aux constitutions. Le 6 juillet, il fut de garde pendant deux jours auprès de la personne du Roi, et fit partie de l'escorte qui accompagna S. M. lors de sa rentrée dans la capitale. — Son frère (Victor-Gaspard), avocat à Nanci, s'enrôla aussi en 1815, dans les volontaires royaux ; mais ayant ensuite été contraint de faire partie de la garde nationale active, qui fut dirigée sur Phalsbourg, il osa donner publiquement l'essor à ses sentiments pour la famille des Bourbons, au milieu d'une garnison dont les vœux étaient pour Buonaparte. Ce courageux dévouement faillit lui coûter la vie. Il devait être jugé par un conseil de guerre, lorsque son chef de bataillon, nommé Roussel, lui facilita des moyens d'évasion. Il est maintenant substitut du procureur du roi à Sarrebourg. F.

MAGALLON (Charles), né à Marseille, en 1741, établit d'abord une maison de commerce dans cette ville, et passa ensuite au Caire, en Egypte, où, pendant un séjour de plus de vingt années, il réunit aux occupations de son négoce le titre et les fonctions de consul français : c'est en cette qualité qu'il ménagea en 1785, avec le pacha d'Egypte, les beys, et quelques chefs d'Arabes, des traités favorables au commerce de France ; mais leur mauvaise foi, la rivalité des Anglais, et la préférence que le ministre français donnait aux intérêts de la compagnie des Indes, nouvellement créée avec un privilége exclusif, détruisirent les espérances de M. Magallon. Les négociations du traité avaient été confiées à M. de Truguet, envoyé au Caire pour cet objet, par M. de Choiseul; mais leur succès n'en fut pas moins attribué à la considération personnelle dont jouissait M. Magallon. Pendant sa longue résidence en Egypte, ce consul ne cessa de rendre des services en argent, en provisions et en guides, aux voyageurs français, notamment à M. Sonnini, au baron de Tott, à M. de St.-Germain de Saint-Huberd, et à d'autres envoyés civils et militaires que le gouvernement faisait passer en Orient. Ruiné par l'invasion du capitan-pacha, M. Magallon revint en France en 1790, et rendit compte à l'assemblée constituante de sa conduite en Egypte, des pertes qu'il avait faites, et des mauvais traitements des Arabes, auxquels il n'avait échappé que couvert de blessures. L'assemblée ne s'occupa point de ses réclamations ; mais il obtint de la bienveillance particulière de Louis XVI, une tabatière enrichie de diamants et ornée du portrait de ce prince. M. Magallon rentra quelque temps après dans la carrière des consulats, et occupa tour-à-tour les résidences de Salonique et du Caire. Il est constant que l'on puisa, en la dénaturant, l'idée de l'expédition d'Egypte, exécutée par Buonaparte, dans les documents qu'il avait adressés au gouvernement, sur ses rapports avec l'Egypte, et les pertes qu'y éprouvait le commerce français, par la mauvaise foi des beys et leur insubordination envers la Sublime-Porte, et les moyens qu'il présenta pour obtenir une utile et permanente réparation de tous ces torts, en rapprochant les intérêts de la France et de la Turquie. Lorsque l'on commença en France à pressentir les déplorables résultats de cette expédition, ce fut à qui rejetterait sur son rival l'odieux d'une entreprise dont le succès même n'aurait pu justifier l'injustice. Cette disposition des esprits fit naître entre le ministre des relations extérieures, sous lequel l'expédition avait commencé, et celui qui le remplaça pendant sa durée, une lutte polémique, courte, mais animée, qu'on ne lit point encore aujourd'hui sans intérêt, à cause du jour qu'elle jette sur les affaires de ce temps-là, et sur le caractère des personnages qui occupaient la scène politique. Revenu en France avec les restes de l'armée d'Egypte, M. Magallon, qui ne paraît pas avoir rempli de nouveaux emplois, se fixa à Paris, où il vivait encore en 1818, des débris de sa fortune, et d'une pension de 6000 francs que le gouvernement lui a accordée pour prix de ses longs services. — Magallon (C.), neveu du précédent, fut envoyé en 1797 à Rhodes, pour y remplacer M. Moltedo, dans les fonctions de consul de France. K.

MAGALLON (Le comte François-Louis), fils d'un ancien lieutenant-général des armées, plus connu sous le nom de marquis de Lamorlière, qui avait servi avec distinction dans les troupes légères, et fut moins heureux pendant le peu de temps qu'il fut employé dans les premières guerres de la révolution. M. le comte Magallon de Lamorlière, dont il est question ici, est né à l'Isle-Adam, le 28 octobre 1754, et a commencé ses premières armes comme aide-de-camp de son père. Peu connu dans la guerre du continent, il fut envoyé, après le régime de la terreur, à l'Isle-de-France, avec le contre-amiral Sercey, qui venait de sortir des prisons du Luxembourg. On sait que le gouvernement d'alors ayant voulu établir le système révolutionnaire dans cette île, ne put y parvenir : l'assemblée coloniale refusa de recevoir les agents du directoire, et les renvoya. En 1797, M. Magallon fut dénoncé au conseil des cinq-cents pour avoir fomenté cette prétendue rébellion, à laquelle pourtant, si l'on en croit plusieurs officiers qui se trouvaient alors à l'Isle-de-France, M. Magallon n'eut pas autant de part qu'on l'a dit à Paris. Après la mort du comte de Malartic, commandant la colonie (1800), le comte Magallon lui

succéda, et fut proclamé, en octobre 1801, à l'Isle-de-France et à l'Ile de Bourbon. Il reçut la décoration de la Légion-d'honneur en 1804. Depuis la prise de possession de l'Isle-de France par les Anglais, M. Magallon dut retourner en France, et il habite actuellement Passy, près Paris, où il jouit d'une pension de retraite. U.

MAGAROLI (Le comte) fut nommé ministre gérant des affaires du duché de Parme, après que cette souveraineté fut échue à l'archiduchesse Marie-Louise (*V.* ce nom), par les dispositions du congrès de Vienne, en 1815. Au retour de Buonaparte en France, au mois de mars de cette année, les circonstances ne permettant pas à la princesse de s'éloigner de la cour de Vienne, pour venir en Italie, M. Magaroli, qui s'était rendu auprès d'elle, revint à Parme dans le courant du mois d'avril, porteur d'un *motu proprio* de cette souveraine, qui annonçait que, vu l'impossibilité de gouverner, pour le moment, en personne, elle avait prié son auguste père de se charger de l'administration de ses états. A cette déclaration était jointe une patente de l'empereur, qui, ayant égard au *motu proprio*, réglait diverses dispositions relatives à l'administration des affaires du duché de Parme, et confirmait le comte Magaroli dans ses fonctions. K.

MAGDELAINE (Le baron DE LA), né vers 1760, dans les environs de Toulouse, embrassa avec chaleur les principes de la révolution. Lors de l'insurrection royaliste qui éclata, en 1799, dans plusieurs cantons du département de la Haute-Garonne, M. de la Magdelaine, alors commissaire du directoire près l'administration centrale, déploya une énergie sévère, et contribua, par son activité, à la défaite des insurgés, en leur ôtant les moyens de pénétrer dans Toulouse. Quoique peu favorable à la révolution du 18 brumaire, il fut employé par Buonaparte, qui le nomma, en 1802, à la préfecture de l'Orne; place qu'il conserva jusqu'en avril 1814, et qu'il ne reprit, dans les cent jours, que pour la quitter de nouveau à la seconde rentrée du Roi, en juillet 1815. K.

MAGENDIE (FRANÇOIS), docteur en médecine, de la faculté de Paris, né à Bordeaux en 1783, professe avec succès, depuis quelques années, l'anatomie, la physiologie et la séméiotique. Il publie, par livraisons, depuis 1814, sur cette dernière science, sous le titre de *Précis élémentaire*, un ouvrage, qui semble moins destiné à faire faire de nouveaux progrès à cette branche de la médecine, qu'à en rendre l'étude agréable et facile aux gens du monde. M. Magendie a lu, dans la séance de l'académie des sciences, du 19 août 1816, un mémoire dont le résultat serait qu'en suivant un certain régime on peut espérer de se guérir de la gravelle et de la pierre. Il a encore fait dans la pratique, contre la paralysie, des applications très heureuses de la *noix vomique*, dont on peut voir le détail dans un *Mémoire* du docteur Fouquier, publié en 1817. On a de lui: I. *Mémoire sur le Vomissement*, 1813, in-8°. II. *Mémoire sur l'Epiglotte*, 1813, in-8°. III. *De l'Influence de l'Emétique*, 1813, in-8°. IV. *Précis élémentaire de Physiologie*, tom. 1er., 1816; tom. II, 1817, in-8°. V. *Recherches physiologiques et médicales sur les causes, les symptômes et le traitement de la gravelle*, 1818, in-8°. Il a communiqué à l'académie des sciences, en 1817, un *Mémoire sur l'action du sang dans le système artériel et veineux*. K.

MAGHELLA, né dans l'état de Gênes, de parents obscurs, crut voir dans la révolution que les Français portèrent en Italie, un moyen de sortir de la détresse où il languissait. Il était très propre à seconder les projets subversifs des vainqueurs, et n'aimait point le gouvernement régulier et sage qui régissait sa patrie, et y maintenait l'ordre; sa conduite dissipée l'éloignait presqu'autant que sa naissance des emplois qui auraient pu flatter son ambition. Il rendit à Buonaparte des services de plus d'un genre; mérita sa confiance toute entière pour les choses de police, et devint, par lui, un des trois directeurs de la république ligurienne; place qu'il conserva jusqu'à ce qu'il plût à son protecteur de changer une seconde fois le gouvernement de ce pays: donnant alors (1802) un doge de sa façon à la Ligurie, Buonaparte fit Maghella sénateur. La conformité de caractère et de vues que celui-ci avait avec Salicetti, ambassadeur de la république française à Gênes, les avait liés d'une étroite amitié. Ils passèrent ensemble à Naples, du consentement de Buonaparte, quand celui-ci envoya son frère Joseph régner dans

ce royaume; et Maghella y fut l'adjoint de Salicetti, qu'il avait donné pour ministre de la police à Joseph. Salicetti ayant continué de remplir les mêmes fonctions lorsque Joseph fut remplacé par Murat, Maghella resta près de lui en la même qualité; et après la mort de Salicetti, il devint ministre de la police. Les Napolitains savent que les plus révolutionnaires des Français qu'ils connurent, ne les auraient pas autant persécutés que le firent ces deux Italiens. Quand Murat voulut, en 1815, séduire les peuples par des promesses d'indépendance, pour conquérir l'Italie septentrionale, Maghella vint solliciter, dans les départements d'Ancône, de Macerata et de Fermo, tous les municipaux et autres magistrats, d'envoyer à Joachim des députations et des adresses, pour lui déclarer que, dans ces pays, on abhorrait le gouvernement papal, et qu'on desirait l'avoir pour souverain. La mission de Maghella fut exécutée avec tant de secret, que personne ne s'en douta à Naples. Il revint triomphant et chargé d'un grand nombre d'adresses, dont le journal officiel fut rempli pendant plusieurs semaines. Le gouvernement pontifical, qui avait connu toute cette manœuvre, lança contre Maghella les foudres et les anathèmes de l'église; sa tête même fut, dit-on, mise à prix. Les gens sensés trouvèrent que c'était faire trop d'honneur à un agent de police. Depuis la chute de Murat, Maghella est rentré dans l'obscurité. N.

MAGNETZKI habitait Saint-Pétersbourg, en 1812, dans le temps où la mésintelligence diplomatique entre l'empereur Alexandre et Buonaparte préparait la rupture qui ne tarda pas à éclater. On découvrit, le 7 avril de cette année, un complot ourdi par un sieur Spiranski, secrétaire particulier de la famille impériale, et qui, par sa place, avait tous les secrets de l'état. Quoique le but de cette trame et le nom de ses premiers moteurs n'aient point été publiquement connus, le bruit se répandit qu'on en voulait à la personne de l'empereur. Magnetzki, intimement lié avec Spiranski, fut compris dans sa disgrâce, arrêté avec lui, ainsi que plusieurs autres prévenus, et transporté en Sibérie. K.

MAGNIEN (Charles), ecclésiastique non assermenté, brava tous les dangers pour pénétrer, en 1793, dans la prison de la reine Marie-Antoinette pendant qu'elle était à la Conciergerie, et porter à cette princesse les consolations et les secours de la religion. Quelques personnes regardent ce fait comme inexact, et elles se fondent, pour cela, sur ce passage de la dernière lettre de la reine: « Je meurs » dans la religion catholique, apostolique » et romaine; dans celle de mes pères, » dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai » toujours professée; n'ayant aucune con» solation spirituelle à attendre, ne sa» chant pas s'il existe encore ici des prê» tres de cette religion; et même le lieu » où je suis les exposerait trop, s'ils y » entraient une fois... » Présenté à la famille royale en 1814, M. Magnien fut nommé, peu de temps après, curé de St.-Germain-l'Auxerrois à Paris. D.

MAGNIER (Le colonel) servit sous le duc d'Angoulême dans le Midi, en 1815, reçut de ce prince l'ordre d'occuper St.-Andéol avec sept cents gardes nationaux, et marcha ensuite parallèlement avec l'armée royale. Il fut enfermé aussitôt après au château d'If par ordre de Buonaparte. — Magnier, ancien sergent-major au régiment du roi (infanterie), a publié en 1814: *Les deux Saintes du sang royal des Bourbons*, ou *Esquisse d'un parallèle religieux et historique, entre la bienheureuse Isabelle de France, sœur de Saint-Louis, et madame Elisabeth de France, sœur de Louis XVI*, vol. in-12, avec grav. K.

MAGNIER GRANDPREZ (Jean-Charles), ancien receveur des douanes, né le 17 mai 1767, à Belval en Champagne, s'était fait connaître par plusieurs ouvrages d'économie politique, entre autres: *Sur les moyens d'organiser la police de la navigation du Rhin*, et par un *Code des douanes*, qui a eu six éditions, lorsqu'il fut nommé par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des députés de 1815. Dans la discussion de la loi d'amnistie, il se prononça en faveur de la proposition royale contre les conclusions de la commission (*Voy.* Corbière); et, dans la séance secrète du 23 décembre, il proposa d'ériger une statue à Louis XVI, en commémoration du 21 janvier 1793. Dans la même session, il prit la parole sur les contributions indirectes, dont il blâma l'extension toutes les fois qu'elles n'avaient pas pour base la consommation. Dans tout le cours de cette

session, M. Magnier vota avec la minorité. Réélu en 1816, il fut nommé membre de la commission du budget, et rapporteur pour la partie des douanes. En 1815 comme en 1816, il prit chaudement la défense des intérêts commerciaux et industriels de l'Alsace, en réclamant soit la libre culture et fabrication du tabac, soit le rétablissement de l'entrepôt des denrées coloniales à Strasbourg. Pendant la session de 1817, il fit encore partie de la commission du budget, dont il vota l'adoption, d'après le projet de loi sur les finances, proposé par les ministres, avec les amendements de la commission. N'ayant pu, dans la session de 1818, se faire entendre à la tribune, à cause de la clôture de la discussion sur la loi du recrutement de l'armée, M. Magnier fit imprimer son opinion à l'appui du projet de loi présenté par les ministres, avec de légères modifications. F.

MAHA-BAJAH-BIKAM-SCHAH, rajah régnant du Népaul (1818), a soutenu en 1815 et 1816, une guerre malheureuse contre la compagnie anglaise des Indes orientales, à laquelle il s'est vu forcé de céder, par un traité conclu en mars 1816, des portions considérables de territoire, dont il a abdiqué la souveraineté pour lui et pour ses successeurs. K.

MAHÉRAULT (Jean-François-René), ancien professeur à l'école centrale du Panthéon, puis commissaire du gouvernement près l'administration du Théâtre-Français, est né au Mans, en 1767. Sous le ministère de François de Neufchâteau, on dut, en grande partie, à M. Mahérault la réunion des acteurs du Théâtre-Français. Il a publié: I. *In obitum d'Ormesson*, 1789, in-8°. II. *Plan d'études*, 1794, in-8°. III. *Notice sur Antoine Leblanc*, 1799, in-8°. IV. *Notice sur la vie et les écrits de Deparcieux* (Voyez la *Biogr. univ.*, au mot Deparcieux). Il a fourni, en 1791 et 1792, différents articles au *Journal de la langue française*. Ot.

MAHMOUD II, sultan des Turcs, successeur de son frère, Mustapha IV, parvint à l'empire le 11 août 1808. Sélim III, à qui Mustapha avait succédé, venait d'être assassiné par ordre de ce dernier, qui fit jeter le corps du sultan au-devant de Baraïctar, au moment où ce fameux visir enfonçait les portes du sérail, dans le dessein de faire subir un sort pareil à Mustapha. Pour n'avoir plus de compétiteur, il manquait à celui-ci la mort de Mahmoud, il l'ordonna; mais Ramir Effendi, trésorier de l'armée, s'étant porté à *la cage* (palais où sont renfermés les princes du sang royal), en enleva, à la tête de deux mille Albanais, le prince Mahmoud, qu'il fit aussitôt déclarer sultan, par un fetfa du muphti. Le nouvel empereur donna les sceaux à Baraïctar, qui, voulant reprendre le système de réforme si funeste à Sélim, excita contre lui et contre son souverain un nouvel orage, dont il fut seul la victime. Lorsque ce visir se fut enseveli, avec ses femmes et ses trésors, sous les débris d'une tour fortifiée dont il fit sauter le magasin à poudre, la rage des janissaires expira subitement, et tous se prosternèrent aux pieds de Mahmoud. C'est en vain que, dans le fort de l'émeute, ce prince s'était opposé au meurtre de son frère Mustapha; il ne put empêcher que Ramir Effendi n'immolât cette victime à sa sûreté. Mahmoud monta sur le trône, au milieu des circonstances les plus désastreuses; des troubles et des désordres sans nombre dans l'intérieur, et au-dehors une guerre malheureuse contre les Russes et les Serviens, semblaient annoncer la dissolution prochaine de son empire. Par sa prudente énergie, il parvint à conjurer l'orage. Contraint d'abord (1811), par les malheurs de la guerre, à une paix onéreuse, il sut en faire naître habilement l'occasion d'abattre les têtes des chefs des révoltés, et de réduire successivement à l'obéissance les pachas de Romélie, de Widdin, de Bagdad, de Damas; les beys d'Egypte et le gouverneur de Satalie. La répression de la secte des wahabis, la conquête de la Servie, et l'affranchissement de la Mecque, déposent aussi en faveur des talents politiques de ce monarque. Enfin, sa conduite mesurée dans les différentes positions délicates où les événements ont placé la Porte-Ottomane, vis-à-vis des puissances européennes, et principalement de la Russie, de l'Angleterre et de la France, font également honneur à la droiture de son esprit. Il était assez remarquable de le voir accueillir avec distinction, dans sa propre résidence (chose inouïe dans les usages de cette cour), une princesse d'Angleterre (la princesse de Galles), au moment où l'escadre de cette nation bombardait Alger et foudroyait sa marine. L'audience solennelle

qu'il donna quelque temps après (1816) aux envoyés de cette résidence et de celle de Tunis, dont il reçut les riches présents et rejetta les demandes, dut annoncer à ces barbaresques un système bien différent de la protection accordée jusqu'ici, par tous les sultans, à leurs brigandages. Le silence que l'on a gardé sur les véritables causes de la mort du fameux Czerni-George (*Voy.* ce nom), assassiné en 1817, sur le territoire turc, et dont la tête a été envoyée à Mahmoud, ne permet pas de connaître jusqu'à quel point sa politique a pu être intéressée dans ce meurtre. Il a cherché à effrayer, par des exemples non équivoques d'une justice terrible autant qu'expéditive, les déprédateurs des finances de l'état, en faisant trancher la tête, en 1816, au kiaya, au divan Effendi et à Soliman pacha, ancien gouverneur de Bagdad, convaincus d'extorsions commises dans l'exercice de leurs charges. On voit dans Mahmoud II, dont le caractère rappelle, sous quelques rapports, celui de Soliman II, chef de sa race, une tendance assez rare parmi les sultans vers l'amélioration administrative et les réformes si malheureusement tentées par Selim III. Une autre particularité non moins remarquable, c'est de rencontrer, sous un sultan aussi européen par ses principes personnels de gouvernement, un vice-roi d'Egypte, Mahomet-Ali-Pacha, qui suit le même système avec tant de succès et d'éclat, qu'on peut raisonnablement douter si, en l'essayant d'abord à l'avantage de son maître, il ne finira point par en appliquer les résultats à sa propre indépendance, par l'affranchissement de l'Egypte. Dans un furieux incendie, pendant lequel le respect pour les lois du harem ne permit d'accepter le secours des hommes accourus pour l'éteindre, que lorsque les femmes furent sorties, Mahmoud perdit, en 1817, son fils aîné, qui fut dévoré par les flammes, avec la sultane sa mère. A une politique réservée, dont il ne communique les secrets à personne, Mahmoud joint des vertus morales et tous les avantages extérieurs. K.

MAHON (Nicolas), Irlandais, fut choisi, en 1816, par ses compatriotes, pour présider l'association catholique, et suivre la grande affaire de l'émancipation. Il transmit, en cette qualité, à lord Liverpool, pour la soumettre au prince régent, l'adresse que l'assemblée générale des catholiques avait autorisé ses commissaires à présenter en leur nom. Dans sa lettre à ce ministre, écrite avec une sage liberté, M. Mahon, après avoir considéré comme de simples palliatifs qui ne pouvaient guérir le mal, les adoucissements portés, en diverses circonstances, à l'état politique des catholiques irlandais, terminait ainsi : « Le grand remède des maux de l'Irlande, et presque le seul qui lui convienne, celui qu'on lui promet depuis si long-temps, c'est la jouissance pleine et entière des droits garantis, sans exception, par la charte, à tous les sujets du royaume-uni de la Grande-Bretagne. Que le bienfait de la constitution anglaise soit donc appliqué tout entier à la population d'Irlande, selon l'esprit et dans la mesure qui conviennent aux principes qui l'ont fait établir; et l'on verra bientôt cette heureuse concession ramener le calme, et devenir la meilleure garantie du repos public dans ce pays malheureux, comme moyen le plus sûr de le conduire au point de bonheur et de prospérité où il s'étonne et gémit de n'être pas encore parvenu. » Malgré ces considérations, développées d'ailleurs avec tant d'éloquence, par divers orateurs, dans les chambres du parlement, les démarches de M. Mahon échouèrent devant la crainte que l'on parut avoir qu'en touchant au serment du *test*, qui est pour les Anglais la clé de leur constitution, on ne fît crouler bientôt tout l'édifice. Il en résulta néanmoins de nouveaux tempéraments en faveur des catholiques, que les ministres firent déclarer aptes aux places de juge dans le civil, et de capitaine dans l'armée. K.

MAHONI (Le comte Barthélemy O-), lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis, d'une famille irlandaise, dont la noblesse remonte à la plus haute antiquité, est né en France. Il était chevalier de Malte et colonel commandant du régiment de Berwick lorsque la révolution éclata. En 1791, il quitta la France à la tête de ce corps, et courut se ranger sous les drapeaux des princes français, au-delà du Rhin. Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, crut devoir récompenser ce dévouement à sa cause, en donnant à ce régiment cette belle devise : *Semper*

et ubique fidelis; éloge que ce corps, ainsi que son chef, n'ont cessé de justifier pendant toutes les campagnes de l'émigration. Le comte O-Mahoni se rendit en Portugal après le licenciement, et il a servi cette puissance pendant plusieurs années avec une grande distinction. Après le retour du Roi, en 1814, il fut élevé au grade de lieutenant-général, et nommé au commandement de la 21e. division, d'où il passa à celui de la 13e. en février 1816. Lors du passage du duc d'Angoulême à Rennes, M. O-Mahoni fit représenter devant le prince, le 19 septembre 1817, un vaudeville de sa composition, intitulé : *Un Jour de bonheur*, dont le succès fut prodigieux dans les départements de l'Ouest, par la vive peinture de ce royalisme ardent et pur que l'auteur avait puisé dans ses sentiments habituels. Le 23 du même mois, il fut remplacé dans son commandement par le lieutenant-général Dubreton, et admis a la retraite. Il annonça lui-même cette nouvelle aux troupes de sa division, par un ordre du jour qu'il terminait ainsi : « .....Je prie tous » les Bretons qui se trouvaient sous » mes ordres directs, et principalement » les braves gardes nationales, d'agréer » mes remercîments de leur zèle constant à me seconder en tout ce que j'ai » cru devoir faire pour le maintien de » l'ordre, le rapprochement des partis » et l'affermissement de l'autorité légi- » time. Je les ai trouvés tels qu'ils furent » toujours, tels qu'ils seront à jamais : » *Fidèles à leur Dieu et à leur Roi.* »

K.

MAI (L'abbé Ange), savant helléniste, conservateur de la bibliothèque ambrosienne de Milan, est devenu célèbre par les découvertes qu'il vient d'y faire des manuscrits de plusieurs ouvrages de l'antiquité qu'on croyait perdus. Entièrement appliqué à l'étude dans le Bergamasque, sa patrie, il y avait vécu longtemps dans l'obscurité, et ce n'est qu'en 1812, qu'il a été appelé à cette bibliothèque. On sait que, lorsque le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, voulut former cette riche collection, en 1595, il envoya non seulement dans tout le midi de l'Italie, mais encore en Grèce et en Asie, des savants, pourvus de sommes considérables, pour acheter ce qu'ils y trouveraient de précieux en livres et en manuscrits. Quoique, depuis lors, on en eût déjà publié quelques uns, il en restait encore de très curieux dont les savants des autres pays ignoraient l'existence. M. Mai est venu leur en faire connaître un grand nombre. On jugera de ses travaux, et de ce que son ardeur pour la découverte de pareils monuments nous promet encore, par les éditions qu'il a déjà publiées : I. *Isocratis oratio de permutatione*, mise en latin par l'éditeur, qui y a joint des notes et une préface, avec quatre appendices, d'après un manuscrit de la bibliothèque. Cet ouvrage avait été récemment publié en grec par André Mustoxidi (*V.* ce nom), in-8o. de 148 pag., Milan, 1813. II. *M. Tullii Ciceronis sex orationum partes ineditæ pro Scauro, pro Tullio, pro Flacco, in Clodium et Curionem; de ære alieno Milonis, de rege Alexandrino : item antiquus commentarius ineditus, qui videtur Asconii Pediani ad ejusdem Tullii duodecim orationes, cum C. Gracchi inedito oratorio fragmento.* L'éditeur y a joint des dissertations et un *fac simile* des deux manuscrits, Milan, 1814, 2 volumes in-8o. III *M. Cornelii Frontonis opera inedita latina et græca; cum epistolis item ineditis Antonini Pii, M. Aurelii, L. Veri et Appiani necnon aliorum veterum fragmentis.* Cette édition est précédée d'un commentaire et enrichie de notes de l'éditeur, ainsi que des portraits de ces quatre empereurs et d'un *fac simile* du manuscrit, 2 tomes in-8o., Milan, 1815; il en a été tiré quelques exemplaires in-4o. IV. *Philonis Judæi de virtute ejusque partibus, invenit et interpretatus est Angelus Majus A. C. D. academiæ R. Monacensis sodalis.* Cet ouvrage est précédé d'une dissertation dans laquelle l'éditeur a fait connaître quelques livres inconnus de Philon, quelques parties d'une chronique inédite d'Eusèbe Pamphile, et d'autres ouvrages tirés de manuscrits arméniens, in-8o., Milan, 1816. V. *Q. Aurelii Symmachi V. C. octo orationum ineditarum partes, cum vetere anonymi oratoris fragmento, et Pliniani panegyrici variis aliquot lectionibus.* L'éditeur y a joint des notes et une dissertation sur Symmaque, avec un *fac simile* du manuscrit, in-8o., Milan, 1815. VI. *M. Accii Plauti fragmenta inedita : item ad P. Terentium commentationes et picturæ tres ineditæ, cum ejusdem Terentii vitâ item ine-*

ditâ, avec une dissertation et des notes de l'éditeur, ainsi qu'un *fac simile* du manuscrit de Plaute, in-8°. et in-4°., Milan, 1815. VII. *Isæi oratio de hereditate Cleonymi, nunc primùm duplo auctior, græcè cum latinâ editoris interpretatione*, avec une dissertation, quelques notes et plusieurs leçons différentes de l'oraison d'Isée de *Meneclis hereditate*, in-8°. et in-4°., Milan, 1815, VIII. *Themistii philosophi oratio hactenùs inedita in eos à quibus ob praefecturam susceptam fuerat vituperatus; græcè cum latinâ editoris interpretatione*, une dissertation préliminaire et des notes. Ce volume contient en outre : *Themistii procemium ineditum orationi funebri in patrem*, où l'éditeur a rempli quelques courtes lacunes qui se trouvaient dans le manuscrit, in-8°. et in-4°., Milan, 1816. IX. *Plauti et Isæi et Themistii opera*, en un seul volume. Il en a été tiré quelques exemplaires en beau papier, qui se vendent jusqu'à 30 francs, Milan, 1816. X. *Porphyrii philosophi ad Marcellam (conjugem), invenit, interpretatione notisque declaravit Angelus Majus*, etc. *Accedit ejusdem Porphyrii poeticum fragmentum, tum denique græcum Scholion ad Basilicorum libri XLV, titulum VI de Armeniis*, in-8°., Milan, 1816. L'éditeur y a ajouté une ample notice sur la Chronique eusébienne dont il avait donné des parties dans le volume précédent. XI. *Dionysii Halicarnassei Antiquitatum romanarum pars hactenùs desiderata nempè libri postremi novem*, en grec, avec la traduction par M. Mai, qui y a joint une dissertation préliminaire, des notes et quelques appendices. Cette édition est magnifique par les lettres grecques carrées qui y sont employées. On y voit un portrait de Denys d'Halicarnasse, tiré du manuscrit même de la bibliothèque, in-4°. de 232 pages, Milan, 1816. La découverte de cette partie, qui comprend depuis l'an 313 jusqu'à l'an 485 de Rome, qui manquait à l'ouvrage de Denys d'Halicarnasse *sur les antiquités romaines*, est un événement du plus haut intérêt pour les amis de l'érudition. XII. *Itinerarium Alexandri ad Constantium Augustum Constantini magni filium, cum editoris dissertatione et notis, ac specimine codicis, imagine Alexandri et tabula geographica itinerarii*, in-8°. de 108 pages, Milan, 1817. XIII. *Julii Valerii de rebus gestis Alexandri macedonis libri tres translati ex Æsopo græco, cum editoris notis et dissertatione*, in-8°., 282 pages, Milan, 1817. Ces deux ouvrages se réunissent en un seul volume. XIV. *Sibyllinus liber XIV, græcè cum poeticâ editoris interpretatione et prævià dissertatione ac notis: accedit Sibyllinus liber VI et pars octavi cum multâ vocum et versuum varietate*, 56 pages, in-8°., Milan, 1817. XV. *Cicero Ambrosianis codicibus illustratus et auctus, scilicet sex orationum partium ineditarum editio altera ad codices Ambrosianos diligenter retractata, emendata, atque aucta centum circiter locis cum descriptione Tullianorum codicum CXLIX, vitâ Ciceronis, ejusdem imagine, et duobus codicum speciminibus, aliisque pluribus additamentis : accedunt commentationes de editionibus principibus mediolanensibus Ciceronis atque Frontonis*, 416 pages, in-8°., Milan, 1817. La plupart de ces restes précieux de la littérature classique ont été découverts sous l'écriture de vieux sermonaires et d'autres livres de piété, que des moines ignorants, pour économiser le parchemin, avaient transcrits par-dessus et entre les lignes des manuscrits anciens. On annonçait encore de M. Mai, en octobre 1817, l'édition de deux manuscrits contenant la traduction demi-gothique des treize épîtres proto-canoniques de Saint-Paul, faite par l'évêque Ulphilas. Le code dit d'*Argent*, du même évêque, dans la bibliothèque d'Upsal, ne contient que les évangiles dans cette langue aujourd'hui perdue. Ces manuscrits doivent avoir été faits entre le ve. et le vi^e. siècle. N.

MAIGNET (Etienne), né en Auvergne, vers 1770, est le petit-fils d'un boucher. Il était avocat à l'époque où éclata la révolution, fut nommé, en 1790, administrateur du département du Puy-de-Dôme; et en 1791, député à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Réélu à la Convention nationale, il y vota, dans le procès de Louis XVI, pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis à l'exécution. Il devint ensuite l'un de ces proconsuls qui, sous la dénomination de représentants du peuple, portèrent l'épouvante dans toutes les contrées où ils furent envoyés. Après avoir préludé à Lyon, où il commença solennel-

lement, avec Couthon et Châteauneuf, les travaux des démolitions, Maignet porta la terreur dans les départements du Midi; et il obtint, après beaucoup de sollicitations auprès du comité de salut public, et surtout de son ami Couthon, la permission d'établir à Orange une commission révolutionnaire. Il composa cette commission des anciens brigands d'Avignon, et lui imprima aussitôt la plus grande activité. Non content des effets *mesquins* de la guillotine, il voulut détruire en masse; et un arbre de la liberté ayant été coupé hors de l'enceinte de Bédouin (petite ville à trois lieues de Carpentras), il en proscrivit les habitants, ainsi que ceux de plusieurs communes voisines; organisa une commission semblable à celle d'Orange pour les juger, et ordonna, par arrêté du 17 floréal (6 mai 1794), de livrer la ville aux flammes. Cette horrible sentence fut exécutée par le 4e. bataillon de l'Ardèche. La Convention approuva alors la conduite de Maignet, et réitéra même cette approbation un mois après le 9 thermidor (27 juillet 1794), lorsqu'il fut dénoncé par des pétitionnaires du Midi; mais la Montagne perdant de plus en plus de ses forces, les accusations se renouvelèrent. Maignet fut encore attaqué, le 5 décembre, par des habitants de Bédouin, dont Goupilleau de Montaigu appuya vivement la déposition (*V.* GOUPILLEAU). Le 6 janvier 1795, il présenta, à la tribune, ses moyens de défense; exposa que deux fois la Convention avait approuvé sa conduite, et qu'avant d'exécuter les mesures qu'il avait prises contre Bédouin l'*anéanti*, il les avait soumises au comité, en l'invitant à lui faire connaître s'il les trouvait trop rigoureuses. Il ajouta de plus le détail des circonstances qui lui paraissaient annoncer l'explosion prochaine d'une *Vendée* dans le Midi, et qu'il crut indispensable de comprimer, dès sa naissance, par une mesure de terreur. L'examen de sa justification fut renvoyé aux comités. Maignet fut décrété d'arrestation le 5 avril, sur la proposition de Tallien, comme l'un des fauteurs de l'insurrection du 12 germinal. Dans un rapport du 5 décembre, Goupilleau assura avoir compté plus de cinq cents individus livrés par Maignet à la guillotine, et avoir fait combler, à Orange, une fosse pleine de cinq cents cadavres, et deux autres que ce représentant avait fait creuser pour en recevoir douze cents : la chaux était déjà préparée pour les consumer. Il rapporta, en outre, « qu'une jeune fille de dix-huit » ans étant venu l'implorer en faveur de » son père, il l'avait envoyée elle-même à » l'échafaud, dès qu'il avait su qu'elle » était du village de Bédouin. » Il avait ordonné, à Marseille, la confiscation et la vente d'une maison, dite *Loge des Ecossais*, parce qu'elle avait servi aux rassemblements fédéralistes. Ce fait ayant été dénoncé à la Convention, dans la séance du 16 germinal (avril 1795), sous la présidence de Pelet de la Lozère, cette assemblée cassa l'arrêté rendu par Maignet, et ordonna la levée des scellés et du séquestre. Compris dans l'amnistie de 1796, Maignet reprit ses fonctions d'avocat, qu'il a exercées pendant dix-huit ans, avec autant de zèle que de succès. Il fut nommé maire de la petite ville d'Ambert, où il résidait, et se rendit agréable aux habitants du pays; sa maison même était devenue le rendez-vous d'une assez bonne société. On le croyait entièrement guéri de sa fièvre révolutionnaire, et ses concitoyens étaient portés à mettre ses excès sur le compte de sa jeunesse, lorsqu'on le vit, avec une sorte de surprise, effrayé sans doute par l'apparition des Bourbons, rentrer dans la carrière politique, en acceptant sa nomination à la chambre des représentants, pendant les cent jours de 1815. Il a été compris dans la loi contre les régicides, et a dû quitter la France dans le courant de 1816. K.

MAILHE (JEAN) était avocat à Toulouse lorsque la révolution commença; il en embrassa les principes avec enthousiasme, et devint procureur-syndic du département de la Haute-Garonne, puis député à l'assemblée législative en 1791, et, en 1792, à la Convention nationale. Ce révolutionnaire appartient à cette classe d'hommes chez qui les erreurs de l'esprit et l'exaltation des idées eurent leur source dans des études superficielles beaucoup plus que dans la perversité de leur cœur, et qui ont paru reculer devant les crimes où ils n'avaient pas d'abord vu qu'on les entraînait. Considéré sous ce point de vue, il ne serait pas juste de le confondre avec ces hommes atroces qui avaient calculé froidement la ruine et la désolation de leur patrie, et que les forfaits les plus inouïs ne purent effrayer.

M. Mailhe fut à l'assemblée législative membre du comité diplomatique, qui, dès les premières séances, chercha à s'emparer de l'autorité exécutive, et finit par en devenir entièrement maître. Ce fut au nom de ce comité que, le 24 décembre 1791, il demanda que le pouvoir exécutif fût chargé d'inviter les officiers des régiments suisses de Vigier et de Castella, à appliquer aux soldats de Château-Vieux, alors aux galères pour révolte à Nanci, l'amnistie qui, après l'acceptation de la constitution, avait été accordée pour les délits relatifs à la révolution. Bientôt après, ces soldats non seulement furent amnistiés, mais devinrent l'objet d'une fête triomphale. Le 25 février 1792, M. Mailhe présenta aussi, comme membre du comité diplomatique, un autre projet portant que les princes allemands *possessionnés* en France, qui ne se présenteraient pas avant le 1er. avril pour traiter de leurs droits, seraient censés avoir renoncé à toute indemnité. Ce projet fut adopté. M. Mailhe se rangea dans le même temps parmi les accusateurs des ministres, particulièrement du malheureux de Lessart; et il opina avec violence pour la guerre que ce ministre voulait empêcher. Le 11 mars, il fit décréter, sur la pétition de quelques individus soi-disant députés de la Croix-Rouge, que les revenus de la liste civile seraient soumis à toutes les contributions publiques. Le 8 juin, il fit abolir sans indemnité les droits casuels des anciens seigneurs, et ajouta dans son rapport cette réflexion : « Que s'il se trouvait dans cette loi une espèce d'attentat » à la propriété, l'assemblée n'en serait » pas moins bénie par les 99 centièmes » de la nation. » Le 2 juillet, il demanda le licenciement de la garde du Roi, et proposa à l'assemblée de déclarer que la patrie était en danger, ce qui fut décrété. Dans le courant du même mois, il obtint qu'on prît des mesures pour empêcher les départements d'entretenir des commissaires auprès de Louis XVI, ou, en d'autres termes, pour éloigner de sa personne tous ceux qui pouvaient le défendre. Le 7 août, il demanda que chaque religieux qui se marierait reçût un supplément de cent francs à sa pension. M. Mailhe ne figura personnellement dans la journée du 10 août 1792 que pour empêcher la populace de continuer le massacre des Suisses; mais, le 20 de ce mois, il développa dans un long discours les moyens de *déraciner l'arbre antique de la féodalité;* et, le 26, il appuya le projet de Jean Debry pour la formation d'une légion de tyrannicides. Devenu membre de la Convention, il annonça, dans la séance du 26 octobre, que le comité de législation l'avait chargé de faire le rapport demandé sur l'accusation intentée à Louis XVI; et, en effet, il prononça sur cette question un très long discours qu'il termina ainsi : « Louis peut être jugé, il » le sera par la Convention; des commissaires pris dans la Convention feront le » rapport du procès; les délits, après » huit jours de publication, seront adoptés ou rejetés par appel nominal. Louis » paraîtra à la barre; après la défense » et des délais déterminés, la Convention portera son jugement par appel » nominal. » Ce fut en effet la marche que l'on suivit dans ce procès. Voici comment M. Mailhe essaya ensuite de justifier son opinion, et de répondre à ceux qui ne cessaient de comparer la conduite de la Convention, dans cette circonstance, à celle du parlement anglais sous Cromwell : « Charles Stuart, leur » dit-il, était inviolable comme Louis » XVI; mais, comme Louis XVI, il avait » trahi la nation qui l'avait placé sur le » trône. Indépendant de tous les corps » établis par la constitution anglaise, il » ne pouvait être accusé ni jugé par aucun d'eux; il ne pouvait l'être que par » la nation. Lorsqu'il fut arrêté, la chambre des pairs était toute de son parti; » elle ne voulait que sauver le Roi et le » despotisme royal. La chambre des communes se saisit de l'exercice de toute l'autorité parlementaire, et sans doute elle » en avait le droit dans les circonstances » où elle se trouvait. Mais le parlement » lui-même n'était qu'un corps constitué; » il ne représentait pas la nation dans la » plénitude de sa souveraineté : il ne la » représentait que pour les fonctions déterminées par la constitution; il ne » pouvait donc ni juger le roi, ni déléguer le droit de le juger; il devait » faire ce qu'a fait en France le corps législatif, il devait inviter la nation anglaise à former une convention. Si la » chambre des communes avait pris ce » parti, c'était la dernière heure de la » royauté en Angleterre. » En suivant ce raisonnement, M. Mailhe prétendait que Louis XVI ne pouvait avoir des juges plus

impartiaux et moins suspects que les membres de la Convention, qui, « représentant, suivant lui, la nation dans son intégralité, ne pouvaient avoir d'autre but que de signaler sa justice et de consacrer sa gloire. » M. Mailhe, en s'exprimant ainsi, paraissait être de bonne foi, et cependant il n'ignorait pas que la plupart des conventionnels nommés par les prétendus électeurs de Paris, avaient au moins dirigé les massacres du 2 septembre (*Voy.* Danton et Marat dans la *Biographie univers.*), et que, dans plusieurs départements, la terreur inspirée par ces scènes atroces, avait déterminé des choix qui ne valaient guère mieux. Voilà les hommes que M. Mailhe nommait sérieusement *impartiaux et non suspects.* Il déclara ensuite Louis XVI coupable, et vota pour l'appel au peuple; sur la troisième question, il vota pour la mort, mais demanda que si cette opinion obtenait la pluralité, on discutât le point de savoir s'il convenait pour l'intérêt public, que l'exécution eût lieu sur-le-champ ou qu'elle fût différée, déclarant que ce vote était subordonné au sursis. Les journaux de la Montagne altérèrent ce vote; M. Mailhe n'osa pas réclamer, et, dans le recensement, il fut compté pour la mort. Vingt-six de ses collègues votèrent comme lui, et leur vote fut également compté pour la mort. M. Mailhe se déclara pour le sursis dans le dernier appel nominal. D'après ce qu'on a dit de la conduite de ce conventionnel, il est à croire qu'il desirait sauver le Roi, mais que la peur maîtrisa sa conscience, comme cela est arrivé à beaucoup d'autres dans ce mémorable procès. En mars 1793, il fit abolir le droit de tester, comme contraire à l'égalité. La terreur, qui paraît avoir eu beaucoup d'influence sur la conduite politique de M. Mailhe, lui fit garder le silence jusqu'après le 9 thermidor. A cette époque, on vit son énergie révolutionnaire diminuer successivement. Le 22 novembre 1794, il se prononça contre Carrier; et le 28 décembre, après s'être élevé contre ceux qui voulaient rétablir la royauté, il s'écria : « Que non seulement » il ne dépend pas d'un peuple de se » donner le gouvernement qui lui plaît, » de se donner un roi, que cette faculté » ne lui est pas permise; mais qu'un » Français qui voudrait un roi, ne se- » rait pas un homme mais un tigre, un » ennemi de l'humanité. » Envoyé vers le même temps en mission à Dijon, il y comprima les Jacobins; les accusa de fomenter l'anarchie, et licencia les canonniers de la garde nationale, parmi lesquels se trouvaient les plus violents terroristes. Dans le courant de 1795, il servit le parti de la réaction. Cependant, le 11 juillet, il combattit la section de l'Observatoire, qui se plaignait de la mise en liberté des Jacobins, et reprocha à cette occasion aux royalistes, de vouloir confondre tous les républicains avec une minorité de terroristes. Le 23 août, il présenta un long rapport sur les sociétés populaires, qu'il dit être influencées, ou par le royalisme, ou par l'anarchie, et fit décréter leur abolition. Devenu membre du conseil des cinq cents, il prononça, en mars 1796, un discours sur la nécessité de contenir, par des lois sévères, les sociétés populaires, et il voulut que l'on comprît, dans les mêmes mesures, les réunions religieuses. Le 21 mai, il fut nommé secrétaire. En août, il fit, au nom d'une commission, un rapport sur les ordres monastiques existant dans les pays réunis, et s'éloigna de plus en plus du parti directorial. Le 30 octobre, il combattit vivement le message du directoire qui demandait la compression de la presse, et le représenta comme tendant à anéantir la liberté. Deux jours après, il parla en faveur des parents des émigrés, et s'étonna qu'on pût confier des fonctions publiques à des terroristes « dont » les mains, dit-il, étaient pleines de » sang, » tandis qu'on en écartait des parents d'émigrés, contre lesquels on n'avait à opposer que des préventions. Il travaillait à cette époque à un journal intitulé l'*Ami de la Constitution*, dont les royalistes n'auraient pas désavoué les principes. Cette conduite lui valut quelquefois de vives apostrophes sur ses anciennes opinions. Enfin, étant sorti du corps-législatif en mai 1797, il continua à se montrer attaché au parti clichien, et fut en conséquence enveloppé dans la proscription du 18 fructidor (4 sept.). Il parvint d'abord à se soustraire à la déportation, se rendit ensuite, d'après un ordre du directoire, à Oléron, en janvier 1799, et fut rappelé, en janvier 1800, par les consuls qui le nommèrent secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. M. Mailhe occupa peu de temps cette place, et vint à Paris, où il fut nom-

mé, en 1806, avocat à la cour de cassation et au conseil-d'état. Il a été forcé de sortir de France en 1816, comme régicide, et s'est retiré à Liége, où il est avocat-consultant. U.

MAILHOZ (Jean-Baptiste), avocat bâtonnier à Foix, est né à Pau vers 1770, il fut arrêté deux fois, comme royaliste en 1793, et transféré à la Conciergerie, pour être jugé par la commission révolutionnaire, qui l'acquitta. Il fut ensuite professeur de littérature à l'école centrale des Basses-Pyrénées. En 1803, il subit une nouvelle arrestation pour des couplets contre le premier consul. En 1814, il fut un des premiers à annoncer à Foix la déchéance de Buonaparte et à prendre la cocarde blanche; ce qui l'a depuis exposé à beaucoup de persécutions. M. Mailhoz a professé la littérature à l'école centrale des Basses-Pyrénées pendant tout le temps que cette école a existé. Depuis 1803, il est membre de l'Athénée des arts et de la société des sciences, lettres et arts de Paris. On a de lui : I. *Vues sur l'organisation de l'instruction publique* (avec MM. Champagne et Heilmann), 1799-1803, 3 vol. in-8°. II. *De la version et de la composition*, ou *Eléments de la langue latine par la voie de l'analyse et de la synthèse*, 1803, in-8°. III. *Caisse du dernier arriéré depuis la restauration*, ou *Moyen de convertir en viager la dette perpétuelle*. IV. *Conspiration judiciaire contre l'indépendance de l'avocat, la liberté individuelle, la liberté de la presse et la libre défense de soi-même*. V. *Le dernier cri d'un dépositaire de la Charte*, ou *Coup-d'œil rapide sur l'état actuel des libertés nationales*, 1818, in-8°. D.

MAILLÉ (Charles-François-Armand, duc de), maréchal-de-camp, chevalier de St.-Louis, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, est né en 1770. Il suivit les princes dans l'émigration, et rentra en France, en 1801, avec un congé de trois mois que Monsieur lui avait accordé, pour y ramener ses enfants, ayant appris qu'il ne pourrait rien faire pour eux sans sa présence. Il se disposait à rejoindre Monsieur lorsqu'il reçut, de S. A. R., l'ordre d'y rester, ce prince l'informant qu'il pourrait lui être plus utile dans l'intérieur qu'au dehors. M. le duc de Maillé participa, comme l'un des plus dévoués, au mouvement royaliste qui eut lieu à Paris le 31 mars 1814; et il se rendit aussitôt auprès de Monsieur avec des dépêches du gouvernement provisoire. Ayant rejoint ce prince à Vitry, il reprit ses fonctions auprès de S. A. R., et, depuis cette époque, il n'a pas cessé de les remplir en France et dans la Belgique. Il fut compris dans la première promotion des pairs de France, le 4 juin de cette année. Lors de l'arrivée de Buonaparte, en mars 1815, il accompagna Monsieur à Lyon, d'où il fut envoyé par ce prince à Besançon, où devait se trouver M. le duc de Berri, pour lui annoncer la défection de Grenoble, et se concerter sur les opérations militaires avec le maréchal Ney, dont les dispositions lui parurent alors favorables à la cause du Roi. C'est le témoignage qu'il en rendit plus tard devant la cour des pairs, où il fut appelé dans le procès du maréchal. En juin 1816, le duc de Maillé présida le conseil de guerre qui condamna le général Bonnaire à la déportation, et son aide-de-camp Miéton à la peine de mort (*Voy.* Bonnaire). F.

MAILLET-LACOSTE, ancien professeur de rhétorique à Nice, est né à St.-Domingue vers 1775. Il fut renvoyé de l'école Polytechnique, en 1797, par ordre du directoire, pour des articles qu'il avait fait insérer dans les journaux, sur la mort de Louis XVI et sur le serment de haine à la royauté. On a de lui : I. *Recueil de quelques Opuscules*, in-8°., Marseille, 1814. II. *De la Critique littéraire, exercée surtout par les journalistes*, in-8°., ibid., 1815. D.

MAILLOT a donné, en 1796, à l'un des théâtres du boulevard, une pièce critique des mœurs de ce temps, qui obtint un très grand succès. Cette pièce, intitulée *Madame Angot*, ou *la Poissarde parvenue*, dut beaucoup de son succès à la vérité du jeu de Corse, chargé du principal personnage. Le même auteur donna ensuite *le Repentir de madame Angot*, ou *le Mariage de Nicolas*, comédie-folie en deux actes, mêlée de chants, 1800. D.

MAILLY (Le comte Adrien de), fils du maréchal de Mailly, qui commandait le 10 août 1792 au château des Tuileries, et qui périt ensuite sur l'échafaud, pour avoir écrit une lettre à son fils aîné qui était émigré, est lieutenant-colonel aide-de-camp du duc de Berri. Il fut

nommé pair de France le 4 juin 1814, et le Roi signa son contrat de mariage avec Mlle. Loulay de Villepail, le 4 septembre 1815. K.

MAIMIEUX (J. de), ancien major au service d'un prince d'Allemagne, membre de l'académie des sciences de Harlem, de la société des observateurs de l'homme, etc., est né vers l'an 1753. Il a publié : I. *Eloge philosophique de l'Impertinence*, 1788, in-8°.; nouvelle édition, 1806, in-8°. II. *Pasigraphie*, ou *Premiers éléments du nouvel Art-science d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction*, première édition, originale comme l'édition en langue allemande, Paris, 1797, in-4°.; 2e. édit., augmentée de la *Pasilalie*, ib., 1801, in-4°. III. *Epître familière au sens commun sur la Pasigraphie et la Pasilalie*, Paris, 1802, in-12. C'est une espèce de tour de force que d'avoir pu décrire, en vers faciles, les principales règles de la pasigraphie, et même la forme de ses douze caractères. Ce petit poème est inséré dans la 2e. édition de l'ouvrage précédent. IV. *Carte générale pasigraphique*, 1808, un grand tableau en trois feuilles. On y trouve l'abrégé des règles de cette écriture universelle, et le nomenclateur de sept à huit mille mots, presque aussi complet que dans le No. II, mais l'ordre en étant différent, il en résulte que ceux qui écrivent d'après l'un de ces ouvrages ne peuvent être lus de ceux qui se servent de l'autre : cette variabilité a dû nuire beaucoup au succès de cet *art-science*, qui n'est, si l'on veut, qu'un numérotage sistématique exprimé, non par des chiffres, mais par douze caractères assez compliqués. On ne peut du moins contester que les règles grammaticales en sont d'une simplicité et d'une richesse admirables. V. *Fragments de lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière*, 1788, 2 vol. in-12 (*Voy*. Charlotte dans la *Biographie universelle*, VIII, 232). VI. *Le comte de St.-Méran, ou les nouveaux égarements du cœur et de l'esprit*, Paris, 1789, 8 vol. in-12. VII. *Charles de Rosenfeld, ou l'aveugle inconsolable d'avoir recouvré la vue*, ibid., 3 vol. in-12. VIII. *De l'Homme d'état considéré dans Alexandre Sévère, mis en parallèle avec les plus vertueux des empereurs romains*, 1801, in-8°. IX. *Sylvestre*, ou *Mémoires d'un centenaire, de 1675 à 1786*, 1802, 4 vol. in-12. X. *Céleste Paléologue*, roman historique, 1811, 4 vol. in-12. XI. (Avec madame Polier) *Le Nord industrieux*, journal. XII. (Avec madame Polier) *Le Midi industrieux*, journal. XIII. (Avec madame Polier et autres) *Bibliothèque germanique*, journal. M. de Maimieux a aussi publié, en 1798, les *Trois Musées de l'Enfance*, contenant le *Spectacle de la Nature*, les *Spectacles de la Société humaine*, et les *Spectacles des Arts et des Sciences*, et il a eu beaucoup de part à la *Pasitélégraphie* publiée à Stuttgard, en 1811, et ornée de son portrait (*Voy*. Firmas-Périés, III, 90). Ot.

MAIN (T.-H.) a publié : *Echographie universelle*, 1812, une feuille in-folio. C'est un système de sténographie. —Main de Sainte-Christine a publié : I. *La Politique réduite à un seul principe, et mise à la portée de tout le monde*, 1814, in-8°. II. *Lettre aux Electeurs sur les Constitutions françaises et sur l'Acte additionnel du 22 avril 1815*, in-8°., 1815. Ot.

MAINARDI (André), avocat italien, avait cessé d'exercer sa profession depuis l'entrée des Français en Italie. De son cabinet, où il restait enfermé, il lança dans le public, en juillet 1803, sous le titre de *Saggio sulla vendetta* (*Milano 13 frutile, anno IX*), une *Lettre apologétique de la vengeance*, en faisant espérer que cet écrit serait suivi de plusieurs autres du même genre : il tendait à provoquer de nouvelles *vêpres siciliennes* contre les Français. Murat, alors général en chef de l'armée française d'Italie, se récria fortement auprès du vice-président de la république italienne, M. de Melzi, contre la liberté avec laquelle cette brochure se publiait. Beaucoup d'Italiens l'achetaient avec empressement, plutôt à cause de sa hardiesse que par goût pour la doctrine qu'on y trouvait. La police la fit bientôt disparaître. Elle commençait ainsi : « Vos » sages vous disent que la vengeance est » toujours blâmable, et qu'au contraire » le pardon des injures est une action » belle, généreuse, héroïque : tout cela » est faux. » Passant rapidement à tous ceux qui prêchent le pardon des injures, tels que les curés, les sages moder-

nes, les philosophes même de l'antiquité, l'auteur ajoutait : « Ils se trompent, » ou sont trompés. Je n'ai pas encore lu » leurs ouvrages, et peut-être ne les » lirai-je jamais. Mon livre, c'est la » raison : non-seulement elle ne loue pas, » mais encore elle condamne le pardon » des offenses, comme contraire, 1°. aux » lois de la nature ; 2°. à la perfection » des mœurs ; 3°. à la sûreté publique ; » et, en conséquence, comme contraire » au grand but de tous les moralistes, » qui est la plus grande félicité possible » du genre humain. » On pense bien que ces trois assertions n'étaient établies que sur des paradoxes et des sophismes. Il concluait ainsi : « Je vous conseille » et vous prie même, au nom de la vérité » que je viens d'exposer, de ne pas pardonner à la perfidie. Soyez bien convaincus que quiconque ne se venge pas, » pardonne, et que celui qui ne rend » pas le mal pour le mal, ne se venge » point : pardonner les offenses est aussi » inconvenant que d'être vil, poltron, » ambitieux et égoïste. » N.

MAINE DE BIRAN (Le chevalier François-Pierre), fils d'un médecin, est né à Grateloup, près de Bergerac, où il a exercé la profession d'avocat et les fonctions de sous-préfet ; il était, avant la révolution, garde-du-corps du roi. Il se fit connaître, en 1805, par les prix qu'il remporta à l'Institut, et qui lui valurent le titre de correspondant. Le 4 février 1810, il fut présenté à l'empereur comme député du collége électoral de la Dordogne, pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne. M. Maine de Biran obtint, peu de temps après, la croix de la Légion-d'honneur ; et, le 10 août 1810, il fut nommé membre du corps-législatif, où il fit partie du comité extraordinaire chargé, le 23 décembre 1813, de présenter un rapport sur la situation politique de la France : il partagea la disgrâce qu'encoururent, de la part de Buonaparte, les autres membres de cette commission (*Voy*. Flaugergues, Gallois, Raynouard et Lainé), dans la session de 1814. Après le retour du Roi, M. de Biran rentra comme garde-du-corps dans la compagnie de Raguse, et reçut la croix de St.-Louis ; il fut nommé, le 11 juin, questeur de la chambre des députés, et donna, à la tribune, un assez long développement sur les changements à introduire dans plusieurs parties du réglement intérieur. Réélu membre de la chambre des députés en septembre 1815, il demanda, lors de la discussion du budget, en mars 1816, à la suite de l'article 70, qui défendait la cumulation des traitements, une exception en faveur des *savants et des artistes remplissant plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique*, en fixant toutefois le *maximum* cumulatif à 12,000 francs. Dans le cours de cette session, il vota avec la minorité ; et, après l'ordonnance du 5 septembre, il fut nommé, par le Roi, président du collége électoral de la Dordogne, et ne fut néanmoins pas élu député ; c'est sans doute pour l'en dédommager que S. M. le nomma conseiller-d'état en service ordinaire, attaché à la section de l'intérieur. Il devint, quelque temps après, membre de la commission de liquidation des étrangers. Enfin, M. de Biran fut encore envoyé, en 1817, dans son département, pour en présider le collége électoral, et, cette fois, il fut élu député. Dans tout le cours de cette session il vota avec la majorité. On a de lui : *Influence de l'habitude sur la faculté de penser ;* ouvrage qui a remporté le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, 1803, in-8°. K.

MAINONI (Étienne), habitant de Strasbourg, où sa famille, originaire d'Italie, exerçait le commerce, prit avec ardeur les armes pour la cause de la révolution, en 1792. Le *Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la révolution, à Strasbourg* (2 vol. in-8°., 1794), le présente comme le compagnon et presque l'égal du fameux Monnet, dans les expéditions anarchiques de cette ville (*Voyez* Monnet). Il mérita, dès 1793, d'être membre du *comité de surveillance et de sûreté générale du département du Bas-Rhin*, établi, le 8 octobre de cette année, par les représentants du peuple Guyardin et J.-B. Milhaud. Il présida ce comité dans le mois de novembre de la même année, montrant le même empressement que son collègue pour faire arrêter ceux qu'on appelait alors les *suspects*. Ce fut en vain que, dans la séance du 14 frimaire (4 décembre), il demanda un congé pour aller rejoindre son bataillon, qui était à Besançon. Le lendemain, il ordonna, au nom du comité, que « le directeur

» de la poste aux lettres ne pût ouvrir les » paquets apportés par le courrier, sans » la présence des membres du comi- » té. » Maïnoni était aussi membre de la société populaire, où il signa, le 2 frimaire (22 novembre 1793), un arrêté portant expulsion des personnes qui, étant de la société, avaient été signalées comme *suspectes* et *dangereuses:* cette épuration devait se faire par *la censure des sans-culottes*. Maïnoni devint encore agent national du district de Strasbourg; et, en cette qualité, le 9 pluviôse (28 janvier 1794), il mit en réquisition le vin des riches pour les hôpitaux, et chargea de l'opération « douze *braves* » *sans-culottes* nommés par la société » populaire. » Le 25 germinal (14 avril 1794), il autorisa trois *patriotes* à se transporter dans les communes du district, pour vérifier si les lois révolutionnaires étaient exécutées; s'il ne s'y trouvait pas des *malveillants et des étrangers;* si ces derniers y avaient été mis en état d'arrestation, conformément à la loi du 6 septembre 1793, etc., etc. Après la chute de Robespierre, Maïnoni, craignant la réaction, s'éloigna de cette contrée, et se rendit en Italie, où l'on a lieu de croire qu'il s'est fixé depuis cette époque. N.

MAIRET (J.), mécanicien, s'est occupé avec succès à perfectionner la machine connue sous le nom de *cloche du plongeur*. Armé du nouvel appareil, sous la forme d'une baignoire, dans laquelle le plongeur est maître de tous ses mouvements, M. Mairet est parvenu à se maintenir sous l'eau pendant un quart-d'heure de submersion continue. Dans celles qu'il a exécutées en 1812, à Paris, au bassin de la Villette, et, plus tard, dans la Seine, à Elbeuf, il a observé que le thermomètre, qui, en plein air, ne marque que 8 degrés, monte à 18 au-dessous de l'eau. Il s'occupe du perfectionnement de son appareil, dont le commerce et les sciences peuvent tirer de grands avantages. K.

MAISON (Le marquis Nicolas-Jean), lieutenant-général, né le 19 décembre 1770, entra dans la carrière militaire au commencement de la révolution: après avoir fait plusieurs campagnes comme officier d'infanterie, il devint aide-de-camp du général Bernadotte. Lors de la campagne contre la Prusse, en 1807, il se distingua, le 9 octobre, à la tête d'une colonne d'infanterie légère; prit deux pièces de canon et trois cents hommes. Il passa en Espagne l'année suivante, et il se fit remarquer à l'affaire de Pinosa, en gravissant, avec son corps, des montagnes réputées inaccessibles, d'où il culbuta l'ennemi. Plus tard, il s'empara d'un faubourg de Madrid, et contribua à la reddition de cette place. Passé en Russie en 1812, il mérita, par sa belle conduite aux affaires de Polostck et de Toltowa, d'être fait général de division sur le champ de bataille. En avril 1813, il battit les Prussiens au pont de Willig, sur la Saale, et s'empara de la tête de pont qu'ils y avaient construite. Quelques jours après, il prit Halle, et y établit son quartier-général. Le 16 octobre, il fut blessé à la bataille de Wachau; et, le 20 novembre suivant, Buonaparte le nomma grand'-croix de la Réunion, et lui donna le titre de comte. En janvier 1814, le général Maison était commandant du 1er. corps, chargé de couvrir la Belgique; il défendit les approches d'Anvers, obtint quelques succès, et conclut, le 12 avril, avec le duc de Saxe-Weimar, commandant le 3e. corps des alliés, un armistice indéfini, qui comprenait, dans la ligne de démarcation, la rive gauche de la Sambre jusqu'à Menin, et les frontières du département du Nord. Le 9 du même mois, il avait écrit au comte Dupont, ministre de la guerre, une lettre, dans laquelle, après avoir témoigné une sorte d'inquiétude de se trouver sans instructions sur la conduite qu'il avait à tenir par suite des événements de Paris, il ajoutait: « Fidèle à l'honneur » et à mes serments, tant que j'ai cru » de mon devoir de l'être, j'offre la » même garantie *au souverain à qui la* » *France décernera la couronne*. » Sur la réponse du ministre, le comte Maison adressa, de Lille, à son corps d'armée, un ordre du jour ainsi conçu: « Nos » serments nous liaient à l'empereur Na- » poléon; l'abdication qu'il a proposée, » le vœu de la nation nous en ont rele- » vés: nos devoirs sont remplis, notre » honneur est satisfait; rappelons-nous » bien maintenant que nous sommes » Français. Nous avons servi fidèlement » notre ancien souverain; nous servirons » celui que la nation vient de choisir: » donnons-en l'assurance au gouverne- » ment provisoire, etc. » Le 15 du même

mois, il prit des mesures sévères contre la désertion qui commençait à se manifester dans la garnison de Lille. « Des » lâches, en assez grand nombre, disait- » il dans un autre ordre du jour, ne » voulant que déserter et fuir le service » de leur patrie, sont sortis des portes » aux cris de *Vive l'empereur!* Ces mi- » sérables n'ont d'autre but, en affectant » du dévouement à leur ancien souve- » rain, que de regagner honteusement » leurs foyers.... Je me suis empressé de » signaler leur désertion au ministre de » la guerre. Malheur à leurs parents! » Le comte Maison se rendit ensuite au-devant du Roi, à Calais, et il fut accueilli de S. M. avec toutes les démonstrations de la plus parfaite estime. Il fut nommé chevalier de St.-Louis et pair de France le 4 juin 1814, grand cordon de la Légion-d'honneur le 22 juillet, et enfin gouverneur de Paris au mois de mars 1815. Il publia divers ordres du jour relatifs aux mesures que nécessitait l'approche de Buonaparte. « Soldats, disait-il dans celui » du 17, n'est-ce donc pas assez que le » délire de son ambition nous ait traînés » dans toutes les parties de l'Europe, ait » soulevé tous les peuples contre nous, » perdu les provinces que la valeur fran- » çaise avait conquises avant qu'il ne fût » connu dans nos rangs, ouvert enfin à » l'étranger le royaume et la capitale » même?... Il veut aujourd'hui armer les » Français contre les Français, troubler » notre paix intérieure, détruire toutes » nos espérances, et nous ravir encore » une fois la liberté et la Charte consti- » tutionnelle que *Louis-le-Désiré* nous » a rendues. Non!.... soldats, non! nous » ne le souffrirons pas : nos serments, » notre honneur en sont les garants sa- » crés, et nous mourrons tous, s'il le » faut, pour le Roi et la patrie : *Vive le » Roi!* » Le comte Maison quitta la capitale après le départ du Roi, et il se rendit dans la Belgique; puis, à Simmern, dans le Hundsruck, patrie de sa femme. Buonaparte prononça sa destitution le 7 avril. Il revint à Paris, avec Sa Majesté, dans le mois de juillet; et il y reprit ses fonctions de commandant de la division de Paris, dans lesquelles il avait été remplacé par le général Hullin pendant les cent jours, et qu'il remit, en 1816, au général Despinois (*Voy.* ces noms), pour passer au gouvernement de la 8e. division militaire (Marseille); place qu'il occupait encore en avril 1818. Il a été mis au rang des marquis dans la classification de la chambre des pairs, en 1817. Il avait fait partie, en novembre 1815, du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, et dont la déclaration d'incompétence fit renvoyer la procédure devant la chambre des pairs. K.

MAISONFORT (Le marquis de la), né dans le Berri, en 1763, servait avant la révolution dans un régiment de cavalerie. Il émigra à cette époque, fit les campagnes des armées des princes, et, après le licenciement, alla se fixer à Brunswick, où il établit, en société avec le libraire Fauche, une imprimerie qu'il abandonna ensuite pour se rendre à Hambourg, puis à Pétersbourg et à Londres. Ce fut alors qu'il remplit dans les intérêts des Bourbons, diverses missions pour lesquelles il eut quelques démêlés avec M. Fauche-Borel (*Voyez* FAUCHE-BOREL). Venu à Paris en 1800, M. de la Maisonfort ne tarda pas à y être arrêté, et mis en prison au Temple, d'où il fut conduit à l'île d'Elbe. Il réussit à se sauver de cette île, et se rendit en Russie, où M. de Blacas était alors chargé des intérêts de Louis XVIII. Il s'y lia avec ce ministre, et cette liaison lui a été, par la suite, d'une grande utilité. M. de la Maisonfort arriva à Paris avec le Roi en 1814, et il y fut aussitôt nommé maréchal-de-camp, et conseiller-d'état chargé du contentieux de la maison du Roi. Il suivit ce prince dans la Belgique, en mars 1815, et revint à Paris avec Sa Majesté. Dans le mois de septembre, même année, il accompagna à Lille le duc de Berri, chargé de présider le collége électoral du département du Nord, et fut nommé, par ce même collége, membre de la chambre des députés, qui le choisit pour un de ses secrétaires. Dans les premières séances de cette mémorable session, M. de la Maisonfort se réunit à la majorité; mais il vota ensuite dans le sens du ministère. Le 3 janvier 1816, il fit, en faveur du projet de loi d'amnistie, présenté par les ministres, un discours, où l'on remarquait quelques traits ingénieux et des assertions contradictoires. Nous en citons les passages suivants : « On vous » a parlé de la clémence de Henri » IV, sans doute pour ne pas vous rap- » peler la sévérité de Louis XIII : eh » bien! cette clémence, tout admirable » qu'elle puisse être, appartient autant

» aux événements qu'au caractère personnel de ce bon roi. Ne comparons » rien, car le présent ne ressemble point » au passé ; n'imitons rien, car l'avenir » lui ressemblera bien moins encore. » Obéissons aujourd'hui, comme alors, » aux circonstances, et ramassons les » débris que le temps laisse derrière lui. » Les guerres de la Ligue, les querelles » des Valois et des Guises, les différences » de religion avaient-elles le plus léger » rapport avec la révolution? Henri IV, » en rentrant dans Paris, retrouva-t-il » Jacques Clément et Bussi le Clerc? Les » seize lui demandèrent-ils des places et » des honneurs? Sans doute quelques » rebelles parents de toute sa cour, lui » vendirent leur serment de fidélité ; mais » ils tenaient des places fortes, et il eût » fallu les combattre. Henri IV fut généreux ; mais il le fut pour des hommes » qui, s'ils avaient méconnu le successeur » du dernier des Valois, avaient toujours » respecté, on pourrait dire honoré en » lui le roi de Navarre. » M. de la Maisonfort s'exprima ensuite ainsi sur l'amendement proposé par M. de Rocherolles : » Ces indemnités qu'on veut, par des sophismes, faire regarder comme des » confiscations, sont conformes à la justice la plus évidente ; la commission, en » les proposant, n'a fait que céder à la » raison. » Il termina, en résumant ainsi son opinion : « L'amnistie datée de Saint-» Ouen, le 2 mai 1814, n'a été qu'un » arrangement avec des factions que l'on » croyait expirantes. La déclaration de » Cambrai, un ordre du jour pour frapper de terreur des révoltés sous les armes : l'ordonnance du 24 juillet, un » sacrifice à la crainte de la guerre civile, » au danger plus imminent encore de la » guerre extérieure. Tous ces actes ont » été faits sous des influences plus ou » moins dangereuses, plus ou moins criminelles ; tandis que le projet de loi » qu'on vous présente a seul, et pour la » première fois, un caractère loyal qui » le rend digne de vous. Emané de la » bonté du Roi, cher à son cœur, important à ses yeux, et présenté par un » ministre qui a votre estime, il ne lui » reste plus, messieurs, qu'à recevoir » aujourd'hui de vous cette haute sanction, qui seule peut lui donner le caractère national que l'Europe desire. » Aussitôt après cette session, M. de la Maisonfort fut nommé directeur du domaine extraordinaire de la couronne, et il avait encore cette place en 1818. Il est, depuis le mois de janvier 1816, conseiller-d'état en service extraordinaire. On a de lui quelques romances, entre autres celles de *Griselidis*, les *Adieux de la présidente de Tourvel à Valmont*, des *Lettres sur la mythologie*, qu'il a intercalées dans une édition de Dumoutier, imprimée par lui à Brunswick en 1798. M. de la Maisonfort a encore donné un *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig*, du 18 oct. 1813 jusqu'au 31 mars 1814, d'abord imprimé en Allemagne, et réimprimé en France à la même époque, sans nom d'auteur. M. Barbier lui attribue : I. *Etat réel de la France à la fin de* 1795, 1796, 2 vol. in-8°. II. *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du XVIIIe. siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la révolution française*, Hambourg, 1800, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage a eu une seconde édition, Leipzig ou Breslau (Paris), 1806, 4 vol. ; et un abrégé ou imitation incomplète et très fautive, Paris, 1815, 2 vol. in-8°. ; 2e édition, 1816, 3 vol.—M. de la MAISONFORT fils a fait les dernières guerres dans les armées russes, et il est décoré de différents ordres étrangers. Il est, depuis 1814, sous-lieutenant des gardes-du-corps du Roi. D.

MAISSIAT (MICHEL), né à Nantua le 19 septembre 1770, chef d'escadron au corps royal des ingénieurs-géographes militaires, et chevalier de la Légion-d'honneur, fut du nombre des volontaires levés en 1792, pour former les bataillons du département de l'Ain ; il fit sa première campagne à l'armée des Alpes dans la même année. Il fit ensuite les différentes campagnes d'Allemagne et du Rhin. Le 20 août 1793, se trouvant cerné avec une grand'garde qu'il commandait dans une île de ce fleuve, il parcourut quatre lieues de pays à travers l'armée ennemie qui avait repoussé l'armée française jusqu'à Lauterbourg, et, après avoir couru les plus grands dangers, il arriva dans cette ville le second jour, ramenant la plus grande partie des braves volontaires qu'il commandait. Quoique officier d'infanterie, on le désigna souvent pour reconnaître des batteries ennemies, et ses renseignements ayant contribué au succès des attaques, on l'appela à l'état-major-général de l'ar-

mée, où il fut fait adjoint aux adjudants-généraux en 1795. Chargé des reconnaissances militaires, il se livra entièrement à la topographie, et fut bientôt compris au nombre des ingénieurs-géographes de l'armée du général Moreau. Il coopéra au levé de la *Carte des départements réunis*, exécutée sous la direction du colonel Tranchot, et présentée en 1810, au concours pour le prix décennal de topographie. M. Maissiat fut un des officiers à qui la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut décerna le prix de 2e. classe. On lit dans le rapport du jury : « La *Carte » des départements réunis de la rive » gauche du Rhin* est l'ouvrage le plus » complet qui ait jamais été exécuté, et » présente, dans toutes ses parties, toute » la perfection dont chacune est suscep- » tible. » Cet officier vient de publier (1818) un *Mémoire sur le perfectionnement de quelques instruments de géométrie pratique* (la boussole et le rapporteur), et l'invention d'un autre instrument (le grammomètre), propre à disposer sur les plans et cartes les hauteurs et l'inclinaison des écritures, et à diviser sans compas les lignes droites. L'application qu'il fait de ces instruments, est d'un grand avantage pour le figuré du terrain, le dessin de l'architecture et de la fortification, et pour les teintes formées de lignes parallèles ou concourantes en un seul point dans la gravure. M. Maissiat est attaché depuis quelques années, au bureau topographique du dépôt de la guerre. F.

MAISTRE (Le comte JOSEPH DE), chevalier grand'croix de l'ordre des Sts.-Maurice et Lazare, né à Chambéri le 1er. avril 1753, d'une famille originaire de Languedoc, établie en Piémont, et qui a la même origine que la maison de Maistre-Vaujour, de Paris, devint sénateur à Chambéri en 1787, et émigra en 1793, après l'invasion des Français dans la Savoie. Nommé en 1799, régent de la grande chancellerie de Sardaigne, il suivit son souverain dans l'île de Sardaigne lorsque ce prince fut obligé de s'éloigner du continent, et il fut envoyé, en 1803, comme ministre plénipotentiaire à la cour de Russie. Il est un des six membres nationaux non résidents de l'académie royale des sciences de Turin, reconstituée en 1815. On connaît de lui : I. *Eloge de Victor Amé III*, imprimé à Lyon en 1775. II. *Discours prononcé par les gens du roi, à la rentrée du sénat de Savoie*, 1784. On ne peut lire ce morceau sans être frappé du passage suivant : « Ce siècle (le XVIIIe.) se distingue par » un esprit destructeur qui n'a rien épar- » gné; lois, coutumes, institutions an- » tiques, il a tout attaqué, tout ébranlé, » et le ravage s'étendra jusqu'à des bor- » nes qu'on n'aperçoit point encore. » III. Deux *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*, 1793, in-8o. IV. *Adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la nation française*, 1796. Ouvrage dont Mallet du Pan fut l'éditeur, et où M de Maistre a mis dans tout son jour l'absurdité des lois françaises sur l'émigration, appliquées aux sujets du roi de Sardaigne. V. *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole*, 1795, in-8o., brochure aussi plaisante qu'ingénieuse sur les opinions de ce temps-là. VI. *Considérations sur la France*, 1796, in-8o.; 1797, in-8o.; 1814, in-8o. Ce dernier ouvrage eut, à sa publication, un succès prodigieux; et, quoiqu'il fût sévèrement défendu par la police, il s'en fit à Paris trois éditions dans la même année. Le directoire exécutif avait publié, avec les pièces saisies dans la conspiration du 18 fructidor (4 sept. 1797), une lettre de félicitation adressée à l'auteur par le roi Louis XVIII. Quelque étranges qu'aient paru dans le temps ses pronostics, ils sont devenus la prophétie la plus remarquable qui ait été faite sur la révolution. VII. *Essai sur le principe régénérateur des constitutions politiques*, Pétersbourg, 1810, in-8o.; réimprimé à Paris, 1814, in-8o. On a reproché à ce livre un peu trop de métaphysique. VIII. *Sur les Délais de la justice Divine dans la punition des coupables*, trad. du grec de Plutarque, avec des notes, etc., 1816, in-8o. Le comte de Maistre remplissait encore, en 1817, les fonctions de ministre de Sardaigne, à la cour de Saint-Pétersbourg. Il en est parti au mois de mai de cette année, sur l'escadre envoyée pour aller chercher en France une partie du contingent russe. Son fils était alors employé à Saint-Pétersbourg, en qualité de chargé-d'affaires, et on lui confia le portefeuille jusqu'à l'arrivée du comte de Brusasco, successeur de M. de Maistre. IS.

MAISTRE (Le comte XAVIER DE), frère du précédent, général-major au service de Russie, chevalier de l'ordre de Saint-

Wladimir, né à Chambéri, en 1764 a débuté en 1794, dans la carrière des lettres, par le *Voyage autour de ma chambre.* Il n'y a pas de livre dans le genre du badinage philosophique, qui ait mérité et obtenu un si grand succès dans la France et chez l'étranger : *C'est Sterne décent*, a dit un homme de beaucoup d'esprit. M. de Maistre était déjà connu, depuis dix ans, par un voyage d'un autre genre : ce fut lui qui effectua, le 6 mai 1784, avec M.L. Brun, la première ascension aérostatique faite en Savoie. Leur balon, de cinquante-cinq pieds de diamètre, s'éleva jusqu'à cinq ou six cents toises, et la relation de ce voyage aërien fut imprimée dans le temps, in-8°. M. Xavier de Maistre fut d'abord employé comme officier au service de S. M. Sarde, dans le régiment d'infanterie de la marine, et fit les dernières guerres d'Italie. Après les désastres de sa patrie, il s'attacha à Suwarow, et le suivit en Russie, où il fut du petit nombre d'officiers qui assistèrent aux derniers moments de cet illustre général. M. de Maistre entra à cette époque au service de Russie, et il s'est retiré après avoir fait toutes les dernières guerres. Il était fixé à Saint-Pétersbourg, où il a épousé Mlle. de Zagrioski, demoiselle d'honneur de LL. MM. les impératrices. C'est là qu'il a publié, en 1811, *le Lépreux de la cité d'Aost*, etc., nouvelle touchante et d'un caractère tout-à-fait original, qui a été réimprimée à Paris en 1817, in-12. Les portefeuilles de ses amis contiennent plusieurs de ses poésies inédites. Le hasard a fait tomber entre nos mains son *épitaphe :*

Ci-gît, sous cette pierre grise,
Xavier, qui de tout s'étonnait,
Demandant d'où venait la bise,
Et pourquoi Jupiter tonnait.
Il feuilleta maint beau grimoire,
Il lut du mati jusqu'au soir,
Et but à la fin l'onde noire,
Tout surpris de ne rien savoir.

L'académie des sciences de Turin a fait imprimer dans sa collection quelques mémoires chimiques de M. de Maistre, qui est, comme son frère, l'un des six membres nationaux non résidents de cette compagnie, et joint à ses talents divers celui de peindre fort bien le paysage. On a annoncé son retour dans sa patrie vers la fin de 1817. T.

MAITLAND (Sir Thomas), lieutenant - général anglais, commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée, et lord commissaire des îles Ioniennes, fut employé, en 1789 et 1790, dans l'Inde, contre Tippou-Saëb, et ensuite en Amérique, sous les généraux Keyler et Abercrombie. Elevé, quelque temps après, au grade de général, il fut envoyé, au commencement de 1800, sur les côtes de Normandie, pour reconnaître les forces et l'état des insurgés français, connus sous le nom de Chouans. Nommé gouverneur de Ceylan, il arriva dans cette île en juillet 1805, et y opéra dans l'administration civile et militaire, des réformes qui furent généralement approuvées. L'année suivante, il porta ces réformes encore plus loin, ce qui produisit une diminution considérable dans les dépenses du gouvernement de cette île, qu'il quitta en juillet 1809. A son retour en Angleterre, le roi le nomma colonel du 10e. régiment. En juillet 1813, il se rendit en Sicile et de là à Malte pour y remplir une mission particulière. La même année, le prince-régent le nomma gouverneur et commandant en chef de l'île de Malte; et, deux ans après, le chargea d'organiser le gouvernement des îles Ioniennes qui devait s'établir sous la protection de l'Angleterre. Après avoir séjourné quelque temps à Corfou, il crut devoir se rendre à Londres pour arrêter, avec les ministres, la rédaction d'une constitution pour ces îles. Il confia le gouvernement à une commission, et il donna avis de son départ et du but qu'il se proposait, par une proclamation adressée aux habitants, dans les premiers jours de 1816 : « Le gouverneur, dit-il, desire » qu'il ne soit fait aucune innovation » pendant son absence, et il garde l'espoir » qu'il n'arrivera rien qui puisse l'empê» cher de convoquer le corps représenta» tif à son retour, pour établir la consti» tution des îles Ioniennes. » Après être resté quelques mois en Angleterre, le général Maitland revint prendre ses fonctions. Il se trouvait à Venise en juillet 1817; le gouvernement avait mis particulièrement à sa disposition le *Glasgow*, de 50 canons, pour les visites qu'il aurait à faire aux parties les plus éloignées de son commandement.—Maitland, capitaine de vaisseau anglais, commandait, en juillet 1815, le vaisseau de ligne le *Bellerophon*, dans la rade des Basques, lorsque le 14, les généraux Savary et Lallemand et le comte Lascases se présentèrent à son bord afin d'obtenir pour Buonaparte

et pour sa suite la liberté de se rendre en Amérique. Le capitaine Maitland refusa positivement cette demande, quoique Savary eût donné à entendre qu'il pourrait arriver une escadre française et que le passage alors serait forcé. Le capitaine anglais se contenta de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la possibilité de la fuite de Buonaparte. Le 16, ayant découvert, à la pointe du jour, un brick et un schooner sortant des routes de l'île d'Aix, il leur dépêcha des canots qui ramenèrent au bout d'une heure l'ex-empereur, accompagné des généraux Bertrand, Montholon et Savary. Le capitaine Maitland le reçut avec beaucoup de politesse; il lui céda sa chambre et dîna avec lui. Buonaparte parut préférer sa société à celle de toute autre personne. Quelques jours après, le vaisseau fit voile pour Plymouth. Lorsque les grandes puissances eurent prononcé sur le sort de leur prisonnier, le capitaine Maitland fut désigné pour le conduire à l'île Sainte-Hélène, et il remit à sir Hudson Low, gouverneur de cette île, 4,000 napoléons d'or, trouvés dans les effets de l'ex-empereur.— MAITLAND, major-général, donna, à la bataille de Waterloo, l'exemple de la plus grande bravoure, et contribua beaucoup aux succès de l'armée anglaise. Z.

MALARET (Le Baron JOSEPH-FRANÇOIS-MADELÈNE), chevalier de la Légion-d'honneur, membre de la société d'agriculture et de commerce de Toulouse, est né dans cette ville le 8 août 1770. Il se livrait à l'étude des lois, lorsque la révolution éclata. Inscrit sur une liste d'émigrés, il perdit une partie de sa fortune, et servit momentanément dans les rangs des volontaires; mais bientôt reconnu et arrêté, il fut incarcéré au Luxembourg, et n'échappa à la mort que par la chute de Robespierre. Les autres crises de la révolution furent sans danger pour M. Malaret, et il vécut, depuis cette époque, à Toulouse, content des honneurs attachés au grade de mainteneur des jeux floraux. En 1802, il fut nommé membre du conseil municipal, adjoint du maire, en avril 1811, et enfin maire au mois d'août suivant. L'épouse de M. Malaret était cousine-germaine de Mme. Savary, femme du ministre de la police. Le nouveau maire ne tarda pas à ressentir les effets de cette parenté; il fut créé baron, chevalier de la Réunion, et reçut une pension de 6000 fr. Pendant la disette de 1811, dont la ville de Toulouse souffrit principalement, ce magistrat parvint à établir une distribution gratuite de 15,000 livres de pain par semaine. A la fin d'octobre 1813, il envoya à l'impératrice Marie-Louise, une adresse dans laquelle il protestait de son dévouement à la dynastie de Napoléon. Le 12 avril 1814, lorsque les Anglais entrèrent à Toulouse, M. Malaret, obéissant aux ordres qui lui furent donnés par le maréchal Soult, se retira à Montpellier, et fut remplacé provisoirement par le marquis Descouloubres. Cependant une ordonnance du Roi, du 21 juillet 1814, le désigna pour faire partie de la commission spéciale des canaux du Midi; et, peu de temps après, il reprit ses fonctions. Au mois de mars 1815, M. Malaret offrit sa démission qui ne fut pas acceptée. Il continua d'exercer ses fonctions au nom de Louis XVIII, jusqu'à l'arrivée du général Laborde, le 4 avril, jour où il fit afficher la proclamation suivante: « Habitants de Toulouse, les troupes de » l'Empereur sont entrées ce matin à » Toulouse, et l'occupent au nom de S. » M.; une soumission franche et entière » est votre premier devoir dans cette » grande circonstance. Le drapeau trico- » lore flotte sur le Capitole; c'est celui » qui doit désormais rallier tous les Fran- » çais; c'est lui qui peut seul les préser- » ver du fléau de la guerre civile. La » garde urbaine a pris la cocarde trico- » lore, la seule qu'on doive porter.... » Dans le courant du même mois, M. Malaret fut nommé membre de la chambre des représentants par le collége électoral de l'arrondissement de Toulouse. Après le retour du Roi, il revint dans cette ville, où il crut pouvoir reprendre ses fonctions; mais le peuple se souleva contre lui avec un acharnement sans exemple. Assiégé dans sa maison par une multitude furieuse qui demandait sa tête, il s'évada pendant la nuit, à la faveur d'un déguisement, et se réfugia dans une de ses terres, qu'on le contraignit bientôt d'abandonner. Le Roi l'ayant nommé, sur ces entrefaites, président du collége électoral de Toulouse, il ne jugea pas prudent d'accepter ces nouvelles fonctions que l'exaspération de la populace pouvait lui rendre dangereuses. Depuis ce temps le baron Malaret n'a pas rempli de fonctions publiques. *

MALARTIC (Le comte AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH DE), d'une ancienne famille, ruinée par les guerres du protestantisme, et établie dans le pays de Marsan depuis l'avènement de Henri IV, dont elle avait suivi le parti, naquit à Montauban le 21 août 1765. Il était, au moment de la révolution, conseiller au conseil supérieur de Perpignan dont son père était premier président. M. de Malartic émigra en 1791, et a fait toute la guerre d'Espagne, pendant laquelle il a obtenu tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Rentré en 1800, il s'est marié en Normandie. Il est, depuis 1808, membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure, et depuis le retour du Roi, en 1814, lieutenant-colonel retiré et chevalier de Saint-Louis. — MALARTIC (Le vicomte Louis-Hippolyte-Joseph de), maréchal-de-camp, frère du précédent, naquit à Montauban en 1772, servit comme officier dans le régiment des gardes-françaises avant la révolution, émigra en 1791, passa en Amérique, où il fut décoré de l'ordre de Cincinnatus, et se rendit ensuite en Allemagne, où il servit dans les hussards de Salm jusqu'à la dissolution de l'armée de Condé. En 1799, il repassa en France avec le comte de Bourmont, servit sous ses ordres en qualité de major-général de l'armée royale du Maine, et se soumit au gouvernement consulaire après la pacification de 1800. Ses relations avec Fouché lui facilitèrent les moyens de rendre des services essentiels à des royalistes compromis ou suspects. Pendant les cent jours de 1815, il fut chargé par ce ministre d'une mission délicate auprès des chefs de la Vendée, qui venaient de prendre les armes : il s'agissait de pacifier de nouveau cette contrée, ou plutôt d'empêcher aux royalistes de faire la guerre à Buonaparte. M. de Malartic arriva au Mans, vers la fin de mai, avec MM. de Flavigny et de la Béraudière. Fouché, prenant ces trois royalistes par les nobles sentiments dont ils ont fait preuve en tant d'occasions, avait acquis, à ce qu'il paraît, trop d'empire sur leurs esprits. Ils étaient chargés (sous des prétextes qui rentraient dans la pureté de leurs intentions), d'arrêter l'élan des royalistes. Tout ce que disait et faisait M. de Malartic surtout, remplissait d'autant mieux les vues dont il était si loin de se croire complice, qu'il répétait sans cesse que sa mission était autorisée par le Roi. On crut, sur sa parole, dans les premiers jours de juin, que les chefs de la Vendée et M. d'Audigné avaient accédé à une pacification, et l'on en trouve la preuve dans une lettre de M. Pasquier, préfet du Mans pour le Roi, où il mandait, le 14 juin, à M. Alexandre d'Ambrugeac, commandant dans la Sarthe : « Le passage de M. de Malartic arrête » beaucoup de nos jeunes gens ; il a » annoncé qu'il était porteur d'un traité » de pacification signé de MM. d'Au» digné, Suzannet et d'Autichamp. » Ce bruit, à peine répandu, suspendit tout-à-coup le zèle des Manceaux, qui n'attendaient qu'un signal pour venir joindre leurs compatriotes déjà sous les armes, et il empêcha également d'agir M. Guillot de la Poterie qui commandait une division dans ce pays. Toute la contrée située à l'est du département de la Sarthe fut à-la-fois paralysée. L'arrivée de M. de Malartic à l'armée de M. d'Audigné, dans le moment où ce général avait essuyé un échec, fut cause qu'il consentit à rester dans l'inaction. Ce commissaire passa ensuite sur la rive gauche de la Loire, et il entra en négociation avec les autres chefs royalistes, auxquels il rapporta la nouvelle de l'adhésion de M. d'Audigné. Sur ces entrefaites, les Vendéens furent battus et M. de la Rochejaquelein perdit la vie. Ce malheur accéléra la pacification commencée par les trois négociateurs. Sans doute ils furent trompés, et rien n'égala leur désespoir quand ils virent combien avait été illusoire et perfide la mission dont ils s'étaient chargés. Au second retour du Roi, M. de Malartic fut pourvu d'un commandement militaire à Lille. H.

MALARTIC (JEAN-BAPTISTE-ANNE DE), de la même famille que les précédents, est né à Paris le 24 juin 1750. Il fut conseiller au Châtelet en 1772, puis avocat-général au conseil supérieur de Perpignan, dont le comte de Malartic était premier président, conseiller au parlement de Paris en 1779, et maître des requêtes en 1785. Pendant toute la révolution, il vécut retiré dans le département des Landes, jusqu'en 1811, où, lors de l'organisation des cours impériales, il fut nommé président de celle de Pau. En 1814, il vint, à la tête d'une députation de sa compagnie, complimenter le Roi, et fut nommé membre

de la Légion-d'honneur. En 1815, au second retour de S. M., il a été nommé conseiller à la cour royale de Paris.—MALARTIC (Charles-Jean-Baptiste-Alphonse DE), fils du précédent, né à Paris le 22 février 1786, fut nommé, en 1808, secrétaire de légation à Stuttgard, et en 1811, secrétaire de légation à Cassel. Il est rentré en France avec les armées françaises, au mois de novembre 1813. Nommé, en juillet 1814, maître des requêtes en service ordinaire au conseil-d'état, et, peu après, chevalier de la Légion-d'honneur, il inscrivit une protestation, le 3 mai 1815, sur les registres de l'acte additionnel. Quelques chansons royalistes, qui circulèrent pendant les cent jours, lui ont été atribuées. Au second retour du Roi, M. de Malartic reprit sa place au conseil-d'état. Il est auteur d'une brochure qui a paru en 1816, sous ce titre: *Considérations sur la situation de la France, sous le rapport des finances*. F.

MALCHUS (Le comte), d'abord syndic au chapitre de Hildesheim, et ensuite membre de la chambre supérieure et des domaines prussiens à Halberstadt, fut nommé, en 1807, membre du conseil westphalien; plus tard, il s'attacha à la cause du roi Jérôme Buonaparte, et devint son ministre des finances. Après la chute de ce nouveau roi, en 1813, le comte Malchus voulut passer dans les états autrichiens; mais le gouvernement s'y opposa, et il se retira à Heidelberg dans les états de Bade, où il fut arrêté en 1815. Il fut mis en liberté, après un examen de ses papiers, duquel il résulta que l'accusation intentée contre lui était dénuée de fondement. Le roi de Wurtemberg le nomma ensuite son ministre des finances, et l'on vantait beaucoup, au commencement de 1818, les connaissances et les talents dont il faisait preuve dans ce poste important, où il semblait jouer le rôle de premier ministre. D.

MALÈS (GABRIEL), ancien avocat et substitut du procureur du roi à Brives, fut député du tiers-état de la sénéchaussée de Tulle aux états-généraux. Le 28 décembre 1790, il fit un rapport sur les troubles de Pamiers, obtint que les arrêtés du département de l'Arriège à ce sujet, fussent supprimés, et fit traduire le maire Darmain devant les tribunaux. Réélu au conseil des cinq-cents, en septembre 1795, il en fut nommé secrétaire le 21 novembre 1796, attaqua les projets de Gilbert-Desmolières sur les finances, et eut, à cette occasion, le 10 juin 1799, une vive altercation avec Delahaye, qui le saisit à la gorge en plein conseil, et qu'il repoussa vigoureusement. Au 18 fructidor, M. Malès fit rayer Bailly de la liste des déportés. Entré depuis au comité des finances, il proposa un impôt sur le sel, qui fut rejeté. A la fin de 1797, il fit différents rapports sur le recouvrement des contributions. Le 20 février 1799, il fut élu président, et, le 21 mars, prononça, en cette qualité, un discours pour la fête de la souveraineté du peuple, déclarant que cette souveraineté ne périrait jamais, non plus que la constitution de l'an III, déjà détruite sans retour par la journée du 18 fructidor. Sa mission finissait en mai 1799; mais il fut réélu au même conseil, et y combattit, le 8 juin, la proposition d'empêcher les représentants sortis du corps législatif, d'accepter des places du directoire. Après le 18 brumaire, il devint membre du tribunat, et le présida à la fin de 1802. En mars 1804, il fut élu secrétaire, obtint la croix de la Légion-d'honneur, et passa, en 1807, à la cour des comptes, dont il était encore conseiller en 1818. Il adhéra à la déchéance de Buonaparte en avril 1814, et, en mars 1815, il signa la délibération qui lui fut adressée (*V.* COLIN DE SUSSY). B. M.

MALET (Le baron JEAN DE) était conseiller au parlement de Bordeaux lorsque la révolution éclata. Quoique propriétaire de biens considérables, il échappa au régime de la terreur en se tenant constamment à l'écart, et ne parut dans des fonctions publiques que sous le gouvernement impérial. Ses anciennes liaisons avec le comte Jaubert, gouverneur de la banque, lui furent d'un grand secours, et il fut nommé successivement baron de l'empire avec majorat, président du collége électoral de Périgueux, membre du corps législatif pour le département de la Dordogne, conseiller à la cour impériale de Bordeaux et enfin chevalier de la Réunion. M. de Malet se maintint dans ses fonctions législatives jusqu'à l'invasion de Buonaparte en mars 1815. Il fait toujours partie de la cour royale de Bordeaux, et a été nommé, par ordonnance du Roi du 20 août 1817, vice-président de la 3e. section du collége électoral de la Dordogne.—Son fils, Henri de MALET, an-

cien auditeur au conseil-d'état, a été, pendant plusieurs années, sous-préfet à Périgueux. — MALET (Le chevalier), frère du général de ce nom fusillé en 1812, a publié, en 1817: *Recherches politiques et historiques qui prouvent l'existence d'une secte révolutionnaire, son antique origine, son organisation, ses moyens, ainsi que son but, et dévoilent entièrement l'unique cause de la révolution française.* Suivant M. Malet, l'origine de la secte révolutionnaire remonte à la *confrérie de la paix*, qui prit naissance dans le XIIe. siècle. A dater de cette époque, son livre contient une généalogie révolutionnaire aussi curieuse que difficile à constater.—MALET, fils du général mort en 1812, est lieutenant dans les chasseurs de l'Orne. S. S.

MALEVILLE (Le marquis JACQUES), pair de France, est né, en 1741, à Domme dans le Périgord, d'une famille distinguée à-la-fois dans la magistrature, le commerce et les armes. Son oncle, Guillaume de Maleville, prêtre et docteur en Sorbonne, a laissé aux érudits un Traité sur l'accord de la religion révélée et de la religion naturelle, une *Réfutation des principes de l'Emile* de J.-J. Rousseau, et une *Histoire critique de l'Eclectisme ou des nouveaux platoniciens.* Quand la révolution éclata, M. de Maleville se prononça pour une monarchie constitutionnelle. En 1791, il fut nommé, par le département de la Dordogne, membre du tribunal de cassation, et, en 1795, député au conseil des anciens. Dans cette dernière assemblée, où il vota avec les *clichiens*, il s'occupa d'objets de législation, défendit en plusieurs circonstances les intérêts des ascendants d'émigrés et ceux des ecclésiastiques persécutés; il se prononça aussi contre les avantages excessifs que la législation révolutionnaire avait accordés aux enfants nés hors mariage, et s'opposa quelquefois aux entreprises du directoire exécutif. En 1800, il fut nommé, par le sénat, conseiller à la cour de cassation; et, bientôt après, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à présider la section civile de cette cour, en remplacement du célèbre Tronchet. Chargé, par décret du 24 thermidor an VIII, avec MM. Tronchet, Portalis et Bigot-Préameneu, de coopérer à la rédaction d'un projet de code civil, il se montra le zélé partisan des maximes du droit romain, du régime dotal, de la puissance paternelle et de la faculté de tester. Il s'opposa surtout à la conservation du divorce et de l'adoption, et publia quelques brochures sur cette matière. Du reste, la précipitation avec laquelle ce travail fut fait est la principale cause de son imperfection. Plusieurs objets importants y sont entièrement omis, d'autres, traités trop superficiellement, d'autres, enfin, offrent des défauts tels, que la réforme en est desirée par tous les bons esprits. En général, il annonce dans ses auteurs, des praticiens plutôt que des jurisconsultes, ce qui est tout le contraire de ce qu'il fallait. Mais celui qui gouvernait alors ne *demandait* pas, il *commandait* des codes, et voulait qu'il fussent composés aussi vite qu'on exécute une évolution militaire. En 1804 et 1805, M. de Maleville fit paraître l'analyse de la discussion de ce code au conseil-d'état, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, qui a eu deux éditions, a été traduit en allemand, (1808) par Blanchard. Au mois de mars 1806, M. de Maleville fut nommé sénateur; il avait présidé, en 1805, l'assemblée électorale de la Dordogne. Le 1er. avril 1814, il fut un des signataires de l'acte de déchéance de Napoléon et du projet de constitution du 6 du même mois. Elevé, par le Roi, à la dignité de membre de la chambre des pairs le 4 juin 1814, le comte de Maleville n'a pas cessé, malgré son grand âge, de prendre part aux discussions les plus intéressantes de cette assemblée. Il a présidé de nouveau, en 1815, l'assemblée électorale de son département; et il a publié, en 1816, un *Examen du divorce*, in-8°. Il a été nommé marquis dans la classification des pairs faite en 1817. — MALEVILLE (Le baron Pierre-Joseph de), fils aîné du précédent, débuta dans la carrière littéraire, en 1804, par un *Discours sur l'influence de la réformation de Luther*, auquel l'Institut accorda une mention honorable. Son but, directement opposé à celui de M. Charles Villers, qui fut couronné, était de prouver que la réformation n'avait été favorable ni à la situation politique des états, ni au progrès des lumières. Après avoir occupé, pendant plusieurs années, la sous-préfecture de Sarlat, le baron de Maleville fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris en 1811. Le 1er. avril 1814, il publia une *Adresse au sé-*

nat (sans nom d'imprimeur), qui prouve qu'il a été l'un des premiers Français à se prononcer pour le rétablissement des Bourbons. Au mois de juin 1815, il fut nommé membre de la chambre des *représentants*, par le département de la Dordogne. Le 15 juin, on l'y vit réclamer contre l'abus qu'on faisait du nom du chef de l'état pour entraîner les décisions de l'assemblée. Il proposa à la chambre l'exemple du parlement anglais, et demanda que le nom de l'*empereur*, ni ses paroles, ne fussent jamais cités dans les discussions législatives. Dans la même séance, il fit, d'après le vœu exprimé par le ministre de la police, une proposition tendant à obtenir une loi répressive des provocations séditieuses et des abus de la presse. Cette proposition fut développée le 17. Son auteur y exposa que les dispositions sévères portées par le code pénal contre les provocations *directes* au renversement du gouvernement, ne sauraient être applicables aux provocations *indirectes*. Il regretta que les acclamations alors réputées séditieuses, telles que le cri de *Vive le roi!* eussent été punies, dans quelques tribunaux, de peines *atroces*; il demanda qu'on ne leur appliquât désormais que l'emprisonnement de six jours à un an, lorsqu'elles n'auraient été suivies d'aucun effet, et la peine de la réclusion lorsqu'elles auraient occasionné des troubles. Il soutint, contre l'avis du ministre et d'après l'autorité de Montesquieu, que les calomnies dirigées contre la personne du chef de l'état ou des membres de sa famille, ne devaient être punies que correctionnellement. Enfin, il demanda que la publication des actes des puissances alliées, déjà insérés dans les journaux étrangers, pût avoir lieu librement par la voie des journaux français, sauf au gouvernement à y faire insérer aussi les explications dont il les jugerait susceptibles. Dans la séance du 23 juin, après la catastrophe de Waterloo, il s'opposa vivement à ce que le fils de Napoléon fût reconnu pour empereur. Sa voix ayant été couverte de murmures et de vociférations, il fit imprimer son discours par lequel il invitait formellement le gouvernement provisoire et les deux chambres à exaucer le vœu de l'Europe et de la France, en portant directement à Louis XVIII leurs hommages et l'expression de leurs sentiments, relativement à l'acte constitutionnel et à tous les besoins de l'état. Cette opinion, fut dénoncée à la chambre dans la séance du 30 juin, et valut à M. de Maleville l'épithète d'*aliéné* (*V.* GARREAU). Se trouvant alors absent, il crut devoir expliquer sa conduite et ses opinions dans un nouvel écrit qui porte cette épigraphe : *Frappe, mais écoute!* M. de Maleville est toujours conseiller à la cour royale de Paris. En 1816, il a publié : *Les Benjamites rétablis en Israël*, poëme supposé traduit de l'hébreu (in-8°.)—MALEVILLE (Pierre-Joseph-Jacques de), frère cadet du précédent, fut auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, maître des requêtes sous le Roi, en 1814, et préfet de la Vendée au mois de juillet 1815. Après avoir contribué à pacifier ce département, il a été forcé, par le mauvais état de sa santé, à demander sa retraite, et il a repris son service au conseil-d'état. F.

MALHERBE (Le chevalier ROLAND-JEAN-LE-JEUNE DE), d'une ancienne famille de Bretagne, fut nommé lieutenant au régiment d'Auxonne, artillerie provinciale, le 26 septembre 1788. Réformé le 20 mars 1791, il fit la campagne de 1792, dans la 1re. compagnie de la cavalerie noble de Bretagne, et entra comme officier au service de S. M. Britannique, dans le 4e. cadre de noblesse, formé dans l'île de Wight, le 1er. janvier 1796. Il faisait partie, en 1814, de la garde à cheval de Paris, compagnie de Bethune. M. de Malherbe était en 1817, colonel de la légion de la Haute-Vienne, en garnison à la Martinique. Il a publié un *Exposé de la conduite du colonel Malherbe, commandant des bataillons supplémentaires de l'ex-26e. régiment de ligne sous les ordres de M. de Vaugiraud, pendant les cent jours*, etc. C'est une vive attaque contre ce gouverneur, qui s'était porté à son égard à un acte arbitraire en le constituant prisonnier à bord, dans la rade de Saint-Pierre, et le faisant ensuite transporter en France (ce Mémoire est en 91 pages in-4°.)—Un autre MALHERBE fut nommé, en 1815, par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des représentants, où il ne se fit pas remarquer. S. S.

MALHERBE (JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE), ancien bénédictin, né à Rennes le 30 octobre 1733, après avoir reçu le doctorat à Angers, vint professer, en

1774, la philosophie à Saint-Germain-des-Prés de Paris. Il fut chargé ensuite de revoir la dernière édition donnée par les Bénédictins, des œuvres de Saint-Ambroise; et, en 1784, nommé pour continuer l'*Histoire du Languedoc*, en remplacement de D. Bourotte. Lors de la révolution, il ne discontinua point ses travaux, et s'occupa, en 1791, de recherches historiques sur les assemblées d'états-généraux. Dans les intervalles de ses occupations, s'étant fait depuis long-temps une utile distraction par l'étude de la chimie, il concourut au prix proposé par le bureau de consultation des arts, pour la fabrication de la soude, par la décomposition du sel marin. Le procédé qu'il avait découvert en 1777, lui fit adjuger le prix. Il contribua encore, en 1792 et 1793, à l'amélioration de la confection du savon à Paris, où il n'en circulait que de très mauvaise qualité. En 1794, il fut commissaire-adjoint pour recueillir les livres dans les dépôts littéraires, et en 1799, bibliothécaire de la cour de cassation, et ensuite du tribunat, jusqu'à la suppression de ce corps. Nommé censeur des livres, en 1812, il est aujourd'hui censeur royal honoraire. M. Malherbe a en manuscrit : I *Des Remarques historiques sur les localités et les antiquités du Languedoc*, qui composent plus de 30 cartons, et qui, s'ils ne voient pas le jour, pourraient être utilement placées au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. II. *Des Observations sur l'histoire de France, relativement aux assemblées nationales.* Elles formeraient un vol. in-12. III. Une traduction du latin de la *Physique souterraine* de J.-J. Becher, de l'édition de Stahl. Leipzig, 1703, 2 vol. in-8°.; et 1738, in-4°. La publication de cette traduction d'un ouvrage qui a fait époque dans la physique de la chimie, ne serait pas sans utilité. F.

MALINGRE (P. F.), employé à la Bibliothèque royale, a publié : I. *Mémorial anglais*, ou *Précis des révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours*, en 350 vers, 1796, in-8°. II. *Appel à l'Angleterre* (en vers), 1797, in-8°. III. *Ode sur le premier consul*, 1802, in-12. IV. *Carmen de rebus egregiè gestis domi à Neapolione Augusto*, in-8°. V. La *Naissance de Titus* (pour la naissance du Roi de Rome, imprimée dans les *Hommages poétiques* de Lucet et Eckard, tom. II, pag. 130.) Les journaux de juillet 1816, annoncèrent que M. Malingre était l'auteur des distiques mis au bas du buste de Louis XVIII, à la Bibliothèque royale. Ot.

MALLARMÉ l'aîné (Joseph-Claude), chevalier de la Légion-d'honneur, né à Nancy, exerçait, avant la révolution, les fonctions de substitut du procureur-général au parlement de cette ville. Il fut nommé, en 1790, procureur-syndic du district, et en septembre 1795, député au conseil des cinq-cents, par le département de la Meurthe. Il s'y occupa beaucoup de matières judiciaires. Parmi les différents rapports dont il est l'auteur, les plus importants sont: 1°. sur l'établissement d'une échelle particulière de dépréciation du papier-monnaie dans chaque département; 2°. sur le mode de procéder dans les tribunaux civils, en cas de partage d'opinion; 3°. sur la révision des jugements en cassation. M. Mallarmé fut réélu en mars 1799, et passa en décembre au tribunat, où il a été membre de la commission administrative. En 1806, il développa au corps-législatif, en qualité de rapporteur de la section de législation, les motifs d'adoption du projet de loi sur la procédure civile, et, en 1807, celui de la contrainte par corps en matière de commerce, à l'égard des étrangers. Nommé préfet de la Vienne, le 3 novembre de cette année, il administra ce département jusqu'à l'invasion de Buonaparte, qui le fit passer, le 6 avril 1815, à la préfecture de l'Indre, où il fut remplacé par M. Dessolle, après la rentrée du Roi. M. Mallarmé est un homme de mœurs douces et d'un caractère honnête. P.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), parent éloigné du précédent, fut procureur-syndic du district de Pont-à-Mousson en 1790, et député de la Meurthe à l'assemblée législative en 1791, puis à la Convention nationale, où il vota en ces termes dans le procès de Louis XVI: « Louis a été cent fois parjure, le glaive de » la justice s'est promené trop long-temps » sur sa tête sans le frapper; il est temps » que les représentants de la nation fran- » çaise apprennent aux autres nations que » nous ne mettrons aucune différence » entre un roi et un citoyen: je vote pour » la mort. » Mallarmé se trouvait président de la Convention, le 31 mai 1793; et

il participa en cette qualité à la proscription des Girondins. Au commencement de 1794, il fut envoyé en mission dans les départements de la ci-devant Lorraine, sa patrie, et il y fit arrêter beaucoup d'habitants qui furent conduits à Paris et condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire. Il passa à la fin d'août, à l'armée de Rhin et Moselle, d'où son opposition à Saint-Just et Lebas le fit rappeler. En janvier 1794, il appuya le système des taxes révolutionnaires, et voulut qu'on s'en rapportât aux *Sans-culottes*, sur leur assiette et leur perception. On le vit pourtant lutter contre Robespierre avant sa chute, et se réunir, le 9 thermidor (27 juillet 1794), à ceux dont les efforts parvinrent à terrasser ce monstre. Après le 9 thermidor, les dénonciations se multipliant contre lui, il devint plus assidu à la société des Jacobins, et chercha à les opposer au parti réacteur qui se fortifiait chaque jour, se plaignit à la Convention de l'avilissement des députés par la multitude de dénonciations dont ils étaient l'objet, et demanda que nul ne pût être accusé en son absence. Il fut lui-même dénoncé le 1er. juin 1795, comme prévenu « d'avoir fait des proclamations » sanguinaires dans les départements de » la Moselle et de la Meurthe, et d'avoir » fait périr un grand nombre d'innocents; d'avoir arraché aux femmes les » croix qu'elles portaient, sous prétexte » que c'étaient des signes de fanatisme; » d'avoir mis tout en réquisition pour sa » table, ses autres besoins, et même les » chevaux de poste, sans jamais rien » payer; d'avoir créé des tribunaux » composés d'assassins; d'avoir fait imprimer que la majorité du peuple français était mauvaise, etc. » Il fut alors décrété d'arrestation; mais, bientôt amnistié par la loi du 4 brumaire, il devint commissaire du directoire près l'administration centrale de la Dyle. Rappelé après deux ans d'exercice, il passa comme commissaire auprès du tribunal de Namur, et obtint plus tard la place de receveur-principal des droits-réunis à Nanci, qu'il perdit, en 1814, à la première invasion, pendant laquelle il avait consumé presque toute sa fortune à lever des corps de partisans. On trouva dans sa caisse un déficit de plus de trente-cinq mille francs. Buonaparte le récompensa de ce dévouement en l'appelant, après le 20 mars 1815, à la sous-préfecture d'Avesnes. Lorsque cette ville tomba au pouvoir des Prussiens, M. Mallarmé fut enlevé par eux, conduit en Allemagne et enfermé dans la citadelle de Wesel, où il devait passer devant un conseil de guerre, pour s'être approprié, disait-on, une somme d'argent enlevée dans les caisses publiques. Quoi qu'il en soit de cette malversation qui intéressait peu les Prussiens, il est à croire qu'ils n'avaient point oublié la malheureuse destinée des trente-deux jeunes demoiselles de Verdun, que Mallarmé avait fait arrêter en 1794, et conduire devant le tribunal révolutionnaire à Paris, où elles périrent sur l'échafaud pour avoir offert des fleurs et des fruits au roi de Prusse lors de son entrée dans leur ville en 1792; M. Mallarmé, exilé comme régicide en 1816, a dû rester dans l'étranger. U.

MALLET (Le baron DE), d'une famille de Suisse, fut connu dans les premières guerres de l'Ouest sous le nom de *Crécy*. Il commandait, en 1795, les troupes royales sur la rive droite de la Seine, et reçut dès lors de MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, le grade de maréchal-de-camp. Il avait encore le même commandement en 1800, au moment de la pacification. Pendant les cent jours de 1815, M. de Mallet fut de nouveau chargé de l'organisation royale dans la ci-devant province de Normandie. Il avait été envoyé en Suisse, en 1814, par MONSIEUR, comte d'Artois, avec une mission relative à la conclusion d'un nouveau traité d'alliance entre la France et la Suisse, et d'une capitulation militaire basée sur les mêmes rapports qui existaient avant la révolution. Les articles de cette capitulation furent signés à Zurich, le 17 décembre, avec les députés des cantons d'Argovie, des Grisons et de Vaud. Après le retour du Roi, en 1815, le baron de Mallet fut nommé commandant du département du Haut-Rhin. Il a conservé ce commandement jusqu'à ce jour. D.

MALMESBURY (JAMES HARRIS, comte DE), pair d'Angleterre, conseiller privé et chevalier de l'ordre du Bain, est né à Salisbury le 20 avril 1746. Son père était le célèbre auteur d'*Hermès* (*Voy.* HARRIS, dans la *Biogr. univ.*) Le comte de Malmesbury termina son éducation à Oxford, où il fut reçu docteur-ès-lois. Il commença de bonne heure sa carrière diplomatique, car on le voit dès

1771, ministre plénipotentiaire à Madrid; l'année suivante, il se rendit à Berlin avec le même caractère, qu'il eut encore en 1776 auprès de la cour de Russie. En 1783, il arriva à la Haye comme envoyé extraordinaire, et y signa, au nom de l'Angleterre, le 19 avril 1784, un traité avec la Prusse et la Hollande. Dans le mois de novembre de la même année, il quitta cette résidence pour se rendre en qualité d'ambassadeur extraordinaire près du duc de Brunswick, afin de demander en mariage la princesse Charlotte sa fille, pour le prince de Galles. Il signa l'acte de mariage, et accompagna cette princesse en Angleterre. Pendant son séjour en Prusse, son père et lui avaient été nommés membres du parlement par le bourg de Christchurch. Sa conduite diplomatique à la cour de Berlin, fut recompensée par la décoration de l'ordre du Bain et par le titre de lord. Le roi de Prusse et le prince d'Orange, voulant reconnaître ses services pendant l'insurrection de la Hollande, l'autorisèrent à mettre dans ses armes l'Aigle prussienne, avec la devise de la maison d'Orange. Ces distinctions furent approuvées par son souverain en 1789. En octobre 1796, S. M. B. le nomma son ministre plénipotentiaire près de la république française, et il se rendit à Paris pour traiter de la paix avec cette puissance. Après quelques explications préliminaires, qui annonçaient de part et d'autre trop d'éloignement pour qu'on pût se flatter de voir la paix renaître entre les deux nations, lord Malmesbury reçut du directoire l'injonction de quitter Paris dans 48 heures, et il reprit aussitôt la route de Londres. En 1797, on songea à renouer les conférences, et lord Malmesbury ayant encore été choisi par sa cour, arriva le 30 juin de cette année à Lille, où se rendirent également les envoyés de France; mais ces négociations furent aussi infructueuses que les précédentes, et il repartit pour l'Angleterre après la révolution survenue dans le gouvernement français, le 18 fructidor (4 septembre 1797). Ces négociations ne produisirent guère que des plaisanteries et des caricatures sur l'envoi multiplié des courriers que dépêchait Sa Seigneurie à la moindre difficulté, sous prétexte de consulter sa cour. Le roi lui témoigna sa satisfaction en l'élevant, le 29 décembre 1800, à la dignité de comte. Il a depuis été employé dans diverses cours du Nord. Lord Malmesbury a plusieurs enfants, entre autres, le vicomte Fitzharris, né à St.-Petersbourg, et qui est membre du parlement. Il a publié: I. *Introduction à l'histoire de la république de Hollande, de 1777 à 1787*, in-8°., 1788. II. *Œuvres de James Harris, avec une Notice sur sa vie et son caractère, par son fils*, deux vol. in-4°., 1807. Z.

MALO (Charles), membre des académies de Lyon, de Douai, etc., éditeur des *Étrennes lyriques* depuis 1812, a publié: I. *Napoléoniana*, ou *Recueil d'anecdotes, saillies, bons mots, réparties*, etc., 1814, in-18, deux éditions. II. *Le Retour des Bourbons en France*, 1814, in-8°. III. *Guirlande de Flore*, 1814, in-8°. IV. Le *Tissot moderne*, ou *Réflexions morales et nouvelles sur l'onanisme*, 1815, in-8°. V. *La Volière des dames*, 1815, in-18. VI. *Le Mérite des femmes*, ou *Tableau de l'esprit, du caractère et des mœurs des femmes de toutes les nations*, 1815, in-18. VII. *Les Papillons*, in-18, 1818. VIII. *Correspondance complète du docteur B. Franklin*, 2 vol. in-8°., 1817. IX. *Panorama de l'Angleterre*, ou *Ephémérides anglaises, politiques et littéraires*, 1817-18, 2 vol. in-8°.—Malo (J.) a publié les *Premiers éléments de l'arithmétique ancienne et décimale*, 1812, in-8°. Ot.

MALORTIE (C. S. de), chevalier de Saint-Louis et du Lis, attaché à l'école royale militaire de Woolwich en Angleterre, a publié, en anglais: I. *Instructions aux officiers sur l'art de tracer les reconnaissances militaires* (*Military plans*). II. *Commentaires sur l'esprit du système de guerre moderne*. III. *Théorie de la fortification des camps*; *Pratique de fortification*, etc.; et, en 1816, *Traité sur la topographie, dans des vues tant civiles que militaires*, compilé et en partie écrit par lui-même, 2 vol. in-8°. Le *Mémorial topogr. et militaire*, publié par ordre du gouvernement français, forme la base de ce traité, qui a été bien accueilli en Angleterre. RE.

MALOUET (Le baron), fils du député à l'assemblée constituante, qui mourut étant ministre de la marine, en 1815 (*V.* Malouet dans la *Biogr. univ.*) débuta dans la carrière administrative, en 1807, par l'emploi de secrétaire-général de la

préfecture de la Creuse. Il passa à la sous-préfecture de Villeneuve d'Agen, le 7 février 1808, et fut nommé maître des requêtes, le 8 février 1810. Appelé, le 12 du même mois, à la préfecture de l'Aisne, il administra ce département jusqu'à l'invasion de Buonaparte, en mars 1815. Après la rentrée du Roi, il obtint la préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. de Mezi, et le titre de maître des requêtes en service extraordinaire. En 1816, il fut accusé dans plusieurs brochures, d'avoir cherché à influencer les élections dans son département. Il fut aussi vivement dénoncé à la chambre des députés, pour les instructions qu'il avait données et les démarches qu'il avait faites à cette occasion; mais la majorité lui fut favorable, et M. Malouet a continué d'avoir la confiance du gouvernement du Roi. Il est toujours préfet du Pas-de-Calais. Il renonça, en octobre 1816, pour les besoins de l'état, à une somme de 2,972 fr. qui lui était due, comme indemnité, pour avoir cessé ses fonctions pendant les cent jours de 1815. D.

MALSBOURG (Le comte DE), gentilhomme westphalien, fut, pendant l'existence du royaume formé par Buonaparte en faveur de son frère Jérôme, un des courtisans et des favoris de celui-ci. Arrêté, en 1815, par ordre de l'électeur de Hesse, il fut enfermé dans la forteresse de Spangenberg; après un emprisonnement de plusieurs mois, il obtint la permission de résider dans ses terres, et fut ensuite autorisé à revenir à Cassel, où il a été de nouveau arrêté en janvier 1818, pour avoir donné une fête à ses amis, dans le moment où son souverain était malade. On l'a enfermé encore une fois dans la forteresse de Spangenberg, malgré les sollicitations de son parent le conseiller de Mal-bourg. D.

MALTE-BRUN (CONRAD) est né dans le Jutland, en 1775, d'une famille distinguée. Ses ancêtres avaient pris une part active aux événements politiques et militaires de l'an 1660. Son père, qui, en sa qualité de seigneur, avait le droit de nommer à des bénéfices, le destina à l'état ecclésiastique; mais, arrivé à l'université de Copenhague pour prendre ses degrés, M. Malte-Brun se livra aux belles-lettres, publia un volume de Poésies, et rédigea un journal de théâtre. Il y avait alors en Danemark un parti ministériel, qui avait proclamé l'affranchissement des paysans, la liberté de la presse et plusieurs autres idées libérales. Ce parti voulait rester neutre dans la guerre de la révolution, et favorisait même les divers gouvernements français. Le parti qu'on nommait aristocratique, voulait l'ancien ordre des choses et la guerre contre la France. M. Malte-Brun se lança dans le premier parti, et écrivit pour la liberté des paysans, tandis que son père fut un des signataires de l'adresse de la noblesse contre les mesures ministérielles. Bientôt le parti libéral se divisa, et une faction demanda une constitution nouvelle. M. Malte-Brun devint un des plus ardents soutiens de ce parti. Ayant publié, en 1796, une satire violente de la féodalité et de la coalition, sous le titre de *Catéchisme des Aristocrates*, il fut menacé d'une poursuite judiciaire et se réfugia en Suède, où il vécut pendant deux ans, et où il publia des poésies qui furent lues à l'académie de Stockholm. Le célèbre ministre Bernstorff avait, en mourant, recommandé au prince royal de rappeler M. Malte-Brun, et de l'employer dans la carrière diplomatique. Il reparut pendant quelques jours à Copenhague, en 1797, mais seulement pour lancer un nouvel écrit contre quelques actes arbitraires de l'administration. Les ministres, qui l'avaient accueilli avec la plus grande bienveillance, voyant qu'on ne pouvait s'entendre avec lui, l'obligèrent à retourner en Suède, d'où il se rendit bientôt à Hambourg. C'est vers cette époque que les journaux allemands, d'où nous tirons ces détails, placent la formation d'une société secrète des *Scandinaves unis*, dont M. Malte-Brun selon les uns aurait été le chef, et selon les autres seulement le secrétaire, et dont le but, disent ces journaux, était de réunir les trois royaumes du Nord sous une constitution républicaine-fédérative. On a été jusqu'à imprimer que M. Malte-Brun s'était adjoint douze apôtres qui voyagèrent dans le Nord pour répandre ses doctrines. Quoi qu'il en soit de ces bruits, l'empereur Paul Ier. et Gustave IV firent des plaintes à la cour de Copenhague, et demandèrent la répression et la punition de ceux qu'on appelait les républicains du Nord. Alors seulement, le gouvernement danois fit poursuivre devant les tribunaux M. Malte-Brun, qui, absent et contumax, fut condamné, en 1800, au bannissement, « comme ayant tenté de chan-

» ger la constitution monarchique. » Il avait, dès l'an 1799, fixé son domicile à Paris, où il fut d'abord chargé d'une éducation particulière. Il débuta ensuite par écrire dans les journaux, contre le parti qui fit le 18 brumaire. Depuis cette époque, il rentra dans la plus profonde obscurité, et ne reparut qu'en 1804, comme collaborateur, avec Mentelle, de la *Géographie mathématique, physique et politique*, publiée de 1804 à 1807, 16 vol. in-8°. et atlas. M. Malte-Brun a composé environ le tiers de cet ouvrage. Il devint, en 1806, collaborateur du *Journal des Débats*, et y resta attaché jusqu'en 1814; il y est rentré en janvier 1818, après avoir été un des rédacteurs de la *Quotidienne* depuis janvier 1815. M. Malte-Brun a publié, en 1807, *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, vol. in-8°., et, depuis 1808, un recueil périodique, intitulé *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, dont il a paru 24 volumes ou 72 cahiers, avec cartes, fig. et un vol. de tables. Il a aussi rédigé, en 1814 et 1815, un recueil périodique, intitulé *le Spectateur*, dont il a paru 27 cahiers ou 3 vol. Pendant les cent jours de 1815, il publia l'*Apologie de Louis XVIII*, qui est une défense du caractère personnel du Roi et des princes, contre les articles qui paraissaient alors dans les journaux. La 3e. édition de l'Apologie contient un préambule remarquable, daté du 22 juin, le lendemain de la seconde abdication de Buonaparte. Enfin M. Malte-Brun a donné 5 gros volumes d'un *Précis de géographie universelle*, dont il en reste encore deux à publier, et qui a obtenu des suffrages unanimes. Il ne nous resterait plus rien à dire sur la partie de la vie de M. Malte Brun qui s'est passée en France, s'il n'avait pas lui-même, par une déclaration insérée dans le *Spectateur*, appelé l'attention publique sur la part qu'il n'a cessé de prendre aux affaires politiques du Nord. En 1804, il avait formé, avec un riche négociant de Norwége, une *association coloniale de la nouvelle Scandinavie*. Les projets de cette association ont été soumis à Buonaparte, qui paraît y avoir voulu prêter la main en 1810, lors de l'élection d'une nouvelle dynastie en Suède. Il parvint à faire insérer dans les journaux français, un article qui insinuait clairement aux Suédois que le vœu et l'intérêt du gouvernement français étaient de les voir choisir le roi de Danemark, et par-là de réunir les trois royaumes du Nord. Cet article fut aussitôt répété dans tous les journaux du Nord, comme venant des Tuileries. Les membres de l'association coloniale répandirent une foule de pamphlets, dans lesquels ils commentaient et appuyaient le prétendu conseil de l'empereur Napoléon. Le chargé-d'affaires français à Stockholm, lui-même, fut entraîné à des démarches qui fortifiaient cette opinion. Mais la fermeté et la décision du parti suédois, qui voulait le maréchal Bernadotte, remportèrent une prompte victoire sur les agents danois; et le chargé-d'affaires français fut révoqué, pour avoir cru trop facilement aux assertions des journaux. Lors de la tentative que firent les Norwégiens, sous les auspices du prince Christian, pour se soustraire à leur réunion à la Suède, M. Malte-Brun se rendit au quartier-général de Buonaparte, et le suivit pendant une partie de la campagne de 1814, dans l'intention de faire agréer un plan d'opérations, dont le but était une invasion de la Suède au nom de Gustave V; mais cette proposition ne fut pas accueillie. M. Malte-Brun essaya dès-lors de rattacher la cause de l'indépendance de la Norwége aux principes de la légitimité, et ne cessa d'écrire dans ce sens que lorsque l'acquiescement des Norwégiens eut fait cesser la lutte. M. Malte-Brun écrit avec force en français, et, pour un étranger, avec une facilité très remarquable. F.

MALTHUS (T. R.), économiste anglais, maître ès-arts, agrégé au collége de Jésus, université de Cambridge, professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la compagnie des Indes dans le comté d'Hertford, s'est fait un nom distingué en Europe, par ses écrits sur l'économie politique. Il a publié: I. *Essai sur le principe de la population*, ou *Vue de ses effets anciens et présents sur le bonheur de l'humanité, avec des recherches sur les moyens de diminuer les maux qu'elle occasionne*, in 8°., 1798. Cet ouvrage important parut en 1802; il a déjà eu cinq éditions, dont la dernière est de 1817, 3 volumes in-8°. Il a été traduit en français sur la 4e. édition, par P. Prevost, professeur de physique à Genève, 1810, 3 vol. in-8°. La *Bibliothèque britannique* et les *Archives littéraires* en avaient déjà donné de

très longs extraits. Le système de l'auteur a été combattu par divers écrivains en Angleterre et en Allemagne. II. *Lettre à Samuel Whitbread, sur le bill qu'il avait proposé pour amender les lois sur les pauvres*, in-8°., 1807. III. *Lettre à lord Grenville, à l'occasion de quelques observations faites par sa seigneurie sur l'établissement de la compagnie des Indes pour l'éducation de ses employés civils*, in-8°., 1813. IV. *Observations touchant les lois sur les grains*. Cet ouvrage a eu trois éditions, in-8°., 1814. V. *Recherches sur la nature et les progrès du revenu* (rent), *et les principes par lesquels il est réglé*, in-8°., 1815. Z.

MAMERT-COUILLON, député de Maine et Loire au conseil des cinq-cents, en 1797, où il vota avec le parti directorial, devint, en 1800, secrétaire-général de la préfecture de Maine et Loire, place qu'il occupait encore en 1811. Lors qu'en 1815, Buonaparte essaya de former à Angers des compagnies de fédérés, M. Mamert-Couillon présida l'assemblée populaire convoquée pour cet objet le 8 mai, et publia un projet de ligue, soumis à l'acceptation des habitants. Ce projet était précédé de motifs dont on peut juger par les citations suivantes : « Une grande crise va de nouveau menacer le monde. Les rois de » l'Europe, sous le prétexte d'établir une » paix générale et durable, vont de nouveau lancer sur nous les fléaux de la » guerre...... Ces mêmes rois, tout en » foulant aux pieds les droits sacrés des » peuples, osent leur promettre le bonheur et un gouvernement libéral. Mais » la voix des Polonais, des Saxons, des » Italiens, des Belges a retenti jusqu'au » fond de tous les cœurs. Qu'elle soit » pour tous les gens sensés la mesure des » promesses de ces monarques... Ils veulent, disent-ils, notre indépendance, » et ils conspirent hautement l'entière » destruction de l'armée qui en est le » plus ferme soutien ; mais elle existe » encore cette brave armée ! elle connaît » le chemin de la victoire, et salue de » ses acclamations le grand homme qui » l'y conduisit tant de fois... » La devise des fédérés était *Patrie, Liberté, Empereur*. Suivait la teneur du pacte fédératif proposé par M. Mamert à l'acceptation de tous les vrais patriotes. D. S.

MANBY (George-William), capitaine anglais, né près de Norfolk, en 1765, termina ses études au collége royal et militaire de Woolwich. N'ayant pu obtenir un grade dans la ligne, il accepta une commission dans un régiment de milice, où il servit sept ans jusqu'à ce qu'il fut chargé de la direction des casernes d'Yarmouth. Il s'y appliqua avec beaucoup d'assiduité aux moyens à employer pour sauver les naufragés, et mit le premier à exécution, après l'avoir perfectionné, le plan inventé vingt ans auparavant par M. Bell, qui n'avait obtenu aucune récompense pour cette découverte. Le capitaine Manby, au contraire, reçut du parlement six mille livres sterling. Il est l'inventeur d'une autre machine avec laquelle une seule personne peut éteindre un incendie. Sa dernière découverte est fort importante ; elle consiste dans une machine remplie d'un fluide mêlé d'ingrédients antiphlogistiques avec laquelle une seule personne peut éteindre un incendie. L'appareil est une pompe d'une forme particulière que l'on charge d'une dissolution de chaux et de potasse. Le fluide éteint partout où il tombe les flammes les plus vives. Une caisse contenant trois de ces pompes compose tout l'appareil, lequel a moins de trois pieds de long, deux de large et un pied de profondeur. L'expérience de cette machine, dont la découverte peut devenir très intéressante, surtout à bord des vaisseaux, fut faite avec succès au mois d'août 1816 à Woolwich, en présence de plusieurs amiraux et d'un comité nommé par le bureau de l'artillerie. Le capitaine Manby a publié : I *Histoire et antiquités de la paroisse de St.-David dans le pays de Galles méridional*, in-8°., 1801. II. *Essais fugitifs sur l'histoire et les beautés naturelles de Clifton, d'Hotwells et du voisinage*, in-8°., 1802. III. *Guide historique et pittoresque de Clifton, à travers les comtés de Montmouth, Clamorgan et Brecknock*, in-8°., 1802. IV. *Réflexions d'un Anglais sur l'auteur des troubles actuels*, in-8°., 1803. V. *Essai sur les moyens de sauver les naufragés*, in-8°., 1812. VI. *Leçons sur les moyens de sauver les naufragés, au moment même du naufrage*, in-8°. 1813. Le capitaine Manby, qui a aujourd'hui une place importante dans le département de la guerre, a un frère capitaine dans la marine royale, et qui a été particulièrement inculpé dans l'enquête ordonnée sur la conduite de la princesse de Galles. Z.

MANDAR (Michel-Philippe, plus connu sous le nom de Théophile), né à Marines le 19 septembre 1759, embrassa les principes de la révolution, et en suivit peut-être un peu loin les conséquences; mais quelles que puissent avoir été ses erreurs, ce qu'on a publié de sa conduite dans les circonstances les plus déplorables, doit en être considéré comme une honorable excuse. M. Mandar était vice-président de la section du Temple, à Paris, lorsque, dirigés par des révolutionnaires atroces, des brigands appelés de tous les pays, égorgeaient dans les premiers jours de septembre les hommes les plus vertueux. Voici ce que raconte sur sa conduite, à cette époque, le pamphlétaire Prudhomme, qui, par ses relations avec les révolutionnaires de ce temps-là, peut être regardé comme une autorité lorsqu'il parle de leurs manœuvres et de leurs exploits. S'il faut en croire Prudhomme, M. Mandar se rendit, le 3 septembre 1792, second jour du massacre des prisons, chez Danton, que le 10 août, dont il fut un des principaux auteurs, avait fait ministre de la justice (*Voy.* Danton dans la *Biogr. univ.*); il était six heures du soir. Tous les ministres, le seul Roland excepté; Lacroix, président de l'assemblée législative, les secrétaires de cette assemblée, Pétion, maire de Paris, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre-d'Églantine, Manuel, plusieurs membres de la commune dite du 10 août et les présidents des 48 sections, s'y étaient rendus, et commencèrent à sept heures du soir la plus étrange délibération, dans une des grandes salles de la chancellerie. Les progrès que faisait l'armée prussienne, qui, après s'être emparée de Verdun, pénétrait dans la Champagne, avaient provoqué cette réunion. Danton, qui était le véritable dominateur alors, présidait l'assemblée. La discussion s'établit sur les moyens d'éloigner le roi de Prusse et de sauver Paris, ou plutôt les démagogues qui y exerçaient le pouvoir le plus affreux. Tous paraissaient dévorés d'inquiétude, le ministre de la guerre, Servan, plus encore que les autres. Le seul Danton montra de la présence d'esprit et de la fermeté. Prudhomme dit que « si » de grandes et extrêmes mesures furent » alors prises, on les dut à son génie ré» volutionnaire. » Cependant le sang inondait de plus en plus toutes les prisons, et des charrettées de cadavres parcouraient publiquement les rues; il serait difficile d'imaginer rien de plus épouvantable; et ces singuliers *sauveurs de la patrie* ne s'occupaient pas même de ces horreurs. Le patriotisme de M. Mandar n'était pas arrivé à cette hauteur, et, simple particulier, il osa élever la voix, lorsque des membres du corps-législateur, et le chef de la police, le maire de Paris, gardaient le plus honteux silence; il interrompit la délibération, et s'adressant au terrible Danton, il lui dit: « Toutes les mesures de » salut extérieur sont-elles prises? — Oui. » — Occupons-nous donc à l'heure même » de l'intérieur. » Puis, élevant la voix, il proposa d'assembler sur-le-champ toute la force armée, demanda que tous les citoyens présents se formassent en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait, et se chargeassent, soit par l'ascendant de leurs discours et de leur raison, soit par les moyens de l'autorité réunie à la force, d'arrêter à l'heure même ces torrents de sang « qui, dit-il, » souilleraient pour jamais le nom fran» çais. » Cette proposition parut être écoutée avec intérêt, mais cet intérêt fut stérile. Danton regarda froidement M. Mandar, et lui dit: *Assieds-toi; cela était nécessaire*... Plein de son idée, M. Mandar se retira dans une autre pièce, prit Robespierre et Pétion à part, et eut avec eux la conversation suivante: « Te souviens-tu, dit-il au premier, » que, le 17 août, tu demandas à la » barre du corps-législatif, au nom » de la commune, et sous *peine d'in*» *surrection*, que l'on organisât un tri» bunal pour juger les accusés dans l'af» faire du 10? — Oui. — Tu n'as pas ou» blié que Thuriot écarta la proposition, » par la raison qu'elle était accompagnée » d'une menace? — Je me le rappelle, » dit Robespierre; tu vins à la barre; » Thuriot fut interrompu: tu improvi» sas une harangue véhémente, et obtins » l'établissement du tribunal dont j'avais » sollicité la création. — Ainsi, reprit » Mandar, tu peux juger de mes moyens » oratoires? — Oui; mais au fait. — Eh » bien, si Pétion et toi êtes de mon avis, » Lacroix et les secrétaires de l'assem» blée sont de l'autre côté, nous allons » les prévenir; si demain vous consentez » à m'accompagner à la barre de l'assem» blée, je prends sur moi de proposer » d'imiter les Romains dans ces temps de » crise; et, pour arrêter sur-le-champ

» ces effroyables massacres, je demanderai qu'il soit créé un dictateur : je motiverai ma demande; ma voix retentira comme le tonnerre; oui, pour faire cesser ces massacres, j'aurai l'audace de le proposer; il ne le sera que vingt-quatre heures, il ne sera puissant que contre le crime. La dictature arrêtera le sang.... Les massacres cesseront..... Ils cesseront à l'instant même.... — Garde-toi de cela, dit Robespierre, Brissot serait dictateur!.... » — Oh, Robespierre, lui répondit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, c'est Brissot que tu hais. » Pétion, qui s'était prudemment rangé de côté pendant tout le temps des massacres, ne dit pas un seul mot pendant tout ce colloque. Plus tard, il fut question de cette dictature, et de la déférer à Robespierre, qui, s'il ne l'eut pas de droit, l'exerça au moins de fait pendant quelque temps. Depuis ce temps, M. Mandar a vécu dans l'obscurité à Paris. Il est auteur de : I. *Voyage de M. Coxe en Suisse*, trad. de l'anglais, 1790, in-8°. II. *Voyage au pays des Hottentots*, par W. Paterson, trad. de l'anglais, 1791, in-8°. III. *De la Souveraineté du peuple et de l'excellence d'un état libre*, par Marchamont Needham, trad. de l'anglais, 1791, 2 vol. in-8°. IV. *Des Insurrections*, ouvrage philosophique et historique, 1793, in-8°. V. *Le Génie des siècles*, 1794, in-8°. C'est un poème en prose. On trouve à la suite un *Discours prononcé en septembre* 1792 *contre les journées des 2 et 3 de ce mois.* VI. *Voyage en retour de l'Inde, par terre et par mer, route en partie inconnue jusqu'ici*, trad. de l'anglais de Thomas Howel et de James Capper, 1796, in-4°. VII. *Voyage à Sophopolis.* VIII. *Philippique destinée pour être lue dans les deux chambres du parlement d'Angleterre*, adressée au comte de Norfolk, 1798, in-8°. IX. *Adresse au roi de la Grande-Bretagne, sur l'urgence, les avantages et la nécessité d'une prompte paix avec la république française*, 1797, in-8°.; 3e. édition, 1799, in-8°. X. *Mémoire au ministre de la justice sur les accusations majeures portées au conseil des cinq-cents, contre l'ex-ministre Schérer*, 1799, in-8°. XI. *Prière à Dieu, récitée par N. S. P. le pape, par le clergé, par le sénat-conservateur, par le corps-législatif, par le tribunat et par le peuple, en actions de grâces pour le sacre et le couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français*, 1804, in-4°. Il a en manuscrit deux ouvrages intitulés, l'un : *La Gloire et son frère*, l'autre : *Le Phare des rois*, poème en 16 livres. C'est dans ce dernier que se trouve le chant du *Crime*. L'auteur raconte qu'en 1809, Fouché avait apposé le *veto* éternel sur ce chant. Buonaparte, qui avait lu des passages de ce poème, désira d'en voir l'auteur, et lui témoigna qu'il ne reconnaissait pas en lui l'*homme du manuscrit.* L'empereur Alexandre lui ayant aussi exprimé sa surprise sur l'exiguïté de sa forme physique : « Sire, répondit M. Mandar, il n'y a rien » de si petit que l'étincelle. » Il faut convenir que la figure de M. Mandar est loin de répondre à ces effets de son éloquence qu'il rappelait à Danton. Nous lui avons entendu lire quelques passages du *Phare des rois* : on y est frappé de quelques pensées fortes, exprimées avec précision; mais on y trouve des incorrections fréquentes. U.

MANDAT (Le chevalier Alexandre-Galiot-Charles de), neveu de l'infortuné Mandat, tué le 10 août 1792, est né au château de Rully en Champagne, le 3 décembre 1766. Il entra de bonne heure au service, et fut officier au 5e. régiment de chevau-légers, en 1783, et capitaine de remplacement dans celui de Montmorenci dragons, en 1788. Il émigra et fit trois campagnes à l'armée de Condé, une dans le corps d'Allonville et une à l'armée royale de Normandie, où il a servi comme officier supérieur jusqu'à la pacification. Il se trouva à toutes les affaires qui eurent lieu à cette époque et particulièrement à celles de Sourdeval, de Vire et du Grand-Ceylan. Il fut grièvement blessé au combat de Vire, où il servait sous les ordres de son frère Etienne-Martial, surnommé *le Balafré*, qui y commandait en chef, et qui périt depuis à Caen, où il fut condamné à mort par une commission militaire. Le chevalier de Mandat, arrêté en 1796, fut mis en surveillance sous la garde d'un gendarme, jusqu'en 1800. Il a été fait chevalier de St. Louis en 1815. — Mandat (le baron Antoine-Galiot-Marie de Dubreuil de), né au château de Rully, le 2 février 1769, officier au régiment d'Armagnac en 1784, émigra en 1791, fit trois cam-

pagnes à l'armée de Condé et se trouva aux mêmes batailles que le précédent ; comme lui, il vint joindre l'armée de Normandie et partagea les mêmes dangers. Arrêté en 1796, et déporté en Suisse, par ordre du directoire, il est rentré en France après le 18 brumaire, et a aussi obtenu la croix de St. Louis en 1815. D. S.

MANDELSLOHE (Le comte DE), ministre des finances wurtembergeois, a long-temps rempli d'importantes fonctions à la cour de Stuttgard. Il exerçait à St.-Pétersbourg celles de chargé-d'affaires pour le royaume de Wurtemberg, lorsqu'il fut rappelé au mois de janvier 1816. Peu de temps après, les contestations du roi de Wurtemberg avec les états-généraux qu'il avait convoqués ayant donné lieu de la part du monarque à quelques actes de sévérité, le comte de Mandelslohe fut enveloppé dans la disgrâce des comtes de Waldeck et de Schœsberg et fut dispensé de ses fonctions. Le Roi nomma en même temps une commission pour examiner sa conduite. Cependant il paraît que cette disgrâce ne fut que momentanée, puisqu'au mois de novembre suivant, M. de Mandelslohe fut nommé ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à la diète de Francfort, en vertu d'un rescrit qui lui conservait son caractère de ministre d'état. D. S.

MANDEVILLE (Le baron LE ROI DE), né le 11 juin 1780, fut fait officier de la Légion-d'honneur le 1er. août 1813, et maréchal-de-camp d'infanterie le 29 août même année. Il se trouvait à la bataille de Leipzig, et y fut fait prisonnier avec les généraux Lauriston, Régnier, etc. Rentré en France, il fut chargé de l'organisation des gardes nationales de la 5e. division militaire, en juin 1815, et, en 1817, il était commandant militaire du département des Vosges. D. S.

MANGET (J. L.), né à Genève, vers 1780, vint à Paris en 1810, fut nommé inspecteur de la librairie et concourut à la rédaction de quelques journaux, notamment du *Publiciste*. On a de lui : I. *Histoire de Gustave III, roi de Suède*, traduit de l'allemand de Posselt, 1807, in-8o. II. *Essai sur la formation des langues*, par Adam Smith, traduit de l'anglais, 1809, in-12. OT.

MANGILI (JOSEPH), célèbre professeur de zoologie à l'université de Pavie, a publié, en 1807, à Milan : *Essais d'observations pour servir à l'Histoire des mammifères sujets à une léthargie périodique*, in-8o. Cet ouvrage, qui ne concourut pas aux prix décennaux, mérita pourtant d'être cité dans le rapport sur la partie zoologique de l'histoire naturelle. M. Mangili s'est depuis livré à de nouvelles recherches. Il présenta, le 2 décembre 1813, à la classe des sciences de l'Institut italien, un rapport sur l'action du venin des vipères. D. S.

MANGIN (ANTIDE), ancien ecclésiastique, né en 1758, a publié : *Notions mathématiques de chimie et de médecine*, ou *Théorie du feu*, 1800, in-8o. II. *Education paternelle*, ou *Solution de ce beau problème : séparer de l'étude du latin les difficultés de traduire l'une et l'autre langue*, 1811, in-8o. III. *Versions latino-syntaxiques de Perse et de quelques morceaux de Tacite*, 1812, in-8o. IV. *Application du mode des géomètres à la science du latin*, 1813, in-fol. V. *Mode de Quintilien*, 1816, in-8o. — MANGIN (Victor), imprimeur à Nantes, a publié : *La Bonne nouvelle*, ou *l'Heureuse journée*, comédie, 1814, in-8o. OT.

MANGOURIT (MICHEL-ANGE-BERNARD), agent diplomatique français, membre résident de la société philotechnique, était lieutenant-criminel au bailliage de Rennes en 1782, et perdit cet emploi par un événement qui a été diversement raconté et sur lequel on peut consulter le *Mercure britannique*, par Mallet-Dupan, tom. 1er., pag. 131, édition in-8o. Il reparut à Rennes à l'époque où éclata la révolution, et, suivant le même journaliste, en devint un des plus chauds partisans. Il fut nommé, en 1798, par le directoire, résident de la république française en Valais. Les paysans de cette contrée s'étant insurgés, M. Mangourit leur adressa une proclamation dans laquelle il leur représentait les dangers auxquels leurs prêtres et leurs chefs les entraînaient, et il les invita à livrer ces derniers aux Français. Ayant été rappelé, il fit abattre, le même jour dans le Valais, tous les signes et monuments de la féodalité. Il fut envoyé à Naples en qualité de secrétaire de légation de Lacombe Saint-Michel ; mais la cour des deux Siciles refusa de le reconnaître. Il passa ensuite, comme commissaire des relations extérieures, à Ancône, et fut chargé secrètement par

le directoire, d'appeler les Grecs à l'insurrection, et d'opérer une diversion dans l'Albanie, l'Épire et la Morée, en faveur de l'armée d'Égypte. Renfermé dans cette place, lorsqu'elle fut assiégée vers la fin de la campagne de 1799, il s'occupa des détails de l'administration intérieure, et fut nommé, par le général Monnier, l'un des négociateurs de la capitulation, qui fut honorable pour les assiégés. Il sortit avec la garnison, et rentra en France, où il publia, en 1802, la *Défense d'Ancône et des départements romains*, 2 vol. in-8°., ouvrage qui contient des détails intéressants sur l'Italie à cette époque, et sur les faits d'armes dont ce pays a été le théâtre en 1798 et 1799. M. Mangourit a fait, en 1803, un voyage à Hambourg et dans le nord de l'Allemagne, dont la relation, publiée en 1805, a été jugée sévèrement par les journaux. On a encore de lui : I. *Le Mont-Joux ou le Mont-Bernard*, suivi des *Vingt-sept jours*, ou *la Journée de Viterbe*, 1801, in-8°. de 100 pag. On y trouve un précis assez curieux sur l'hospice du Grand-St.-Bernard, une lettre du prieur Murith, et une relation de la reprise de Viterbe sur les Français en 1798. II. *Lectures-opéras pour des soirées de famille*, 1812, in-8°., N°. 1er. III. *Nouveaux Projets de soirées, lectures dramatiques et musicales*, 1815, in-8°. D.

MANHÈS (Le comte CHARLES-ANTOINE), né le 4 novembre 1777, à Aurillac, fit ses études au collége de cette ville, où son père était procureur au présidial. A l'âge de quinze ans, il fut nommé, par les administrateurs de son département, élève à l'école de Mars, où sa première arme fut l'artillerie. Son application le fit nommer élève-instructeur. C'est de là qu'il partit, en 1794, comme lieutenant, pour faire les campagnes de l'armée de Rhin et Moselle et celles d'Italie, et fut grièvement blessé à la bataille de Novi. Peu après, il devint aide-de-camp du général Milhaud, l'accompagna dans les campagnes d'Italie et d'Allemagne jusqu'en 1806, et reçut, après la victoire d'Austerlitz, le brevet de capitaine. En 1809, il était colonel, et il passa avec le roi Murat dans le royaume de Naples, où il fut employé dans les Abruzzes contre les révoltés qu'il parvint souvent à soumettre. En 1811, il était commandant en chef des 2e., 4e. et 5e. divisions territoriales ; et, l'année suivante, les divisions françaises ayant été rappelées du royaume de Naples, sa défense contre l'armée anglo-sicilienne aux ordres de lord Bentink (*V.* BENTINK), fut abandonnée aux seules troupes napolitaines, sous les ordres du général Manhes, qui se maintint avec succès pendant les deux années suivantes. En 1814, les Abruzzes se soulevèrent contre Murat, qui alors semblait faire cause commune avec les alliés, et le soin de les faire rentrer dans l'ordre fut encore une fois confié au général Manhes. Pendant la dernière guerre que Murat voulut soutenir en Italie, ce général fut chargé du commandement de Naples ; mais, à la nouvelle des désastres de l'armée napolitaine, il partit pour aller couvrir les frontières exposées aux invasions des Autrichiens (*Voy.* BIANCHI et NEIPPERG). Ce fut alors que, voulant prévenir l'ennemi, il entra dans l'état de l'église, où ses troupes furent mal accueillies et obligées de rétrograder. Cependant il fut rappelé à Naples, et remplacé par le général Macdonald (*Voyez* ce nom). Bientôt il apprit la fuite de Murat, qui s'était sauvé sans en prévenir ses officiers, et qui les laissait ainsi dans la situation la plus critique. Au milieu de cette déroute, le général Manhes, songeant à sa sûreté et à celle de sa famille, s'embarqua sur un chebec anglais, muni de passe-ports, et quitta Naples avec le général Pignatelli-Cerchiara, son beau-père, et le roi fugitif qu'il reçut à son bord. Ils débarquèrent à Cannes le 25 mai, et ce fut là que le général Manhes se sépara de Murat. Retiré à Marseille avec sa famille, il ne tarda pas à offrir ses services au Roi. Par ordonnance du 25 décembre 1816, S. M. l'a admis au service de France, avec le grade de lieutenant-général. On a publié : *Notice historique sur M. le lieutenant-général C. A. de Manhes*, par M. de G***., officier employé à son état-major au royaume de Naples, Paris, 1817, in-8°. D. S.

MANNAY (Le baron CHARLES), né à Champoix le 14 octobre 1745, était, avant la révolution, grand-vicaire de l'archevêque de Reims. A la suite du concordat de 1802, M. de Mannay devint évêque de Trèves, et fut sacré le 17 juillet même année. A l'occasion de la bataille d'Austerlitz, il publia un man-

dement où, après avoir fait l'éloge du génie de Buonaparte, il dit: « Tout victorieux qu'il est, l'empereur Napoléon » ne cesse point d'être dans des sentiments pacifiques: son premier mot, » la première expression de ses vœux » sont pour la paix. Avant la victoire, » son cœur souffre de la nécessité d'exposer ses enfants au sort des combats: » après la victoire, il ne veut, ne desire » que la paix, et la propose lui-même... » M. Mannay fut envoyé deux fois à Savone pour les négociations avec le pape, et fut employé avec MM. de Barral et Duvoisin dans les affaires de l'Eglise. Il était très lié avec ce dernier, et passait pour suivre principalement ses conseils. Il paraît que Buonaparte fut content de ses soins, car M. l'évêque de Trèves fut nommé conseiller-d'état, section de l'intérieur, et officier de la Légion-d'honneur. Le 11 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et retourna ensuite à Trèves, qui était tombée sous la domination prussienne. Pendant les cent jours, cet évêque ayant été porté sur la liste des conseillers-d'état par Buonaparte, les Prussiens l'exilèrent en Allemagne. Il est aujourd'hui en France. Au mois d'août 1817, il a été désigné pour l'évêché d'Auxerre. D. S.

MANNE (Louis-Charles-Joseph de), né à Paris le 19 septembre 1773, est premier employé du département des livres imprimés de la bibliothèque du Roi, et censeur-royal honoraire. Devenu seul propriétaire des planches gravées, des dessins et du fonds des cartes de d'Anville, qui sont encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet, de plus généralement exact et de plus suivi dans l'enseignement, M. de Manne s'occupe depuis long-temps de recherches sur les travaux de ce célèbre géographe. Outre plusieurs Mémoires manuscrits sur les mesures usitées chez les anciens, et qu'il se propose de publier, on lui doit: I. Une *Notice raisonnée des ouvrages de d'Anville*, à laquelle M. Barbié-du-Bocage a fourni des remarques et quelques détails, Paris, 1802, in-8°. II. Une édition complète des *OEuvres de d'Anville*, annoncée en 6 vol. in-4°., et dont l'impression est commencée depuis plusieurs années et se continue à l'imprimerie royale. Elle doit être accompagnée d'un atlas in-fol. de 62 cartes. — Mme. de Manne (Thérèse-Victoire Bonjour), née au Messerant en Normandie, est auteur de plusieurs tableaux d'intérieur et de chevalerie, exposés avec succès au salon du Louvre en 1813, 1814 et 1817. A la dernière exposition, on a distingué, pour l'effet pittoresque, l'entente de la couleur et la perspective, des intérieurs d'églises et de chapelles, peints par cette dame. Le roi de Prusse a envoyé à Mme. de Manne la médaille d'or, décernée aux artistes de distinction. E.

MANNERHIELM (Le baron de), gentilhomme suédois, fut un des chefs de la conspiration qui détrôna le roi de Suède en 1808 (*Voy.* Gustave-Adolphe). Il prononça à cette occasion, aux états, sur le changement de dynastie, un discours remarquable. Après avoir représenté ce qu'il appelait les fautes du dernier roi, et son imprudence qui exposait la capitale à recevoir des troupes ennemies, il s'écria: « O ma patrie! sont-ce là les fruits d'un règne » dans l'esprit des Wasa? Roi infortuné, » était-ce là le bonheur que tu avais promis à ton peuple? Tu as violé ton serment; tu as perdu l'amour de tes sujets avec ton sceptre et ta couronne; » tu as rompu toi-même les liens qui t'unissaient à ton peuple: nous sommes » dégagés de ces liens, sans que nous » ayons besoin d'en solliciter une dispense formelle. A ces causes, j'abjure » en ce moment toute fidélité et obéissance au roi Gustave-Adolphe, et le » déclare à jamais déchu ainsi que ses » descendants, de la couronne et du gouvernement de la Suède. » D. S.

MANOURY d'HECTOT (Le marquis de), chevalier de la Légion-d'honneur, maire de Caen, membre de l'académie de cette ville, et d'autres sociétés savantes, est auteur de plusieurs découvertes dans les arts. La plus remarquable est celle d'une machine hydraulique pour la mouture des grains. On a de lui: I. *Mémoire adressé à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, sur diverses machines hydrauliques.* II. *La Chute de l'impie, le Juste couronné, Rome rendue au souverain pontife, ou l'Europe pacifiée*, 1814, in-8°. III. *Mémoire adressé aux deux chambres, concernant les intérêts respectifs des émigrés et des acquéreurs de biens nationaux*, 1814, in-8°. IV. *Mémoire au congrès de Paris, sur la proposition d'un contrat social euro-*

péen, précédé de réflexions politiques, 1816, in-8°. OT.

MANRIQUE (N.), professeur de rhétorique de la maison des pages du roi d'Espagne, était éditeur du journal le *Rédacteur général*, avec M. Garcia, professeur de mathématiques dans les mêmes établissements. L'esprit trop libéral de cet ouvrage périodique déplut au roi, dont la sévérité se déployait alors contre tous ceux qui suivaient encore les principes des Cortès; il condamna les deux rédacteurs, au mois de décembre 1814, à dix années de galères, sous peine de la vie, s'ils tentaient de s'échapper de l'arsenal de Carthagène, où ils étaient envoyés. D. S.

MANSON. *Voy.* MANZON.

MANSUI (FRANÇOIS-CHARLES), pianiste célèbre, né à Amsterdam le 18 février 1785, eut pour maître son père, excellent musicien lui-même. A quinze ans, le jeune Mansui se livra à des études particulières qui ont porté au plus haut degré son talent d'exécution. Un jeu savant, harmonieux et rapide, une composition hardie, une exécution facile et brillante, un goût épuré par l'étude des beaux modèles, sont les qualités qui le distinguent. Il a parcouru la France et l'Allemagne, et recueilli partout des applaudissements. En 1816, il donna plusieurs concerts à Paris. Il a publié cinq *OEuvres de Sonates pour piano, deux grandes Fantaisies, deux Mélanges et airs variés, un recueil de Fugues et de Canons, deux grands Concerto pour le même instrument, un Trio, un Quintetto pour le violon, une Symphonie et une Ouverture à grand orchestre.* M. Mansui est pianiste de S. A. R. le duc d'Angoulême. D. S.

MANUEL (N.), des Basses-Alpes, embrassa d'abord la carrière militaire, devint capitaine de cavalerie, et quitta le service par ressentiment d'un passe-droit. Il se livra alors avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, se fit recevoir avocat à Aix, et y fut bientôt remarqué pour son talent. Nommé en 1815, par le département des Basses-Alpes, membre de la chambre des représentants, convoquée par Buonaparte, il y déploya une éloquence assez rare dans cette assemblée tumultueuse, et des opinions politiques dont on peut juger en se rappelant qu'elles furent dirigées par Fouché qu'il avait connu autrefois à Aix, lorsque ce ministre s'y rendit pendant sa disgrâce. M. Manuel parla souvent dans cette chambre, et l'on peut citer parmi ses discours les plus remarquables ceux qu'il prononça les 22 et 28 juin, et les 1, 2 et 6 juillet. Les premiers étaient relatifs à l'abdication de Buonaparte, et à l'élection de son fils. L'orateur voulait concilier l'adoption de ces deux mesures avec les intérêts de la France. Le 28 juin, ayant pris la parole pour une motion d'ordre relative à l'établissement d'une commission extraordinaire, il fut interrompu par M. Félix Desportes, qui lui demanda si c'était un comité de salut public qu'il voulait créer. Cette question fut accueillie par de violents murmures. Le 2 juillet, M. Manuel prononça un long discours où l'on remarquait le passage suivant : « Il s'agit » de ne point proscrire l'héritier consti- » tutionnel du trône, et de se livrer à » l'espérance que les alliés n'auront pas » contre ce fils la même politique et les » mêmes intérêts que contre le père, dont » ils n'ont pas voulu reconnaître l'exis- » tence sur le trône de France. » A la suite de ce discours, qui produisit une vive sensation, M. Manuel proposa à la chambre une déclaration dont le passage suivant excita de violents débats : « La chambre » croit de son devoir et de sa dignité de » déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer » pour chef légitime celui qui, en mon- » tant sur le trône, refuserait de recon- » naître et de consacrer les règles du » gouvernement constitutionnel; et si la » force des armes parvenait à nous im- » poser un maître, si les destinées d'une » grande nation étaient encore livrées à » une famille; alors nous déclarons que, » cédant à la force, la représentation na- » tionale en appellerait à l'énergie de la » génération présente et des générations » futures pour revendiquer l'indépen- » dance nationale et la liberté civile, com- » me elle en appelle dès à présent à la jus- » tice et aux proclamations des puissan- » ces. » La chambre des représentants s'occupait alors de fabriquer une constitution, et d'en déclarer les acticles fondamentaux, lorsque déjà les alliés étaient sous les murs de Paris. Après la dissolution de cette chambre, M. Manuel rentra dans la vie privée, et rédigea, dit-on, les Mémoires justificatifs des maréchaux Soult et Masséna. S'étant présenté en 1816, pour se faire inscrire sur le tableau des avocats de Paris, le conseil de disc-



M.me MANZON.

pline desira savoir quelle était sur son compte l'opinion des avocats d'Aix. Quoique les renseignements obtenus lui fussent favorables, le conseil jugea à propos, non de refuser, mais d'ajourner indéfiniment son admission. En 1817, il obtint un grand nombre de voix dans les divers arrondissements de Paris, pour être membre de la chambre des députés. Il passe pour avoir rédigé dans ces derniers temps un grand nombre de mémoires et discours, où son talent se fait aisément reconnaître. D. S.

MANZON (Marie-Françoise-Clarisse Enjalrand), fille de M. Enjalrand, ancien lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Rhodez, aujourd'hui juge au tribunal civil de cette ville, et président de la cour prévôtale de l'Aveyron, naquit à Rhodez en 1785, et fut presque constamment élevée à la campagne, dans un vieux château nommé le Perrié, que son père acheta au commencement de la révolution, de M. le vicomte de Bonald, aujourd'hui membre de la chambre des députés. Son enfance s'écoula au milieu de nos orages politiques. La retraite antique et un peu sauvage où se développèrent ses premières inclinations favorisa chez elle des idées d'exaltation et d'indépendance qui se sont fortifiées sans doute par la lecture des ouvrages des écrivains du XVIIIe. siècle et des productions sans nombre de leurs sectateurs qui ont été publiées pendant la révolution. Elle épousa M. Manzon pour obéir à son père, et cette union ne fut pas heureuse. Au bout de trois mois, les époux vécurent séparés. Cet officier partit pour l'Espagne, et la laissa livrée à une liberté dangereuse. Au retour de l'expédition d'Espagne, M. Manzon revint partager le domicile de sa femme; bientôt ils se séparèrent de nouveau. Peu de temps après, elle reçut de son mari, par huissier, l'ordre absolu de venir habiter chez lui; elle refusa d'obéir et signa son refus. De nouvelles et plus douces instances lui furent faites, et cet époux fut attiré mystérieusement dans le château, caché, nourri en secret par les soins de sa femme, qui vivait alors auprès de sa mère. Mme. Enjalrand crut pouvoir opérer la réunion des deux époux; vain espoir! Mme. Manzon sut encore éconduire son mari; mais, sous le prétexte d'aller quelquefois au village accomplir un devoir de piété, elle le rencontrait dans les bois.... La jeune épouse devint mère. Son mari obtint une place à plusieurs lieues de Rhodez, et elle resta seule, réduite à une pension modique. C'est de cet état d'obscurité que Mme. Manzon fut arrachée naguère, par un concours de circonstances terribles, pour remplir un de ces rôles extraordinaires, dont l'intérêt s'empare de toutes les imaginations, et laisse une trace ineffaçable dans le souvenir des hommes. M. Fualdès, ancien procureur impérial à Rhodez, est assassiné dans un lieu de prostitution. Plusieurs individus sont arrêtés et mis en jugement; de nombreux témoins sont assignés. Des propos, peut-être mal entendus ou mal interprétés, font supposer que Mme. Manzon peut donner des notions certaines sur le crime. L'opinion une fois agitée dans ce sens, ne tarde pas à s'échauffer, à fermenter; par degrés, elle s'égare, et une foule d'assertions diverses et contradictoires naissent de cette supposition. Non seulement Mme. Manzon sait, mais elle a vu; non seulement elle a vu, mais elle a participé au crime, malgré elle, disent les plus circonspects. Mais que sait-on? disent plus bas le grand nombre de ceux pour qui le doute est une fatigue. Comment résister à une telle explosion de l'opinion? Il faut entendre Mme. Manzon. On l'assigne comme témoin, et elle est entendue. Un volume suffirait à peine pour rendre compte de ses interrogatoires, dépositions, confrontations, et de toutes les scènes incidentes auxquelles a donné lieu l'intervention de ce nouveau personnage dans le plus épouvantable des drames: évanouissements, cris d'horreur et d'effroi, demi-mots échappés qui d'abord ressemblent à des aveux, et ne sont bientôt plus que de fausses lueurs de la vérité, c'est tout ce que l'on peut recueillir d'un témoin si impatiemment attendu; et, par une étrange fatalité, celle qui semblait devoir tout éclaircir, tout illuminer par sa seule présence, ne sert qu'à épaissir le sombre voile sous lequel se cache le crime. Le même mystère, les mêmes inconséquences, les mêmes contradictions se font remarquer dans les nombreuses lettres écrites par Mme. Manzon, pendant le cours des débats, à M. son père, à M. le président de la cour, à M. le préfet et à plusieurs autres personnes; et, ce qui doit paraître plus étrange, c'est que, soit qu'elle avoue

soit qu'elle se rétracte, c'est toujours avec la même solennité que l'auguste nom de la vérité est invoqué par elle. Mme. Manzon a-t-elle été intimidée par l'effrayant appareil d'un tribunal criminel? Il est permis d'attribuer à cette cause sa conduite incertaine et ses mystérieuses paroles. Quoi qu'il en soit, elle en a trop dit pour ne pas imposer aux juges le devoir de provoquer de sa part de nouvelles explications. Mme. Manzon est arrêtée, elle est mise en état d'accusation. Que va-t-elle faire? Elle annonce qu'elle va composer ses mémoires; quel aliment pour la curiosité publique! Sans doute elle va tout révéler, tout découvrir... Les mémoires paraissent, et l'obscurité n'en devient que plus profonde. Mille petites circonstances qu'elle se plait à détailler, ne servent qu'à multiplier et à brouiller les fils d'une trame infernale; il nous est même impossible de dissimuler que, dans cet écrit, Mme. Manzon ne se justifie aucunement, et qu'elle *accuse* et accuse sans preuves, ce qui est encore une grave inconséquence à ajouter à toutes celles que l'on peut lui reprocher. Cependant de nouveaux interrogatoires ont lieu devant les juges-instructeurs de la cour d'Alby; et Mme. Manzon, qui plusieurs fois avait attesté devant Dieu, devant les magistrats, devant un nombreux public, qu'elle disait la vérité en soutenant qu'elle n'avait jamais mis le pied dans la maison où s'est commis l'assassinat de M. Fualdès, Mme. Manzon, qui a composé ses mémoires pour confirmer ses déclarations formelles et les appuyer d'une foule d'argumentations et de subtilités, Mme. Manzon dit alors tout le contraire : elle avoue qu'elle était dans cette fatale maison, mais elle se tait sur toutes les autres circonstances. Enfin le moment des débats publics arrive, elle paraît sur les bancs des accusés. Nouvelles réticences, nouveaux évanouissements, nouvelles convulsions. Chaque séance redouble la curiosité et l'impatience du public. On commence à se lasser des perpétuelles incertitudes de ce personnage mystérieux. A l'impatience succèdent le dépit et l'aigreur. Des signes trop manifestes apprennent à Mme. Manzon qu'il est temps que ce rôle finisse. On murmure à l'audience; les cris et les huées la poursuivent dans le court trajet qu'elle avait à faire du tribunal à sa prison. Le scandale est tel que les magistrats croyent devoir interdire publiquement ces témoignages de blâme. Mme. Manzon, qui naguère se voyait traitée de *femme supérieure*, excusée, exaltée en vers et en prose, s'aperçoit enfin avec quelle légèreté le public brise ses idoles. Sa position devient de plus en plus critique. Chaque fois qu'elle répond à des interpellations par des réponses ambiguës, elle est accueillie, ou par un silence réprobateur, ou par de sinistres murmures. Elle ne pouvait supporter long-temps un tel état de crise. Le vase était comblé, l'instant arrive où il va déborder : le principal accusé, Bastide Grammont, ose lui demander si elle le connaît. « Allons, lui dit-il, plus de » monosyllabes, parlez, madame.... » A ces mots, Mme. Manzon s'avançant entre les deux gendarmes et arrêtant leurs bras prêts à contenir Bastide s'il voulait se livrer à quelque violence.... « Regardez-» moi, Bastide, me reconnaissez-vous? » — Non, je ne vous connais pas. — *Vous » êtes un malheureux, vous avez vou-» lu m'égorger*! » La voix, la figure, l'attitude de Mme. Manzon, en faisant à Bastide cet épouvantable reproche, ne sauraient être dépeintes. Les gardes, les auditeurs, les accusés, tout a pâli : un cri général s'est fait entendre : puis un morne silence lui a succédé et n'a été interrompu que par des applaudissements que le respect dû au temple de Thémis n'a pu retenir. Après quelques instants le trouble a cessé. M. Fualdès fils a pris la parole : « Madame, vous nous avez » dit toute la vérité pour l'accusé Bas-» tide, je vous la demande pour tous » les autres. » Le secret de Mme. Manzon n'a pu sortir de son sein sans de grands efforts, sans une secousse violente que l'audacieuse question de Bastide pouvait seule faire naître. Son émotion a été si vive qu'elle n'a pas eu la force de répondre à M. Fualdès. La séance a été suspendue. Pendant à-peu-près une demi-heure qu'a duré cette suspension, Bastide a constamment lu.... *Il n'a pas tourné la page!* Jausion, son complice, la tête appuyée sur ses mains, semblait avoir reçu son arrêt de mort. Dès ce moment, on peut dire que le procès a été jugé, car les accusés ont depuis tenté vainement de cacher la blessure qu'ils avaient reçue. Dès ce moment aussi la faveur publique a été rendue à Mme. Manzon, et comme il arrive toujours, cette faveur

n'a plus connu ni mesure ni borne. La voilà remise sur son piédestal; nous ne voulons point troubler son triomphe. Il nous sera plus doux de dire que la fin de son rôle lui fait beaucoup plus d'honneur que le commencement. Certes, il serait bien juste de ne pas reconnaître que les circonstances dans lesquelles s'est trouvée Mme. Manzon, sortent tout-à-fait de l'ordre commun. Plus ces circonstances sont extraordinaires, et plus on doit apporter de circonspection dans le jugement que l'on porte sur la conduite d'une personne qui s'y trouve impliquée. Cependant il peut être permis de faire remarquer ce que sa conduite présente d'inexplicable. Dans ces inconcevables *Mémoires*, qu'il faut aujourd'hui reléguer au rang des fables, il se trouve pourtant des pièces authentiques et dont il est impossible de ne pas tirer quelques inductions. Devant M. le préfet de l'Aveyron, Mme. Manzon dit n'avoir connu personne, elle ne fait seulement pas entendre le nom de Jausion. Bientôt elle revient sur ses aveux; elle ne veut laisser contre cet accusé aucune incertitude. Elle l'atteste par un écrit tracé avec toute la chaleur et toute l'énergie d'une ame franche et sans détour, et qu'elle dépose entre les mains de M. le préfet. On y lit: « C'est dans le sanctuaire de » la justice, c'est en présence de ses mi- » nistres respectables, du Dieu qui » m'entend et qui me jugera, que je » vais dire la vérité. » Sous la foi de ce serment solennel, Mme. Manzon atteste qu'elle ne sait rien, qu'elle le soutiendra pendant les débats et toute sa vie, et elle signe, et le préfet, les magistrats, l'autorité paternelle, ne peuvent faire rétracter cette protestation. Qui la forçait, le répétons-nous, à faire un serment aussi solennel, à invoquer le nom de Dieu, à s'engager pour l'avenir, pour le reste de sa vie?... Comment Mme. Manzon aurait-elle pu ensuite se soustraire à la conviction du parjure le plus odieux, si le cri involontaire et irrécusable de la vérité n'eût été arraché de son cœur par une de ces questions imprévues que toutes les combinaisons humaines auraient vainement tenté de faire naître? Ne cherchons point à expliquer des mystères inexplicables. Bornons-nous à dire que Mme. Manzon a été acquittée à l'unanimité d'une accusation dont tout le monde l'avait justifiée à l'avance. Le discours qu'elle a prononcé avant le jugement se distingue par une noblesse et par une décence qui lui ont fait reconquérir l'estime universelle. On y lit le passage suivant: « Craignant pour l'ob- » jet de mes affections (son fils), j'a- » doptai ce funeste système de dénéga- » tion qui me rendit l'horreur des gens » de bien, me priva de la liberté, de » mon enfant, me conduisit sur les » bancs du crime, et qui eût causé ma » ruine entière si je ne l'eusse abandon- » né. Je suis revenue de ma fatale er- » reur: trop long-temps abusée par de » dangereux prestiges, je les ai vus se » dissiper, et je n'ai pas à lutter contre » ma conscience qui me reprochait de » refuser à la justice la part qui lui était » due: » vainement on argumenterait sur cette déclaration tardive, la vérité qui l'a dictée saura lui donner du crédit. C.

MARANDET (Le baron DE) fut nommé, en 1816, ministre plénipotentiaire de France près des grands ducs de Mecklenbourg et d'Oldenbourg, et des villes Anséatiques. Il prit congé du Roi au mois de juin, et fut reçu à Brême au mois d'août, par une députation du sénat. Nommé, en août 1815, à la chambre des députés, par le département du Haut-Rhin, M. de Marandet fit partie, en janvier 1816, de la commission du budget. Il ne fut pas appelé à la session suivante. Il se rendit à Hambourg dans le mois de mai 1818, comme chargé-d'affaires de France; et eut, à la même époque, une mission du Roi à Stockholm. S. S.

MARANSIN (Le baron JEAN-PIERRE), lieutenant-général d'infanterie, né à Lourde le 20 mars 1770, entra au service le 13 février 1792, et y obtint un avancement rapide. Employé en Espagne comme général de brigade, il se distingua, en février 1811, au siége de Badajoz, et, le 5 juin, aux combats de Santa-Maria et de Villalba, où il fut blessé. Au mois d'avril 1812, il secourut le château-fort del Marquès contre les attaques des Espagnols, et les força à la retraite. Promu au grade de général de division, le 30 mai 1813, le général Maransin se conduisit avec beaucoup de distinction le 13 décembre, contre les Anglais, en avant de Baïonne, et il occupa, dans les premiers jours de janvier, le camp retranché de cette ville. A la fin de février 1814, il fut envoyé par le maréchal Soult pour organiser et commander les levées en

masse des Hautes-Pyrenées, et, le 10 avril, il assista à la bataille de Toulouse. Nommé par le Roi, commandant de la 10e. division à Tarbes, il reçut la croix de Saint-Louis le 24 août, et le titre de commandant de la Légion-d'honneur le 15 décembre suivant. Après le 20 mars 1815, il fut employé au commandement de la 7e. division des gardes nationales faisant partie de l'armée des Alpes, et il reçut, au mois de juin, l'ordre de se porter dans le haut Bugey et le pays de Gex pour y seconder les opérations du maréchal Suchet. Il a été mis à la demi-solde, lors du licenciement. En 1816, il fut détenu pendant trois mois à Tarbes, par ordre supérieur. S. S.

MARBOT (Marcelin), fils du général Marbot, membre du conseil des anciens en 1798, mort à Gènes où il commandait la place, fut d'abord aide-de-camp du général Bernadotte, ami de sa mère, qui l'avait, dans plusieurs circonstances, caché dans sa jolie maison à Carrières-sous-Bois, près St.-Germain-en-Laye. La protection du maréchal contribua beaucoup à l'avancement de M. Marbot. Il se distingua dans toutes les occasions qui s'offrirent à son courage et à ses talents. Il était colonel et se trouvait à Valenciennes à l'époque du 20 mars 1815; voici ce que rapporte le *Journal de l'empire* du 26 de ce mois, sur la conduite de cet officier: « Dans la journée du 23 mars, les sol- » dats de la garnison de Valenciennes » étaient au moment de laisser éclater » leur indignation; instruits de l'arrivée » de l'empereur à Paris, ils ne pou- » vaient comprendre comment il ne leur » était pas permis de fouler aux pieds » la cocarde blanche et d'arborer celle » du peuple français. Le général com- » mandant ne paraissait pas jouir de la » confiance des troupes, et sur trois » colonels, un seul, le colonel Marbot, » avait leur estime; les deux autres, » anciens émigrés, leur étaient plus que » suspects. Aujourd'hui (24 mars), à six » heures du matin, le colonel Marbot » est monté à cheval, a parcouru la » ville, a été suivi des soldats aux cris » de *Vive l'empereur!* et la cocarde et » le pavillon tricolors ont été arborés à » l'instant. L'un des colonels émigrés se » réfugia dans la citadelle où il voulut se » maintenir. Le colonel Marbot y mar- » cha; mais déjà le bataillon qui for- » mait la garnison avait arraché au co- » lonel émigré sa cocarde blanche et » s'était emparée de lui. Le général com- » mandant la place s'est enfui à l'étran- » ger. Cet événement se passait avant » que les ordres envoyés au maréchal » Mortier lui fussent parvenus. » Après le retour du Roi, le colonel Marbot fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et obligé de sortir de France. A.

MARBOZ (François), ancien curé au diocèse de Valence, fut nommé, au commencement de 1791, évêque constitutionnel de la Drôme, et sacré à Paris le 3 avril 1791. En 1792, il fut élu député de ce département à la Convention, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des soixante-treize décrétés d'accusation, et réintégrés après la chute de Robespierre. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797. Il ne reprit point ses fonctions d'évêque, entra dans l'administration civile, et se refusa à toutes les instances des constitutionnels qui déclarèrent son siége vacant. Il donnait pour raison que personne ne voulait le reconnaître, et qu'aucun prêtre ne se joignait à lui. B. M.

MARC (Charles-Chrétien-Henri), savant médecin, membre du conseil de salubrité de Paris, et chargé de l'inspection des secours pour les noyés, est né en Allemagne vers 1772. Il a publié: I. *Sur les hémorrhoïdes fermées*, traduit de l'allemand du docteur Hildebrand, 1804, in-8o. II. *Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale*, trad. de l'allemand, 1808, in-8o. III. *Recherches sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes*, 1810, in-8o. IV. *Lettres sur la vaccine.* Il est collaborateur aux *Bulletin*, *Journal* et *Dictionnaire des sciences médicales*, parmi les morceaux qu'il a donnés dans ce dernier recueil, on distingue l'article *Hydrophobie*.—Marc (J. A) a publié: I. *Instruction élémentaire sur l'éducation et la conduite des moutons mérinos*, 1810, in-8o. II. *Lettre sur l'éducation des abeilles*, 1810, in-8o. M. Barbier lui attribue: 1o. *Euterpilia* ou *Mes bucoliques aux armées*, en Arcadie, an VIII, in-8o.—2o. *Essai sur la peinture*, 1800, in-8o. — 3o. *Elite de quatrains moraux imités de Pibrac*, *Dufaur* (Fa-

vre) *et Mathieu*, 1801, in-8°. — 4°. *Lettres écrites sous le règne d'Auguste*, 1803, in-8°. Ot.

MARCEL (Jean), chevalier de la Légion-d'honneur, né en 1777, accompagna Buonaparte en Egypte, et y fut directeur de l'imprimerie et membre de l'Institut. Après la mort de Duboy-Laverne, il fut nommé directeur de l'imprimerie impériale, et il a conservé cet emploi jusqu'en 1815, où cet important établissement fut donné à M. Anisson (*Voy.* Anisson). Après le retour de Buonaparte, en 1815, M. Marcel chercha à reprendre sa place et il disputa à M. Anisson l'impression des nouveaux décrets; mais il n'obtint sa place que lorsque les décrets furent imprimés. Il est de la commission d'Egypte. On a de lui: I. *Alphabets arabe, turc et persan*, 1798, in-4°. de 16 pag. II. *Exercices de lecture d'arabe littéral à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, 1798, in-4°. C'est une traduction interlinéaire de quelques sourates du Coran, avec la prononciation figurée. III. *Vocabulaire français-arabe, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier*, 1799, in-8°. de 80 pages; l'arabe y est en caractères latins. IV. *Fables de Lokman, surnommé le Sage*, édition arabe accompagnée d'une traduction française, et précédée d'une Notice sur ce célèbre fabuliste, 1800, in-4°. Ces quatre ouvrages sont imprimés au Caire, où M. Marcel a aussi dirigé la rédaction et l'impression de la *Décade égyptienne*. Il a donné une 2e. édition des *Fables de Lokman* (Paris, 1803, in-12), augmentée de quatre fables inédites. Il avait commencé, au Caire, l'impression d'une grammaire arabe, in-4°., qu'il n'a pu terminer, et dont il n'y a eu que vingt pages d'imprimées (*Voyez* la *Biblioth. arabe* de M. Schnurrer, N°. 143). V. *Alphabet irlandais, précédé d'une notice historique, littéraire et typographique*, Paris, an XII (1803), in-8°. de cent quatre pages. VI. *Oratio dominica CL linguis versa*, 1805, in-4°. Cette collection se compose surtout d'un grand nombre de caractères orientaux (*Voyez* Chamberlayne, dans la *Biogr. univ.*) VII. *Table alphabétique et raisonnée des matières contenues dans le Code civil*, 1807, in-8°. M. Marcel a fourni des notes à l'ouvrage de M. Breton, intitulé: *L'Egypte et la Syrie*, 1803, 6 vol. in-18. Il a inséré dans la *Décade égyptienne* plusieurs morceaux de poésie et des extraits d'écrivains arabes, et composé des *Mémoires* pour l'ouvrage de la commission d'Egypte. D.

MARCELLUS (Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac, comte de), chevalier honoraire de l'ordre de Malte, d'une famille ancienne, originaire du Périgord, est né en 1776 à Marcellus en Guienne (22 lieues de Bordeaux). Sa mère périt sur l'échafaud révolutionnaire à Bordeaux en 1794, et lui-même fut condamné par la même commission à être détenu jusqu'à la paix. Après le 18 fructidor (4 septembre 1797), il fut déporté en Espagne comme inscrit sur la liste des émigrés, quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. Cette inscription avait été faite pendant sa détention dans les maisons d'arrêt de Marmande et de Bordeaux. Revenu en France, dans le courant de la même année, M. de Marcellus vécut dans la retraite jusqu'au 12 mars 1814, époque à laquelle étant allé joindre à Bordeaux, avec son fils aîné, S. A. R. le duc d'Angoulême, il fut nommé par ce prince membre de son conseil. Il se trouvait dans cette ville au 1er. avril 1815, lorsque la duchesse d'Angoulême y fut aux prises avec les troupes révoltées. M. de Marcellus seconda cette princesse de tous ses moyens, et se retira ensuite dans la terre dont il porte le nom. En août 1815, il fut nommé à la chambre des députés par le département de la Gironde; et sa carrière législative, qui ne date que de cette époque, a été marquée par la sagesse des principes, le respect dû à la Charte et le zèle du bien public. Au mois de janvier 1816, il fit partie de la commission chargée de présenter un rapport sur la proposition tendant à supprimer toutes les pensions dont jouissaient les prêtres mariés et ceux qui avaient abandonné volontairement le sacerdoce. Le 31 du même mois, il prit la parole pour recommander à l'assemblée la réclamation faite par les chevaliers de Malte, des biens non vendus de leur ordre. Le même jour, la chambre ayant déclaré, sur la proposition de M. Michaud, que les armées royales de la Vendée, de l'Ouest et du Midi, avaient bien mérité de la patrie, il proposa d'ajouter à cette déclaration, que la patrie adopterait les enfants du marquis Louis de Larochejaquelein, tué le 4 juin 1815 à

la tête de l'armée royale. Ce fut encore lui qui proposa, dans la séance du 24 février, d'ordonner l'impression du testament de la reine Marie-Antoinette, et de l'adresse de la chambre au Roi, en exprimant le desir que ces pièces fussent envoyées à toutes les communes du royaume pour être déposées dans leurs archives. Convaincu de la nécessité d'asseoir désormais en France la religion sur des bases solides, M. de Marcellus monta à la tribune dans la séance du 23 avril pour y plaider la cause du clergé, et il vota en faveur du projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur, avec les amendements de la commission. En général, il vota dans toutes les discussions importantes, avec la majorité de cette époque, et fit don au Roi, dans le mois de juillet, de la totalité de sa taxe à l'emprunt des cent millions. Réélu à la fin de cette année par le même département, il commença cette session comme la précédente, par invoquer la protection de la chambre en faveur de l'ordre de Malte, réclamant ses biens non vendus; et, le 24 décembre, il parla de nouveau sur la nécessité de rendre aux ministres des autels le droit de recevoir et de posséder. Le 6 janvier 1817, lors de la discussion relative au projet de loi sur les élections, M. de Marcellus combattit l'article 7, qui appelle tous les Français jouissant des droits civils et politiques, âgés de trente ans et payant 300 fr. de contributions directes, à opérer immédiatement l'élection des députés. « Je ne » reproduirai point ici, dit-il, les ob- » jections que tant d'orateurs distingués » ont opposées à ce système; ils ont tout » dit. Je me bornerai à vous demander » si vous croyez la France, dans le mo- » ment actuel, en état de recevoir une » pareille loi et d'en supporter les suites. » Quelles assemblées, ou plutôt quels » rassemblements! Quel champ ouvert à » l'intrigue! Quel tumulte! Quelle agita- » tion! et dans un temps où toutes les » passions révolutionnaires frémissent » encore autour de nous, et, comme les » vents renfermés dans l'antre d'Eole, » s'indignent des barrières qu'on leur » oppose, et, si on les déchaîne, mena- » cent la France et l'Europe d'un nou- » veau bouleversement! Non, la France » n'est pas mûre pour une loi d'élections. » *Ces terres trop remuées*, pour parler » avec Bossuet, et *devenues incapables* » *de consistance*, s'éboulent sous les pas » de l'imprudent voyageur et l'entraînent » dans le précipice; et, dans de telles » circonstances, nous ne craindrions » pas de constituer des assemblées de » cent quarante mille citoyens, pour » donner des législateurs, et ceux-ci des » lois à notre patrie. N'en doutez pas, » Messieurs, ce serait l'exposer au des- » potisme de la multitude soulevée contre » les lois, qui est, dit un sage, le plus » insupportable des tyrans, et le plus in- » solent de tous les maîtres. » Il termina son opinion en votant pour le rejet de l'article 7 en particulier, et du projet de loi en général. Dans la séance du 5 février, il proposa, dans un discours très éloquent, dont l'impression fut ordonnée, la diminution de la taxe sur le sel, et combattit la vente des biens réunis au domaine de l'Etat, comme injuste et impolitique. Le 18 du même mois, il demanda qu'à chaque session des chambres les ministres, en présentant leur budget respectif, donnassent l'état des pensions qu'ils auraient payées, afin que, s'il y avait surabondance dans les fonds qui leur auraient été alloués, cette surabondance fût versée au trésor royal, et tournât au profit de l'Etat. Le 5 mars, il défendit avec chaleur l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, dont l'article 11 du titre XI du projet de loi sur les finances n'offrait, selon lui, aucune garantie suffisante. Cet article était ainsi conçu: « La portion » (des bois de l'Etat) réservée (pour la » dotation des établissements du clergé) » sera prise dans les grands corps de fo- » rêts. » M. le comte de Marcellus insista pour qu'il fût rédigé de la manière suivante: « La portion réservée pour la » dotation des établissements religieux, » sera composée uniquement de tous les » bois qui leur ont autrefois apparte- » nu.... Si mon amendement est écarté, » dit-il, et que le titre reste tel qu'il est, » je dois à ma conscience de déclarer que » je voterai par une boule noire contre » le budget. » M. de Marcellus fait encore partie de la chambre actuelle des députés, et il a voté dans la séance du 23 janvier 1818 contre le projet de loi sur le recrutement de l'armée. Depuis le renouvellement de la chambre par l'ordonnance du 5 septembre 1816, il vota avec la minorité. M. de Marcellus cultive avec succès les lettres et les arts. Il a épousé

en 1793 la fille de M. de Piis, son oncle, membre du côté droit de l'assemblée constituante, et qui a péri sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. S.S.

MARCHAND (Le comte JEAN-GABRIEL), né le 11 décembre 1765, entra au service le 13 novembre 1791, et fit les premières campagnes de la révolution. Déjà maréchal-de-camp en 1800, il fut employé en cette qualité dans la campagne de 1805, et nommé lieutenant-général après la bataille d'Austerlitz. Employé, en 1806 et 1807, contre les Prussiens et les Russes, il se distingua au combat de Deppers le 6 juin, et le 14 à la bataille de Friedland. Après la paix de Tilsitt, il obtint la décoration du Mérite-Militaire de Wurtemberg, et le grand-cordon de la Légion-d'honneur. Le général Marchand passa ensuite en Espagne, où il fit quatre campagnes, et se signala successivement au passage du Tage près Talavera, le 8 août 1809; au combat de Torrès, le 29 novembre même année; au combat de Fuentes-Onoro, le 3 mai 1811, etc. Rappelé en France en 1812, il eut le commandement d'une division pendant l'expédition contre la Russie, et fut cité plus d'une fois dans les bulletins de l'armée, pour son courage et ses talents, notamment après les journées de Volontina et de la Moskwa. Lorsque l'armée revint en France, en 1813, le général Marchand fut nommé au commandement de la 7e. division militaire dans le Midi. Secondé par le général Desaix (*Voy.* ce nom), il organisa les gardes nationales, les corps-francs et les levées en masse dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, forma un parc d'artillerie à Grenoble, reprit Chambéri sur les Autrichiens, les repoussa encore à Saint-Julien le 1er. mars, et les força de repasser la frontière. Le conseil-général du département du Mont-Blanc, assemblé le 5 mars à Chambéri, vota des remercîments solennels au général Marchand, pour la conduite qu'il avait tenue dans ces circonstances difficiles. Il fut créé chevalier de Saint-Louis par ordonnance du Roi du 1er. juin 1814, et appelé au commandement de la 1re. subdivision de la 7e. division militaire à Grenoble. A la première nouvelle du débarquement de Buonaparte, en mars 1815, il rassembla chez lui les officiers-généraux et supérieurs de la garnison, et les exhorta à seconder de tous leurs efforts les mesures qu'il allait prendre pour arrêter l'invasion. Dès le 4, il réunit à Grenoble toutes les forces dont il pouvait disposer, et il se concerta avec le général Mouton-Duvernet pour couper le passage à Buonaparte, soit qu'il dirigeât sa marche par Digne pour passer l'Isère, soit qu'il s'avançât par Romans et Valence. Cependant on a reproché au général Marchand d'avoir montré de la mollesse et de l'hésitation dans sa conduite, et d'avoir négligé l'usage des moyens les mieux appropriés à l'imminence du danger. C'est ainsi qu'il refusa de faire occuper le Ponteau, position importante en avant de Grenoble, et facile à défendre, l'ennemi n'ayant point de canon. Buonaparte tira un grand avantage de cette faute, et il arriva sans obstacle jusqu'aux portes de Grenoble. La populace était déjà en pleine insurrection, et la garnison, composée des 5e., 7e. et 11e. régiments de ligne, et du 4e. de hussards, n'attendait que le moment d'en faire autant. Des lanciers, en s'approchant de la ville, ayant fait entendre les cris de *Vive l'empereur!* le colonel du 5e. régiment envoya demander des ordres au général Marchand: « Qu'on ferme les portes, dit celui-ci.—Mais, mon » général, tirera-t-on, reprend l'officier. » —Non!.... » L'inspecteur aux revues, Rostaing, témoignant sa surprise d'une pareille défense: « Il ne faut pas, lui dit » le général, donner un ordre qui ne » serait peut-être pas exécuté. » Il était huit heures du soir; le préfet quitta alors précipitamment la ville, et le général Marchand lui-même se retira, avec quelques officiers, au fort Barreau. En août 1815, le Roi l'appela à la présidence du collége électoral du Mont-Blanc. Mis en jugement quelque temps après à Besançon, il fut acquitté. La procédure n'a pas été rendue publique. S. S.

MARCHANGY (LOUIS-ANTOINE), substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance du département de la Seine, est né à Clamecy vers 1775. Il a publié: I. *Le Bonheur*, poème en quatre chants, 1804, in-8o. II. *La Gaule poétique*, ou *l'Histoire de France*, *considérée dans ses rapports avec la poésie*, *l'éloquence et les beaux-arts*, 8 vol. in-8o. La première livraison de cet ouvrage parut en 1813, et fut accueillie avec empressement; tous les journaux en parlèrent avec

éloge. La seconde, composée des 3e. et 4e. volumes, fut imprimée en 1815, mais alors les journaux, tout entiers à la politique, ne parurent pas s'en occuper. Depuis, l'attention du public s'est reportée, avec un intérêt nouveau, sur cette production qui décèle un talent remarquable; elle a été traduite en allemand. M. Marchangy ne s'est pas acquis moins de réputation dans les fonctions du ministère public. La première cause qui fixa sur lui l'attention fut celle de Vigier. Il a fait preuve d'une heureuse variété de moyens et d'une grande intelligence du barreau dans plusieurs causes intéressantes, telles que celle de la *Biographie universelle*, en 1809; celle du sieur Revel; celle du testament de M. le prince d'Henin, et des héritiers du maréchal Lannes, en 1816, et enfin celle de M. Fiévée en avril 1818. Il n'eut pas le bonheur, dans cette dernière affaire, de réunir un aussi grand nombre de suffrages; et ce fut dans cette cause que sembla commencer le système *interprétatif* qui n'a pas été généralement approuvé, et dont les gens de lettres auraient tant de raisons de s'effrayer. Cependant il suivit à-peu-près le même système peu de jours après dans l'affaire de M. Fer-let, auteur de l'*Homme gris*, et dans celle d'une autre collection politique intitulée *le père Michel*, toutes deux écrites dans un sens révolutionnaire et tout-à-fait opposé aux principes de M. Fiévée. Il a été créé chevalier de Malte en 1816. S. S.

MARCHANT (Le baron), maire de la ville de Metz, adressa à ses administrés, en mars 1815, à l'occasion du débarquement de Buonaparte, une proclamation qui mérite d'être citée pour sa forme singulière : « J'ai entendu faire la question » suivante : Mais pourquoi le maire, qui » nous fait toujours des proclamations » dans les cas extraordinaires, n'en a-t-il » pas fait à l'occasion du débarquement » de Cannes? — Pourquoi, citoyens? » voici ma réponse : Je suis fondé à penser qu'il n'existe point à Metz d'ames » assez viles, d'esprits assez obtus, de » cœurs assez corrompus pour faire des » vœux en faveur du retour du gouver» nement abhorré, si heureusement dé» truit par le retour de notre bon Roi. Je » crois qu'aucun Messin n'est assez pol» tron pour avoir peur du général de » Cannes et de son armée..... de onze » cents hommes. Je ne dois donc pas » vous dire : Soyez calmes! vous êtes » calmes; n'ayez aucune inquiétude! » vous n'en avez point. Je vous dirai bien » moins encore : Restez fidèles au Roi! » En douter un instant, serait vous faire » la plus cruelle injure. » M. Marchant vient de publier des *Mélanges de numismatique et d'histoire*, ou *Correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient, des princes croisés d'Asie, des barons français établis dans la Grèce*, etc., Metz, 1818, in-8o., avec 4 pl. et 19 fig. imprimées dans le texte. — MARCHANT (Pierre-Charles), médecin de l'hospice de mendicité du Doubs, a publié en 1816 : *Dictionnaire de médecine dogmatique*, ou *Recueil des principales maximes d'Hippocrate, indiquant les signes, les présages, le régime et le traitement des maladies*. La société de médecine de Paris a rendu un compte avantageux de cet ouvrage dans sa séance du 17 janvier 1815. — MARCHANT DE BEAUMONT est auteur des *Beautés de l'histoire de la Hollande et des Pays-Bas*, 1816, in-12. S. S.

MARCHENA (J.), Espagnol, né à Utrera, en Andalousie, vers 1770, fit de bonnes études et se destina à l'état ecclésiastique. Un talent supérieur, le desir d'acquérir de nouvelles connaissances, lui firent rechercher avec avidité des ouvrages prohibés. Il y puisa des opinions contraires aux principes du catholicisme, et il se permit de les manifester avec une ardeur qui éveilla le zèle de l'inquisition. Des amis le prévinrent au moment même où il devait être arrêté; et il eut à peine le temps d'arriver en France. Les principes révolutionnaires commençaient à s'y propager; il les embrassa avec la fougue de son âge, excitée par la persécution à laquelle il venait d'échapper. Après quelque séjour à Baïonne, il se rendit à Paris. Versé dans la connaissance des langues anciennes, doué d'une mémoire et d'une facilité inconcevables, sous l'enveloppe la plus chétive, il déploya un talent supérieur qui lui procura l'accueil des savants les plus distingués; il travailla quelque temps à la rédaction du journal de Marat; s'attacha ensuite à Brissot et au parti des girondins. Il fut arrêté à Moulins, conduit à Paris et emprisonné. Les écrits virulents qu'il publia de sa prison, et ses représentations énergiques ne purent lui

mériter la palme de martyr de la liberté, qu'il sollicita à plusieurs reprises. Le 9 thermidor (27 juillet 1794) lui rendit la liberté. Alors il obtint une place de scribe au comité de salut public, et il se mit en même temps à travailler à la rédaction du journal intitulé *l'Ami des lois* (Voy. POULTIER); mais le parti thermidorien s'étant bientôt divisé en deux factions, Marchena s'attacha à celle qui perdit sa prépondérance en août 1795, et il se vit privé presqu'aussitôt de sa place au comité et de ses appointements au journal. Il s'occupa alors à rédiger des pamphlets, dirigés principalement contre Tallien, Legendre et Fréron, chefs du parti victorieux, qui, fatigués de ses diatribes, le dénoncèrent, à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), comme un des agitateurs des sections de Paris, et le firent proscrire par suite de cette journée. Quoiqu'il appartînt au parti républicain, qui était alors le parti proscripteur, il criait comme un énergumène, et, quoiqu'il écrivît contre les royalistes, le directoire le proscrivit comme royaliste en lui appliquant, en juin 1797, la loi dite du 21 floréal contre les étrangers, et le fit conduire de brigade en brigade, hors des frontières. Arrivé en Suisse, il réclama la protection de Mme. de Staël, qui repoussa un homme qu'elle avait accueilli dans sa société lorsqu'il jouissait de quelque influence dans son parti. Marchena écrivit alors au conseil des cinq-cents pour se plaindre de l'oppression qu'il éprouvait, oppression d'autant plus injuste, disait-il, que, jouissant depuis cinq ans des droits de citoyen, la loi du 21 floréal ne pouvait lui être appliquée. Le corps-législatif, alors opposé au directoire, fit droit à sa réclamation, en lui accordant la permission de rentrer en France. Il avait fait paraître précédemment, contre la religion, plusieurs écrits qui lui attirèrent de sévères réprimandes de la part du professeur Heckel. Attaché, en 1801, à l'administration de l'armée du Rhin, il mit au jour, à Bâle, une brochure qu'il dit être un fragment de Pétrone, et qu'il tira tout entière de son imagination, à dessein de placer dans les notes quelques réflexions licencieuses. M. Marchena faisait alors l'amusement de l'état-major de Moreau par sa manie de vouloir faire croire que les plus belles femmes étaient éprises de lui, ce qui lui attira beaucoup de lettres supposées, écrites par les aides-de-camp du général (1). Chargé de faire la statistique des divers pays de l'Allemagne, M. Marchena dut apprendre l'allemand qu'il ne connaissait pas, et il y parvint en peu de jours. Il lut alors les meilleurs ouvrages de statistique qui existent dans cette langue, et composa de leurs extraits, et de ses propres observations, un ouvrage que tous les généraux qui eurent de fréquentes occasions de s'en servir, trouvèrent bien fait et d'une grande utilité. Revenu à Paris aussi pauvre qu'il en était sorti, M. Marchena y fut quelque temps secrétaire de Moreau, et parut prendre beaucoup de part aux malheurs de ce général, en 1804. Il se rendit dans sa patrie lorsque les Français l'eurent envahie. Après avoir erré dans les camps, où ses talents lui firent obtenir un accueil favorable, il fut appelé par Joseph à une division du ministère de l'intérieur. Ce fut alors qu'il donna au théâtre de Madrid ses traductions espagnoles du *Tartuffe* et du *Misantrope*, qui obtinrent un grand succès. M. Marchena revint en France avec l'armée française en 1814. Il est actuellement établi à Nîmes, où il a entrepris de traduire en espagnol l'*Émile* de J.-J. Rousseau, dont il a déjà publié un volume. On a encore de lui la traduction d'un ouvrage de Th. B. Clarke (*Voy.* CLARKE), intitulé: *Coup-d'œil sur la force, l'opulence et la population de l'Angleterre*, 1802, un vol. in-8°. D.

MARCILLAC (Le marquis PIERRE-LOUIS-ALEXANDRE DE CRUZY DE), chevalier de Malte, de Saint-Louis et du Phénix d'Hohenlohe, né le 9 février 1769, à Vauban en Bourgogne, est issu d'une famille très ancienne dont il est le chef. Admis, en qualité de cadet-gentilhomme, à l'École militaire de Paris, il fut successivement sous-lieutenant, capitaine au régiment de Picardie-cavalerie, et enfin colonel de cavalerie le 1er. janvier 1797. En 1792, il fut envoyé en Hollande par les princes français, afin de négocier un emprunt de 2,000,000 fr., pour lequel tous les biens de sa famille maternelle furent engagés. M. de Marcillac conduisit cette négociation avec un zèle

(1) M. Marchena, dont la taille n'est pas de plus de quatre pieds huit pouces, présente, sous les rapports physiques, une véritable caricature.

et un désintéressement peu communs (1). Dans la même année, M. de la Queuille, envoyé des princes français près l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, reçut à Bruxelles, où il résidait, une dépêche écrite de la main de Louis XVI, qui lui donnait l'ordre de se rendre à Paris, où ce prince devait lui communiquer les détails d'un plan concerté pour l'évasion du dauphin. Le Roi, en confiant une tête si chère à M. de la Queuille, lui ordonnait de traverser le territoire français avec la plus grande rapidité, d'annoncer, dès son arrivée en pays étranger, l'évasion du Dauphin, de le faire reconnaître par les puissances, et de rester auprès de sa personne, tant qu'il resterait hors de France, enfin de se réunir aux princes français, à Coblentz. La difficulté de l'entreprise exigeait qu'elle ne fût confiée qu'à des personnes sûres, d'un courage et d'une discrétion éprouvés. M. de Marcillac dut à son zèle pour son souverain, l'honneur d'y être admis; et le choix fait par le marquis de la Queuille, de son neveu pour partager cette glorieuse mission, fut approuvé par S. M. Tout était disposé pour leur départ, qui devait avoir lieu après l'arrivée d'un nouveau courrier, lorsque ce courrier apporta une dépêche écrite de la main du Roi, qui annonçait que des raisons puissantes l'avaient déterminé à changer de résolution. Après avoir fait la campagne de 1792, en qualité d'aide-de-camp de M. de la Queuille, M. de Marcillac fit celle de 1793, à l'armée du prince de Cobourg, qu'il quitta après la prise de Valenciennes. Appelé en Espagne, pour commander une compagnie dans la légion formée par le marquis de St. Simon, il fut ensuite employé à l'état-major du général don Ventura Caro. Lors de la paix entre la France et l'Espagne, il fut envoyé par cette dernière puissance pour engager le gouvernement britannique à former dans l'intérieur de la France, des entreprises utiles à la cause du Roi. Il fit naufrage en abordant à la côte d'Angleterre, et courut risque de perdre la vie. En 1797, il eut une mission délicate tendant à affranchir le parti royaliste de la dépendance de l'Angleterre, en le mettant sous la protection de l'Espagne, dont la bonne foi ne pouvait être suspecte. Cette puissance offrait de l'argent, des munitions pour les armées de l'Ouest, et promettait de faire des diversions utiles dans le Midi, si ces armées obtenaient quelques chances de succès. Le marquis de Marcillac s'aboucha avec MM. de Bourmont, Frotté, d'Aiguillon, Mercier dit *la Vendée*, et Georges Cadoudal. Ces chefs eussent accédé aux propositions de l'Espagne, si de nouveaux plans, arrêtés par les puissances, n'eussent présenté, en 1799, quelque probabilité du retour des Bourbons M. de Marcillac devait suivre la direction d'un mouvement général, combiné dans l'intérieur, et appuyé par les forces réunies de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre. Il fut alors nommé commandant de la province de Rouergue, et se rendit ensuite à l'armée de Suwarow, qui devait pénétrer en France dès que l'Italie et la Suisse seraient évacuées par les troupes françaises; mais la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre les puissances, et la retraite de l'armée russe dut s'opérer. En 1812, M. de Marcillac accepta la sous-préfecture de Villefranche (Aveyron). Lors des événements de 1814, le comité royal lui offrit l'option entre le commandement des forces militaires ou l'administration civile; l'approche de l'armée anglaise paralysant les combinaisons militaires de l'intérieur, il crut qu'il serait à même de rendre de plus grands services en acceptant la préfecture de l'Aveyron. Il fut le premier à y faire reconnaître l'autorité légitime, et il y donna, par son exemple, l'impulsion à toute la province. En 1815, lors de l'invasion de Buonaparte, il fut nommé commissaire du Roi, administrateur commandant en chef de toutes les forces que M. de Damas et M. de Vitrolles avaient mises à sa disposition, et destinées à maintenir le Rouergue. Mais après la prise de Bordeaux, de Toulouse et de Montauban par les généraux de Buonaparte, il dut se dérober aux poursuites qui furent dirigées contre sa personne. M. de Marcillac fut nommé préfet de l'Aveyron, par le duc d'Angoulême le 5 juin même année. Le 12 juillet, il se rendit à Villefranche, où il fut reçu avec de grands transports de joie. En janvier 1816, il fut nommé président du 1er. conseil de guerre séant à Pa-

(1) MM. Osy de Rotterdam, et Cohen d'Amsterdam, les prêteurs, lui offrirent le pot-de-vin d'usage : il était considérable; mais, agissant en chevalier français, il n'accepta cette somme que pour la faire porter en diminution des intérêts que les princes avaient à payer. Leurs altesses royales daignèrent lui témoigner toute leur satisfaction.

ris. Il a publié : I. *Voyage en Espagne*, 1805. II. *Aperçu sur la Biscaye, les Asturies et la Galice*, 1806, in-8°. III. *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années de la révolution française*, 1793, 1794 *et partie de* 1795, Paris, 1808, in-8°. F.

MARCOGNET (Le baron PIERRE-LOUIS), né le 14 novembre 1765, combattit de bonne heure dans les rangs des armées républicaines, et parvint au grade de général de brigade en 1804, époque où il était employé en Hollande. Il prêta serment de fidélité à Napoléon le 4 décembre de cette même année, et passa en Espagne en 1808, sous les ordres du maréchal Ney. Il se distingua dans cette contrée en plusieurs rencontres, notamment les 18 et 19 juin, sous les murs d'Oviédo. Nommé général de division le 6 août 1811, il revint en France. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 27 décembre. M. Marcognet fut admis à la retraite le 9 septembre 1815. S. S.

MARCORELLE (M.) fut nommé, en 1800, membre du corps-législatif par la Haute-Garonne, en devint président en 1803, et fut proposé, le 9 décembre 1809, comme candidat à la questure. Réélu par le même département, le 3 mai 1811, il continua d'y siéger jusqu'en 1814. A cette époque, il donna son adhésion aux mesures prises par le gouvernement provisoire contre Buonaparte. Le 7 novembre, il parla contre la loi sur l'impôt des boissons et appela l'attention de la chambre sur l'état des propriétaires de vignes dans le Languedoc. Le débarquement de Buonaparte, en 1815, a terminé les fonctions législatives de M. Marcorelle. S. S.

MARDUEL (CLAUDE-MARIE), curé de St.-Roch à Paris depuis 1787, par la résignation de son oncle, refusa, en 1792, le serment à la constitution civile du clergé, et perdit ainsi sa place, qu'il ne recouvra que quelques années plus tard. En octobre 1802, M. Marduel ne voulut pas admettre dans son église le corps de Mlle. Chamerois, danseuse de l'Opéra, pour y recevoir les honneurs funèbres. Le convoi, accompagné par tous les acteurs de la capitale, après avoir erré quelque temps, fut reçu par M Ramond-Lalande, curé des filles St.-Thomas, qui fit faire le service avec les solennités ordinaires. La conduite du curé de St.-Roch ayant été improuvée par le gouvernement d'alors, l'archevêque de Paris lui ordonna trois mois de retraite au séminaire. Cet événement fournit à M. Andrieux le sujet d'une pièce de vers, intitulée : *St.-Roch et St.-Thomas* (Voy. ANDRIEUX). Le curé de St.-Roch donna lieu à une nouvelle scène du même genre par son refus d'enterrer, en janvier 1815, Mlle. Raucourt, actrice du Théâtre-français ; et cette seconde scène pensa devenir beaucoup plus funeste que la première, par l'esprit de parti qui aigrissait alors les Français. Il est au reste bien sûr que M. Marduel ne fit en cela que se conformer aux ordres supérieurs qu'il avait reçus. Ce respectable ecclésiastique, suivant l'exemple de son oncle, consacre tous les revenus de sa cure et de son patrimoine à des œuvres de piété et à des actes de bienfaisance. B. M.

MAREC (PIERRE), né à Brest en 1759, entra comme commis dans les bureaux du port de cette ville en 1785, devint chef de bureau au contrôle en 1789, et l'année suivante, substitut du procureur de la commune, puis secrétaire-général du Finistère, et député suppléant de ce département à l'assemblée législative (où il ne prit point séance), et ensuite à la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ses connaissances en commerce et en administration le firent employer dans les comités de marine, des colonies, et dans la commission des finances. M. Marec siégea constamment pendant toute la tyrannie de Robespierre, au côté droit, que les Démagogues appelaient le *Marais* ; et malgré la défaveur attachée à une telle conduite, il parvint à soustraire plusieurs victimes à l'échafaud. Ayant acquis plus d'influence après la mort du tyran, son premier mouvement fut de s'enfermer pendant huit jours aux archives du comité de sûreté générale, pour juger des motifs de l'incarcération d'une foule d'habitants de son département. Il obtint du comité la liberté de 274 de ces détenus, dont quelqu'uns (notamment la comtesse de Kerjan) avaient péri, lorsque l'ordre de leur délivrance parvint dans les districts. Mais ce qui distingua surtout l'humanité et les principes de M. Marec dans ces temps déplorables, ce fut le zèle qu'il

montra pour sauver ceux des princes de la famille royale qui restaient encore en France en 1794. Le 28 thermidor an III, à la suite d'un rapport fait dans une réunion nocturne des comités de salut public et de sûreté générale, il proposa et fit adopter la mise en liberté du prince de Conti et de la duchesse de Bourbon, détenus à Marseille. Le 14 fructidor suivant, après s'être concerté avec M. Rouzet de Folmon (*Voy*. FOLMON) il obtint un semblable arrêté en faveur de Mme. la duchesse d'Orléans, qui était détenue depuis plus de deux ans au Luxembourg (*Voy*. ORLÉANS, duchesse DE). Le 4 janvier 1795, il fut élu membre du comité de salut public : on le vit ensuite s'opposer à l'arrestation de quelques députés de la Montagne, et voter l'annulation du décret d'accusation contre Julien de Toulouse. Dans la journée du 1er. prairial, il somma un officier d'empêcher que l'on ne portât atteinte à la représentation nationale, traita de brigands les terroristes réunis à la maison commune, et vota leur mise hors la loi. Il dénonça ensuite Laignelot, pour avoir occupé le secrétariat avec Thirion, dans la nuit du 1er. prairial, et avoir secondé les rebelles. Le 7 juin, il fut réélu au comité de salut public. Sorti de ce comité, il y fut adjoint pour les subsistances, dont il avait été chargé après M. Boissy-d'Anglas, et il rendit, dans cet emploi, de grands services à la ville de Paris. Il se prononça au 13 vendémiaire contre les sectionnaires de Paris. Réélu au conseil des cinq-cents, en 1796, M. Marec s'y occupa principalement d'objets relatifs à la marine et aux colonies, et fut opposé sur ce dernier point au parti des colons, défendu par M. de Vaublanc. Il sortit du conseil en mai 1797; et, le 3 juin, Tarbé l'ayant accusé au conseil des cinq-cents, dont il n'était plus membre, de n'avoir pas eu le courage, en sa qualité d'ancien rapporteur de la commission des colonies, de poursuivre les crimes qui y avaient été commis par les agents du gouvernement, de violents murmures s'élevèrent contre l'orateur, qui désavoua ses expressions. M. Marec, rentré dans la vie privée, se livra au commerce à Paris, et obtint ensuite un emploi d'inspecteur de la marine à Gènes. Il fut nommé en avril 1814, commissaire du gouvernement pour l'exécution de la capitulation de cette place, dont le ministre de la marine le chargea ensuite de régler la comptabilité. Nommé en avril 1815, à l'inspection du port de Bordeaux, il refusa de s'y rendre, resta ensuite attaché au même ministère comme membre de plusieurs commissions, et obtint sa retraite au commencement de 1818. B. M.

MARESCOT (Le comte ARMAND-SAMUEL DE), lieutenant-général du génie, né à Tours le 1er. mars 1758, est fils d'un exempt des gardes-du-corps. Après avoir fait d'excellentes études au collége de la Flèche, il entra à l'Ecole militaire de Paris, et se dévoua au génie militaire. Capitaine au commencement de la révolution, il se trouva, en avril 1792, à la malheureuse affaire de Baizieux, entre Lille et Tournai, où les Français, se croyant trahis, massacrèrent le général Dillon et M. de Berthois, colonel du génie. M. de Marescot, long temps poursuivi lui-même, n'échappa à la mort que par le plus grand bonheur. Cette partie de la frontière du Nord était alors menacée par les Autrichiens; il la mit en état de défense, particulièrement la place de Lille, qui, bientôt attaquée et bombardée, ne fut sauvée que par le courage de cet officier. Peu de temps après, l'armée se porta en avant; n'ayant pu obtenir d'y être employé, M. de Marescot suivit le général Champmorin, son ami, en qualité d'aide-de-camp, et fut chargé, à la fin de cette première campagne, de faire le siége de la citadelle d'Anvers. Revenu avec l'armée sur la frontière du Nord, en 1793, il prit part aux combats livrés par Pichegru à Lille, Menin, Turcoin, Armentières, etc., fut nommé chef de bataillon et envoyé presqu'aussitôt à Toulon, pour en diriger le siége contre les Anglais. Ce fut là qu'il connut Buonaparte, qui avait été camarade de son frère dans le régiment de La Fère. Il passa ensuite à Maubeuge, bloquée par les Autrichiens; puis au siége de Charleroi, dont il eut la direction. Il courut les plus grands dangers pendant cette importante opération, où il eut le courage de résister aux folles prétentions du commissaire de la Convention, Saint-Just, qui voulait enlever cette place par escalade. M. de Marescot ne craignit pas de réfuter son opinion dans un conseil de guerre, et il assura que, d'après la reconnaissance qu'il avait faite de la place, il regardait un assaut comme impossible;

Saint-Just, furieux de voir son inexpérience confondue, donna ordre par écrit au général en chef Jourdan de faire fusiller M. de Marescot, ainsi que les généraux Hatry et Bollemont, sous prétexte que le siége marchait trop lentement. Jourdan refusa d'exécuter cet ordre sanguinaire, et M. de Marescot lui dut la vie. Les succès des deux siéges de Maubenge et de Charleroi valurent à celui-ci le grade de colonel. Peu de temps après, il fut chargé de reprendre Landrecies, le Quesnoi, Valenciennes et Condé, dont les alliés s'étaient emparés l'année précédente. Ces siéges difficiles firent briller ses talents d'un nouvel éclat: celui du Quesnoi fut long et pénible; il dura trente jours. M. de Marescot s'en empara par surprise. Nommé général de brigade après ces deux siéges, il prépara ceux de Valenciennes et de Condé, qui se rendirent vingt-quatre heures après la sommation. Il commanda ensuite le corps du génie au siége de Maëstricht, sous les ordres du général Kléber, et fut élevé au grade de général de division, le 8 novembre 1794. Le 24 décembre même année, Carnot le fit rayer par un décret, de la liste des émigrés, où il était inscrit quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. En 1795, le comité de salut public le chargea de la défense de Landau. M. de Marescot s'enferma dans la place, et quoiqu'il n'eût pas le tiers des troupes nécessaires pour repousser les attaques de l'ennemi, il réussit par des sorties à l'en tenir constamment éloigné. En 1795, il fut nommé commandant du génie à l'armée des Pyrénées occidentales, et déjà il faisait les préparatifs du siége de Pampelune, lorsque l'Espagne fit sa paix avec la France. Le général Moncey le chargea de l'exécution du traité. Il fut ensuite employé successivement aux armées d'Allemagne, du Rhin et du Danube, tantôt occupé à mettre cette frontière en état de défense, tantôt prenant part aux affaires dont elle était le théâtre. En 1798, Buonaparte le nomma membre d'une commission chargée des préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. L'année suivante, le général Marescot servit encore sur le Rhin et en Suisse, sous les ordres de Masséna, et devint ensuite membre du comité militaire établi près le directoire. Il n'exerça pas long-temps cette dernière fonction, ayant été appelé à la défense de Maïence. Après le 18 brumaire, Buonaparte lui confia le commandement du corps du génie et l'administration des fortifications, sous le titre de premier inspecteur-général, place équivalente à celle qu'exercèrent autrefois, sous la dénomination de directeurs-généraux des fortifications, les maréchaux de Vauban et d'Asfeld. Il fit en cette qualité la dernière campagne d'Italie, et fut nommé, en 1802, commandant-général du génie à tous les camps assemblés pour l'expédition d'Angleterre. Fait grand-officier de la Légion-d'honneur en 1804, il fut élu dans la même année candidat au sénat-conservateur, par le collége électoral de Loir-et-Cher, et décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur le 2 février 1805. Au mois de septembre, il accompagna l'empereur à la grande armée et revint à Paris en 1806. Employé en Espagne en 1808, le général de Marescot signa, le 20 juillet, dans les plaines de Baylen, la capitulation de la division sous les ordres du général Dupont (*Voy.* Dupont, tom. II, p. 485), et tomba dès ce moment dans la disgrâce de Buonaparte, qui le traita avec une rigueur excessive à son retour en France. Incarcéré d'abord à Paris, puis relégué à Tours, il ne recouvra ses titres et son rang qu'après la chute de Napoléon en 1814. Ayant alors envoyé son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, il fut nommé premier inspecteur-général du génie, commissaire du Roi dans la vingtième division, à Périgueux; chevalier de Saint-Louis, le 1er. juin; comte, le 24 septembre; ensuite membre d'une commission chargée de déterminer le classement des places de guerre; et enfin grand-croix de St.-Louis, le 27 décembre. Il refusa de se rendre aux armées après le 20 mars 1815, mais ayant néanmoins été employé, il perdit son activité à la rentrée du Roi. Depuis ce temps, le général Marescot vit retiré à sa terre de Châlay dans le Vendômois. On a de lui: I. *Mémoire sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité*, collection de l'Institut de 1799. II. *Mémoire sur la fortification souterraine*, et une foule d'autres Mémoires manuscrits qui sont entre les mains de tous les officiers du génie.—Mme. de Marescot, qui était dame du palais de l'impératrice Joséphine, perdit cet emploi à l'époque de la disgrâce de son mari. — Marescot (Bernard-François), frère

du précédent, est né le 20 avril 1767 à Bessé, dans le Maine. Il entra, en septembre 1786, dans le corps royal de l'artillerie, et fit ses premières armes avec Buonaparte, dans le régiment de la Fère. Il quitta le service, en 1796, et prit alors part aux efforts que faisait dans le Vendômois M. de Serigeat, son beau-père, pour seconder les mouvements royalistes des chouans. M. de Marescot, desirant suivre son frère en Espagne, reprit les armes, devint lieutenant-colonel du génie et obtint la croix de la Légion-d'honneur. A la suite d'une campagne en Pologne, il donna sa démission et rentra dans la vie privée, sans aucune pension. Il fut nommé député au corps-législatif pour le département de Loir-et-Cher, en février 1807. Au retour du Roi, il fut fait chevalier de Saint-Louis et commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Vendôme. Pendant les cent jours, il a constamment travaillé à soutenir la cause royale, dans le pays qu'il habitait, par des enrôlements pour l'armée du Maine.

S. S.

MARET (Le comte HUGUES-BERNARD), duc de Bassano, est né le 1er. mars 1758, à Dijon, où son père était médecin et secrétaire-perpétuel de l'académie. M. Maret était à Paris pour y acheter une charge d'avocat au conseil, lorsque la révolution le détourna de ce projet. Il en embrassa les principes, comme presque tous les jeunes gens qui appartenaient à l'ordre du tiers-état. Dès les premières séances de l'assemblée constituante, auxquelles il assistait tous les jours, il imagina d'en faire connaître les détails dans un petit journal intitulé le *Bulletin de l'assemblée*, qu'il fit distribuer par les crieurs publics, et où il eut M. Méjan l'aîné pour collaborateur. Comme M. Maret est doué d'une excellente mémoire, et qu'il écrit d'ailleurs avec une grande rapidité, il réussit, en employant quelques abréviations, à reproduire presque mot pour mot les discours des députés auxquels on attachait alors le plus grand intérêt. C'est de là que date le commencement de sa fortune politique. Lorsqu'après l'arrivée de l'assemblée nationale à Paris, le libraire Pankoucke conçut le plan du *Moniteur universel*, il proposa à M. Maret de renoncer à son Bulletin, mais de continuer son travail, sous le même titre, dans le nouveau journal; telle fut l'origine du *Moniteur*, devenu journal officiel, et dont toute l'importance se trouve dans le tableau des opérations de nos assemblées politiques. L'influence d'une telle feuille sur l'opinion publique fixa l'attention sur son rédacteur; et il fut recherché par les principaux membres de l'assemblée, qui lui firent bientôt une réputation assez étendue. Ce fut dans un petit hôtel garni, rue Saint-Thomas du Louvre, où il tenait son bureau de rédaction, qu'il fit la connaissance du lieutenant Buonaparte, qui vint, par hasard, y loger, et qu'il mena plus d'une fois dîner avec lui. Jusqu'au voyage de Varennes, il fréquenta le club des jacobins, mais il s'en sépara lorsque quelques individus qui avaient résolu de créer une république, soulevèrent la populace de Paris contre le Roi, et essayèrent de le mettre en jugement. Devenu alors feuillant, M. Maret se rangea parmi les défenseurs de la constitution; mais, voyant l'incohérence et l'extrême faiblesse de cet œuvre de la première de nos assemblées délibérantes, et effrayé de l'audace de ses ennemis, il fit assez peu d'efforts pour l'empêcher de crouler, et, après l'événement, il ne refusa pas de servir le gouvernement qui l'avait détruite. Lebrun, que la nouvelle révolution avait porté au ministère des relations extérieures, offrit à M. Maret de l'emploi, qu'il accepta. Dès que les résultats de la journée du 10 août 1792 furent connus à Londres, le gouvernement anglais rappela le comte Gower, son ambassadeur à Paris, et fit signifier à M. de Chauvelin, alors ambassadeur de France en Angleterre, qu'on ne le reconnaissait plus comme revêtu d'un caractère public. Cette détermination du ministère anglais effraya les révolutionnaires, et Lebrun fit partir sur-le-champ M. Maret, alors chef de division au ministère des affaires étrangères, pour tâcher de négocier avec lord Grenville au moins la neutralité. On trouve dans la *Vie de Pitt*, par Gifford, tom. III, pag. 337, que M. Maret eut, à ce sujet, une entrevue avec Pitt, et que ce ministre ne paraissait point alors trop opposé à la demande de l'envoyé français, qui rendit compte de cette entrevue à Lebrun dans une lettre du 2 décembre 1792. Cependant lord Grenville refusa d'écouter le négociateur, qui fut obligé de repartir immédiatement. Lorsque la mort de Louis XVI fut con-

nue à Londres, M. de Chauvelin, lui-même, reçut l'ordre de sortir d'Angleterre dans le délai de huit jours. A son retour en France, M. Maret dut s'apercevoir que la marche rapide des événements avait diminué la faveur dont il jouissait sous les auspices du ministre Lebrun; car il perdit presqu'aussitôt sa place de chef de division au bureau des affaires étrangères. Cependant il ne tarda pas à être nommé ambassadeur à Naples. Il se rendait à sa destination, lorsqu'il fut arrêté par les troupes autrichiennes, ainsi que M. de Sémonville, ambassadeur à Constantinople, le 25 juillet 1793, dans le village de Novate, sur le territoire des Grisons, et conduit d'abord dans le fort St.-George de Mantoue, puis dans la forteresse de Brünn, en Moravie. Au mois de juillet 1795, la Convention ayant, sur la motion de Treilhard, fait proposer à l'Autriche l'échange de M. de Sémonville, ainsi que de M. Maret et des autres prisonniers livrés par Dumouriez, contre la fille de Louis XVI, cet échange eut lieu à Bâle, le 25 décembre. M. Maret, rentré en France après trente-trois mois de captivité, parut au conseil des cinq-cents le 12 janvier 1796, et y reçut l'accolade du président. Ce fut l'unique récompense de sa mission et des chances funestes qu'elle lui avait fait courir. Il avait épuisé ses ressources pendant sa captivité, et fut assez long-temps à Paris dans une situation très gênée. En juin 1797, le directoire se souvint de ses services, et le nomma l'un des trois commissaires chargés d'aller négocier à Lille avec lord Malmesbury; mais la révolution du 18 fructidor ayant changé les principes du gouvernement, M. Maret fut rappelé ainsi que Letourneur, et remplacé par Treilhard et Bonnières. En 1798, le grand conseil de Milan lui accorda 150,000 fr. en biens nationaux, comme indemnité des pertes occasionnées par sa détention. Il y avait déjà quelque temps que M. Maret était sans emploi, lorsqu'il trouva enfin le moyen d'intervenir dans les conférences où Buonaparte et ceux qui conjuraient contre l'inepte directoire préparaient le plan du 18 brumaire. Il tint la plume dans ces assemblées, et prit note de tout ce qu'on y arrêta. Ce fut surtout à ses services, et on assure aussi à l'influence de l'abbé Syeyes, qui balançait alors celle de Buonaparte, que M. Maret dut, en décembre 1799, la place de secrétaire du conseil-d'état des consuls, place qui fut depuis érigée en ministère sous le titre de secrétairerie-d'état. En juillet 1803, M. Maret accompagna Buonaparte en Belgique, et il fut depuis de tous ses autres voyages. En février 1805, il fut décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur, partit pour l'Allemagne au mois de décembre, concourut à Vienne et à Presbourg au traité de paix conclu alors avec l'Autriche, et revint à Paris en 1806. Depuis la disgrâce de M. de Bourienne, M. Maret était devenu véritablement le secrétaire-confidentiel de Buonaparte; ils composaient ensemble des articles pour le *Moniteur*. C'était encore M. Maret qui tenait le registre secret dans lequel Buonaparte consignait toutes les notes qu'il pouvait recueillir sur les hommes que la révolution avait tirés de l'obscurité, sur ceux qui pouvaient être utiles, comme sur ceux dont il soupçonnait les intentions. M. Maret, en son particulier, avait aussi son comité, au moyen duquel il savait tout ce qui se passait parmi les entours de Buonaparte. C'est à cette cause que l'on doit attribuer la faveur dont il a joui sans interruption. En 1811, il succéda à M. de Champagny au ministère des relations extérieures, et fut créé, dans le courant de cette même année, grand-officier de la Légion-d'honneur et duc de Bassano. Lorsque Buonaparte, après avoir résolu la guerre avec la Russie, voulut s'étayer de l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, M. Maret fut chargé de conclure avec les ministres de ces puissances, deux traités de paix, qui furent signés à Paris le 24 février et le 14 mars 1812. Il partit peu de temps après pour rejoindre l'armée, et fut spécialement chargé de la correspondance avec les troupes qui étaient restées en Pologne. Le 9 janvier 1813, il alla proposer au sénat la levée de 350,000 hommes pour réparer les désastres de la campagne de Russie, et cette proposition excita la surprise de l'assemblée, qui voyait pour la première fois un ministre des relations extérieures demander une levée d'hommes. L'opinion publique l'accuse d'avoir été, à la fin de 1813, l'auteur de la continuation d'une guerre qui amena sur la France tous les fléaux réunis, et l'on dit même que c'est à cette occasion qu'il céda au commencement de 1814, le ministère à M. de Caulaincourt, et fut chargé de diffé-

rentes missions particulières. Le 28 mars, lord Castlereagh, dans un discours qu'il prononça à la chambre des communes, cita comme preuve de la mauvaise foi de Buonaparte, une lettre que le duc de Bassano avait écrite, le 19 du même mois, au comte de Caulaincourt, alors occupé aux négociations de Chaumont : « L'empe-» reur desire, lui disait-il, que vous ne » preniez aucun engagement positif à l'é-» gard de tout ce qui concerne la remise » des forteresses d'Anvers, de Maïence » et d'Alexandrie, si vous êtes obligé de » consentir à leur cession. Son intention » étant, même dans le cas où il aurait ra-» tifié le traité, de se régler sur les cir-» constances militaires, attendez jusqu'au » dernier moment. L'empereur desire » que vous ne perdiez jamais de vue » que, quand même il aurait dû signer » la cession de ses provinces, son inten-» tion n'est cependant pas de livrer ces » trois clefs de la France, dans le cas où » les événements militaires, sur lesquels » il veut toujours compter, lui permet-» traient de ne le pas faire. En un mot, » S. M. desire se trouver après le traité » encore à même de pouvoir tirer parti » des circonstances jusqu'au dernier mo-» ment. L'empereur vous recommande, » M. le duc, de brûler ma lettre aussitôt » après l'avoir lue. » L'authenticité de cette lettre a été niée en France ; mais l'original, écrit de la main de M. le duc de Bassano, se trouve déposé à la chancellerie d'état de Vienne. Les événements d'avril 1814, déplacèrent momentanément M. Maret de la scène politique ; mais on a généralement cru qu'il travailla, dans le repos apparent de la vie privée, à organiser les ressorts qui devaient ramener Buonaparte en France. A la première nouvelle de son débarquement, il se cacha, dans la crainte sans doute que les soupçons ne portassent sur lui ; et, dès que Napoléon fut rétabli, il recouvra ses anciennes fonctions. M. Maret n'eut point l'insolence du triomphe dans le commencement de cette nouvelle période. Attaché de cœur à Buonaparte, il fit tout pour rétablir son autorité, mais on ne peut l'accuser de lui avoir donné de mauvais conseils, ni d'avoir lui-même commis aucune vexation personnelle. Il devint membre de la chambre des pairs, et accompagna Buonaparte à l'armée. Après la déroute de Waterloo, sa voiture se trouva embarrassée par les équipages et les caissons de l'armée française, et il fut sur le point d'être pris par les Prussiens. Compris, après le retour du Roi, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. Maret resta d'abord à Paris, sous la surveillance de la police, jusqu'à la décision des chambres ; il obtint ensuite des passeports pour se rendre à Lintz, d'où il se retira à Gratz. Des lettres particulières annoncèrent, en 1816, qu'il y menait une vie fort tranquille, au sein de sa famille, s'occupant de l'éducation de ses enfants, auxquels il a cherché à donner un grand talent pour la peinture. Le duc de Bassano a toujours aimé et cultivé les lettres. Il a été le Mécène de M. Étienne, et l'on suppose, avec quelque fondement, qu'il a contribué quelquefois par ses conseils à ses succès littéraires. M. Maret a épousé sa cousine, Mlle. Lejeas (*V*. Lejeas). S. S.

MARET (Jean-Philibert), frère aîné du précédent, fut employé dans les ponts-et-chaussées jusqu'au 18 brumaire, et, à cette époque, nommé à la préfecture du Loiret. En 1806, il fut appelé au conseil-d'état, avec l'emploi de directeur-général des vivres de la guerre. Le 4 sept. 1807, il présenta au corps-législatif, comme orateur du gouvernement, le livre IV du *Code commercial*, en développa les dispositions et en provoqua l'adoption. Pendant les six années qu'il remplit à Orléans les fonctions de préfet, il se montra très laborieux, mais minutieux jusqu'à l'excès dans toutes ses opérations, dont on voyait rarement le terme. D'un caractère peu communicatif, il semblait fuir la société pour se livrer aux devoirs de sa place. Du reste, il était juste et impartial dans ses décisions, qualités rares et qui lui ont mérité les regrets de ses administrés. Il n'a été appelé à aucune fonction depuis la chute du gouvernement impérial. —Maret (François-Marie-Nicolas), second frère du duc de Bassano, premier substitut du procureur-impérial du tribunal de première instance de Lyon, fut maintenu dans cette place en 1814, et obtint même du Roi la décoration de la Légion-d'honneur. Il fut député en 1815, à la fameuse réunion du Champ-de-mai. Quand le Roi fut rentré, M. Maret fit distribuer, comme supplément au N°. 101 du *Journal de Lyon*, une lettre justificative dans laquelle il disait : « *Je me voue aux peines* » les plus graves et les plus arbitraires, si » on découvre un seul homme digne de

» quelque confiance, qui prétende m'a- » voir vu une seule fois dans l'assemblée » des fédérés, ni coopérer à aucun de » leurs actes, soit intérieurement, soit » extérieurement. » Cependant M. Maret ne fut pas confirmé dans sa place. Lorsque MADAME, duchesse d'Angoulême, passa à Lyon en revenant des eaux de Vichi, en 1816, il fut du nombre de ceux qui devaient lui être présentés, et il était dans le salon d'attente, lorsqu'on vint lui adresser un mauvais compliment qui l'obligea de sortir. Ce fait est tiré d'une vive réplique faite à sa Justification. Cette réplique imprimée a pour titre: *Les quatre époques, fragment historique, et Correspondance*, ou *suite aux Quatre époques, par M. Burtin, avocat*, Lyon, 1815. M. Maret a publié: *Traité du droit de retour légal et conventionnel, suivant le Code civil*, 1816, in-12. N.

MARGADEL (LOUIS-JOSEPH), chevalier de St.-Louis, et ancien major d'infanterie, d'une famille noble originaire de la province des Trois Evêchés, est né le 13 juillet 1771. Ayant émigré en 1791, il fit partie de l'expédition de Quiberon, et porta constamment les armes pour la cause des Bourbons. Il les reprit de nouveau en 1815, dans l'armée royale de Bretagne, et s'y fit remarquer en plusieurs rencontres notamment au combat de Ste.-Anne, et à la défense de la Chartreuse. Le bataillon qu'il commandait était composé en partie des élèves du collége de Vannes. A l'affaire de Muzillac, le 11 juin, le chevalier de Margadel aperçut un paysan qui se battait pour la première fois, chargé par deux voltigeurs et fuyant devant eux. Aussitôt il arme son fusil, couche en joue les deux soldats, les tue de ses deux coups, et se tournant froidement vers le paysan: « C'est ainsi, lui dit-il, qu'on reçoit » l'ennemi. » Rassuré par cette action, le paysan retourna au feu et se battit en brave. S. S.

MARGARON (Le baron PIERRE), né le 1er. mai 1765, fut nommé général de brigade de cavalerie au camp de St.-Omer en 1805, fit toutes les campagnes qui suivirent cette époque, et fut promu au grade de général de division le 16 août 1813. Un mois plus tard, il occupa Leipzig avec un corps d'observation, et fut ensuite chargé de poursuivre le général saxon Thielmann. Le général Margaron fut nommé chevalier de St.-Louis le 8 juillet 1814, et, peu de temps après, inspecteur-général de la gendarmerie. Il remplissait en juin 1815, les fonctions d'inspecteur de cavalerie dans les 12e. et 13e. divisions, et il cessa d'être employé après la rentrée du Roi. S. S.

MARGON (Le baron MICHEL-LOUIS-RENÉ LE MOYNE DE), d'une ancienne famille originaire d'Auvergne, établie en Languedoc, s'enrôla comme volontaire, en 1815, dans la compagnie du chevalier de Noyant. Il fit la campagne du Dauphiné sous les ordres du duc d'Angoulême et se distingua à l'affaire de Montélimar. Blessé d'un coup de feu à la jambe droite, aux combats de Crest et de l'Isère, il obtint le brevet provisoire de la Légion-d'honneur, le 9 avril 1815, et, de retour dans ses foyers, il refusa de prêter serment à Buonaparte. Le 23 juin, il rejoignit le marquis de Montcalm à Villeneuve, et forma, avec son autorisation, un bataillon d'élite qui fut depuis le 3e. du régiment des chasseurs d'Angoulême de l'Hérault. Il se rendit aussitôt dans l'arrondissement de Lodève, où se rassemblaient les fédérés du département, et, secondé par les maires de plusieurs communes, il parvint, dès le lendemain de son arrivée, à faire arborer le drapeau blanc dans tout cet arrondissement, à l'exception du chef-lieu, où il faillit être massacré. Les fédérés avaient placé à tous les embranchements des chemins, des postes pour l'arrêter, et ils tuèrent, dans la nuit, un homme de leur parti, qu'ils prirent pour M. de Margon. Ce courageux royaliste ayant été remplacé dans cet arrondissement, par le chevalier de Laferrière, s'occupa exclusivement de la formation de son bataillon, qu'il leva et équipa en grande partie à ses frais. Il contribua encore par de nombreux recrutements, à la formation du régiment des chasseurs d'Angoulême, et concourut pendant les dix mois de son existence avec les trois autres chefs de ce corps, à maintenir la tranquillité dans les Cévennes et à Nîmes. — Son frère, le chevalier Joseph-Camille, adjoint du maire de la commune de Margon, refusa ouvertement, en cette qualité, de prêter serment à Buonaparte, et donna sa démission en déclarant qu'il n'assisterait jamais à aucune publication qui n'émanerait pas de l'autorité légitime. Ayant reçu, le 29 juin 1815, par l'entremise de son

frère aîné, l'arrêté du duc d'Angoulême, qui enjoignait aux anciens administrateurs de reprendre leurs fonctions, il ceignit aussitôt la ceinture blanche, et fut le premier administrateur de l'arrondissement de Béziers qui proclama le gouvernement royal. — Un autre frère des précédents, ancien sous-lieutenant au 8e. régiment de chasseurs à cheval, servait pendant les cent jours dans le 3e. bataillon des chasseurs d'Angoulême, commandé par son frère, qui le nomma capitaine de voltigeurs. S. S.

MARGUERIT (N. G. baron DE), chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, né à Barneville, en 1772, fut appelé en 1789 à une sous-lieutenance d'infanterie; mais une maladie grave l'empêcha de suivre son régiment dans les Antilles. Proscrit dès 1792, il faillit être massacré le 9 septembre, à Versailles, avec les prisonniers d'Orléans, en voulant sauver le vicomte de la Bigne, son parent, qui périt dans cette journée. Il eut ensuite une mission pour faire rendre la ville de Mézières à l'armée des princes; mais la bataille du 22 septembre et la retraite imprévue de l'armée prussienne empêchèrent l'exécution de ce projet, qui fut totalement abandonné après la mort de Louis XVI. Il fut mis, peu de temps après, hors la loi à Mézières, et se réfugia à Bouillon et dans différentes villes, jusqu'à ce qu'il pût gagner la Vendée, où il fut blessé grièvement et perdit même une partie de la main gauche. Il fut ensuite chargé de réunir, à St.-Cyr près Versailles, quelques centaines de Vendéens pour se porter, en une nuit, sur le Luxembourg et s'emparer des membres du directoire exécutif; mais ce projet étant lié à celui de Pichegru, qui devait joindre son armée à l'armée de Condé, ce qui aurait forcé le directoire à diminuer considérablement la garnison de Paris et sa propre garde, l'inexécution du premier projet força de renoncer à l'autre. Après le 18 fructidor (4 septembre 1797), obligé de se soustraire aux mesures prises contre les royalistes, il quitta la France, et fut attaché au comité royal de Souabe, qui était chargé de faire concorder les mouvements de l'intérieur avec ceux de l'armée de Condé, et il ne rentra en France que dans l'été de 1801. Il vint, en 1803, sur les côtes de Boulogne, et il devait accompagner le prince qui aurait pénétré en France, si les projets de Moreau et de Pichegru avaient eu le succès qu'on en espérait. Il fut condamné à mort par suite de cette affaire, mais sous un des faux noms à l'aide desquels se cachaient les partisans de la maison de Bourbon. En 1806, la mort d'un oncle fit passer dans ses mains les terres et baronies de Barneville et de St.-Clair, deux des plus anciennes de la Normandie, auxquelles était joint autrefois le patronage de trois cures et d'autres droits honorifiques; ces terres étaient depuis long-temps dans une autre branche de sa famille. M. de Marguerit servit, à l'arrivée des princes, en 1814, dans la garde à cheval de Paris, qui fit le service aux Tuileries jusqu'à l'organisation des compagnies de gardes-du-corps; et il eut l'honneur d'être présenté à MONSIEUR et ensuite au Roi. Il suivit S. M. en Belgique, d'où il reçut l'ordre de rentrer en France pour faire partie du comité royal établi à Paris pendant l'usurpation, et qui était composé de MM. le comte De Noue, le comte de Salperwick, le marquis de Colbert, le comte de Dienne, etc. Ce comité était l'intermédiaire entre Gand, la Vendée et les provinces du midi de la France. Dans un de ses voyages à Gand, il traversa la Lis près de Merville, dans une espèce de cuvier soutenu par quelques bottes de paille, tous les batelets ayant été retirés par ordre du général Moustache, commandant le fort St.-Venant; et il n'échappa au feu des patrouilles extérieures de cette forteresse, que par l'adresse des contrebandiers qui s'étaient chargés de lui faire passer la frontière. Le Roi, informé des périls qu'il avait courus, lui dit, dans une audience qu'il eut de S. M., à l'instant même de son arrivée: « M. de Marguerit, je connais tous les services que vous m'avez » rendus; je ne les oublierai point. » M. de Marguerit s'inclina respectueusement devant S. M., et répondit qu'un sujet fidèle devait à son prince le sacrifice de sa vie, et qu'il n'y avait point de dangers qu'il ne fût prêt à braver pour son service. Le duc de Feltre fut seul présent à cette audience. M. de Marguerit a travaillé au journal l'*Ami des campagnes*, avec M. Michaud; ce journal fut le premier des journaux supprimés, comme royalistes, par le grand-juge Regnier, en 1802. Il travailla au *Mercure de Fran-*

re, alors rédigé par MM. de Châteaubriand, de Fontanes et Michaud. Il est auteur de beaucoup d'écrits sur la caisse Lafarge, et de plusieurs articles dans la *Biographie universelle*, notamment *Clémangis*, *Damilaville*, *Enghien*, etc. On lui attribue une brochure intitulée: *De l'assassinat du duc d'Enghien et de la justification de Caulaincourt*, Orléans, 1814, deux éditions. Les deux lettres insérées dans la *Quotidienne*, les 16 et 21 mars 1818, contre M Benjamin Constant, sont également de lui. En 1816, il a été mis à la demi-solde, comme une grande partie des officiers de la maison militaire du Roi. F.

MARGUERITTES (Le baron TEXIER DE), d'une famille différente du précédent, est fils du baron de Margueritttes, membre de l'assemblée constituante et maire de Nîmes à l'époque où des troubles éclatèrent dans cette ville en 1790. M. de Margueritttes, le fils, a rempli divers emplois sous le gouvernement impérial; notamment dans les bureaux de la marine. En 1811, il perdit l'espèce de faveur dont il jouissait, sans que les motifs de cette disgrâce aient été rendus publics. Le Roi l'a nommé chevalier de la Légion-d'honneur au mois d'août 1815, en considération des services rendus par son père à la cause royale. K.

MARIALVA (Le marquis DE), grand-écuyer de la cour de Portugal, commandeur de l'ordre du Christ, fut envoyé, en 1814, auprès de Louis XVIII, en qualité d'ambassadeur, pour le féliciter sur sa restauration, au nom du prince-régent de Portugal. Il se rendit, au mois d'octobre de la même année, à Vienne, pour y faire la demande, au nom du prince de Beira, fils aîné du prince-régent de Portugal, de la main de l'archiduchesse Léopoldine, seconde fille de l'empereur. Cette demande ne fut ratifiée qu'en 1817. M. le marquis de Marialva signa alors le contrat de mariage, et fit, le 17 février, avec la plus grande pompe, son entrée à Vienne, où il donna une fête de la plus grande magnificence. Il passa l'hiver dans la capitale de l'Autriche, et conduisit, au printemps, la princesse à Livourne, où elle s'embarqua pour le Brésil sur un bâtiment portugais. S. S.

MARIE-LOUISE, reine d'Espagne, mère de Ferdinand VII et fille de l'infant don Philippe, duc de Parme, naquit dans cette ville le 9 décembre 1754. Elle fut mariée le 4 septembre 1765, à Charles prince des Asturies (depuis Charles IV), et fut couronnée reine en 1789. Cette princesse reçut à la cour de son père, l'éducation la plus soignée. Elle n'avait que douze ans, lorsqu'ayant su que son mariage avec l'héritier de la couronne d'Espagne était signé, elle exigea aussitôt qu'on lui rendît tous les honneurs dûs à son nouveau rang. Cette prétention, qu'elle eut aussi à l'égard de son frère, le duc Ferdinand, donna lieu à de fréquentes brouilleries entre le frère et la sœur. Dans une de ces altercations, Marie-Louise, outrée de colère, dit à son frère: « Je vous apprendrai à avoir les égards que vous » me devez, car enfin je serai reine » d'Espagne et vous ne serez jamais qu'un » petit duc de Parme.—En ce cas, ré- » pondit l'infant, le petit duc de Parme » aura l'honneur de donner un soufflet » à la reine d'Espagne. » Ayant mis à exécution sa menace, l'infant fut arrêté par ordre de son père, auquel Marie-Louise était allée porter ses plaintes; mais bientôt elle-même intercéda pour celui qui l'avait si cruellement offensée. Cette princesse vint très jeune à la cour d'Espagne. Sans être belle, elle avait un air noble, de la grâce sans affectation et une physionomie vive et spirituelle. Cependant le prince son époux lui témoigna d'abord un éloignement qui l'exposa à de sévères reprimandes de la part du roi son père. Ce monarque aimait tendrement sa bru; mais, alarmé de son extrême vivacité, il la tenait sous la plus exacte surveillance. Il éloigna d'elle deux jeunes dames dont l'exemple pouvait lui être funeste. Elles avaient entraîné la princesse à se promener *incognito* et seule dans les rues de Madrid; et ces promenades, quoique innocentes, ne pouvaient être tolérées par un prince aussi rigide sous le rapport des mœurs, que l'était Charles III. D'après le même principe, il éloigna aussi de la cour le duc de Lancastre, le plus aimable et le mieux fait des seigneurs de ce temps-là. Déjà la malignité avait répandu des bruits outrageants pour la princesse. Tant que Charles III vécut, Marie-Louise fut obligée de mesurer ses moindres démarches, et elle ne put avoir aucune influence sur les affaires. Mais, en revanche, elle jouissait du bonheur d'être aimée de ses

peuples. Ne négligeant rien pour gagner le cœur de son époux, elle y parvint au point que bientôt ce prince n'agit plus que par ses conseils ou d'après sa volonté, et dès que Charles III eut fermé les yeux, cet ascendant se montra dans toute sa force. Les ministres furent entièrement soumis à la reine, et les trésors de l'Etat lui furent tout-à-fait ouverts. Les emplois les plus importants ne s'accordèrent que par sa protection. Le trésorier-général, le marquis de la Stormazas fut destitué pour avoir osé refuser une somme que l'épuisement du trésor n'avait pas permis de lui fournir. Le ministre de l'intérieur, M. de Caballero reçut aussi son congé pour un refus du même genre. L'empire de Marie-Louise fut moins absolu lorsque Godoy vint le partager. Dès lors Charles IV et la reine ne firent plus rien que par leur favori (*Voy.* GODOY). Ainsi Marie-Louise eut bientôt à se repentir de l'influence qu'elle lui avait laissé prendre; mais il n'était plus temps de faire revenir le roi de l'attachement et de la confiance qu'elle-même lui avait inspirés pour un homme qui s'en montrait si peu digne. Charles IV ne voulait pas croire à la dépravation de Godoy; mais la reine, intéressée à s'en assurer, lui en faisait de vifs reproches qui produisaient des ruptures momentanées suivies d'un prompt raccommodement. La reine n'avait jamais pu détacher Godoy de ses liaisons avec Mme. Tudo (*Voy.* GODOY, t. III, p. 283), tandis que Godoy ne souffrait auprès de la reine aucun homme qui eût pu lui donner de l'ombrage. Ce fut ainsi qu'il disgrâcia le ministre Urquijo et le jeune américain Mallo. Il paraît cependant que la reine, outrée de l'orgueil du favori, et de son ingratitude, le menaça un jour de faire connaître au roi toute sa perversité. Mais l'indigne favori ne fut point effrayé de cette menace, que Marie-Louise était d'ailleurs incapable d'exécuter. Son cœur était aussi noble que celui de Godoy était vil; et de plus, l'ascendant qu'il avait pris était si grand, que, malgré tous ses torts, cette princesse pouvait encore moins que le roi se passer de sa présence. Ainsi, loin de s'opposer par la suite à son élévation, elle ne cessa d'y concourir. A cette époque (1802), Buonaparte, qui venait de s'emparer du pouvoir en France, n'avait encore entrepris aucune correspondance directe avec Godoy; mais il n'ignorait pas l'influence qu'exerçait la reine sur le gouvernement. Il chercha donc à s'insinuer dans l'esprit de cette princesse par les lettres les plus polies et par les présents les plus recherchés. La reine, flattée d'être l'objet des attentions d'un homme qui faisait tant de bruit en Europe, lui envoya à son tour des cadeaux magnifiques, et on la vit mettre un grand prix à ceux qu'elle en avait reçus, principalement à une perruque en fils d'or, si habilement travaillée, que l'on pouvait à peine distinguer au toucher les fils d'or des cheveux. En échange, elle lui envoya une épée enrichie des diamants les plus précieux. Mais, après l'arrivée de Lucien Buonaparte à Madrid (*Voy.* GODOY et CHARLES IV), Napoléon ne correspondit plus qu'avec le prince de la Paix, sans oublier cependant de ménager la reine, à laquelle les ambassadeurs de France firent toujours, par ordre de leur maître, la cour la plus assidue. Cette politesse extérieure contribua beaucoup à entretenir chez la reine la haute estime qu'elle avait conçue pour Buonaparte. Mais l'attachement du peuple espagnol pour cette princesse était considérablement diminué depuis l'élévation du prince de la Paix. Tandis qu'on aimait sincèrement Charles IV, et qu'on se bornait à plaindre son aveuglement pour un indigne favori, on regardait généralement la reine comme la première cause de cette calamité. Le peuple languissait dans la misère; on venait d'augmenter le prix de plusieurs denrées, en même temps qu'on avait accordé à Godoy, déjà le plus riche propriétaire de l'Etat, un nouveau revenu de 500 mille ducats. L'indignation publique fut à son comble. Un jour, la reine se promenait le long du Mançanarès: une foule de peuple se rassemble tout-à-coup autour de sa voiture; on la menace, on l'accuse des malheurs publics, et les expressions les plus injurieuses s'allient dans toutes les bouches au nom du favori. Les gardes-du-corps qui accompagnaient la princesse eurent beaucoup de peine à contenir cette foule; deux d'entre eux furent très maltraités. On punit sévèrement les principaux coupables; mais la reine dut voir combien elle avait perdu dans l'esprit de ses sujets. Cependant comme on n'ignorait pas l'attachement que le roi conservait pour elle, on s'ef-

força de dissimuler, et quand le roi et la reine se montraient ensemble en public, ils recevaient tous les deux les mêmes témoignages d'affection. Ces témoignages les accompagnèrent dans leur voyage à Badajoz et en Andalousie et dans celui de Barcelone, où LL. MM. passèrent, en 1802, pour célébrer le double mariage du prince des Asturies et de l'infante. Quoique Marie-Louise ait toujours marqué une véritable prédilection pour la reine d'Etrurie et surtout pour l'infant don François, ses sentiments envers le prince des Asturies semblèrent un peu changer lors de son mariage avec une princesse de Naples, pour laquelle elle ne pouvait pas cacher son aversion (*V.* Ferdinand VII, t. III, p. 58). On a généralement considéré Marie-Louise comme la principale cause de l'alliance du prince de la Paix avec une princesse du sang; cependant le but qu'elle s'était proposé dans ce mariage, ne fut pas rempli, car Godoy ne renonça pas à ses anciennes liaisons. L'éloignement que le prince des Asturies avait pour Godoy (*Voy.* Ferdinand VII, page 59), lui attira souvent de graves réprimandes. Cependant lors des dissensions du prince avec son père, la reine croyant les jours de son fils en danger, alla tout en pleurs se jeter aux pieds du monarque et elle ne le quitta pas avant d'avoir obtenu la grâce de Ferdinand. Depuis cette époque, Marie-Louise a joué un rôle peu important. Tremblante pour la vie de Godoy dans les journées des 17 et 19 mars 1808, elle n'eut de tranquillité que lorsqu'elle le revit à Bayonne. Ce fut dans cette ville que les yeux de cette princesse durent à la fin s'ouvrir sur le compte de Napoléon. Au reste, il ne paraît pas qu'elle ait eu aucune part aux discussions qui eurent lieu dans cette funeste entrevue. On pourrait cependant l'accuser au moins de ne pas avoir cherché à calmer Charles IV à l'égard de son fils. Après avoir vu toute sa famille dépouillée de la couronne, autant par la perfidie de Napoléon que par celle du favori, Marie-Louise fut conduite à Fontainebleau avec Charles IV, la reine d'Etrurie, l'infant don François et Godoy; puis à Marseille et enfin à Rome, où cette princesse consacre une grande partie de son temps à des exercices de piété. S

MARIE-LOUISE, infante d'Espagne et reine d'Etrurie, troisième fille de Charles IV et de Marie-Louise, infante de Parme (*Voy.* l'article précédent), naquit à Madrid le 6 juillet 1782. Elle avait à peine atteint sa quinzième année, lorsque l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, vint à Madrid pour contracter mariage avec l'infante Marie-Amélie. Cette princesse, douée de beaucoup d'esprit, était d'un caractère triste et silencieux. Sa sœur, au contraire, réunissait aux grâces de son sexe toute la vivacité et tout l'enjouement de son âge. Le prince de Parme avait inspiré une égale inclination aux deux sœurs; mais il aurait préféré Marie-Louise. Godoy, devenu son ami, se chargea d'être l'interprète de ses sentiments auprès du roi, et Marie-Louise fut accordée au prince. Après six ans de mariage, la princesse eut un fils qui fut appelé Charles-Louis, du nom du roi d'Espagne par lequel il avait été tenu sur les fonts. Pendant cet intervalle, les armées françaises avaient occupé le duché de Parme, et, par une convention conclue entre Buonaparte et le cabinet de Madrid, ce duché devait apartenir à la France après la mort du duc régnant, Ferdinand III. La France, de son côté, s'était engagée à céder au prince son fils, moyennant une forte somme que l'Espagne paya, le grand duché de Toscane, qui fut appelé royaume d'Etrurie. La nouvelle de cet arrangement fut annoncée à la princesse Marie-Louise et à son époux au commencement de 1801, et, bientôt après, ils reçurent des instructions pour quitter l'Espagne. C'est ici le lieu de rapporter une circonstance qui prouve que Godoy fut dès le commencement, sans le paraître, peut-être même sans s'en douter, un des instruments employés par Buonaparte pour détrôner les Bourbons. Il avait été chargé d'annoncer au prince de Parme, les changements opérés à son égard, en vertu de l'article v du traité de Lunéville. Un jour, il vint lui rendre visite dans un moment où la princesse se trouvait seule avec lui. Il fut question de leur prochain départ; Godoy surtout parla beaucoup de Buonaparte et de l'importance de se rendre un tel voisin favorable, et il finit par dire au prince, qu'il était nécessaire qu'il prît la route de Paris, parce que le premier consul le desirait, « pour voir (ce mot lui échappa) quel effet produirait en France la présence d'un Bourbon. » Les deux

époux partirent de Madrid dans les premiers jours d'avril. Ils se dirigèrent vers la France, et ils eurent souvent occasion d'y reconnaître, aux témoignages de respect qu'ils recueillirent sur leur passage, que le nom des Bourbons était toujours cher aux Français. A leur départ de Paris, après un séjour de vingt jours, Buonaparte les fit escorter par un général français jusqu'à Florence, où ils arrivèrent le 12 août 1801. Le comte César Ventura avait été envoyé d'avance pour prendre possession du royaume en leur nom; mais il le trouva déjà occupé par les troupes françaises sous le commandement de Murat. Leur entrée à Florence ne fut point marquée par la joie du peuple, qui croyait voir en eux des souverains imposés par la France. Quelque temps après, le prince de Parme se fit couronner, et il prit le nom de Louis Ier. Le nonce du pape vint le reconnaître; la France et l'Autriche lui envoyèrent leurs ambassadeurs. Le premier soin du nouveau roi fut de chercher à faire partir les troupes françaises qui occupaient toujours la Toscane. Mais on s'y refusa, sous prétexte qu'elles étaient nécessaires à la sûreté du pays. La cour de Florence se forma par degrés; mais Buonaparte la tint toujours dans une telle dépendance, que la reine d'Etrurie ne put jamais avoir une seule dame espagnole à sa suite. Depuis son départ d'Espagne, le prince de Parme était attaqué d'une cruelle maladie au cerveau, qui l'empêchait de se livrer aux affaires, et c'était son ministre Salvatico qui gouvernait sous son nom. La mort de son père, le duc de Parme, arrivée en 1802, et un voyage qu'il fit en Espagne, au printemps de cette année, avec son épouse, pour assister à la célébration des mariages du prince des Asturies avec la princesse Marie-Antoinette de Naples, et du prince héréditaire des Deux-Siciles avec l'infante dona Marie-Isabelle, augmentèrent tellement son mal, que les médecins jugèrent convenable qu'il repartît immédiatement pour Florence. Dès ce moment il ne traîna plus qu'une vie languissante, et il mourut le 27 mai 1803, à la fleur de son âge, et après avoir fait un testament par lequel il instituait son épouse tutrice de ses enfants et régente du royaume d'Etrurie. Il laissait deux enfants, un prince et une princesse. Le premier fut couronné presqu'aussitôt, et reçut les noms de Charles-Louis II. La reine pleura sincèrement la mort de son époux; mais le temps du deuil étant expiré, Marie-Louise, libre de toute contrainte, s'abandonna à son goût pour le faste, augmenta le nombre de ses courtisans, institua une nouvelle garde d'honneur, accorda des pensions, créa de nouveaux emplois et rendit sa cour une des plus brillantes de l'Europe. Ayant enfin obtenu que les troupes françaises évacueraient la Toscane, elle engagea Charles IV à lui envoyer cinq mille hommes de ses troupes, qui, un an après, partirent pour le Nord par un effet de la volonté de Buonaparte. Comme son père, la reine aimait avec passion la chasse, où elle allait souvent en habit d'amazone, et se montrait aussi habile cavalier que chasseur intrépide. Quand elle fixait son séjour dans la capitale, les bals et les fêtes s'y succédaient, et elle y étalait une grande magnificence. Les revenus du petit royaume d'Etrurie ne pouvaient suffire à de telles dépenses; mais on dit que la générosité de la reine d'Espagne, y suppléait. Lorsque Buonaparte, devenu empereur, se rendit à Milan en 1806, Marie-Louise crut devoir aller lui rendre visite, et elle fit les préparatifs les plus dispendieux. Mais la veille de son départ, l'ambassadeur de France, M. d'Aubusson-Lafeuillade vint l'engager, de la part de son maître, à suspendre son voyage. Cette brusquerie de Napoléon envers la fille bien-aimée de son *allié et ami* Charles IV, éveilla des craintes qui ne tardèrent pas à se réaliser. Le 23 novembre 1807, le ministre français annonça à la reine que l'Espagne avait fait cession du royaume d'Etrurie à la France, en vertu d'un traité conclu entre l'empereur et Charles IV (le traité de Fontainebleau du 29 octobre 1807), que les troupes qui devaient occuper ses états étaient déjà arrivées, et qu'elle ne pouvait plus y rester. La reine, frappée de cette nouvelle inattendue, déclara qu'elle ne partirait pas sans un ordre du roi son père. L'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Labrador, obtint un délai jusqu'à l'arrivée des lettres de Madrid. Ces lettres apportèrent bientôt à la reine l'ordre positif de quitter l'Etrurie. On lui fit entendre qu'on voulait lui donner, en compensation de la Toscane, une partie du Portugal, d'où la famille

de Bragance venait de partir pour se rendre au Brésil. La reine eut une entrevue avec Buonaparte, et elle se plaignit amèrement. Feignant de partager sa douleur, il lui protesta que c'était la cour d'Espagne qui avait provoqué l'échange avec le Portugal. Marie-Louise quitta Florence le 10 décembre 1807, emportant avec elle l'amour et les regrets de son peuple. Son règne n'avait été marqué que par des bienfaits. Généreuse et compatissante, elle soulageait la misère par des secours particuliers ou par des travaux publics. Son caractère était cependant trop facile et trop confiant. Après la mort de son époux, une cabale renversa le ministre Salvatico. Ce favori fut remplacé par deux caméristes appelées Mmes. *Paglicci*. Ces deux sœurs étaient devenues les seules dispensatrices des grâces et des emplois. Marie-Louise, à peine arrivée en Espagne, y fut témoin des insurrections qui eurent lieu à Aranjuez les 17 et 18 mars 1808 (*Voyez* GODOY et CHARLES IV). Lorsqu'au mois d'avril Ferdinand VII et l'infant don Carlos se rendirent à Baïonne, Buonaparte, à qui la présence de Charles IV était nécessaire pour l'exécution de ses projets, chargea Murat d'engager le vieux roi à entreprendre aussi le voyage de Baïonne. Murat n'ayant pu l'y déterminer, alla trouver la reine d'Étrurie, et lui peignit si vivement les avantages qui résulteraient pour elle et pour toute sa famille, d'une entrevue avec Buonaparte, que la princesse, dupe de cette perfidie, promit de combattre la répugnance de son père, qui se laissa persuader. A son arrivée à Baïonne, Marie-Louise ouvrit une négociation avec Buonaparte, par le moyen du chevalier Nuti, son plénipotentiaire. On parla d'abord de s'en tenir au prétendu traité de Fontainebleau; mais M. de Champagny fit observer que l'empereur ayant promis aux députés de Lisbonne de conserver l'intégrité du royaume de Portugal, il croyait devoir proposer une indemnisation. Le chevalier Nuti s'empressa d'accueillir cette offre et demanda la restitution de la Toscane. Le ministre français voulut en référer à son maître. Le lendemain, il répondit que l'empereur n'aurait jamais consenti à rendre la Toscane, qu'il voulait exclure entièrement le commerce anglais du port de Livourne, et qu'il était inutile d'insister sur ce point. Marie-Louise fit alors solliciter la cession des anciens états de Parme, Plaisance et Guastalla, avec une augmentation de territoire qui pût compenser les sacrifices que la cour d'Espagne avait faits pour lui donner la Toscane, entre autres celui de la Louisiane que Buonaparte avait ensuite vendue aux Américains pour 84 millions. M. de Champagny parut d'abord goûter ce projet; mais, le jour suivant, il déclara que l'empereur était inébranlable sur cet article, et que la maison de Bourbon cessant d'occuper le trône d'Espagne, il ne voulait pas, *à cause de ses grandes vues politiques*, qu'aucune branche de cette famille vînt à régner de nouveau en Italie, même dans un petit état. « Le trône est souvent » l'écueil du bonheur, ajouta-t-il avec » une ironie amère; la reine sera plus » heureuse avec de bonnes rentes, qu'au » milieu des soins du gouvernement. » Pendant que Marie-Louise essayait ainsi tous les moyens pour recouvrer au moins un des deux états qui lui avaient appartenu, le traité de Baïonne fut rendu public. On y avait stipulé une assignation annuelle de 400,000 francs aux infants d'Espagne, pour la cession faite de leur royaume à Napoléon. En exécution de ce traité, le roi Ferdinand, les infants don Carlos et don Antonio, furent confinés à Valençay. Charles IV et son épouse, avec l'infant don François-de-Paule, partirent pour Fontainebleau, où Marie-Louise les accompagna. Au bout de quelques jours, ils furent transférés à Compiègne. La pension de la reine d'Étrurie avait été fixée à 45,000 francs par mois. On lui retint 12,000 francs dès le premier mois, pour payer les frais de son voyage. Aucune représentation n'eut d'effet; la princesse sollicita vainement une pension quelconque pour ses enfants, quoiqu'ils fussent aussi infants d'Espagne. On donna pour prétexte qu'ils n'étaient pas portés en cette qualité sur l'Almanach impérial. Dans les derniers jours de mars 1809, le maréchal Duroc vint annoncer à Marie-Louise que Buonaparte voulait qu'elle se rendît à Parme, où il lui avait assigné le palais de Colorno, et qu'immédiatement après son arrivée, sa pension par mois serait augmentée jusqu'à la concurrence de 50,000 francs. Ces promesses furent accompagnées de l'injonction de partir sur-le-champ : ce fut en vain que la

princesse prouva que son fils était dangereusement malade; elle fut obligée de se mettre en route le 5 avril. Au moment de son départ, elle reçut une lettre de Buonaparte qui lui souhaitait un bon voyage et desirait qu'elle fût agréablement dans le nouveau pays qu'elle allait habiter; mais sans dire le nom de ce pays. Elle apprit seulement à Lyon que c'était à Nice, et non pas à Parme qu'elle devait se rendre. Elle y arriva le 18 avril. Là, Marie-Louise renouvela les plus vives sollicitations pour obtenir que sa pension fût augmentée; mais le gouvernement français, loin de remplir son attente, l'assujettit à la plus rigoureuse surveillance. L'ordre le plus indifférent qui arrivait sur son compte était exécuté avec une rigueur excessive. Ce qui l'affectait surtout, c'était de penser que la vie de son fils qu'elle avait laissé malade à Compiègne, dépendait du caprice d'un homme qui s'était montré si déloyal et si cruel. Cet état d'agitation lui fit concevoir le projet de se soustraire à la surveillance de Buonaparte et de passer en Angleterre. Elle avait trouvé le moyen de faire parvenir des lettres au cabinet britannique, et, pour faciliter les négociations, elle avait envoyé successivement deux de ses gentilshommes en Hollande: mais ce projet fut découvert au moment où il allait être exécuté. Le 6 avril 1811, vers une heure après minuit, le commissaire-général de la police et le capitaine de la gendarmerie s'introduisirent dans sa maison, sous prétexte qu'un Anglais y était caché. Les soldats étaient munis de menottes, de cordes et de deux sacs. Ils placèrent des sentinelles à chaque porte, firent une perquisition sévère dans tous les appartements, et s'emparèrent de tous les papiers. Les deux gentilshommes qui s'étaient chargés de sa mission, furent arrêtés l'un à Hambourg, l'autre à Amsterdam, et conduits tous les deux à Paris. Le premier fut fusillé dans la plaine de Grenelle, et le second n'ayant obtenu sa grâce qu'au moment où il allait subir le même sort, la frayeur qu'il éprouva à la vue du supplice, fut telle qu'il en mourut quelques jours après. Au bout de deux mois, lorsque cette affaire paraissait assoupie, Marie-Louise fut informée qu'elle devait être jugée par une commission militaire, et le 2 août, le commissaire de police lui apporta sa sentence, qui avait été prononcée publiquement. Elle était condamnée à être renfermée à Rome, dans un monastère, avec sa fille. Son fils fut renvoyé à Marseille auprès de ses parents. Il n'y eut que vingt-quatre heures d'intervalle entre cet ordre et son exécution. Nous allons laisser la princesse elle-même raconter les détails intéressants de cette partie de sa vie, qu'elle a écrits de sa propre main, et qui ont été traduits en français par Lemière d'Argy, sous le titre de *Mémoires de la reine d'Étrurie*, Paris, 1814: « Je voyageai » nuit et jour avec ma fille, et seulement une dame pour nous accompagner, outre une femme de service et » un médecin; et, pour completer notre » compagnie, nous eûmes ce misérable » commissaire qui montra une insensibilité brutale, quand il vit les larmes que » je répandais pour mon fils, qui venait » d'être arraché de mes bras. Toutes les » duretés qu'il put me faire éprouver » dans le cours de notre voyage, il les » employa; nous fûmes de plus exposés » aux insultes de la populace, qui murmurait en voyant une voiture remplie » de femmes, suivie d'un officier de police. C'est ainsi qu'au bout de dix jours » nous arrivâmes à Rome dans la soirée. » A la dernière poste, je fus remise aux » soins du commissaire de police romain: » et, vers les neuf heures du soir, nous » arrivâmes au monastère, où la prieure, » un simple bougeoir à la main, vint à » la porte pour nous recevoir. Ni lit, ni » souper, ni chambre n'étaient préparés » pour la reine d'Étrurie et pour sa fille. » Je restai deux ans et demi dans ce monastère, et un an sans voir personne, » sans parler à qui que ce soit, et sans » qu'il me fût permis d'écrire ou de recevoir des nouvelles, pas même de mon » propre fils. On me mit dans une chambre qui donnait sur la cour intérieure, » et il m'était défendu de me placer à » aucune des fenêtres extérieures. Ce fut » précisément un mois après mon entrée » dans le couvent, que Janet, intendant » de la trésorerie, vint me visiter, et » m'enleva les bijoux que j'avais apportés avec moi. Après quoi, on m'assigna » une pension de 2,500 francs par mois » pour mon entretien. J'avais passé onze » mois dans le couvent, quand mes parents vinrent à Rome avec mon fils, le » 16 juillet 1811. J'espérais que ma liberté suivrait immédiatement leur arrivée; mais, loin de là, on me plaça

» sous des ordres plus stricts, et même » on poussa la sévérité jusqu'à empêcher » mon père et tous les membres de ma famille d'approcher eux-mêmes du couvent, ou d'y envoyer aucun exprès. Une » fois par mois seulement, et même quelquefois à de plus longs intervalles, le général Miollis amenait mes parents et mon » fils pour me rendre visite; mais je ne » pouvais donner qu'un seul baiser à cet » enfant chéri; je ne pouvais même le » regarder qu'à une certaine distance, et » toujours en présence de témoins. Ces » visites très rares, ne duraient qu'un » quart-d'heure ou vingt minutes au plus. » Je demeurai dans cette triste situation » pendant deux ans et demi, si entièrement séparée de tout commerce avec le » monde, que, quand un étranger venait » pour visiter le monastère, je recevais » l'ordre de m'enfermer dans ma chambre, qu'il ne m'était pas permis de » quitter, jusqu'à ce que la prieure m'eût » fait savoir que les visitants avaient » quitté la maison. Pendant ces derniers » mois, ma santé avait souffert si cruellement, que je fus obligée de garder le » lit. Les médecins, comme la supérieure elle-même, adressèrent à Paris » des instances pressantes, soutenues des » opinions des gens de l'art, pour obtenir, » sinon mon élargissement, au moins une » liberté suffisante pour faire de l'exercice; mais il n'y fut point répondu. » Enfin, par le traité que conclut Murat » avec les alliés, en 1813, Rome fut occupée par les troupes napolitaines, et » je commençai à respirer, dans l'attente » d'un changement de gouvernement. » Miollis, toutefois, fit tous ses efforts » pour engager mes parents à s'enfermer » avec lui dans le château; et, quant à » moi, il me menaça de m'envoyer à Civita-Vecchia. Mais le 14 janvier 1814, » très inopinément sans doute, une forte » garde napolitaine vint au couvent, et » le jour suivant, le général Pignatelli » me rendit une visite, pour me dire » qu'immédiatement après l'arrivée des » troupes napolitaines, il avait jugé de » son devoir de mettre une garde d'honneur à ma disposition. Le 17 du même » mois, le gouvernement fut changé, et » le nouveau gouverneur, M. de la Vauguyon, vint m'annoncer que j'étais » libre. Je lui dis que j'acceptais ma liberté; mais que je ne m'en servirais » que pour prendre l'air et faire de l'exercice, jusqu'à ce que j'eusse arrangé » mes affaires; et que je ferais alors ma » résidence dans quelque maison avec » mon fils. Néanmoins, le jour suivant, » comme j'allais dîner, le général Pignatelli vint me revoir, et il m'annonça » que je devais me rendre chez le roi mon » père, où j'eus le plaisir de revoir » mon fils, et de l'embrasser avec mes » parents. » Telle est l'histoire abrégée des malheurs qui ont accablé la fille de Charles IV. Lorsque la chute de Buonaparte eût rendu la paix à l'Europe, cette princesse fit valoir au congrès de Vienne, ses droits sur les états de Parme, Plaisance et Guastalla, comme épouse et mère des héritiers immédiats et légitimes de la couronne. On n'eut cependant aucun égard à sa demande; en octobre 1815, elle la fit appuyer par le cabinet de Madrid (*Voy.* LABRADOR), mais l'Autriche influença les dispositions du congrès, et on assigna à Marie-Louise, pour elle et pour ses enfants, la principauté de Lucques. Ce n'est qu'en 1817, que cette princesse a pris possession de ses nouveaux domaines, sous le titre de duchesse de Lucques. Elle a commencé son règne par des dispositions sages et bienveillantes qui lui ont gagné l'affection de ses nouveaux sujets. S. S.

MARIE-LOUISE, archiduchesse d'Autriche et princesse de Parme, fille de l'empereur François Ier. et de feue Marie-Thérèse des Deux-Siciles, est née à Vienne, le 12 septembre 1791. Cette princesse épousa, dans le mois de mars 1810, Napoléon Buonaparte (*Voy.* FRANÇOIS Ier., t. III, p. 156), séparé depuis quelque temps de sa première femme, Joséphine, par des actes purement civils, auxquels on essaya de joindre une décision de l'officialité du diocèse de Paris, que le pape refusa de ratifier. Les fêtes de ce mariage, dont la célébration religieuse eut lieu dans la grande galerie du Louvre, par le ministère du cardinal Fesch, furent attristées par l'incendie survenu pendant le bal que donna aux nouveaux époux le prince de Schwartzenberg, alors ambassadeur d'Autriche (*Voy.* ce nom). Ce déplorable événement, qui coûta la vie à un assez grand nombre de personnes, et dans lequel Marie-Louise courut elle-même quelque danger, rappela les malheurs arrivés en 1772, lors de l'entrée dans Paris de l'infortunée Marie-Antoinette, sa tante, et fut regardé comme

d'un augure peu favorable. Dans le courant de cette même année, Buonaparte visita avec sa jeune épouse une partie des provinces du nord de la France. Dans le mois de mars de l'année suivante, la princesse accoucha d'un fils, auquel Buonaparte, en vertu de constitutions arrangées d'avance, lorsqu'il eut chassé le pape de ses états, donna le titre de *roi de Rome*(1). En mai 1812, la princesse accompagna son époux à Dresde, où elle reçut les hommages attachés à la prééminence que Napoléon exerçait alors sur les princes et les monarques qu'il avait rassemblés autour de lui, comme pour se former une cour de souverains (*Voyez* BUONAPARTE, tom. Ier., p. 552). Ce fut le dernier éclat dont brilla la bonne fortune de Marie-Louise. Aux nouvelles des victoires des Français en Pologne, succédèrent, vers la fin de l'année, celles de leurs défaites et de la déplorable issue de la campagne de Moscou. Ces désastres inouis, les chances incertaines d'une nouvelle guerre, et, plus que tout cela, le desir de faire entrer de gré ou de force ce qu'il appelait sa dynastie dans les formes antiques de la monarchie, déterminèrent Buonaparte à donner, pendant sa présence aux armées, la régence de l'empire à sa femme. Dès l'ouverture de la campagne, le nom de Marie-Louise fut mêlé à tous les actes du gouvernement. On substitua même aux anciens bulletins des opérations militaires, des dépêches directes, à l'*impératrice-régente*. Lorsque, vers la fin de juillet 1813, Buonaparte fit de Dresde à Maïence ce brusque voyage auquel on supposa dans le public un but politique, dont le mystère n'a jamais été bien éclairci, Marie-Louise se rendit auprès de lui, passa quelques jours à Maïence, et revint à Paris le 7 août, sans laisser rien pénétrer du secret de ce voyage. Une démarche plus délicate l'attendait dans le mois d'octobre suivant. Le 7, cette princesse se rendit au sénat, en grande cérémonie, pour annoncer la déclaration de guerre faite par Buonaparte à ses anciens alliés, parmi lesquels figurait, au premier rang, l'empereur d'Autriche : « Nos ennemis, dit la prin- » cesse, veulent détruire nos alliés pour » les punir de leur fidélité envers nous. » L'Angleterre et la Russie ont entraîné » l'Autriche et la Prusse dans leur cause. » Je connais mieux que personne ce que » nos peuples auraient à redouter s'ils se » laissaient jamais vaincre. Associée » depuis quatre ans aux pensées les » plus intimes de mon époux, je sais » aussi de quels sentiments il serait agité » sur un trône flétri, et sous une cou- » ronne sans gloire. » Ce discours fut suivi d'une demande, faite au nom de l'empereur, par son ministre de la guerre, d'une nouvelle levée de 190,000 hommes, à laquelle, selon sa coutume, le sénat s'empressa de souscrire. Au commencement de 1814, Marie-Louise se montra aux grandes présentations qui eurent lieu à la cour, notamment à la scène d'*adieux*, dont Buonaparte voulut augmenter l'effet dramatique, en confiant d'un air attendri, comme un dépôt sacré, sa femme et son fils à la loyauté des chefs de la garde nationale de Paris. Après le départ de Napoléon, la régente, assistée de Joseph Buonaparte, que l'on nommait encore le *roi Joseph*, continua de présider ostensiblement à la direction des affaires; et lorsque ce même Joseph (*V.* BUONAPARTE, t. I, p. 517) se fut décidé à quitter la capitale quand il la vit près d'être enlevée de vive force par l'armée alliée, Marie-Louise prit avec lui la route de Blois le 29 mars, emmenant son fils, le conseil de régence, et le trésor, que transportaient une trentaine de fourgons, sous l'escorte de quelques détachements, au nombre de 1800 hommes. Le 2 avril, Marie-Louise, qui voyageait à petites journées, ayant couché à Chartres, Châteaudun et Vendôme, sa suite présentant sur toute la route le tableau d'une véritable déroute, entra dans Blois, au milieu d'une grande foule et d'un silence qui ne fut interrompu ni par des acclamations ni par des murmures. Le lendemain et les jours suivants, elle tint de longs et fréquents conseils, d'où ne sortit aucune résolution. Le 7, parut enfin une proclamation contre-signée Montalivet, dans laquelle, après avoir annoncé que l'armée française commandée par Buonaparte, était en présence de l'ennemi, sous les murs de la capitale, la princesse ajoutait : « C'est de la rési- » dence que j'ai choisie et des ministres

(1) La naissance d'un enfant mâle fut alors pour Buonaparte un événement tellement à souhait, que le public ne put croire à sa réalité; et il circula beaucoup de bruits sur une substitution qui n'a pas été prouvée. Cet enfant reçut, après la decheance de son père, le nom de prince héréditaire de Parme, auquel, par suite des résolutions ultérieures du congrès de Vienne, on a substitué celui d'*archiduc François*.

» de l'empereur qu'émaneront les seuls » ordres que vous puissiez reconnaître. » Toute ville au pouvoir de l'ennemi » cesse d'être libre, toute direction qui » en émane est le langage de l'étranger. » Français! vous écouterez la voix d'une » mère qui fut remise à votre foi; mon » fils était moins sûr de vos cœurs au » temps de nos prospérités; ses droits et » sa personne sont sous votre sauve-gar- » de. » Cette proclamation, dont la partie historique se trouvait déjà démentie par les bruits qui circulaient de l'entrée des alliés dans la capitale, ne produisit aucun effet sur le peuple. La cour pensa dès-lors sérieusement à la retraite. Marie-Louise, qui ne gêna personne sur ce point, trouva très mauvais que ses deux beaux-frères Joseph et Jérôme, qui entrevoyaient une plus grande garantie pour eux-mêmes à ne point se séparer d'elle, s'oubliassent au point de lui enjoindre, au nom du *salut de l'état*, de les suivre avec son fils, dans le Berri, où ils comptaient se rendre : « Mon sort, leur dit- » elle, me paraît décidé; je ne crains » rien pour ma personne ni pour celle » de mon fils, soit que nous tombions » dans les mains des Russes ou dans celles » des Allemands. » S'étant alors assurée par le serment que lui prêtèrent de nouveau les officiers de sa garde, qu'ils n'obéiraient qu'à ses ordres, elle laissa partir les deux Buonaparte en leur donnant un million à chacun, et ne fit aucune disposition pour s'éloigner de Blois. Le lendemain, 8 avril, elle y vit arriver le comte Schouvalow, avec lequel elle se dirigea sur Orléans. Le 12, elle quitta cette ville, où elle avait été abandonnée par la plus grande partie de sa suite, pour se rendre à Rambouillet, accompagnée du comte d'Esterhazi, que l'empereur son père lui avait envoyé. Arrivée en Autriche avec son fils, le 21 mai 1814, cette princesse fut reçue au château de Schœnbrunn par la famille impériale, et saluée comme princesse de Parme, dont la souveraineté lui fut assurée par un traité particulier, à condition qu'elle renoncerait pour sa personne et celle de son fils, au titre de *Majesté* et à toute prétention quelconque à la couronne de France; renonciation qu'elle ratifia le 14 septembre suivant, par un acte formel. Dans le mois de juillet précédent, elle s'était rendue aux eaux d'Aix en Savoie, sous le nom de duchesse de *Colorno*, accompagnée de Mme. de Brignolé et de mesdames de Beausset, de Mrnneval et de Karakzai. C'est d'après cette particularité et quelques autres, recueillies dans le temps par les papiers anglais, que fut semé le bruit d'un voyage de cette princesse à l'île d'Elbe. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on ne saurait révoquer en doute le consentement au moins tacite qu'elle donna plus tard à des mesures dont le succès combiné avec la cour de l'île d'Elbe, devait la ramener à Paris avec son fils; événement auquel Buonaparte s'efforça de donner d'avance une certitude officielle, dès l'instant où il remit le pied en France, dans le mois de mars 1815. Il paraît qu'au moyen d'intelligences ménagées dans le palais de Schœnbrunn, tout était disposé pour exécuter sans trouble et sans éclat, l'enlèvement des deux personnages. Sur le bruit, répandu à dessein, du départ prochain de lord Wellington pour la frontière de France, on avait retenu les chevaux de poste dans un rayon de vingt-cinq lieues, en sorte que, les premiers relais une fois franchis, il n'eût plus été possible d'atteindre les fugitifs. L'heure du départ allait sonner dans la nuit du 19 au 20 mars; déjà la femme chargée de l'enfant, le remettait dans les bras de celui qui devait le porter dans la voiture, lorsque tout-à-coup, par ordre de l'empereur à qui le complot venait d'être révélé, des officiers de police s'emparent des portes, arrêtent les équipages et font rentrer tout le monde dans les appartements. Dès le lendemain, Marie-Louise fut séparée de son fils, qui, depuis cette époque, ne lui a pas été rendu. Elle passa du château de Schœnbrunn dans le palais de la chancellerie à Vienne, que l'empereur lui assigna pour sa résidence. Par suite de cet événement et de la guerre qui survint bientôt, la princesse n'ayant pu se rendre dans sa souveraineté de Parme, supplia l'empereur, par un acte *de motu proprio*, d'en prendre lui-même le gouvernement. Ce monarque en confia l'*interim* au comte de Magorli, qui continua à diriger l'administration du duché, jusqu'en 1817, époque à laquelle Marie-Louise prit elle-même possession de cette souveraineté, reversible après sa mort à la personne et à la descendance de Marie-Louise, infante d'Espagne, veuve du roi d'Etrurie, que Buonaparte en avait dépouillée (*Voy.* l'article précédent). La réparation de cette injustice, qui n'a eu

lieu qu'en 1816, par la renonciation de l'archiduchesse, et le dépouillement de son fils, de tout droit de succession souveraine, n'a pas dû relever à ses yeux le prix de cet apanage purement viager. Sa cour n'est ni nombreuse, ni brillante. Marie-Louise s'y livre à son goût pour la musique et les belles-lettres; et, sous ce dernier rapport, elle paraît accorder la préférence à la littérature anglaise. K.

MARIE (Le comte FIRMIN-JEAN-BAPTISTE-SIMON), né le 25 septembre 1769, entra au service le 20 mai 1793, devint aide-de-camp de Joseph Buonaparte, et obtint le grade de maréchal-de-camp le 4 novembre 1813. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 26 octobre 1814, et officier de la Légion-d'honneur le 31 janvier 1815. Employé dans le mois de juin même année, il fut mis à la demi-solde à l'époque du licenciement de l'armée. Il habite aujourd'hui le département de la Moselle. — MARIE (Alexandre) a publié: I. *L'espérance réalisée*, opéra-vaudeville, 1814, in-8°. II. *Les mœurs du dix-neuvième siècle*, satire, 1815, in-8°. — MARIE (A. B.) a publié: *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°.— MARIE (H.) a publié: *Dialogue mêlé de couplets sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8°.— MARIE (L. A.) a publié: I. *De la gonorrhée*, ou *maladie syphilitique*, 1804, in-8°.; 2°. édition, 1810, in-8°. II. *Traité de l'éléphantiasis*, *de la lèpre*, *de la maladie vénérienne*, 1811, in-12. III. *Traitement de la maladie vénérienne sans employer les frictions mercurielles*, 1812, in-12. —MARIE DU MESNIL a publié: *Manuel des employés des douanes*, dont la 2°. édition a paru en 1816, in-8°. OT.

MARIETTE (JACQUES-CHRISTOPHE-LUC), député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Au commencement de 1795, il remplit une mission dans les ports de Cette, Marseille, Bordeaux, Baïonne, et dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, pour les opérations relatives aux marchandises qui s'y trouvaient en dépôt, et pour y lever la loi du *maximum*. Il a été accusé d'avoir alors souffert, dans le Midi, les terribles représailles que la jeunesse, indignée du sang que les terroristes avaient fait couler, tira d'eux après la chute de la Montagne, surtout à Marseille. Il était à Toulon lors de l'insurrection jacobine de cette ville, en 1795, et contribua à la comprimer; il accusa depuis Salicetti de l'avoir favorisée en introduisant six mille Corses dans la ville; et demanda son arrestation. En juin même année, il fut nommé secrétaire de l'assemblée; entra ensuite au comité de sûreté générale, et se prononça contre les sections de Paris, aux approches de vendémiaire. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797. M. Mariette obtint, en 1800, une place de juge au tribunal d'appel de Rouen, d'où il sortit lors de l'organisation des cours impériales en 1811; il passa, peu de temps après, à la cour des douanes de Valenciennes, fut depuis commissaire de police à Paris, et perdit encore cette place, après le second retour du Roi, en 1815. B. M.

MARIGNIÉ (JEAN-ÉTIENNE-FRANÇOIS), né à Sère en Languedoc, a fait représenter au théâtre Français, en 1782, sa tragédie de *Zoraï*, ou *les Insulaires de la Nouvelle-Zélande*, sujet d'invention qui se rattachait aux découvertes dans la mer du Sud, dont on était alors fort occupé. Il retira sa pièce le soir même de la représentation, qui, malgré quelques orages, avait été achevée, reconnaissant que le sujet était mal choisi et mal conçu. Se trouvant à Genève lors de l'ascension de M. de Saussure au sommet du Mont-Blanc, M. de Marignié célébra cet événement dans une pièce de vers qui a été insérée dans plusieurs recueils. De retour à Paris au commencement de la révolution, il prit part, dans quelques écrits, à la défense de la municipalité de Montauban, traduite devant l'assemblée constituante. Après avoir publié, dans le cours du procès du roi, divers ouvrages signés de son nom, pour la défense du monarque, il voulut tenter au sein de la Convention un dernier effort, le 20 janvier, veille de l'attentat, demandant par une lettre adressée et remise au président, à être entendu à la barre. Il y portait une pétition où, laissant à part toutes les considérations de justice, d'innocence, d'inviolabilité, épuisées par les défenseurs, et exposées par lui-même dans un court résumé qu'il avait fait distribuer sous le titre de *Procès de Louis XVI en quatre mots*, il ne faisait plus valoir que celles de haute politique et de l'intérêt personnel des membres de la Conven-

tion, pour les détourner de l'exécution du sanguinaire arrêt qu'ils venaient de rendre. Il y mettait aussi en usage tous les moyens propres à émouvoir les nombreux assistants des tribunes, et exciter un mouvement de commisération et d'horreur pour le crime, dernière espérance qui restât en ce moment pour en empêcher la consommation. Le président de la Convention, Vergniaud, qui lui avait fait répondre verbalement par un huissier que la parole lui serait donnée à la fin de la séance, la leva brusquement sans l'appeler à être entendu. En vain M. Marignié s'élança au bureau, et eut avec le président une violente altercation, dans laquelle, mettant même la main sur lui, il lui reprocha son manque de parole. L'assemblée était dissoute, tout espoir était perdu : le lendemain, le crime fut consommé. Échappé, en se hâtant de se confondre dans la foule, aux huissiers qui entouraient le président pendant son débat avec lui, M. Marignié était allé porter à l'imprimeur Dufart l'écrit qu'il n'avait pu faire entendre à la Convention, pour lui donner, du moins, la publicité de l'impression, à titre de protestation contre l'attentat qu'il n'avait pu prévenir. Il fit précéder cet écrit, intitulé *Pétition de grâce et de clémence pour Louis XVI*, du récit de ce qu'il avait fait pour être entendu. Cet écrit donna lieu à des perquisitions chez l'imprimeur. Son auteur, qui s'y était nommé, averti qu'il était fait des recherches contre lui-même, se hâta de s'éloigner. Toutes ces circonstances ont été rapportées dans l'*Histoire du procès de Louis XVI*, par M. Méjan, où se trouvent cités des passages étendus de sa pétition. Sorti de France, après quelque séjour en Suisse et en Allemagne, M. Marignié passa en Angleterre, et y publia, dans le *Journal général de l'Europe*, plusieurs articles qu'il signa *un Français d'autrefois*, et dans lesquels il s'attacha à donner une plus juste idée du véritable état des choses en France que celle qu'en avaient beaucoup de fugitifs comme lui, mais qui en étaient sortis depuis plus long-temps. Il eut à s'apercevoir qu'on lui savait assez peu de gré de réduire à leur juste valeur les illusions dont quelques autres feuilles publiques, et plus particulièrement le *Times*, entretenaient les esprits, en montrant comme touchant à son terme, dès 1794, une révolution qui commençait à peine. Mallet Dupan, dont les opinions étaient plus en accord avec les siennes, lui rendait aussi plus de justice. La tourmente révolutionnaire étant un peu apaisée, il rentra en France en 1796, mais dépouillé, sans moyens d'existence, tout ce qu'il avait ayant été saisi, des rentes sur l'état qu'il possédait étant tombées en déchéance; son mobilier même avait été vendu et dispersé. Dans cette situation, il trouva une ressource dans le travail de traduction d'ouvrages anglais qui étaient alors fort recherchés, surtout les romans, que les libraires se disputaient, distribuant les volumes d'un même ouvrage entre plusieurs traducteurs expéditifs, souvent étrangers les uns aux autres. A l'exception de la Vie de Garrick et des Mémoires de Gibbon, publiés par Sheffield, 1797, 2 vol. in-8°., dont la traduction lui a été attribuée, nous ne saurions indiquer les titres et faire connaître les autres ouvrages qu'il traduisit à cette époque. Dans le même temps, il accepta la proposition d'un imprimeur qui avait conçu l'idée de faire revivre le *Journal général* de l'abbé de Fontenay, et il en publia le *prospectus*, et en poursuivit quelque temps l'entreprise, en conservant son ancien caractère. Mais sa situation d'émigré l'exposant à l'application des lois, sans autre formalité que l'identité reconnue, ses amis en prirent de l'inquiétude, et exigèrent qu'il renonçât à cette rédaction. L'événement ne tarda pas à justifier leur crainte. La journée du 18 fructidor arriva, et, dans les proscriptions qu'elle amena, furent compris quarante-quatre journaux et leurs auteurs et coopérateurs, en bien plus grand nombre. D'autres événements ayant succédé, il eut une part de coopération au *Mercure*, devenu célèbre par l'association de MM. de Fontanes, Châteaubriant et Bonald, et bientôt il se chargea de la rédaction du *Publiciste*. Le caractère d'indépendance et de juste mesure qu'il lui fit prendre, de concert avec M. Suard, l'un des propriétaires, l'exposa, sous le gouvernement de Buonaparte, à beaucoup de tracasseries de la part de la police. Plus d'une fois, il refusa d'y insérer des articles en opposition avec ses opinions, qui lui étaient envoyés par l'autorité. Enfin il put secouer ce joug, et il en fut redevable à M. de Fontanes, qui l'appela successivement aux fonctions de secrétaire-général de la questure du

corps législatif, et à celles d'inspecteur-général de l'université. A la première entrée des alliés à Paris, en 1814, M. Marignié publia, en l'adressant à l'empereur de Russie, une lettre respectueuse, mais forte et animée, où il s'élevait contre la déclaration donnée au nom des souverains alliés, le soir même de leur arrivée, par laquelle ils prenaient l'engagement de reconnaître et de garantir *la constitution que la nation française se donnera*, invitant le sénat *à préparer*, c'étaient encore les termes de la déclaration, *la constitution qui conviendra au peuple français.* Voici un passage de cette lettre : « Les souverains alliés n'appellent point la nation française à s'occuper de ses plus grands intérêts à l'insu de son roi et des princes de son sang. Séparée d'eux, la nation française est incomplète. Une constitution à laquelle ils ne seraient appelés que pour souscrire et se soumettre, ne serait pas une constitution française. » Et il ne dissimulait pas son étonnement qu'une pareille invitation fût faite au sénat de Buonaparte : « Ce corps, disait-il, auquel les souverains alliés ont cru devoir s'adresser, peut-être sans s'être assez assurés de l'opinion de la nation française à son égard. » M. Marignié adressa encore à la même époque une lettre à M. Benjamin de Constant, en réponse à un article de cet écrivain, intitulé : *Des révolutions de* 1660 *et* 1688 *en Angleterre*, *et de celle de* 1814 *en France;* article tout apologétique de l'acte ou projet d'acte de *constitution nouvelle* proposée par le sénat. Au retour de Buonaparte en 1815, il refusa le serment qui fut imposé à tous les fonctionnaires publics, et se trouva ainsi de nouveau sans état et sans fortune. A la seconde rentrée du Roi, sa santé ne lui permettant pas de continuer ses fonctions d'inspecteur-général de l'université, et son âge l'autorisant à prendre sa retraite, il la demanda et l'obtint. En même temps, S. M., qui lui avait accordé la décoration de la Légion-d'honneur, y ajouta, en récompense de son dévouement à l'infortuné Louis XVI, sur l'exposé de toute sa conduite, qui fut mis sous ses yeux par M. le comte de Cazes, d'autres marques de sa bienveillance et de sa libéralité. Au mois de mai 1817, prenant la défense de son illustre ami M. de Bonald, attaqué dans le *Journal de Paris*, il publia un petit écrit ayant pour titre: *Sur Mme. de Krudner, en réponse à l'article sur cette dame et contre M. de Bonald, inséré dans le Journal de Paris du* 30 *mai.* Enfin nous rappellerons qu'il a publié dans les Journaux, dans les Actes des Apôtres et dans différents recueils, quelques morceaux de poésie, et qu'il a fait recevoir depuis long temps aux Français une comédie en vers, sous le titre du *Paresseux*, ou l'*Homme de lettres par paresse.* F.

MARIN (Le vicomte MARIE-MARTIN-MARCEL), né à Saint-Jean-de-Luz le 8 septembre 1769, descend de l'illustre famille des Marini qui a donné des doges à la république de Gênes. Son père, excellent musicien, lui enseigna la musique à l'âge de quatre ans. A sept, il composa un concerto de piano. Il alla fort jeune en Italie, y prit des leçons de violon de Nardini, et eut pour maître de harpe le fameux Hosbruker. Reçu et couronné, en 1783, à l'académie des Arcades de Rome, il y exécuta, à la première vue, des partitions, des fugues de Bach et de Jomelli, etc. A son retour, M. Marin alors âgé de quinze ans, commença son éducation militaire à l'école des chevau-légers de la garde du roi, à Versailles. A la réforme de ce corps, il fut fait capitaine de dragons et premier aide-de-camp de la division de Guienne. Ayant émigré, en 1791, il fit toutes les campagnes dans l'armée des princes et à l'armée anglaise. Après avoir vainement sollicité son retour en France, il alla en Angleterre, où il eut le plus grand succès. L'abbé Delille a fait, en beaux vers, un éloge bien flatteur de M. Marin, qui, rentré en France, après la paix d'Amiens en 1802, y trouva, à raison de son émigration, tous ses biens vendus. Au retour du Roi, en 1814, il fut fait colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, et nommé inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Muret, dans la Haute-Garonne, où il a donné, pendant l'interrègne de 1815, de nouvelles preuves de son dévouement à la maison de Bourbon. Il a repris, lors de la seconde restauration, le commandement de la garde nationale de son département. On a de M. Marin des *Trios* pour le violon; et l'on a gravé, soit à Londres soit à Paris, vingt-quatre de ses OEuvres pour la harpe, entre autres une sonate à quatre

mains, la première qu'on ait faite pour cet instrument. Son *Duo* pour la harpe et le violon est remarquable par la puissance et l'harmonie qu'il a données à la partie du violon. Le *Duo* pour deux harpes, les œuvres de sonates 15 et 22, l'air de la *Molinara*, varié dans plusieurs stiles différents, son *Quintetto*, et en général toutes ses compositions paraissent être le *nec plus ultrà* de ce qu'on a composé pour la harpe. F.

MARINGONÉ (Le baron Louis-Joseph-Vionnet de), maréchal-de-camp, né en Franche-Comté, le 16 novembre 1769, entra au service dès le commencement de la révolution, et se distingua par ses talents militaires autant que par son courage. Devenu colonel du premier régiment des chasseurs à pied de la garde impériale, il conserva long-temps cet emploi qu'il préféra à un avancement qui lui était offert. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 23 novembre 1813, et se soumit franchement au gouvernement royal, après la déchéance de Buonaparte. Il fut nommé maréchal-de-camp le 26 avril 1814, et chevalier de Saint-Louis le 17 septembre même année. Le général Maringoné refusa de servir Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe, en 1815, et il fut nommé par le Roi, en 1816, commandant de la place de Lyon, sous le général Canuel, qu'il seconda de tous ses efforts dans la répression des divers complots qui éclatèrent dans cette ville. Le général Maringoné fut privé de cet emploi par suite d'une ordonnance qui supprima une partie des états-majors. Il est aujourd'hui (avril 1818) au traitement de demi-solde. D.

MARINI (Philippe), jurisconsulte milanais, à qui l'on dut, après la publication du *Code Napoléon* en Italie, une compilation, en cinq volumes in-8°., Milan, 1811, où ce code était avantageusement comparé avec les lois romaines et canoniques. M. Marini y avait joint les réflexions auxquelles ce code avait donné lieu parmi les plus vantés des jurisconsultes italiens et français. — Marini (Le comte Dominique), de la même famille, fut nommé par le roi de Sardaigne, le 20 mars 1816, membre d'une commission chargée de recevoir les réclamations de tous les créanciers des établissements pieux, chapitres, abbayes de l'état de Gênes, qui auraient été regardées comme non avenues sous les administrations françaises. N.

MARINO, un des généraux indépendants de l'Amérique méridionale, contribua beaucoup ainsi que Bolivar aux succès obtenus, au commencement de la guerre, sur les troupes espagnoles. Le 8 mai 1817, il ouvrit, à Caraïco, un congrès, où étaient réunis les députés des provinces-unies de Vénézuela: on y nomma un pouvoir exécutif; la ville de l'Assomption, capitale de l'île de la Marguerite, fut choisie pour la résidence du nouveau gouvernement; on décréta que cette île prendrait à l'avenir le nom de *Nouvelle-Sparte*, et que le pavillon de la république offrirait un champ jaune avec sept étoiles bleues, emblème des sept provinces confédérées. Des nouvelles ultérieures ont annoncé que Morillo, général espagnol, s'était emparé de l'île de la Marguerite au mois de juillet 1817, et que le général Marino était poursuivi et en pleine déroute (*Voy.* Morillo). S. S.

MARJOLIN (J. N.), jeune chirurgien des plus distingués de Paris, a publié: I. *Manuel d'anatomie*, 1812-1814, 2 vol. in-8°. II. *De l'opération de la hernie inguinale étranglée*, 1812, in-4°. Il est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Marjolin a été nommé, en 1816, chirurgien du Roi par quartier. Ot.

MARKOW (Le comte de) rédigeait les pièces ministérielles de l'impératrice Catherine II, et fut employé par elle dans plusieurs missions; son intimité avec Platon Zoubow lui valut, sur la fin du règne de cette souveraine, la direction principale des affaires étrangères. Il fut, dans le même temps, envoyé à Paris. Paul Ier. le disgracia ensuite avec éclat, et l'exila aussitôt après son avènement. Mais Alexandre le rappela, et l'envoya à Paris auprès du gouvernement consulaire, pour remplacer M. de Kalitchew. Le comte Markow fut présenté au premier consul au commencement d'avril 1802, et signa la paix entre la France et la Russie. Il se rendit aux eaux de Barrèges, en juillet 1803, reçut à Paris le cordon bleu de St.-André en novembre suivant, et, peu de temps après, fut obligé de s'éloigner, sur les plaintes de Buonaparte, qui ne lui pardonnait pas d'avoir deviné ses projets ambitieux. M. de Markow était à Paris au commencement de 1818. Sa

famille est très nombreuse et très puissante en Russie. Un général de ce nom commanda un corps d'armée russe avec beaucoup de distinction dans la guerre contre les Turcs en 1810. Lors de l'expédition des Français contre la Russie, en 1812, il eut encore le commandement d'un corps d'armée, et se distingua en plusieurs occasions, notamment le 12 août. Malgré la valeur qu'il déploya, il fut repoussé avec perte. B. M.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), duc de Raguse, né à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774, d'une famille noble, fut destiné, dès son enfance, au métier des armes. Il entra au service en 1789; attaché d'abord comme sous-lieutenant, à un régiment d'infanterie, il entra dans le corps de l'artillerie au mois de janvier 1792, et fit ses premières armes à l'armée des Alpes et à celle d'Italie, fut employé au blocus de Maïence, en 1795, passa à l'armée d'Italie, comme aide-de-camp du général en chef Buonaparte, se distingua à la bataille de Lodi, et reçut un sabre d'honneur. Il commanda, à la bataille de Castiglione, l'artillerie à cheval, qui influa beaucoup sur le succès de la journée; enleva, à la bataille de St.-George, avec deux bataillons, la tête de pont de Saint-George, et fit mettre bas les armes à quatre cents cuirassiers autrichiens. Toujours aide-de-camp de Buonaparte, il fit partie de l'expédition d'Égypte, en 1798, débarqua le premier à Malte, commanda les troupes qui prirent possession de cette place, s'empara du drapeau de l'ordre, dans la seule sortie que firent les troupes maltaises, et fut fait général de brigade à cette occasion. Il commandait une colonne à l'assaut d'Alexandrie, et à la bataille des Pyramides, contribua à la destruction des Mamelouks, commanda à Alexandrie, après la bataille navale d'Aboukir, et y soutint un bombardement. Méritant de plus en plus la faveur de Buonaparte, le général Marmont fut du petit nombre de ceux qu'il choisit pour l'accompagner dans son retour en France. Il le seconda de son mieux dans la révolution du 18 brumaire; et fut nommé, quelques mois après, au commandement de l'artillerie de l'armée destinée à reconquérir l'Italie. Il contribua au mémorable passage du Saint-Bernard, et au passage plus mémorable encore de tout le matériel de l'artillerie, sous le feu du fort de Bard. Il commanda l'artillerie à la bataille de Marengo, et contribua aux succès de la fin de la journée, ainsi qu'à ceux du passage du Mincio et de l'Adige. Il fut fait général de division après cette brillante campagne, négocia l'armistice de Castel-Franco, et rentra en France lorsque la paix fut faite. Placé à la tête de l'artillerie française, comme premier inspecteur-général, il établit un nouveau système, qui est encore suivi aujourd'hui; et prit, peu après la déclaration de guerre qui suivit le traité d'Amiens, le commandement de l'armée française en Hollande. Ce fut alors qu'il fit élever à Zeist, par ses troupes, une magnifique pyramide à la gloire de Napoléon. Le général Marmont participa ensuite à la campagne de 1805, fit la conquête de la Styrie, et manœuvra, pendant cette campagne, contre l'archiduc Charles; il rentra en Italie avec son corps d'armée, et fut envoyé en Dalmatie, avec des renforts, à l'époque du siége de Raguse. Abandonné dans ce pays, avec une poignée de soldats dévorés de misère et de maladie, il gagna, avec moins de six mille hommes, le 31 octobre 1807, la bataille de Castel-Novo, contre sept mille Russes, et dix mille Monténégrins ou habitants des Bouches du Cattaro, et repoussa plusieurs entreprises qui furent faites jusqu'à la paix de Tilsitt; il resta dans ces contrées jusqu'à la guerre de 1809, contre l'Autriche, et employa ses loisirs à faire construire soixante-dix lieues de chaussée, dans les montagnes et les marais de la Dalmatie, travaux qui ont changé la face de ce pays. Il entra en campagne en 1809, avec dix mille hommes, seule force dont il pût disposer, après avoir formé les garnisons de la Dalmatie, de Raguse et de Cattaro; il battit un corps de dix-sept mille Autrichiens au Montquitta, à Gradchatz, Gozpich, Ottochatz, et fit leur général prisonnier; fut blessé à l'affaire de Gradchatz; fit sa jonction avec l'armée d'Italie; manœuvra contre le général Giulay, qui commandait trente-cinq mille hommes, et le rejeta en Hongrie. Il joignit la grande armée la veille de la bataille de Wagram, et y prit part; eut, le lendemain, le commandement d'une des avant-gardes de la grande armée, poursuivit le prince de Rosenberg, et les 10 et 11 juillet combattit seul à Znaïm, contre toute l'armée autrichienne, sur les derrières de

laquelle il s'était déjà placé; c'est à lui que le prince Charles s'adressa pour obtenir un armistice : il fut fait maréchal sur le champ de bataille de Znaïm. Envoyé comme gouverneur-général des provinces Illyriennes, avec des pouvoirs illimités, le maréchal Marmont termina cette guerre en cinq jours. Après avoir gardé dix-huit mois le gouvernement de ce pays, il passa en Espagne, où il prit le commandement de l'armée de Portugal, qui venait d'évacuer ce royaume, la réorganisa, et rentra aussitôt en campagne. Une marche rapide qu'il exécuta lui fit passer le Tage avant que l'ennemi eût pu s'y opposer; il se réunit à l'armée du midi de l'Espagne, et fit lever le siége de Badajoz; défendit, pendant quinze mois, la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana, et couvrit constamment ce pays. En 1812, une partie des troupes qui étaient en Espagne, étant rentrées en France, l'ennemi prit l'offensive L'armée française et l'armée anglaise manœuvrèrent pendant six semaines à une portée de canon l'une de l'autre. Le duc de Raguse espérait, par des mouvements calculés, forcer l'armée anglaise à opérer sa retraite du Duero sur la Romée et de la Romée sur Ciudad-Rodrigo; mais le duc Wellington ne voulant point abandonner Salamanque, fit ses dispositions pour livrer une bataille qui eut lieu aux Aropiles près de cette dernière ville Un coup de canon blessa grièvement le duc de Raguse, au milieu de l'action, et le mit dans l'impossibilité de commander. On ne peut douter que cette circonstance ne contribuât beaucoup à la perte de la bataille. Il fut transporté en France, et malgré la gravité de sa blessure, qui était loin d'être guérie, il prit, au mois d'avril 1813, le commandement d'un corps d'armée en Allemagne, et contribua au gain des batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtzen. Dans cette même campagne, il prit part à la bataille de Dresde, battit l'ennemi aux combats de Dippoldiswald, Falkenheim et Zinwald, lui fit un grand nombre de prisonniers, et détruisit une partie de son matériel. A la bataille de Leipzig, il soutint avec son faible corps d'armée tous les efforts de l'armée de Silésie, et y fut blessé. Il commanda ensuite sur les bords du Rhin. En 1814, avec un corps d'armée qui ne s'éleva jamais à 6000 hommes, le maréchal prit part à la bataille de Brienne, et contribua beaucoup aux victoires de Champ-Aubert, Vauchamp, Etoges et Montmirail. Mais quand Buonaparte eut laissé Paris à découvert, pour se porter vers St.-Dizier, le duc de Raguse, qui commandait un corps séparé, rencontra sur la Marne la grande armée alliée, et fut mené battant sous les murs de Paris, où, avec 18 mille hommes de troupes de ligne, il arrêta l'effort de l'ennemi pendant plus de dix heures, et ne capitula qu'après lui avoir fait perdre beaucoup de monde, et au moment où une plus longue défense pouvait devenir très funeste à la capitale. Après la capitulation, le maréchal Marmont se retira vers Fontainebleau, où Buonaparte était arrivé avec une armée de 40 mille hommes, et paraissait décidé à résister encore. Entouré des meilleures troupes de l'Europe, il était en état de faire un dernier effort; et cette lutte, en se prolongeant, pouvait être encore très funeste à l'humanité. C'est dans ces circonstances que le duc de Raguse, ayant reçu du prince de Schwartzenberg et du gouvernement provisoire qui venait de se former, l'avis de la déchéance de Buonaparte prononcée par le sénat, et l'invitation de se séparer de celui-ci, répondit aussitôt au général en chef des armées alliées « que l'opinion publique ayant toujours été la règle de sa conduite, que » l'armée et le peuple étant relevés du » serment de fidélité envers Napoléon, » par le décret du sénat, il était disposé » à concourir à une union entre l'armée » et le peuple qui pût prévenir la guerre » civile et arrêter l'effusion du sang, et » qu'en conséquence il était prêt à quitter avec ses troupes l'armée de l'Empereur Napoléon. » Le maréchal Marmont exigeait comme une condition formelle, que ses troupes auraient la faculté d'entrer en Normandie; et que si Buonaparte tombait entre les mains des alliés, sa vie serait garantie ainsi que sa liberté, dans un espace de terrain qui serait fixé par les alliés et le gouvernement français. Ces conditions furent acceptées par le prince de Schwartzenberg, avec le plus grand empressement. Alors le duc de Raguse quittant sa position d'Essonne, et s'éloignant de Buonaparte, dirigea son corps d'armée sur Versailles pour entrer dans la ligne des alliés. Mais là, ses soldats se mutinèrent aux cris de *Vive l'Empereur!* Les généraux furent près

d'être massacrés, et la ville fut menacée d'être saccagée. Les efforts des officiers et du maire de Versailles, M. de Jouvencel, calmèrent enfin cette insurrection qui aurait pu avoir des suites funestes et empêcher la fin de la guerre. Dès que Buonaparte connut les arrangements du maréchal, relatifs à sa personne, il les rejeta avec indignation, et dans le dernier ordre-du-jour de son armée, daté de Fontainebleau, on remarqua le passage suivant: « Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentiments à ses compagnons d'armes; il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet, etc. » En revanche, le maréchal Marmont fut récompensé par Louis XVIII, qui aussitôt après son retour en France, le nomma pair de France, et l'un des capitaines de ses gardes-du-corps. S. M. ajouta elle-même à ses armes la devise, *Patriæ totus et ubique*. A l'époque du 20 mars 1815, le duc de Raguse eut le commandement de la maison du Roi, et il conduisit cette troupe sous les ordres des princes jusque dans la Belgique, où il resta constamment auprès de S. M. Buonaparte, dès son débarquement sur le territoire français, avait répandu une proclamation dans laquelle il qualifiait de *trahison* la conduite du maréchal Marmont à Paris et à Essonne, en 1814. Celui-ci, pour repousser cette imputation, publia un écrit qui fut alors très répandu en France et dans l'étranger, sous le titre de *Réponse du duc de Raguse à la proclamation datée du golfe de Juan, le* 1er. *mars* 1815. Dans cette espèce de mémoire justificatif, le maréchal prouva sans peine qu'il avait fait en mars 1814, tout ce que le devoir lui commandait pour la défense de Paris, et il déclara que ce fut par les ordres de ses lieutenants que ses troupes se séparèrent de la grande armée, et se dirigèrent sur Versailles, le 5 avril suivant. Revenu en France avec le Roi, en juillet 1815, il cessa d'être l'un des capitaines des gardes de Sa Majesté, sa compagnie ayant été supprimée par suite des réformes de la maison du Roi. Mais il fut nommé l'un des quatre maréchaux commandant la garde royale, et décoré du titre de commandeur de St.-Louis. Le 14 février 1816, il fit un rapport à la chambre des pairs, au nom d'une commission, sur la suspension de la liberté individuelle demandée par les ministres, et il vota pour l'adoption de leur projet. Mais ce qui, dans ces derniers temps, a le plus fixé l'attention publique sur le maréchal Marmont, c'est sa mission extraordinaire à Lyon. Il fit son entrée dans cette ville le 3 septembre 1817, avec de grands pouvoirs et le titre de lieutenant du Roi. Le but ostensible de cette mission, était d'éclaircir des doutes que certaines personnes semblaient conserver encore sur le mouvement insurrectionnel qui avait éclaté dans la seconde ville du royaume, trois mois auparavant, et dont quelques auteurs, jugés par la cour prévôtale, avaient péri sur l'échafaud. Quelques uns d'entre eux restaient cependant encore dans les prisons, et l'on semblait attendre de leurs aveux des renseignements précieux sur les moteurs secrets de cette conjuration; mais ces prévenus ayant obtenu, sous différents prétextes, la permission de sortir de prison, parvinrent à s'échapper. Dans le même temps, ceux des officiers, et le général Canuel lui-même, qui avaient le plus contribué à réprimer la révolte, perdirent leurs emplois et furent éloignés de Lyon; le préfet et les maires, qui n'avaient pas moins concouru au même résultat, éprouvèrent le même sort. Enfin, il dut être évident aux yeux du public que le gouvernement improuvait, par l'organe de son commissaire, tout ce qui avait été fait par les autorités, pour la répression du soulèvement contre l'autorité royale. Toutes ces opérations avaient été provoquées ou ordonnées par M. le duc de Raguse; et l'accueil que lui fit S. M., le titre de ministre-d'état qu'il reçut aussitôt après son retour dans la capitale, tout dut faire croire de plus en plus que ce qu'il avait fait était conforme à ses instructions. Cependant les maires destitués adressèrent une pétition à la chambre des députés, et M. Crignon d'Auzoer, membre de cette chambre, signala à la tribune les opérations du maréchal, comme des abus de pouvoir. Peu de jours après, le colonel Fabvier, qui avait rempli les fonctions de chef d'état-major dans la mission du duc de Raguse, publia, sur cette mission, une brochure dans laquelle il accusa hautement les autorités qui avaient réprimé

la révolte, et s'efforça de justifier tout ce qu'avait fait M. le maréchal, comparant les mesures de rigueur qui avaient été déployées contre les rebelles aux proscriptions de 1793. Le général Canuel et M. de Chabrol, gravement inculpés dans cette brochure, ne la laissèrent pas long-temps sans réponse. Le premier demanda au Roi, avec autant de noblesse que d'énergie, qu'un conseil de guerre prononçât entre ses calomniateurs et lui, et que leur tête ou la sienne tombât sur l'échafaud. Une foule de brochures parurent bientôt sur le même sujet. MM. de Labourdonnaye, de Magneval et de Salabéry, attaquèrent à plusieurs reprises, dans la chambre des députés, les opérations du ministère et du maréchal (*Voy.* SAINNEVILLE). Le duc de Raguse a été nommé associé libre de l'académie des sciences, depuis l'ordonnance royale qui a recomposé l'Institut en 1816. On a publié, en 1815, des *Lettres* du maréchal Marmont au prince de Schwartzenberg et à M. de Caulincourt, qu'il a signalées comme apocryphes dans les journaux d'avril 1818. D.

MARNE (JEAN-LOUIS DE), né à Bruxelles en 1752, est un de nos peintres de paysage les plus remarquables. Il vint à Paris à l'âge de douze ans, étudier le dessin chez un peintre de l'académie (M. Briard); et il préféra cette carrière à une place dans les gardes-nobles de Pologne, que lui proposait le comte de Velowschi, l'époux de sa sœur. Il fit plusieurs voyages en Suisse, dont les sites lui ont servi de modèles, comme les tableaux de Karel-Dujardin ont décidé le genre de peinture dans lequel il s'est fait un nom par les tableaux variés et nombreux qu'on a vus depuis long-temps aux expositions du Louvre. Celles de 1814 et de 1817 en offrirent surtout un grand nombre. Plusieurs amateurs ont fait des collections des tableaux de cet artiste distingué et fécond. Une des plus belles et des plus riches à Paris, est celle du comte de Nape (*Voy.* les *Annales encyclopédiques* de 1817, tom. I, pag. 25. CE.

MARQUAIS (JEAN-THÉODORE), ancien chirurgien principal de la Charité, est auteur de plusieurs ouvrages sur son art, qu'il exerce avec distinction. Par ordonnance du 9 novembre 1815, le Roi l'a nommé membre de la commission chargée d'examiner l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. On a de lui: I. *Réponse au Discours de M. le professeur Hallé, et aux Mémoires publiés par la faculté de médecine de Paris sur l'importance de conserver la réunion de toutes les parties de l'art de guérir*, 1816, in-8°. II. *Reflexions sommaires sur un écrit ayant pour titre: Des études du médecin, par M. Prunelle*, 1816, in-4°. III. *Observations sur un écrit publié par M. Léveillé, ayant pour titre: Mémoire sur l'état actuel de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France*, 1817, in-4°. IV. *Adresse au Roi et aux deux chambres sur la nécessité de réorganiser les écoles de médecine et de chirurgie en France*, 1818, in-4°. V. *Réponse à un Mémoire du docteur Magendie, sur le vomissement* (Voy. MAGENDIE). OT.

MARQUIS (JEAN-JOSEPH), né le 14 août 1747, à St.-Mihiel, y exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé député du tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc aux états-généraux. Après la session, il devint grand-juge à la haute-cour nationale d'Orléans, et fut nommé, en septembre 1792, député du département de la Meuse à la Convention nationale, où, lors du procès de Louis XVI, sur la peine à infliger, il dit: « Comme » juge, je n'hésiterais pas à prononcer la » peine de mort, puisque cette peine » barbare souille encore notre code; » mais, comme législateur, mon avis est » que Louis soit détenu provisoirement » comme otage, pour répondre à la na- » tion des mouvements intérieurs qui » pourraient s'élever pour le rétablisse- » ment de la royauté, et des nouvelles » hostilités et invasions des puissances » étrangères. » M. Marquis fut aussi d'avis de l'appel au peuple, et il vota pour le sursis. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il donna sa démission en février 1797, fut nommé en 1799 commissaire à Maïence, pour organiser les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, et y remplaça Rudler; il y fut à son tour remplacé par Lakanal; puis nommé préfet de la Meurthe en 1800 jusqu'en 1811, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Vers la fin de 1807, le département de la Meuse l'avait élu candidat au sénat, mais il n'y fut point appelé. M. Marquis se fit chérir de ses administrés par sa modération, et leurs

regrets accompagnèrent sa retraite, motivée sur ce qu'il était devenu presque aveugle. Il eut pour successeur M. Riouffe, et l'expression des regrets que laissait après lui le préfet démissionnaire, fut consignée dans un écriteau placardé à la porte de l'hôtel de la préfecture, où l'on lisait que le baron Riouffe pourrait devenir comte, mais qu'il ne serait jamais *Marquis*. Celui-ci fut ensuite nommé député au corps-législatif, où il siégea jusqu'au 20 mars 1815. Il habite aujourd'hui St.-Mihiel, sa patrie. — MARQUIS (A. L.), médecin à Rouen, a publié : I. *Recherches historiques sur le chêne*, 1812, in-8°. II. *Plan raisonné d'un cours de botanique spéciale et médicale*, 1815, in 8°. III. *Réflexions sur le népenthès d'Homère*, 1815, in-8°. IV. *Podalire*, ou *le premier âge de la médecine*, 1815, in-12. C. C. et OT.

MARRAGON était commis chez le directeur-général du canal de Languedoc, dont il épousa la fille, qui lui apporta de la fortune. Député de l'Aude à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, en ces termes: «Louis » a été convaincu de conspiration contre » la liberté et la sûreté de la nation fran» çaise. Ce crime, chez tous les peuples, » est puni de la peine capitale. Fidèle à » mon devoir de mandataire, persuadé » qu'il n'appartient qu'au souverain de » commuer la peine ou de faire grâce, » je vote pour la mort. » M. Marragon travailla beaucoup dans les comités d'agriculture, des travaux publics, et présenta des plans sur les moyens de vivifier la navigation intérieure. On remarqua que dans l'assemblée il paraissait indécis sur le parti qu'il devait prendre, et qu'il siégea toujours à côté du parti le plus fort. En 1795, il fut envoyé au Hâvre, où il montra de la modération. Devenu membre du conseil des anciens, il en fut secrétaire; et, à la suite d'un rapport, il fit déclarer nuls les droits de la famille Riquet Caraman sur le canal de Languedoc, et décréter que la nation s'emparerait de ce canal. Sa conduite dans ce rapport excita d'autant plus de murmures, qu'il avait lui-même éprouvé les bienfaits de cette maison. Le 21 décembre 1797, il fut élu président de son conseil; il en sortit en mai 1798, et le directoire le nomma envoyé de la république près des villes anséatiques. Il se trouvait à Hambourg lors de l'arrestation de Napper-Tandy, et se disposait à en partir, à cause du refus du sénat de mettre ce prisonnier en liberté, lorsqu'il reçut du directoire l'ordre d'y rester et d'insister sur cette demande; ce qu'il fit vainement. A son retour, il fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration des canaux intérieurs; et en 1800, il devint receveur-général du département de l'Hérault. Il a occupé long-temps cette place, et en avait donné sa démission en faveur de son fils, lorsque, par suite des événements de 1815, il fut banni de France comme régicide et se réfugia à Bruxelles au mois de février 1816. B. M.

MARRON (PAUL-HENRI), l'un des pasteurs de l'Église réformée de Paris et président de son consistoire, membre de la Légion-d'honneur depuis sa création, est né à Leyde le 12 avril 1754. De l'église française de Dordrecht, qu'il desservait depuis six ans, il fut, en 1782, appelé comme chapelain à l'ambassade de Hollande à Paris. Il s'en détacha en 1788, quand Louis XVI eut rendu l'état civil aux protestants français, et ceux de la capitale le choisirent pour leur pasteur. Il en a constamment depuis rempli les fonctions sans autre interruption que celle que nécessita son incarcération sous la tyrannie de Robespierre. Lors de la promulgation de la loi organique des cultes, il eut beaucoup de part à l'organisation du culte protestant en France, et se plaignit que le projet qu'il avait présenté, fût tronqué et disloqué en plusieurs points. M. Marron cultive, presque depuis son enfance, la poésie latine, et l'on ferait un recueil considérable des pièces qu'il a successivement publiées. Il n'avait pas encore quatorze ans, quand parut la première, qu'un Macédonien, nommé Tzechani, étudiant alors à Leyde, réimprima avec une bonne traduction grecque. Aux environs de 1785, M. Marron rendait compte de la littérature hollandaise dans le *Journal encyclopédique*, qu'il a enrichi d'autres morceaux. Si sa muse latine a célébré, sous le gouvernement de Buonaparte, quelques événements qui semblaient offrir des espérances aux amis de l'ordre et de la paix, il n'a pas été le dernier à applaudir au retour des Bourbons, et il s'est surpassé peut-être dans son *Elegia ad musam in Borboniorum ad Gallos reditu*, et *auspicatissimo*



Mlle MARS.

Ludovici XVIII Lutetiam Parisiorum adventu, le 3 mai 1814. Déjà, le 18 du mois précédent, admis à l'audience de MONSIEUR, frère du Roi, il lui avait offert l'hommage de sentiments d'amour et de fidélité trop long-temps comprimés, et la délibération par laquelle son consistoire s'était empressé d'adhérer à la déchéance de l'usurpateur. En 1816, M. Marron, plein du desir de repousser les faux bruits qui circulaient en Angleterre sur l'état des protestants en France, écrivit à ce sujet à la société protestante de Londres une lettre qui lui fit beaucoup d'honneur, et dans laquelle il déclarait formellement qu'il croyait de son devoir de s'opposer à tout ce qui tendrait à une intervention étrangère dans les affaires des Français. « Je » ne puis, dit-il, voir avec satis- » faction ce qui se passe en Angle- » terre ; je ne puis y prendre aucune » part. Si le zèle de votre amour fra- » ternel m'édifie, il me semble pour- » tant dépasser les bornes de la pru- » dence et même celles de la véritable » charité. Ce n'est pas ainsi que cette » vertu proclame son assistance, sur- » tout lorsqu'elle peut craindre de com- » promettre les intérêts de la cause qu'elle » prétend appuyer.... Vous avez tort d'i- » maginer qu'il y a rien d'hostile contre » les protestants dans les intentions » du gouvernement français. » L'institut, dans son rapport sur les prix décennaux, a rendu justice à l'abondance et à la facilité de la verve latine de M. Marron, à qui la poésie française n'est pas non plus étrangère. On a même vu de lui, dans le *Magasin Encyclopédique*, une *Epitaphe* peu louangeuse de Kant, en quatre langues : grec, latin, français et hollandais. Il a publié aussi quelques discours français détachés, et sa communion s'étant réunie à celle de la confession d'Augsbourg, dans la fête séculaire de la réformation, le 2 novembre 1817, il a prononcé à l'autel de l'église des Billettes, une prière solennelle, insérée dans le *Recueil* des pièces relatives à cette célébration. M. Marron est membre de l'Institut de Hollande et de plusieurs autres sociétés savantes. Il est, avec M. l'abbé de Saint-Albin, vice-président de la société royale académique des sciences, dont le duc d'Angoulême a daigné accepter la présidence perpétuelle. Collaborateur actif de la *Biographie universelle*, M. Marron y fournit principalement les articles des illustres Hollandais, dans le nombre desquels on peut citer *Grotius*, *Douza*, *Haren*, *Hoppers*, *Katz*. C. C.

MARRYAT (JOSEPH), l'un des premiers négociants de Londres, membre du parlement pour Sandwich, est fils d'un fameux médecin de Bristol. Sir Joseph Marryat a obtenu une grande considération dans la chambre des communes par l'indépendance de ses opinions ; ses discours sur les matières commerciales, sont toujours écoutés avec une grande attention. Il a publié plusieurs écrits anonymes fort estimés ; et n'a mis son nom qu'aux suivants : I. *Observations sur le rapport du comité des assurances maritimes*, in-8°., 1810. II. *Pensées sur l'utilité d'établir une nouvelle banque avec charte*, in-8°., 1811. Z.

MARS (HIPPOLYTE), actrice-sociétaire du théâtre Français, née en 1778, débuta, en 1791, au théâtre Montansier, et par le rôle de l'Amour dans *Elisabeth Salisbury*. En 1795, elle s'attacha à la fraction des comédiens qui jouaient dans la salle de la rue Feydeau. Lors de la réunion complète de tous les acteurs de l'ancienne comédie, elle fit bientôt partie de leur société. Le rare talent de Mlle. Mars a souvent été l'objet d'éloges exagérés, et ceux que lui ont prodigués certains journalistes ont paru souvent altérés par une adulation voisine du ridicule. Mais, en sachant se garantir également et d'un enthousiasme aveugle, et d'une injuste prévention, on découvre en elle de précieuses qualités, que lui ont reconnues ces vieux amateurs dépositaires des traditions et des souvenirs des Dangeville, des Doligny, des Olivier et des Contat. Fille de Monvel, et destinée dès l'âge le plus tendre à cet art dans lequel avait excellé son père, Mlle. Mars devait à la nature les plus heureuses dispositions. Il faut mettre au premier rang une physionomie mobile et piquante, un organe enchanteur, dont le charme consiste surtout dans une prononciation parfaite. Monvel connaissait trop bien son art pour ne pas sentir qu'un comédien doit tout à la nature et presque rien aux leçons d'un maître. Aussi disait-il souvent à sa fille : « Sais-tu ton rôle? — Eh bien,

» joue-le comme tu le sais. » La jeune élève répondit parfaitement à l'attente de son père. Elle joua avec un grand succès les *ingénues*. On peut juger du talent qu'elle déploya dans un âge qui s'alliait si bien avec cet emploi, en lui voyant jouer encore aujourd'hui quelques-uns de ces rôles, tels que Silvia, des *Jeux de l'amour et du hazard*; Betty, de la *Jeunesse de Henri V*; Henriette, des *Femmes savantes*, etc. Devenue chef d'emploi par la retraite de Mlle. Lange, elle y brilla long-temps, et l'on peut dire, à sa gloire, et avec un sentiment douloureux de la décadence de l'art dramatique, qu'elle n'y est point encore remplacée. A une époque où, malgré tout le prestige de l'illusion théâtrale, les ingénuités cessaient d'être de son âge, Mlle. Mars aspira à l'emploi des grandes coquettes. Elle avait à soutenir, dans cette entreprise, et la concurrence avec une actrice qui venait de débuter dans ces mêmes rôles avec un succès éclatant (*Voy.* Leverd), et l'opposition manifeste de cet emploi avec celui qu'elle avait exercé jusque-là. Cependant l'événement la justifia; elle trouva de nouvelles récompenses de ses efforts dans les applaudissements du public. Quoiqu'il y eût peu d'exemples d'un sujet qui réunît ainsi deux emplois en chef, malgré l'espèce d'injustice que cet empiètement faisait éprouver à Mlle. Leverd, dont le talent semblait devoir suffire pour les rôles de grande coquette, Mlle. Mars en appela au parterre qui partagea entre les deux rivales sa bienveillance et ses applaudissements. Le talent de Mlle. Mars n'a pas besoin d'être caractérisé; le sentiment qu'il excite en France, l'impression qu'il produit sur les étrangers, sont universellement connus. Touchante dans Victorine, naïve et décente dans Betty, fine et piquante dans Henriette, c'est par d'autres ressorts qu'elle remue le spectateur, qu'elle intéresse et le cœur et l'esprit dans les rôles si opposés de la coquette Célimène et de la capricieuse Céliante. Elle a montré un talent tout particulier dans *Omasis*, dans le *Séducteur*, le *Tyran domestique*, et dans plusieurs autres compositions de cette espèce, qui appartiennent plus au drame qu'à la comédie. Le 25 février 1818, Mlle. Mars obtint la faveur d'une représentation à son bénéfice, dont on a évalué le produit à plus de trente mille francs. Cette charmante actrice, qu'on serait fâché de soupçonner d'une vile cupidité, abandonna probablement le soin de ses intérêts à des gens qui la compromirent aux yeux du public. On afficha jusqu'à la taxe des billets de corridor, c'est-à-dire, comme on a très bien observé, le droit de ne rien voir et de ne rien entendre. Le choix de deux pièces fort médiocres, contribua beaucoup aux revers de cette soirée. Pour comble de disgrâce, Mlle. Mars voulut chanter, et ne chanta pas juste. Ses oreilles, accoutumées au bruit flatteur des applaudissements, furent blessées par quelques signes d'improbation. Les journaux du lendemain ne manquèrent pas de relever les inconvenances qui avaient occasionné le peu de succès de cette représentation; la *Gazette de France* et le *Journal de Paris* se distinguèrent surtout par des remarques pleines de malice. Cependant Mlle. Mars ne se découragea point, et dès le lendemain elle se réconcilia avec le public, à qui l'on peut appliquer ces vers de *la Feinte par amour* :

Et le public léger, qu'un changement réveille,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille.

C'est une vérité souvent justifiée dans l'art qu'exerce Mlle. Mars, et qu'il lui suffira sans doute d'avoir entrevue pour la mettre à profit. A.

MARSDEN (William), membre de la société royale de Londres, né à Verval dans le comté de Wicklow en Irlande, vers 1754, a résidé plusieurs années dans l'Inde, et particulièrement à Bencoulen dans l'île de Sumatra, où il s'est spécialement attaché à connaître les langues, les mœurs et les antiquités de l'archipel oriental. Il a inséré plusieurs opuscules relatifs à l'objet de ses études, dans les Mémoires des deux sociétés dont il est membre. Les principaux sont : I. *Sur un phénomène observé dans l'île de Sumatra.* II. *Remarques sur les langages de l'île de Sumatra.* III. *Observations sur la langue du peuple appelé communément Bohémiens* (*Gypsies*); *sur l'ère des mahométants*, *la chronologie des Indous*; *sur les traces de la langue et de la littérature indoues, qui existent encore parmi les Malais.* En 1786, il fut créé docteur-ès-lois par l'université d'Oxford. Les ouvrages qu'il a publiés séparément sont : 1°. *Histoire de Sumatra*, in-4°.,

1782, réimprimée en 1812; trad. en français par Parrand, 2 vol. in-8°., fig., 1788. 2°. *Dictionnaire de la langue malaise*, en deux parties, in-4°., 1812. 3°. *Grammaire de la langue malaise*, in-4°., 1812. Z.

MARSH (CHARLES), avocat anglais, a résidé long-temps dans l'Inde, où il s'est fait distinguer comme avocat-consultant. A son retour en Angleterre, il fut nommé à la chambre des communes, et il y a montré un grand talent, particulièrement sur l'administration des possessions orientales de l'Angleterre. On le suppose auteur des fameuses lettres de *Verus*, insérées dans le *Times*. Il a publié : I. *Appel à l'esprit public de la Grande-Bretagne*, in-8°., 1803. II. *Revue de quelques passages importants dans l'administration de sir George Barlow à Madras*, in-8°., 1813. III. *Discours à la chambre des communes*, 1er. *juillet* 1813, *sur la clause du bill de l'Inde relative aux personnes qui vont dans ce pays dans des desseins religieux*, in-8°., 1813. Ce pamphlet a été inséré dans le *Pamphleteer*. Z.

MARSH (HERBERT), docteur en droit-canon, membre de la société royale, professeur de théologie à l'université de Cambridge, est né à Londres, et a été élevé au collége de St.-Jean, où il se fit distinguer dans les mathématiques. Après avoir terminé ses études, il se rendit en Allemagne pour se perfectionner dans les langues modernes. Il résida quelques années à Gœttingue, et y traduisit en anglais l'*Introduction* de Michaelis *au Nouveau Testament*. Il n'employa pas tellement son temps à la théologie, qu'il n'en consacrât une partie à l'étude des affaires publiques, ce qui le mit à même de rendre de grands services à sa patrie ; il en fut récompensé par une pension que M. Pitt lui fit accorder. Lors de l'entrée des armées françaises en Allemagne, M. Marsh revint en Angleterre. Il succéda bientôt à M. Mainwaring dans la chaire de théologie, et fit des cours publics en langue anglaise ; ils étaient écrits auparavant en latin. Ce nouveau mode d'enseignement eut un grand succès. M. Mars eut de vives discussions avec plusieurs savants, tant sur la théologie que sur la politique, les finances, etc. Le nombre de ses ouvrages est considérable ; les principaux sont sur des matières de théologie ; il a aussi publié des écrits sur la politique de la France et de l'Angleterre. Il a donné, en 1815, in-8°., le commencement d'un ouvrage sur la philologie et l'archéologie, intitulé : *Horæ pelasgicæ*, renfermant des recherches sur l'origine et la langue des Pélasges, anciens habitants de la Grèce. Z.

MARSHALL (WILLIAM-HUMPHRY), agronome anglais de la société des arts de Londres, a beaucoup écrit sur l'économie rurale; et, suivant ses propres paroles : « il » naquit fermier, fut élevé pour le » commerce, et revint bientôt à la char- » rue. » Ses principaux ouvrages sont : I. *Essais d'agriculture faits dans une ferme de trois cents acres, composés de plusieurs espèces de terreins, près Croydon dans le Surrey*, in-4°., 1778. II. *Expériences et observations sur l'agriculture et la température de l'air*; in-4°., 1779. III. *Le bosquet américain*, ou *Catalogue alphabétique des arbres des forêts et des arbrisseaux natifs des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale*, in-8°., 1785 ; traduit en français par Lizermes avec des notes, in-8°., 2 vol., 1788. IV. *Economie rurale du comté de Norfolk*, 2 vol. in-8°., 1787. V. *Economie rurale du comté d'York*, 2 vol. in-8°., 1788. VI. *Economie rurale du comté de Glocester*, 2 vol. in-8°. 1789. VII. *Economie rurale des comtés du milieu de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°., 1790. VIII. *Traité pratique sur la plantation et le jardinage*, in-8°. Une seconde édition de cet ouvrage, avec des additions, a été faite sous le titre de *Plantation et ornement des champs*, 2 vol. in-8°, 1796 ; une troisième édition en a été faite en 1803. IX. *Revue du Paysage*, poëme didactique, avec un *Essai sur le pittoresque*, etc., in-8°., 1795. X. *Economie rurale de l'ouest de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°., 1796. XI. *Economie rurale du midi de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°.; dans une seconde édition, en 1799, l'auteur y a joint un *Essai sur la vallée de Londres et son économie rurale*. Cet ouvrage, avec les nos. IV, V, VI, VII et X, ont été réunis, mis dans un nouvel ordre et traduits en français sous ce titre : *Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre*, Paris, Gide, 1803, 5 vol. in-8°., avec un atlas in-4°. contenant 12 planches et un grand nombre de tableaux. L'ouvrage a

été reproduit en 1806, sous ce nouveau titre : *La Maison rustique anglaise*, ou *Voyage agronomique en Angleterre*. C'est la même édition. XII. *Proposition d'un institut rural ou d'un collége d'agriculture*, etc., in-8°., 1799. XIII. *Sur l'aménagement et la clôture des terres communales*, etc., in-8°., 1801. XIV. *Sur la propriété territoriale de l'Angleterre*, in 4°., 1804. XV. *Sur l'aménagement des terres*, in 8°., 1804. XVI. *Revue des rapports du comité d'agriculture des contrées septentrionales de l'Angleterre*, in-8°., 1808. XVII. *Revue des rapports du comité d'agriculture des contrées occidentales de l'Angleterre*, in-8°., 1810. XVIII. *Revue des rapports du comité d'agriculture des parties orientales de l'Angleterre*, in-8°., 1812. XIX. *Revue et extrait complet des rapports du comité d'agriculture des parties intérieures de l'Angleterre*, 1815, in-8°. Z.

MARSHMAN (J.), professeur au collége du fort William, missionnaire anglais de la secte des Baptistes, établie à Sérampore dans le Bengale, partit d'Europe dans la vue d'aller prêcher l'Evangile dans l'Hindoustan, où il arriva en 1799. Il s'y livra d'abord à l'étude du bengali et du samskrit, ce qui l'occupa pendant plus de trois ans. Les missionnaires avaient alors le projet d'exécuter la traduction des Saintes-Ecritures dans plusieurs langues de l'Asie orientale, et la version chinoise était au nombre de celles dont on souhaitait le plus la rédaction. M. Marshman, qui s'était toujours senti beaucoup d'attrait vers ce genre de composition, profita avec empressement de cette occasion de faire servir ses goûts à l'accomplissement de ses devoirs. Il se mit à l'étude du chinois, où il fit d'abord peu de progrès par la difficulté qu'on trouve aux Indes à se procurer des secours pour les travaux de ce genre. Mais, en 1805, un chrétien arménien, nommé Lassar, qui était né en Chine et qui y avait étudié la langue sous les meilleurs maîtres pendant dix sept ans, vint par hasard à Calcutta avec une cargaison de thés qu'il ne put vendre. Le docteur Buchanan, ministre de l'etablissement, se lia avec lui, et songea à profiter de son séjour aux Indes pour faire exécuter la traduction de la Bible. Il ne se trouva parmi les élèves du fort William personne qui voulût entreprendre cette tâche. Les baptistes de Sérampore se montrèrent plus zélés ou moins timides, et M. Marshman et ses deux fils se firent les élèves de Lassar et de deux autres natifs de la Chine que cet Arménien avait amenés avec lui. Ce fut avec leur secours qu'il rédigea ses traductions chinoises de plusieurs parties des livres sacrés, sa version anglaise de l'un des livres de Confucius, qu'il composa une grammaire, et entreprit la rédaction d'un dictionnaire dont le fonds devait être pris dans le dictionnaire impérial de Khang-hi. Il poursuit encore actuellement ses utiles travaux, au nombre desquels on ne doit pas oublier la gravure d'un grand nombre de types chinois, dont il a fait usage pour l'impression de ses livres. Les ouvrages qu'il a publiés jusqu'à ce jour sont : I. L'*Evangile de S. Marc*, en chinois. Le parti que l'auteur prit dans cet ouvrage, relativement à plusieurs expressions consacrées qui manquent d'équivalents exacts en chinois, fut vivement attaqué par la personne qui rendit compte de cette version dans le *Moniteur*. Sans adopter la conclusion du critique, M. Marshman a fait voir, par la manière dont il a accueilli les observations de son censeur, que sa première et sa plus chère passion est la recherche de la vérité. II. *Evangile de l'apôtre St. Jean*, traduit en chinois, Sérampore, 1813, un vol. en chinois avec un frontispice anglais. III. L'*Evangile de S. Mathieu*, dont il ne paraît pas qu'il soit venu d'exemplaires en France. IV. Les *Epîtres de S. Paul aux Romains et aux Corinthiens*. V. La *Genèse*; ces deux derniers volumes sont imprimés en très petits caractères, d'après le plan que se proposent les missionnaires de renfermer tous les livres de la Bible dans un seul volume. VI. *OEuvres de Confucius*, contenant le texte original avec la traduction, etc., et une *Dissertation sur la langue et l'écriture chinoises*, Sérampore, 1809, 1 vol., grand in-4°. de plus de 800 pages. Ce volume, dont la suite n'a point paru, contient la première partie du *Lunü*. On a distribué plusieurs exemplaires sans la dissertation ; (Voyez le *Moniteur* de 1814, N°. 36). VII. *Clavis sinica, Elements of chinese grammar, with a preliminar dissertation on the characters and the colloquial me-*

dium of the Chinese, and an Appendix containing the Ta hyoh of Confucius with a translation, Serampore, 1814, grand in-4°. *Voyez*, sur cet ouvrage, le *Journal des savants*, fevrier et mars 1817. T.

MARTAINVILLE (ALPHONSE), né en Espagne de parents français, en 1777, a fait, avec succès, ses études au collége de Louis-le-Grand. Il les termina à l'époque où les principes révolutionnaires produisaient leurs plus affreuses conséquences. Quoique très jeune, il s'en montra le plus ardent ennemi. Traduit à dix-sept ans au tribunal révolutionnaire, il dut son salut moins à sa grande jeunesse qu'à l'influence d'Antonelle, un des jurés, qui avait connu sa famille. On répéta dans tout Paris, et l'on consigna dans les journaux, la réponse qu'il fit à Coffinhal, président du tribunal: « Comment t'appelles-tu, » lui demande ce juge assassin? — » Alphonse Martainville. — Oh! de » Martainville, sans doute. — Citoyen » président, tu es ici pour me rac- » courcir (1) et non pas pour me ral- » longer. » Cette courageuse naïveté sauva le jeune Martainville. Après le 9 thermidor, il joua un rôle honorable dans la courte réaction qui eut lieu contre le parti jacobin, et il fut un des chefs des jeunes gens que ce parti appelait *la jeunesse dorée de Fréron*. Dans une pièce intitulée *le Concert de la rue Feydeau*, qui fut jouée avec un succès prodigieux, le 1er. ventose an III (mars 1795), il exprima de la manière la plus énergique, sa haine pour les Jacobins. Toutes les fois que cette pièce était jouée, on faisait répéter jusqu'à quatre fois ce couplet:

Lorque l'on voudra, dans la France,
Peindre des monstres destructeurs,
Il ne faut plus de l'éloquence
Emprunter les vives couleurs.
On peut analyser le crime:
Car, tyran, voleur, assassin;
Par un seul mot cela s'exprime,
Et ce mot-là, c'est .. Jacobin.

Après un voyage de plusieurs années en Italie et dans le Levant, M. Martainville revint à Paris. Il composa à l'époque du sacre, du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et dans plusieurs autres circonstances, des chansons très hardies qui ont compromis plus d'une fois sa liberté. Elles eurent dans le monde une grande vogue *clandestine*, et ont été réimprimées depuis la restauration dans plusieurs recueils. En 1814, il arbora l'un des premiers la cocarde blanche, et fit éclater pour la cause des Bourbons, un zèle et un dévouement qui ne se sont point démentis. Au mois de mars 1815, il redigea une adresse énergique aux volontaires royaux: elle fut affichée sur tous les murs de la capitale. Peu de jours avant le départ du Roi, M. Martainville, à la tête d'une compagnie de ces défenseurs du trône, se signala par plusieurs actions courageuses, et il fut un des derniers à s'éloigner. Au moment où la chambre des représentants des cent jours venait de decréter l'acte additionel et de prononcer la peine de mort contre ceux qui provoqueraient le retour des Bourbons, il fit distribuer à cette chambre même et répandre dans Paris et dans les provinces, une adresse signée de lui, et dans laquelle il déclarait à ces représentants qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que d'aller se jeter aux pieds du Roi. Peu de temps après le second retour de S. M., il quitta, *par incompatibilité d'opinion*, le *Journal de Paris*, où il rédigeait depuis plusieurs années, avec un succès soutenu, les articles de spectacles et tribunaux. Il fut ensuite chargé du même travail à la *Quotidienne*, et il est attaché aujourd'hui à la *Gazette de France*. Ce fut à l'occasion du compte qu'il rendit de la tragédie de *Germanicus*, représentée en 1817, que le fils de l'auteur, M. Arnault, ayant maltraité de propos et de voies de fait en public M. Martainville, celui-ci lui intenta un procès en police correctionnelle. Il plaida lui-même sa cause; et son adversaire, dont il prouva les provocations, fut condamné à un jour de prison, et à 50 francs d'amende. Le même jour (25 juin), MM. Martainville et Arnault fils se battirent au pistolet; deux fois les balles furent échangées entre les combattants, et M. Martainville reçut à la cuisse une légère contusion. Cependant le bruit s'étant répandu qu'il avait été blessé grièvement, il écrivit aux journalistes, ses confrères, pour démentir cette nouvelle. M. Martainville est auteur de plusieurs productions, dans lesquelles il a su allier la gaîté au bon goût; ce sont: I. *Les Suspects et les Fédéralistes*, vaudeville en

(1) Les bourreaux qui égorgeaient, en plaisantant, appelaient guillotiner, *raccourcir*.

un acte, 1795, in-8°. II. *Grivoisiana*, ou *Recueil facétieux*, 1801, in-8°. III. (Avec Étienne) *Histoire du Théâtre-Français pendant la révolution*, 1802, 4 vol. in-12. Cet ouvrage, dont le sujet n'est que trop intéressant, est bien écrit et dans un bon esprit. IV. *Chanson pour la naissance du roi de Rome* (dans *les Hommages poétiques* de Lucet). Il a donné à différents théâtres plusieurs pièces, parmi lesquelles on remarque : (Avec Tissot) *Georges le taquin*, ou *le Brasseur de l'île des cygnes*.—*La Queue du diable*.—*La Cassette précieuse*, ou *Un, deux, trois, quatre*. — *L'Intrigue de carrefour*. — *M. Crédule*. — *Pataquès*. — *Le Pied de mouton*.—*Taconnet*— *Une demi-heure de cabaret*. Il a encore donné, en 1817, un chant funèbre latin, exécuté à Vincennes, pour l'anniversaire de la mort du duc d'Enghien. M. Martainville joint au talent le courage de l'écrivain, et il est du petit nombre des critiques qui ne craignent pas de signer leurs jugements, quelquefois sévères. D.

MARTEL était notaire à Saint-Pourçain dans le Bourbonnais, à l'époque où commença la révolution, et fut élu, en 1792, député de l'Allier à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en 1798; entra à la comptabilité intermédiaire, comme commissaire, et conserva cette place jusqu'à la suppression de la commission; il entra dans un bureau de la capitale, y vécut obscurément, et quitta la France en 1816, comme régicide. — MARTEL (Philippe-André), né le 31 juillet 1771, entra au service en 1791, fut nommé maréchal-de-camp de cavalerie le 30 décembre 1814, et employé en juin 1815, au corps d'armée du Jura. Il n'est plus en activité. B. M.

MARTEL (Le marquis LÉONARD DE), né le 2 septembre 1768, fut page de MONSIEUR, et passa dans un régiment de chasseurs, en qualité de sous-lieutenant. Émigré en 1792, il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, fut blessé à la bataille de Biberach, et devint capitaine et chevalier de Saint-Louis. Nommé écuyer de main du Roi, en 1814, il suivit ce prince à Gand, et fut élevé au grade de colonel de cavalerie, le 16 octobre 1816. Le marquis de Martel est chevalier du Phénix de Hohenlohe. C. C.

MARTENS (N.), professeur à l'université de Gœttingue et conseiller aulique de Hanovre, est un des plus célèbres professeurs en droit public de l'Allemagne. Dès 1789, il avait publié à Gœttingue un *Précis du droit des gens de l'Europe moderne, fondé sur les traités et l'usage*, 2 vol. in-12. En 1802, parurent les premiers volumes de son Guide diplomatique, ou Table chronologique des principales lois de chaque puissance de l'Europe, avec un supplément à son Recueil, publié en 1800, des principaux traités depuis 761 jusqu'à présent, précédé des traités faits dans le XVIIIe. siècle qui ne se trouvent pas dans le *Corps diplomatique* de Dumont et de Rousset. Cet important ouvrage fit appeler M. Martens à de hautes fonctions diplomatiques. Nommé en 1807, par Jérôme Buonaparte, conseiller-d'état dans le royaume de Westphalie, il y présida la section des finances jusqu'à l'expulsion du nouveau roi. La loyauté, le désintéressement qu'il avait déployés dans ce poste le firent conserver par l'ancien gouvernement. Rétabli en 1814, il remplit au congrès de Vienne, l'honorable fonction de rédacteur des procès-verbaux des conférences entre les ministres réunis. Les puissances alliées lui donnèrent un témoignage flatteur de leur confiance, en l'envoyant auprès du prince Christian (*Voy.* ce nom). Il était, en 1817, ministre accrédité de Hanovre à la diète de Francfort. C. C.

MARTHE (ANNE BIGET, connue sous le nom de *Sœur*), était, avant la révolution, tourière dans un couvent. En 1792, elle habitait Besançon, où elle jouissait d'une modique pension de cent trente-trois francs. Aidée d'une compagne qu'elle avait associée à son zèle, on la vit, avec ces faibles moyens, joints à la propriété d'une petite maison se dévouer pendant la révolution au secours des indigents et surtout des prisonniers. En 1809, six cents Espagnols captifs arrivèrent à Besançon; la sœur Marthe, alors âgée de soixante-deux ans, s'empressa de leur prodiguer des soins dont son activité et sa charité multipliaient les ressources. Non contente de pourvoir à leurs besoins les plus pres-

sants, elle les assistait dans leurs maladies. Souvent chargée de porter au commandant de Besançon les demandes des prisonniers, ce général lui dit un jour : « Sœur Marthe, vous allez être bien » affligée, vos bons amis les Espagnols » quittent Besançon. — Oui, répondit- » elle, mais les Anglais arrivent, et » tous les malheureux sont mes amis. » Dans la campagne de 1814, quand les blessés, ennemis et français, recevaient de toutes parts une généreuse hospitalité, sœur Marthe redoubla pour eux ses soins touchants, et recueillit cet éloge de la bouche du duc de Reggio : « C'est sur » le champ de bataille que j'ai appris » à vous connaître : nos soldats, bles- » sés loin de leur patrie, s'écriaient : » Où est sœur Marthe ? Si elle était » ici, nous serions moins malheureux. » A leur arrivée à Paris, en 1814, les souverains alliés voulurent voir cette femme justement célèbre ; l'empereur de Russie la reçut, le 24 août, et la décora d'une médaille d'or, du plus grand module, frappée à son effigie, honneur qu'il accompagna d'une somme considérable. L'empereur d'Autriche lui a donné la croix du Mérite civil avec une gratification de 2000 fr. Elle reçut aussi une médaille d'or du roi de Prusse, et une croix de la part du roi d'Espagne. Enfin, présentée au Roi de France, la sœur Marthe reçut la plus douce récompense de son zèle. On a gravé son portrait, où elle est représentée décorée de plusieurs ordres français et étrangers. C. C.

MARTIAL (Le baron ADRIEN-MARTIAL-THOMAS), né le 8 août 1769, était depuis long-temps au service, lorsqu'il fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 25 prairial an XII. Il fut élevé au grade de maréchal-de-camp le 25 novembre 1814. Le 16 août 1814, le Roi le fit chevalier de St.-Louis, et commandant de la Légion le 24 octobre même année. En 1815, le général Martial fut chargé de surveiller la rentrée des prisonniers de guerre, et il s'en acquitta avec zèle et intelligence. Il était de retour à Paris avant le 20 mars 1815, et il reprit du service dans les cent jours. Au mois de février 1816, le roi des Pays-Bas a nommé le général Martial membre de l'ordre militaire de Guillaume. Il est aujourd'hui en activité de service. C. C.

MARTIN (Le comte), né dans les environs de la Rochelle, était officier de la marine à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause. Il obtint un avancement rapide, fut élevé au grade de vice-amiral, et nommé, le 22 janvier 1794, sur le rapport de Barère, commandant en chef des forces navales de la Méditerranée. En juin 1795, il était à la tête d'une des trois divisions de la flotte qui sortit de la rade de Toulon, et, en septembre 1797, il commandait les forces navales de Rochefort ; ce fut lui qui, en cette qualité, transmit au capitaine de la corvette la *Vaillante*, les instructions du directoire pour le transport à la Guiane des députés arrêtés par suite du 18 fructidor (4 septembre 1797). En 1799, il fut porté deux fois sur la liste des candidats pour le directoire. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut élevé au grade de vice-amiral, puis nommé préfet maritime du 5e. arrondissement, et en 1804, décoré du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur ; il fut ensuite mis à la retraite. B. M.

MARTIN (THOMAS-IGNACE), petit laboureur du bourg de Gallardon, à 4 lieues de Chartres, a été le héros d'une aventure fort singulière. Il était, le 15 janvier 1816, occupé à travailler dans son champ, quand il se présenta devant lui un jeune homme d'une rare beauté, qui lui dit d'un son de voix fort doux : « Il faut que vous alliez trouver » le Roi, que vous lui disiez que sa per- » sonne est en danger, ainsi que celle des » princes ; que de mauvaises gens ten- » tent encore de renverser le gouverne- » ment, que plusieurs écrits ou lettres » ont déjà circulé dans quelques pro- » vinces de ses états à ce sujet ; qu'il faut » qu'il fasse faire une police exacte dans » ses états, et surtout dans la capitale ; » qu'il faut aussi qu'il relève le jour du » Seigneur, afin qu'on le sanctifie . . . » Sinon toutes ces choses, la France » tombera dans de nouveaux mal- » heurs. » — « Mais, répondit Martin, » un peu surpris, puisque vous en savez si » long, vous pouvez bien aller trouver » vous-même le Roi, et lui dire tout cela ; » pourquoi vous adressez - vous à un » pauvre homme comme moi qui ne sait » pas s'expliquer ? » — « Ce n'est pas » moi qui irai, reprit l'inconnu, ce sera » vous ; faites attention à ce que je vous » dis, et vous ferez tout ce que je vous

» commande. » A ces mots, l'inconnu s'abaissa insensiblement vers la terre et disparut entièrement aux yeux de Martin, effrayé. De retour à Gallardon, celui-ci fit part à son frère de ce qui venait de se passer, et tous deux vinrent chez M. Laperruque, curé du bourg, pour savoir ce que signifiait un événement aussi singulier. Le curé rejeta d'abord sur l'imagination de Martin tout ce qu'il venait de lui raconter. Les apparitions se multiplièrent, et l'inconnu annonça au laboureur qu'il ne le laisserait pas tranquille que sa commission auprès du Roi ne fût exécutée. Le curé, convaincu de la bonne foi de son paroissien, et voyant qu'il ne cessait d'être agité par ces scènes surnaturelles, lui déclara qu'il ne pouvait être juge en cette matière, et l'envoya à M. l'évêque de Versailles, qui, après avoir interrogé Martin, le chargea de demander à l'inconnu, de sa part, son nom, qui il était et par qui il était envoyé. Le mardi 30 janvier, l'inconnu apparut de nouveau à Martin, et lui dit : « Mon nom restera ignoré ; je viens » de la part de celui qui m'a envoyé, » et celui qui m'a envoyé est au-dessus » de moi » (en montrant le ciel). Durant le mois de février il apparut encore diverses fois au paysan et l'avertit : « Qu'il serait conduit devant le Roi, » qu'il lui découvrirait des choses se» crètes de son exil ; mais que la con» naissance ne lui en serait donnée qu'au » moment où il serait admis en sa pré» sence. » L'évêque de Versailles avait écrit au ministre de la police toutes ces choses dont le curé de Gallardon lui avait rendu compte jour par jour. Le ministre chargea M. le comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, d'examiner Martin. Ce villageois, conduit par son curé chez M. de Breteuil, étonna ce fonctionnaire par sa naïveté et sa modeste assurance, autant que par le fonds merveilleux de ses réponses. Ce préfet se détermina à l'envoyer au ministre de la police, sous la conduite de M. André, lieutenant de gendarmerie. Le 8 mars, à son arrivée à Paris, Martin, amené à l'hôtel de la police générale, fut interrogé successivement par les secrétaires du ministre et par M. Decaze lui-même. Il répondit avec le même calme et la même naïveté. Le ministre, après l'avoir long-temps examiné, prit le ton de l'autorité ; le paysan n'en fut pas plus déconcerté. M. Decaze voulut le sonder pour savoir si l'intérêt n'était pas le principe de ses démarches. « Monseigneur, reprit Martin, ce n'est » pas l'argent que je veux : il faut que » j'aille parler au Roi et que je lui dise » ce qui m'est annoncé ; ça m'a tou» jours été recommandé, et je ne serai » pas tranquille tant que ma commis» sion ne sera pas faite. » Après cet interrogatoire, Martin, de retour à l'hôtel où il logeait, fut examiné de la part du ministre, par M. Pinel, médecin très renommé pour les maladies mentales. « Vous venez voir, lui dit le paysan, si j'ai » perdu la tête ; mais il m'a été dit que » ceux qui vous envoient sont plus fous » que moi. » Après cette visite, et les jours suivants, Martin eut de nouvelles apparitions. Dans une de ces entrevues, l'inconnu lui dit : « Je suis l'archange Ra» phaël, ange très célèbre auprès de » Dieu ; j'ai reçu le pouvoir de frapper » la France de toutes sortes de plaies. » Ce fut à-peu-près de cette manière, selon l'Écriture, que le même ange s'annonça auprès de Tobie. L'inconnu dit encore à Martin « que la paix ne serait ren» due à la France qu'après 1840. » On doit observer que pendant tout son séjour à Paris, le lieutenant de gendarmerie André ne quitta pas Martin un seul instant. Enfin, le 13 mars, le ministre de la police, sur le rapport de M. Pinel, le fit conduire à Charenton comme atteint d'une *hallucination de sens*. Martin ne fut nullement ému de cette espèce de détention. Il fut examiné et suivi avec soin par M. Royer-Collard, médecin de la maison ; et la docilité, le calme et la douceur qu'il montra pendant son séjour dans cette maison, convainquirent le docteur et tous les gens de la maison, qu'il était loin d'être fou. Cependant le ministre avait fait prendre, sur la famille de Martin et sur sa moralité, des renseignements qui furent tellement avantageux, que S. Exc. envoya à la femme de ce paysan un bon de 400 francs sur la cassette du Roi. Pendant son séjour à Charenton, l'ange apparut plusieurs fois à Martin, et se fit voir un jour à lui dans tout l'éclat de la gloire céleste. M. l'archevêque de Reims avait informé le Roi de tout ce qui se passait ; S. M., frappée d'une suite de faits si extraordinaires, donna ordre de lui amener ce paysan. Le 2 avril, Martin fut tiré de Charenton et conduit

à M. Decaze. « Vous voulez donc » parler au Roi, dit le ministre ; » mais qu'avez-vous à dire à S. M ? » — Je ne sais pas pour le moment ce » que j'ai à lui dire, les choses me se- » ront annoncées quand je serai devant » le Roi. — Eh bien ! puisque vous » voulez y aller, je vais vous conduire. » Effectivement le ministre fit conduire Martin par un officier de la maison du Roi jusque dans l'appartement de ce monarque, et le laissa seul avec S. M. Martin a donné ainsi à M. le curé de Gallardon le récit de cette entrevue : « Le Roi était assis à côté de la table ; » j'ai salué le Roi, et je lui ai dit, » mon chapeau à la main : *Sire, je » vous salue* Le Roi m'a dit, *Bon- » jour, Martin ;* et j'ai dit en moi- » même : *Il sait bien mon nom tou- » jours. Vous savez, Sire, sûrement » pourquoi je viens. — Oui, je sais » que vous avez quelque chose à me » dire, et l'on m'a dit que c'était quel- » que chose que vous ne pouviez dire » qu'à moi-même. Asseyez-vous :* — » J'ai pris un fauteuil et je me suis as- » sis vis-à-vis du Roi, et quand j'ai été » assis, je lui ai dit : *Comment vous » portez-vous?* Le Roi m'a répondu :— » *Je me porte un peu mieux que ces » jours passés ; et vous, comment vous » portez-vous ? — Moi, je me porte » bien. — Quel est le sujet de votre » voyage ?* » (Ici, Martin est entré dans le récit des premières apparitions de l'ange). Après ces premiers détails, Martin ajouta : « Il m'a été dit aussi : On a » trahi le Roi, et on le trahira encore : » il s'est sauvé un homme des prisons ; » on a fait accroire au Roi que c'était » par subtilité, par finesse ou par l'effet » du hazard ; mais la chose n'est pas » telle, elle a été préméditée. Ceux qui » auraient dû mettre à sa poursuite, ont » négligé les moyens : ils y ont mis » beaucoup de lenteur et de négligence ; » ils l'ont fait poursuivre quand il n'é- » tait plus possible de l'atteindre. Je ne » sais pas qui, on ne me l'a pas dit. » (Voir la réponse du Roi et la suite de l'entretien dans la *Relation concernant les événements arrivés à un laboureur de la Beauce*, imprimée en 1817, par Egron, à Paris). Martin ajoute dans son récit, « que pendant cet entretien » le Roi a plusieurs fois levé les mains » au ciel, et qu'il voyait des larmes cou- » ler sur ses joues. » Il rappela aussi à S. M. des particularités de son exil, que lui avait annoncées l'inconnu. « Gardez- » en le secret, reprit le Roi, il n'y au- » ra que Dieu, vous et moi qui sau- » rons jamais cela. » Après cet entretien, Martin retourna à Charenton, y passa la nuit, fit, le lendemain matin, ses adieux au directeur, à M. Royer-Colard, se rendit chez le ministre, qui le força d'accepter une gratification de la part du Roi, partit pour Chartres, où il vit le préfet, et retourna à Gallardon, où il a repris sa vie champêtre, évitant de parler indiscrètement de ce qui lui est arrivé et de se faire valoir. Il est dit dans la relation précitée, page 64, que le Roi était convenu que Martin lui avait communiqué des choses qui n'étaient connues que de lui, et qu'il a témoigné que cet homme n'était ni fou, ni aliéné. A.

MARTIN (Louis-Aimé), littérateur distingué, et l'un des secrétaires rédacteurs de la chambre des députés, a donné quelques ouvrages qui ont eu du succès. Le plus remarquable est celui qui a pour titre, *Lettres à Sophie, sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle, avec des notes* par M. Patrin, 1810, 2 vol. in-8°. ; 1811, 4 vol. in-18 ; 4e. édition, 1813, 2 vol. in-8°. Ce livre, dont la cinquième édition a paru en 1817, 4 vol. in-18, est composé sur le modèle des Lettres de Demoustiers sur la mythologie. Comme lui, et en surmontant plus d'obstacles, M. Aimé Martin a voilé l'érudition par la grâce, et a prêté le charme de la poésie et d'une prose élégante à des discussions naturellement sèches, et il a quelquefois évité l'afféterie, la fadeur et les autres défauts dans lesquels est tombé Demoustiers. Les autres ouvrages de M. Aimé Martin sont : I. *De l'existence de Dieu*, par Fénélon, nouvelle édition augmentée des principales découvertes de la physique, etc., 1810, in-8°. L'auteur n'a pas été aussi heureux dans les notes qu'il a ajoutées à ce morceau d'un grand écrivain. II. *Etrennes à la jeunesse*, 1808-1811, 4 vol. in-18. III. *Raymond*, 1812, in-8°. IV. *Portrait d'Attila*, par Mme. de Staël, suivi d'une *Epître à M. de St.-Victor sur les sujets que le règne de Buonaparte offre à la poésie*, 1814, in-8°. Il est éditeur des *Harmonies de la nature*, par Bernardin de St.-

Pierre, précédées d'une *Notice* sur la vie de l'auteur, 1815, 3 vol. in-8°. Il a rédigé quelques articles dans plusieurs journaux. M. Aimé Martin fut nommé par le Roi, en 1816, professeur de belles-lettres, grammaire, histoire et morale à l'école polytechnique. Il succédait dans cette place, à un de nos plus spirituels littérateurs, M. Andrieux, qui occupe aujourd'hui la chaire de littérature française au collége de France. Au mois de janvier 1817, il eut l'honneur de complimenter, au nom de l'école, son protecteur Mgr. le duc d'Angoulême.—MARTIN fils d'André (Étienne), l'un des négociants de Paris les plus estimés, et un des régents de la banque de France, fit, en cette qualité, le 5 février 1817, un rapport lumineux sur l'état de cette administration. Le 10 août 1816, la cour royale de Paris ordonna l'enregistrement des lettres-patentes du Roi, qui lui conféraient le titre de chevalier. A la fin de 1817, M. Martin a été nommé président du tribunal de commerce, fonctions qu'il remplit pour la seconde fois. C. C.

MARTIN (JOSEPH), ancien chef de pension à l'université de Paris, a publié: *Le vingt-un janvier* 1793, poëme en 4 chants, par Monti, traduit de l'italien, avec le texte en regard, 1817, in-8°. Le titre de ce poëme, dans l'original, est la *Mort de Hugues Basseville* (Voy. MONTI).—MARTIN (C. F.), ancien commis de la marine, membre de la société académique des sciences de Paris, est auteur des *Tables de Martin*, ou *le Régulateur universel des calculs en partie-double*, 1817, in-8°. de 843 pages. La première édition avait paru en 1809, sous le titre de *Régulateur universel des poids et mesures*, in-8°. de 488 pages. Malgré les témoignages imposants que l'auteur cite en sa faveur, son ouvrage laisse encore beaucoup à desirer. — MARTIN fils (F. A.) a publié: *Fables, contes et autres poésies patoises*, 1805, in-8°. — MARTIN (H.) est auteur d'un *Traité des successions, d'après les dispositions du Code Napoléon*, 1811, 2 vol. in-8°. — MARTIN (J.). On a de lui: I. *Latimore*, ou *le plus infortuné des hommes au sein de l'opulence et des grandeurs*, traduit de l'anglais de Th. Surr, 1807, 3 vol. in-12. Ce roman qui a eu beaucoup de succès en Angleterre, a aussi été traduit sous le titre de *Splendeur et souffrance.* II. *Guy Mannering, astrologue*, traduit de l'anglais, 1816, 4 vol. in-12. — MARTIN (P.), ingénieur au corps royal des ponts-et-chaussées à Troyes, membre de la commission des sciences et arts d'Egypte, et l'un des coopérateurs de la Description de ce pays, a publié: *Histoire de l'expédition française en Egypte*, 1815, 2 vol. in-8°. A—OT.

MARTIN (N.), acteur-sociétaire du théâtre de l'Opéra-comique, né à Paris, en 1770, est petit-neveu d'un peintre du même nom, dont les vers de Voltaire ont immortalisé le talent. Très jeune encore, une jolie voix de soprano le fit rechercher, et il chanta avec succès dans plusieurs concerts. Il s'était aussi exercé sur le violon, et se présenta pour l'orchestre de l'Opéra; mais il ne réussit pas mieux à entrer à ce théâtre comme musicien que comme chanteur, et lorsqu'il fit cette dernière tentative, les examinateurs des candidats jugèrent qu'il n'avait pas assez de creux. Ce refus, dont M. Martin peut s'applaudir aujourd'hui, lui fit tourner ses vues d'un autre côté, et il entra au théâtre de MONSIEUR, alors à sa naissance. C'est là qu'il puisa le goût de la musique italienne, et qu'entouré des talents qu'on y admira si long-temps, il perfectionna le sien comme chanteur. Il y débuta à vingt-ans dans un rôle du *Marquis de Tulipano*, et l'on se rappelle encore le succès de la pièce et du jeune artiste. Il parut aussi dans *le Nouveau Don-Quichotte*, et les *Visitandines*. Il a créé beaucoup de rôles, et ne s'y est pas moins fait applaudir par son jeu que par le charme de sa voix. Les pièces qui lui ont valu le plus d'éloges sont: *L'Oncle et le Valet*, *Ma Tante Aurore*, *Gulistan*, *Une Folie*, *Maison à vendre*, *Picaros et Diégo*, *Joconde*, *Jeannot et Colin*, etc. La voix de cet acteur est devenue un ténor très étendu; mais si l'on a admiré souvent en lui un chant pur et mélodieux, la critique lui a fait quelques reproches sur l'affectation et la manière dont il n'est pas toujours exempt. Il sacrifie en effet quelquefois le naturel et la franchise à une prodigalité d'ornements repoussés par les véritables connaisseurs; et, voulant ajouter à l'expression musicale, il dénature l'intention du compositeur. M. Martin connaît la composition; il a eu pour maître dans cet art, M. Candeille. Il a composé plusieurs recueils de romances,

et un opéra-comique, intitulé: *Les Oiseaux de mer*, joué, en 1796, au théâtre Feydeau. Il est de la musique du Roi et professeur de chant à l'école royale de musique. C.

MARTIN (CHRISTOPHE), professeur allemand, était honorablement placé auprès du grand-duc de Bade. En 1815, ayant signé une pétition adressée à ce prince, dont le but était d'obtenir une constitution pour les sujets de S. A., il fut disgracié et perdit son emploi. Mais les habitants d'Heidelberg, ses anciens concitoyens, lui donnèrent un témoignage éclatant de la part qu'ils prenaient à sa disgrâce. Il reçut en présent un vase d'argent, avec cette inscription : *Honneur et reconnaissance à tous les braves défenseurs de la liberté et de la justice. Souvenir de la ville de Heidelberg à l'ami de la justice, Christophe Martin*, novembre, 1815. Un prince voisin, le grand-duc de Weimar, accueillit M. Martin et le plaça dans une cour judiciaire. Il est rédacteur en chef du nouveau *Mercure du Rhin*, journal imprimé à Offenbach. Lors du procès intenté au colonel de Massenbach (*Voy*. ce nom), M. Martin offrit de se charger de sa défense. Les lois de Prusse qui s'opposent à ce qu'un accusé puisse choisir un défenseur hors du royaume, furent un obstacle à l'accomplissement de ce desir. C.

MARTIN-DE-GRAY (Le baron ALEXANDRE), né à Besançon, est député de la Haute-Saône à la chambre de 1818, où il ouvrit la discussion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse, dans la séance du 11 décembre 1817. Il parlait pour la première fois, et il s'éleva contre le projet, dans un discours très étendu, où passant successivement en revue les diverses dispositions de la loi proposée, il les combattit avec beaucoup d'énergie : « Le droit » de publier ses opinions, dit-il, est » un droit naturel ; car la servitude de » la pensée suppose toutes les autres ser» vitudes. Il est garanti par la Charte ; il » est inhérent au gouvernement représen» tatif. » Partant de ces principes, l'orateur en représenta la violation comme manifeste, et par la loi du 9 novembre 1815, et par les doctrines du ministère public, dans ses poursuites contre plusieurs écrivains : « On a vu, dit-il, des tribunaux » confirmer cette jurisprudence digne » des inquisitions de Madrid et de Goa. » On a vu le ministère public abreuver » les accusés d'outrages, et tous les im» primeurs de la capitale refuser d'im» primer la défense d'un accusé. » Cette dernière assertion fournit à M. Martin le motif d'une longue discussion sur la responsabilité des imprimeurs, qu'il attaqua comme injuste et inconstitutionnelle ; et, rapportant ces paroles du garde-des-sceaux : « Il n'y a point de censure en France, et s'il y en avait une, elle devrait être placée plus haut, il s'écria : « Non, » non, il ne doit point y avoir de censure » en France; elle ne doit être placée ni » plus haut, ni plus bas. Elle ne peut exis» ter nulle part sans mettre le gouver» nement en état de guerre avec la Char» te, avec l'opinion publique. » M. Martin combattit aussi l'article du projet qui attribuait aux tribunaux de police correctionnelle la connaissance des délits de la presse : « Des tribunaux subalternes, » dit-il, jugeraient la pensée, le génie, » l'opinion, cette reine du monde, com» me ils jugent les mendiants et les va» gabonds ! C'est à des tribunaux de po» lice que vous remettriez les limites de » la pensée; que vous donneriez le droit » de dire à l'intelligence humaine : *Tu* » *n'iras pas plus loin.* » L'orateur proposa ensuite le jugement par jury, et cette proposition fut adoptée par plusieurs députés qui parlèrent après lui ; mais il ne le fut point par la majorité. M. Martin siége ordinairement à la chambre avec la minorité du côté gauche. C.

MARTIN-ST.-JEAN (HUGUES-HÉLÈNE-JOSEPH), connu aussi sous le nom de MARTIN D'AUCH, né à Auch en 1766, était licencié ès-lois lorsqu'il fut élu député de la sénéchaussée de Castelnaudary aux états-généraux de 1789. Il fut le seul député qui, au milieu de la séance du jeu de Paume à Versailles, osa protester contre le serment exigé de tous les membres de l'assemblée, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Il qualifia ce serment de révolte ; et rien ne put intimider sa constance, ni ébranler sa fidélité. Cette protestation avait excité une réclamation tellement universelle, tellement violente, qu'on craignit que M. Martin ne fût victime de son courage ; et le peuple qui environnait la salle l'eût massacré, si Bailly qui présidait l'assemblée, ne l'eût secrètement

fait évader. C'est au surplus la seule fois où M. Martin ait paru avec quelqu'éclat dans l'assemblée constituante. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, se tint à l'écart pendant le régime de la terreur, et ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire. A cette époque, il devint maire de Castelnaudary, fut élu par le sénat, en 1807, membre du corps-législatif, pour le département de l'Aude, et proposé, le 8 février 1810, pour candidat à la questure. Réélu le 6 janvier 1813, M. Martin resta au corps-législatif jusqu'au 20 mars 1815. En 1814, il parla en faveur du projet de loi sur l'exportation des grains, et proposa divers amendements pour rendre la mesure plus générale et plus efficace. Il a cessé ses fonctions de maire. C

MARTINE s'est beaucoup occupé de la science musicale, et lors de la publication de la brochure intitulée *le Rideau levé*, a très vivement attaqué l'auteur dans quelques journaux. On a de lui, outre beaucoup d'articles dans les journaux: I. *De la musique dramatique en France*, 1813, in 8°. II. *Commentaire littéraire sur l'Art poétique d'Horace*, 1815, in-12. On remarque dans ce dernier ouvrage un goût solide et éclairé, et une connaissance approfondie de la littérature ancienne. L'auteur est un de ces hommes de mérite que la culture des lettres est loin d'avoir enrichis. Ot.

MARTINEAU (Louis) fut député de la Vienne à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Ayant été proposé pour compléter le corps-législatif, en qualité d'ex-conventionnel, il fut rejeté par le conseil des anciens. Devenu cependant membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798. Il exerçait en 1814 les fonctions de procureur du Roi, près le tribunal civil de Châtellerault. Forcé de sortir de France, il alla à Berne, où il arriva le 10 février 1816; mais n'ayant pas obtenu la permission d'y séjourner, il continua sa route pour Zurich. B. M.

MARTINENGO-COLLEONI (Le comte Jean-Hector), de cette branche de l'ancienne famille brescianne Martinengo dont un membre épousa l'une des quatre filles du célèbre capitaine Barthelemi Colleoni, avec l'obligation d'en joindre le nom au sien (*Voy.* Colleoni dans *la Biographie universelle*), naquit à Brescia, vers 1754. Après ses premières études faites à Bologne et dans le collége Nazareno à Rome, il s'appliqua tellement à l'architecture militaire, qu'en 1782 il fut en état d'envoyer au roi de Prusse, Frédéric II, un plan de nouvelles constructions pour les forteresses régulières, dans lequel il triplait les feux de défense, et évitait les inconvénients des batteries couvertes. En 1785, il entra dans le 10e. régiment des hussards prussiens, avec le grade de cornette. En 1789, il revint dans sa patrie. Lorsqu'en 1796, Buonaparte porta la révolution française en Italie, M. Martinengo devint un de ses plus zélés partisans; et le nouveau gouvernement établi par le vainqueur le chargea, en 1797, sous le titre d'inspecteur, d'organiser divers corps de troupes de ligne et de gardes nationales. Chargé en outre de diriger les fortifications de Brescia, il y fit travailler tous les citoyens de la ville, les animant par ses discours patriotiques; et l'ouvrage fut fait en trois jours. Il entra, cette année-là même, dans le corps-législatif de la république cisalpine, et en 1798, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à la cour de Naples. En janvier 1799, il passa à Rome, avec la même qualité; mais le ministre que le directoire de France y avait envoyé, ayant voulu le diriger et le dominer, il demanda son rappel et l'obtint. Quand les Austro-russes expulsèrent les Français d'Italie, M. Martinengo fut arrêté avec ses deux frères, et enfermé dans les prisons de Milan, d'où il sortit quelque temps avant la bataille de Marengo. Buonaparte ayant rétabli ses institutions à la suite de sa victoire, M. Martinengo fut de nouveau chargé d'organiser les troupes. Il devint même commandant suprême des gardes nationales du département de la Mella, dont Brescia était le chef-lieu. Mais bientôt le gouvernement ayant pris ombrage de cette milice, M. Martinengo cessa d'en être le commandant. Il vint aux comices tenues à Lyon par Buonaparte, en 1801, et y fut de la commission des trente. Retourné en Italie, il fit partie du corps-législatif, et en fut président. A la même époque, il présenta au vice-président de la république, un mémoire de sa composition, qui fut imprimé, pour l'organisation d'une armée italienne. Dans un autre mé-

moire particulier qu'il communiqua au même vice-président, il manifesta des vues qui annonçaient l'intention de rendre l'Italie indépendante des étrangers, de Buonaparte lui-même. Le gouvernement lui en sut mauvais gré; mais l'auteur parut renoncer à ses idées d'indépendance quand il vit Buonaparte se faire couronner roi d'Italie. Alors il s'empressa de former, avec l'élite de la jeunesse brescianne, une des quatre compagnies d'honneur destinées au nouveau souverain, se fit même un grand honneur d'escorter, avec la compagnie qu'il avait formée, la dame Bacciocchi, alors duchesse de Lucques et de Piombino, jusques à son duché. En 1805, il présenta à Buonaparte, le modèle d'une machine incendiaire de son invention, propre à la défense des ports et des rades. M. Martinengo publia, peu après, un opuscule sur la cavalerie. En 1806, il fut nommé commandant de toutes les compagnies des gardes-d'honneur; et en 1807, le vice-roi l'envoya à Paris pour une mission secrète. Il fut nommé sénateur, le 10 octobre 1809, et chambellan en février 1810. La guerre qui eut lieu dans ces temps-là lui fournit de nouvelles occasions de signaler son zèle; il eut la commission d'organiser de nouveaux corps et d'approvisionner l'armée et les places fortes. Après la dissolution du sénat, par le retour de la puissance autrichienne, en 1814, M. Martinengo, qui ne conservait plus que le titre de colonel de la garde royale, le perdit par le licenciement de ce corps. Nommé, en mai 1815, colonel au régiment d'infanterie *Grand-duc de Toscane*, il demanda son congé pour se retirer dans sa patrie. Après tant de preuves de zèle, M. Martinengo, qui a aussi sacrifié sa fortune pour paraître avec éclat, est loin d'avoir conservé de quoi se dédommager de tant de sacrifices. Il lui reste la décoration de la Couronne de fer, que Buonaparte lui avait donnée en 1806. N.

MARTINEZ (Juan-Antonio), général espagnol, était, en 1811, commandant du fort de Figuères en Catalogne, où il fut assiégé par les Français sous les ordres du maréchal Macdonald. Après la plus belle résistance, et quatre mois d'un blocus rigoureux, il résolut de s'ouvrir un passage avec sa garnison au travers des ennemis. Ce noble projet échoua, par la trahison d'un de ses aides-de-camp, qui alla en instruire les Français. Ceux-ci se préparèrent à l'attaque, qui eut lieu en effet dans la nuit du 16 août. M. Martinez se disposait à forcer les lignes de circonvallation, et à franchir les abattis, mais un feu terrible qui se développa sur sa colonne, l'obligea à rentrer dans la place, avec perte de quatre cents hommes. Le 19, il se rendit à discrétion, et fut envoyé prisonnier à Perpignan, avec sa garnison, forte de trois mille cinq cents hommes. Deux mille avaient péri dans Figuières par le feu ou par les maladies. Le général Martinez adressa à la junte de Catalogne une lettre justificative de sa capitulation, et dans laquelle il rendait justice à la générosité des Français.—Un autre Martinez-Marina (Don-Francisco), Espagnol, est auteur d'un ouvrage intitulé: *Théorie des Cortès ou Grandes assemblées des royaumes de Léon et de Castille*, etc., Madrid, 1813, 3 vol. in-4°.—Martinez de la Rosa, autre Espagnol, a été récemment exilé pour huit ans. C. C.

MARTYN (Thomas), de la société royale de Londres, professeur de botanique à l'université de Cambridge, etc., fils d'un médecin de Chelsea, également professeur de botanique à Cambridge, est né en 1735. Après avoir fait d'excellentes études, il fut professeur de botanique et tuteur du collége de Sidney-Sussex, et s'y fit distinguer dans les cours qu'il faisait en anglais, contre l'ancien usage qui était de les faire en latin. En 1764, il fut nommé député ou procureur de l'université. Peu après, il entreprit la tâche laborieuse de traduire les Antiquités d'Herculanum, conjointement avec le docteur Lettice. Vers 1772, il fut nommé recteur de Luggershall et de Little Marlow. Pendant une partie de cette période de temps, il fut gouverneur de quatre ou cinq jeunes gens riches, parmi lesquels était l'amiral actuel, sir John Borlase Warren, avec lesquels il voyagea en France, en Suisse et en Italie. A son retour, il conserva encore quelques années la cure de Little Marlow, qu'il quitta enfin pour aller exercer à Londres l'emploi de secrétaire honoraire de la société pour l'encouragement et l'amélioration de l'architecture navale. Vers ce temps, il entreprit, d'après les instances de quelques libraires, de compléter le *Dictionnaire du jardinier*, de

Miller. Il avait auparavant rempli tous ses devoirs à Cambridge, en faisant des cours sur les règnes animal et minéral, en tout ce qui a quelque rapport à la botanique. Sa conduite et ses talents distingués donnèrent tant de satisfaction au gouvernement qu'il fut nommé, sous l'administration de M. Pitt, professeur royal, avec des appointements considérables. Il a publié : I *Plantæ cantabrigienses*, in-8°., 1763. II. *Notice sur une donation faite au Jardin de botanique, par le docteur Walker*, in-4°., 1763. III. *Le Connaisseur anglais*, 2 vol., in-12., 1766. IV. *Sermon au bénéfice de l'hôpital d'Addenbrooke*, in-4°., 1768. V. *Dissertation et remarques critiques sur l'*Enéide *de Virgile*, par J. Martyn, son père, avec la vie de l'auteur, in-12, 1770. VI. *Catalogus horti botanici cantabrigiensis*, in-8°., 1771. VII. *Antiquités d'Herculanum*, traduites de l'italien, in-4°., 1773. VIII. *Éléments d'histoire naturelle*, in-8°., 1775. IX. *Lettres de Rousseau sur les éléments de l'histoire naturelle*, trad. du français, 2 vol. in-8°., 1785; 2e. édition, 1787. L'année suivante, Nodder, peintre en botanique de S. M. B., grava 38 dessins pour *les Éléments d'histoire naturelle*; il y ajouta des explications pour éclaircir le système de Linné, etc. X. *Notice sur un voyage en Suisse*, in-8°., 1787. XI. *Le Guide du Voyageur en France*, in-8°., 1787. XII. *Le Guide du Voyageur en Italie*, traduit de l'anglais, in-8°., 1791. XIII. *La Langue de la botanique*, ou *Dictionnaire des termes de cette science*, in-8°., 1793; une 2e. édition en a été faite en 1796, et une 3e. en 1807. XIV. *Flora rustica*, 4 vol. in-8°., 1791-1794. XV. *Description de l'hæmanthus multiflorus*, avec une gravure, in-8°. XVI. *Le Dictionnaire du jardinier et du botaniste*, de Miller, corrigé et arrangé dans un nouvel ordre, 4 vol. in-fol., 1803-1807. Z.

MARULAZ (Le lieutenant-général, baron JACOB-FRANÇOIS MAROLA, dit), né le 6 novembre 1769 à Saralle, était colonel du 8e. régiment de ligne au camp de Boulogne lorsqu'il prêta serment de fidélité à Buonaparte en 1804. Il fit la campagne de 1806, et se distingua au combat de Czarnwovo le 23 décembre même année. Ses services dans la campagne de 1805 lui avaient déjà mérité le grade de général de brigade après la bataille d'Austerlitz. Dans celle de 1809, il commandait les troupes légères de Hesse-Darmstadt. Il fut promu, le 12 juillet de cette année, au grade de général de division, et autorisé à porter la décoration de commandeur grand-croix, de l'ordre de Hesse. En janvier 1814, le général Marulaz prit le commandement de la place de Besançon, qu'il fortifia et dont il défendit les approches, en chargeant plus d'une fois les maraudeurs qui mettaient à contribution le département. Le 2 mai, il publia la levée de l'état de siège en conséquence de la rentrée du Roi. Il est commandant de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. L'ordonnance du 6 octobre 1815 l'a mis à la retraite. C.

MASERES (FRANÇOIS), membre des sociétés royale et archéologique de Londres et l'un des vétérans de la littérature anglaise, est né à Londres vers 1735, d'une famille d'origine française sortie de son pays par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il reçut une excellente éducation qu'il termina à l'université de Cambridge, où il obtint, en 1752, l'une des médailles de chancelier. Il s'adonna ensuite à l'étude des lois. Son premier emploi fut celui de procureur-général de Québec, où il se fit remarquer pendant la guerre d'Amérique, par sa loyauté. A son retour en Angleterre, il fut nommé clerc-baron de l'échiquier, place qu'il remplit encore avec une grande réputation. Comme mathématicien, M. Maseres tient un rang éminent; il n'occupe pas un rang moins distingué comme légiste profond. Ses écrits sont : I. *Dissertation sur le signe négatif en algèbre*, 1759, in-4°. II. *Eléments de trigonométrie plane, avec une Dissertation sur la nature et l'usage des logarithmes*, 1760, in-8°. III. *Récit des procédés employés par les Anglais et autres habitants protestants de la province de Québec pour obtenir une chambre d'assemblée*, 1775, in-8°. IV. *Le franc-tenancier canadien*, ou *Dialogue entre un Français et un Anglais établis au Canada*, 1779, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage renferme une *Critique* assez amère du gouvernement français et une des apologies de l'Angleterre. V. *Tableau de la constitution anglaise*, par Montesquieu, traduit du français, avec des notes, 1781, in-8°. VI. *Prin-*

cipes de la doctrine des annuités viagères, 1783, 2 vol in-4°. VII. *Le réformateur modéré*, ou *propositions pour corriger quelques abus dans l'établissement actuel de l'église d'Angleterre*, 1791, in-8°. VIII. *Recherches sur l'étendue du pouvoir des jurés dans les procès pour écrits criminels*, 1792, in-8°. IX. *Scriptores logarithmici*, 1791-1801, 4 vol. in-4°. X. *Doctrine de Bernoulli sur les permutations et les combinaisons, avec quelques autres aperçus mathématiques*, 1795, in-8°. XI. *Appendix aux Principes d'algèbre de Frend*, 1799, in-8°. XII. *Méthodes d'approximation de Raphson et de Newton*, 1800, in-8°. XIII. *Historiæ anglicanæ monumenta*, in-4°. XIV. *Essais sur divers sujets historiques, politiques*, etc., 1809, in-8°. XV. *Histoire du parlement d'Angleterre, par May, depuis novembre* 1640, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°. XVI. Trois Traités publiés à Amsterdam, et deux autres sous le nom de *Lettres du général Ludlow à sir Edmond Seymour et autres personnes*, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°. XVII. *Rebellion d'Irlande*, ou *Histoire des tentatives des papistes irlandais pour exterminer les protestants*, par sir John Temple, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°. Outre ces ouvrages, le baron Maseres a inséré de nombreux articles dans les *Transactions philosophiques* et dans l'*Archæologie*. Il s'occupe en ce moment à publier un Cours de mathématiques extrait des meilleurs auteurs, et à réunir divers morceaux sur l'histoire d'Angleterre pendant le règne de Charles Ier. et l'usurpation de Cromwell. Z.

MASQUELIER, graveur, fils d'un artiste fort estimé dans le même art, lui succéda dans la direction du grand ouvrage entrepris dès 1789, sous le titre de *Galerie de Florence*, par feu M. de Joubert, trésorier-général des états du Languedoc. Cette belle collection fut terminée en 1815, et M. Masquelier a eu le bonheur d'achever cette entreprise, que l'on peut considérer comme une école où se sont formés, depuis vingt ans, les artistes qui font aujourd'hui le plus d'honneur à la gravure française (*Voy*. PAUQUET, FORSTER, WICAR, etc.). On voit dans la dernière livraison deux sujets qu'il a gravés lui-même. Ce sont: un tableau de Frédéric Zucchero, représentant la *Mort d'Adonis*; et une pierre antique dont le sujet est *Protée et une Néréide*. C.

MASSA (RUFFIN), homme de loi à Monaco, fut nommé député des Alpes-Maritimes à la Convention nationale, mais n'y prit séance qu'après le procès de Louis XVI, ainsi que tous les députés des départements réunis. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, il fut un des 73 décrétés d'arrestation, et réintégrés après la mort de Robespierre. Il travailla dans le comité de législation, et devint membre de l'Institut, section de législation. Ayant passé au conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798, devint alors commissaire du pouvoir exécutif près de son département, et en décembre 1799, membre du corps législatif, d'où il sortit en 1803; il se retira à Nice, où il était encore en 1817. B. M.

MASSABIAU (JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS), attaché à la bibliothèque du Panthéon, né à Figeac en 1765, a publié: I. *Essai sur les nombres approximatifs*, 1799, in-8°. II. *Du rapport des diverses formes du gouvernement avec les progrès de la civilisation, discours politique et moral*, 1805, in-8°. III. La *Sainte-Alliance*, ode, 1817, in-4°. IV. *De la division des pouvoirs exécutif et législatif dans la monarchie; qu'elle n'est point la garantie du peuple*, etc., 1818, in-8°. OT.

MASSACRÉ (LÉOPOLD SONPITON DE), né en Périgord, vers 1780, d'une des plus anciennes familles de cette province, est fils de M. de Massacré, ancien chevalier de St.-Louis, qui émigra en 1791, et de Mme. de Sauville. Au premier retour du Roi, M. de Massacré se fit inscrire dans la garde nationale à cheval, pour avoir de plus fréquentes occasions de voir la famille royale; il suivit ensuite le comte de Caraman dans son ambassade à Berlin; là, ayant appris la funeste révolution du 20 mars, il se rendit à Gand, où il fut employé par le duc de Feltre. Voyant que ses services étaient peu utiles, il se rendit en Angleterre et s'y embarqua pour la Vendée, où il n'arriva qu'après la pacification. Son zèle ardent pour la cause royale l'a éloigné des emplois, quoiqu'il soit sans fortune; on attribue surtout la défaveur dont il a été accablé à une brochure qu'il

publia en octobre 1815, sous le titre, *Du Ministère*, in-8°. Elle fut saisie quelques heures après sa publication, peu de jours avant le renvoi du ministère dont on regardait M. Fouché comme le directeur, quoiqu'il n'en fût pas le chef. On considéra l'écrit de M. de Massacré comme le signal de ce changement. On lui attribue quelques autres brochures sur la politique, écrites avec force et chaleur. M. de Massacré est retiré à la campagne où il fait lui-même l'éducation d'un de ses jeunes frères qui, sans cela, ne pourrait en recevoir aucune. A.

MASSARD (N.), graveur du Roi. On doit à son burin, entre autres ouvrages estimés, un portrait en pied de *S. A. R. Monsieur*, dédié à la garde nationale : il est gravé d'après Caillet à la manière du lavis. — Son fils (Raphaël-Urbain) possède un très beau talent dans l'art de la gravure. Il l'a consacré à reproduire les chef-d'œuvres des plus grands maîtres. On remarque surtout la gravure faite d'après le tableau de Girodet, *Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès*, juillet 1816. La faculté de médecine de Paris, pour reconnaître la dédicace qui lui a éte faite de cette belle gravure, a offert aux auteurs une médaille et les a admis à l'honneur de siéger dans son sein dans une de ses séances particulières. On a du même : *Homère chantant ses poésies*, d'après le tableau de Gérard ; — *St.-Paul*, d'après Lesueur ; — la *Vierge à la Chaise* ; la *Ste.-Cécile*, œuvres de Raphaël ; — la *Danse des Muses*, de Jules Romain, etc. C.

MASSE (E. M.) a publié : I. *Rose*, ou le *Triomphe de l'amour et de la vertu*, histoire provençale, 1805, in-8°. II. *Les Loisirs d'un troubadour*, 1806, 2 vol. in-12. III. L'*Education*, poème, suivi de poésies diverses, 1813, in-12. Ot.

MASSÉ (A. J), notaire à Paris, est auteur du *Nouveau parfait notaire* (Voy. la *Biographie universelle* au mot Ferrière); ouvrage fort estimé et qui a eu plusieurs éditions, 3 vol. in-4°. Ot.

MASSENBACH (Auguste-Louis de), ancien colonel de l'état-major au service de Prusse, né à Smalkalde, fut élevé sous les yeux de sa mère à Massenbach, terre considérable de sa famille. Jusqu'à l'âge de dix ans, son éducation fut très négligée : il ne s'occupait que de la chasse ; mais ayant eu le malheur d'y blesser son oncle d'un coup de fusil, il renonça à cet exercice et se livra à l'étude. Il avait atteint sa vingtième année et possédait déjà à fond les mathématiques, l'histoire et la géographie, lorsqu'il fut placé comme officier dans les troupes du duc de Wurtemberg. Mais, sentant que le chemin de la gloire et de la fortune lui était fermé sous un prince qui comptait à peine trois mille hommes sous ses ordres, ému d'ailleurs au récit des exploits du grand Frédéric, il donna sa démission pour passer au service prussien, fit un voyage à Postdam, eut le bonheur de plaire au roi et fut placé par lui comme lieutenant de l'état-major. Ce fut alors qu'il publia ses Eléments du calcul différentiel, son Cours de mécanique et son *Journal militaire*, ouvrages qui le firent connaître avantageusement. En 1787, il fit la campagne de Hollande et fut blessé au combat de Kortenhoff. Sa guérison fut longue, et ce fut pour occuper le loisir forcé qu'elle lui avait imposé qu'il se chargea de l'enseignement des mathématiques à l'école du génie. Nommé adjudant-major, en 1792, il partit au mois d'août avec l'armée destinée à envahir la France. Posté à l'avant-garde, il fut chargé à Valmy d'occuper une hauteur avec deux batteries et un bataillon de grenadiers ; il y réussit au moment où l'ennemi allait s'en emparer. Il avait proposé un plan dont l'exécution devait produire un résultat tout différent de celui qui eut lieu ; et il publia alors deux ouvrages destinés à faire connaître son système. Ce sont : I. *Examen du plan d'opérations du général Mack*. II. *Description du théâtre de la guerre sur les bords du Rhin, de la Nahe et de la Moselle*. Ces écrits furent mal accueillis des gens de l'art ; et le colonel chercha à s'en consoler en publiant les Eloges de Zieten, celui du prince Ferdinand de Brunswick et celui du prince Henri de Prusse, où il laissa percer son dépit du peu de succès qu'avaient obtenu ses premiers ouvrages. En 1805, M. de Massenbach prit part à la guerre contre la France ; mais, s'il faut en croire un de ses panégyristes, c'était malgré lui, et il ne voyait de salut pour la Prusse que dans une alliance de cette puissance avec Napoléon contre la Russie. Envoyé en Silésie pour rassem-

bler des troupes, il remplit cette mission avec beaucoup d'activité ; se trouva ensuite à la bataille de Iéna, et rallia les troupes, dont les débris se rassemblèrent à Magdebourg. De là il fut chargé de les conduire à Stettin, sous les ordres du prince de Hohenlohe, en qualité de son chef d'état-major (*Voy.* HOHENLOHE), et concourut a la capitulation de Prenzlau. Cet événement excita une vive indignation dans toute l'Allemagne ; et l'on accusa le colonel de s'être laissé gagner par l'or de Napoléon. Quoi qu'il en soit de cette imputation, M. de Massenbach sembla dédaigner de s'en justifier : cependant une information fut commencée sur sa conduite ; mais les événements de la guerre la suspendirent. Depuis cette époque, il vécut rétiré dans ses terres, et devint l'un des membres les plus ardents de l'opposition dans le Wurtemberg ; il publia plusieurs ouvrages politiques, où il manifestait une opinion qui déplut au gouvernement; entre autres, ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Prusse sous les règnes de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III*, 3 vol. in-8°. avec des cartes et des plans, Leipzig, 1809. En 1817, un procès célèbre a de nouveau fait retentir son nom dans toute l'Allemagne. Se trouvant à Francfort au mois d'août de cette année, il fut enlevé par ordre du roi de Prusse, et conduit prisonnier à la citadelle de Custrin. Il paraît qu'il se disposait alors à publier des Mémoires sur les dernières guerres. Le gouvernement prussien était instruit de ce projet et savait que M. de Massenbach avait fait usage dans son ouvrage, de pièces officielles qui se trouvaient entre ses mains par suite de ses fonctions de chef d'état-major. Ce fait, selon les lois de Prusse, devient un délit pour tout officier qui n'a pas quitté le service. Quoi qu'il eût sollicité sa retraite, il ne l'avait pas encore obtenue et se trouvait par conséquent dans le cas prévu par la loi. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois qu'il l'avait violée ; en 1811, il avait déjà eu besoin d'implorer le pardon du roi, pour avoir publié, sans sa permission, dans la première partie de ses Mémoires, des pièces officielles, et le chancelier de Hardenberg l'avait invité à lui remettre tous les papiers de cette espèce qui pouvaient être en son pouvoir. On ajoute même qu'il avait fait offrir au gouvernement prussien d'acheter son ouvrage, paraissant ainsi mettre à prix sa discrétion et son obéissance. Son procès fut instruit par une commission spéciale ; il se reconnut coupable et s'en remit à la clémence du roi : il fut condamné par le conseil de guerre à quatre années de détention. Les aveux du colonel de Massenbach sont consignés dans une lettre qu'il adressa alors au professeur Martens, qui avait offert de se charger de sa défense. — Un autre MASSENBACH est lieutenant-général au service de Prusse, et commandait, dans la campagne de 1812, contre la Russie, un corps auxiliaire sous les ordres du général Yorck (*Voy.* ce nom). Il imita la défection de ce général, en abandonnant la division du duc de Tarente à laquelle il s'était joint. Au mois de février 1814, il fut nommé gouverneur de Dantzig, et adressa aux habitants, une proclamation qu'il terminait ainsi: « Réunis à la Prusse, vous avez » été heureux ; séparés de la Prusse, vous » n'avez éprouvé que des malheurs. Comme Prussiens, et avec la Prusse, vous » redeviendrez heureux. » C.

MASSERANO (Le prince CHARLES FERRERO FIESCHI), d'une des plus anciennes maisons du Piémont, dont les ancêtres s'établirent en Espagne, a été capitaine des gardes-du-corps de la compagnie flamande, sous les rois Charles III et Charles IV. Il accueillit et protégea pendant la révolution, les Français que le malheur des circonstances avait jetés hors de leur patrie. Nommé, en 1805, ambassadeur d'Espagne auprès de Buonaparte, il fut chargé de lui remettre, ainsi qu'à ses frères, de la part de son maître, l'ordre de la Toison-d'Or, en échange duquel il reçut pour toute la famille royale d'Espagne celui de la Légion-d'honneur. Au mois de mars 1808, Ferdinand VII lui envoya de nouvelles lettres de créance, comme ambassadeur; mais les démarches qu'il fit auprès du gouvernement pour les faire accepter ayant été infructueuses, il demanda ses passeports pour Baïonne, où il voulait aller prendre les ordres de son souverain que la trahison venait d'y entraîner. Ces passeports lui furent refusés ; dès lors il cessa d'être ambassadeur, et resta à Paris sous la surveillance de la police. En 1809, Joseph Buonaparte, qui cherchait dans son nouveau royaume à se

faire des partisans, nomma le prince de Masserano son grand-maître des cérémonies, en lui enjoignant de se rendre à Madrid. Le desir de conserver à ses enfants, sa fortune déjà séquestrée par ordre du gouvernement français, lui fit accepter cette place ; mais il évita de retourner en Espagne, et continua de vivre au milieu de sa famille à Paris, où il est encore aujourd'hui (1818). C. C.

MASSEY DE TYRONNE (Pierre-François-Marie), né à Nantes en 1794, perdit son père, tué en duel à Redon, en 1803. Il fit ses humanités à Rennes, et passa à l'école militaire de St.-Cyr en 1810. Il en fut renvoyé pour avoir tué un de ses camarades en combat singulier. Revenu à Rennes, il y publia une Ode à l'empereur et à l'impératrice sur leur visite à l'école militaire, une Ode à la Bienfaisance, etc. Peu de temps après, il s'engagea dans les vélites - lanciers de la garde, et fut nommé sous-lieutenant au 19e. de dragons. Blessé à l'affaire de Dresde, il rejoignit le dépôt de son corps à Strasbourg, et fit la campagne de 1814. Chargé, au mois d'avril, de proclamer le retour du Roi à Verneuil, il s'acquitta de cette mission avec zèle. Il reprit ses études de droit à Rennes, et, dans une émeute qui menaçait les jours de MM. Cadoudal et Léridan, il défendit ces officiers, et fut blessé au bras par un officier de la garnison. Lors du retour de Buonaparte, quittant une seconde fois la robe pour l'épée, et, démentant les sentiments qu'il avait manifestés récemment, il prononça à Nantes un discours véhément en faveur de ce dernier, fit la campagne de 1815 en qualité d'aide-de-camp du comte de Bazancourt, et fut licencié au mois d'août. Revenu à Rennes, M. Massey de Tyronne y publia un écrit en réponse à l'Épître au Roi, de M. Lesueur, avocat, et fut exilé de cette ville pour ce même ouvrage, jusqu'au 9 mai 1816. Il en fit alors un autre sous le titre de *Système sur les enfants de l'amour*, et fit jouer sur le théâtre de Rennes un mélodrame intitulé: *Le chevalier Albert*, ou *la Caverne de la Mort*. Le 9 février 1817, il fut arrêté au milieu du spectacle à Nantes, comme prévenu d'être l'auteur d'un *Confiteor* adressé aux pères missionnaires; mais son innocence fut reconnue, et il fut rendu à la liberté. Lors de la réorganisation de l'école de droit, il y fut maintenu. On a encore de lui : *Rupture et Raccommodement*, comédie en trois actes; et *Le valet bel esprit*, comédie en un acte. C. O.

MASSIAS, d'abord officier des canonniers du premier bataillon du Gers, se trouva à la défense du fort des Bains, dans les Pyrénées, en 1793, et publia un Mémoire sur la reddition de cette place. Il coopéra, sous le directoire, à la rédaction du *Journal de Galetty*; finit par s'attacher à la carrière diplomatique, et fut envoyé par les consuls, en qualité de chargé-d'affaires de France, près le cercle de Souabe. En 1801, il réclama, au nom de son gouvernement, près le duc de Wurtemberg, la mise en liberté d'individus arrêtés depuis plusieurs années, comme partisans de la France. Il était en activité en 1806, et fut envoyé comme consul-général à Dantzig, immédiatement après la prise de cette ville. Il y célébra la fête de l'impératrice Joséphine avec pompe, le 19 mars 1809. Son nom ne se trouve plus sur la liste des agents diplomatiques. Il a publié: *le Prisonnier en Espagne*, ou *Coup-d'œil philosophique et sentimental sur les provinces de Catalogne et de Grenade*, 1798, in-18; seconde éd., 1804, in-8°. B. M.

MASSIEU (Jean-Baptiste), curé de Sergy, né à Vernon en Picardie, fut député du clergé du bailliage de Senlis aux états-généraux, et embrassa le parti révolutionnaire. En décembre 1789, il fut élu secrétaire de l'assemblée; le 31 mai 1790, il vota pour la nouvelle constitution civile du clergé, et lui prêta ensuite serment. En février 1791, il fut élu évêque constitutionnel de l'Oise (Beauvais), et sacré le 6 mars suivant. En septembre 1792, il fut nommé député de ce département à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI en ces termes: « Je croirais manquer à la justice, à la sûreté présente et future de » ma patrie, si, par mon suffrage, je con- » tribuais à prolonger l'existence du plus » cruel ennemi de la justice, des lois, » de l'humanité; en conséquence, je vote » pour la mort. » Sur la question de l'appel au peuple, il dit: « Je crains, » non seulement les guinées anglaises, » mais les florins d'Allemagne et les piastres d'Espagne; je crains la guerre civile, et je dis *non*. » Le 11 novembre 1793, il écrivit à la Convention qu'il renonçait à ses fonctions et qu'il allait se

marier; ce qu'il fit en épousant la fille d'un nommé Lecole, maire de Givet. Il était alors en mission dans les Ardennes. Le 17 novembre (ainsi que nous l'apprenons par les *Annales* même de Desbois, son confrère, tom. 1er., pag. 166), il se joignit au clubistes de Mézières et de Charleville pour promener sur un âne un mannequin représentant le pape; on pilla les églises et on profana les vases sacrés. Massieu avait mandé, le 11 mars 1794, à l'assemblée, qu'il avait prononcé dans l'église de Beauvais un discours propre à préserver pour jamais les peuples du fanatisme. De-là les reproches qu'on lui fit d'avoir rendu les prêtres, les églises, et tout ce qui avait rapport au culte, l'objet particulier de ses fureurs. En 1795, les habitants de Reims l'accusèrent d'avoir provoqué, dans leur ville, au meurtre et au pillage; d'avoir sommé le comité révolutionnaire de multiplier les arrestations, sous peine d'encourir sa disgrâce; d'avoir contribué au meurtre de la municipalité de Sedan, et de beaucoup d'autres citoyens, ce qui détruisit en entier les manufactures de cette commune. Ceux de Beauvais le dénoncèrent comme ayant formé chez eux une troupe de brigands, pour persécuter et égorger les habitants; et ceux de Vitry sur Marne écrivirent contre lui une lettre plus violente encore. « Furieux, disaient-ils, de trouver dans notre ville de » la vertu, ce prêtre apostat déclama à » la société populaire contre la religion » chrétienne, assurant que les prêtres » étaient tous des imposteurs, des scélé» rats; qu'il les connaissait mieux que » personne, puisqu'il avait fait pendant » trente ans nombre avec eux, et était » devenu leur colonel. » A la suite de ces accusations, l'assemblée le décréta d'arrestation le 9 août, comme ayant fait assassiner les meilleurs citoyens du département des Ardennes, exercé des vengeances particulières, etc. Il fut ensuite amnistié par la loi du 4 brumaire. M. Massieu remplit, en 1797, une chaire à l'école centrale de Versailles. Il a dû quitter la France, comme régicide, en 1816. — Un autre MASSIEU a traduit les *OEuvres de Lucien*, 1781 et années suiv., 6 vol. in-12. B. M.

MASSIEU (JEAN), sourd-muet de naissance, est un des élèves les plus distingués et en même temps l'un des plus utiles collaborateurs de M. l'abbé Sicard. Né en 1772, dans le village de Semens près de Cadillac, en Guienne, de parents pauvres, et qui avaient le malheur de compter dans leur famille jusqu'à six sourds-muets, il fut employé pendant les premières années de sa vie à faire paître le bétail et à labourer la terre. Cependant au milieu de ces travaux grossiers et pénibles, enveloppé pour ainsi dire d'une ignorance que rien ne pouvait percer, Massieu, encore enfant, était tourmenté d'une curiosité inquiète qui contrastait avec le défaut de son organisation. A peine a-t-il vu les jeunes gens de son âge aller à l'école, que, pressentant, d'après je ne sais quel indice, qu'ils y vont puiser des connaissances, il sollicite, par ses cris et même par ses larmes, la permission de les y accompagner. Mais il apprend bientôt par les refus du professeur, qu'il est un être disgracié de la nature, et qu'il ne lui est pas donné de participer au bienfait de l'éducation. Cependant Massieu ne perd pas courage: une voix intérieure lui fait comprendre qu'il peut encore s'instruire, et c'est dans cet espoir que, dénué de guide, sans autre maître qu'une raison forte et persévérante, il trace lui-même des caractères, comme s'il eût soupçonné que des lettres réunies pussent représenter des idées. Mais bientôt une circonstance heureuse devait combler ses vœux. Recommandé par un propriétaire de son pays, il est reçu par l'abbé Sicard au nombre des élèves que cet ami de l'humanité formait alors à Bordeaux. Massieu étudie avec application, apprend, en peu de temps, non seulement à se faire entendre par des gestes, mais encore à exprimer sa pensée par des mots écrits, enfin il mérite, par ses talents et sa reconnaissance, l'attachement de son bienfaiteur. Lorsque l'abbé Sicard vint à Paris, son élève l'y accompagna, et à peine Louis XVI et toute la France eurent proclamé successeur de l'abbé de l'Epée, le maître de Massieu, que celui-ci vit ses succès couronnés par un décret de l'assemblée constituante, qui le nomma répétiteur à l'institution des sourds-muets. Depuis cette époque, Massieu a continué de remplir ses devoirs avec exactitude et avec zèle. Dirigé par les conseils de celui qu'il appelle son père, il s'est occupé de grammaire générale, de langues, de mathématiques et de philosophie; et, de quelque côté qu'il ait porté ses études,

il a montré une application soutenue, une sagacité et une pénétration peu communes. Il remplit encore maintenant la place de premier répétiteur dans la même institution. Dès sa plus tendre enfance, Massieu eut l'idée des nombres ; il apprit seul à compter : il représentait avec ses doigts les quantités inférieures à dix, et pour désigner celles qui étaient plus grandes, il traçait des marques sur du sable. Il eut de bonne heure l'idée d'un Dieu, c'est-à-dire seulement d'un être auquel il supposait la puissance de faire croître les plantes et les animaux : c'était, selon lui, un vieillard qui habitait au-dessus du soleil et qui, chaque soir, descendait sur la terre pour y exercer son pouvoir. Les morts sortaient du tombeau dès que Dieu était arrivé, et montaient avec lui dans le ciel, où ils vivaient éternellement. Le dieu de Massieu n'était pas un dieu insensible à la voix du malheur : il écoutait les prières des mortels, et souvent Massieu lui en adressa pour la conservation de ses parents et la prospérité de ses plantes. Il paraît que, jusqu'à l'âge de dix ans, ce sourd-muet n'eut aucune idée du bien et du mal moral, de la vertu et du vice : « Jusqu'à ce temps, a-t-il écrit, j'étais » comme les animaux, sans raison. » Ce n'est qu'après avoir été puni par ses parents d'un vol qu'il avait commis et d'une blessure qu'il avait faite à l'un de ses camarades, qu'il comprit, pour la première fois, qu'il y a des actions bonnes et des actions mauvaises. L'amour filial n'a jamais été étranger au cœur de Massieu : dès son enfance, il chérissait ses parents, et craignait toujours qu'ils ne mourussent. La reconnaissance, cette douce passion des âmes généreuses, qu'il appelle *la mémoire du cœur*, a dirigé toute sa conduite. Dès que sa place de répétiteur l'eut mis dans le cas de gagner quelque argent, il aurait envoyé tout à sa mère si l'abbé Sicard ne l'eût averti qu'il avait des besoins. Il semble même que la reconnaissance était pour lui un devoir : « Donner à ses parents, a-t-» il répété souvent, c'est rendre. » Chacun sait jusqu'à point il a porté ce sentiment pour l'abbé Sicard : ses démarches et ses larmes pendant la captivité de son instituteur, sa joie quand on l'eut mis en liberté. Il vient de composer une grammaire qu'il se propose de publier ; il écrit avec simplicité : son style a une analogie frappante avec celui de l'Ecriture-Sainte. Dans les entrevues que l'auteur de cet article a eues avec lui, Massieu s'est souvent exprimé avec une originalité vraiment singulière. On n'en citera qu'un exemple. Il racontait que, dans son enfance, il se cassa une jambe, et que ses parents, à la vue de ce malheur, « pleurèrent comme quand il pleut à verse. » Il est spirituel et agréable, et plus d'une fois il a fait le charme des sociétés les plus distinguées de la capitale. Ses reparties et ses réponses, pleines à-la-fois de naïveté et de profondeur, lui ont valu la réputation qu'il mérite à plus d'un titre. Une dame lui dit un jour que la Providence est une bonne mère ; Massieu répondit : « La mère se tient » seulement auprès de ses enfants, tandis » que la Providence se tient auprès » de tous les êtres. » Pour donner une idée de l'ouïe, il dit que c'est « la vue auriculaire. » Chacun connaît cette belle définition qu'il a donnée de l'espérance : « C'est la fleur du bonheur ; » et de l'éternité : « C'est un jour sans hier ni » demain. » On trouve une *Notice sur l'enfance de Massieu*, par Mme. V. C., à la fin de la *Théorie des signes*, par l'abbé Sicard, 1808, 2 vol. in-8°. S.

MASSILIAN (Louis Charles-César Mathey de) a publié : I. *Histoire de Rose d'Amblainville, ci-devant religieuse de l'ordre de Cîteaux*, ou *les Abus du pouvoir paternel*, 1796, in-8°. II. *Judas Macchabée*, ou *le Rétablissement du culte à Jérusalem*, tragédie nouvelle en trois actes et en vers, 1803, in-8°. Ot.

MASSIN (N.) émigra au commencement de la révolution, se rendit à l'armée des princes, et y fit toutes les campagnes jusqu'au licenciement. Rentré en France, après le 18 brumaire, il y forma un pensionnat que l'on cite parmi les plus distingués de la capitale. Les succès obtenus par ses élèves ont souvent justifié ses principes et sa méthode. Au mois de septembre 1817, le Roi lui accorda la croix de St.-Louis. C. O.

MASSON (Le colonel André-Pierre), frère de l'auteur *des Mémoires sur la Russie*, mort depuis plusieurs années, est né en 1769. Il a publié : *Les Sarrasins en France*, poëme en 15 chants, avec des notes historiques, 2 vol. in-8°., Strasbourg, 1816. Cet ouvrage était imprimé depuis plusieurs années, mais la

censure de Buonaparte en avait empêché la publication. — MASSON (Joseph-René), libraire à Paris, a publié : I. *Encyclopédie des Enfants*, ou *Abrégé de toutes les sciences, à l'usage des écoles des deux sexes*, 1804, in-8°.; 3e. édition, 1811, in-8°. II. *Petit Dictionnaire de l'Académie française*, 1813, 2 vol. in-16. III. Il a été éditeur de la belle édition espagnole de *Don Quixote*, Paris, Bossange et Masson, 1815, 7 vol. in-8°. — MASSON (Victor) a donné au public : I. *Considérations sur la nature, les bases et l'usage du crédit public*, 1816, in-8°. II. *Examen de quelques observations contre le projet d'emprunt*, 1817, in-8°. — MASSON (Charles-François-Philibert), né en 1762 à Blamont près de Montbeillard, est auteur des *Helvétiens*, poème en 10 chants, 1 vol. in-12, an VIII (1800) — MASSON DE ST.-AMAND a publié : I. *L'Art d'aimer d'Ovide*, traduction nouvelle, 1807, in-8°. II. *Essais historiques et anecdotiques sur l'ancien comté, et la ville d'Évreux*, 1813-1815, 2 vol. in-8°. OT.

MASSMANN, étudiant à l'université de Iéna, se distingua dans un événement qui fit beaucoup de bruit en Allemagne en 1817. Le 18 octobre, les étudiants de plusieurs universités s'étant réunis pour célébrer l'anniversaire de la réformation, un bûcher fut dressé à la Wartbourg, et l'on y brûla différents écrits religieux et politiques. Des discours propres à cette solennité que l'on a nommée un auto-da-fé y furent prononcés, et celui de M. Massmann se fit remarquer par la virulence des expressions et l'exaltation des idées. Cet événement donna lieu à quelques poursuites. Une information judiciaire fut faite au nom de quelques souverains du Nord ; on prétendit que l'acte de la Sainte-Alliance avait été livré aux flammes, mais le résultat du rapport fait à ce sujet démentit cette assertion. Cependant l'empereur de Russie fit publier une déclaration où il témoigna son mécontentement de ce qui s'était passé à cette fête scandaleuse. Un procès a été intenté contre l'étudiant Massmann, qui toutefois paraît n'être qu'un des acteurs subalternes de cette comédie. C.

MATHAN (Le marquis GEORGE DE), pair de France, est né à Caen, vers 1769, d'une des plus anciennes familles de Normandie, et dont le chef était, à l'époque où éclata la révolution, officier-supérieur aux gardes-françaises. M. de Mathan émigra en 1792 et servit dans les armées des princes. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut nommé colonel de la garde nationale de Caen, ensuite chambellan, chevalier de la Légion-d'honneur, et, en 1813, l'un des majors des gardes-d'honneur. En 1814, il fut fait chevalier de St.-Louis, maréchal-de-camp, inspecteur de cavalerie, pair de France, et reçut le titre de marquis le 17 août 1815. Le Roi le nomma président du collége électoral du Calvados en 1816. Pendant la tenue de cette assemblée, il fut fait contre lui un quatrain satirique parce qu'il portait au choix des électeurs le général Préval. M.

MATHIAS (THOMAS-JAMES), trésorier de la maison du roi d'Angleterre, commença son éducation à Eton et la termina à Cambridge ; il se fit ensuite connaître dans la littérature, en soutenant avec chaleur l'authenticité des poèmes de Rowley, (*Voy.* CHATTERTON dans la *Biogr. univ.*). En 1794, parut en Angleterre la première partie d'un poème anonyme, intitulé *les Hostilités littéraires* (The Pursuits of literature); ce poème attira l'attention générale, particulièrement à cause des notes qui montrent dans l'auteur un savoir profond et étendu, joint à une critique éclairée sur les hommes publics et sur leurs opinions. On a observé avec raison que la cause de la monarchie, de la morale, et celle de la saine littérature n'avaient jamais été défendues, dans ces temps de corruption, avec des principes plus purs, et un talent plus approprié au sujet. Les démagogues et les incrédules y sont signalés et livrés à l'indignation et au ridicule. La voix publique, qui avait d'abord attribué cet ouvrage à plusieurs écrivains d'une grande distinction, se fixa enfin sur M. Mathias, qui paraît avoir été aidé dans sa composition par quelques uns des chefs du collége de la Trinité. Ses productions avouées sont : I. *Odes runiques* (Runic odes), imitées de la langue erse, in-4°., 1781. II. *Sur les témoignages relatifs aux poèmes attribués à Thomas Rowley*, in 8°., 1783. III. *Le Dramaturge politique de la chambre des communes* (Political dramatist), in-8°., 1795. IV. *Épîtres au docteur Randolph et au comte de*

Jersey, in-8°., 1797. V. *Epître de l'empereur Kien-Long au roi George III*, in-8°., 1794. VI. *Lettre au marquis de Buckingham, au sujet du grand nombre de prêtres français émigrés, par un laïque*, in-8°., 1796. VII. *L'Ombre d'Alexandre Pope sur les bords de la Tamise*, poëme satirique, avec des notes, in-4°., 1798. VIII. *Odes anglaises et latines*, nouvelle édition, in-8°., 1798. IX. *Componimenti lirici de' piu illustri poeti d'Italia*, 3 vol. in-12, 1802. X. *Commentarj intorno all' istoria della poesia italiana per Crescimbeni*, 3 vol. in-12, 1802. XI. *Tiraboschi, Storia della poesia italiana*, 3 vol. in-12, 1813. XII. *Canzoni e prosa toscane*, in-8°.; *Aggiunta ai Componimenti lirici de' piu illustri poeti d'Italia*, 3 vol. in-8°., 1808. XIII. *Saffò, drama lirica, tradotto dell' inglese di Mason*, in-8°., 1809. XIV. *Licida di Giov. Milton, tradotto dell' inglese*, in-8°., 1812. XV. *Della ragion poëtica de Gravina*, in-8°., 1805. XVI. *Canzoni toscane*, in-4°., 1805. XVII. *Œuvres de Thomas Gray, avec sa vie et des additions*, publiées aux frais de l'université de Cambridge, 2 vol. in-4°., 1814. Dans le second volume des Anecdotes littéraires de M. Nichols, se trouve une lettre latine de M. Mathias au docteur Lort, pour lui demander son vote pour une place au collége de la Trinité; cette lettre passe pour un morceau parfait. Z.

MATHIEU-MIRANPAL (J.-B. Charles), né à Compiègne vers 1764, fut, dès le commencement de la révolution, rédacteur du *Journal de l'Oise* et député de ce département à la Convention nationale, en 1792. Dès l'ouverture il proposa de jurer, par *la force du sentiment*, d'établir la liberté et l'égalité. Il contribua, le 29 septembre, à faire exclure du ministère les députés. Il vota ensuite la mort de Louis XVI, le rejet de l'appel au peuple et celui du sursis. Il s'opposa, le 5 mars 1793, à ce que l'on fît une exception en faveur des jeunes filles émigrées; et, suivant l'avis de Robespierre, il fit décréter que toutes celles qui étaient âgées de plus de quatorze ans, seraient exportées si elles rentraient, et la seconde fois mises à mort. Après le 31 mai, Mathieu fut envoyé à Bordeaux et dans la Dordogne, d'où il fut bientôt rappelé, comme *attiédissant l'esprit public*. Le 1er. septembre 1794 il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et fit décréter l'organisation d'une commission de police. Le 2 décembre, il prit la parole au nom de ce comité, le disculpa d'avoir accordé trop de soins aux enfants de Louis XVI, et prouva facilement que ses mesures n'avaient pour but que de s'assurer de leurs personnes. Il ajouta « que le comité savait comment on fait » tomber les têtes des rois; mais qu'il » ne savait pas comment on fait leur » éducation. » En février 1795, il fut réélu au même comité; le 8 du même mois, il fit un rapport contre les terroristes, et annonça l'arrestation de Babeuf et la fermeture de clubs qui voulaient défendre les bustes de Marat, renversés alors de toutes parts. Pendant la crise du 12 germinal, il fut encore le rapporteur des mesures prises contre les Jacobins, et entra ensuite à la commission créée pour préparer les lois organiques de la constitution. Il vota, le 15 avril, la restitution des biens des condamnés; le 9 mai, il annonça les massacres qui se commettaient à Lyon, et proposa des moyens de répression. Il contribua aussi à délivrer la Convention, assiégée au 1er. prairial, et il en fut nommé président le 25 mai. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il s'attacha au parti directorial, et sortit du corps-législatif en mai 1797. Il devint alors commissaire près l'administration du département de la Seine, fut réélu, en 1798, au conseil des cinq-cents par le département de l'Oise et par l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, qu'il présida. M. Mathieu fut ensuite l'un des membres de la commission législative qui, avec celle des anciens, prépara la constitution consulaire. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat, où il disait, en 1801 : « Ce serait votre devoir, tribuns, de faire » entendre chaque jour le langage austère de la vérité; vous ranimeriez par » là et sans efforts les sentiments républicains : c'est une lyre qui résonne » presque spontanément, mais ce serait » pour se courroucer, si, contre toute » apparence, des vibrations despotiques » venaient ébranler l'air qui l'environne. » Les vibrations que craignait M. Mathieu ne tardèrent à se faire sentir; et il fut éliminé : c'est-à-dire que Buonaparte le chassa du tribunat en 1804; mais il fut nommé directeur des droits-réunis, dans le

département de la Gironde. Il passa, en 1806, avec la même qualité, dans le département de la Marne, où il resta jusqu'en 1812. Il a quitté la France en 1816, comme régicide. B. M.

MATHIEU DE LA REDORTE (Le comte MAURICE-DAVID-JOSEPH), né à Ste.-Afrique en 1768, dans une ancienne famille de protestants du Rouergue, entra au service en 1783, comme cadet dans le régiment suisse de Menron: il passa ensuite dans la légion de Luxembourg, servit dans l'Inde, et, de retour en France, fit partie du régiment de Royal-Dragons et prit part à toutes les campagnes de l'armée du Rhin, en 1792, et dans les années suivantes. Il était adjudant-général lorsqu'il fut employé, en 1798, en Italie; fit la campagne de Rome et de Naples, et mérita le grade de général de brigade, à la suite de la prise de Terracine, où il eut un cheval tué sous lui. Le général Mathieu continua de servir en Italie, après la reprise des hostilités entre les Napolitains et les Français, et contribua beaucoup à la capitulation de Calvi. Il fut blessé au bras d'un coup de canon, à une reconnaissance devant Capoue, et quitta pendant quelque temps le service, pour se guérir de cette blessure. Il était encore en Italie lorsqu'il reçut les portraits du roi de Naples et du pape de la part de ces deux souverains, comme une marque de leur reconnaissance pour la discipline dans laquelle il avait maintenu les troupes françaises durant leur séjour à Naples et dans l'état romain. Elevé, le 17 avril 1799, au grade de général de division, il passa, en septembre de la même année au commandement de la 11e. division, à Bordeaux. En juillet 1803, il alla présider le collége électoral de l'Aveyron. En 1805, il fut employé au corps d'armée du maréchal Augereau, dans le Brisgau, et conclut avec le général Jellachich la capitulation de l'armée autrichienne, qui fut prisonnière de guerre. Il servit en 1806 et 1807, dans la guerre de Prusse et de Pologne, fit aussi la guerre d'Espagne, se distingua à Tudela et fut blessé. Il secourut, en 1812, le fort de Balaguer et la ville de Tarragone, et fit lever le siége de cette place. Rentré en France, en 1814, il envoya de Blois son adhésion à la déchéance de Buonaparte. Le général Mathieu, grand-officier de la Légion-d'honneur depuis 1804, fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1814. Employé à Toulouse, en 1815, il commanda la 10e. division dans le mois de juin de cette année, et se retira ensuite dans sa terre d'Horedorve. Il est aujourdhui commandant de la 19e. division militaire à Lyon, où il a remplacé le général Canuel, en septembre 1817. Le lieutenant-général Mathieu a épousé Mlle. Dejean, fille du sénateur de ce nom. C.

MATHIEU (N.), jeune astronôme, élève de M. Delambre, est né à Macon vers 1780. Il a fait ses études à l'Observatoire de Paris, et s'y est fait connaître par d'utiles recherches. Il obtint, en 1816, la médaille fondée par Lalande, pour l'auteur de l'observation la plus intéressante, ou du mémoire le plus utile à l'astronomie. M. Mathieu a été élu, en 1817, à l'unanimité, membre de l'académie des siences, où il remplaça M. Messier. Il fut envoyé cette même année à Bourges pour préparer le travail relatif à la nouvelle *Carte de France*, ordonnée par le gouvernement. Il est membre du bureau des longitudes. — Un autre MATHIEU (Charles-Léopold), homme de loi et professeur de chimie et de physique à l'école centrale du département de la Corrèze, a publié: I. *Nouveau système de l'univers*, ou *Abrégé de la physique et de la chimie*, 1799, in-8°. II. *Code des mines*, 1808, in-12. — MATHIEU (A.), né à Nancy, est auteur d'un *Dictionnaire de rimes et de prononciation*, 1799, in-12. C.

MATHIEU-DE-RESOFFEN (Le baron), né à Strasbourg, est le fils d'un pâtissier renommé pour les pâtés de foies d'oie. Il fut député, en 1791, à l'assemblée législative, par le département du Bas-Rhin; embrassa le parti constitutionnel et montra beaucoup d'énergie contre la faction républicaine. M. Mathieu a fait une étude particulière du droit public, et a été long-temps employé dans la diplomatie, où il a fait preuve de beaucoup de sagacité et d'instruction. Il fut chargé avec M. de Talleyrand de régler les limites et les indemnités accordées aux petits souverains d'Allemagne, lors de la première confédération. M. Mathieu, fidèle à ses premiers principes, appartient toujours au parti constitutionnel, et il jouit d'une fortune con-

sidérable dont il doit la plus grande partie à la munificence des princes riverains du Rhin. — MATHIEU - FAVIERS (le chevalier), frère du précédent, fut inspecteur aux revues et commissaire - ordonnateur en chef, sous le gouvernement impérial. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur, après la bataille d'Austerlitz, en 1806. Employé ensuite en Espagne, il fut cité, le 28 juillet 1809, pour le zèle qu'il mit à faire enlever les blessés à la bataille de Talaveyra de la Reyna, et se distingua de nouveau, au mois d'août, au siége de Figuières. M. Faviers était intendant général de l'armée du maréchal Soult, en Andalousie; et il y eut beaucoup de part à l'administration de cette contrée (*Voy.* SOULT). Au retour du Roi, il fut créé chevalier de St.-Louis et commissaire - ordonnateur en chef; mais il n'a pas été compris dans la nouvelle organisation de ce corps. Il fut membre de la chambre des députés de 1815, où il vota avec la minorité, et ne fit pas partie de celle de 1816. M. Mathieu-Faviers a épousé la fille d'un riche banquier de Strasbourg. — Un troisième frère est juge et député du Bas-Rhin. C. C.

MATHIEU DE BOTTEMAN (Le baron EUGÈNE-PIERRE-CÉSAIRE-ÉTIENNE), né le 11 avril 1778, entra au service en 1792, et parvint au grade d'adjudant - commandant, le 12 septembre 1813. Officier de la Légion-d'honneur, le 15 octobre 1814, chevalier de Saint - Louis, le 16 janvier 1815, il était chef d'état-major de la division Brayer, lors des événements du 20 mars 1815, et se trouvait alors à Lyon. A la nouvelle du débarquement de Buonaparte, le préfet de cette ville s'étant rendu chez le général Brayer pour la lui communiquer, il y trouva le colonel Mathieu, qui montra une grande agitation en l'apprenant, et qui, tout en disant qu'on se battrait, fit des plaintes sur ce que les fils des militaires étaient exclus, disait-il, des écoles de l'armée. Lors de la correspondance qui s'établit entre M. de Chabrol et le général Brayer relativement aux mesures à prendre pour s'opposer à la marche de Buonaparte, le colonel Mathieu fut chargé de porter au préfet les réponses évasives de son général. Il fut employé après l'arrivée de Napoléon, et cessa de l'être après le licenciement. C.

MATTEI (ALEXANDRE), cardinal et doyen du sacré collége, est né à Rome le 20 février 1744, de la famille des princes de ce nom; étant entré dans la prélature, il remplit successivement différentes places. Pie VI le fit archevêque de Ferrare en 1777 et cardinal en 1779; mais il ne déclara cette dernière promotion qu'en 1782, dans un consistoire qu'il tint à Ferrare, à son retour de Vienne. En 1796, lorsque Buonaparte s'approcha de Rome, à la tête d'une armée républicaine, le cardinal Mattei lui adressa au nom du Pape, une lettre digne d'être comparée à ce que St. Léon avait autrefois dit à Attila. Dans le mois d'août, même année, le général Buonaparte le fit arrêter et garder à vue dans son palais par deux officiers; mais il lui rendit la liberté après trois mois de captivité; et, le 19 février 1797, ce cardinal signa, à Tolentino, comme l'un des plénipotentiaires de S. S., le traité de paix conclu avec le même général. En 1798, il fut déposé et banni par le gouvernement cisalpin, pour avoir refusé le serment aux nouvelles lois. En 1800, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques, et fut fait évêque de Palestrine. En 1809, il devint évêque de Porto et sous-doyen du sacré collége. Lorsque Pie VII fut arraché de sa capitale, le cardinal Mattei essuya, avec plusieurs autres cardinaux, les violences de Buonaparte. Il languit successivement dans l'exil et dans les fers, et il était détenu à Alais, lorsqu'en 1814, le gouvernement provisoire ordonna sa mise en liberté. Il est rentré avec le St.-Père, après lui avoir donné des témoignages de sa fidélité pendant sa longue persécution. Le cardinal Mattei est depuis 1814, évêque d'Ostie et Velletri et doyen du sacré collége. Ses vertus et sa piété lui ont concilié l'estime et le respect en France comme à Rome. — MATTEI (le comte Mathieu), fut nommé, en mars 1816, par le pape, chambellan secret d'épée et de robe. B. M. et C.

MATTHEY (André), de Genève. On a de lui : I. *Les moyens de vivre heureux*, ou *Recueil d'observations et de réflexions utiles à tous les hommes*, 1802, in-8°. II. *Recherches sur les symptômes et les causes de la syncope angineuse, vulgairement appelée angine de poitrine, éclairée par les ouvertures cadavériques*, traduit de l'anglais de Caleb William, Paris, 1806, in-12. Ot.

MATTHEW (Jean-Morgan), fils d'un recteur de Newick en Essex, est né dans cette petite ville en 1770. En 1788, il accompagna, dans les Indes orientales, son oncle maternel le général Charles Morgan, et y servit sous ses ordres comme officier dans le 24e. régiment; il resta dans l'Inde pendant toute la guerre dirigée par le marquis de Cornwallis contre Tippou-Sultan. A son retour en Angleterre, il publia une relation intéressante des événements dont il avait été témoin, et fut nommé capitaine dans la milice de Middlesex; il est aujourd'hui vice-gouverneur de ce comté. On a de lui: I. *Lettres d'un très jeune officier servant dans l'armée de lord Cornwallis, à l'un de ses amis du Bengale*, in-8o., 1793. II. *Adresse aux membres de la chambre des communes en faveur des subalternes de l'armée anglaise*, in-8o., 1795; on attribue à ce pamphlet la correction de certains abus et l'augmentation de paye des grades inférieurs de l'armée. III. *Quelques observations sur la conduite de M. Pitt*, in-8o., 1795. IV. *Bath, ébauche poétique*, in-8o. 1795. V. *Vue intérieure* (*Introspection*), roman, 4 vol. in-12. Cet ouvrage fut publié sous le nom de la mère de l'auteur. VI. *Clio*, ou *Discours sur le goût*; seconde édition 1803, in-12. On a attribué cette production à l'ingénieux Jas. Usher. VII. *Rimes écrites et recueil de vers*, in-8o., 1807. Z.

MAUBREUIL (Marie-Armand Guerry de), marquis d'Orsvault, né en Bretagne vers 1780 d'une famille noble, entra au service sous le gouvernement impérial; et après avoir fait plusieurs campagnes dans les armées françaises, passa au service de Jérôme Buonaparte, devenu roi de Westphalie, qui le nomma son écuyer. Il fit la guerre d'Espagne sous les ordres du colonel de Hammerstein, comme capitaine dans les chevau-légers Westphaliens, et mérita par sa bravoure la croix de la Légion-d'honneur. Mais il quitta bientôt le service militaire et devint fournisseur. Associé en 1812 à MM. de Geslin et de Vanteaux pour le service des vivres de l'armée de Catalogne, il rompit la société au bout de trois mois, forma une autre entreprise pour les remontes de la cavalerie, et l'abandonna encore pour une fourniture de vivres destinés à la place de Barcelone. Il prit pour cela des engagements avec des sous-traitants; mais son marché ayant été rompu par le ministère, il se trouva dans un extrême embarras, et ses biens furent saisis par ses créanciers. Revenu à Paris en 1813, il se trouvait dans cette capitale à l'époque de l'entrée des alliés, en 1814. Il se livra alors à une exaltation qui alla jusqu'au délire; on le vit parcourir les boulevards, proférant contre le gouvernement qui venait de tomber les injures les plus grossières, et faisant remarquer aux passants la décoration de la Légion-d'honneur qu'il avait placée sur la queue de son cheval. Quelques jours après, il se chargea d'une mission, dont le but ostensible était de s'emparer des diamants de la couronne, qui venaient d'être enlevés du garde-meuble, par la famille détrônée et fugitive; et après avoir reçu des ministres Dupont, Anglès, et du général russe Sacken des pouvoirs de requérir les autorités et la force armée, il se dirigea avec M. Dasies, sur la route de Fontainebleau, d'où Napoléon venait de partir pour se rendre à l'île d'Elbe. Il y rencontra la princesse de Westphalie, femme de Jérôme Buonaparte, qui se rendait en Allemagne, avec un passeport des souverains alliés. Il n'hésita pas à l'arrêter, enleva, sous ses yeux, onze caisses remplies d'objets précieux, dont il transporta une partie à Versailles, et envoya les autres à Paris, à l'adresse de M. de Sémallé, commissaire du Roi, qui les fit aussitôt transporter dans les bureaux de la secrétairerie d'état. La princesse ayant envoyé à Paris quelqu'un de sa suite, pour réclamer les objets qui lui avaient été enlevés, on procéda à la reconnaissance des caisses; mais ce fut en vain que l'on chercha des diamants d'un grand prix, et une somme de 82,000 francs qui devaient s'y trouver. M. de Maubreuil fut aussitôt arrêté, ainsi que le sieur Dasies qui s'évada quelque temps après, et qui plus tard a été acquitté par un jugement des tribunaux. M. de Maubreuil ne put parvenir aux mêmes résultats, quelque puissants et zélés que fussent ses protecteurs; il fut traduit, dans le mois de décembre devant le tribunal civil de la Seine, qui se dépouilla de la connaissance de cette affaire, déclarant que, « vu sa nature, elle n'aurait jamais dû » sortir des mains de l'autorité supé-

» rieure. » Les choses en étaient à ce point, lorsque Buonaparte, échappé de l'île d'Elbe, s'approcha de la capitale. M. de Maubreuil sortit de prison le 18 mars par ordre du ministre de la guerre ; et tandis qu'il paraissait se tenir caché dans les environs de Saint-Germain, son associé Dasiès se rendait au-devant de Napoléon à Auxerre, et recevait de lui le grade de colonel et un brevet d'officier de la Légion-d'honneur. Peu de jours après, M. de Maubreuil fut de nouveau arrêté : son arrestation, annoncée avec éclat dans les journaux, parut devoir fournir à l'ennemi des Bourbons une occasion de les calomnier dans un procès scandaleux ; mais le public était à peine informé de ce projet, que les portes de la prison de M. de Maubreuil s'ouvrirent secrètement. Il se rendit alors à Bruxelles, sous un faux nom ; mais il y fut reconnu par M. de Sémallé, commissaire du roi de France dans cette ville (*Voy.* SÉMALLÉ), et arrêté comme soupçonné de vouloir attenter aux jours de S. M. Conduit à Gand, il se livra au désespoir dans la prison, s'ouvrit lui-même les veines, et parut avoir pris la résolution de se donner la mort. Cependant, rappelé à la vie par de prompts secours, et conduit ensuite par des gendarmes à Aix-la-Chapelle, où il devait être remis aux Prussiens, il s'évada en route, et arriva à Paris dans le moment où S. M. Louis XVIII venait d'y rentrer. On ignore ce qu'il fit depuis ce moment jusqu'au mois de juin 1816 ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut arrêté à cette époque, et signalé à la police comme s'étant sans cesse occupé d'intrigues contre le gouvernement royal et comme ayant formé le projet d'enlever les princes français aux environs de Saint-Cloud. Ce n'est pas néanmoins pour ces faits qu'il fut traduit devant le tribunal de police correctionnelle, dans le mois d'avril 1817 ; ce fut pour le vol des diamants et de l'argent distraits des caisses de la princesse de Wurtemberg. Le tribunal de police correctionnelle s'étant déclaré incompétent, il fut renvoyé devant la cour royale, où il parla lui-même comme un homme en délire, disant qu'on l'avait chargé, en 1814, non pas de rechercher les diamants de la couronne, mais d'assassiner Buonaparte, et qu'il n'avait accepté cette mission que pour le sauver. Il adressa dans le même temps de sa prison aux ambassadeurs des puissances alliées, une lettre fort injurieuse pour les souverains, et où il répétait les mêmes assertions. La cour royale ayant annulé le jugement de la police correctionnelle, et la cour de cassation ayant ensuite cassé ce dernier arrêt, l'affaire fut renvoyée par-devant la cour royale de Rouen, et enfin par-devant celle de Douai, où M. de Maubreuil comparut le 18 décembre. Les débats se prolongèrent dans les audiences du 19 et du 20 du même mois : les avocats et le ministère public avaient été entendus ; et l'arrêt devait être prononcé le 22 mars ; mais, pour la quatrième fois, le prévenu échappa à la justice, en s'évadant. Il passa aussitôt dans la Belgique et de là en Angleterre, où les journaux ont annoncé qu'il faisait imprimer des Mémoires. Nous doutons fort qu'il y dise la vérité. En attendant, nous ne craignons pas d'assurer, d'après des gens qui doivent être bien instruits, qu'il a toujours pris soin de confondre ce qui avait pu se passer entre quelques membres du gouvernement provisoire et lui avant l'abdication de Buonaparte et ce qui a suivi cette époque. Il est possible qu'avant l'abdication et lorsqu'on avait lieu de craindre à Paris une attaque de Buonaparte, des hommes courageux et entreprenants, comme M. de Maubreuil, aient paru propres à l'attaquer personnellement et à l'enlever au milieu de son armée à la faveur d'un déguisement; mais il est sûr qu'il ne fut plus question de ce projet dès que l'abdication fut signée. Cependant ce n'est que quinze jours plus tard que M. de Maubreuil voulant commettre un vol et un véritable guet-à-pens, paraît s'être servi d'instructions et de pouvoirs qui lui avaient été donnés antérieurement et pour un autre objet. La cour royale de Douay l'a condamné par contumace pour le même vol, le 6 mai 1818, à cinq ans de prison et à cinq cents francs d'amende. — Le père de Maubreuil, M. de Guerry de Beauregard, est mort dans la Vendée en 1815, en combattant pour le Roi, à côté de M. de la Rochejacquelein. D.

MAUDET-DE-PENHOUET (Le comte DE), né vers 1766, entra d'abord dans le corps de la marine, où il servait au commencement de la révolution, en qualité de lieutenant de vaisseau. Il fit partie, en 1791, d'une divi-

sion qui portait à Alger le comte de Senneville, ambassadeur de Louis XVI auprès de cette régence barbaresque. Au retour du Roi, en 1814, M. Maudet fut fait chevalier de St.-Louis, et reprit du service dans l'armée de terre. Nommé colonel-commandant de la 19e. légion de gendarmerie, à la résidence de Lyon, il y tint une conduite courageuse et ferme dans les mouvements qui agitèrent cette ville et les environs en 1817. Il fut remplacé, peu de temps après, par M. de St.-Cricq, et envoyé à Besançon, où il commandait encore en 1818. K.

MAUDRU (Jean-Baptiste), ancien professeur à l'école normale et membre de plusieurs sociétés savantes, a publié : I. *Lettre à Madame la duchesse de****., Saint-Pétersbourg, 1771, in-12. II. *Lettre au comité d'instruction publique*, ou *Exposition raisonnée du nouveau système de lecture applicable à toutes les langues*, 1792, in-8o., Paris (c'est un développement de la lettre précédente). III. *Réflexions sur l'éducation*, St.-Pétersbourg, 1778, in-8o.; Paris, 1772, in-8o. IV. *Nouveau système de lecture applicable à toutes les langues*, nouvelle édition, 1799, 2 vol. in-8o. et atlas in-folio. (la première avait paru en 1774 en Russie, où sa méthode avait été adoptée avec succès dans le corps impérial des cadets nobles en 1772). V. *Tableau prosodique*, ou *Fragments du nouveau système de lecture*, 1800, in-8o. VI. *Maudru à ses concitoyens membres de l'Institut national*, in-8o. C'est un exposé du même système soumis au concours des livres élémentaires propres aux écoles primaires et centrales. VII. *Eléments raisonnés de la langue russe*, 1802, 2 vol. in-8o.; ouvrage fait avec soin et imprimé avec de très beaux caractères russes gravés et fondus exprès, et que l'auteur a depuis cédés à l'imprimerie royale. VIII. *Eléments raisonnés de lecture à l'usage des écoles primaires*, 1803, in-8o. Ot.

MAUDUYT, député de Seine-et-Marne à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il fut envoyé en mission dans son département en 1793, et seconda Lakanal, lorsque ce dernier fit exécuter l'enlèvement des meubles du château de Chantilly, ancien séjour du prince de Condé. Le directoire l'employa en qualité de commissaire après la session. On ne l'a plus revu sur la scène politique jusqu'au retour de Buonaparte en 1815, époque à laquelle il rentra dans ses fonctions et signa l'acte additionnel ; ce qui l'a fait comprendre dans l'exil contre les régicides en 1816. Il se réfugia d'abord en Suisse. B. M.

MAUGENET (A. P. F. M.), de l'académie de Turin et du Lycée des arts, a servi comme officier d'artillerie à Saint-Domingue, en Hollande et en Italie, pendant plusieurs années. Il a publié sous les initiales ou l'anagramme de son nom : I. *Delphina*, 1797, 2 vol. II. *Le Scythe*, ou *les Franches annales*, 1799, 2 vol. in-8o. III. *Alphonse et Lindamire*, 1800, 2 vol. IV. *Le Journal des théâtres*, 1802, 1 vol. V. *La bataille de Marengo*, poème qui valut une récompense de cent louis au poète ; 1804. VI. *Nina*, ou *le Château de Jouvence*, 1806, 2 vol. VII. Le *Dictionnaire amusant et instructif*, 1807, 2 vol. VIII. *Marie de Brabant*, ibid., 2 vol. IX. Le *Discours préliminaire des Annales dramatiques*, ou *Dictionnaire général des théâtres*, dont il a donné l'idée, et 3 ou 400 articles des deux premiers volumes de cet ouvrage, 1808. X. *Jeniska*, ou *l'Orpheline russe*, 1812, 2 vol. XI. *Palménor*, ou *les Deux sultans*, 1813, 2 vol. XII. *Angeline et Valmore*, 1814, 3 vol. XIII. *Voyage en Afrique et dans les deux Indes*, 1815, 3 vol. XIV. Le *Chant d'un solitaire*, poème accueilli par le Roi, 1816. XV. Le *Robinson du faubourg Saint-Antoine*, etc., 1817, 4 vol. XVI. Les *Annales militaires*, ou *Nouveau Dictionnaire des combats, siéges et batailles*, ibid., 3 vol. in-8o. Comme auteur dramatique, cet écrivain a fait jouer : 1o. *L'Amant volage*, comédie en trois actes, en vers, au théâtre de la Cité, 1796 ; 2o. *Le Garçon-fille*, ou *la Fille-garçon*, comédie en un acte, en vers, au théâtre de Molière, 1801 ; 3o. *Le Méléagre champenois*, vaudeville en un acte, au Vaudeville, 1802 ; 4o. *Hélénor*, drame en trois actes, en prose, à l'Ambigu, 1805 ; 5o. *Ino*, tragédie en trois actes, au théâtre de Naples, 1812 ; 6o. *Le Frondeur*, comédie en cinq actes et en vers, à l'Odéon, 1808. Cet auteur a deux comédies admises au Théâtre-Français depuis neuf ans. F.

MAUGERET, avocat, exerça plu-

sieurs fonctions publiques pendant les premières années de la révolution, et devint, en 1795, commissaire du directoire près l'administration centrale du département de la Gironde. Il y fut remplacé par M. Lahary (*Voy.* ce nom) en 1796; et, dès-lors, abandonnant la carrière administrative, il vint à Paris, où il a suivi celle du barreau jusqu'en 1817. Ce fut lui qui plaida et fit un Mémoire en février 1815, pour le fameux Méhée (*Voy.* ce nom). On ne retrouve plus son nom, en 1818, sur le tableau des avocats. Il a publié : I. *Législation commerciale de l'empire français*, ou *le Code de commerce commenté*, 1808, 2 vol. in-8°. II. *Traité de la contrainte par corps en matière civile, de commerce, criminelle*, 1808, in-8°. III. *Conférences du palais*, ou *Journal des tribunaux civils, criminels et de commerce*, 1805 et suiv., in-8°. K.

MAUGIS (JACQUES-LOUIS) fut, en 1789, membre de la première municipalité de Paris, s'y fit remarquer par la sagesse de ses principes et en fut expulsé au 10 août, comme royaliste constitutionnel, puis long-temps détenu comme suspect. Rendu à la liberté, il rentra dans la carrière du barreau, et devint juge du tribunal de 1re. instance du département de la Seine, puis président de la cinquième chambre. M. Maugis présidait, en 1817, le tribunal de police correctionnelle, et il eut à prononcer sur des causes politiques importantes, notamment celle de MM. Comte et Dunoyer. En 1818, il présida encore dans l'affaire de M. Fiévée. Il est chevalier de la Légion-d'honneur et membre du conseil de S. A. S. le prince de Condé. — Son fils fut nommé juge-suppléant, le 15 octobre 1817. D.

MAUGRAS (J. B.), ex-professeur de philosophie en l'université de Paris, a publié : I. *Dissertation sur les principes fondamentaux de l'association humaine*, 1795, in-8°. II. *Dissertation sur l'analyse en philosophie*, 1806, in-8°.; 2°. édition, 1808, in-8°. — MAUGRAS (P.) a publié : *Précis historique et considérations sur l'art de guérir, spécialement sur la chirurgie*, 1803, in-8°. OT.

MAULE (Le major FRANCIS) a publié en 1816, à Londres, un volume in-12, intitulé : *Mémoires sur les principaux événements de la campagne d'Égypte et de Hollande*, avec une description de l'île de Crète, de Rhodes, de Syracuse, de Minorque, et un *Voyage dans la Méditerranée*. Cet ouvrage a été jugé assez peu intéressant en Angleterre. Cet officier fut employé dans ces différentes expéditions. Il a aussi fait la campagne de 1815 dans les Pays-Bas. D.

MAULEON (Le marquis JOSEPH DE), chevalier de Saint-Louis, d'une ancienne famille, était, avant la révolution, lieutenant des gardes-du-corps. Il rentra en 1814, dans la compagnie de Wagram, avec le grade de maréchal-de-camp. — MAULÉON (Joseph-Lambert vicomte de), frère du précédent, membre de l'académie royale d'histoire de Madrid, né au château de Serempuy en Gascogne, en 1770, fut le 17e. enfant de Jean-Louis comte de Mauléon, et de Catherine de Preissac son épouse. Resté en France pendant l'émigration de ses frères, il vit tomber sur lui tout le poids de la persécution que l'ancienneté de sa famille et ses principes personnels n'ont cessé de lui attirer jusqu'après la chute du directoire. Il se dévoua tout entier à soutenir dans l'intérieur la cause royale, et fut un des membres les plus actifs de l'association secrète, autorisée par le Roi, dans le midi de la France, sous le nom d'*Institut philantropique* (Voyez DUPONT-CONSTANT). Lors de l'insurrection royaliste qui éclata dans les environs de Toulouse, en 1799, M. de Mauléon, qui avait concouru à organiser le contingent du département du Gers, fut blessé dans plusieurs engagements, fait prisonnier et enfermé dans les prisons de Toulouse, d'où il ne sortit que par suite de la révolution du 18 brumaire. Il avait déjà subi près de deux ans de réclusion à diverses époques, et plusieurs jugements de commissions militaires. Aussitôt que les événements de 1814 permirent aux royalistes du Midi de concourir au succès de la révolution dont Bordeaux avait donné le signal, le vicomte de Mauléon reparut sur la scène avec la même énergie. Il a publié en 1815 : *Les Mérovingiens, les Carlovingiens, et la France sous ces deux dynasties*, 3 vol. in-8°. K.

MAUNOIR (JEAN-PIERRE), docteur en chirurgie, et l'un des derniers élèves du célèbre Dessault, né à Genève, vers 1770, membre de la société de physique et d'histoire naturelle, depuis 1798, et

professeur d'anatomie à Genève depuis 1809, est surtout connu par son habileté dans la pratique de son art, et par ses travaux sur l'opération de la pupille artificielle, et sur celle de la cataracte par abaissement. Il est associé-correspondant des sociétés de médecine de Paris, de Lyon, d'Avignon, etc. M. Maunoir a publié : I. *Mémoires philosophiques et pratiques sur l'anévrysme et la ligature des artères*, Genève, 1810, in-8°., figures. II. *Eloge historique de Jean Sénebier. pasteur et bibliothécaire de Genève*, ibid., 1810, in-8°. III. Divers *Mémoires* dans la Bibliothèque Britannique, et dans d'autres ouvrages périodiques. T.

MAURICE (Le chevalier FRÉDÉRIC-GUILLAUME), maire de Genève, secrétaire de la société des arts de la même ville, membre de la Légion-d'honneur, est l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque Britannique*, qui se continue sous le titre de *Bibliothèque universelle*. On connaît de lui : I. Des *Observations botanico-météorologiques*, 1789, in-4°. II. Un excellent *Traité des engrais, tiré de différents rapports faits au département d'agriculture d'Angleterre*, avec des notes, suivi de la traduction du *Mémoire* de Kirwan, *sur les engrais*, et de l'*Explication des principaux termes chimiques employés dans cet ouvrage*, Genève, 1800, in-8°.; 2e. édition, augmentée, 1806, in-8°.—Son fils, le baron Jean-Frédéric-Th. MAURICE, né vers 1772, académicien-libre de l'académie des sciences de Paris, depuis son rétablissement, en 1816, est, depuis 1795, membre de la société pour l'avancement des arts à Genève. Il fut nommé, en 1809, professeur de mathématiques à l'académie de la même ville. Après avoir été préfet de la Creuse et de la Dordogne, M. Maurice a été nommé, le 27 juin 1814, maître des requêtes en service ordinaire, comité des finances, et chevalier de la Légion-d'honneur le 23 septembre suivant. Il a fourni quelques articles au *Moniteur* et à la *Biographie universelle*, *Fermat*, *Huygens*, etc. T.

MAURICE (Le révérend THOMAS), savant anglais, fils d'un maître d'école d'Hertford, naquit en 1760, et dut sa première éducation au célèbre docteur Parr, qui lui prodigua les soins d'un père. Au sortir de l'école du docteur Parr, il se rendit à l'université d'Oxford, où il compléta ses études. Il entra bientôt dans les ordres sacrés, et devint curé de Woodfort et ensuite d'Epping. En 1786, il épousa la fille de T. Pearce, capitaine au service de la compagnie des Indes; il la perdit en 1790. Peu de temps après son mariage, il conçut le dessein de publier une histoire de l'Inde, ouvrage d'une grande importance et plein de difficultés. Ce fut en vain qu'il s'adressa aux directeurs de la compagnie des Indes; il n'en reçut aucun encouragement; ce qui ne le détourna pas du but qu'il s'était proposé; et, en 1793, il en fit paraître le 1er. volume à ses frais. La seule récompense que M. Maurice ait obtenue pour ses travaux littéraires, a été la place de bibliothécaire-adjoint du Musée britannique. Ses écrits sont : I. *L'Ecolier*, poëme, imité de Philips, 1774. II. *Netherby*, poëme, in-4°., 1776. III. *Hagley*, poëme, in-4°., 1777. IV. *Monologue à la mémoire de la duchesse de Northumberland*, in-4°. V. *Poëmes et Mélanges*, in-4°., 1779. VI. *Ierne Rediviva*, ode, in-4°., 1782. VII. *L'Abbaye de Westminster*, poëme élégiaque, in-4°. 1784. VIII. *Panthée*, tragédie, in-8°., 1789. IX. *Lettre aux directeurs de la compagnie des Indes*, in-8°., 1790. X. *Antiquités indiennes*, 7 vol. in-8°., de 1792 à 1800. XI. *Poëme élégiaque, à la mémoire de William Jones*, in-4°., 1795. XII. *Histoire de l'Indostan*, 2 vol. in-4°., de 1795 à 1798. XIII. *Fragments sanscrits*, ou *Extraits des livres sacrés des Bramines, sur divers sujets importants*, in-8°., 1798. XIV. *La Crise de la muse britannique, au ministère anglais et à la nation*, in-4°., 1798. XV. *Grove-Hill* (demeure du docteur Lettsom), poëme descriptif, in-4°., 1799. XVI. *Histoire moderne de l'Indostan*, 2 vol. in-4°., de 1802 à 1804. XVII. *L'Histoire de l'Indostan vengée des critiques de l'Edinburgh review*, in-8°., 1805. XVIII. *La Chute du grand-mogol*, tragédie, in-8°., 1806. XIX. *Richmond-Hill*, poëme descriptif et historique, in-4°., 1808. XX. *Supplément à l'Histoire de l'Inde*, in-4°., 1810. XXI. *La Fraude des Brachmanes dévoilée*, ou *Efforts de la tribu sacerdotale de l'Inde, pour donner à ses fausses divinités les attributs du Messie*, in-8°., 1812 (Voy. *Public characters*, 1811-2). Z.

MAVOR (WILLIAM FORDYCE), ecclésiastique anglais, né le 1er. août 1758,

près d'Aberdeen en Ecosse, quitta de bonne heure le lieu de sa naissance, et fut, dès l'âge de dix-sept ans, sous-instituteur de l'académie de Burford, dans le comté d'Oxford. Il s'occupa ensuite à diriger l'éducation des rejetons de l'illustre famille de Marlborough, et ce fut par leur protection qu'il entra dans les ordres, en 1781. Il était en même temps maître d'école à Woodstock. En 1789, le duc de Marlborough lui donna la vicairie de Hurley, dans le comté de Berk; la même année, l'université d'Aberdeen lui conféra les degrés de docteur ès-lois. Il a depuis rempli les fonctions de curé de Stonefield, et il est aujourd'hui curé et maire de Woodstock. Le docteur Mavor s'adonna très jeune à la poésie, et mit au jour des poëmes qui obtinrent un succès pour ainsi dire populaire. Dans un âge plus avancé, il cultiva les hautes sciences et y réussit également; il s'attacha surtout aux ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse. Ses productions sont: I. *Mélanges poétiques*, in-8°., 1779. II. *La Sténographie universelle*, in-8°., 1779; 6e. édition, 1806. III. *Le Guide poétique de Cheltenham*, in-12, 1781. IV. *Magasin géographique*, publié sous le nom de Martyn, 2 vol. in-4°., 1781. V. *Dictionnaire d'histoire naturelle*, sous le même nom, 2 vol. in-fol., 1784. VI. *Elégie à la mémoire du capitaine James King*, in-4°., 1785. VII. *Blenheim*, poëme, in-4°., 1787. VIII. *Nouvelle description de Blenheim*, in-8°., 1789; 7e. édition, 1806. IX. *Vindiciæ landavenses*, ou *Défense de l'évêque de Landaf*, in-8°., 1792. X. *Poëmes*, in-8°., 1793. XI. *Les Politiques chrétiens*, sermon, in-8°., 1793. XII. *Appendix à la Grammaire latine d'Eton*, in-12, 1796. XIII. *Mélanges pour la jeunesse*, ou *Présent d'un père à ses enfants*, in-12, 1797; réimprimés depuis en 2 vol. in-8°., 1804. XIV. *Le Devoir des actions de grâce*, sermon, in-8°., 1797. XV. *Récit historique des voyages, depuis Colomb jusqu'à nos jours*, 25 vol., de 1798 à 1802. XVI. *Le Voyageur anglais*, ou *le Petit compagnon de voyage du voyageur en Angleterre, pays de Galles, Ecosse et Irlande*, 6 vol. in-12, de 1798 à 1800. XVII. *Le Cornelius Népos anglais*, ou *Vie des illustres Bretons*, in-12, 1798. XVIII. *Eléments d'histoire naturelle, à l'usage des écoles*, in-12, 1799. XIX. *Magasin des jeunes gens des deux sexes*, 2 vol. in-12, 1799. XX. *Livre de poche sur la botanique, pour les dames et les messieurs*, in-12, 1800. XXI. *Collection des Vies de Plutarque, abrégées pour les écoles*, in-12, 1800. XXII. *Le Voyageur moderne*, avec des notes explicatives, 4 vol. in-12, 1800. XXIII. *Poésie anglaise classique, à l'usage des jeunes personnes*, conjointement avec M. Pratt, in-12, 1801. XXIV. *Le Nouvel orateur*, ou *le Livre classique anglais*, in-12, 1801. XXV. *L'Abécédaire anglais*, in-12, 1801. XXVI. *Histoire universelle ancienne et moderne*, 25 vol. in-18, 1802. XXVII. *L'Armure complète du chrétien*, sermon, in-8°., 1803. XXVIII. *Proverbes divers*, ou *la Sagesse de toutes les nations*, in-12, 1804. XXIX. *Rhétorique d'Holmes*, améliorée, in-12, 1806. XXX. *Le Cercle des arts et des sciences*, in-12, 1808. XXXI. *Grammaire latine d'Eton*, avec des notes explicatives, in-12, 1809. XXXII. *Vue générale sur l'agriculture du comté de Berk*, in-8°., 1809. XXXIII. *Collection de Catéchismes*, 2 vol., 1810. XXXIV. *Abrégé du Tableau de l'Espagne*, par Bourgoing, in-12, 1812. (*Voy.* les *Public. charact.*, 180-1). XXXV. Nouvelle édition de l'ouvrage sur *l'Economie rurale* de Tusser (*Points of Husbandry*) in-4°., 1812. XXXVI. *Les Fruits de la persévérance*, en trois sermons, in-8°., 1814. Il a aussi publié des Histoires d'Angleterre, de Rome et de la Grèce, et a inséré plusieurs articles dans les journaux scientifiques. Z.

MAWE (John), négociant anglais fort instruit en minéralogie. Ayant entrepris de se rendre à Rio de la Plata pour des spéculations commerciales, il fut subitement arrêté, dès son arrivée à Monte-Video. Son vaisseau et sa cargaison furent aussi saisis, sans qu'on donnât aucun motif à cet acte de violence inattendue. L'arrivée du général Beresford dans ce pays le fit reléguer dans l'intérieur des terres. Il se rendit quelque temps après au Brésil, et y reçut un accueil gracieux du prince régent de Portugal, qui l'employa à des recherches scientifiques, particulièrement à examiner les productions minéralogiques, et l'état de l'agriculture de cette contrée. Jusque-là l'accès au district des mines avait été interdit à tous les étrangers. Il a publié: I. *Minéralogie du comté de Derby*, avec une description



MAXIMILIEN de BAVIÈRE.

des mines les plus intéressantes du nord de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles, in 8°., 1802. II. *Voyages dans l'intérieur du Brésil*, in-4°., 1812. Cet ouvrage a été traduit en français par M. Eyriès, deux vol. in-8°., 1817, sous le titre de *Voyages dans l'intérieur du Brésil, particulièrement dans les districts de l'or et des diamants, faits avec l'autorisation du prince régent de Portugal, en* 1809 *et* 1810, *contenant aussi un Voyage au Rio de la Plata, et un Essai historique sur la révolution de Buenos-Ayres*, etc. L'auteur fait connaître avec un grand détail le régime des mines; c'était l'objet de son voyage, et, sous ce rapport, il laisse peu à desirer. On y trouve aussi quelques détails amusants et intéressants sur l'aspect physique, industriel et agricole des pays qu'il a visités. III. *Traité sur les diamants et les pierres précieuses*, in-8°., 1813. Z.

MAXIMILIEN-JOSEPH, roi de Bavière, né le 27 mai 1756, était, avant la révolution, colonel du régiment d'Alsace au service de France, et devait, à la mort de son frère, devenir colonel-propriétaire de celui de royal Deux-Ponts. Il quitta la France en 1790, fit une partie des premières guerres dans les armées impériales, et succéda à son frère Charles II, duc de Deux-Ponts, le 1er. avril 1795, et à l'électeur de Bavière, Ch. Théodore, son oncle, le 16 février 1799. Il épousa d'abord une princesse de Hesse-Darmstadt, dont il a eu deux fils et deux filles; puis, en secondes noces, une princesse de Bade, dont il a deux filles. La présence des troupes russes et autrichiennes le tint quelque temps écarté de l'alliance de la France, vers laquelle il se rapprocha dès qu'il fut délivré de toute autre influence. Le soin d'introduire des réformes populaires dans ses états, a signalé les commencements de son administration; dirigé dans ces innovations par son premier ministre Montgelas, il a réformé les priviléges et les immunités de la noblesse et du clergé, a formé des établissements de bienfaisance pour le soulagement des malheureux, et supprimé les ordres mendiants ainsi que plusieurs fêtes; ce dernier changement a éprouvé des obstacles de la part de son peuple. Il ferma, en 1802, l'entrée de ses états aux émigrés suisses et français. En 1804, l'ambassadeur anglais Drake ayant été impliqué dans une correspondance contre le gouvernement impérial de la France, il lui donna ordre de s'éloigner; ce qui fit éprouver, peu de temps après, le même sort à son ambassadeur à Londres. L'Autriche méditant une attaque contre la France, à la fin de 1805, le somma de réunir ses troupes à l'armée autrichienne, et de lui livrer passage dans ses états; Maximilien ayant refusé l'un et l'autre, fut obligé de se retirer à Wurtzbourg, d'où il adressa à ses peuples une proclamation énergique, dans laquelle il leur expliquait les causes qui avaient amené sa conduite. Les victoires des armées françaises ne tardèrent pas à le rappeler dans sa capitale. Au moment de l'invasion des Autrichiens, il conclut avec Napoléon un traité d'alliance offensive et défensive, et réunit 25 mille hommes de ses troupes à l'armée française. Cette conduite lui valut, à la paix de 1806, le titre de roi de Bavière, et la réunion de plusieurs provinces, notamment le Tyrol, à ses états héréditaires. Après la bataille d'Austerlitz, il reçut dans sa capitale Buonaparte victorieux, et il assista avec lui aux solennités du mariage d'Eugène Beauharnais avec la princesse Amélie, sa fille aînée (*Voy.* AMÉLIE). La nouvelle guerre qui éclata en 1808 entre la France et l'Autriche, mit le roi de Bavière dans la même situation qu'auparavant. Toujours attaché à l'alliance de la France, il refusa d'entrer dans la coalition formée contre elle, et vit encore une fois ses états envahis par les armées autrichiennes. Ainsi que plusieurs autres princes de la confédération du Rhin, il joignit ses troupes à l'armée française, et recouvra bientôt son royaume, par suite des victoires de cette campagne et du traité de paix qui la suivit. Au mois de novembre 1809, le roi de Bavière vint à Paris, où il se trouva avec plusieurs autres têtes couronnées. Les liens qui l'attachaient de plus en plus à la France le firent entrer dans la coalition que Buonaparte forma en 1812 contre la Russie. Il fournit un contingent de troupes bavaroises, qui périrent presque toutes dans la désastreuse retraite de Moscou. Cependant, il abandonna en 1813, avec toute l'Allemagne, la cause de Buonaparte; et le prince de Wrède, qui avait combattu long-temps à la tête des Bavarois, sous les drapeaux des Français, vint attaquer ceux-ci à Ha-

man où Buonoparte ne dut son salut qu'à l'extrême valeur de ses soldats (*Voy.* WRÈDE). Le même général commanda les troupes bavaroises lors de l'invasion des alliés en 1814 et en 1815. En 1814, le roi Maximilien se rendit avec toute sa famille à Vienne, et accepta de l'empereur d'Autriche un régiment dont il se fit recevoir colonel. Au mois de novembre 1816, l'alliance contractée par ces deux souverains a été resserrée par l'union de l'empereur d'Autriche avec la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière (*V.* FRANÇOIS Ier.). Ce monarque, qui avait acquis le Tyrol après la paix de Vienne, en 1809, perdit cette province en 1814, par suite des nouveaux arrangements du traité de Paris; il reçut d'autres états en compensation. — Le prince royal CHARLES-LOUIS-AUGUSTE, né le 25 août 1786, se rendit à Milan et ensuite à Paris, vers la fin de 1805, et il y fut reçu avec les témoignages de la plus vive affection. Il s'est montré dans plusieurs circonstances avec beaucoup de distinction à la tête des troupes bavaroises, notamment à Ratisbonne, en 1809. Ce prince a épousé en 1810 une princesse de Saxe-Hildburghausen. B. M.

MAXIMILIEN (L'archiduc), troisième fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, duc de Modène, et oncle de l'empereur, est, par conséquent, cousin-germain de ce dernier, et fut son beau-frère par le mariage de François Ier. avec sa sœur l'impératrice Béatrix, morte en 1816. L'archiduc Maximilien, né le 14 juillet 1782, n'est pas des princes de la nombreuse famille impériale, le moins distingué par son courage et ses talents militaires. Il occupe le grade de feld-maréchal-lieutenant dans l'armée autrichienne. Il commandait dans la campagne de 1809, et il adressa, dans le mois de mai de cette année, deux proclamations énergiques aux habitants de Vienne qu'il était chargé de défendre. Cependant il fut obligé de capituler. Le desir de conserver intacte sa capitale l'emporta dans son cœur sur sa noble résolution de s'ensevelir sous ses ruines. Une lettre qu'il avait reçue du prince de Neufchâtel, major-général de l'armée française, lui annonçait qu'en cas de résistance, la ruine de Vienne serait consommée en trente-six heures par le feu des obus et des bombes. Quoi qu'en dise le huitième bulletin de cette campagne, daté de Vienne, le 16 mai, il ne dépendit pas de l'archiduc Maximilien d'exécuter son généreux projet. Il trouva des obstacles dans les habitants eux-mêmes, et dans le mauvais succès de la défense des ouvrages extérieurs. Ce n'est donc qu'avec une extrême défiance qu'on doit lire le huitième bulletin, où Buonaparte prodigua des injures grossières à un jeune prince trahi par la fortune. L'archiduc Maximilien se trouvait à l'armée autrichienne lors de l'entrée des alliés en France. Il se fit estimer des habitants par son affabilité et sa bienveillance. Il allégea partout le fardeau de la guerre, et plusieurs villes, celle de Saumur en particulier, lui durent la remise d'une partie des réquisitions dont elles étaient frappées. C.

MAXWELL (MURRAY), capitaine de la marine royale anglaise, est surtout connu par son voyage à la Chine, dont la relation a été publiée en 1817. Il commandait la frégate l'*Alceste*, qui porta lord Amherst, ambassadeur à la cour de Pékin, et mit à la voile, de la rade de Spithead, le 8 février 1816. C'est dans la relation de M. Ellis, troisième commissaire de l'ambassade, qu'il faut lire les détails de cette mission importante. A peine arrivée dans la mer Jaune, l'expédition anglaise fut en butte à toutes les contrariétés que les Chinois ont coutume de faire éprouver aux étrangers, mais qu'ils redoublèrent alors à cause de la destination qu'ils n'ignoraient pas. Lord Amherst fut contraint de se rembarquer sans avoir vu l'empereur. Les Chinois affectèrent dès lors d'accabler d'avanies les bâtiments anglais et même l'*Alceste*. Ils essayèrent d'empêcher la frégate de pénétrer dans la baie de Canton. Les forts qui en protégent l'entrée, les jonques ou barques de guerre réunirent leurs efforts contre l'*Alceste*; mais quelques coups de canon triomphèrent bientôt de toutes les forces navales de la Chine (*Voyez*, pour l'affaire de Canton, la *Relation* rédigée par M. Mac-Leod, chirurgien du vaisseau). Ce n'était pas la première fois qu'un seul vaisseau anglais forçait le boulevard maritime de cet empire, et que ce *cérémonial sifflant*, pour nous servir des termes de l'auteur de la relation, abrégeait les longueurs de celui des mandarins (*Voy.* ANSON dans la *Biographie*

universelle). Le voyage du retour de lord Amherst en Angleterre fut heureux jusqu'au détroit de Gaspar, dans les parages des îles de la Sonde. Mais, le 18 février 1817, le vaisseau toucha sur un récif que la mer couverte de frai de poisson ne permit pas d'apercevoir. Le naufrage étant inévitable, le capitaine Maxwell prit les mesures les plus promptes pour sauver l'équipage. Il eut le bonheur de le soustraire aux périls de toute espèce qui l'environnaient, et de gagner une île voisine avec l'ambassadeur et toute sa suite. De nouveaux dangers l'attendaient sur cette terre inhospitalière. Les Malais, naturels du pays, vinrent s'opposer à sa descente, et entourer en grand nombre le vaisseau naufragé, avec des démonstrations hostiles. Cependant, la présence d'esprit du capitaine, secondée du courage de l'équipage, triompha de cette attaque. Il ne restait à ces malheureux pour tout moyen de défense, que soixante-et-quinze cartouches, quelques piques d'abordage, et ils furent obligés de faire des balles avec les boutons de leurs habits. Renfermés dans des retranchements construits à la hâte, exposés aux intempéries du climat et aux coups des Malais, leur bonne contenance imposa à ces insulaires. Des secours qui leur furent envoyés à temps de Batavia dont ils étaient peu éloignés, abrégèrent leurs souffrances. Ils ne tardèrent pas à trouver dans cette colonie les moyens de revenir en Angleterre, où lord Amherst rapporta les présents de l'empereur de la Chine, et sa lettre au prince-régent. Le capitaine Maxwell ayant été traduit à son arrivée à Portsmouth devant une cour martiale, pour le fait de la perte de son vaisseau, il raconta de la manière la plus touchante les détails qu'on vient de lire, et fut honorablement acquitté. Son expédition, à laquelle ses malheurs ajoutent un nouvel intérêt, est encore très remarquable sous le rapport des observations dont le recueil a été publié, comme nous l'avons dit, et traduit en français. Les détails qu'il renferme sont d'autant plus dignes d'attention qu'ils offrent une parfaite concordance avec ceux qui sont consignés dans la relation de lord Anson. On y trouve la description d'une nation tributaire de la Chine, qui habite les îles de Lieou-Kieou, et dont les mœurs douces et hospitalières contrastent fortement avec la méfiance et la perfidie des Chinois. Un des chapitres de l'ouvrage offre le récit assez piquant d'une relâche à Ste.-Hélène, et d'une visite de l'ambassadeur anglais à l'ex-empereur Napoléon. C.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (Franç.-Marie), né à Paris, en 1758, entra en 1770, au théâtre de l'Ambigu, où il remplit les emplois des *amoureux* et des *niais*, dans la comédie, et les *premiers rôles* dans la pantomime, particulièrement dans *le Braconnier*, *la Belle au bois dormant*, *Alceste*, *les Amours de Henri IV*, *les Quatre fils Aymon*, etc., pièces qui firent la fortune d'Audinot, alors directeur de ce théâtre. En 1779, il passa au théâtre de Nicolet, où le rôle de Claude Bagnolet lui valut les honneurs de la gravure, avantage extraordinaire, à cette époque, pour un acteur d'un théâtre secondaire. En 1789, il s'embarqua pour aller jouer la comédie en Amérique : la révolution qui étendait ses ravages sur tous les points du globe, le contraignit bientôt à repasser en France. Il débarqua à Bordeaux, où il fit bâtir une très jolie salle, sous le nom de *théâtre du Vaudeville-Variétés*. Dénoncé par l'un de ses confrères comme mauvais patriote, et traduit devant une commission militaire, il fut heureusement acquitté, et revint à Paris, où il s'engagea en 1796, au théâtre de la Cité. Ce théâtre était occupé par la troupe des Variétés-Montansier, au Palais-Royal. Ce fut dans cette dernière salle que Mayeur créa le rôle de *Jocrisse changé de condition*, et celui de *Vilain*, au théâtre de la Cité, dans la pièce intitulée : *L'Intérieur des comités révolutionnaires*. Il s'embarqua ensuite pour l'Ile de France, où il demeura deux ans. De retour dans sa patrie, en 1801, il se mit à la tête du théâtre de la Gaîté. Mais il abandonna encore cette administration, en 1802, pour le *théâtre Olympique*, où il attira la foule, dans le rôle de *Danières* (de *l'Auberge pleine*), puis il retourna à Bordeaux et parcourut les villes du Midi. Il resta à Lyon en qualité de directeur-gérant du théâtre des Célestins, en 1808. Le principal mérite de cet acteur était d'être celui de la nature ; ce qui le fit surnommer le *niais de la bonne compagnie*. Comme auteur, il a fait jouer un très grand nombre de pièces, entre autres : *la Pomme*, ou *le prix de la beauté*, en trois actes, mêlée de musique, 1777 ; *l'Optimiste*, ou *tout est au*

mieux, comédie en un acte. (Au théâtre de Nicolet) : *l'Oiseau de Lubin*, vaudeville en un acte ; *l'Elève de la nature*, ou *le Sauvage apprivoisé par l'amour*. — le *Jeune homme du jour*, coméd. en deux actes. — Id., *Dorval*, ou *l'honnête procureur*, comédie en deux actes. — Id., *les Adélaïdes*, *parodie des Danaïdes*, vaudeville en trois actes. — En 1788, le *Trouvère moderne* ou *l'acteur poète*, proverbe à travestissements, à un seul acteur ; ce fut le premier ouvrage de ce genre qui fut représenté aux boulevards. — *Le Baron de Trenck*, pièce historique en trois actes, et en vers. — *Jeanne Hachette*, ou *le Siége de Beauvais*, pantomime en trois actes. — En 1799, *Charette à Nantes*, ou *la paix de la Vendée*, pantomime en un acte. — En 1790, *Goburge dans l'île des Fallots*, parodie de *Panurge*, en trois actes et en vaudevilles. — *Climène*, parodie de *Chimène*, en un acte, et en vaudevilles. — 1804, *Cassandre polygraphe*, ou *le célèbre Feuilleton*, vaudeville en un acte. — *Farinelli*, ou *l'Artiste à la cour de Ferdinand IV*, opéra en un acte, musique de Roland. — *Le Journal de Paris*, pièce épisodique, en un acte. — *Clopinette*, parodie de *Philoctète* en un acte, en vers, mêlé de vaudevilles. — *L'Enrôlement volontaire*, divertissement mêlé de vaudevilles. — *Bizarre*, parodie en deux actes et en vaudevilles de *Pizarre*, opéra. — *La Veuve de Clamart*, vaudeville en un acte, parodie de la *Veuve du Malabar*. — *Le Terroriste*, ou *les Conspirations Jacobites*, à-propos en un acte, mêlé de vaudevilles, imprimé à Bordeaux, en l'an V. — *Les Traîneaux*, comédie en un acte. (Au théâtre de l'Ile de France, en 1800) : *L'Apothéose du général Malartic*, intermède, musique de Lamouroux. Pendant son séjour dans cette colonie, il rédigea un journal littéraire et politique intitulé : *le Chroniqueur colonial*, ou *Journal politique et littéraire des îles de France et de Bourbon*. Ses autres ouvrages sont : *Hymne à l'Amour*, poëme en vers, suivi d'une *Ode sur la Calomnie* in-8°., 1782. — *Rose d'amour*, ou *la Belle et la Bête*, conte en prose, mêlé de vers, Paris, 1813, in-18. — *Vie de Mme. de Lafayette*, Paris, Lefuel, 1814, in-18. — *La renaissance des Lis*, *hommage lyrique*, Paris, Lefuel, 1815, in-18. — *L'Itinéraire de Buonaparte*, *depuis son départ de la Malmaison*, *jusqu'à son embarquement pour Sainte-Hélène*, 1816, in-8°. Il a rédigé les *Etrennes du Parnasse*, recueil de poésies suivies de notices sur les ouvrages nouveaux, pendant les années 1783, 84, 85, 86 et 87. Il fut un des correspondants de la *Gazette de Deux-Ponts*. et l'un des collaborateurs de la *Petite Bibliothèque des Théâtres* ; il est membre de la *Société lyrique des soupers de Momus*, et de celle des *Amis du Roi*. — On lit de lui plusieurs pièces de poésie dans les *Almanachs des Muses*, dans les journaux et dans divers recueils. Ot.

MAYEUX (F. J.) a publié : I. *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 1814, in-12. II. *A l'empereur, sur l'impossibilité de concilier l'acte additionnel aux constitutions avec la majesté, l'indépendance et le bonheur du peuple français*, 1815, in-8°.; deux éditions. Le début de cet ouvrage suffira pour en faire connaître l'esprit : « Le » peuple attendait une constitution libé- » rale qui lui rendît ses droits, fondât sa » liberté, lui rendît sa grandeur et sa » gloire ; qui bornât la puissance de son » chef, l'obligeât d'être juste, en fît le » plus ferme appui des lois et leur moins » redoutable adversaire ; qui mît l'or- » gueil de la naissance dans la poudre, » consacrât les prérogatives illimitées du » mérite, de la vertu, du dévouement.... » Au lieu de ce pacte solennel, vous » nous présentez *un acte additionnel* » *aux constitutions de l'empire*. Dès » l'intitulé, le prestige s'évanouit sans » retour. » III. *Les Bédouins*, ou *les Arabes du désert*, ouvrage publié d'après les notes inédites de D. Raphaël, 1816, 3 vol. in-18. ornés de 24 fig. C.

MAYGRIER (J. P.), médecin de la faculté de Paris, a publié : I. *Nouvelle Méthode pour manœuvrer les accouchements*, 1802, in-8°.; nouvelle édition, augmentée, 1804, in-8°. II. *Manuel de l'anatomiste*, 1807, in-8°.; 2e. édition, 1811, in-8°.; 3e. édition, 1813, in-8°. III. *Essai d'une méthode analytique, appliquée à toutes les branches de la médecine*, 1807, in-8°. IV. *Annuaire médical*, 2e. année, 1810, in-18. V. *Nouveaux Eléments de la science et de l'art des accouchements*, 1813, in-8°. ; 2e. édition, 1817, 2 vol. Ot.

MAZÈRES, colon de St.-Domingue,

a beaucoup écrit sur les colonies, sur celle de Saint-Domingue, particulièrement en 1814, dans un moment où la paix momentanée dont jouissait la France permettait de songer aux moyens de les recouvrer. On a de lui : I. *De l'Utilité des colonies, des causes intérieures de la perte de Saint-Domingue, et des moyens d'en recouvrer la possession*, 1814, in-8°. II. *Lettres à M. Simonde de Sismondi, sur les nègres, la civilisation de l'Afrique, Christophe et le comte de Limonade*, 1815, in-8°. Au mois de septembre 1814, le *Journal des débats* ayant publié une lettre du comte de Limonade, principal ministre de Christophe (*Voy.* ces noms), M. Mazères y répondit par une autre lettre insérée dans la *Gazette de France*. Il y réfutait solidement les bruits accrédités sur la prétendue prospérité du royaume d'Haïti, en empruntant du ministre de Christophe lui-même, des armes pour le combattre. M. Mazères a encore publié : *De Machiavel et de l'influence de sa doctrine sur les opinions, les mœurs et la politique de la France, pendant la révolution*, 1816, in-8°. L'auteur a peut-être été trop loin dans ses préventions contre Machiavel, en le rendant responsable des révolutions qui lui sont postérieures, et particulièrement de celle de France. On a encore de lui : *Note d'un italien aux hautes puissances alliées, sur la nécessité d'une confédération Italienne pour la paix de l'Europe*, traduite de l'italien, 1814, in-8°. C.

MAZOIER (FRÉDÉRIC), auteur dramatique, né à Lyon, en 1775, a donné à Paris, très jeune encore, *Thésée*, tragédie en cinq actes, jouée pour la première fois en novembre 1800. Il fut employé plusieurs années dans les bureaux de la guerre, en qualité de sous-chef. Duport, danseur de l'Opéra, s'est servi de la plume de M. Mazoïer, pour rédiger quelques brochures qu'il a publiées relativement à ses démêlés avec Vestris. M. Mazoïer est aujourd'hui maître des requêtes, chevalier de la Légion-d'honneur et sous-intendant militaire. B. M.

MAZOIS (F.), architecte français, a publié : *Ruines de Pompéi*, 1813 et années suiv., in-fol., 7 livraisons. Cet important ouvrage a reçu les suffrages les plus honorables des savants, pour son exécution. Il valut à son auteur une médaille d'or, décernée par l'académie royale des beaux-arts de Bordeaux. M. Mazois a dirigé à Rome les travaux de l'église de la Trinité-du-Mont, entrepris par ordre de l'ambassadeur français, M. de Blacas. C.

MAZZUCHELLI (Le comte FRANÇOIS), fils du célèbre biographe de ce nom, qui a laissé, au 6e. volume imprimé, son grand et important ouvrage des *Scrittori d'Italia*, possède le manuscrit de six autres volumes, dont deux sont du même auteur, et quatre de l'abbé Rodella, secrétaire de son père, qui les rédigea après la mort celui-ci, d'après les notes qu'il avait déjà rassemblées pour cet objet. Le comte François possède en outre une immensité de notices que son pèrs avait reçues de toutes les parties de l'Italie, pour la continuation de son entreprise. Il tient encore du même héritage, plusieurs volumes manuscrits dmémoires, une précieuse correspondancee et beaucoup d'autres écrits relatifs à s, patrie ; mais il s'oppose à ce que toua ces écrits infiniment curieux deviennens publics ; tout en disant qu'il les publierat il ne permet pas même que personne le, lise ou les consulte. Il annonce qu'il veuts avec l'aide de ses amis, achever cette, immense biographie italienne que son père Jean a laissée à la lettre D. On peut dire que depuis la mort de celui-ci, décédé en 1765, il tient en charte privée tout ce qu'il peut retenir de la gloire decelui à qui il doit le jour. Ses compatriote, alarmés des accidents de plus d'un genre qui peuvent altérer, et même détruire ce riche dépôt, mettent en question si ce résultat d'une multitude de contributions faites librement par des savants de toutes les parties de l'Italie, sous la condition non équivoque qu'elles seraient employées sans de longs délais à la plus grande illustration de la patrie, ne lui appartenait pas plus qu'au passif héritier de celui qui les avait reçues comme en fidéi-commis. — Son fils, le comte Louis, s'est voué à la profession des armes. Buonaparte en fit un chevalier de la Couronne-de-fer, un baron, et un général de brigade. Comme tel, il a combattu en Espagne, et en 1813, il y commandait la place de Valence. Depuis 1814 il est au service d'Autriche, et il a été chargé en 1816 d'une partie des travaux de délimitation fixés par le traité de Paris. N.

MEADLEY (GEORGE-WILSON) né en 1774, dans le comté de Du-

rham, se rendit de bonne heure en Italie, puis en Allemagne, et résida quelque temps sur les bords de la Baltique. Il a publié, dans des ouvrages périodiques, divers articles qui lui ont fait une certaine réputation. Les écrits qu'il a fait paraître séparément sont : I. *Mémoires du docteur Paley* son ami, in-8°., réimprimés avec des additions, en 1810. II. *Mémoires de Mme. Jebb, veuve du docteur John Jebb*, in 8°. III. *Essai sur les diverses propositions pour une réforme constitutionnelle du parlement, depuis 1770 jusqu'en 1812*, in-8°. IV. *Mémoires d'Algernon Sidney*, in-8°., 1813. Cet ouvrage est remarquable par l'indépendance des principes, l'exactitude des recherches, et l'énergie du style. Z.

MEAULLE, administrateur du département de la Loire-Inférieure, et président du tribunal de Château-Briand, fut nommé député suppléant de ce département à l'assemblée législative, où il ne prit point séance, et ensuite député à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante : « Je » ne puis soustraire le plus grand des » coupables à la peine qu'il a méritée : je » vote pour la mort, et point de sursis. » M. Meaulle fut souvent envoyé en mission, et il seconda particulièrement les opérations révolutionnaires qui eurent lieu à Lyon et dans la Vendée. Aussi fut-il accusé, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), de déprédations et d'excès en tout genre. Il s'était cependant déclaré contre Robespierre, au 9 thermidor, et il était devenu par suite membre du comité de sûreté générale. Il tenta, dès les premiers symptômes de la réaction, de combattre ce nouveau système; se plaignit, en septembre 1794, des poursuites dirigées contre les patriotes; prit, le 27 février 1795, la défense des membres du comité révolutionnaire de Nantes, complices de Carrier, que l'on voulait faire traduire à un nouveau tribunal, à la suite du jugement qui les acquittait; après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il réclama la mise en liberté de tous les patriotes qui n'avaient fait qu'exécuter les ordres des représentants en mission; et ayant passé au conseil des cinq-cents, il y embrassa vivement, le 19 mars, la défense des terroristes, qu'on accusait de commettre des crimes dans le Midi. Il sortit du corps-législatif en mai 1797, entra au tribunal de cassation, et devint ensuite procureur-impérial près le tribunal criminel de Gand, et membre de la Légion-d'honneur. En 1811, lors de la recomposition des tribunaux, M. Meaulle fut nommé substitut du procureur-général de la cour de Bruxelles, et il remplit ces fonctions jusqu'à l'évacuation de la Belgique, en 1814. Il s'y réfugia en 1816, par suite de la loi contre les régicides, et se fixa à Gand. B. M.

MÉCHIN (Le baron ALEXANDRE EDME), fils d'un commissaire des guerres, est né en 1762 à Versailles. Il suivait le barreau à Paris au commencement de la révolution; il en adopta les principes, mais ne se fit remarquer dans cette dangereuse carrière qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). A cette époque, il répondit à l'appel de Fréron contre les terroristes, et figura très activement avec M. Julian, son ami (*Voy.* ce nom), dans le parti de la réaction. Le 21 mars 1795, M. Méchin parut à la barre de la Convention, et exprima, au nom de 40 mille citoyens, des sentiments de respect pour les personnes et les propriétés, de haine pour les égorgeurs et les rois, et de dévouement à la république. Parmi ces 40 mille citoyens, un grand nombre portaient en secret des couleurs fort différentes de celles qu'ils arboraient en public; de nouveaux événements devaient bientôt les distinguer. Chacun jeta son masque lors de la publication des décrets des 5 et 13 fructidor, au moyen desquels la Convention voulait se perpétuer dans le pouvoir. La ville de Paris se révolta, et déclara ne plus vouloir obéir à l'autorité désastreuse qui l'avait accablée de tant de maux. A cette époque, M. Méchin abandonna le parti avec lequel il avait combattu, devint un des défenseurs les plus déterminés des conventionnels, et concourut à la funeste victoire qu'ils remportèrent le 13 vendémiaire (4 octobre 1795). Il s'attacha à la fortune de Fréron, qui était retourné à ses pareils, et le suivit dans sa seconde mission en Provence (*V.* FRÉRON, dans la *Biographie univ.*). Au retour de cette mission, M. Méchin publia un *Mémoire* pour développer les causes de la réaction qui avait agité ces contrées. En 1798, il fut nommé par le directoire son commissaire à Malte, en remplacement de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély; mais le sou-

levement de l'italie contre les Français ne lui permit pas de se rendre à sa destination. Il fut assailli dans Viterbe par des troupes napolitaines jointes à la populace du pays, et il ne put se soustraire aux plus grands dangers qu'en se tapissant sur la corniche d'une bibliothèque, pendant que dura le tumulte dans la maison qui lui servait de refuge. Mme. Méchin, qui a passé pour une des plus belles femmes de France, fut aussi très grièvement insultée. Ils ne durent la vie l'un et l'autre, en cette circonstance, qu'au courage et à la générosité de l'évêque de Viterbe qui, pour les sauver, s'exposa lui-même à la fureur populaire. Après la révolution du 18 brumaire, Buonaparte nomma M. Méchin préfet des Landes, où il reçut, en 1805, et logea le roi et la reine d'Étrurie, qui traversèrent la France pour aller prendre possession de leurs nouveaux états (*Voyez* Marie-Louise, pag. 345). De la préfecture des Landes, M. Méchin passa à celle de la Roër, où il eut, avec quelques habitants, des altercations assez vives et dont l'influence qu'ils lui supposaient dans la vente des domaines de l'état fut le prétexte ou la cause. Cette circonstance amena son déplacement. Il devint préfet de l'Aisne, et enfin, en 1810, préfet du Calvados, en remplacement de M. Caffarelli (*Voy.* ce nom). Les circonstances les plus remarquables des premiers temps de sa nouvelle administration furent le voyage de Buonaparte en Normandie, et la déplorable émeute survenue à Caen, à l'occasion de la cherté des grains. S'étant présenté sans l'appareil de la force avec le maire, aux séditieux auxquels il avait cru imposer par sa seule présence (*Voy.* Lanteigne-Logivière), il fut vivement poursuivi : ce fut alors qu'il imagina de ralentir la marche de cette troupe séditieuse en jetant derrière lui des pièces d'argent, qu'ils ne manquèrent pas de ramasser ; ce qui lui donna le temps de gagner une maison voisine, et de s'y barricader. On connaît l'exécution militaire qui suivit cet événement, et la scène touchante dont il fut l'occasion, quelques années après, lors de l'arrivée du duc de Berri en Normandie (*Voy.* Berri). Dans les opérations relatives à la conscription, à la levée des gardes-d'honneur, à l'approvisionnement des greniers publics, et à toutes les autres mesures extraordinaires qui précédèrent la première chute de Buonaparte, M. Méchin déploya une grande sévérité administrative. Ses arrêtés sont au nombre des plus remarquables de cette cruelle époque. Il reçut le duc de Berri à son passage, en avril 1814, et fut remplacé quelque temps après par M. Seguier (*Voy.* ce nom). Nommé par Buonaparte, en 1815, à la préfecture de Rennes, il vit ses fonctions expirer de nouveau avec les cent jours, et ne parut plus dès-lors chercher à rentrer dans la carrière administrative. Il ouvrit en 1816, à Paris, un cabinet d'agence et un compte de banque qu'il tenait encore en 1818. Dans le mois de février de cette année, il présenta à la chambre des députés, au nom de quelques ci-devant employés au service intérieur des Tuileries, une pétition tendant à obtenir sur le domaine particulier de la couronne le paiement de gratifications que Napoléon, avant son départ pour l'île d'Elbe, avait accordées à ces individus. La demande fut écartée par l'ordre du jour. En décembre 1817 M. Méchin publia une *Traduction des Satires de Juvénal* en vers français, où il s'est quelquefois approché de la force de son modèle. On a encore de lui : *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie, dans les années* 1798 *et* 1799, *et Relation des événements qui ont eu lieu depuis le* 27 *novembre jusqu'au* 28 *décembre* 1798, 1808, in-8°., tiré à petit nombre d'exemplaires. U et K.

MÉDAVI (Charles-Claude Montregard, comte de), né vers 1765, était capitaine dans le régiment d'Orléans-dragons, en 1789, et se trouvait, lors du commencement des troubles de la Bretagne, dans la ville de Rennes, où il se battit le premier contre Moreau, alors étudiant en droit, qui s'était mis à la tête de la jeunesse fédérée. Nommé en 1790 major en second de son régiment, M. de Médavi émigra pour porter au comte d'Artois, à Turin, un chiffre qui mit ce prince à même de correspondre avec le côté droit de l'assemblée constituante. Le comte de Médavi servit ensuite successivement sous les drapeaux de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, jusqu'à la retraite de la Hollande, en 1794. Peu de temps après, il fut envoyé en Normandie, et se joignit à M. de Frotté, qui organisait son armée du côté d'A-

lençon, et de Saint-Didier. Il fit avec lui une tentative sur la ville de Tinchebray. Bientôt après survint la pacification, à laquelle M. de Médavi fut un des derniers à souscrire. En juillet 1796, il quitta de nouveau la France, voyagea en Russie, et fut enfermé, à raison de ses communications avec la cour de Mitau, dans la citadelle de Riga, d'où il sortit après la mort de Paul Ier., pour rentrer en France. Il habitait Paris en 1818, avec le grade de maréchal-de-camp. K.

MEDICI (Le comte Luigi de), Napolitain, a été nommé par son souverain ministre des finances, et a opéré dans cette administration des réformes et des améliorations importantes. En 1816, il fut chargé de suivre avec la cour de Rome, les négociations relatives au concordat, opération diplomatique des plus délicates à raison des anciens différends qui ont existé entre les deux cours. Le comte de Medici s'éloigna de Naples pendant le gouvernement de Murat, et il se rendit en Angleterre. Il passe pour un habile politique. K.

MEEKE (Mlle.), anglaise, est un des romanciers de ce pays les plus féconds; parmi les nombreux ouvrages qu'elle a publiés, nous citerons : I. *Le comte de St.-Blancard*, 3 vol. in-12, 1795. II. *L'Abbaye de Clugny*, 3 vol. in-12, 1795. III. *Palmira et Ermance*, 3 vol. in-12, 1797. IV. *Lequel est l'homme*, 4 vol., 1801. V. *Selina*, 4 vol. in-12, 1803. VI. *Le village de Lobestein*, 4 vol. in-12. VII. *La Surprise*, 3 vol. in-12. VIII. *La vieille épouse et le jeune mari*, 3 vol. in-12. IX. *La Maison de Murray*, 3 vol. in-12. X. *L'étonnement de neuf jours*, 3 vol. in-12, 1804. XI. *Hélène, L'héritière du château*, 3 vol. in-12, 1807. XII. *Julien, ou la maison de mon père*, 4 vol. in-12, 1807. XIII. *Correspondance inédite de Mme. Du Deffant*, 2 vol. in-8°., 1810. XIV. *Le mariage, le premier des biens ou le plus grand des maux*, 4 vol. in-12, 1811. XV. *La Conscience*, 4 vol., 1814. XVI. *Les campagnes d'Espagne*, ou *le Juif*, 1815. Z.

MEERVELD (Le comte de), général de cavalerie autrichien, servit de la manière la plus distinguée comme colonel, en 1796, à l'armée du Rhin, et se signala particulièrement aux affaires de Wurtzbourg. Il passa ensuite comme officier-général à l'armée d'Italie, et fut envoyé, en avril 1797, par l'archiduc Charles, à Léoben, pour y entamer des négociations de paix avec le général Buonaparte. Il signa, le 17 octobre, à Campo-Formio, avec MM. de Cobenzel et Degelmann, le traité conclu entre l'empereur et la république française; et, le 24 novembre, il porta la ratification de ce traité à Rastadt, où il resta en qualité d'envoyé près du congrès. Le comte de Meerveld fut employé de nouveau en 1800, sous M. de Kray. A l'époque de l'ouverture de la campagne de 1805, il fut envoyé à Berlin, pour y négocier en faveur de sa cour; revint ensuite à Vienne, eut le commandement d'une division en Bavière, combattit à la bataille d'Austerlitz, et fut repoussé par le maréchal Davoust, qu'il avait attaqué dès la pointe du jour. Il eut ensuite une nouvelle mission extraordinaire auprès de la cour de Berlin, et en février 1806, il fut désigné pour l'ambassade de Pétersbourg, dans laquelle il fut remplacé, en 1808, par le prince de Schwartzenberg, chargé d'engager la Russie dans une nouvelle guerre contre la France. M. de Meerveld commandait le 2e. corps autrichien dans la campagne de 1813, et il combattit à la tête de ce corps, le 16 octobre, à la bataille de Leipzig. Chargé de forcer le passage de la Pleisse, près de Konnewitz, sur les derrières de l'aile droite des Français, il réussit sur le soir, et après les plus grands efforts, à passer la rivière. Mais le bataillon qui avait passé fut bientôt obligé de rétrograder. Le comte de Meerveld eut son cheval tué sous lui, et fut fait prisonnier après avoir été légèrement blessé d'une balle. Quelques jours après cette bataille, Napoléon voulut avoir avec le général Meerveld un entretien, dont les détails ont été publiés dans le temps par les journaux anglais. Il lui annonça d'abord qu'il avait l'intention de le renvoyer au quartier-général autrichien, en échange pour le général Vandamme, qui était prisonnier depuis l'affaire de Kulm; puis passant aux négociations qui allaient s'entamer : « Je les surveillerai, dit-il, et j'espère » qu'on ne me proposera pas des termes » déshonorants. » Le général Meerveld lui demanda en quoi il pensait que ces termes consisteraient? « Dans la renon-» ciation à mon titre de protecteur de la » confédération du Rhin — Elle est dis-

» soute de fait, répartit le général au-» trichien. » Napoléon avoua qu'il avait raison ; mais comme il n'eut pas lieu d'être content de la réplique, il mit fin à la conversation en congédiant brusquement M. de Meerveld. Ce général prit part à la campagne de 1814, et commanda la réserve autrichienne pendant celle de 1815. Il a été nommé, en 1816, chambellan de l'empereur B. M.

MÉHÉE DE LA TOUCHE (Jean-Claude-Hippolyte), fils d'un habile chirurgien de Meaux, se fit d'abord nommer le *chevalier de la Touche*, et résida long-temps en Pologne et en Russie, d'où il fut obligé de partir en 1792, à cause de ses principes révolutionnaires. Il se rendit alors à Paris, où il mérita d'être nommé secrétaire-greffier-adjoint de la commune *dite* du 10 août. On trouve son nom inscrit avec ceux d'Huguenin et de Tallien, sur un arrêté de cette époque conçu en ces termes : « Le » conseil a décidé que les sections examineraient et jugeraient, sur leur responsabilité, les citoyens incarcérés cette nuit » et ce matin. » Les 2 et 4 septembre suivant, s'il faut en croire ce qui a été publié par les journaux en 1814 et 1815, il apposa sa signature au bas de deux autres pièces ainsi conçues : « Au » nom du peuple, mes camarades, il » vous est ordonné de juger tous les » prisonniers de l'Abbaye, sans distinc-» tion, à l'exception de l'abbé Lenfant, » que vous mettrez dans un lieu sûr. » Et encore : « Il est enjoint de faire enle-» ver les corps morts, de laver et net-» toyer toutes les taches de sang, parti-» culièrement dans les cours, cham-» bres, escaliers de l'Abbaye. A cet effet, » vous êtes autorisés à prendre des fos-» soyeurs, charretiers, etc. *Signés* Ser-» gent, Panis, administrateurs; Méhée, » secrétaire-greffier. » On a trouvé dans les papiers de la commune du 10 août, le mandat suivant, reconnu par M. Méhée: « M. le trésorier de la commune paiera à » M. Gellet-Petit, 48 livres pour prix » du temps qu'il a mis, et trois de ses » camarades, à l'expédition des prêtres » de Saint-Firmin, pendant deux jours. » A la maison commune, le 4 septembre » 1792, la ive. de la Liberté et la 1re. de » l'Égalité, suivant la réquisition qui nous » en a été faite par la section des Sans-cu-» lottes, qui les a mis en ouvrage. » *Signés*, Nicout, Gérôme, Lamarck, » commissaires de la commune. Je cer-» tifie les signatures ci-dessus être celles » des commissaires de la commune de » Paris. Fait à la Maison commune, le » 5 septembre 1792, l'an ive. de la Li-» berté et la 1re. de l'Egalité. Bon pour la » somme de 48 livres. *Signé*, Méhée, » secrétaire. » Néanmoins, pendant le règne de la terreur, on ne vit plus la signature de M. Méhée au greffe de la commune. Ami particulier de Tallien et partisan de Danton, qui étaient l'un et l'autre adversaires de Robespierre, il crut sans doute qu'il était prudent de se tenir à l'écart pendant cette dangereuse lutte ; il fut même incarcéré pendant quelque temps. On le vit, après la chute de Robespierre, se jeter dans le parti thermidorien avec la plus grande chaleur; et l'on doit convenir que son activité, ses pamphlets, et surtout celui qui portait pour titre : *La Queue de Robespierre*, ne contribuèrent pas peu à terrasser entièrement les partisans de la terreur. La plupart de ses écrits, rédigés avec esprit et avec beaucoup d'adresse, étaient signés Felhémési, anagramme de Méhée fils. Mais lorsque le parti de la réaction eut attaqué celui des Jacobins thermidoriens, dont un grand nombre n'avaient pas commis moins de crimes que les amis de Robespierre lui-même, on vit M. Méhée se rapprocher de plus en plus des anciens terroristes, et s'excuser d'avoir été entraîné par le parti réacteur plus loin qu'il ne l'avait voulu. Il commença, en 1795, avec Réal (*Voy.* ce nom) le *Journal des Patriotes de 1789*, quoique dans le fait il n'eût été patriote à Paris qu'au 10 août 1792. Lors de la conspiration de Babeuf, Drouet, compromis dans cette affaire, voulut le charger de sa défense; mais il en trouva une plus efficace dans la fuite ; Méhée craignit lui-même d'être atteint dans ce procès, et fut obligé de se cacher comme son client. Après la révolution du 18 brumaire, il fut chargé de la rédaction du *Journal des Hommes libres*, qu'il ne garda que trois mois ; et s'étant mis à écrire contre les prêtres, un arrêté des consuls, le qualifiant de *septembriseur*, ordonna son arrestation ; Méhée voulut réclamer dans les journaux et auprès des tribunaux ; mais il fut exilé à Dijon, puis à l'île d'Oléron, d'où il s'échappa en 1803. Il se sauva d'abord à Guernesey, où, sous prétexte de se-

crets importants qu'il avait à communiquer, il se fit donner par le général Doyle assez d'argent pour pouvoir se rendre en Angleterre. Arrivé dans ce pays, il y inventa de nouveaux mensonges qui furent d'abord accueillis froidement par le ministère. Sans ressources, il fit des dettes et fut mis en prison, d'où quelques Français émigrés, le croyant propre à servir leur cause, parvinrent à le tirer et le firent employer par le ministère anglais. Il reçut des fonds et des instructions, et fut adressé à M. Drake, ministre anglais à Munich, qui l'accueillit d'après les recommandations dont il était porteur, et convint d'entretenir avec lui, lorsqu'il serait à Paris, une correspondance sur les affaires politiques. Ce ministre lui donna même encore pour cet objet, des instructions et de l'argent. Arrivé dans la capitale au commencement de 1804, Méhée rendit compte de tout au ministre des relations extérieures, ainsi qu'à celui de la police; ils l'autorisèrent l'un et l'autre à écrire à M. Drake, qui fut complètement dupe de cette mystification. Tout cela se passait au moment de la découverte de la conspiration de George, et Méhée fit aussitôt paraître une *Relation* de son voyage, qui ajouta aux accusations publiées contre le gouvernement anglais; ce qui lui valut beaucoup d'argent. Il se fixa de nouveau à Paris et y étala une sorte de faste; mais il retomba bientôt dans la détresse où on le vit presque toujours. Au retour du Roi en 1814, la publication de quelques écrits et sa conduite remuante attirèrent de nouveau sur lui l'attention publique. Il intenta deux procès en calomnie, l'un à M. Gallais, auteur de l'*Histoire du 18 brumaire*, et l'autre à M. Guefflier, éditeur du *Journal Royal*. Méhée fut défendu devant les tribunaux par M. Maugeret, et après avoir succombé devant la police correctionnelle, il parvint à établir contre M. Guefflier, devant la cour d'appel, le fait de calomnie, par l'impuissance où se trouva son adversaire d'appuyer de preuves légales la notoriété publique qui l'associait aux auteurs des massacres des prisons, et à la complicité dans l'assassinat du duc d'Enghien et de Pichegru. Pendant les cent jours de 1815, il publia encore un journal sous le titre des *Patriotes de 89*, dans lequel il revint à ses anciens principes. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et banni par celle du 27 janvier 1816, Méhée quitta la France et se rendit en Suisse. On a de lui: I. *Histoire de la prétendue révolution de la Pologne, avec un examen de sa nouvelle constitution*, 1792, in-8°.; 1793, in-8°. II. *Antidote, ou l'Année philosophique et littéraire*, journal politique, cahiers 1 et 2, 1801, in-8°. (l'ouvrage fut défendu). III. *Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais*, 1804, in-8°. IV. *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou*, 1814, in-8°. V. *Dénonciation au Roi des actes et procédés par lesquels les ministres de S. M. ont violé la constitution*, 1814, in-8°., trois éditions. VI. *Mémoire à consulter. et consultation*, 1814, in-8°. VII. *Mémoires sur procès, avec des éclaircissements*, 1814, in-8°. (*Voy.* MAUGERET). VIII. *Contes, nouvelles et autres pièces posthumes de G. C. Pfeffel*, traduits de l'allemand, 1815, 2 vol. in-12. M. Barbier lui attribue 1°. *La Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens comités de gouvernement*, 1794, in-8°. *Signé*, FELHÉMÉSI. 2°. *Mémoires particuliers extraits de la correspondance d'un voyageur avec feu M. Caron de Beaumarchais, sur la Pologne, la Lithuanie, la Russie blanche, Pétersbourg, Moscou, la Crimée*, etc., publiés par M. D., 1807, in-8°. U.

MEHEMED-ALY-PACHA, gouverneur d'Egypte pour la Sublime-Porte, déploye les talents du guerrier et de l'administrateur. Par ses soins, le commerce d'Europe et d'Asie, beaucoup plus étendu que sous ses prédécesseurs, fait fleurir les différents ports de cette province, et lui procure des richesses dont on dit, toutefois, que le gouverneur s'approprie une assez grande partie au moyen du monopole qu'il exerce pour son propre compte. Il a fait frapper une grande quantité de monnaie, dont la circulation ajoute aux facilités du commerce intérieur. Il a successivement envoyé ses deux fils contre les Wechabites, auxquels il avait lui-même porté les premiers coups, et qui, dans le courant de décembre 1817, ont éprouvé un échec considérable par la perte d'une de leurs places-fortes, en avant de Médine, leur capitale. La reddition de cette ville paraît inévi-

table, à raison de la facilité que trouvent les vainqueurs à pousser les opérations dans un pays comparable pour la douceur et la fertilité du climat, aux plus belles plaines de la Romélie. La soumission des Wechabites, en débarrassant l'Egypte de son ennemi le plus dangereux, éclaircirait bientôt les soupçons qu'on répand sur l'intention qu'aurait Mehemed de secouer le joug du sultan Mahmoud (*V.* ce nom), et de rendre l'Egypte indépendante. Ibrahim-Pacha, fils puîné de Mehemed, a succédé à son frère aîné Turssum-Pacha, mort de la peste en 1817, dans le commandement de l'armée envoyée contre les Wechabites. K.

MEINADIER (Le comte Henri-Louis-René), né le 8 février 1778, devint maréchal-de-camp d'infanterie le 4 novembre 1813, et fut nommé successivement par le Roi, en 1814, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'honneur et comte. Il fut employé, en mars 1815, dans le 7e. corps, 23e. division d'infanterie, armée des Alpes. Le général Meinadier est encore aujourd'hui sur la liste des maréchaux-de camp en activité. K.

MEISTER (Jacques-Henri), fils de Jean Henri et cousin de Léonard (*Voy.* Meister dans la *Biograph. univ.*), est né à Zurich en 1744. Il se destina d'abord aux fonctions ecclésiastiques, pour lesquelles il s'était préparé par des études solides, sous la direction de son père; mais un essai historico-philosophique, intitulé *Esprit des religions*, qu'il publia très jeune sous le voile de l'anonyme, ayant excité des doutes sur son orthodoxie, il quitta cette carrière, et se voua exclusivement aux lettres et à la philosophie. Il se chargea d'une éducation particulière, et vécut à Paris de 1770 à 1789. Lié intimement avec Diderot Grimm, et le baron d'Holbach, ses opinions le rapprochaient cependant beaucoup plus de M. et de Mme. Necker, auxquels il ne cessa, jusqu'à leur mort, de donner des preuves d'une amitié constante. On lui doit en grande partie la traduction des Œuvres de Salomon Gessner, souvent imprimée, mais particulièrement en deux tomes, Zurich, 1777, grand in-4o. et in-8o., avec des planches et des vignettes gravées par l'illustre poète lui-même. Elle réunit l'élégance à la fidélité. Ses propres ouvrages sont aussi nombreux que variés. On ne peut déterminer la part qui lui revient dans la *Correspondance de Grimm*; mais on a lieu de croire qu'il y a fourni un grand nombre d'articles instructifs et piquants. Après que Grimm eut quitté Paris, M. Meister continua cette correspondance, et prit des mesures pour lui donner une suite, depuis son retour dans sa patrie, en 1789 ou 1790, au moyen des renseignements confidentiels et précis qu'il sut se procurer par ses amis demeurés en France. Son *Traité de la morale naturelle* a eu plusieurs éditions; la première est de 1788, grand in-12, Paris. On a de lui différents autres essais de philosophie et de morale, pleins d'observations fines, et dans lesquels il revient aux principes religieux dont l'influence de la société où il passa une grande partie de sa vie, et cet empire des opinions dominantes auquel les esprits les plus sages ne peuvent se soustraire, avaient paru l'éloigner dans sa jeunesse. On reconnaît cette tendance dans ses *Lettres sur l'imagination*, Zurich, 1794, in-12; ses *Entretiens sur l'immortalité de l'ame*, Paris, Renouard, 1807; sur *la Vieillesse*, ibid., 1810; ses *Etudes sur l'homme*, 1811, *ibid.*, écrit plein d'idées grandes et consolantes, élégamment exprimées, et suivi d'un exposé succinct et lumineux des bases de la morale de Kant. M. Meister a fait paraître, en 1816 et 1817, des *Heures* ou *Méditations religieuses*, dans lesquelles le spectateur pieux des événements contemporains s'élève à cette providence qui a su tirer tant de bien et de si salutaires leçons de tant de maux et de perversité. Dans une autre classe des productions de la plume de M. Meister, on peut comprendre les *Souvenirs de mes voyages en Angleterre*, 2 vol., Zurich, 1795, in-12; *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, Lausanne, 1797, in-12; *Poésies fugitives*, 1798, in-8o.; plusieurs morceaux d'érudition, semés de réflexions intéressantes, insérés dans des ouvrages périodiques; par exemple, dans les *Archives littéraires*, où l'on distingue des Remarques sur les propriétés de la langue grecque; dans le *Publiciste*, dans le *Journal-Général* de 1817, deux articles piquants sur Homère, auquel M. Meister attribue le dessein de rendre ridicule la mythologie grecque, et dont les poëmes lui paraissent appartenir au genre héroï-comique. L'insertion de ces deux articles est le dernier objet litté-

raire dont ait été occupé M. Suard; il les avait reçus peu de temps avant sa mort, de M. Meister, un de ses plus anciens amis. Nous devons encore faire mention particulière d'un écrit intitulé : *Aux mânes de Diderot*, qui a été imprimé deux fois; la dernière édition est augmentée d'une comparaison de Diderot et de Lavater. Si la vivacité d'imagination et l'enthousiasme qui distinguèrent ces deux hommes célèbres, d'ailleurs si dissemblables, ne motivent pas suffisamment ce singulier parallèle, il ne laisse pas de faire honneur au caractère de M. Meister. Ayant eu autrefois à se plaindre de Lavater, il ne cessa pas cependant de rendre justice à ses vertus et devint un de ses amis zélés. Attaché à la mémoire de Diderot, et constant dans le culte de l'amitié, il aurait voulu jeter dans l'oubli les erreurs, ou atténuer les torts du philosophe, en relevant ce qu'il y avait de noble et d'aimable dans l'homme. Il manquerait à cette notice sur M. Meister une partie essentielle, si nous ne rappellions les écrits du publiciste et la conduite du citoyen, au milieu des dissensions civiles qui agitèrent la Suisse après l'invasion française. Fédéraliste de sentiment et d'opinion, mais animé d'un esprit conciliateur, il défendit sa cause sans aigreur et avec modération. C'est dans ces principes que M. Meister rédigea un écrit sur le *Gouvernement fédératif de la Suisse*, publié en 1800. Lorsqu'en 1802, Buonaparte rendit à la Suisse ses formes fédératives, M. Meister dut à la considération personnelle dont il jouissait, d'être appelé à présider la commission chargée de mettre le nouveau pacte en activité dans le canton de Zurich. S'étant acquitté de ces fonctions à la satisfaction de ses concitoyens, il fut porté par leurs vœux à une place dans le gouvernement; mais il s'y refusa constamment, et rentra dans la vie privée, où il n'a cessé de se livrer à des travaux utiles. On en aura nommé et caractérisé les plus marquants, en indiquant encore un ouvrage historico-politique sur les *Gouvernements de Zurich et de Berne*, Paris, Renouard, 1810. M. Meister s'est servi de préférence de la langue française, qu'il écrit avec autant d'élégance que de pureté. A.

MEJAN (Le comte ETIENNE), né à Montpellier vers 1765, vint fort jeune à Paris dans l'intention d'y exercer la profession d'avocat. Les états-généraux allaient s'assembler ; la révolution, qui fut le résultat immédiat de leurs premières séances, dispersa les professeurs et les élèves, et chacun d'eux chercha à jouer un rôle dans ce terrible drame. M. Méjan fit connaissance avec M. Maret (*Voy.* ce nom), et ils commencèrent ensemble un petit journal intitulé : *Le Bulletin*, où les débats de l'assemblée étaient rapportés avec beaucoup d'exactitude, et qui, réuni ensuite au *Moniteur*, devint le fonds de cette feuille, dont la collection est aujourd'hui si précieuse pour l'histoire. M. Méjan travailla aussi, assez long-temps, au *Moniteur*, et ne contribua pas peu à lui donner de l'intérêt par l'habileté avec laquelle il savait saisir l'analyse de tous les discours. Avec ce talent, joint à beaucoup d'agrément dans l'esprit et à une conversation animée, il était facile à M. Méjan de faire des connaissances utiles ; il fut surtout remarqué par Mirabeau, qui l'associa à la rédaction de son journal, le *Courier de Provence*. Ce fut aussi alors qu'il fit connaissance avec M. Frochot, ami particulier de Mirabeau (*Voyez* FROCHOT). Pendant les deux premières assemblées, M. Méjan s'occupa du travail des journaux et de quelques écrits sur la politique, mais toujours dans un sens modéré. Il passa dans l'obscurité le temps de la terreur, et s'occupa de sa profession d'avocat; après le 9 thermidor, il ravailla avec Dupont de Nemours, au journal l'*Historien*. Après le 18 brumaire, Buonaparte, qui voulait flatter à-la-fois les partisans de la monarchie et ceux de la révolution, crut remplir ce but en donnant sa confiance aux amis de Mirabeau ; il nomma M. Frochot préfet de la Seine, et M. Méjan secrétaire-général de la préfecture. Voulant se faire couronner roi d'Italie, il envoya devant lui Eugène Beauharnais, qu'il avait dessein d'y établir son vice-roi; et lui donna M. Méjan pour guide, avec le titre de secrétaire de ses commandements. Cet emploi exigeait de l'expérience ; il fallait diriger l'administration d'un peuple dont M. Méjan ne connaissait pas plus que le prince, le caractère et les préventions, et accréditer en même temps le nouveau gouvernement. Les fonctions de M. Méjan lui faisaient jouer un rôle de ministre

car il paraissait reviser le travail des autres, et, dans cette revision, il ne put pas toujours échapper au mécontentement. Buonaparte l'en dédommagea suffisamment en le comblant d'honneurs; il le fit comte et conseiller-d'état, officier de la Légion-d'honneur et commandeur de la Couronne-de-Fer. Ces faveurs ajoutèrent beaucoup à ses honoraires déjà très considérables. Le caractère obligeant de M. Méjan le portait à répondre par des promesses flatteuses à toutes les demandes. Rarement les promesses avaient leur effet, et les Italiens l'appelaient un *gran promettitore*. Il passait parmi eux pour le rédacteur de la plupart des proclamations du vice-roi. On lui attribué celle par laquelle, afin de consoler d'une forte augmentation d'impôts, les contribuables déjà très grevés, on cherchait à leur persuader qu'ils payaient beaucoup moins qu'au temps du gouvernement de l'Autriche, c'est-à-dire lorsqu'ils ne payaient presque rien. Cette proclamation ne resta pas long-temps affichée: une main invisible la fit enlever; et si ce fut celle de M. Méjan, on ne peut que le louer de la justice qu'il fit d'un acte dans lequel il avait adopté les jongleries du despotisme révolutionnaire. Après la convention du 16 avril, par laquelle il avait été convenu, avec les généraux autrichiens, que les troupes françaises qui faisaient partie de l'armée du prince vice-roi rentreraient dans les limites de l'ancienne France, au-delà des Alpes, le vice-roi adressa encore aux troupes françaises une proclamation qui irrita ses ennemis, et servit de prétexte à l'insurrection et au massacre du 20 avril, dont M. Méjan faillit être une des victimes, parce qu'on le croyait l'auteur de cette pièce. La phrase qui avait excité la rumeur était celle où le vice-roi, parlant aux soldats français, qu'il congédiait, leur dit: « Il m'eût été bien doux » de vous y ramener (dans vos foyers)... » Mais il est d'autres devoirs qui m'ordonnent de me séparer de vous. Un » peuple bon, généreux et fidèle, a des » droits sur le restant de mon existence. » que je lui ai consacrée depuis dix ans. » Aussi long-temps qu'il me sera permis » de m'occuper de son bonheur, qui fut » toujours l'occupation la plus chère de » ma vie, je ne demande pour moi aucune autre destination. Mantoue, 17 » avril. » M. Méjan était venu à Milan pour se concerter avec le sénat, afin que le prince Eugène fût demandé aux alliés pour roi d'Italie, et le fâcheux résultat de cette démarche l'avait fait retourner promptement au quartier-général, d'où il revint à Paris sans passer par Milan. Ce qui est très honorable pour lui, c'est qu'ayant occupé de grandes places, il n'en a rapporté que ses livres. Porté par goût, et peut-être aussi par devoir, à une représentation dispendieuse, obligé de recevoir les indigènes notables et tous les étrangers de quelque distinction, M. Méjan y a consacré tous les revenus de ses places; et les voyageurs qu'il a reçus parlent encore de l'espèce de somptuosité qu'il y mettait, comme aussi de l'exquise urbanité avec laquelle il leur faisait les honneurs de sa maison. On assure que le prince Eugène lui fait une pension. On a de lui: *Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur*, Paris, 1791-1792, 5 vol. in-8°.—Un de ses deux fils a péri dans la campagne de Moscou; l'autre est aide-de-camp chef d'escadron en exercice auprès du prince Eugène. — MÉJAN (Maurice), frère du précédent, et avocat à Paris, a publié: I. *Code du divorce et de l'état-civil des citoyens, avec formules et notes instructives*, 1793, in-12; 2e. édition, 1793, in-8°. II. *Recueil de Causes célèbres*, 1807 et années suiv., in-8°. III. *Histoire du Procès de Louis XVI*, 1814, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été dédié à Louis XVIII. L'auteur en ayant fait hommage au roi de Prusse et à l'empereur de Russie, reçut de ces deux souverains des lettres très flatteuses, et du dernier une bague en diamants. IV. *Réflexions sur les dangers de l'impunité et sur les moyens de terminer la révolution*, 1815, in-8°. V. *Réfutation de l'opinion de M. le comte Lanjuinais, sur la loi relative aux mesures de sûreté*, 1816, in-8°. VI. *Histoire du Procès du maréchal-de-camp Bonnaire et du lieutenant Miéton, son aide-de-camp*, 1816, in-8°. M. Maurice Méjan est un des hommes qui, dans ces derniers temps, se sont prononcé avec le plus d'énergie pour la cause royale. Il a fait paraître pendant les cent jours de 1815, quatre brochures qu'il n'a pas craint de signer, savoir: I. *Observations sur la révolution du 20 mars, réfutation de la déclaration du conseil d'État du 25 du même mois*.

II. *Réflexions sur le rapport de M. Carnot à la chambre des pairs*, ou *Réfutation des divers reproches adressés au gouvernement royal.* III. *Réflexions sur la guerre actuelle.* IV. *A bas les factieux des deux chambres.* N. et U.

MELLERIO (Le comte), Milanais, envoyé en mission à Vienne, en 1815, fut nommé par l'empereur vice-gouverneur du royaume Lombardo-Vénitien, et prit possession de sa charge, en janvier 1816 Il s'y est fait remarquer par une conduite ferme et tolérante tout-à-la-fois, qui, par l'emploi rare de mesures répressives envers un petit nombre de conspirateurs avérés, a retenu dans le devoir la foule d'hommes égarés ou faibles, que l'excès de l'indulgence ou de la sévérité aurait pu en faire sortir. En décembre 1817, il témoigna, au nom de l'empereur, au gouvernement du Tesin, sa satisfaction pour la fermeté qu'on avait déployée dans ce canton contre l'imprimeur Landi, qui s'était permis de répandre clandestinement une prétendue protestation de l'archiduchesse Marie-Louise. M de Mellerio était encore à la tête du même gouvernement en avril 1818, en attendant l'arrivée de l'archiduc Rainier. K.

MELLINET (François-Anne), né à Corbeil, le 29 août 1768, devint adjudant-commandant le 5 septembre 1793, et fut ensuite employé au dépôt de la guerre. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et banni par celle du 17 janvier 1816, il se retira à Bruxelles, et fut ensuite obligé de s'éloigner encore de cette contrée. Il a publié : I. *Aimar et Azalaïs*, drame en trois actes, 1799. II. *Fragments à la manière de Sterne*, trad. de l'anglais, 1799, in-12. III. *Chant sur la mort de Desaix*, 1800, in-12. Il a fait des additions à la 2e. édition du *Guide de l'officier*, par Lacuée, 1804, 2 vol. in-8o. Ot.

MELLING, peintre-paysagiste de la chambre et du cabinet du Roi, né en Suisse vers 1765, est auteur du *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, le plus bel ouvrage que l'on connaisse en ce genre. Un séjour de 18 ans, à Constantinople, en qualité de dessinateur et architecte de la sultane sœur de l'empereur, l'a mis à portée de donner une foule de détails absolument neufs, et la gravure confiée aux premiers artistes, formera 52 estampes de la plus grande dimension. L'auteur a composé avec Mlle. Melling, sa fille, deux tableaux représentant l'un, *l'Entrée du Roi dans Paris*, et l'autre *la Distribution des drapeaux de la garde nationale*. On a encore de lui les *Vues* des châteaux de Warwick, de Gosfiste et d'Hartwell en Angleterre, avec l'épisode du départ de Louis XVIII de ce dernier château pour la France. Dans le courant de 1816, M. Melling a exécuté un nouveau tableau peint à l'aquarelle, représentant *le Château et le jardin des Tuileries*, dont on a fait la gravure. K.

MELUN (Anne-Joachim-Franç., vicomte de), est né au château de Bernay en 1785, d'une famille noble et très ancienne, fut nommé auditeur au conseil-d'état, en décembre 1809, et créé baron par décret du 14 janvier 1811. Peu de temps après, il fut envoyé à Genève en qualité de commissaire spécial; et y mérita, par une conduite pleine de modération, l'estime de tous les gens de bien, si difficile à obtenir dans des fonctions aussi délicates. Il ne quitta Genève qu'à l'entrée des troupes alliées dans cette ville en 1814. De retour à Paris, il fit partie du 4e. escadron de la garde nationale à cheval, d'où il passa, au mois d'octobre suivant, dans la 1re. compagnie des mousquetaires, en qualité de brigadier. A l'époque du 20 mars 1815, il accompagna les princes jusqu'à Armentières, se retira ensuite à Bernay, et n'en sortit qu'au retour du Roi, pour reprendre son service, qu'il continua jusqu'au licenciement de son corps, en 1816. Depuis lors, M. de Melun est à la disposition du ministre de la guerre. K.

MELVILLE (Robert Saunders Dundas, lord vicomte), pair d'Angleterre, premier lord de l'amirauté, etc., fils du fameux Henry Dundas, premier vicomte Melville, est né le 14 mars 1771. Il succéda aux titres et aux biens de son père le 29 mai 1811; et en juin 1812, après la mort de M. Ceneval, et la recomposition du ministère, fut nommé premier lord de l'amirauté, et successivement lord du commerce et des colonies, conservateur des musées britanniques, lord du sceau privé, gouverneur de la banque, chancellier de l'université de St.-Andrée en Ecosse, etc. Il est aussi chevalier de l'ordre du Bain. En juillet 1814, il visita la Chantais de Portsmouth en qualité de 1er. lord de

l'amirauté. Il a épousé, en août 1816, la fille de M. Hugh Sunders docteur-médecin, petite-nièce et héritière de l'amiral de ce nom. Z.

MELY JANIN, jeune écrivain aussi distingué par ses talents que par ses principes, a coopéré long-temps au *Journal de l'Empire*, puis aux articles littéraires des *Petites-Affiches*, et enfin à la *Quotidienne*. On a de lui : I. *Satire*, 1803, in-8°. II. *Ode sur la Naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°. III. *Ode sur le Mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri*, 1816, in-8°. IV. *Vie de Laharpe* (en tête de l'édition in-12 du *Lycée*, donnée chez Costes, 16 vol. in-12.) M. Mely Janin est aussi l'auteur des *Lettres champenoises*, qui se font autant remarquer par l'esprit que par le courage de l'écrivain à combattre les fausses doctrines. D.

MÉNARD (PHILIPPE-ROMAIN), lieutenant-général, fut d'abord employé contre l'Espagne, servit avec succès en 1795, 1796 et 1797 en Italie, comme général de brigade, et se signala à la bataille de Finale, à l'ouverture de la campagne de 1796 contre Provera, qui fut enveloppé et fait prisonnier avec sa division; puis en janvier 1797, à l'affaire de Carpendolo. Ce fut lui qui marcha contre la Suisse, et s'empara du pays de Vaud en janvier 1798, lorsque le directoire eut résolu l'envahissement de cette république. Il envoya d'abord au général suisse, un aide-de-camp accompagné de deux hussards, qui, s'étant pris de querelle avec deux soldats vaudois, furent, l'un tué et l'autre désarmé, ce qui forma un des principaux griefs du gouvernement français. M. Ménard pénétra dans ce pays, et y fut presque aussitôt remplacé par Brune. Il alla alors commander en Piémont. En 1799, il servit de nouveau en Suisse contre les Autrichiens, obtint ensuite le commandement de la 6e. division, fut nommé commandant de la Légion d'honneur, et fit la campagne d'Autriche en 1806. Il fut autorisé, le 29 juin, à porter la décoration du Mérite militaire de Bade. Gouverneur de Wurtzbourg, et commandant les troupes du grand duché, il célébra avec pompe la fête de Napoléon, le 16 août même année. Depuis ce temps, il a été peu employé, et il est aujourd'hui à la retraite. — MÉNARD (Le chevalier Jean-François-Xavier), né le 9 septembre 1756, fut nommé maréchal-de-camp le 10 août 1802, commandant de la Légion-d'honneur le 25 prairial an XII, chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814, et admis à la retraite le 4 septembre 1815. D.

MENEGAUT DE GENTILLY (A. P. F.) a publié plusieurs ouvrages sous le nom de Maugenet, anagrame de *Menegaut* (Voy. ce nom, pag. 313). M. Menegaut ou Maugenet avait formé à Paris, vers 1808, un bureau de correspondances dans lequel il offrait des places moyennant cautionnement ; depuis il s'est livré au commerce de l'épicerie. On a de lui sous le dernier nom : I. *L'aurore de la paix*, ode au premier consul, 1801, in-8°. II. *La Religion victorieuse*, *ode à Pie VII*, *chef suprême de l'Église*, 1805, in-8°. III. *Les deux Fleuves* (pièce pour la naissance du roi de Rome, dans les *Hommages poétiques* de Lucet). On lui attribue : I. *La Napoléide*, poème en six chants, 1806, in-8°. (*Voyez* MONTRICHÉ). II. *La Bataille de Friedland*, ode, 1807, in-8°. OT.

MENESSON (J. B.), ex-législateur, a publié : I. *L'Instituteur français*, ou *Instructions familières sur la religion et sur la morale*, 1802, in-12. II. *Le Conservateur ou les Fondements de la morale publique comparés avec les systèmes de la philosophie moderne*, *et considérés dans leurs rapports nécessaires avec l'existence et le bonheur des peuples*, 1805. 4 vol. in-12. OT.

MENEVAL (CLAUDE FRANÇOIS, baron), né à Paris en 1778, devint secrétaire du premier consul en avril 1802, après la signature de la paix d'Amiens. Il avait été attaché à Joseph Buonaparte pendant les négociations de cette paix et de celle de Lunéville. Après la retraite de M. de Bourienne, il resta seul pendant plusieurs années auprès de Napoléon, qu'il a constamment suivi dans toutes ses campagnes. Il fut fait successivement chevalier de la Légion-d'honneur et de la couronne de Fer, maître des requêtes au conseil d'état, et officier de la Légion-d'honneur. Au retour de la campagne de Moscou, il fut nommé secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise, qu'il accompagna à Vienne, lorsque cette princesse quitta la France (*Voy*. MARIE-LOUISE) et il

resta auprès d'elle, ainsi que sa femme, jusqu'à la fin de mai 1815, époque à laquelle il revint à Paris et où il cessa d'être employé. E.

MENGAUD (A.), parent de Rewbell le directeur, naquit à Béfort, et fut envoyé en 1798 en Suisse, comme chargé d'affaires de la république française, s'y fit remarquer par des notes menaçantes, et présida, pour ainsi dire, à la révolution de ce pays, au moment où les troupes françaises y pénétrèrent. Il exigea d'abord l'expulsion du ministre anglais Wickam, et le renvoi des émigrés. « Les porte-croix sont affiliés aux Vendéens, écrivait-il à la régence : ceux » qui souffriront qu'on porte ces croix » seront envisagés comme favorisant » des conspirations. » Il fixa un terme à la régence de Berne pour l'acceptation du projet d'une république helvétique : et lorsque la révolution fut opérée dans cette ville, il adressa un discours au peuple, et pressa le gouvernement de Schaffhouse de *briser le joug aristocratique*. Lorsqu'il fut accrédité comme chargé d'affaires auprès du corps helvétique, il répondit au général Dufour, qui lui avait adressé un discours de félicitation : « Tu » l'as dit, Dufour, le directoire, en m'ap- » pelant au poste honorable et délicat » de son représentant, a cru reconnaître » dans moi un civisme bien prononcé. » En te demandant l'accolade fraternelle » et à l'état-major d'Huningue, je pro- » voque de ta part et de la sienne l'exa- » men le plus sévère de ma conduite. » S'étant ensuite trouvé en opposition avec Rapinat, autre envoyé du directoire, M. Mengaud approuva que le gouvernement helvétique fît apposer son sceau sur les caisses publiques, pour les soustraire à la rapacité de son rival. Mais ses efforts ne purent empêcher l'enlèvement de ces caisses. Il fut rappelé, et Rapinat resta maître du pays. En 1799, après la crise de prairial (19 juin), M. Mengaud adressa aux conseils législatifs une accusation contre Schérer et le commissaire Rivaud. Il fut nommé, en 1801, commissaire dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais, et s'y fit redouter par la surveillance la plus active et la plus sévère. Il s'était élevé beaucoup de réclamations contre lui, et il fut destitué en 1804. Il a publié quelques brochures politiques. B. M.

MENGOTTI (Le comte FRANÇOIS), né dans les états de Venise vers 1756, y étudia la jurisprudence et les lettres avec un succès brillant. Ayant acquis une réputation dans la profession de jurisconsulte, il se fit presque aussitôt un nom dans les lettres par deux Mémoires qui remportèrent les prix proposés par des académies françaises ; le premier sur le *Commerce des Romains*, et le second sur l'*Administration du grand Colbert*, dans lequel il discutait la question de savoir s'il valait mieux protéger l'agriculture que le commerce, et concluait par l'affirmative. Lors de la réunion des états de Venise au nouveau royaume d'Italie, Mengotti, apprécié par Buonaparte, fut invité à se rendre à Milan, et placé dans le sénat dès la formation de ce corps, le 19 février 1809. Il avait déjà reçu la décoration de la Couronne-de-fer, et alors il fut créé comte. En 1810, il publia le premier tome in-4°. d'un grand ouvrage scientifique, qui, les années suivantes, fut porté à trois volumes, sous le titre modeste de *Saggio sulle acque correnti*. Dans cet écrit, non seulement il offrit tout ce que les Italiens ses prédécesseurs, qui ont donné naissance à la science de régler et maîtriser les fleuves impétueux, avaient enseigné pour empêcher leurs ravages, il y ajouta encore des vues nouvelles ; et l'on jugea que les Cornaro, les Lupicini, les Cartelli, avaient été surpassés, surtout par l'agrément et l'élégance du style. Le second tome parut en 1811. Dans le troisième, qui fut publié en 1812, l'auteur exposa diverses expériences faites sur le cours des fleuves, sur leurs confluents, leurs déviations, les causes de l'élévation et de la vélocité qu'ils acquièrent en différentes circonstances. C'est là qu'il fait sentir combien il importe de remonter jusqu'au berceau des fleuves, sur les montagnes, pour commencer à les maîtriser, en les y environnant d'obstacles tels que des arbres et des arbustes, comme la nature y avait pourvu dans l'origine ; par où l'on comprend que Mengotti se récriait fort contre la cupidité si ardente à dépouiller les montagnes de ces ornements utiles. Ce dernier volume est enrichi de cinq tables arithmétiques, où sont calculées, d'après des expériences, les hauteurs et les vélocités diverses des eaux courantes. En Allemagne, on se hâta de traduire cet important ouvrage, qui mériterait de l'être en français. L.

comte Mengotti était, à l'époque de la chute de Buonaparte, l'un des secrétaires du sénat, et membre de l'Institut de Milan. N.

MENNECHEL (EDOUARD), jeune écrivain, a publié : I. *Ode latine* sur la naissance du roi de Rome (dans les *Hommages poétiques* de Lucet). II. *Ode sur le retour des Bourbons*, 1814, in-8°. III. *Caton d'Utique*, tragédie en trois actes, imitée de l'anglais, 1814, in-8°. Cette dernière production n'a point été destinée par son auteur à être mise sur la scène. La critique a trouvé qu'il avait heureusement rendu les plus beaux passages d'Addison, et que souvent il luttait sans désavantage avec son modèle. S. S.

MENU, officier vendéen, commandant de la paroisse de Labenat, se distingua dans l'armée royale, notamment le 21 mai 1815, à la bataille d'Aizenai, où il se maintint toute la nuit au poste qu'il avait occupé au commencement de l'action. M. Athanase de Charette, neveu du célèbre guerrier de ce nom, ayant été blessé à mort, M. Menu se fit jour jusqu'à l'endroit où il l'avait vu tomber, le trouva au pied d'un arbre, respirant encore, et lui prodigua des soins inutiles pour le rappeler à la vie. Plus tard, le frère de M. Menu, qui servait avec lui, ayant été fait prisonnier, les généraux de Buonaparte, qui savaient qu'il exerçait une grande influence, offrirent à M. Menu de lui remettre, s'il voulait poser les armes, son frère qui allait être fusillé. M. Menu répondit « que la vie de son frère » et la sienne appartenant au Roi, il ne » pouvait le sauver à cette condition; » mais qu'il saurait le racheter au champ » d'honneur. » En effet, peu d'heures après, il fit vingt-cinq prisonniers, les renvoya pour prix de la vie de son frère, et, dans le même jour, quinze autres devinrent le prix de sa liberté. S. S.

MÉON (DOMINIQUE-MARTIN) a publié : I. *Blasons, poésies anciennes des XVe. et XVIe. siècles, extraits de différents auteurs, imprimés et manuscrits*, 1807, in-8°. L'obscénité de quelques-unes de ces poésies a obligé d'y mettre des cartons. L'auteur est éditeur des ouvrages suivants : 1°. *Fabliaux et Contes des poètes français des XI, XII, XIII, XIV et XVe. siècles*, par Barbazan, 1808, 4 vol. in-8°. 2°. *Roman de la Rose*, 1815, 4 vol. in-8°., ornés de vingt gravures en bois. Lenglet-Dufresnoy avait donné, en 1725, une édition de ce roman. Une seconde parut en 1799, en 5 vol. in-8°.; et dans celle-ci, comme dans celle de Dufresnoy, la ponctuation était très défectueuse. Celle de M. Méon est le résultat de 15 années de travail. OT.

MERAT (FRANÇOIS-VICTOR), médecin, né à Paris en 1780, s'adonna d'abord à l'étude de la chimie et de la botanique, et en 1800, remporta le premier prix de botanique à l'école de pharmacie de Paris. Ce fut alors qu'il se livra à la culture spéciale de la médecine. M. Corvisart, qu'il suivit avec une grande assiduité, l'attacha à la célèbre clinique de la Charité. Il y recueillit une foule de faits relatifs à l'anatomie pathologique, et qui l'ont aidé dans la composition de son ouvrage sur les *Lésions organiques du cœur, et de la percussion de la poitrine*. Devenu docteur en 1805, il fut nommé chef de clinique interne à la faculté de médecine; cette place augmentait ses relations avec M. Corvisart, sous lequel il en exerçait les fonctions. M. Merat, qui fut pendant dix ans attaché à la clinique de la Charité, eut l'occasion d'y faire d'utiles recherches sur un grand nombre de maladies, et spécialement sur la colique dite *des peintres*, si commune à Paris. Cette maladie lui fournit le sujet de sa dissertation inaugurale; depuis, il en a fait un traité *ex professo*. En 1808, il fut attaché à l'infirmerie de la maison civile de Napoléon. En 1811, il fut du nombre des médecins que les tribunaux de Paris désignèrent comme jurés pour faire en justice les rapports de médecine légale. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Mémoire sur l'adipocire dans l'homme vivant* (inséré dans les *Mémoires de la société médicale d'émulation*, tom. VII.). II. *Mémoire sur les exhalations sanguines* (ibid., tom. VIII). III. *Nouvelle Flore des environs de Paris*, in-8°., Paris, 1812. IV. *Traité de la colique métallique*, in-8°., Paris, 1812, deuxième édition. M. Merat a publié, 1°. la deuxième édition de la *Pharmacie de Simon Morelot*, 2°. la 4e édition des *Nouveaux éléments de botanique*, *extraits des leçons du professeur Desfontaines*. Il travaille à un Traité des maladies organiques, et il est auteur de plusieurs articles du Dictionnaire des sciences médicales. F—R.

MERCY (François-Christophe-Florimond de), médecin né à Pompey près de Nanci, en 1775, est issu de la famille de ce nom, qui a donné à l'Autriche des généraux distingués. Les événements de la révolution, et un goût naturel pour les sciences, le décidèrent à étudier la médecine et la littérature grecque. Il commença d'abord dans sa province, et vint ensuite suivre à Paris les cours de l'école de médecine, et ceux du collége de France pour la langue grecque. La littérature médicale lui devra la seule traduction française complète des œuvres d'Hippocrate. Il a compulsé, comparé les manuscrits les plus rares, et c'est d'après cet important travail préliminaire, qu'il publie ses traductions. On a de lui : I. *Des terminaisons de l'inflammation externe et de son traitement*, *dissertation inaugurale*, in-8°., Paris, in-12 (1811). II. *Synopie des fièvres*, ou *Application de la langue grecque à l'étude de la médecine*, ou *Grammaire pour des jeunes médecins qui veulent étudier Hippocrate*, in-8°., Paris 1806. III. *Aphorismes d'Hippocrate, traduits sur le texte grec, d'après la collection des manuscrits de la bibliothèque impériale, avec une Dissertation sur les manuscrits et les variantes*, in-12, Paris, 1811. IV. *Prognostics et prorrhétiques d'Hippocrate, traduits sur le texte grec, d'après la collection des manuscrits de la bibliothèque impériale, avec une dissertation sur les manuscrits et les variantes*, in-12, Paris, 1813. V. *Prognostics de Cos d'Hippocrate* (traduits comme les précédents), in-8°., Paris, 1815. VI. *Epidémies d'Hippocrate, premier et troisième livres du mois et des jours critiques* (traduits comme les précédents), in-8°., Paris, 1818. VII. *Nouvelle traduction des Aphorismes d'Hippocrate, conférés sur l'édition grecque publiée en 1811, où l'on trouve les variantes des manuscrits de la bibliothèque du Roi; et commentaires spécialement applicables à l'étude de la médecine pratique dite clinique*, in-12, Paris, 1817. L'auteur fait imprimer en ce moment la traduction du *Traité des airs, des eaux et des lieux*, enrichie de la *Vie* d'Hippocrate; et il promet de publier successivement tous les écrits de ce grand homme. Cette importante entreprise a été encouragée par la faculté de médecine de Paris, qui lui a pendant plusieurs années accordé un traitement, afin de l'indemniser de ses dépenses. Le ministre de l'intérieur a souscrit pour 200 exemplaires de l'édition complète; les ministres de la guerre, de la marine, et de la maison du Roi, en ont aussi pris un certain nombre. F—r.

MERGEZ (Le baron George-Nicolas), né le 4 novembre 1772, entra au service le 1er. mars 1793, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 25 prairial an XII. Il était alors adjoint à l'etat-major de l'armée des côtes de l'Océan. Devenu aide-de-camp du maréchal Berthier, il servit en 1805 à l'armée d'Italie, et fit preuve de courage à la prise du vieux château de Vérone. Le 30 mars 1809, il fut promu au grade d'adjudant-commandant, fit la campagne de cette année contre l'Autriche, et contribua à la prise de Raab, dont il signa la capitulation. Le baron Mergèz fut créé chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814, et employé dans la 2e. division. En juin 1815, il faisait partie de la 5e. division de réserve de cavalerie, et fut mis à la demi-solde à l'époque du licenciement. Il habite aujourd'hui le département de la Marne. S. S.

MÉRIAGE (Le baron Louis-Auguste-François), né le 8 juillet 1767, prêta serment de fidélité à Buonaparte, le 7 juillet 1811, comme adjudant-commandant, et fut nommé maréchal-de-camp, le 19 octobre 1812. Fait prisonnier dans la campagne de Russie, il revint en France avec l'armée, combattit pour la défense du territoire, en 1814, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 5 octobre. Il fut employé, en juin 1815, au commandement des gardes nationales de la 3e. division, et il était en 1818 au nombre des maréchaux-de-camp en activité. S. S.

MERIEL-BUCY (Jean-François), prêtre, né au Mans, refusa, dans les premières années de la révolution, de prêter le serment exigé des ecclésiastiques, et fut déporté pour ce refus. Rentré en France avec le Roi, il fut bientôt après cité au tribunal correctionnel du Mans, pour avoir célébré les *saints mystères* en présence de plus de vingt personnes. S'il faut croire sa défense imprimée, cette accusation lui était intentée par le maire de la commune d'Epineu-le-Che-

vreuil, située aux environs du Mans. M. Mériel-Bucy se défendit lui-même. Il a fait imprimer sa défense au Mans, et il a publié dans la même ville un petit ouvrage sous ce titre : *Etrennes extraordinaires, curieuses, véridiques et nécessaires*, où se trouve un mémoire justificatif sur ce qu'on appelle *la petite église*. Le but de l'auteur a été de prouver que ce nom, sous lequel on désigne la réunion des prêtres opposés au Concordat, est aussi injurieux que chimérique, et que cette petite église est pourtant la grande église œcuménique. C. C.

MÉRINVILLE (René Desmontiers de), né en 1742, dans le diocèse de Limoges, d'une famille distinguée, embrasssa l'état ecclésiastique, fut nommé évêque de Dijon, puis député du clergé du bailliage de cette ville aux états-généraux. Il donna la démission de son siége en 1801, lorsqu'elle lui fut demandée par le pape, et fut nommé au siége épiscopal de Chambéri, auquel il renonça en janvier 1805. Il fut nommé, en mars 1806, chanoine du chapitre de l'abbaye de Saint-Denis, et le Roi lui en a conservé le titre lors de la nouvelle organisation de ce chapitre en 1817. B. M.

MERLE (Le comte Pierre-Hugues-Victor), lieutenant-général d'infanterie, né à Montreuil-sur-mer le 26 août 1766, entra fort jeune au service, fut nommé général de brigade en 1794, et employé contre les Espagnols, sous les ordres du général Moncey (*Voy.* ce nom), qui fit son éloge dans plusieurs rapports. Il se distingua surtout aux journées des 5 et 6 juillet 1795, où, à la tête d'une colonne, il chassa l'ennemi d'une position formidable. Le général Merle fut ensuite pourvu d'un commandement dans l'intérieur, et se trouva employé à Aix, sous le général Willot. Mis en arrestation par ordre du directoire, dans le courant d'août 1798, pour avoir refusé d'exécuter des ordres qui lui prescrivaient de faire fusiller des Vendéens pris par ses troupes dans le château de St.-Mervin en Anjou, il fut enfermé au Temple; mais le gouvernement consulaire le remit en activité, et il servit, en 1805, à la grande armée d'Allemagne, où il donna des preuves de talents et de courage, particulièrement à la bataille d'Austerlitz où il eut deux chevaux tués sous lui. Il obtint, à la suite de cette journée, le brevet de général de division. Employé pour la seconde fois contre l'Espagne en 1808, le général Merle débuta par la prise de Valladolid, qui se rendit au mois de juin après un combat meurtrier. Il se porta ensuite sur Santander, contribua, le 14 août, au succès du combat de Medina-del-Rio-Seco, et fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur le 4 septembre suivant. Il avait eu dans ces différentes affaires trois chevaux tués sous lui. Le 15 janvier 1809, secondé par le général Mermet (*Voy.* ce nom), il culbuta l'avant-garde anglaise qui s'était emparée des hauteurs de Villaboa, après avoir débarqué à la Corogne. Chargé le 5 juillet 1810 par le général Reynier d'une expédition dans les montagnes de Xérès en Estramadure, il rencontra l'avant-garde espagnole près de Salva-Tierra, battit de nouveaux renforts au nombre de huit mille hommes, et les dispersa entièrement. Il eut le bras fracassé d'un coup de mitraille à la fameuse affaire de Busaco en Portugal, et reçut à Oporto une blessure grave. Rappelé en France, il fit partie de l'expédition contre la Russie en 1812, et repoussa, le 19 août, à Valontina, une attaque de l'ennemi dirigée contre la gauche de l'armée, puis à la Bérésina, et pendant la retraite où il s'exposa aux plus grands dangers, et rendit d'importants services surtout à Polotsk qu'il fut chargé de défendre, et qu'il parvint à évacuer avec tous les bagages et plus de 140 pièces d'artillerie contre des forces supérieures et des attaques réitérées jusqu'à deux heures du matin. Les soldats appelèrent cette affaire nocturne, *la nuit infernale*. A l'époque de la déchéance de Buonaparte en 1814, le général Merle commandait la 25e. division à Maestricht. Il écrivit au gouvernement provisoire pour lui annoncer l'adhésion de la garnison aux actes du sénat en faveur des Bourbons, fut nommé chevalier de St.-Louis le 27 juin, et inspecteur-général de gendarmerie au mois de juillet. Il accompagna le duc d'Angoulême au mois de mars 1815, et se montra fort disposé à le seconder ; il s'était même chargé de réparer la citadelle du Pont-Saint-Esprit, d'en faire le point d'appui des opérations de l'armée royale, et d'organiser les gardes nationales destinées à se former en seconde ligne ; il avait pour adjoint le général

Vogué. Mais, obligé, après la défection de Gilly, de se retirer sur Mont-Dragon, il ne put se remettre en communication avec le prince. Il commandait, dans le mois de juin même année, la 24e. division d'infanterie, faisant partie des corps d'observation sur le Var. Il a obtenu sa retraite en 1816 avec une pension de 6000 francs, et il habite aujourd'hui Marseille. S. S.

MERLE (Jean-Toussaint), né à Montpellier le 16 juin 1785, fit ses études à l'école centrale du département de l'Hérault, et vint à Paris au commencement de 1803, avec son oncle le tribun Albisson. Il suivit d'abord la carrière administrative dans les bureaux du ministère de l'intérieur; mais appelé par la conscription, il entra dans les grenadiers vélites de la garde, et en sortit peu de temps après. En 1808, il fit un voyage en Espagne comme employé à l'un des corps de l'armée française. De retour à Paris, il se livra exclusivement à la littérature, particulièrement au théâtre, et donna au Vaudeville, en 1808, *le Retour au comptoir*, avec MM. George Duval et Vieillard.—*Le Petit Almanach des grands hommes*, avec Rougemont (cette pièce fut défendue à la troisième représentation par la police).—En 1809, avec Moreau et Rougemont, la *Parodie de Fernand Cortez*. — Avec Ourry, *Irons-nous à Paris?* ou *la Revue de 1810*. — Aux Variétés, depuis cette époque, *les Amours de Braillard*. — *A bas Molière*.— *M. Grégoire*.—*Quinze ans d'absence*. — *Le Ci-devant jeune homme*. — *La Corbeille d'oranges*. — *Le Petit fifre*. — *Les petits Pensionnaires*.—*Les petits Braconniers*.—*Les Baladines*. — *Crispin financier*. —*Les Intrigues de la Rapée* —*Le petit Corsaire*. — *Tout pour l'enseigne* — *La Noce interrompue*. — *La jeunesse d'Henri IV* — *L'Habit de Catinat*.— *Le Savetier et le Financier*. — *La Laitière suisse* — *Les deux Vaudevilles*. —*Le Singe voleur*. — *Jocrisse chef de brigands*.—*Préville et Taconnet*. — A l'Odéon, *la Fête d'un bourgeois de Paris*, comédie en 3 actes.—A la Gaîté, *la Fille grenadier*.—A la Porte Saint-Martin, *les deux Philibertes*. Tous ces ouvrages ont été faits en société avec Ourry, Rougemont, Dumersan, et plus particulièrement Brazier. M. Merle travaille depuis plusieurs années aux Journaux: il a été attaché à la rédaction du *Mercure* en 1808 et 1809; plus tard, à la *Gazette de France*, et à *la Quotidienne* pour les articles des petits théâtres. On trouve dans le *Nain Jaune* plusieurs Lettres de lui, entre autres une contre les fédérations, pendant l'interrègne, et une autre dans le numéro du 5 mai 1815, en faveur des militaires qui avaient servi dans la maison du Roi, et que l'on persécutait à cette époque. M. Merle attaqua aussi plusieurs fois dans le même temps les hérésies révolutionnaires de Méhée, qui le dénonça à plusieurs reprises dans le *Patriote de 89*. Depuis le retour des Bourbons, il a fait plusieurs pièces de circonstance: 1°. *Les deux Mariages*, à l'occasion du mariage du duc de Berri; *la Saint Louis villageoise*, en 1816, et *Rose et Bleu* ou *les deux Barcelonnettes*, pour l'accouchement de la duchesse de Berri en 1817. Il a publié en 1808: I. Une nouvelle édition de la *Grammaire espagnole* de Port-Royal, augmentée de Notes et d'un Traité d'orthographe espagnole. II. Un *Extrait* des Mémoires de Bachaumont, Paris, 1808, 3 vol. in 8°. III. *Choix du Mercure de France*, Paris, 1809, 3 vol. in-8°. On lui attribue le *Mémoire justificatif* du lieutenant-général Clausel, Paris, 1816. F.

MERLET (Le baron J.-F.-H.), avocat à l'époque où commença la révolution, en suivit le cours jusqu'à la chute de la monarchie, au 10 août 1792, mais toujours avec modération. En 1790, il fut nommé procureur-syndic du district de Saumur, sa patrie, et en 1791, député par le département de Maine-et-Loire à l'assemblée législative, où il siégea parmi les constitutionnels. Le 10 avril 1792, il demanda en vain un rapport dont l'objet était de faire consacrer le principe de l'abolition graduelle et successive de la traite des nègres. Lecointre de Versailles avait à cette époque, de son autorité privée, fait arrêter, par l'intermédiaire de la municipalité de Béfort, des soldats cent-suisses, au nombre de neuf, qui retournaient munis de passeports dans leur pays. Le 23 mai, M. Merlet dénonça Lecointre, provoqua l'examen de sa conduite, demanda que la municipalité de Béfort fût mandée à la barre pour avoir obéi à Lecointre, et une indemnité pour les cent-suisses victimes de cette détention arbi-

traire. Sur cette dénonciation, l'assemblée ordonna que Lecointre serait envoyé pour trois jours dans les prisons de l'Abbaye. M. Merlet était président de l'assemblée à l'époque du 10 août 1792; mais il n'occupa point le fauteuil ce jour-là. Après cette révolution, il se retira dans son pays, prit part à l'insurrection des départements de l'Ouest, et fit pendant quelque temps la guerre avec les royalistes. Lors de l'établissement des préfectures, Buonaparte le nomma à celle de la Vendée, où il fut remplacé par M. de Barante. Nommé ensuite maître des requêtes, il sollicita long-temps en vain d'être employé. Il est à croire que la liberté avec laquelle il frondait le despotisme de Buonaparte le fit échouer dans ses sollicitations. Celui-ci lui garda rancune jusqu'à sa déchéance; mais à son retour, en 1815, il alla chercher ceux qu'il avait disgraciés auparavant. Il paraît que M. Merlet se laissa séduire par ses cajoleries; ceux qui savaient avec quelle irrévérence il avait souvent parlé du grand homme, furent tout étonnés d'apprendre qu'il avait, en qualité de maître des requêtes, pris part à la fameuse délibération du 25 mars (*Voyez* DEFERMON). M. Merlet est retourné dans son département, où il vit dans la retraite. U.

MERLIN (ANTOINE-PHILIPPE), qu'on a surnommé *de Douai*, pour le distinguer de Merlin *de Thionville*, dont l'article suit, porte aujourd'hui le titre de comte Merlin. Né en 1751 au village d'Arleux en Flandres, il est fils d'un laboureur qui trouva le moyen de le placer chez les religieux de la riche abbaye d'Anchin près de Douai, où le jeune Merlin fut enfant de chœur. Il s'acquitta de son petit service avec zèle, fut pris en amitié par les bons religieux, qui lui apprirent à lire et à écrire, puis, voyant son intelligence se développer, l'envoyèrent au collége pour qu'il y achevât son éducation, et lui fournirent ensuite l'argent nécessaire pour faire un cours de droit. Dès qu'il fut reçu avocat, ses bienfaiteurs le chargèrent de la direction des affaires de leur opulente maison, obtinrent pour lui la même faveur du chapitre de Cambrai, et après avoir ainsi assuré sa fortune, lui firent épouser Mlle. Dumonceaux, sœur de l'un d'eux. Alors M. Merlin, qui avait déjà dépassé si heureusement le cercle de son existence originelle, voulut la rehausser encore. Il acheta une charge de secrétaire du Roi, appelée vulgairement *savonette à vilain*, qui donnait les prérogatives de la noblesse. Lors de la convocation des états-généraux, les électeurs du tiers-état du bailliage de Douai, oubliant qu'il avait quitté leur rang, le désignèrent pour un de leurs députés à cette assemblée, où il surpassa bientôt leurs vœux et leurs espérances. Arrivé à Paris, il s'occupa de faire marcher de front les intérêts de sa fortune et ceux de ses commettants. Le duc d'Orléans fixait alors toutes les attentions; M. Merlin s'insinua dans les bonnes grâces de S. A., qui en fit un de ses conseillers, et lui confia l'administration d'une partie de ses biens, avec des honoraires assez considérables; ce qui a fait dire à ceux qui aiment à rattacher de grands effets à de petites causes, d'abord inaperçues, que le conseiller ne fut pas étranger à la conduite politique du prince. Il se borna cependant au rôle d'observateur pendant les premiers mois de l'assemblée constituante, et ne parut occupé que d'examiner les événements et d'en calculer les suites. Néanmoins comme il était grand travailleur et qu'il ne voulait pas rester oisif, à peine l'assemblée eut-elle rendu ses premiers décrets qu'il imagina d'en faire un recueil auquel il ajouta des commentaires volumineux et qui lui ont acquis la réputation d'un jurisconsulte du premier ordre. Cet ouvrage, continué jusqu'à la première restauration, est devenu un vaste répertoire de jurisprudence, souvent invoqué comme autorité dans les tribunaux. Lors de l'appel fait par Necker pour une contribution patriotique, M. Merlin fit hommage du quart de son revenu, évalué à 10,000 fr., et il affecta ce don sur le produit de ses honoraires comme secrétaire du Roi. Lancé, dès ce moment, dans l'arène révolutionnaire, on le vit demander que les membres des états *théocratiques et aristocratiques* du Cambresis, auxquels cependant il devait son éducation et sa fortune, fussent traduits à la barre de l'assemblée pour avoir pris un arrêté contraire à son autorité. Comme il était fort instruit dans les matières féodales, il fut nommé membre du comité chargé de l'examen de destruction de ce système, et s'occupa successivement d'une multitude de rapports sur cet objet, frappant sans distinction les titres de servi-

tude et les véritables propriétés. En 1790, il fut nommé commissaire à l'aliénation des biens ecclésiastiques, dont le produit avait nourri sa jeunesse, et il prit part en cette qualité à un grand nombre de décrets destinés à consacrer cette aliénation. Lors qu'il fut question de savoir si la peine de mort ne serait point abolie, M. Merlin demanda qu'elle fût réservée pour les crimes de lèse-nation et de fabrication de fausse monnaie. On ne voulut pas même, dans une discussion consacrée à fixer les bases d'une monarchie, déterminer une peine particulière pour les attentats contre la personne du Roi. Au mois de février 1791, lorsqu'on proposa une loi contre les émigrants, et que Mirabeau, rapproché de la cour à cette époque, jura que si l'on rendait un pareil décret, il n'obéirait pas, M. Merlin parla avec véhémence pour la loi, et fut signalé parmi les *trente voix* que Mirabeau apostropha avec tant de hauteur (1). Au mois de mai suivant, il appuya la proposition de réunir Avignon à la France. Le 12 août, il attaqua le comité de constitution pour avoir attaché à l'exercice du droit d'élire, la condition du paiement d'une contribution égale à 40 journées de travail. Voilà à-peu-près tout ce qu'il faut remarquer des opinions de M. Merlin à l'assemblée constituante. Après la session, il devint président du tribunal criminel du Nord, et en septembre 1792, il fut député à la Convention par ce département. Il est bon de se rappeler que le 30 août 1791, il avait appuyé à l'assemblée constituante, la motion de M. Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention. Cette déclaration fut faite à l'unanimité des voix. M. Merlin essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, ne se pressa pas de se rendre dans le sein de la nouvelle assemblée : il attendit qu'elle eût fait connaître son but et ses principes. Ainsi il y avait déjà long-temps que la république était proclamée lorsqu'il arriva à Paris. Il y apprit qu'il était question de lui dans les papiers que renfermait la fameuse armoire de fer. La peur le saisit à cette nouvelle ; il n'en fallait pas davantage pour en faire un des ennemis les plus prononcés, non seulement du Roi, mais du ministre Roland, qui avait trouvé cette cachette, et des républicains modérés qui professaient son système. Le 7 décembre 1792, il parut à la tribune, se justifia des reproches qu'on lui avait faits à l'égard de Louis XVI, et prouva facilement qu'il ne les méritait pas. Dans le procès de ce prince, il vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort et contre le sursis. Le 17 janvier, l'appel nominal sur l'application de la peine n'ayant constaté qu'une pluralité de cinq ou six voix pour la mort, MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze parurent à la barre pour représenter aux implacables juges combien serait cruelle l'exécution d'un tel arrêt rendu à une si faible pluralité. M. Desèze parla le premier, et invita l'assemblée, dans les termes les plus pressants, à réfléchir sur les incalculables malheurs qui pouvaient être la conséquence de sa décision. M. Tronchet parla ensuite, et il rappela que la procédure par jurés était, dans toute la France, la règle des jugements criminels ; qu'il fallait, dans ce système, les deux tiers des voix pour condamner un accusé, et que la Convention ne pouvait faire une exception contre Louis XVI lui seul. Ces observations parurent faire beaucoup d'effet sur quelques députés; mais Robespierre, l'un des plus acharnés, en fut effrayé : il prit la parole, et d'un ton dominateur, gourmanda sévèrement M. Tronchet. Guadet demanda l'ajournement pour avoir, dit-il, le temps de répondre au défenseur ; mais dans la réalité, pour sauver le Roi, dont il regrettait déjà d'avoir voté la mort (*Voy.* GUADET dans la *Biographie universelle*). Mais M. Merlin prétendit que Tronchet avait avancé une erreur grossière, et que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la Convention, qui remplissait dans ce procès les fonctions d'un tribunal extraordinaire. Le jurisconsulte révolutionnaire appuya son opinion de plusieurs arguments captieux, et la tourbe conventionnelle, pour laquelle il était déjà le *dux gregis*, appuya la question

(1) Pour entendre ceci, il faut se rappeler qu'une trentaine de députés qui siégeaient à l'extrémité gauche de la salle, invoquaient cette loi en faisant un bruit effroyable. Ce fut alors que Mirabeau leur cria : *Silence aux trente voix !* Ces trente voix, que l'on méprisait, et au nombre desquelles était celle de Robespierre, ont eu depuis une influence bien funeste sur la révolution.

préalable ; tout espoir fut perdu. Robespierre fut plus franc que son collègue : il n'eut pas recours à de misérables sophismes, et il avoua nettement qu'il ne devait pas être question de jugement dans cette affaire, mais d'une simple mesure de salut public. Envoyé à la fin de janvier dans la Belgique, en qualité de commissaire, avec Gossuin et Treilhard, M. Merlin annula un arrêté des représentants provisoires de Louvain, qui voulaient maintenir les anciens droits de finance dans cette ville, et il ordonna au chef des troupes françaises de protéger les opérations du sieur Chépy, chargé de révolutionner le pays. Dans la séance du 3 avril 1793, il déclara que le département du Nord, qui s'était fait gloire d'avoir donné naissance à Dumouriez, le vouait maintenant à l'exécration. Le 7 du même mois, la Convention ayant décrété que le duc d'Orléans serait mis en arrestation, un conventionnel demanda que cette mesure s'étendît à tous ses agents connus. M. Merlin prenant cela pour lui, déclara qu'il n'était plus attaché au duc (*hominem non novi*), et qu'il lui avait envoyé sa démission dès qu'il s'était aperçu de sa conduite équivoque. Gossuin certifia le fait ; et M. Merlin conserva sa liberté pour la faire perdre à 400 mille Français, qui furent emprisonnés sous la dénomination de suspects, par suite de la loi rendue sur son rapport, le 17 septembre 1793; ce qui lui valut le surnom de Merlin *Suspect*. Le 16 décembre, il fit rendre un décret sur les formalités à observer avant d'envoyer à la mort les personnes mises hors de la loi. Après le 31 mai, il eut une mission dans les départements de l'Ouest, et dénonça, par une lettre du 21 juin 1793, ceux de ses collègues que cette révolution avait proscrits. Voyant ensuite qu'un seul tribunal révolutionnaire ne suffisait pas pour condamner assez promptement les innombrables suspects dont sa loi avait encombré les prisons, il fit décréter que ce tribunal serait divisé en quatre sections, c'est-à-dire, qu'il y aurait à Paris quatre tribunaux révolutionnaires opérant simultanément. Enfin, ne trouvant pas encore cette méthode assez expéditive, il fit rendre, le 12 janvier 1794, un décret qui donna aux *Représentants du peuple*, dans les départements, la faculté de faire juger *révolutionnairement*, par les tribunaux ordinaires, les conspirateurs et les royalistes. Le 3 octobre 1793, il avait fait annuler une loi de 1791, qui portait qu'en cas de partage des voix pour un jugement criminel, l'avis le plus doux serait suivi, et le 20 décembre 1793, il avait fait réformer la loi sur les jurés. Dans celle qu'il y substitua, on n'exigea plus que vingt-cinq ans d'âge ; et il ne fut plus nécessaire d'être citoyen actif, comme l'avait voulu l'assemblée constituante. La loi sur le divorce lui parut alors trop sévère. Il voulut qu'elle fût réformée, et sur sa proposition, l'assemblée décréta que l'époux divorcé aurait la faculté de se remarier immédiatement après le divorce, et l'épouse six mois plus tard. Jusqu'au mois de juin 1794, M. Merlin se fit peu remarquer. A cette époque, Couthon, appuyé par Robespierre, ayant imaginé le nouvel acte de proscription appelé loi du 22 prairial, qui, jusqu'au 9 thermidor, fit immoler un si grand nombre de victimes, M. Merlin, craignant que toutes ces mesures qui déjà avaient frappé beaucoup de conventionnels, n'arrivassent jusqu'à lui, obtint, à la suite d'un *considérant* adroitement libellé, un décret par lequel les députés ne pourraient être traduits au tribunal révolutionnaire qu'après avoir été mis en accusation par l'assemblée. Robespierre, qui voulait se débarrasser de ses rivaux pour donner à la révolution une direction différente, s'irrita de cette exception. Couthon prit comme lui un ton menaçant, et un redoublement de terreur saisit Merlin : il s'excusa en disant que « si son esprit s'était trompé, il n'en avait pas été de même » de son cœur. » L'exception qu'il avait demandée ne fut point admise. Depuis lors jusqu'au 9 thermidor, il garda le silence sur toutes les questions révolutionnaires ; mais après cette époque, il se prononça contre les terroristes. Le 1er. août, il fut nommé président de la Convention, et au mois de septembre suivant, membre du comité de salut public. Ce fut alors qu'également ennemi des féroces démagogues qui l'avaient tant effrayé, et des royalistes qui ne lui inspiraient pas plus de sécurité, il mit en activité ce système de bascule auquel on a donné son nom, et qui a servi de régulateur à la plupart des

gouvernements qui depuis ont régi la France. Ce fut alors que Vadier l'accusa d'avoir voulu faire le procès à la révolution du 31 mai. Il se justifia par une lettre insérée dans les journaux le 27 septembre 1794, et proposa néanmoins, le 8 décembre suivant, de rappeler les soixante-treize députés mis en arrestation par suite de cette révolution; mais quelques jours après, il s'opposa fortement à ce que ce rappel s'étendît aux autres députés proscrits pour la même cause. « Voulez-vous, s'écria-t-il, qu'on dise » de la Convention qu'elle n'a fermé la » porte des Jacobins que pour ouvrir » celle du Temple. » Le 11 mars 1795, il fut forcé de demander le rappel des mêmes députés au nom du comité de législation, et il l'obtint. A la fin du même mois, il proposa au nom des comités réunis un décret d'accusation contre Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier. Le 3 janvier 1795, il demanda une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, et donna un peu moins de latitude à ses arrêts. Le 7 janvier, il demanda que les autorités eussent ordre de poursuivre les émigrés et les prêtres; et le 28 mars, il réclama la mise en activité de la constitution de 1793, qu'Hérault de Séchelles avait rédigée dans l'intention avouée d'en rendre l'exécution impossible. Au mois de juin, entraîné dans le mouvement réactionnaire, M. Merlin se rendit dans son département, et fit fermer les sociétés populaires. Le 24 septembre, il proposa la réunion de la Belgique à la France. A cette époque, la ville de Paris demandait à grands cris que la Convention terminât enfin sa désastreuse session; et celle-ci, pour continuer son règne sous une autre forme, avait décrété additionnellement à la constitution qu'elle venait de faire, que les deux tiers des membres des deux conseils seraient pris parmi ses membres. M. Merlin fut un des premiers à dénoncer la ville de Paris, qui, dans toutes les sections, acceptait la constitution qu'on lui avait proposée, mais ne voulait point de conventionnels, et les repoussait avec la plus grande énergie. Pour faire triompher les siens, il fit décréter, le 30 septembre 1795, que la force armée serait à la disposition exclusive des représentants du peuple, et que toute personne ou toute autorité qui la ferait agir serait punie de mort. Le 12 vendémiaire (4 octobre 1795), il fit nommer M. Barras chef des troupes qui devaient marcher contre les sections. Ce fut lui qui, dans la soirée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), annonça à la Convention la victoire qu'on venait de remporter pour elle. Le lendemain, il fit ordonner l'arrestation des courriers que la ville de Paris avait envoyés dans les départements, et dans la séance du 7, il appuya de toutes ses forces les projets de son collègue Delaunay, pour la formation de trois conseils militaires chargés de juger les vaincus. Le 5 brumaire (27 octobre 1795), il se présenta à la tribune avec un énorme cahier contenant un Code des délits et des peines. Ce code fut décrété en deux séances, sans aucune discussion; et la Convention termina sa session après avoir régné pendant trois ans, un mois et quatre jours, rendu onze mille deux cent dix décrets, aux plus importants desquels M. Merlin avait pris part. Le 14 novembre 1795, le directoire le nomma ministre de la justice. A peine fut-il installé que son influence révolutionnaire se fit de nouveau sentir. Les chants de la Marseillaise et du Réveil du peuple se firent entendre alternativement, et les altercations, les combats entre les royalistes et les Jacobins devinrent plus fréquents. Au mois de janvier 1795, le directoire ayant obtenu des deux conseils la création d'un ministère de la police, y fit passer M. Merlin, qui remplit aussitôt tellement ses bureaux de démagogues furieux que ce ministère a eu jusqu'à ce jour beaucoup de peine à s'en débarrasser. Les désordres devinrent encore plus violents. Les Jacobins rétablirent publiquement leurs clubs, et formèrent de nouvelles conspirations contre le directoire lui-même. Les choses allèrent si loin que, quelque confiance que cette autorité eût en M. Merlin, elle se vit obligée de le renvoyer au ministère de la justice, où il eut de nouveau occasion d'exercer son habituelle sévérité. Deux conspirations ayant éclaté en même temps, celle de Babeuf et celle de Brottier et Laville-Heurnois, il prétendit que les auteurs de celle-ci, dont aucun n'était militaire, devaient cependant être jugés par des conseils de guerre, attendu qu'ayant cherché à soulever des soldats, il était juste de les considérer comme embaucheurs; et ce fut dans ce sens que, le 10 février 1797, il fit un rapport au direc-

toire, qui adopta ses vues. Le tribunal de cassation jugea qu'un conseil militaire était incompétent, et communiqua son arrêt au conseil des cinq-cents. M. Merlin dénonça le tribunal, et fit passer outre malgré les réclamations de M. Pastoret. Le conseil militaire fut établi, et M. Merlin le pressa d'accélérer le jugement, par une lettre où l'on remarquait ce passage: « Les jugements militaires doivent être » prompts; ceux qu'ils frappent doivent » être exécutés sur l'heure, à l'instant, » sur-le-champ... » Puis il ajoutait: « Si » l'on ne tue pas les conspirateurs royalistes, on sera forcé de laisser aussi » échapper les babouvistes. » Cette lettre fut encore dénoncée par M. Pastoret. Cependant tous les écrits, tous les journaux défendirent les accusés avec la plus grande chaleur et M. Merlin ne put obtenir la peine de mort. Le conseil la prononça pour la forme; mais, usant de la faculté que la loi lui accordait, il la commua en quelques années de prison. Le ministre ne se tint pas pour battu; il profita de la révolution du 18 fructidor, et fit déporter les principaux d'entre eux, qui périrent à Sinamari. Quelques jours avant cette révolution, il avait été dénoncé par M. Jourdan, député des Bouches-du-Rhône, pour avoir déféré au tribunal de cassation un jugement militaire qui avait acquitté quelques émigrés jetés par la tempête sur les côtes de France (*Voy.* CHOISEUL-STAINVILLE). Par suite des événements du 18 fructidor (4 septembre 1797), dont il fut un des plus ardents provocateurs, M. Merlin fut nommé membre du directoire, en remplacement de M. Barthélemy; il vint partager la puissance souveraine avec Barras, Rewbell, La Réveillère, et il régna sans opposition jusqu'au mois de juin 1799. A cette époque, de grands revers militaires reprochés au directoire, donnèrent des armes contre ce gouvernement qui ne pouvait plus se soutenir, et particulièrement contre M. Merlin, auquel on supposait la plus grande influence. Les Jacobins crurent le moment favorable pour s'emparer entièrement du pouvoir, et ils attaquèrent spécialement Merlin, Treilhard et La Réveillère. Bertrand du Calvados, membre du conseil des cinq-cents, demanda que le premier fût expulsé du directoire. M. Boulay de la Meurthe appuya Bertrand, et chercha surtout à déconsidérer le directeur, en le peignant comme un homme à petites vues, à petites passions. M. Merlin céda avec beaucoup de docilité, se retira du directoire le 18 juin 1799, et retourna à Douai, où il fut poursuivi par une foule d'écrits et de dénonciations. On proposa de le mettre en accusation pour l'expédition d'Egypte, qu'on l'accusait d'avoir fait décider; mais ces plaintes n'eurent point de suites. A son retour, Buonaparte le rappela de l'exil auquel il s'était condamné, et trouva plaisant de faire substitut du commissaire au tribunal de cassation un homme qui, quelques mois auparavant, avait partagé le pouvoir suprême. Depuis ce temps, M. Merlin marcha rapidement à une fortune nouvelle, plus réellement utile que la précédente. En 1802, il devint commissaire principal près le tribunal de cassation, et, sous le gouvernement impérial, procureur-général. En 1804, il fut fait commandant de la Légion-d'honneur, et, lors de la création des nouveaux titres, il reçut celui de comte, ce qui donna lieu à quelques réflexions de la part de ceux qui se rappelèrent son ancienne ardeur à détruire les bases de sa nouvelle dignité. En 1806, il passa au conseil-d'état, section de la justice, où il acquit beaucoup d'influence. Au retour du Roi, en 1814, l'homme qui avait montré tant d'acharnement contre Louis XVI ne pouvait plus être le délégué de son frère auprès de la première cour du royaume, M. Merlin fut donc remercié, mais en recevant une pension de retraite. Au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, il se hâta d'aller lui rendre ses devoirs, fut nommé un de ses ministres d'état, et signa la délibération du 25 mars (*Voy.* DEFERMON). Il fut ensuite nommé membre de la chambre des représentants par le département du Nord. Lors de l'élection du président, il obtint quarante et une voix. Pendant la courte existence de cette chambre, il ne parla qu'une seule fois, le 29 juin, et ce fut pour faire rire à ses dépens l'auguste assemblée, quelque peu disposée qu'elle y fût. Se croyant environné de piéges, il parla, annonça, comme un grand complot, la visite de deux individus auxquels Mme. la comtesse Merlin n'avait pas voulu ouvrir sa porte pendant la nuit: « Il est bien évident, » dit-il, qu'on a fait une tentative d'enlèvement de ma personne, et peut être de

» quelque chose de plus grave. Je n'au» rais point parlé de ce fait, qui m'est » personnel, si je n'y avais pas été enga» gé par mon collègue Regnauld de St.-» Jean-d'Angély, et si je n'avais pas cru » que cette aventure pouvait se rattacher » à quelque complot. » Plusieurs députés, entre autres M. Dumolard, virent aussi le signal d'un grand complot dans la tentative d'enlèvement de M. Merlin, et demandèrent que le gouvernement rendît compte des mesures qu'il avait dû prendre contre les auteurs d'un tel attentat; mais M. Boulay de la Meurthe qui, seize ans auparavant, s'était déjà égayé aux dépens de M. Merlin, fit encore rire de ses craintes puériles dans cette occasion, en prouvant que ces prétendus ravisseurs étaient réellement chargés d'un message de la commission de gouvernement, et que les deux mêmes individus lui avaient aussi remis un paquet, disant qu'ils allaient en porter un pareil à M. Merlin. Toute l'assemblée partit d'un long éclat de rire; et les plaisants s'emparèrent de cette aventure, sur laquelle un de nos poètes fit une chanson fort gaie. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815 et ensuite dans l'exception des régicides, M. Merlin sortit de France en 1816, avec le projet de passer aux États-Unis; mais le vaisseau sur lequel il s'embarqua ayant fait naufrage sur les côtes de Flessingue, il eut beaucoup de peine à se sauver. Rentré dans le royaume des Pays-Bas et ayant besoin de soigner sa santé, il a obtenu la permission de se fixer à Harlem. Ce révolutionnaire ne doit pas être classé parmi les hommes audacieux qui attaquèrent de front l'ancienne monarchie; il s'occupa plus particulièrement de la démolition intérieure de l'édifice, corrodant pièce à pièce tous les liens, toutes les fibres qui le soutenaient encore et l'empêchaient de tomber en dissolution. Il a, pendant quinze ans, exercé, sur les décisions de la cour de cassation, une influence qui ne fut pas sans inconvénient. La lecture de ses plaidoyers, tous imprimés jusqu'au plus insignifiant, nous le montre, en général, plutôt adversaire de la partie qu'il a résolu de faire succomber, qu'impartial appréciateur des moyens respectifs; se passionnant pour ou contre, et recourant à la déclamation, à l'ironie, au sarcasme, à la pointillerie du raisonnement et au sophisme. Comme jurisconsulte, cette même lecture de ses plaidoyers nous montre un compilateur adroit, doué d'une mémoire vaste, et un travailleur infatigable; mais il n'a ni les vues élevées de Dumoulin, ni la sagesse de d'Aguesseau, ni la conscience de Pothier. Personne, plus que lui, n'a concouru à introduire dans le barreau français l'abus de donner des opinions pour des moyens, abus qu'il a porté jusqu'au point que les mêmes auteurs qu'il cite avec éloge et comme une sorte d'autorité infaillible lorsqu'ils servent d'appui à son sentiment, ne sont plus, lorsqu'une autre fois ils ne lui fournissent pas un semblable secours, que de médiocres jurisconsultes, dont les ouvrages fourmillent d'erreurs. Ces défauts n'ont pas empêché que le recueil indigeste appelé *Répertoire de jurisprudence*, composé, en grande partie, de ses articles et de ses plaidoyers, n'ait obtenu deux nouvelles éditions en moins de six ans; peut-être même ces défauts ont-ils été la cause d'un tel succès, et a-t-il pu dire comme certains auteurs : « J'ai vu les mœurs de » mon siècle et j'ai publié cet ouvrage. » A mesure que la jurisprudence sera mieux enseignée, mieux connue, ce livre perdra de son crédit, et alors l'auteur n'aura pas parmi les jurisconsultes un rang plus élevé que parmi les hommes d'état. Lors de l'établissement de l'Institut, il en avait été nommé membre, et, ce qui est assez remarquable, attaché à la classe des sciences morales et politiques. A l'époque de la nouvelle organisation de ce corps savant, en 1803, il fut placé dans la classe des belles-lettres; il a cessé d'en faire partie en 1816. On a de lui : I. *Ph.-Ant. Merlin au conseil des cinq-cents*, 1799, in-8°. II. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, 4e. édition, 1812—1815, 13 vol. in-4°. III. *Recueil alphabétique des questions de droit*, 9 vol. in-4°. Il a été coopérateur au *Bulletin des jugements du tribunal de cassation* et au *Répertoire de jurisprudence* de Guyot. — MERLIN (Le baron Eugène), fils du précédent, né à Douai le 29 décembre 1778, accompagna le général Buonaparte en Égypte comme son aide-de-camp, devint officier de la Légion-d'honneur le 19 janvier 1812, et maréchal-de-camp de cavalerie le 14 juillet 1813. Créé chevalier de St.-Louis le 24 août 1814, il fut employé, en juin



MERLIN.

1815, au 3e. corps de l'armée du Nord. Les journaux annoncèrent, en 1816, qu'il avait fait naufrage, avec son père, sur les côtes de la Belgique. P. et C.

MERLIN (ANTOINE), dit *de Thionville*, du nom de la ville où il est né en 1762, était huissier à l'époque où commença la révolution. L'ardeur avec laquelle il en embrassa la cause, le fit passer des fonctions d'officier municipal à celles de député à l'assemblée législative, en 1791, pour le département de la Moselle, et, en 1792, à la Convention nationale. D'un caractère emporté et fougueux à l'excès, mais beaucoup plus franc que son homonyme dans ses plus coupables erreurs, M. Merlin de Thionville s'élança dans la lice révolutionnaire, sans calcul et sans réflexion. Dès son arrivée à l'assemblée législative, il contracta avec le capucin Chabot et l'avocat Bazire (*Voy.* ces noms dans la *Biog. univ.*) une intimité sur laquelle on fit dans le temps des chansons et des plaisanteries, qui n'empêchèrent pas que ces trois révolutionnaires, qu'on appela le *triocordelier*, n'aient eu une grande influence sur des événements de la plus haute importance. Leur tactique était d'attaquer les gens en place, de parler sans cesse des conspirations de la cour et des ministres, qui, pour la plupart, timides, et n'ayant point d'appui dans la masse du peuple, ne pouvaient repousser ces attaques. En arrivant à Paris, M. Merlin se fit recevoir sur-le-champ membre du club des Jacobins, et se montra l'un des plus ardents adversaires de celui des Feuillants, où se réunissaient les constitutionnels. Chaque jour, les Jacobins soulevaient la populace pour insulter les timides Feuillants. M. Merlin voyant que ces attaques ne produisaient pas assez promptement tout l'effet desiré, entra lui-même un jour, de vive force, dans le club, la tête un peu échauffée par le vin, et se mit à attaquer seul la société et les sociétaires par les apostrophes les plus vives; ce qui lui attira de violentes récriminations, au point qu'il fut obligé de sortir après avoir été réellement battu. M. Merlin raconta cette aventure à ses collègues, qui dénoncèrent comme très criminelle cette conduite des Feuillants envers un membre de la représentation nationale, et l'assemblée décréta qu'aucune société politique ne pourrait se réunir dans les bâtiments soumis à sa police particulière. Obligés de s'éloigner, les Feuillants perdirent toute leur influence, et ils en auraient eu beaucoup, si alors de grands talents eussent été comptés pour quelque chose. En novembre 1791, M. Merlin s'opposa à l'envoi des troupes dans les colonies, représentant cette mesure comme *liberticide*. Quelques jours après, il combattit la proposition d'accorder des secours pécuniaires à ces mêmes colonies, et assura que le commerce finirait par devenir fatal à la France, en avilissant l'esprit national : « Je pense, » ajouta-t-il, que pour être libre, il ne » faut pas être riche. » Le 29 du même mois, il proposa la mise en accusation des princes, frères du Roi, proposition qui fut rejetée, mais qui ne tarda pas à être reprise (*Voy.* GUADET et GENSONNÉ dans *la Biog. univ*). En février 1792, il vota pour faire séquestrer les biens des émigrés, et contribua à l'adoption de cette mesure « afin, dit-il, de faire payer » les frais de la guerre à ceux qui la suscitent. » Le 28 mars, il fit décréter d'accusation M. de Castellane, évêque de Mende, qui fut ensuite massacré à Versailles. Le 13 avril, il se plaignit du peu de soin qu'on mettait à propager les lumières, et proposa d'envoyer dans les campagnes, aux frais de l'état, l'*Almanach du père Gérard*, composé par Collot-d'Herbois. Le 21 avril, il demanda que le Roi, les ministres et tous les fonctionnaires publics fussent tenus de donner le tiers de leurs revenus, comme contribution patriotique; et le 23, il fit la motion d'exporter en Amérique tous les prêtres insermentés. Le 28, il attaqua assez maladroitement les généraux en chef, demandant qu'on ne leur accordât plus 50,000 livres pour leurs dépenses particulières et leurs premiers frais en entrant en campagne; cette proposition, qu'il soutint fortement, excita un grand tumulte, et il fut rappelé à l'ordre. Le 30, il avança que, puisque la nation était en guerre, il fallait ne pas se borner à séquestrer les biens des émigrés, mais en prononcer la confiscation. Le 9 mai, il s'éleva contre un projet de loi sur la discipline militaire, et prêcha si vivement l'insurrection, que l'assemblée lui ôta la parole par décret; le 13, il présenta de nouvelles mesures contre les prêtres insermentés. Lors de l'invention du comité autrichien, il chercha à accréditer cette fable, de concert avec Ba-

zire et Chabot (*Voy.* ces deux noms dans la *Biographie universelle*) ; le juge de paix Larivière ayant eu le courage d'attaquer sur ce fait les trois députés, comme calomniateurs, et même de lancer contre eux un mandat d'amener ou *veniat*, M. Merlin dénonça à son tour Larivière, et sollicita violemment contre lui un décret d'accusation, qu'il obtint malgré l'opposition la plus énergique de M. de Vaublanc et des principaux membres du côté droit. Le malheureux juge de paix fut assassiné à Versailles, le 9 septembre 1793. Le 25, M. Merlin dénonça tous les ministres à-la-fois, et accusa, le 28, M. de Laporte, intendant de la liste civile, d'avoir fait brûler les papiers du comité autrichien ; mais ce ministre s'étant justifié à l'instant même, son dénonciateur porta toute sa colère sur des soldats suisses, qu'il prétendit avoir arboré la cocarde blanche, et il termina la séance en faisant accorder des gratifications à quelques gardes du Roi qui avaient dénoncé leurs camarades. Le 1er. juin, il voulut recommencer ses inculpations contre les ministres, mais l'assemblée refusa de l'entendre ; le 4, il fut de nouveau improuvé, pour avoir voulu produire contre le ministre Duport du Tertre, une déposition écrite de sa main, et signée par deux gardes nationaux. On reçut tout aussi mal une nouvelle dénonciation qu'il hasarda le 18 juillet, contre M. de Monciel, ministre de l'intérieur. Le 10 août, il se fit remarquer à la tête des ennemis de la cour, et l'on a publié que ce fut lui qui détermina M. Rœderer à conduire le Roi dans la salle de l'assemblée. Le 14, il fit décréter d'accusation son collègue Blancgilly, député de Marseille, et le 15, en annonçant que les ennemis allaient attaquer Thionville, il demanda que Louis XVI, sa famille et les parents d'émigrés fussent déclarés responsables de la sûreté des parents des membres de la législature ; le 23, il renouvella cette proposition, en pressant ses collègues de décréter que les femmes et enfants d'émigrés fussent arrêtés comme otages. Le 20 août, il fit décréter que tous les membres du conseil de la commune de Sedan, seraient mis en arrestation, pour avoir fait arrêter les commissaires de l'assemblée ; le 24, il demanda que la maison de M. de La Fayette fût rasée, afin d'éterniser le souvenir du crime qu'il avait commis en défendant le Roi ; le 26, il offrit d'aller servir dans le corps de *Tyrannicides* proposé par Jean Debry, et fut alors envoyé dans les départements de la Somme et de l'Aisne, pour y provoquer l'adhésion à la nouvelle révolution ; il y leva sept mille hommes, qu'il conduisit à l'armée. Il fut, vers la même époque, accusé dans les journaux étrangers par l'ex-ministre Narbonne, d'avoir participé à des distributions de fonds faites par ce ministre lui-même à plusieurs députés, pour les attacher à la cour. Réélu à la Convention, par son département, il annonça, le 24 septembre 1792, que Lasource l'avait instruit la veille qu'il se formait un parti dans l'assemblée pour nommer un dictateur, et il somma ce membre de lui désigner le tyran, afin de pouvoir le poignarder dans la salle même. Le 1er. octobre, il accusa Louis XVI, qu'il appela *infâme*, d'avoir voulu verser à grands flots le sang du peuple : demanda que lui et ses partisans portassent leur tête sur l'échafaud, et que, dans ce procès, ses collègues s'attribuassent à-la-fois les fonctions de juges et de jurés. Dans le courant du même mois, il les pressa d'ordonner à l'accusateur public de dénoncer la reine au tribunal criminel. En novembre, il se montra le défenseur le plus chaud de Robespierre, lorsque ce député fut accusé par Louvet ; et, afin de le venger, il dénonça à son tour aux Jacobins le ministre Roland, et les engagea à le poursuivre. Quelques jours après, il annonça, au milieu de l'assemblée « que le seul reproche qu'il » eût à se faire dans la révolution, était » de n'avoir pas poignardé Louis XVI le » 10 août, » et des personnes qui se trouvaient à la séance dans ce jour fatal, assurent qu'elles le virent hésiter s'il ne commettrait pas cet attentat. Il avait été amené à cette profession de foi par la défaveur qu'avait essuyée sa proposition, d'ajouter à un décret de peine de mort contre toute provocation à la royauté cet amendement singulier : « A moins que la » provocation ne soit faite en assemblée » primaire. » Des murmures violents avaient accueilli cette exception. Le 11 décembre, il s'opposa à ce qu'il fût accordé des conseils au Roi ; et ayant été quelques jours après nommé commissaire à Maïence, il écrivit, le 6 janvier 1793, de cette ville, pour annon-

cer qu'il votait la mort du tyran. Il resta dans cette forteresse lorsqu'elle fut assiégée par les Prussiens, contribua beaucoup à sa défense, se montra à la tête de toutes les sorties avec la plus grande bravoure, et n'oublia rien pour gagner l'amour du soldat. Cependant on l'a cusa alors, tantôt d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse pour hâter la capitulation, tantôt d'avoir détourné à son profit une partie des effets et de l'argenterie de l'électeur. Ce qui est certain, c'est qu'il afficha un grand luxe pendant ses missions, et qu'il acheta ensuite de très belles maisons de campagne et de magnifiques équipages. Obligés de sortir de Maïence, où ils s'étaient renfermés pendant le siége, son collégue Rewbell et lui, qui y avaient laissé croître de longues moustaches pour paraître plus terribles, jurèrent qu'ils ne les feraient pas raser que Maïence ne fût repris. Le 4 août, il reparut à la Convention, fit un rapport sur le siége de Maïence, et fit révoquer un décret d'arrestation contre les généraux qui avaient défendu cette place. Il avait été attaqué lui-même très vivement pour sa conduite, par son collégue Montaut; mais Barère, Chabot et Thuriot le justifièrent, et firent surtout valoir ses services au 10 août, où, armé de deux pistolets, il avait porté l'effroi dans le château. Le 6 novembre 1793, il fut nommé secrétaire, et le 16 il alla rejoindre, en qualité de représentant dans la Vendée, cette formidable armée de Maïence que le roi de Prusse renvoya en France: elle y périt presque entièrement, mais en périssant, elle porta des coups si terribles aux Vendéens, qu'ils perdirent, pour ne plus la recouvrer, la supériorité qu'ils avaient auparavant sur les troupes de la république. M. Merlin, pendant cette mission, se conduisit avec la bravoure qu'on avait déjà remarquée en lui. De retour, il défendit chaudement Westermann, qu'on voulait faire arrêter, et rappela, comme preuve de son patriotisme, qu'il avait, le 10 août 1792, conduit les phalanges du faubourg Saint-Antoine contre les Tuileries. Le 8 janvier, M. Merlin demanda que toutes les places prises aux ennemis fussent démantelées, et les richesses des pays envahis, telles que les bestiaux, les denrées, l'or et l'argent, transportées en France: « Les peu» ples s'en plaindront, s'écria-t-il, hé bien » qu'ils abattent leurs rois. » Le 21 janvier 1794, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, il fit jurer à la Convention d'établir la république *une et indivisible* (1), et la détermina à assister à l'anniversaire de l'assassinat du Roi. Le 23 février, il proposa d'exclure tous les nobles des emplois militaires. Néanmoins, la violence révolutionnaire de M. Merlin parut un peu se calmer à cette époque. Robespierre frappait à côté de lui ses plus intimes amis : Bazire, Chabot, et d'autres cordeliers avaient péri. Les atrocités qui se commettaient chaque jour l'épouvantèrent, et il s'effraya de lui-même sur les bords de l'abîme où il allait être précipité. Alors on l'entendit faire quelques réclamations qui annonçaient un retour à des sentiments de justice et d'humanité; mais le 22 prairial le terrifia, et en juillet, il garda le silence pendant la lutte qui se préparait entre Robespierre et ses rivaux. Après l'événement, il embrassa le parti thermidorien avec la plus grande chaleur, et se sépara sans retour de ses anciens amis les Jacobins de la Montagne. On peut même dire que depuis il fut un des hommes qui combattirent leurs intrigues avec le plus de succès. Le 9 thermidor au soir, il annonça qu'Henriot lui avait appuyé son pistolet sur la poitrine et l'avait arrêté; mais qu'ensuite il l'avait fait arrêter lui-même. Après l'exécution de Robespierre et des soixante-dix municipaux qui avaient siégé avec lui à l'Hôtel-de-Ville, Barère, sans proposer de loi qui servît de règle au nouveau tribunal révolutionnaire, dont il demanda la création au nom des comités, plaça sur la liste des juges et des jurés presque tous les bourreaux qui figuraient dans l'ancien tribunal, et jusqu'à Fouquier-Tainville lui-même. Fréron commença l'attaque, et fit arrêter Fouquier; mais Barère revint bientôt à la charge, en insistant sur l'exécution de toutes les mesures atroces que la mort de Robespierre devait faire cesser, et notamment la loi des suspects. Les membres modérés de la Convention étaient encore frappés de terreur ; beaucoup d'autres avaient leurs raisons pour continuer la tyrannie, et Barère allait triompher, lorsque M. Merlin se leva et cria de sa place d'une voix forte : « Quel

(1) Ces mots, *une et indivisible*, étaient une attaque contre les Girondins, qu'on accusait d'avoir voulu instituer une république fédérative.

» est donc ce président des Feuillants qui » prétend ici nous faire la loi (1)? » On applaudit, on rit, et Barère, stupéfait à la tribune, retourna honteux à sa place. M. Merlin fut nommé, le 1er. août, membre du nouveau comité de sûreté générale, et le 17, président de la Convention. Le 3 du même mois, il avait fait suspendre l'exécution d'un décret rendu la veille contre les nobles et les prêtres. A la nouvelle d'un assassinat tenté sur la personne de son collègue Tallien, il prononça, le 10, un discours véhément contre les Jacobins, qu'il signala comme les continuateurs de Robespierre, et, le 21, il renouvela ses attaques contre leur société, qu'il appela un repaire de brigands, déclarant qu'il périrait plutôt que de les laisser prévaloir; il demanda que les scellés fussent mis sur leur correspondance, et fut, en effet, un de ceux qui contribuèrent le plus à leur dissolution. Cependant il s'éleva contre la rentrée des députés proscrits par suite du 31 mai, révolution dont il s'était montré le partisan. En février 1795, il parla en faveur de l'armée, qu'il regarda comme pouvant seule ramener la paix après tant de violences et de troubles. Au 12 germinal (avril 1795), il fut adjoint à Pichegru pour contenir les flots de la populace soulevée en faveur de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier, et fut envoyé de nouveau à l'armée du Rhin. Depuis cette époque, son crédit diminua; il eut peu d'influence au conseil des cinq-cents, dont il fut membre par suite de l'élection forcée des deux tiers de la Convention, après le 13 vendémiaire, et fut harcelé par les journaux républicains. Les royalistes gardèrent à-peu-près le silence sur son compte. Fidèle à son système contre les Jacobins, il demanda, dans la journée du 18 fructidor, la déportation de Félix Lepelletier, d'Amar et d'Antonelle, qu'il qualifia *chefs de l'anarchie;* il refusa de prendre part aux persécutions contre les royalistes, et dit dans l'assemblée, à cette occasion, qu'il connaissait trop les révolutions pour en courir de nouveau les terribles chances. Effectivement, il ne s'est plus montré sur la scène politique depuis cette époque. Au 30 prairial, il fut dénoncé pour sa fortune, qu'on dit immense, mal à propos, à ce qu'on croit; mais cette dénonciation n'eut pas de suite. Il avait acheté sur le mont Valérien, près Paris, l'ancien couvent du Calvaire qu'il a revendu. Il a acheté une autre propriété, qui n'est pas très considérable, dans le département de l'Oise. Pendant l'invasion de 1814, il leva à Amiens un corps de partisans destiné à combattre le colonel russe Guesmard, qui commandait un corps pareil et servait d'éclaireur à l'armée des alliés M. Merlin eut peu de succès dans cette lutte, et les deux partisans ne firent guère que s'observer. Pendant les cent jours de 1815, on voulut l'engager à se mettre encore à la tête d'un corps franc; il s'y refusa. N'étant point à Paris lors du jugement du Roi, son opinion contre ce prince n'a pas compté pour un vote : il s'est d'ailleurs tenu à l'écart au retour de Buonaparte, en 1815, et n'a pas été obligé de sortir de France en 1816. U.

MERLIN (Le général), frère du précédent, s'enrôla d'abord comme soldat, devint colonel, et dut son avancement à son frère. Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, il fut arrêté à Coblentz en 1798, comme complice de la conspiration tendant à approvisionner la forteresse d'Ehrenbreitstein, afin d'en retarder la reddition. Cette affaire se termina par l'acquittement de tous les accusés vivants; l'officier, qui s'était jeté dans un puits, fut seul déclaré coupable; cependant M. Merlin n'obtint plus d'activité.—MERLIN (Le baron Antoine-Christophe), né le 27 mai 1771, entra de bonne heure au service, et fut nommé général de brigade en 1804. Il était, à cette époque, officier de la Légion-d'honneur. Employé en 1808 en Espagne, il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment au mois d'août de cette année. Le peuple de Bilbao s'étant soulevé, il marcha contre cette ville avec deux escadrons et deux régiments d'infanterie, enleva deux couvents de vive force, désarma la populace et rétablit le gouvernement de la province, revint en France, y combattit pour la défense du territoire en 1814, et fit éprouver, le 13 mars, une perte de plusieurs centaines de prisonniers au corps russe commandé par le comte de St.-Priest. Le général Merlin avait été élevé au grade de général de

(1) B. Barère avait été royaliste constitutionnel ou Feuillant, avant la révolution du 10 août.

division le 5 janvier 1814; il fut nommé chevalier de St.-Louis le 19 juillet même année, et fut employé en juin 1815 dans la 7e. division de cavalerie, 5e. corps, armée du Rhin. Il était encore en 1817, au nombre des lieutenants-généraux en activité. — MERLIN (Le baron Jean-Baptiste-Gabriel), né à Noyon le 17 avril 1768, entra au service, le 13 août 1787, dans la cavalerie, devint chef d'escadron au 4e. régiment de hussards, et major le 20 février 1807, après la bataille d'Eylau, où il s'était distingué. Nommé colonel du premier régiment de hussards, il fut promu au grade de général de brigade, le 5 juin 1809, et continua à servir jusqu'au licenciement de l'armée en 1815, époque à laquelle il fut mis à la demi-solde. Il était employé, en 1815, à Alençon. S. S.

MERMET (JULIEN-AUGUSTIN-JOSEPH), lieutenant-général, né le 9 mai 1772 au Quesnoy, est fils du colonel de ce nom, qui fut tué le 29 fructidor an II à l'affaire de Fretigné. Il entra au service le 10 mai 1788, dans la cavalerie, et fit une campagne aux colonies en 1791. Après avoir passé par tous les grades, il devint chef d'escadron au 7e. régiment de hussards le 12 novembre 1793, colonel du 10e. régiment un mois après, maréchal-de-camp le 18 novembre 1795, et enfin lieutenant-général le 1er. février 1805. Depuis 1792, il avait fait toutes les campagnes de l'armée française aux avant-gardes. Il fit celle d'Italie en 1805, et y déploya un brillant courage, notamment au passage du Tagliamento. Employé en Espagne en 1808, il se distingua, le 15 janvier 1809, à l'attaque de Villaboa, où, secondé de la division Merle, il culbuta l'avant-garde ennemie. Le 16, il battit de nouveau les Anglais au village d'Elvina, et se signala au siége de Ciudad-Rodrigo, qui se rendit le 10 juin 1810. Chargé en novembre 1813 de faire des reconnaissances sur les bords de l'Adige, il culbuta plusieurs postes ennemis, et se distingua à l'affaire du Mincio, le 8 février 1814. Il fut nommé successivement inspecteur-général de cavalerie dans les 6e., 7e. et 19e. divisions militaires, chevalier de St.-Louis le 27 juin, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août. Il était à Lons-le-Saulnier lorsque, le 13 mars 1815, il reçut du maréchal Ney l'ordre de se rendre à Besançon pour en prendre le commandement au nom du Roi. Le 14, au moment de son départ, il fut averti par un aide-de-camp du général Jarry que le maréchal avait d'autres ordres à lui donner, et en effet il lui fut ordonné le même jour, de se rendre à Besançon, pour y commander au nom de Napoléon. Sur son refus d'obéir à cette injonction, le maréchal Ney lui ordonna les arrêts. Ces détails sont tirés de la déposition faite par le général Mermet lui-même, lors du procès du maréchal. Après la rentrée du Roi, il fut rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie, et il est au nombre des lieutenants-généraux en activité. — Son frère Antoine, colonel des chasseurs de la Corrèze, né le 2 août 1775, entra au service le 2 août 1791, et après avoir passé par tous les grades aux 7e. et 10e. régiments de hussards, et 10e. de chasseurs à cheval, fut nommé colonel de dragons le 31 mars 1809. Depuis 1792, il a fait toutes les campagnes dans la cavalerie légère, et a été créé chevalier de Saint-Louis le 5 octobre 1814. S. S.

MERMET, nommé professeur à l'école centrale de l'Ain, à l'époque où ces institutions furent formées, ensuite professeur de belles-lettres françaises et latines au lycée de Moulins, est né à Saint Claude, et a publié: I. *Lettre sur la musique moderne*, 1797, in-8o. II. *Discours qui a obtenu la mention honorable au jugement du jury central d'instruction publique du département de Vaucluse, sur cette question proposée en l'an VI:* Quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société? 1800, in-8o. III. *Odes sur la terreur et sur la mort de Joubert*, 1800, in-8o. IV. *Dissertation sur cette question*: Le génie est-il au-dessus de toutes les règles? 1803, in-8o. V. *Leçons de belles-lettres pour servir de supplément au cours de l'abbé Batteux*, 1803 1804, 3 vol. in-12. VI. *Essai sur les moyens d'améliorer l'enseignement de plusieurs parties de l'instruction publique*, 1803, in-8o. VII. *Eloge de Jean Lavalette Parisot, grand-maître de Malte*, 1804, in-12, couronné par l'académie de Montauban. VIII. *L'art du raisonnement présenté sous une nouvelle face*, 1805, in-12, 1807, in-12. IX. *Nouvelles observations sur Boileau*, 1809, in-12. X. *Eloge de Louis XVI*, 1815, in-8o. XI.

Eloge de Varenne de Fenille, 1816, in-8°. Ot.

MERODE-VESTERLO (Le comte Guillaume-Charles-Gislain de), Brabançon, occupa quelque temps la place d'ambassadeur de l'empire à la Haye, et embrassa ensuite le parti patriotique au moment de l'insurrection du Brabant, sans cependant jouer un rôle marquant. Lors de la pacification de ces provinces, il rentra en grâce, donna, en mai 1793, à son souverain, 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France, émigra dès que les républicains eurent conquis la Belgique, et fut rayé de la liste des émigrés en juin 1800. Il était maire de Bruxelles lorsqu'il fut appelé au sénat-conservateur, par Buonaparte, le 6 mars 1809, et il a fait partie de ce corps jusqu'aux événements de 1814. B. M.

MERY (Claude-Victor de Fos, marquis de), fils de feu le comte de Mery, grand bailli d'épée d'Amiens et de Corbie, élève de l'École militaire, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, servit avec distinction dans le régiment du Roi. Il se trouva à l'affaire de Nanci, s'y comporta avec bravoure, et mérita l'approbation de ses chefs et une mention honorable dans les journaux du temps. Admis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il fut un des braves désignés sous le nom de chevaliers du poignard, qui se trouvèrent le 10 août au château des Tuileries pour défendre leur Roi. Dans le cours de la révolution, il fut toujours signalé, notamment par Prudhomme, comme un royaliste prononcé et dangereux. En 1814, il fut nommé officier supérieur dans les chevau-légers de la maison du Roi. Le 19 mars, il suivit le Roi à Gand, et rentra dans ses foyers après le licenciement de la garde. Il fut, au second retour de S. M., nommé aide-de-camp du comte de Béthisy. — Mery (Casimir-Victor-Amédée-Félicien, comte de), frère cadet du précédent, chevalier de la Légion-d'honneur, référendaire à la chancellerie de France, après avoir fait ses études à l'université de Paris, fut reçu élève, puis officier des ingénieurs du dépôt de la guerre. Il est auteur d'un *Mémoire statistique, politique et militaire sur l'île d'Elbe*. Ce manuscrit, déposé aux archives de la guerre, est un des plus précieux qui aient été faits sur cette île devenue célèbre. Les détails qu'il y donne sur les mœurs des habitants, et sur la topographie du sol, font honneur à l'esprit judicieux de l'auteur. En 1814, M. de Mery fut nommé référendaire en la chancellerie de France. Il a encore publié : I. *Considérations sur la noblesse française*. II. *Exposé succinct des événements qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Buonaparte jusqu'au 7 avril* 1815. — Mery (Le comte Jules de), frère puîné des précédents, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St.-Louis, fit les campagnes d'Allemagne, de Prusse, d'Espagne, comme aide-de-camp de M. de Bouillé, et fut fait prisonnier à la bataille de Leipzig. Lors du retour du Roi, il fut nommé sous-lieutenant porte-étendard dans une des compagnies des gardes-du-corps. A l'époque de l'invasion de Buonaparte, il accompagna S. M. à Gand. Nommé chef d'escadron commandant la gendarmerie du Var, il a su maintenir le bon ordre dans ce département. Z.

MÉSANGÈRE (Pierre La), ancien professeur de belles-lettres et de philosophie au collége royal de la Flèche, membre de la société des antiquaires de France, est né à Baugé, en Anjou, le 23 juin 1761. On a de lui : I. Une *Géographie historique et littéraire de la France*, 1791-1796, 4 vol. in-12, qui a eu quatre éditions, et a été traduite en allemand. Dresde, 1795. II. *Le Voyageur à Paris*, tableau pittoresque et moral de cette capitale, 1797 3 vol. in-18. M. La Mésangère a entrepris en 1799, le *Journal des dames*, qu'il continue toujours avec succès. F.

MESCLOP (Le baron Jean-Louis de), né le 2 octobre 1777, était capitaine-adjoint de cavalerie, lorsqu'il fut nommé chef d'escadron le 31 décembre 1806. Employé en Espagne en 1808, il y obtint le grade de colonel, et se distingua, le 25 octobre 1811, à la bataille de Sagonte, où il eut un cheval tué sous lui. Il avait reçu au mois d'août, le titre d'officier de la Légion-d'honneur. Placé dans la partie la plus active des opérations de l'armée d'Arragon, le colonel Mesclop y contribua à ses succès, et les talents dont il fit preuve en plusieurs occasions, particulièrement le 21 juillet 1812, à Castella et à Ibi, lui méritèrent les éloges du général en chef. Il avait

sous ses ordres, le 18, la seconde brigade de la division du général Harispe (*Voy.* ce nom). La première brigade, aux ordres du général Delort, ayant été attaquée par le général O'Donnel, le colonel Mesclop se préparait à le rejoindre lorsqu'il fut attaqué lui-même par un corps de six mille hommes en deux colonnes. A l'aide de deux pièces de canon placées dans le petit fort d'Ibi, il arrêta l'ennemi au passage d'un ravin, et le repoussa avec perte. Se portant ensuite sur le champ de bataille où combattait le général Delort, il acheva avec lui la défaite du général espagnol, revint à Ibi, dont l'ennemi s'était emparé, le culbuta et lui fit un grand nombre de prisonniers. Le colonel Mesclop eut, dans cette journée, un cheval tué sous lui. Promu au grade de maréchal-de-camp, le 28 janvier 1813, il contribua, au mois de juin à faire lever le siége de Tarragonne par les Anglais, et les força à la retraite par ses dispositions ultérieures. Le général Mesclop fut créé chevalier de St.-Louis le 24 août 1814; et il fut employé, en juin 1815, à l'armée des Alpes. Il était encore en 1818, sur la liste des maréchaux-de-camp en activité. S. S.

MESMES (Anne-Marie-Henriette Feydau de Brou, marquise de), fille de l'ancien garde-des-sceaux de ce nom, âgée de quatre-ving-six ans, avait épousé en 1749 le marquis de Mesmes qui, entraîné dans de fausses spéculations, mit fin lui-même à ses jours lors de la suppression des coches. On attribue à cette dame un ouvrage où sont réfutées les lettres de Bailly sur l'Atlantide, et qui est intitulé: l'*Art de juger par l'analyse des idées*, Paris, Moutard, 1789, in-8°. tiré à petit nombre, ce qui fut cause que peu de personnes le connurent. Cependant il vient d'être réimprimé parmi les œuvres du cardinal de Boisgelin, qui avait revu l'ouvrage sous les yeux de l'auteur. Mme. de Mesmes vit aujourd'hui retirée à la chaussée de Boujival qui appartenait à son mari; et elle conserve tout l'esprit et les connaissances que suppose l'ouvrage qui lui est attribué. Ce.

MESMOND (Le marquis Romance de) était, avant la révolution, colonel au service de France, et s'était livré à des études approfondies de l'art de la guerre. Il fit imprimer à Bruxelles, en 1784, le premier volume d'une traduction des *Mémoires militaires et politiques du général Lloyd* sur la guerre d'Allemagne commencée en 1756. Cette édition ne fut pas publiée alors, et M. de Mesmond la fit apporter tout entière dans son château de Mesmond près de Réthel, où elle a été saisie en 1793 par ordre de la Convention nationale, qui en fit transporter à Paris les feuilles et les cuivres, et en distribua plus tard les exemplaires à chacun des généraux de l'armée. M. de Mesmond était émigré depuis 1791; et après avoir fait les campagnes des armées des princes, il s'était rendu en Russie où il a servi long-temps comme général-major. Revenu en France en 1815, il y trouva tous ses biens vendus, et ne put pas se faire rendre, par le dépôt de la guerre, les cuivres de son ouvrage, dont le premier volume seulement a paru. Il a été réimprimé depuis chez Magimel. Le manuscrit du second volume qui contenait la guerre de sept ans, a été saisi à Paris en 1793 dans le cabinet de l'auteur, par un comité révolutionnaire qui n'en fit aucun cas, et il n'a pu être retrouvé. M. de Mesmond a aujourd'hui rang de maréchal-de-camp en retraite. D.

MESNARD (Le comte Louis-Charles-Bonaventure-Pierre de), gentilhomme d'honneur de Mgr. le duc de Berri et premier écuyer de Madame la duchesse de Berri, resta attaché à S. A. R. pendant tout le temps des malheurs de la famille royale. Né le 18 septembre 1769, il fut nommé maréchal-de-camp de cavalerie le 4 juin 1814, chevalier de Saint-Louis le 26 février 1815, et officier de la Légion-d'honneur. M. de Mesnard exerça les fonctions de président dans l'affaire du maréchal-de-camp Lallemand, qui fut condamné par contumace le 20 août 1816. S. S.

MESSEY (Louis-François-Antoine-Nicolas, marquis de), maréchal-de-camp, né au château de Braux en Champagne, le 14 janvier 1748, entra au service comme sous-lieutenant de cavalerie, à l'âge de dix-sept ans, en sortant de l'Ecole militaire. Il fut fait chevalier de Saint-Louis le 10 mars 1787. M. de Messey émigra en 1791, se rendit à l'armée des princes, rentra en France en 1800, et trouva tous ses biens vendus. En avril 1814, il contribua à former la garde nationale parisienne à cheval: et il exerça successivement dans ce

corps les fonctions de chef d'escadron, de colonel, et enfin d'adjudant-commandant à l'état-major-général, et fut nommé par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur. Le 19 mars 1815, il suivit S. M. à Gand, où il fit partie de l'état-major. Rentré en 1816, S. M. lui confia la place de prévôt de Paris. A l'installation de la cour prévôtale, il prononça le discours suivant : « Voulant mériter l'es- » time publique, ainsi que celle d'une » cour aussi bien composée, je me bor- » nerai à dire que, revêtu de la confiance » du Roi, je jure sur mon épée de me » conformer à sa volonté, de rechercher » et de poursuivre sans relâche tous les » séditieux et tous les traîtres qui se ren- » dront indignes de sa clémence, et de » mourir à mon poste plutôt que de vio- » ler mon serment. » Le marquis de Messey est auteur de différents ouvrages. I. *Mes souhaits pour l'année* 1816. Cet ouvrage a été loué dans tous les journaux pour l'esprit de modération qui l'a dicté, et comme ayant pour but d'éteindre les haines et les dissensions. Le Roi a daigné l'accueillir. II. *Voyage d'un fugitif français dans les années* 1791 *et suivantes*, 1816 — Le vicomte de MESSEY, cousin du marquis, lieutenant-général, Cordon-Rouge, ancien lieutenant des gardes-du-corps du Roi, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. F.

MESSIMY (JEAN-BAPTISTE-MARC DES RIOUX DE,) né à Trévoux le 26 avril 1769, fils du comte de Messimy, ancien procureur-général au parlement de Dombes, obtint, le 8 avril 1785, de M. Berthier, le certificat de noblesse requis pour le service militaire. Il a publié, après le retour du Roi en 1815, une brochure composée pendant les cent jours, dans laquelle il traite avec beaucoup de sagacité les questions les plus importantes de politique et de haute administration, sous le titre de *Justification des griefs imputés au Roi et à la famille des Bourbons*. K.

MESTADIER, membre de la chambre des députés de 1817, par le département de la Creuse, parut souvent à la tribune pendant cette session. Dans la discussion relative à la liberté de la presse, il combattit l'attribution qu'on voulait donner au jury et la forme de procéder proposée par les ministres. Prenant un terme moyen entre les cours d'assises et les tribunaux de police correctionnelle, il proposa de supprimer pour les délits de la presse un degré de juridiction et d'en attribuer la connaissance aux cours royales. Dans le comité secret du 12 janvier 1818, il fit, au nom de la commission centrale, un rapport relatif à la fixation de l'âge des députés et à l'obligation d'opter, dans le délai d'un mois, entre plusieurs départements qui les auraient nommés. Le 2 février suivant, il vota contre la formation d'une armée de réserve composée de sous-officiers et soldats rentrés dans leurs foyers. Le 16, il lut un rapport sur une proposition de M. de Cassaignole, tendante à abroger l'article 11 de la loi du 9 novembre 1815, relative aux cris séditieux. « Jamais, s'écria le rapporteur » en terminant son discours qui entraî- » na la décision de la chambre, jamais » le moment ne fut plus mal choisi pour » appeler l'indulgence sur des Français » endurcis dans l'amour du despotisme, » qui oseraient encore se montrer les » ennemis irréconciliables du bonheur » de leur pays et de la liberté publique; » plaignons-les, n'aggravons pas leur » sort; mais qu'ils restent convaincus » de l'intention bien prononcée du gou- » vernement de mettre enfin un terme à » cette terrible révolution; qu'ils restent » convaincus, que de nouvelles tenta- » tives d'exciter le désordre et de trou- » bler la tranquillité publique, pour- » raient être punies en 1818 aussi sé- » vèrement qu'en 1815. K.

MÉTRAL (ANTOINE-MARIE-THÉRÈSE), avocat, né à Chambéri, le 24 octobre 1777, s'est distingué au barreau de Grenoble par quelques causes brillantes : son *Mémoire sur une naissance tardive*, lui fit une espèce de réputation, et M. Méjan en a donné un extrait dans ses *Causes célèbres*, en 1809. On a encore de M. Métral : I. *Traduction des cantates de Métastase*, Grenoble, 1807. II. *Eugénie de Nermon*, Paris, 1810; les amis de l'auteur ont comparé ce roman à la *Nouvelle Héloïse*, à laquelle il ressemble trop pour le plan et pas assez pour le style. III. *Réflexions sur la constitution proposée par le sénat au peuple et au Roi*, Paris, 1814, in-8°. IV. *Défense de l'article* 8 *de la Charte, qui proclame le principe de la liberté de la presse*, ibid., 1814, in-8°. V. *Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de St.-Domingue*,

Paris, 1818, in-8°. Ce morceau forme le commencement d'une histoire complète de la guerre civile de St.-Domingue, de 1789 à 1804, divisée en sept livres, et que l'auteur a encore en portefeuille. T.

METTERNICH-WINEBOURG (Le prince CLÉMENT-WENCESLAS-NÉPOMUCÈNE-LOTHAIRE DE), chancelier d'état de l'empereur d'Autriche, né le 8 mai 1773, fut élevé, en 1804, à la dignité de prince d'empire, et l'empereur demanda même pour lui l'entrée dans le collége des princes allemands à la diète de Ratisbonne. Nommé ambassadeur de la cour de Vienne auprès de celle de Berlin, il présenta ses lettres de créance au roi de Prusse, en 1806, à l'occasion du titre d'empereur d'Autriche pris par son souverain. Il quitta, dans la même année, cette ambassade pour celle de France, où il résida jusqu'au renouvellement de la guerre en 1809. Ce fut M. de Metternich qui négocia à cette époque les bases du traité de Vienne. Il reçut aussitôt après le portefeuille des affaires étrangères. En 1813, il fut envoyé à Dresde auprès de Buonaparte, et, après plusieurs conférences, s'éloigna sans avoir rien conclu. Il signa peu de temps après pour son souverain, à Tœplitz, avec la Russie et la Prusse, un traité d'alliance qui lui valut la dignité de prince, faveur qui fut accompagnée d'une lettre autographe de l'empereur, conçue dans les termes les plus honorables. Pour prix des services qu'il avait rendus en Styrie, les états de cette province lui conférèrent à la fin de la même année des lettres de naturalisation. Il suivit l'empereur d'Autriche dans la campagne de France en 1814, se rendit avec S. M. à Paris, eut une grande part à toutes les négociations de cette époque, et reçut alors, comme un témoignage de l'estime et de l'extrême reconnaissance de son souverain, le titre de prince pour lui et ses descendants. (*Voy.* FRANÇOIS Ier., III, 157). Dans le mois de juillet, le prince de Metternich accompagna les souverains alliés en Angleterre, où l'université d'Oxford lui conféra le grade de docteur. A son retour en Autriche, il reçut de son souverain l'importante donation de la seigneurie de Damvat en Hongrie, avec les quatre cantons qui en dépendent. Au mois de janvier suivant, le roi de Danemarck lui remit en personne la décoration de l'ordre de l'Éléphant. Appelé au congrès de Vienne comme ministre d'Autriche, M. de Metternich eut encore une grande influence sur les décisions de cette mémorable assemblée. Sur une communication qui lui fut faite par lord Castlereagh, concernant l'article 8 du traité conclu le 25 mars précédent entre les puissances alliées contre Buonaparte, alors échappé de l'île d'Elbe, le prince de Metternich répondit ainsi au ministre anglais : « . . . Quoique résolu à » diriger tous ses efforts contre Napoléon » et à agir avec ses alliés dans le concert » le plus parfait, l'empereur mon maître » n'en est pas moins convaincu, par ses » propres principes, que son devoir en» vers ses sujets ne lui permettait pas de » poursuivre la guerre *pour imposer à » la France un gouvernement quelcon» que.* » Le 1er. septembre suivant, le même ministre signa le papier d'état par lequel il était permis au roi Joachim (Murat) de résider en Autriche, comme simple particulier, sous le nom de comte de Lipano qu'avait déjà pris sa femme, réfugiée dans les mêmes états. Quelque temps après, le prince de Metternich fut nommé commandeur des divers ordres de Naples, par le roi Ferdinand IV, qui lui conféra en même temps le titre de duc, avec une dotation de soixante mille ducats. Il avait déjà reçu du roi de Saxe l'ordre de la Couronne, et, dans le mois de mars 1816, le régent d'Angleterre lui conféra celui des Guelphes. En 1817, ce ministre accompagna à Livourne, en qualité de commissaire pour la remise, l'archiduchesse Léopoldine, destinée au prince-royal de Brésil; mission qui lui valut de la part du roi de Portugal, le cadeau de son portrait enrichi de diamants du plus grand prix. Il revint à Vienne pour la célébration du mariage de sa propre fille, la princesse Marie-Léopoldine, avec le comte d'Esterhazi de Galantha. Objet de la bienveillance et de l'estime constantes de ses souverains, le prince de Metternich offre l'exemple assez rare d'une carrière politique exempte de ces intermittences qui viennent presque toujours suspendre et traverser l'emploi des talents et les faveurs de la fortune. Il n'est presque point de princes ou d'états en Europe dont il n'ait reçu des marques d'estime. Il continuait encore en 1818, à remplir les fonctions de chancelier-d'état, malgré l'affaiblissement de

sa vue, qui ne lui permet plus que de dicter à ses secrétaires. K.

METZ, né le 25 mai 1761, d'une famille distinguée de Strasbourg, était avocat au conseil souverain d'Alsace, et secrétaire du magistrat de cette ville, au moment de la révolution. Il devint successivement officier-municipal, administrateur du district, juge au tribunal civil, président du tribunal criminel, conseiller de préfecture, secrétaire-général, et enfin député du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents, en mars 1797. Il s'y prononça pour le parti clichien, et fit, le 15 août, un exposé des moyens mis en usage pour ôter au corps-législatif la confiance du peuple : « L'un des plus perfides, dit- » il, est de suspendre la solde des trou- » pes, et d'imputer ce retard au corps- » législatif. » Après ces insinuations, dirigées contre le directoire, il fit adopter un message pour connaître les causes du retard du paiement des troupes. Son élection fut annulée au 18 fructidor (4 sept. 1797), et en 1803, le sénat-conservateur l'appela au corps-législatif, dont il faisait encore partie en 1814. Dans la séance du 12 septembre, il s'éleva avec force contre le monopole des tabacs sous le gouvernement impérial, et dont le moindre inconvénient avait été la ruine d'une infinité de propriétaires et de plus de treize mille ouvriers restés sans ouvrage. Après avoir établi les rapports naturels entre les développements de l'agriculture et la liberté, il demanda que la vente du tabac en France fût déclarée libre, et que sa culture fût autorisée par des permissions du gouvernement, soumises à l'approbation des chambres. M. Metz fit partie de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte en 1815, mais il ne s'y fit point remaquer, et il fut appelé au mois d'août, par le département du Bas-Rhin, à celle des députés. Il renouvela, en avril 1817, dans la discussion du budget, ses anciens arguments contre le monopole. Ce zèle, qui ne fut pas encore cette fois couronné par le succès, valut du moins à M. Metz des remercîments de cent cinquante négociants, cultivateurs et fabricants de tabac du département du Bas-Rhin. Dans le mois de février précédent, le même orateur s'était fait entendre dans la discussion sur la loi des élections, et avait voté pour substituer à la désignation des scrutateurs des colléges électoraux par la voie du sort, leur nomination par le suffrage des électeurs, en restreignant leur choix dans le nombre des trente plus âgés parmi les membres présents. Le département du Bas-Rhin se trouvant compris dans la 3e. série, M. Metz devra siéger à la chambre jusqu'à la session de 1820—21. K.

MEULAN (Le comte THÉODORE DE), né à Paris en 1777, fut presque au sortir de l'enfance, entraîné par des circonstances de famille, à faire le voyage de Caïenne. Revenu en France, il fut atteint par la première conscription ; il s'éleva de grade en grade, servit successivement dans la cavalerie et l'infanterie, fut attaché comme aide-de-camp au général Baraguey d'Hilliers, montra la plus grande bravoure dans les guerres d'Italie et d'Allemagne, surtout en Espagne où il fut grièvement blessé. Il parvint alors au grade de major et obtint le titre d'officier de la Légion-d'honneur. En 1813, il fut nommé commandant du dépôt des prisonniers de guerre anglais à Verdun, et inspira aux corps nombreux d'officiers qu'il avait sous sa garde une telle estime, que, de peur de le compromettre, ils le suivirent tous à Blois et à Guéret, lorsqu'on fut obligé, en 1814, d'éloigner ces prisonniers du théâtre de la guerre. Rendus à la liberté, ils adressèrent au comte de Meulan, pour lui témoigner leur reconnaissance, une lettre fort honorable, et lui firent présent d'une épée. Après le retour du Roi en 1814, M. de Meulan fut nommé commandant de l'école militaire de la Flèche, et y laissa de vifs regrets lorsque le retour de Buonaparte le força d'abandonner son poste. Il donna dès lors à la cause du Roi et des Bourbons toutes les preuves de dévouement qui dépendaient de lui, tenta de se rendre en Angleterre et fut incarcéré à Rouen. Lorsqu'à la fin de 1815 le duc de Feltre fut rappelé au ministère de la guerre, il nomma le comte de Meulan chef de division chargé du personnel. Cet officier est aujourd'hui maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, et président du conseil de révision à Paris. — Une sœur de M. de Meulan a épousé M. Guizot. (*V.* ce nom.) S. E.

MEUNIER (Le baron CLAUDE-MARIE), né le 5 août 1770, fut employé au dépôt de la guerre, et servait, en 1800, comme général de brigade. Nommé commandant de la Légion-

d'honneur, le 14 juin 1804, il se distingua par plusieurs traits de courage. Après la campagne de 1813, pendant laquelle il fut promu au grade de général de division, le baron Meunier suivit le mouvement de l'armée, entra à Nanci dans les premiers jours de janvier 1814, à la tête d'une division de la jeune garde, et concourut, jusqu'à la déchéance de Buonaparte, à la défense du territoire français. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis le 19 juillet, et le nomma au commandement de Poitiers. Le général Meunier commanda, en juin 1815, la division de la jeune garde impériale, et, après la rentrée du Roi, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie dans les départements de l'ancienne Bretagne. Il était encore, en 1818, au nombre des lieutenants-généraux en activité. Il est gendre du peintre David. — MEUNIER (Le baron Hugues-Alexandre-Joseph), né le 23 novembre 1758 à Montlouis, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 25 novembre 1805, chevalier de Saint-Louis en 1814, et lieutenant-général le 10 août de la même année. Mis à la retraite par ordonnance du 17 février 1815, il accepta, après le 20 mars, le commandement de l'école militaire de la Flèche. Il a cessé d'être employé depuis le second retour du Roi. M. Meunier a publié : *Dissertation sur l'ordonnance de l'infanterie*, 1805, in-8°. C'est probablement au même que l'on doit : *Evolutions par brigades*, ou *Instructions servant de développement aux manœuvres de lignes indiquées dans les règlements*, 1814, in-8°. S. S.

MEYER (Le docteur M. J. D.), savant allemand, membre de l'institut royal des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique, est auteur de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont écrits en langue française : entre autres, les *Figures des oiseaux de l'Allemagne*, grand in-fol., Nuremberg, avec M. Wolf. — F. J. L. MEYER, autre savant allemand, chanoine de Hambourg, né vers 1769, est surtout connu par ses *Fragments sur Paris*, qui ont été traduits et augmentés d'une préface et de notes par le général Dumouriez, 1800, 2 vol. in-8°. M. Meyer s'est montré dans quelques-uns de ses ouvrages, principalement dans le dernier que nous venons de citer, très partisan de la révolution ; et, comme Brissot et Condorcet, il a dit avec le ton de la conviction qu'avant cette époque *régénératrice*, la liberté et les arts avaient été inconnus en France. Il a publié en 1802, également en allemand, des *Lettres écrites de la capitale et de l'intérieur de la France*, 2 vol. in-8°. Il a été nommé, en 1817, membre de la société royale des sciences de Gœttingue. S. S.

MEYER (JEAN-BAPTISTE), né à Mazanusse, département du Tarn, y exerçait la profession de médecin à l'époque où éclata la révolution. Il en adopta les principes, et fut élu, en septembre 1792, député de son département à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, avec appel et sans sursis. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il fut aussitôt réélu à celui des anciens, en 1798, et passa, en décembre 1799, au corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il retourna alors dans sa province, y exerça sa profession, et, exilé comme régicide, se réfugia en Suisse en 1816. B. M.

MEYER DE SCHAUENSEE (Le baron FRÉDÉRIC), né à Mulhausen le 24 janvier 1777, entra au service le 1er. avril 1800, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 18 juillet 1809, et maréchal-de-camp de cavalerie le 28 juin 1813. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis par ordonnance du 30 août 1814, et le nomma commandant de Strasbourg. Employé, en juin 1815, dans le 7e. corps de l'armée des Alpes, 15e. division de cavalerie, il fut mis à la demi-solde à l'époque du licenciement de l'armée. Il habite le département du Haut-Rhin. S. S.

MEYNADIER (Le comte), maréchal-de-camp, chevalier de St.-Louis et de la Couronne-de-fer, grand-officier de la Légion-d'honneur, entra fort jeune dans la carrière militaire, se distingua à l'armée des Pyrénées orientales, et passa ensuite en Italie, où il devint aide-de-camp du général Vignolle. En avril 1812, il partit pour la Russie avec le grade de colonel d'état-major. C'est au retour de cette campagne, après celle de Saxe et la bataille de Hanau, qu'il fut nommé général de brigade, et chef de l'état-major général du 6e. corps de la grande armée. A l'époque de l'organisation de la maison militaire du Roi, il y entra comme lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Raguse. Il fut nommé commandant du département de la Marne vers la fin de 1815, et, peu de temps après, inspecteur d'infanterie dans la 14e. division militaire.

Il a épousé, en 1814, la fille de M. Pelet de la Lozère. F.

MEYNARD (Le chevalier François), avocat à l'époque où commença la révolution, fut député de la Dordogne à la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et l'appel au peuple. « Je » crois difficilement, dit-il, aux dangers » dont on nous dit individuellement » menacés : peut-être n'en suis-je pas » assez frappé, d'après les bruits alar- » mants qu'on nous fait chaque jour sur » notre sûreté personnelle. Je pourrais » avoir d'autres craintes; mais je déclare » que je ne croirai jamais à la peur qu'on » chercherait à m'inspirer pour forcer » ma volonté..... Je demande, comme » mesure de sûreté générale, que Louis » soit détenu pendant le temps que » durera la guerre. » Il fut de l'avis du sursis. En 1795, il fut envoyé près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, devint membre du conseil des cinq-cents, y fit rétablir dans l'administration de leurs biens les ecclésiastiques condamnés à la réclusion, sortit du conseil en 1798, et fut nommé agent politique à Francfort, où il resta pendant quelques années. Rentré en France, il fut sans fonctions jusqu'en 1811, époque où il obtint la vice-présidence du tribunal civil de Périgueux. Ayant été élu, en 1815, membre de la chambre des représentants par le département de la Dordogne, il n'y siégea pas, fut appelé au mois d'août à celle des députés, et enfin nommé juge au tribunal de 1re. instance du département de la Seine. Il a cessé de faire partie de la chambre des députés en 1817. S. S.

MEYNIER, peintre français de l'académie des beaux-arts, est auteur de plusieurs tableaux qui ont mérité d'être mentionnés honorablement par l'Institut, entre autres, le *Télémaque pressé par Mentor de quitter l'île de Calypso*. M. Meynier semble s'être pénétré de l'esprit de Fénélon. Un autre tableau du même, représentant *les soldats du 76e. retrouvant leurs drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck*, parut au salon de 1810, et concourut pour le grand prix décennal de première classe que le jury proposa d'accorder au tableau du *Sacre*, par David. L'exposition de 1814, et celle de 1817, ont encore offert plusieurs tableaux de M. Meynier, notamment *la Naissance de Louis XIV*. S. S.

MÉZI (Dupleix de), conseiller-d'état, directeur-général des postes, neveu du célèbre Dupleix, gouverneur-général de l'Inde sous Louis XVI (*Voy*. Dupleix, dans la *Biogr. univ.*), fit ses études au collége de Juilly en même temps que M. Pasquier, garde-des-sceaux, fut conseiller au parlement de Paris à l'âge de 18 ans, et ne remplit aucune fonction publique depuis la destruction de ce corps jusqu'en 1814, époque à laquelle il obtint du Roi la préfecture de l'Aube. M. de Mézy quitta Troyes le 19 mars, lorsque la garde impériale entra dans cette ville avec la cocarde tricolore. Après le second retour du Roi, il fut nommé préfet du Nord. Il fit partie de la chambre des députés en 1816. En septembre 1817, il fut envoyé à Lille pour présider le collége électoral. Il a été nommé directeur-général des postes en remplacement de M. d'Herbouville, et paraît s'être occupé de quelques réformes importantes dans cette administration. Il faisait encore partie en 1818 de la chambre des députés, où il votait avec la majorité. K.

MICALI (Joseph), littérateur toscan, très protégé par Mme. Bacciochi, sœur de Buonaparte, pendant qu'elle fut grande-duchesse de Toscane. Le grand prix qu'elle lui fit adjuger, en 1811, comme historien, pour son ouvrage intitulé : *l'Italia avanti il dominio de' Romani*, 4 vol. in-4o. avec atlas in-fol., excita de vives réclamations, et cet ouvrage fut critiqué avec beaucoup d'amertume. La meilleure de ces critiques, composée par F. Inghirami, directeur du musée et de la bibliothèque de Volterra, fut publiée à Florence dans le 12e. volume de la *Collezione d'opuscoli scientifici e letterarii*, sous ce titre : *Osservazioni sopra i monumenti antichi uniti all'opera intitolata l'Italia avanti il dominio de' Romani*. N.

MICAULT DE LAVIEUVILLE (Le chevalier Mathurin-Jules-Anne), lieutenant-colonel de cavalerie, est né à Lamballe, le 16 avril 1755. Depuis 1771, attaché à la cour, d'abord en qualité de garde-du-corps de Monsieur, comte d'Artois, ensuite comme écuyer de main de S. M. la feue reine Joséphine de Savoie, et, depuis 1814, comme officier de l'une des compagnies des gardes-du-corps de Monsieur, il s'est toujours distingué, tant par son dévouement pour la cause royale que par son zèle pour le

soulagement de l'infortune. Associé à toutes les bonnes œuvres de la capitale, membre de presque toutes les sociétés de bienfaisance, il a fondé en 1804, à Montmartre, l'établissement de *l'Asile de la Providence*, auquel S. M., par ordonnance du 24 décembre 1817, a donné une existence légale, et qui forme aujourd'hui un établissement public. Cet asile sert de retraite à soixante vieillards ou infirmes des deux sexes de la ville de Paris, et M. de Lavienville en est administrateur en chef. Il réunit à cette fonction celle d'administrateur-trésorier de la *Société de la Providence*, dont la formation est pareillement due à ses soins, et dont le but principal est de seconder l'établissement de *l'Asile de la Providence*. Cette société s'occupe en même temps des moyens de procurer à de jeunes orphelins une éducation convenable. C'est encore à M. de Lavienville que l'association paternelle des chevaliers de St.-Louis doit l'idée de son institution. F.

MICHAL DE LA BRETONNIÈRE (Le baron François-Alexandre Gaetan), né le 20 juillet 1767, entra au service le 17 mai 1794, fut nommé adjudant-commandant d'infanterie le 30 mai 1811, et officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1813. Créé chevalier de St.-Louis le 5 novembre 1814, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp le 5 juillet 1815. Cette nomination fut annulée par le Roi, et le général Michal fut mis à la demi-solde à l'époque du licenciement. Il habite depuis ce temps le département de l'Isère. S. S.

MICHAUD (Jean-Baptiste), administrateur du département du Doubs, est né à Pontarlier. Il fut nommé, en 1791, député à la législature, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. « Un tyran, dit-il, » n'est à mes yeux qu'un monstre. Louis » a attenté à la sûreté générale de l'état, » qu'il périsse sous le glaive de la loi : » point de sursis. » Il fut, en juin 1794, secrétaire de l'assemblée ; dénonça, le 29 décembre, les persécutions éprouvées par les patriotes, et demanda qu'il fût décrété que les sociétés populaires avaient bien mérité de la patrie. Il fut, en mai 1795, un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon. Ayant passé au conseil des cinq-cents, il y dénonça une protestation de Camille Jordan contre le 18 fructidor (4 septembre 1797) ; en sortit en mai 1798, devint président du tribunal criminel de son département, et fut nommé, en mars 1799, au conseil des anciens, d'où il sortit par la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Rentré depuis cette époque dans l'obscurité de la vie privée, il fut compris, en 1816, dans la loi contre les régicides, et se réfugia en Suisse. B. M.

MICHAUD (Claude-Ignace-François), lieutenant-général, ancien tambour-major, né à Pontarlier en 1751, fit, avec distinction, les campagnes de 1792 et 1793, et fut promu au grade de général de division par brevet du 4 vendémiaire an II. Lorsque Pichegru eut quitté le commandement de l'armée du Rhin, au commencement de 1794, M. Michaud en fut nommé provisoirement général en chef. Il ouvrit cette campagne par la reprise du fort Vauban, dans la nuit du 18 janvier. De nouveaux succès l'attendaient dans le Palatinat, où, le 24 mai, l'ennemi l'ayant attaqué sur tous les points, fut complètement battu malgré la supériorité de ses forces. Cependant la gauche de l'armée de la Moselle éprouvait quelques revers ; le général Ambert avait été repoussé de Kaïserslautern. Le général Michaud ordonna alors la retraite sur les lignes, et l'effectua dans le plus grand ordre. Au mois de juillet, l'armée du Rhin prit l'offensive, et fut victorieuse le 3 à Offenbach. Le 12, elle s'empara de Freibach et de Freismersheim, et successivement des montagnes de Platzberg, de Saukopf, Tripstadt et Kerweiller. Le 28, elle entra à Spire, à Neustadt, et reprit encore une fois le fort de Kaïserslautern. Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), le général Michaud transmit à la Convention les félicitations de l'armée, à la suite de cette journée. Dans la campagne d'hiver de 1795, il s'empara du fort du Rhin, près Manheim, après quatorze heures de bombardement, et se démit quelque temps après du commandement en chef. Il conserva celui d'une division avec laquelle il pénétra en Hollande au mois de janvier 1795, et, le 29, il occupa Flessingue et Middelbourg dans l'île de Zélande. Ayant été obligé de quitter l'armée au mois d'avril par la fracture d'une jambe, il fut remplacé par Kléber, reçut aussitôt le commandement de la Flandre orientale et de la Flandre hollandaise, et envoya à la Con-

vention une adresse énergique dans laquelle il la félicitait de la victoire qu'elle venait de remporter contre la queue de Robespierre, dans les journées des 20, 21 et 22 mai. Nommé, en 1798, commandant de la 13e. division, il mit en état de siége et fit occuper militairement les communes de Rieux, Lapoterie et Allaire en Bretagne, comme ayant donné asile à des assassins. Au mois de juillet 1799, il fut désigné par *interim* général de l'armée d'Angleterre Le général Michaud fit la campagne de l'an IX en Italie, où il commandait l'arrière-garde de l'armée aux ordres du général Brune, et il se distingua aux passages de l'Adige et du Mincio. Plus tard, il soutint, à la tête de l'avant-garde, un combat opiniâtre entre Citadella et Castel-Franco, poursuivit l'ennemi jusqu'à Salva-Rosa, et lui fit huit cents prisonniers. A la paix, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie, commandant de la Légion d'honneur en 1804, et obtint, en septembre 1805, le commandement en chef des troupes françaises en Hollande, en remplacement du général Marmont. Appelé, en 1806, aux fonctions de gouverneur des villes Anséatiques, il marcha, le 7 mai 1809, contre le major Schill et le mit en fuite. Le général Michaud conserva ce poste jusqu'en 1813; et, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'honneur, et inspecteur-général d'infanterie de la 15e. division. Il a cessé d'être inscrit sur la liste des officiers-généraux en activité, depuis le licenciement de l'armée. S. S.

MICHAUD, général-major au service de Russie, né en Savoie d'une famille noble, entra dès sa jeunesse au service de son souverain, le roi de Sardaigne, et fit, comme officier dans un régiment d'infanterie, les campagnes de 1792 à 1797 contre les Français. Lorsque les débris de l'armée piémontaise se réunirent à l'armée française, et que le roi eut été obligé de se retirer dans l'île de Sardaigne, M. Michaud se rendit en Russie, où il fut parfaitement accueilli et employé honorablement. Il fit avec distinction toutes les guerres que la Russie eut à soutenir, et parvint successivement au grade de général aide-de-camp de l'empereur Alexandre. Ce fut en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1813, 1814 et 1815, et qu'il vint à Paris avec ce monarque dans ces deux dernières années. Il fut chargé, en avril 1814, d'aller faire connaître au roi de Sardaigne les intentions des souverains alliés pour le rétablissement de sa puissance; et dans le mois de janvier 1816, il fut envoyé par l'empereur Alexandre à la cour de Stutgard, pour y porter la nouvelle de la célébration du mariage de la grande-duchesse Catherine avec le prince royal, aujourd'hui roi de Wurtemberg. — MICHAUD, frère du précédent, a suivi la même carrière en Piémont et en Russie, et, comme son frère, est devenu aide-de-camp de l'empereur. Il a perdu un bras par un coup de canon, au siége de Thorn, en 1813. Ces deux frères sont décorés des différents ordres de Russie, et le roi de France leur a conféré la croix de St-Louis le 21 septembre 1815, ainsi qu'aux autres officiers de la maison militaire de l'empereur Alexandre qui avaient le plus contribué à maintenir l'ordre dans les départements occupés par l'armée russe. — MICHAUD DE SAVOIROUX, cousin des précédents, né à Chambéry, était officier dans l'armée du roi de Sardaigne, et se conduisit dans la dernière guerre avec la plus grande distinction. Il défendit un jour, pendant plusieurs heures, un petit fort contre une colonne entière, avec vingt hommes seulement, perdit la moitié des siens, et força l'ennemi à se retirer. Son souverain lui conféra, en récompense de cette belle action, l'ordre de St.-Lazare Lorsque le Piémont fut envahi par les Français, cet officier eut à Turin, pour la cause de son souverain, plusieurs affaires d'honneur, qu'il soutint dignement; et lorsque l'armée sarde eut passé au service de France, il fit encore quelques campagnes, et finit par quitter entièrement le service. D.

MICHAUD (JOSEPH), de l'académie française, est de la même famille que les précédents. Après avoir fait ses études à Bourg en Bresse, il vint à Paris en 1791. Fort jeune encore, il se livra à la rédaction des journaux et embrassa le parti royaliste, ce qui lui attira un grand nombre de persécutions. Obligé de se tenir caché après le 10 août 1792, il parvint à échapper au régime de la terreur, et écrivit dans plusieurs feuilles où l'on s'attachait à combattre la révolution; il fut mis plus d'une fois en prison sous le règne du directoire, pour avoir défendu ouvertement les principes de la monarchie. A l'époque du 13

vendémiaire (5 octobre 1795), il fut arrêté à Chartres par les ordres de Bourdon de l'Oise, traduit à Paris, et condamné à mort par une commission militaire. Voici son jugement rapporté par Prudhomme : « Michaud, domicilié à Pa» ris, rédacteur du journal *la Quoti*» *dienne*, condamné à mort par contu» mace le 5 brumaire (27 octobre 1795), » par le conseil militaire établi à Paris » au Théâtre-Français, comme convain» cu d'avoir, par son journal, constam» ment provoqué à la révolte et au ré» tablissement de la royauté. » Il parvint à se soustraire, comme il le dit luimême dans une note du *Printemps d'un proscrit*, à l'exécution de son jugement, par les efforts courageux de M. Giguet, son compatriote. Un an après sa condamnation, il fit révoquer son jugement et reprit la rédaction de *la Quotidienne*, dans laquelle il continua à défendre les opinions qui l'avaient fait proscrire tant de fois. Au 18 fructidor (4 septembre 1797), il fut condamné à la déportation à la Guiane, prit encore la fuite, et se cacha dans les montagnes du Jura. Nous tirons ces faits du *Printemps d'un proscrit*, où l'auteur raconte sa proscription et son exil. Il a été chargé, pendant plusieurs années, d'une correspondance pour S. M. Louis XVIII et S. A. R. Monsieur ; il a subi dix arrestations à différentes époques. Lorsque l'Institut s'occupa des prix décennaux, le rédacteur du rapport sur les ouvrages de littérature proposa une mention honorable pour le *Printemps d'un proscrit;* mais il accompagna son jugement d'une réflexion qui donnait à entendre que ce poëme était écrit dans un esprit contre-révolutionnaire ; ce qui exposa l'auteur à l'animadversion de ceux qui régnaient alors. Lors du mariage de Buonaparte, plusieurs hommes puissants s'adressèrent à M. Michaud, et l'engagèrent à faire des vers sur cette circonstance ; il refusa d'abord, mais pressé par ses amis, il composa un petit poëme allégorique intitulé : *Le treizième livre de l'Enéide, ou le Mariage d'Enée et de Lavinie.* Dans les vers qu'il fit à cette époque, ainsi qu'à l'accouchement de Marie-Louise, il donnait plutôt des conseils que des éloges, et comme il s'attachait surtout à décrire les bienfaits de la paix au lieu de célébrer des exploits guerriers, Buonaparte en parut peu satisfait, et raya toujours le nom de M. Michaud de tous les rapports que son ministre de l'intérieur lui présenta en faveur des gens de lettres. Après le 31 mars 1814, M. Michaud fut nommé censeur-général des journaux, mais il n'en exerça point les fonctions. Le Roi le nomma, dans la même année, officier de la Légion-d'honneur et l'un de ses lecteurs suppléants. Après le 20 mars 1815, il quitta Paris, et se retira dans le département de Saône-et-Loire. Le maréchal Davoust, alors ministre de la guerre, écrivit au général commandant la 9e. division militaire de le faire arrêter. Cette lettre, signée par le maréchal, a depuis été mise sous les yeux de M. Michaud. Après le second retour du Roi, M. Michaud fut nommé à la chambre des députés par le département de l'Ain ; dans la séance du 14 décemb., il fit à la tribune une proposition tendante à voter des remercîments aux Français qui s'étaient fait remarquer par leur fidélité dans l'interrègne ; il prononça un discours dans la discussion sur la loi des élections, pour prouver que le temps n'était point encore venu de faire une loi sur cette matière. On a de lui : I. *Voyage littéraire au Mont-Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoie en 1787*, in-8o. II. *Origine poétique des mines d'or et d'argent*, conte oriental, sans date, in-8o. de huit pages. III. *Déclaration des droits de l'homme*, poëme, précédé de quelques *Réflexions sur la rédaction de la déclaration des droits adoptée par l'assemblée constituante*, 1792. C'est une critique de cette fameuse *Déclaration des droits de l'homme*. IV. *Petite dispute entre deux grands hommes*, satire, 1797, in-12. Cette satire était dirigée contre Chénier et Louvet. V. Les *Adieux à Buonaparte*, 1799, in-8o., deux brochures ; réimprimés en 1814, in-18. VI. *Histoire des progrès et de la chûte de l'empire de Mysore, sous le règne d'Hyder Aly et de Tippoo Saïb*, 1801, 2 vol. in-8o. VII. *Le Printemps d'un proscrit*, poëme avec des notes étendues, suivi de l'*Enlèvement de Proserpine*, poëme imité de Claudien, 1803, in-18 ; 5e. édition, 1808 ; 1811, in-8o. VIII. *Histoire des Croisades*, 3 vol. in-8o., 1811 à 1817. L'ouvrage entier sera composé de cinq volumes. Les trois premiers ont été réimprimés plusieurs fois

avec des corrections. M. Michaud est encore auteur d'un grand nombre d'articles de la *Biographie universelle*, entre autres ceux de *César*, *Godefroy de Bouillon*, *Guillaume de Tyr*, etc. — MICHAUD (Louis-Gabriel), frère cadet du précédent, fit ses études au même collége, et entra au service aussitôt après comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, avec lequel il fit les premières campagnes de la révolution. Il parvint au grade de capitaine, et donna sa démission en 1797 pour se fixer à Paris comme imprimeur. Associé dès lors aux travaux, aux opinions et aux dangers de son frère, il subit comme lui plusieurs arrestations, et fut notamment enfermé pendant trois mois à la prison de l'Abbaye en 1799, pour avoir imprimé un ouvrage qui lui avait été remis par les ordres de S. M. Louis XVIII et par l'entremise de M. Royer Colard. (*V*. ce nom). S. A. R. MONSIEUR, alors lieutenant-général du royaume, ayant admis, six mois après, à son audience le sieur Giguet, associé de M. Michaud, qui avait partagé ses travaux et éprouvé les mêmes persécutions, daigna lui en témoigner sa satisfaction et lui promettre pour tous deux, la charge d'imprimeurs du Roi pour l'époque du rétablissement de son auguste maison. Les deux associés firent dès lors tous leurs efforts pour mériter de plus en plus une pareille distinction; et ils continuèrent à s'exposer à de nombreux périls en imprimant divers écrits qui leur furent envoyés par les ordres du Roi ou de S. A. R.; de sorte qu'on peut dire qu'ils ont été réellement et de fait, pendant plusieurs années, les véritables et seuls imprimeurs du Roi, à Paris. Le sieur Giguet étant mort en 1810, M. Michaud a suivi la même marche, et, en avril 1814, les souverains alliés et le gouvernement provisoire le chargèrent des publications les plus importantes de cette époque. (*Voy*. LABORIE et TALLEYRAND.) Le Roi daigna, huit jours après son arrivée dans la capitale, réaliser à son égard les promesses de S. A. R., en lui permettant de prendre le titre de son imprimeur, sans toutefois lui confier aucun travail relatif à sa profession. Lors de son second retour en 1815, S. M. voulut bien encore se rappeler le dévouement de M. Michaud, et lui fit envoyer de Cambrai, sa proclamation datée de la même ville avec ordre de l'imprimer et faire afficher dans Paris; ce qui fut exécuté deux jours avant l'entrée de S. M. dans sa capitale, malgré les obstacles que la police y apporta. Le 24 septembre 1816, M. Michaud cessa d'avoir le titre d'imprimeur du Roi, par l'ordonnance qui suit: « Les rois nos prédécesseurs, voulant honorer et encourager une profession aussi importante que celle de l'imprimerie, ont de tout temps accordé le titre d'imprimeur du Roi aux personnes de cette profession qui s'étaient le plus distinguées par leur conduite et la perfection de leur art. Cette faveur impose à ceux qui l'ont obtenue des devoirs plus sévères et un plus grand respect pour les lois. Nous sommes cependant informés que plusieurs ouvrages contraires à la Charte et aux principes de notre gouvernement, sont sortis des presses du sieur Michaud, un de nos imprimeurs. Un de ces ouvrages est actuellement devant les tribunaux; un autre vient d'être supprimé par jugement du tribunal correctionnel en date d'hier; à ces causes, et sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de la police générale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Le brevet d'imprimeur du Roi, qui avait été conféré au sieur Michaud, est révoqué. » M. Michaud s'était conformé pour les deux ouvrages désignés dans cette ordonnance, à tout ce qui était commandé par les lois et les règlements de l'imprimerie, c'est-à-dire qu'il en avait fait la déclaration et le dépôt à la police. Le premier paraissait depuis près d'un an, et son auteur (l'abbé Vinson) l'avait signé et avoué; le second, composé par l'abbé Fleury, était un prospectus de deux pages, également avoué et signé par l'auteur. Des jugements des tribunaux, prononcés ultérieurement, et le projet de loi sur la presse, présenté en 1818, par S. M., ont établi qu'en pareil cas l'imprimeur ne saurait être responsable. M. Michaud a publié: *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Buonaparte*, 1814, 2 vol. in-8°., deuxième édition, 1815. Il est auteur de plusieurs articles de la *Biographie universelle*, notamment ceux du prince Eugène, de Folard et de Frédéric II. Il a composé en outre un grand nombre de Notes,

de Préfaces et de Commentaires pour les ouvrages de Delille et autres dont il est éditeur. D.

MICHAUX (François-André), fils du naturaliste de ce nom, mort en 1802 sur la côte de Madagascar, est né en 1770. Il accompagna son père dans ses voyages, et fit lui-même en 1802, par ordre du gouvernement, un voyage dans les nouveaux états de l'Amérique septentrionale, qui se sont formés depuis vingt-deux ans à l'ouest des monts Alleghanys; il consigna ses observations dans un Mémoire qui parut en 1804, in-8°., et qui a été imprimé aussi dans le 7e. volume des *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*, page 267, sous ce titre: *Voyage à l'ouest des monts Alleghanys, dans les états de l'Ohio, du Kentucky et du Tennessée, et retour à Charles-Town par les hautes Carolines, suivi d'un Mémoire sur la naturalisation des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale, et d'un tableau raisonné des arbres de ce pays, comparés avec ceux que produit la France*. M. Michaux est reparti pour ce pays en 1806, chargé par l'administration forestière, de recueillir les graines des arbres propres à être acclimatés en France. Il est l'éditeur de l'ouvrage de son père sur les *Chênes de l'Amérique*, 1801, in-fol. —Michaux (Le chevalier) fut employé en Espagne, en qualité de chef de bataillon du génie, et se distingua, en janvier 1812, au siége de Valence. Nommé officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet 1814, et chevalier de Saint-Louis le 8 juillet même année, il fut appelé comme colonel aux fonctions de directeur des fortifications de Toulon, et reçut, le 28 avril 1815, le brevet de maréchal-de-camp du génie. Il commandait en cette qualité, dans le mois de juin suivant, le corps du génie dans la 9e. division d'observation sur le Var. T.

MICHÉ (Alexandre), ingénieur en chef au corps royal des mines, ancien architecte et inspecteur de bâtiments, a publié *Nouvelle architecture pratique*, 1817, vol. in-8°. avec planches. C'est l'ouvrage classique de Bullet, que le nouvel éditeur a rectifié et entièrement refondu. Ce.

MICHOT (Antoine), acteur-sociétaire du Théâtre-Français, faisait partie, au commencement de la révolution, de la troupe établie dans la salle du Palais-Royal. Il fut nommé, après le 10 août 1792, commissaire du conseil exécutif provisoire, et envoyé en cette qualité dans la Savoie, qui venait d'être envahie par les troupes françaises. Il présida l'inauguration de la société populaire de Chambéry, et y prononça un discours analogue aux circonstances. En 1793, le comité de salut public lui confia quelques autres missions de ce genre, ce qui donna lieu à différentes accusations contre lui après le 9 thermidor. Il fut même obligé, pendant une partie de la réaction, de rester éloigné de la scène. Cependant il passe pour avoir toujours tenu une conduite modérée; et, dans ces derniers temps, il a professé hautement son dévouement à la monarchie. Il s'est, au reste, depuis long-temps consacré uniquement à son art, dans lequel il a obtenu beaucoup de succès dans les rôles de valet et dans tous ceux qui exigent de l'aplomb, de la rondeur et une apparence de bonhomie. Il est surtout remarquable dans le capitaine Copp de *la Jeunesse de Henri V*, le valet dans *les Deux Frères*, l'oncle de *la Belle Fermière*. Lorsqu'en 1814, on remit au théâtre *la Partie de chasse de Henri IV*, qui en était retirée depuis 1792, M. Michot y remplit le rôle du fermier de la manière la plus satisfaisante, et ne contribua pas peu au succès de cette pièce, à laquelle plus d'un motif attirait la foule. C. C.

MIDDLETON (Thomas-Fanshaw), docteur en théologie, évêque de Calcutta dans les Indes orientales, a terminé son éducation à l'université de Cambridge. Il fut d'abord pourvu d'une cure dans le comté de Northampton, et publia sous le voile de l'anonyme, un essai périodique, sous le titre du *Spectateur de province* (The Country Spectator). S'étant allié avec la famille de l'évêque de Lincoln, il fut nommé, par sa protection, vicaire de Saint-Pancras dans le Middlesex, et archidiacre de Huntingdon. En 1814, le gouvernement le plaça à la tête de tous les nouveaux établissements ecclésiastiques de la Grande-Bretagne dans l'Inde, et il fut sacré évêque de Calcutta dans le palais archiépiscopal de Lambeth. Les principaux ouvrages que ce prélat a publiés sont: I. *Doctrine de l'article grec appliqué à l'éclaircissement du Nouveau-Testament*, in-8°., 1808. II. *Diverses exhortations pastorales*, in-8°., 1805;

et in-4°., 1812. III. *Adresse aux paroissiens de Saint-Pancras dans le Middlesex, sur l'érection d'une nouvelle église*, in-8°., 1812. Z.

MIER (Le comte FÉLIX DE), officier autrichien, se distingua les 2, 4 et 6 septembre 1796, aux batailles de Wurtzbourg et d'Aschaffembourg; à la tête d'un escadron de chevau-légers, il ne cessa pendant ces journées, de harceler l'ennemi, et lui enleva vingt-trois caissons et beaucoup de prisonniers. L'archiduc Charles le recommanda particulièrement à l'empereur. Il commanda de même avec succès des corps détachés, en 1799 et 1800. Devenu chambellan de l'empereur François, le comte de Mier fut nommé ambassadeur à la cour de Naples, et conclut en cette ville, le 11 janvier 1814, un traité d'alliance avec le duc de Gallo, ministre plénipotentiaire de Murat. Au mois de novembre de la même année, il présenta à ce dernier, de la part de l'empereur d'Autriche, une lettre qui fut commentée diversement dans les journaux des différentes contrées de l'Europe. Ce fut le comte de Mier qui fit, en 1816, la première démarche auprès de la cour de Bavière, à l'effet de demander la main de la princesse Charlotte pour son souverain. Nommé en 1817, ministre plénipotentiaire près la cour de Hanovre, il reçut, avant son départ, la croix de commandeur de St.-Étienne. S. S.

MIGER (PIERRE-AUGUSTE-MARIE), né à Lyon en 1772, travailla dans le cours de la révolution à la rédaction de divers journaux, et fut employé dans les bureaux du ministère de la police, puis comme commissaire de police à Lyon. On a de lui : I. *Poésies diverses*, 1793, 2 vol. in-18. II. *Morale des Orientaux*, ou *Maximes et pensées diverses tirées des meilleurs ouvrages indiens, arabes, chinois et persans, avec des notes historiques*, 1795, in-8°.; seconde édition, 1800, in-8°. III. Les *Chants de Selma*, poëme imité d'Ossian, 1798, in-18. IV. *Les veillées de Cayenne*, ou *Recueil de contes moraux*, traduits de l'italien, 1798, in-12. V. Une édition de l'*Eloge de l'ivresse*, 1798, in-12. VI. *Lady Frail*, roman traduit de l'anglais, 1800, 2 vol. in-12. VII. *Odes*, traduites ou imitées d'Horace, 1801, in-18. M. Miger a travaillé à l'*Analyse du Moniteur*, et a été éditeur du *Génie de Virgile*, par Malfilâtre, 1810, 4 vol. in-8°., des *OEuvres* de Voltaire, édition donnée par M. Déterville. OT.

MIGLIARA (JEAN), peintre milanais, excelle dans la représentation de l'intérieur des édifices anciens. Nul n'avait peint, avant lui, d'une manière à-la-fois si fidèle et si majestueuse, la vaste cathédrale gothique de Milan. Il ne réussit pas moins dans l'intérieur du portique de l'antique église de Saint-Ambroise de la même ville. Ces deux tableaux furent achetés presqu'aussitôt par d'habiles connaisseurs. On a vu à Paris, au salon de 1817, trois tableaux de ce peintre, que leurs possesseurs s'étaient empressés de faire connaître au public. L'un est une *Vue du canal de Milan*, prise dans la campagne, près d'un village. L'un des auteurs de la *Quinzaine littéraire* a jugé, d'après ce tableau, que « Migliara est un émule heureux du » Canaletto, et qu'il le surpasse par » un faire plus correct, plus moelleux » et plus délicat. » Les deux autres tableaux du même peintre, qu'on a vus au salon, représentent l'*Intérieur de la grande cour de l'hôpital de Milan* et la *Vue d'une colonnade* qui y reste encore des thermes de Maxime-Hercule. N.

MILBERT (J. M.), peintre-dessinateur, accompagna l'expédition composée des deux corvettes le *Géographe* et le *Naturaliste*, qui mit à la voile du Hâvre en 1800, pour les Terres Australes. Le dérangement de sa santé l'ayant forcé à s'arrêter à l'Ile de France, il profita d'un séjour de deux ans dans cette colonie, pour rassembler les matériaux d'un ouvrage qu'il a publié en 1812, sous le titre de *Voyage pittoresque à l'Ile de France, au Cap de Bonne-Espérance, à l'île de Ténériffe*, 2 vol. in-8°. Indépendamment d'un atlas rempli de *Vues* et de *Paysages* d'une heureuse exécution, cet ouvrage contient des détails statistiques, commerciaux, géologiques et physiques très étendus. S.S.

MILCENT (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL-MARIE), né à Paris en 1767, est auteur de : I. *Azor et Zimeo*, conte moral, suivi de *Thiamis*, conte indien, 1776, in-12. II. La *Prise de Jéricho*, oratorio, 1778. III. *Le XVIIIe. siècle vengé du Théâtre-Français*, ou *Observations sur la nouvelle salle*, 1782, in-12. IV. *Achille et*

Polixène, tragédie-opéra, 1783, in-8°. V. *Agnès Bernau*, drame en 4 actes, imité de l'allemand, 1784, in-8°. VI. *Les deux frères*, comédie, 1784, in-8°. VII. *Le mari constant sans le savoir*, comédie en deux actes, 1784, in-8°. — MILCENT (J. F.) a donné : I. *Hécube*, tragédie lyrique, 1800, in-8°. II. *Praxitèle*, 1800. III. *Ode sur l'avènement de Napoléon au trône*, suivie d'une *Epître à un jeune militaire*, 1804, in-8°. IV. *Médée et Jason*, 1813, in-8°. — MILCENT, homme de couleur, habitant de St.-Domingue, est le principal rédacteur de l'*Abeille haïtienne*, journal politique et littéraire qui a commencé en août 1817. S. S.

MILET (PHILIPPE-AUGUSTE), chef d'escadron, aide-de-camp du général Reynier, fut employé en Espagne, où il se distingua en plusieurs occasions, et fut nommé chevalier de St.-Louis en 1814. Il a publié : l'*Ecole du cavalier*, poème didactique et militaire, en trois chants, 1813, in-8°. S. S.

MILET-DE-MUREAU (Le baron LOUIS-MARIE-ANTOINE DESTOUFF), lieutenant-général, d'une ancienne famille noble originaire de Lorraine, est né à Toulon le 26 juin 1756. Il entra dès l'âge de quinze ans dans le corps royal du génie, où servaient son père et son oncle, et y obtint le grade de capitaine le 8 avril 1779. Nommé syndic de la noblesse de Toulon en 1789, il fut député aux états-généraux où il siégea constamment du côté droit. Il travailla dans les comités et fit plusieurs rapports sur les monnaies et la navigation intérieure. Le 4 octobre 1790, il s'éleva contre les états-majors, proposa d'y admettre au concours des officiers de toutes les armes; et le 4 août 1791, il présenta des moyens pour l'organisation définitive des gardes nationales qui se rendaient aux frontières. Rentré dans ses foyers après la dissolution de l'assemblée constituante, il fut employé en 1792 à l'armée des Alpes et à celle du Var, comme commandant de l'artillerie et du génie, et concourut à l'occupation du comté de Nice. Il fit ensuite la campagne de 1793 à l'armée d'Italie; mais y étant devenu suspect aux commissaires de la Convention, il chercha les moyens d'en sortir avec quelque sûreté, et obtint une mission pour Paris, où il fut chargé, en arrivant, de l'exécution d'un décret qu'il avait fait rendre en 1791 à l'assemblée constituante, en faveur de la veuve de Lapérouse, c'est-à-dire de la rédaction et de la publication des ouvrages de cet infortuné voyageur. Cette mission lui servit de garantie et le sauva de l'échafaud où périt son frère unique, accusé d'avoir concouru au mouvement qui avait mis Toulon au pouvoir des Anglais. M. Milet-de-Mureau était rentré dans le génie ; il fut promu au grade de général de brigade, le 7 janvier 1796. Lorsque le ministère fut organisé, il fut chargé d'une partie de celui de la guerre (l'artillerie, le génie et les transports). A cette époque, il eut des rapports de service très fréquents avec le général Buonaparte, qui lui voua bientôt une haine implacable, parce qu'il avait arrêté le bras de cet homme déjà si ambitieux dans l'exécution d'actes arbitraires. Depuis qu'il avait quitté l'armée, le général Milet-de-Mureau s'était presqu'exclusivement occupé du voyage de Lapérouse, dont l'exécution lui coûta d'immenses travaux et de nombreux dégoûts de la part du gouvernement, qui voulait assujettir sa rédaction aux formes du style révolutionnaire. Cet ouvrage, qui a été traduit dans toutes les langues, parut en 1798, 4 vol. in-4°. avec atlas; 2e. édition, 4 vol. in-8°. M. Milet-de-Mureau avait à peine rempli la tâche qui lui avait été imposée, qu'il fut nommé ministre de la guerre le 3 ventôse an VII, en remplacement de Schérer. Mais au bout de quelques mois, voyant que le directoire refusait de sévir contre les Jacobins, dont il s'était déclaré l'ennemi, et qui, chassés des Tuileries, s'étaient réfugiés dans la rue St.-Dominique, il donna sa démission, qu'il fit accepter le 2 juillet 1799, en feignant d'être malade. Ce jour-là même, il fut élevé au grade de général de division du génie, et reçut des nouveaux directeurs une lettre très flatteuse sur son administration ministérielle. Bernadotte, qui l'avait remplacé, ayant été appelé à un commandement au mois de septembre, M. Milet-de-Mureau fut chargé du porte-feuille, par *interim*. Réduit au traitement de réforme après le 18 brumaire, il sollicita en vain de faire partie de l'expédition de St-Domingue, et se fit demander inutilement par Bernadotte pour commander le corps du génie, à son armée des côtes, destinée

contre l'Angleterre. Il fut cependant tiré de sa retraite en mai 1802, et appelé à la préfecture de la Corrèze, qu'il administra pendant plusieurs années et où il fut remplacé en 1810, parce qu'il ne mettait pas assez de rigueur dans l'exécution des lois conscriptionnelles. M. Milet-de-Mureau vivait depuis cette époque dans le repos de la vie privée, lorsqu'en avril 1814, il fut nommé par MONSIEUR directeur par *interim* du dépôt général de la guerre. Envoyé au mois de mai en Corse, comme commissaire extraordinaire du Roi, il fut fait, à son retour, officier de la Légion-d'honneur, commandant de cette même Légion le 10 septembre, et commandeur de St.-Louis le 27 décembre. Il avait été reçu chevalier de ce dernier ordre par M. de Sombreuil en 1791. Le jour où le Roi quitta sa capitale à l'approche de Buonaparte, M. Milet-de-Mureau, retenu dans sa chambre par un accès de goutte, donna sa démission; il reprit de droit ses fonctions au mois de juillet 1815. Mis en retraite par suite de l'ordonnance concernant l'état-major de l'armée, M. Milet-de-Mureau est membre du conseil d'administration des Invalides. Il a marié sa fille unique au baron de Caux, chef de division au ministère de la guerre. On lui attribue *Les Dépositaires*, comédie en un acte, mêlée de Vaudevilles, in-8°., Paris, 1814. S S.

MILHAUD (Le comte JEAN-BAPTISTE), né en Auvergne le 18 novembre 1766, fut élève du génie de la marine en 1788, et sous-lieutenant d'un régiment colonial en 1789. Ayant adopté les principes de la révolution, il devint, en 1791, commandant de la garde nationale de son département, et fut élu, l'année suivante, membre de la Convention, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante : « Je n'ose croire » que de la vie ou de la mort d'un » homme dépende le salut d'un état. Les » considérations politiques disparaissent » devant un peuple qui veut la liberté » ou la mort. Si on nous fait la guerre, » ce ne sera pas pour venger Louis, mais » pour venger la royauté. Je le dis à » regret, Louis ne peut expier ses forfaits que sur l'échafaud. Sans doute » des législateurs philantropes ne souillent » point le code d'une nation par l'établissement de la peine de mort : mais » pour un tyran, si elle n'existait pas, » il faudrait l'inventer..... Je déclare que » quiconque ne pense pas comme Caton » n'est pas digne d'être républicain. Je » condamne Louis à la mort; je demande » qu'il la subisse dans les vingt-quatre » heures. » M. Milhaud fut ensuite envoyé à l'armée des Ardennes avec son collègue Deville, puis à celle du Rhin, et travailla successivement, pendant la session, dans les comités des secours, de sûreté générale, des finances, et militaire. Pendant sa mission sur le Rhin, il fit exécuter toutes les mesures révolutionnaires ordonnées par les comités. Le 21 novembre 1793, il fit à la société des Jacobins l'éloge de Pichegru, et, le 19 décembre, il y prononça un discours dans lequel il proposa de chasser du sein de la république tous les contre-révolutionnaires. « Il faut, dit-il, que » la France lance sur des vaisseaux la » tourbe impure des ennemis de l'humanité, et que la foudre nationale » les engloutisse dans le gouffre des » mers. » Le 22, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées orientales, d'où il annonça à la Convention la *régénération* de cette armée, et le supplice de tous les traîtres qui avaient compromis la sûreté de la frontière. Rentré dans le sein de la Convention nationale, son arrestation y fut proposée dans la journée du 12 germinal (1er. avril 1795), et rejetée d'après sa justification. Trop jeune encore après la session pour rentrer dans le nouveau corps législatif, il s'attacha au service militaire, et obtint un régiment de cavalerie. Au 18 brumaire, il fut un des officiers qui se dévouèrent le plus ardemment au succès de cette journée; obtint, en 1800, le grade de général de brigade, et fut envoyé ensuite en Italie, comme chargé de missions politiques auprès des cours de Naples et de Toscane. Il passa de là au commandement de Mantoue, et, en juillet 1803, à celui de Gènes. Lors de la reprise des hostilités, en 1805, il fut employé dans la grande armée; fit en novembre six cents prisonniers dans les environs de Brünn, enleva quarante pièces de canon, et se distingua de nouveau au combat de Diernstein. Il servit avec une égale distinction dans la campagne de 1806 contre la Prusse, força, le 29 octobre, une colonne ennemie de 6 mille hommes à capituler, et fut nommé général de division le 30 décembre suivant. A Friedland, le 14 juin 1807, il


Digitized by Goo

MILLIN.

exécuta une charge brillante contre la cavalerie prussienne, et s'empara de plusieurs pièces de canon. Employé en Espagne en 1808, il combattit en Galice, en Navarre, en Estramadure, fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 juin 1810, et battit la cavalerie du général Blake à Rio-Almanzara. Rappelé en France, il se rendit, dans le mois de juillet 1813, au camp de réserve à Wurtzbourg, pour y prendre le commandement de la cavalerie du 14e. corps, sous les ordres du maréchal Augereau, et plus tard il contribua au succès de la retraite par des manœuvres habiles. Commandant la cavalerie du 5e. corps d'armée, il surprit et tailla en pièces, près de Colmar, le 24 décembre 1813, une colonne de cavalerie russe. Il se signala de nouveau à St.-Diez, contre les Bavarois, le 14 janvier 1814; à Brienne, le 29, et à Nangis, le 17 février. La chute de Napoléon ayant terminé cette campagne, le général Milhaud envoya, le 8 avril, du château de Breau, son adhésion aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. « Nous » voulons tous, dit-il, pour le bonheur » de la France, une constitution forte » et libérale, et dans notre souverain le » cœur de Henri IV. » Il fut créé chevalier de Saint-Louis par ordonnance du Roi du 1er. juin même année, et nommé inspecteur-général de cavalerie dans la 14e. division; mais une nouvelle ordonnance du 4 février le mit à la retraite, et retira les faveurs qui lui avaient été accordées. Il reprit du service après le 20 mars, accompagna Buonaparte en Belgique, et décida par une charge impétueuse, à la tête des grenadiers à cheval de la garde, le succès du combat livré aux Prussiens entre Ligny et St.-Amand. Ce fut pendant la déroute qui suivit ce combat que le général Blucher, renversé de son cheval, faillit tomber au pouvoir des Français (*Voy.* BLUCHER). Le général Milhaud se retira sur la Loire avec son corps de cavalerie, après la rentrée du Roi, et il fut un des premiers généraux de l'armée à faire sa soumission. Il a été obligé de quitter la France en 1816, comme régicide. S. S.

MILLET (Le baron THÉODORE), né en Picardie le 15 septembre 1776, entra au service le 16 juin 1793, et parvint successivement au grade de chef de bataillon dans le 40e. régiment de ligne. Employé en Espagne, en 1808, il se distingua, le 8 août, au passage du Tage, près de Talaveyra, et fut nommé colonel le 17 décembre 1809, après s'être fait remarquer à la bataille d'Occana. A l'attaque du mont de Fuente-Santa, le 12 novembre 1810, le général Millet fut atteint de deux coups de feu à la tête, et quoique affaibli par la perte de son sang, il ne voulut pas quitter son poste, commanda lui-même une nouvelle charge, et repoussa l'ennemi. De retour en France, il prit part aux dernières campagnes, et fut élevé au grade de général de brigade le 28 juin 1813. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 20 août 1814; puis commandant de la Légion-d'honneur. Après les événements du 20 mars 1815, le général Millet fut employé dans les gardes nationales actives de l'armée du Nord. Il est à la demi-solde depuis le licenciement. S. S.

MILLET-DE-VILLENEUVE (ARMAND-LOUIS-AMÉLIE), maréchal-de-camp, entra au service le 15 septembre 1792, passa à Naples en 1807, et fut nommé capitaine des gardes du roi Murat, et chef d'état-major-général. Lorsqu'en avril 1815, Murat, après avoir refusé d'entrer dans la ligue européenne, commença à redouter les résultats d'une guerre qu'il avait lui-même provoquée; le général Millet fut chargé de proposer en son nom un armistice au comte de Bellegarde. Sa dépêche était adroite et insinuante; cependant elle fut mal accueillie, et la réponse du général autrichien fut un refus positif d'interrompre le cours de ses opérations. Le 19 mai, Murat ayant quitté Naples pour se rendre à Ischia, M. Millet-de-Villeneuve l'accompagna avec plusieurs Napolitains de distinction. Il rentra en France, et fut mis en demi-solde à l'époque du licenciement. S. S.

MILLIN DE GRAND-MAISON (AUBIN-LOUIS) est né à Paris, le 14 juillet 1759, d'une famille originaire d'Italie. Deux de ses frères ont péri dans la révolution. Il fut sur le point en sortant du collége d'embrasser l'état ecclésiastique, mais il y renonça bientôt pour s'adonner aux lettres. Une fortune assez considérable lui assurait les moyens de s'y livrer tout entier. Son premier essai fut une traduction de quelques morceaux de différentes langues, dont il publia un recueil en 1785. Il n'avait pas

encore vingt ans quand il fit connaissance avec Willemet, fils du célèbre botaniste de ce nom, qui cultivait avec ardeur l'histoire naturelle, et inspira bientôt à son ami le goût d'une science qu'il chérissait. M. Millin saisit ardemment l'idée d'obtenir de nouvelles connaissances, mais il résolut de les appliquer à ses premières études. Montucla avait donné une belle *Histoire des mathématiques*, l'*Histoire de l'astronomie*, par Bailly, avait alors une grande célébrité; M. Millin voulut traiter celle de l'histoire naturelle : ce sujet était neuf; MM. Schneider, Beckmann, Sprengel, Blumenbach et Welltheim ne s'en étaient pas encore occupés. Pour s'y préparer, il suivit avec une assiduité constante les cours du Collége de France et du Musée d'histoire naturelle; il entendit les leçons de Brisson, de Darcet, de Daubenton, de Fourcroy, de Desfontaines, et il assista aux excursions de M. de Jussieu. Ayant formé d'intimes liaisons avec les naturalistes les plus estimés, il reconnut bientôt que, pour remplir complétement son but, il devait joindre à l'étude des auteurs classiques celle des monuments de l'antiquité, et il rechercha dans les médailles, les pierres gravées et les bas-reliefs, ce qui était relatif à son plan. Il donna quelques essais du grand travail dont il était toujours occupé, et pour lequel il avait rassemblé d'immenses matériaux. Willemet avait étudié à Strasbourg sous le professeur Hermann, et il avait mis M. Millin en relation avec ce savant; ils formèrent alors une amitié qui a duré jusqu'à la mort de celui-ci (1). Brisson avait alors donné une méthode pour diviser les oiseaux. Geoffroy avait classé les insectes dans un ordre systématique, et les Jussieu avaient fondé la méthode naturelle pour les végétaux. Buffon avait communiqué à ses contemporains son mépris pour les systèmes et les méthodes. M. Millin conçut alors le projet de donner en France à Linné, l'autorité qu'il devait avoir; il proposa au petit nombre de naturalistes qui suivaient sa doctrine, de former une société qui se nommerait *Linnéenne*, comme celle que M. Smith établissait dans le même temps à Londres. Cette société ne fut d'abord composée que de sept membres, MM. Willemet, Bosc, l'Héritier, Broussonet, Desfontaines, Brongniart et Millin. Elle commençait à porter dans les sciences naturelles le flambeau de la critique; mais elle donna de l'ombrage à quelques membres du premier corps savant; ils firent craindre à ceux qui le composaient de leur fermer les portes de l'académie, et la société fut dissoute. A l'époque où commença la révolution, la société linnéenne rouvrit ses séances, et, afin de ne plus paraître marcher sous une bannière étrangère, elle prit le nom de *société d'histoire naturelle*, et les naturalistes les plus célèbres s'empressèrent de participer à ses travaux. M. Millin en fut nommé secrétaire, comme il l'avait été de la société linnéenne, et il lui rendit d'importants services par son zèle et son activité. Le premier recueil de ses Mémoires est précédé d'un discours préliminaire de la composition de M. Millin, sur *l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France*, 1790, in-fol. et séparément in-4°. Le second volume a paru à l'époque où M. Cuvier fut nommé secrétaire, à la place de M. Millin que ses fonctions à la Bibliothèque impériale forçaient de se livrer à des travaux d'un autre genre. L'assemblée constituante ayant ordonné la destruction des monastères, M. Millin sentit que les monuments historiques qu'ils conservaient allaient être détruits ou mutilés; il était impossible de les décrire tous; il entreprit de donner des mémoires particuliers sur les lieux qu'il pourrait visiter. Il fit alors des excursions dans les départements qui environnent Paris, et des voyages dans la Normandie, la Picardie et la Flandre, et il forma un recueil qu'il publia sous le titre d'*Antiquités nationales*. Au moment de la révolution, M. Millin était encore dans l'ardeur de la jeunesse. Lié avec les principaux membres de l'assemblée constituante, son activité était trop grande pour qu'il pût demeurer spectateur oisif d'une pareille lutte. Il fit paraître divers écrits politiques (1), et il coopéra à un journal intitulé la *Chronique de Paris*, avec MM. Noël, Condorcet et Rabaud-Saint-Etienne; mais la révolu-

(1) M. Millin a fait un voyage à Strasbourg pour le voir, et passer quelque temps avec lui; il conserve trois cents lettres de lui, toutes pleines de traits piquants, naïfs et originaux. Ce fut dans ce voyage qu'il se lia avec le célèbre professeur Oberlin, qui partagea son amitié avec Hermann.

(1) *Lettre d'un empereur romain à un roi des Gaules*, 1789; *Lettre sur la censure des gravures*, 1789; *de la Liberté des Théâtres*, 1789, in-8°.

tion ayant pris, en 1793, une marche effrayante, pour ceux-là même qui s'en étaient montrés partisans, M. Millin fut obligé de se soustraire par la fuite à la fureur des démagogues; il prit une place dans l'administration des transports militaires, mais il fut arrêté et jeté dans les prisons, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Ce fut pendant cette détention qui dura un an, qu'il conçut l'idée de ses *Eléments d'histoire naturelle*. En sortant de prison, M. Millin trouva sa fortune détruite par le décret de réduction des rentes, et par l'émigration de ses débiteurs. Toutes ses ressources étaient épuisées; on lui offrit la place de chef de division à la commission d'instruction publique, et il l'accepta. Il fut mis au nombre des gens de lettres auxquels la nation accorda des encouragements, et il fut nommé professeur d'histoire aux écoles centrales. Il se consacra dès lors exclusivement aux sciences; et, pour répandre le goût des bonnes études, il entreprit un journal (1), dont le but était le même que celui de l'ancien *Journal des Savants*, mais dont le plan est plus étendu et plus varié. M. Millin, possédant plusieurs langues modernes, donna dans ce recueil des extraits d'un grand nombre d'ouvrages étrangers. Il forma une correspondance très étendue; les littérateurs allemands lui témoignèrent principalement leur reconnaissance pour le zèle qu'il avait mis à faire connaître leurs travaux. Après la mort de l'abbé Barthélemi, en 1794, M. Millin avait été choisi pour lui succéder dans sa place de conservateur du cabinet des médailles. Il s'appliqua dès-lors, avec une assiduité constante, aux travaux qu'exigeaient ses nouvelles fonctions. Il abandonna l'histoire naturelle, et, pour être moins exposé à jeter des regards en arrière vers une science qui avait eu pour lui tant de charmes, il se défit du cabinet qu'il avait formé, vendit sa belle collection d'insectes pour acheter des livres sur les antiquités, et fit présent de son riche herbier à un de ses amis. Il donna alors des cours sur différentes parties de la science des antiquités, et il publia de petits traités propres à diriger ceux qui la cultivaient. Il avait recueilli dans ses *Antiquités nationales* un grand nombre de monuments de notre histoire; il rechercha avec le même soin ceux des Egyptiens, des Grecs et des Romains, qui étaient encore inédits, pour en publier des descriptions. Outre les monographies qu'il a fait paraître dans le *Magasin encyclopédique*, on lui doit encore plusieurs recueils importants, dont les journaux ont donné l'extrait. M. Millin ne s'est pas contenté de décrire les monuments qu'il avait sous sa garde et qui sont répandus dans la capitale, il a encore voulu sauver de l'oubli ceux qui avaient échappé aux recherches des antiquaires; tel a été l'objet du *Voyage dans le Midi de la France*, et de l'autre voyage fait plus récemment en Italie, d'où il a rapporté une immense quantité de dessins inédits. Il a aussi commencé à publier une *Collection de pierres gravées inédites*. M. Millin a formé une bibliothèque, unique en France, de livres relatifs à l'histoire ancienne et du moyen âge, à celle des arts, aux antiquités et à l'histoire littéraire, et une grande collection d'estampes relatives à ces connaissances. Il accorde le libre usage de son cabinet à tous les hommes studieux. Il entretient des liaisons avec les principaux savants de l'Europe, et quelques-uns d'entre eux ont voulu consacrer leur estime pour lui en lui dédiant leurs ouvrages. On a de lui : I. *Mélanges de littérature étrangère*, 1785, 6 vol. in-12. II. *Abrégé des Transactions philosophiques*, partie des antiquités, 1789, in-8°. III. *Revue générale des écrits de Ch. Linnéus*, traduite de l'anglais de Richard Pulteney, avec un volume d'additions, 1789, 2 vol. in-8°. IV. *Minéralogie homérique*, ou *Essai sur les minéraux dont il est fait mention dans les poëmes d'Homère*, 1790, in-8°.; 1815, in-8°. V. *Antiquités nationales*, ou *Description des monastères, abbayes, châteaux, etc., devenus domaines nationaux*, 1791-97, 5 vol. in-4°. VI. *Discours sur l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France*, 1790, in-4°. VII. *Annuaire du républicain*, 1794, in-12. VIII. *Éléments d'histoire naturelle*, 1795, in-8°.; 1797, in-8°.; 1802, in-8°. IX. *Introduction à l'étude des*

(1) Le *Magasin encyclopédique* compte vingt années d'existence. L'auteur en avait conçu le plan depuis long-temps; car il avait publié en 1792 un recueil sous le même titre; mais il n'en parut alors qu'un volume. Le *Magasin* se continue, depuis 1817, sous le titre d'*Annales encyclopédiques*.

monuments antiques, 1796, in-8°. X. *Introduction à l'étude des pierres gravées*, 1796, in-8°.; 1798, in-8°. XI. *Introduction à l'étude des médailles*, 1796, in-8°. XII. *Description des statues des Tuileries*, 1798, in-12. XIII. *Dictionnaire portatif de la fable*, par Chompré, nouvelle édition. (*Voyez* la *Biographie universelle* au mot Chompré). XIV. *Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués*, 1802-1803, 2 vol. in-4°. XV. *Programme du cours de l'histoire des arts chez les anciens*, 1805, in-8°. XVI. *Dictionnaire des beaux-arts*, 1806, 3 vol. in-8°. XVII. *Histoire métallique de la révolution française*, 1806, in-4°. XVIII. *Les beaux-arts en Angleterre*, traduit de l'anglais de Dallaway, 1807, 2 vol. in-8°. XIX. *Voyage dans le Midi de la France*, 1807-1808, 3 vol. in-8°. et deux atlas. XX. *Peintures de vases antiques*, 1808-1810, 25 livraisons in-fol.; réimprimé en 1816. XXI. *Galerie mythologique*, 1811, 2 vol. in-8°. fig. XXII. *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gènes*, 1816, 2 vol. in-8°. XXIII. *Voyage dans le Milanais, à Plaisance, Parme, Modène, Mantoue et Crémone*, 1817, 2 vol. in-8°., et un grand nombre d'autres ouvrages et de notices qui sont insérées dans le *Magasin encyclopédique* ou d'autres journaux. M. Millin a donné plusieurs articles à la *Biographie universelle*. M. Barbier lui attribue: I. *Voyage du gouverneur Philip à Botany-Bay*, traduit de l'anglais, 1791, in-8°. II. *Voyage en Norvège*, traduit de l'allemand, 1803, in-8°. (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot J.-C. Fabricius). F.

MILLON (Charles), né à Liége le 13 septembre 1754, ancien sous-bibliothécaire du prince de Condé, professeur de législation aux écoles centrales de Paris, est membre de la société libre des sciences, lettres et arts de cette ville. Il est aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Paris, et fait un cours qui a pour objet l'*Histoire de la philosophie ancienne*. On a de lui: I. *In obitum Ludovici XV carmen*, 1774, in-4°. II. *Vers sur l'avènement de Louis-Auguste au trône*, 1774, in-8°. III. *Epître en vers à Frédéric, roi de Prusse*, 1775, in-8°. IV. *L'Eventail*, poëme en 4 chants, 1781, in-8°; nouvelle édition augmentée de poésies, 1798, in-12 (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot Gay). V. *Histoire des voyages des papes depuis Innocent Ier. jusqu'à Pie VI*, 1782, in-8°., avec des notes. VI. *Introduction à l'histoire des troubles des Provinces-Unies depuis 1777 jusqu'en 1787*, 1788, in 8°. VII. *Tableau sommaire et philosophique du génie, du caractère, des mœurs, du gouvernement et de la politique des Bataves*, traduit de l'anglais, 1789, in-8°. VIII. *Charlotte Belmont*, Amsterdam, 1789, in-8°. IX. *Histoire des descentes qui ont eu lieu en Angleterre, Ecosse, Irlande, et îles adjacentes depuis Jules-César jusqu'à nos jours*, 1798, in-8°. X. *Les soirées de Windsor*, ou *les loisirs d'une famille anglaise*, traduit de l'anglais, 1798, 2 vol. in-12. XI. *Voyage en Irlande* par Twiss, traduit de l'anglais, 1798, in-8°. XII. *Voyage en Irlande* par Arthur Young, suivi de *Recherches sur l'Irlande*, par le traducteur, 1799, 2 vol. in-12; 1801, 2 vol. in-8°. XIII. *Histoire de la révolution et contre-révolution d'Angleterre*, 1799, in-8°., 1800, in-8°. XIV *Eléments de l'histoire de France* par Millot, édition continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, 1803, 3 vol. in-8°.; 1806, 3 vol.; 1814, 4 vol. in-12. XV. *Eléments de l'histoire d'Angleterre* par Millot, édition augmentée des règnes de Georges II et III, 1801, 3 vol. in-8°.; 7e. édition, 1810. XVI. *La Politique d'Aristote* (*Voy.* la *Biogr. univ.*, au mot Aristote). La traduction de M. Millon, quoique supérieure à celle qui avait paru quelques années avant la sienne, est cependant très imparfaite. Il en a reconnu lui-même les défauts, et a travaillé, dit-on, à la corriger.—Millon (F. J.), ancien juge au tribunal de commerce de Challon-sur-Saône: *Projet d'un emprunt national en contrats négociables*, 1814, in-4°., dont il a fait hommage à la chambre des députés. Ot.

MILMAN (Sir Francis), baronet, membre de la société royale de Londres, président du collége de médecine, et l'un des médecins ordinaires du Roi, est né dans le Devonshire, d'un ecclésiastique qui lui donna une excellente éducation, et l'envoya ensuite au collége d'Exeter, à Oxford, dans l'intention de lui faire suivre son état. Le jeune Milman conçut une passion si vive pour l'étude des sciences qui sont liées avec la

médecine, et y fit de tels progrès qu'il fut désigné pour être le médecin voyageur de l'université. Pendant le cours de ses voyages, il accompagna à Rome le duc de Glocester, ce qui lui attira une brillante clientelle, et les premières distinctions de sa profession. A son retour à Londres, il fut nommé membre de la société royale, et en 1780, il professa publiquement devant le collége de médecine. Il a publié : I. *Animadversiones de naturâ hydropis, ejusque curatione*, in-8°., 1779. II. *Sur l'origine et le siége du scorbut et de la fièvre putride*, in-8°., 1782, traduit en français par M. de Montagut, 1786, in-8°. Z.

MILNE (Sir David), vice-amiral anglais, né à Edimbourg, entra dans la marine en 1778, fit, en qualité de contre-maître, la guerre d'Amérique sous l'amiral Cornwallis, et prit part à toutes les actions importantes de cette guerre. Parmi ces combats, on doit citer celui qui eut lieu le 12 avril 1782 contre la *Ville de Paris.* Malgré ses preuves de bravoure et d'habileté, Milne ne fut ni récompensé ni même employé. Ne trouvant pas d'avancement dans la marine royale, il entra au service de la compagnie des Indes Orientales, où il resta pendant plusieurs années, et se fit distinguer. Quand lord St.-Vincent, alors sir John Jervis, qui appréciait tout le mérite de Milne, se rendit dans les Indes Occidentales, celui-ci rentra dans la marine royale, et fut fait lieutenant d'une frégate dont Falconer était capitaine. Ce fut cette frégate qui livra le fameux combat contre la *Blanche*. Déjà Falconer avait été tué, et les deux frégates, désarmées et démâtées, se trouvaient dans un état déplorable; déjà tous les bateaux étaient détruits, sans que la victoire se fût déclarée, lorsque Milne se jeta à la nage avec deux ou trois braves marins ayant leur sabre entre les dents, sauta à bord de la frégate française, et en assura ainsi la capture. Il fut alors fait capitaine commandant, et bientôt après, chargé du commandement de la frégate la *Seine*, avec laquelle il s'empara de la frégate française la *Vengeance*, après un combat opiniâtre. Les marins qui ont eu connaissance de cette action s'accordent à dire qu'elle fut une des plus terribles de toute la guerre d'Amérique, et une de celles où Milne déploya le plus d'habileté. Il fut fait contre-amiral peu de temps après, et il a été choisi en 1816, par l'amirauté, pour seconder lord Exmouth dans son expédition contre Alger. Cet amiral a fait dans ses rapports les plus grands éloges de sa bravoure et de son habileté ; et l'a envoyé en Angleterre, porter la nouvelle de sa victoire, et du traité conclu avec le dey. Le contre-amiral Milne fut accueilli avec une très grande distinction par le prince-régent, qui le créa commandeur de l'ordre du Bain. Le conseil municipal de Londres, convoqué par le lord maire, lui adressa des remercîments, et lui offrit une épée d'or de la valeur de cent guinées. Il a depuis été nommé au commandement de la station d'Halifax. Z.

MILNER (Jean), évêque de Castabale, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique du district du milieu en Angleterre, naquit vers 1750, et fut élevé au collége catholique anglais de St.-Omer. Ayant reçu les ordres sacrés, il fut envoyé en mission, et fut chargé de diriger la congrégation catholique de Winchester : c'est dans cette place qu'il commença à se faire connaître par ses écrits et par son zèle pour la cause des catholiques anglais. Lors des démarches de ces derniers en 1788, pour obtenir du parlement la révocation des anciennes lois, il s'opposa au plan du comité catholique qui s'était formé à Londres, ne signa point la protestation commune de 1789, et se tint uni aux évêques. Le 24 février 1791, il publia l'*Etat des faits relatifs à la contestation actuelle*; et, le 7 mars suivant, *Considérations sur le serment.* Ce dernier écrit était adressé au comité de la chambre des communes, et exposait les scrupules des catholiques sur le serment, tel qu'il avait été proposé d'abord. Le parlement eut égard aux observations de l'auteur, et l'on supprima les clauses qui pouvaient inquiéter les consciences. Ce succès valut à M. Milner la reconnaissance des catholiques, et le mit en grande considération parmi eux. Il continua à servir leur cause avec beaucoup d'ardeur. En décembre 1792, il assista au synode que trois vicaires apostoliques tinrent à Londres avec six de leurs théologiens, et dans lequel on censura l'écrit de sir John Trockmorton sur la nomination des évêques; on y signala aussi la traduction de la Bible, de Geddes, comme un ouvrage hardi et dan-

gereux. M. Milner écrivit lui-même contre Trockmorton. Des travaux d'un autre genre, sur l'histoire et les antiquités de Winchester, lui firent honneur dans le monde littéraire. Le docteur Grégoire Stappleton, vicaire apostolique du district du milieu, étant mort à St.-Omer en 1802, en venant réclamer auprès du gouvernement français les biens des colléges catholiques anglais, M. Milner fut désigné pour lui succéder. Il fut sacré le 22 mai 1803, sous le titre d'évêque de Castabala, les évêques catholiques en Angleterre n'ayant qu'un titre *in partibus infidelium*. Le premier écrit qu'il donna en cette qualité, est sa Lettre pastorale du 27 décembre 1803, adressée à son clergé. En 1807 et 1808, il fit deux voyages en Irlande, ce qui lui a donné occasion de publier une suite de Lettres sur les catholiques et les antiquités d'Irlande; c'est un ses meilleurs ouvrages. Il se trouva engagé, vers le même temps, dans deux controverses, qui lui ont suscité de nombreux adversaires. La première est avec M. l'abbé Blanchard, prêtre français, réfugié en Angleterre, et auteur de beaucoup d'écrits contre le Concordat de 1801. M. Milner ayant, dans une Lettre pastorale du 1er. juin 1808, ordonné de faire dans son district des prières publiques pour le pape, crut devoir profiter de cette occasion pour repousser les attaques lancées contre le pontife par les ennemis du concordat. L'abbé Blanchard répondit par la *Défense du clergé français résident à Londres*, datée du 27 juin 1808, et l'abbé Gaschet, par une Lettre du 30 juin à M. Milner. Celui-ci publia, le 10 août, une Lettre pastorale, où il citait plusieurs passages des écrits de ces deux ecclésiastiques, et les condamnait *comme faux, scandaleux, injurieux au souverain pontife, insinuant le schisme, y tendant et même étant schismatiques*. Au mois d'octobre, l'abbé Blanchard fit paraître l'*Abus sans exemple de l'autorité ecclésiastique*, où il dénonçait M. Milner à tous les évêques. Le 7 mars 1809, le prélat donna une suite à sa Lettre pastorale du 10 août, et, le 22 juillet, un supplément, où il rapportait la censure portée le 3 juillet contre son adversaire par vingt neuf évêques d'Irlande. Cette controverse n'était pas encore finie quand il s'en éleva une autre plus vive encore et plus longue. Quelques-uns des protecteurs de la cause catholique dans le parlement avaient résolu d'attacher leur protection à quelques conditions, dont la principale était que le roi aurait un *veto* sur la nomination des évêques catholiques. M. Milner et les évêques d'Irlande n'avaient pas paru d'abord très opposés à donner à la couronne un droit de négative mitigé; mais ayant cru s'apercevoir ensuite que le ministère ne cherchait qu'à asservir l'épiscopat et à préparer ainsi sourdement la ruine de la religion, ils se prononcèrent contre le *veto*. On connaît les résolutions émises en différents temps sur ce sujet par tous les évêques d'Irlande. M. Milner s'unit avec eux dans cette affaire et était leur agent en Angleterre. Il s'éleva contre quelques résolutions prises sur la même question par le comité des catholiques anglais, et s'attira l'animadversion des chefs de ce comité. Les autres vicaires apostoliques d'Angleterre ne parurent même pas approuver ses démarches, et on l'accusa de trop d'ardeur et de vivacité. En 1814, le prélat fit le voyage de Rome pour consulter le Saint-Siége sur quelques points, et spécialement sur le *veto*; Rome n'a point encore porté de décision sur cette controverse. M. Milner est certainement un prélat fort instruit et fort zélé. La liste de ses écrits est fort nombreuse, et nous ne nous flattons pas de les avoir tous indiqués: I. *Certaines considérations à l'égard des catholiques romains*, in-8°., 1791. II. *Droit divin de l'épiscopat*, in-8°., 1791. III. *Recherches historiques et critiques sur l'existence et le caractère de St.-George, patron de l'Angleterre*, in-8°., 1792. IV. *La démocratie ecclésiastique dévoilée*, in-8°., 1792. V. *Oraison funèbre prononcée à l'occasion de l'assassinat de Louis XVI*, in-8°., 1793. VI. *Réplique au rapport publié par le club cisalpin, sur sa protestation*, in-8°., 1795. VII. *Histoire et examen des antiquités de Winchester*, in-4°., 1798. VIII. *Lettres à un prébendier*, ou *Réponse à des Réflexions sur le papisme*, par le docteur Sturges, in-4°., 1800. IX. *Explication de la conduite du pape Pie VII à l'égard des évêques et des affaires ecclésiastiques de France*, in-8°., 1802. X. *Le cas de conscience*, réponse à M. Reeves sur le serment du couronnement, in-8°, 1802. XI. *Examen des principaux ar-*

guments contre la pétition des catholiques, in-8°., 1805. XII. *Recherches sur certaines opinions vulgaires, relatives aux habitants catholiques et aux antiquités de l'Irlande*, in-8°., 1808. XIII. *Traité sur l'architecture des églises d'Angleterre*, in-8°., 1811. Z.

MILNER (ISAAC), savant anglais, de la société royale de Londres, naquit à Leeds, dans le comté d'York, d'une famille pauvre et obscure ; il perdit de bonne heure son père, qui exerçait le métier de tisserand. Pour soutenir leur mère, Isaac Milner et son frère aîné étaient obligés de travailler jour et nuit ; cependant ils trouvaient moyen de consacrer quelques heures à leur instruction, en méditant le petit nombre de livres qu'ils pouvaient se procurer. Cette conduite attira l'attention de leurs voisins, qui firent une souscription en leur faveur, et donnèrent ainsi les moyens à Milner aîné d'entrer dans une école où ses progrès furent tels qu'après avoir terminé ses études, il obtint une cure à Hull, et la place de directeur de l'école de cette ville. Il appela alors auprès de lui son frère Isaac pour l'aider; ce dernier entra ensuite au collége de la Reine, se fit distinguer dans les mathématiques, la théologie, et les langues savantes, et parvint, en 1783, à obtenir une chaire à l'université de Cambridge, et la place de professeur de physique expérimentale. Pendant son séjour à l'université, il se lia intimement avec M. Wilberforce, qui lui procura la connaissance de M. Pitt; en 1787, ils firent tous trois un voyage sur le continent. A cette époque, M. Isaac Milner fut nommé président du collége de la Reine, et doyen de Carlisle. Il obtint, en 1792, le titre de vice-chancelier de l'université, et en 1798, celui de professeur de mathématiques, place qu'il exerce avec autant d'exactitude que d'habileté. M. Isaac Milner prêche aussi avec succès, quoique son zèle en faveur du calvinisme soit trop ardent. Il est éditeur de l'*Histoire de l'église chrétienne*, par son frère, et des *Sermons* de ce dernier. Il a inséré des articles remarquables dans les *Transactions philosophiques*, et publié : I. *Observations sur l'Histoire de l'Église chrétienne du docteur Haweis*, in-8°., 1800. II. *Essais sur quelques productions du rév. Herbert Marsh, en réponse aux objections contre la société de la Bible*, 1813, in-8°. Z.

MILORADOWITCH (Le comte), l'un des généraux les plus distingués de l'armée russe, combattit, en 1789, contre les Turcs, et plus tard, fut employé contre les Polonais. Dans la campagne de 1799, il fut placé à la tête de l'avant-garde de Suwaroff, qui avait en lui une confiance que l'on a cru fondée sur la conformité de leur caractère. Le comte de Miloradowitch commandait une division à Austerlitz, en 1805, et fut forcé à la retraite par suite de la défaite du général Pribitchinsky, qui occupait le centre. En 1812, le général Miloradowitch fut encore nommé commandant de l'avant-garde russe; et c'est en cette qualité qu'il reçut, le 11 octobre, à son quartier-général, la visite de Murat, envoyé par Buonaparte pour lui proposer un accommodement. L'entrevue eut lieu en présence de plusieurs généraux russes; elle est curieuse par la nature des explications qu'elle amena, et par l'ironie piquante des réponses du général russe. On la trouve rapportée dans les journaux et mémoires du temps. Toute tentative d'accommodement étant devenue inutile, les opérations se poursuivirent de part et d'autre, et le général Miloradowitch se distingua, le 15 septembre, entre Smolensk et Krasnoï. Battu, le 12 mai 1813, par la division Charpentier, en voulant maintenir les positions de Fischbach, Capellenberg et Bischofwerder, situées à gauche de Bautzen, il reprit quelque avantage le 19, conjointement avec le prince de Wurtemberg. Le 30 août, à la tête de 6,000 grenadiers russes, il concourut, avec les généraux Kleist et Colloredo (*Voy.* ces noms), à la défaite du général Vandamne, qui resta prisonnier avec son corps d'armée. Après la bataille de Leipzig, où il commandait les réserves russes et prussiennes, sous les ordres du grand-duc Constantin, le général Miloradowitch fit avec la même distinction la campagne de 1814. S. S.

MILTON (Lord vicomte CHARLES-WILLIAM), membre de la chambre des communes d'Angleterre, du parti de l'opposition, est fils aîné de lord Fitz-William. Né vers 1787, le jeune lord Milton s'est distingué au parlement, par une grande franchise mêlée de quelques ridicules, et surtout par le ton sentencieux qu'il affecte en prononçant ses discours. On prétend qu'il cherche à imiter Pitt, et qu'il est fort loin de son modèle. Il se plai-

gnit, en avril 1816, d'avoir été arrêté dans une calèche découverte, par un soldat qui s'opposait à ce qu'il entrât dans Pallmall, et menaçait de frapper ses chevaux et même sa personne s'il passait outre; il appela à ce sujet l'attention de la chambre sur un système qui, suivant lui, tendait à accoutumer peu à peu le peuple à voir partout des sentinelles et des postes militaires, tandis que, dans l'esprit de la constitution, le militaire ne peut agir que sur la réquisition et sous la responsabilité des officiers civils. Lord Nugent fit alors une motion qui fut soutenue par l'opposition, et écartée d'après les éclaircissements de lord Castlereagh et du chancelier de l'Echiquier, qui louèrent la conduite des militaires anglais. En juin 1817, lord Milton s'éleva avec force contre les mesures prises par le ministère pour maintenir la tranquillité. La noble famille de lord Fitzwilliam descend, suivant Jean Debbret, de William Fitzwilliam, maître tailleur de Londres en 1506. Z.

MIMAUT (Jean-François) a publié: I. *L'Ouverture de la campagne d'Italie*, 1796, in-8°. II. *Notice historique sur l'état actuel, le commerce, les mœurs et les productions des îles de Malte et du Goze*, 1798, in-8°. III. *Le Nouveau Faublas*, ou *les Aventures de Florbelle*, pour servir de suite au *Faublas* de Louvet, 1799, 4 vol. in-18. IV. *Les Veillées du Tasse*, manuscrit inédit, mis au jour par Compagnoni, traduit de l'italien, 1800, in-12. M. Mimaut a été l'un des collaborateurs de la *Bibliothèque des romans*. Ot.

MINA (Francisco Espoz y), né en 1784, dans un village de la Navarre, est fils d'un laboureur. En 1808, son neveu, étudiant à Logrono, réunit quelques partisans pour s'opposer aux Français, et l'appela dans cette bande qui s'accrut bientôt. Le neveu ayant été fait prisonnier, l'oncle lui succéda dans le commandement, et fit preuve d'une adresse et d'une activité remarquables. Les journaux français et espagnols du temps, donnent le détail des entreprises hardies qu'il conçut et qu'il exécuta alors dans la Navarre. La plus remarquable est sans doute celle du mois d'octobre 1810, où il intercepta sur la grande route de Baïonne à Madrid, un convoi d'argent destiné à la solde des armées françaises, et prit douze chariots chargés d'une valeur de 200 mille écus. En 1811, les Cortès le nommèrent colonel d'un corps-franc, qui s'est élevé jusqu'à 15 mille hommes. Ce fut à la tête de ce corps qu'il remporta plusieurs avantages sur les troupes françaises, osant quelquefois être l'agresseur. On ne peut nier que ces partisans si redoutables, connus sous le nom de *guérillas*, n'aient eu sur les événements de cette guerre une influence décidée. Le colonel Mina parcourut l'Arragon et la province d'Alava, en harcelant les Français qui s'y trouvaient. En 1813, la régence le promut au grade de maréchal-de-camp. Il fut défait par le général la Moramdière, alors colonel du 75e. de ligne. Ses soldats étant dispersés, il se retira à Saint-Jean-Pied-de-Port, où il resta paisible jusqu'au retour du roi Ferdinand dans ses états. Appelé alors à Madrid, il s'expliqua avec beaucoup de hardiesse sur les devoirs du gouvernement, insulta un prêtre de la maison du roi, et, sur le point d'être arrêté, il se retira en Navarre. Attaché à l'armée de ce royaume, avec le traitement de non activité de son grade, au mois de septembre 1814, il tenta d'enlever la citadelle de Pampelune, afin de devenir chef des opérations militaires que pourraient tenter les libéraux. Le général Mina comptait, pour la réussite de son projet, sur un régiment de son ancienne troupe, qui se trouvait en garnison dans la citadelle, et sur son neveu Mina qui s'y trouvait également; mais le général Espeleta, soupçonnant son projet, changea le poste ordinaire du régiment, et fit échouer l'entreprise. Mina s'enfuit alors en France, où il entra avec ses aides-de-camp et son état-major. Retiré à Paris, il y fut arrêté par un commissaire de police, sur la demande d'un envoyé du roi d'Espagne; mais S. M. Louis XVIII le rendit ensuite à la liberté et destitua le commissaire. Dans les cent jours de 1815, Buonaparte voulut confier un commandement à M. Mina, qui était alors retiré dans le département de la Côte-d'Or, mais il le refusa et s'enfuit en Belgique. Il assista à la bataille de Waterloo, sans y prendre une part active, et revint à Paris peu après. Il y était encore en septembre 1816, et il y publia, lors de l'expédition de son neveu au Mexique, une lettre qu'il termine ainsi: « Depuis que je suis sorti d'Espagne, je » n'ai quitté la France que pour rejoin-

» dre S. M. Louis XVIII à Gand, et je demeure à Paris depuis le retour de S. M. » Il est présumable que le prétendu général Mina dont parlent les papiers anglais, n'est autre que le lieutenant-colonel Mina, mon neveu, qui n'a jamais » été général et ne peut l'être actuellement. S'il a usurpé ce titre, je suis autorisé à croire qu'il n'a eu d'autre » but que celui d'induire en erreur les » Américains, comme il a fait les habitants de Londres, en tirant d'eux des » sommes d'argent qu'ils croyaient me remettre à moi-même. Enfin, j'ignore » entièrement le but du voyage du lieutenant-colonel Mina, et je déclare que » si ses projets pouvaient être contraires » aux intérêts de l'Espagne, ma patrie, je » le désavouerais pour être de ma famille. » Comme cette déclaration intéresse mon » honneur, je vous prie, monsieur, de » vouloir bien l'insérer dans votre journal. » On sait que le neveu de M. Mina (Xavier) ayant été pris les armes à la main dans le Mexique, par les troupes espagnoles, a été fusillé dans le mois de novembre 1817. D.

MIOLLIS (Le comte SEXTUS-ALEXANDRE-FRANÇOIS), né à Aix le 18 sept. 1759, entra au service en 1778, comme simple soldat au régiment de Soissonnais, fut fait sous-lieutenant peu de temps après, et fit, sous les ordres de Rochambeau, la campagne d'Amérique, où il fut blessé d'un éclat de bombe au siége d'York-Town. De retour en France au commencement de la révolution, il resta au service, et il commandait, en 1792, avec le grade de lieutenant-colonel, un bataillon des Bouches-du-Rhône. En 1793, il se trouvait à Antibes, et il y réprima par sa fermeté les premiers troubles révolutionnaires. Les dénonciations dont sa conduite fut l'objet, ne l'empêchèrent pas d'être employé à l'armée d'Italie, où il fit preuve de bravoure et d'intelligence. Il eut part à tous les exploits qui signalèrent les premières campagnes des Français, et particulièrement à la bataille de Finale et à la défense d'un des faubourgs de Mantoue, dont il était chargé. Sommé de se rendre par le général Provéra, il répondit à cette sommation par la plus vigoureuse résistance, et fit lui-même prisonnier le général autrichien, qui capitula avec toute sa division. Miollis était alors parvenu au grade de général de brigade. Les talents qu'il avait déployés pendant le siége de Mantoue, lui valurent le commandement de cette place. Ce fut alors qu'il fit élever un obélisque à la mémoire de Virgile, sur les lieux mêmes où ce poète avait vécu. Après le traité de Campo-Formio, il resta en Italie, commanda l'expédition de Toscane, en 1799, et entra à Livourne, où il prit plusieurs mesures militaires, dont les principales furent l'expulsion des émigrés français, le désarmement des troupes toscanes, l'embargo sur tous les vaisseaux et l'arrestation des consuls anglais et russes. Devenu général de division, il fut employé dans la place de Gênes, au commencement de 1800, sous les ordres de Masséna. Nommé ensuite gouverneur de Belle-Isle-en-Mer, il ne tarda pas à être rappelé en Italie, et fut encore une fois choisi pour commander dans Mantoue. Il rendit un nouvel hommage aux lettres, en faisant transférer, avec la plus grande pompe, les cendres de l'Arioste à l'université de Ferrare, et consacra par une colonne le lieu de sa naissance. Il rétablit à Mantoue l'obélisque de Virgile, déjà renversé par les ravages de la guerre, et Vérone lui dut la restauration de son cirque, un des plus beaux monuments de l'architecture romaine. En 1805, il obtint le commandement de toutes les forces françaises dans l'Italie septentrionale, et fut chargé peu après d'aller prendre possession de l'état de Venise. Il passa de là au gouvernement de Rome et de l'état de l'Église, qu'il a conservé jusqu'à l'évacuation. En 1809, il exécuta l'ordre de Buonaparte d'enlever le S. Père du palais Quirinal, et un peu plus tard, il fut chargé d'une mission non moins fâcheuse à l'égard de la reine d'Etrurie (*V.* MARIE-LOUISE, pag. 341). Les événements de 1814 le ramenèrent en France, et il se trouvait à Marseille, en qualité de commandant d'une division, lors du débarquement de Buonaparte, en 1815. Il tenta alors, mais sans succès, de s'opposer à sa marche, en se mettant à sa poursuite avec douze cents hommes. On lui a reproché vivement dans plusieurs écrits de n'avoir pas fait tout ce qu'il eut fallu pour l'atteindre. Quoi qu'il en soit, il fut chargé aussitôt après du gouvernement de Metz, qu'il conserva jusqu'en octobre de la même année. Il fut alors mis à la retraite. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1814. Il réu-

nissait depuis 1808, les titres de commandant de l'ordre des Deux-Siciles, et de grand-officier de la Légion-d'honneur. — Son frère, le baron Charles-François-Bienvenu DE MIOLLIS, curé avant la révolution, fut fait évêque de Digne en 1806. Il refusa de se rendre au concile de Paris convoqué par Buonaparte, et de le voir à son retour de l'île d'Elbe, lorsque celui-ci traversait son diocèse, et n'ordonna pas des prières publiques en sa faveur pendant les cent jours. Il occupe toujours le même siége. C.

MIONNET (T.-E.), savant numismate et premier employé au cabinet des antiques de la bibliothèque du Roi, a publié : I.° *Catalogue d'une collection d'empreintes en soufre de médailles grecques et romaines*, 1800, in-8°. II. *Description de médailles antiques grecques et romaines*, 1806-1812, 6 vol. in-8°, et atlas. III. *De la rareté et du prix des médailles romaines*, 1815, in-8°. OT.

MIOT (JACQUES) fit la campagne d'Egypte et de Syrie comme commissaire des guerres, en 1798 et 1799. Il a publié : *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Egypte et en Syrie, pendant les années* VI *à* VIII *de la république française*, 1804, in-8°.; 1814, in-8°. Cet ouvrage, d'autant plus remarquable qu'il fut composé par un témoin oculaire, fut arrêté sous le gouvernement de Buonaparte, parce qu'il contenait des faits accablants pour lui, tels que le massacre des prisonniers de Jaffa et l'empoisonnement des malades et blessés. L'auteur le réimprima en novembre 1814. D.

MIRAMON (Le comte DE), d'une famille noble de la province d'Auvergne, fut un des chambellans de Buonaparte. Le 4 mars 1810, il lui adressa, comme député du collége électoral de la Haute-Loire, un discours de félicitation sur ses victoires et sur la paix de Vienne. Il lui prêta serment de fidélité, le 28 mars 1813, comme préfet de l'Eure. Le 13 février 1814, M. de Miramon assembla les habitants d'Evreux sur la place de Napoléon, pour leur lire, au son des cloches et au bruit du canon, la nouvelle des victoires de Champ-Aubert et de Montmirail. Après le 20 mars 1815, il fut nommé préfet d'Indre-et-Loire; perdit cette place à la seconde chute de Buonaparte, et n'a pas été employé depuis le second retour du Roi. U.

MIRANDA (Le comte don JOSEPH DE), qu'il ne faut point confondre avec le fameux général de ce nom, mort depuis deux ans, fut l'un des chefs espagnols qui combattirent pour l'indépendance de leur patrie, pendant les dernières guerres. Il servait en qualité de général divisionnaire dans la deuxième armée, sous les ordres de Blake. Son courage et ses talents ne purent pas toujours suppléer à l'indiscipline et à l'inexpérience de ses soldats. Il fut battu en quelques rencontres, et principalement dans les affaires qui eurent lieu dans le royaume de Valence au mois d'octobre 1811 sous le général O'Donnell. Le comte de Miranda se trouvait dans Valence lorsque les Français, sous les ordres du maréchal Suchet (*Voy.* ce nom), s'emparèrent de cette place par capitulation. Il fut au nombre des prisonniers, et fut envoyé en France, où il resta jusqu'en 1814. Rentré en Espagne avec Ferdinand VII, il obtint bientôt la place de majordome-major, ou ministre de la maison du roi. Lors du mariage de ce monarque, en 1816, le comte de Miranda fut chargé d'aller recevoir la reine à son débarquement. C. C.

MIRANDOL (Le comte DE), né en 1759, entra au service en 1777 dans le régiment de Royal-Picardie, émigra en 1791, et fit la campagne des princes en 1792 dans le corps des gentils-hommes d'Auvergne. Il fut, en 1794, capitaine au régiment de Fargues-dragons, qu'il quitta en 1795, sa compagnie ayant été incorporée. Rentré en France après le 18 brumaire, il n'y exerça aucun emploi jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut nommé, par le département de la Dordogne, membre de la chambre des députés, où il vota avec la majorité. Réélu par le même département pour la session de 1816, M. de Mirandol y vota avec la minorité. Il y parla quelquefois, notamment sur la loi des finances, prit la défense de l'ordre de Malte, s'élevant contre la disposition du projet qui proclamait l'aliénabilité des bois appartenant à cet ordre. « Je dois déclarer, dit-il, » pour prévenir tout soupçon d'intérêt, » qu'aggrégé à l'ordre de Malte, je contractai envers lui des devoirs, sans acquérir aucun droit aux revenus de ses » propriétés. » M. de Mirandol vota éga-

lement contre le projet amendé par la commission qui exprimait le vœu d'une diminution dans le corps du génie et les corps d'élite. « Aurait-on déjà oublié, » dit-il, que, sans la suppression de la » maison royale, les attentats du 6 oc- » tobre n'eussent pas eu lieu, et que, si » la garde constitutionnelle n'eût pas » été licenciée, les braves Suisses » n'eussent pas succombé au 10 août? » M. de Mirandol ne fait point partie de la chambre actuelle. C. C.

MIRAVALLE (Dona Marie Troncoso de Lira), femme de Bernard Miravalle, sergent-major du régiment provincial de Ségovie, se trouvant avec son mari dans la place de Ciudad-Rodrigo, en 1810, se présenta au gouverneur D. Andrès Herrasti, pour lui demander un fusil, afin de contribuer à la défense de cette ville, alors assiégée par le maréchal Ney. Le gouverneur condescendit à ses desirs; elle concourut, habillée et armée comme un soldat, à toutes les actions qui eurent lieu pendant le siége, et fit son service avec la plus grande valeur. Après la reddition de la place, elle suivit en France son mari, ayant voulu être comprise dans la classe des prisonniers de guerre. Le roi Ferdinand, instruit de la conduite héroïque de cette Espagnole, lui a accordé, en 1815, le traitement de sergent, et a ordonné que cette faveur fût rendue publique. A.

MIRBECK (Ignace-François de), né en Lorraine à Neuville, terre de M. de la Galaizière, le 22 mai 1732, et fils d'un simple paysan, fut successivement avocat au conseil souverain de Lorraine, puis avocat aux conseils du Roi à Paris. Il fut envoyé à Saint-Domingue comme commissaire civil, pour y rétablir le calme. Il arriva, le 28 novembre, dans cette île, et la trouva comprimée par les *Léopardins*, parti qui venait de prendre ce nom par allusion au vaisseau le *Léopard*, qui avait transporté plusieurs de ses chefs en France, en 1790, et dont l'arrivée avait même causé une forte insurrection dans le port de Brest. M. de Mirbeck et ses deux collègues, Roume et St.-Léger, eurent quelque temps l'espoir de ramener le calme dans cette colonie. Le 22 octobre 1791, à peine arrivé au Cap, il apprit que les nègres révoltés s'avançaient sur la ville pour la mettre au pillage, entreprise facile puisque la place était sans défense. M. de Mirbeck, ne prenant conseil que de son courage, et fier du caractère auguste dont il était revêtu, s'avança sans escorte et presque seul au-devant du général nègre, nommé Jean-François. Improvisant un discours dont l'éloquence pathétique fut sans doute inspirée par le danger qui le menaçait, il frappa tellement le général des noirs, que celui-ci, se prosternant à ses pieds, consentit à s'éloigner, et céda à l'empire de la persuasion. Mais les troubles intérieurs augmentant de jour en jour, les commissaires du roi, instruits d'ailleurs qu'on se préparait à les enlever eux-mêmes, repassèrent à la hâte en France, où M. de Mirbeck rendit compte de sa mission à la barre de l'assemblée, le 27 mai 1792, et sollicita de prompts secours pour la colonie, qu'allaient dévaster la barbarie des noirs et les divisions des blancs. Le 2 août 1794, il se présenta à la barre de la Convention, et, en qualité d'orateur d'une députation de la section de l'Observatoire, dénonça le comité révolutionnaire de cette section comme complice des machinations concertées à la maison commune. Sous le directoire, la protection de François-de-Neufchâteau lui valut quelque temps la direction de l'Opéra. Il devint, sous le consulat, président du lycée de jurisprudence, et prononça, lors de son ouverture, un discours sur l'utilité de cette institution. En 1814, au retour du Roi, M. de Mirbeck eut l'honneur de lui être présenté. Il a donné au public un grand nombre de Mémoires sur des questions de droit public, civil et canonique; le Mémoire en faveur des habitants du Mont Jura, dont il plaida la cause avec éloquence, lui a fait beaucoup d'honneur, 1774, in-4°. Il a fourni plusieurs articles au *Répertoire universel de jurisprudence*. B. M.

MIRBEL (Charles-François Brisseau), botaniste français, membre de l'Institut (académie des sciences) et de plusieurs autres sociétés savantes, né à Paris en 1776, s'est fait connaître par l'utilité de ses recherches sur l'anatomie des plantes, et sur la *physiologie végétale*. A l'âge de dix-huit ans, il accompagna le célèbre M. Ramond dans ses voyages au Mont-Perdu dans les Pyrénées. A son retour, il fut nommé directeur du jardin de la Malmaison, où la plus belle collection de botanique

avait été formée par les soins de l'impératrice Joséphine, et il y fit construire les magnifiques serres qu'on y admire. Il passa ensuite en Hollande où le roi Louis le nomma son secrétaire des commandements. De retour à Paris en 1805, il fut nommé directeur de l'école hollandaise de peinture à Paris et à Rome. Au commencement de 1816, M. de Mirbel passa au ministère de la police comme secrétaire de M. Decaze. Dans la même année, il fut nommé chevalier de Saint-Michel, et le 8 janvier 1817, maître des requêtes. Au mois de juin suivant, il devint secrétaire-général du même ministère, à la place de M. Bertin Devaux. Peu de temps après sa nomination, un volume du *Censeur*, publié par MM. Comte et Dunoyer, ayant été dénoncé aux tribunaux, les auteurs furent condamnés à une peine correctionnelle. Le jugement confirmé en appel et en cassation, était motivé sur l'insertion dans ce volume de plusieurs morceaux politiques, qu'ils prétendirent, dans un Mémoire imprimé, n'être pas moins hardis que d'autres passages insérés dans le même ouvrage qu'ils disaient tenir du ministère, et écrits de la main de M. de Mirbel. C'est à cette assertion de leur part et aux accusations qui en furent la suite dans plusieurs brochures, et des discours aux chambres, que M. Decaze répondit dans une séance de la chambre des pairs en janvier 1818. On a de M. de Mirbel : I. *Influence de l'histoire naturelle sur la civilisation*, 1801, in-8°. II. *Histoire générale et particulière des plantes* (dans le *Buffon* de Sonnini, *Voy.* la *Biographie universelle* au mot BUFFON). III. *Exposition de la théorie de l'organisation végétale*, 1805, in-8°. 2e. édition augmentée, 1809, in-8°. avec 9 pl. IV. *Eléments de physiologie végétale et de botanique*, 1815, 2 vol. in-8°. avec un volume de planches. Il a été collaborateur au *Dictionnaire des sciences naturelles*, et a donné un grand nombre de Mémoires dans le recueil de l'académie. D.

MISSIESSY (Le comte EDOUARD-THOMAS BURGUES DE), d'une ancienne famille originaire de Catalogne et établie en France depuis long-temps, est né à Quiès en Provence. Il entra de bonne heure dans la carrière maritime, devint lieutenant de vaisseau, et acquit la réputation d'un des officiers les plus distingués de la marine française. Il passa à l'étranger lors des premiers troubles, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il vivait à Paris dans un état voisin de l'indigence, lorsque le souvenir de ses premiers services le rappela à la mémoire du ministre de la marine, qui le proposa à Buonaparte pour une expédition importante. Il s'agissait de ravitailler Santo-Domingo attaquée par les nègres de Dessalines, et d'effectuer plusieurs débarquements dans les colonies anglaises aux Antilles. Obligé de partir précipitamment, M. de Missiessy arriva à Rochefort, prit le commandement de la flotte et mit à la voile en mai 1805. Luttant contre les vents contraires, il n'arriva à la Martinique qu'après quarante jours de traversée. L'escadre se porta bientôt sur la Dominique, où un débarquement fut effectué sous les ordres du général Lagrange. La ville des Roseaux fut prise et brûlée. Une autre entreprise fut tentée sur St.-Christophe; mais on s'y borna, comme dans la première, à la prise de quelques bâtiments et munitions. Cependant le contre-amiral Missiessy ayant paru avec sa flotte en vue de Santo-Domingo, les nègres levèrent le siége, et le général Lagrange put la ravitailler. Quoique M. de Missiessy eût rempli en apparence le principal objet de sa mission, le gouvernement parut peu satisfait de la manière dont il avait suivi ses instructions et il le destitua. Néanmoins il fut employé de nouveau en qualité de vice-amiral sur la flotte de l'Escaut réunie à Anvers, prit toutes les mesures de prudence que nécessitaient les circonstances et lui fit prendre poste derrière l'estacade pour protéger le port. En 1812, le vice-amiral Missiessy fut un des membres du conseil qui prononça la condamnation du capitaine St.-Cricq. Le 3 avril 1813, il fut créé grand-croix de l'ordre de la Réunion. Il commandait encore la flotte d'Anvers, lors de l'évacuation de la Belgique en 1814. Il rentra alors en France, et fut nommé par le Roi membre des deux commissions d'officiers-généraux de la marine, chargées de pourvoir à l'organisation de ce corps, puis grand-cordon de la Légion-d'honneur, le 24 août 1814. Lorsque Buonaparte reparut sur le sol français, M. de Missiessy fut nommé commandant d'un corps qui devait être composé

des officiers de marine et de génie en non activité et destiné à repousser l'usurpateur; mais la rapidité de la marche de celui-ci en arrêta la formation. Au retour du Roi, il reprit sa place de commandant de la marine à Toulon, fut nommé commandeur de Saint-Louis et maintenu dans son grade de vice-amiral. On a de lui : I. *Arrimage des vaisseaux*, publié par ordre du Roi, 1789, in-4°. II. *Traité de l'installation des vaisseaux*, 1798, in-4°. III. *Moyens de procurer aux vaisseaux de différents rangs des qualités pareilles et une égale activité dans leurs manœuvres et le service de leur artillerie*, 1803, in-8°. C.C.

MITCHELL (sir ANDRÉ), vice-amiral anglais, est né en 1757, dans le midi de l'Ecosse, d'une famille distinguée. Après avoir terminé son éducation à Edinbourg, il entra dans la marine, et placé sur le gaillard d'arrière du *Rippon*, commandé par l'amiral Vernon, avec lequel il fit le voyage de l'Inde en 1776, il se comporta si bien dans cette campagne, qu'il fut un exemple peut-être unique d'un jeune homme se rendant en Asie comme *midshipman*, et revenant en Europe avec le grade de capitaine en pied. La France s'étant déclarée en faveur des insurgés d'Amérique, l'Inde devint bientôt le théâtre de la guerre; M. Mitchell, après avoir servi quelque temps avec distinction sur le même bord, fut promu en 1778, au commandement du *Coventry*, de 28 canons. Avec ce petit bâtiment, il eut peu d'occasions de se faire remarquer; ce ne fut qu'en 1782, qu'ayant été chargé de croiser sur les côtes de Ceylan, il montra un très grand courage et beaucoup d'habileté dans un combat qu'il soutint contre la *Bellonne*, frégate française de 40 canons; à la suite de cette action, il fut nommé capitaine du *Sultan*, de 74 canons, avec lequel il se trouva dans plusieurs affaires générales; en mars 1783, il reçut le commandement d'une petite escadre destinée à intercepter les croiseurs français; et le mois de juin suivant, se fit distinguer à la bataille navale de *Goudelour*, qui se donna entre les flottes aux ordres des amiraux Hughes et Suffren, et qui resta indécise. A la cessation des hostilités, sir André retourna en Europe avec un convoi : il avait amassé une grande fortune, produit des riches prises qu'il avait faites; mais à son arrivée à Londres, il trouva qu'elle avait été dissipée par son agent. Il resta sans emploi pendant la paix; mais aussitôt que la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre, il reçut le commandement de l'*Asie*, de 64 canons, et ensuite de l'*Imprenable*, de 90, sous les ordres de l'amiral Howe. En 1795, il fut promu au grade de contre-amiral, mais n'eut aucune occasion de se faire remarquer jusqu'en 1799, qu'il arbora son pavillon de vice-amiral à bord de la *Zélande*, de 64 canons, et bientôt après, sur l'*Isis*, de 50. Le gouvernement anglais voulait alors frapper un coup décisif sur le continent; il fit en conséquence réunir un grand nombre de transports; un corps nombreux de troupes fut envoyé vers la côte, et une escadre fut mise sous les ordres de l'amiral Mitchell. L'armée de terre avait pour général S. A. R. le duc d'York. Le général français Pichegru venait de s'emparer de la Hollande : ce fut vers ce pays que tous les efforts des Anglais furent dirigés. Sir André, après avoir opéré la descente des troupes, s'avança dans le Zuiderzée, somma l'amiral hollandais Storey de se rendre en arborant le pavillon de la maison d'Orange, et contribua à la défection de la flotte hollandaise. Les Anglais eurent d'abord l'avantage sur terre; mais l'arrivée du général Brune avec un corps considérable de troupes françaises, changea bientôt la situation des affaires, et l'armée anglaise, après avoir été battue dans toutes les occasions, fut forcée d'évacuer la Hollande. Sir André fut nommé, à son retour en Angleterre, chevalier de l'ordre du Bain et amiral de l'escadre Rouge. Il servit en 1800, dans la flotte du Canal à bord du *Windsor-Castle*, de 98 canons, sous les ordres de l'amiral lord Bridport, et ensuite sous Cornwallis à la hauteur de Brest. Il croisa, l'année suivante, sur les côtes d'Irlande avec une division de 15 vaisseaux de ligne, et fut enfin nommé, en 1802, commandant en chef dans l'Amérique du Nord, où il se rendit à bord du *Léandre*, de 50 canons; sa station était à Halifax. Il eut ordre de suivre la flotte française expédiée à Saint-Domingue, mais il ne put l'entamer. Une insurrection assez violente s'étant manifestée, en 1803, à bord de quelques vaisseaux de

son escadre, il vint à bout de la comprimer, en faisant pendre aux vergues quelques-uns des plus mutins. Il a été remplacé en 1818, dans la station d'Halifax. — Son fils aîné fut fait prisonnier de guerre par les Français, le 16 février 1805, sur la frégate la *Cléopâtre*, de 32 canons, qu'il commandait et qui fut obligée de se rendre à la frégate française la *Ville de Milan*, après un combat sanglant. Z.

MITCHILL (Samuel), médecin américain, très prononcé dans le parti démocratique, était fort jeune lorsque la déclaration d'indépendance des États-Unis fut faite en 1776; aussi ne prit il aucune part aux troubles de son pays. Lorsque la Grande-Bretagne eut reconnu le gouvernement américain, M. Mitchill voyagea pendant plusieurs années en France et en Angleterre pour terminer son éducation. Se destinant à la profession de médecin, il prit ses degrés à l'université d'Edimbourg en 1786, et retourna l'année suivante en Amérique. Il ne tarda pas à s'y faire distinguer par ses connaissances en histoire naturelle et en économie politique, et fut choisi par la ville de New-York pour la représenter au congrès. M. Mitchill s'est surtout occupé de la production, de la composition et de l'opération du fluide pestilentiel, ou de l'histoire de ces gaz ou vapeurs qui infectent l'atmosphère et excitent des maladies fébriles. La doctrine de Septon, offerte par lui et ses élèves au monde savant, forme une époque remarquable dans l'histoire de la science moderne. Z.

MITFORD (William), de la société royale de Londres, membre de la chambre des communes d'Angleterre pour New Romney, est fils de Jean Mitford et de Philadelphe Reveley, cousine du 1er. duc de Northumberland. Il termina son éducation au collége de la Reine à Oxford, fréquenta ensuite le collége de Middle-Temple, quitta l'étude des lois, et obtint une commission dans la milice du South-Hampshire, dont il est aujourd'hui colonel. En 1778, il fut élu juge du district de Newforèt, où il possède des biens considérables. Ses ouvrages sont: I. *Essai sur l'harmonie du langage*, in-8o., 1774; il en a été fait une seconde édition en 1804. II. *Traité sur les forces militaires, et particulièrement sur la milice du royaume*, in-8o. III. *Histoire de la Grèce*, 4 vol. in-4o., 1784; et de nouveau, en 8 vol. in-8o., publiés à diverses époques; les deux derniers volumes en 1810. Cette histoire des républiques grecques, par un homme dont l'opinion est opposée à cette forme de gouvernement, est écrite avec partialité et avec talent. On y trouve des recherches, de la sagacité et un jugement sain. Z.

MITTIÉ (Stanislas), petit-neveu de Massillon, né en 1737, a publié: I. *Projet d'embellissements et de monuments publics de Paris, suivi des moyens d'exécution, et du programme d'une fête pour célébrer l'anniversaire du champ de Mars*, 1804, in-12. II. *Plan d'administration générale de secours et de travaux publics*, 1808, in-8o. III. *Lettre à S. M. le roi de France et de Navarre, sur les moyens d'éteindre radicalement le fléau de la mendicité*, 1815, in-8o. — Un autre Mittié a publié: *Descente en Angleterre*, prophétie en deux actes et en prose, 1797, in-8o. Ot.

MOCENIGO (Le comte George), ancien ministre de Russie à Florence, disgracié sous Paul Ier., rentra en faveur sous Alexandre, qui lui donna le titre de conseiller-d'état, et des indemnités considérables. En juillet 1802, il se rendit à Corfou, à la tête des troupes russes qui étaient encore à Naples, et y déploya le caractère de ministre plénipotentiaire de Russie et d'agent conciliateur, pour ramener la paix dans la république des Sept-Iles; il y établit en conséquence un nouveau gouvernement, dont la principale autorité fut composée de trois membres résidant à Corfou, avec le titre de magistrature fédérative. Lors du rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de Naples, le comte de Mocenigo fut envoyé près de cette cour. On annonça son rappel de cette mission, et sa nomination à la place de conseiller-privé, en février 1818. B. M.

MOCQUERY (George-Alexis), né en 1772, entra au service le 22 septembre 1791, et obtint un avancement rapide. Il était chef de bataillon au 47e. de ligne lorsqu'il fut nommé adjudant-commandant pour s'être distingué dans la première campagne d'Espagne, et officier de la Légion-d'honneur après le combat de Medina del-Rio-Seco, le 14 août 1808. Il fut nommé gouverneur de Tolède, après la perte de la

bataille de Talaveyra, le 28 juillet 1809, et fit des préparatifs de résistance. Sommé de se rendre dans trois heures, sous peine d'être passé au fil de l'épée avec sa garnison, il dédaigna de répondre, maintint l'ordre dans l'intérieur, et repoussa l'ennemi. Il se distingua encore au siége de Badajoz, le 7 février, dans une sortie générale des assiégés, et le 15 juin 1811, au combat de Santa-Marta et de Villatalba. Sa conduite lui valut aussi des éloges au combat de Losterina, le 13 décembre 1813, en avant de Baïonne, où il fut blessé. Rentré en France, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et commandant du département de la Sarthe. Il n'est plus en activité. C. C.

MOERNER (Le comte CHARLES DE), feld-maréchal suédois, est un des plus anciens officiers de la Suède. Né vers 1750, il fit d'excellentes études. Sa bonne conduite lui mérita d'être choisi par Gustave III pour élever son fils. Il fut ensuite chef du premier régiment des gardes. La capitale de la Suède lui doit plusieurs établissements utiles, entre autres celui des cimetières hors de ses murs. Le comte de Mœrner fut, en 1816, nommé gouverneur-général de la Norvège. Cette importante fonction témoignait la haute confiance de son souverain. Au mois de février 1818, le comte de Mœrner fit l'ouverture de la diète de Norvège par un discours où il passa en revue les différentes matières de commerce, de finance et d'industrie dont la diète aurait à s'occuper. A.

MOIRA (FRANÇOIS RAWDON-HASTINGS, connu aujourd'hui sous le nom de marquis d'Hastings), d'une ancienne famille d'Angleterre, comblée des bienfaits de Guillaume-le-Conquérant, qui lui donna des terres dont elle jouit encore, est fils du premier comte de Moira et de sa troisième femme Elisabeth Hastings. Né en Irlande le 7 décembre 1754, le comte de Moira, alors lord Rawdon, y reçut une brillante éducation, et fit un voyage sur le continent aussitôt après; puis s'embarqua pour l'Amérique, où les hostilités contre les États-Unis avaient déjà commencé. Il combattit en qualité de lieutenant de grenadiers, à la fameuse bataille de Bunker's-hill; six soldats de sa compagnie et lui, furent les seuls qui ne furent pas blessés; il reçut deux coups de feu à son bonnet. Sa bravoure dans cette affaire, lui mérita les plus grands éloges de la part du général Burgoyne, qui, dans ses dépêches au gouvernement, présenta le jeune lord Rawdon comme l'un des officiers les plus distingués de l'armée anglaise. Il se trouvait à l'assaut donné au fort Clinton, et s'y comporta avec courage, ainsi que dans plusieurs autres affaires, ce qui lui valut un avancement extrêmement rapide; car, en 1778, n'ayant pas encore vingt-quatre ans, il était lieutenant-colonel. Peu de temps après, il fut nommé, après la démission du général Howe, adjudant-général des forces anglaises, commandées par sir Henri Clinton. Lord Rawdon rendit de grands services à l'armée, dans sa retraite à travers les Jerseys de Philadelphie à New-York, et dans l'action qui eut lieu à Montmouth. Il s'embarqua ensuite avec ses troupes pour Charlestown, et assista au siége de cette place, où il montra tant d'expérience, de jugement et une valeur si extraordinaire, que, malgré sa jeunesse, il reçut le commandement d'un corps séparé, dans la Caroline méridionale, et y contribua au gain de la bataille de Camden, en 1780. Après cette affaire, lord Cornwallis le laissa dans la Caroline méridionale pour tenir tête aux généraux américains; il obtint quelques avantages sur le général Greene, en 1781; mais les affaires des Anglais commençant à décliner, et lord Cornwallis étant tombé malade, lord Rawdon fut chargé de diriger la retraite de l'armée anglaise. Il la conduisit d'abord à Camden, qu'il fut obligé d'évacuer pour revenir à Charlestown. Ce fut pendant son séjour dans cette place qu'il fit traduire devant une cour d'enquêtes, le nommé Isaac Haynes, Américain, qui fut condamné à mort et exécuté, pour avoir cherché à soulever des milices à la solde de l'Angleterre. Les attaques les plus virulentes furent lancées contre lui à cette occasion; on l'accusa presque d'avoir commis un assassinat; et le duc de Richmond en parla avec beaucoup d'aigreur à la chambre des pairs. A son retour en Angleterre, lord Rawdon eut une vive explication avec le duc de Richmond, qui fut obligé de se justifier de ce qu'il avait si imprudemment avancé. Avant de quitter l'Amérique, lord Rawdon, quoique malade, dirigea de sa voiture la retraite des troupes anglaises; mais, son mal empirant, il fut

forcé de s'embarquer pour l'Angleterre. Le vaisseau qu'il montait ayant été pris par la frégate française la *Glorieuse*, il fut conduit à Brest. Mais il recouvra bientôt sa liberté et arriva en Angleterre, où le roi le créa pair de la Grande-Bretagne et le nomma son aide-de-camp. A la mort de son oncle, le comte d'Huntingdon, il hérita de tous ses biens, et obtint du roi la permission de prendre le nom et les armes de cette illustre maison. Son père étant mort le 20 juin 1793, il lui succéda dans le titre de comte Moira. Vers la fin de cette même année, il fut chargé de commander un corps en partie composé d'émigrés français, destiné à secourir les Vendéens. Il partit le 1er. décembre de Porstmouth, et se dirigea vers les côtes de France; mais les royalistes ayant manqué leur attaque sur Granville, et ses premières communications avec eux étant tombées entre les mains des républicains, il ne put débarquer, tint encore quelque temps la mer, et rentra à Porstmouth, lorsqu'il apprit que l'entreprise des Vendéens avait entièrement échoué. Il quitta ensuite le commandement de cette armée, au grand regret des émigrés. Le 14 février 1794, il parut à la chambre des pairs, et, dans un discours très noble, justifia la conduite qu'il avait tenue, et réfuta plusieurs inculpations qu'on s'était permises contre lui. Dans le mois de juin, il reçut un commandement dans les Pays-Bas, sous les ordres du duc d'York, mais il ne le conserva pas long-temps, ayant été remplacé par le général Abercrombie. Il retourna en Angleterre et resta sans activité, quoique pourvu du commandement de Southampton, jusqu'au milieu de 1795, qu'il fut chargé de soutenir l'expédition entreprise par un corps d'émigrés français, sous la conduite du comte de Puisaye, expédition qui se termina si malheureusement à Quiberon. L'avis de lord Moira était entièrement opposé à cette entreprise. Il parla vivement contre la réunion de l'Irlande et de l'Angleterre, proposée en 1799, et se montra constamment opposé au ministère. Dans la séance de la chambre des pairs, du 20 juin 1803, il s'éleva contre le plan de défense adopté par les ministres, et proposa de le changer dans toutes ses parties. Il fut cependant nommé à cette époque commandant en chef des forces anglaises en Ecosse, et constable de la tour. En 1805, il obtint l'emploi de lord-lieutenant d'Irlande, à la suite de la réconciliation du roi avec le prince de Galles, à laquelle il avait beaucoup contribué. Après la mort de M. Pitt, il eut, en 1806, sous le ministère de Fox, la place de grand-maître de l'artillerie. Le 11 juillet de la même année, il parla en faveur du bill d'exercice, dit qu'on en avait mal interprété le sens, fit valoir les avantages de cette mesure, et en vota l'adoption. L'année suivante, il éleva la voix en faveur de l'abolition de la traite des noirs et de l'émancipation des catholiques. Le 27 mai 1808, il proposa de renvoyer à un comité d'examen la pétition des catholiques d'Irlande, dont il appuya les conclusions. Dans le mois de février 1811, il censura vivement la conduite de M. Wellesley Pole dans ses fonctions de secrétaire du gouvernement d'Irlande; il lui reprocha des actes arbitraires, et, le 21 avril 1812, la question de l'émancipation des catholiques ayant encore été présentée, il défendit avec chaleur la justice de leurs droits. L'amitié particulière que le prince de Galles porte au comte Moira, faisait desirer à ce dernier une occasion de pouvoir lui être agréable; cette occasion se présenta en janvier 1814, et lord Moira fut nommé gouverneur-général des possessions anglaises dans les Indes orientales. Il s'embarqua à Porstmouth, le 19 avril suivant, et arriva à Calcuta, où il fit une entrée solennelle. Lord Moira célébra à Calcuta, en juin 1815, l'anniversaire de la naissance du roi d'Angleterre, avec des fêtes plus magnifiques qu'on n'en avait vu dans l'Inde depuis les temps du grand mogol. Il pensait, d'après une politique bien éclairée, que, pour maintenir la considération du nom anglais parmi ces innombrables nations gouvernées par une poignée d'européens, il convient de frapper leurs yeux de toute la pompe d'une cour royale; aussi ne paraissait-il en public que précédé d'un chambellan, d'un capitaine de ses gardes, de plusieurs aides-de-camp, écuyers, etc. Les dépenses de sa maison étaient immenses. Il fit, en 1815, un voyage à travers l'Indostan jusqu'à la rivière de Setledje, limite actuelle des Indes britanniques. Dans le mois de décembre de la même année, par un ordre du jour daté du fort William, lord Moira proclama le major-général William Grant Heir,

commandant des forces britanniques à l'île de Java et dépendances. En juillet 1816, il fit connaître au gouvernement dans ses dépêches, que Scindia était à Gwalior avec son armée; que le Radjah du Bérar y était aussi avec la sienne; que l'armée de Madras, forte de trente mille hommes, était à Elichpour dans le Décan, et que les troupes auxiliaires du Nizam et du Peishwa se trouvaient à Jaulna. Il annonçait en même temps que l'armée de Bombay était près d'agir, et que la famille captive du roi de Candy, venant de Colombo, avait été débarquée à Madras et envoyée à Vellore. Lord Moira crut devoir déclarer la guerre aux montagnards du Népaul; il a obtenu depuis peu de grands avantages sur ces peuples guerriers, qui lui ont envoyé une députation pour demander la paix. Lord Moira a épousé pendant son séjour en Ecosse, Flora Campbell, fille unique du feu comte de Loudoun. Il a publié : I. *Discours sur l'état terrible et alarmant de l'Irlande*, in-8°., 1797. II. *Lettres au colonel Mac-Mahon sur le changement du ministère*, in-8°., 1798. Z.

MOLARD (CLAUDE.-P.), ingénieur, de l'académie des sciences, section de mécanique, et l'un des conservateurs de la collection de modèles et machines établie à Saint-Martin-des-champs, sous le nom de Conservatoire des arts et métiers, est né aux environs de St.-Claude, de parents pauvres qui l'occupèrent d'abord à garder les troupeaux. On sait que les bergers de cette contrée font, avec leurs couteaux et sur le tour, pendant l'hiver, toutes sortes d'ouvrages de sculpture. Le jeune Molard déploya de bonne heure un talent si remarquable, qu'étant venu à Paris, où l'on sut l'apprécier, il fit un grand nombre de découvertes en mécanique, entre autres celle d'une roue à augets, dont l'axe est muni d'une manivelle à quatre coudes conduisant chacun un tirant qui se prolonge à la distance nécessaire, et qui offre pour résultat la possibilité de faire mouvoir plusieurs leviers à une grande distance du moteur commun. Il inventa aussi des moulins à blé portatifs et une machine à polir les ardoises. Ses connaissances dans tout le détail des fabriques et manufactures le firent appeler à la confection des *tableaux du Maximum*, monument curieux pour connaître les détails des produits de l'industrie française. On a encore de lui : *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention*, tome 1er., 1812, in-4°. M. Molard a fait à la société d'encouragement, dont il est un des membres les plus distingués, un grand nombre de rapports sur diverses machines et invention nouvelles; on peut les voir dans les bulletins de cette compagnie. C. C.

MOLÉ (Le comte LOUIS-MATHIEU), seul héritier de cet illustre nom, est né en 1780 du président Molé de Champlatreux, assassiné révolutionnairement en 1794 et d'une Dlle. de Lamoignon, qui donne depuis plusieurs années à Vannes de grands exemples de charité chrétienne. Au commencement de 1806, il fit paraître des *Essais de morale et de politique*, qui furent jugés diversement. M. de Fontanes en fit un grand éloge dans le *Journal des Débats*. Peu après, M. Molé fut nommé auditeur au conseil-d'état, puis maître des requêtes. En cette qualité, il fut un des commissaires chargés de recueillir des informations sur l'état des Juifs en France, et fit, à ce sujet, un travail complet et fort impartial. En 1808, il passa à la préfecture de Dijon; un an après, fut rappelé à Paris comme conseiller-d'état, et à la fin de 1809, devint directeur-général des ponts et chaussées. En 1813, le portefeuille du ministère de la justice lui fut d'abord confié par *interim*; puis, après la retraite du duc de Massa, il devint grand-juge, et continua de l'être pendant le peu de mois qui s'écoulèrent jusqu'au moment de la première restauration. C'est en cette qualité qu'il accompagna Marie-Louise à Blois, à la fin de mars 1814. M. Molé ne fut d'abord appelé à aucune fonction sous le gouvernement du Roi; il fut seulement placé dans le conseil municipal de Paris, et il signa avec ce conseil l'adresse qui fut présentée à S. M. quelques jours avant le 20 mars. Le soir de l'arrivée de Buonaparte, il ne se rendit point au château avec les anciens ministres du gouvernement impérial; Buonaparte l'envoya quérir, et le pressa de prendre le portefeuille de la justice, de se charger du ministère de l'intérieur, ou de passer aux affaires étrangères. Le voyant persister dans ses refus, il lui enjoignit de redevenir directeur-général des ponts et chaussées. Peu de jours après, M. Molé

refusa de signer la déclaration du conseil-d'état du 25 mai (*Voy.* Defermon); il quitta même la séance, pour ne prendre aucune sorte de part à la délibération. Cependant Buonaparte le plaça sur la liste de sa chambre des pairs. M. Molé, qui était allé aux eaux de Plombières, écrivit de là pour s'excuser de siéger. Au retour du Roi, il fut nommé conseiller-d'état et directeur-général des ponts-et-chaussées, puis fut compris dans la promotion des pairs de France, du 17 août 1815. Il fut placé en 1815 dans plusieurs commissions de la chambre, notamment dans celle qui rédigea le règlement judiciaire pour la cour des pairs. A la session suivante, il fut nommé secrétaire. Ses opinions sur les élections et sur les journaux ont été fort remarquées. Au mois d'août 1817, il fut nommé ministre de la marine, en remplacement de M. le maréchal Gouvion St.-Cyr, appelé au ministère de la guerre. Dans la session de 1818, il présenta à la chambre des pairs la loi sur la liberté de la presse. Ses *Essais de morale et de politique* ont eu deux éditions. L'auteur a ajouté à la seconde une Vie de Mathieu Molé, son aïeul. F.

MOLINE (Pierre-Louis), ancien avocat à Montpellier, a publié: I. *La Louisiade*, ou *le Voyage de la Terre-Sainte*, poème héroïque, 1763, in-8°. II. *Les amours champêtres*, contes, 1764, in-8°. III. *Ode sur la mort de Mgr. le Dauphin*, 1766, in-8°. IV. *Éloge historique de J. de Gassion, maréchal de France*, 1766, in-8°. V. *Histoire du grand Pompée*, 1777, 2 vol. in-12. VI. *Cantate pour la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques de Lucet*). VII. Un grand nombre d'opuscules poétiques ou dramatiques, dont on peut voir le détail dans les *Siècles littéraires*, par Desessarts. — Moline (J.-C.), a publié *la Création*, poème traduit de l'hébreu, en vers français, 1805, in-8°. Ot.

MOLITERNO (Le prince de), fils du prince de Marsico-Nuovo, ambassadeur de Naples à Turin, où il fut élevé, servit, en 1794, sous les ordres du général Féderici, en Lombardie, et s'y distingua par sa valeur. On croit que ce fut alors qu'il perdit un œil sur le champ de bataille. De retour auprès de son souverain, il fut récompensé par la charge de gentilhomme de sa chambre. Lorsque les Français pénétrèrent de nouveau en Italie, le prince de Moliterno leva à ses frais deux régiments de cavalerie, qu'il commanda en personne. La marche de Championnet vers Naples lui fournit bientôt l'occasion de jouer un plus grand rôle : il montra d'abord beaucoup de zèle pour la cause royale, et fut chargé de s'opposer aux progrès de l'ennemi. Cependant le départ du roi pour la Sicile, l'audace des patriotes, la certitude de ne pouvoir repousser les Français, peut-être même l'ambition, l'engagèrent à prêter l'oreille aux sollicitations des conjurés, et il fut déclaré secrètement généralissime des forces napolitaines. Le général Mack, qui conçut des soupçons, le fit arrêter; mais le peuple et les soldats, dont il possédait la faveur, le mirent en liberté. L'approche des Français ne fit qu'ajouter à son pouvoir; tous les partis se tournèrent vers lui, et il se détermina à traiter secrètement avec Championnet, pour lui ouvrir l'entrée de Naples. Confirmé dans son grade de général, mais n'ayant plus de soldats à ses ordres, affligé des divisions qui déchiraient sa patrie, il tint quelques conciliabules secrets pour aviser aux moyens d'y remédier. Les Français, instruits de ses projets, l'exilèrent d'une manière honorable en le nommant ambassadeur de la nouvelle république près le directoire exécutif. Cette circonstance lui sauva la vie, qu'il eût sans doute perdue après la reprise de Naples par le cardinal Ruffo. Il paraît qu'il vécut depuis dans la retraite, ayant cependant fait un nouveau voyage à Paris en 1802. Mais les événements de 1814, qui replacèrent la dynastie des Bourbons sur les trônes de France et d'Espagne, lui ayant donné l'espoir que celui de Naples serait aussi rendu à cette famille, le prince de Moliterno y travailla de tout son pouvoir à Rome, où il se trouvait. Son projet était de fomenter une insurrection parmi les troupes napolitaines qui occupaient une partie des états de l'Eglise; mais Murat en fut instruit, et demanda l'éloignement du prince de Moliterno au pape, qui n'osa le refuser. B. M.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph), lieutenant-général né à Hayange en Lorraine, le 7 mars 1772, avait à peine fini ses études lorsque la révolution éclata. Entré au service, il obtint un avancement rapide, et du grade de capitaine, qu'il

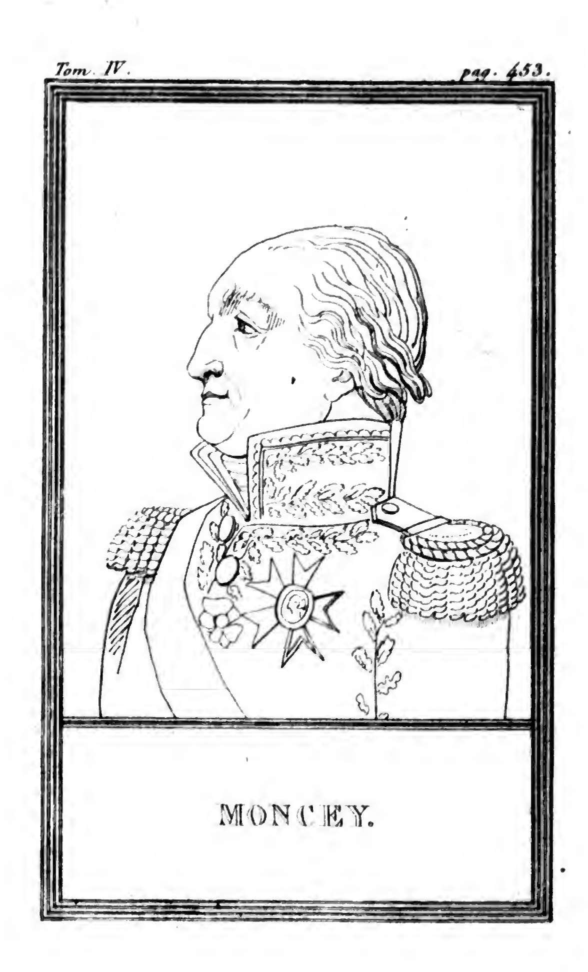
occupait, en 1791, au 4e. bataillon de la Moselle, il s'éleva à celui d'adjudant-général en 1793. Il fit en cette qualité toutes les campagnes de l'armée de la Moselle et du Rhin, y reçut plusieurs blessures graves et devint, en 1799, général de brigade. Il passa alors à l'armée d'Helvétie sous les ordres de Masséna, qui avait devant lui l'armée russe de Souwarow. Le général Molitor eut à soutenir un grand nombre de combats dans la vallée de Glaris qu'il était chargé de défendre. Souwarow, pressé de tous côtés par Masséna, chercha à pénétrer dans cette vallée pour y faire sa jonction avec d'autres troupes russes dont il ignorait la défaite. Son avant-garde attaqua de front le général Molitor, tandis que celui-ci était environné sur sa gauche et ses derrières de deux corps d'armée autrichiens. Sommé de se rendre, il répondit à l'officier parlementaire : « Ce n'est » pas moi qui me rendrai, ce sera vous. » Il soutint en effet un combat continuel pendant six jours, s'empara six fois du pont de Noëfels, et s'y maintint enfin après la résistance la plus vive. Lorsque Souwarow effectua sa retraite, le général Molitor le poursuivit, et entama son arrière-garde deux fois. Cet exploit lui valut de la part du commandant en chef Masséna une lettre très flatteuse. Il revint à l'armée du Rhin, prit part à la bataille de Moëskirch, et contribua à la victoire en marchant au pas de charge sur une position importante dont il s'empara. A la tête de la division des flanqueurs de la droite de l'armée, il força de nouveau, dans plusieurs autres actions, les lignes des Autrichiens, à Goëtziz, à Rankwill, à Altenstat. Ces succès assurèrent à l'armée française une communication directe avec l'armée d'Italie, principal but de l'opération dont était chargé le général Molitor. Il continua de commander la première division de l'aîle droite, sous les ordres de Lecourbe, couvrit la haute Bavière et la Souabe, et contint l'aîle gauche de l'armée autrichienne qui occupait le Tyrol. Le 4 frimaire an IX, il obtint le grade de général de division, dont il faisait depuis long-temps les fonctions. A la paix, il fut nommé gouverneur de la 7e. division militaire. En 1804, il fut employé en Italie contre les Russes et les Monténégrins, s'empara des bouches du Cattaro, et fut fait grand-officier de la Légion-d'honneur le 25 juillet 1806. En 1808, il fut autorisé à porter la décoration de commandeur de l'ordre de Bade, fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et passa l'un des premiers, le 26 mai, dans l'île de Lobau. Le lendemain, il se distingua encore au combat de Gross-Aspern. Il commandait les troupes françaises en Hollande en 1813, lorsque les alliés s'approchèrent de cette contrée. Le 12 janvier 1814, il écrivit au ministre de la guerre que la publication du vingt-neuvième bulletin avait porté au plus haut degré l'ardeur et le dévouement de ses soldats pour l'empereur. Cependant il tenta vainement à cette époque de défendre la Hollande. La désertion des troupes étrangères, l'insurrection qui éclata à la Haye et dans plusieurs autres villes, le forcèrent à la retraite, et il évacua ce pays, n'y laissant que de faibles garnisons. Au retour du Roi, il fut nommé chevalier de St-Louis, inspecteur-général d'infanterie le 1er. juin, et grand-croix de la Légion-d'honneur le 21 janvier 1815. Au mois de mai de cette année, le général Molitor fut chargé de commander et organiser dans la 5e. division les gardes nationales qu'il conduisit en Alsace. Il fit aussi partie de la chambre des pairs de Buonaparte, et fut nommé gouverneur du palais impérial de Strasbourg. Il cessa d'être employé après le second retour du Roi. C. C.

MOLLERUS (DE), était, en 1811, député des Bouches-de-la-Meuse au corps-législatif. Il fut chargé d'y présenter le budget de cette année, et prononça, à cette occasion, un discours fort étendu, où il présenta le tableau le plus séduisant de l'état des finances de l'empire, tableau qu'il termina par de pompeuses félicitations sur la naissance du roi de Rome. Le rapport de M. de Mollerus, qui fut aussitôt converti en loi, essuya de vives critiques en Angleterre. Un journal (*The Day*) se fit surtout remarquer par une sortie violente contre ce budget et celui qui l'avait présenté. M. de Mollerus faisait encore partie, en 1813, du corps-législatif. La séparation de son pays d'avec la France empêcha qu'il n'y fut élu de nouveau; mais le roi des Pays-Bas le nomma conseiller d'état, et depuis, au mois de février 1817, secrétaire-d'état et vice-président du conseil, place qu'il occupe encore aujourd'hui. C. C.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), né à Nanci, en 1777, fils de Mollevaut, bâtonnier des avocats de cette ville, député à la Convention nationale, et mort en 1815, est un des élèves et fut ami du célèbre Dansse de Villoison. Il s'est d'abord voué à l'enseignement, et s'est également distingué par ses talents dans la prose et dans la poésie. Ses traductions de Salluste et de Virgile, dont les journaux ont rendu le compte le plus favorable, se sont fait remarquer par une grande précision et par une exactitude rigoureuse. Il a traduit en vers presque tous les poètes érotiques latins; et, après s'être exercé dans le genre de l'élégie par une aussi heureuse étude des anciens, il en a publié un recueil où, se livrant à ses propres inspirations, il s'est montré pénétré de ses modèles. Quelques-unes de ses traductions ont eu plusieurs éditions. En 1816, M. Mollevaut, qui était correspondant de l'académie des sciences depuis plusieurs années, en fut nommé membre par l'ordonnance royale qui organisa ce corps savant sur de nouvelles bases. On a de lui: I. *Les Amours d'Héro et Léandre*, poème de Musée, grammairien, traduction libre, 1805, in-8°. II. *Elégies de Tibulle*, traduites en vers, 1806, in-8°.; 5e. édition, 1816, in-18. III. *Guerre de Jugurtha et Conjuration de Catilina*, en latin et en français, 1809, 2 vol. in-18; 3e. édition, 1813, in-12 et in-8°. IV. *L'Enéide*, traduction en prose, 1810, 2 vol. in-12; 1814, in-12. V. *Catulle*, traduction en vers, 1812, in-12; 1816, in-18. VI. *Eloge de Goffin*, ou *les Mines de Beaujon*, 1812, in-4°. VII. *Poésies*, 1813, in-12. VIII. *La Paix*, 1814, in-8°. IX. *Elégies*, 1816, in-18. X. *Elégies de Properce*, traduites en vers français, 1816, in-18. XI. *Ode sur le mariage du duc de Berri*, 1816, in-8°. Il a encore publié: la *Bataille d'Iéna*, poème qui a obtenu une médaille d'encouragement à Marseille en 1809. On trouve dans les poésies de M. Mollevaut plus de douceur et de grâce que de force et de verve. C.

MOLLIEN (Le comte François-Nicolas), né à Rouen, en 1758, était chef de bureau des fermes générales avant la révolution. Il ne parut qu'assez tard après qu'elle eut éclaté, et devint directeur-général de la caisse d'amortissement. Il fut nommé conseiller-d'état après le 18 brumaire (9 novembre 1799), et conservé dans son emploi. En janvier 1806, il fut appelé au ministère du trésor-public, en remplacement de M. Barbé-Marbois. Au mois de mai 1806, M. Mollien fit un rapport à l'empereur sur la situation du trésor-public, appuyé de pièces et de tableaux justificatifs. Il apportait à l'exercice d'une place aussi importante les connaissances les plus étendues en comptabilité, et ne trouva pas, à son entrée au ministère, le trésor-public en aussi bon état que son prédécesseur l'avait reçu après la brillante administration de M. Dufresne. Il avait à combler le déficit occasionné par une opération précédente et malheureuse (*Voy.* Barbé-Marbois, tom. I, pag. 191, col. 1). Il y réussit, et sa longue gestion justifia la sagesse de ses vues, en même temps qu'elle prouva ses talents en administration. On lui doit, entre autres changements heureux qu'il introduisit, l'établissement de la caisse de service, qui, par ses rapports directs avec les receveurs-généraux, faisait rentrer par anticipation le produit de ses revenus aux conditions les plus avantageuses. Le trésor cessa dès-lors de faire ressources des obligations qui jusque-là s'étaient négociées à deux et demi pour cent de perte par mois, et par conséquent cessa aussi de payer d'énormes frais de négociation. M. Mollien fut successivement décoré du titre de comte, de grand-cordon de la Légion-d'honneur et de la Réunion. Il avait reçu, en 1811, l'ordre de l'Eléphant de Danemarck. Ministre du trésor jusqu'à la chute de Buonaparte, ce fut alors seulement qu'il perdit le portefeuille. Il demeura sans fonctions jusqu'au retour de celui-ci, en 1815, époque où il fut nommé de nouveau ministre du trésor-public et pair de France. Il n'a pas conservé ces titres après le second retour du Roi, et il vit retiré dans une fort belle maison de campagne qu'il possède près d'Etampes. Sa femme était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise. C. C.

MOLLOT (Le chevalier Hugues), né en 1759, à Chaumont en Champagne, fit, comme officier d'infanterie, toutes les campagnes de nos temps, et parvint au grade de lieutenant-colonel et d'officier de la Légion-d'honneur. Le 30 mars 1814, il était à Paris avec son bataillon, sous les ordres du général Com-



MONCEY.

pas, et il déclara à ses soldats qu'il abandonnait le service de Buonaparte pour celui du souverain légitime, et prêta serment de fidélité au Roi, entre les mains de M. le comte de Sémallé, l'un des commissaires de Sa Majesté (*Voy.* SEMALLÉ). Le 4 avril, ayant réuni ceux de ses soldats qui étaient restés à Paris et beaucoup d'autres, il les présenta à M. le comte Armand de Polignac. Cette conduite lui ayant mérité la confiance des commissaires royaux, il fut envoyé par eux aux maréchaux Augereau et Masséna; et le général Dupont, alors ministre de la guerre, le chargea de dépêches pour les mêmes maréchaux. M. Mollot annonça ainsi le premier, dans les contrées méridionales, la nouvelle de la restauration, et reçut dans son voyage le serment de plusieurs autorités. Ce fut après la lecture des dépêches dont il était porteur, que le maréchal Augereau conclut un armistice avec les alliés sous les murs de Valence. Enfin, sa mission lui donna le pouvoir et le bonheur d'ouvrir les portes du château d'If à plusieurs prisonniers que la politique de Buonaparte y tenait enfermés. Au retour de celui-ci, et pendant les cent jours, M. Mollot se retira à Dijon, où il ne cessa de donner au Roi des preuves de dévouement. Il n'est plus employé depuis 1815. C. C.

MOLTEDO (A.), député de l'île de Corse à la Convention, y vota la détention de Louis XVI, et contre l'appel au peuple. Envoyé en mission dans le Midi, il eut pour secrétaire Joseph Buonaparte, et protégea sa famille qui vivait alors à Marseille dans la plus grande détresse. Après la session, il entra au conseil des cinq-cents, parla, le 5 janvier 1796, en faveur des Corses qui avaient quitté leur patrie pour fuir la domination anglaise; demanda qu'ils fussent nourris et payés comme les défenseurs de la patrie, et réclama la réintégration des militaires et autres destitués sans motifs. En décembre 1797, le directoire le nomma consul de France à Smyrne; il paraît qu'au lieu de s'y rendre, il alla à Rhodes, où il remplit la même fonction, et où il fut remplacé, en 1798, par Magallon. Il passa ensuite à Alger, en qualité de commissaire du directoire; mais le dey ordonna son arrestation. M. Moltedo subit une captivité longue et rigoureuse, revint ensuite en France, et obtint, en 1804, la direction des droits-réunis des Alpes-maritimes, qu'il conserva jusqu'en 1811. A cette époque, il fut nommé conseiller à la cour impériale d'Ajaccio; mais il perdit cette place en 1816. B. M.

MOMIGNY (JÉROME-JOSEPH DE), né à Philippeville, en 1766, d'un père qui cultivait les belles-lettres et la musique, apprit en même temps l'alphabet et la gamme. Dès onze ans, il touchait l'orgue dans une des églises de St.-Omer; et à treize, il concourut pour celui de la cathédrale de la même ville, mais un concurrent protégé et moins jeune que lui, fut préféré. Momigny vint à Paris, où il fut accueilli par M. de Monteynard, qui l'envoya exercer ses talents à l'abbaye royale de St.-Pierre de Lyon. Il publia dans cette ville six œuvres de *Sonates* de piano, et mit la cantate de *Circé* en musique pour Mme. de St.-Huberti. Il fit aussi les paroles de la musique d'un opéra comique, intitulé *la Nouvelle laitière*. La révolution ayant éclaté, il fut nommé secrétaire d'une section de Lyon, et ensuite officier municipal. Lors du siége de cette ville, il prit part à sa défense, et lorsque les Lyonnais eurent succombé, il se réfugia en Suisse. Il s'est fixé à Paris depuis 1800. Outre la musique de deux opéras qui n'ont pu être joués, il a composé deux œuvres de *Quatuors*, dont plusieurs ont été exécutés avec succès par les premiers violons de la capitale. Son ouvrage le plus important est un *Cours complet d'harmonie et de composition*, en 3 vol. in-8°., pour lequel, d'après le rapport de la classe des beaux-arts de l'Institut, le gouvernement accorda une récompense à l'auteur, qui s'est proposé d'établir sur une théorie neuve les lois fondamentales de la musique. M. de Momigny a succédé à MM. Suard et Ginguené, dans la continuation du *Dictionnaire de musique de l'Encyclopédie* par ordre de matières. E.

MONCABRIÉ. *Voy* PEYTES.

MONCEY (BON-ADRIEN-JEANNOT), duc de Conégliano, né à Besançon le 31 juillet 1754, est fils d'un avocat au parlement de cette ville. Il n'avait pas achevé ses études lorsqu'il s'enrôla dans le régiment de Conti-infanterie. Au bout de six mois, sa famille acheta son congé, et il s'engagea de nouveau dans le régiment de Champagne, où il servit comme grena-

dier jusqu'en juin 1773. Il fit alors la campagne sur les côtes de Bretagne, acheta son congé et revint à Besançon, où il se livra à l'étude du droit. En 1774, il entra dans le corps de la gendarmerie, et prit rang, en 1778, en qualité de sous-lieutenant de dragons, dans les volontaires de Nassau-Siegen. Ce régiment composa depuis le 5e. bataillon d'infanterie légère, dont M. Moncey devint capitaine le 12 avril 1791. Il le commandait en juin 1793, devant St.-Jean Pied-de-Port, à l'armée des Pyrénées orientales. Nommé général de brigade, en avril 1794, et général de division le 9 mai suivant, il fut employé à l'armée des Pyrénées occidentales, concourut à la prise de la vallée de Bastan, du fort de Fontarabie, du Port du Passage, de St.-Sébastien et de Tolosa, et fut proposé pour général en chef de l'armée. Le 17 octobre, il remporta une victoire importante entre Lecumbery et Villa-Nova, prit aux Espagnols deux mille cinq cents prisonniers, cinquante canons, deux drapeaux, plusieurs magasins et la riche manufacture d'Iraty et d'Orbaycette, évaluée plus de 30 millions. La conquête de la Navarre espagnole fut aussi le résultat de cette victoire. Appelé, par décret du 3 mars 1795, au commandement en chef de l'armée des Pyrénées occidentales, le général Moncey obtint de nouveaux succès à Castellane, à Villa-Real, à Mont-Dragon, à Eybar, à Bilbao, et signa la paix à Saint-Sébastien, avec le marquis d'Iranda, négociateur envoyé par le cabinet de Madrid. Il fut nommé, le 1er. septembre 1795, au commandement de l'armée des côtes de Brest, et passa, en 1796, à celui de la 11e. division militaire, à Baïonne. S'étant montré favorable à la journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut choisi par le premier consul pour commander la 15e. division militaire à Lyon, où il se conduisit avec sagesse, et fut, pour cette raison, plusieurs fois attaqué par les Jacobins. Cependant les armées françaises ouvrirent la campagne d'Italie; le général Moncey y commanda un corps de vingt mille hommes, franchit le Saint-Gothard, s'empara de Bellinzona, de Plaisance, combattit à Marengo, et occupa la Valteline après la conclusion de l'armistice. Plus tard, il se distingua à Monzabano, où il eut un cheval tué sous lui, à Roveredo, où il fit un grand nombre de prisonniers, et se mit en communication avec l'armée des Grisons. Après la paix de Lunéville, le général Moncey reçut le commandement des départements de l'Oglio et de l'Adda; fut nommé, le 12 frimaire an X (décembre 1801), premier inspecteur-général de la gendarmerie. Il accompagna Buonaparte dans son voyage à Bruxelles, en 1803; fut nommé maréchal d'empire, en mai 1804, et successivement chef de la 11e. cohorte, grand-officier de la Légion-d'honneur et président du collége électoral du département du Doubs. Employé en Espagne, en 1808, il marcha, au mois de juin, contre les insurgés du royaume de Valence, les battit en plusieurs rencontres, et les poursuivit jusque sous les murs de Valence, où ils se renfermèrent. Ayant entrepris de les en chasser, il y jeta des bombes et des obus pendant sept heures; mais la résistance qu'il éprouva le força d'effectuer sa retraite sur Almanza. Il se distingua de nouveau au mois d'octobre, sur la rive gauche de l'Ebre, et en janvier et février 1809, au siége de Sarragosse, défendu par le général Palafox. Rappelé en France, le maréchal Moncey prit le commandement de l'armée de réserve du Nord, en septembre 1809, et établit son quartier-général à Lille. Il fit les campagnes de 1812 et 1813; fut nommé, le 8 janvier 1814, major-général commandant en second de la garde nationale parisienne, et protesta à Buonaparte, lors de son départ pour l'armée, qu'il veillerait avec un nouveau zèle au salut de l'empire et à la sûreté du dépôt qu'il commettait à la garde des Parisiens. En effet, on le vit, dans la journée du 31 mars, déployer un caractère et une présence d'esprit qui lui font honneur à une pareille époque. Il rassembla dans les Champs-Elysées les débris des troupes de ligne, restés sans chefs, et s'éloigna le lendemain à leur tête. Le 10 avril, il reçut à Fontainebleau l'adhésion du corps de la gendarmerie au nouveau gouvernement, et se rendit le 11 à Paris, où il adressa au prince de Bénévent la lettre suivante: « J'ai reçu la lettre et la relation que le gouvernement provisoire » m'a fait l'honneur de m'adresser. Ne » pouvant avoir d'autres sentiments que » ceux qui animent le gouvernement » provisoire pour le bonheur et le repos » de la France, je prie V. A. de vouloir » bien agréer mon adhésion à toutes les

» mesures qui ont été prises, et à l'acte » constitutionnel qui rappelle au trône la » dynastie des Bourbons. J'arrive à Paris, » prêt à exécuter les ordres que le gou- » vernement provisoire voudra bien me » donner. » Après l'arrivée du Roi, le maréchal Moncey fut nommé ministre d'état le 13 mai; chevalier de St.-Louis le 2 juin; pair de France le 4; et il continua d'exercer les fonctions d'inspecteur-général de la gendarmerie. Le 9 mars 1815, à l'approche de Buonaparte, il adressa à cette troupe un ordre du jour conçu en ces termes: « Gendarmes, Buo- » naparte vient de pénétrer dans une de » nos provinces, les armes à la main; les » ennemis du trône et de la patrie cher- » cheront à s'emparer de cet événement » pour allumer la guerre civile parmi » nous: leur attente, également insensée » et criminelle, sera trompée. Je connais » les sentiments d'honneur qui vous ani- » ment. C'est en ce moment surtout que, » par l'accomplissement le plus scrupu- » leux de vos devoirs, vous donnerez au » meilleur des Rois des preuves d'un dé- » vouement sans bornes, et de la fidélité » que vous lui avez jurée. Je viens, de » nouveau, de m'en porter garant au- » près de son auguste personne. » Le maréchal Moncey fut aussi nommé pair de France par Buonaparte, en juin 1815, et il perdit ainsi ce titre en exécution de l'ordonnance du Roi, du 24 juillet suivant. Ayant refusé plus tard de présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, il fut destitué de son grade de maréchal de France, et envoyé pour trois mois aux arrêts, dans le château de Ham. Il est rentré depuis en grâce, et a obtenu la permission de faire sa cour à S. M., qui lui a rendu ses titres. M. le maréchal Moncey a perdu, au mois de décembre 1817, son fils unique, de la manière la plus déplorable. Ce jeune homme était à la chasse; voulant franchir un fossé, il prit son fusil pour point d'appui; le coup partit, et toute la charge porta dans la tête de l'imprévoyant chasseur, qui tomba mort sur la place. Le jeune Moncey, à peine âgé de vingt-cinq ans, était colonel d'un régiment de dragons qu'il avait su conserver au Roi, en mars 1815. S. S.

MONCIEL (TERRIER DE), d'une famille distinguée de la Franche-Comté, devint, en 1790, président du département du Jura, lors de l'établissement des nouvelles autorités, et ensuite ministre plénipotentiaire près l'électeur de Maïence. Lorsque le roi résolut de se débarrasser des ministres républicains que le parti Girondin l'avait forcé de prendre pour déclarer la guerre à l'Autriche et renverser le trône à l'aide des mouvements désordonnés que cet état de choses devait faire naître, M. de Monciel succéda à Roland, le 18 juin 1792. Il était à peine installé lors de la catastrophe du 20 juin, qu'il n'avait pu prévoir, et qu'il lui fut impossible d'empêcher; il fit au moins tout ce qui était en son pouvoir pour rétablir l'ordre, et rappeler le peuple au respect qu'il devait à son roi. Le lendemain de l'événement, il se présenta avec ses collègues à l'assemblée législative, rendit un compte sommaire de ce qui s'était passé, et termina ainsi: « Le roi a été » mis en sûreté par quelques citoyens et » gardes nationales contre les attentats » qu'auraient pu commettre quelques » misérables *qui auraient fait porter un* » *deuil éternel à la France* .... » A ces mots, le ministre fut interrompu par de violents murmures qui ne laissèrent aucun doute sur les intentions des meneurs. M. de Monciel reprit sur-le-champ avec chaleur: « Je pense assez bien de » mon pays pour croire que chacun de » ses habitants doit prendre le deuil » quand il se commet un grand crime. » Il fit ensuite répandre, dans tout le royaume, des proclamations et une infinité d'écrits, dans lesquels cet événement et les suites qu'il devait avoir, furent retracés avec leurs véritables couleurs. Enfin il fit un appel à tous les véritables Français; plusieurs grandes villes y répondirent: mais les députés constitutionnels fléchirent, et eurent la faiblesse de faire des concessions à une faction impie dont ils ne pouvaient attendre que des désordres. Ils rendirent aux ennemis du roi le maire et le procureur de la commune, convaincus d'avoir favorisé l'émeute du 20 juin, et qu'on avait seulement suspendus de leurs fonctions. Dès-lors les factieux hâtèrent leurs dispositions pour l'anéantissement du trône. Continuellement attaqué dans l'assemblée, accablé d'outrages, poursuivi par d'horribles vociférations lorsqu'il était forcé d'y paraître, M. de Monciel fut obligé de sortir du ministère. Son successeur ne s'y maintint que peu de jours, et la révolu-

tion du 10 août arriva. M. de Monciel a heureusement échappé aux proscripteurs de 1793. En mars 1814, il fut envoyé par le conseil général de son département, pour obtenir des sauve-gardes des souverains alliés. Admis à une audience de l'empereur de Russie, qui était à Troyes, il profita de cette occasion pour faire entendre à ce monarque quelques mots en faveur des Bourbons. L'accueil qu'il reçut fut d'un augure favorable, et M. de Monciel en ayant rendu compte à S. A. R. MONSIEUR, qui se trouvait dans cette contrée, ce prince l'emmena avec lui à Paris, où il l'employa, dans ces premiers moments, avec beaucoup de succès. Mais des motifs que l'on ignore encore ne tardèrent pas à l'éloigner après l'arrivée du Roi; et depuis ce temps, il a vécu dans la retraite. U et D.

MONESTIER (B.) était chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont, en Auvergne, à l'époque où commença la révolution. Il en adopta les principes sans réserve; la peur ou le fanatisme révolutionnaire lui fit oublier qu'il était prêtre, et la faction des Jacobins n'eut pas de partisan plus déterminé. Nommé député à la Convention par les clubistes du Puy-de-Dôme, il y garda le silence jusqu'au jugement du Roi. Lors de la question de l'appel au peuple, il s'exprima ainsi: « Comme une grande partie de mes » commettants ont fait passer à la Con» vention nationale plusieurs adresses » par lesquelles ils vous expriment qu'ils » desirent que vous jugiez sans appeler » au peuple, je dis non. » Le chanoine Monestier vota pour la mort et contre le sursis. Il attaqua ensuite les Girondins. A l'époque du 31 mai, il s'opposa à ce qu'on lût la réclamation de Vergniaud contre le parti qui venait de le proscrire. La révolution du 9 thermidor ne changea point son système, et il continua de faire cause commune avec les terroristes, s'opposant à la mise en liberté des détenus pour opinions politiques. Assez timide dans la Convention, il parlait souvent au club des Jacobins, où il avait une assez grande influence. Le 8 septembre, il appuya, renouvela même, la motion qui avait été faite, de remettre en activité la loi des suspects, et de réincarcérer ceux qu'on avait mis en liberté. M. Monestier présidait ce club lorsqu'à l'époque du procès de Carrier, on prit des mesures pour le fermer et disperser les sociétaires. L'alarme était dans le camp, et le président, la tête coiffée d'un bonnet rouge, s'agitait sur son fauteuil, disant qu'il était en insurrection, et invitait ses frères à en faire autant, et à agir en conséquence. Après avoir vainement défendu Collot-d'Herbois, il fut lui-même décrété d'arrestation le 1er. juin 1795, « comme accusé de s'être entendu avec » un agent des fourrages de l'armée pour » dilapider en commun; pour avoir fait » verser le sang des citoyens, de con» cert avec Pinet aîné; enfin pour avoir » pris part à la révolte des 1er. et 2 prai» rial contre la Convention. » Il fut compris dans l'amnistie lors de l'établissement de la constitution de 1795, et nommé président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, dont il remplit les fonctions plusieurs années. Il devint ensuite président du tribunal de première instance à Issoire, place qu'il occupait encore en 1815. En 1816, il a dû sortir de France comme régicide. — MONESTIER (André-Laurent-Philippe), adjudant-commandant d'infanterie, officier de la Légion-d'honneur, était employé, en juin 1815, dans le 7e. corps d'observation de la 23e. division. U.

MONET (PIERRE FRANÇOIS), né à Nanci-sur-Cluse en Savoie vers 1768, se trouvait à Strasbourg peu après le 10 août 1792, et y annonça des principes qui le firent élire membre du directoire du département. Quelques jours après, il fut nommé procureur-syndic, et enfin maire par les conventionnels Saint-Just et Lebas, qui vinrent dans cette ville. A peine revêtu de cette dignité, il publia une proclamation qui commençait par ces mots imprimés en manière de titre: *Peuple, lève-toi et bénis ton destin*. Ensuite il lui disait: « L'esprit » mercantile disparaîtra à Strasbourg » comme à Lyon, et ses trésors s'ou» vriront à tes besoins. Les pleurs de » l'égoïste opulent font la joie de l'utile » et vertueux sans-culotte...... Peuple, » n'accorde plus ta confiance qu'aux » sans-culottes. Reprends ton énergie as» soupie, et que tout cède au torrent » révolutionnaire. » Les représentants ayant formé, le 8 octobre 1793, un comité de surveillance, M. Monet en fut président avec Mainoni (*Voy.* ce nom). Les principales opérations de ce comité furent de dresser d'immenses listes de suspects, et d'en faire ensuite arrêter un

grand nombre. C'étaient surtout des banquiers, des agents-de-change, et des notaires. Cependant le fameux Schneider, ex-chanoine de Maïence et accusateur public du Bas-Rhin, contrariait l'exécution des mesures de ce comité, et favorisait la faction Dantoniste. Robespierre le fit guillotiner, et rien n'entrava plus la marche du comité. Les détails de ses opérations sont consignés dans un ouvrage imprimé à Strasbourg sous le titre de *Recueil de pièces authentiques servant à l'histoire de la révolution, à Strasbourg*. On y trouve plusieurs anecdotes relatives à la conduite de M. Monet dans ses fonctions municipales. Après la mort de Robespierre, il signa cependant avec ses collègues une adresse à la Convention, pour applaudir à sa chute. Mais il ne put conserver son emploi : il fut accusé de dilapidation; un procès-verbal de perquisition faite dans sa maison par les nouvelles autorités, offre un détail prodigieux d'ornements d'église de toute espèce qu'on y trouva. Le conventionnel Foussedoire ayant été envoyé à Strasbourg pour y rétablir la tranquillité, M. Monet quitta cette ville. Depuis il a été chef de bureau à la préfecture du département de la Seine jusqu'en 1817, époque à laquelle il perdit cet emploi. On croit qu'il est replacé dans une autre administration. A.

MONEY (James), lieutenant-général anglais, né dans le Norfolk, s'est fait connaître en 1785, par ses voyages aériens, dans l'un desquels il fut précipité à la mer, et eut infailliblement péri, si un bateau d'Yarmouth ne fût venu le sauver, au moment où le ballon était presque sous l'eau. Il a publié : I. *Histoire de la Campagne de* 1792, in-8°., 1794. II. *Sur une réorganisation partielle de l'armée anglaise*, in-8°., 1799. III. *Traité sur l'usage des ballons et du parti qu'on pourrait en tirer dans les opérations militaires*, in-8°., 1803. IV. *Lettre aux officiers de volontaires, et Adresse aux fermiers de Norfolk*, in-8°., 1804. Z.

MONGE (Gaspard), né à Mézières en 1746, est fils d'un coutelier. Il professait à Paris, avec beaucoup de succès, les sciences mathématiques à l'époque où éclata la révolution, et il était en même temps examinateur des élèves de la marine. Ami et protégé de Condorcet, qui l'entraîna sur ses traces dans la dangereuse carrière de la révolution, la chute du trône porta tout-à-coup M. Monge aux premières fonctions du nouveau gouvernement. Il fut nommé ministre de la marine immédiatement après la révolution du 10 août, et même chargé du portefeuille de la guerre jusqu'à l'arrivée de M. Servan, alors absent. Les ministres, à cette époque, formaient une sorte de conseil appelé pouvoir exécutif provisoire, qui gouvernait la France. En qualité de membre de ce conseil, M. Monge se présenta, le 21 septembre 1792, pour féliciter la Convention sur l'abolition de la royauté, qu'elle venait de décréter : « La » Convention, dit-il, remplissant le vœu » des sages, nous a délivrés du fléau des » rois; nous prenons ici l'engagement de » mourir en dignes républicains. » Le 19 janvier 1793, il signa l'ordre de mettre Louis XVI à mort, ordre cruel auquel il a vivement regretté d'avoir pris part; car ce savant n'est pas d'un caractère cruel, et il est naturellement étranger aux mesures violentes auxquelles sa position lui fit alors donner son assentiment. Le despotisme dont la Convention usait envers ses ministres, ne tarda pas à faire apercevoir à M. Monge la profondeur de l'abîme où il était près de tomber; déjà les partis s'entrechoquaient avec la dernière violence, et, avant de s'immoler eux-mêmes, frappaient sans pitié leurs agents respectifs. Il crut que, dans un tel état de choses, la prudence était de reculer, et donna sa démission le 12 février; mais il fut réélu le 17, et, soit qu'il vît du danger dans un refus, soit que sa réélection lui donnât plus d'assurance, il accepta; mais il se retira définitivement le 10 avril, alléguant pour motif l'insuffisance de ses moyens. M. Monge continua néanmoins de fréquenter la redoutable société des Jacobins, qui l'accusa alors d'abandonner les principes qu'elle professait, et de pencher vers le *girondisme*, attaque qu'il repoussa, en disant que les Brissotins avaient contrecarré ses opérations : les Jacobins se contentèrent de cette réponse; et, voyant d'ailleurs qu'il y avait peu de chose à gagner avec un homme qui n'était que savant, et qui, dans tous les cas, n'opposerait point de résistance à leurs projets, ils cessèrent de le poursuivre, et le nommèrent même, en 1794, secrétaire, puis président de leur club; de cette manière, M. Monge laissa passer le temps le plus dangereux de la ter-

reur, en s'occupant de ses études favorites, qu'au surplus il n'avait pas entièrement négligées pour la politique. Il avait été chargé, en 1791, de faire transporter au cabinet des médailles les monuments d'arts et de sciences déposés dans l'abbaye de St.-Denis, et, en 1794, de l'inventaire des objets relatifs à la marine, des cartes de géographie et des antiquités. En 1795, il fut appelé à la première classe de l'Institut, aujourd'hui académie des sciences, et devint professeur de géométrie à l'École normale. En juin 1796, le directoire l'envoya en Italie pour présider au choix des monuments que Buonaparte avait résolu d'envoyer en France. Parmi ces monuments, M. Monge jugea de bonne prise la *Statue de Notre-Dame de Lorette*, sa *robe de camelot et les trois écuelles*, *débris du ménage de la Ste.-Vierge*, qu'il fit enlever par le citoyen Joseph Villetard et partir pour Paris. Ce fut pendant cette mission qu'il s'attacha particulièrement à Buonaparte, qui, de son côté, le traita avec beaucoup de distinction, en le chargeant de plusieurs messages importants, notamment d'apporter au directoire, concurremment avec Berthier, le traité de paix de Campo-Formio. M. Monge accompagna, avec plusieurs autres savants, Buonaparte en Egypte, et il contribua à répandre dans ce pays des idées et des connaissances toutes nouvelles pour les peuples qui l'habitent. Buonaparte ramena le savant professeur avec lui, le nomma, en 1799, dès la première promotion, membre du sénat-conservateur, et le gratifia, en 1804, de la sénatorerie de Liége. Le 19 mai 1806, il fut nommé président annuel du sénat, en remplacement de M. François de Neufchâteau. Lors de la création des nouveaux titres, il reçut celui de comte de Peluse, et fut fait en même temps grand-officier de la Légion-d'honneur. Il avait été choisi, en octobre 1805, par le sénat pour aller complimenter l'empereur sur ses victoires, et s'était rendu avec trois de ses collègues au quartier-général de Lintz, où il porta la parole au nom de la députation. Le 3 avril 1813, il fut nommé grand-croix de l'ordre de la Réunion; il était déjà chevalier de la Couronne-de-Fer. Par décret du 26 décembre de la même année, il fut envoyé extraordinairement dans la 25e. division militaire, à Liége, pour y prendre des mesures de salut public. Dans une proclamation qu'il fit aux habitants de ce pays, le 1er. janvier 1814, il protesta des intentions pacifiques de l'empereur, déterminé à ne plus troubler les puissances étrangères dans leurs états, et voulant désormais, comme monarque et père, jouir de la tranquillité publique et de la félicité des familles. M. Monge s'étant réuni à Buonaparte à son retour de l'île d'Elbe, n'a point reçu d'emploi de S. M.; il a même cessé de faire partie de l'Institut. Ce savant ne s'occupe pas seulement des mathématiques; il cultive aussi la chimie avec succès. Dans un travail fait de concert avec MM. Berthollet et Vandermonde, il a constaté que des substances combustibles non-métalliques peuvent aussi s'unir aux métaux; qu'un peu de charbon, par exemple, combiné avec le fer, donne l'acier. L'expérience de M. Monge sur cet objet est rapportée dans un Avis aux ouvriers en fer, publié par ordre du comité de salut public, au commencement de l'an II, et consigné dans les *Annales de Chimie*, tome XIX, page 1re. M. Monge a publié : I. *Traité élémentaire de Statique, à l'usage des collèges de la marine*, 1788-1799, in-8o. II. *Description de l'art de fabriquer les canons*, 1794, in-4o. avec 60 pl. On joint cet ouvrage à la *Description des arts et métiers*, édition d'Yverdun, in-4o., dont il forme le 21e. vol. III. *Géométrie descriptive*, leçons données aux écoles normales, 1799, in-4o.; 1812, in-4o. IV. *Feuilles d'analyse appliquée à la géométrie, à l'usage de l'Ecole polytechnique*, 1800, in-4o.; 1801, in-4o. fig.; 4e. édition, 1809. V. (Avec Hachette.) *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du premier et du second degré*, 1805, in-4o. VI. (Avec le même.) *Précis des leçons sur le calorique et l'électricité*, 1805, in-8o. VII. *Cours encyclopédique de stéréotomie* (dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*). Il est un des collaborateurs des *Annales de Chimie*, du *Journal des Mines*, et il a donné beaucoup de Mémoires dans la collection de l'Institut et dans d'autres recueils. U.

MONGENET (Le baron FRANÇOIS-BERNARD), né le 17 décembre 1765, fut nommé maréchal-de-camp d'artillerie le 4 juin 1813, et commandant de la Légion-d'honneur le 19 septembre suivant. Il reçut la croix de St.-Louis le 19 juillet

1814, et fut employé, en juin 1815, à l'armée des Alpes, en qualité de commandant de l'artillerie du 7e. corps. Il déposa, en novembre de la même année, dans le procès du maréchal Ney, avec lequel il avait eu quelques relations avant le 20 mars ; mais ses dépositions peu importantes ne furent ni à la charge ni à la décharge du maréchal. S. S.

MONGEZ (Antoine), né à Lyon en 1747, frère du naturaliste de ce nom, mort dans l'expédition de La Pérouse, était génovéfain avant la révolution ; membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, il fit partie de l'Institut de France, et fut nommé par le directoire commissaire près l'administration des monnaies. M. Mongez a renoncé au célibat, et le pape l'a relevé de ses vœux. En 1799, il entra au tribunat, et il en sortit peu après. Il avait été nommé chevalier de la Réunion en 1813. On lui doit : I. *Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux, sur l'usage des vases appelés lacrymatoires, sur le colosse de Rhodes*, etc. Il a donné, en 1783, in-8o., un *Mémoire sur des Cygnes qui chantent*, 1780. II. *Explication des tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la galerie de Florence et du palais Pitti*, 46 livraisons in-fol. III. *Considérations générales sur les monnaies*, 1796, in-8o. IV. *Fables de La Fontaine avec des notes grammaticales, mythologiques*, etc., 1797, 2 vol. in-12. V. *Fables choisies de La Fontaine, à l'usage des enfants*, 1797, in-12. VI. *Réflexions sur l'abus de quelques figures allégoriques employées en peinture et en sculpture*, 1800, in-8o. M. Mongez est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie méthodique*; il a publié, en 1804, un volume de *Gravures* appartenant au Dictionnaire d'antiquités qu'il avait précédemment composé pour ce grand ouvrage. Ces planches, consacrées à l'iconographie et aux costumes, n'offrent rien qu'on ne connût déjà; mais l'auteur ayant puisé dans les meilleures sources, ces dessins peuvent être utiles aux artistes. M. Mongez n'a point été porté sur la liste des membres de l'Institut, lors de la nouvelle formation de ce corps en 1816; mais il y a été nommé, le 29 mai 1818, pour remplacer M. Dupont-de-Nemours. Il est chargé de continuer l'*Iconographie romaine*, dont Visconti avait publié la première partie. — Madame Mongez, sa femme, élève de MM. David et Renault, fort distinguée en peinture, dans le genre historique, a exposé au salon, *Orphée aux enfers* (1809); — *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius*, *Persée et Andromède* (1812); — *Thésée et Pirithoüs purgeant la terre des brigands* (1806); — *La mort d'Adonis* (1810); — *Mars et Vénus* (1814). S. S.

MONIER (Charles), ex-adjudant du génie, né à Avignon en 1784, était employé dans les bureaux de la direction du génie en 1816, lorsqu'il fut condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Paris, comme convaincu d'être l'auteur d'un complot ayant pour objet d'empoisonner la garnison de Vincennes. D'après les papiers saisis chez lui le 20 mai 1816, M. Monier avait dressé lui-même le plan de cette forteresse; il avait porté à cinquante kilogrammes la quantité de poison nécessaire pour l'empoisonnement des eaux, de manière à mettre la garnison dans un état de langueur et d'inertie qui, sans l'exposer à la mort, la rendrait incapable d'agir. Une fois maître de la place, on devait se servir de l'artillerie et des 20,000 fusils qui s'y trouvaient, et marcher sur Paris pour changer la forme du gouvernement. Pendant son interrogatoire, Monier s'était renfermé dans une dénégation absolue sur un point présumé d'une haute importance, et sur lequel on pensait qu'il pourrait fournir d'amples éclaircissements. Mais, le jour de l'exécution de son jugement, à la vue des apprêts du supplice, il déclara qu'il consentait à faire les révélations qu'on avait essayé de lui arracher. De là la découverte de l'association dite des *Amis de la patrie*, ou de *l'Epingle noire*, dont il faisait remonter la formation au mois de février 1816. Ces révélations, utiles seulement à Monier, à qui elles ont valu la commutation de sa peine en un emprisonnement perpétuel, ont donné lieu à une procédure ultérieure où les prévenus ont été acquittés. S. S.

MONISTROL (Le chevalier Louis-Auguste Fulcher de), né le 22 septembre 1774, fit la campagne de 1806 en qualité de colonel, et combattit à Iéna avec l'artillerie du 7e. corps d'armée. Etant entré à Weimar après la bataille, il trouva cette ville livrée au pillage, qu'il parvint à arrêter par sa fermeté.

Elevé au grade d'adjudant-commandant en 1811, il prêta serment à Napoléon, en cette qualité, le 4 août, continua de prendre part aux opérations des armées françaises, et fut nommé par le Roi chevalier de St.-Louis le 13 août 1814, et maréchal-de-camp le 20 janvier 1815. Au mois de février 1817, le grand-duc de Weimar lui envoya une médaille accompagnée d'une lettre très flatteuse du comte d'Essling, son chambellan. S. S.

MONK (Jacques-Henri), né vers 1778, est professeur de grec dans l'université de Cambridge, où il a succédé au célèbre Porson, dont il a publié les ouvrages posthumes conjointement avec C. J. Blomfield, in-8°., 1812. Il a aussi mis au jour une édition de l'*Hippolyte* d'Euripide, qui a eu les honneurs d'une réimpression (Cambridge, 1813, in-8°.); et en 1816, il a donné l'*Alceste*, du même poète. Les notes qu'il y a jointes ne peuvent que donner une très favorable idée de son érudition, et font desirer qu'il continue la publication qu'il a promise du théâtre complet d'Euripide. M. Monk est le principal rédacteur du *Museum criticum or Cambridge classical researches*, ouvrage périodique dont il a jusqu'à présent paru six cahiers (1813-1816). On y trouve, entre autres morceaux fort distingués, d'excellentes remarques sur l'*Électre* de Sophocle, que la signature des initiales J. H. M. nous autorise à attribuer à M. Monk. S. K. G.

MONMAYOU (N.), député du Lot à la Convention nationale, en 1792, ne parla que deux fois dans cette assemblée, en 1793; la première, pour repousser une demande des anabaptistes, qui voulaient ne pas être astreints à la loi du serment; et la seconde, pour prononcer sur le sort de Louis XVI. Il rejetta l'appel au peuple, disant « que la Convention était revêtue » des mêmes pouvoirs que les Romains » par un sénatus-consulte; » il vota ensuite la mort et contre le sursis. M. Monmayou se montra depuis partisan de toutes les mesures violentes. Le 21 avril, il fit un rapport sur la nécessité de faire disparaître, jusque dans ses signes et ses attributs les plus fugitifs, ce qu'il appelait les restes impurs de la royauté, et fit détruire les voitures de la cour, insistant surtout sur le brisement de celle du sacre. Ce conventionnel fut aussi un des adversaires les plus prononcés de la Gironde, qui était cependant le véritable parti républicain, pour la prospérité duquel M. Monmayou, qu'il ne faut point ranger parmi les spoliateurs de cette époque, paraissait vouloir vivre et mourir. Après le 9 thermidor, la Convention décréta, sur sa motion, le 2 août 1794, que les nobles et les prêtres seraient exclus des fonctions publiques. Il entra ensuite au comité de sûreté générale, attaqua, en 1795, l'odieuse mémoire de Robespierre, mais défendit en même temps Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes; s'éleva avec véhémence contre les émigrés, et demanda la mort, dans les vingt-quatre heures, de tous ceux qui seraient saisis sur le territoire français. Au 13 vendémiaire (4 octobre 1795), il se prononça contre les sections de Paris, et passa au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection forcée des deux tiers des conventionnels. Le 12 février 1796, il plaida de tous ses moyens la cause des assignats dont personne ne voulait plus, soutint que ce papier, qui avait fait la révolution, devait, pour la terminer, remonter à sa valeur primitive, et que, pour atteindre ce but, il ne fallait pas souffrir qu'il y eût de la différence entre l'assignat et les pièces métalliques. Le directoire demandait des fonds; M. Monmayou conclut à ce que ces fonds fussent accordés, mais seulement en valeurs courantes, sans aucune distinction d'assignats ou du numéraire. L'orateur, qui n'avait pas ménagé ceux qui ne partageaient pas son opinion, fut repoussé par tous les partis, et l'assignat disparut de toutes les transactions. Le 16 du même mois, il proposa de rétablir la loi révolutionnaire qui condamnait chaque parent d'émigrés à entretenir deux soldats aux frontières. Irréconciliable ennemi des ministres de la religion, il demanda, le 19 mars 1798, en les indiquant spécialement comme des hommes sans patrie, que les célibataires ne pussent être admis dans l'instruction publique. Sorti du conseil des cinq-cents, il fut porté à celui des anciens, et se prononça, en juin 1799, contre le directoire, qui fut alors remplacé par le parti jacobin. M. Monmayou ne reçut point de billets de convocation pour la séance du 18 brumaire, et depuis il n'a point été employé. Mais ayant voulu se mettre en avant au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe en 1815, il

a été exilé comme régicide, et s'est retiré dans la ville de Constance. U.

MONMERQUÉ (Louis-Jean-Nicolas de), conseiller à la cour royale de Paris depuis 1813, membre de la Légion-d'honneur, est né vers 1779, d'une famille noble, connue à Paris dans la finance et l'épée, depuis près de deux siècles. Ce magistrat a joint à l'étude de la jurisprudence celles de l'histoire et de la littérature. Outre une traduction restée manuscrite de *Nourjahad*, allégorie orientale de mistriss Shéridan, et quelques travaux inédits sur la langue romane, il a fourni différents articles à la *Biographie universelle*, et l'on doit en partie à ses soins la nouvelle édition des *Lettres de Mme. de Sévigné*, Paris, Blaise, 1818, 10 vol. in-8o.; travail d'un grand intérêt par les recherches et les éclaircissements qu'on y trouve sur l'histoire particulière du règne de Louis XIV. (*Voy.* Mussey et St.-Surin). T. E.

MONNAY (Le chevalier E.), commissaire-ordonnateur des guerres, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, était quartier-maître dans les premières années de la révolution. Nommé commissaire des guerres à la réorganisation de ce corps, et ordonnateur de l'armée gallo-batave, en 1804, il passa en 1806 en Allemagne, comme ordonnateur en chef du sixième corps, et n'a quitté ce pays qu'en 1816, où il était encore employé à Hambourg, au nom du Roi. Il fut rappelé, au mois de novembre, de cette ville, où il s'était concilié l'estime des habitants, et fut nommé ordonnateur de la 10e. division à Toulouse. M. Monnay est un des administrateurs les plus distingués de l'armée française, par son caractère et son habileté. Il a été autorisé, en 1818, à porter la décoration de l'ordre du Danebrog, qui lui avait été conférée par le roi de Danemarck. S. S.

MONNET (Le baron Louis-Claude), né à Mongar dans le Poitou, le 1er. janvier 1766, entra au service dans l'infanterie en 1793, et fit ses premières armes dans la Vendée en qualité de capitaine d'une compagnie franche des Deux-Sèvres. Il se distingua en l'an IV au combat de Hugue, et fit Charette prisonnier dans la forêt de Grallard. Employé à l'armée du Rhin, en qualité de commandant de la 31e. demi-brigade de ligne, il fit la campagne de l'an VI, et prit d'assaut la ville de Sion dans le haut Valais. A la bataille de Bussolingo, livrée le 26 mars 1799, il coupa la retraite à l'ennemi, et lui fit 3000 prisonniers. Le sang-froid et l'intelligence qu'il montra dans cette journée, où il combattit presque toujours sous le feu de l'ennemi, lui valurent le grade de général de brigade sur le champ de bataille. Commandant de la citadelle de Mantoue, il se fit remarquer par sa défense pendant le siége de cette place. Rappelé à Paris, il fut employé à l'armée de Hollande; il y obtint, en 1800, le commandement supérieur de l'île de Walcheren et de Flessingue, fut nommé général de division le 19 août 1803, commandant de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804, et chargé, au commencement de 1809, de mettre Flessingue à l'abri de toute entreprise de la part de l'Angleterre, qui faisait à cette époque les préparatifs d'un armement considérable qu'on prévoyait être destiné contre la Hollande. En effet, le 30 juillet, dix-huit mille Anglais effectuèrent un débarquement entre le fort de Haak et le Polder, et prirent aussitôt position devant Flessingue. Le général Monnet s'y défendit pendant quelque temps, avec un succès balancé; mais ayant à lutter contre des forces quadruples des siennes, il capitula le 15 août, et se rendit prisonnier avec sa garnison. Buonaparte furieux ordonna la réunion d'un conseil de guerre, qui condamna à mort, par contumace, le général Monnet, comme coupable de lâcheté ou de trahison. L'opinion publique, plus juste, apprécia comme elle devait l'être la conduite du condamné, qui, rentré en France après la première restauration, en 1814, fut réintégré par le Roi dans son honneur et dans son grade, et créé chevalier de Saint-Louis, le 13 août 1814. Pendant les cent jours, Buonaparte le fit rayer du tableau de l'armée. Il y fut rétabli, par ordonnance du Roi, du mois d'août 1815, et il est encore aujourd'hui au nombre des lieutenants-généraux en activité. S. S.

MONNIN fut député du Haut-Rhin au conseil des anciens, en 1797, et ne s'y fit point remarquer. Son élection fut annulée par suite de la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il fut arrêté dans le Haut-Rhin en février 1798. — Monnin (J.-J.-L.-G.) a publié : I. *De l'Influence de la religion sur la gloire et le bonheur des peuples*, 1802, in-8o.

II. *L'Heureuse défiance*, comédie en un acte, 1802, in-8°. III. *Epître aux Français, sur l'avènement de Napoléon Ier. à l'empire*, 1804, in-8°. IV. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques* de Lucet et Eckard). V. *Le Noyer*, élégie d'Ovide, traduite en vers français, 1814, in-8°. VI. Fragment d'un poëme inédit intitulé: *La Bourbonide*, 1815, in-8°. VII. *Lettres d'un prolétaire à MM. les électeurs*, 1817, 2 cahiers, in-8°. OT.

MONNOT (J. F. C.), homme de loi avant la révolution, devint, en 1790, vice-président du département du Doubs, et fut député, en 1791, à l'assemblée législative, ensuite à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante: « Louis, conspirateur, a » mérité la mort; et comme il est évi» dent pour moi que les prétendants ont » toujours eu plus d'obstacles à surmon» ter que ceux qui sont en titre, je pense » que l'intérêt du peuple est ici d'accord » avec la justice; et en conséquence, je » vote pour la peine de mort. Point de » sursis. » Etant versé dans les finances, M. Monnot travailla constamment dans ce comité, dans celui des impositions, etc. En avril 1794, il fut secrétaire de la Convention. En novembre, il combattit un projet de décret tendant à saisir les biens des étrangers, tant en France que dans les pays conquis. A la fin de 1795, il passa au conseil des cinq-cents, continua à s'y occuper de finances, et présenta sur cet objet plusieurs rapports en 1796 et 1797, notamment sur les mandats, sur le rétablissement d'une loterie nationale et sur le timbre. Il sortit du corps-législatif en mai 1798, et fut l'un des candidats pour la place de commissaire de la trésorerie. Il obtint ensuite la recette générale du département du Doubs, qu'il céda à son fils en 1812. Condamné au bannissement comme régicide, après le second retour du Roi, M. Monnot se réfugia en Suisse en 1816. Il fut accusé en 1817, d'avoir enfreint son ban, d'être rentré dans le département du Doubs, et d'avoir disparu au moment où l'autorité allait se saisir de lui. Cette infraction entraînait la peine de la déportation. Au jour fixé pour l'audience de la cour d'assises, le fils de l'accusé se présenta pour plaider l'excuse d'absence légitime, et pour demander la nullité de la procédure. Le substitut du procureur-général avait conclu à ce qu'elle fût déclarée valable; mais la cour ayant été d'avis qu'il s'agissait d'une question d'identité qui ne pouvait s'établir que dans le cas où la personne de l'accusé aurait été saisie, rendit un arrêt contraire. S. S

MONOD (JEAN), pasteur de l'église réformée de Paris, né à Genève en 1765, a publié: I. *Discours prononcé sur la tombe de M. Bast*, 1812, in-8°. II. *Sermon d'action de grâces pour la paix et la commémoration de la mort de Louis XVI*, 1814, in-8°. III. *Lettres de F. V. Reinhard sur ses études et sa carrière de prédicateur*, trad. de l'allemand, 1816, in-12, avec une Notice sur les écrits de Reinhard, par Ph. - Alb. Stapfer. — MONOD (Henri), landamman du canton de Vaud, né à Morges, a publié: I. *Coup-d'œil sur les principales bases à suivre dans la législation de l'Helvétie, d'après son système social*, 1799, in-8°. II. *Mémoires de Henri Monod*, 1805, 2 vol. in-8°. OT.

MONPERLIER (J. A. M.), auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, naquit à Lyon le 13 juin 1788. Son père combattit avec courage pour la défense de cette ville, lors du siége de 1793, et eut beaucoup à souffrir pour se soustraire à la fureur homicide des vainqueurs. Le fils fut voué à l'état de dessinateur de fabrique; mais, en étudiant cet art, il se livrait à son goût pour les lettres; et ce qui n'était d'abord qu'un délassement, devint pour lui une ressource plus prompte que la profession de dessinateur. Quelques pièces qu'il fit représenter sur le théâtre de Lyon, furent accueillies favorablement par le public, qui avait d'ailleurs une grande bienveillance pour le jeune Monperlier, sachant qu'il consacrait le produit de ses travaux à l'entretien d'une nombreuse famille dont il est l'unique soutien. En 1814, il publia une ode, intitulée *l'Ombre de Henri IV*, dans laquelle il célébra avec enthousiasme le retour des Bourbons. Cette pièce se faisait remarquer surtout par les sentiments qui l'avaient inspirée, et il n'en fallut pas davantage pour que l'auteur fût vivement persécuté par les partisans de Buonaparte pendant les cent jours de 1815. Ces persécutions ayant cessé par le second retour des Bourbons, M. Monperlier signala encore son attachement à

leur dynastie, dans une pièce de poésie qui remporta le prix extraordinaire proposé par l'académie de Lyon. Cette pièce, intitulée *Le Retour des Bourbons*, fut couronnée le 21 décembre 1815. Dans l'intervalle, l'auteur avait fait représenter plusieurs de ses ouvrages sur les théâtres secondaires de Paris, et s'était fait connaître avantageusement par des poésies fugitives et des chansons. Ses ouvrages sont: I. *Le Cimetière*, suivi de *la Mort d'Oscar*, d'un *Voyage au mont Cindre*, et de quelques *poésies fugitives*, 1811, in-18; réimprimé sous le titre de *Poèmes et poésies fugitives*, 1812, in-18. II. *Le Songe* (pour la naissance du roi de Rome, dans les *Hommages poétiques* de Lucet et Eckard). III. *Mon oncle Tobie*, ou *Plus de cloison*, comédie-vaudeville, 1812, in-8°. IV. *Les Femmes infidèles*, ou *l'anneau de la reine Berthe*, comédie-vaudeville, 1812, in-8°. V. *Le Siége de Tolède*, mélodrame, 1813, in-8°. VI. *Le Joueur de flûte*, comédie-vaudeville, 1813, in-8°. VII. *Charles de Blois*, mélodrame, 1813, in-8°. VIII. *Les Chevaliers de Malte*, mélodrame, 1813, in-8°. IX. *Les Voisins brouillés* ou *les petits propos*, tableaux villageois en un acte, 1813, in-8°. X. *Le Prince et le Soldat*, mélodrame, 1814, in-8°. XI. *Le Retour des Bourbons*, 1816, in-8°. XII. (Avec Albertin et Hapdé.) *Le Berceau de Henri IV à Lyon*, allégorie à l'occasion du passage de madame la duchesse de Berri, 1816, in-8°. XIII. *Le Héros du Midi*, ode qui a obtenu l'accessit au jugement de l'académie de Lyon, 1816, in-8°. XIV. *Le Panier de cerises*, comédie-vaudeville, 1817, in-8°. N.

MONRO (Alexandre), membre de la société royale d'Edinbourg, où il est né, professeur de médecine à l'université de cette ville, et membre du collége royal de médecine, est fils d'un célèbre professeur, fondateur de la classe d'anatomie de cette université, distingué par un excellent ouvrage sur l'ostéologie. Il a publié, en 1781, en un vol. in-4°., les OEuvres de son père, et a mis lui-même au jour: I. *Observations sur la structure et les fonctions du système nerveux*, in-fol., 1783. II. *Structure et physiologie des poissons*, in-fol., 1785. III. *Description de toutes les* bursœ muccosœ *du corps humain*, in-4°., 1788. IV. *Observations sur le système nerveux, faites avec l'opium et les substances métalliques*, in-4°., 1793. V. Trois *Traités sur le cerveau, l'œil et l'oreille*, in-4°., 1797. VI. *Observations sur l'hernie crurale*, avec une Notice générale sur les autres variétés de cette maladie, in-8°., 1803. VII. *Anatomie médicale du gosier, de l'estomac et des intestins*, in-8°., 1812. VIII. *Esquisse de l'anatomie du corps humain*, 4 vol. in-8°., 1813. IX. *Observations sur le conduit thorachique* (thoracic duct), in-4°., 1814. X. *Esquisse de l'Anatomie du corps humain, dans l'état de santé et dans l'état de maladie*, 1815 ou 1816, 3 vol. in-8°. et un vol. de planches. Il est aussi l'auteur d'un *Traité d'Anatomie comparée*, traduit en français par M. Sue, 1786, in-12. Z.

MONROE (James), président des Etats-Unis d'Amérique, est né dans l'état de Virginie, vers 1757, d'une famille peu aisée; il reçut néanmoins une bonne éducation au collége de Williamsburgh, et fut destiné à suivre la carrière du barreau sous les auspices de M. Jefferson, qui a conservé pour lui une vive amitié. A peine avait-il atteint vingt-un ans qu'il fut nommé député au congrès, poste qu'il quitta bientôt pour entrer dans l'armée, au commencement de la guerre de l'indépendance. Il servit avec beaucoup de bravoure, et il était colonel au moment où la paix fut signée. A cette époque, il abandonna la carrière militaire pour reprendre les occupations paisibles du barreau, qu'il continua peu de temps, ayant été de nouveau nommé au congrès, où il fut réélu pendant dix ans sans interruption. En 1794, M. Monroë fut nommé ambassadeur à Paris, et admis le 15 août, en cette qualité, à la Convention, où il reçut du président l'accolade fraternelle. Il arrivait en France dans des circonstances extrêmement délicates; non seulement l'Amérique était en froid avec l'Angleterre, mais ses relations avec la France étaient sur le point d'être interrompues. On doit surtout attribuer le peu de succès des négociations qu'il dirigea, à l'injustice et à la rapacité des chefs de la république française, et à leurs fréquentes mutations. Après deux ans de résidence à Paris, il fut accusé par l'administration Washington de trop de complaisance pour le directoire, fut rappelé et vivement censuré. Il arriva en Amérique en 1797, et demanda au secrétaire-d'état une déclaration écrite contenant les motifs de son

rappel. Le parti fédératif, qui avait pour chef Washington, et le parti républicain étaient alors en présence, et remplissaient de leurs discussions les journaux et les séances même du congrès. M. Monroë, qui était républicain prononcé, craignait que les mesures de ses adversaires ne tendissent à mettre en danger les institutions de sa patrie, et n'introduisissent bientôt l'aristocratie et le despotisme. Il crut devoir soumettre au public sa propre conduite et celle de l'administration, dans un écrit imprimé, renfermant toute sa correspondance pendant son séjour en France, avec des observations préliminaires. Cet ouvrage fut réimprimé à Londres, en 1798, vol. in-8°., sans les observations. Sa justification parut complète à ses concitoyens; car il fut nommé, en 1803, à une très grande majorité, gouverneur de la Virginie, et réélu pendant trois ans. Des discussions s'étant élevées avec l'Espagne, au sujet de la navigation du Mississipi, M. Monroë fut envoyé à Paris pour agir de concert avec M. Livingston (*Voy.* ce nom), et ils terminèrent heureusement ensemble la rétrocession de la Louisiane, que la France avait acquise de la cour de Madrid. M. Monroë se rendit ensuite à Madrid, en qualité d'ambassadeur. Il y fut quelque temps après remplacé par M. Pinckney, qui fut chargé avec lui de terminer tous les différends qui existaient entre les Etats-Unis et le gouvernement de la Grande-Bretagne, auprès duquel il remplit pendant plusieurs années la place de ministre plénipotentiaire. Il conclut avec la cour de St.-James un traité provisionnel qui ne fut pas de longue durée, et retourna ensuite en Amérique. En novembre 1811, il fut nommé secrétaire-d'état, et, à la fin du mois d'août 1814, après la prise de Washington, il fut pourvu du commandement en chef de l'armée américaine, et eut ensuite jusqu'à la paix le département de la guerre. Il reprit à cette époque celui des affaires étrangères, qu'il géra jusqu'au 3 mars 1817. Il fut alors élu président des Etats-Unis, en remplacement de M. Madisson, à une majorité de cent soixante-dix contre quarante. Peu après, il prit la résolution, d'après un acte du congrès, de visiter les côtes maritimes, et se rendit successivement à Baltimore, Philadelphie, New-York, etc. Dans son inspection, il portait le même chapeau qu'il avait en combattant sous Washington, il était monté sur un cheval blanc, avec un habit bleu fort simple, des culottes de peau et des bottes. Il a employé dans sa tournée tous les moyens possibles pour ranimer l'esprit patriotique et faire cesser toutes querelles de parti. Il déclara expressément à Hartford « qu'il entendait être, non le » chef d'une secte ou d'une faction, mais » le président des Etats-Unis. » Le 3 décembre 1817, il fit transmettre au congrès un message pour faire connaître la situation intérieure et extérieure des Etats Unis, qui, à aucune époque, n'avait été aussi satisfaisante. Le président terminait ce message en félicitant sa nation d'avoir atteint la quarantième année de son existence politique, et de ce que l'expérience d'une génération entière avait consacré une constitution libre, et consolidé un gouvernement dont la seule ambition est de favoriser les progrès des lumières, le maintien d'une paix universelle et le bien-être de l'humanité. Dans le mois de mars 1818, il mit sous les yeux de la chambre un état des relations des Etats-Unis avec l'Espagne. D'après cet état, le président n'avait pas jugé convenable d'accepter la médiation de l'Angleterre, quoique la cour de Madrid eût offert de s'y soumettre, et la prise de possession d'Amélia n'était pas considérée comme une conquête par le gouvernement américain. Z.

MONROSE, comédien du Théâtre-Français, est né à Besançon le 6 décembre 1784. Fort jeune encore il vint à Paris, débuta au théâtre des Jeunes-Artistes, et y joua dans la plupart des pièces qui en composaient le répertoire. En l'an 11, il passa au théâtre Montansier, où le talent qu'il annonçait dès-lors le fit rechercher du directeur du théâtre de Bordeaux, avec lequel il contracta un engagement. Il joua deux ans dans cette ville, et passa ensuite à Nantes. A cette époque, Mlle. Raucourt, qui venait d'obtenir le privilége des théâtres d'Italie, engagea M. Monrose, qui partit pour cette contrée, où il resta six ans, et remplit l'emploi des premiers comiques. En 1814, il vint en France, et donna quelques représentations à Lyon, d'où sa réputation parvenue à Paris lui fit bientôt obtenir un ordre de début. Il n'en profita qu'au mois d'avril 1815, et parut successivement dans les rôles de *Mascarille* de *l'Etourdi*, *Sganarelle* du *Festin de Pierre*, *Crispin* du *Légataire*, etc. Les débuts

de M. Monrose furent très brillants. Un jeu franc, naturel et varié, cette verve comique qui paraissait perdue depuis Préville et Dugazon, telles sont les qualités qui lui ont assuré la faveur bien prononcée du parterre. La ressemblance de son jeu avec celui de Dugazon, ne vient point de l'étude des traditions de ce comédien. Il a suivi la même route, et il ne faut point s'étonner qu'il se soit souvent rencontré avec lui. M. Monrose, le dernier des valets de Thalie, dans l'ordre du tableau, est considéré aujourd'hui comme le premier par son talent. Il est sociétaire depuis 1816. C. C.

MONSEIGNAT (Hippolyte), commissaire près le département de l'Aveyron, puis député au conseil des cinq-cents, en mars 1799, devint, en décembre suivant, membre du corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il y fut réélu par le sénat le 17 février 1807, pour le département de l'Aveyron, et nommé, le 9 décembre 1811, membre de la commission de législation civile et criminelle. Appelé de nouveau au corps législatif, il devint membre de la commission civile et criminelle; et parut à la tribune le 17 février 1810, pour y développer les dispositions du code pénal. En 1811, lors de la recomposition des tribunaux, M. Monseignat devint conseiller à la cour royale de Montpellier. Il a cessé ses fonctions depuis la nouvelle organisation. Z.

MONSIAU (Nicolas), peintre, né à Paris, a suivi les leçons de Peyron. Reçu académicien en 1790, il s'est fait connaître par un grand nombre de tableaux, parmi lesquels les plus remarquables sont : *la Mort d'Agis*, exposé en 1789; *le Lion de Florence*, qui a été gravé par M. Cazenave; *Molière lisant Tartufe chez Ninon*, gravé par Anselin; *la Mort de Raphaël; les Comices de Lyon; la Prédication de S. Denis* et *le Couronnement de Marie de Médicis*, destinés pour la sacristie de l'église de St.-Denis; *Eponine et Sabinus*, tableau qui a obtenu un prix d'encouragement; enfin il a exposé au salon de 1817 une *Scène du 4e. acte d'Iphigénie* qui lui avait été demandée par le ministre de l'intérieur, et un tableau que le Roi lui avait commandé, et qui représente *Louis XVI donnant ses instructions à La Peyrouse*. Les compositions de cet artiste offrent un mouvement qui n'est point de la chaleur; sa couleur tient de celle de son maître, et l'on sait que ce n'était pas la partie brillante de Peyron; mais le grand nombre de tableaux qu'il a exécutés lui a donné une facilité de pinceau qui est loin d'être sans mérite. On a aussi de M. Monsiau une grande quantité de dessins, parmi lesquels on remarque *le Triomphe de Paul-Emile, la Mort de Cléopâtre*, etc. Il a composé les dessins d'une partie des gravures qui accompagnent la traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, par M. Villenave, et les œuvres de Delille. A.

MONTAIN (Jean-François-Frédéric), médecin, est né à Lyon le 2 mai 1778. Après avoir été employé aux armées dans les premières années de la révolution, il acheva ses études médicales à Montpellier. En 1809, il obtint la place de médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon. En 1814 et en 1815, pendant le séjour des troupes alliées en France, les hôpitaux de Lyon furent encombrés de militaires; M. Montain leur prodigua ses soins avec un zèle infatigable, et brava tous les dangers du typhus. La confiance dont ce médecin jouissait à Lyon lui avait valu le titre de chirurgien en chef de la garde nationale. Cependant, au mois de janvier 1816, il fut arrêté par ordre de la police, et, après sept mois de détention, il fut jugé et condamné à cinq années de prison et à 2,000 francs d'amende, pour crime de non-révélation d'un complot non exécuté ni suivi de commencement d'exécution (*Voy.* Rosset). Cette détention devait être subie au château d'If; mais des considérations de santé ayant fait changer sa destination pour la prison de Ste.-Pélagie à Paris, M. Montain partit pour cette ville dans le mois de janvier 1817, sous la conduite de deux gendarmes, et accompagné de son frère, qui, ayant réussi dans la route à tromper les gardiens par un déguisement, fut amené à la prison de Paris, tandis que le condamné prenait la route de Bruxelles, où depuis il exerce la médecine. On a de lui : I. *Le Guide des bonnes mères*, 1807, in 12. II. (Avec son frère.) *Traité de l'apoplexie, contenant l'énumération des causes de cette maladie*, 1811, in-8°. — Montain (Gilbert-Alphonse-Claude), frère cadet du précédent, chirurgien en chef de la Charité de Lyon, est né en 1781 dans cette ville, où il s'est acquis une grande réputation. C'est par lui que son frère s'est sauvé des

mains des gendarmes. Rendu à la liberté peu de temps après, il a repris ses fonctions. On a de lui : I. *Du lait considéré comme cause des maladies des femmes en couche*, 1808, in-8°. II. *Traité de la cataracte et des moyens d'en opérer la guérison*, 1812, in-8°. A.

MONTALEMBERT (Athénaïs-Bernard-Louis-Claude, vicomte de Tryon), né au château royal du Louvre, le 29 décembre 1768, entra aux pages de la petite écurie du Roi le 11 mars 1784, fut nommé sous-lieutenant de remplacement aux chasseurs du Gévaudan le 18 décembre 1787, réformé le 17 mars 1788, replacé sous-lieutenant aux chasseurs de Flandre le 8 juin 1790. Il émigra en 1791, et rejoignit à Worms l'armée du prince de Condé, où il servit en 1791, dans la compagnie de Condé-dragons. Il passa comme capitaine au régiment d'Hohenlohe-Schillingsfurst, le 20 avril 1792, fit les campagnes de 1792 et 1793 dans ce corps. Blessé à l'affaire de Boudenthal le 13 septembre 1793, et à la retraite de Bersthuin le 9 décembre, il passa avec son régiment, et avec la permission du Roi, en 1794, au service de Hollande. Il se trouva à la retraite qui livra ce pays aux républicains, et, en 1795, au service des Cercles, où il fit, sous le général Clerfayt, la campagne de cette année. Rentré avec le régiment d'Hohenlohe, à la fin de 1795, à l'armée de Condé, il y servit jusqu'au licenciement, étant devenu par droit d'ancienneté le premier commandant de bataillon. Rentré en France, en mars 1801, par l'effet du licenciement, M. de Montalembert épousa la comtesse de Turpin de Jouhé, chanoinesse honoraire. Le 31 mars 1814, il fut à Paris du nombre de ceux qui les premiers prirent la cocarde blanche, et il coopéra de tout son pouvoir à ce mouvement. Le 20 mars 1815, il se rendit dans la Vendée, où il devait être employé; mais l'insurrection de cette province étant retardée, il partit pour Bordeaux, où il ne put arriver que peu d'heures après le départ de Madame. Il resta un mois dans ce pays après que S. A. R. en fut partie; établit un rapport de ce qu'il avait vu, s'embarqua pour Ostende, et arriva le 15 mai à Gand, où il remit son travail au ministère de la guerre. Il fut nommé colonel, à prendre rang de 1793; revint avec Sa Majesté, et fut chargé de l'organisation de la légion du Puy-de-Dôme, puis nommé commandant en second de l'école militaire de St.-Cyr. Le vicomte de Montalembert est commissaire-général de l'ordre du Phénix d'Hohenlohe. — Montalembert (Le baron de Tryon), neveu du précédent, est fils du baron de Montalembert, qui servit d'abord la cause royale à Saint-Domingue, s'y joignit aux Anglais contre Toussaint Louverture, et fut fait brigadier-général par le roi d'Angleterre. M. de Montalembert perdit son père en 1812; il était alors lui-même au service d'Angleterre, et fit la guerre en Espagne dans les troupes de cette nation. Rentré en France en 1814, il fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Londres, et en exerça les fonctions jusqu'au mois d'août 1816. Le Roi le nomma alors son ministre plénipotentiaire auprès du roi de Wurtemberg. — Montalembert (Le comte Louis-François-Joseph-Bonaventure de Tryon), de la même famille que les précédents, est né le 18 octobre 1758, et fut tenu sur les fonts de baptême par le prince de Conti. Elevé à l'école de La Flèche, il en sortit pour être sous-lieutenant au régiment de La Marche-cavalerie, fut ensuite nommé capitaine à la suite du régiment de Conti, et passa en qualité de chef d'escadron au régiment de chasseurs de Gévaudan. En 1789, il donna sa démission au camp de Saint-Denis. Echappé aux désastres de la révolution, il fut nommé membre du corps législatif, pour le département de la Vienne, au mois de juin 1809, et, le 15 février 1810, il fut porté à la présidence, en remplacement de M. de Fontanes. Il avait pour concurrents MM. de Montesquiou, de Girardin, etc. Il devint ensuite chambellan et chevalier de la Légion-d'honneur. Lors de la rentrée du Roi, il fut nommé officier de cet ordre et membre de la chambre des députés, dont il a cessé depuis de faire partie. C. C.

MONTALEMBERT (La marquise Marie Comarrieu de), née à Bordeaux, d'une ancienne famille du Béarn, fut mariée, en 1770, au marquis de Montalembert, officier-général, mort en 1802. La marquise de Montalembert se rendit avec son mari en Angleterre, en 1792, et y resta bientôt seule. M de Montalembert étant revenu en France, y épousa, quoique dans un âge fort avancé, Mlle. Ca-

det, sœur de l'apothicaire de ce nom. La marquise de Montalembert, revenue en France après le 18 brumaire, y a publié un fort joli roman, intitulé *Élise Dumesnil*, 1800, 6 vol. in-12. Cet ouvrage a aussi été imprimé en Angleterre, où il a eu un égal succès. L'auteur a composé d'autres ouvrages du même genre qui ne sont pas imprimés. On se rappelle que l'esprit et les talents de Mme. de Montalembert avaient rendu sa maison l'une des plus agréables de Paris avant la révolution. — MONTALEMBERT (Gasparine-Rosalie DE), fille du marquis de Montalembert et de Mlle. Cadet, parut, en 1817, devant le tribunal civil de Paris, pour y former contre MONSIEUR, comte d'Artois, une demande en rescision de la vente faite, en 1774, à ce prince par son père, des forges de Ruelle. Cette demande n'était que renouvelée, le marquis de Montalembert l'ayant déjà intentée en 1784; elle fut déclarée non-recevable. C. C.

MONTALIVET (Le comte JEAN-PIERRE BACHASSON DE), né le 5 juillet 1766, est fils d'un maréchal-de-camp, et devint conseiller au parlement de Grenoble, puis maire de Valence. Buonaparte, qui l'avait connu dans cette dernière ville, le nomma à la préfecture du département de la Manche, d'où il passa, en 1804, à celle de Seine-et-Oise. Deux mois plus tard, M. de Montalivet fut nommé conseiller-d'état, commandant de la Légion-d'honneur, et enfin comte de l'empire et directeur-général des ponts-et-chaussées le 3 mai 1805. Le 9 septembre 1807, il présenta au corps législatif un projet de loi sur le dessèchement des marais et les travaux publics. Appelé au ministère de l'intérieur le 1er. octobre 1809, en remplacement de M. Cretet, M. de Montalivet parut sur un plus grand théâtre, et il est juste de dire qu'il s'en montra digne par la protection qu'il accorda aux arts, aux lettres, et surtout aux honnêtes gens qui eurent besoin de son autorité. En 1810, il posa à Anvers la première pierre du superbe bassin que l'on y construisait à grands frais. Le 13 décembre 1809, il parut à la tribune du corps législatif pour y faire l'exposé de la situation de l'empire, qu'il représenta comme dans l'état le plus florissant. Il renouvela ce rapport le 29 juin 1811 et le 23 février 1813. Cette dernière fois, il avait à dissimuler de grandes pertes, à pallier de grandes fautes. « Vous » verrez avec satisfaction, dit-il, que, » malgré les grandes armées que l'état » de guerre maritime et continentale » oblige de tenir sur pied, la population » a continué de s'accroître, l'industrie » a fait de nouveaux progrès. Jamais les » terres n'ont été mieux cultivées, les » manufactures plus florissantes; à aucune époque de notre histoire, la richesse n'a été plus répandue dans les » diverses classes de la société. » En mars 1814, les progrès des alliés ayant obligé l'impératrice Marie-Louise (*Voy.* ce nom, page 346) de quitter Paris, M. de Montalivet fut du nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. Après la chute de Buonaparte, il resta sans fonctions; mais, en avril 1815, Buonaparte le nomma intendant-général de la couronne, puis pair de France. Le second retour du Roi rendit M. de Montalivet à la vie privée, et depuis cette époque, il habite un des quartiers les plus solitaires de la capitale. D.

MONTANI (Le professeur), de Crémone, poète érotique distingué, a publié : I. *Fiori, canzonette*, Lodi, 1817, in-12. C'est un bouquet de vingt-quatre fleurs, chantées dans autant de petits poèmes partagés en stances, et dédiés à la célèbre Albrizzi. L'auteur y a joint des notes descriptives, dont les détails botaniques sont dus à M. Sebastiano Stella. II. *La Venere Italica, canzonette*, ibid., 1717, in-12. Ce sont six chansons sur la *Vénus* de Canova, dite la *Vénus Italique*, qui a été décrite par M. Rosini dans la *Galerie de Florence*. CE.

MONTANSIER-NEUVILLE (Mademoiselle), ancienne directrice du théâtre de Versailles et ensuite de celui du Palais-Royal de Paris, qui a porté son nom, a construit plusieurs autres salles de spectacle, notamment celle de l'Opera et le théâtre de la ville du Havre. C'est à son petit théâtre du Palais-Royal qu'ont débuté quelques-uns des acteurs comiques qui soutiennent aujourd'hui la scène française. Elle fut accusée, en 1793, de distribuer des médailles royalistes. Ayant été mise en arrestation, la commune ordonna la fermeture de son spectacle, qui, rouvert peu de temps après, prit le nom de *Théâtre de la Montagne*. Le gouvernement s'étant emparé de la salle que Mlle. Montansier avait fait bâtir rue de

Richelieu, et qui est aujourd'hui celle de l'Opéra; elle réclama contre cette spoliation. Il lui fut alors accordé une indemnité de 300 mille fr. à compte sur celle que lui devait la république. De nouvelles spoliations donnèrent lieu de sa part à d'autres réclamations; mais ce fut en vain qu'elle remplit les conseils et les tribunaux de ses plaintes. Elle adressa une pétition à la chambre des députés de 1814, pour être payée d'une ancienne créance relative à la vente du théâtre de l'Opéra; mais cette pétition fut écartée par l'ordre du jour. Quelque temps après, elle fit insérer dans les journaux la lettre suivante: « J'ai lu dans divers journaux que M. » Désaugiers était au moment d'ouvrir un » spectacle dans la salle du Palais-Royal. » Je dois déclarer que ces bruits sont sans » fondement; car cette salle est ma pro- » priété, et si quelqu'un pouvait espérer » un privilége, ce serait sans doute moi » qui aurais la faveur de l'obtenir de S. » M., puisque j'en jouissais autrefois et » que j'en ai été évincée par la force. »

B. M.

MONTARAND (Jean-Baptiste-Louis-Auguste Couet de), né au Cap-Français en 1756, originaire d'Orléans, fut reçu en 1780, conseiller-assesseur au conseil supérieur de ladite ville, et en exerça les fonctions jusqu'à l'incendie du Cap, en juin 1793. Il se retira aux États-Unis d'Amérique jusqu'en 1802, époque à laquelle il fut rappelé à Saint-Domingue, et fait président du tribunal de première instance au Port-au-Prince. L'armée française ayant évacué cette ville en 1803, il fut pris et conduit par les Anglais à la Jamaïque. Ayant recouvré sa liberté, il se rendit à Santo-Domingo auprès du général Ferrand, qui commandait la partie espagnole cédée à la France. M. de Montarand fut alors nommé conseiller à la cour d'appel de St.-Domingue, et, en 1808, procureur-général près ladite cour. Ce fut à cette époque qu'éclata la guerre entre la France et l'Espagne; les Espagnols de St.-Domingue prirent les armes, chassèrent les Français des campagnes, et les obligèrent de se retirer dans Santo-Domingo, qu'ils bloquèrent, et finirent par assiéger. Le blocus dura huit mois; les habitants et l'armée française éprouvèrent toutes les horreurs d'un siége, les dangers de la guerre, les extrémités de la faim et la contagion des maladies. Alors tout le monde se fit soldat. M. de Montarand fut capitaine en second d'une compagnie dite compagnie administrative, qui combattit d'une manière très brillante. Après huit mois de résistance, les Français capitulèrent avec les Anglais qui s'étaient joints aux Espagnols, et les officiers furent envoyés en France, sur parole. M. de Montarand reprit alors la carrière de la magistrature. Il fut nommé conseiller à la cour d'Orléans, le 1er. avril 1811, et chevalier de la Légion-d'honneur en 1814. Au 20 mars 1815, il entra dans les gardes de la porte, et refusa de prêter serment à Buonaparte. Après le retour du Roi, en juillet 1815, il a été nommé conseiller à la cour royale de Paris, et le 31 janvier 1816, procureur-général près la cour royale d'Orléans. M. de Montarand a perdu une fortune considérable par suite des désastres de St.-Domingue.

D. S.

MONTAUT-MARIBON (Louis), ancien mousquetaire du Roi, né d'une famille noble et qui se montra tout entière opposée à la révolution, embrassa avec fureur le parti démagogique. Il était en 1791, administrateur du district de Condom et lieutenant-colonel de la garde nationale du département du Gers, qui le nomma député à l'assemblée législative. Il ne s'y fit remarquer par aucun talent; ses violences attirèrent seules l'attention sur lui. L'horreur fut d'abord le premier sentiment que firent éprouver, en 1791, dans l'assemblée législative, les massacres qui avaient eu lieu à Avignon. M. Montaut ne parut pas le partager: il en défendit les auteurs, le 18 avril 1792; il fit ordonner que les anciens drapeaux de France seraient brûlés à la tête des corps militaires, et appela, le 30 juillet 1792, par ses dénonciations, les fureurs populaires sur les royalistes désignés sous la dénomination de chevaliers du poignard. Il présidait dans les premiers jours d'août, la société des Jacobins, où s'élaborait publiquement la conjuration qui allait détruire ce qui restait de la monarchie. Le 9, on y avait mis en délibération s'il ne serait pas nécessaire de vouer à l'exécration publique tous les membres de l'assemblée législative qui avaient refusé de mettre le général La Fayette en état d'accusation. Le lendemain, le député Jolivet accusa M. Montaut d'avoir laissé avilir le corps législatif; il brava cette dénonciation, et pendant l'attaque du

château il fit décréter un appel nominal pour jurer, au nom de la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à son poste. Lors des massacres de septembre, le député Jouneau ayant été extrait des prisons de l'Abbaye et ramené à l'assemblée, par les égorgeurs eux-mêmes, M. Montaut fut accusé d'avoir demandé qu'il y fût reconduit. Réélu à la Convention, il vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il fut ensuite l'adjoint de Marat dans ses dénonciations contre Dumouriez, même avant sa défection, fit décréter, le 5 avril, que le duc de Montpensier qui servait dans l'armée du Var, serait conduit à Paris et enfermé, contribua à la proscription des Girondins, et s'offrit à déposer contre eux comme témoin, après avoir été leur juge. Enfin il prit part à tous les actes de démence révolutionnaire dont le règne de la Convention présenta le tableau. Il fit décréter par cette assemblée que Marat obtiendrait l'apothéose et aurait, dans cette *déification* étrange, le pas sur J.-J. Rousseau : « Ce que Rousseau a écrit, » s'écria-t-il, Marat l'a fait. » D'après ce raisonnement, Marat l'emporta sur Rousseau. Le 19 novembre 1794, il fit statuer que les biens des accusés qui se seraient donné la mort seraient confisqués. Il proposa ensuite l'*épuration* des Jacobins, et reprocha à Fourcroy le long silence qu'il gardait, et son peu d'empressement à assister aux séances de la société. Ce fut alors que Fourcroy donna pour excuse la nécessité où il était de pourvoir par son travail à la subsistance du *sans-culotte son père, et des sans-culottes ses sœurs.* Après le 9 thermidor, M. Montaut persista dans ses fureurs démagogiques, prit part aux insurrections de germinal et prairial (1er. et 18 avril 1795), et fut décrété d'accusation; on lui reprocha dans cette circonstance d'avoir dénoncé sa mère et ses sœurs : il le nia, quoique la dénonciation relative à sa sœur fût prouvée par onze pièces. On l'accusa enfin d'avoir, le 21 janvier 1794, sous prétexte de célébrer cette journée sur la place même où Louis XVI avait reçu la mort, entraîné la Convention sous l'échafaud, au moment d'une exécution, de manière que le sang des victimes rejaillit sur plusieurs députés. On lui reprocha encore d'avoir provoqué le supplice des fermiers-généraux; il fut amnistié en 1796, et ne reparut plus. Il a quitté la France en 1816, comme régicide et s'est réfugié en Suisse. U.

MONTBRON (JOSEPH-CHERADE DE) émigra en 1791, fit les campagnes des armées des princes, et se trouva, en 1795, à la malheureuse affaire de Quiberon. Il a publié : I. *Les Scandinaves*, poème traduit du sueo-gothique, suivi d'*Observations sur les mœurs et la religion des anciens peuples de l'Europe barbare*, 1801, 2 vol. in-8o. II. *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*, 1815, in-12. Ce petit écrit est plein d'intérêt. Il a donné, en 1802 et 1803, quelques Nouvelles dans la *Bibliothèque des Romans.* OT.

MONTCALM (Le marquis DE), petit-fils du marquis de Montcalm, tué en 1759 à la journée de Québec dans le Canada, et fils du comte de Montcalm, député aux états-généraux, prit une part très active dans le Midi aux divers mouvements royalistes qui eurent lieu en 1815. Il fit partie de l'armée royale sous les ordres du duc d'Angoulême, et y commanda un corps de cavalerie. A l'affaire de Montélimart, il se distingua par plusieurs charges brillantes, et dont le résultat fut l'occupation de cette place. La défaite de Buonaparte, dans le mois de juin, ayant ranimé les espérances des royalistes, le Midi se souleva de nouveau, et M. de Montcalm fut revêtu des pouvoirs de commissaire-extraordinaire du Roi dans le département de l'Hérault. A la tête d'un corps de volontaires royaux, formé à Cette, il marcha sur Montpellier, repoussa les troupes de Buonaparte et fit arborer le drapeau blanc. Nommé député de l'Hérault à la chambre de 1815, il y vota constamment avec la majorité. Le Roi lui donna à la même époque le commandement de la légion de l'Hérault. Ayant été réélu député à la chambre de 1816, M. de Montcalm y prononça, le 30 décembre, un discours sur la loi des élections. Il s'éleva fortement contre le projet, et chercha à prouver qu'il était contraire à la Charte, qui, dit-il, voulait écarter la multitude, sans exclure aucun état, aucune profession. Il s'étendit sur les dangers que pouvait faire craindre une réunion trop nombreuse de citoyens, dont la plupart seraient soumis à plus d'une influence. Cette réflexion lui inspira le passage suivant : « Vingt-cinq ans de malheurs

» ne nous ont que trop appris à nous défier des théories ainsi que de l'éloquence. Cet art sublime sert mal les états. L'imprudent Demosthènes perdit sa patrie. Rome fut mal défendue par Cicéron. » Ces dernières paroles furent vivement attaquées par quelques députés du parti opposé, qui vengèrent la mémoire des deux orateurs. M. de Montcalm, passant à la réfutation des assertions de quelques députés qui l'avaient précédé à la tribune, s'attacha surtout à combattre celui qui avait avancé que la noblesse et les anciens corps de l'état avaient détruit la monarchie : « Vous, s'écria-t il, nobles appuis » de cette monarchie détruite par des » philosophes et des académiciens, c'est » en vain que vous avez répandu votre sang pour votre Roi : preux Lescure, brave Larochejacquelein, si » noble la Trémouille, vous aurez en » vain combattu sous les ordres des plus » obscurs comme des plus fidèles plébéiens, votre orgueil ne vous en sera » pas moins reproché, vous n'en serez » pas moins accusés d'avoir renversé la » monarchie. » Ces apostrophes excitèrent de vifs mouvements d'adhésion dans l'assemblée. M. de Montcalm proposa ensuite plusieurs amendements. Il parla dans la même session sur la loi des finances, et en vota l'adoption. Il fait encore partie de la chambre des députés actuelle, où il vote quelquefois avec la majorité. M. de Montcalm est beau-frère de M. le duc de Richelieu. — Le chevalier de MONTCALM, son frère, est aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême. C. C.

MONTCHENU (Le comte CLAUDE-MARIE-HENRI DE), né en 1757, émigra en 1791 et fit la campagne des armées des princes. Il fut élevé au grade de maréchal-de-camp le 4 juin 1814. Le 25 octobre suivant, il fut nommé par le Roi, son commissaire à Sainte-Hélène, pour y surveiller la détention de Buonaparte. Il quitta Paris le 11 mars 1816, pour cette mission importante, accompagné du capitaine Gors, son aide-de-camp. Les nouvelles reçues au mois d'août suivant, annonçaient son arrivée à Sainte-Hélène. Il est parvenu en France, au commencement de 1817, une lettre fort curieuse de M. de Montchenu, sur la situation du prisonnier de Sainte-Hélène. C. C.

MONTCHOISY (Le baron LOUIS-ANTOINE DE), général français, était, avant la révolution, major dans les chasseurs des Ardennes, et fut employé, en 1792 et 1793, dans l'armée de Dumouriez, où il se distingua et devint général. Suspendu de ses fonctions après la défection de Dumouriez, il fut réintégré après le 9 thermidor. Le 6 septembre, des officiers réformés vinrent s'en plaindre à la Convention, en rappelant son titre d'ex-noble et son attachement à Dumouriez; néanmoins, le directoire lui confia le commandement de Lyon, qu'il lui ôta au 18 fructidor (4 septembre 1797), comme ayant favorisé le parti royaliste. En 1798, M. de Montchoisy répondit à une accusation du député Chabert, qui l'avait signalé aux cinq-cents, comme protecteur des égorgeurs de Lyon. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il obtint le commandement des troupes françaises en Suisse; seconda la révolution de 1801, en faveur du parti de Reding; fut rappelé par suite de cette conduite, et obtint cependant d'être nommé inspecteur en chef aux revues, puis capitaine-général des îles de France et de Bourbon, où il ne se rendit pas. Il fut pourvu du commandement de la 18e. division en 1803, et passa, en juin 1805, à celui de Gênes, qu'il conserva jusqu'en 1814. Il revint alors en France, et reprit son rang de lieutenant-général. B. M.

MONTÈGRE (A.-J.), médecin, rédacteur de la *Gazette de santé*, qui a repris en ses mains le ton qui convient à un ouvrage de ce genre, l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a publié : I. *Du magnétisme animal et de ses partisans*, 1812, in-8o. II. *Expériences sur la digestion dans l'homme*, 1814, in-8o. OT.

MONTÉGUT (N.) exerçait une profession obscure à l'époque où éclata la révolution, s'en montra zélé partisan, et fut nommé, au mois de septembre 1792, député des Pyrénées orientales à la Convention nationale. On raconte qu'il était alors crieur-public, et que les électeurs du département ne sachant sur qui faire porter leur choix, lui donnèrent leurs suffrages au moment où il paraissait sur la place publique. Il vota la mort du Roi en ces termes : « Je supporterai la responsabilité sans remords

» de ma conscience. Comme cette détermination va décider du bonheur de ma patrie, je prie mes collègues, au nom de cette patrie, qu'entre nous finissent toutes dissensions, et que nous ne nous occupions que du salut public. Je vote pour la mort et contre le sursis. » M. Montégut ne parla pas davantage à la Convention. Ne pouvant s'expliquer autrement, il avait coutume de voter en ces termes : *Je suis de l'avis du préopinant.* Devenu membre du conseil des cinq-cents, il fit annuler la nomination de Job. Aymé, sous prétexte que ce député était l'un des auteurs du massacre des patriotes dans le Midi. Il sortit du conseil en 1797, et rentra dans l'obscurité. Exilé en 1816, comme régicide, il se réfugia à Genève. U.

MONTÉLÉGIER (Le vicomte GASPARD-GABRIEL-ADOLPHE DE), fils d'un ancien maréchal-de-camp, entra de bonne heure au service, parvint au grade de colonel, et fut long-temps aide-de-camp du duc de Dantzig. Il fit la campagne de 1809, contre les Autrichiens, et fut autorisé la même année à porter la décoration de Bavière. Devenu général de brigade, le 30 mai 1813, il se distingua au combat de Wichau. Le 24 décembre suivant, il culbuta un corps russe qui avait pénétré dans Colmar. En janvier 1814, il prit part à la défense des Vosges, et repoussa différents partis de cosaques qui parcouraient ce département. Le 8 du même mois, il fut fait commandant de la Légion-d'honneur. Le roi, à son retour, le nomma chevalier de St.-Louis, et M. le duc de Berri le choisit pour un de ses aides-de-camp. Il suivit ce prince lors du retour de Buonaparte, en 1815, et fut un des officiers de son état-major à Alost. Lors de l'organisation de la garde royale, M. de Montélégier fut nommé commandant d'une brigade de cavalerie. Il occupe encore ce poste, et il est toujours attaché à Mgr. le duc de Berri, en qualité d'aide-de-camp. C. C.

MONTESQUIOU-FEZENZAC (Le comte PHILIPPE-ANDRÉ DE), chef de la maison de ce nom, que les généalogistes font descendre de nos premiers rois, est né en 1753 au château de Marsan, près Auch. Il entra d'abord dans le régiment de Royal-vaisseaux, passa comme capitaine de dragons au régiment de Lorraine, et fut fait colonel du régiment de Lyonnais en 1785. La discipline qu'il sut maintenir dans ce régiment, au milieu de la défection de l'armée, lui fit beaucoup d'honneur. Nommé maréchal-de-camp en 1792, il fut envoyé à Avignon par le Roi pour arrêter une armée de Marseillais qui voulait renouveler les horreurs de la Glacière. Le comte de Fezenzac les força à se retirer. La même année, il fut envoyé à Saint-Domingue pour y commander la partie du sud où il maintint la tranquillité, malgré les commissaires Polverel et Santonax, qui ravageaient les autres parties de l'île. La nouvelle de la mort de Louis XVI ne lui permettant plus de continuer le service, il quitta son commandement. Les commissaires le firent arrêter et mettre en prison sur un vaisseau, pour l'envoyer à la Convention dès que la mer serait libre. Il passa un an dans cette prison, et rejeta les offres qui lui furent faites de sa liberté s'il voulait reprendre du service. La mort de Robespierre le délivra; il passa dans les Etats-Unis, y vécut jusqu'au temps du consulat, et se retira dans ses propriétés, où il resta jusqu'au retour du Roi en 1814. Il fut alors nommé lieutenant-général et commandant de son département (le Gers). Il cessa de servir après le retour de Buonaparte en 1815, et fut nommé, en septembre suivant, président du collége électoral du même département. La gravité de ses mœurs et son extrême obligeance lui ont mérité la considération dont il jouit. Ces mêmes qualités, jointes à un caractère ferme et quelquefois bizarre, lui ont concilié le respect de ses anciens vassaux durant toute la révolution. Z.

MONTESQUIOU-FEZENZAC (l'abbé FRANÇOIS-XAVIER-MARC-ANTOINE DE), frère du précédent, né en 1757 au château de Marsan, embrassa l'état ecclésiastique dès sa jeunesse, devint agent-général du clergé en 1785, montra dans cette place importante des talents distingués, et fut député aux états-généraux par le clergé de Paris. Dévoué à la noblesse par sa naissance, et devant l'être davantage à la cause du clergé par les fonctions qu'il remplissait et l'espoir des éminentes dignités auxquelles il avait droit de prétendre, il défendit néanmoins les priviléges des deux ordres avec beaucoup de modération. On ne le vit jamais dans les débats si violents qui agitèrent l'assemblée

constituante, sortir des bornes d'une discussion paisible ; et son éloquence douce et persuasive lui fit des partisans même parmi ses adversaires les plus prononcés. Mirabeau l'écoutant un jour pérorer à la tribune, et s'apercevant de l'effet qu'il produisait, s'écria de sa place : « Méfiez-vous de ce petit serpent ; il » vous séduira. » M. l'abbé de Montesquiou fut nommé deux fois président en 1790 ; la première le 5 janvier, et la seconde le 28 février, et il fut remercié par l'assemblée pour la manière impartiale autant qu'habile dont il en avait rempli les fonctions, distinction qui ne fut accordée à aucun des nobles et des ecclésiastiques professant les mêmes principes que lui. Dans la chambre particulière du clergé, il déclara que son ordre regardait, non comme un sacrifice, mais comme un acte de justice, l'abandon de ses priviléges pécuniaires, et il resta avec la minorité de cette chambre en assemblée séparée, jusqu'au moment où le Roi lui ordonna de se réunir à l'assemblée nationale. L'évêque d'Autun ayant fait annuler les mandats impératifs, M. de Montesquiou ne se crut plus lié par ceux dont il était porteur, et déclara que son intention était de prendre part aux délibérations. Lors de la discussion sur la question de savoir si le clergé devait être considéré comme propriétaire des biens dont il jouissait, il établit l'affirmative sur les titres originaires et la possession, défia de prouver que jamais l'autorité civile en eût ordonné l'aliénation, et prouva que, depuis dix siècles, l'ordre avait aliéné, changé et hypothéqué ce genre de propriété de mille manières différentes. L'opinion de l'abbé de Montesquiou, dans cette circonstance, fut sans contredit la plus remarquable, et l'on ne peut douter qu'elle n'eût triomphé si la question n'eût pas été décidée d'avance. L'agent-général du clergé combattit ainsi pour l'intérêt de ses commettants jusqu'au moment où cette défense devint inutile. Il s'opposa à la vente proposée de 400 millions de biens ecclésiastiques, avant que les dépenses de l'Église eussent été réglées. L'assemblée passa outre. Il repoussa les assignats imaginés pour faire passer ces biens dans les mains des séculiers, et attaqua, sans plus de succès, la municipalité de Paris, qui, pour commencer la spoliation, demandait d'être autorisée à en acquérir pour deux millions. Néanmoins l'assemblée, ne doutant pas de l'obéissance personnelle de l'abbé de Montesquiou aux lois, dès qu'elles étaient rendues, le nomma un des douze commissaires chargés de l'aliénation des domaines ecclésiastiques, et il remplit fidèlement sa mission. Il présidait l'assemblée lorsque, le 9 janvier 1790, la chambre des vacations du parlement de Bretagne se présenta à la barre, obéissant à un décret. Elle avait pour organe M. de la Houssaye, son président. M. l'abbé de Montesquiou lui adressa la parole en ces termes : « L'assemblée na» tionale a ordonné à tous les tribunaux » du royaume de transcrire sur leurs » registres, sans retard et sans remon» trances, toutes les lois qui leur seraient » adressées. Cependant vous avez refusé » l'enregistrement du décret qui pro» longe les vacances de votre parlement. » L'assemblée nationale, étonnée de ce » refus, vous a mandés pour en savoir les » motifs. Comment les lois se trouvent» elles arrêtées dans leur exécution ? » Comment des magistrats ont-ils cessé » de donner l'exemple de l'obéissance ? » Parlez : l'assemblée nationale, juste » dans les moindres détails comme sur » les plus grands objets, veut vous en» tendre ; et si la présence du corps *légis-* » *lateur* vous rappelle l'inflexibilité de » ses principes, n'oubliez pas que vous » paraissez aussi devant les pères de la » patrie, toujours heureux de pouvoir » en excuser les enfants. » M. de la Houssaye, profitant de la faculté qui lui avait été accordée, prononça un discours plein de noblesse, et le président de l'assemblée dit sèchement aux magistrats qu'ils pouvaient se retirer. La conduite de M. l'abbé de Montesquiou dans cette circonstance, parut sévère à beaucoup de personnes, surtout quand on songeait aux opinions connues de celui qui s'exprimait ainsi. Lorqu'il fut question de la suppression des monastères, quelques députés prétendirent que l'assemblée avait le droit de dispenser les religieux de leurs vœux. M. de Montesquiou prouva facilement le contraire. On voulait dès-lors les forcer à sortir de leurs cloîtres, pour vendre ou détruire les édifices. M. l'abbé de Montesquiou fit sentir que cette expulsion serait une injustice cruelle, surtout pour les vieillards. Il demanda encore avec beaucoup d'instance, le 13 février 1790, qu'il

fût permis à ces vieillards de mourir dans leur retraite; et son discours produisit une vive sensation. Les mémoires du temps rapportent que, lorsque la pluralité des évêques et autres députés ecclésiastiques délibérèrent entre eux si le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé pouvait être prêté, M. l'abbé de Montesquiou fut pour l'affirmative; mais l'opinion contraire de M. de Bonald, évêque de Clermont, l'ayant emporté, il se soumit à cette décision, et demanda, dans la séance du 27 novembre 1790, que le Roi fût prié d'écrire au pape pour avoir sa sanction de la nouvelle constitution civile. Cette proposition fut rejetée après une des plus orageuses discussions dont l'histoire de l'assemblée constituante fasse mention. Dans la fameuse discussion sur le droit de faire la paix et la guerre, M. l'abbé de Montesquiou soutint que ce droit devait appartenir exclusivement au Roi, sauf la ratification de l'assemblée nationale. Pendant toute la session, il vota constamment avec le côté droit, et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il fut toujours assez bien avec les membres du côté gauche. Il signa la protestation du 12 septembre 1791, et resta à Paris pendant la session de l'assemblée législative. Il fréquentait alors habituellement la cour, et y fut honoré de la bienveillance particulière du Roi et de la reine. Echappé aux proscriptions du 10 août et du 2 septembre, il passa en Angleterre; il revint en France peu de temps après la chute de Robespierre, et y fut long-temps occupé des intérêts du Roi. On rapporte que S. M. lui ayant envoyé une lettre pour Buonaparte, dans laquelle ce prince faisait sentir au conquérant les dangers de l'usurpation et les avantages de la légitimité, M. de Montesquiou la lui fit remettre à lui-même avec une lettre d'envoi, dans laquelle il exprimait les intentions du monarque. Buonaparte chargea M. de Montesquiou de sa réponse au Roi, et malgré d'autres communications relatives à cette négociation, l'usurpateur laissa vivre en paix celui qui en était l'intermédiaire. Mais ayant ensuite demandé l'abdication des princes de la maison de Bourbon, et ayant reçu d'eux la noble réponse que tout le monde connaît, il résolut d'éloigner tous ceux qu'il savait particulièrement attachés aux Bourbons, et M. l'abbé de Montesquiou reçut des lettres d'exil pour Menton, près de Monaco. L'exilé répondit qu'il n'avait aucun moyen d'exister dans la retraite qui lui était assignée, et comme on le savait d'un caractère trop paisible pour qu'il pût être dangereux, sa tranquillité ne fut point troublée. En avril 1814, M. de Montesquiou fut nommé membre du gouvernement provisoire. Il fut ensuite un des commissaires nommés par le Roi pour la confection et la rédaction de la charte constitutionnelle, dont on lui attribue la plus grande partie. Appelé, dans le mois de juillet, au ministère de l'intérieur, le système qu'il crut devoir suivre trouva beaucoup d'improbateurs. Les royalistes s'attendaient avec quelque raison à être préférés aux révolutionnaires dans la distribution des places et des faveurs. M. de Montesquiou déclara qu'il n'en serait point ainsi, « que » le Roi ne connaissait point de révolu- » tionnaires; qu'il ne venait pas pour pu- » nir la révolution, mais pour la faire ou- » blier. » Il ajouta même que l'oisiveté avait épuisé les forces de l'ancien régime, et que le gouvernement ne pouvait confier des places à des hommes vieillis et devenus étrangers aux affaires. Cependant il connut trop tard que ceux à qui il avait donné sa confiance ne se mirent pas beaucoup en peine de la mériter. Buonaparte revint sans éprouver d'obstacles, et entra paisiblement à Paris, sans que les nombreux agents du ministère eussent fait le moindre effort pour s'y opposer. Il est au reste bien sûr que M. l'abbé de Montesquiou lui-même, fait par son esprit et ses grâces pour être l'ornement de la société, ne réunit pas tous les moyens propres aux importantes fonctions dont il s'était chargé; qu'ami du repos, et d'une santé faible et chancelante, il est étranger aux travaux ministériels qui, dans l'état actuel de la France, demandent des hommes infatigables et d'une grande énergie. Cependant on rapporte qu'il eut le courage de dire à un homme très puissant : « La France peut » supporter dix maîtresses, mais pas un » seul favori. » Il rendit, dans le mois de juin, un compte très satisfaisant de la France, mais que la suite des événements est loin d'avoir justifié. Le 5 juillet, il fit, à la chambre des députés, un rapport remarquable sur la liberté de la presse, et dit que le Roi n'en avait pas moins besoin que ses sujets, cette li-

berté étant le moyen le plus sûr de faire arriver la vérité jusqu'au trône. Après cette profession de foi, M. de Montesquiou proposa néanmoins une loi qui n'accordait qu'aux écrits de trente feuilles d'impression et au dessus, cette liberté dont il venait de faire l'éloge (1). M. l'abbé de Montesquiou ne suivit point S. M. à Gand; mais les événements le forcèrent à se retirer momentanément en Angleterre. Il fut alors le seul des ministres qui refusa l'indemnité de cent mille francs que S. M. leur fit donner; et il n'était assurément pas celui à qui cette somme fût le moins nécessaire. De retour en France, il fut élevé à la dignité de pair, et conserva le titre de ministre d'état. Il paraît tenir invariablement aux principes qui dirigèrent son administration en 1814, et il n'a pas cessé de voter, dans la chambre des pairs, en faveur du ministère. Le rapport qu'il fit, en 1815, sur le projet de loi tendant à accorder au clergé la faculté d'acquérir, a été diversement jugé. M. l'abbé de Montesquiou est membre de l'académie française depuis 1816. On lui attribue, l'*Adresse aux provinces*, ou *Examen des opérations de l'assemblée nationale*, 1780, in-8°. — MONTESQUIOU (Le vicomte Raimond Aimeri-Philippe-Joseph de), maréchal-de-camp, aide-major-général de la garde royale, fils et neveu des précédents, est né à Paris en 1784. Sa famille ayant refusé de seconder le goût qu'il avait pour la carrière militaire, il prit pour modèles les maréchaux de Montluc et de Montesquiou, qu'il compte parmi ses aïeux. Comme eux, il voulut être l'enfant de son épée, et ne devoir son avancement qu'à son mérite personnel. Il s'enrôla volontairement, en 1804, dans le 5e. régiment de ligne, comme soldat, fit sa première campagne en 1805, contre l'Autriche, et celle de 1806, contre les Prussiens, comme lieutenant à l'état-major du maréchal Ney. Il suivit ce maréchal en Espagne l'année suivante, revint combattre l'Autriche en 1809, et se trouva à la bataille de Wagram comme capitaine aide-de-camp du prince de Neufchâtel. En 1812, il était chef d'escadron, et il fut fait colonel du 4e. régiment de ligne, après la bataille de la Moskwa, et maréchal-de-camp le 4 mars 1813. Il servit en cette qualité en Saxe, et fut fait prisonnier à Dresde, avec la garnison. Rentré en France en 1814, il fut employé par le Roi dans son grade, refusa de servir pendant l'interrègne de 1815, et fut nommé aide-major-général de la garde royale, après le second retour de S. M. Sa conduite dans la retraite de la Moskwa lui mérita de grands éloges. La fermeté avec laquelle il maintint dans l'obéissance les troupes qu'il commandait à Paris, lors du retour de Buonaparte en 1815, lui fit également beaucoup d'honneur. Il a épousé la fille de M. Clarke, duc de Feltre. Une ordonnance du Roi en date du 12 septembre 1817, porte que les rang, titre et qualité de pair du royaume, accordés par S. M. à M. l'abbé de Montesquiou, seront transmis héréditairement à son neveu le vicomte. F et U.

MONTESQUIOU-FEZENZAC (ELISABETH PIERRE comte DE), né à Paris en 1764, est le fils aîné du marquis de Montesquiou, mort général au service de la république française. Nommé, en 1781, sous-lieutenant au régiment Dauphin-dragons, il fut pourvu, le 5 décembre 1779, de la charge de premier écuyer de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, en survivance de son père. Le 31 juillet 1783, Philippe de Montesquiou, oncle du vicomte de Montesquiou Fezenzac, obtint avec son frère, ses neveux et ses autres parents, un arrêt du parlement de Paris, qui faisait défense aux sieurs de la Boulbène de prendre à l'avenir les noms et armes de la maison de Montesquiou. Le comte de Montesquiou, connu long-temps sous le nom de baron, vécut dans la retraite pendant la plus grande partie de la révolution, et se rendit à Paris en 1804 comme président de canton, lorsque Buonaparte se fit couronner empereur. Appelé au corps législatif quelque temps après, le comte de Montesquiou fut fait, le 16 septembre 1808, président de la commission des finances. Le 12 novembre, il rendit compte des travaux de la commission et fit plusieurs rapports qui obtinrent du succès. Il fut nommé grand chambellan, en remplacement de M. de Talleyrand, qui venait d'être fait vice-grand électeur, et fut autorisé, en 1809, à porter la décoration de grand'-croix de l'ordre de la Cou-

(1) L'exception des trente feuilles, imaginée par le ministre et réduite à vingt par la chambre des députés, ayant été abrogée par l'arrivée de Buonaparte, a été supprimée par le Roi à son second retour en 1815.

ronne-de Saxe. Le 18 janvier 1810, il fut élu et proclamé candidat à la présidence, en remplacement de M. de Fontanes, devenu sénateur. Le 4 avril, il fut décoré de la grand'-croix de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche et de celle de Saint-Joseph de Wurtzbourg. Le 1er. janvier 1811, il fut choisi pour président du collége électoral du département du Nord. Elu candidat au sénat par le collége électoral de Seine et Marne, le 17 juin, il fut nommé président du corps législatif, fonction à laquelle il fut encore appelé en 1813. Fait sénateur le 5 avril, Buonaparte l'envoya extraordinairement, par décret du 26 décembre, dans la 15e. division militaire, à Rouen, pour y prendre des mesures de salut public. Le 8 janvier 1814, il fut nommé aide-major-général de la garde nationale de Paris. Le Roi, à son retour, le fit pair de France, le 4 juin, et chevalier de Saint-Louis le 5 octobre. Comme, au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, il avait repris auprès de lui toutes ses fonctions, il a cessé d'être employé depuis le 8 juillet 1815, et il vit maintenant retiré avec sa famille dans une de ses terres du département de la Sarthe.—La comtesse de MONTESQUIOU, femme du précédent, fut nommée gouvernante des enfants de Buonaparte, en 1811. Elle suivit l'archiduchesse Marie-Louise à Vienne, en 1814. Quelques jours après la tentative faite pour enlever le fils de l'ex-empereur, en avril 1815, la comtesse de Montesquiou revint en France. — MONTESQUIOU (Le comte Anatole), fils de la précédente, et aide-de-camp de Buonaparte, reçut de lui plusieurs missions de confiance. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis, le 30 août 1814. Etant allé, en 1815, rejoindre sa mère en Autriche, il revint en France à la même époque. Il avait épousé, en 1807, la fille de son oncle, le comte Henri de Montesquiou. Depuis le second retour du Roi, il vit en France sans emploi. — Le comte Alfred de MONTESQUIOU, frère du précédent, a épousé la fille de M. Perron, général français célèbre par la résistance qu'il a opposée aux Anglais dans l'Inde. — Le comte Henri de MONTESQUIOU-FEZENZAC, son frère, est né en 1768. Il était, avant la révolution, capitaine-colonel de la compagnie des Suisses de la garde ordinaire de monseigneur, comte d'Artois, en survivance du vicomte de Monteil. Il a été membre du corps législatif sous le gouvernement impérial. Une de ses filles avait épousé le général Arrighi. T. C.

MONTFALCON (Le chevalier JEAN DE), né le 6 février 1767, au Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné, entra au service le 3 novembre 1786, et depuis cette époque jusqu'au licenciement de l'armée en 1815, il a servi sans interruption sous les drapeaux français. Nommé officier de la Légion-d'honneur, le 9 août 1812, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp le 6 août 1814, et fut fait chevalier de St.-Louis le 17 janvier 1815. En juin même année, il commandait le département du Cantal, et dans le mois de juillet, il se rendit en Savoie, où, après la perte de la bataille de Waterloo, il fut attaqué, près de Bonneville, par les Autrichiens et les Piémontais. Cinq cents hommes du 42e. de ligne gardaient la position. L'ennemi avait mille hommes d'infanterie, un escadron de cavalerie et deux pièces de canon. Malgré l'infériorité de ses forces, le général Montfalcon le mit en pleine déroute et lui fit une centaine de prisonniers. S. S.

MONTFERRÉ (RAYMOND DE BANYULS, marquis DE), chevalier de Malte, d'une ancienne famille originaire d'Espagne, établie dans le Roussillon, entra au service dans le régiment d'Aquitaine, où il fut sous-aide-major. Il devint ensuite capitaine au régiment d'Anjou, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, et s'y distingua aux affaires des 17 mai, 19 et 27 juillet. En 1793, il passa à l'armée espagnole et y fit les campagnes de 1794 et 1795, en Roussillon, en qualité de premier lieutenant. Il a été nommé, en 1815, colonel de la légion des Pyrénées orientales. S. T.

MONTFLEURY (Le chevalier JEAN-BAPTISTE-LOUIS AMARITON DE), d'une famille noble, originaire d'Angleterre, est né à Ambert, en Auvergne. Il entra au régiment d'infanterie d'Orléans en 1791, émigra la même année, et fit la campagne de 1792 dans l'armée du duc de Bourbon. Ce prince ayant licencié son armée, le chevalier de Montfleury passa, en qualité de cadet, au régiment autrichien du prince de Ligne, fut fait enseigne en 1793, fit toute la guerre de la révolution, et se distingua au siége de Kehl, dans l'assaut donné le 1er. janvier 1797, puis dans le Tyrol, le 4 avril

1799, et à la Trébia, le 18 juin même année. Il fut du nombre des soixante-quinze officiers autrichiens qui, en 1801, furent élus chevaliers de Marie-Thérèse, par un conseil de guerre composé de trente généraux. Rentré en France après la paix d'Amiens, M. de Montfleury s'y maria, et envoya sa démission en Autriche. Il vécut depuis cette époque dans une petite terre dont il porte le nom, et qui est située près de Clermont. Pendant les cent jours de 1815, M. de Montfleury, enrôlé dans les corps royaux, y rendit d'importants services. Nommé, le 25 août, à la chambre des députés, par le département du Puy-de-Dôme, il y vota avec la majorité. Il y parla, le 30 octobre, pour demander la suppression des pensions de ceux qui, à l'avenir, seraient reconnus coupables de délits contre le gouvernement. Au mois de janvier 1816, il fit partie de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Michaud, tendante à voter des remercîments à ceux qui avaient défendu la royauté depuis la révolution du 20 mars. M. de Montfleury a été décoré de la croix de Saint-Louis en 1815. S. T.

MONTFORT (Le chevalier DE), maréchal-de-camp dans le génie militaire, né, le 6 avril 1774, à Lauzerte, département de Tarn-et-Garonne, fit les campagnes de 1812 et de 1813, en qualité de colonel dans son arme. Ce fut lui qui, le 19 octobre, fut chargé de l'exécution des fougasses que Buonaparte avait ordonné de faire sous le grand pont qui est entre Leipzig et Lindenau, pour être à portée de le faire sauter lorsque les bagages auraient défilé. Mais le colonel Montfort ne jugeant pas sa présence nécessaire pour l'exécution d'un ordre aussi simple, en confia le soin à un caporal et à quatre sapeurs. Le caporal mit le feu aux fougasses dès qu'il entendit le premier coup de canon tiré des remparts de la ville, et fit sauter le pont. Cette faute, qui mit au pouvoir de l'ennemi une partie des troupes qui se trouvaient de l'autre côté, un parc de 80 pièces d'artillerie, et plusieurs centaines de voitures, fut imputée au colonel Montfort et au caporal. Ils furent cités l'un et l'autre devant un conseil de guerre; mais cette affaire n'eut pas de suite, dans l'impossibilité sans doute d'y trouver des preuves d'une trahison préméditée. Après la restauration, M. de Montfort fut nommé chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 8 juillet 1814, maréchal-de-camp le 20 août suivant, et chargé, en cette qualité, du commandement du génie de la maison militaire du Roi. Employé, en juin 1815, à l'armée des Alpes, il y commanda le génie du 7e. corps, et fut nommé, au second retour du Roi, inspecteur dans son arme. Il a dirigé en cette qualité, à Arras, l'organisation du 2e. régiment du corps royal du génie, qui a été terminée définitivement au mois d'octobre 1816. — MONTFORT (Le baron Jacques de), né le 22 juillet 1770, fit plusieurs campagnes comme colonel du quatre-vingt-deuxième de ligne, et fut nommé maréchal-de-camp le 6 août 1811. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 14 septembre 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 27 décembre même année. Il fut employé, en juin 1815, en qualité de chef d'état-major près le lieutenant-général Lecourbe. S. S.

MONTGAILLARD (MAURICE-JACQUES ROQUES DE), né à Toulouse vers 1770, fut élevé à l'école de Sorèze, et passa en Amérique dès son entrée au service. Ayant cessé d'être militaire, il se retira à Brest, et vint à Paris au commencement de la révolution. Il sortit de France après le 10 août 1792, ne tarda pas à y revenir, et en sortit de nouveau. Arrêté en Flandre par les troupes autrichiennes, il fut conduit à Ypres, et de là à Tournay, où il eut une audience de l'empereur François. Au mois de juin 1794, il passa en Angleterre, et ce fut alors seulement qu'il prit le titre de comte. Les papiers publics l'accusèrent, dès son arrivée, d'être un émissaire des Jacobins. Cependant il ne quitta ce pays qu'après quatre mois de séjour; on imprima dans les journaux qu'il en avait été chassé, et cette opinion, qui s'accrédita à Paris, ne fut point démentie. Obligé de s'éloigner de la Haye, où il s'était d'abord réfugié, il partit pour Bruchsal, se fit présenter au prince de Condé, et offrit de lui consacrer ses services, qui furent acceptés. Bientôt, maître de la confiance de ce prince, il fut initié dans le secret d'une négociation avec Pichegru, et chargé de rédiger les propositions qui furent faites à ce général, au mois d'août 1795. Le roi Louis XVIII étant arrivé de Vérone au quartier-général de Reigel le 28 avril

1796, M. de Montgaillard, alors à Offenbourg, eut ordre de lui faire connaître les détails de la négociation. Il dressa un tableau de tout le travail qui avait été fait sur la rive gauche, et le remit à S. M. le 14 mai. Ce prince en fut très satisfait, et l'approuva par une lettre qu'il écrivit de sa main à M. de Montgaillard. Celui-ci ne s'acquitta pas avec moins de succès des différentes missions dont il fut chargé soit pour M. Wickam, soit pour l'archiduc Charles. Après la reddition du fort de Kehl, fermement résolu à ne plus s'employer dans des négociations devenues, selon ses propres paroles, « un ensemble » d'intrigues, de manœuvres sourdes, » de dilapidations ministérielles et par» ticulières, » M. de Montgaillard se retira, sous le prétexte du délabrement de sa santé, d'abord à Anspach, puis à Munich, et enfin à Venise, où il arriva le 2 septembre 1796. Son premier soin fut d'y voir le ministre de la république française, Lallemant, auquel il dévoila tous les secrets du parti royaliste, tout en se ménageant encore la confiance du prince de Condé, et en paraissant se prêter aux desseins de M. d'Entraigues, agent du Roi à Venise. M. de Montgaillard, dans ses *Mémoires sur la conspiration de Pichegru*, représente le comte d'Entraigues comme *un homme fourbe, lâche et avide, sans cesse occupé des moyens de lui nuire et de le perdre même, s'il eût pu y parvenir*. Ce fut, dit il, pour lui échapper, qu'il se rendit en Suisse, d'où il fit demander au prince de Condé d'acquitter ses frais de voyage et ses avances. Ayant obtenu tout ce qu'il demandait, il parut encore à l'armée pendant les cinq premiers mois de l'année 1797. Il se retira ensuite à Soleure, fut dénoncé au sénat de ce canton comme espion du directoire, et eut ordre d'en sortir. Il parut alors s'occuper uniquement des moyens de rentrer en France. Le prince de Condé en ayant été informé, lui dépêcha le marquis de Montesson pour l'engager à remettre entre ses mains les papiers qui prouvaient les différentes missions dont il avait été chargé. M. de Montgaillard s'y refusa, et s'étant rendu à Hambourg, à la fin de 1797, auprès du ministre de la république française, Roberjot, il lui livra tout ce qui lui était resté de la correspondance des princes, et lui dénonça en outre un dépôt considérable de marchandises anglaises caché à la Haye. C'est M. de Montgaillard lui-même qui a pris soin de publier ces faits, pour faire croire à l'assertion que ses *Mémoires, concernant la trahison de Pichegru*, ont été rédigés en l'an VI, par conséquent antérieurement au procès de ce général. Quoi qu'il en soit de cette assertion, il est probable que c'est à M. de Montgaillard que le comte d'Entraigues dut son arrestation à Trieste en 1797, et l'enlèvement de ses papiers, qui fournirent le texte dont le directoire, bien servi alors par Buonaparte, avait besoin pour le succès de sa conjuration du 18 fruct. M. de Montgaillard rentra en France après le 18 brum., et reparut à Paris au mois de nov. 1801. S'étant livré à de nouvelles intrigues, il fut arrêté et enfermé au Temple, d'où il sortit au bout de quelques mois, après avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés. En 1804, on se servit de sa plume pour composer l'ouvrage intitulé : *Mémoires secrets de M. de Montgaillard*, qui n'est qu'une répétition fastidieuse de tout ce qu'il avait dit précédemment dans ses Mémoires sur la conspiration de Pichegru. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve des injures si grossières contre les royalistes les plus distingués, et des portraits si odieux des personnages les plus augustes. L'auteur reçut pour récompense un traitement de 24,000 francs, qui fut réduit, l'année suivante, à 12,000, puis à 6,000, jusqu'à ce qu'ayant enfin perdu tout son crédit, il alla s'ensevelir dans la retraite, où il continua d'écrire. On n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1814, au moment où les Bourbons furent rétablis sur le trône. Ce n'était pas sans doute à une telle époque que l'on pouvait supposer qu'il osât de nouveau se produire en public. Ce fut cependant alors qu'il attaqua devant les tribunaux, M. Gallais, qui avait imprimé dans son *Histoire du 18 brumaire* que l'ancien agent des Bourbons, M. de Montgaillard, avait été envoyé en Angleterre par Buonaparte pour les assassiner. Il repoussa cette assertion comme une calomnie, et M. Gallais s'étant rétracté, l'affaire en resta là. On prétend que, quelques jours avant ce procès, M. de Montgaillard était allé au-devant du Roi jusqu'à Compiègne, et qu'il avait obtenu une audience de S. M. Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis, il s'est annoncé comme l'un des admirateurs les plus prononcés du sou-

verain qu'il avait si cruellement outragé. Voici comment il a lui-même expliqué sa conduite à l'égard des Bourbons : « Il fallait » dénaturer leur caractère pour assurer » la restauration de leurs droits. Je dois » frapper de faux, effacer et détruire » tout ce qui a été publié sous mon nom » d'attentatoire à la vérité, à la sainteté » du caractère du roi Louis XVIII, de son » auguste frère, et de tous les princes de » cette antique race.... J'ai dit ces choses; » et si, pour inspirer plus de confiance aux » usurpateurs du trône des Bourbons, il » eût fallu multiplier, aggraver ces *sa-* » *criléges* mensonges, j'aurais ajouté, » sans hésiter, de nouvelles fictions à » toutes celles qui ont été imprimées par » ordre de l'empereur Napoléon. En si- » gnant de tels *blasphêmes* politiques, » j'ai fait à mon Roi le plus immense » sacrifice ; mais sa restauration l'exi- » geait. » D'après cette déclaration, le plan de M. de Montgaillard était d'aveugler Buonaparte sur les fausses directions qu'on pouvait lui donner, de l'enivrer de sa grandeur, et enfin de le conduire à sa perte par l'abus extravagant de sa puissance. Mais de quelle effrayante responsabilité se chargeait l'auteur d'un tel dessein, et que de réflexions naissent en foule d'une pareille justification, qui, du reste, selon M. de Montgaillard lui-même, *n'est point encore à son point d'évidence et de maturité!* Il ajoute : « Je ne me flatte » point d'avoir puissamment contribué » à la restauration de la monarchie ; » mais j'ose croire être un des instru- » ments qu'il a plu à la Providence de » ne pas rendre tout-à-fait inutiles à cette » restauration véritablement européenne. » J'ose encore espérer que l'histoire me » conservera le titre de bon Français, » de sujet fidèle, puisque j'ai été assez » malheureux pour être obligé de rendre » mon nom public. » Dans son ouvrage intitulé *De la restauration de la monarchie des Bourbons et du retour à l'ordre*, d'où ces passages sont extraits, M. de Montgaillard a annoncé la publication de près de mille pièces de correspondance qui doivent composer sa justification. On lit dans les mémoires de Fauche-Borel (*Voy.* ce nom), une lettre curieuse que M. de Guilhermy adressa, le 31 janvier 1807, à M. d'Entraignes, qui l'avait informé que, dans ses Mémoires imprimés, M. de Montgaillard prétendait avoir reçu de lui des renseignements plus qu'indiscrets ; « Il faut que je commence » par vous dire qu'avant la révolution, » je n'ai connu ce M. de Montgaillard » que sous le nom de *Roques*, et que je » ne l'ai jamais connu que par le procès » que sa très litigieuse famille, qui ha- » bitait le bourg de Montgaillard, dans » le ressort du tribunal auquel j'appar- » tenais, intentait aux bourgeois d'une » petite ville voisine (Villefranche de » Lauragais). Les rois et les religieux » de Cîteaux se partageaient la seigneurie » de Montgaillard ; d'où il suit que » M. *Roques* n'avait d'autre droit à se » faire appeler M. de Montgaillard que » celui qu'aurait eu votre laquais à se » faire appeler *Picard*, parce qu'il se- » rait né en Picardie. J'ai rencontré ce » même homme à Paris pendant la durée » de la première assemblée, et je ne l'ai » encore connu que sous le nom de *Ro-* » *ques*; alors il s'occupait exclusivement » d'agiotage, et j'étais loin de croire qu'il » dût être appelé à jouer aucun rôle » politique. Dans l'émigration, en 1795 » ou 1796, j'ai entendu parler d'un M. de » Montgaillard qui faisait ou cherchait » à faire du bruit; mais j'étais loin de » croire rencontrer M. Roques sous ce » travestissement. Enfin, en 1795, j'eus » occasion d'aller à Bâle. Dînant à table » d'hôte à l'auberge du Sauvage, j'y » aperçus M. Roques, et ne sachant pas » du tout qu'il eût part dans nos affaires, » je pensai que peut-être il n'était là » qu'en passant, et comme émigré; je » crus devoir feindre de ne pas le re- » connaître. Cependant, après le dîner, » il m'aborda; je sus de lui, et par lui le » premier, qu'il était ce comte de Mont- » gaillard dont j'avais pu entendre parler. » Dans la très succincte conversation que » nous eûmes, il me raconta avec toute » l'emphase possible tout ce qu'il avait » voulu, et, selon lui, pu faire. Il m'en- » tretint de la confiance que le Roi » et le prince de Condé auraient pu lui » donner; de celle qu'il avait obtenue » de l'archiduc Charles, du feld-maré- » chal Wurmser, du général Piche- » gru, etc., etc. » On a de M. de Montgaillard : I. *Etat de la France au mois de mai* 1794, Londres. 1794, in-8°. II. *Suite de l'Etat de la France*, 1794, in-8°. III. *Nécessité de la guerre et dangers de la paix*, 1794, in-8°. IV. *Ma conduite pendant le cours de la révolution*, 1795, in-8°. V. *L'an* 1795, ou *Con-*

jectures sur les suites de la révolution française, 1795, in-8°. VI. *Mémoires concernant la trahison de Pichegru, dans les années* III *à* V, Paris, 1804, in-8°. VII. *La France sous le gouvernement de Buonaparte*, 1804, in-8°. VIII. *Mémoires secrets de Montgaillard pendant les années de son émigration*, 1804, in-8°. IX. *Du rétablissement du royaume d'Italie sous l'empereur Napoléon, et des droits de la couronne de France sur le duché de Rome*, 1809, in 8°. X. *Situation de l'Angleterre en* 1811, 1811, in-8°. XI *Seconde guerre de Pologne*, ou *Considérations sur la paix publique du continent, et sur l'indépendance maritime de l'Europe*, 1812, in-8°. XII. *De la restauration de la monarchie des Bourbons, et du retour à l'ordre*, 1814, in-8°. XIII. *Lettre à M. le chevalier Raynouard sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse*, 1814, in-8°. XIV. *Seconde lettre*, 1814, in-8°. XV. *De la calomnie publique et périodique*, 1814, in-8°. On a réimprimé sous son nom une *Histoire secrète de la cour de Coblentz*, 1814, in-8°. Nous ne croyons pas que cet ouvrage soit de lui. La première édition porte le nom de Rivarol, sans qu'on en puisse rien conclure contre ce célèbre écrivain. D.

MONTGELAS (Le comte MAXIMILIEN-JOSEPH DE), d'une famille originaire de Savoie, est né à Munich en 1759. Après des études soignées, il voyagea en France. De retour dans sa patrie, il y fut nommé, en 1777, conseiller de cour; en 1779, chambellan et conseiller de la censure des livres. En 1785, le duc de Deux-Ponts, Charles II, lui donna une place de cavalier à la cour. Mais l'origine de la haute fortune à laquelle parvint depuis le comte de Montgelas, fut l'amitié dont l'honora le prince Maximilien Joseph, aujourd'hui roi de Bavière (*Voy.* ce nom). Lorsqu'il succéda à l'électeur Charles-Théodore, M. de Montgelas le suivit à Munich, et ne tarda pas a occuper l'importante place de ministre des affaires étrangères. Il se signala par un grand nombre de réformes, et s'acquit une réputation de novateur et d'esprit philosophique alors fort à la mode. Les couvents n'eurent pas d'ennemi plus implacable; il les dépouilla de la plus grande partie de leurs biens. Les usages et les lois de la Bavière lui durent encore la révolution complète qui s'opéra parmi eux, et il parvint à son but malgré des clameurs et des attaques universelles. M. de Montgelas fut comblé de faveurs par son souverain. Outre le ministère des affaires étrangères, il avait encore occupé celui de l'intérieur en 1806, le département des finances en 1809, et, l'année suivante, il avait reçu le titre de comte. Il était déjà grand-croix et grand-chancelier de l'ordre royal de Saint-Hubert, de la Couronne bavaroise, et de plusieurs ordres étrangers. Il y a lieu de croire que l'influence de ce ministre a contribué par-dessus tout à l'étroite liaison qui, pendant les dernières guerres d'Allemagne, unit la Bavière à la France. Après la déchéance de Buonaparte, un parti très puissant, à la tête duquel on plaçait le prince de Wrède (*Voy.* ce nom), voulut renverser M. de Montgelas. On publia contre lui une brochure intitulée: *De la Bavière sous le gouvernement du ministre Montgelas.* Il y répondit par une autre brochure: *Le ministre comte Montgelas sous le gouvernement du roi Maximilien.* Les ennemis du ministre n'obtinrent pas tout ce qu'ils voulaient; mais l'intrigue ne resta pas inutile. Désigné pour aller représenter son souverain au congrès de Vienne, il se vit ensuite préférer son compétiteur le maréchal de Wrède. Enfin, au commencement de février 1817, il fut renvoyé du ministère. Sa disgrâce fut bientôt complète. Il ne tarda pas à quitter la Bavière, et voyagea en Suisse et en Savoie. Le comte de Montgelas avait épousé en 1803 la comtesse d'Arco, de laquelle il a un fils. Ce ministre peut être regardé comme un des premiers hommes d'état de l'Allemagne. C'est l'opinion presque générale dans son pays, où une longue faveur, des réformes importantes, une administration sévère, ont dû lui faire et lui ont fait beaucoup d'ennemis, sans nuire à sa réputation d'habileté. C. C.

MONTGRAND (JEAN-BAPTISTE-JACQUES-GUI-THÉRÈSE Marquis DE), d'une ancienne famille de Provence, né en 1776, émigra en 1790, se maria à Vérone en 1796, pendant le séjour qu'y faisait Louis XVIII, avec la fille du comte Mosconi de cette ville, et revint en France après avoir été rayé de la liste des émigrés. Il fut nommé maire de Marseille au mois de mars 1813, et reçut, peu de

temps après, la croix de la Légion-d'honneur. S'étant prononcé avec chaleur pour la cause royale, à l'époque de la première restauration, il continua sous le gouvernement du Roi ses fonctions de maire, et fut nommé, par S. A. R. MONSIEUR, officier de la Légion-d'honneur. Le 30 mars 1815, Buonaparte étant déjà maître de Paris, M. de Montgrand prononça, devant la garde nationale assemblée, et fit publier une proclamation dans laquelle on remarquait le passage suivant : « Le tyran qui voudrait nous asservir à » son joug de fer, déclare la guerre à » notre honneur, à notre fortune, à notre existence; c'est ici la lutte de la » vertu contre le crime; du devoir contre l'infidélité; de la gloire contre l'ignominie. Que le tyran triomphe, et » vous êtes perdus dans tout ce qui vous » est cher. Le *Robespierre à cheval* fera » planer sur vos têtes le glaive de sa fureur, de sa rapacité, de sa vengeance. » Levez-vous donc tous pour lui résister; vous trouverez vos magistrats à » votre tête. Je jure devant vous de servir le Roi ou de mourir pour lui.... » Cette proclamation produisit beaucoup d'effet sur l'esprit des Marseillais; on sait comment ces dispositions furent paralysées. Forcé de céder aux circonstances, le marquis de Montgrand donna sa démission immédiatement après la soumission de la ville, et deux jours avant que sa destitution et son remplacement eussent pu lui être notifiés. On lui attribue : *Lettre d'un Marseillais au maréchal Masséna*, 1816, sans date. F.

MONTHION (Le comte BAILLY), lieutenant-général, né à l'Ile de France, servait en 1793 comme officier d'état-major, et fit, en cette qualité, les campagnes de l'Ouest, sur le Rhin, en Suisse et en Italie. En 1805, il fut employé à l'état-major impérial, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, commandant de la même légion et adjudant-commandant en 1807. Employé en Espagne, il y fut chargé de recevoir les déclarations de Charles IV et de la famille royale, et fut élevé, en 1809, au grade de général de brigade et de chef d'état-major du major-général de la grande armée, fonctions qu'il remplit jusqu'à l'abdication de Buonaparte, en 1814, époque à laquelle il reçut du Roi la croix de Saint-Louis. Pendant la campagne de 1812, qui lui valut le titre de général de division, M. Monthion fit partie de la commission qui fut chargée de juger à Moscou les Russes accusés d'avoir mis le feu à la ville. Pendant celle de 1813, il accompagna constamment Buonaparte comme major-général. Réintégré dans ses mêmes fonctions auprès du maréchal Soult, après le 20 mars 1815, il ne suivit pas l'armée au-delà de la Loire, et il était encore, en 1818, au nombre des lieutenants-généraux en activité. S. S.

MONTHOLON (CHARLES-TRISTAN), fils du marquis de Montholon décédé, en 1788, colonel des dragons de Penthièvre et premier veneur de MONSIEUR (Louis XVIII), a embrassé l'état militaire à l'âge de quinze ans, et débuté dans cette carrière sous les ordres de Buonaparte, le 18 brumaire. Il est inscrit nominativement sur la liste des officiers qui ont reçu un sabre d'honneur du premier consul, pour l'avoir accompagné dans cette mémorable journée. Il paraît que l'ex-empereur, simple lieutenant-colonel d'artillerie en 1792, avait connu et distingué le jeune Montholon en Corse, durant le séjour que cet enfant y fit, à la même époque, avec son beau-père (l'ambassadeur Semonville). Quoi qu'il en soit de cette particularité de sa vie privée, sa vie publique, depuis son entrée dans le monde, n'a point cessé d'être liée aux destinées de Buonaparte. Nommé avant l'âge aide-de-camp du maréchal Berthier, il a fait toutes les campagnes en cette qualité, et s'est distingué notamment à Austerlitz, à Wagram, à Iéna et à Friedland. Des blessures et l'état de sa santé l'ayant privé momentanément d'aptitude au service militaire, on vit Buonaparte, qui l'avait employé dans plusieurs missions, se l'attacher comme chambellan, et lui confier auprès du grand-duc Léopold la légation de Wurtzbourg. Cette grâce semblait devoir être le prélude d'autres plus signalées, lorsque la carrière politique de M. de Montholon se trouva subitement arrêtée par son mariage. Une femme issue de la haute finance, en état de divorce, était connue pour desirer depuis long-temps une union légale avec M. de Montholon. Les circonstances parurent sans doute à ce dernier favorables pour triompher de l'opposition de sa famille. Au comble de sa faveur, il profite du voyage de Buonaparte à Dresde pour

demander, dans le tumulte des affaires, la permission d'épouser une nièce du président Seguier, femme divorcée d'un neveu de l'archichancelier Cambacérès. La permission et le congé obtenus sans autre explication, M. de Montholon accourt à Paris, se marie deux jours après dans un village voisin, à l'insu de sa famille, et repart pour montrer à une des cours les plus respectables de l'Allemagne une ambassadrice divorcée. Le scandale fut grand, la punition subite. M. de Montholon reçut l'ordre de quitter la cour du grand-duc, sans remettre ses lettres de créance. On s'attendait que Buonaparte l'éloignerait de sa personne, et peut-être du service; mais, à son retour, il se borna à une sévère réprimande, détermina secrètement l'officialité de Paris à annuler le premier mariage contracté avec un protestant, et à revêtir le dernier de la sanction de l'Église. Après cet acte d'indulgente protection, M. de Montholon obtint le commandement du département de la Loire. Il allait y opposer une vigoureuse résistance aux Autrichiens, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'abdication de son maître. Donner sa démission et voler à Fontainebleau, fut la résolution immédiate de M. de Montholon. Après de pareils antécédents, il était naturel de penser qu'il ne serait pas étranger au 20 mars. Cependant tout indique que, par égard pour le maréchal Macdonald, son beau-frère, M. de Montholon s'est abstenu de toute coopération antérieure; mais, après la dissolution des autorités royales à Paris, on l'a vu en uniforme d'officier supérieur, allant au-devant de son ancien maître sur la route de Fontainebleau, et à l'instant où il s'approcha de la voiture, recevoir de lui le commandement de l'escorte. Depuis ce jour, son sort est devenu inséparable de celui de Buonaparte. M. de Montholon, général durant les cent jours, a continué son service de chambellan et d'aide-de-camp après le désastre de Waterloo, tant à l'Elysée qu'à la Malmaison, et il partage volontairement avec sa femme et ses enfants la réclusion de Ste.-Hélène. Il est beaucoup question de M. de Montholon dans la relation de M. Warden, chirurgien du *Northumberland*. F.

MONTHUREUX (Le comte GEORGES GABRIEL BOURCIER), connu sous le nom de ST.-AUNEZ, né le 2 novembre 1762, d'une ancienne famille de Lorraine, est fils du comte de Monthureux, mort brigadier des armées du roi et colonel d'un régiment de son nom, et de Marie-Marguerite, comtesse de Durfort. Il était, en 1791, époque de son émigration, capitaine au régiment d'Alsace, et il fit la guerre dans l'armée des princes, avec le régiment de Royal-Allemand. Appelé, en janvier 1815, aux fonctions de sous-préfet de Sartène en Corse, il les perdit à l'époque du débarquement de Buonaparte. — Son frère, le baron François-Louis-Joseph BOURCIER-MONTHUREUX, colonel de cavalerie, chevalier de St.-Louis, de la Légion-d'honneur et du Croissant, né à Nanci le 4 mai 1768, émigra en 1790, fit cinq campagnes sous les ordres du prince de Condé et huit à l'armée anglaise, dans laquelle il fit celles d'Egypte. Durant ces treize campagnes, il reçut d'honorables blessures. En 1814, à l'entrée des troupes alliées en Lorraine, il fut choisi par ses concitoyens pour commandant civil de la ville de Nanci. S. A. R. MONSIEUR daigna l'y distinguer. Aussitot après la rentrée du Roi, il fut nommé préfet de la Corse, où, malgré la position critique où il se trouva lors de la sortie de Buonaparte de l'île d'Elbe, il fit respecter l'autorité du Roi jusqu'au 26 avril 1815. Ayant trouvé la Provence toute dévouée à la cause royale, il crut devoir y attendre les événements. Au 25 juin, lorsque cette province secoua le joug, il fut nommé commandant supérieur de l'arrondissement d'Aix, qu'il défendit contre le maréchal Brune. Ce fut lui que M. de Rivière, gouverneur pour le Roi dans le Midi, choisit pour aller à Toulon entamer les négociations pour la reddition de cette place importante; il y courut de grands dangers. Au mois de décembre 1815, il fut nommé préfet de la Dordogne, d'où il fut rappelé en 1817. S. S.

MONTHYON (Le baron DE), ancien conseiller-d'état, intendant du Limousin et chancelier honoraire de MONSIEUR, a passé la plus grande partie du temps de la révolution en Angleterre, où il a publié, en 1798, un *Rapport adressé à Louis XVIII, sur les principes de l'ancienne monarchie française*, à l'occasion d'un ouvrage de M. de Calonne, intitulé : *Tableau de l'Europe*, dans lequel cet ex-ministre avait établi, comme une vérité incontestable, que la nation française avait été quatorze siècles sans constitu-

tion. Le rapport publié par M. de Monthyon était destiné à combattre cette opinion paradoxale ; mais M. de Monthyon lui-même ne fut pas à l'abri de la censure, en soutenant que cette antique constitution a été constamment violée par les rois de France. On a encore de lui : I. *Particularités et Observations sur les ministres des finances de France les plus célèbres, depuis 1760 jusqu'à 1791*, Londres, 1812, in-8°.; Paris, 1812, in-8°. L'édition de Paris est tronquée. Cet ouvrage est rempli de vues ingénieuses, de résumés bien faits et d'anecdotes intéressantes. II. *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples ?* Paris, 1808, in-8°. M. de Monthyon a remporté, en 1800, un prix proposé par l'académie de Stockholm, sur le *Progrès des lumières dans le XVIIIe. siècle.* Il est revenu à Paris, et il habite cette capitale depuis 1815. C'est lui qui avait fondé, en 1782, un prix de 12,000 francs pour le meilleur ouvrage qui aurait paru dans l'année, au jugement de l'Académie française. On sait que le prix fut remporté par une femme (*Voy.* l'article EPINAY, dans la *Biographie universelle*). M. de Monthyon passe pour l'homme de France qui sait le plus d'anecdotes. D.

MONTI (VINCENT), l'un des plus célèbres poètes de l'Italie moderne, naquit à Fusignano dans le Ferrarais, vers 1753, et étudia les belles-lettres à Ferrare sous le poète Onufre Minzoni. D'abord, il imita dans sa versification le Varan ; mais s'étant ensuite livré à l'étude de la poésie du Dante, il se passionna pour elle. Son imagination, jointe à quelque ambition de fortune, se trouvait trop humblement resserrée dans le Ferrarais : il se rendit à Rome, où, par la protection de Gnudi, banquier bolognais, et de monsignor Nardini, secrétaire des lettres latines du pape Pie VI, il s'introduisit dans la maison de dom Louis Braschi, neveu de ce souverain pontife, et y fut attaché en qualité de secrétaire. Comme il portait l'habit ecclésiastique, on l'appelait l'abbé Monti. Bientôt il fut reçu dans l'académie des Arcades ; mais, presque aussitôt, il fit contre elle des satires ; ce qui lui attira quelques sonnets piquants de l'abbé Berardi. Alors vint à Rome le tragique Victor Alfieri, et quelques unes de ses tragédies qu'il y fit représenter, excitèrent dans l'ame de M. Monti la prétention de lui disputer la couronne de Melpomène. Il fit pour cela deux tragédies, l'une intitulée *Galeotto Manfredo*, et l'autre *Aristodemo*, où l'on admira un grand éclat de style, mais où l'on trouva la fable trop horrible, l'histoire dénaturée et un dénûment absolu d'action. Alfieri ayant eu l'impudence, pendant son séjour à Rome, d'attaquer, par un sonnet infâme, le gouvernement et les mœurs de cette capitale, M. Monti saisit, comme une bonne fortune, cette occasion de faire sa cour au pape, au clergé et aux patriciens, en répliquant par un autre sonnet sur les mêmes rimes que celui d'Alfieri. Après l'assassinat de Basseville, envoyé de la république française, quelques membres du gouvernement pontifical trouvant le sujet poétique, et ayant conçu une opinion très avantageuse du talent comme du dévouement de l'abbé Monti, le chargèrent de célébrer cet événement par un poème analogue à leurs vues politiques. Le poète se surpassa lui-même dans son genre dantesque. Sa *Basvilliana* lui fit une réputation très distinguée, et on la compte encore parmi les plus célèbres poésies italiennes. Il ne se montra pas avec autant d'avantage dans deux autres poèmes, faits également pour le gouvernement papal, sa *Musogonia* et sa *Feroniade* : on connaît peu ces deux poèmes tels qu'ils furent faits à cette époque, parce que l'armée française étant venu renverser le gouvernement du pape, M. Monti, qui abandonna cette ville alors, et qui finit par venir faire sa cour à Buonaparte, retira tout ce qui pouvait rester d'exemplaires des premières éditions, et en fit une autre où il retourna contre les souverains coalisés, et particulièrement contre l'empereur d'Autriche, les invectives qu'il avait lancées contre Buonaparte et son armée. En partant de Rome, il était venu à Florence, d'où il était passé à Bologne, et de là il s'était rendu à Milan, et y avait obtenu l'emploi de secrétaire du directoire de la république cisalpine. Ce directoire l'ayant envoyé comme son commissaire en Romagne, avec l'avocat Olivat, il fut accusé auprès du grand conseil de se conduire en cette province comme un nouveau Verrès ; mais ses vers lui concilièrent l'indulgence des législateurs, et il conserva ses emplois. Ce qui lui mérita le plus la faveur des dominateurs cisalpins d'alors, fut un sonnet encore plus impie

que celui d'Alfieri, qu'il composa en l'honneur de la liberté révolutionnaire, en 1798, dans la société de Jean Paradisi, qui fut depuis comte, président du sénat, etc. (*Voy.* PARADISI). Le général Buonaparte, qui se trouvait dans cette société, dit, après l'avoir entendu, que Monti était le premier talent d'Italie. Le scandaleux sonnet fut imprimé, et vanté avec raison comme un chef-d'œuvre poétique, dans le numéro 13 du *Compilatore italiano*. La première édition de la *Musogonia*, publiée à Rome en 1796, ayant presque entièrement disparu, M. Monti fit à Milan, en 1798, celle dont Buonaparte devait être le héros. Les variantes de cette édition adulatrice, prouvent une vérité trop connue, c'est que les poètes sont presque toujours les hommes des circonstances. M. Monti ne portait plus alors le titre d'abbé; il avait épousé une très belle femme, qui était fille du fameux graveur en pierres dures, le romain Picler. Il fut, en 1799, un de ces révolutionnaires fugitifs auxquels la France donna asile lors de l'invasion des Austro-russes, et il y resta jusqu'à ce qu'en 1800, Buonaparte eut, à la suite de sa victoire de Marengo, rétabli la république cisalpine. Alors M. Monti, revenu à Milan, y publia trois chants d'un poème sur la mort de Mascheroni. La poésie de ces trois chants fut admirée presqu'autant que l'avait été celle de la *Basvilliana*; mais quelques traits satiriques ayant déplu, l'auteur crut prudent de ne pas achever son poème. Il fut alors nommé professeur de belles-lettres au collége de Milan qui portait le nom de Bréra, mais il n'y donna aucune leçon, parce qu'il fut presqu'aussitôt nommé professeur d'éloquence à l'université de Pavie, où il ne parut que pour faire des discours d'ouverture. Buonaparte s'étant fait roi d'Italie en 1805, nomma M. Monti historiographe de son royaume, et le chargea de chanter ses exploits. Le poète se mit en conséquence à composer son *Bardo della Selva Nera*, dont il publia les six premiers chants en 1806. C'était une production aussi bizarre par l'invention que par le mélange des divers genres de poésie : elle fut vivement critiquée en France dans la *Décade philosophique*, dans le *Journal de l'Empire*, et plus encore en Italie. M. Monti répliqua très amèrement à ces critiques, dans un opuscule en forme de lettre qu'il adressa à l'abbé Xavier Bettinelli. Dans l'amertume de ses dégoûts, il se rendit à Naples, près du nouveau roi Joseph Buonaparte, y essaya de continuer son *Bardo* et en publia le 7e. chant, dans lequel il inséra beaucoup d'éloges de Joseph; mais cette suite ne fut pas plus heureuse que les six premiers chants. Pour remplir, lors de son retour de Milan, son devoir de poète de la cour, M. Monti fit des pièces de vers à chaque accouchement de la vice-reine, et sur le second mariage de Napoléon, ainsi que sur l'*Épée de Frédéric*, enlevée par Buonaparte. Il avait aussi publié une tragédie intitulée *Caio Gracco*, et donné divers drames pour la musique, lesquels représentés sur le grand théâtre de Milan, n'y eurent aucun succès, quoique la poésie en fût belle; mais elle était trop dantesque pour être lyrique. Il donna ensuite une trad. en vers des *Satires* de Perse et de l'*Iliade* d'Homère, où l'on admire de beaux vers, mais où l'on ne retrouve point la couleur homérique. Dans la préface de cette dernière traduction, M. Monti avait dit qu'il ne connaissait pas un *iota* de la langue grecque, et qu'il avait étudié son modèle dans les traducteurs et commentateurs latins. Cet aveu donna lieu a l'helléniste Foscolo (*Voy.* ce nom) de décrier son travail. Indépendamment des honneurs dont nous avons déjà vu ce poète revêtu, il avait encore les décorations de la Légion-d'honneur et de la Couronne-de-Fer; il était de l'institut des sciences, belles-lettres et arts du royaume d'Italie. La chute du trône de Buonaparte, en 1814, ne l'a privé que des emplois d'historiographe du royaume et de poète du roi d'Italie. Ce fut lui que les Milanais chargèrent de composer une cantate pour l'empereur d'Autriche, en 1815. M. Monti a fourni depuis quelques articles au journal littéraire, intitulé *Biblioteca italiana*, et il travaille à une refonte du grand vocabulaire *della Crusca*. Il a déjà publié, en janvier 1818, la première partie de son travail, sous le titre de *Proposition de quelques corrections et additions au Vocabulaire de la Crusca*, dédiée au marquis Trivulce, qui lui a donné en reconnaissance une belle tabatière d'or. Si la trempe amère de son caractère lui suscita beaucoup d'ennemis, parmi lesquels figurèrent encore les poètes Gianni et Lattanzi (*Voy.* ces noms), ces inimitiés paraissent avoir maintenant cessé, et

tous s'accordent à le vanter comme un poète très distingué. Ses compatriotes l'ont surnommé *il Dante engentilito* (le Dante gracieux). Un de ses poèmes, *le Vingt-un Janvier* 1793, a été traduit en français, en 1817, par Jos. Martin, avec le texte en regard. On vient de publier à Milan un recueil de ses Œuvres. Un journaliste de Paris, le *Journal des Débats*, a fait remarquer que, dans ce recueil, les premières poésies sont de l'abbé Monti, les secondes du citoyen Monti, et les troisièmes du chevalier Monti. Q.

MONTIGNY (Charles-Claude), l'un des doyens de l'ordre des avocats, commissaire du gouvernement près des tribunaux du Puy-de-Dôme, membre de la société académique des sciences, etc., est né à Caen le 8 avril 1744. Il est auteur de : I. *Histoire générale d'Allemagne, depuis l'an de Rome* 640 *jusqu'à nos jours*, 1799, 6 vol. in-12. II. *Défense contre une accusation du crime de lèse-nation*, plaidoyer pour le sieur Martin, conseiller du roi, 1790, in-8°. III. *Réclamation pour C. Desmoulins, auteur de* La France libre, *précédée de notes historiques sur l'état de bourreau chez les différentes nations connues, et suivie d'une lettre sur les atteintes portées à la liberté, par M. Mitouflet*, 1790, in-8°. IV. *Alphabet universel*, ou *Sténographie méthodique appliquée à l'art typographique*, première partie, 1799, in-8°. V. *Mémoires historiques de Mmes. Adélaïde et Victoire de France*, 1803, 2 vol. in-12. VI. *Les plus illustres Victimes vengées des injustices de leurs contemporains, et réfutation des paradoxes de M. Soulavie*, 1802, in-12. VII. *Abrégé du traité de la langue exacte adaptée à l'imprimerie et à la sténographie de Taylor*, 1805, in-4°. avec 7 pl. VIII. *De la Monarchie sous la maison de Bourbon; bonté de cette maison*, 1815, in-8°. IX. *Adresse aux Français et aux alliés, sur le retour de Louis XVIII en* 1815. M. Barbier lui attribue : *Traité philosophique, théologique et pratique de la loi du divorce, demandé aux états par L. Phil. d'Orléans*, 1787, in-8°. M. de Montigny a eu part au supplément de l'*Encyclopédie* et au Répertoire de Guyo. — Montigny (J. L.), ex-chef de bureau à la direction des contributions de la Seine-Inférieure, a publié : *Aperçu sur les moyens d'augmenter les revenus de l'état, sans créer de nouveaux impôts pour l'an* 1816; 1816, in-8°. Ot.

MONTLEZUN (Le marquis Joseph de), chevalier de Saint-Louis, d'une des plus anciennes maisons de France, ancien page de Louis XVI, était, en 1791, colonel de cavalerie dans l'armée réunie à Coblentz, sous les ordres des princes. Il entra au service d'Autriche après le licenciement, et fit avec distinction plusieurs campagnes. Après la restauration, en 1814, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, nommé lieutenant des chevau-légers de la maison du Roi, et prit sa retraite pour infirmité, à l'époque de la suppression des chevau-légers, le 31 décembre 1815. S. M. lui accorda, en mars 1816, la permission de porter le titre et la marque distinctive de chambellan de l'empereur d'Autriche, qu'il avait obtenus lorsqu'il était au service de cette puissance. — Montlezun (Le comte), chevalier de St.-Louis, officier des gardes-du-corps du Roi, a été nommé, en 1816, ministre plénipotentiaire de France à la cour de Bade. — Montlezun (Le vicomte Alexandre de), fils du chevalier Philippe de Montlezun et cousin-germain du précédent, servit avec distinction dans l'armée autrichienne; il a été blessé sous les murs de Gènes et estropié du bras droit, au même âge où pareil accident arriva à son père, capitaine au régiment de Médoc, lors de la retraite du maréchal de Belle-Isle, en Bohème. S. S.

MONTLIVAULT (Casimir Guyon Comte de), chevalier de Malte, d'une ancienne famille, naquit vers 1770. Connu d'abord sous le nom de chevalier *de Diziers*, il entra dans l'artillerie extrêmement jeune, et passa à Malte deux ans avant la révolution. Il en repartit en 1797, six mois environ avant la prise de cette île par l'escadre de Buonaparte, qui se rendait en Égypte. Il séjourna pendant quelque temps en Italie, puis à Hanau, Aschaffenbourg, et rentra en France après le 18 brumaire. Après le divorce de Buonaparte, il fut nommé, en 1811, intendant-général de l'impératrice Joséphine, et on lui doit la justice de dire qu'il profita de sa position pour rendre service à beaucoup de personnes. M. de Montlivault fut nommé par S. A. R. Monsieur, alors lieutenant-général du royaume, préfet des Vosges le 2 mai 1814. Au retour de Buonaparte, en

1815, au moment où il apprit officiellement l'entrée de Napoléon à Paris, il cessa ses fonctions, nomma un conseiller de préfecture pour les exercer, et quitta les Vosges. A son second retour, le Roi le nomma préfet de l'Isère. Il prit, à son arrivée, plusieurs arrêtés importants, et déclara que les commissions administratives établies à Grenoble au nom des puissances alliées, cesseraient à l'instant leurs fonctions. Il révoqua aussi celles du commissaire-général de police, ordonnant que tous les prévenus arrêtés et qui n'avaient point encore été interrogés le seraient dans les vingt-quatre heures, et mis en liberté s'il n'existait contre eux aucune charge. Il reprit ainsi avec vigueur le gouvernement au nom du Roi, et sut faire respecter son autorité. Il avait encore cinquante garnisaires autrichiens à l'hôtel de la préfecture, lorsqu'il eut l'honneur d'y recevoir S. A. I. et R. l'archiduc héréditaire d'Autriche, qui passa vingt-quatre heures chez lui, et le traita avec une distinction particulière. Lors de la sédition qui éclata à Grenoble, dans la nuit du 4 au 5 mai 1816, et qui pouvait devenir si funeste, il prit, de concert avec le lieutenant-général Donnadieu, les mesures nécessaires pour réprimer et punir les insurgés. Pendant la nuit où la ville fut attaquée, après avoir donné tous les ordres qui dépendaient de ses attributions, il se rendit sur la place d'armes où était établi le quartier-général; il y resta jusqu'au moment où, grâce à la bonne conduite de la garnison et de son chef, l'ordre fut entièrement rétabli. Dans les mesures qui suivirent l'insurrection, il s'entendit avec le général Donnadieu, et partagea avec lui les pouvoirs extraordinaires qui furent accordés à cette occasion. Si par suite, quelques dissentiments paraissent avoir eu lieu entre eux, ils ne firent tort en aucune manière à la chose publique. Le général fut créé vicomte et cordon rouge; le préfet fut nommé conseiller-d'état en service extraordinaire. Le département alla en corps offrir une épée d'or au général, et vint également en corps annoncer au préfet qu'il avait délibéré de tenir sur les fonts de baptême, l'enfant dont, à cette époque, il allait être père, et de lui donner le nom d'*Isère*. Cette cérémonie eut effectivement lieu au mois de décembre 1816, mais déjà le comte de Montlivaut avait été nommé préfet du Calvados. Il se rendit à son poste au commencement de janvier 1817. Il est chevalier de Saint-Louis, de Malte, de la Légion-d'honneur et des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne. — Son frère, le chevalier Eléonor-Jacques-François de Sales Guyon de MONTLIVAULT, né vers 1765, entra de très bonne heure dans la marine, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1787, fit les campagnes de la guerre d'Amérique, et surtout celle de la Baie d'Hudson, avec Lapérouse dont il était l'ami. Il était chevalier de Malte, fit ses caravanes avant la révolution, et émigra à cette époque. Il rentra en France après le 18 brumaire. Au retour du Roi, il a été nommé capitaine de frégate et chevalier de Saint Louis. Pendant son émigration, il habita longtemps Hambourg. Il était ami intime de Rivarol. — MONTLIVAULT (Jacques-Marie-Cécile Guyon, comte de) est l'aîné de la famille. Né en 1760, il servit d'abord dans les chevau-légers de la maison du Roi, fit ensuite, en qualité de volontaire, trois campagnes de la guerre d'Amérique, sous les ordres de M. de Suffren. Il se maria en 1785. Arrêté pendant le cours de la révolution, il fut mis en liberté après une longue détention, et a rempli à diverses époques des emplois importants et gratuits de l'administration. Il fut nommé, en 1814, chevalier de Saint-Louis et membre de la Légion-d'honneur. Pendant la guerre de la Vendée, et ensuite à l'époque de la chouannerie, il fut constamment président du comité royaliste du Blaisois. Au second retour du Roi, il a été fait inspecteur des postes, place qu'il occupe encore aujourd'hui.—MONTLIVAULT (Jacques-Pierre-Marie-Guyon, comte de), fils du précédent, né à Montlivaut, le 28 mai 1786, entré à l'école-militaire de Fontainebleau, en 1804, fut nommé sous-lieutenant au 92e. de ligne, et lieutenant au même régiment en 1807, et capitaine en 1809. Il devint, en cette qualité, aide-de-camp du duc de Raguse, qu'il quitta quelque temps après, ayant été nommé, en mars 1813, chef de bataillon au 4e. de ligne, dont il devint major provisoire à la fin de cette même année. Le 2 décembre 1815, il obtint le grade de lieutenant-colonel dans le 5e. régiment d'infanterie de la garde royale, et fu bré-

veté colonel le 23 octobre de l'année suivante. Il a fait avec distinction toutes les campagnes en Allemagne, en Italie, en Illyrie et en Espagne, depuis celles d'Ulm et d'Austerlitz jusqu'à celle de 1814. A cette dernière époque, il commanda un régiment provisoire, et fit partie de la garnison de Magdebourg, où il commanda en outre les avant-postes de la rive droite de l'Elbe pendant tout le blocus. A son retour en France, il fut nommé major en pied du régiment de Monsieur-infanterie. Au retour de Buonaparte, il fut destitué et arrêté à Nanci, transféré à Metz, puis à Paris, où il fut remis en liberté sur sa parole. Il est chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. — MONTLIVAULT (Henri, chevalier de), frère cadet des précédents, est capitaine dans l'artillerie à cheval de la garde royale et chevalier de la Légion-d'honneur. Z.

MONTLOSIER (FRANÇOIS-DOMINIQUE REGNAULT, comte DE), d'une ancienne famille d'Auvergne, né dans cette province vers 1760, fut député aux états-généraux de 1789, par la noblesse de Riom. On n'entendit guère parler de lui qu'à l'époque des événements des 5 et 6 octobre. Il dénonça alors les violences commises contre quelques députés, les insultes qu'il prétendit avoir été faites à l'assemblée, et demanda que ses membres fussent mis à l'abri de semblables outrages. Il se montra en même temps royaliste très prononcé, et l'un des plus énergiques défenseurs de son ordre. Quelques personnes même qui partageaient ses principes, crurent que la chaleur de sa défense était plus dangereuse qu'utile à la noble cause qu'il voulait faire triompher. Une fois seulement, il parut s'écarter de son système, et ceux qui ne pénétraient pas ses vues auraient pu le prendre pour un démocrate. Le trône de Louis XVI n'avait pu être entièrement détruit par la révolution des 5 et 6 octobre. La politique de ceux qui avaient eu part à cet attentat était changée; Mirabeau, déçu dans ses espérances, crut dès lors que ce qu'il avait de mieux à faire était de raffermir la couronne sur la tête du monarque auquel il avait voulu l'arracher; et si, dès ce moment, il n'exécuta pas ce projet, c'est qu'il en fut empêché par ceux qui ne pouvaient lui pardonner sa conduite précédente. Le Roi, croyant qu'il serait mieux défendu par le parti qui l'avait si vivement attaqué que par ceux qui avaient si faiblement résisté, était décidé à prendre le député de Provence pour son principal ministre. Deux partis dans l'assemblée s'y opposèrent, les royalistes et les démocrates. Mirabeau, qui savait qu'il ne pouvait réussir qu'en conservant son ascendant dans l'assemblée, fit la motion d'admettre les ministres au moins avec voix consultative (telle qu'ils l'ont aujourd'hui). Ce fut cette motion que M. de Montlosier, adversaire très décidé de Mirabeau, combattit en employant des arguments que la démocratie la plus prononcée n'eût pas désavoués. « Je m'étonne, dit-il, que les amis de la liberté » aient appuyé de leurs suffrages un projet aussi vicieux en principe que dangereux dans ses conséquences. Nous » n'avons pas le droit d'accorder à des » étrangers une influence nationale. Nous » ne pouvons créer de notre propre autorité des membres du corps législatif » qui ne peuvent l'être que par l'élection » du peuple.... C'est un sacrilége constitutionnel, un crime de lèse-public..... » Accorder à des ministres voix consultative, n'est-ce pas accorder à des » hommes souvent peu citoyens, à des » hommes choisis, excités par le gouvernement même à venir nous tendre des » piéges, leur donner la faculté de s'emparer de nos débats, et de les remplir » de leurs fausses doctrines?... Il y a dans » la proposition de M. de Mirabeau un » sens mystique... » Ce discours, réellement étranger au système de l'auteur, éveilla l'attention de ceux qui n'en connaissaient pas le but, et ne contribua pas peu à faire rejeter une mesure qui eût peut-être donné aux événements une direction toute différente (*Voy.* LANJUINAIS). Lors de la discussion des nouveaux principes constitutionnels, il repoussa l'inutile dénomination de citoyen actif qui supposait des citoyens passifs, attaqua sans réserve toutes les nouvelles institutions, et défendit la majesté royale, que beaucoup de ses collègues ne ménageaient pas même dans la mémoire du bon Henri. Le 18 mai 1790, lors de la discussion sur le droit de paix et de guerre, l'un d'eux ayant rappelé quelques-unes des faiblesses de ce prince, M. de Montlosier répondit : « Henri IV ne fut pas » exempt de faiblesses, mais il les couvrit » de ses vertus publiques. L'amour du

» peuple fut toujours la première passion » de son cœur, et c'est une grande maladresse que de rappeler la mémoire de » ce prince pour jeter de la défaveur sur » la cause des rois. » Pendant cette discussion, l'extrémité gauche de l'assemblée s'était attachée à flétrir l'ancienne noblesse, dont on voulait détruire l'ascendant sur l'armée; M. de Montlosier la défendit avec une chaleur qui le fit rappeler à l'ordre. « Qu'on me ramène aux » carrières, s'écria-t-il ; car je ne suis » ici que pour dire la vérité; » et il continua de faire un tableau très frappant des persécutions dont la noblesse était l'objet, en indiquant avec beaucoup de sagacité les désordres et les calamités qu'une liberté mal entendue devait bientôt faire naître. Il vota pour que le droit de faire la guerre et la paix fût entièrement dévolu au Roi, et, dans toutes les circonstances, essaya de défendre ses priviléges et son autorité. M. de Montlosier prétendit que les biens de la couronne devaient être inaliénables, même dans la supposition des besoins de l'état. Pendant l'orageuse discussion sur la résidence de la famille royale, il s'opposa avec la plus grande force à ce qu'il fût rendu aucune loi de contrainte à cet égard; et se voyant interrompu, il éleva la voix, qu'il a très sonore, et cria *Vive le Roi!* Au mois de mai 1791, il vota avec une grande imprévoyance contre la réélection des députés constituants à la prochaine assemblée, afin, dit-il, qu'après avoir renversé le despotisme, ils ne songent pas à en recueillir les débris. Lors de la discussion sur la réunion du comtat Venaissin, il demanda qu'on déclarât formellement que cet état appartenait à la France, pour couvrir au moins d'une apparence de loyauté ce grand acte d'injustice. Des sorties de ce genre, fréquemment répétées par M. de Montlosier, excitèrent souvent des cris, et donnèrent lieu à des apostrophes violentes du côté gauche; mais tout cela ne l'épouvantait pas : il paraissait même y donner prise tout exprès pour les braver. Les écrits du temps rapportent que, lors de la spoliation du clergé, il fut entraîné par un mouvement oratoire, et s'écria, en s'adressant aux évêques de France : « Ils » n'auront plus de croix d'or, mais il » leur restera la croix de bois, et c'est » une croix de bois qui a sauvé le monde. » Il soutint que les biens ecclésiastiques n'appartenaient pas à la nation, mais il trouva juste qu'elle pût en disposer. Pendant l'émigration, M. de Montlosier eut des altercations avec quelques-uns de ses compagnons d'exil, et sortit de toutes ces disputes en homme de courage. Honoré de la confiance d'un grand souverain, il fut, pendant dix-huit mois, en communication habituelle avec l'empereur d'Allemagne. En 1794, il fut nommé commissaire, avec l'abbé de Pradt, son compatriote, le prince Auguste d'Arenberg, et M. Pillène, pour faire prendre les armes aux habitants des Pays-Bas. La même année, il suivit M. de Mercy en Angleterre, où ce négociateur mourut. M. de Montlosier se fixa alors à Londres, et devint propriétaire du journal français le *Courrier de Londres*, qu'il rédigea dans les principes qu'il avait professés à l'assemblée constituante. En 1800, il fut chargé d'une mission de confiance auprès de Buonaparte; il s'agissait de lui offrir les moyens de se faire une souveraineté particulière en Italie, à condition qu'il rétablirait les Bourbons sur le trône de leurs pères. Quoique muni de passe-ports du premier consul, le négociateur fut arrêté à Calais, conduit à Paris par des gendarmes, et enfermé au Temple; mais il n'y resta que trente-six heures. Fouché lui dit que c'était une méprise, et intima néanmoins à celui qui en avait été l'objet l'ordre de retourner en Angleterre sous dix jours, sans avoir entamé sa mission. Pendant ces dix jours, M. de Montlosier eut des audiences particulières et secrètes du ministre des affaires étrangères, qui lui dit sous le sceau de la confidence, et sans doute pour qu'il en fît usage comme écrivain, que l'intention du premier consul était, 1°. de rétablir l'ancienne Église de France; 2°. de faire rentrer les émigrés, et de les mettre en possession de leurs biens non vendus; 3°. de détruire les restes de la révolution et du Jacobinisme, et de rétablir l'ordre social. M. de Montlosier parla sous ce rapport des bonnes intentions de Buonaparte dans son journal, qui dut dès-lors prendre une couleur différente de celle qu'on y avait auparavant remarquée. Ce changement déplut au gouvernement anglais, qui n'accorda plus à l'auteur la protection dont il avait joui. En 1801, il fut appelé en France par le ministre de la police et par celui des affaires étrangères. Le prétexte de ce rappel fut que M. de Montlosier seconderait

beaucoup mieux dans son pays qu'en Angleterre, les vues religieuses et contre-révolutionnaires du premier consul. Dans cette intention, il se rendit à Paris, et y transporta son journal, qui ne convint pas, et qui fut supprimé trois mois après sa première apparition. Pour indemniser l'auteur, on l'attacha aux affaires étrangères. Sur la demande qu'on lui fit de voter pour l'élévation de Buonaparte au trône impérial, il répondit qu'il était venu en France pour se soumettre au gouvernement existant, et non pour en faire un. Néanmoins il conserva son emploi. A cette époque, Buonaparte demanda à M. de Montlosier un ouvrage sur l'ancienne monarchie, les causes qui pouvaient avoir amené la révolution, les tentatives employées pour la combattre, et la manière dont elle devait être terminée. L'auteur employa quatre ans à la composition de ce livre, et l'envoya à Buonaparte, qui ne se souvenait plus alors de l'avoir demandé. Une commission l'examina et en fit l'éloge, mais jugea qu'il ne devait pas être imprimé. Cependant Buonaparte crut que les connaissances de l'auteur pourraient le servir d'une autre manière, et M. de Montlosier reçut, par l'intermédiaire de M. Lavalette, ordre de partir de Suisse où il se trouvait, et de revenir en France lui écrire habituellement sur les affaires politiques. M. de Montlosier obéit; cette correspondance eut lieu pendant quinze mois, et s'arrêta vers la fin de 1812. Il demanda alors la permission d'aller en Italie reprendre ses travaux sur l'histoire naturelle, qui avait autrefois été son étude de prédilection. Cette permission lui fut accordée, avec toutes les facilités pour faire son voyage commodément. A la première restauration, il publia, sans aucun changement, sous le titre *De la Monarchie française*, l'ouvrage qui lui avait été commandé par Buonaparte. Seulement, l'auteur ajouta à la fin une notice sur la chute de Buonaparte, et les causes qui l'avaient amenée: c'était un extrait de sa correspondance. Après la première restauration, M. de Montlosier composa un 4e. volume faisant suite aux trois autres; ce volume contenait quelques critiques sur la fausse marche du gouvernement royal depuis sa réhabilitation. Il n'avait pas pu paraître avant le 20 mars 1815, et ne fut rendu public qu'après cette époque, de sorte qu'on aurait pu croire qu'il avait été composé dans l'intention de plaire au débarqué de l'île d'Elbe. L'auteur le sentit, et fit précéder son travail d'une préface entièrement dirigée contre Buonaparte. Appelé à donner son vote d'adhésion à l'acte additionnel, M. de Montlosier refusa, et ne toucha point son traitement comme employé aux affaires étrangères pendant les cent jours. Le 11 janvier, il reçut de M. de Richelieu une lettre fort honorable, dans laquelle le ministre l'autorise à se retirer à Clermont-Ferrand. On a reproché aux derniers ouvrages de M. de Montlosier sa prédilection pour les institutions féodales; sans doute, cette opinion, qui fut celle de Montesquieu, a été très soutenable; mais elle est au moins intempestive, et a pu servir de prétexte pour accuser, dans l'esprit du vulgaire, des hommes estimables et malheureux, que leurs accusateurs même savent bien n'avoir jamais songé au retour d'un système dont la seule pensée est une absurdité. On a de lui: I. *Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne*, 1789, 1802, in-8o. II. *Observations sur l'Adresse à l'ordre de la noblesse faite à M. le comte d'Entraigues*. III. *Observations sur les assignats*, 1790, in-8o. IV. *Essai sur l'art de constituer les peuples*, ou *Examen des opérations constitutionnelles de l'assemblée nationale de France*, 1791, in-8o. V. *Grand Discours que prononcèrent les commissaires de l'assemblée nationale au Roi, en lui présentant la grande charte, et réponse du Roi aux commissaires, ainsi qu'il est présumé*, 1791, in-8o. VI. *Opinion sur le nouveau serment demandé à l'armée*, 1791, in-8o. VII. *De la nécessité d'une contre-révolution*, 1791, in-8o. VIII. *Des Moyens d'opérer une contre-révolution*, 1791, in-8o. IX. *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, 1796, in-8o. X. *Observations sur le projet du Code civil*, 1801, in-12. XI. *Notice sur la pierre appelée Cornéenne ou roche de corne*, 1802, in-8o. XII. *De la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, 1814, 3 vol. in-8o. XIII. *De la monarchie française depuis le retour de la maison de Bourbon jusqu'au 1er. avril 1815*, 1815, in-8o.; 2e. édition, 1817. XIV. *Quelques vues sur l'objet de la guerre, et sur les moyens de terminer*

la révolution, 1815, in-8°. XV. *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, 1815, in-8°. XVI. *De la monarchie française depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de la session de* 1816, *avec un supplément sur la session actuelle*, in-8°., Paris, 1818. Dans cet ouvrage, comme dans la plupart de ceux qu'il a publiés, M. de Montlosier offre trop souvent à côté de pensées très justes et d'aperçus judicieux, des idées incohérentes, bizarres et quelquefois contradictoires. U.

MONTMARIE (Le comte LOUIS-FRANÇOIS-ELIE LEPELLETIER), né le 12 mars 1771, était chef d'escadron, aide-de-camp du maréchal Lefebvre, lorsqu'il fut nommé colonel le 18 mars 1807. Elevé au grade de général de brigade, le 5 mai 1809, il fut employé en cette qualité à la réduction du Tyrol, y rendit de grands services, et fut autorisé, au mois d'août, à porter la décoration de l'ordre de Maximilien-Joseph. Il passa en Espagne en 1810; fut chargé, au mois de juillet, de débloquer le fort de Morilla près Valence, et y réussit complètement, après avoir mis en déroute le corps qui en faisait le siége. Il se distingua de nouveau, le 26 novembre suivant, au combat de Vinaros; en juin 1811, aux siéges de Tarragone et de Figuières; le 25 octobre, à la bataille de Sagonte. Le général Montmarie se signala particulièrement dans cette journée, où il eut ses habits criblés de balles, et reçut plusieurs contusions. Rentré en France, à la fin de 1813, il défendit, en janvier 1814, la petite ville de Vitry, contre les Cosaques qu'il empêcha d'y pénétrer. En 1814, le général Montmarie fut nommé lieutenant des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 20 août suivant. S. S.

MONTMIGNON (JEAN-BAPTISTE), est né en 1737, à Luci, près de Château-Thierry. Après avoir fini ses cours de théologie à l'université de Paris, il fut appelé comme secrétaire par M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, à l'époque de sa prise de possession. Il s'attacha à ce respectable prélat, et ne s'en sépara qu'à sa mort, en 1803. Honoré de sa confiance et comblé de ses bontés, il occupa pendant plusieurs années la place de secrétaire de l'évêché, et fut ensuite chanoine de la cathédrale, vice-gérent de l'officialité, archidiacre, et, vers 1780, vicaire-général du diocèse. En 1789, obligé de quitter Soissons pour se soustraire aux persécutions des révolutionnaires, il se rendit à Paris, émigra en 1793, rentra dans la Belgique en 1798, et à Paris six mois avant la publication du concordat. Il a été nommé chanoine de Paris en 1811, et, en 1815, vicaire-général du diocèse. A la mort de l'abbé Dinouart, il était devenu propriétaire du *Journal ecclésiastique*, dont il fut presque le seul rédacteur jusque vers la première époque de la révolution, temps auquel l'abbé Barruel se chargea de cette entreprise. On connaît de lui: I. *Système de prononciation figurée, applicable à toutes les langues, et exécuté sur les langues française et anglaise*, Paris, 1785, in-8°. fig. II. *Lettre à l'éditeur des OEuvres de d'Aguesseau*, insérée au 8e. volume. III. *Du crime d'apostasie*, écrit publié à l'époque de la suppression des ordres religieux. IV. *Vie du vénérable Labre*, ouvrage traduit de l'italien (de Marconi). V. Une réfutation du dernier ouvrage du P. Lambert, publiée quelques années avant sa mort, sous ce titre: *Préservatifs contre le fanatisme*, ou *les nouveaux millenaires rappelés aux principes fondamentaux de la règle de foi catholique*. VI. *Choix des Lettres édifiantes*, Paris, 1809, 8 vol. in-8°. Les discours préliminaires de l'auteur pour chaque mission, ses additions, ses notes critiques, ses observations multipliées pour l'intelligence de l'histoire des missions, forment plus du tiers de cette collection. VII. *La Clef de toutes les langues*, ou *Moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples, et de simplifier extrêmement les méthodes d'enseignement pour l'étude des langues*, 1811, in-8°. C'est une espèce de pasigraphie fondée sur le numérotage des mots dans le dictionnaire de chacune, comme Cambry l'avait exécuté en petit (*Voy.* CAMBRY, dans la *Biog. univ*). VIII. *Règle suprême de vérité*, in-8°., ouvrage curieux, imprimé en 1810, mais non publié; il devait servir d'introduction au précédent (*Voy.* l'art. GASSNER, dans la *Biog. univ.*, t. XVI, p. 540, note 1). Z.

MONTMORENCY (ANNE-CHARLES-FRANÇOIS duc DE), premier baron chrétien, chef de cette maison si ancienne et si illustre, est né le 28 juillet 1768. Il

entra fort jeune dans le régiment de colonel-général-dragons, dont le duc de Luynes était le chef, et émigra avec toute sa famille dès les premiers jours de la révolution. Après avoir fait la campagne des princes, il résida successivement à Hambourg, où était établi le baron de Breteuil, grand-père de la duchesse de Montmorency, et à Munster, où il perdit son père en 1799. Rentré en France, il n'y retrouva que de faibles débris de son immense fortune et de celle de sa femme. Mais étant parvenu à racheter une des terres de sa famille, dans le Dunois, il y fit et il y fait encore un bien infini. D'abord commandant de la garde nationale de son département (Eure-et-Loir), il fut nommé, le 8 janvier 1814, major-général de la garde nationale de Paris, prêta, le 16, serment à l'empereur, et conserva cette place sous le Roi. Il fut nommé pair de France le 4 juin, et, le 27, chevalier de St.-Louis. — Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, son frère, grand d'Espagne de 1re. classe, né le 26 mai 1769, est, depuis la session de 1816, membre de la chambre des députés pour le département de la Seine-Inférieure, et il vote avec la minorité. Il est aussi inspecteur de la garde nationale de ce département, et il a constamment signalé son dévouement à la cause royale. — Le comte Anne-Joseph-Thibaut de Montmorency, frère puîné des précédents, chevalier de Saint-Louis, né le 15 mars 1773, étant, comme émigré, au service de l'Angleterre, partagea les dangers du duc de Choiseul-Stainville (*Voy.* ce nom) et du comte Charles de Damas, lorsqu'ils échouèrent sur les côtes de Picardie. Déporté avec ses compagnons d'infortune sur la frontière de Hollande, il ne tarda pas à rentrer en France, où il resta sans emploi jusqu'aux événements de la fin de mars 1814. Le comte Thibaut de Montmorency contribua beaucoup alors à décider le mouvement royaliste de la jeunesse de Paris, ainsi que le rapporte M. de Beauchamp, dans son *Histoire de la campagne de* 1814. Lorsque M. le duc d'Orléans revint d'Angleterre, il le nomma son aide-de-camp. Il a été fait maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis en 1814. — Le baron Anne-Louis-Raoul de Montmorency, fils du duc, est né à Soleure le 11 décembre 1790. Ayant été envoyé de bonne heure en France, pour son éducation, il entra, sous le règne de Buonaparte, dans un régiment de hussards, devint aide-de-camp du maréchal Davoust, et ensuite officier d'ordonnance de l'empereur. Il a maintenant le rang de chef d'escadron. Comme sa santé le forçait à quitter momentanément le service, on le nomma, sans le consulter, chambellan de Buonaparte, à la fin de 1813, mais il ne remplit pas les fonctions de cette place. Il fut fait chevalier, puis officier de la Légion-d'honneur, et, au commencement de 1815, chevalier de St.-Louis. Il est maintenant aide-de-camp de Mgr. le duc d'Orléans, auprès duquel il a résidé pendant un an en Angleterre. T. L.

MONTMORENCY (Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval, vicomte de), cousin des précédents, chevalier de St.-Louis, gouverneur du château de Compiègne, administrateur des hospices et établissements de bienfaisance de Paris, maréchal-de-camp, etc., est né à Paris, le 10 juillet 1767. Le vicomte de Montmorency fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont le vicomte de Laval, son père, était colonel; il devint ensuite capitaine (en survivance) des gardes de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois. Lors de la convocation des états-généraux, se trouvant grand-bailli d'épée de Montfort-l'Amaury, il fut nommé député de la noblesse de ce bailliage; mais, trop jeune pour prévoir les suites d'innovations sur lesquelles tant d'hommes éclairés se trompèrent comme lui, on le vit se jeter, avec toute l'impétuosité d'une ame ardente, dans ces funestes théories de perfectionnement que l'opinion publique montrait sous des couleurs si brillantes. C'est alors qu'il se réunit, avec la minorité de son ordre, à la chambre du tiers-état, dans le sens de laquelle il vota constamment, participant à toutes les mesures de cette première assemblée. Après la session, il devint aide-de-camp du maréchal Luckner; mais il le quitta peu après. Les sanglants préludes de la révolution désabusèrent enfin M. de Montmorency; il comprit, mais trop tard, que l'intention de ceux avec lesquels il voulait réformer les abus de la monarchie, était de consommer sa ruine, et il dut bientôt songer à sa propre sûreté. Il se retira alors en Suisse, où il erra quel-

que temps; il reçut l'hospitalité à Coppet, chez Mme. de Staël : telle fut l'origine d'une amitié que plus tard la différence la plus prononcée d'opinions religieuses et politiques ne put même altérer, et qui n'eut d'autre terme que la mort de cette femme célèbre. Pendant son séjour en Suisse, il apprit que son frère venait de périr sur l'échafaud, le 17 juin 1794. Cette affreuse nouvelle fortifia en lui des sentiments religieux, dans lesquels il commençait à chercher toutes ses consolations. Vers la fin de 1795, il voulut se réunir à sa famille; mais il fut arrêté à Paris, le 26 décembre; quelques jours après, on lui rendit la liberté. Il fut inquiété aussi au 18 fructidor. Mûri par une courte mais sévère expérience, le vicomte de Montmorency se condamna à une retraite absolue, et refusa constamment de prendre part aux affaires publiques, même lorsque, après le 18 brumaire, le gouvernement sembla promettre la réparation des maux révolutionnaires; il ne voulut accepter que des fonctions de charité dans l'ordre le plus modeste, et fit de l'étude et du soulagement des malheureux la première occupation de sa vie. Étant allé voir Mme. de Staël, il partagea avec elle les persécutions du gouvernement impérial; il fut exilé en 1811, et constamment surveillé depuis son rappel. Le vicomte de Montmorency ayant participé aux projets de rétablissement du trône des Bourbons, fut chargé, en avril 1814, d'aller annoncer à MONSIEUR, alors à Nanci, les événements de Paris et le vœu des habitants de cette capitale, qui appelaient ce prince dans leurs murs; il l'y suivit en qualité d'aide-de-camp, et, quelque temps après, il fut nommé chevalier d'honneur de l'auguste fille de Louis XVI, avec laquelle il se trouva à Bordeaux en mars 1815. Embarqué avec cette princesse, il l'accompagna jusqu'à Londres, d'où il repartit pour rejoindre le Roi à Gand. Entré à la chambre des pairs le 17 août 1815, le vicomte de Montmorency a constamment voté avec la minorité; il a parlé plusieurs fois, et avec succès, sur les finances, le clergé, les journaux, etc. Le 21 mars 1817, il prononça une opinion sur les finances, dans laquelle, à l'occasion de la vente proposée des bois du clergé, on remarque le passage suivant : « Ici, permettez-moi, Messieurs, de vaincre la » répugnance qu'on éprouve à parler de » soi-même, pour vous exprimer un sentiment profondément gravé dans mon » ame, qui m'a déterminé, plus que tout » autre motif, à prendre la parole. J'ai » aussi malheureusement le droit de » m'instruire, par ma propre expérience, » sur la grande question qui nous occupe; j'ai le droit et le devoir de parler » de ces époques trop célèbres, qui ont » été rappelées d'une manière noble et » touchante dans la chambre des députés. Il y a vingt-sept ans qu'entraîné » par des systèmes qui avaient séduit ma » jeunesse, j'ai pris part à ce que j'ai reconnu depuis être une grande injustice; j'ai voté pour une aliénation semblable, disons mieux, pour d'immenses spoliations qui devaient être si » profitables et qui ont si peu profité, » etc., etc. » — On attribue à Mme. de MONTMORENCY-LAVAL, la traduction interlinéaire publiée avec les *Aventures de Robinson-Crusoé*, en anglais, imprimée au château de Dampierre, 1797, 2 vol. in-8°. A. R.

MONTMORENCY-MORRES (HERVÉ), chef d'une branche de la même maison que les précédents, établie depuis plusieurs siècles en Irlande, où elle est connue sous le nom de *Montmorency-Morres* ou de *Marisco*, et où elle occupe un rang aussi distingué que celui qu'occupe en France la famille dont elle descend, est né le 8 mars 1767. Il servit d'abord en Autriche sous l'empereur Joseph II, fut employé contre les Turcs, puis en Alsace, et sur le Rhin dans l'armée du général Wurmser, où il assista à tous les grands événements des campagnes de 1797 à 1799. S'étant ensuite attaché au service de France, il y a été promu au grade d'adjudant-commandant. Cette branche de la maison de Montmorency est soudivisée en deux, l'une catholique, représentée par M. Hervé de Montmorency-Morres, auquel cet article est consacré, et l'autre protestante, dont les lords de Montmorres et de Franckfort, pairs d'Irlande, sont les chefs. Ces derniers, qui seuls ont conservé tous les biens et les honneurs de leur illustre famille, après avoir prouvé leur descendance légitime de Geoffroi de Montmorency, qui suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et fils d'Hervey de Montmorency, grand sommelier de France, ont obtenu du prince-régent, le 27 juin 1815, la permission

de porter les noms et armes de Montmorency. L'ordonnance fut communiquée le 22 septembre 1815, par M. Hervé de Montmorency-Morres, chef de la branche catholique, au duc de Montmorency, chef de toutes les branches de cette maison, et présentée au Roi. Il a publié, *Genealogical memoir of the family of Montmorency: styled de Marisco or Morres*, 1817, in-4°. S. S.

MONTOLIEU (La baronne ISABELLE DE), née à Lausanne, est connue par les nombreux romans qu'elle a publiés, et dans lesquels on rencontre en général un style naturel et facile, et un dialogue plein de vérité. A coup sûr, cet auteur n'a rien à envier au bienheureux Scudéry,

Dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.

Mais il faut observer que si les nouvelles de Mme. de Montolieu se sont succédées pendant long-temps avec tant de rapidité, c'est que, le plus souvent, cette dame n'a fait que traduire, ou plutôt imiter les ouvrages qui paraissaient dans ce genre en Allemagne. En voici une liste exacte, qu'on ne désespère point de voir s'augmenter encore : I. *Caroline de Lichtfield*, 1781, 2 vol in-12 (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot DEYVERDUN); 3e. édit., 1815, 3 vol. in-12. Cet ouvrage, qui doit être mieux qu'une traduction, puisque Mme. de Montolieu avoue ne pas posséder parfaitement l'allemand, a fondé la réputation de l'auteur comme romancière. II. *Lettres de M. Henley*, publiées par son amie, 1784, in-12. III. *Le Mari sentimental*, ou *le Mariage comme il y en a quelques uns*, 1785, in-18. IV. *Tableau de famille*, ou *Journal de Charles Engelmann*, trad. de l'allemand d'Auguste La Fontaine, 1801, 2 vol. in-8°.; 1802, 2 vol. in-12. V. *Nouveau Tableau de famille*, ou *la Vie d'un pauvre ministre dans un village allemand, et de ses enfants*, traduit de l'allemand d'Aug. La Fontaine, 1802, 5 vol. in-12; 1804, 5 vol. in-12. VI. *Le Village de Lobenstein*, ou *le Nouvel Enfant trouvé*, trad. libre du roman d'Aug. La Fontaine, intitulé : *Théodora*, 1802, 5 vol. in 12. VII. *La Rencontre au Garigliano*, ou *les quatre femmes*, trad. de l'allemand, de Basile Ramdohr, 1803, in-12. VIII. *Amour et coquetterie*, ou l'*Enfant d'adoption*, imité du roman allemand intitulé : *Henriette Bellmann*, d'Auguste La Fontaine, 1803, 3 vol. in-12. IX. *Recueil de contes*, 1804, 3 vol. in-12. X. *Aristomène*, traduit de l'allemand, d'Auguste La Fontaine, 1804, 2 vol. in-12, 1811, 2 vol. in-12. XI. *Marie Menzicoff et Fédor Dolgorouki*, histoire russe en forme de lettres, traduit de l'allemand, d'Auguste La Fontaine, 1804, 2 vol. in-12. XII. *Corisandre de Beauvilliers*, anecdote française du XVIe. siècle, traduit de l'anglais de Charlotte Smith, 1806, 2 vol. in-12. M. de Salabéry, sans se douter de la concurrence, s'exerçait en même temps sur ce roman, dont il publia presque aussitôt que Mme. de Montolieu une brillante imitation, plutôt qu'une traduction. XIII. *La Princesse de Wolfenbuttel*, traduit de l'allemand, 1807, 2 vol. in-12. Ce roman historique, très attachant, est fondé sur l'union du prince Alexis, fils de Pierre-le-Grand, avec Charlotte de Brunswick-Wolfenbuttel, et sur les suites funestes de cette union. XIV. *Saint-Clair des Iles*, ou *les Exilés à l'Ile de Barra*, roman traduit librement de l'anglais, de mistriss Helme, 1808, 4 vol. in-12; 1809, 4 vol. in-12. XV. *Emmerich*, 1810, 6 vol. in-12. XVI. *Le Nécromancien*, ou *le Prince à Venise*, mémoires du comte d'O***, par Schiller, trad. et terminés, 1811, 2 vol. in-12. XVII. *Agathocles*, ou *Lettres écrites de Rome et de la Grèce. au commencement du 1re. siècle*, trad. de l'allemand, 1812, 4 vol. in-12; 1813, 4 vol. in-12; 3e. édit., 1817, 4 vol. in-12. XVIII. *Douze Nouvelles*, 1812, 4 vol. in-12. XIX. *Suite des Nouvelles*, 1813, 3 vol. in-12. XX. *Dix Nouvelles*, 1815, 3 vol. in-12. XXI. *Falkenberg*, ou *l'Oncle*, imité de l'allemand, 1812, 2 vol. in-12. XXII. *Le comte de Waldheim, et son intendant Wildam*, traduit de l'allemand, 1812, 4 vol. in-12. XXIII. *Le Chalet des hautes Alpes*, 1813, in-18. XXIV. *Le Robinson suisse*, ou *Journal d'un père de famille naufragé avec ses enfants*, trad. de l'allemand, 1813, 2 vol. in-12. XXV. *La Ferme aux abeilles*, ou *les fleurs de lis*, imité d'Auguste La Fontaine, 1814, 2 vol. in-12. XXVI. *Charles et Hélène de Moldorf*, ou *huit ans de trop*, trad. de l'allemand, 1814, in-12. XXVII. *Raison et sensibilité*, ou *les deux manières d'aimer*,

trad. librement de l'anglais, 1815, 4 vol. in-12. XXVIII. *Les Châteaux suisses*, anciennes anecdotes et chroniques, 1816, 3 vol. in-12. Dans cet ouvrage, Mme. de Montolieu a consacré ses chants à sa patrie. Elle y a décrit avec autant de charme que de vérité les usages antiques des Suisses, et leurs mœurs simples et austères. En le faisant paraître, elle l'avait annoncé au public comme son dernier enfant littéraire; cependant elle a encore publié depuis : XXIX. *Ludovico*, ou *le fils d'un homme de génie*, traduit de l'anglais, 1816, 2 vol. in-12. XXX. *Les Châteaux suisses*, 1817, 4 vol. in-8o. XXXI. *Histoire du comte Roderigo de W.*, 1817, in-18. XXXII. *Exaltation et Piété*, 1818, in-12. OT.

MONTRICHARD (JOSEPH-ELIE-DESIRÉ), lieutenant-général d'infanterie, né à Bourg en Bresse le 24 janvier 1760, était officier d'artillerie avant la révolution. Il servit d'une manière distinguée, d'abord comme adjudant-général aux armées de la Moselle et du Rhin, ensuite comme général de brigade, et se signala particulièrement le 24 juin 1796, lors du passage du Rhin, opéré par Moreau, et, le 24 août, à la bataille de Friedberg près d'Augsbourg. En décembre 1797, il fut nommé chef de l'état-major de l'armée de Maïence. Elevé au grade de général de division, le 5 février 1799, il fut employé en Italie, et il commandait à Bologne au moment des défaites de Schérer. Chargé de couvrir la Toscane et la Ligurie, il battit les Autrichiens en plusieurs rencontres, et les força de lever le siége du fort Urbain. Dans le courant d'avril, à la suite d'une vive discussion avec le général cisalpin Lahoz, il le suspendit de son commandement, et défendit aux troupes cisalpines de lui obéir; dès-lors celui-ci abandonna le parti français et se mit à la tête des insurgés. Lorsque Macdonald marcha sur Modène et Plaisance, le général Montrichard se joignit à son armée dont il forma l'aile droite; sa division, un peu lente dans sa marche, plia le troisième jour de la bataille de la Trebia, et se retira en désordre à la première charge de la cavalerie autrichienne; ensuite elle répara sa faute, en couvrant avec plus d'ensemble et de bravoure la retraite périlleuse des débris de l'armée de Naples. Le général Montrichard étant passé en Allemagne, obtint de nouveaux succès à Engen, Stockach, Moëskirch, Hochstett, Memmingen et à Oberhausen, puis il commanda une des trois divisions destinées à couvrir la haute Souabe, le Voralberg et les Grisons. En 1802, il fut nommé commandant en chef des troupes françaises à la solde de la république batave; passa de là en Hanovre; fut pourvu, en juillet 1803, du gouvernement du duché de Lunébourg, et décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur, le 14 juin 1804. Depuis cette époque, le général Montrichard fut toujours employé d'une manière active, et il fut nommé chevalier de St.-Louis le 10 décembre 1814. Il a obtenu sa retraite le 4 septembre 1815. B. M.

MONTRICHARD (Le comte HENRI-RENÉ DE), ancien page de la reine, émigra en 1791 et fit les campagnes de 1791 et 1792, à l'armée de Condé, comme officier de cavalerie. A sa rentrée en France, en 1799, il fut chargé par son beau-père, M. Imbert-Colomès (*Voy.* ce nom, dans la *Biographie universelle*) de plusieurs missions importantes et périlleuses, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et de prudence. Nommé, en 1806, maire de Saint-Pierre la Roaille, département de la Loire, il administra cette commune pendant neuf années, et mérita l'affection des habitants par les efforts qu'il fit pour arracher leurs enfants aux lois de la conscription. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 5 novembre 1814. Son attachement connu pour la dynastie des Bourbons, le fit destituer de sa place de maire, le 17 avril 1815, par le commissaire Rœderer, et il est à remarquer que le sous-préfet, en lui envoyant sa destitution, lui écrivit *qu'on ne pouvait trouver les motifs de cette mesure dans sa manière d'administrer*. Appelé, par ordonnance royale du 2 août 1815, à la sous-préfecture de Villefranche, M. le comte de Montrichard y tint, pendant toute la durée de son administration, une conduite pleine de zèle et de sagesse, soit lorsque les Autrichiens occupaient le pays, soit quand de nombreux agitateurs s'essayaient à troubler la tranquillité publique par des bruits alarmants, précurseurs de la conspiration qui se formait contre la ville de Lyon. Lorsque M. le duc de Raguse (*Voy.* MARMONT) arriva à Lyon, au mois de septembre 1817, le sous-préfet de Villefranche, dénoncé au ma-

réchal par ceux-mêmes qui venaient d'être l'objet de sa surveillance, fut destitué le 24 du même mois. D.

MONTRICHÉ (M. GONDREVILLE DE), sous-chef au ministère de la guerre et lieutenant de la garde nationale de Paris, combattit à la tête de sa compagnie, le 30 mars 1814. On a de lui deux épîtres à Buonaparte, publiées en mai 1815, avec cette épigraphe :

Qui pourrait arrêter ce torrent dans sa course ?

Il a encore publié : I. *La conquête de la Prusse*, poëme (imprimé à la suite de la *Napoléide*, par Menegaut de Gentilly, 1806, in-8°). II. *Cantate sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8°. III. *Egyste et Clytemnestre*, tragédie en cinq actes, 1813, in-8°. IV. *Epître à Carnot*, 1815, in-8°. U.

MONTROSE (JAMES-GRAHAM, duc, marquis et comte DE), pair de la Grande-Bretagne et d'Ecosse, marquis de Graham et Buchanan, comte de Kincardin, vicomte Dundaff, lord Aberruthven et Fintray, chancelier de l'université de Glasgow et président de la banque royale d'Ecosse, est né le 8 février 1755. Il succéda aux titres de son père, William Graham, lors du decès de celui-ci, arrivé le 23 septembre 1790. Il prononça, le 2 février 1801, un discours où il examina la situation de l'Angleterre dans ses rapports avec le continent, et n'y vit rien d'alarmant : « Quant à la France, dit-il, » elle est plus grande, plus formidable » aujourd'hui qu'elle n'a jamais été, » même à l'époque la plus brillante du » règne de Louis XIV ; mais c'est une » raison de plus pour que nous soyons » en garde contre elle, et grâces à la » sage conduite du ministère, nous som- » mes plus en état que nous ne l'étions » de maintenir nos droits. » Il lut ensuite un projet d'adresse au roi, contenant une protestation très vive de dévouement et d'empressement à seconder ses intentions. Un mois après, il prit encore la défense de l'ancien ministère, justifia ses opérations et s'opposa à ce qu'on ouvrît une enquête sur l'état de la nation. Depuis lors, il a constamment voté dans le même sens. En février 1818, il présenta un rapport du comité secret déclarant que les ministres avaient usé avec discrétion et clémence des pouvoirs qui leur avaient été confiés. La noble et ancienne famille du duc de Montrose descend du célèbre Græme, qui, en 404, était général de Fergus, deuxième roi d'Ecosse, et gouverneur de ce royaume pendant la minorité d'Eugène II, son petit-fils. Le duc de Montrose a épousé en premières noces la fille du comte de Ashburnam, dont il a eu un seul fils qui est mort ; et en secondes noces, Caroline-Marie Montague, fille aînée du duc de Manchester, dont il a eu trois filles et un fils, James, marquis de Graham. Z.

MONTUCCI (ANTONIO), l'un des premiers sinologues de l'Europe, est né à Sienne, le 22 mai 1762. Il montra dès son enfance une véritable passion pour l'étude ; et, ayant obtenu une bourse pour la faculté de droit à l'université de Sienne, il suivit les cours de jurisprudence, et fut reçu docteur en droit ; mais il se livrait en même temps, avec une ardeur incroyable, à l'étude des langues vivantes, étant, comme Montucla le disait de lui-même, possédé du démon de la *Polyglottomanie*. Dès 1785, il fut nommé professeur d'anglais au collége Toloméi. L'année suivante, il se rendit à Florence, avec des Anglais auxquels il donnait des leçons de langues, y fit connaissance avec M. Josiah Wedgwood, et cet ami des arts le détermina facilement à venir, en 1789, dans l'espèce de colonie qu'il avait fondée sous le nom de *Nouvelle-Etrurie*, dans le Staffordshire, pour donner des leçons d'italien à sa nombreuse famille. Se trouvant à Londres en 1792, lorsqu'on faisait les préparatifs pour le départ de lord Macartney, et ayant appris qu'on avait fait venir de Naples quatre élèves missionnaires chinois qui, entendant le latin, devaient accompagner l'ambassade en qualité d'interprètes, M. Montucci, qui avait déjà commencé, sans autre secours que les livres de Fourmont, d'étudier la langue mandarinique, écrivit en chinois à ces jeunes étrangers une lettre qui les mit en relation avec lui. Il eut occasion de leur rendre quelques services, et, par reconnaissance, ils lui firent présent d'un exemplaire du précieux dictionnaire chinois *Tching Tseu thoung*, qu'il eût été impossible de se procurer en Europe. Les fréquents entretiens que M. Montucci eut avec ces missionnaires, lui donnèrent sur leur langue parlée des connaissances que l'on chercherait en vain dans les livres. A quelques absences près, il demeura dans la capitale de l'Angleterre

jusqu'en 1804, donnant toujours des leçons de diverses langues, sans interrompre ses études chinoises. Il forma dès-lors le plan d'un dictionnaire chinois plus parfait et plus commode pour un européen que tous ceux qu'on a imprimés à la Chine, ou que les lexiques manuscrits dont se servent les missionnaires; mais l'impression d'un pareil ouvrage en Europe étant au-dessus des moyens d'un simple particulier, il en communiqua le prospectus à diverses académies et aux souverains les plus zélés à encourager de pareilles études. Le roi de Prusse, auquel il avait envoyé un de ses opuscules sur la littérature chinoise, fut le seul qui l'honora d'une réponse : il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à quitter la Grande-Bretagne, où on le berçait depuis long-temps de vaines espérances entremêlées de refus piquants. Il se rendit, en 1806, à Berlin; mais Buonaparte y arriva six semaines après, et le roi de Prusse, contraint d'abandonner sa capitale, eut à s'occuper de tout autre chose que d'un dictionnaire chinois. M. Montucci n'en continua pas moins ses travaux, toujours en donnant des leçons d'anglais et d'italien. Ce ne fut qu'en 1809 qu'il put faire venir les dictionnaires et autres livres chinois qu'il avait laissés en Ecosse, et, dès l'année suivante, il commença à faire graver en bois les types des caractères de cette langue nécessaires pour l'impression de son grand dictionnaire, et il en a déjà porté le nombre à près de vingt mille, ce qui fait environ les trois quarts de cet immense travail; la netteté de ses types surpasse tout ce qu'on avait exécuté en ce genre dans l'Occident. M. Montucci a publié : I. *Poesie finora inedite del magnifico Lorenzo de' Medici, tratte da un codice della Laurenziana*, Liverpool, 1790, in-12. Le célèbre historien anglais W. Roscoë fit les frais de cette édition, et ce fut un autre anglais (Mr. W. Clarke) qui copia les manuscrits à la bibliothèque de Florence. II. *Key to the italian classics*, Londres, 1793, in-12. C'est un recueil d'anecdotes et morceaux choisis, tirés des meilleurs classiques italiens, avec une version anglaise et la prononciation italienne marquée par des signes particuliers, à l'usage des Anglais. III. *Liturgia italiana*, ibid., 1794, in-12. C'est une traduction italienne du *Book of common prayers*. La version des psaumes est entièrement de M. Montucci. IV. *The italian pocket dictionary*, 1795, in-12, souvent réimprimé. V. *Metastasio. Opere scelte, con eloggio e ritratto del autore*, Londres, 1796, 2 vol. in-12. VI. *Lettere d'una Peruviana, nuova traduzione*, Londres, 1802, in-12. Il n'eut pas le temps de terminer ce travail, et les quatre dernières lettres sont de la version de Diodati. VII. *An essay*, etc. (*Essai sur la décadence actuelle de la littérature toscane, reconnue par le comte Alfiéri, dans une lettre à l'auteur*), inséré dans le *Monthly magazine* de juil. 1804, pag. 558 et suiv. VIII. *Quindici tragedie di Vittorio Alfieri, con la Merope di Maffei e l'Aristodemo di Monti*, Edimbourg, 1805, 3 vol. in-12. L'éditeur y a joint un extrait des *Mémoires littéraires* d'Alfiéri, et une défense assez vive de cet auteur contre M. Fallette-Barol, de Turin. M. Montucci se proposait de donner une collection complète des tragiques italiens, mais d'autres objets lui firent perdre celui-là de vue. IX. *Galignani's 24 Lectures on the italian language*, etc., nouvelle édition, augmentée des deux tiers, Edimbourg, 1806, in-8°. X. *Italian extracts*, ibid., 1806, in-8°.: c'est une suite du précédent. On y trouve d'après Salviati, mais avec d'importantes corrections et additions, un curieux tableau offrant le *Specimen* de neuf dialectes italiens sur le texte d'un fragment de Boccace. XI. *Select dramatic pieces*, etc., ibid., id., suivi de Mémoires littéraires sur Goldoni, Métastase et Alfiéri. XII. *Redi, il Ditirambo, con note estratte da quelle dell'autore e la famosa lettera di Boccaccio a Pino de' Rossi su l'esilio*, ibid. Les ouvrages suivants sont tous relatifs à la littérature chinoise. XIII. *Proposals*, etc. (*Prospectus d'un ouvrage élémentaire sur la langue chinoise*, avec une réponse aux auteurs du *Critical Review*, Londres, 1801, in-4°. XIV. Une *Notice détaillée de l'Evangile chinois manuscrit, conservé dans le British museum* (*Gentleman's magasine*, oct. et nov. 1801). XV. *Notice d'un dictionnaire manuscrit, chinois, latin et portugais* (*Monthly magazine*, avril 1804). XVI. *Histoire complète de la calligraphie chinoise, depuis les plus anciens monuments jusqu'à nos jours*, 1804 (*Universal magazine*, nos. 3 à 6). On a tiré à part un

très petit nombre d'exemplaires de ce curieux mémoire, qui est en anglais ainsi que les quatre précédents. XVII. *De studiis sinicis*, Berlin, 1808, grand in-4°. XVIII. *Remarques philologiques sur les Voyages en Chine de M. de Guignes, par Sinologus Berolinensis*, ibid., 1809, in-8°. XIX. *Audi alteram partem*, ou *Réponse à la lettre de M. de Guignes, insérée dans les Annales des voyages*, ibid., 1810, in-8°. XX. *Urh-chih-tsze teen*, etc., ou *Examen comparatif* (parallel) *des deux dictionnaires chinois entrepris par le révérend Robert Morrison et Ant. Montucci*, Londres, 1817, in-4°. L'auteur y a joint une nouvelle édition des *Horæ sinicæ* de Morrison, et le texte chinois du *San-tsi-king* (*Voy.* les *Annales encyclop.* de 1817, tom. V, pag. 12). T.

MONVEL, fils du fameux comédien de ce nom, a été long-temps chef du bureau particulier du ministre de la justice, secrétaire de l'archichancelier Cambacérès, et pendant quelques années censeur de la *Gazette de France*. On a de lui : I. *le Deuil prématuré*, comédie. II. *Junius*, ou *les Proscrits*, tragédie en cinq actes et en vers, 1798, in-8°. III. (Avec Crammer.) *Le comte de Donamar*, traduit de l'allemand (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot Crammer). IV. *Recueil de Poésies*, 1801, in-8°. V. *Ode sur la guerre d'Autriche*, 1805, in-8°. VI. *Ode aux Turcs*, 1807, in-8°. Ot.

MONVILLE (Le baron T.-C.-G. Boissel de), pair de France, né aux environs de Rouen, d'une ancienne famille, a publié, en février 1818, un Mémoire in-4°., de 70 pages, intitulé *de la Législation des cours d'eau*. Cet écrit, qui offre une excellente analyse des lois et règlements sur cette matière délicate, s'élève aux plus hautes questions d'intérêt public. C'est le procès entre l'agriculture et l'industrie, entre les empiètements administratifs et les attributions judiciaires. Pour échapper à la proscription pendant la terreur, M. de Monville était venu s'établir à Seissel, sous le nom de Boissel; et c'est là qu'il conçut l'idée d'essayer jusqu'à quel point il serait possible de rendre navigable le cours du Rhône, depuis Genève jusqu'à Seissel, afin de tirer parti pour la marine des mâtures que peuvent fournir les mélèses du Valais. Ayant exécuté, presque sans accident, cette navigation en partie souterraine et d'une témérité sans exemple, il en publia la relation sous ce titre : *Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône réputée non navigable*, Paris, Dupont, 1795, in 4°., avec 18 planches gravées par l'auteur. On a encore de lui : *Description des atomes*, 1813-1815, 2 vol. in-8°. H.

MOORE (Thomas), célèbre poète irlandais, à qui ses concitoyens donnent le surnom d'*Anacréon*, fut élevé au collége de la Trinité à Dublin, qu'il quitta pour venir suivre à Londres la profession d'avocat. Tout en fréquentant le barreau, il publia une traduction en vers d'*Anacréon*, remarquable par sa fidélité et son élégance. Depuis ce moment, M. Moore s'est livré tout entier à des travaux littéraires. Ses compatriotes lui reprochent d'avoir fait souvent rougir la pudeur dans ceux de ses écrits auxquels il n'a pas mis son nom. Ses ouvrages avoués sont : I. *Odes d'Anacréon*, trad. en vers anglais, avec des notes, in-4°., 1800; 8e. édit., 2 vol. in-8°., 1813. II. *Appel franc au public*, ou *Considérations sur les dangers de la crise actuelle*, in-8°., 1803. III. *Poëmes*, par feu Thomas Little, in-8°., 1803; onzième édition, 1813. IV. *Lettre aux catholiques romains de Dublin*, in-8°., 1810. V. *Lettres interceptées*, ou *le Sac de la petite poste*, par Thomas Brown jeune, in-8°., 1812. Cet ouvrage a eu au moins quatorze éditions. VI. *Collection de Mélodies irlandaises* (Irish mélodies), in-fol. VII. *Poëmes* traduits du portugais du Camoens, in-8°., 1813. M. Moore a terminé la traduction de Salluste, laissée incomplète par Arthur Murphy. Les journaux français annoncèrent en 1817, qu'il venait de faire imprimer un poëme sur un sujet oriental, qu'il avait vendu 3 mille guinées aux libraires de Londres. Le but de ce poëme, du genre descriptif, est de représenter les beautés pittoresque de l'Inde. L'auteur était à cette époque à Paris. On peut lire un jugement sur son talent dans *The Pamphleteer*, n°. X, mai 1815, pag. 447. Z.

MOOR (Édouard), de la société royale de Londres et de la société asiatique de Calcutta, a occupé, pendant plusieurs années, une place importante à Bombay. Il a publié : I. *Récit des opérations du détachement du capitaine Little et de*

l'armée mahratte, in-4°., 1794. II. *Le Panthéon indou*, in-4°., 1810. III. *Récit des mesures adoptées pour supprimer les assassinats systématiques des enfants du sexe féminin, par leurs parents, et d'autres coutumes particulières aux naturels de l'Inde*, in-4°., 1811. Z.

MORAND (Le comte Louis-Charles-Antoine-Alexis), qu'il ne faut pas confondre avec le baron Morand, tué à Lunebourg en 1813, est né en 1758. Il entra de bonne heure au service, et se trouvait déjà général de brigade en 1805. Il fit, en cette qualité, la campagne contre l'Autriche, se distingua à la bataille d'Austerlitz, et fut un de ceux qui furent élevés, le 24 décembre suivant, au grade de général de division. Il était à la bataille de Iéna, et y fit preuve de bravoure. Presenté comme candidat au sénat, le 14 avril 1807, il fut, le 17 juillet suivant, nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, et autorisé, en 1808, à porter la décoration de commandeur de l'ordre de St.-Henri de Saxe. Employé de nouveau à la grande armée, dans la campagne de 1809, contre l'Autriche, le général Morand prit part aux batailles de Tann et d'Eckmulh. Il entra l'un des premiers à Ratisbonne dont il parvint à éteindre l'incendie. Il servit encore en Russie, se distingua à Mojaïsk, et, dans la campagne suivante, à Lutzen, à Bautzen et à Dennewitz. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis en 1814. Buonaparte revint de l'île d'Elbe, et le général Morand ne fut pas le dernier à lui offrir ses services. Il fut alors comblé des grâces de son ancien maître, et nommé, tout-à-la-fois, son aide-de-camp, colonel des chasseurs à pied de la garde, pair de France et commandant des 12e., 13e., 21e. et 22e. divisions. Il arriva à Nantes le 31 mars 1815, et son arrivée dans cette ville fut signalée par une proclamation dont voici seulement quelques traits : « Ne devraient-ils pas être rassasiés, ces » traîtres infâmes, qui depuis quinze ans » agitent parmi nous les brandons de la » discorde? Que veulent-ils encore? » N'ont-ils pas livré nos villes, vendu nos » vaisseaux, nos arsenaux? N'ont-ils pas » dépouillé les trésors de l'état, outragé » notre empereur et notre gloire? N'ont- » ils pas livré le héros protecteur qui » nous avait élevés au plus haut degré de » puissance, et qui allait anéantir d'un » seul coup de massue nos ennemis déjà » vaincus tant de fois? Que veut cette » femme qui se prosterne dans nos tem- » ples? etc..... Nobles enfants de la vic- » toire, vous avez vu et vous en avez fré- » mi, vous avez vu des traîtres infâmes, » des assassins, des voleurs de grand che- » min, revêtir les marques de l'autorité » sur vous pour humilier les peuples, » pour les attacher au joug de quelques » nobles avilis! Des nobles? Eh quoi! » tous les Français libres et victorieux » ne le sont-ils pas également? Notre » avilissement et de l'or, voilà ce qu'ils » demandent !.... » Précédé de cette proclamation, le général Morand parcourut le Poitou, l'Angoumois et le Querci. Mais il reçut, le 16 avril, l'ordre de se porter vers les frontières de l'Est. Après le second retour du Roi, le général Morand, quoiqu'il ne fût pas compris dans l'ordonnance du 24 juillet, quitta la France. Le 29 août 1816, un conseil de guerre séant à La Rochelle, présidé par le général Rey, condamna par contumace, à la peine de mort, le général Morand, convaincu d'avoir fait une proclamation tendant à allumer la guerre civile et anéantir l'autorité royale. C. C.

MORANGIÈS (Le baron Jean-Baptiste), né à Brioude le 21 novembre 1758, entra au service en 1775, fit toutes les campagnes de la révolution, et servit en Italie, où il fut fait prisonnier à Milan. Echangé, il passa avec Buonaparte en Egypte, où il perdit le bras droit à la bataille d'Aboukir, et le bras gauche à celle d'Alexandrie. Le 25 prairial an XII, il fut fait commandant de la Légion-d'honneur, et fut chargé ensuite du commandement de Gênes. Le général Morangiès fut fait chevalier de Saint-Louis le 11 septembre 1814. Il se trouvait dans le département du Var, en 1815, lors du débarquement de Buonaparte à Cannes. Il réunit alors à Fréjus les gardes nationales des communes voisines et la garnison de Draguignan. Ces dispositions n'arrêtèrent en rien la marche de Napoléon, qui l'employa ensuite dans la 8e. division. Le général Morangiès fut mis à la retraite, le 4 septembre 1815. C. C.

MORCELLI (Étienne-Antoine), archéologue d'Italie, est né à Chiari dans le Brescian, en 1737. Après ses premières études, il entra dans la société de Jésus, où il se distingua par son amour du travail et ses progrès dans les lettres.

Étant passé dans la maison que les Jésuites avaient à Rome, il y mérita bientôt la chaire de rhétorique dans le collége Romain. Déjà très versé dans l'archéologie, il fut nommé préfet du musée *Kircheriano*. Lors de la suppression des Jésuites, M. Morcelli fut prié par la maison Albani d'être son bibliothécaire; mais bientôt les notables habitants de Chiari, sa patrie, l'y rappelèrent en le nommant prevôt de leur principale église. Il en exerce les fonctions avec autant de zèle que de dignité depuis vingt-neuf ans; et, malgré son âge avancé, conservant toujours la plus vaste mémoire et la plus belle imagination, avec la faculté d'écrire aussi bien en vers qu'en prose, en latin et en italien. Il a composé, en 1814, sur la dédicace d'une nouvelle église de Saint-Michel, dans la ville de Chiari, un opuscule historique en latin, dans lequel son talent brille encore avec beaucoup d'éclat. Cet opuscule a été imprimé par les soins de son élève et son ami, le docteur Labus (*V.* ce nom), qui, plein de respect et d'admiration pour son maître, avait déjà fait graver son portrait, avec ces quatre vers, dans lesquels il a su ingénieusement désigner quatre des principaux écrits de M. Morcelli :

Dulcia cui doctæ dictarunt carmina Musæ,
Cui Latios rebus titulos aptare vetustas,
Relligioque dedit Graios penetrare recessus
Afrorum sacros nunc dat describere fastos.

Le premier vers indique d'une manière vague et générale, des poésies et d'autres opuscules; le second, rappelle l'important ouvrage de M. Morcelli, intitulé : *De stylo inscriptionum latinarum libri tres*, Rome, 1780, in-fol. L'abbé Roberti a dit de cet ouvrage « qu'il vivra dans le monde tant qu'on y estimera ou qu'on y conservera la mémoire du siècle d'or. » Lanzi l'appelait un *livre d'or*, et le cardinal Garampi prétendait que l'on ne pourrait pas faire une mauvaise inscription, si on le lisait avant de la composer. L'auteur publia, l'année suivante, un supplément sous ce titre : *Inscriptiones commentariis subjectis*, Rome, 1783, in-4°. Le second vers de M. Labus est relatif à un autre ouvrage de M. Morcelli, publié sous ce titre : *Sermonum libri duo*, Rome, 1784, in-8°. On y trouve des poésies qui semblent écrites par Horace lui-même. Le troisième vers fait allusion à deux autres ouvrages de M. Morcelli, dont l'un a pour titre : *Kalendarium ecclesiæ Constantinopolitanæ*, Rome, 1788, in-4°., et l'autre *S. Gregorii secundi pontificis Agrigentinorum libri decem explanationis ecclesiasticæ, græcè primum, et cum latinâ interpretatione ac commentariis vulgati, quibus præposita est vita ejusdem pontificis à Leontio Monacho scripta nec hactenùs græcè edita*, Venise, 1791. Enfin, le quatrième vers nous apprend que M. Morcelli avait encore en portefeuille un manuscrit considérable, que les connaisseurs regardent comme le plus précieux de ses écrits; il a pour titre : *Africa christiana*, et il a été imprimé depuis, Brescia, 1817, in-4°. Cet auteur est d'une modestie conforme à son éminente piété; et plusieurs de ses dissertations particulières n'ont pu être obtenues de lui qu'en manuscrit par quelques savants. De ce nombre sont celles que le docteur Labus vient de publier, Milan, 1816; l'une est *Sull' agone Capitolino*, et l'autre *Sulla Bolla d'oro de' fanciulli romani*. L'éditeur y a joint des notes fort intéressantes. C'est à lui qu'on doit encore la publication de l'opuscule du même auteur, qui a pour titre : *Steph. Antonii Morcelli Michaelis sive Dies festi principis angelorum apud Clarenses*, Milan, 1817. Le docteur Labus, qui avait déjà inséré dans le N°. XIII de la *Bibliothèque italienne*, un long extrait d'une autre dissertation de M. Morcelli, vient encore de la publier en entier, ainsi que quatre autres du même antiquaire, sur l'écriture des Romains. N.

MORE (Miss HANNAH), anglaise célèbre par ses écrits, est née dans la paroisse de Hanham près Bristol, d'un ecclésiastique fort instruit qui exerçait la profession de maître d'école. La lecture d'un volume de la *Paméla* de Richardson lui inspira un vif désir de s'instruire. Les progrès qu'elle fit furent si rapides qu'ils attirèrent l'attention du docteur Stonhouse qui lui *donna* les moyens de former une école. Cette école obtint bientôt une grande réputation par ses soins et ceux de ses sœurs. Le docteur Stonehouse lui fit faire connaissance avec le célèbre Garrick, qui l'encouragea à écrire pour le théâtre. Ses ouvrages devinrent bientôt populaires; mais, après quelques années, les sentiments religieux de miss More lui firent craindre que ses pièces de

théâtre ne fussent dangereuses, représentées sur la scène; aussi déclara-t-elle dans le 3e. volume de ses œuvres, qu'elle les considerait uniquement comme des poëmes, et qu'elle ne voulait pas qu'elles fussent représentées. Ayant acquis par ses travaux littéraires une honorable indépendance, miss More se retira avec ses sœurs, de Bristol à Mendip; là, au milieu des charbonniers et des ouvriers, elles ont créé plus de soixante écoles de charité qu'elles surveillent. Le bien que ces institutions ont fait dans le pays est inconcevable. Cette bonne œuvre éprouva de vives oppositions de la part de quelques ecclésiastiques du voisinage; comme d'autres ecclésiastiques l'approuvaient, il s'en suivit une guerre de plume à laquelle miss More ne prit aucune part, se contentant de répondre à ses injustes détracteurs par d'heureux résultats. Lorsque l'éducation de la princesse Charlotte fut l'objet de divers projets, miss More fut consultée, et publia à cette occasion un ouvrage qui obtint l'approbation générale. Depuis quelques années, cette dame est retenue au lit par une maladie cruelle, ce qui ne l'empêche pas d'écrire. C'est dans cette triste situation qu'elle a composé ses plus estimables productions, particulièrement un roman religieux et moral. Miss More a publié : I. *La Recherche du bonheur*, drame pastoral, in-8o., 1779. II. *Le Prisonnier inflexible*, tragédie, in-8o., 1774. III. *Sir Eldred du Berceau, et le Rocher sanglant*, contes en vers, in-4o., 1774. IV. *Ode à Dragon, chien de la maison de M. Garrick*, in-4o., 1777. V. *Percy*, tragédie, in-8o., 1778. VI. *Essais sur divers sujets pour les jeunes demoiselles*, in-12, 1777. VII. *Le fatal mensonge*, tragédie, in-8o., 1779. VIII. *Drames sacrés*, avec *la Sensibilité*, épître poétique, in-8o., 1782. Cet ouvrage a eu dix-sept éditions; la dernière en 1812. IX. *Préface biographique aux poëmes d'Anne Yearsley, la laitière*, in-4o., 1785. Miss More n'éprouva que de l'ingratitude de la part de cette femme. X. *Florio*, conte, et *le Bas bleu*, ou *la Conversation*, deux poëmes in-8o., 1786. XI. *L'Esclavage*, poëme, in-4o., 1788. XII. *Pensées sur les mœurs des grands*, in-12, 1788. XIII. *Le Berger de la plaine de Salisbury. — Appréciation de la religion des personnes à la mode*, in-12, 1791. XIV. *La Politique du village*, in-12, 1793. XV. *Remarques sur le discours prononcé à la convention nationale par M. Dupont, sur la religion et l'éducation*, in-8o., 1793. XVI. *Essai sur le système moderne de l'éducation des filles*, 2 vol. in-8o., 1799. XVII. *Idées sur le mode à suivre pour former le caractère d'une jeune princesse*, 2 vol. in-8o., 1805. XVIII. *Cœlebs cherchant une épouse*, 2 vol. in 8o., 1809. Il y a eu dix éditions de cet ouvrage dans une année. Il a été traduit en français sur la 13e. édition, Paris, 1817, 4 vol. in-12. On a jugé qu'il ne devait pas réussir en France. C'est un roman essentiellement moral et religieux, peu animé par les incidents. XIX. *Piété pratique*, ou *Influence de la religion du cœur sur la conduite de la vie*, 2 vol. in 8o., 1811; 8e. édition, 1812. XX. *Morale chrétienne*, 2 vol. in-8o., 1812. XXI. *Essais sur le caractère et les écrits de St. Paul*, 2 vol. in-8o., 1815. Toutes ces productions ont été réunies en 8 vol. in-8o. Miss More ayant été intimement liée pendant un grand nombre d'années avec le docteur Johnson, l'évêque Porteus, sir Joshua Reynolds, le docteur Beattie et Mme. Montagne, les mémoires qu'elle a recueillis seront sans doute une des pièces les plus intéressantes de biographie pour l'histoire de la littérature anglaise. Z.

MOREAU (Joseph), frère du général de ce nom, et ancien membre du tribunat, né à Morlaix, se présenta, le 24 janvier 1795, à la barre de la Convention, et annonça que son père, dont les cinq fils etaient employés sous les drapeaux de la république, avait péri sur un échafaud, victime de la cruauté du tribunal révolutionnaire de Brest, le même jour où l'un d'eux, le général Moreau, prenait sur les Hollandais le fort de l'Ecluse et l'île de Cadsant; il demanda des indemnités pour sa famille, et provoqua la punition des membres du tribunal de Brest. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Moreau fut nommé membre du tribunat; il n'y prit la parole que pour protester de l'innocence de son frère, lors de son arrestation, en 1804. Il fit partie de ce corps jusqu'en 1806, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur. A la suppression du tribunat, M. Moreau se retira à Morlaix, et y demeura sans fonctions. Le Roi, à son retour,

le nomma président du collége électoral d'Ille-et-Vilaine, qui le choisit pour député. M. Moreau se fit peu remarquer à la chambre, dont il a cessé de faire partie; il fut nommé, en 1816, administrateur des postes, perdit cette place en 1817, et fut appelé à la préfecture de la Lozère, qu'il occupait encore en 1818. — Le baron MOREAU, frère du précédent, a fait plusieurs campagnes comme aide-de-camp du général Moreau, mort en 1812. Il est en ce moment colonel de la légion de la Loire et chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. — Un autre MOREAU, frère des précédents, est receveur des contributions à Brest. B. et C.

MOREAU (Le baron JEAN-CLAUDE) est né le 14 janvier 1755. Il fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 29 août 1803, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 19 mars 1813. Il fut fait chevalier de St.-Louis en 1814, et commanda le département de l'Indre. Le 7 avril 1814, il donna, en ces termes, son adhésion à la déchéance de Napoléon: « Sans » la maladie cruelle sous le poids de laquelle j'ai failli succomber, j'eusse été » un des premiers à offrir au gouvernement l'assurance de mes respects et de » mon adhésion formelle au décret du » sénat du 2 de ce mois. J'ai l'honneur » de prier V. A. S. de vouloir bien présenter au gouvernement l'offre de mes » services pour la cause de S. M., et me » classer dans le travail des officiers-généraux qui lui sont le plus dévoués. » K.

MOREAU (N.) était commissaire-général de police à Morlaix en 1813, et particulièrement protégé par M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Il perdit son emploi en 1814, après le retour du Roi. Nommé par Buonaparte, en 1815, lieutenant de police du troisième arrondissement, comprenant tous les départements de l'Ouest et une partie de ceux de l'Est, il publia à Nantes, le 24 mai 1815, un arrêté portant que tous les ex-nobles, domiciliés et résidant dans les départements de son arrondissement, *étaient tenus* de se rendre, dans le délai de dix jours, dans la ville chef-lieu de leur département, d'y paraître devant le préfet, chargé de constater le jour où ils se présenteraient, et d'indiquer à ceux d'entre eux dont la conduite passée n'offrait pas suffisante garantie, une commune de l'intérieur où ils étaient obligés de faire leur résidence. Cet arrêté fut considéré comme très dangereux, et Fouché lui-même demanda qu'il fût rapporté. M. Moreau cessa ses fonctions au retour du Roi. C. C.

MOREAU DE COMMUGNY (C.-F.-J.-B.), auteur dramatique, né à Paris en 1783, a composé seul et en société les ouvrages suivants: (au Vaudeville) *Voltaire chez Ninon*; *Madame Favart*; *les Avant-Postes du maréchal de Saxe*; *le Petit Courrier*; *Une Journée chez Bancelin*; *l'Exil de Rochester*; *le Voile d'Angleterre*; *les Caméléons*; *l'Anglais à Bagdad*; *les Epoux de trois jours*; *la Chevalière d'Eon*: *Une Visite à Saint-Cyr*; *Poisson chez Colbert*; *la Petite Gouvernante*; *les Deux Gaspard*, et un grand nombre de pièces de circonstance. (Aux Variétés.) *Les Chevilles de Maître-Adam*; *Boileau à Auteuil*; *la Nuit d'Auberge*; *le Panorama de Momus*, dialogue d'ouverture; *Gallet*, ou *le Chansonnier droguiste*; *Haine aux Hommes*; *Un Tour de Colalto*; *les Deux Précepteurs*; *le Réveillon de la Courtille*, etc., etc. M. Moreau est aussi l'auteur d'une très grande quantité de chansons, publiées presque toutes dans les recueils de la société du *Caveau moderne*, dont il est un des fondateurs. Il a fait insérer dans les journaux et dans différents recueils quelques autres pièces de poésie légère. Depuis trois ans, M. Moreau a beaucoup écrit dans les journaux de la capitale. Il a publié des articles sur l'art dramatique dans *la Quotidienne*, dans *l'Aristarque*, dans le *Journal des Arts*, et est maintenant un des actionnaires du *Journal général*, dont il rédige les articles *Spectacles*. — MOREAU (J.-F.), père du précédent, a publié entre autres productions: I. *Caroline de Montmorenci*, ouvrage en partie traduit de l'anglais, 1802, in-12. II. *Clara Hurtfort*, ou *la Victime des apparences*, 1802, 2 vol. in-12. — MOREAU (J.-L.), de Nevers, maître de pension à Louviers, a publié: I. *le Concert*, poème, suivi d'une *Ode sur le mariage de S. M. l'empereur des Français*, traduite en vers latins alcaïques, et d'une Cantate, 1801, in-8°. II. *la France sauvée*, ode, 1810, in-8°. III. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques* de Lucet). IV.

Origine et progrès du commerce des anciens jusqu'à la mort d'Auguste, ode, 1815, in-8°. Ot.

MOREAU DE LA SARTHE (Jacques-Louis), professeur de médecine à Paris, bibliothécaire de la même faculté, professeur honoraire du lycée, membre de la société médicale d'émulation, etc., a publié un grand nombre d'articles de littérature médicale dans le *Journal de Médecine*, depuis 1797 jusqu'à ce jour. On a de lui : I. (Avec Burdin.) *Essai sur la gangrène humide des hôpitaux*; 1796, in-8°. II. *Eloge de Vicq-d'Azyr*, 1797, in-8°. III. *Esquisse d'un cours d'hygiène ou de médecine appliquée à l'art d'user de la vie et de conserver la santé*, avec des notes, 1799, in-8°. IV. *Quelques réflexions philosophiques et morales sur l'Emile* (de J.-J. Rousseau), 1800, in 8°. V. *Traité historique et pratique de la vaccine*, 1801, in-8°. VI. *Histoire naturelle de la femme*, suivie d'un *Traité d'hygiène, appliquée à son régime physique et moral, aux différentes époques de la vie*, 1803, 3 vol. in-8°. VII. *Œuvres de Vicq-d'Azyr*, 1804, 6 vol. in-8°. et atlas in-4°. VIII. Il a donné une nouvelle édition de l'*Art de connaître les hommes par la physionomie*, 1806 et suiv., 10 vol. grand in-8°. (*Voy.* la *Biogr. univ.*, au mot Lavater.) Il a donné les articles de médecine clinique et mentale à la 82e. livraison de l'*Encyclopédie*. M. Moreau a particulièrement dirigé ses travaux vers la partie philosophique de la science médicale, et il se trouve dans la classe peu nombreuse des médecins qui ont eu l'avantage de faire marcher de front la pratique et les travaux scientifiques et littéraires. B. M.

MOREAU DE SAINT-MERY (Médéric-Louis-Elie), est né au Fort Royal de la Martinique, le 13 janvier 1750, d'une famille considérable dans la magistrature de cette colonie, et dont le chef était un gentilhomme du Poitou, du nombre des premiers Français qui s'établirent à la Martinique en 1635. M. Moreau ayant perdu son père avant l'âge de 3 ans, et avec lui sa fortune, ne reçut qu'une éducation peu soignée. A 19 ans, il ignorait le latin, mais il avait acquis, par d'excellentes lectures, des connaissances variées, et une grande maturité d'esprit. Il obtint de sa famille la permission de passer en France, afin d'y étudier le latin et de s'y faire recevoir avocat, dans l'espoir de succéder à son grand-père dans les fonctions de la magistrature, dont sa famille était en possession. Arrivé à Paris en 1769, il dirigea lui-même son éducation, s'inscrivit en droit, et commença l'étude du latin avec une ardeur si vive, qu'au bout de 14 mois, il soutint dans la langue de Cicéron, sa thèse de Bachelier. La pureté et la correction de son style excitèrent l'étonnement de ceux qui l'avaient vu commencer l'étude de son rudiment. En poursuivant ses études, M. Moreau y ajouta celle des mathématiques et de l'astronomie. Lalande et Messier furent ses maîtres et restèrent ses amis jusqu'à leur mort. Pendant qu'il faisait ses études et son droit, M. Moreau était entré dans la compagnie des gendarmes ordinaires de la maison du Roi; mais il quitta ce service à la fin de 1774, pour retourner dans son pays natal. Des raisons de fortune l'engagèrent à passer bientôt à Saint-Domingue, où il exerça pendant dix ans la profession d'avocat. Nul avant lui ne s'était occupé de la législation des colonies; cette étude importante à cette époque, et surtout le succès qu'y obtint M. Moreau, contribuèrent à fixer sur lui l'attention du gouvernement. Louis XVI favorisa le dessein qu'il avait conçu, de publier le code des lois de Saint-Domingue. Le monarque l'appela à Versailles; il aida et récompensa ses travaux, en le nommant en 1785, conseiller au conseil supérieur du cap Français, cour où il s'était acquis une grande réputation de talent et de probité. Joignant à ses fonctions l'étude de l'histoire politique, littéraire et naturelle de Saint-Domingue, il explora, par ordre du Roi, cette belle colonie. Ses excursions ne se bornèrent pas à la partie française; ce fut lui qui découvrit à San Domingo, le tombeau de Christophe Colomb, monument dont les insouciants indigènes n'avaient aucune tradition. Toujours dans l'intention d'acquérir une connaissance utile de nos colonies, M. Moreau fit, par ordre du Roi, un voyage à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie. Rappelé à Versailles en 1788, il s'occupait de rendre ses travaux profitables à la métropole et aux colons, lorsque la révolution éclata. Nommé électeur par la ville de Paris, il se trouva à la tête de cette fameuse assem-

blée connue sous le nom des électeurs de 1789. Ce fut lui qui, au milieu de ses collègues embarrassés du choix d'un commandant général, montra le buste de Lafayette, et décida sa nomination. Le 14 octobre, il présenta à la commune un rapport contre M. de Bezenval, qu'il avait fait arrêter. Dans plusieurs occasions, il montra un grand zèle pour le maintien de l'ordre, et fit toujours preuve de modération. Cette conduite lui mérita d'honorables amitiés; et il a la gloire de conserver la plus illustre, dont il a reçu, tout récemment encore, les marques les moins équivoques et les plus nécessaires, car il n'est que trop vrai que, victime de la révolution et de ses suites, M. Moreau, à la fin de sa carrière, et après avoir occupé les plus grands emplois, vit dans un état voisin de l'indigence. En 1790, il fut député de la Martinique à l'assemblée constituante; il parla principalement sur les affaires des colonies, et fut ensuite nommé membre du conseil judiciaire établi auprès du ministre de la justice. En 1792, peu de jours avant la journée du 10 août, il fut attaqué aux Champs-Élysées par cette horde dite des *Marseillais*, qui venait d'arriver à Paris. Grièvement blessé, il se retira à Forges pour y rétablir sa santé. Mais bientôt il y fut arrêté, en même temps que l'infortuné duc de la Rochefoucault, qui périt le lendemain, à Gisors, de la main des brigands qui avaient attenté à sa liberté; son compagnon d'infortune parvint à échapper à leur férocité. Il se retira au Hâvre-de-Grâce. De nouvelles persécutions l'attendaient dans cette ville: il y fut arrêté par ordre du comité de surveillance, qui finit par le condamner à l'exil. Il obtint en 1793 un passe-port pour se rendre aux États-Unis, où, dénué de tous moyens d'existence, il fut réduit à exercer à Philadelphie les fonctions de commis-négociant, d'imprimeur, de libraire et de marchand de papier. Revenu en France en 1798, il fut employé à la rédaction d'un code colonial. En 1800, il fut nommé membre du conseil-d'état; et en 1801, le gouvernement consulaire l'envoya à Parme, en qualité de résident de France. L'Infant, duc de Parme, étant mort en 1802, M. Moreau de Saint-Méry fut nommé administrateur-général des États de Parme, Plaisance et Guastalla. Il fut rappelé en 1806, sans avoir jamais connu les causes de sa disgrâce, qu'il ne peut attribuer qu'à une basse intrigue. Napoléon lui ayant accordé une audience, il lui dit avec noblesse: « Je ne demande pas que ma probité soit récompensée, je demande seulement qu'elle soit tolérée; V. M. sait bien que ma maladie n'est point contagieuse. » Un sourire approbateur fut la seule réponse qu'obtint M. Moreau, qui ne fut plus employé. Il obtint par la suite une pension de retraite, que le Roi a daigné lui conserver. Il est commandant de la Légion-d'honneur. Voici la liste de ses écrits: I. *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent, de 1550 à 1785*; 6 vol. in-4°. Paris, 1784 à 1790. II. *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, 2 vol. in 8°. Philadelphie, 1796. III. *Idée générale ou Abrégé des sciences et des arts, à l'usage de la jeunesse*, in-12, Philadelphie, 1796. Cet ouvrage fut traduit en anglais et imprimé l'année suivante dans la même ville. Cette traduction a été souvent réimprimée aux États-Unis et dans les Antilles. IV. *Description de la partie française de la colonie de Saint-Domingue*, 2 vol. in-4°., Philadelphie, 1797 et 1798. V. *Discours sur l'utilité du Musée de Paris, prononcé en 1784, le jour de l'inauguration de cet établissement*, in-4°, Parme, 1805. VI. *Discours sur les assemblées publiques littéraires, prononcé au Musée de Paris en 1785*, in-4°, Parme, 1805. VII. *Histoire générale des Antilles françaises*, etc., manuscrit. Cet ouvrage important et curieux, bien que terminé, occupe incessamment l'auteur, qui l'enrichit de nouveaux faits puisés dans les documents les plus authentiques, et qu'il a passé sa vie à recueillir. VIII. *Répertoire de notions coloniales*, etc., (manuscrit). Celui-ci contient une foule d'anecdotes curieuses, de faits historiques et particuliers aux mœurs des colonies et de leurs primitifs habitants. C'est de ce répertoire que l'auteur a extrait un petit volume in-12, intitulé: *De la Danse*, imprimé à Parme en 1801. On doit encore à M. Moreau de St.-Méry une foule d'articles sur les colonies, la littérature et l'histoire, insérés dans divers recueils et journaux. On pourrait faire aussi mention de plusieurs Mémoires composés à l'occasion de causes coloniales très cé-

lèbres, et dans la composition desquels l'auteur rivalisait avec les premiers orateurs du barreau de Paris. — MOREAU DE ST.-MÉRY (Médéric-Louis-Marie-Narcisse), fils du précédent, a été auditeur de première classe au conseil-d'état, secrétaire-général de l'administration de Parme, sous son père, puis de la préfecture de la Stura, et sous-préfet de Coni. Il fut fait chef de bureau au ministère de l'intérieur en 1814, mais fut réformé en août 1815. F—R.

MOREAU DEJONNÈS (ALEXANDRE), chef d'escadron, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, est né en Bretagne en 1778. Militaire presqu'au sortir de l'enfance, il fit plusieurs campagnes de mer comme artilleur, et se trouva à la fameuse bataille navale de prairial an II (1793), où la marine française déploya tant de courage et fit de si grandes pertes. Devenu officier dans son arme, il fut fait aide-de-camp du général Perrigny, qui l'emmena à la Martinique en 1802. L'aspect d'un pays si différent de celui qu'il venait de quitter développa en lui un goût extraordinaire pour l'histoire naturelle et pour les sciences géographiques. Bientôt la fièvre jaune fit des ravages dans l'armée; M. Moreau, bravant toute crainte, étudia la maladie avec un soin qu'on devait tout au plus attendre d'un homme exerçant l'art de guérir. Il suivit assidûment la visite des hôpitaux, et bientôt il fut en état de donner des conseils hygiéniques aux troupes contre ce redoutable fléau. Pendant un séjour de quatorze ans à la Martinique, il a exécuté des travaux considérables tant en géographie qu'en topographie et en histoire naturelle. Revenu à Paris, il a communiqué ses recherches aux différents corps savants de cette capitale. Il a enrichi la société médicale d'émulation, d'excellents mémoires sur l'hygiène et la pathologie des Antilles : la compagnie l'admit au nombre de ses membres. On le vit en peu de mois devenir associé d'un grand nombre d'académies tant nationales qu'étrangères; et l'académie des sciences le nomma, le 25 novembre 1816, son associé-correspondant, pour la section de géographie. Voici la liste de ses principaux mémoires : I. *Minéralogie des volcans éteints de la Martinique.* Ce Mémoire sera imprimé dans la collection des mémoires des savants étrangers, publiée par l'académie des sciences. II. *Monographie du trigonocéphale des Antilles, ou grande vipère, fer de lance de la Martinique.* Ce Mémoire, qui contient des détails aussi neufs que curieux sur l'animal qui y est décrit, a été imprimé in-8°., Paris, 1816. L'auteur a lu à l'académie des sciences, en 1817, un nouveau Mémoire qui fait suite à l'histoire de ce dangereux reptile. Il a donné aussi un *Mémoire* sur une énorme araignée de la Martinique, qui attaque et tue les petits oiseaux. III. *Carte physique, minéralogique, statistique et militaire de l'île de la Martinique.* IV. *Tableau du climat des Antilles et des phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine.* V. *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles.* Cet ouvrage, le meilleur que nous possédions sur le même sujet, a été inséré dans le 8e. volume des *Mémoires de la société médicale d'émulation.* Il a été tiré séparément, in-8°., Paris, 1817. Les ministres de la guerre et de la marine l'ont fait distribuer dans les hôpitaux et aux chefs du service de santé des armées de terre et de mer. VI. *Précis historique sur l'irruption de la fièvre jaune à la Martinique, en 1802* (Bulletin de la société médicale d'émulation, 1816), à part, in-8°. VII. *Observations sur les géophages des Antilles* (Bulletin de la société médicale d'émulation, 1816), à part, in-8°. VIII. *Observations pour servir à l'histoire de la fièvre jaune, suivies de tables nécrologiques indiquant la proportion de la mortalité des troupes françaises et anglaises dans les Indes occidentales, accompagnées d'une carte nécrométrique, exprimant le rapport arithmétique par des projections géométriques* (insérées dans le Bulletin de la société d'émulation, septembre, 1817), in-8°. IX. *Précis topographique et géologique sur l'île de la Martinique* (annales maritimes et coloniales, 1817), à part, in-8°. X. *Carte orthographique et botanique du volcan éteint du Piton du Carbet à la Martinique, pour servir à la connaissance de l'habitation des plantes de la flore de cette île.* Les connaissances que M. Moreau de Jonnès possède sur nos Antilles, lui ont valu d'être attaché aux bureaux du ministère de la marine. Il rédige les séances des sociétés littéraires et scientifiques dans les *An-*

nales politiques et littéraires. — Moreau de Bar-le-Duc est auteur de *l'Essai sur l'emploi de la résection des os, dans le traitement de plusieurs articulations affectées de carie*, 1816, in-8°. F. R.

MOREAU DE LA ROCHETTE (Armand-Bernard), petit-fils de l'industrieux français qui a illustré ce nom dans l'agriculture, est né le 12 avril 1787, à la Rochette, près Melun. Son enfance a été confiée aux soins du savant M. l'Ecuy (*Voy.* Lecuy), et il fut ensuite l'un des élèves du professeur Luce de Lancival. Nommé auditeur au conseil-d'état le 19 janvier 1810, commissaire-spécial de police à Caen le 28 juillet 1811, sous-préfet de l'arrondissement de Provins le 26 juillet 1814, il a montré dans ces fonctions des talents qu'il continue de déployer dans la dernière. Une ordonnance du 19 janvier 1815 lui a conféré la décoration de la Légion-d'honneur, en récompense d'un travail relatif à l'organisation des gardes nationales. On a de lui: I. *L'Amour crucifié*, traduction d'Ausone, 1806, in-12. II. *Les Adieux d'Andromaque et d'Hector*, trad. du grec (en vers français), in-8°., sans date. F.

MOREL (Hyacinthe), né à Avignon en 1759, a donné: I. *Epître à Zulmé sur les inconvénients du luxe dans une jeune demoiselle d'une médiocre fortune*, 1788, in-8°. II. *Le coup-d'œil de ma raison sur le célibat ecclésiastique*, 1791, in-8°. III. *Mes Distractions*, ou *Poésies diverses*, 1799, in-12. IV. *Les malheurs et les crimes de l'ignorance*, discours en vers, suivi de *la Philosophie louée par elle-même*, discours en vers, 1804, in-8°. V. *L'Art épistolaire*, poème, trad. en vers français, d'Hervey Montaigu, jésuite, 1812, in-18. — Morel (Alexandre-Jean), ancien chef de brigade à l'école Polytechnique, professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de la garde royale, a donné: *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale*, ou *musique expliquée*, 1816, in-8°. Ot.

MOREL DE VINDÉ (Charles-Gilbert), né à Paris le 20 janvier 1759, reçu conseiller au parlement de cette ville en 1778, fut, en 1790, appelé, sans sa participation, à présider l'un des six tribunaux de Paris (celui des Tuileries). Il accepta, dans l'espoir d'y trouver l'occasion de servir le Roi. Lors de l'événement du 28 février 1791, il sauva des suites de cette fatale soirée les huit serviteurs du Roi, arrêtés au château, et peut-être le Roi lui-même. Cette conduite l'exposa bientôt à de grands dangers : il fut désigné comme l'une des victimes des massacres du 2 septembre. On vint pour le prendre, le 31 août 1792, dans son domicile à Paris; heureusement il était absent. Le 21 juin 1791, lorsque le Roi avait été ramené captif de Varennes à Paris, M. Morel de Vindé, jugeant son sacrifice désormais inutile, avait donné sa démission et pris la ferme résolution de se tenir éloigné de toutes fonctions publiques. Pour avoir un constant et plausible prétexte de refus, il affecta, depuis cette époque, de se livrer exclusivement aux travaux agricoles, et, par suite de ses observations et expériences en ce genre, il a publié de nombreux et utiles mémoires sur la culture et sur les troupeaux; et ils lui ont valu, en 1808, le titre de correspondant de l'académie des sciences (alors première classe de l'Institut), et ceux de membre ou associé des sociétés d'agriculture de Paris, Versailles, Lille, Caen, Toulouse, etc. Il n'a point eu d'autres titres depuis 1791 jusqu'au retour du Roi, de qui il a reçu la croix de la Légion-d'honneur le 6 décembre 1814; il a été nommé pair de France par l'ordonnance du 17 août 1815. M. Morel de Vindé, outre ses écrits sur l'agriculture et sur les troupeaux, a publié quelques ouvrages de littérature. Celui qui a eu le plus de succès est un petit traité complet de morale mise à la portée des enfants, et exprimée en quatrains. Cet ouvrage, intitulé la *Morale de l'enfance*, a eu de nombreuses éditions, et de plus nombreuses contrefaçons. Il a paru, pour la première fois, en 1790, et il a été traduit en latin par M. Leclerc, professeur de l'Université. Les autres opuscules littéraires de M. Morel de Vindé, sont trois petits romans intitulés : *Primerose*, 1797; *Clémence de Lautrec*, 1798, et *Zélomir*, 1801. Il a fait aussi paraître : I. *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, mise à la portée de tout le monde, et comparée avec les vrais principes de toute société, 1790, in-8°. II. *Des Révolutions du globe*, *conjecture formée d'après les découvertes de La-*

voisier sur la décomposition et la recomposition de l'eau, 1797, in-8°. III. *Modèle d'un bail à ferme*, 1799, in-fol. IV. *Mémoire sur l'exacte parité des laines mérinos de France et d'Espagne*, Paris, 1807, in-8°. V. *Mémoire et instruction sur les troupeaux de progression*, ibid., 1808, in-8°. VI. *Suite des observations sur la monte et l'agnélage*, ibid., 1808, in-8°., et plusieurs autres pièces tirées, comme celle-ci et les précédentes, des *Annales de l'agriculture française*. VII. *Notice sommaire sur les assolements adoptés dans son exploitation, à la Celle-Saint-Cloud, près Versailles*, 1816, in-8°. F.

MORELET (Théodore), négociant à Dijon et maire de cette ville, fut appelé à cette fonction sur la fin de 1817. Il prononça, le 13 février 1818, jour de son installation, un discours fort étendu, et le termina par ces paroles, qui méritent d'être citées : « Il me reste à » remplir les ordres du Roi, en vous fai- » sant connaître les paroles de S. M. » dans l'audience particulière qu'elle a » daigné m'accorder. A la suite d'un en- » tretien dont le respect ne me permet » pas de vous communiquer les détails, » le Roi m'a dit : On vous a trompé. » Je sais tout ce qui se passe; mon gou- » vernement, c'est moi; rien ne se fait » que par mes ordres et d'après ma vo- » lonté; je ne suis pas le roi de deux » peuples, je ne le suis que d'un; je » veux que l'on oublie ce qui s'est passé, » et que l'on se réunisse; le système de » mon gouvernement n'est pas le sys- » tème de mes ministres, c'est le mien; » ils ne font que l'exécuter sous mes or- » dres et sous ma direction. » A quoi je répliquai : « Votre Majesté me permet- » elle de rapporter à mes concitoyens ce » qu'elle a daigné me dire? — Je vous » le permets, et même je vous l'ordonne : » dites-leur bien que je veux *union et ou-* » *bli*. — Voilà, Messieurs, non pas le » sens, mais les propres paroles de S. M., » telles que je les ai retenues et tran- » crites en sortant de son palais. Je ne » me permettrai pas de les commenter; » elles sont assez positives pour n'avoir » pas besoin d'explication, et assez pré- » cises pour fixer votre opinion sur les » intentions du Roi. » C. C.

MORELLET (L'abbé André), né à Lyon le 7 mars 1727, fut un des hommes de lettres qui trouvèrent en Mme. Geoffrin (*Voy.* Geoffrin dans la *Biogr. univ.*) une protectrice éclairée, et qui durent à ses bienfaits des moyens d'existence que la fortune leur avait refusés. L'abbé Morellet vécut long-temps chez cette dame, dans la société des philosophes du XVIIIe. siècle qui la composaient; et, jeune encore, il s'y lia avec d'Alembert, Suard et Marmontel. S'il adopta leurs principes, il leur dut aussi d'utiles avis sur la manière d'écrire, et se forma à leur école. Il fut dès-lors attaché à la grande entreprise littéraire de l'*Encyclopédie*, et c'est par-là qu'il se fit d'abord connaître. Partisan de la secte des économistes, il publia plusieurs productions, dans lesquelles il développait leur système. En 1785, sa traduction *Des délits et des peines* de Beccaria, sa *Théorie du paradoxe*, ses *Lettres et ses dissertations sur le commerce*, ses *Remarques* sur Pope, et d'autres ouvrages écrits avec autant de pureté que de correction, lui ouvrirent les portes de l'Académie. La révolution arriva, et l'abbé Morellet, privé de toutes ses ressources, travailla pendant plusieurs années par nécessité à la traduction de quelques romans anglais. Ce fut ainsi, par lui, que l'on connut en France les spectres et les apparitions nocturnes d'Anne Radcliffe. Cependant il n'abandonna pas entièrement ses autres occupations littéraires; diverses questions politiques exercèrent tour-à-tour sa plume; et l'on ne doit pas oublier qu'à une époque où ils étaient vivement persécutés, les émigrés et leurs parents trouvèrent en lui un généreux défenseur. Il publia en leur faveur plusieurs écrits, où le talent de l'écrivain n'est pas moins remarquable que le courage de l'homme de bien. A cette époque, il travaillait au *Journal de Paris*, et il y fit insérer plusieurs morceaux de critique. Il publia, en 1801, des observations sur le roman d'*Attala* de M. de Châteaubriand, dans lesquelles, malgré la guerre ouverte qu'il déclarait au nouveau genre de ce célèbre écrivain, il sut concilier la politesse et les ménagements qui lui étaient dus, avec le ton grave et sévère de la censure. Dans le cours de l'année 1805, M. l'abbé Morellet présida plusieurs fois l'Académie française, et, malgré son âge avancé, il mit dans ses discours tout le feu de la jeunesse, sans s'écarter de la dignité d'un des doyens de la littéra-

ture. En 1808, il fut élu par le sénat membre du corps législatif pour le département de la Seine. Il en faisait encore partie en 1814, et il adhéra alors à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Le 1er. octobre, il prononça à la tribune de la chambre des députés un discours contre le projet de loi portant prohibition de l'importation des fers étrangers, rappela à la chambre qu'il avait défendu toute sa vie la liberté du commerce et de l'industrie, et résuma ainsi son opinion : « Je fais » observer que ce qu'on demande est » un monopole, et que tout monopole » est une atteinte à la liberté et à la pros» périté de ceux qui n'en jouissent pas. » Dans le mois de décembre suivant, il fut renversé dans un fiacre, et, retiré couvert de contusions de dessous les débris de la voiture, il eut le col du fémur cassé. Cet événement fut annoncé à l'Académie, qui en témoigna la plus vive inquiétude, et décida que le bureau serait chargé d'envoyer, tous les jours, savoir de ses nouvelles. Après vingt mois de souffrances, M. Morellet reparut à la séance des quatre académies, et célébra, au mois de mars 1817, l'anniversaire de sa 90e. année. Le Roi lui a accordé une pension de 2000 fr., reversible sur la tête d'une de ses nièces. M. Morellet fut surtout intimement lié d'amitié avec M. Suard, qui avait plus d'une fois exprimé son vœu de mourir avant lui. Ses nombreuses productions sont : I. *Mémoire sur la situation actuelle de la compagnie des Indes*, 1769, in-4o. II. *Examen de la réponse de Mr. N.* (*Necker*) *au Mémoire*, etc., 1769, in-4o. III. *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce*, 1769, in-8o. IV. *Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre : Dialogue sur le commerce des blés* (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Galiani). V. *Analyse de l'ouvrage de M. Necker, intitulé : De la législation et du commerce des grains*, 1775, in-8o. VI. *Théorie du paradoxe*, 1775, in-12. VII. *Discours de réception à l'Académie française*, 1785, in-4o. VIII. *De l'Académie française*, ou *Réponse à M. de Chamfort*, 1791, in-8o. IX. *Réclamations pour les pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés*, 1795, in-8o. X. *Nouvelles réclamations*, 1795, in-8o. XI. *Appel à l'opinion publique*, 1795, in-8o. XII. *Discussion du rapport de P.-J. Audoin, sur les pères et mères des émigrés*, 1796, in-8o. XIII. *Dernière défense des pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés*, 1796, in-8o. XIV. *L'Italien*, ou *le Confessionnal des Pénitents noirs*, par Anne Radcliffe, trad. de l'anglais, 1796, 3 vol. in-12. XV. *Les Enfants de l'Abbaye*, par Mme. Régina-Maria Roche, trad. de l'anglais, 1797, 6 vol. in-12; 1798, 6 vol. in-12, 6 vol. in-18. XVI. *Clermont*, par Mme. R.-M. Roche, trad., 1798, 2 vol. in-12. XVII. *Histoire de l'Amérique*, livres IX et X, contenant l'histoire de la Virginie jusqu'à l'an 1688, et celle de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à l'an 1652; ouvrage posthume de feu M. Robertson, trad. de l'anglais, 1798, 2 vol. in-12. Ces derniers livres sont réimprimés en ce moment avec les premiers. XVIII. *Traité des délits et des peines*, trad. de l'italien de Beccaria (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Beccaria). XIX. *Observations sur la loi des otages et de la responsabilité des communes*, 1799, in-8o. XX. *Constantinople ancienne et moderne, et description des côtes et îles de l'Archipel et de la Troade*, par J. Dallaway, trad. de l'anglais, 1799, 2 vol. in-8o. XXI. *Phædora*, ou *la Forêt de Minski*, par Marie Charlton, trad. de l'anglais, 1799, 4 vol. in-12. XXII. *Legs d'un père à ses filles*, trad. de l'anglais de Grégory, 1800, in-12, anglais-français. XXIII. *Voyage de Vancouver* (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Desmeuniers). XXIV. *Observations critiques sur le roman intitulé : Attala*, 1801, in-18. XXV. *Du Projet annoncé par l'Institut national de continuer le Dictionnaire de l'Académie française*, 1801, in-8o. XXVI. *Éloge de Marmontel*, 1805, in-8o. XXVII. *Observations sur un ouvrage anonyme intitulé : Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie française*, 1807, in-8o. XXVIII. *Mélanges de littérature et de philosophie du* XVIIIe *siècle*, 1818, 4 vol. in-8o. contenant beaucoup de pièces inédites : on y retrouve les nos. 6, 7, 8, 22, 24, 25, ci-dessus, etc. On a encore de lui un *Portrait de Mme. Geoffrin*, 1777, in-8o., réimprimé en 1812 dans le Recueil des Éloges de cette dame par Thomas, d'Alembert, Marmontel, etc. A la fin de cet ouvrage, se

trouve un *Opuscule* de M. l'abbé Morellet, sur l'esprit de contradiction remarquable par des idées piquantes et ingénieuses, et où l'on retrouve cette logique pressante qui caractérise les ouvrages originaux de cet académicien, dont on a comparé le tour d'esprit à celui de Swift. Plusieurs de ses opuscules sont insérés dans les *Mélanges* publiés par M. Suard, 5 vol. in-8°., 1805. En 1813, il crut devoir répondre par une brochure in-8°. à une attaque très vive dirigée contre lui par le journaliste Geoffroi. On lit de lui, dans le *Magazin encyclopédique*, un long article où il relève d'une manière piquante les absurdités et les fautes grammaticales du grammairien Domergue. OT. et C. C.

MORELLI (DOM JACQUES), directeur de la célèbre bibliothèque de St.-Marc de Venise, et l'un des plus savants bibliographes de nos jours, membre de l'institut du royaume d'Italie, correspondant de l'académie des inscriptions et belles lettres de Paris, et chevalier de la Couronne-de-Fer, naquit dans les états vénitiens vers 1747. En 1774, il publia une dissertation historique sur la bibliothèque dont il était déjà directeur. Antoine-Marie Zanetti et Antoine Buongiovanni ne lui parurent pas en avoir assez dit dans le catalogue qu'ils en avaient publié ; il projeta dès-lors d'y suppléer pour les manuscrits grecs et latins, mais l'extrême richesse de la bibliothèque Nani l'en détourna pour le moment, en captivant son admiration et ses soins. Il publia, en 1776, à Venise, deux volumes grand in-4°., sur les manuscrits latins et italiens de cette bibliothèque. Cet ouvrage a pour titres : *Codices manuscripti latini.—I codici manoscritti volgari della libreria Naniana.* Mais la description de cette bibliothèque fut continuée et achevée par d'autres. Jean-Louis Mingarelli donna une suite au catalogue commencé par Morelli, en faisant imprimer à Bologne, en 1784: *Græci codices manuscripti apud Nanos asservati, descripti à J. Aloysio Mingarellio*, in-4°. ; et en 1785, *Ægyptorum codicum reliquiæ Venetiis in Bibliotheca Naniana asservatæ descriptæ à Joan.-Aloysio Minigarellio*, in 4°. Enfin Assemani publia, en 1787, un *Catalogo da codici manuscritti orientali della bibliotheca Naniana*, Padoue, 2 vol. in-4°. Dom Morelli s'étant vu ravir le plaisir de décrire la bibliothèque Nani, voulut s'en dédommager avec une autre qui n'était guère moins digne de ses soins. Il en donna bientôt une savante description sous ce titre : *Bibliotheca Maphæi Pinellii Veneti, descripta et annotationibus illustrata à Jacobo Morelli.* 6 vol. grand in-8°, avec figures, Venise, 1787. Cet ouvrage précieux l'est devenu d'autant plus que, peu de temps après, la bibliothèque fut achetée par un libraire anglais qui la transporta à Londres, où elle a été vendue à l'encan, et que le catalogue qui en fut imprimé alors, en Angleterre, n'est qu'un abrégé informe et sans table de la description faite par Morelli, laquelle, pour ces différentes raisons, est très curieuse et très recherchée. En 1800, Morelli, sans perdre de vue les livres et les manuscrits, porta dans le domaine des arts son savoir, qu'y attirait un manuscrit du 16e. siècle qu'il avait découvert. Il le donna au public avec d'intéressants éclaircissements, dans un volume intitulé : *Notizia d' opere di disegno nella prima metà del secolo XVI, esistenti in Padova, Cremona, Milano, etc, etc., scritta da un anonimo di quel templo pubblicata ed illustrata da Jacobo Morelli*, Bassano, 1800, grand in-8° Deux ans après, se concentrant dans ses fonctions de bibliothécaire, il publia : *Bibliotheca Divi Marci Venetiarum manuscripta græca et latina*, Bassano, 1802, 2 vol. in-8°. Quelques années ensuite, dom Morelli, rendant utile aux sciences et aux lettres l'usage où l'on est en Italie de publier, lors des noces de quelques personnages distingués, des écrits en vers ou en prose qui puissent les flatter, profita du mariage du comte Léonard Manino, pour mettre au jour, en les distribuant lors de la cérémonie, des notices raisonnées sur quelques savants voyageurs vénitiens, parmi lesquels les époux comptaient de leurs ancêtres. Ces notices, en 1 vol. in-4°., devenu fort rare parce qu'il n'en fut tiré qu'un petit nombre d'exemplaires pour être donnés en présent aux seuls parents et amis des époux, ont pour titre : *Dissertatione intorno ad alcuni viaggiatori eruditi veneziani, poco noti, pubblicata nelle faustissime nozze del conte Leonardo Manino con la signora Foscarina Giovanelli*, Venise, 1803, in-4°.

Morelli fournit à M. Antoine Meneghelli, en 1810, les moyens d'en agir de même aux noces Olivieri-Balli, à Venise, en lui fournissant quelques lettres curieuses et inédites du célèbre mathématicien Boscovich, relatives aux corps marins fossiles. Dans l'intervalle, il avait publié plusieurs fragments inédits d'auteurs anciens, et notamment : *Scripta tria Aldi Pii Manutii longè rarissima, à Jacobo Morelli denuò edita et illustrata*, Bassano, 1806. Nous connaissons encore de cet illustre bibliographe : I. *Biblioteca manoscritta di T. G. Farsetti*, Venise 1771-80, 2 vol in-12. II. *De vitâ Victorini Feltrensis*, Padoue, 1774, in-8°. III. *Catalogo di commedie italiane raccolte dal Bali Farsetti*, Venise, 1776, in-12. IV. *Vita di Ant. Franc. e di Maff. Nic. Farsetti* (dans les *Notizie della famiglia Farsetti*) *Cosmopoli* (Venise), 1778, in-4°. V. *Catalogo di Storie generali e particolari d'Italia quanto a città, luoghi e famiglie, raccolte dal Bali Farsetti, con annotazioni*, Venise, 1782, in-12. VI. *Lettera... sopra due antiche inscrizioni spettanti alla città di Salona*, ibid., 1784. VII. *Aristidis oratio adversùs Leptinem, Libanii declamatio pro Socrate, Aristoxeni Rhythmicorum elementorum fragmenta nunc primùm edita*, grec-lat., ibid., 1785, in-8°. VIII. *Catalogo di libri italiani raccolti dal Bali Farsetti*, ibid., 1785, in-12. IX. *Lettere di Apostolo Zeno, accresciute di molte inedite*, ibid., 6 vol. in-8°. X. *Catalogo di libri latini del Bali Farsetti*, ibid., 1788, in-12. On y trouve des suppléments aux n°s. 1, 3, 5 et 8 ci-dessus. XI. *Vita di Jac. Sansovino* (de Vasari), ibid., 1789, in-4°. XII. *Della istoria viniziana, di Pietro Bembo, da lui volgarizzata*, ibid., 1790, 2 vol. in-4°., première édition conforme au manuscrit de l'auteur et ornée de son portrait gravé par Bartolozzi d'après le Titien. XIII. *Epistola de novâ versione græcâ librorum quorumdam veteris Testamenti*, dans le tome III de la Version du Pentateuque, imprimée à Erlang, 1791. XIV. *Epistola ad A. G. Camus de codice græco Ms. Historiæ animalium Aristotelis*, dans le tom. v des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*. XV. *Andreæ Gritti vita* (par Nicolas Barbadigo), Venise, 1792, in-4°. XVI. *Componimenti poëtici di varii autori in lode di Venezia*, ibid., 1792, in-4°. XVII. *Epistola ad J. B. C. D'Ansse de Villoison* (sur la prétendue tragédie de *Terée*), ibid., 1792, réimprimée dans le *Magasin encyclopédique*, 9e. année, tom v, pag. 95. XVIII. *Dissertazione delle solennità e pompe nuziali già usate presso li Veniziani*, ibid., 1793, in-4°. XIX. *Monumenti del principio della stampa in Venezia*, 1793, in 4°. XX. *Monumenti Veneziani di varia letteratura*, ibid., 1796, in-4°. XXI. *Delle guerre de' Veneziani nell'Asia dal 1470 al 1474* (*de Cor. Cippico*), ibid., 1796, in-4°. XXII. *Dissertazione storica della cultura della poesia presso li Veneziani* (dans le *Parnasso italiano de Bettinelli*, ibid, 1796, in-4°.). XXIII. *Lettera sopra une statua con inscrizione, posta in Padova .. al Canova* (dans le *Mercurio d'Italia*, 1796, tom.I, pag. 96). XXIV. *Dionis Cassii historiarum fragmenta, nunc primùm edita*, Bassano, 1798, in-8°. réimprimé à Paris chez Delance, in-fol. pour compléter l'édition de Reimar. XXV. *Lettera sopra due sconosciute edizioni di Tibullo e di Claudiano fatte nel secolo* XV (dans le *Saggio* de Bartolini, *sopra la tipografia del Friuli*, Udine, 1798, in-4°.). XXVI. *Le Rime di Petrarca, con illustrazioni inedite di Lud. Beccadelli*, Verone, 1799, 2 vol. in-16. XXVII. *Joannis Cottæ carmina, recognita et aucta*, Bassano, 1802, in-4°. XXVIII. *Memoriale di Agostino Valerio*, etc., Venise, 1803, in-4°. XXIX. *Lettere familiari dell' abate Nat. Lastesio*, Bassano, 1804, in-8°. XXX. *Stanze del poëta Sciarra, fiorentino, sopra la rabbia di Macone, testo di lingua*, ibid., 1806, in-8°. XXXI. *Descrizione delle feste fatte in Venezia per la venuta di S. M. I. e R*, 1808, in-4°. avec fig. XXXII. *Mosco, amor fugitivo, tradotto dal Varchi, Capitoli dal Bronzino inedite*, in-8°., 1810. XXXIII. *Lettera rarissima di Cristoforo Colombo, riprodutta ed illustrata*, Bassano, 1810, in-8°. M. Morelli fut cité avec un grand éloge dans le rapport que fit, en 1811, la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut de France. T et N.

MORENCY (ILLYRINE DE) a publié les romans dont voici les titres : I. *Illy-*

rine, ou *les Dangers de l'inexpérience*, 3 vol. in-8°. II. *Euphémie*, ou *les suites du siége de Lyon*, roman historique, 1801, 4 vol. in-12. III. *Rosalina*, ou *les Méprises de l'amour et de la nature*, 1801, 2 vol. in-12. IV. *Lise*, ou *les Ermites du Mont-Blanc*, roman nouveau, faisant suite à *Illyrine* et à *Rosalina*, 1801, in-12. V. *Orphana*, ou *l'Enfant du hameau*, 1802, 1 vol. in-12. VI. *Zéphira et Fidgella*, ou *les Débutantes dans le monde*, 1806, 2 vol. in-12. Ot.

MORESCHI (Alexandre), professeur d'anatomie en l'université de Bologne, publia en 1807 un fort bon opuscule contre le système cranologique du docteur Gall, sous le simple titre de *Discorso*, avec des planches anatomiques où l'ossification de la tête était représentée exactement dans ses plus petits détails. L'épigraphe suivante, tirée du traité de Meucke : *De charlataneriâ eruditorum*, annonçait assez son opinion : *Et quis nescit nostris temporibus extitisse plures qui novam quamdam artem exploratoriam commenti, intimos mentis humanæ recessus perreptarunt, et iræ, avaritiæ, cupiditatis nunc semiunciam, nunc assem deprehendisse, sibi visi sunt.* Ce qui fait voir que le système de Gall était connu au commencement du XVIIIe. siècle. Moreschi en démontre la fausseté, par la manière dont les proéminences du crâne s'ossifient, et par le temps nécessaire à cette ossification; et en supposant même que, dans certaines personnes, cette opération de la nature se soit faite avec une promptitude qui n'est point ordinaire, il dit que la diversité des proéminences ne viendrait que de cette promptitude, et pourrait se trouver sur la tête d'un sot comme sur celle d'un homme d'esprit. Il remarque, en outre, que les inclinations d'un homme changent souvent tout-à coup par l'effet d'une forte passion ou d'une étude laborieuse, sans que son crâne change de forme en aucune façon. Enfin M. Moreschi montre, par des arguments tirés de la nature de la substance du cerveau, qu'elle ne peut avoir aucune action sur la partie osseuse qui l'enveloppe. N.

MORGAN (Jacques-Polycarpe de), né à Amiens le 26 janvier 1759, parut d'abord dans la guerre de la révolution comme aide-de-camp de Dumouriez, qui le nomma colonel des hussards de la Liberté. Ce corps, qui voulait un autre chef, ayant refusé de le recevoir, envoya une députation à la Convention pour se plaindre de Dumouriez, qui avait licencié les trois premières compagnies. Lors de la défection de ce général, M. Morgan resta à la tête de son régiment; mais, à la fin de 1793, il fut destitué, et les compagnies de son corps qui avaient été licenciées à son occasion, furent réintégrées. Remis en activité après le 9 thermidor, il devint général de brigade le 13 juin 1795, fut destitué de nouveau après le 13 vendémiaire (5 octobre 1794), comme suspect de royalisme, et naturellement jeté dans le parti anti-directorial. Il fut déporté au 18 fructidor, puis rappelé par les consuls, rétabli dans son grade, et employé dans la 10e. division militaire. M. Morgan fut fait commandant de la Légion-d'honneur le 25 prairial an XII (1804), chevalier de Saint-Louis le 17 septembre 1814, et nommé à cette époque commandant à Landrecies. Il fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. Arrêté et conduit à la préfecture de police dans le mois de janvier 1816, il fut remis en liberté aussitôt après. B. M.

MORGAN-BETHUNE, frère du précédent, porte ce dernier nom depuis son mariage avec Mlle. de Béthune, qu'il épousa après des services importants rendus à sa famille en 1793. Il se fit remarquer par le zèle qu'il mit à défendre, à Calais, en 1796, M. de Choiseul et d'autres émigrés naufragés sur la côte de France; fut arrêté, en 1802, pour cause de royalisme; et, après plusieurs mois de détention au Temple à Paris, fut rendu à la liberté, et continua sa profession d'avocat à Amiens. Des changements s'étant faits, après les cent jours, dans le parquet de la cour royale de cette ville, M. Morgan fut nommé procureur-général en remplacement de M. de Lamardelle. Une de ces sociétés, qu'on appelle secrètes, et que les ministres du Roi ont souvent dénoncées dans les journaux et dans les chambres, s'étant formée à Amiens à la fin de 1815, M. Morgan en fit partie avec M. Séguier, alors préfet du département de la Somme. Cette affaire fit beaucoup de bruit, et une ordonnance spéciale destitua ces deux magistrats de leurs fonctions; mais le gouvernement de S. M. reconnaissant leurs bonnes intentions, rendit peu de temps après à M. Morgan sa place de

procureur-général, et nomma M. Séguier préfet de la Meurthe. (*Voy.* Séguier.) — Morgan-de-Belloy fut nommé député de la Somme à la chambre des députés de 1816; il est encore membre de la chambre actuelle, et il a parlé plusieurs fois sur divers sujets, notamment sur les douanes. U.

MORGAN (Lady), célèbre romancière, d'abord connue sous le nom de *miss Owenson*, est fille d'un comédien du théâtre de Dublin. Sa sœur ayant épousé un chevalier (*Knight*), elle desira ardemment que le même titre fût porté par l'homme qu'elle prendrait pour mari; et par la protection de lord Abercorne, on obtint en effet ce titre pour le médecin de ce seigneur; et ce fut ainsi que miss Owenson devint lady Morgan. Des romans, où une imagination brillante s'allie à quelque érudition, lui avaient fait en France une assez grande réputation. Il est permis maintenant de croire que le voyage entrepris par cette dame dans notre pays, en 1816, a eu deux objets principaux; d'abord une spéculation de librairie, ensuite le desir de satisfaire son amour pour la révolution. L'aveu qu'elle a fait d'avoir passé à Paris les soirées les plus délicieuses, dans la société de gens soumis à la surveillance de la police, donne la clé de beaucoup de passages de son livre intitulé: *la France*. Des femmes de Paris, distinguées par leur naissance et leurs sentiments, ne connaissant de lady Morgan que son nom et ses ouvrages, la recherchèrent et l'admirent dans leur intimité. Combien, lorsque le mauvais livre en question a paru traduit en français, ces dames n'ont-elles pas été honteuses de leur enthousiasme, et affligées de se voir nommées à côté des héros ou partisans de nos troubles politiques; de trouver imprimé ce qu'elles avaient dit dans l'épanchement d'une conversation familière, et souvent même ce qu'elles n'avaient pas dit. Il n'y a pas un journal français qui n'ait relevé avec justesse les erreurs, les mensonges et les inconvenances qu'offrent à chaque page les deux volumes in-8°. traduits par M. Lebrun des Charmettes. Ce mauvais ouvrage avait amusé chez nous un grand nombre de lecteurs, parce que le scandale a toujours son mérite pour la foule avide d'émotions. S'il a eu en France des partisans, ce ne peut être que parmi les révolutionnaires. Mais les Anglais eux-mêmes se sont empressés de faire justice du procédé d'une Irlandaise, qui avait abusé de l'hospitalité française pour calomnier les Français. Aucun des extraits et jugements de journaux imprimés à Paris n'a égalé l'énergie d'un article du *Quarterly Review*, réimprimé dans le *Galignani's repertory* en avril 1817. La *Quotidienne* en donna la traduction presque entière dans un numéro d'octobre de la même année. Lady Morgan n'en a pas moins publié à Londres, peu de temps après, une nouvelle édition en 2 vol. in-8°., de l'ouvrage qu'elle avait d'abord donné en 1 vol. in 4°. Elle a mis à la fin un long errata; mais on n'y trouve la correction d'aucune des fautes vraiment risibles, échappées à l'auteur dans ses citations très nombreuses de textes français, ni de cent autres bévues qui sautent aux yeux, même des étrangers. Le livre est terminé par quatre appendices sur la politique, les finances et la médecine, que le docteur sir Charles Morgan a jugé à propos d'y joindre, comme une espèce de complément de la cargaison littéraire de sa femme. On a encore de lady Morgan: I. *Ste-Claire*, ou *l'Héritière de Desmond*, 2 vol. in-12; la 2e. édit. en 1811. II. *La Novice de St. Dominique*, 4 vol. in-12, 1805. Ce premier ouvrage de Miss Owenson, composé à seize ans, a été traduit en français par Mme de R***, 4 vol. in-12. Il fut publié avant *Corinne*, dont il se rapproche par la couleur. On y remarque déjà la partialité de l'auteur pour la France. III. *La jeune sauvage irlandaise*. 3 vol. in-12, 1806. IV. *La Chanson d'une harpe irlandaise*, ou *Fragments métriques*, in-8°., 1807. V. *Fragments patriotiques sur l'Irlande*, 2 vol. in 12, 1807, trad. en français par Mme. A. E., 1817. VI. *La femme*, ou *Ida l'athénienne*, 4 vol. in-12. La plupart de ces romans ont été traduits en français. VII. *Le Missionnaire*, conte indien, 3 vol. in-12, 1811. VIII. *O'Donnel*, conte national, 3 vol. in-12, 1814. T. E.

MORGHEN (Raphael), l'un des plus habiles graveurs de notre temps, et qui, au dire de quelques uns de ses admirateurs, est au-dessus de tous les graveurs de l'Europe, est né à Naples en 1758. Il reçut de son père les premières leçons de son art, fut ensuite élève du célèbre Volpato à Rome, et travailla avec



R. MORGHEN.

lui à la gravure des fameuses *loges* du Vatican, de Raphaël. Celle qui représente le miracle de Bolsena, parut sous son nom. Après avoir épousé une fille de Volpato, il fut appelé à Florence en 1762 pour graver les chefs-d'œuvre de la galerie du grand-duc. La sainte famille de Raphaël, connue sous le nom de *Madone de la Sedia*, passe pour le meilleur morceau de cette suite et celui où le graveur s'est le plus approché de l'original. Il avait déjà acquis beaucoup de réputation dès 1794. Les artistes florentins, regardant Léonard de Vinci comme la gloire de leur pays, proposèrent au grand-duc de Toscane de donner une plus grande célébrité, par le burin de M. Morghen, à cette fameuse *Cène* que Léonard avait peinte sur une muraille du réfectoire des dominicains, à Milan. Ce chef-d'œuvre de la peinture n'avait été gravé jusque-là que d'une manière trop inférieure à son mérite; mais aussi, depuis 1497 qu'il était terminé, il avait tellement souffert, qu'en 1547 il était déjà à demi-ruiné, et qu'il fut repeint deux fois par des artistes médiocres, en 1726 et en 1770. Telle était la nature de la muraille et le malheur de sa situation que, dans un période de quarante-quatre ans, la peinture en disparaissait en très grande partie. Il n'y restait plus guère que les contours, et trois figures à peu près conservées à la gauche de Jésus-Christ, lors de la détermination que le grand-duc prit de faire graver cette cène par M. Morghen. Cet artiste peu exercé dans l'art du dessin, ne pouvait aller en prendre copie lui-même : le prince y envoya l'un des peintres les plus renommés de la Toscane, nommé Matteïni, et l'on sait que les peintres d'un talent décidé, et qui ont par conséquent une manière qui leur est propre, la portent toujours, presque malgré eux, dans ce qu'ils copient. Matteïni alla donc à Milan, en 1795, dessiner pour M. Morghen *la Cène* de Léonard. Il ne put en copier avec le crayon que ce que les repeints et les injures du temps y avaient laissé, et, faute de savoir ce que les restaurateurs de 1726 et de 1770 y avaient fait de changements et d'additions, il les copia comme si c'eût été l'œuvre de Léonard. Il alla prendre la tête du Sauveur sur un dessin particulier que possédait un amateur, qui le disait de Léonard. Voilà comment M. Morghen a fait cette gravure de *la Cène*, qui lui a valu une si prodigieuse réputation. C'est un chef-d'œuvre sans doute, mais le peintre Bossi a eu raison de dire, dans son livre *Del Cenacolo di Leonardo da Vinci*, in-4°., Milan 1810, « que quiconque ne se laisse pas éblouir par le charme du burin, verra qu'il restait encore beaucoup à faire à M. Morghen, pour se rapprocher de la manière de Léonard de Vinci; qu'il manque dans cette gravure précisément ce qu'il y avait de plus exquis dans l'original et dans tous les ouvrages de ce grand maître. » La plupart des gravures du même original, faites depuis M. Morghen, ont suivi le dessin de Matteïni, qui en était à une très grande distance. Parmi les œuvres les moins connues de ce graveur, est une tête du Sauveur, faite aux frais des comtes Trivulce de Milan, d'après une miniature en médaillon qu'ils ont dans leur galerie, et qui passe pour être de Léonard. Cette petite gravure de M. Morghen est admirable par sa délicatesse et par la vérité de la figure. Elle n'est pas dans toutes les collections de ses œuvres, parce qu'il n'en put avoir qu'un petit nombre d'exemplaires à sa disposition. Tout le monde connaît sa grande gravure du chef-d'œuvre de Raphaël, *la Transfiguration*, qu'il acheva en 1812; mais tout le monde ne sait pas qu'il en avait d'abord commencé une autre sur un dessin moins parfait, qu'un mal d'yeux le força de l'interrompre, et que son frère Antoine l'ayant terminée, elle fut envoyée à la maison Artaria de Manheim, qui en répandit les exemplaires sous le nom de Marghen. On remarque encore parmi ses ouvrages, une *Madelène* d'après Murillo; les portraits de Raphaël, du Dante, de Pétrarque et du Tasse. Il fut appelé à Paris par Buonaparte, vers 1812, et eut beaucoup à s'en louer. Retourné dans sa patrie, il y a fait des élèves dont les ouvrages, retouchés par lui, passent souvent pour être entièrement de sa main. Son âge et l'affaiblissement de sa vue ne permettent guère d'en attendre encore des travaux importants. Il a été nommé en 1803, associé de l'Institut de France. Les planches les plus remarquables de Raphaël Morghen, sont : *le Char de l'aurore*, d'après le Guide; — *le Prix de Diane*, d'après le Dominiquin; — *le Cavalier*, d'après Van-Dick; — *Apollon et les Muses*, d'a-

près Mergs ; — *le Repos en Egypte* ; — *les Heures*, d'après le Poussin ; — *la Vierge à la chaise*, d'après Raphaël ; — *Thésée vainqueur du Minotaure*, d'après Canova ; — *Monument élevé à Clément XIII*, d'après Canova. N.

MORIER (James), neveu du vice-amiral anglais William Waldegrave, baron Radstock, entra de bonne heure dans la carrière diplomatique. Il fut d'abord secrétaire particulier de lord Elgin, ambassadeur à Constantinople, et fut chargé, pendant que les Français étaient en Egypte, d'une mission auprès du grand-visir : elle avait pour objet de déterminer l'évacuation de ce pays par l'armée française. Il fut fait prisonnier, et son porte-feuille, saisi par les Français, découvrit les secrets de sa mission. Il fut renvoyé néanmoins, non sans avoir été menacé d'être traité comme espion s'il reparaissait sur le territoire occupé par l'armée française. Depuis, il a publié à Londres un Mémoire intéressant sur la campagne qu'il a faite en Egypte avec l'armée ottomane. Il fut ensuite envoyé en Perse, en qualité de secrétaire d'ambassade. Depuis, il a exercé les fonctions de secrétaire particulier du comte d'Aberdeen, ambassadeur à la cour de Vienne. M. James Morier est aussi distingué par ses talents diplomatiques que par la connaissance qu'il a des langues orientales. Il a publié la relation de son Voyage sous ce titre : *Voyage à travers la Perse, l'Arménie et l'Asie mineure, jusqu'à Constantinople*, in-4°., 1811. Cet ouvrage, curieux et estimé, a été traduit en français. — Morier (J. P.), envoyé extraordinaire en Saxe, était, en 1814, en Norwège, où il avait reçu ordre de se rendre pour expliquer au prince Christian-Frédéric la situation de l'Angleterre, par suite de ses engagements avec la Suède et les puissances alliées, et pour savoir si les habitants de la Norwège voulaient profiter de la disposition où était la Grande-Bretagne d'être médiatrice en leur faveur, pour leur procurer une garantie des priviléges constitutionnels dont ils desiraient jouir, ou s'ils voulaient courir le risque d'une guerre avec les puissances alliées qui avaient envoyé des agents diplomatiques en Danemarck pour requérir l'exécution du traité de Khel. M. Morier ayant trouvé à son arrivée en Norwège l'assemblée représentative de la nation dissoute, remit la note dont on vient de parler au gouvernement qui s'était établi à Christiana, déclarant de la part de son gouvernement qu'il ne reconnaissait ni sa compétence, ni sa légitimité. Z.

MORILLO (Don Pablo), lieutenant-général espagnol, était sergent de marine à l'époque des premières guerres de la révolution de France. Né dans une classe obscure, il trouva dans son courage seul des moyens d'avancement, et cette vertu guerrière lui tint lieu assez long-temps des talents militaires qu'il a déployés plus tard. Il commandait un corps de *guerillas* pendant la dernière guerre de son pays contre Buonaparte, et n'étendit guère la ligne de ses opérations au-delà du royaume de Murcie. Cependant, ayant été élevé au grade de général, il suivit les mouvements de l'armée espagnole, et contribua à ses succès en plusieurs occasions, notamment le 20 juin 1813, sur les hauteurs de la Puebla d'Arlonzon, où s'appuyait la droite des Français. Le général Morillo les attaqua à la tête d'une brigade de sa division, et s'empara des hauteurs. Mais bientôt les Français revinrent à la charge ; ils reprirent les hauteurs ; le combat recommença et devint sanglant : le général Morillo y fut blessé, mais ne voulut pas quitter le champ de bataille. Il se distingua de nouveau au combat de Saint-Pé, en novembre 1813, et fut cité avec éloges dans les rapports officiels. Le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône, vint suspendre la carrière active du général Morillo, jusqu'à l'époque où il fut appelé au commandement en chef de l'expédition destinée à aller combattre en Amérique les colonies espagnoles révoltées contre la métropole. Il mit à la voile de Cadix dans les premiers mois de 1815, et prit terre d'abord à l'île de la Marguerite, près des côtes de la Terre-Ferme ; là, un événement malheureux qui, selon les journaux, lui fit perdre quinze cents hommes, quatre cent soixante mille piastres et beaucoup de munitions, le força de changer de plan. Il dirigea tous ses efforts contre Carthagène, et s'en rendit maître le 6 décembre. Les insurgés s'en étaient enfuis la veille, abandonnant aux Espagnols une nombreuse artillerie et beaucoup de munitions. Le général Morillo continua ses opérations dans le royaume de Terre-Ferme, où les forces des insurgés pa-

raissaient concentrées. Il leur livra bataille au mois d'avril 1816, sur les hauteurs de Cachiri, et les battit complètement. L'occupation des provinces d'Antioqueta et de Madeleua fut la suite de cette victoire, rendue encore plus importante par d'autres succès partiels. Au mois d'août de cette même année, l'armée royale était en possession de presque toute la Terre-Ferme. Une force imposante avait été détachée par Morillo pour agir contre Buenos-Ayres. Dans la courte analyse que nous faisons de cette expédition, dont il est encore fort difficile de rendre un compte fidèle, nous nous bornons à consulter les rapports envoyés par Morillo à son gouvernement, comme étant les plus authentiques. Toutefois, il est aisé de sentir que les succès de l'armée royale ont dû être mêlés de revers, puisqu'on n'a pu encore jusqu'à présent désigner le terme de cette sanglante lutte, et que, depuis qu'elle a commencé, des renforts considérables ont été envoyés d'Espagne à trois époques différentes. Au mois de mai 1817, le royaume de Terre-Ferme était redevenu le théâtre de nouveaux combats. Bolivar et Morillo se disputaient la possession de ces contrées; les insurgés avaient même repris l'offensive. Cependant, le 14 juillet, ce dernier débarqua à l'île Marguerite, la fit cerner par vingt bâtiments de guerre, et s'empara de Pampatar après un combat opiniâtre, dans lequel trois cents insurgés furent tués, et le reste poursuivi jusque dans les montagnes. Le général Morillo exerça alors une grande rigueur contre les étrangers qui s'étaient livrés à des excès de tout genre. Il fit fusiller tous ceux qui furent pris les armes à la main. Depuis cette époque, les hostilités ont continué sans interruption avec des succès balancés, et de nouvelles forces ont été embarquées de Cadix, en 1817, sur une flotte fournie par la Russie (*Voy.* MOLLER). Le général Morillo a reçu de son souverain, en 1818, la grand'-croix de Saint-Ferdinand. Ses dépêches du 26 février de la même année, annoncèrent qu'ayant été attaqué dans la petite ville de Calabroso, par toutes les forces réunies de Bolivar, qui avaient remonté l'Orénoque, il se vit obligé de s'ouvrir un passage, l'épée à la main, pour se retirer sur les montagnes, et qu'ayant été poursuivi dans sa retraite, il fit éprouver à l'ennemi une perte considérable. Des nouvelles les plus récentes annonçaient une nouvelle bataille gagnée près de la ville de Coro, et dans laquelle Morillo avait été grièvement blessé d'un coup de lance. Un coup d'œil sûr, un courage à toute épreuve, doivent distinguer le général Morillo de la foule de généraux qu'a produits l'insurrection d'Espagne. Employé pendant plusieurs années à faire la guerre en partisan, il s'est, pour ainsi dire, habitué à s'exposer sans réflexion aux plus grands dangers. Un jour de bataille, il est tout-à-la-fois général et soldat. Il a la taille haute, l'air martial et le maintien militaire. S. S.

MORIN (C. M.), né à Lyon vers 1770, fut secrétaire du maréchal Masséna, et se trouvait avec lui dans la place de Gênes, en 1799. Il devint ensuite fournisseur des armées et liquidateur des dépenses de la guerre. M. Morin fut un des premiers, parmi les habitants de Paris, qui prirent la cocarde blanche le 31 mars 1814, et il contribua beaucoup au mouvement royaliste qui eut lieu ce jour-là. Nommé, dans ce premier moment, censeur des journaux, il fut ensuite chef de la division secrète du ministère de la police, et n'occupa cette place que pendant deux mois. On a de lui : I. *Essai sur la théorie de l'administration militaire, en temps de paix et en temps de guerre*, 1799, in-8°. II. *Gènes sauvée*, ou *le Passage du mont St.-Bernard*, poème en quatre chants, 1810, in-8°. III. *Ode à LL. MM. impériales et royales*, 1810, in-8°. IV. *Développement sommaire d'un nouveau système de crédit et d'amortissement de la dette publique, applicable à la France*, ou *contre-épreuve du système d'emprunt et d'amortissement pratiqué en Angleterre*, 1815, in-4°. V. *Plan de finance portant création d'une banque générale de France, au capital constitué de* 400,000,000 *numéraire, et création d'un milliard de bons de crédit, ayant privilége et hypothèque sur* 2,000,000,000 *de propriétés territoriales*, 1816, in-8°.—MORIN (J.-B.), directeur de l'école secondaire à Clermont-Ferrand, a publié : I. *Principes de la langue française mis dans un ordre clair, simple et méthodique, avec des remarques sur l'orthographe et la ponctuation*, 1801, in-8°.; 1807, in-12.

II. *Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec*, avec notes de Villoison, revu en l'absence de l'auteur par M. de Wailly, 1803, in-8°.; 2e. édition, 1808, 2 vol. in-8°. III. *Géographie élémentaire et description des quatre parties du monde*, 1812, in-12; 4e. édit., 1815, in-12. — MORIN (L.-M.) a publié : *Méthode simple et facile pour apprendre à distinguer sur-le-champ, par les sons, quelle est l'orthographe de la terminaison de chaque personne des verbes réguliers ou irréguliers des quatre conjugaisons*, 1803, in-8°. D.

MORISSET (Le baron), député des Deux-Sèvres à la chambre des députés actuelle, fut, en 1811, envoyé par le collége électoral de son département à Buonaparte, pour le complimenter sur la naissance de son fils, et fut nommé baron, puis membre du corps législatif, où il se prononça, le 1er. septembre 1814, contre le budget; s'éleva surtout contre l'énormité de la contribution directe, et proposa de la fixer au taux de celle de 1812 Le 10 octobre suivant, il parla en faveur de l'exportation des grains et farines. M. Morisset fut nommé par le Roi, en 1817, président du collége électoral des Deux-Sèvres, qui le réélut député. Il parla dans la nouvelle session pour le projet de loi sur la liberté de la presse. Inscrit d'abord pour parler en faveur de ce projet, il avait ensuite demandé à parler contre; cette variation excita la gaîté de l'assemblée lorsqu'elle en fut instruite; M. Morisset l'expliqua en disant qu'il avait eu l'intention de parler pour la loi, mais que, voyant le nombre des orateurs inscrits pour l'attaquer presqu'épuisé, il avait cru devoir user de ce petit stratagême pour obtenir plus tôt la parole. M. Morisset parla encore sur le projet de recrutement de l'armée, et vota son adoption. Il fut un des commissaires nommés pour examiner le budget de 1818. C—C.

MORRIS (Le gouverneur), envoyé des Etats-Unis en France, au commencement de la révolution, chercha à défendre Louis XVI de tous ses moyens, et offrit à ses juges, de la part de son gouvernement, de le recevoir sur le territoire des Etats-Unis. Il rendit ensuite beaucoup de services aux émigrés. M. Morris a perdu une jambe dans la guerre de l'indépendance. Il prononça, le 29 juin 1814, à New-York, un discours pour célébrer la délivrance de l'Europe, soustraite au despotisme de Buonaparte. Ce discours a été traduit de l'anglais par le comte de la Pallu, et imprimé à Paris en 1816. Le traducteur rend à l'auteur cet hommage qu'il professait à Paris, en 1790, et pendant les deux années suivantes, les mêmes principes dont la France éclairée par l'expérience, et corrigée par le malheur, reconnaît enfin la sagesse. H.

MORRISON (ROBERT), missionnaire protestant, qui a résidé pendant huit ans à Canton et à Macao, près de la factorerie anglaise, y a été envoyé par la société de la Bible, pour apprendre le chinois, et se consacrer à la traduction de nos livres saints, dans cette langue. Il paraît avoir acquis, avec le secours des naturels, une connaissance assez étendue de la langue et de la littérature des Chinois. Il a accompagné la dernière ambassade (de lord Amherst) dans l'infructueux essai qu'elle a fait pour entamer des négociations avec la cour de Pékin. Les ouvrages qu'on a de lui sont : I. *Horæ sinicæ*, ou *Traductions tirées de la littérature vulgaire des Chinois*, Londres, 1812, in-8°. Ce petit recueil est devenu si rare que M. Montucci, qui l'a fait réimprimer à la fin de son *Parallel*, n'a pu s'en procurer un exemplaire, et s'est servi d'une copie manuscrite. II. Les premières livraisons d'un *Dictionnaire chinois anglais*, qui doit former 5 ou 6 volumes in-4°., Macao, 1815 et années suivantes. Voyez sur cet ouvrage le *Journal des Savants* de 1817, pages 370 et 463. III. *Grammaire de la langue chinoise*, Serampore, 1815, in-4°. Ce volume a été imprimé par les soins de M. Marshman, et avec les types chinois que ce savant anglais a fait graver. IV. Le *Nouveau-Testament*, version chinoise complète, en 8 vol., gravés, imprimés et brochés à la manière chinoise. Le fonds de cette version est pris dans un *Evangéliaire* qui a été écrit à Canton, en 1737 et 1738, par un Chinois converti à la foi catholique, et sous la direction de M. Hodgson. Ce manuscrit, qui a appartenu à sir Hans Sloane, a passé depuis au muséum britannique, et c'est là que M. Morrison a pris la copie qu'il a portée à la Chine. Z.

MORSKI, comte polonais, fut nommé, en 1789, par le roi et par la

diète entière de Pologne, ministre plénipotentiaire à la cour d'Espagne. S'étant acquitté de cette commission avec honneur, il se retira dans ses terres, où il a vécu depuis estimé de ses compatriotes, et sans rechercher aucun emploi. M. de Pradt, dans son ouvrage sur l'*Ambassade de Varsovie*, ayant fait une mention peu honorable du comte Morski, ce dernier lui adressa une réponse en français et en polonais, dans une brochure intitulée : *Lettre de M. le comte Morski à M. l'abbé de Pradt, ex-archevêque de Malines*, etc., etc., Paris, 1816. L'éditeur français a supprimé de cette brochure une phrase véritablement scandaleuse. S—S.

MORTARIEU (le baron JOSEPH-PIERRE VIALETES de), d'une ancienne famille, est né à Montauban le 13 juillet 1768. S'étant tenu à l'écart après l'affaire qui eut lieu dans cette ville, en 1790, il échappa aux proscriptions de 1793, fut nommé maire en 1806, et détermina Buonaparte lors de son passage dans ces contrées en 1808, à créer le département de Tarn-et-Garonne, et à accorder un évêché et le titre de bonne ville à Montauban, devenu le chef-lieu. Pendant qu'il a été maire de Montauban, il a embelli cette ville. Député au corps législatif, en 1813, il adhéra en cette qualité à la déchéance de Buonaparte, et fit au mois de septembre une motion tendant à supplier le Roi de présenter un projet de loi, pour assurer aux réfugiés espagnols civils le même traitement qu'aux militaires de cette nation. Au mois de mars 1815, après avoir fait inscrire un grand nombre de volontaires pour accompagner le duc d'Angoulême à Nîmes, il fut chargé, en se rendant à la chambre des députés, d'informer sur toute la route les autorités du bon esprit du Midi, et de les engager à former des corps pour se réunir à ceux qui marchaient à Nîmes. Il reprit ses fonctions de maire le 13 juillet 1815; fut nommé président du collége électoral de son département pour la session de 1817; et fut élu membre de la chambre des députés, dont il fait encore partie. Il est de la série à renouveler en 1818. Ses deux fils aînés sont au service, l'un comme chef d'escadron dans les cuirassiers d'Angoulême, et l'autre comme capitaine de chasseurs à cheval de la Marne. F.

MORTEMART (Le marquis de), né le 28 octobre 1754, entra fort jeune dans l'artillerie, devint colonel en second du régiment de Lorraine, puis colonel-commandant du régiment de Navarre. Président de la noblesse du Poitou, en 1789, il fut nommé membre de l'assemblée constituante, où il soutint la cause de l'autel et du trône. Ses efforts, comme ceux de son parti, devenant inutiles, il émigra à la fin de 1791, fit la campagne des princes, puis, en 1794, fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment français à cocarde blanche, que son frère, le duc de Mortemart, fut chargé de lever au service de l'Angleterre. Ce corps défendit, en 1792, l'île de Guernesey, contre la menace d'une invasion; on l'envoya ensuite en Portugal, où il resta jusqu'à la paix d'Amiens, et fut alors licencié. Le marquis de Mortemart rentra en France à cette époque. Il s'est tenu constamment éloigné des affaires jusqu'après le retour du Roi. Au mois d'août 1815, S. M. lui conféra le grade de lieutenant-général, et le nomma pair de France. Le chevalier de Bonnard (*Voy.* la *Biogr. univ.*, au mot BONNARD), a rendu plusieurs fois dans ses vers un témoignage flatteur du noble caractère de M. de Mortemart, ainsi que de son frère aîné. — MORTEMART (le comte Victor), fils du précédent, vivait dans la retraite, lorsque Buonaparte voulant orner sa cour de noms connus dans l'histoire, désigna pour dame du palais, la comtesse de Mortemart, née Montmorency. Deux ans après, le comte de Mortemart fut nommé gouverneur du palais de Rambouillet. Il est devenu, depuis la restauration, lieutenant honoraire du corps de son cousin, le duc de Mortemart, dont l'article suit. F.

MORTEMART (Le duc CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART DE), neveu du marquis de Mortemart, et petit-fils d'un des plus illustres martyrs de la fidélité royaliste, le duc de Brissac, maintenant capitaine-colonel des gardes-du-corps à pied, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Paris le 20 mars 1787. Elevé en Angleterre, où il avait suivi son père émigré, il revint en France en 1801, y acheva son éducation, et fut nommé sous-lieutenant au 1er. régiment de dragons en 1806; il fit, en cette qualité, la campagne de Prusse et de Pologne. Il ne re-

joignit l'armée qu'après la bataille de Iéna; mais il se trouva aux combats de Pultusk et de Golymin, à la bataille d'Heilsberg, où il fut légèrement blessé, et à celle de Friedland, à la suite de laquelle il reçut la croix de la Légion-d'honneur, pour la fermeté avec laquelle il avait soutenu les attaques des Russes. Nommé lieutenant au commencement de 1809, il fit la campagne d'Autriche comme aide-de-camp du général Nansouty, et assista aux batailles de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram. En 1810, Buonaparte voulut s'attacher, comme officier d'ordonnance, un jeune homme qui s'était distingué dans toutes les occasions, et il lui donna plusieurs missions de confiance. Le duc de Mortemart venait de faire une inspection générale sur les côtes de Hollande et de Danemark, lorsqu'il rejoignit à Posen Napoléon, qui venait de quitter Paris dans l'espoir d'écraser la Russie. Il prit part aux événements glorieux ainsi qu'aux désastres de cette campagne, et ayant eu le bonheur d'échapper à tous les maux accumulés sur l'armée française, il revint à Paris vers la fin de l'année. Cependant sa santé avait souffert tellement, qu'il lui fut impossible de faire la première partie de la campagne de 1813; mais il se rendit au quartier-général à la rupture de l'armistice, et se trouva à la bataille de Leipzig et à celle d'Hanau, où une nouvelle action d'éclat lui mérita la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Retenu à Paris pendant la campagne d'hiver de 1814, il se trouvait dans cette ville au 31 mars, et il se rangea parmi les officiers qui les premiers arborèrent la cocarde blanche, et offrirent leurs services au gouvernement provisoire. Le roi lui donna le commandement des Cent-Suisses de sa garde, place que possédait, au moment de la révolution, le duc de Brissac, son grand-père maternel. Le duc de Mortemart fut fait en même temps pair de France. Au 20 mars, il escorta les princes avec son corps, jusqu'à Béthune, où la maison militaire du Roi fut licenciée. Il passa à Gand quelques semaines après, et accompagna S. M. à son retour. Sa compagnie ayant été reformée sur de nouvelles bases, il s'est occupé de la mettre sur un pied militaire, et d'en faire un véritable corps d'élite. Appelé, en octobre 1815, au poste de major-général de la garde nationale de Paris, il a donné sa démission de cette place en 1818. F.

MORTEMART-BOISSE (Le baron Marc-Marie), né à Paris le 6 juin 1756, est fils d'un consul-général de France en Espagne, qui sauva en 1747, étant à Malaga, l'escadre française sous les ordres du chevalier de Piosia. Il commandait, à l'époque de la révolution, une compagnie du régiment de Bourbon-infanterie. En 1791, au moment où il émigrait, il fut arrêté à Péronne, et conduit à Arras, où il fut incarcéré onze mois; mais il parvint à n'être traduit au tribunal révolutionnaire qu'après la mort de Robespierre; il fut acquitté et réintégré dans son grade. Le 31 août 1792, il avait donné les preuves d'une bravoure héroïque au camp de Maulde. M. de Mortemart, parvenu au grade de lieutenant-colonel, demanda sa retraite. Il vit depuis long-temps retiré dans ses terres. Il est chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur. — Mortemart-Boisse (Le baron François-Jérôme-Léonard de), fils du précédent, entra fort jeune au service, et fut admis dans la compagnie de son père. Il partit avec lui, fut arrêté, incarcéré et acquitté avec lui. Resté sans fortune, il continua la carrière militaire, se distingua en 1807 au siége de Stralsund, en 1809 à l'affaire de Neumarck, près Landshut, et enfin à la bataille d'Essling, où il obtint la croix de la Légion-d'honneur. Ce fut à cette bataille que M. le duc de Reggio, blessé lui-même au bras, lui sauva la vie, en le faisant retirer de dessous les pieds des chevaux, porter dans sa barque, et déposer sur la rive droite du Danube, où il put obtenir les secours que la gravité de ses blessures exigeait. Ces blessures le forcèrent à prendre sa retraite d'adjudant-major. Il embrassa alors la carrière administrative, et fut nommé sous-préfet de Remiremont (Vosges). En 1813, il organisait la levée en masse de son arrondissement, lorsque le prince de Scherbatorff, commandant le corps d'armée destiné à s'emparer des Vosges, parut à la tête de ses cosaques, et rendit inutiles les efforts du sous-préfet. Après le 20 mars 1815, M. Mortemart fut appelé à la sous-préfecture du Havre, où il offrit un asile chez lui au marquis de Puisaye, ancien grand-bailli d'épée du Perche, et à plusieurs volontaires royaux qui s'attendaient à des persécutions. Dans le mois de juin suivant, il fut nommé préfet à Chartres; mais il donna presqu'aussitôt sa démis-

sion, quitta le Havre, et se retira à la campagne. Il a été nommé chevalier de St-Louis en 1818. F.

MORTIER (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise, maréchal de France, né à Cambrai en 1768, entra au service en 1791, comme capitaine dans le 1er. bataillon des volontaires de son département, et se trouva à la première affaire de cette guerre à Quiévrain, où il eut un cheval tué sous lui. La journée d'Hondscoot lui valut le grade d'adjudant-général, le 16 octobre 1793; il fut blessé d'un coup de mitraille sous les murs de Maubeuge; combattit encore à Mons, à Bruxelles, à Louvain, à Fleurus; se porta sur Maëstricht avec le corps du général Kléber; dirigea l'attaque du fort St.-Pierre, et se trouva ensuite au passage de Neuwied, sous les ordres de Marceau. Pendant la campagne de 1796, il commandait les avant-postes de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous le général Lefebvre. Le 31 mai, il repoussa les Autrichiens au-delà de l'Acher; concourut le 5 juin au succès du combat d'Altenkirchen; passa la Nidda à la bataille de Friedberg; fit deux mille prisonniers sur les hauteurs de Wilnsdorf le 4 juillet; prit Giessen le 8; s'approcha de Francfort assiégé, et fut envoyé le 14 au général Wartensleben, commandant en chef l'armée autrichienne, pour lui communiquer les propositions du général Kléber relativement à la reddition de cette place, qui eut lieu le même jour. Le 20 juillet, Mortier s'empara de Gemmauden après un combat très opiniâtre; le 24, il était maître de Schweinfurt, et il avait chassé l'ennemi au-delà du Mein, et pris position sur les derrières du général autrichien. Ce mouvement détermina la retraite de l'ennemi sur Bamberg. Le 8 août, il remplaça l'adjudant-général Richepanse au combat d'Hirsheid. Après la paix de Campo-Formio, il refusa le grade de général de brigade, pour le commandement du 23e. régiment de cavalerie; mais, à l'ouverture de la campagne de 1799, il fut appelé à l'armée du Danube, avec le titre de général de brigade commandant les avant-postes de l'avant-garde. Il y obtint des succès, notamment à Leptingen, et en avant d'Offenbourg, et passa ensuite à l'armée d'Helvétie. Sa division s'y distingua à l'affaire de Wollishoffen, et dans les différents combats qui précédèrent et suivirent la prise de Zurich. Il dirigeait avec le général Klein (*Voyez* Klein) l'attaque de cette ville sur la rive gauche. A Mutlen, le général Mortier soutint seul avec sa division, les efforts du corps russe commandé par le général Rosemberg, et parvint à s'emparer de sa position. Il poursuivit ensuite les débris de cette armée dans le Muttathal, occupa, chemin faisant, Melz et Sargans, et exécuta le mouvement combiné par le général Masséna pour achever l'expulsion de l'ennemi du territoire helvétique. Il fut ensuite nommé au commandement de la 2e. division de l'armée du Danube, qu'il quitta au bout de quelques mois pour passer à celui des 15e. et 16e. divisions militaires (Paris), auquel il fut appelé par un arrêté des consuls, en mars 1800. Après la reprise des hostilités avec l'Angleterre, en 1803, il fut chargé du commandement de l'armée destinée à s'emparer de l'électorat d'Hanovre. Cette expédition se termina par la convention de Sublingen, le 2 juin; l'armée anglaise demeura prisonnière de guerre, et tout le pays de Hanovre fut déclaré possession française. De retour à Paris, il reçut des éloges publics de Buonaparte, qui le nomma l'un des quatre commandants de la garde des consuls, et lui confia le commandement spécial de l'artillerie. Au mois de mars 1804, il présida le collége électoral du département du Nord, fut élevé à la dignité de maréchal le 19 mai suivant, fut nommé ensuite chef de la 2e. cohorte de la Légion-d'honneur, et obtint en 1805 le cordon rouge et l'ordre du Christ de Portugal. Nommé, en septembre même année, au commandement d'une division de la grande armée, sous les ordres de Napoléon, il se porta au mois d'octobre sur la rive gauche du Danube; coupa les communications de l'armée russe avec la Moravie, et en battit une partie au combat sanglant de Diernstein. S'étant ensuite porté en avant avec un corps de 4000 hommes, il rencontra l'armée entière du général Kutusow, la combattit avec courage malgré l'infériorité du nombre, et fut secouru au moment où il allait succomber. Ce combat, le plus mémorable de cette campagne, en fut l'un des plus meurtriers; chaque parti s'en attribua la victoire. Kutusow ayant reçu de l'empereur d'Allemagne l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense de sa conduite en cette occasion, les habitants de Cambrai, ville natale du gé-

néral Mortier, arrêtèrent de lui élever un monument destiné à immortaliser cet événement; mais il refusa positivement un pareil honneur. En septembre 1806, il fut nommé président annuel du collége électoral du Gard, et commanda le 8e. corps de la grande armée, à la tête duquel il occupa Cassel le 31 octobre, et entra le 19 novembre à Hambourg. Dès son arrivée dans cette ville, il confisqua toutes les propriétés britanniques, et mit les négociants anglais en état d'arrestation. Vainqueur à Anclam contre les Suédois, en avril 1807, il conclut le 18 à Schaltkow, avec le baron d'Essen, une suspension d'armes, en vertu de laquelle les îles d'Usedom et de Wollin durent être remises aux garnisons françaises. Il eut de nouveau occasion de se faire remarquer à la bataille de Friedland, au mois de juin 1807. A cette époque, le général Mortier avait été nommé duc de Trévise, et gratifié de 100,000 francs de rentes sur les domaines du pays de Hanovre. Employé contre l'Espagne en 1808, il y commanda le 5e. corps, se distingua au siége de Sarragosse en février 1809, gagna au mois de novembre la bataille d'Ocaña, seconda ensuite les opérations du maréchal Soult contre Badajoz, fut chargé du siége de Cadix et défit encore les Espagnols, le 19 février 1811, à la bataille de la Gebora. Rappelé d'Espagne, il fut envoyé en Russie en 1812, et fut chargé de rester à Moscou après le départ de Napoléon, pour faire sauter le Kremlin. Cette commission fut exécutée le 23 octobre, à deux heures du matin; l'arsenal, les casernes, les magasins, tout fut détruit. Poursuivi dans sa retraite, et attaqué au passage de la Bérésina, il fit tout pour sauver les débris de son corps, et se rendit à Francfort, où il réorganisa la jeune garde, dont il eut le commandement pendant la campagne de 1813. Il combattit le 2 mai à Lutzen, puis à Dresde, à Wachau, à Leipzig et à Hanau; se dirigea sur Spire dans les premiers jours de décembre, et arriva à Langres le 11 janvier 1814. Depuis cette époque, le duc de Trévise ne cessa de combattre que lorsque tout moyen de résistance fut impossible. Il défendit la ville de Paris conjointement avec le duc de Raguse, concentra ensuite son corps d'armée au Plessis-les-Chenets, d'où il envoya le 8 avril son adhésion aux actes du sénat contre Buonaparte. Il fut nommé, dans le courant du même mois, commissaire-extraordinaire dans la 16e. division, à Lille, dont il devint ensuite gouverneur, fut créé chevalier de St.-Louis le 2 juin, et pair de France le 4. Au mois de mars 1815, lorsqu'on voulut former une armée de réserve à Péronne, le commandement en fut destiné au duc de Trévise. Ce projet n'ayant pu avoir son exécution, et le Roi ayant été obligé de quitter Paris, le maréchal devança S. M. à Lille, et y laissa rentrer la garnison. Cette dernière circonstance déconcerta le plan de résistance que le Roi avait formé, pour s'assurer, a l'aide des gardes nationales et de sa maison, ce dernier asile sur le territoire français. En effet, lorsque le maréchal eut été instruit des intentions de S. M., il lui déclara qu'il ne pouvait répondre de la garnison, et qu'il ne serait même plus en son pouvoir de la faire sortir de la place. Le 23, on apprit que le duc de Bassano avait envoyé au préfet de Lille des ordres de Buonaparte; et ce même jour, à une heure après midi, le duc de Trévise vint dire à M. de Blacas que, sur le bruit répandu que M. le duc de Berri allait arriver avec la maison militaire et deux régiments suisses, les troupes de la garnison étaient prêtes à se soulever; qu'il conjurait S. M. de partir le plus tôt possible; qu'en l'escortant lui-même hors des portes, il espérait imposer encore aux soldats, ce qui lui deviendrait impossible, si l'on différait d'un seul instant. Le Roi, cédant à ces conseils, partit à trois heures; le maréchal l'accompagna avec le duc d'Orléans, et au bas du glacis, il reprit le chemin de la ville, où il rentra. Il se rendit ensuite à Paris, où il fut créé pair par Buonaparte, et chargé de visiter les places frontières de l'est et du nord. Au retour du Roi, il perdit le titre de pair, mais fut nommé, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 15e. division, à Rouen. Il était membre du conseil de guerre chargé, en novembre 1815, du procès du maréchal Ney, et qui se déclara incompétent. Le maréchal Mortier est depuis 1816 membre de la chambre des députés pour le département du Nord, et il y a voté avec la majorité. S. S.

MOSCATI (Pierre), né vers 1736, exerçait la médecine à Milan avant la révolution. Il s'attacha, en 1796, aux intérêts de Buonaparte, auprès de qui une circonstance bizarre favorisa singulière-

ment sa fortune. La femme de ce général avait une chienne qu'elle aimait beaucoup. La chienne tomba malade. M. Moscati s'empressa pour la sauver, et il y réussit. La reconnaissance de Joséphine fut extrême ; elle ne parla plus du médecin qu'avec enthousiasme. M. Moscati fit aussitôt partie du congrès cisalpin, et en février 1797, il fut envoyé, comme commissaire, pour assister à l'enlèvement, opéré par Villetard, de Notre-Dame-de-Lorette. L'année suivante, il devint membre et bientôt après président du directoire. Le gouvernement de France ayant pris ombrage du dévouement particulier de M. Moscati à Buonaparte, et du système d'indépendance de la Lombardie, qu'il professait, ce médecin fut forcé de donner sa démission entre les mains du général Brune. Quand les Austro-Russes vinrent, en 1798, envahir l'Italie, M. Moscati, qui ne s'était pas pressé de fuir, fut arrêté et conduit dans la forteresse de Cattaro ; mais l'archiduc Charles étant tombé malade, et M. Moscati ayant paru le plus propre à connaître le genre de sa maladie, et à la guérir, fut appelé à Vienne, et sortit par ce moyen de sa prison. Il reparut en Italie après la victoire de Marengo, et fut bientôt au nombre des députés qui vinrent à Lyon, en 1801, pour cette *consulta* qui changea la forme et le nom de la république cisalpine. M. Moscati fut chargé de diriger l'instruction publique, sous le titre de directeur-général, et il conserva cette place plusieurs années après la création du royaume d'Italie. Déjà il avait été nommé comte, grand-dignitaire de la Couronne-de-fer, et comblé de tous les honneurs. A raison de ses connaissances et de sa longue pratique, il était l'oracle consulté, de préférence, pour la santé du vice-roi, de la vice-reine, et de leur famille. Il fut du nombre des sénateurs qui agirent avec le plus de chaleur pour obtenir, en 1814, que le vice-roi fût élevé sur le trône. Les changements de cette époque ont porté quelqu'atteinte à sa fortune, mais elle est encore très considérable ; et l'estime qu'il a su se concilier par son affabilité, autant que par ses connaissances, contribue à rendre sa vieillesse heureuse. La physique avait été cultivée dans ses principales branches par M. Moscati. En mai 1817, il fit, en présence du gouverneur de la Lombardie, des expériences qui ont eu le plus grand succès sur la fusion des substances réfractaires par la combustion du gaz hydrogène et du gaz oxygène. N.

MOSCHINI (Jean-Antoine), directeur du séminaire de Murano, l'une des îles qui avoisinent la ville de Venise, a consacré à la gloire des Vénitiens qui se sont distingués dans le XVIIIe. siècle, un ouvrage en 4 vol. in-4°., sous ce titre : *Della letteratura veneziana del secolo* XVIII *fino a nostri giorni*, Venise, 1807-1809. Il a encore publié une description des environs de Venise, sous le titre de *Rivista*. D'un esprit aimable, d'une vertu douce et indulgente, M. Moschini est fort aimé de ses compatriotes. Jaloux à l'excès de la gloire de sa patrie, il a peut-être loué avec exagération quelques-uns de ses concitoyens, mais on doit convenir que son ouvrage contient des éloges mérités, et fournit d'importantes notices sur les littérateurs de cette contrée. L'auteur fournit aussi d'excellents articles de biographie au journal littéraire de Padoue. N.

MOSELEY (Benjamin), médecin anglais, directeur de l'hôpital de Chelsea, etc., fut pendant plusieurs années apothicaire à la Jamaïque, d'où il vint à Londre exercer la médecine. Il s'y est fait remarquer par la manière virulente avec laquelle il a attaqué la vaccine. On a de lui : I. *Observations sur la dyssenterie des Indes occidentales*, in 8°., 1781. II. *Traité sur les propriétés et les effets du café*, in-8°., 1785. Cet ouvrage a eu 5 éditions, la dernière en 1792. III. *Traité sur les maladies des tropiques*, in-8°., 1785. Il y en a eu trois éditions, la dernière en 1803. IV. *Traité sur le sucre*, 2e. édition, in-8°., 1799. V. *Essais sur des sujets de médecine*, 2e. éd., in-8°., 1803. VI. *Traité sur la vaccine*, in-8°., 1805. Ce traité a été traduit en français, et il fait partie de la collection intitulée : *La vaccine combattue dans le pays où elle apris naissance*. VII. *Commentaires sur la vaccine ou lues bovilla*, in-8°., 1806. VIII. *Revue du rapport du collége de médecine, sur la vaccine*, in-8°., 1808. IX. *Epître sur la vaccine, au révérend Rowland Hill*, in-8°., 1807. X. *Traité sur l'hydrophobie*, in-8°., 1808. Z.

MOSNERON (J.-B), négociant à Nantes, député de la Loire-Infé-

rieure à la législative, s'opposa, le 21 octobre 1791, à ce que l'on confondît les prêtres non-sermentés avec les perturbateurs reconnus. M. Mosneron fut détenu pendant la terreur dans la prison du Luxembourg. En décembre 1799, il fut nommé membre du corps législatif; il en sortit en 1803. On le croit aujourd'hui en Amérique. Il a publié : I. *Le Paradis perdu de Milton*, traduction nouvelle, 1786, 3 vol. in-12, avec le texte en regard; 1788, 2 vol in-8°.; 1799, 3 vol. in-8°.; 1805, 2 vol. in-8°.; 4°. éditition, 1810, in-8°. II. *De quelques réformes et améliorations à faire en Bretagne*, 1789. III. *Vie de Milton*, 1804, in-8°. IV. *Memnon, ou le Jeune Israélite*, 1806, in-8°. V. *Le vallon aérien*, ou *Relation du voyage d'un aéronaute dans un pays inconnu jusqu'à présent*, 1809, in-12. VI. M. Barbier lui attribue : *Vie du législateur des chrétiens, sans lacunes et sans miracles*, 1803, in-8°. OT.

MOSSE a publié : I. *Quelques mots sur le beau sexe et sur ses détracteurs, suivi des Prémices poétiques*, 1807, in-8°. II. *Ode sur la guerre présente*, mai, 1809, in-8°. III. *Ode aux réfugiés d'Espagne; Ode sur la guerre d'Autriche*; et *Chant guerrier aux Français*, 1810, in 8°. IV. *Ode sur le mariage de l'empereur Napoléon*, 1810, in-8°. V. *Le Délire poétique*, ode; *l'Abandon généreux*, élégie; *le Printemps*, idylle, 1810, in-8°. VI. *La France consolée, ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8°. OT.

MOSTOWSKI (le comte THADÉE), né le 29 octobre 1766 à Varsovie, fut, en 1790, nommé Castellan, et par conséquent membre du sénat. Il établit alors une gazette nationale qui a été très répandue, et qui eut une influence marquée sur l'esprit public; il devint membre du comité constitutionnel, à la proclamation de la constitution du 3 mai 1791; et en août 1792, après l'adhésion de Stanislas Poniatowski à la confédération de Targowitza, il vint à Paris avec une mission auprès de la nouvelle république, s'y lia avec Lebrun, Brissot, et entretint un commerce particulier avec Vergniaud, Condorcet, et les principaux membres du parti de la Gironde. Il eut aussi, en 1793, des conférences avec les membres du gouvernement chez le ministre Lebrun; mais les arrangements qui y furent pris restèrent sans effet à cause de la chute de ce gouvernement au 31 mai. Il fut arrêté à trois reprises, ainsi que la princesse Alexandre Lubomirska, avec laquelle il était venu à Paris, et qui fut guillotinée quelques mois après. Le comte Mostowski parvint cependant à obtenir des passeports; mais il fut arrêté à Troyes, et n'y dut sa délivrance qu'à l'arrivée inattendue de Héraut-de-Séchelles, alors membre du comité de salut public, qu'il avait connu à Paris. Parvenu en Pologne, et retiré dans sa terre de Tarkomin près de Varsovie, il y fut, quinze jours après, entouré de nuit par les troupes russes, arrêté par ordre de Sievers, et detenu dans sa propre maison pendant trois mois. Délivré au bout de ce temps, il eut de l'influence durant l'insurrection de 1794, fut membre du conseil provisoire, puis du grand-conseil et du conseil de guerre sous Wawreczki, successeur de Kosciusko. Ce fut lui qui proposa, en novembre, après la prise du faubourg de Praga par les Russes, de rassembler les 25 mille hommes et 100 canons qui restaient encore, et de traverser avec eux l'Allemagne pour se joindre aux Français qui alors avaient obtenu de grands avantages sur le Rhin : proposition qui fut adoptée, et que le général Dombrowski se chargea d'exécuter; mais la désunion et l'inexpérience des généraux ayant fait manquer ce plan, il ne voulut pas fuir, et resta avec Ignace Potocki et Zakrzewski à Varsovie; il avait été envoyé, ainsi que Potocki, par le roi Stanislas et le conseil, avec Suwarow; ils en furent bien reçus et obtinrent sa parole pour la sûreté des personnes et des propriétés. Malgré ces promesses, il fut, conjointement avec les deux autres, arrêté, le 20 décembre, par ordre de Catherine, et conduit à Pétersbourg. Détenu d'abord à la forteresse de St.-Pierre et Paul, ensuite dans une maison de la ville au secret, il fut délivré, ainsi que ses compagnons d'infortune, par Paul Ier., dans les premiers jours de janvier 1797. Depuis lors, il vécut dans ses terres près de Varsovie, s'y occupa d'agriculture, publia une belle édition d'auteurs classiques polonais, dont il y avait déjà, en 1805, 26 vol. in-8°., et fut membre de la société littéraire de Varsovie. Il vint en France en 1805, et acheta en 1809 une

terre dans la Sologne où il a vécu retiré jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut appelé par le nouveau gouvernement de sa patrie, établi par les Russes, au ministère de l'intérieur et la police ; il exerce aujourd'hui ces fonctions, auxquelles ses connaissances, son amour de l'ordre, son attachement pour son pays, le rendent très propre. Dans le mois de mars 1818, il fit à la diète de Pologne, en présence de l'empereur Alexandre, un rapport très important sur la situation du royaume. Il est également distingué par des connaissances en diplomatie et en littérature, parle fort bien plusieurs langues de l'Europe, et écrit en français avec goût et élégance. — Son frère aîné, Mostowski (Joseph), nonce à la diète de 1791, s'y fit remarquer ; fut envoyé, en 1792, à Dresde, avec le prince Adam Czartoriski, pour engager l'électeur de Saxe à accepter la couronne de Pologne ; vint, en 1799, à Paris ; fut impliqué dans le prétendu projet de rassembler une diète polonaise à Milan ; revint à Varsovie et à Wilna en Lithuanie, et s'est retiré dans ses terres près de cette dernière ville. B. M.

MOTARD (Le baron Léonard-Bernard), né à Honfleur, est fils d'un ancien capitaine de navire. Il suivit la même carrière, devint aide-de-camp de l'amiral Brueys, fut fait capitaine de frégate en 1797, capitaine de vaisseau de seconde classe, en 1803 ; de première classe, en 1812, et commandant de la Légion-d'honneur le 7 décembre 1809. Il quitta la France en 1803, avec l'expédition du contre-amiral Linois (*Voy.* ce nom), en qualité de capitaine commandant la frégate la *Sémillante*, prit part à toutes ses opérations, et, après la dispersion de l'escadre, demeura chargé de protéger le commerce français dans les mers de l'Inde. Attaquée dans les parages des îles Philippines, par une frégate et une corvette anglaises, *la Sémillante* soutint une lutte inégale, et, quoique désemparée, elle força l'ennemi à s'éloigner. Occupé de réparer ses avaries à l'Ile de France, le capitaine Motard y fut bloqué par deux vaisseaux anglais, sortit du port pour combattre celui qui occupait la croisière, et trouva le passage libre. Dans une nouvelle course, au milieu de l'Océan Indien, il s'empara de huit bâtiments de commerce qu'il eut le bonheur de ramener à l'Ile de France, après un combat soutenu contre un vaisseau de 74 et une frégate de 48. L'expédition qu'il fit ensuite eut d'aussi brillants résultats, et, s'il faut en croire le bulletin officiel, le capitaine Motard, dans une navigation de six ans, après avoir parcouru 32 mille lieues, soutenu cinq batailles, aurait fait éprouver aux Anglais, tant par la destruction de leurs magasins dans l'Inde que par les prises, un dommage de 28 millions. M. Motard fut à son retour, créé baron, et major de l'équipage des marins de la maison militaire de Buonaparte. Il vit aujourd'hui retiré à Sceaux près Paris. C. C.

MOUCHY-NOAILLES (Le duc de), fils aîné du prince de Poix, servit en sortant de l'école militaire sous les ordres de son oncle, le vicomte de Noailles, l'un des meilleurs officiers de cavalerie de cette époque, émigra en 1792, et fit la campagne de cette année sous les ordres du duc de Bourbon. Il passa en Angleterre après le licenciement, et revint ensuite en France, où il s'est constamment occupé de servir la cause du Roi ; fut nommé par S. M., en 1814, colonel, chevalier de Saint-Louis, et maréchal-de-camp le 31 mai 1815. Il avait accompagné à cette époque la maison du Roi jusqu'à Béthune, et avait ensuite reçu de S. M. une mission pour l'Espagne auprès du duc d'Angoulême, avec lequel il rentra en France dans le mois de juillet. Nommé aussitôt après président du collége électoral de la Meurthe, il fut choisi pour député à la session de 1815, où il vota avec la majorité. En 1816, son père lui céda sa charge de capitaine de la 3e. compagnie des gardes-du-corps, qu'il remplit depuis ce temps. En 1817, le comte de St-Morys, lieutenant de la compagnie de M. de Mouchy, fut tué en duel. Sa veuve intenta un procès à son meurtrier, le sieur Barbier Du Fay. Le duc de Mouchy se trouva impliqué dans cette affaire. Mme. de Saint-Morys publia un mémoire, dans lequel elle prétendit que M. le duc de Mouchy, au lieu d'assoupir la malheureuse querelle dans laquelle son mari avait succombé, avait, au contraire, par des considérations qui sont développées dans cet écrit, forcé M. de Saint-Morys à provoquer son adversaire de manière à rendre toute espèce d'arrangement impossible. En conséquence, Mme. de St.-Morys rendit plainte au criminel contre le colonel Barbier Du Fay, contre M. le

duc de Mouchy et contre M. le duc de Grammont, aussi capitaine des gardes-du-corps, qui avait agi dans cette circonstance, de concert avec le duc de Mouchy. L'affaire fut portée d'abord à la chambre des pairs, pour qu'il fût statué sur la plainte contre le duc de Grammont, en sa qualité de membre de la chambre des pairs; et cette chambre décida, sur les conclusions de M. Bellart, procureur-général, qu'il n'y avait lieu à poursuivre contre lui. La cour royale décida également ensuite qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le duc de Mouchy, et l'affaire en resta là. U.

MOUFFLE (A.), habitant de Chartres, dont le nom figure dans beaucoup de pages du *Mercure* et de l'*Almanach des Muses*, a publié : I. *Cantate* (pour la naissance du roi de Rome, dans les *Hommages poétiques de Lucet*). II. *Ode sur l'embrasement de Moscou*, 1812, in-8°. III. *Des Poésies* dans divers recueils. Ot.

MOUNIER (Le baron Claude-Edouard-Philippe), né à Grenoble en 1784, est fils du député de ce nom à l'assemblée constituante; il suivit son père dans l'émigration en Allemagne en 1792, et rentra en France après le 18 brumaire. Il fut nommé, en 1806, auditeur au conseil-d'état, secrétaire du cabinet en 1809, et maître des requêtes en 1810. Il prêta serment à l'empereur le 12 décembre 1813, en qualité d'intendant des bâtiments de la couronne. Au retour du Roi, il conserva ses emplois. En 1815, le collége électoral de Grenoble le nomma candidat à la chambre des députés, et dans la même année, il fut nommé conseiller - d'état. Il a été chargé, en 1817, de l'importante fonction de présider la commission mixte de liquidation des créances étrangères. Le baron Mounier est officier de la Légion-d'honneur et chevalier de plusieurs autres ordres. C.

MOURCIN (Joseph de), d'une ancienne maison de Périgueux, né en cette ville le 27 juin 1784, vint jeune encore à Paris, y fut reçu licencié en droit, et s'adonna bientôt exclusivement à l'étude de la littérature et des langues anciennes. On a de lui : I. *Lexique grec-français de tous les mots contenus dans les Fables d'Esope, les Dialogues des morts, le Songe ou le coq, Charon, ou les contemplateurs*, 1812, in-12; 1815, in-12. II. *Serments prêtés à Strasbourg en 842, par Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs armées respectives*, extraits de *Nithard*, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, trad. en français, 1815, in-8°. M. de Mourcin a lu dans plusieurs sociétés des fragments d'un *Traité des noms propres*, et d'une *Grammaire romane* qu'il se propose de publier. Il a aussi traduit quelques morceaux de l'arménien en français. Z.

MOUREAU (Agricole), né à Avignon en 1766, appartenait, avant la révolution, à la congrégation de la doctrine chrétienne. Quoique sujet du pape, M. Moureau embrassa avec beaucoup d'enthousiasme les nouveaux principes français. Il rédigea pendant quelque temps *le Courrier d'Avignon*, ou du moins en fut un collaborateur. Cette feuille, quoique peu véridique, était recherchée en France, parce qu'on y trouvait déjà une critique hardie que ne se permettaient pas encore les feuilles françaises. M. Moureau professa successivement les humanités et la rhétorique à Aix et à Beaucaire, jusqu'à la dissolution de la congrégation dont il était membre, et il se dévoua ensuite entièrement aux affaires politiques. En qualité de secrétaire de l'assemblée électorale du Gard, en 1792, il eut une grande part à la nomination des députés à la Convention. De retour à Avignon, il y devint procureur de la commune. Au mois de mars de la même année, on le nomma commandant du 3e. bataillon de Vaucluse, qui fut licencié. Dans le mois de juin, il demanda à la barre de la Convention, et obtint la formation du département de Vaucluse. M. Moureau fut ensuite chargé de différentes missions par les conventionnels délégués dans les départements, satrapes qui s'intitulaient *représentants du peuple*, et il s'en acquitta avec un zèle qui ne plut pas aux députés Rovère et Poultier : ils le firent arrêter et l'envoyèrent à Paris au commencement de 1794. Emprisonné au Luxembourg, M. Moureau n'y déguisa pas ses principes démagogiques. Il était alors membre du directoire du département de Vaucluse. Ses amis des clubs d'Avignon, de Beaucaire, et autres nombreux témoins de son zèle et de ses opérations patriotiques, demandèrent avec énergie sa mise en liberté à la société-mère, qui était alors la véritable puissance : elle lui nom-

ma des défenseurs. Robespierre et son séide Payan s'intéressèrent à lui; il fut relâché et vint remercier ses protecteurs, qui le reçurent comme un patriote persécuté. Appelé comme témoin dans l'affaire de Jourdan Coupe-Tête (*Voy.* ce nom dans la *Biog. univ.*), il le dénonça comme un *aristocrate*, un contre-révolutionnaire, et ce fut effectivement comme royaliste que cet épouvantable brigand fut condamné. De retour dans les départements méridionaux, M. Moureau y fut reçu comme un personnage de la plus haute importance, et il n'y fut point étranger aux mesures ultra-révolutionnaires. Il se lia particulièrement avec Maignet (*Voyez* ce nom), et fit l'éloge de son énergie. Il fut aussi en correspondance suivie avec les juges de la commission révolutionnaire d'Orange, et on le vit accuser la mollesse de plusieurs des individus qui composaient cet atroce tribunal; tout cela est établi par la correspondance de M. Moureau avec Robespierre et Payan, rapportée avec beaucoup de détails dans le Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. On trouve dans cette correspondance l'historique de la mort d'Agricole Viala, neveu de M. Moureau, et du jeune Barra, jonglerie révolutionnaire, qui fit dans le temps le plus grand bruit, et qu'on avait imaginée, comme beaucoup d'autres, pour préparer un grand événement. Quoique partisan de Robespierre très prononcé, M. Moureau échappa à la réaction; mais il fut signalé à l'époque des élections de 1797, comme l'un des auteurs des troubles d'Avignon, mis en arrestation et détenu pendant treize mois. Le tribunal de Grenoble, auquel il avait été renvoyé, l'acquitta. En 1799, il fut nommé député au conseil des cinq-cents, par l'assemblée électorale de son département; mais n'accepta pas. Il refusa également une place à St.-Domingue, à laquelle le directoire l'avait appelé. Ennemi de Buonaparte, qui avait détruit la république *une et indivisible*, M. Moureau refusa de boire à sa santé dans une fête donnée lors de l'érection du consulat; aussi ne fut-il pas employé. Il exerça la profession d'avocat; fit néanmoins partie, en 1815, d'une députation chargée de complimenter l'ex-empereur, à son retour de l'île d'Elbe; et il fut nommé procureur-impérial près la cour d'assises de son département. Atteint par la loi du 29 octobre 1815, il fut mis en surveillance à Rouen, où il est resté jusqu'en 1817. Il réside actuellement à Paris, parfaitement guéri, à ce qu'on assure, de sa fièvre révolutionnaire. Il a publié dans cette ville: I. *Essai sur l'esprit des lois françaises relatives à l'adoption des enfants naturels*, in-8°., 1818. II. *Réflexions sur les protestations du pape Pie VII, relatives à Avignon*, in-8°. U.

MOURGUES (Jacques-Augustin), habitant de Montpellier, né le 2 juin 1734, fut nommé par Louis XVI, le 13 juin 1792, ministre de l'intérieur à la place de Roland; mais il n'y resta que quelques jours, et fut remplacé par M. Terrier de Monciel. Ce fut Dumouriez, qui l'avait vu à la tête des travaux du port de Cherbourg, qui engagea Louis XVI à l'appeler au ministère. Il est auteur de: I. *De la France, relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche*, 1797, in-8°. II. *Convient-il à la France d'avoir un acte de navigation général et indéfini?* 1798. III. *Essai de Statistique*, 1800. — Mourgues (Scipion), membre de la chambre des représentants de 1815, pour le département de la Somme. Dans la séance du 22 juin, lorsqu'on agita la question de l'abdication de Buonaparte, M. Mourgues, succédant à la tribune à M. Dupin (*Voy.* Dupin), proposa de mettre l'ex-empereur sous la sauve-garde des lois, de déclarer la chambre assemblée constituante, et le trône vacant jusqu'à l'émission du vœu du peuple; enfin, de mettre le maréchal Macdonald à la tête des armées françaises, et M. de Lafayette à la tête des gardes nationales. Cette proposition fut accueillie par des murmures du côté droit; et le côté gauche ayant cru y voir l'intention de ramener le gouvernement royal, ne l'appuya point; elle donna même lieu à une sortie de Garrau (*Voy.* Garrau). B. et C.

MOURICAULT (Thomas-Laurent) était avocat avant la révolution. Il devint successivement commissaire près le tribunal de cassation, fut député de la Seine au conseil des anciens, en mars 1799, et fut nommé, en décembre, membre du tribunat. Il y provoqua, en 1800, la réorganisation du tribunal de cassation; fut élu secrétaire en mars; et félicita, au 3 nivôse, le premier consul d'avoir échappé à l'attentat contre sa per-

sonne. Il avait été nommé par la Convention président du tribunal révolutionnaire, en janvier 1795; mais il refusa cette place et fut remplacé par M Agier. Il obtint la croix de chevalier de la Légion-d'honneur en 1804, avec la place de conseiller-maître à la cour des comptes, qu'il exerce encore aujourd'hui. Le 5 avril 1814, M. Mouricault donna son adhésion à la decheance de Buonaparte. En mars 1815, il signa l'adresse de sa cour (*Voy.* Collin de Sussy). B. M.

MOURRE (Le baron) était avocat à l'époque où commença la révolution, et fut alors nommé secrétaire du conseil établi près le ministère de la justice, en 1793. Des talents distingués, un caractère intègre, l'appelaient aux fonctions judiciaires, et il fut placé dans les tribunaux de la capitale. Buonaparte le nomma procureur-général près la cour d'appel de Paris. Lors de la réunion des cours criminelles aux cours d'appel, M. Mourre, que ses anciennes fonctions appelaient de droit à les remplir encore près la cour impériale, n'y fut point placé; mais il fut dédommagé par sa nomination à l'une des présidences de la cour de cassation. Il y resta jusqu'en 1814; lors de la réorganisation de cette cour par le Roi, M. Mourre y fut nommé procureur-général, place dans laquelle il succédait à M. Merlin de Douai (*Voy.* Merlin de Douai). A peine ce tribunal venait-il d'être installé, que Buonaparte reparut en France. M. Mourre refusa de signer l'adresse qui lui fut envoyée par sa cour (*Voy.* Muraire). Il donna même sa démission, et ce ne fut qu'après la seconde chute de Buonaparte qu'il reprit ses fonctions. Le Roi, en 1814, l'a nommé officier de la Légion-d'honneur. C. C.

MOUSSARD (Pierre) a publié : I. *Poésie*, en Russie en 1805. II. *La Libertéide*, ou *les Phases de la révolution française*, *tableaux héroï-lyriques des événements et faits mémorables qui ont eu lieu depuis la formation des états-généraux jusqu'à la paix générale* (1802), avec des notes historiques, 1802, in-8°. C'est à un auteur du même nom que l'on doit : *Mémoire sur la translation de N. Buonaparte à l'Ile Ste.-Hélène*, 1815, in-8°. Ot.

MOUSTALON (N.), instituteur à Versailles, a publié : I. *Précis de l'histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XVI*, 1785, in-12. II. *Le Lycée de la Jeunesse*, ou *les Etudes réparées; nouveau cours d'instruction à l'usage des jeunes gens, et particulièrement de ceux dont les études ont été interrompues ou négligées*, 1786, 2 vol. in-12; 1792, 2 vol. in-12; 1801, 2 vol. in-12; 1810, 2 vol. in-12. III. *Eléments de géographie historique*, tirés du *Notionnaire historique* de Garsault, 1804, in-12; 1811, 2 vol. IV. *Notionnaire*, etc., par Garsault, nouvelle édition (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Garsault). V. *Instruction sur l'histoire de France et romaine*, par Le Ragois, revue, corrigée et continuée, 1806, 2 vol. in-12; 1810, 2 vol. in-12; 1813, 2 vol. in-12; 1818. VI. *Encyclopédie des jeunes gens*, nouv. édition, 1807, 2 vol. in-8°. VII. *La Morale des Poëtes*, ou *les Pensées extraites des plus célèbres poëtes latins et français*, 1809, in-12. VIII. *Supplément*, 1814, in-12. Ot.

MOUSSON, ancien secrétaire-d'état de la république helvétique, fit échouer, en décembre 1799, le projet que MM. de Laharpe, Sécrétan et Oberlin avaient formé, pour imiter dans leur patrie la révolution qui venait d'être effectuée en France. Pour prix de sa résistance aux desseins du triumvirat, Mousson fut fait secrétaire-général de la commission exécutive qui remplaça alors le directoire; mais il fut arrêté par ordre du gouvernement, en juin 1800, comme impliqué dans une des intrigues qui agitaient alors cette nouvelle république. Il sortit encore victorieux de cette lutte, et recouvra sa liberté; devint même, à la suite de la réorganisation des cantons, chancelier de la confédération suisse; et ayant, en décembre 1808, fait insérer dans les journaux un article au sujet de l'arrestation de l'abbé de St.-Urbain, il fut mis aux arrêts par ordre du gouvernement de Lucerne, à qui cet article avait déplu; mais le lendemain, ayant protesté contre cet acte de rigueur, disant que le chancelier n'était responsable de sa conduite envers aucun canton particulier, il fit retirer la garde de l'hôtel de la chancellerie. Le 4 juin 1809, il fut réélu chancelier pour deux ans par les suffrages de 18 cantons, celui de Lucerne ayant déclaré qu'il ne prendrait aucune part à cette élection. B. M.

MOUSTIER (Le marquis Eléonore-

François-Élie de), né à Paris le 15 mai 1751, descend d'une des plus anciennes familles de Franche-Comté. Son père lui donna l'éducation la plus soignée, et l'envoya à l'université d'Heidelberg, où il fit ses humanités. Sorti à quatorze ans de ce collége, M. de Moustier commença ses études militaires. Il passa par tous les grades inférieurs avant de parvenir à ceux où l'appelaient ses talents. Cependant il suivait en même temps la carrière diplomatique, et dès 1769, il était allé rejoindre à Lisbonne le marquis de Clermont d'Amboise, son beau-frère, comme gentilhomme d'ambassade. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Londres, à Naples, ministre du Roi à Trèves, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Angleterre en 1783, à l'occasion de la paix qui fut signée la même année, il remplaça, en 1787, M. de la Luzerne aux États-Unis d'Amérique, et fut envoyé, en 1790, comme ministre, auprès du roi de Prusse. L'année suivante, Louis XVI le rappela en France, et le pressa d'accepter le portefeuille des affaires étrangères à la place de M. de Montmorin. M. de Moustier n'accepta point. Le Roi l'envoya alors à Constantinople, sur son refus de retourner auprès du roi de Prusse, pour dissuader ce monarque d'entrer dans la coalition, mission tout-à-fait contraire à celle qu'il avait remplie auparavant. En 1792, le comte de Moustier, chargé, auprès de Frédéric-Guillaume, des intérêts des princes français, l'accompagna dans sa campagne contre la France. Les équipages de Monsieur ayant été enlevés aux portes de Verdun, la correspondance de M. de Moustier tomba entre les mains des républicains, et fut lue à la tribune de la Convention par Hérault de Séchelles, qui le fit décréter d'accusation. Cet événement entraîna la perte totale de sa fortune. La confiance dont l'honoraient les princes, son expérience et son noble caractère le firent choisir, en 1795, pour intermédiaire entre le gouvernement anglais et M. le comte de Puysaye, chef des armées royales de l'Ouest. Cependant il fit de vains efforts pour accélérer l'expédition anglaise, dont on sait que le départ fut toujours différé jusqu'à la pacification de la Vendée. En 1797, le comte de Moustier alla se fixer en Prusse. L'invasion de Buonaparte l'obligea, en 1806, à quitter ce pays pour se réfugier en Angleterre, où il est resté jusqu'en 1814; il rentra alors en France avec le Roi, en sortit encore en 1815, et revint après le second retour de S. M. Il vit retiré, depuis cette époque, à la campagne, près de Versailles. Le Roi l'a nommé maréchal-de-camp, à prendre rang de 1794. Il est chevalier de St.-Louis depuis 1784. On a de lui : I. *De l'intérêt de la France à une constitution monarchique*, Berlin, 1791. II. *De l'intérêt de l'Europe dans la révolution française*, Londres, 1793. III. *Observations sur les déclarations du maréchal prince de Cobourg aux Français*, par un royaliste, idem, 1793. — Le comte Clément-Edouard de Moustier, fils unique du précédent, est né à Coblentz le 2 janvier 1779; il suivit son père dans ses différentes missions; étudia au collége de New-York, et vint en France à l'âge de quatorze ans, avec son gouverneur. Celui-ci ayant été mis en prison, son élève tenta de pénétrer jusqu'à lui. Le guichetier le prit pour une femme déguisée, et il ne sortit de prison que sur un certificat attestant son sexe; il lui fut ordonné de quitter la France. Il y revint cependant après la chute de Robespierre, et prit part aux événements de prairial. Il se chargea, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, de faire battre la générale sur sa section, entreprise périlleuse et emportant peine de mort. Arrêté de nouveau après le fâcheux résultat de cette attaque, il n'obtint sa liberté qu'en considération de son extrême jeunesse. Sorti de France, il s'embarqua à Hambourg pour l'Angleterre, fit naufrage sur les côtes d'Ecosse, et alla rejoindre son père à Londres. A peine âgé de dix-sept ans, M. le comte de Moustier se joignit à l'expédition qui débarqua en Normandie; il y trouva M. de Frotté, ami de son père, qui le prit pour son aide-de-camp. Il se trouva à plusieurs affaires, et reçut une blessure en luttant corps à corps avec un soldat ennemi. Après la pacification, ayant fait un second voyage en Angleterre, il revint à Paris pour y coopérer aux événements que préparait une conspiration royaliste. Elle échoua, et M. le comte de Moustier, atteint par la loi des otages et par celle de la conscription, se vit contraint de servir comme simple soldat dans un régiment de hussards; il s'en tira heureusement, entra dans la diplomatie comme élève, et inspira bientôt assez de confiance pour être chargé de missions im-

portantes. Après avoir rempli celle de secrétaire de légation à Dresde en 1801, il fut, après la bataille de Iéna, préposé à la garde des prisonniers saxons. Ce fut en récompense de ses soins pour eux qu'il reçut du roi de Saxe une boîte enrichie de diamants. Nommé ensuite ministre plénipotentiaire à la cour de Bade, il passa bientôt, en la même qualité, à celle de Wurtemberg. Les résultats de la campagne de Moscou le déterminèrent à provoquer son rappel. Il était à Paris le 31 mars 1814, et, l'un des premiers, il arbora la cocarde blanche. Lorsqu'il apprit, en 1815, le débarquement de Buonaparte, il quitta ses terres pour venir offrir ses services au Roi. Il protesta, pendant les cent jours, contre la réunion illégale des colléges électoraux, fut arrêté un instant, et alla au-devant de S. M. sur la route de Flandre. M. de Moustier vit aujourd'hui retiré dans sa terre en Brie, où il est maire de sa commune. Il a épousé la fille du comte de Laforêt. C. C.

MOUSTIER (Le comte DE), de la même famille que les précédents, ancien garde-du-corps dans la compagnie de Noailles, fut choisi en 1791 par Louis XVI pour l'accompagner dans le funeste voyage de Varennes. Ainsi que MM. de Malden et de Valori, il courut les plus grands dangers lorsque la famille royale fut ramenée à Paris. Le peuple, furieux, voulait massacrer ces trois gardes-du-corps. Cependant leur sang-froid, leur courage imposèrent à la multitude. M. le comte de Moustier fut, en particulier, très maltraité. Arrêté et mis à l'Abbaye avec ses camarades, il y resta jusqu'à ce que le Roi eût accepté la constitution. Avant de quitter la France, M. de Moustier fut présenté secrètement à la famille royale, qui lui témoigna le plus touchant intérêt. Émigré, il passa en Allemagne, et de là en Russie, où il prit du service et fut fait colonel. Ainsi que ses deux fils, le comte de Moustier est rentré en France en 1815. Il a publié : *Relation du voyage de S. M. Louis XVI, lors de son départ pour Montmédi, et de son arrestation à Varennes*, 1815, in-8°. Il est chevalier de St.-Louis, et décoré de l'ordre de Ste.-Anne et de la médaille d'argent. C. C.

MOUTON (GEORGES), comte DE LOBAU, lieutenant-général, né le 21 février 1770, entra au service pendant la révolution, et y obtint un avancement rapide. Devenu successivement général de brigade et aide-de-camp de Buonaparte, il fit avec lui presque toutes les campagnes qui ont signalé son règne, et donna dans plusieurs occasions des preuves d'un grand dévouement et d'un brillant courage. Promu au grade de général de division, le 5 octobre 1807, il fut employé dans la guerre contre l'Espagne, ensuite dans les campagnes de 1812 et 1813. Après la bataille de Leipzig, il se réunit à la garnison de Magdebourg, revint en France après la cessation des hostilités, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814. Après le 20 mars 1815, le comte de Lobau fut nommé membre de la chambre des pairs, et commandant de la première division militaire. Pendant la campagne qui se termina par la désastreuse bataille de Waterloo, il commandait le 6e. corps de l'armée du Nord, et le 22 juin, le ministre de la guerre annonça à la chambre des représentants qu'il avait battu les Prussiens le 18. Le comte de Lobau revint aussitôt à Paris; et il y parut dans les bureaux de la guerre, où on l'a accusé d'avoir fait brûler tout ce qui aurait pu prouver matériellement la conspiration du 20 mars. Ce général ayant été compris dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, fut contraint de sortir de France en vertu de celle du 17 janvier 1817. S. S.

MOUTON-FONTENILLE DE LA CLOTTE (G. P.), directeur du cabinet d'histoire naturelle de Lyon, a publié : I. *Tableau des systèmes de botanique généraux et particuliers*, 1798, in-8°. II. *Dictionnaire des termes techniques de botanique, à l'usage des élèves et des amateurs*, 1803, in-8°. III. *Système des plantes, extrait et traduit des ouvrages de Linné*, 1805, 5 vol. in-8°. IV. (Avec feu Hénon.) *Observations et expériences sur l'art d'empailler et de conserver les oiseaux*, 1801, in 8°. ; 1802, in-8°. V. *Observations sur la marmotte*, 1808, in-8°., fig. VI. *Traité élémentaire d'ornithologie, suivi de l'art d'empailler les oiseaux*, 1811, 3 vol. in-8°. VII. *Réponse à M. Louis-Aimé Martin, sur la critique du Traité élémentaire d'ornithologie*, 1813, in-8°. VIII. *Tableau de concordance des genres d'un pinax des plantes européennes*, 1815, in-8°. IX. *La France en convulsion pendant la se-*

conde usurpation de Buonaparte*, 1815, in-8°. X. *La France en délire pendant les deux usurpations de Buonaparte*, 1815, in-8°. M. Mouton-Fontenille a fait en 1817, aux amateurs des siences naturelles, cette proposition singulière : « Dès qu'il se présentera soixante per- » sonnes qui lui fourniront chacune la » somme de 200 francs, il entrepren- » dra un voyage à la Louisiane. Il rap- » portera des bords du Méchacébé des » animaux quadrupèdes, des oiseaux, » des serpents, des poissons, des insec- » tes, etc., et à son retour, chaque » souscripteur recevra sa quotepart de la » cargaison. » OT.

MOYANO (Don THOMAS), conseiller d'état, fut nommé par le roi Ferdinand, le 18 novembre 1814, ministre de grâce et de justice, emploi dans lequel il succédait à don Pédro Macanaz (*Voyez* ce nom). M. Moyano ne conserva pas long-temps ce département. Le 27 janvier 1816, la *Gazette officielle de Madrid* publia la lettre suivante du roi à don Pedro Cevallos (*Voy.* ce nom) : « Ayant jugé à propos de re- » tirer l'emploi de secrétaire d'état au » département de la justice à don Tho- » mas Moyano, je lui accorde une place » effective dans mon conseil-d'état, avec » appointement en entier, mais *sans » qu'il puisse y assister*, et j'ai resolu » en même temps que vous seriez chargé, » par intérim, de ce département. » La disgrâce de M. Moyano ne se borna pas là. Il fut, quelque temps après, exilé au village de La Seca, où, par un singulier rapprochement, vivait déjà dans l'exil son prédécesseur M. Macanaz. C. C.

MOYSAN (GOUIN de), député d'Indre-et-Loire à la chambre de 1815. Lors de la discussion de la loi sur les cris séditieux, il demanda que les crimes désignés par l'article premier de cette loi fussent punis des travaux-forcés pendant dix ans, et de la peine de mort s'ils avaient plusieurs coopérateurs. Les coupables, devaient être punis comme parricides, s'il y avait eu commencement d'exécution. Les injures, outrages et calomnies contre les personnes de la famille royale, devaient être punis d'après la gradation suivante : cinq ans de travaux-forcés, les travaux-forcés à perpétuité, la mort. Cette proposition parut trop sévère. M. de Moysan vota dans cette session avec la majorité. Il est encore membre de la chambre des députés actuelle, où il vote avec la minorité. C. C.

MUFFLING (Le baron DE), général prussien, faisait partie du quartier-général du duc de Wellington, dans la campagne de 1815, et se trouvait à ses côtés sur la route de Bruxelles, pendant la bataille de Waterloo. Il fut l'un des plénipotentiaires étrangers qui signèrent, le 3 juillet, avec les commissaires français, la convention relative à l'occupation de Paris, dont il fut ensuite nommé gouverneur. Après avoir exercé ces fonctions pendant quelques mois, il resta au quartier-géneral du duc de Wellington, comme commissaire du roi de Prusse. On lui a attribué un ouvrage qui a paru en 1817, sur la campagne de 1815. Ce général était à Paris au mois de février 1818. S. S.

MULGRAVE (HENRI PHIPPS lord, baron et comte), pair de la Grande-Bretagne et d'Irlande, né en 1775, faisait partie du ministère de Pitt. Il défendit avec beaucoup de chaleur, à la rentrée du parlement, en 1806, les opérations de ce ministère, relativement à la troisième coalition contre la France, et en attribua les malheureux résultats à la précipitation avec laquelle l'Autriche avait commencé les hostilités, avant le moment convenu. Il avait été créé pair en 1794, sous le titre de baron Mulgrave. Il fut fait ensuite vicomte Normanby, et enfin comte Mulgrave, en août 1812. Lord Mulgrave a été nommé conseiller-privé de S. M., général dans l'armée et colonel du 31e. régiment, gouverneur de Scarborough, etc. Après la mort de M. Pitt et la dissolution de son ministère, il donna sa démission de la place qu'il y occupait, et s'éleva depuis constamment contre les mesures de celui qui lui succéda. Après sa chute, en mars 1807, il redevint premier lord de l'amirauté. Lors de la rentrée du nouveau parlement, il appuya l'adresse au roi dans laquelle on inculpait indirectement ses prédécesseurs, à l'occasion du bill d'émancipation des catholiques ; il fut vivement combattu par lord Fortescue. Lors de l'expédition contre l'île de Walcheren, il quitta Londres, et vint présider au départ des troupes. Après la mort de M. Perceval et la recomposition du ministère, en juin 1812, il fut nommé grand-maître de l'artillerie. — MULGRAVE (Edmond), frère cadet de lord Mulgrave, né le 7 avril 1760, est lieute-

nant-général, colonel-commandant le 60ᵉ. régiment d'infanterie, payeur des soldats de marine, et membre du parlement pour Scarborough, dans le comté d'York. Z.

MULLER (Le baron), est né à Aarwangue, dans le canton de Berne. Après avoir combattu pour sa patrie, sous les ordres du général Erlach, contre les armées françaises, cet officier résolut de quitter la Suisse plutôt que de se soumettre. Poursuivi par la police de Buonaparte, il fut arrêté en Allemagne et conduit à Magdebourg. Etant parvenu à s'échapper, il trouva un asile tantôt en Suède, tantôt en Angleterre, et se lia avec le roi Gustave-Adolphe. Après la chute de ce monarque, le baron Muller fit un voyage en Suède, dans l'année 1811. A peine était-il arrivé à Helsingborg que le commandant de cette ville, le comte de Lœwenhaupt, le fit arrêter et jeter en prison, sous le prétexte qu'il était espion de l'ancien roi. Au bout de six semaines, il fut reconnu innocent, mais renvoyé sans aucune satisfaction au-delà des frontières. Le baron Muller reparut sur le continent après la chute de Buonaparte; il reçut dans plusieurs cours l'accueil le plus distingué, et revint à Copenhague dans l'été de 1816. Toujours irrité contre le comte de Lœwenhaupt, il lui envoya à différentes reprises des cartels, auxquels celui-ci ne répondit pas. Le baron Muller s'adressa alors au général Tawast, envoyé extraordinaire à la cour de Danemarck, lequel donna au comte de Lœwenhaupt l'ordre de se battre. Le duel eut lieu dans le mois de septembre; le comte de Lœwenhaupt ayant été blessé et étant mort de sa blessure, le baron Muller fut arrêté à Copenhague le 27 septembre, transporté à la citadelle de Friedrichshafen, puis remis en liberté. — MULLER (Adam), conseiller de régence allemand connu par plusieurs écrits politiques sur les derniers événements, fut nommé, en janvier 1816, consul-général d'Autriche à Leipzig. Il a publié, au mois de novembre suivant, à Berlin, un ouvrage intéressant sur les finances de l'Angleterre. Il a aussi mis au jour des *Mélanges sur la philosophie, les arts et la pratique*. — Jean Adam MULLER, visionnaire, a fait beaucoup de bruit récemment en Allemagne, et a publié, en 1816, son histoire sous ce titre: *Le prophète Muller peint par lui-même*. Les prophéties que cet homme fit en 1807, avaient surtout pour objet le rétablissement de la monarchie prussienne. S. S.

MUN (Le comte DE), maréchal-de-camp, ancien chef de brigade des gardes-du-corps, a été nommé grand-croix de Saint-Louis le 28 août 1815. Il avait été chambellan sous le gouvernement impérial. Il fut élevé à la dignité de pair du royaume, le 17 du même mois. En 1816, il présidait le conseil-général de Seine et Marne, et eut l'honneur de haranguer le Roi en cette qualité, au mois de juin 1816, à Fontainebleau, lors du voyage de S. M. dans cette ville, pour la réception de la duchesse de Berri. U.

MUNCH (Le baron DE), conseiller-intime de S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt, et directeur de la chambre des finances de Giessen, fut un des plénipotentiaires députés à Francfort, en 1816, pour les arrangements territoriaux et pour assister à la diète de la confédération germanique. L'acte de remise des objets d'échange entre la Prusse et le grand-duché de Hesse ayant été signé le 7 juillet, M. le baron de Munch prit possession, le 10, de la principauté d'Isenbourg, et fut nommé quelques jours après, par son souverain, commandeur de l'ordre du Mérite. S. S.

MUNSTER (Le comte DE), Hanovrien, ministre-d'état et de cabinet britannique, fut envoyé dans le pays d'Hanovre, à la fin de 1805, par le roi d'Angleterre, comme ministre-d'état, et retourna à Londres, en février 1806, après avoir protesté, au nom de son souverain, contre l'occupation de ce pays par les troupes prussiennes. Etant au congrès de Vienne, en 1814, en qualité de ministre plénipotentiaire de Hanovre, il présenta, le 2 novembre, à la cour d'Autriche, une note dans laquelle il annonçait que le prince-régent d'Angleterre avait érigé l'électorat de Hanovre en royaume, et qu'en conséquence il allait substituer, à dater dudit jour, le titre de roi à celui d'électeur. Il signa, en 1815, la fameuse déclaration des puissances européennes relativement à l'invasion de Buonaparte, et fut gratifié, au mois d'octobre même année, par le prince-régent d'Angleterre, d'un domaine de six mille rixdalers de revenu, situé dans le pays d'Hildesheim. Le comte de Munster était, en 1817, ministre de Hanovre à la cour de Londres, où il était regardé comme suprême directeur de toutes les



MURAIRE.

affaires politiques et administratives du duché de Brunswick, au nom du prince-régent d'Angleterre, pendant la minorité du duc régnant. Le comte de Munster est chancelier de l'ordre des Guelphes, institué le 12 août 1815. Il a épousé une princesse de la maison souveraine de Lippe-Buchenbourg. S. S.

MUNTER (Frédéric), évêque de Copenhague, né à Gotha en 1761, est fils du célèbre prédicateur et théologien protestant Balthasar Munter, mort en 1793. Il est connu par les voyages qu'il a faits pour visiter les bibliothèques de l'Italie, et particulièrement les archives de Rome, par ses recherches sur la littérature copte et sur les ruines de Persépolis, par ses efforts pour expliquer les nombreuses inscriptions qu'elles présentent, et par les ouvrages qui ont été le fruit de ses savantes études. On a de lui, entre autres écrits, une *Histoire de la procédure instruite contre les Templiers*, en allemand, Berlin, 1794. L'auteur, avant de composer cet ouvrage, avait consulté avec soin, en 1790, les précieux documents qui existent à Paris, dans la Bibliothèque du Roi. Un autre ouvrage de ce savant, sur *les Tombeaux de la famille de David dans la montagne de Sion*, a été destiné par lui à faire suite à une dissertation publiée en 1795, par M. Michaëlis, sur les montagnes de Sion et Moriah, et sur les restes des tombeaux de David et de Salomon. M. Munter y discute en critique éclairé la rélation du prétendu voyage entrepris entre les années 1160 et 1173, par Benjamin de Tudela. Il croit apercevoir des traces de vérité dans le récit de ce voyageur, sur les tombeaux de David et de sa race, que d'autres savants allemands ont traité de fabuleux. Parmi les autres ouvrages de ce savant prélat, nous indiquerons : I. *L'Apocalypse traduite en vers métriques allemands*, Copenhague, 1784; ibid., 1806, in-8°. II. *Specimen versionum Danielis copticarum, novum ejus caput memphiticè et sahidicè exhibens*, Rome, 1786, in-4°. III. *Voyage dans les deux Siciles fait en* 1785 *et* 1786, 2 vol. in-4°. en danois; l'auteur l'a aussi publié en allemand. IV. *Fragmenta patrum Græcorum*, Copenhague, 1788, in-8°. V. *De indole versionis N. T. Sahidicæ*, ibid., 1789, in-4°. VI. *De ætate versionum copticarum N. T.*, ibid., 1790. VII. *Magasin pour l'histoire et le droit ecclésiastique du Nord*, Altona, 1792-1796, 2 vol. in-8°. en danois. VIII. *Manuel de l'histoire ancienne des dogmes chrétiens*, en danois; id., traduit en allemand, Goettingue, 1802-4, 2 vol. in-8°. IX. *Odæ Gnosticæ Salomoni tributæ, thebaïcè et latinè*, Copenhague, 1812, in-4°. M. Munter a publié récemment un traité sur la religion des anciens Scandinaves avant Odin, et il prépare une suite à ce grand travail. — Sa sœur Frédérike, plus connue sous le nom de Mme. Brunn, est célèbre par ses poésies, pleines d'esprit et de délicatesse. S. S.

MURAIRE (Le comte Honoré), né à Draguignan le 5 novembre 1750, était avocat à l'époque de la révolution; il en embrassa les principes, mais avec modération; devint président du tribunal du district de Draguignan, sa patrie, lors de l'établissement des premières autorités judiciaires, en 1791, et fut député, la même année, à l'assemblée législative par le département du Var. M. Muraire siégea au côté droit de cette assemblée, c'est-à-dire, parmi les royalistes constitutionnels. Il se fit remarquer dans ce parti par un esprit conciliateur. Attaché au comité de législation, il en fut plusieurs fois le rapporteur sur des questions importantes. Le 15 février 1792, il proposa, au nom de ce comité, d'attribuer aux municipalités le droit de constater l'état civil, qui jusqu'alors avait appartenu aux curés. M. Muraire accompagna son rapport de différentes réflexions sur le mariage. Il soutint que la législation française devait abolir à jamais l'usage des dispenses que la cour de Rome était en possession d'accorder, et qu'il appartenait à la législation civile seule de déterminer les cas d'empêchement aux mariages dans une même famille. Le 28 juin, il insista de nouveau pour que le mariage fût affranchi de la juridiction ecclésiastique. Le 16 août, il fit décréter que les jeunes gens pourraient se marier à vingt-un ans sans le consentement de leurs parents. Le 30 juin 1792, il proposa de poser en principe que le mariage pouvait être dissous par le divorce, et cette proposition fut décrétée. Le directoire du département de Paris avait suspendu de leurs fonctions Pétion, maire, et Manuel, procureur de la commune, pour ne s'être pas opposés ou plutôt pour avoir eux-mêmes provoqué les événe-

ments du 20 juin 1792, et le roi avait approuvé cette mesure. L'assemblée s'arrogea le droit de lever cette suspension, d'après le rapport que fit M. Muraire, le 13 juillet, au nom du comité de législation, sur la conduite de ces deux fonctionnaires. Ce fut aussi M. Muraire qui, le 19 du même mois, déclara, au nom d'une commission spéciale, qu'elle n'avait rien trouvé de contraire aux lois dans la conduite du général Lafayette, pour avoir demandé que les auteurs des attentats commis dans cette journée fussent sévèrement punis. Le 30 août 1792 il fit statuer, au nom du comité de législation, et comme un principe dérivant de la morale et de la déclaration des droits, que le mariage pouvait être dissous par le divorce. M. Muraire ne fut point réélu à la Convention, et disparut de la scène politique pendant la session conventionnelle; mais il fut nommé, en septembre 1795, au conseil des anciens par le département de la Seine, où il se prononça avec force contre les mesures spoliatrices du directoire, notamment en faveur des parents des émigrés et autres entreprises révolutionnaires de ce gouvernement, qui s'en vengea en le faisant comprendre dans la proscription du 18 fructidor (4 septembre 1797). M. Muraire évita la déportation par la fuite; mais il se détermina plus tard à se rendre dans l'île d'Oléron, qui fut assignée pour retraite aux proscrits. Il fut rappelé par les consuls en 1800, et nommé commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel; puis membre du tribunal de cassation, au nom duquel il vint féliciter Buonaparte d'avoir échappé à l'explosion du 3 nivôse. Dès lors sa faveur alla toujours croissant; et ce fut surtout à Joseph Buonaparte qu'il la dut. Il devint premier président du même tribunal, et, le 5 mai 1803, fut appelé au conseil-d'état; l'année suivante, il fut décoré du titre de comte et de grand-officier de la Légion-d'honneur. Il se présenta à toutes les époques du règne de Buonaparte pour le féliciter à la tête de sa cour, et se montra très reconnaissant des faveurs qu'il en avait reçues. En 1812, M. Muraire s'étant livré à des spéculations de commerce fort éloignées de ses graves fonctions, et ces spéculations ayant eu de fâcheux résultats, on craignit pour lui le mécontentement de Buonaparte. L'un de ses gendres alla à Dresde se jeter aux pieds de Napoléon; celui-ci le rassura complètement sur le sort du premier président, qui se trouvait encore ainsi à la tête de la première cour de l'empire lors de la chute de Buonaparte, en 1814. Le 20 avril, il fut admis à présenter, au nom de sa cour, ses hommages à MONSIEUR, comte d'Artois; et il félicita la France d'avoir enfin retrouvé son véritable Roi, et les Français un père dans le sein duquel ils allaient oublier leurs malheurs; cependant, il ne conserva sa place éminente que jusqu'au mois de février 1815. A cette époque, M. Desèze fut nommé premier président de la cour de cassation, par l'ordonnance royale qui en exclut plusieurs hommes connus par leur participation aux excès révolutionnaires. Ce n'est pas à ce titre que M. Muraire pouvait essuyer une telle disgrâce. Un mois après, dès que Buonaparte fut revenu à Paris, il rentra dans ses fonctions; et le 25 mars, il adressa à Napoléon, au nom de sa cour nouvellement constituée, la délibération suivante : « SIRE, lorsque, par l'ascendant seul de » votre nom et la force de votre caractère, vous venez de couronner l'entreprise la plus étonnante et la plus » glorieuse; lorsque, dans cette marche » rapide qui vous a rendu à la France, » ramené dans la capitale et replacé sur » le trône, vous n'avez recueilli que des » vœux, des acclamations et des témoignages d'amour et de confiance, ce » n'est pas par des félicitations ordinaires » que nous pouvons exprimer l'admiration qui se rattache à un si grand et si » heureux événement. La profession des » sentiments dont votre cour de cassation vous apporte l'hommage, ne peut » donc être aujourd'hui que la profession des principes qu'elle s'honore de » proclamer, en vous saluant comme » seul, véritable et légitime souverain » de l'empire. Cette souveraineté, instituée par la nation, et pour elle, vous » fut déférée par son vœu, lorsqu'elle » vous appela à un trône vacant et abandonné. Ce vœu national vient de se » manifester encore avec autant d'unanimité et plus d'énergie : partout il a » été l'élan des cœurs, sans violence, » sans contrainte; car tous ont été pour » vous par un mouvement spontané, volontaire et libre de toute influence. La » légitimité de votre souveraineté pour-

» rait-elle donc être méconnue, lors- » qu'elle repose sur la base indestructi- » ble de la volonté du peuple français? » Qu'ils soient à jamais oubliés ces jours » d'un interrègne préparé par la trahison, » établi par une force étrangère, et que » la nation ne put alors que subir; qu'ils » soient oubliés ces jours qui firent per- » dre à la France sa glorieuse attitude, » sa force, son indépendance, et le fruit » de vingt-cinq ans de travaux, d'efforts » et de triomphes! Non, la nation n'a » pu se lier dans ce court et trop long » intervalle; non, vos droits n'ont pas » pu être détruits; la légitimité de votre » gouvernement n'a pas pu être altérée, » parce que le peuple n'était pas libre, et » ne fut pas même consulté; parce que » toutes les autorités étaient asservies; » parce qu'une nation est opprimée lors- » qu'elle ne peut se mouvoir que sous » l'influence d'une force étrangère; et » parce que, dès la première lueur de » liberté que votre influence lui a ren- » due, cette nation tout entière s'est » encore prononcée pour vous. Eh! quel » chef plus digne d'une nation libre et » généreuse, que celui qui reconnaît que » les rois sont faits pour les peuples, et » non les peuples pour les rois; qui ne » veut régner que par une constitution » faite et acceptée dans l'intérêt et par » la volonté de la nation; qui ne veut » gouverner que par les lois, et pour » maintenir indistinctement et également » les droits de tous! Sire, ces principes » sont de toute éternité; le progrès des » lumières du siècle, de ce siècle qu'on » a essayé de faire reculer, n'a fait que » les mettre dans une plus grande évi- » dence : l'ignorance et les préjugés ont » disparu devant eux, et Votre Majesté » a acquis des droits immuables à la re- » connaissance non seulement de la Fran- » ce, mais de toutes les nations civili- » sées, pour les avoir sauvées de la sub- » version de tous leurs droits, et de la » rétrogradation de la raison universelle. » Votre cour de cassation, bornée par » ses attributions à maintenir l'exécution » des lois, a cru cependant, dans cette » grande circonstance, devoir à Votre » Majesté ce rapide développement des » principes dont elle est pénétrée, parce » que vous y trouverez la garantie de son » respect, de son amour et de sa fidé- » lité. *Signés*, comte Muraire, prési- » dent; Charles Liborel, Poriquet, Le- » fessier-Grandprey, Aumont, Brillat- » Savarin, Barris, Minier, Henrion, » Rataud, Oudart, Carnot, Dutocq, » Gandon, Bazire, Bailly, Bauchau, Cha- » bot de l'Allier, Babille, Vallée, Botton » de Castellamonte, Cassaigne, Oudot, » Schwendt-St.-Etienne, Sieyès, Lecou- » tour, Audier-Massillon, Zangiacomi, » Busschop, Coffinhal, Favard, Rupe- » rou, Lasagni, Cochard, Vergez, Boyer, » Rousseau, Pajon, Joubert, Tiger, » Pons de Verdun; Giraud-Duplessis, » avocat-général; Jourde, avocat-géné- » ral; Thuriot, avocat-général; Merlin, » procureur-général impérial. » M. Mu- raire perdit une seconde fois son emploi après le second retour du Roi; et depuis ce temps, il habite la capitale sans rem- plir de fonctions publiques. U.

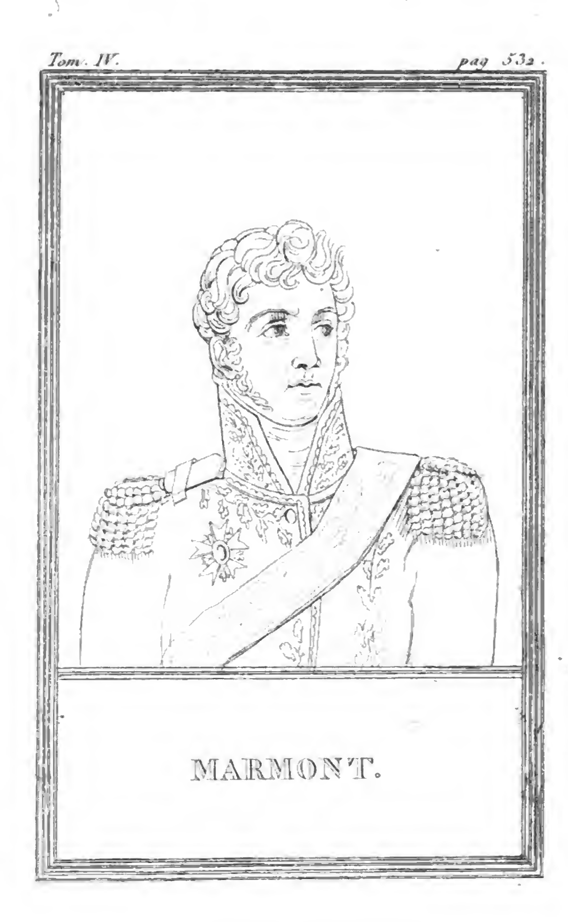
MURAT (Fr. de), officier de cava- lerie avant la révolution, a publié: *Le Berger de Laverne*, nouvelle historique, avec des romances mises en musique par l'auteur, 1804, in-12 — Murat (J. A.), docteur en médecine de l'école de Mont- pellier, a publié: I. *De l'influence de la nuit sur les maladies*, 1806, in-8°. II. *Sur les nomenclatures des anatomis- tes*, etc, 1807, in-8°. III. *Des causes et de l'origine de l'établissement des hôpitaux civils et militaires*, 1813, in-8°. — Murat (A. F. G.), a publié: *Essai sur la digitale pourprée*, tra- duit de l'anglais, 1812, in-8°. — Mu- rat (A. L.), médecin à la Salpêtrière, a publié: *La glande parotide considé- rée sous ses rapports anatomique, phy- siologique et pathologique*, 1803, in-8°. — Murat, inspecteur des eaux de Cran- sac, a publié: *Topographie physique et médicale du district d'Aubin (l'A- veyron)*, 1805, in-8°. Ot.

MURRAY (Sir John), lieut.-général anglais, colonel du 3me. régiment des In- des occidentales, membre de la chambre des communes, s'est distingué dans la guerre d'Espagne. Suivant les papiers an- glais de mai 1813, ce général aurait bat- tu le maréchal Suchet et lui aurait fait éprouver une perte de 6000 hommes; il avait auparavant, suivant le rapport qu'il adressa à son gouvernement, chassé les Français d'Alcoy, et les avait poursui- vis jusqu'à 7 milles de la ville. Le 31 mai, il s'embarqua avec ses troupes à bord de la flotte anglaise et vint investir Tar- ragone; après s'être emparé du fort Saint-Philippe sur le col de Balaguer qui

commande la route de Tortose à Tarragone, il avança des batteries contre la place assiégée, mais ayant appris que le maréchal Suchet s'avançait pour la secourir avec des forces supérieures, il leva le siége et se rembarqua avec son armée. Cette action lui fut vivement reprochée, surtout à cause de l'opinion manifestée par l'amiral Hallowell, que si on eût attendu jusqu'au soir, on eût peut-être emporté la place. Il chercha à se justifier auprès de lord Wellington ; mais l'affaire fut soumise à une cour martiale, qui, par une sentence rendue en février 1815, confirmée par le prince-régent, l'acquitta sur plusieurs chefs d'accusation, mais le condamna à recevoir une admonition pour avoir, sans nécessité absolue, laissé en arrière sa grosse artillerie et son bagage. — MURRAY (Georges), général anglais, se distingua à la bataille de Vittoria en Espagne; fut nommé en 1814, par les puissances alliées, commandant en chef des troupes de la Belgique; il a été envoyé depuis au Canada pour y inspecter les troupes anglaises. Z.

MUSGRAVE (Sir RICHARD), baronet, né à Turin dans le comté de Waterford, a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire et l'état de l'Irlande. La manière dure et injuste avec laquelle il parle dans ses écrits des prêtres catholiques, lui a attiré de vifs reproches et même la censure du gouvernement, qui desirait calmer les esprits au lieu de les irriter. Ses ouvrages sont : I. *Lettre sur la situation présente des affaires publiques*, in-8°, 1794. II. *Considérations sur l'état actuel de la France et de l'Angleterre*, 1796, in-8°. III. *Vue succincte de la situation politique des Etats du Nord*, 1801, in 8°. IV. *Mémoires des différentes rébellions de l'Irlande, depuis l'arrivée des Anglais, avec des détails particuliers sur celle qui éclata en* 1798, 1801, in-4°. 2e édit., 1801; 3e édit., 1802, 2 vol. in-8°. V. *Observations sur une réplique du docteur Caulfield*, 1802, in-8°. VI. *Observations sur un discours prononcé par le docteur Drumgole à l'assemblée des catholiques, en décembre* 1813, 1814, in-8°. Z.

MUSNIER LA CONVERSERIE (LE COMTE LOUIS-FRANÇOIS-FÉLIX), né le 18 janvier 1766, entra au service au commencement de la révolution, devint adjudant-général en 1796, et fut employé à l'armée du Nord. Elevé au grade de général de brigade, il fit partie de l'armée de réserve en 1800, et se trouva à la bataille de Marengo. Nommé, en 1803, au commandement provisoire de la 15e. division militaire à Rouen, il y fit, en 1804, la distribution des décorations de la Légion-d'honneur, et fut lui-même décoré à cette époque de la croix de commandant du même ordre, et nommé général de division le 1er. février 1805. Il passa en Espagne en 1808, et y fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur. Le 23 avril 1811, il repoussa le corps ennemi qui voulait faire lever le siége de Lérida. A la fin de mai, il se présenta sous les murs de Mequinenza, et contribua beaucoup à sa reddition. Vainqueur du général espagnol Bassecourt, le 26 novembre même année, il enleva les camps de Manissès et de Querta, et prit part en juin 1813, à la levée du siége de Tarragone. Rentré en France, il fut pourvu, à la fin de décembre, du commandement de Besançon, et passa à Lyon peu de temps après, pour y commander l'armée active. Le comte Bubna s'en approcha bientôt à la tête de quinze mille hommes. Le général Musnier alla le reconnaître, mais n'étant pas en force, il rentra dans la ville. Lorsque le maréchal Augereau eut pris le commandement, il chargea le général Musnier de défendre jusqu'à la dernière extrémité les faubourgs de St.-Clair et de la Croix-Rousse. Ces positions ayant été occupées par l'ennemi, le général Musnier se retrancha hors de la ville, et força les premières avant-gardes autrichiennes à rétrograder. Le maréchal Augereau ayant reçu des renforts, partagea ses troupes en quatre divisions, et mit la première, forte de six mille hommes, sous les ordres du général Musnier, qui eut ordre de se diriger sur Bourg. Il trouva l'ennemi occupant Meximieux, l'en chassa, et le débusqua encore du village de Loyes, où il s'était rallié. De Bourg, le général Musnier se porta sur Lons-le-Saulnier, où il entra pêle-mêle avec les Autrichiens, après une charge d'avant-garde. Il les poursuivit ensuite jusqu'à Poligny, et marcha sur Morey, qu'il devait occuper le 2 mars pour arriver à Nyon le 3. Le but de ce mouvement était de prendre Genève à revers, et d'y couper le comte de Bubna. Ce général, en effet, sommé par le gé-



MARMONT.

néral Dessaix de se rendre, s'était engagé à remettre la place, s'il n'était pas secouru avant le 7, ou si le général Musnier occupait Nyon; mais de nouvelles dispositions du maréchal Augereau ayant obligé les 1re. et 2e. divisions à se rallier à Lons le-Saulnier, ce mouvement ne put avoir de résultat. Le 11 mars, le général Musnier eut ordre de se porter sur la route de Villefranche; il rencontra l'ennemi à St.-George, et le poursuivit jusqu'à une lieue de Mâcon. Malgré une aussi belle résistance, les Autrichiens s'emparèrent de Lyon, et cette courte campagne se termina par la déchéance de Buonaparte. Ayant alors donné son adhésion au rétablissement des Bourbons, il fut nommé chevalier de St.-Louis et inspecteur-général de l'infanterie des places de Boulogne, Calais, St.-Omer, Dunkerque, et enfin comte le 31 décembre. Il était, en juin 1815, inspecteur-général des 10e. et 11e. divisions, et il fut mis à la retraite par ordonnance du Roi du 4 septembre, même année. S. S.

MUSSET (Louis-Alexandre-Marie de), marquis de Cogners, d'une ancienne famille du Vendômois, né dans ce pays en 1753, se destina de bonne heure à la carrière militaire, et devint sous-lieutenant au régiment d'Auvergne en 1769, lieutenant en 1775, capitaine en 1778, et lieutenant des maréchaux de France en 1785. Nommé membre de l'assemblée provinciale du Maine en 1787, il fut appelé en 1801, à faire partie du conseil-général du département de la Sarthe; et fut élu, en 1809, membre du corps législatif. Il siégeait encore en 1814 à la chambre des députés. Il n'y a pas été réélu depuis, et il vit retiré dans sa terre de Cogners. Il est auteur de: I. *Mémoire sur la confrérie de S.-Georges en Franche-Comté*, 1753. II. *Correspondance d'un jeune militaire*, ou *Mémoires du marquis de Luzigny et d'Hortense de St.-Just*, 1778, qui a eu sept éditions, dont la dernière, imprimée au Mans, est en deux volumes. C'est par erreur que cet ouvrage est attribué (*Biographie univers.*, tome V, page 383) à M. de Bourgoing, qui n'y a écrit que les lettres du précepteur. III. *Le Duel, et l'Amitié à l'épreuve de l'amour-propre et de l'amour*, 1774. IV. *De la Religion et du Clergé catholique en France*, 1797. V. *Considérations sur l'état des finances du royaume*, in-8°., 1814. T.

MUSSET-PATHAY (Victor-Donatien de), cousin-germain du précédent, né le 6 juin 1768, dans le Vendômois, élève du Roi en 1780 à l'école militaire de Vendôme, a servi pendant onze ans dans le génie. Il fut enfermé en 1793 comme suspect et frère d'émigré. Sorti de prison, il accompagna un commissaire des guerres à Tours, où il trouva occasion de rendre quelques services. Nommé en 1805, par le général Clarke, chef de bureau au ministère de la guerre, il passa, en 1811, dans la même qualité, à celui de l'intérieur où il a cessé d'être employé en 1818. Long-temps attaché à M. de Marescot, M. de Musset lui resta fidèle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. On a de lui: I. *la Cabane mystérieuse*, 2 vol. in-12, 1798. II. *L'Anglais cosmopolite*, in-12, 1799. III. *Voyage en Suisse et en Italie, fait avec l'armée de réserve*, avec cette épigraphe: *Sis solus in turbâ*, in-8°., 1800. IV. *Abrégés des histoires grecque et romaine*, traduits de l'anglais de Goldsmith, 2 vol., 1801; on en a plusieurs éditions. V. *Voyage à Pétersbourg*, ou *Nouveaux mémoires sur la Russie*, par M. le comte de la Messelière, précédé d'un tableau historique de cet empire, par V. D. M., 1802. VI. *Vie militaire et privée d'Henri IV*, etc., avec cette épigraphe: *Il n'est pas de lauriers qui ne couvrent sa tête*, in-8°., 1803. VII. *Relations des principaux siéges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1792, précédées d'un précis historique des guerres de la France, depuis 1792, jusqu'au traité de Presbourg en 1806*, Paris, in-4°. avec atlas. Les relations sont l'ouvrage des généraux Marescot, Dejean, Poitevin, Dambarrère, etc. M. de Musset, chargé de l'édition, est auteur du précis historique. Napoléon fit défense de publier l'ouvrage, parce qu'il y était question des campagnes de Moreau, et que la retraite de ce général y était qualifiée de glorieuse. VIII. *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, in-8°., 1807. IX. *Bibliographie Agronomique*, in-8°., 1810. Il est, ainsi que son cousin, l'un des collaborateurs du *Cours d'agriculture*, publié chez Buisson, par Sonnini: il a donné quelques articles à la *Biogr. univ.*, et quelques Mémoires dans le Recueil de l'académie celtique. T.

MUSSEY (Ch. Fr. Alliot de), fils d'un fermier-général, est né à Paris vers 1772 d'une famille originaire de Lorraine, et spécialement attachée au roi de Pologne, père de la reine Leczinska. Il est directeur des douanes à Montpellier, alliant aux devoirs de sa place le goût des arts et de la littérature ; il a particulièrement voué une espèce de culte à Mme. de Sévigné, et possède un exemplaire de ses Lettres qu'il a enrichi de portraits, de vues, de *fac simile*, de morceaux inédits, etc. C'est dans ce recueil, peut-être unique dans son genre, et qu'il a mis à leur disposition avec le plus grand désintéressement, que les auteurs de la nouvelle édition de Mme. de Sévigné (Paris, Blaise, 1818) ont puisé plusieurs renseignements précieux et pris sur les lieux. M. de Mussey avait émigré, et tirait en pays étranger honorablement parti de son talent pour la musique. C. C.

MUSTOXIDI (André), né à Corfou en 1785, mérita, par son savoir et surtout par la publication récente de Notices en italien *per servire all'istoria corcirese da i tempi eroici al secolo* XII, d'être nommé, en 1806, par le gouvernement des Sept-Iles, leur historiographe. Il était venu à Venise en 1797, et ensuite à Milan. Dans les excursions que M. Mustoxidi fit après avoir choisi Milan pour sa résidence, il vint à Paris, où il reçut de Buonaparte, alors empereur, des marques particulières d'estime et de bienveillance. Revenu à Milan, il y publia, en 1811 et 1814, les deux premiers volumes d'une sorte d'histoire de Corcyre, sous le titre d'*Illustrazioni Corciresi*, in-8o. Déjà le cardinal Quirini avait traité des premiers temps de cette histoire, et elle avait été écrite presqu'en entier par André Marmora; mais on regardait l'ouvrage de ce dernier comme très fabuleux. On loua donc beaucoup celui de Mustoxidi. M. Ginguené rendit comte du premier dans le *Mercure étranger*, et M. Démétrius Schinas en fit insérer une analyse, en grec moderne, dans l'*Hermès ho logios* qui s'imprime à Vienne. Étant allé à Florence, et faisant des recherches d'érudition dans la bibliothèque Laurentienne, M. Mustoxidi s'attacha à un manuscrit du XIIIe. siècle, contenant la *Panatenaica*, ou *Panegyrica* d'Isocrate, et passa pour y avoir découvert un long fragment qui manque à toutes les éditions connues ; ce fragment avait été indiqué par Joseph Scaliger, lequel raconte (*epist.* 431) que Nicolas Sofiano l'avait montré en manuscrit à Henri Etienne, et par Pierre Vettori, dans son commentaire *in Rhetoricam Aristotelis*, page 718. Il l'était encore d'une manière plus évidente par Bandini, qui, dans son catalogue de la bibliothèque Laurentienne (cod. XIV), regardait ce passage comme une interpolation. Dans la même année 1811, M. Mustoxidi fournit au journal littéraire *Il Poligrafo*, des observations sur l'*Hymne de Denys*. En 1815, l'empereur de Russie lui envoya l'ordre de St.-Wladimir. Cet historiographe publia en 1816, à Padoue, une lettre dans laquelle il cherchait à prouver que les quatre chevaux de bronze placés devant la basilique de St.-Marc à Venise, ont été faits à Chio ; et que, de cette île, ils ont été transportés par l'empereur Théodose au cirque de Constantinople. Les témoignages de trois écrivains du Bas-Empire sont d'accord sur ce point avec l'opinion de M. Mustoxidi ; mais d'autres prétendent, sans preuves, que ces chevaux ont orné l'arc-de-triomphe de Néron à Rome. M. Mustoxidi a commencé à Venise, en 1816, avec le jeune savant Démétrius Schinas, un recueil périodique de morceaux grecs inédits. Leur premier cahier contient quelques chapitres du 9e. livre d'Aétius, et les arguments de sept discours d'Isocrate. M. Mustoxidi est correspondant de l'académie des Inscriptions et belles-lettres de Paris, comme résident à Florence. Il vient de refuser la chaire d'histoire et d'antiquités grecques, que le prince de Valakie lui offrait au lycée de Bucharest, parce qu'il se propose de retourner dans sa patrie où l'on organise une université, dont il sera, sans doute, un des premiers soutiens. Il écrit l'italien avec une pureté rare, et vient de publier, dans cette langue, une *Vie d'Anacréon*, dont on parle avec éloge. N.

N

NAGEL (Le baron A. W. C. DE), secrétaire-d'état des Provinces-Unies, était leur ambassadeur près la cour d'Angleterre lors de l'invasion de son pays par les Français, en 1795. Il envoya aussitôt sa démission au gouvernement qui y fut établi, et continua de résider en Angleterre, sans caractère public. Les événements de 1814 ayant rendu la Hollande à la maison d'Orange, le baron de Nagel fut appelé aux fonctions de secrétaire-d'état pour les affaires étrangères. Il annonça, en cette qualité, en juin 1814, à lord Clancarty, ambassadeur d'Angleterre, que son gouvernement, en conformité des desirs du prince-régent, avait décrété l'abolition de la traite des nègres, et qu'il desirait que dans la convention éventuelle pour la restitution des colonies hollandaises, il y eût un article qui statuât expressément la prohibition à perpétuité du commerce des esclaves dans ces colonies. Le 15 mars 1815, lorsque déjà la nouvelle du débarquement de Buonaparte était connue dans toute l'Europe, le baron de Nagel invita les ambassadeurs d'Angleterre, les ministres de Russie et de Prusse, et le chargé-d'affaires d'Autriche à passer chez lui. Il leur communiqua la résolution prise par le prince-souverain de se déclarer sur-le-champ roi des Pays-Bas, quoiqu'il n'eût pas encore reçu de Vienne le traité qui lui décernait cette dignité. Il leur représenta que les circonstances et la fermentation que devait exciter dans certains esprits l'invasion de Buonaparte, ne permettaient pas de laisser plus long-temps les provinces de la Belgique dans une situation provisoire et indécise. Ces motifs furent approuvés par les ministres étrangers qui, sans attendre les ordres de leurs cours, allèrent féliciter le nouveau roi. En 1814, S. M. Louis XVIII envoya à M. de Nagel la décoration de l'ordre de Saint-Louis, en reconnaissance du vif intérêt que ce ministre avait témoigné aux émigrés français pendant la révolution. S. S.

NAIGEON (CLAUDE-BENIGNE), avocat, a publié : I. *La France sauvée*, stances, 1814, in-8°. II. *Le Retour de la paix*, ode dédiée aux puissances alliées, 1814, in-8°. — NAIGEON, son frère aîné, est conservateur de la galerie des tableaux de la chambre des pairs. OT.

NAJAC (Le comte BENOIT-GEORGE DE), né le 22 novembre 1748, était commissaire-ordonnateur de la marine à l'époque de la révolution. En 1793, il fut nommé par Dalbarade, adjoint à ce ministre, puis employé en qualité d'ordonnateur à Brest et à Toulon. Il y montra beaucoup de zèle et d'intelligence lors des préparatifs pour l'expédition d'Égypte ; reçut, à cette époque, des présents du général Buonaparte, et fut chargé par lui de témoigner sa satisfaction à tous les employés de l'administration de ce port. En juillet 1800, il fut appelé au conseil-d'état, et nommé, en août 1801, préfet du département du Rhône. Il conserva cet emploi jusqu'en 1803, vint alors reprendre sa place au conseil-d'état, section de la marine, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur. M. de Najac parut, au mois d'août 1807, à la tribune du corps législatif comme orateur du gouvernement, pour faire adopter quelques dispositions supplémentaires du Code civil. Ayant, en 1814, donné son adhésion à la déchéance de Buonaparte, il fut nommé par le Roi, intendant-général de la marine, avec le titre de conseiller-honoraire, reprit ses fonctions après le retour de Buonaparte, en mars 1815, signa la délibération du conseil-d'état du 25 mars (*Voy.* DEFERMON), fut remplacé au second retour du Roi, dans le mois de juillet suivant ; puis remis en activité en 1817. B. M.

NANTEUIL (GAUGIRAN), né à Toulouse, était secrétaire du garde-meuble sous le gouvernement impérial, et a conservé cet emploi sous Louis XVIII. Il a donné à divers théâtres les ouvrages suivants, qui ont obtenu quelque succès : I. *Lulli et Quinault*. II. *Les Maris garçons*, en 1806, musique de Berton. III. *La Mode ancienne et nouvelle*. IV. *Le Tuteur fanfaron*. V. *Le Charme de la voix*, en 1811 ; pièce refaite d'après *la Romance*, musique de Berton. En société avec M. Etienne (*Voy.* ce nom) : VI. *L'Apollon du Belvédère*. VII. *Le Carnaval de Baugency*. VIII. *Le Pacha de Surène*. IX. *Les deux Mères*. X. *La petite Ecole des pères*. XI. *Le Nouveau réveil d'Epiménide*, pièce de circonstance, devenue par son mérite un ouvrage de répertoire. OT.

NANTOUILLET (Le comte ALEXANDRE-MARIE-LOUIS-CHARLES LALMAND DE), lieutenant-général, premier écuyer du duc de Berri, a passé hors de France tout le temps de l'absence des princes de la maison de Bourbon. Revenu avec le Roi, il fut nommé commandeur de Saint-Louis, le 23 août 1814, et chevalier de la Légion-d'honneur le 6 décembre suivant. Lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815, il suivit S. A. R. le duc de Berri, et fut attaché à son état-major à Alost. Il obtint du Roi le titre d'officier de la Légion-d'honneur pendant les cent jours, et fut nommé grand'-croix de Saint-Louis le 3 mai 1816. S. S.

NAPIONE (Le comte JEAN-FRANÇOIS GALEANI), membre de l'académie royale des sciences de Turin, natif de Cocconato dans le Piémont, a publié en italien : I. *Essai sur l'art historique*, Turin, 1773, in-8°. II. *De l'usage et des avantages de la langue italienne*, Turin, 1791, 2 vol. in-8°. III. Traduction des *Tusculanes* de Cicéron, avec des observations critiques et un Discours sur les mystères d'Eleusis, Florence, 1805, in-8°. IV. Traduction de la *Vie d'Agricola* de Tacite, avec un Discours sur la conquête de la Bretagne par les Romains, Florence, 1806, in-8°. V. *Discours* en vers et en prose sur la mort de Charlotte-Amélie Alfiéri, Parme, Bodoni, 1807, in-8°. VI. *Dissertation sur la patrie de Christophe Colomb*, publiée dans les *Mémoires de l'académie des sciences* de Turin, réimprimée avec un grand nombre d'additions, et avec une *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.*, Florence, 1808, in-8°. M. Napione nous paraît avoir prouvé victorieusement que Christophe Colomb est né à Cuccaro, dans le Montferrat. M. Gence, dans ses *Considérations sur l'auteur de l'Imitation*, a montré que M. Napione avait été moins heureux en voulant donner également à un Piémontais l'*Imitation*, sous le nom de Jean Gersen, sans autre titre qu'une tradition non prouvée et une note prétendue ancienne, alléguée sans être produite. Mais M. Gence reconnaît avoir été lui-même induit en erreur dans ses *Considérations*, en supposant que le savant Jacques Morelli avait établi, touchant la patrie de Colomb, une opinion contraire à celle de M. Napione. VII. *Examen critique du premier Voyage d'Améric Vespuce au Nouveau-Monde*, pour servir de suite à la Dissertation sur la patrie de Colomb, avec une *Dissertation sur le manuscrit de l'Imitation de J.-C.*, dit le manuscrit d'Arone, dont l'auteur n'avait donné précédemment qu'une notice. Cet examen est intitulé : *Del primo scopritore del continente del Nuovo-Mundo*, Florence, 1809, in-8°. VIII. *Intorno alla nuova edizione degli amori pastorali di Dafne e Chloe*, di *Longo*, in-8°. IX. *Monnaies du Piémont*, 1813, in-4°. M. Napione a publié un Eloge de Jean Botero dans les *Piemontesi illustri*, in-8°., et il a en manuscrit un ouvrage sur les *Monumenti scritti antichi*. — Le chevalier Charles-Antoine DE NAPIONE, frère du précédent, savant minéralogiste, élève de Werner, a publié : I. *Sul Lincurio*, Rome, 1795, in-4°. II. *Observations lithologiques et chimiques sur un marbre primitif* (dans le *Journal de Physique* de Florence, tom. XLVIII, p. 377, in-4°.) III. *Remarques sur une espèce particulière de pierre calcaire primitive* (*uranfœnglichen Kalksteins*), dans le *Journal de chimie* de Schérer, in-8°., tom. VII, p. 689, en allemand. IV. *Nouvelle méthode pour séparer l'argent du cuivre* (dans le *Journal des Mines*, an VI, p. 791). V. *Lettre à M. Werner sur la montagne de Fer, près de Taberg, en Suède* (ibid., tom. XVI, p. 429). L'auteur a depuis passé au service du roi de Portugal. Ck.

NARBONNE-LARA (Le comte PHILIPPE-LOUIS-INNOCENT-CHRISTOPHE DE), d'une famille illustre, originaire d'Espagne, issue des anciens comtes de Castille, ancien colonel du régiment de Forez, est aujourd'hui titré grand d'Espagne, par la mort de son père, en août 1806. Il fut nommé, en 1815, après la deuxième restauration, sous-préfet d'Alais, département du Gard, et passa, en 1817, à la sous-préfecture de Florac, département de la Lozère. — NARBONNE (Le vicomte Joseph de), fut nommé maréchal-de-camp le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis le 10 août suivant. — NARBONNE-PELET (Le comte de), créé pair de France par ordonnance du 17 août 1815, fut nommé, en 1817, ambassadeur de France à la cour de Naples. Il a épousé une demoiselle de Sérent, qui est restée constamment attachée

à la personne et à la fortune de MADAME, duchesse d'Angoulême. S. S.

NARDINI (L'abbé BARTHÉLEMI), né dans le Modénais vers 1768, ne prit aucune part à la révolution, et conserva quelques liaisons secrètes avec les partisans de l'ancien état politique de l'Italie. Vivant en particulier, et sans aucune fonction qui le fixât dans sa patrie, il partit pour l'Angleterre, sous prétexte d'y voir son frère Léonard, qui y faisait le commerce. Ce frère avait fait sur le continent plusieurs voyages que semblaient motiver ses occupations commerciales. Les autorités révolutionnaires de l'Italie en conclurent que le départ de l'abbé Nardini pour Londres tenait à quelques combinaisons politiques, et comme, en revenant, il passa par Paris, ce détour augmenta les soupçons. C'était au commencement de 1801, époque où les agents de Pie VII traitaient à Paris de l'affaire du concordat avec Buonaparte. L'abbé Nardini, dénoncé au ministre Fouché, fut arrêté et jeté dans les prisons de Sainte-Pélagie. Il se fit réclamer par l'ambassadeur d'Italie, et recouvra sa liberté. Peu après son retour à Milan, il fut nommé l'un des trois censeurs de la librairie, et il exerça cet emploi avec beaucoup de prudence jusqu'à la chute de Buonaparte. En 1810, il avait fait imprimer à Milan, en 3 vol. in-8°., une traduction italienne de *Salluste*, assez exacte; mais elle ne put obtenir le succès dont elle était digne, parce que, dans le même temps, on publia une autre traduction du même auteur, par Alfieri. Léonard Nardini vint partager à Milan la faveur dont jouissait son frère. Il fut placé en qualité d'inspecteur dans l'imprimerie royale, et, par son intelligence et ses lumières, il contribua à la perfection comme à l'importance que cet établissement acquit en peu de temps. Les deux frères Nardini sont retournés dans les états de Modène, depuis que la dynastie de leurs anciens souverains y est rétablie. N.

NAUCHE (JACQUES-LOUIS), médecin-consultant de l'institution royale des jeunes aveugles, ancien président de la société galvanique, membre de la société académique des sciences, etc., né à Vigeois (Corrèze), le 18 mai 1776, est auteur des ouvrages suivants: I. *Nouvelles Recherches sur la rétention d'urine*, 1801, in-8°.; 1803, in-8°.; 1806, in-8°. II. *Pyretologie méthodique de Selle*, trad. du latin sur la troisième et dernière édition, avec des notes du traducteur et de M. Chaussier, 1802, in-8°.; 2e. édition, 1817, in-8°. III. *Journal du galvanisme, de vaccine*, etc., 1803 et années suivantes. IV. *Mémoire sur la manière dont les substances résineuses agissent dans l'économie animale* (imprimé à la suite de l'ouvrage des *Végétaux résineux* de Duplessy), 1803. V. *Des Maladies de la vessie, et du méat urinaire chez les personnes avancées en âge*, 1801, 1806, in-12. VI. *Des maladies de l'uterus ou de la matrice*, 1816, in-8°. Le 2 janvier 1817, la société centrale de vaccine, assemblée sous la présidence de M. Becquey, sous-secrétaire-d'état, pour distribuer des prix et des médailles aux hommes de l'art qui auraient montré le plus de zèle dans la propagation de la vaccine, accorda une médaille à M. Nauche pour le département de la Seine. Ce médecin-praticien des plus estimés est un des collaborateurs de la *Biograph. univers.* E.

NAUDET (JOSEPH), membre de l'Institut, et professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV, né à Paris le 8 décembre 1786, est fils de Naudet, de la comédie-française, qui jouait les pères-nobles avec dignité, et qui, par sa conduite durant les troubles de la révolution, mérita l'estime de tous les gens de bien. Il est auteur des ouvrages suivants: I. *Histoire de la guerre des esclaves en Sicile, sous les Romains*, par Scrofani, Sicilien, traduite en français, 1807, in-8°. II. *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, 1811, in-8°., ouvrage couronné par l'académie des inscriptions en 1810. III. *Essai de rhétorique*, ou *Observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins*, 1813, in-12. IV. *Conjuration d'Etienne Marcel contre l'autorité royale*, ou *Histoire des états-généraux de la France pendant les années 1355 à 1358*, 1815, in-8°. L'auteur a fait hommage de cet ouvrage à la chambre des députés. V. *Des Changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain, sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, ouvrage couronné au concours de 1815, par l'académie des Inscriptions et belles-lettres,

1817, 2 vol. in-8°. On se rappelle que M. Naudet avait, à l'âge de 17 ans et demi, obtenu deux fois le prix d'honneur, et six autres prix dans les concours généraux des écoles de Paris. Il a été appelé, en août 1817, à la place de l'académie des Inscriptions et belles-lettres, vacante par la mort de Garran Coulon. U.

NAYLIES (Le chevalier JOSEPH-JACQUES DE), ancien capitaine au régiment Dauphin, officier supérieur des gardes-du-corps, chevalier de St.-Louis et de la Légion d'honneur, a servi avec distinction sous le gouvernement impérial. A l'époque du 20 mars 1815, il suivit le Roi à Gand, et fut condamné à mort par Buonaparte le 30 mai; mais il fut ensuite amnistié. Rentré en France à la suite du Roi, il reprit ses fonctions dans les gardes-du-corps, et publia, en août 1817, des *Mémoires sur la guerre d'Espagne pendant les années* 1808, 1809, 1810 *et* 1811. En janvier 1815, M. de Naylies avait été autorisé par le Roi à ajouter à son nom celui de *St.-Orens*. Cette autorisation fut révoquée en août 1816, sur l'opposition formée par le fils et la veuve du marquis de St.-Orens. S. S.

NEBOT (DON ASENCIO), dit le *Moine*, sortit de son couvent pendant l'insurrection d'Espagne, et se fit chef de *guerillas*. On le vit souvent harceler des corps nombreux avec une poignée d'hommes, et soutenir avec succès un engagement inégal. Intrépide au milieu du danger, on eût dit qu'il communiquait à ses troupes l'enthousiasme dont il était animé. Incapable de calculer une opération, son audace lui tenait lieu de talents. Au reste, il ne commanda jamais que de petits corps. A la fin de 1812, il s'empara d'un riche convoi, et tailla en pièces l'escorte qui le défendait. Au mois de janvier 1813, il avait sous ses ordres, entre Valence et Tortose, un corps de 3000 hommes, avec lequel il se porta sur les derrières du maréchal Suchet. Le gouverneur de Valence en ayant été informé, fit marcher à sa poursuite. Nebot, prévenu de la marche de ces troupes, alla à leur rencontre, fit 500 prisonniers, et s'empara de trois convois et de deux pièces de canon. Depuis qu'il occupait ce pays, les habitants n'avaient payé aux Français que le premier tiers de la contribution imposée. Il avait, au contraire, placé des officiers dans des lieux convenables pour lever les contributions ordonnées par le gouvernement légitime; il avait formé des magasins, des manufactures d'armes, et créé une junte; enfin les exploits de ce moine guerrier méritent d'être cités en première ligne parmi ceux des partisans espagnols. S. S.

NÉE DE LA ROCHELLE (JEAN-FRANÇOIS), ancien libraire à Paris, né dans cette capitale le 9 nov. 1751, aujourd'hui juge-de-paix à la Charité-sur-Loire, a publié: I. *Vie d'Etienne Dolet*, suivie d'une *Notice sur les libraires et imprimeurs-auteurs*, 1779, in-8°. et in-4°. (Voy. la *Biographie univers.*, au mot DOLET.) II. *Le Guide de l'histoire.* (Voy. la *Biographie univers.*, au mot DEFERTHES.) III. *Bibliographie instructive*, tome X, 1782, 1 vol. in-8°. et in-4°. (Voy. la *Biographie univers.*, au mot DEBURE.) IV. *Clarisse Harlowe*, drame en trois actes et en prose, 1786, in-8°., non représenté alors, mais qui a dû être utile à l'auteur d'un drame du même nom, joué depuis sur le théâtre Franconi. V. *Portefeuille récréatif des enfants*, in-4°., fig., 10 cahiers, publiés de 1788 à 1794. VI. *Les fredaines du Diable*, 1797, in-12. VII. *Eloge historique de Guttemberg*, 1808, in-8°. VIII. *Médée*, roman mythologique en vingt-huit livres, 1813, 4 vol. in-12. M. Née de la Rochelle a rédigé plusieurs Catalogues de bibliothèques. Il a en portefeuille une *Suite* à l'*Histoire des naufrages;* une *Traduction des anciens mythologues grecs*, au nombre de 23; des *Mémoires* sur la Vie et les travaux des libraires et imprimeurs savants (la *Notice* insérée à la suite de la *Vie de Dolet*, n'en est qu'un abrégé); le *Portefeuille de l'abbé de Mably;* et *Hélène, fille de Tyndare et de Léda, en* 36 *livres, composés par elle-même et nouvellement découverts*, traduits du grec, avec des notes, l'éloge d'Hélène par Isocrate, 4 figures, et une carte des voyages d'Hélène et de Ménélas. OT.

NÉGRÉ DE MASSALS (JEAN-ANTOINE MEMEN), neveu du lieutenant-général baron de Pujol, est né en 1785, à Massals, département du Tarn, d'une famille noble et ancienne. Il entra comme simple soldat dans le 135e. régiment de ligne, en janvier 1814, et fit la campagne de cette année. Le 18 février, se trouvant alors sous-lieutenant dans le régiment où il avait commencé ses premières armes, et n'ayant avec lui que

cinq hommes, il arrêta, au tournant d'une rue de Montereau, deux cents Wurtemburgeois, commandés par le comte Zasch, qui allaient passer le pont, et les força à se rendre prisonniers. Il conduisit leur chef à Buonaparte, qui détacha la croix qu'il portait a sa boutonnière, et en décora le jeune officier. Au retour du Roi, M. Négré de Massals entra comme lieutenant dans le régiment du Roi-infanterie, qu'il suivit au camp de St.-Denis, formé pour s'opposer aux progrès de Buonaparte. Indigné de la proposition faite par un général de crier *vive l'empereur!* il sortit des rangs, parut devant la ligne, arracha ses épaulettes, les foula aux pieds aux cris de *vive le Roi!* et ne remit son épée dans le fourreau que lorsque M. de Montesquiou-Fezenzac lui en eut donné l'ordre *au nom du Roi.* Il quitta aussitôt après son régiment, qui, pendant toute cette scène, avait témoigné, par un morne silence, qu'il aurait fallu peu d'efforts semblables pour le maintenir dans le devoir. M. Négré rentra seul à Paris, et se rendit ensuite dans le département du Tarn, où il continua de servir la cause royale, en se mettant à la tête d'un noyau de royalistes. Chargé par le général Pélissier d'organiser pour le Roi une compagnie de voltigeurs, il en fut nommé provisoirement capitaine, reçut bientôt après le brevet de chef de bataillon, et fut nommé par le général d'Hargenviller commandant d'armes à Alhi. Il est aujourd'hui capitaine dans le 5e. régiment de la garde royale. Z.

NEGREL (F.) a publié : I. *Ode sur la campagne de S. M. I. et R. en Russie, et son entrée à Moscou*, 1813, in-8°. II. *Saint Louis*, ode, 1817, in-8°. OT.

NEIGRE (Le baron GABRIEL), né le 28 juillet 1774, entra au service pendant la révolution, dans l'arme de l'artillerie. Il exerçait en 1804 les fonctions de colonel directeur à Strasbourg, et fut décoré, le 14 mai 1807, de la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il a été employé sans interruption depuis cette époque dans l'artillerie, et a été promu au grade de général de division le 25 novembre 1813. Il fut créé chevalier de St.-Louis le 29 juillet 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 5 août suivant, avec le titre d'inspecteur-général en non-activité. Il présida, en août 1816, le conseil de guerre qui fut assemblé pour juger le général Drouet. S. S.

NEIPPERG (Le comte ADAM-ALBERT DE), chambellan de l'empereur d'Autriche, feld-maréchal-lieutenant, signa à Naples, le 11 janvier 1814, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel Murat s'engageait à seconder les opérations des puissances alliées, et à tenir en campagne un corps de 30,000 hommes. Il commandait, en 1815, une division de l'armée autrichienne d'Italie, et concourut aux succès qui entraînèrent la chute de Murat. Le 19 avril 1815, il s'avança avec son avant-garde par Forli, jusqu'à la rivière de Ronco, dont il effectua le passage, et fit abandonner à Murat la position de Césène. Le 17 avril, il le força dans celle de Savignano et Rimini, le poursuivit jusqu'à Cattolica, entra à Fano le 29, et se porta de là en avant, quoique l'ennemi eût détruit tous les ponts. Pour cacher à Murat les opérations du général Bianchi, il l'occupa continuellement sur la route d'Ancône, et obligea enfin les débris de son armée à se jeter dans les chemins impraticables de la partie orientale du royaume de Naples. Cette courte expédition étant terminée à la gloire des armées autrichiennes, le comte de Neipperg fut nommé gouverneur de la ville de Naples. Il ne conserva pas long-temps ce poste, et fut chargé, au mois d'août de la même année, par le général Bianchi (*Voy.* BIANCHI), du commandement des départements du Gard, de l'Ardèche et de l'Hérault, où étaient stationnées les troupes de sa division. La ville de Nîmes venait d'être agitée par des troubles; le général de Neipperg, à son arrivée, fit exécuter le désarmement de tous les habitants, et déclara, dans une proclamation, qu'il punirait avec toute la sévérité des lois militaires, quiconque serait rencontré les armes à la main. S. S.

NESSELRODE (Le comte CHARLES-ROBERT DE), secrétaire-d'état des affaires étrangères, conseiller-privé et chambellan de l'empereur de Russie, chevalier des ordres de St.-Alexandre et de St.-Wladimir, est né en Livonie vers 1770. Ce ministre possède au plus haut degré la confiance de son souverain, et il l'a justifiée dans les différentes missions dont il a été chargé. Le 15 juin 1813, il conclut et signa à Reichenbach, avec le ministre d'Angleterre, lord Cathcart, une convention qui avait pour objet de déterminer la nature des subsides en ar-

gent et des secours que leurs gouvernements respectifs se fourniraient mutuellement pendant la guerre. Ce fut encore le comte de Nesselrode qui stipula, au nom de l'empereur de Russie, avec le comte de Metternich, plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche, les clauses du traité d'alliance offensive et défensive qui fut ratifié à Tœplitz le 9 septembre suivant. Le même jour, il fut conclu deux autres traités, l'un entre l'Autriche et la Prusse, l'autre entre la Russie et la Prusse. La teneur de ces trois traités est absolument la même, sinon que, dans celui qui fut signé entre la Russie et la Prusse, ces deux puissances rappellent le traité d'alliance conclu précédemment entre elles à Kalisch le 16 février 1813. Ce dernier traité avait aussi été signé par M. de Nesselrode. Ce ministre accompagna l'empereur Alexandre en France pendant la campagne de 1814; et le 1er. mars, il fut un des quatre plénipotentiaires qui signèrent à Chaumont le traité dit de la *quadruple alliance*. Le 30 du même mois, lorsque le maréchal Marmont eut déclaré qu'il consentait à recevoir les propositions qu'il avait auparavant refusées, M. de Nesselrode fut envoyé à Paris avec le comte de Par, nommé par le prince de Schwartzenberg pour en demander la reddition, qui eut lieu le lendemain. Il adressa aussitôt à M. le baron Pasquier une note, dans laquelle il l'invitait à rendre la liberté à tous les individus qui avaient été emprisonnés par suite de leur attachement à la famille des Bourbons, et de comprendre dans cet acte de justice MM. de Varennes et de Grimberg, habitants de Coulommiers, détenus à Ste.-Pélagie pour avoir empêché de tirer sur les troupes alliées dans l'intérieur de leur commune. Toutes les notes, adresses ou déclarations qui furent publiées à cette époque par l'empereur Alexandre, portent la signature du comte de Nesselrode, et il eut une grande part à leur rédaction. (*Voyez* Roux-Laborie et Talleyrand.) Après un assez court séjour en France, il se rendit à Vienne pour y assister aux conférences relatives à la future constitution de l'Allemagne, et déclara, dans une note qu'il remit le 11 novembre aux légations autrichienne et prussienne, que l'empereur son maître était flatté de voir, après le retour de la paix générale, les princes et les peuples de l'Allemagne sentir la nécessité d'adopter un système qui les mît à l'abri des suites dangereuses d'une position isolée, et qu'il était disposé à les aider de tout son pouvoir dans l'exécution de cette entreprise. En effet, l'empereur Alexandre et son ministre parurent alors prendre le plus vif intérêt à cette grande affaire. Les journaux autrichiens annonçaient à cette occasion que M. de Nesselrode était plus que jamais investi de la confiance de son souverain, et tellement accablé de travail, qu'il ne prenait presqu'aucune part aux fêtes de la cour. Lorsque le congrès de Vienne s'occupa de la traite des nègres, il fit partie du comité formé à cette occasion des huit puissances signataires du traité de Paris, et signa, le 13 mars 1815, la fameuse déclaration ou profession de foi des puissances à l'égard de Buonaparte. M. de Nesselrode a accompagné dans la plupart de ses voyages l'empereur Alexandre, et il n'a pas cessé d'être comblé de ses bontés. Ce prince lui a donné, au mois d'avril 1817, la décoration en brillants de l'ordre de St-Alexandre. S. S.

NEVEU (François-Joseph de), d'une famille noble originaire du Perche, entra en 1779 au régiment provincial de Nivernais, servit ensuite comme volontaire sur le vaisseau l'*Actif*, où il fut blessé d'un coup de feu, dans le combat où l'amiral Kempenfeld prit le convoi français destiné à porter des secours à M. de Rochambeau. Ayant émigré en 1791, il fit la campagne des princes dans la compagnie de Royal-Auvergne, sous le duc de Bourbon, fut licencié à Liége, passa en Angleterre, fut embarqué sur l'escadre anglaise qui porta le comte d'Artois à Quiberon et à l'Ile-Dieu, revint en Angleterre, et reparut en France en 1797. Chassé de son domicile par la loi du 18 fructidor, comme tous les émigrés rentrés, il fut arrêté à Vendôme et conduit à Tours, où il eût été fusillé, sans les bons offices de M. Bernet de Blois, qui lui facilita les moyens d'échapper aux gendarmes. Condamné à mort par contumace, après son évasion, il passa en qualité de capitaine dans la légion de Guillot, sous les ordres de M. de Bourmont, et servit jusqu'à la capitulation. L'attachement de M. de Neveu à la cause royale lui a fait perdre une fortune considérable. En 1814, il fut présenté au Roi, qui le créa chevalier de St.-Louis le 7 novembre. S. S.

NICHOLS (Jean), littérateur anglais, de la société des antiquaires, né à Islington le 2 février 1744, y reçut une bonne éducation, et fut placé, avant l'âge de 13 ans, dans l'imprimerie du célèbre M. Bowyer, qui en peu de temps lui accorda sa confiance, le mit enfin à la tête de ses affaires, puis l'associa à ses opérations. En 1778, un an après la mort de Bowyer, Nichols se réunit à M. David Henry pour diriger le *Gentleman's Magazine*, et depuis cette époque il n'a paru aucun numéro de ce journal savant, qu'il n'y ait inséré des morceaux pleins de talent. M. Nichols fut élu, en 1781, membre de la société des antiquaires d'Edimbourg, et en 1785 reçut la même marque de distinction de la société des antiquaires de Perth. En décembre 1784, il entra dans le conseil commun, fonction qu'il exerça sans interruption jusqu'en 1801. En 1804, il fut élu maître de la communauté des libraires de Londres. En 1808, il éprouva une très grande perte par l'incendie de son imprimerie; mais son esprit infatigable la lui fit réparer et le mit bientôt à même de remplir ses engagements. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, entre autres : I. *Mémoires succincts de William Bowyer*, in-8°., 1778. II. *Histoire de l'abbaye royale du Bec, près Rouen*, 1779, in-8°. III. *Notice sur les prieurés étrangers, en Angleterre et dans le pays de Galles*, 2 vol. in-8°., 1779. IV. *Anecdotes biographiques de William Hogarth*, in-8°., 1781, réimprimées en 1785; il en a été fait une 4e. édition en 2 vol. in-4°., 1810. V. *Anecdotes biographiques et littéraires de William Bowyer, membre de la société des arts, et de plusieurs de ses savants amis*, in-4°., 1782. VI. *Histoire et antiquités d'Hinckley, dans le comté de Leicester*, in-4°., 1782; 2e. édition, 1813. VII. *Dictionnaire biographique*, 12 vol., in-8°., 1784. Cette édition a été revue par l'auteur et M. Heatcote. VIII. *Le Babillard* (The Tatler) de Steele, avec des notes, 6 vol. in-8°., 1785. IX. *Histoire et antiquités d'Ashton Flamville et Burbach, dans le comté de Leicester*, in-8°., 1787. X. *Histoire et antiquités de Canonbury, avec une notice sur la paroisse d'Islington*, in-4°., 1788. XI. *Mélanges d'antiquités, pour faire suite à la Bibliothèque topographique de la Grande-Bretagne*, 6 numéros, in-4°., de 1792 à 1798. XII. *Anecdotes littéraires du 18e. siècle*, 9 vol. in-8°., de 1812 à 1815.
Z.

NICOLAI (Le marquis Théodore de), quatrième fils du premier président de ce nom, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, avec son fils aîné, en 1793, était fort jeune à l'époque de cette catastrophe. Il n'a conservé qu'une faible partie de l'immense fortune de son père. S'étant tenu éloigné de toutes les fonctions publiques sous les divers gouvernements révolutionnaires, M. de Nicolaï servit dans la garde nationale à cheval de Paris en avril 1814. Attaché en 1815 aux volontaires royaux, il se rendit, après le 20 mars, auprès du duc d'Angoulême dans le Midi. Après son second retour, le Roi l'éleva à la dignité de pair; et, en 1817, S. M. le comprit dans la nouvelle classification des membres de la chambre sous le titre de marquis. En 1816, il avait été nommé membre du conseil d'inspection et de perfectionnement de l'école polytechnique; il a épousé Mlle. de Lévis, fille du duc de ce nom. — Son frère aîné (Christian), appelé à diverses fonctions sous le gouvernement impérial, fut nommé chambellan de Buonaparte, et lui prêta serment, en 1811, comme son ministre plénipotentiaire à la cour de Bade. En 1813, il passa à celle de Carlsruhe, et fut fait la même année grand-croix de la Réunion. — Leur frère (Scipion), auditeur sous le gouvernement impérial, fit la campagne de Russie en 1812, et fut chargé du gouvernement de Wilna. — Un autre M. de Nicolaï, cousin des précédents, fut nommé, en 1813, préfet de la Loire, passa en 1814 à la préfecture de l'Arriège, puis à celle de l'Aisne. Il a épousé une demoiselle de Lameth. — Nicolaï (le baron de), attaché au service de Russie, adressa, en 1807, une note diplomatique à lord Howick, sur les rapports existants entre la Russie et l'Angleterre. En 1816, l'empereur Alexandre le nomma ministre plénipotentiaire à la cour de Danemark.
C. C.

NICOLAS (Le grand-duc), né le 2 juillet 1796, est le troisième fils de l'empereur de Russie Paul Ier., et frère de l'empereur régnant. Ce jeune prince, que son âge a éloigné du théâtre des guerres, a fait plusieurs voyages en Allemagne, en France et en Angleterre,

avec son frère le grand-duc Michel. Il a épousé, le 13 juillet 1817, la princesse Charlotte-Wilhelmine de Prusse. C. C.

NICOLLE (Henri), né en Normandie, est, depuis plusieurs années, libraire à Paris. Il s'est beaucoup occupé, pendant la révolution, d'entreprises de journaux, où il professa toujours les meilleurs principes sous le rapport de la morale et de la politique. M. Nicolle fut arrêté en janvier 1793, comme ennemi de la révolution; mais le 1er. février, la Convention ordonna son élargissement, par respect pour la liberté de la presse. Il était alors un des auteurs du *Journal français*, ou *Tableau politique de Paris*. Ayant publié, en novembre 1794, dans son journal intitulé *Le Courrier universel*, « que le comité de sûreté » générale avait choisi trois hommes » éclairés pour l'éducation du fils de » Louis XVI, » il reçut un démenti à la tribune de la Convention par Mathieu (*Voy.* Mathieu), membre et organe de ce comité. Échappé aux proscriptions de 1793 et 1794, M. Nicolle reprit ses opérations, et établit un journal qu'il intitula *l'Éclair*, pour le transport duquel il avait imaginé une voiture en poste, qui recevait des voyageurs, et devançait le courrier ordinaire. Le journal *l'Éclair* n'existe plus; mais la messagerie qui a gardé son nom est encore un des plus importants établissements de ce genre. M. Nicolle fut compris dans les proscriptions du 13 vendémiaire et du 18 fructidor (1797). Depuis ce temps, il a continué de se livrer au commerce de la librairie. — Son frère, ancien professeur au collége de Ste.-Barbe, puis instituteur des enfants de M. de Choiseul-Gouffier, a formé à Pétersbourg un établissement pour l'éducation des jeunes gens, et a obtenu un tel succès, que tout ce que la jeune noblesse de Russie offre de plus distingué doit son éducation à un Français. En 1817, il vint à Paris, et fut fait aumônier du Roi, faveur qui lui fut annoncée par une lettre du duc de Richelieu. A la même époque, l'empereur Alexandre nomma M. l'abbé Nicolle directeur du nouveau collége fondé à Odessa, et qui porte le nom de *lycée Richelieu*; et, dans le mois suivant, ce monarque ayant fait un voyage en Crimée, l'abbé Nicolle reçut de sa main la décoration de l'ordre de Ste.-Anne en brillants. B. M.

NICOLO-POULO (Constantin), Grec de Smyrne, employé à la bibliothèque de l'Institut de France, a publié plusieurs poésies grecques : une *Ode au printemps*, 1817; *Ode à M. Spiridion Conto*, insérée dans les *Annales encyclopédiques* de janvier 1818, avec la traduction en vers par Alphonse Mahul, etc. F.

NIEBUHR, d'abord professeur à l'université de Berlin, ensuite conseiller-d'état et membre de l'académie des sciences de cette ville, est fils du célèbre voyageur de ce nom. Il est lui-même homme d'état et savant distingué. Nommé, en 1816, ambassadeur de Prusse auprès du St.-Siége, il s'est occupé à Rome de plusieurs travaux et recherches littéraires. Il y a découvert deux fragments inédits, dont l'un complète le discours de Cicéron, *Pro Marco Rabirio*, et l'autre, un morceau de l'oraison *Pro Plancio*. On annonçait, en 1807, que M. de Niébuhr avait découvert quelques passages inédits des œuvres de Sénèque. Outre divers Mémoires pleins d'érudition sur plusieurs points d'archéologie et de littérature orientale, dont il a enrichi différents recueils allemands, il est surtout connu par une excellente Histoire romaine, dont le premier volume parut à Berlin en 1811. Pour la force et la profondeur des pensées, on ne la trouve point inférieure à l'ouvrage de Gibbon, qu'elle surpasse peut-être pour l'exactitude des recherches. On peut voir le compte que M. Schlégel a rendu des deux premiers volumes dans les *Annales encyclopédiques* de 1817, tom. VI, pag. 147-165. La suite de cet important ouvrage est attendue avec impatience. M. Niébuhr a encore publié : *Droits de la Prusse sur la cour de Saxe*, Berlin, 1814, in-8o. C. C.

NIELLY (Le baron), contre-amiral, commanda une flotte sortie de Brest le 22 avril 1794, et enleva aux Anglais l'*Alexandre*, vaisseau de soixante-quatorze. En 1796, il fut employé sur la grande escadre destinée à porter le général Hoche en Irlande, et, en 1798, il remplaça Dalbarade, commandant d'armée à Lorient. En février 1804, il alla présider le collége électoral du Finistère, département dans lequel il est né; et, au mois d'octobre de la même année, il fut nommé au commandement de l'escadre de Rochefort. Il obtint depuis sa retraite, fut fait par le Roi, en 1814, chevalier de St.-Louis, et reçut l'année suivante des

lettres-patentes qui lui conféraient le titre de baron. B. M.

NIEMCEWICZ (J.), nonce de Livonie à la diète de 1788 à 1792, parla avec force, le 7 avril 1791, en faveur de la bourgeoisie, et démontra que la république de Pologne ne pourrait jamais se relever, si l'on ne rétablissait cet ordre dans ses droits naturels. A la séance du 27 janvier 1792, il fit décréter la vacance des places de petit-général ou maréchal de la couronne, et de général ou grand maître de l'artillerie, attendu que les propriétaires de ces charges avaient refusé de prêter serment à la constitution du 3 mai 1791. En 1794, il servit contre les Russes, en qualité d'aide-de-camp de Koscinsko, fut pris à la bataille de Maciewowce, et conduit à Pétersbourg, où il fut détenu, jusqu'à l'avènement de Paul Ier., dans la forteresse de St.-Pierre et St.-Paul. Il accompagna alors Kosciusko dans les Etats-Unis de l'Amérique, et s'y établit. En 1802, il fit un voyage à Varsovie, où ses œuvres en prose et en vers furent imprimées en deux volumes dans la *Collection des Auteurs polonais*, publiée par le comte Thadée Mostowski, avec lequel il avait eu une corespondance secrète et suivie pendant les deux années de leur captivité à Pétersbourg (*Voy.* MOSTOWSKI). M. Niemcewicz avait composé dans sa prison différents écrits qu'il dédia à ses amis. Il reçut, en janvier 1803, l'invitation de se rendre à Varsovie pour y être employé; mais il refusa, et retourna en Amérique en 1804. Il était de retour en 1817: ce fut lui qui prononça l'oraison funèbre de Kosciusko. B. M.

NILLIS (FRANÇOIS-JOSEPH) était colonel en 1814, lors de l'invasion des alliés en France. Il commandait à cette époque en Champagne. Le 24 février, il reçut l'ordre de faire arrêter et traduire devant la commission militaire de Troyes M. Guélon-Marc, l'un des otages de Louis XVI. Le colonel Nillis fit prévenir M. Guélon-Marc, et ne se mit en devoir d'exécuter l'ordre que lorsqu'il sut que le proscrit était en sûreté. Le 9 septembre suivant, il fut nommé adjudant-commandant. Au retour de Buonaparte, en 1815, il fut mis à l'Abbaye, et y resta au secret pendant deux mois et demi. Il dut sa liberté au second retour du Roi, et fut présenté à S. M. Il est aujourd'hui au traitement de demi-solde. C. C.

NIOCHE, avocat à Loches, fut député du tiers-état de Touraine aux états-généraux, où il vota avec le parti révolutionnaire, et ensuite député d'Indre-et-Loire à la Convention nationale; il y vota la mort de Louis XVI, après avoir prétendu quelques jours auparavant, que ce n'était pas à la Convention à juger ce prince. En février 1793, il fut envoyé en mission près de l'armée des Alpes, et se rendit alors avec Gauthier à Lyon, où il soutint la municipalité et le parti de Châlier contre les sections (*Voy.* GAUTHIER). Les Lyonnais l'ont accusé d'avoir distribué lui-même des cartouches aux soldats du parti terroriste, et de leur avoir prodigué l'eau-de-vie pour les exciter contre les sectionnaires. Il paraît qu'il s'y montra en général plus exagéré que son collègue. Avant de quitter Lyon, il imposa à cette ville une contribution extraordinaire de six millions, et prit des mesures pour y faire entrer une armée révolutionnaire. Dénoncé aux Jacobins, en décembre 1793, il se justifia, et fut défendu par Danton. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en mai 1797. Le directoire l'employa ensuite en qualité de commissaire. Depuis le 18 brumaire, il fut avocat dans sa ville natale jusqu'en 1816, époque où il fut forcé de quitter la France comme régicide, et se réfugia à Bruxelles. On a de lui : *Motion avec projet de loi sur le duel, et sur les injures et voies de fait entre citoyens*, 1791, in-8°. B. M.

NIOU (J.), ingénieur de la marine à Rochefort, fut député de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative, en 1791, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut souvent envoyé en mission, notamment dans les départements de l'Ouest, du Nord et du Pas-de-Calais, et il ne s'y fit remarquer par aucun acte personnel de cruauté. On rapporte que sa femme fut si effrayée d'une visite domiciliaire que fit faire le comité révolutionnaire de Rochefort, qu'elle accoucha avant terme, et mourut peu après avec son enfant. M. Niou fut quelque temps commissaire sur la flotte de Toulon, et courut de grands dangers lors de l'insurrection de cette ville, en mai 1795. Le directoire l'employa par la suite, en qualité de commissaire à Londres, pour l'échange des prisonniers, et il conclut une convention pour cet objet;

il céda ensuite cette place à M. Otto, au commencement de 1800. A son retour en France, il devint membre du conseil des prises, et en fit long-temps partie. Banni comme régicide, en 1816, il se réfugia à Bruxelles. B. M.

NOAILLE (Le chevalier JACQUES-BARTHÉLEMI), né à Beaucaire le 14 avril 1758, était, avant la révolution, avocat au parlement de Toulouse, membre des états du Languedoc, juge royal de la maîtrise des ponts de Beaucaire. Il devint ensuite procureur-syndic de cette ville, et fut nommé député du Gard au conseil des cinq-cents en septembre 1795. Il s'y montra un des ennemis les plus chauds des Jacobins. Le 8 janvier 1796, il parla avec force en faveur des parents des émigrés. Le 19 août, il fut élu secrétaire, et le 23, il proposa une amnistie pour les délits révolutionnaires autres que le vol et l'assassinat. Le 3 décembre, il s'opposa avec véhémence à un projet tendant à réprimer la liberté de la presse. Sentant que l'établissement d'une gazette privilégiée était un moyen que le directoire voulait employer pour comprimer l'esprit public qui se prononçait contre lui, il inculpa vivement les *officieux menins* qui voulaient établir le *régime des despotes*, et chercha à populariser le plus possible son opinion, en rappelant tous les services qu'avait rendus à la révolution la liberté de la presse. Il reprocha surtout à Chénier et à Louvet leurs contradictions politiques, et les présenta comme des apostats de la liberté. Le 19 mai 1797, il dénonça l'agiotage qui avait dilapidé les biens nationaux et menaçait de s'étendre à ceux de la Belgique. Enfin M. Noaille se distingua dans toutes les grandes questions d'état qui furent soumises à la délibération du corps législatif dans cette courte session. Ses discours sur le *complément du corps législatif*, sur l'*amnistie*, sur la *loi du 3 brumaire*, sur le *tachygraphe*, etc., méritèrent l'attention des gens de lettres et des publicistes, et on les a considérés avec raison comme des monuments de sagesse et d'éloquence. Il ne pouvait manquer d'être frappé par la proscription du 18 fructidor (4 septembre 1797); mais il évita la déportation, et se rendit à Oléron en janvier 1798. Il fut rappelé en décembre 1799 par les consuls, et nommé, en 1800, juge au tribunal civil de Nîmes. En 1807, M. Noaille fut nommé député au corps législatif par le département du Gard, et y fut élu membre de la commission de législation civile et criminelle. Il présenta, en 1810, le projet du troisième livre du nouveau Code pénal. M. Noaille se trouvait encore membre du corps législatif en 1814. Il y siégea jusqu'au 20 mars 1815. Le 11 octobre précédent, le Roi lui avait accordé des lettres de noblesse. Il est aujourd'hui président à la cour royale de Nîmes, et officier de la Légion-d'honneur. B. M.

NOAILLES (Le comte ALEXIS DE), second fils du vicomte de Noailles, mort en 1803 dans un combat naval contre les Anglais, lorsqu'il passait de Cuba à St.-Domingue, est né le 1er. juin 1783; il fut incarcéré en 1809, sous prétexte qu'il avait répandu la bulle d'excommunication lancée à cette époque par le pape contre Buonaparte. Il était encore en prison lorsqu'il refusa d'aller auprès de Napoléon à Vienne, et d'en accepter du service. Comme le ministre de la police, Fouché, le menaçait de l'y faire conduire par la gendarmerie, il répondit : *Faites plus, ordonnez qu'on m'y mène la corde au cou.* Cette courageuse résignation désarma le ministre de Buonaparte, et parut même l'attendrir. M. de Noailles passa sept mois en prison, et, pendant ce temps, il se lia avec Malet, qui l'avait désigné pour un des membres du gouvernement provisoire qu'il voulait établir. Exilé de nouveau par Savary, en 1811, M. de Noailles se réfugia en Suisse, où il erra long-temps de chalet en chalet. Buonaparte, de plus en plus irrité contre lui, demanda alors son extradition au canton de Vaud, ce qui l'obligea à quitter ce pays. Il se rendit auprès de différentes cours étrangères, et sut dès lors les disposer à s'unir pour la délivrance de sa patrie. Ce fut à la cour de Vienne qu'il s'adressa d'abord; il agit ensuite auprès de l'empereur de Russie, et, dans le mois d'avril 1812, il se rendit en Suède, où il fut très bien accueilli du prince-royal. M. de Noailles passa de là à Hartwell, où il porta au Roi des détails précieux sur la situation de la France, les dispositions de ses serviteurs et celles des cours qu'il avait visitées. S. M. le reçut avec beaucoup de bonté, et l'envoya aussitôt, avec des pouvoirs, en Suède et en Russie. Après un séjour de quatre mois à Saint-Pétersbourg, il rapporta à Hartwell,



MARIE LOUISE.

des lettres de l'empereur Alexandre et des détails sur les événements militaires de cette époque. En 1813, il rejoignit le quartier-général du prince de Suède, lui amena les envoyés d'Hambourg qui lui demandaient de venir au secours de leur ville. Il fut chargé, au mois de juin même année, de négociations avec les princes souverains du nord de l'Allemagne, puis envoyé, après la bataille de Grosbeeren, pour porter aux souverains alliés, la nouvelle de cette victoire. Il reçut alors la croix du Mérite, de Prusse, et alla trouver le maréchal Blucher à Gorlitz, pour connaître le plan de campagne de ce général, et en faire part au prince de Suède. Il fut envoyé plusieurs fois par ce dernier au quartier-général du maréchal Blucher, pour les négociations militaires qui étaient établies entre ces deux armées avant la bataille de Leipzig: il reçut, après cette bataille, la croix de St.-Wladimir de Russie et la médaille de bravoure de Suède; plus tard, il reçut la croix de Saint-Léopold. A la bataille de Leipzig, M. le comte de Noailles fut envoyé par le prince royal de Suède au maréchal Blucher pour lui demander un renfort; le maréchal faisait quelque difficulté, au moment où une balle passa au milieu d'eux. « Voici un parlementaire qui sera peut-être plus éloquent » que moi, dit M. de Noailles au prince. » Celui-ci sourit, et détacha deux régiments. En novembre 1813, il quitta le quartier-général du prince de Suède pour rejoindre l'armée des alliés à Francfort, fit à l'état-major de cette armée la campagne de Champagne, et s'y trouva aux batailles de Brienne et de la Fère-Champenoise, où il courut de grands dangers. Ce fut à cette époque qu'il se rendit à Dijon, dans l'espoir d'y opérer un mouvement en faveur des Bourbons. Mandé à Vesoul, par MONSIEUR, il suivit ce prince à Nanci, le précéda à Paris; fut nommé son aide-de-camp, et ensuite commissaire du Roi dans la 19e. division militaire. Il fut envoyé, peu de temps après, comme plénipotentiaire au congrès de Vienne, et reçut dans cette capitale la grand'-croix de St.-Maurice, celles de St.-Lazare et de St.-Ferdinand de Naples. Dans le mois d'avril 1815, il alla porter au Roi, à Gand, des détails sur ses affaires au congrès, et à la même époque, il fut un des serviteurs de S. M. que Buonaparte excepta de son amnistie. Revenu en France avec le Roi, il fut nommé président du collége électoral de l'Oise, et député, par ce département ainsi que par celui du Rhône. Il devint ministre d'état au mois d'octobre suivant. Le comte Alexis de Noailles se distingue par des connaissances étendues, fruit de l'éducation la plus soignée. Il est très versé dans la littérature ancienne, et dans celle de plusieurs nations de l'Europe, dont il parle les langues avec une grande facilité. F.

NOAILLES (Le comte ANTOINE-CLAUDE-DOMINIQUE-JUSTE DE), second fils du prince de Poix, est né à Paris le 25 août 1777. Il reçut une éducation soignée, que secondèrent d'heureuses dispositions naturelles. Il a épousé Mlle. de Périgord, nièce du prince de Talleyrand, et fut nommé chambellan de Buonaparte à cette époque où une conscription d'un genre nouveau frappait les familles dont celui-ci voulait voir les noms illustres figurer à sa cour. Au retour du Roi, en 1814, le comte de Noailles fut nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, en même temps que le comte Alexis était appelé aux importantes fonctions de ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne. L'Ambassadeur français fut en Russie l'objet de distinctions honorables et flatteuses. A la fête donnée le 24 décembre 1814, pour célébrer le jour de naissance de l'empereur, il fut seul admis à la table de la famille impériale. Le comte de Noailles n'avait pas quitté cette résidence en 1818. C. C.

NODIER (CHARLES), né à Besançon le 29 avril 1783, vint fort jeune à Paris, où il se fit connaître par quelques romans d'un genre sombre, mais fort bien écrits et pleins d'intérêt, et qui lui méritèrent entre autres suffrages celui de Mme. de Genlis. A l'époque où Buonaparte, premier consul, méditait de s'emparer du trône, M. Nodier eut le courage de chercher à le détourner de ce dessein, en publiant la *Napoléone*, l'un des morceaux de poésie lyrique les plus remarquables de notre langue (1). La prudence l'avait engagé à garder l'anonyme; mais, instruit que son imprimeur venait d'être conduit

(1) La *Napoleone* est insérée, note 3, pag. 255-8, dans l'*Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, 1815, in-8°., ouvrage assez généralement attribué à M. Nodier.

à la préfecture, il se déclara l'auteur de l'ouvrage saisi, et annonça au ministre qu'il en prenait toute la responsabilité. Il fut arrêté le lendemain, et enfermé à Ste.-Pélagie, d'où il fut renvoyé, quelques mois après, à Besançon. Les liaisons qu'il y forma avec plusieurs personnes connues par leur dévouement à la cause royale, excitèrent l'attention de l'autorité ; craignant d'être arrêté de nouveau, il se réfugia dans le département du Jura, où il passa plusieurs années, uniquement occupé, en apparence, de l'étude de l'histoire naturelle. Le chevalier Croft, savant anglais, découvrit sa retraite, et l'engagea à se rendre près de lui, à Amiens, pour l'aider dans son projet de publier la collection des classiques français avec des commentaires. Le plan adopté par le chevalier lui parais ant mal conçu, il renonça à cette entreprise, et accepta peu après la place de bibliothécaire à Laybach, à laquelle il joignit la direction du Journal officiel d'Illyrie, publié sous le titre de *Télégraphe illyrien*. L'invasion des provinces illyriennes l'obligea de revenir à Paris, où il commença à travailler au *Journal des débats*. Il fut, en 1814, l'un des écrivains qui se prononcèrent le plus fortement en faveur de la restauration. Pendant l'interrègne de 1815, le ministre de la police générale l'ayant fait inviter à se ranger parmi les apologistes du chef du gouvernement, il lui adressa : *Buonaparte au 4 mai*, morceau écrit avec une rare énergie, qu'on lut avec surprise dans le *Nain-Jaune*, et qui fut réimprimé dans plusieurs départements. Inquiet du succès de cet écrit, et redoutant les intentions de Fouché, M. Nodier se retira chez un ami, et ne revint à Paris qu'après la rentrée du Roi. Sa fidélité fut récompensée par des lettres de noblesse, qui lui furent expédiées à la demande de plusieurs gentilshommes de sa province. Depuis cette époque, M. Nodier a continué de travailler au *Journal des débats*, dans lequel il a inséré un grand nombre d'articles. Les feuilles publiques ont annoncé son départ pour la Crimée, où il va, dit-on, occuper une des principales chaires du lycée Richelieu, fondé par l'empereur de Russie à Odessa (*Voy.* NICOLLE). Les ouvrages de M. Nodier prouvent qu'il réunit des connaissances très variées. On se contentera de citer : I. *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes, et sur l'organe de l'ouïe dans les mêmes animaux*, tirée à 50 exemplaires, Besançon, an VI (1798), in-4°., en société avec F. M. J. Luczot. M. Nodier place le siége de cet organe dans les antennes, et son opinion, déjà aperçue par Réaumur et Fabricius, a été confirmée par les observations du savant M. Duméril. II. *Bibliothèque entomologique*, Paris, an IX (1800), in-12. III. *Les essais d'un jeune Barde*, in-12. IV. *Dictionnaire raisonné des onomatopées de la langue française*, 1808, in-8°., ouvrage curieux et rempli d'érudition. V. *Archéologue, ou système universel et raisonné des langues. Prolégomènes*, Paris, Didot l'aîné, 1810, in-8°., tiré à 25 exemplaires. Ce n'est qu'un prospectus, ou, si l'on veut, une préface d'un grand et important ouvrage encore inédit (*Voy.* dans la *Biographie univ.*, l'article DAVID DE SAINT-GEORGE, X, 605). VI. *Dictionnaire de la Langue écrite*, Acc., Paris, 1813, in-8°.; opuscule savant et profond sous le rapport de l'érudition des étymologies, mais qui n'est de même que le prospectus ou le spécimen d'un travail immense. Il ne va que jusqu'à la syllabe *Acc.* VII. *Questions de littérature légale*, in-8°., ouvrage très curieux et très instructif. VIII. *Apothéose et imprécations de Pythagore*, tiré à 17 exemplaires. IX. *Fables de La Fontaine*, avec un commentaire, 2 vol. in-8°., 1818. W.

NOEL (FRANÇOIS), né de parents peu fortunés, reçut l'éducation gratuite des boursiers, d'abord au collége des Grassins, puis à Louis-le-Grand, où il connut Robespierre. Après avoir eu des succès brillants dans ses classes et obtenu des prix à l'Université, il fut fait maître de quartier et ensuite professeur de sixième au collége de Louis-le-Grand. Il se déclara de bonne heure pour la révolution, rédigea, dès le commencement, le journal intitulé *la Chronique*, et fut bientôt placé dans les bureaux des affaires étrangères. Lorsqu'après le voyage de Varennes, l'assemblée constituante nomma un gouverneur au dauphin, M. Noel fut au nombre des candidats; mais ce projet fut abandonné. En 1792, il fut chargé d'une mission en Angleterre, puis envoyé comme chargé-d'affaires en Hollande, d'où il revint en 1793, lors de la déclaration de guerre contre cette puissance. A son arrivée à Paris, le conseil de la commune, excité par Robespierre

dont il avait eu le courage de b'âmer les opérations, le fit arrêter; mais ayant réussi à appaiser le tyran, il fut rendu à la liberté. Vers la fin de 1794, on l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Venise, où il fut remplacé par Lallemand en janvier 1795. Le mois suivant, la Convention le nomma l'un des commissaires de l'instruction publique, à la place de Clément de Ris. Après l'invasion de la Hollande par Pichegru, M. Noël y retourna comme chargé-d'affaires; et en octobre 1796, il fut chargé de demander à la nouvelle république deux millions de florins. En mai 1797, il épousa à Rotterdam M[lle]. Bogaërt d'Alblasserdam, fille d'un banquier. A la fin de juillet de la même année, il adressa, de la part de son gouvernement, à la république de Hollande, l'invitation de refuser le passage aux prêtres déportés qui cherchaient à rentrer en France. Il fut rappelé peu de temps après et remplacé par Charles de Lacroix. En juillet 1799, il fut dénoncé au club du Manège par Quatremère-d'Isjonval, comme ayant favorisé en Hollande les ennemis de la France. Après le 18 brumaire (6 novembre 1799), il fut appelé au tribunat, et passa bientôt à Lyon en qualité de commissaire-général de police. Il avait été nommé à cette place en mars 1800; le 30 novembre suivant, il remplaça M. Armand dans la préfecture du Haut-Rhin, et céda cette place, en juin 1802, à M. Félix Desportes, pour devenir inspecteur-général de l'instruction publique, place qu'il occupe encore aujourd'hui. Il est aussi chevalier de la Légion-d'honneur. M. Noël a débuté dans la littérature par quelques morceaux de poésie et par les éloges de Gresset, de Louis XII et de Vauban; les deux derniers ont été couronnés par l'Académie française en 1788 et 1790; il a publié plusieurs ouvrages estimés. I. *Eloge de Gresset*, 1786, in-8°. II. *La mort du duc Léopold de Brunswick*, ode qui a obtenu la première mention honorable de l'Académie française, 1787, in-8°. III. *Eloge de Louis XII* (couronné par l'académie française), 1788, in-8°. IV. *Eloge de Vauban*, 1790, in-8°. V. *Journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale*, traduit de l'anglais d'Aubury, et enrichi de notes, 1793, 2 vol. in-8°. VI. (Avec Sautreau de Marsy.) *Nouveau siècle de Louis XIV*, ou *Poésies-anecdotes du règne et de la cour de ce prince, avec des notes historiques et des éclaircissements*, 1793, 4 vol. in-8°. VII. (Avec Cantwell et Soulès.) *Nouvelle géographie universelle*, par M. Guthrie, traduite de l'anglais sur la 17[e]. édition, 1799, 3 vol. in-8°. et atlas; 1800, 6 vol. in-8°. et atlas in-4°.; 1801, 3 vol. in-8°. VIII. *Dictionnaire de la fable*, 1801, 2 vol. in-8°.; 1805, 2 vol. in-8°. IX. (Avec Planche.) *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses*, 1803, 12 vol. in-8°.; seconde édition, 1803, 12 vol. in-8°. X. *Traduction complète de Catulle, suivi des poésies de Gallus*, 1803, 2 vol. in-8°. XI. (Avec Delaplace.) *Conciones poeticæ*, 1804, in-12. XII. (Avec le même.) *Leçons françaises de littérature et de morale*, 1804, 2 vol. in-8°.; 7[e]. édit., 1816, 2 vol. in-8°. XIII. *Abrégé de la mythologie univ.*, ou *Dictionnaire de la fable* (*abrégé*), 1805, in-12, 1816, in-12. XIV. *Voyages et mémoires de Beniowski*, Paris, 1791, 3 vol. in-8°. XV. *Dictionnaire historique des personnages célèbres de l'antiquité des dieux, des villes*, etc., *avec l'étymologie de leurs noms*, etc., Paris, 1806, in-8°. XVI. (Avec Delamarre.) *Almanach des prosateurs*, in-12, plusieurs volumes. XVII. *Nouveau Dictionnaire français-latin*, 1807, in-8°. XVIII. *Nouveau Dictionnaire latin-français*, 1808, in-8°. XIX. *Histoire romaine de Tite-Live, trad.* (*Voy.* la *Biograhie univ.*, au mot Dureau de la Malle). XX. (Avec Delaplace.) *Leçons latines de morale et de littérature*, 1808, 2 vol. in-8°.; 1816, 2 vol. in-8°. XXI. *Gradus ad Parnassum*, 1810, in-8°. XXII. (Avec Chapsal.) *Leçons anglaises*, 1817, 2 vol. in-8°. M. Noël a été l'un des rédacteurs du *Magasin encyclopédique* de 1795 à 1806, et a rédigé plusieurs articles de la *Biographie universelle*, entre autres ceux d'Antoine Arnauld, d'Érasme, etc. — Un autre Noel, né à Reims vers 1745, était, en 1790, maître-ès-arts en l'université de Paris, ancien chirurgien-major des armées françaises et américaines, membre de la société philosophique de Philadelphie; il est aujourd'hui professeur d'anatomie et de physiologie à l'enseignement médical établi à l'Hôtel-Dieu de Reims. Ce professeur, qui fut pendant près de quarante ans, ennemi déclaré de la médecine, s'est fait recevoir docteur en médecine à Paris

en 1805. On a de lui : I. *Traité historique et pratique de l'inoculation*, Reims, chez Jeunehomme, 1789, brochure in-8°. II. *Analyse de la médecine, et parallèle de cette prétendue science avec la chirurgie*, Reims, idem, 1790. III. *Dissertation sur la nécessité de réunir les connaissances médicales et chirurgicales*, Paris, chez Didot jeune, 1805. B. M.

NOEL DE LA MORINIÈRE (SIMON-BARTHÉLEMI-JOSEPH), inspecteur des pêches, ancien inspecteur de la navigation, membre des académies de St.-Pétersbourg, de Turin, de Bordeaux, de Lyon, de Dijon, de New-York, de Philadelphie, etc., est né à Dieppe le 16 juin 1765. A son passage dans cette ville, en juin 1818, il soumit à ses compatriotes, un projet pour élever un monument à l'amiral Duquesne. M. Noël est auteur de : I. *Premier essai sur le département de la Seine-Inférieure*, 1795, in-8°. II. *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, 1779, in-8°. III. *Histoire naturelle de l'éperlan de la Seine-Inférieure*, 1795, in-8°. IV. *Tableau historique de la pêche de la baleine*, in-12. V. *Examen comparatif du pouvoir des Parques scandinaves et grecques sur Odin et Jupiter*, 1799, in-8°. VI. *Prospectus de l'histoire naturelle du hareng et de sa pêche*, 178., in-4°. VII. *Lettre sur les avantages qu'il y aurait à transporter et à naturaliser dans les eaux des rivières, des lacs et des étangs, ceux des poissons qui ne se trouvent que dans les uns ou les autres*, etc., Rouen, 1801, in-8°. VIII. *Tableau statistique de la navigation de la Seine, depuis la mer jusqu'à Rouen; contenant des vues sur le système de son embouchure ancienne et moderne*, 1803, in-8°. IX. *Histoire générale des pêches anciennes et modernes*, tome Ier., 1816, in-4°.; ouvrage qui a été présenté au Roi et qui doit avoir quatre volumes. X. *L'Amérique espagnole, ou Lettres civiques à M. de Pradt*, 1817, in-4°. M. Noël a fourni plusieurs articles à l'*Histoire naturelle des poissons*, par M. de Lacépède, au *Magasin encyclopédique*, au Recueil de l'académie Celtique, et à la *Biographie universelle*. OT.

NOGARET (FÉLIX), dit l'*Aristenète français*, membre de l'académie des sciences et belles-lettres de Marseille et du portique républicain, né à Versailles en 1740, est le fils d'un secrétaire du comte de St.-Florentin. On a de lui : I. *Le fruit de ma quête, ou L'ouverture du sac*, 1779, in-8°. II. *Le fond du sac*, 1780, 2 vol. in-18; 1805, 3 vol. in-18, imprimé dans la Collection de Cazin. III. *L'Aristenète français*, 1780, in-18; 4e. édition, 1807, in-18 (aux lettres traduites ou imitées du grec, le traducteur y en a ajouté quelques-unes de sa composition. IV. *Le Miroir des événements actuels*, 1790, in-8°. V. *Ode à la Nation*, 1792, in-8°. VI. *La terre est un animal*, an III., in-8°.; réimprimé en 1805. VII. *Contes en vers*, 1798, 2 vol. in-8°.; 5e. édition, 1810, 2 vol. in-18. VIII. *L'Antipode de Marmontel, ou Nouvelles fictions, ruses d'amour et espiègleries de l'Aristenète français*, 1800, in-18. IX. *Podalire et Dirphe, ou la Couronne tient à la jarretière*, 1801, 2 vol. in-12. X. *Le Réveil d'Adam*, hiérodrame, 1805, in-8°. XI. *Aristenète au Vaudeville*, 1806, in-18. XII. *Epître aux auteurs du vaudeville intitulé: le Rêve, ou la Colonne de Rosback*, 1807, in-12. XIII. *Les Compères et les Bambins, lubie d'Aristenète*, 1807, in-12. XIV. *Epître à la lumière*, 1808, in-12. XV. *L'Oracle de Delphes* (pour la naissance du roi de Rome, dans les *Hommages poétiques* de Lucet). XVI. *La Lutte inégale, ou les Aigles et les Autruches*, in-8°., sans date. XVII. *Apologues et nouveaux Contes en vers*, 1814, in-18. XVIII. *Nouveaux Contes en vers*, 1816, in-18. OT.

NOGARET DE ST.-LAURENT (Le baron PIERRE-BARTHÉLEMI-JOSEPH), né le 29 juin 1769, fut d'abord destiné à l'état militaire. Il fit néanmoins son cours de droit, et se trouvait avocat à l'époque où éclata la révolution. M. Nogaret en adopta les principes avec modération. Il était, en 1790, membre du directoire du département de l'Aveyron et suppléant du procureur syndic, lorsque ses concitoyens le nommèrent député à la législature. La session terminée, il revint dans son département, reprit ses fonctions d'administrateur, et fut réélu, en 1798, au conseil des cinq-cents. Après le 18 brumaire, il fut éliminé du nouveau corps législatif, obtint néanmoins la préfecture de l'Hérault par la protection du consul Cambacérès, et adminis-

tra ce département jusqu'en janvier 1814. Il fut alors destitué, mais fut replacé comme maître des requêtes au conseil-d'état, où il resta jusqu'à la restauration. Le baron Nogaret est commandant de la Légion-d'honneur. C. C.

NOGUÈS (Antoine), né le 7 mai 1777, entra au service en 1792, fit les campagnes de la révolution, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur en 1806. Il passa en Espagne avec le grade d'adjudant-commandant, et se distingua, le 3 novembre 1812, au combat de San-Miguel des-Foi, où il battit les Espagnols. Il fut fait maréchal-de-camp en 1813, et chevalier de St.-Louis en 1814. Le général Noguès offrit, en 1816, la somme de 1664 fr. pour subvenir aux besoins de l'état. Il est aujourd'hui à la demi-solde. C. C.

NOIROT (Le baron Jean-Baptiste), né le 26 décembre 1768, était colonel du 5e. régiment de cuirassiers en 1805, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en janvier 1806, à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Il fut promu au grade de général de brigade à la fin de cette année, passa en Espagne, et tailla en pièces, le 28 janvier 1810, devant Grenade, un corps d'insurgés. Le Roi l'a fait chevalier de St.-Louis en 1814. Il est à la disposition du ministre de la guerre — Noirot, colonel de gendarmerie, commandait cette arme dans le département de Maine-et-Loire, en mars 1815, au moment de l'invasion de Buonaparte, lorsque le duc de Bourbon (*Voy*. Bourbon) se rendit à Angers pour y diriger les mouvements des royalistes vendéens. Il trouva des obstacles à ce projet dans la tiédeur et l'inaction de plusieurs des fonctionnaires publics. Cependant ayant voulu persister dans sa résolution, S. A. S. reçut du colonel Noirot la lettre suivante, qui fut insérée dans les journaux du temps : « Monseigneur, ce ne sera pas en vain, » j'en ai l'assurance, que j'invoque- » rai les effets de votre magnanimité ; » vous pouvez d'un mot calmer une ef- » fervescence dont les premiers résultats » peuvent encore une fois ensanglanter » la trop malheureuse Vendée ; ce mot, » Votre Altesse le prononcera, et tout » rentrera dans l'ordre. Vous jugerez » aussi, Monseigneur, qu'un plus long » séjour dans l'arrondissement de Beau- » préau, en compromettant la sûreté in- » térieure du pays, compromettrait aussi » la sûreté particulière de Votre Altesse : » daignez donc, je vous en conjure, » Monseigneur, vous rendre aux vœux » que je forme pour votre bonheur et » celui de mon pays. Tous les moyens » de sûreté que desirera Votre Altesse » pour se rendre à la destination qu'elle » aura choisie, je les lui garantis. » Le duc de Bourbon répondit en ces termes : « J'autorise M. le chevalier d'Auteuil, » mon aide-de camp, à expliquer mes » intentions à M. Noirot, au sujet de » la lettre qu'il m'a écrite. » Le résultat de cette conférence fut l'éloignement du prince, qui aima mieux gagner la côte de Bretagne, conduit de ferme en ferme, que d'accepter les passeports du colonel. Celui-ci prit alors le commandement du département à la place de M. d'Autichamp, et il continua de servir Buonaparte jusqu'à sa seconde chute. Son nom ne se trouve plus parmi les officiers de gendarmerie en activité. C. C.

NORRY (Charles), architecte, chef de bureau au ministère de l'intérieur, membre de l'institut d'Egypte, suivit Buonaparte dans cette contrée en 1798, et a publié : *Relation de l'expédition d'Egypte, suivie de la description de plusieurs monuments de cette contrée*, 1799, in-8°. Ot.

NORVINS-MARQUET DE MONTBRETON, ayant émigré fort jeune en 1792, rentra en France, et vint à Paris peu avant le 18 fructidor 1797. Après cette époque, il fut arrêté comme émigré. Emprisonné à la Force, il s'y trouva avec M. Lacretelle jeune ; et faisant chambrée ensemble, ils composèrent en commun une tragédie et les *Veillées d'un solitaire*. Les protecteurs qu'avait M. de Norvins le firent échapper au sort commun des émigrés à cette époque. Après le 18 brumaire, il entra dans la carrière des emplois, fut attaché à la cour du roi Jérôme, en Westphalie, et fut depuis commissaire-général de police à Rome. On a de lui : I. *Les Ruines et les monuments*, poëme dithyrambique, 1806, in-8°. II. *Sur la guerre actuelle et ses résultats*, 1815, in-8°. Il fut mis en surveillance à Strasbourg en 1815, par suite d'une brochure qu'il avait composée pendant les cent jours. — Son frère était attaché à la princesse Borghèse, sœur de Buonaparte D.

NOSTITZ (Le comte Joseph), général

autrichien, commandait en 1806, un corps de 500 hommes d'infanterie et de 400 chevaux, à la tête duquel il opéra sa jonction avec l'armée russe du prince Bagration. Sa conduite, pendant les dernières affaires de la campagne, devint le sujet d'une altercation entre lui et le prince Dolgorouki, adjudant-général de l'empereur de Russie. Dans un rapport du général russe Kutusow, il fut dit que M. de Nostitz, induit en erreur par l'assurance qui lui était donnée qu'un armistice venait d'être conclu, avait refusé d'agir contre l'ennemi commun. Cette assertion fut attaquée dans un article de la *Gazette de Prague*, où M. de Nostitz la déclara fausse, se réservant d'en administrer les preuves. Le prince Dolgorouki y répondit en accusant le général Nostitz d'avoir passé plusieurs jours au quartier-général français, sans se trouver à l'arrière-garde, et sans prendre part au glorieux combat qui signala cette retraite. Le prince finissait par en appeler au témoignage des ennemis eux-mêmes. La querelle en resta là, et le général Nostitz ne perdit point la confiance de son souverain, puisque, plusieurs années après, il se trouvait à la bataille de Leipzig en qualité de feld-maréchal-lieutenant; il y fut blessé. — Un autre NOSTITZ (le major) est aide-de camp du prince Blucher. — NOSTITZ-JAENKENDORF est ministre-d'état et des conférences à la cour de Saxe. C. C.

NOTTRET DE SAINT-LYS (RENÉ-LOUIS), né au château de Rouvroy le 11 avril 1745, ancien écuyer et contrôleur des guerres, chevalier de divers ordres, maire de Busaucy, montra pendant l'invasion de 1814 beaucoup de prudence et de zèle. On lui doit diverses *Méthodes sur l'amélioration de l'agriculture*. — NOTRET DE SAINT-LYS (Le chevalier Jean-Baptiste), né le 7 octobre 1787, membre de la société académique de sciences de Paris, de la Légion-d'honneur et de divers ordres, ex-mousquetaire de la garde du Roi, se distingua en qualité de chef de bataillon lors de la défense des retranchements des trois ponts sur les bords de la Meuse, en 1814. Il est officier-commandant de la louveterie royale aux Ardennes, et auteur d'un *Traité des chasses*. E.

NOUGAREDE DE FAYET (Le baron ANDRÉ-JEAN-SIMON), né à Montpellier le 20 septembre 1765, d'une famille ancienne dans la magistrature, était avant la révolution conseiller à la cour des aides de cette ville, et fut depuis officier de génie, sous le gouvernement impérial. Rentré dans la carrière administrative, il fut fait auditeur au conseil-d'état. Élu, en 1804, député de l'Hérault au corps législatif, il devint questeur, membre de la commission de législation, et fut nommé, le 16 septembre 1808, conseiller de l'Université. En 1809, il fit hommage à l'assemblée d'un ouvrage de M. Locré, intitulé *Esprit du Code de commerce*. Réélu au corps législatif, l'année suivante, il y fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le quatrième livre du Code pénal. En décembre 1810, il fut nommé président à la cour royale de Paris, puis maître-des-requêtes au conseil-d'état, et baron Fayet. Il adhéra à la déchéance de Buonaparte, le 6 avril 1814, et conserva ses places. Le 22 décembre, il parla à la chambre des députés sur le projet de loi relatif à la cour de cassation, et vota son adoption, avec l'amendement de porter le nombre des juges à 45. Après le second retour du Roi, le baron Nougarède a perdu ses emplois Il vit retiré dans sa famille. On a de lui : I. *Essai sur l'histoire de la puissance paternelle*, 1801, in-12; 1814, in-8°., sous le titre de *Lois des familles*. II. *De la Législation sur le mariage et sur le divorce*, 1802, in-8°. III. *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce*, 1803, 2 vol. in-8°. IV. *L'Orateur de M. T. Cicéron*, traduction nouvelle. C. C.

NOUGAREDE (Le chevalier DE LA), né en Auvergne, fit avec distinction les campagnes de l'émigration dans les Pays-Bas et en Allemagne, passa avec M. de Sombreuil à Quiberon, et, après avoir échappé au désastre de cette expédition, sous le nom d'*Achille le Brun*, erra en Bretagne, et devint chef de division des royalistes d'Ille-et-Vilaine, se réunit à Georges Cadoudal, puis à la colonne Angevine, et s'empara de la ville de Segré. En 1799, il amena à M. de Bourmont huit cents Bretons; attaqua et enleva Merçay, gros bourg sur la route de Laval, et se signala par d'autres faits d'armes. Après la pacification des consuls, en 1800, il fut mis en surveillance, et finit par obtenir une place d'officier dans l'armée française. Il fit la campagne de la Calabre sous Joseph Buonaparte, et passa ensuite à l'armée d'Espagne, avec le gra-

de de major. M. de Nougarede se distingua le 28 octobre 1808, à l'attaque de Lerin, fut nommé colonel le 15 novembre, à la suite des affaires des 26 et 27 octobre, à Lezina, et, après les désastres de Russie, se retira à Dantzig; il s'y distingua pendant le siége, notamment le 2 mars, dans une sortie de la garnison, et rentra ensuite en France, où il est en activité de service. P.

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), né à Larochelle le 17 décembre 1742, commença à écrire dès sa première jeunesse; et, sans avoir fait d'études, se livra à tous les genres de littérature. C'est ainsi que cet auteur a inondé le public d'un déluge de productions originales, dont quelques unes, grâces à un titre nouveau, ont obtenu les honneurs de la réimpression. Dès l'année 1760, il fit jouer à Toulouse une comédie en un acte et en vers, intitulée l'*Incertain*. Deux ans plus tard, il voulut aussi faire le voyage de Ferney, et en passant par Lyon, il fit à une édition de la *Dunciade* qui s'y imprimait, une addition critique sous le titre de *Basson 4e. chant*, qui déplut fort à Palissot. Une héroïde intitulée *Calas* suffit pour le faire accueillir de Voltaire. En 1763, M. Nougaret publia son premier roman, intitulé *Lucet*, ou *les dangers du libertinage*, 3 vol. in-18, dont il a paru plusieurs éditions. Il a aussi figuré dans la carrière révolutionnaire, et on l'a vu, après le 10 août 1792, employé dans les départements, en qualité d'agent du comité de sûreté générale pour la recherche des complots royalistes. Il se rendit à Nanci et à Grenoble, avec le nommé Morillon qui avait dénoncé des conspirateurs, et il y fit des découvertes qui parurent assez importantes. Après son retour, il devint chef du bureau de surveillance à la commune, d'où Pache et Chaumette le firent ensuite renvoyer. Nous ne citerons qu'une partie de ses nombreux ouvrages : I. *L'Art du théâtre en général*, 2 vol. in-12, 1763. II. *Mille et une folies*, contes français, 1771, 4 vol. in-12; réimprimé plusieurs fois, et qu'un Anglais a traduit dans sa langue en s'en attribuant la composition. III. *Anecdotes du règne de Louis XVI*, 1776, in-12, réimprimées et portées à 6 vol. in-12. IV. *Les Astuces de Paris*, anecdotes parisiennes, 1776, deux parties, in-12. V. *La paysanne pervertie*, ou *les Mœurs des grandes villes*, 1777, 4 vol. in-12. VI. *Coup-d'œil d'un Arabe sur la littérature*, ou *le Barbier de Bagdad faisant la barbe au barbier de Séville*, 1786, in 8°. VII. *Léopold de Brunswick*, poème, 1787, 2 vol. in-12. VIII. *Hymnes pour toutes les fêtes nationales*, précédés de *Réflexions sur le culte exclusif et les prêtres*, *extraites d'Helvétius*, *d'une Prière à l'Être suprême*, *suivis de couplets patriotiques destinés aux différentes fêtes républicaines*, *et de poésies relatives à notre révolution*, 1796, in-12. IX. *Histoire des prisons de Paris et des départements*, 1797, 4 vol, in-12. (Recueil d'opuscules de divers auteurs). X. *Les jolis péchés d'une marchande de modes*, 1797, in-12. XI. *Parallèle de la révolution d'Angleterre en 1642 et de celle de France, suivi de poésies satiriques relatives à la révolution française, d'épigrammes et de contes*, 1801, in-8°. XII. *Quels sont les moyens les plus propres à extirper l'indigence du sol de la république*, 1802, in-8°. XIII. *Les Destinées de la France sous la quatrième dynastie*, 1806, in-8°. XIV. *Beautés de l'histoire d'Angleterre*, 1811, in-12. XV. *Beautés de l'histoire du Bas-Empire*, 1811, in-12; 1814, in-12. XVI. *Beautés de l'histoire d'Allemagne*, 1812, in-12. XVII. *Histoire abrégée de Russie*, 1813, in-12. XVIII. *Précis de l'histoire des empereurs romains*, 1813, in-12. XIX. *Beautés de l'histoire de Pologne*, 1814, in-12. XX. *Beautés de l'histoire d'Espagne*, 1814, in-12. XXI. *Beautés et merveilles du christianisme*, 1816, 2 vol. in-12. XXII. *Beautés de l'histoire de Sardaigne et de Genève*, 1818, in-12. Ot.

NOURRIT (N.), né à Montpellier vers 1780, est l'un des sujets les plus distingués de l'Académie royale de musique; il y débuta après avoir été élève du Conservatoire. Avec une voix mélodieuse et flexible, ce chanteur manque le plus souvent d'expression; il produit plus d'effet dans la pastorale que dans l'opéra, et le rôle de Colin, dans le *Devin du village*, est un de ceux qu'il remplit avec le plus de succès. M. Nourrit, devenu, par la retraite de Lavigne, seul chef dans son emploi, est bien loin, dans la partie scénique, et même dans la partie musicale, d'avoir fait oublier ses prédécesseurs Legros et Lainez. C. C.

NOURRY (Le baron Henri-Marie),

né le 6 novembre 1771, était major au 5e. régiment d'artillerie dans la campagne de 1805. Nommé colonel après la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué, il fit, en cette qualité, les campagnes de 1806 et 1807, et fut blessé à Ostrolenka. Devenu général de brigade, il passa en Espagne, y dirigea l'artillerie au siége de Figuières, et repassa en Allemagne en 1813. Il s'y trouva aux batailles de Dresde, de Leipzig et d'Hanau, à la suite desquelles il fut fait général de division. Le baron Nourry fut chargé, à la fin de cette année, de mettre en état de défense les places frontières du nord de la France, que les plans gigantesques de Buonaparte lui avaient toujours fait négliger. Le Roi le nomma, en 1814, chevalier de St.-Louis et commandant de la Légion-d'honneur. En juin 1815, il commandait l'artillerie du 6e. corps de l'armée du Nord, et dans le mois de juillet suivant, il concourut très efficacement au licenciement de l'artillerie de l'ancienne garde. Il est aujourd'hui l'un des inspecteurs-généraux composant le comité central d'artillerie. C. C.

NOVION (Le chevalier DE), député suppléant de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états-généraux, remplaça le comte de Miremont qui donna sa démission, siégea au côté droit, et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra ensuite, entra au service de Portugal, et fut nommé, en février 1802, commandant de la garde de police à Lisbonne. Il ne suivit pas le prince-régent au Brésil, et lors de l'arrivée de Junot à Lisbonne, avec l'armée française, il lui offrit ses services, et rentra en France avec cette armée — NOVION (Le comte de), maréchal-de-camp, a été nommé, en 1816, prevôt dans le département de la Moselle. B. M. et A.

NOVOSILZOFF (Le baron DE), ministre russe, s'était déjà acquis une réputation diplomatique, lorsque son souverain le choisit pour l'envoyer, en 1805, auprès de Buonaparte. Cette mission, qui fit alors beaucoup de bruit, avait pour motif apparent la médiation de la Russie entre la France et l'Angleterre. M. de Novosilzoff arriva à Berlin le 23 juin. C'est dans cette ville qu'il devait attendre les passe-ports français qui lui furent effectivement expédiés. Ce long séjour en Prusse fit croire qu'il avait été chargé d'y préparer entre la Russie, l'Autriche et la Prusse une coalition qui eut lieu en effet quelque temps après. Le 10 juillet 1805, l'envoyé russe, qui déjà avait rendu ses passe-ports français, adressa au prince de Hardenberg (*Voyez* ce nom) une note diplomatique qui portait en substance que l'empereur de Russie avait entendu traiter avec le chef du gouvernement français, sans reconnaître son nouveau titre d'empereur; qu'il s'était prêté à cette négociation par deux motifs: le rétablissement de la paix générale, et le desir de seconder un souverain prêt à faire tous ses efforts pour y parvenir; que la nouvelle occupation faite par la France du territoire de la république ligurienne, était une transgression des traités les plus solennels, et un obstacle à toute pacification. Cette note fut remise à tous les ministres diplomatiques résidant à Berlin, excepté à M. de Laforest (*Voy.* ce nom), ministre de France. Elle devint, dans le *Moniteur*, l'objet d'une amère censure, que l'on peut classer parmi les morceaux attribués à Buonaparte lui-même. Le brusque départ de M. de Novosilzoff de Berlin, le 14 juillet, vint confirmer toutes les conjectures. Cette importante mission ne fut pas la dernière qu'il remplit; l'empereur de Russie lui donna des témoignages de sa confiance en le faisant conseiller-intime, et, en 1814, membre du gouvernement provisoire du royaume de Pologne. Il fut chargé de lui faire divers rapports sur la situation de cet état. Lors de l'ouverture de la diète de Pologne, au mois de mars 1818, M. de Novosilzoff fut, avec plusieurs autres ministres, chargé de présenter à cette assemblée l'exposé de la situation du royaume. Il est président de l'académie des sciences de Pétersbourg, et il a été chargé par l'empereur de la rédaction d'un code russe. C. C.

NUGENT (Le comte), d'une famille originaire d'Ecosse, dont le père a été gouverneur de Prague et ambassadeur de Joseph II à Berlin, a commandé avec beaucoup de distinction dans les armées autrichiennes, pendant les dernières guerres. Ses opérations contre le prince Eugène Beauharnais, en 1813 et en 1814, lui ont fait beaucoup d'honneur, et la campagne de 1815 a encore augmenté sa réputation. Le 6 janvier 1814, il s'empara du fort de Cessenatico, dans le pays vénitien, et incorpora une partie de la gar

nison dans les corps-francs italiens. Dans le courant du même mois, il débarqua dans le Bas Ferrarais, occupa Commachio, Ravenne et Forli, d'où il put observer l'armée napolitaine, qui conservait toujours une attitude hostile, quoique Murat, en révoquant par son ordonnance du 11 novembre 1813, les decrets français contraires au commerce anglais, eût paru vouloir changer de politique. Lorsqu'il consentit à entrer dans la coalition européenne, le général Nugent fut nommé, par l'empereur d'Autriche, pour convenir des termes d'une convention, qu'il signa le 7 février avec le général napolitain Livron, plénipotentiaire de Murat. Cette convention fixa le pays qui serait occupé par chaque armée. Le général Nugent ne voulut pas s'étendre davantage, afin de ne pas gêner les opérations de lord Bentinck, qui devait débarquer sur la côte de la Méditerranée. Après cette convention, le comte Nugent se mit en marche de Bologne pour concourir au plan du maréchal de Bellegarde; il se porta sur Modène; mais lorsque son avant-garde voulut passer l'Enza, le général napolitain, qui commandait à Reggio, déclara qu'il avait ordre de ne pas le laisser passer. Cette difficulté ne fut levée que sur la menace du général autrichien de forcer le passage. Ces détails et ceux qui suivent sont extraits des observations faites par le général Nugent, sur une pièce intitulée : *Mémoire historique sur la conduite politique et militaire de S. M. le roi de Naples, depuis la bataille de Leipzig, jusqu'à la paix de Paris, du* 30 *mai* 1814, qui fut remise à lord Castlereagh à Vienne en septembre 1814, par le duc de Campo-Chiaro, ministre de Murat. Les observations du général Nugent ont pour but de réfuter plusieurs articles de ce Mémoire, et de prouver que Murat, loin de seconder, comme il s'y était engagé, les opérations des armées autrichiennes, en avait souvent entravé la marche. Le général Nugent jugeant nécessaire d'opérer une diversion, laissa Murat à Modène et à Reggio, et marcha sur Plaisance avec sa division seulement. Après une action brillante, les Français furent jetés dans la ville et leur communication fut coupée. Le général autrichien se préparait à les y attaquer, lorsqu'il reçut de Murat l'ordre de se replier. Il passa l'Enza à Sacca, et prit position entre le Taro et la Nura; il s'obstina à garder cette position, contre l'avis de Murat; et il avait résolu de ne se retirer qu'à la dernière extrémité, lorsqu'ayant appris que les Français s'avançaient sur Parme, il se dirigea sur Reggio, en envoyant l'ordre aux détachements sur le Pô de faire de même; mais, pour leur donner le temps d'opérer cette marche, il fut forcé de se tenir dans les environs de Parme, et soutint un combat meurtrier contre une force plus que quadruple. Le lendemain, le général Nugent se retira sur Reggio, et le jour suivant sur Rubiero et sur Modène. Le 6 mars, il se porta en avant, et fit pendant la nuit des dispositions d'attaque; mais Murat envoya l'ordre de suspendre l'action. Le général Nugent refusa d'obéir, et ordonna aux généraux Staremberg et Gober de se mettre en mouvement. L'attaque fut bien secondée par les troupes napolitaines; la première position fut emportée par les Anglais et la landwehr de l'archiduc Charles; la seconde par le général Pepe. Murat n'arriva qu'à midi, lorsque l'affaire était décidée. Tel fut le combat de Reggio, dont Joachim s'est attribué la gloire, et qui fut livré contre son ordre exprès et pendant son absence, par le général Nugent, secondé des généraux napolitains. Le général autrichien continua de servir jusqu'à la fin de cette campagne, avec la même distinction, quoique toujours entravé par Joachim, qui l'avait réduit momentanément au commandement d'une brigade napolitaine. Consulté par lord Castlereagh sur les projets de Murat, il fut le premier à en dévoiler toute la duplicité. Quand celui-ci eut levé le masque en 1815, le général Nugent commandait l'aile droite de l'armée autrichienne qui s'empara de la Toscane. Dès le 4 mai, il pénétra jusqu'à Rome, pendant que le général en chef Bianchi était à la poursuite de Murat; il y rassembla toutes ses forces, et adressa le 12 mai une proclamation aux Napolitains pour les engager à abandonner la cause de Joachim. Vainqueur à Leprano, il le fut encore à St.-Germano et Mignano, et pénétra à Naples en même temps que le général Bianchi. Il s'embarqua de cette ville pour la France au mois de juillet, avec une division autrichienne, y prit le commandement du département des Bouches-du-Rhône, et retourna au mois d'août à Naples, où il fut nommé

commandant des troupes napolitaines. En 1816, il fut élevé par le Saint-Père à la dignité de prince romain; et en 1817, il quitta le service de l'Autriche pour passer à celui des Deux-Siciles. L'empereur François, en lui accordant sa démission, lui conféra la grande décoration de la Couronne-de-fer. S. S.

NYERUP (RASMUS), savant littérateur danois, est né, en 1759, à Nyerup en Fionie, d'une famille d'honnêtes laboureurs. Ayant fait ses études à Copenhague, il fut placé à la bibliothèque royale de cette ville, et publia peu après un recueil de dissertations latines sur les éditions et ouvrages rares que renferme la bibliothèque. Les dissertations ont été recueillies en un volume et forment un supplément à l'ouvrage de Maittaire. Il avait déjà publié dans le même genre: *Librorum qui antè reformationem in scholis Daniæ prælegebantur Notitia*, 1784, in-8°., avec un supplément; *Mantissa, ex museo Hielmsterniano*, 1785, in-8°. M. Nyerup a publié depuis: une *Description de Copenhague*; la *Relation d'un voyage pour connaître les antiquités du pays*; un *Recueil d'anciennes poésies*, en société avec Rahbek; un ouvrage historique *sur Christian IV*, d'après les documents et manuscrits conservés à Copenhague; un *Dictionnaire de l'ancienne Mythologie du Nord*; une *Statistique du Danemark pour le moyen âge*; de plus, un grand nombre de Biographies littéraires et de Notices bibliographiques, imprimées séparément ou dans les recueils académiques, et dans les journaux. M. Nyerup est maintenant professeur d'histoire littéraire à l'université de Copenhague et bibliothécaire de cette université. Il a mis la bibliothèque dans le meilleur ordre, et l'a enrichie d'un grand nombre d'objets d'antiquités du Nord. K.

O

OBERLIN (JEAN-FRÉDÉRIC), frère du célèbre professeur de ce nom, mort à Strasbourg vers la fin de l'année 1806, est né dans cette ville en juin 1740; il fit les études nécessaires pour se consacrer au ministère évangélique, et débuta dans cette carrière en 1767. A cette époque, il fut appelé à remplir les fonctions de pasteur dans la paroisse de Waldbach au Ban de la Roche (située entre la Lorraine et l'Alsace), et dès ce moment sa vie entière a été consacrée à l'instruction et au bonheur des habitants. Le Ban de la Roche est un canton aride et sablonneux, situé au milieu des Vosges; la paroisse de Waldbach, composée de cinq communes, comprend à-peu-près la moitié de son étendue. Ce pays, avant le milieu du siècle dernier, était presque sauvage; ses habitants, formant à peine quatre-vingts ou cent ménages, étaient plongés dans l'ignorance et la misère la plus profonde. C'est à cet état déplorable que le pasteur Oberlin, marchant sur les traces de son prédécesseur, qui, dès 1750, avait entrepris la civilisation de ce pays, s'est efforcé d'arracher ses pauvres paroissiens. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès: on est étonné quand, pour la première fois, on met le pied sur ce coin ignoré des Vosges, d'y trouver aujourd'hui cinq à six cents familles, formant une population de trois mille ames, qui subsistent heureusement par l'effet de l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie; on l'est bien plus encore de voir cette petite peuplade, naguère si ignorante, parvenue aujourd'hui à un degré de culture et de civilisation vraiment surprenant, et que difficilement on rencontrera dans aucune autre commune rurale: prodiges dûs uniquement aux lumières, aux soins et au zèle de M. Oberlin. Les moyens dont il s'est servi pour arriver à un tel résultat, sont développés dans une brochure intitulée: *Rapport fait à la société royale et centrale d'agriculture, par M. le comte François de Neufchâteau, sur l'agriculture et la civilisation du Ban de la Roche*, Paris, 1818, in-8°. La société d'agriculture, dans sa séance du 29 mars 1818, a signalé d'aussi grands services, et les a couronnés, en décernant à M. Oberlin une médaille d'or. T.

OBERLIN (Le baron EUGÈNE D'), fils du baron d'Oberlin qui émigra en 1792 à la tête d'un régiment de hussards, naquit à Bouxvillers en Alsace, le 28 avril 1785, émigra avec son père, entra au service d'Autriche en 1798, et fit, dans les régiments de Berchiny et des chasseurs de l'archiduc Charles, les campagnes de 1799 et de

1800 en Allemagne. Rentré en France et ayant repris la carrière militaire, il fit en Espagne les campagnes depuis 1808 jusqu'en 1811, et enfin en 1812 la campagne de Russie, pendant laquelle il obtint la décoration de la Légion-d'honneur. M. d'Oberlin fut blessé grièvement à la bataille de la Moskwa, d'un boulet de canon qui lui fracassa le bras droit. Echappé aux désastres de la retraite, et ne pouvant continuer de servir par suite de sa blessure, il resta dans ses foyers jusqu'au retour du Roi. A cette époque, il reprit du service, fut nommé chef d'escadron le 16 avril 1814, sous-lieutenant des gardes-du-corps de MONSIEUR le 15 juillet, chevalier de St.-Louis le 25 août, major le 3 septembre, et enfin officier de la Légion-d'honneur le 9 janvier 1815. Lors des événements du mois de mars de cette année, M. d'Oberlin accompagna le Roi en Belgique. Rentré avec S. M., il a été nommé, au mois de novembre même année, lieutenant-colonel des carabiniers de MONSIEUR. F.

OBERT (Le vicomte MARC), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'honneur, est né de parents pauvres, à Etaples près de Montreuil-sur-Mer, le 22 avril 1774. Il entra en 1787 comme simple soldat au régiment de Berwick irlandais, devint sous-officier peu de temps après, et lieutenant en 1791. Il fit en cette qualité les premières campagnes de la révolution, qui lui valurent le grade de capitaine adjudant-major, et en 1796 il fut employé en Italie où il se conduisit avec tant de distinction, notamment à l'affaire du pont de Lodi, que Buonaparte le nomma chef de bataillon sur le champ de bataille. M. Obert passa ensuite au 9e régiment d'infanterie légère, dont il devint major, et à la tête duquel il fit les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Promu au grade de colonel, il se distingua par un brillant courage à l'affaire de Goldberg, en août 1813, en enlevant aux Russes la position retranchée qu'ils occupaient. Il y fut blessé à bout-portant au milieu de l'action et sous les yeux même de Napoléon, qui lui envoya sur-le-champ le brevet de général de brigade. Le général Obert fut nommé depuis chef d'état-major du premier corps d'armée sous les ordres du général Maison, dont il seconda puissamment les opérations au commencement de 1814. A la paix générale, il fut chargé du commandement supérieur de Boulogne-sur-Mer, et nommé successivement chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'honneur. Il ne fut point employé pendant les cent jours de 1815. Au retour du Roi, il fut appelé au commandement du département de l'Aisne, et reçut le titre de vicomte; il présida au mois de mai 1816, le conseil de guerre assemblé pour juger le général Rigaud et le capitaine Thomassin. S. S.

OCHS, chancelier et grand tribun de l'état de Bâle, fut envoyé en mai 1796 par ce canton, à Paris, pour dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre la France et la Suisse, et assurer le directoire que l'état de Bâle en particulier était résolu à conserver inviolablement la bonne intelligence avec la république française. A la fin de 1797, il fut chargé d'une nouvelle négociation, à l'occasion des échanges proposés entre les deux états; et lorsque la ruine de la Suisse eut été résolue par le directoire français, M. Ochs envoya, de Paris à Bâle, le projet de la nouvelle constitution helvétique, qu'il avait lui-même rédigé, de concert avec les directeurs français. Il présida ensuite, par ordre de Rewbell, la nouvelle assemblée qui se forma en Suisse, et fut harangué par le corps exécutif d'Arau, qui deux fois l'avait exclu; mais il se tourna bientôt contre les nouveaux directeurs et le grand-conseil, accusa la première autorité de mauvaise intention, et provoqua son renouvellement par le fameux commissaire Rapinat, qui le plaça lui-même à la tête du gouvernement. Cette nomination ayant occasionné des troubles et mécontenté même le directoire français, il donna sa démission peu de temps après (1799). Cependant, il réussit à se faire nommer membre de la *consulta* convoquée en 1802, à Paris, et fut encore l'un des auteurs de la nouvelle constitution de son pays. On l'a peint comme un homme délié, jouant le philosophe, et également avide d'argent et de pouvoir. (*Voy*. Mallet-du-Pan, Ier. vol., pages 82 et 123 de son ouvrage sur la chute de la liberté helvétique.) Il a publié en octobre 1807, une tragédie française sous le titre de l'*Inca d'Otaïti*, qu'il voulut faire représenter à Paris; ce qu'il ne put obtenir. — OCHS (Le baron), général au service d'Autriche qui, dans la campagne de 1812, com-

mandait le corps d'armée westphalien, a publié en allemand en 1817, un écrit intitulé : *Considérations sur le nouvel art de la guerre*, où il donne des éclaircissements précieux sur la funeste expédition de Moscou. Il fait voir que ce ne fut pas tant le froid que le défaut de vivres qui causa la perte de l'armée française et des corps alliés. B. M.

O'CONNOR (ARTHUR), d'une ancienne famille d'Irlande, qui prétend descendre des antiques souverains de ce pays, manifesta son opposition au gouvernement anglais par un ouvrage intitulé : *Tableau des vexations du gouvernement anglais en Irlande*, et fut arrêté en 1797, comme prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état. En 1798, on l'accusa d'avoir conspiré avec ses amis contre les jours du roi d'Angleterre, et d'avoir invité le gouvernement français à envahir la Grande-Bretagne. Il fut traduit devant un jury, déclaré non coupable, fut arrêté de nouveau, recouvra sa liberté, quitta peu après l'Irlande avec son frère Roger et d'autres amnistiés, à la suite de l'insurrection de ce pays, et passa en France, où il conserve encore le rang de lieutenant-général, qui lui a été donné en 1804. Il a publié : I. *Lettre au comte de Carlisle, en réponse aux deux lettres du comte Fitzwilliam, sur l'etat de l'Irlande*, 1795, in-8°. II. *Lettre au comte Camden*, 1798, in-8°. III. *Etat présent de la Grande-Bretagne*, 1804, in-8°. — O'CONNOR (Roger), frère du précédent, est propriétaire d'un journal à Dublin. Ayant laissé insérer dans cette feuille, en 1798, un libelle contre un des membres de la chambre des lords, il fut arrêté, au moment où il allait s'embarquer pour la France, accusé d'avoir conspiré pour l'indépendance de l'Irlande, et traduit devant un jury, qui l'acquitta. Arrêté de nouveau à Londres, peu de temps après, il obtint sa liberté par l'amnistie, et repartit pour l'Irlande, d'où il émigra, avec son frère Arthur, à la suite de l'insurrection de ce pays. En novembre de la même année, il fut arrêté à Hambourg, avec Napper-Tandy, par ordre du sénat, sur la réquisition du ministre d'Angleterre, Crawford, et fut ensuite relâché. Une diligence allant de Dublin à Clonard ayant été arrêtée et volée sur la grande route, le 2 octobre 1812, les voleurs restèrent longtemps inconnus; mais on conçut des soupçons par suite desquels on arrêta M. Roger O'Connor, qui parut le 4 août 1817, à Trim, devant la cour d'assises. M. Bennet et sir Francis Burdett, membres du parlement, se rendirent en Irlande pour déposer en sa faveur. Ce procès, qui excita l'attention générale, fut regardé par l'opposition comme une vexation, et se termina par l'acquittement du prévenu. Le jury, qui avait d'abord déclaré qu'il y avait lieu à accusation, l'acquitta à cause de la preuve de prévarication acquise contre deux témoins. O'Connor se rendit ensuite à Dublin, où il annonça l'intention de publier un Mémoire sur les faits qui lui avaient été imputés, et commença une poursuite juridique en faux témoignage contre Owens et Warring, qui avaient déposé contre lui. Z.

O'CONNOR (CHARLES), docteur en théologie, professe la religion catholique, et réside à Stowe, en qualité de bibliothécaire du marquis de Buckingham, après avoir été long-temps confesseur de la marquise. Il s'est fait remarquer par une si grande liberté dans ses opinions, contre les prétentions hiérarchiques du haut clergé d'Irlande et l'influence du pape, et en faveur du *veto*, comme une concession nécessaire au gouvernement, que les plus zélés catholiques le regardent comme un apostat. Il a publié : I. *Lettres de Columbanus, avec une adresse historique sur les calamités occasionnées par l'influence étrangère dans la nomination des évêques aux siéges d'Irlande*, 2 vol. in-8°., de 1810 à 1813. II. *Récit des événements les plus intéressants dans l'histoire moderne d'Irlande*, in-8°., 1812. Le docteur O'Conor a annoncé, il y a quelque temps, la prochaine publication d'un ouvrage intitulé : *Rerum hibernicarum scriptores veteres*, qui doit contenir, en 4 vol. in-4°., les annales d'Irlande, une notice sur les manuscrits en caractères irlandais, antérieurs à l'établissement des Danois en Irlande, avec des *fac simile*; sur l'antiquité des lettres en Irlande, sur l'année païenne des Irlandais et les Rathas, sur les anciens poëmes irlandais; cités par Tigernach dans le XI°. siècle, sur les éclipses rapportées dans les chroniques irlandaises, par lesquelles on établit d'une manière certaine les années et la succession des rois irlandais d'Ecosse et d'Albanie; la liste en vers des rois d'Irlande jusqu'en l'an 1072, de Gildas

Colman ; une liste en vers des rois irlandais d'Ecosse, écrite vers l'an 1053, extraite de la collection de Maguire, à Stowe, etc. Z.

ODELEBEN (Le baron D'), un des généraux de l'armée française sous le gouvernement impérial, a publié en allemand : *Relation circonstanciée de la campagne de* 1813 *en Saxe.* Cet ouvrage est destiné à dire tout le mal possible de l'homme qui fut un moment l'arbitre de l'Europe, et que M. le général Odeleben a flatté comme les autres. Attaché à son état-major pendant la campagne de Saxe, il l'a étudié dans ses moindres actions, et l'a observé dans la victoire et dans l'infortune ; il le peint à cheval, au bivouac, en robe-de-chambre, dans toutes les circonstances de sa vie ; et le livre du baron est plutôt un recueil suivi d'anecdotes et de portraits, que le tableau des événements dont la Saxe a été le théâtre. Les généraux Berthier, Caulaincourt, Duroc et autres, sont amenés tour-à-tour sur la scène. Cet ouvrage a obtenu un grand succès en Allemagne, et a été traduit en français sur la 2e. édition, par M. Aubert de Vitry, 1817, 2 vol. in-8o. S. S.

O'DONNELL (Le comte MAURICE), chambellan de l'empereur d'Autriche, et colonel de service, a fait en cette qualité la dernière guerre, et a accompagné son souverain à Paris en 1815. Il est de la famille irlandaise de ce nom, et il a épousé la fille du prince de Ligne. D.

O'DONNELL, général espagnol. *Voy.* ABISBAL.

OGER (JEAN-VALENTIN) a publié : I. *Leçons de langue allemande*, 1803, in-8o.; 3e. édition, 1814, in-8o. II. *Principes de lecture détaillés par demandes et par réponses*, 1804-1814, in-12, deux éditions. Ot.

O'KEEFE (JEAN), le vétéran des auteurs dramatiques anglais, est né à Dublin en 1746, d'une famille catholique qui confia son éducation au P. Augustin, jésuite irlandais, célèbre par son éloquence. Sous cet habile maître, Okeefe fit de grands progrès. Il étudia tous les auteurs français et les classiques, et prit du goût pour la peinture, qu'il cultiva avec un grand succès. Mais son inconstance, jointe à une mauvaise vue, lui firent abandonner cette carrière. Il s'engagea ensuite dans une troupe de comédiens, dont la conversation l'enflamma tellement qu'il fit une comédie en cinq actes, à l'âge de quinze ans. Ayant fait connaissance avec Mossop, celui-ci l'encouragea à jouer sur le théâtre de Dublin, où il fut reçu de la manière la plus flatteuse, et où il continua de jouer pendant douze ans. Pendant cette période, il mit au jour plusieurs ouvrages dramatiques qui obtinrent un si grand succès qu'on l'engagea à se rendre à Londres; quoiqu'il ne fût pas admis comme auteur sur les théâtres de la capitale, il en devint cependant l'écrivain favori. En 1800, M. O'keefe étant devenu aveugle et infirme, obtint une représentation à son profit au théâtre de Covent-Garden, et, à la fin de la représentation, il récita une adresse en vers, où brillait à-la-fois son esprit et sa gaîté. Les principaux ouvrages imprimés de cet écrivain, sont : I. *Le Beau-fils*, in-8o., 1779. II. *Le Jour de naissance*, in 8o., 1783. III. *Omaï*, in-8o., 1783. IV. *Le Monde dans un village*, comédie, in-8o., 1793. V. *L'Ermite de Londres*, in-8o., 1793. VI. *Les Folies de la vie*, comédie, in-8o., 1795. VII. *Le Comédien irlandais*, in-8o., 1795. Il publia, en 1798, un recueil de différentes pièces; celles qu'on joue le plus souvent, sont : *Le Château d'Andalousie.* — *Fontainebleau.* — *Le pauvre soldat*, opéra comique. — *L'Homme tranchant.* — *Le Fermier.* — *Le Prisonnier*, farce. — *Le jeune Quaker.* — *Les Orges.* — *Le Monde dans un village*, et *l'Ermite de Londres*, comédies. Ce qui caractérise les œuvres dramatiques de cet auteur, c'est cette gaîté et ces plaisanteries que les Anglais nomment *humour*; mais il manque de pureté dans la diction, d'esprit dans le dialogue, de vraisemblance dans les intrigues. Il plaît cependant généralement. Z.

OKEN, savant allemand, conseiller et professeur à l'université de Iéna, est connu par plusieurs ouvrages de physiologie qui sont estimés. Il a publié une *Biologie*, ou *Philosophie morale*, Goettingue, 1805, in-8o; un *Système de philosophie naturelle*, 1809-11, 2 vol. in 8o, et un ouvrage intitulé : *L'univers, continuation du Système sensitif*, fragment pythagorique in-4o., Iéna, 1808. En 1817, M. Oken rédigeait un journal intitulé *l'Isis*, où, à des discussions scientifiques intéressantes, il entremêla des articles de politique dont les principes n'étaient point étrangers à l'université

dont il était membre (*Voy.* MASSMANN). Le gouvernement saxon fit traduire M. Oken devant le tribunal de Weimar, pour le 195e. numéro de son journal. Il fut déclaré coupable d'avoir manqué de respect au souverain et aux autorités du pays, d'avoir calomnié les souverains étrangers et insulté leur autorité, et fut condamné, en conséquence, à six semaines de prison, aux dépens, à la confiscation du journal, etc. Il appela de ce jugement, qui fut confirmé. Il n'a pas interrompu son journal, qui a reparu sous le titre d'*Alruna*. Plusieurs autres rédacteurs de journaux allemands furent enveloppés dans la disgrâce du professeur Oken. C. C.

OLBERS (GUILLAUME), astronome distingué, né le 11 octobre 1753, au village d'Arbergen (1), dans le duché de Bremen, est surtout connu par la découverte de deux planètes (2), et de plusieurs comètes, et a d'ailleurs attaché son nom à une méthode nouvelle, recommandable par sa simplicité, et qui mène le plus souvent au but par un chemin plus court et plus généralement connu. Sa méthode est autant analytique que trigonométrique; elle se distingue de celles qui sont proprement appelées analytiques, en ce qu'elle est tirée d'une construction simple à laquelle l'auteur applique les règles de l'une et l'autre trigonométrie. M. Olbers a imaginé pour les comètes une autre méthode non moins ingénieuse. Préférée dans le nord de l'Europe à toutes celles qu'on a employées jusqu'à sa publication, elle restait inconnue en France, où peu de savants lisent l'allemand. Il a fallu que l'honorable suffrage de l'Institut en fît connaître les avantages, et en recommandât l'emploi. Son ouvrage sur l'astronomie, qui contient l'excellente méthode dont nous avons parlé, a été publié à Weimar en 1797, en allemand, avec une préface et des notes de M. de Zach. M. Olbers habite la ville de Bremen, où il exerce la médecine. Il est correspondant de l'Institut de France, et membre des académies de Berlin, de Pétersbourg, de Londres, de Goettingue, etc. On connaît encore de lui : I. *De oculi mutationibus internis*, 1780, in-4o. II. Quelques dissertations sur le calcul des parallaxes, sur les pierres tombées du ciel, etc., et divers Mémoires astronomiques insérés dans la *Connaissance des temps*, et dans les feuilles périodiques de MM. de Zach et de Bode. C. C.

(1) Ce village est aussi la patrie du savant M. Heeren, professeur d'histoire à l'université de Goettingue.

(2) la planète qu'il découvrit le 28 mars 1802, dont l'orbite est entre celles de Mars et de Jupiter, et à laquelle il donna le nom de *Pallas*, a été désignée par plusieurs astronomes sous le nom d'*Olbers*, comme Uranus est souvent appelé *Herschel*. Il en a découvert, en 1807, une autre qu'il a nommée *Vesta*.

OLIVIER (JEAN DE DIEU D'), né à Carpentras en 1753, occupait, avant la révolution, la charge de chancelier de la cour suprême de la rectorie du comtat Venaissin, qu'avait occupée son père. Il était déjà connu par plusieurs ouvrages de politique et de jurisprudence, lorsque la révolution éclata. M. d'Olivier fut d'abord membre de l'assemblée représentative formée dans sa province; il y vota pour la renonciation aux droits féodaux. Les troubles suscités dans le comtat d'Avignon, et qui éclatèrent dans cette ville par une insurrection contre l'autorité du pape, furent cause de son voyage à Paris, où il alla soutenir, devant l'assemblée constituante, et comme député de sa province, les droits de souveraineté du pape. Cette mission fut vivement attaquée par le député Bouche, qui revint plusieurs fois à la charge pour demander la réunion. Il était difficile que M. d'Olivier ne fût pas compris dans la liste de proscription dressée par les *glaciéristes d'Avignon*. Arrêté à Nîmes comme parent d'émigrés, traîné de cachot en cachot jusqu'à Orange, il devait y périr sur l'échafaud, si le 9 thermidor ne l'eût sauvé. Le péril imminent qu'il courut alors a donné lieu de croire à plusieurs biographes qu'il avait été une des victimes de la *Glacière*. M. d'Olivier fut nommé, lors de la recomposition des tribunaux, conseiller à la cour impériale de Nîmes, dont il se trouve aujourd'hui doyen. En 1815, lors du retour de Buonaparte, il donna sa démission, ainsi que son fils aîné, attaché à la même magistrature. Il en a repris les fonctions au retour du Roi. On a de lui : I. *Principes du droit civil romain*, 1776, 2 vol. in-12. II. *Doctrinæ juris civilis analysis philosophica*, 1777, in-4o. III. *Essai sur la conciliation des coutumes françaises*, 1781, in-8o. IV. *Essai sur la vertu*, ou *abrégé de la morale propre à tous les citoyens*, 1783, in-12. V. *De la réforme des lois civiles*, 1786, 2 vol. in-8o.

VI. *De la rédaction des lois dans les monarchies*, 1789, in-8°.; 1815, in-8° VII. *L'esprit d'Orphée*, ou *de l'influence respective de la musique, de la morale et de la législation*, 1798, in-8°.; seconde étude (ou partie), 1802, in-8°.; troisième étude (ou partie), 1804, in-8°. VIII. *Essai sur l'art de la législation, suivi d'un plan abrégé d'un code civil*, 1800, in-8°.; 1815, in-8°. IX. *De la réforme ultérieure des lois civiles*, 1806, in-8°. X. *Observations sur le Code Napoléon*, 1807, in-8°. F. et Ot.

O'MÉARA (Le comte William), Irlandais, né le 1er. novembre 1764, général au service de France, après avoir servi à l'armée du Nord, sous Dumouriez, fut nommé commandant de Dunkerque en 1793. En août de la même année, le duc d'Yorck ayant sommé cette place de se rendre, le commandant O'Méara lui fit une réponse dans le style du jour, qui fut communiquée à la Convention. Elevé au grade de maréchal-de-camp le 13 juillet 1813, le comte O'Méara a depuis obtenu sa retraite. B. M.

OPIE (Madame), veuve du célèbre peintre anglais de ce nom, fille du docteur Alderson, est née à Norwich en 1771. Son père, qui était un des médecins les plus distingués de cette ville, lui fit donner une excellente éducation; elle en profita tellement, que dès sa plus tendre jeunesse elle avait composé des poèmes, des pièces de théâtre et des romans. Elle perdit M. Opie son mari, le 8 mai 1798, et, pour honorer sa mémoire, se fit l'éditeur de son ouvrage sur la Peinture. Ses romans ont presque tous été traduits en français. Elle a publié, outre les premiers écrits de sa jeunesse : I. *Le Père et la Fille*, conte, avec d'autres pièces, in-8°., 1801. II. *Elégie à la mémoire du duc de Bedfort*, in-4°., 1802. III. *Poèmes*, 1802, in-12; ils ont eu une 2e. édition en 1804. IV. *Adeline Mowbray*, ou *la Mère et la Fille*, conte, 3 vol. in-12, 1804. V. *Contes innocents* (*Simple Tales*), 4 vol. in-12, 1806. VI. *Dangers de la coquetterie*, anonyme, 2 vol. in-12. VII. *Le Retour du guerrier*, et autres poèmes, in-8°., 1808. VIII. *Mémoire de M. Opie*, mis en tête de son ouvrage sur la Peinture, in-4°., 1809. IX. *Le Naturel* (*temper*), ou *Scènes domestiques*, nouvelle, 3 vol. in-12, 1812. X. *Contes de la vie réelle* (*Tales of real life*), 3 vol. in-12, 1813. XI. *Catherine Shirley*, ou *la veille de St.-Valentin*, 4 vol. in-12, traduit en français en 1816, par l'auteur de *Quinze jours à Londres*. Z.

OPOIX (C.), apothicaire à Provins, fut député de Seine-et-Marne à la Convention nationale, vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. On a de lui : I. *Analyse des eaux minérales de Provins, où l'on propose quelques idées sur la sélénite dans les eaux*, 1770, in-12; nouvelle édition, sous le titre de *Recherches sur les sels*, etc. II. *Observations physico-chimiques sur les couleurs*, 1783. III. *Mémoire sur les moyens de déterminer le degré de spiritualité des eaux-de-vie et esprits-de-vin du commerce*. IV. *Essai sur les roses de Provins*. V. *Observations sur l'analyse des eaux minérales de Provins, faites par M. Raulin*, 1778, in-12. VI. *Minéralogie de Provins et de ses environs, avec l'analyse de ses eaux minérales, leurs propriétés médicinales*, in-4°., 1803, 2 vol. in-12; 1808, in-8°. VII. *Théorie des couleurs et des corps inflammables, et de leurs principes constituants*, 1808, in-8°. VIII. *Traité des eaux minérales de Provins*, 1816, in-12. IX. *L'ancien Provins, antiquité et origine de la haute ville, l'époque de sa fondation, le nom de ses fondateurs*, 1818, in-12. Ot.

ORANGE (Le prince d'). *Voy.* Guillaume-Frédéric, tom. III, 341.

ORDONNEAU (Le chevalier Louis d'), né le 23 juillet 1770, fit les campagnes de la révolution, et fut fait adjudant-commandant le 23 juin 1811. Il était déjà officier de la Légion-d'honneur. Envoyé en Espagne, il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment à la levée du siége de Tarragonne, et aux combats du col d'Ordal et de Villa-Franca. Rappelé en France lors de l'invasion des alliés, en 1814, le général Ordonneau commanda une brigade de l'armée du duc de Castiglione (Augereau). Ce fut lui qui chassa les Autrichiens de Lons-le-Saulnier, où il pénétra après une charge d'avant-garde, et fit 150 prisonniers. Dans la retraite du maréchal Augereau sur Lyon, le général Ordonneau tint en échec, avec sa brigade, les trois divisions autrichiennes qui avaient pris la route de Beaujeu. Il continua de prendre part aux événements de cette cam-

pagne, et occupa Romans sur l'Isère; mais ayant attiré sur lui des forces supérieures, il fut attaqué à l'improviste, et forcé de repasser l'Isère, et de couper le pont de Romans pour assurer sa retraite. Après le retour du Roi, il obtint la croix de Saint-Louis, le titre de commandant de la Légion-d'honneur, et fut anobli par lettres-patentes du mois de janvier 1815. Il commandait à l'île de Rhée, en juin 1815, et depuis il a cessé d'être employé. C. C.

ORDINAIRE (Jean-Jacques), recteur de l'académie de Besançon, fut d'abord professeur de grammaire générale à l'école centrale du Doubs, et ensuite proviseur au lycée. Le Roi le nomma, en 1814, membre de la Légion-d'honneur, et, en 1816, président du collége électoral de Besançon. La Franche-Comté doit, aux soins de M. Ordinaire, la prospérité de ses écoles publiques, et l'introduction de la méthode d'enseignement mutuel qu'il applique, déjà avec un grand succès, à l'étude des langues, et surtout du latin. Il est neveu de M. Ordinaire, chanoine de Riom, qui a publié : *Histoire naturelle des volcans, comprenant les volcans soumarins et autres phénomènes analogues*, 1802, in-8°. Ot.

ORELLY (Le comte), général autrichien, se distingua le 31 octobre 1793, à la bataille de Marchiennes, n'étant encore que major. Devenu officier-général, il montra de la bravoure, le 23 août, à la bataille d'Amberg, et, le 24 septembre, à l'affaire d'Ulm. Lorsque les Français passèrent le Rhin à Kehl, le 20 avril 1797, et mirent l'armée autrichienne en pleine déroute, M. Orelly fut fait prisonnier, après avoir été blessé, ainsi que la plupart des généraux employés avec lui. Lors de la reprise des hostilités, en 1809, il servit sous l'archiduc Maximilien, et commanda à Vienne après la retraite de ce prince. Lors de la dernière sommation des Français, voyant toute résistance inutile (*Voy.* Maximilien), il fit cesser le feu et capitula le 12 mai. — Orelly (F.-C.), philologue allemand, a publié, en latin, un recueil d'*Epîtres grecques*, dont il a paru un volume, 1817, in-8°. B. M.

ORFILA (Le docteur M. P.), né à Mahon dans l'île de Minorque en 1787, vint étudier la médecine à Paris, et y fut reçu docteur en 1811. M. Orfila ouvrit presqu'aussitôt des cours sur la chimie et la médecine légale. Il se fit ensuite une grande réputation par la publication de plusieurs ouvrages, savoir : I. *Traité de Toxicologie générale appliquée à la physiologie, à la pathologie et à la médecine légale*, 2 vol. in-8°. en quatre parties, Paris, 1814; 2ᵉ. édition, 1818; traduit en anglais. La seconde édition est considérablement augmentée et contient une foule de faits et de détails nouveaux. II. *Élémens de chimie médicale*, 2 vol. in-8°, Paris, 1817. Cet ouvrage élémentaire est sans contredit le meilleur du genre, et sera fort recherché par les jeunes médecins. III. *Secours à donner aux personnes empoisonnées ou asphixiées, suivis de moyens propres à reconnaître les poisons*, in-12, Paris, 1818. M. Orfila a inséré dans le nouveau *Journal de médecine*, cahier de janvier 1818, un Mémoire intéressant sur la *Morphine*, ou *Principe actif de l'opium*. Ce savant, dont on avait d'abord annoncé le départ pour Madrid, où il était appelé à occuper la chaire de chimie, a été attaché à la France par plus d'un honorable lien. Outre sa place de médecin par quartier, du Roi, il est encore membre correspondant de l'Institut et collaborateur au *Journal de médecine*. Il s'est fait entendre plusieurs fois à l'Athénée, où l'empressement des auditeurs a été un sûr témoignage de son mérite. M. Orfila joint à ses connaissances médicales un talent bien frivole, mais qu'il porte à un très haut degré; c'est celui du chant. Il a épousé la fille d'un architecte de Paris, qui est aussi très bonne musicienne. C. C.

ORIANI (L'abbé Barnabé), célèbre astronome de Milan, chevalier de la Légion-d'honneur et de la Couronne-de-fer, membre de l'institut du royaume Lombard-Vénitien, l'un des sénateurs du ci-devant royaume d'Italie, est le plus ancien des deux professeurs d'astronomie qui illustrent actuellement l'observatoire de Milan. Son adjoint, Jean-Ange de Cesaris, aussi décoré de la Couronne-de-fer et membre de l'institut, partage sa gloire, et nous regrettons de n'en avoir pas fait une mention particulière. Ils soutiennent dignement ensemble la gloire de cet établissement dû à Lagrange, qui y professa long-temps. Son élève, l'abbé François Reggio, y reçut de lui-même pour adjoint, l'abbé Oriani, aux tra



LE DUC D'ORLÉANS.

vaux duquel M. Cesaris fut bientôt associé. La continuation que ces deux astronomes ont faite des éphémérides commencées par Lagrange, est digne de lui; et, dans ces derniers temps, ils ont essentiellement contribué par leurs observations, à la perfection de la carte géographique du royaume d'Italie, entreprise sous le règne de Buonaparte. N.

ORLÉANS (Le duc LOUIS PHILIPPE D') partage avec le prince-régnant l'honneur d'être un des descendants d'Henri IV, et rappelle par sa bonté et son courage les vertus de ce roi qu'on a nommé, à si juste titre, *le père des Français*. Petit-fils, par sa mère, du duc de Penthièvre, qu'on vit pendant nos troubles défendu par ses propres vassaux, et terminant une longue et honorable carrière au milieu des regrets universels, il semble s'être particulièrement proposé pour modèle cet illustre aïeul. Le duc d'Orléans est né le 6 octobre 1773; il reçut d'abord le nom de duc *de Valois*, et porta douze ans après celui de duc *de Chartres*. A l'âge de cinq ans, il fut confié aux soins du chevalier de Bonnard, qui eut pour successeur Mme. de Genlis, au commencement de 1792. Dès ses premières années, ce prince montra un caractère de réserve et de prudence extraordinaire, et, lorsqu'il fut dans l'âge des passions, il ne se conduisit pas avec moins de modération et de sagesse. Environné des premiers éléments de nos discordes, il n'y prit d'autre part que celle qui lui fut imposée par la plus impérieuse des autorités. Un décret de l'assemblée constituante ayant donné aux colonels propriétaires la liberté, ou de quitter la carrière militaire ou de prendre le commandement de leur régiment, le duc de Chartres qui, en sa qualité de prince du sang, en possédait deux, choisit le 14e. de dragons (Chartres), qui était alors en garnison à Vendôme. Il se rendit dans cette ville au commencement de juin 1791, et donna quelques jours après son arrivée, un bel exemple d'humanité et de zèle pour le bon ordre, en arrachant des mains de la populace prête à l'immoler, un prêtre insermenté que l'on accusait d'avoir regardé avec mépris une procession faite par un curé constitutionnel. La jeunesse du prince est remplie de pareils traits; nous ajouterons seulement ici qu'on le vit dans la même ville, et peu de temps après, voler au secours d'un homme qui était sur le point de périr au milieu des eaux, et, afin de le délivrer, courut pour sa propre vie les plus grands dangers. Après avoir séjourné quelque temps à Vendôme, le duc de Chartres conduisit son régiment à Valenciennes, ensuite à Laon et enfin à l'armée du Nord, où il prit part aux premières hostilités, sous les ordres du général Biron. Il assista à l'affaire de Quiévrain, le 28 avril 1792, combattit le lendemain à Boussu, et ne contribua pas peu, par son sang-froid, à arrêter les fuyards, qui, frappés d'une vaine terreur, couraient sur Valenciennes sans être poursuivis. Le duc de Chartres fut nommé maréchal-de-camp à son rang d'ancienneté, le 7 mai 1792, et il commanda, en cette qualité, une brigade de cavalerie, composée des 14e. et 17e. de dragons, sous les ordres de Lukner. Cette armée resta dans l'inaction pendant un mois, mais, au milieu de juin, Lukner fit un troisième mouvement. Ce fut alors que le duc de Chartres s'avança avec l'avant-garde de l'armée française, qu'il combattit devant Courtray et qu'il entra dans cette ville. Au mois de juillet 1792, l'armée du Nord fut divisée en deux corps, l'un commandé par Dumouriez, pour garder la frontière du côté de Maulde; l'autre sous les ordres du général d'Harville, pour s'opposer à l'invasion des Prussiens, à la tête desquels était le duc de Brunswick. La brigade du duc de Chartres fit partie du corps du général d'Harville, auquel succédèrent d'abord d'Aboville et ensuite Kellermann. Les Prussiens, forts de plus de quatre-vingt mille hommes, se dirigeaient sur la capitale, et n'avaient devant eux qu'une armée à peine composée de 25 mille soldats. Déjà ils s'étaient emparés de Longwy et de Verdun, et Kellermann se retirait successivement à Metz, à Pont-à-Mousson, à Toul et à Bar-le-Duc. Le prince accompagna l'armée dans cette retraite, et commanda pendant toutes ses marches rétrogrades sa brigade de cavalerie. Le général Dumouriez, qui était resté en Flandre, à la tête d'un corps destiné à couvrir cette frontière, le quitta pour prendre le commandement de l'armée de La Fayette, après le départ de ce général, et la concentra dans les défilés de l'Argonne, qu'il avait noblement appelés *les Thermopyles de la France*: mais, enfoncé lui-même à la Croix-au-Bois, et, par une manœuvre hardie, s'étant

porté sur Sainte-Menehould, il appela Kellermann, qui s'empressa de venir renforcer sa gauche, et qui occupa, le 19, les hauteurs de Valmy. La fortune changea enfin pour les armées françaises. Le 20 septembre se donna le combat de Valmy; le duc de Chartres, qui avait été nommé lieutenant-général le 11 du même mois, y commanda la seconde ligne de l'armée de Kellermann, et y défendit le moulin placé devant le village, où, pendant long-temps, se dirigèrent les efforts de l'ennemi. Il se maintint jusqu'au soir dans cette position importante, et par-là contribua beaucoup au succès d'une journée, dont les résultats ont été si décisifs. Quelque temps auparavant, les amis du duc de Chartres, craignant qu'il ne tombât au pouvoir des Autrichiens, sollicitèrent et obtinrent pour lui le commandement de Strasbourg; mais il ne voulut pas se séparer de ses compagnons d'armes, et refusa d'aller occuper une place où il eût été obligé de vivre dans l'inaction. Comme il avait été remplacé dans l'armée de Kellermann, il passa dans celle de Dumouriez, et commanda la seconde colonne qui se portait sur la Flandre. Il arriva, le 26 octobre 1792, à Valenciennes, où se trouvait déjà la première colonne sous les ordres du général Beurnonville. Le 2 novembre, une partie de l'avant-garde ayant été battue à Thulin, le duc de Chartres marcha à son secours avec une partie de sa division; il attaqua vivement l'ennemi, emporta, le 3, le moulin de Boussu et la batterie qui le défendait, occupa ensuite le village, et, conjointement avec les généraux Beurnonville, Dampierre, Stengel et Fregeville, il chassa les Autrichiens jusqu'à Saint-Ghislain. Le 4, il s'avança avec toute l'armée, sous le commandement de Dumouriez. Le 5, il bivouaqua sur les hauteurs de Jemmapes avec sa division, qui faisait alors partie du centre. Il combattit à la mémorable bataille du 6. Sur les deux ailes de l'armée, les troupes françaises avaient fait plier les ennemis; déjà, à la gauche, le village de Jemmapes était pris par le général Ferrand: alors le prince s'avance avec le centre, et marche en bon ordre contre les Autrichiens; mais, comme ceux-ci occupaient une position très avantageuse et défendue par des redoutes meurtrières, le désordre se met dans les rangs au débouché du bois, et une partie des troupes se débande. Aussitôt, le duc de Chartres s'empresse d'arrêter les fuyards, et, par sa froide valeur, parvient à les rallier; mais ne pouvant les reformer régulièrement, il en fait une colonne, lui donne le nom de *bataillon de Mons*, marche à sa tête contre l'ennemi, et, avec ces soldats, que rien ne pouvait tout-à-l'heure arrêter dans leur fuite, il pénètre dans les redoutes et les enlève à la baïonnette. Dès-lors la victoire fut assurée, et les Autrichiens se retirèrent sur Mons. L'armée victorieuse, après quelques heures de repos, courut à leur poursuite. L'aile droite fut dès-lors confiée au duc de Chartres, et ce fut avec elle qu'il combattit à Anderlecht, à Bruxelles, à Varroux, et qu'il entra dans Liége le 27 novembre 1792. Après cette brillante campagne, l'armée prit ses cantonnements; mais elle ne tarda pas à retourner à de nouveaux combats. Le duc de Chartres fut employé au siége de Maëstricht, sous les ordres de Miranda; mais le prince de Cobourg ayant obligé les Français à lever ce siége, l'armée repassa la Meuse et se retira sur Louvain. Dumouriez, qui s'était porté sur la Hollande, accourut au secours, et il obtint d'abord à Tirlemont quelques succès, dont il voulut profiter pour livrer une bataille décisive. Le centre de l'armée fut commandé par le duc de Chartres, et composé de deux divisions dont l'une était sous les ordres du général Dietmann, et l'autre confiée à Dampierre. Le prince devait, avec ce corps, attaquer Nerwinden, tandis que la droite de l'armée devait inquiéter l'ennemi sur sa gauche, et que l'autre aile avait reçu l'ordre de se porter sur le poste fortifié de Leau. Dès le matin, les colonnes se mettent en mouvement; sur les deux extrémités, l'armée française a le dessus; bientôt elle l'a sur toute la ligne. Le général Neully entre dans Nerwinden; mais, seul avec sa division, il est bientôt obligé de se retirer. Alors le duc de Chartres, à la tête des 4e. et 5e. colonnes, s'empare de ce village; mais, malgré toutes les précautions qu'il prit, il lui fut impossible de s'y maintenir. Une troisième attaque fut aussi infructueuse. Cependant les Français ne s'éloignèrent pas du champ de bataille; ils conservèrent sur ce point la supériorité que leur avaient donnée les succès du commencement de la journée. Mais le général Miranda était battu à l'aile gau-

che, et, par une fuite précipitée, il conduisait après lui les Allemands sur la route de Bruxelles, seul point sur lequel on pût se retirer. Il fallut donc songer à la retraite; mais on ne l'exécuta que le lendemain, et après avoir conservé le champ de bataille jusqu'au dernier moment. Après cette malheureuse affaire, le duc de Chartres se tint toujours sur les derrières de l'armée pour la protéger. A Tirlemont, il déploya beaucoup de sang-froid et de courage, en osant, avec une faible arrière-garde, s'opposer aux nombreux bataillons des vainqueurs; il fit fermer les portes de la ville, plaça des troupes sur les remparts, et par sa bonne contenance, les décida à tenir ferme. Ce fut dans cette retraite que Dumouriez, voulant se soustraire à la fureur des démagogues, conçut le dessein audacieux de dissoudre la Convention nationale par la force des armes, et de rétablir la monarchie constitutionnelle dans la personne du jeune Louis XVII, détenu au Temple; mais il ne fut pas secondé; les esprits n'étaient pas mûrs pour une telle entreprise, et elle dut échouer. Il ne lui restait d'autre parti à prendre que la fuite. Le duc de Chartres fut compris dans la même proscription : un décret d'arrestation avait été porté contre lui; il en reçut la notification au milieu de ses troupes, incertaines et divisées d'opinions. Dès-lors il ne put que suivre l'exemple du général en chef; il partit le 6 avril 1793 de Saint-Amand, et arriva le même jour à Mons, où était le quartier-général du prince de Cobourg. On offrit au duc de Chartres une division, qu'il aurait commandée en sa qualité de lieutenant-général; mais, quelque fâcheuse que fût sa position, il s'y refusa, et se borna à demander des passeports, n'emportant avec lui que des ressources trop faibles pour assurer son existence au-delà de quelques mois. Dès-lors, exilé de sa patrie, ce prince commença ses longs et pénibles voyages. Il se dirigea sur la Suisse, dans l'espoir d'y trouver un asile pour lui et pour sa sœur, qu'un concours de circonstances avait mise sous sa protection. Il essaya vainement de se fixer à Zurich et à Zug, parvint enfin à placer Mlle. d'Orléans dans un couvent de Bremgarten, et voyagea ensuite pendant plusieurs mois, seul et à pied, dans les parties les plus sauvages des Alpes. Bientôt contraint de suspendre ses courses incertaines, et de se procurer une existence par son propre travail, il apprit qu'une place de professeur de mathématiques était vacante à Reichenau, petite ville du pays des Grisons, et qu'elle devait être donnée au concours. Il se présente, répond à toutes les questions, satisfait les examinateurs, et, sans autre secours que ses talents, est reçu, à la fin de 1793, au nombre des maîtres du collége de Reichenau. Il y enseigna pendant six mois les mathématiques sous un nom emprunté, et, après avoir mérité l'estime de tout le monde et l'attachement de ses élèves, il partit pour Hambourg sans s'être fait connaître, arriva dans cette ville vers le milieu de 1794, et y séjourna quelque temps; mais s'ennuyant bientôt d'un stérile repos, et voulant toujours acquérir de nouvelles connaissances, il parcourut le Danemark, la Norwége, la Laponie, se dirigea jusqu'au Cap-Nord, et revint par la Suède à Hambourg, où il passa quelques mois. Dans tous ces voyages, le duc de Chartres était sans suite, et allait presque toujours à pied. Pendant que, cherchant à faire disparaître de son esprit inquiet le tableau de sa patrie en proie à toutes les horreurs de l'anarchie, il étudiait, à l'école du malheur, les leçons que Dieu donne aux grands de la terre, le directoire ombrageux voyait dans ce jeune prince un ennemi dangereux et qu'il lui importait d'écarter. On engagea de sa part le duc à quitter l'Europe; et c'est à cette condition que les directeurs promirent la liberté de ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, alors enfermés à Marseille dans le fort St.-Jean (1). Depuis plus d'un an, le jeune prince, devenu chef de son illustre maison, avait pris le nom de duc d'Orléans. Cédant aux instances de sa mère, il s'embarqua en 1795 pour Phila-

(1) L'un de ces princes avait montré à cette époque tout ce que peut l'amour fraternel dans un cœur généreux. Privés depuis long-temps de la liberté, ils voulurent s'évader à la faveur de la nuit. Le comte de Beaujolais passa heureusement les portes, mais le duc de Montpensier fut reconnu et conduit dans son appartement; il ne se décourage pas, tente encore d'échapper par la fenêtre; mais il a le malheur de se blesser dans sa chute et d'être entendu par les gardes, qui le rapportent à la citadelle. Dès que le comte de Beaujolais fut instruit de cet accident, il revint au fort et demanda à rentrer dans sa prison, ne regrettant plus une liberté qu'il ne pouvait partager avec son frère.

delphie, muni d'un passeport que lui avait envoyé le gouvernement français, et il y arriva dans le mois d'octobre de la même année. Le directoire consentit alors à laisser partir le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Enfin leur frère aîné eut le bonheur de les revoir au commencement de 1796. Ils parcoururent ensemble tout le nord de l'Amérique, visitèrent les grands lacs des Etats-Unis, portèrent leurs pas jusque dans les pays habités par les sauvages, et passèrent quelques jours avec eux. De retour à Philadelphie, ils s'éloignèrent de cette ville, où la fièvre jaune faisait d'affreux ravages; allèrent à New-York et ensuite à Boston. Là, ils apprirent que Mme. la duchesse d'Orléans leur mère venait d'être déportée en Espagne; ils formèrent aussitôt la résolution de se rendre dans une province soumise à cette puissance, dans l'espoir d'avoir des relations avec elle, et de se procurer des ressources dont ils avaient le plus grand besoin. Ils se mirent en route au milieu de l'hiver, sur la fin de 1797, et gagnèrent Pittsbourg, après avoir fait plus de deux cents lieues à cheval; là ils s'embarquèrent, malgré les rigueurs de la saison et les glaces qui obstruaient la navigation. Ils descendirent ainsi l'Ohio, ensuite le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et de là se rendirent à la Havane, où ils arrivèrent à la fin de mars 1798. Le duc d'Orléans écrivit aussitôt au roi d'Espagne, son parent, pour lui demander la permission de passer dans ses états; il n'en reçut aucune réponse. La considération et l'intérêt dont ces princes furent entourés à Cuba, excitèrent quelque jalousie à Madrid, et, au lieu d'obtenir l'autorisation de rejoindre leur mère, ainsi qu'ils l'avaient demandé, il leur fut insinué de quitter les possessions espagnoles, sans qu'on leur eût envoyé les secours dont ils avaient un besoin si pressant. Après avoir passé à la Havane dix-huit mois dans une vaine attente, le duc d'Orléans partit avec ses deux frères pour l'île de la Providence, d'où il alla, sur un vaisseau anglais, à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse. Le duc de Kent, alors gouverneur de cette province, accueillit ces illustres voyageurs, et les engagea à se rendre en Angleterre, où ils arrivèrent en 1800. Les trois princes y furent reçus de la manière la plus satisfaisante pour eux; ils eurent aussi beaucoup à se louer de l'accueil que leur fit MONSIEUR, comte d'Artois, et les lettres que leur adressa le roi Louis XVIII furent également honorables et pour le souverain qui les écrivait, et pour les princes qui les reçurent. Après un court séjour en Angleterre, le duc d'Orléans, brûlant du desir d'embrasser une mère qu'il n'avait pas vue depuis près de dix ans, s'embarqua pour l'Espagne; mais l'on ne sait par quelle intrigue malheureuse ce tendre fils eut la douleur de s'éloigner pour long-temps de l'endroit qu'habitait la duchesse d'Orléans, et de jeter seulement un coup d'œil sur sa demeure. La lettre que S. A. S. écrivait à son auguste mère pour annoncer son arrivée, lui fut remise deux heures trop tard, et les Espagnols, qui étaient alors en guerre avec les Anglais, ne voulant pas permettre qu'un vaisseau de cette nation restât plus long-temps devant leurs côtes, forcèrent le prince à retourner en Angleterre. Le duc d'Orléans se fixa alors dans cette contrée, et il y passa sept ans avec ses frères, les compagnons de ses voyages et de ses malheurs. Il menait avec eux une vie douce et paisible, lorsqu'il eut le malheur de les perdre: le duc de Montpensier mourut en 1807 d'une maladie de poitrine; le comte de Beaujolais, attaqué de la même maladie, se rendit l'année suivante à Malte, où le duc d'Orléans le conduisit, espérant que le climat de la Méditerranée faciliterait son rétablissement; mais cet espoir fut déçu, et le comte de Beaujolais mourut peu de jours après son arrivée à Malte, au mois de mai 1808 (1). Le duc d'Orléans, ne pouvant supporter le séjour d'une terre où il venait de perdre le dernier de ses frères, s'embarqua sur une frégate qui partait pour Messine. S. A. S. n'avait pas le dessein de visiter Palerme, où se trouvait alors la cour de Naples; mais ayant cru inconvenant de ne pas informer le roi Ferdinand IV de la présence momentanée dans ses états d'un prince son parent, il lui écrivit, et apprit aussitôt par une réponse qu'il était ardemment desiré à la cour de Palerme. Il s'y rendit au mois de juin 1808. Ce fut à cette époque que Buo-

(1) Les restes du duc de Beaujolais n'avaient point encore reçu d'honneurs funèbres. D'après les ordres de la cour de France, son corps a enfin été enterré avec toute la pompe convenable, le 10 avril, dans l'église cathédrale de Saint Jean de Malte.

naparte, après avoir mis dans les fers le malheureux roi d'Espagne, entra dans son royaume pour en faire la conquête. Le roi des Deux-Siciles, frère de Charles IV, oncle et beau-père de Ferdinand VII, devait, à tous égards, soutenir les efforts que les Espagnols allaient faire pour leur indépendance. Ce fut dans cette intention qu'il envoya en Espagne son second fils, le prince Léopold, que le duc d'Orléans accompagna. Ces deux princes abordèrent à Gibraltar; mais les Anglais s'opposèrent à leur entrée en Espagne. Tandis que le fils de Ferdinand IV était retenu à Gibraltar, le duc d'Orléans fut reconduit en Angleterre, où il ne resta que quelques mois. Un devoir plus pressant pour son cœur lui commandait d'autres soins. La ville de Figuières, où Mme. la duchesse d'Orléans sa mère résidait depuis plusieurs années, ayant été bombardée par les Français au mois de juin 1808, son habitation avait été détruite : cette respectable princesse avait été contrainte de partir à pied pendant la nuit, et de se réfugier au milieu des insurgés espagnols. Dans cette affreuse position, elle avait envoyé Mlle. d'Orléans sa fille rejoindre à Malte le duc d'Orléans son frère. Cette jeune princesse ne l'y trouva plus; elle alla le chercher à Gibraltar, d'où il était déjà parti; enfin elle se rendit en Angleterre, et elle le rencontra à Portsmouth, au moment où il se disposait à s'embarquer pour retourner dans la Méditerranée. Le commandant de la frégate avait l'ordre de ne pas le laisser approcher de l'Espagne. Ils partent ensemble; mais, pendant la traversée, on aperçoit de loin un petit bâtiment; le chevalier de Broval, qui était sur la même frégate que le prince, s'empresse d'aller le joindre, aborde en Espagne, va trouver Mme. la duchesse d'Orléans, et la conduit au Port-Mahon, tandis que le prince et sa sœur continuent leur trajet et arrivent en Sicile. Pendant son séjour à la cour de Palerme, le duc d'Orléans avait eu le bonheur de connaître la fille de Ferdinand IV, et de voir dans la princesse Amélie le modèle de toutes les vertus. De leur côté, leurs majestés siciliennes, frappées de toutes les qualités personnelles du jeune duc, se montrèrent très empressées de l'attacher à leur auguste maison par des liens encore plus étroits, et dès-lors le mariage de S. A. S. fut résolu. Ce prince desira que son illustre mère fût témoin de son bonheur; et voulant enfin revoir celle pour laquelle il avait fait tant de voyages et essuyé tant de revers, il alla chercher au Port-Mahon la duchesse d'Orléans, et l'amena à Palerme, où son mariage fut célébré le 25 novembre 1809. C'était pour la première fois, depuis plus de seize ans, que les illustres débris de la branche d'Orléans se trouvaient rassemblés, et qu'ils pouvaient se consoler mutuellement de tant de malheurs par l'aspect d'un avenir plus prospère. Depuis cet heureux événement, S. A. S. goûtait en paix les charmes de la plus douce union au milieu de sa famille, lorsque les Espagnols, en proie à toutes les horreurs d'une guerre désastreuse, vinrent solliciter le secours de son épée et de ses talents militaires. La régence, retirée à Cadix, lui envoya, dans le mois de mai 1810, la frégate *la Venganza*, et lui présenta le commandement d'un corps d'armée en Catalogne. Le prince se rendit à cette demande, et partit dans le mois de juin. Mais le gouvernement espagnol, agité par tant de factions diverses, soumis à tant d'influences et de variations, n'avait fait passer en Catalogne aucun ordre de confier les troupes au duc d'Orléans. Cependant le prince fut reçu à Tarragone avec tous les honneurs dûs à son rang et à sa réputation; il visita les fortifications de cette ville, et partit pour Cadix, où il se présenta à ceux qui gouvernaient alors l'Espagne; mais ils avaient changé de projet; ils répondirent à S. A. S. qu'ils n'étaient plus dans l'intention de lui donner le commandement d'un corps d'armée. Vainement le prince leur rappela les lettres qu'ils lui avaient écrites; vainement il leur témoigna son mécontentement: rien ne put les persuader. S. A. S. retourna à Palerme dans le mois de septembre 1810; il arriva quelques jours après la naissance de son fils aîné dans cette capitale, où il continua de jouir des douceurs et de la plus heureuse union. Ce bonheur fut interrompu dans le mois de juillet 1810, à l'époque des troubles qui se manifestèrent en Sicile lors de l'arrestation de cinq barons et du prince de Belmonte. Toute l'Europe a admiré, dans cette circonstance délicate, la prudence que déploya S. A. S., placée entre son attachement aux intérêts de sa nouvelle patrie, et ses devoirs envers leurs majestés siciliennes. Près de quatre ans s'étaient ainsi

écoulés, et déjà sa famille s'était accrue d'un prince et de deux princesses, lorsque parvint en Sicile la nouvelle du rétablissement de son auguste maison sur le trône de France. Le duc d'Orléans partit aussitôt pour revenir dans sa patrie, et se hâta de se rendre à Paris; il y vint d'abord seul, puis il retourna chercher sa famille en Sicile. Le Roi le combla de bienfaits et d'honneurs, et lui donna le grade de colonel-général des hussards. L'arrivée de Buonaparte en 1815 vint troubler le bonheur dont S. A. S. commençait à jouir au sein de sa patrie. Dès que la nouvelle de son débarquement parvint dans la capitale, il partit pour Lyon le 7 mars 1815, par ordre du Roi, pour y seconder les opérations de MONSIEUR. Tout espoir de résistance étant perdu sur ce point (*Voy.* MACDONALD), le prince revint à Paris, et y arriva le 12 mars. Le 16, le Roi l'envoya prendre le commandement de la frontière du Nord. Accompagné du duc de Trévise, il visita les places de cette frontière, rassembla les troupes, et n'omit aucun moyen de les engager à soutenir la cause royale; mais il fallut céder aux circonstances. S. A. S. partit de Lille le 24 mars, quelques heures après le Roi. (*Voy.* MORTIER.) Il ne fit que traverser à la hâte la Belgique et la Hollande, et alla rejoindre en Angleterre sa famille, qui l'y avait précédé. Le duc d'Orléans ne revint à Paris que vers la fin de 1816. Depuis ce temps, il ne s'est pas éloigné de cette capitale. Ce prince possède des connaissances très variées dans les sciences et dans les lettres. La plupart des langues de l'Europe lui sont familières. Les enfants de S. A. S. sont au nombre de cinq, savoir, deux princes et trois princesses, 1°. Ferdinand-Philippe, duc de Chartres, né à Palerme, le 3 septembre 1810; 2°. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte, Mademoiselle, née à Palerme le 3 avril 1812; 3°. Marie-Christine-Caroline-Adrienne-Françoise-Léopoldine, Mademoiselle de Valois, née à Palerme le 12 avril 1813; 4°. Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né à Paris, le 25 octobre 1814; 5°. Marie-Clémentine de Beaujolais, née à Neuilly, le 3 juin 1817. B. et D.

ORLÉANS (MARIE-AMÉLIE, duchesse D'), fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, est née à Caserte le 26 avril 1782. Son éducation fut confiée à Mme. d'Ambrosio, veuve d'un respectable jurisconsulte napolitain, dame d'un mérite éminent, par qui la princesse fut formée aux plus solides vertus, et qu'elle a eu le bonheur de conserver auprès d'elle trois ans encore après son mariage. S. A. R. reçut des leçons en commun avec ses sœurs et son frère, le prince héréditaire, sous la direction du chanoine Rossi, depuis archevêque de Nicosie, personnage de grand savoir et de haute piété, qui les instruisit dans la morale religieuse, les sciences et les langues. Ainsi se passèrent ses premières années, sans aucun événement qui en troublât la douceur; mais, à la fin de 1798, la princesse partagea le sort de son auguste famille, que l'invasion des Français força de se retirer en Sicile, sur la flotte anglaise. Ce voyage fut accompagné des circonstances les plus pénibles. Pendant la traversée, ils furent battus d'une violente tempête, qui les mit en grand danger, et qu'un jeune prince de six ans ne put pas soutenir: il mourut dans les convulsions. Depuis cette triste époque, la princesse fut encore plus rapprochée de la reine sa mère, à qui souvent elle servait de secrétaire. Cette nouvelle résidence, où rien n'était préparé, et des économies devenues nécessaires, amenèrent des privations que l'excellent esprit de la princesse sut tourner à son profit, en fortifiant son caractère par l'éducation du malheur, qui agrandit ceux qu'il n'aigrit point. Un voyage à Vienne servit encore à étendre ses connaissances et à mûrir sa réflexion. Après avoir éprouvé beaucoup de contrariétés en traversant l'Italie, la reine arriva, vers le milieu de 1800, chez l'empereur son neveu, avec ses filles et le prince Léopold. Deux années s'écoulèrent dans la douce intimité de sa nombreuse famille. La mort de l'archiduchesse d'Autriche (mère de Mme. la duchesse de Berri), laissant le prince héréditaire sans enfant mâle, son mariage fut arrêté avec l'infante Isabelle, en même temps que celui du prince des Asturies avec la jeune sœur de Marie-Amélie; et ces doubles noces ramenèrent les princesses à Naples, où le roi s'était rendu. Le départ d'une sœur chérie et la mort de l'aînée, la grande-duchesse de Toscane, plongèrent la princesse dans une mélancolie qui, al-

térant sa gaîté naturelle et l'éloignant des plaisirs de son âge, lui donna les goûts solides qu'elle sait si bien allier avec les agréments de son sexe. Les trois années, depuis 1802, s'écoulaient dans la retraite, la lecture et les douceurs de la vie domestique, lorsque, vers la fin de 1805, deux cents voiles couvrirent tout-à-coup le golfe de Naples, et débarquèrent un corps combiné de troupes russes et anglaises. Cette entreprise attira l'armée française sous les ordres de Masséna. A son approche, les troupes étrangères, trop faibles, s'embarquèrent précipitamment, et le roi se retira en Sicile : sa famille le suivit peu de jours après. Leur existence à Palerme devint encore plus triste par la mort de la princesse des Asturies en 1806, celle de l'impératrice d'Autriche en 1807, et par sa séparation avec sa dernière sœur, la duchesse de Génevois, qui partit pour Cagliari. Tant de peines pour son ame sensible méritaient du ciel une consolation et un dédommagement ; il se présenta dans la personne du duc d'Orléans, qui arriva à Palerme au mois de juin 1808. La reine ne tarda pas à apprécier son mérite, si bien assorti avec celui de sa fille chérie, et elle conçut aussitôt le projet de leur union. Le roi, en l'approuvant, mit le comble à la satisfaction de deux cœurs qui commençaient à s'entendre ; mais leur doux lien fut retardé par les affaires d'Espagne. (*Voy.* l'article du duc d'ORLÉANS.) Enfin ce prince revint à Palerme au mois d'août 1809, et y amena la princesse sa sœur, avec qui la princesse Amélie forma, dès les premiers instants, cette intimité qui fait le bonheur de leur vie. Le frère et la sœur allèrent chercher leur mère à Mahon, et le mariage fut conclu. Cette union fut l'aurore de jours purs et sereins, qu'aucun nuage n'a troublés. La félicité dont ces augustes époux jouissent, prend sa source dans les plus nobles sentiments de l'ame, dans tout ce qui inspire l'attachement et le respect les plus profonds. Ils sont revenus en France, pour y offrir le modèle de l'union conjugale, de la bienfaisance et de la générosité jointe à l'esprit d'ordre, de toutes les vertus enfin, qui, placées dans ce haut rang, servent si puissamment à établir dans toutes les classes cette influence des mœurs, la plus sûre base de la société. A.

ORLÉANS (LOUISE-MARIE-ADELAÏDE de BOURBON-PENTHIÈVRE duchesse douairière D'), née le 13 mars 1753, fut mariée, le 5 avril 1769, à Louis Philippe d'Orléans ; seule héritière de l'immense fortune du duc de Penthièvre, par la mort du prince de Lamballe, son frère, et associée, par son mariage, à celle du prince le plus opulent de l'Europe; devenue mère, dans ses plus belles années, de plusieurs enfants qui faisaient sa gloire et l'espoir de l'état ; enfin rivale de vertus avec son illustre père, Mme. la duchesse d'Orléans, qui semblait n'avoir rien à desirer de ce qui peut faire le bonheur et le charme de la vie, en éprouva toutes les peines et toutes les amertumes. Cette princesse fut tourmentée long-temps dans ses principes, dans ses affections, dans ce qu'elle devait à son rang, et continuellement environnée de terreurs, non-seulement sur son sort, mais pour tout ce qui lui appartenait, et qu'en sa qualité d'épouse, de mère et de princesse du sang royal, elle devait chérir et respecter. Avant la révolution, Mme. d'Orléans passait presque tout son temps entourée de ses enfants, souvent près de son père, et comme lui n'était connue que par ses vertus et ses bienfaits. La calomnie, précurseur de la sédition, qui s'attacha, au commencement de nos troubles, à tout ce qu'il y avait en France de plus illustre et de plus vertueux, s'arrêta devant la vénération et l'estime publiques dont cette princesse était environnée. La duchesse d'Orléans fut constamment respectée à une époque où on ne respectait plus personne, et ce qui est remarquable, pendant cette révolution, ses persécuteurs même n'osèrent élever contre elle aucune de ces odieuses accusations qui servaient de motif à leurs forfaits. Les violences de cette époque ayant forcé le duc de Penthièvre à se retirer dans son château de Vernon, Mme. la duchesse d'Orléans se rendit auprès de lui, et partagea avec ce prince, si justement révéré, l'amour et les bénédictions de tous ceux qui avaient été ses vassaux. L'impiété révolutionnaire n'avait pas encore pénétré dans cette contrée, et l'on n'y connut que des peuples heureux et reconnaissants jusqu'à la mort du duc de Penthièvre, arrivée le 4 mars 1793. Mme. d'Orléans, que d'autres chagrins assiégeaient depuis long-temps, resta seule avec sa douleur au château de Vernon, et sa seule consola-

tion fut d'y continuer encore pendant quelques mois les bienfaits qu'avait répandus son père. Dans les premiers jours de 1794, la proscription qui pesa sur toute la famille des Bourbons atteignit aussi la duchesse d'Orléans; des gendarmes furent envoyés, par le comité de sûreté générale, pour l'arrêter et la conduire dans les prisons de Paris. A l'arrivée de cette troupe, et dès qu'ils en surent le motif, les habitants de Vernon s'assemblèrent spontanément, parurent en foule à la porte du château, et déclarèrent que si la princesse était *suspecte*, ils sauraient bien la garder, et ne souffriraient pas qu'on la retînt ailleurs que chez elle. Les gendarmes se retirèrent, mais le comité qui les avait envoyés fit partir des forces plus considérables: madame la duchesse d'Orléans ne voulut pas qu'on résistât, et cette princesse fut conduite avec une seule femme-de-chambre dans la prison du Luxembourg, où la famille de Lévi, M. le maréchal et Mme. la maréchale de Mouchy, détenus comme elle, eurent la permission de lui tenir compagnie. Mais bientôt ils périrent sur l'échafaud, et la duchesse resta seule, attendant que la mort vînt aussi la frapper. Epuisée par une maladie très grave, S. A. S. ne pouvant plus marcher était sans cesse couchée sur une chaise-longue. Après le 9 thermidor, le député Voulland, membre du comité de sûreté générale, vint chez le concierge et lui ordonna de faire descendre *la citoyenne Egalité*, disant qu'il avait à lui parler. « Elle est » malade, dit le concierge, et ne peut » marcher; si vous vouliez monter dans » sa chambre . . . — Certainement non, » je n'y monterai pas; qu'on l'apporte. » Alors quatre guichetiers montent et annoncent à Mme. la duchesse qu'elle est attendue au guichet, et qu'ils sont venus la chercher. A la vue de ces hommes à figure sinistre, la princesse s'imagine qu'on va la conduire à la mort; elle regarde autour d'elle, et aperçoit plusieurs prisonniers qui la considèrent avec un douloureux intérêt; on voit dans ses regards qu'elle semble leur demander des consolations. « Madame, lui dit l'un d'eux, » il n'y a maintenant rien à redouter; mais » si vous vouliez vous confier à nous, nous » vous porterions chez le concierge, où » sans doute on n'a que quelques renseignements à vous demander. » La duchesse accepta cette offre avec le sentiment de la plus vive reconnaissance. Quatre prisonniers la placèrent sur leurs bras, avec le consentement des guichetiers devenus plus complaisants, et ils la portèrent devant le farouche conventionnel. Sa noble figure était inondée de larmes, et elle ne cessait de remercier ceux qui l'avaient soustraite au secours des effrayants guichetiers. Ce spectacle attendrit tous les détenus. Au surplus, Voulland lui demanda seulement quel était l'état de sa santé; et voyant qu'elle était très mauvaise, il fit transférer la princesse dans la maison dite de Bellarme. Le comité de sûreté générale, à la sollicitation de MM. Marec et de Folmon (*Voy.* ces deux noms), lui accorda ensuite la permission d'aller habiter sa terre d'Arminvillier; mais S. A. S. préféra se retirer dans une maison de bains située à Charonne, pour y soigner sa santé. Elle resta dans cet état jusqu'en 1797, époque à laquelle le séquestre apposé sur ses biens fut levé; mais dans cette même année la persécution recommença. Le directoire, vainqueur des royalistes à la journée du 18 fructidor, jugea à propos de comprendre dans la proscription Mme. la duchesse d'Orléans, quelque étrangère qu'elle fût à toute espèce de projets politiques, et on la fit partir pour l'Espagne. En la dépouillant, sans aucune espèce de prétexte, de la fortune la plus considérable de France, les directeurs voulurent bien lui accorder une pension de cent mille francs. Cette princesse habita la ville de Barcelone jusqu'à l'invasion des Français en 1808. A cette époque, elle se réfugia dans la place de Figuières, que l'armée française vint bientôt assiéger. Cette place ayant essuyé un bombardement, la maison qu'habitait la princesse fut détruite, et, dans cette affreuse situation, S. A. S. se sauva à pied pendant la nuit, et gagna, à travers les montagnes, le camp des Espagnols. Mlle d'Orléans, qui était alors avec sa mère, alla aussitôt après rejoindre son frère à Malte. La duchesse se rendit dans l'île de Minorque, qu'elle habita long-temps, et d'où elle ne sortit, en 1809, que pour être témoin du bonheur de son fils. (*Voy.* l'article précédent.) Mme. la duchesse d'Orléans rentra dans sa patrie par la Provence, dans le mois de juillet 1814, et ne put se soustraire aux hommages et aux bénédictions des peuples de cette contrée. Lors du retour de

Buonaparte, en 1815, cette princesse, qui venait d'essuyer un cruel accident, et qui n'en était pas encore rétablie (S. A. S. s'était cassé une jambe), ne put fuir devant l'ennemi de son auguste maison; elle resta à Paris, et Buonaparte ne chercha point à l'en faire sortir; il annonça même qu'il était disposé à quelques égards pour elle; mais ces démonstrations n'eurent rien de réel, et l'on sait qu'il poussa la dureté envers elle jusqu'à faire enlever son argenterie, sous prétexte que c'était une propriété de l'état. Depuis le second retour du Roi, Mme. la duchesse d'Orléans a enfin recouvré ses biens et sa tranquillité, et S. A. S. a la consolation de retrouver dans la famille du prince son fils, les enfants qu'elle a perdus. La vénération des Français ne l'a jamais abandonnée. S. A. S. fit un voyage à Amboise dans le mois de juillet 1818; et elle fut accueillie dans un pays, où le souvenir de ses bienfaits ne s'était pas effacé, par de nombreux témoignages de respect et d'estime. U.

ORLÉANS (Louise-Marie-Adélaïde-Eugène d'), Mademoiselle, sœur du duc d'Orléans, est née le 23 août 1777. Elevée par Mme. de Genlis, elle montra de bonne heure les vertus les plus aimables et les plus douces, et sembla partager avec son frère les heureuses dispositions que ce prince a toujours eues à soulager l'infortune et à essuyer les larmes du malheur. Elle s'attacha particulièrement à lui, et trouva dans son frère un protecteur et un ami. Obligée, en 1793, de quitter la France, ce fut avec lui qu'elle alla dans la Belgique, et qu'elle partit de Tournai pour se rendre en Suisse; et l'on sait que ce fut encore par ses soins qu'après avoir cherché en vain un asile dans les cantons de Zurich et de Zug, elle put entrer successivement dans le couvent de Bremgarten et dans celui de Fribourg, sous la protection de la princesse de Conti, sa tante. Mademoiselle resta long-temps dans cette pieuse retraite, suivit en Bavière et en Hongrie sa vertueuse parente, et ne la quitta que quelques moments avant sa mort, qui arriva en 1802. Mme. la duchesse d'Orléans, qui depuis plusieurs années avait fixé son séjour en Catalogne, desirait revoir sa fille et partager avec elle sa demeure solitaire. Cette princesse lui envoya donc une dame chargée de la conduire en Espagne et de l'accompagner dans le voyage. Mademoiselle, obéissant aux ordres de sa mère, partit de Presbourg dans le mois de janvier 1802, passa par Livourne, et s'embarqua pour la Catalogne, où elle arriva dans le mois de mars. Mademoiselle eut alors le bonheur de se réunir à sa mère; elle habita long-temps avec elle, et vit s'écouler dans cette terre hospitalière des jours qu'embellissait la piété filiale. Après avoir ainsi passé près de six ans, ces deux princesses furent plongées tout-à-coup dans la plus grande détresse, et exposées aux dangers les plus imminents. Les Français avaient envahi la Catalogne, et comme ils trouvaient quelque résistance devant Figuières, ils lancèrent des bombes sur cette ville, et la maison de Mme. la duchesse d'Orléans fut écrasée. Les princesses furent contraintes de se sauver pendant la nuit, et d'aller parmi les insurgés chercher un asile qu'il fallut bientôt quitter. Ce fut à cette époque, en 1808, que le duc d'Orléans, instruit de la position où se trouvaient sa mère et sa sœur, leur envoya un agent chargé de leur faciliter les moyens de s'éloigner du théâtre de la guerre. Mme. la duchesse d'Orléans aima mieux rester en Espagne; mais elle engagea Mademoiselle à profiter des offres de son frère. Le duc d'Orléans était parti de Londres au mois de mars 1808, pour conduire à Malte le comte de Beaujolais son frère. C'était donc à Malte qu'il avait donné rendez-vous à sa sœur. La princesse y arriva à la fin du mois d'août; mais, au lieu d'y trouver, comme elle l'espérait, ses deux frères, elle ne rencontra ni l'un ni l'autre. Le comte de Beaujolais avait succombé peu de jours après son arrivée dans cette île; et le duc d'Orléans, ayant été invité à se rendre à la cour de Palerme, était déjà parti pour la Sicile. Elle n'hésita pas à l'y suivre; mais à peine est-elle débarquée, qu'elle apprend le départ de son frère pour Gibraltar. Croyant enfin le trouver en Espagne, où sa mission semblait devoir le retenir quelque temps, elle se décide à marcher sur ses traces, et lorsqu'elle est rendue à Gibraltar, le duc d'Orléans est déjà retourné à Londres. Une suite de contre-temps si fâcheux et si extraordinaires ne découragent pas cette princesse; elle part pour l'Angleterre, arrive à Portsmouth, et jouit enfin du plaisir d'embrasser celui qu'elle a cherché et suivi dans presque toute l'Eu-

rope. Mademoiselle accompagna son frère dans quelques-uns de ses voyages; entre autres dans celui qu'il fit dans la Méditerranée. Après un long trajet, ils débarquèrent à Palerme dans le commencement de 1809. Peu de temps après, Mademoiselle fut témoin de l'heureuse alliance que contracta le duc d'Orléans, en épousant la princesse Amélie. Elle partagea le bonheur qu'une telle union fit goûter à son frère; et, prodiguant ses caresses et ses soins, tantôt au prince, tantôt à sa mère, qui d'Espagne était venue à Malte, et de Malte en Sicile, elle coulait avec eux des jours tranquilles et sereins. La nouvelle du retour de Louis XVIII en France ajouta encore à ce bonheur. Mademoiselle quitta Palerme, vint à Paris avec la famille du duc d'Orléans, et alla habiter avec elle le Palais-Royal. Cette princesse a été contrainte de s'expatrier une seconde fois; les tristes événements du mois de mars 1815 l'ont forcée de se rendre en Angleterre avec S. A. R. Mme. la duchesse d'Orléans. Elle est revenue dans le courant de 1816, et, depuis ce temps, n'a pas cessé de résider au milieu de sa famille. S'il était permis de louer chez cette princesse d'autres perfections que ses vertus, nous parlerions de son esprit, de ses grâces, de ses rares talents pour la musique et pour la peinture; nous dirions que les artistes les plus distingués se feraient honneur de son exécution sur la harpe, et des fleurs qui naissent de son pinceau. Mais nous imiterons sa modestie qui semble ignorer ces heureux dons, et nous nous permettrons seulement de soulever le voile dont elle couvre les éminentes qualités de son ame; la sensibilité, la bienfaisance, la piété douce et indulgente qui rendent Mademoiselle le modèle de son sexe, comme elle est celui des princesses par cette affable dignité qui sait allier les respects du cœur à ceux que commande le noble sang du meilleur et du plus grand des Rois. B.

ORLOFF-DENISOFF (Le comte), adjudant-général de l'empereur de Russie, d'une des plus illustres familles de cet empire, s'est fait remarquer comme militaire et comme diplomate. Il se distingua particulièrement dans la campagne de Moscou. Dès l'entrée des Français sur le territoire russe, le comte Orloff prit part à plusieurs affaires d'avant-garde, fit quelques prisonniers, entre autres le comte Octave de Ségur (*Voy.* ce nom). Le 11 novembre 1812, lorsque déjà l'armée française commençait sa désastreuse retraite, il se réunit à Platow, l'hetmann des Cosaques, pour harceler ses derrières et ses flancs. Il accompagna ensuite son souverain dans les campagnes de France et d'Allemagne, et fut chargé de régler la convention qui, en 1814, fit cesser les hostilités aux portes de Paris. La même année, il fut envoyé en Norwége pour déterminer la réunion de ce pays à la Suède, au nom de la Russie, qui, suivant la note remise par les différents plénipotentiaires, avait garanti l'ancien traité de Kiel, qui opérait cette réunion. Les événements de 1815 ramenèrent en France le comte Orloff. Chargé de l'occupation militaire de Nanci, il y prit diverses mesures pour assurer la tranquillité. Le comte Orloff paraît jouir d'une haute faveur auprès de son souverain. C. C.

ORNANO (Le comte d'), d'une famille noble de Corse, est né dans cette île le 17 janvier 1784. Il suivit la carrière de ses ancêtres, commanda un bataillon de chasseurs corses pendant la campagne de 1805, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz où il se distingua. Il commanda ensuite les dragons de la garde dans les campagnes de 1806 et 1807, suivit en Espagne le maréchal Ney, et s'y fit constamment remarquer par des actions d'éclat. Le 26 juin 1809, il passa la Navia défendue par une nombreuse artillerie, et enleva au combat d'Alba de Tormès quatre pièces de canon. Il fut alors nommé général de brigade, et passa en Russie, où les bulletins le citèrent pour sa conduite à Ostrowno et à Mohilow. Après la bataille de la Moskwa, il fut élevé au grade de général de division, et il fit en cette qualité les campagnes de Saxe et de Champagne. Décoré de la croix de Saint-Louis par le Roi en 1814, conservé dans son poste de colonel des dragons de la garde, le général Ornano remit à Tours, le 19 décembre 1814, le drapeau envoyé par le Roi à son régiment, et lui fit prêter serment de fidélité. Il reprit du service après le 20 mars 1815; mais une affaire d'honneur qu'il eut avec le général Bonnet, et dans laquelle il fut grièvement blessé, l'empêcha de prendre part aux batailles de Fleurus et de Waterloo. Au mois de novembre 1815, il

fut arrêté et conduit à l'Abbaye; mais il obtint sa liberté peu de temps après, et se réfugia en Belgique, où les journaux de 1816 annoncèrent qu'il avait épousé la belle comtesse polonaise Valeska, très connue à la cour de Buonaparte. C. C.

ORSAY (Le comte ALBERT D'), né à Paris le 19 mai 1775, émigra fort jeune, entra au service d'Autriche en 1790, et fut placé comme sous-lieutenant au régiment d'Hohenlohe, puis dans celui des hussards de Schwartzenberg, fit les campagnes de Champagne, de Flandre, se distingua particulièrement à Maubeuge, et quitta le service d'Autriche en 1799, après le traité de Campo-Formio. Il avait mérité par plusieurs actions d'éclat la croix de Marie-Thérèse et le grade de capitaine de cavalerie. Rentré en France, il fut mis au Temple comme émigré, et sur le point d'être fusillé, il dut aux pressantes sollicitations de ses amis de n'être condamné qu'à l'exil. Obligé de s'expatrier une seconde fois, M. d'Orsay resta une année à Vienne, et obtint enfin de rentrer en France sous le consulat. Lorsque Buonaparte fut nommé empereur, M. d'Orsay fut placé comme chef de bataillon dans le 112e. régiment de ligne. Il fit, en cette qualité, les campagnes d'Italie, sous le prince Eugène, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur après le passage de la Piave, où il avait été blessé; il continua la campagne jusqu'au siége de Raab en Hongrie, et fut fait adjudant-commandant de la 4e. division du 4e. corps. Au mois de novembre 1811, il passa en Espagne comme colonel du 122e., de ligne, servit en Portugal sous les ordres du duc de Raguse, et emporta à la tête de son régiment un petit mammelon en face du village d'Arapilès, où il se maintint malgré le feu croisé des Anglais et des Portugais. A la bataille de Vittoria, il protégea la retraite de l'armée en empêchant le général Hill de passer la Padoga. Blessé à l'affaire de Pampelune, il fut élevé au grade de général de brigade. Le Roi le décora de la croix de St.-Louis le 19 juillet 1814. Au 20 mars, il commandait une brigade de l'armée au camp de Villejuif. La défection qui se mit dans ses troupes paralysa tous ses préparatifs de défense; alors il quitta la France et passa en Angleterre, d'où ses blessures r'ouvertes ne lui permirent pas de rejoindre le Roi à Gand. Au retour de S. M., en 1815, et lors de l'organisation de la garde royale, le comte d'Orsay a été fait commandant d'une des brigades d'infanterie de cette garde. C. C.

ORSCHWILLER (HENRI-FRANÇOIS-BOUC D'), fils de l'ancien premier président du conseil souverain d'Alsace, était conseiller à cette cour lors de la révolution. Dès son principe, il s'y montra fort opposé, et au moment où toute la France s'organisait en gardes nationales, il leva lui-même une compagnie à ses frais, à la tête de laquelle il émigra. Cette compagnie fut le noyau de la célèbre légion de Mirabeau. M. d'Orschwiller y servit long-temps en qualité de capitaine-commandant, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, et ne la quitta qu'au licenciement. Il fut employé ensuite à la correspondance royale, et rendit beaucoup de services dans cette carrière dangereuse. Arrêté en même temps que le duc d'Enghien, M. d'Orschwiller languit long-temps dans les prisons, et ne cessa d'être persécuté jusqu'au retour du Roi. C. C.

ORTOLANI (JOSEPH-EMANUEL-PASQUALE), avocat sicilien, né à Palerme en 1773, vint en France en 1797, et fut nommé l'un des commissaires du gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'arts; il procura en effet à la Bibliothèque plusieurs manuscrits, et retourna dans sa patrie lors de la déclaration de guerre avec Naples en 1806. Outre divers ouvrages composés en italien, tels que *Leggi antiche di Sicilia*, *Tasse antiche e moderne di Sicilia*; etc., il a traduit dans cette langue l'*Essai* de Condorcet, *sur les progrès de l'esprit humain*, et en français l'*Histoire générale des sciences et de la littérature depuis les temps antérieurs à l'histoire grecque jusqu'à nos jours*, par l'abbé Andrès, traduit de l'italien, avec des additions, des suppléments et des notes, tom. 1er., 1805, in 8o. Il a aussi composé en français un *Essai sur les plaisirs*, 1804, in-8o., qui a été réimprimé à Milan et traduit en Italien à Florence. L'article ANDRÈS ayant été mis par erreur, en 1811, dans la *Biograph. univers.* (tom. II, pag. 142, erreur réparée tom. V, pag. 383, au mot BOURGOING), on y dit, par une autre erreur, que le traducteur de l'ouvrage d'Andrès était mort en 1807 ou 1808. M. Ortolani, pour prouver qu'il n'était point mort,

a fait imprimer à Palerme, en 1814, une réclamation intitulée : *Précis de la vie de M. Ortolani.* Z.

OSMOND (Le marquis RENÉ-EUSTACHE D'), lieutenant-général, né le 17 décembre 1751, était ministre plénipotentiaire de France à la Haye aux premiers moments de la révolution. Ayant été nommé, en avril 1791, ambassadeur en Russie, à la place de M. de Ségur, il donna sa démission à la fin de décembre, et passa en pays étranger la plus grande partie du temps de la révolution. Le 22 juin 1814, il reçut du Roi le titre de lieutenant-général, et partit au mois d'octobre suivant pour se rendre à la cour de Turin en qualité d'ambassadeur. Il fut élevé à la dignité de pair le 17 août 1815, et nommé, au mois de novembre, ambassadeur près de la cour de Londres. Il transmit, dans les premiers jours de juillet 1816, au prince-régent, une lettre de Louis XVIII, annonçant le mariage de S. A. R. le duc de Berri avec la princesse de Naples.—OSMOND (Le baron Antoine-Eustache d'), frère du précédent, est né à Saint-Domingue le 6 février 1754. Il fut sacré évêque le 1er. mai 1785, et remplaça son oncle sur le siége de Comminges, que celui-ci occupait depuis 1764. Il émigra pendant la révolution, et se rendit à Londres, où il resta jusqu'au moment de sa rentrée en France, après le 18 brumaire (1800). Nommé évêque de Nanci en 1802, il passa en 1810 à l'archevêché de Florence, et fit sa première entrée dans la métropole le 13 janvier 1811; mais le Saint-Père lui refusa l'institution canonique : ce qui ne l'empêcha pas d'administrer ce nouveau diocèse jusqu'à la restauration. Il reprit alors la direction de celui de Nanci, qu'il administrait encore en 1818. —OSMOND (Le vicomte Marie-Joseph d'), frère du marquis, né le 6 mai 1756, fut nommé, en mai 1814, commissaire extraordinaire du Roi dans la 22e. division à Tours, et promu au grade de lieutenant-général le 23 juin suivant. — Le comte Rainulphe d'OSMOND, fils du marquis, aide-de-camp du duc d'Angoulême, fut envoyé à Turin en 1815, dans le temps où l'armée du Midi s'organisait sous les ordres de ce prince, afin de s'opposer aux progrès de l'invasion de Buonaparte, et rapporta au duc d'Angoulême la déclaration des alliés, du 13 mars. Ce manifeste contre Buonaparte accrut le courage des royalistes du Midi. Le comte d'Osmond a épousé en 1817 Mlle. d'Estillières, la plus riche héritière de France. S. S.

OSTEN, général de brigade au service de France, né en Belgique, commanda en 1792, les Belges et les Liégeois réfugiés qui s'étaient rassemblés au Quesnoy, et refusa le pardon que lui offrit le duc Albert de Saxe, lors du siége de cette place dans la même année. En octobre 1802, il était employé dans les troupes gallo-bataves, et pendant la guerre de 1806, à laquelle la Hollande prit part, le général Osten fut nommé au commandement de Middelbourg. En 1807, il adressa aux habitants de l'île de Zélande une proclamation dans laquelle il les exhortait à former une légion destinée à leur défense en cas d'attaque. Lorsqu'en août 1809, l'île de Walcheren fut envahie par les Anglais, le général Osten donna le premier sur ce point l'exemple de la résistance, jusqu'à ce que, forcé par le nombre, il fût réduit à se rendre prisonnier de guerre. Lord Chatam, commandant l'expédition anglaise, lui donna des marques particulières d'estime et de considération. Il s'échappa ensuite des prisons d'Angleterre, fut mis en jugement et déclaré coupable par le jury du banc du roi. Buonaparte avait approuvé ce jugement, et il avait d'abord refusé de voir le général Osten lorsqu'il se présenta à Paris. Cependant ayant obtenu la permission de se justifier, ce général rentra en faveur et fut employé au commandement de la 32e. division. Il a quitté la France depuis 1814. S. S.

OSTOLAZA (BLAISE), confesseur de Ferdinand VII, né en Amérique, n'était guère connu en Espagne avant l'insurrection de ce pays. En 1808, il accompagna le roi à Baïonne et ensuite à Valençay. Ayant trouvé les moyens de s'échapper, il revint dans sa patrie, et s'y distingua par son zèle pour son souverain, et par ses prédications destinées à retracer le tableau des malheurs et des vertus de son maître, qui, dans sa captivité, disait-il, rapportant tout à Dieu, brodait de ses mains royales des vêtements pour la Vierge-sainte. Dans un sermon patriotique et moral qu'il prêcha et publia à Cadix, pendant la captivité de Ferdinand VII, et qui fut réimprimé à Malaga, puis à Valence en 1814, il inculpait grièvement le duc de San-Carlos, le chanoine Escoïquiz, ainsi que



OUDINOT.

plusieurs personnes non moins recommandables qui composaient la maison du prince de Bénévent. Don Juan Escoïquiz, indigné de l'atteinte portée injustement à sa réputation, exigea que M. Ostolaza se rétractât publiquement et avouât ses torts; on trouve en effet, parmi les pièces justificatives du mémoire de M. Escoïquiz, sous le No. 6, un désaveu formel de M. Ostolaza, qui s'excuse d'avoir calomnié plusieurs personnages espagnols et français, sur ce qu'il ignorait la langue de ces derniers. Cette rétractation eut lieu au mois de juin 1814. M. Ostolaza, déjà chapelain d'honneur du Roi, fut nommé presqu'immédiatement doyen de la cathédrale de Carthagène, avec un revenu de 70,000 fr. Depuis cette époque, son influence dans le conseil du roi alla toujours en croissant, et la révolution ministérielle qui suivit, ne parut pas l'avoir affaiblie. Cependant, au moment où il se croyait le plus assuré de la faveur du prince, cette faveur l'abandonna, et il fut relégué, au mois d'octobre 1815, dans le couvent du Tardon. L'opinion publique, favorable un moment à M. Ostolaza, l'a traité ensuite avec trop de sévérité. Son attachement à la cause de la monarchie ne peut être contesté, il le prouva pendant tout le cours de l'insurrection de l'Espagne, et particulièrement dans les dernières assemblées des Cortès, dont il faisait partie. S. S.

OSWALD (Jean), écossais, entra d'abord comme lieutenant dans le 42e. régiment d'infanterie anglaise, servit ensuite dans les Indes orientales, d'où il revint en Angleterre en 1783. Ayant pour les lettres un penchant irrésistible, que son père était loin d'encourager, il apprit le latin sans aucun maître, et étudia ensuite le grec de la même manière. On dit qu'il connaît également l'arabe et toutes les langues de l'Europe; mais il passe pour avoir beaucoup de singularité dans le caractère; il fait profession ouverte du système des brahmines, et a une horreur profonde pour la nourriture de la chair des animaux. Il a publié: I. Un volume de *Poèmes* sous le nom supposé de *Sylvestre Otway*, 1789, in-12. II. *Ranæ comicæ evangelizantes*, ou *Comic frogs turned methodists*, 1786, in-8o., pièce dirigée contre la secte des méthodistes. III. *Le Mercure britannique*, qui paraît périodiquement, 1787. IV. *Progrès alarmants de la politique française*, pamphlet sur le traité de commerce, 1787, in-8o. V. *Euphrosine*, ode à la beauté, 1788, in-8o. On lui attribue: *Histoire impartiale de la campagne de Buonaparte en* 1813, qui a paru en 1816. Z.

OUDART (N.), né dans le département de la Marne, fut nommé, en 1789, membre du comité des recherches de la commune de Paris, et chargé des poursuites relatives aux événements du 14 juillet et des 5 et 6 octobre. Le 10 août 1790, il se présenta à la barre de l'assemblée, avec les autres membres de ce comité, et prit la parole contre le Châtelet, à l'occasion de la procédure relative à la journée du 6 octobre. Il fut électeur en 1793, puis juge et président du tribunal criminel du département de la Seine, et enfin chef de division au ministère de la justice. En 1800, il devint commissaire, puis membre du tribunal de cassation, et reçut ensuite la croix de la Légion-d'honneur. Il a cessé, en 1815, les fonctions de conseiller, et a été admis à la pension. A.

OUDIETTE (Charles) a publié: I. *Dictionnaire géographique et topographique des treize départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, réunis à la France*, 1805, 2 vol. in-8o. II. *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, 1812, in-8o.; 2e. édit., 1817, in-8o. Ot.

OUDINOT (Le maréchal Charles-Nicolas), duc de Reggio, né à Bar-sur-Ornain le 25 avril 1767, fut destiné au commerce; mais à peine avait-il atteint sa seizième année, qu'un penchant invincible le décida pour la carrière des armes. Il entra, en 1784, dans le régiment de Médoc, et le quitta en 1787, pour céder aux instances de son vieux père. Revenu à Bar-sur-Ornain, il y resta jusqu'à l'époque de la révolution, et c'est alors qu'il donna un exemple de cette valeur froide et de cet amour de l'ordre qui furent toujours ses qualités distinctives. Au mois de juillet 1789, une émeute éclata à Bar, comme il en éclatait sur tous les points du royaume; tous les gens de bien, épouvantés, s'étaient enfuis dans leurs maisons. Le jeune Oudinot vole chez tous ses amis, leur communique son énergie, les décide à monter à cheval, se met à leur tête, attaque les révoltés, les désarme et les livre à la justice. Les habitants de Bar

n'ont jamais oublié ce service. Trois ans après, la guerre ayant éclaté avec l'Autriche, M. Oudinot fut nommé chef du 3e. bataillon des volontaires de la Meuse, et se distingua dans ce grade, par la défense du château de Bitche, en septembre 1792, poursuivit les Prussiens pendant trois lieues et leur fit 700 prisonniers; c'est là qu'il fut surnommé *le Brave*, et promu au grade de colonel du régiment de Picardie. En arrivant à ce régiment, le colonel Oudinot trouva la plupart des officiers disposés à émigrer; il en fut averti à temps, les fit inviter à se rendre près de lui, et leur parla avec tant de franchise et de cordialité, qu'ils restèrent tous avec lui, à l'exception de deux ou trois proches parents de l'ancien colonel. Le 2 juin 1794, il fut attaqué à quatre heures du matin, près Morlauter, par dix mille hommes de troupes ennemies, qui étaient parvenus à le séparer du reste de l'armée, et se battit avec le seul régiment de Picardie, jusqu'à deux heures de l'après-midi. Enveloppé alors par six régiments de cavalerie qui lui criaient de se rendre, il se forma en carré, se fit jour avec la baïonnette, et parvint à faire sa retraite sans se laisser entamer. A son retour au camp, le nom du colonel Oudinot fut donné pour ralliement, et la conduite du régiment de Picardie mise à l'ordre-général de l'armée; cette action lui valut le grade de général de brigade. Au mois de juillet suivant, il reçut ordre de marcher sur Trèves, et s'en empara par une manœuvre hardie. Il commanda dans cette ville jusqu'au 27 fructidor an III, époque à laquelle il rentra en ligne à l'armée de Rhin et Moselle. Le 26 vendémiaire an IV, il fut attaqué à Neckerau, au milieu de la nuit; l'obscurité était telle, qu'il ne put distinguer ses troupes. Blessé de cinq coups de sabre, il fut fait prisonnier et conduit en Allemagne, où il resta cinq mois. A son retour, il rejoignit l'armée à Pforzheim, descendit le Danube sur la rive gauche, et s'empara de Nordlingen, Donawert et Neubourg. Au blocus d'Ingolstadt, le général Oudinot, attaqué par l'armée de Latour, se défendit pendant dix heures contre des forces très supérieures, sans se laisser entamer. Il reçut dans cette affaire une balle à la cuisse, trois coups de sabre sur les bras et un sur le cou. Il se retira pendant quelques jours seulement à Ulm, et, sans attendre que sa guérison fût parfaite, il rejoignit sa division à Ettenheim, où il chargea, le bras en écharpe, à la tête du 7e. régiment d'hussards, et des 10e. et 17e. de dragons; il prit un bataillon entier. Il ne se distingua pas moins à l'attaque du Pont de Manheim. Employé à l'armée du Danube, il passa le Rhin au gué de Hag, près Verdemberg, combattit glorieusement à Feldkirch, le 3 germinal, et s'empara quelques jours après de Constance, défendu par les Autrichiens et par le corps du prince de Condé. Nommé général de division, le 23 germinal an VII, il contribua puissamment à la victoire de Zurich, y fut blessé d'une balle dans la poitrine, devint chef de l'état-major de l'armée, et continua de servir en cette qualité, à l'armée d'Italie, sous Masséna. Pendant le siége de Gènes, si long et si mémorable, il sortit de cette place, et traversa deux fois toute la ligne anglaise, sur un frèle esquif, pour aller communiquer au général Suchet les intentions du général Masséna: c'était se dévouer à une mort presque certaine; il réussit pourtant dans cette entreprise, au grand étonnement des deux armées. Il continua sous le maréchal Brune les fonctions de chef d'état-major, et on peut lui attribuer le succès de la célèbre bataille du Mincio: déjà l'ennemi était vainqueur, le centre de notre armée était enfoncé, et les Autrichiens avaient placé sur une hauteur une batterie qui foudroyait l'armée française; le général Oudinot s'y précipite, suivi de son état-major, tue les canonniers sur leurs pièces, jette l'épouvante dans les bataillons ennemis, et les force de repasser l'Adige. Les consuls lui laissèrent une des pièces de canon qu'il avait prises, et lui donnèrent un sabre d'honneur. Cette victoire fut suivie d'un armistice et de la paix qui fut signée à Trévise, et dont il apporta la nouvelle à Paris. Il reçut, peu de temps après, le commandement des grenadiers, et fut nommé, en mars 1805, grand-cordon de la Légion-d'honneur. Parti de Bologne avec ses dix mille grenadiers, pour faire la campagne de cette année, il arriva à Vienne quarante-cinq jours après, traversa la ville et se porta sur le pont du Danube. Ce pont était miné et défendu par 180 bouches à feu; le général Oudinot prend froidement la mèche des mains d'un canonnier, et la jette dans le Danube; on

entre en pour-parler, le passage s'effectue, la division Oudinot s'empare de la rive opposée, et fait capituler toutes les troupes qui s'y rencontrent. Il se distingua ensuite aux combats de Wertingen et d'Armstetten, au mois de novembre, et fut blessé en poursuivant l'ennemi, après le combat de Juntersdorff. Il retourna à Vienne pour se faire traiter; mais, sans attendre sa guérison, il partit pour Austerlitz, où sa division se couvrit de gloire. L'année suivante (1806), il fut chargé de prendre possession des comtés de Neuchâtel et de Valengin. Il se concilia par son équité l'estime des habitants de ces contrées, qui lui conférèrent à son départ le titre de citoyen de Neuchâtel, et lui offrirent une épée avec cette inscription : *La ville de Neuchâtel au général Oudinot*, 1806. La guerre ayant été déclarée à la Prusse, le général Oudinot pénétra à Berlin, et ensuite en Pologne, où il décida la victoire d'Ostrolenka. Il fut nommé comte à cette époque, et reçut une dotation d'un million. Il se rendit à Dantzig, en mai 1807, pour secourir le maréchal Lefebvre; cette place capitula le 26 mars 1807, et le 14 juin suivant, le général Oudinot soutint à Friedland, avec dix mille grenadiers, le choc de quatre-vingt mille Russes, depuis une heure du matin jusqu'à midi, et donna ainsi au reste de l'armée le temps d'arriver et de gagner, de concert avec lui, une bataille qui décida la paix de Tilsitt. L'année d'ensuite, il fut nommé gouverneur d'Erfurt, et y reçut, à l'époque du congrès, les marques les plus honorables et les plus nombreuses de l'estime de tous les souverains. En 1809, il marcha contre l'Autriche à la tête de ses grenadiers, et forma l'avant-garde de l'armée jusqu'à Vienne, où il entra seul avec son état-major avant la capitulation de la place. Le 4 juillet, il contribua au succès du combat d'Enzendorff, et fit des prodiges de valeur, le 6, à la bataille de Wagram, à la suite de laquelle il fut élevé à la dignité de maréchal d'empire et créé duc de Reggio. Au commencement de 1810, il fut chargé de prendre possession de la Hollande. Après s'être emparé de Berg-op-zoom, de Breda, de Bois-le-Duc, d'Utrecht, il reçut de l'empereur l'ordre d'entrer à Amsterdam, et sut concilier l'exécution de cet ordre avec les égards qu'il devait au roi de Hollande. L'administration du maréchal Oudinot fut douce et bienfaisante; et les magistrats, jaloux de lui prouver leur reconnaissance, le prièrent, le jour de St.-Charles, de poser la première pierre d'une caserne qui porterait son nom, et lui offrirent, en signe de souvenir, une épée du plus grand prix. Il a reçu plus récemment (1816) une nouvelle preuve de la haute opinion que la Hollande conserve de lui, dans la lettre que le roi des Pays-Bas lui a écrite en lui envoyant le grand-cordon de ses ordres. En 1812, le maréchal Oudinot rejoignit l'armée à Munster; il prit immédiatement le commandement du 12e. corps, et se rendit à Berlin, dont il fut gouverneur pendant deux mois : il se montra à-la-fois juste envers les habitants et rigoureux observateur de la discipline militaire. En 1812, commandant le 12e. corps d'armée, il prit part aux affaires les plus mémorables de cette campagne. De ce nombre est celle de la Dwina, où il fit charger son infanterie à la baïonnette sur une division de l'armée ennemie qui avait déjà passé la rivière; il la culbuta, lui prit seize pièces de canon, et tout ce qui ne fut pas passé au fil de l'épée, fut obligé de se jeter dans la Dwina. Le 17 septembre de la même année, il fut blessé dangereusement à l'affaire de Polosk. Transporté à Wilna, il laissa le commandement de son corps d'armée au général Gouvion-St.-Cyr. Il était à peine guéri lorsqu'il apprit le commencement des désastres de l'armée, et la blessure de son successeur. Aussitôt, malgré son extrême faiblesse, il partit pour Tschassniki, où il reprit le commandement du 2e. corps, réduit à environ cinq mille hommes. Chargé de se porter sur Borisow pour assurer à l'armée, avec cette poignée de braves, le passage de la Bérésina, il rencontra le 24 la division Lambert, à quatre lieues de Borisow, et la rejeta sur la rive droite du fleuve. Le 26, il passa la Bérésina au village de Studzianca, sur un pont que Napoléon y avait fait jeter à la hâte, attaqua l'ennemi, et le mena battant pendant deux heures. Le 28, il fut attaqué par les armées réunies de la Dwina et de Wolhynie, et soutint contre elles, avec les corps des ducs de Bellune, d'Elchingen et de Trévise, la bataille dite de la Bérésina. Blessé de nouveau grièvement le troisième jour du passage, par une balle qui lui traversa le corps, le

maréchal fut transporté dans le village de Plettschenitzoni, à quatre lieues en avant de l'armée. A peine se disposait-on à le panser dans une bicoque, que le village fut entouré par cinq escadrons de cosaques, ayant deux pièces de canon : le maréchal, malgré son extrême faiblesse, voulut se défendre; et ses seuls aides-de-camp, quelques officiers et soldats blessés, et ses domestiques, le tout formant au plus trente personnes, barricadèrent la petite maison, soutinrent un siége de quatre heures, tuèrent beaucoup de monde aux assaillants, et donnèrent le temps à l'avant-garde française d'arriver et de les dégager. En 1813, le corps d'armée qu'il commandait fut une des principales causes de la victoire de Bautzen. C'est à cette époque qu'il se sépara du reste de l'armée pour marcher sur Berlin; il prit des cantonnements à quelques lieues de cette capitale, et y resta tout le temps de l'armistice, pendant lequel il eut assez de renseignements sur le nombre et la position des forces ennemies, pour se convaincre de l'impossibilité d'y pénétrer. Il fit part à Buonaparte de ses idées à cet égard; celui-ci insistant, il se présenta devant cette capitale, et, malgré leur brillante valeur, les troupes éprouvèrent à Gross-Beeren un échec qui décida le maréchal à prendre position à Wittemberg, d'où il communiquait avec le reste de l'armée, et gardait l'importante ligne de l'Elbe. Buonaparte, mal instruit des forces de l'armée de Berlin, commandée par le prince royal de Suède, donna au maréchal Ney le commandement des quatre corps réunis. Malgré cette injustice, le maréchal Oudinot voulut rester sous les ordres du nouveau commandant en chef, et lui donna tous les conseils que la connaissance qu'il avait de la position lui permettait de lui offrir : le maréchal Ney n'en profita point, et, séduit par un léger avantage qu'il obtint le 5 septembre devant Wittemberg sur l'avant-garde de l'armée ennemie, il engagea le lendemain devant Juterbock une action, où la présence de Bernadotte en personne à la tête de cent vingt mille hommes, et la défection des troupes saxonnes, entraînèrent une perte considérable en hommes, chevaux et matériel. Le maréchal Oudinot rassembla à la hâte quelques bataillons de son corps d'armée, en forma des carrés, avec lesquels il protégea la retraite, et ramena à Torgau la plus grande partie de l'artillerie. Le prince royal de Suède passa l'Elbe (*Voy.* BERNADOTTE), et s'avança jusqu'à Leipzig, où se livra la fameuse bataille des 16, 17 et 18 octobre. Le maréchal Oudinot y commandait deux divisions de la garde, qui se couvrirent de gloire. Il fut chargé de l'arrière-garde pendant toute la retraite, et tomba dangereusement malade quelques jours avant la bataille d'Hanau. Obligé de céder le commandement, il fut transporté mourant à Bar-le-Duc, où, après quelques mois d'une pénible convalescence, il vint à Paris, et reçut encore le commandement d'un corps d'armée, qui se distingua aux affaires de Brienne, de Nangis, de Bar et d'Arcis-sur-Aube. Napoléon ayant abdiqué à Fontainebleau, le maréchal Oudinot, dégagé de ses serments envers lui, offrit son cœur et son épée au Roi, dont il fut depuis ce temps l'un des plus fermes défenseurs. Il fut alors nommé colonel-général des grenadiers et chasseurs royaux; et il commandait à Metz, en mars 1815, au moment de l'invasion de Buonaparte; il amena les grenadiers royaux jusqu'à Troyes, pour les faire marcher sous les drapeaux du Roi; mais la défection générale entraîna bientôt cette troupe, malgré les efforts du maréchal. Buonaparte, arrivé à Paris, employa tous les moyens pour le séduire. Le maréchal Oudinot n'accepta aucun commandement, et passa tout le temps de l'interrègne soit à Tivoli, soit dans une campagne à Montmorency. Au second retour du Roi, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale parisienne après la retraite du général Dessoles (octobre 1815), major-général de la garde, pair de France et ministre-d'etat. Il fut appelé en témoignage dans le procès du maréchal Ney, au mois de novembre 1815, et déposa qu'il n'avait reçu du maréchal, dans le mois de mars, que deux lettres relatives au service du Roi. Il fut nommé, en janvier 1816, gouverneur de la 3e. division, et grand-croix de St.-Louis, le 3 mai suivant. — Mme. la maréchale Oudinot, née Mlle. de Coucy, d'une ancienne famille de Champagne, est dame d'honneur de Mme. la duchesse de Berri. — Le fils aîné du maréchal, dont la conduite, en 1815, ne fut pas moins honorable que celle de son père, est colonel de chasseurs. A. D.C.

OUDOT (Charles-François), né à Beaune, et commissaire du Roi au tribunal de cette ville avant la révolution, fut député du département de la Côte-d'Or à la législature et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, en ces termes : « Citoyens, vous » devez un grand exemple aux peuples » et aux rois. Je pense que la justice » éternelle, les raisons d'état, l'intérêt » de la nation française et celui de l'humanité, me commandent également de » voter la mort de Louis. » Pendant ces deux sessions, il travailla beaucoup dans différents comités, notamment dans celui de législation, et fit souvent des rapports en leur nom. Après le 31 mai, il fut chargé d'une mission dans les départements de l'Eure et du Calvados. Il défendit, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), les membres de l'ancien comité de salut public, et proposa, en mars 1795, un tribunal indépendant pour assurer la garantie des représentants du peuple. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il continua à s'y occuper de législation et de jurisprudence ; il appuya fortement, le 27 septembre 1797, la proposition d'exclure tous les nobles des fonctions publiques, et les présenta comme étant dans un état de lutte contre le peuple, lutte qui ne pouvait se terminer que par l'anéantissement de l'un ou de l'autre parti. Le 20 janvier 1798, il fut élu secrétaire, et entra en mai au conseil des anciens, où il continua de s'occuper d'objets de législation. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé au tribunal de cassation, où il continua de siéger jusqu'à la réorganisation de ce tribunal en février 1814. M. Oudot a quitté la France en 1816 comme régicide, et s'est réfugié à Bruxelles. B. M.

OURCHES (Le comte Charles d') a publié : I. *Traité général des prairies et de leurs irrigations*, 1803, in-8°. II. *Aperçu général des forêts*, 1805, 2 vol. in-8°. III. *Moins que rien sur les forges*, in-8°., petit poème en trois chants avec des notes fort étendues. IV. *Observations et améliorations sur quelques parties de l'agriculture, dans les sols sablonneux tels que le Gatinais, la Sologne, les Landes, etc., d'après les expériences faites en grand*, 1818, in-8°. Ot.

OURRY (A. T. M.), poète dramatique et membre du Caveau moderne, né à Vendôme, est auteur d'un grand nombre de pièces qu'il a faites soit seul, soit en société, et parmi lesquelles nous citerons : I. (Avec Barré). *La danse interrompue*. II. *Le petit Joconde*. III. *Crispin financier*. IV. *Les Sabines de Limoges*. V. *L'habit de Catinat*. VI. *La Jeunesse de Henri IV* (1814). M. Ourry a obtenu des succès dans un genre plus relevé et plus digne de son talent. On a de lui : I. *La Boucle de cheveux enlevée*, poème héroï-comique en cinq chants, par Pope, traduit en vers, 1802, in-8°. II. *Malesherbes à Saint-Denis*, poème élégiaque qui a remporté en 1815 le prix proposé par la *Quotidienne* pour le meilleur éloge de Louis XVI. III. *Poèmes, poésies fugitives, romances, chansons*, etc., 1816, in-18. M. Ourry ne s'est point borné à publier les chansons des autres ; il a enrichi ce recueil de plusieurs productions de sa muse, qui se font reconnaître par leur gaîté piquante. IV. *Enfant lyrique du carnaval*, première année, 1816 ; deuxième année, 1817, in-18 ; troisième année, 1818. V. *Soirées dramatiques de Jérôme le porteur d'eau*, premier cahier, 1817, in-8°., deuxième cahier, 1818. Ot.

OUSELEY (Sir William Gore), l'un des plus célèbres orientalistes de l'Europe, est né en 1771, dans le comté de Northampton, d'une famille ancienne et distinguée. Il reçut une excellente éducation dans l'intérieur de sa famille ; après l'avoir terminée, il se rendit, en 1787, à Paris, pour s'y perfectionner dans la langue française. L'année suivante, il acheta une place de cornette dans le 8e. régiment de dragons, et parvint bientôt au grade de lieutenant. La vie militaire est peu propre aux études abstraites ; cependant M. Ouseley trouva moyen de consacrer ses heures de loisir à acquérir la connaissance des langues de l'Orient. En 1794, il fit une campagne sous les ordres du duc d'York, mais, la même année, il vendit sa commission, et résida quelque temps à Leyde, où il fréquenta les cours de l'université, et reprit ses études orientales, dont le résultat parut l'année suivante dans la publication de ses *Mélanges persans*. Vers cette époque, W. Ouseley obtint le rang de major dans le régiment des dragons du comté d'Ayr, qu'il joignit à Carlisle, où il épousa, en 1795, la fille du colonel Jean Irving. Son régiment ayant été réformé peu après, il

fixa sa résidence à Londres, suivant avec ardeur ses études favorites. Il reçut alors le degré de docteur ès-lois de l'université de Dublin; ce qui le détermina à aller visiter cette capitale; là, il fut nommé chevalier, par le lord lieutenant d'Irlande, marquis de Cornwallis. L'université de Rostock le créa docteur en philosophie, la société royale d'Edinbourg et l'académie royale de Goettingue, ainsi que plusieurs autres corps savants, l'admirent au nombre de leurs membres. Son frère, le chevalier Gore Ouseley, ayant été envoyé en ambassade à la cour de Perse, il l'accompagna en qualité de secrétaire. Il recueillit pendant son séjour en Perse des matériaux importants, plusieurs monuments précieux et un grand nombre d'inscriptions, de médailles et de manuscrits. Parmi ces ouvrages, on distingue un Dictionnaire complet de l'ancien et du nouveau persan; un exemplaire magnifique des poésies du souverain actuel de la Perse, Feth-Ali-Shah (*Voy.* ce nom); ce modèle de calligraphie persane est orné de vignettes, et doit avoir coûté 1200 guinées. C'est l'unique exemplaire de ce genre qui existe en Europe; un autre moins splendide a été rapporté de Perse par M. Joannin, premier interprète de la légation française à Constantinople, qui en a fait don à la Bibliothèque du Roi. Sir William Ouseley fit plusieurs excursions dans différentes parties de la Perse; il trouva dans les ruines de Suse de grands blocs de pierre, chargés d'hiéroglyphes qui paraissent confirmer la tradition que cette ancienne résidence des rois de Perse a été construite par des Egyptiens. Il se trouvait, en février 1813, à Constantinople, d'où il se rendit en Angleterre; il y est, en ce moment, occupé à faire imprimer ses travaux importants sur l'empire persan. Il a établi une imprimerie auprès de sa maison de campagne; et il fait venir de Londres les caractères orientaux dont il a besoin. Son ouvrage jettera sans doute un grand jour sur l'histoire et la topographie d'une partie de l'Asie. On a de lui: I. *Mélanges persans; Essai pour lire les manuscrits persans*, in-4°., 1795. Cet ouvrage, le premier que sir William Ouseley ait fait paraître, est écrit avec goût et élégance, et très propre à faciliter l'étude de la langue persane. II. *Collections orientales*, 3 vol. in 4°., 1797-1799, ouvrage périodique qui contient la traduction de plusieurs écrits arabes, persans, etc., et des dissertations savantes sur différents points de l'histoire et des antiquités de l'Orient. III. *Abrégé de l'ancienne histoire de Perse*, trad. d'un manuscrit persan, in-8°., 1799. IV. *Géographie orientale d'Ebn Haukal*, in-4°., 1800; ce dernier ouvrage, traduit également du persan comprend la géographie de cette partie de la terre qui s'étend depuis Gibraltar jusqu'aux Indes, et jette beaucoup de lumière sur l'histoire du monde à cette époque (*Voy.* dans la *Biogr. univ.* l'art. HAUCAL, tom. XIX, pag. 490). V. *Histoire de Bakthyar, et des dix Vézirs*, traduite du persan et accompagnée du texte original, in-8°., 1801. VI. *Observations sur quelques médailles et pierres précieuses chargées d'inscriptions en pehlvy ou anciens caractères persans*, in-4°., 1801. Il a inséré différents articles dans le *Journal classique*; et se proposait, en 1816, de faire paraître des remarques sur la *Cyropédie* de Xénophon, et sur les *Parthiques et les Mithridatiques* d'Appien. Tous ses ouvrages ont été imprimés à ses frais. Z.

OUTREMONT (ANSELME D'), fils du célèbre avocat de ce nom, qui fut l'émule des Cochin et des Le Normant, naquit à Paris en 1746. Il entra au parlement en 1766, s'y distingua, quoique fort jeune, par la facilité de son travail et la clarté de son élocution. Exilé à Crévant en 1771, il mit à profit les années qu'il y passa, et se livra sans contrainte à son goût pour la littérature. Le parlement ayant été rétabli en 1774, M. d'Outremont s'appliqua avec ardeur à l'étude des lois, et surtout aux matières criminelles. Il fut chargé de la rédaction des remontrances les plus importantes, et son âge ne fut pas un obstacle à la confiance qu'il obtint. Lorsque des plaintes s'élevèrent sur des abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice, ce fut lui qui proposa l'abolition des épices et d'autres réformes sur cette matière. Parvenu à la grand'chambre en 1785, il montra dans les troubles parlementaires l'esprit de modération qui l'a toujours distingué. M. d'Outremont termina sa laborieuse carrière parlementaire par cette célèbre chambre des vacations qui supporta, elle seule, le poids du ressort immense du parlement

de Paris, depuis le mois de septembre 1789 jusqu'en octobre 1790. Un an après, il quitta la France; après avoir passé quelques années en Brabant et en Hollande, il se fixa en Angleterre où il fut, pendant la durée de sa longue émigration, le conseil et l'arbitre de ses compatriotes. Le chancelier d'Angleterre, les membres les plus distingués des deux chambres lui témoignèrent souvent une estime particulière, et le consultèrent sur différents points relatifs aux lois criminelles. Le Roi, les princes auxquels sa vie a été consacrée l'honorèrent de leur confiance, et ce fut en récompense de ses services que Sa Majesté le nomma conseiller-d'état lorsqu'il rentra en France à sa suite en 1814. M. d'Outremont passa de nouveau en Angleterre au retour de Buonaparte en mars 1815, et revint en France en avril 1816. — Son fils (Anselme-Louis), officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St.-Louis, était capitaine au 10e. régiment de ligne à l'époque du 20 mars; il se trouva avec le duc d'Angoulême au combat de Montélimart. Après le départ de ce prince, il fut obligé de se cacher tantôt à Toulouse, tantôt dans d'autres villes du Midi. Retiré à Lyon, il eut le bonheur de seconder M. de Chabrol dans ses efforts pour rendre cette ville au légitime souverain. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel du premier régiment de la garde royale. F.

OUVRARD (JULIEN), ancien épicier à Nantes, depuis fournisseur de la marine, et dont la fortune, faite dans le cours de la révolution, passe pour être très considérable, a essuyé, sous le gouvernement impérial, de nombreuses persécutions dont n'a pu le garantir la protection de Fouché. Il a publié : I. *Mémoire sur les finances, adressé au gouvernement au mois de mai* 1814, 1815, in-4o. II. *Mémoire sur les finances, adressé au Roi et à la commission de la chambre des députés chargée de l'examen du budget*, 1816, in-4o. III. *Observations sur la motion faite le 14 mars 1816 à la chambre des députés par M. de Blosseville*, 1817, in-4o. IV. *Observations sur les finances de la France, et proposition d'un cautionnement de 90 millions à exiger de la banque de France*, 1818, in-8o. — OUVRARD DE LA HAYE a publié : *Manuel d'équitation et de géographie*, 1817, in-12. OT.

OXENSTIERN (JEAN-GABRIEL, comte D'), homme d'état et littérateur distingué en Suède, est issu de l'illustre famille du même nom, qui a produit le fameux chancelier du royaume, ministre et l'ami du grand Gustave. Employé d'abord comme secrétaire d'ambassade à Vienne, il fut rappelé en Suède pour y être revêtu des charges les plus honorables. Gustave III, qui eut toujours pour lui une estime particulière, le nomma sénateur du royaume, ministre d'état au département des affaires étrangères, chancelier des ordres et chevalier des Séraphins. Le comte d'Oxenstiern a été depuis grand-maréchal du royaume. En dernier lieu, il a vécu dans la retraite, cultivant les lettres, pour lesquelles il a toujours eu un goût décidé. Il est membre de l'académie suédoise et de celle des belles-lettres, histoire et antiquités. La littérature nationale lui doit plusieurs productions, parmi lesquelles on peut citer l'ode sur la mort de Gustave-Adolphe-le-Grand, les poèmes du *Matin* et de l'*Orage*, le poème des *Moissonneurs*, l'*Éloge historique de Gustave III*. C.

OXFORD (Lord ÉDOUARD HARLEY, comte DE MORTIMER et D'), fils aîné de Jean lord évêque d'Héreford, né le 20 février 1773, succéda, en 1790, dans la pairie à son oncle Edouard, 4e. comte d'Oxford, mort sans postérité. Il se fit long-temps remarquer au parlement parmi les membres de l'opposition, et protesta, en janvier 1798, contre le bill pour l'augmentation des taxes assises. Dans le courant de la même année, il fit une autre protestation relative au rejet de la motion concernant les affaires d'Irlande. Il paraît qu'il a quitté le parti de l'opposition; car, en 1814, il fut envoyé à Naples avec la mission secrète d'examiner la situation des affaires. A son retour en Angleterre, il obtint une audience particulière du prince-régent, et mit sous les yeux de S. A. R. des renseignements qu'il avait reçus du roi Joachim sur les avantages d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et Naples, que Murat avait à cœur de conclure. On attribue à lord Oxford une *Histoire des campagnes de 1814 et 1815*. Z.

OYRON (PIERRE-AUGUSTE BOISAIRAULT, baron D'), ancien officier de carabiniers, naquit à Saumur en 1768, fut élevé avec Buonaparte à l'Ecole-militaire de Brienne, émigra en novembre 1790,

fit la campagne de 1792 avec les princes, et celles de Hollande dans le régiment des hussards de Rohan, depuis 1793 jusqu'en 1795, et fut blessé à l'affaire de Benthem; il débarqua ensuite à Quiberon, y fut fait prisonnier et conduit à Auray pour être fusillé; mais au moment où les soldats tiraient sur lui, ainsi que sur trois autres émigrés aussi condamnés à mort, il parvint, en sautant courageusement un mur qui était devant lui, à gagner la campagne sans être atteint; il erra quelque temps, passa au quartier-général de George Cadoudal, et de là dans l'Anjou, où il servit sous les ordres de Stofflet, comme officier royaliste. Vers la fin de la guerre, il fut surpris dans un château par les républicains, avec d'autres officiers, et il eût été une seconde fois voué à la mort, si le même bonheur qui l'avait servi à Auray ne l'eût accompagné dans l'Anjou. Après la pacification de Hoche, il se retira aux environs de Beaugency, et ensuite dans les terres qui avaient appartenu à sa famille, et qu'il y fit rentrer; il y vécut d'abord en surveillance, et fut maire de sa commune sous le gouvernement impérial. Depuis la restauration, M. le baron d'Oyron, qui est chevalier de St.-Louis, s'est borné à solliciter le brevet de son grade. P.

OZANAM (J. A. F.), médecin, naquit en Bresse vers 1772, fut élevé au collége de Bourg, et entra à Lyon dans la carrière du commerce, qu'il suivit à Paris et à Livourne; laissant ensuite le commerce, il vint à Milan vers 1809, et prit des inscriptions dans la faculté de médecine à l'université de Pavie. Il revint en France en 1817. On a de lui: I. *Histoire médicale, générale, et particulière des maladies épidémiques, contagieuses et épizootiques, qui ont régné en Europe depuis les temps les plus reculés, et notamment depuis le XIVe. siècle jusqu'à nos jours*, tome 1er., 1817, in-8o.; tom. II, 1818, in-8o. II. *Conseils aux bonnes mères sur les grossesses, les couches et l'époque critique, et sur l'alaitement des enfants*, 1818, in-8o. Ot.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

